UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXI

(JANVIER A MARS 1895)

375-22
31/3/96

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Ce

Rue Richelieu, 14

1895

HB
3
J8
Ser. 5
t. 21-22

AVIS DES ÉDITEURS

Depuis le dernier numéro, le Journal des Économistes *est entré dans sa* 54e *année. La collection complète compte aujourd'hui 4 séries duodécennales complètes, ainsi divisées :*

1re série,	152	numéros,	37	volumes	déc. 1841	à	déc. 1853
IIe —	144	—	48	—	janv. 1854	—	1865
IIIe —	144	—	48	—	— 1866	—	1877
IVe —	144	—	48	—	— 1878	—	1889
En tout....	584	numéros,	181	volumes.			

Plus 20 volumes de la 5e série, qui a commencé en janvier 1890.

Les noms et les articles de ce Recueil ont motivé :

1° Une table générale, comprenant les années 1841 à 1865. (Elle résume les sept tables de cette première période).
2° Neuf tables triennales, comprenant les années 1866 à 1889.
3° La Table du Cinquantenaire [1841-1891], parue en 1892.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DE LA REVUE

Rédacteur en chef : **M. G. de MOLINARI**, correspondant de l'Institut.

AHMED BEY.
BEAUMONT (H. DE).
BELLET (D.).
BENOIST (Ch.).
BERNARD (Fr.).
BLOCK (Maurice), de l'Institut.
BOUCHARD (L.), président à la Cour des Comptes.
BOUCHIE DE BELLE.
BRELAY (Ern.).
CASTELOT (E.).
CAYLA (Claudius).
CHAILLEY-BERT (Joseph).
CHEYSSON (Em.).
CLAVÉ (Jules).
COMBES DE LESTRADE.
COURTOIS (A.).
DOMANSKI (L.).
EICHTHAL (Eug. D').
FAUVEAU (P.-G.).
FOUQUET (G.).agronome.
FOURNIER DE FLAIX (E.).
FOVILLE (A. DE),Directeur de la Monnaie.
FRANÇOIS (G.).
GOMEL (Ch.), anc. maît. des requêtes.
GUYOT (Yves).
HORN (Ant.).
HUBERT-VALLEROUX (P.).
JUGLAR (Clément).
LACOMBE (Michel).
LAFITTE (Pr. DE).
LAMÉ FLEURY (E.), conseiller d'Etat.
LAVOLLÉE (René).
LEFORT (Jos.),avocat au Conseil d'Etat.
LESAGE (H.).
LETORT (Ch.).
LEVASSEUR (Em.), de l'Institut.
LEVY (Raphael-Georges)
LIESSE (André)
LIMOUSIN (Ch.-M.).
MALARCE (A. de)
MANNEQUIN (Th.)
MARTINEAU (E.).
MATHIEU-BODET, anc. ministre.
MEYNERS D'ESTREY.
MOLINARI (Edmond DE).
MULLER (P.).
NEYMARCK (A.).
NOEL (O.).
OTT (A.).
PARETO (Vilfredo), professeur à Lausanne.
PARMENTIER (Ch.).
PASSY (Fréd.), de l'Institut.
PASSY (Louis), député.
PAULIAN.
POSTOR (P.)
PUYNODE (G. DU)', correspondant de l'Institut
RAFFALOVICH (Arthur), correspondant de l'Institut.
RAFFALOVICH (Sophie) [Mme O'BRIEN)
RATOIN (E).
ROCHETIN (Eug.).
ROQUET (Léon).
ROUSSEL (Ch.)., conseiller d'Etat.
ROUX (Ch.), député.
ROUXEL (M.-Fr.).
ROYER (Clémence.)
SAY (Léon), de l'Institut, député.
SCHELLE (Gustave).
STOURM (René).
THEUREAU (L.).
TRICOCHE (G.).
VARAGNAC, m. des req. au Conseil d'Etat.
WEILER (Julien).
ZOLLA (D.)

JOURNAL

DE

ÉCONOMISTES

1894

Jamais on ne s'est autant apitoyé sur le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, comme la nommait Saint-Simon : jamais on n'a présenté autant de projets de lois, et proposé de mesures de tous genres, pour l'améliorer. Les socialistes d'Etat, les protectionnistes, les socialistes chrétiens, les collectivistes, les possibilistes, les anarchistes se font, dans ce but louable, une concurrence acharnée. Nous ne disons rien des économistes : c'est une quantité négligeable. Mais si l'on n'a jamais autant parlé d'améliorer la condition de la multitude qui vit au jour le jour du produit de son travail, jamais, au grand jamais, on n'a autant agi pour la rendre plus misérable et plus précaire.

A tout Seigneur, tout honneur. Commençons par les gouvernements, et voyons comment ils travaillent à résoudre ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale. Dans toute l'étendue du monde civilisé, leur grande et on pourrait dire leur unique préoccupation consiste à augmenter leurs attributions et leurs dépenses. D'après un tableau statistique dressé par un de nos confrères, M. Edmond Théry, les dépenses publiques se sont accrues en Europe, depuis dix ans, de 22,5 0/0 tandis que la population ne s'est élevée que de 330 millions d'habitants à 364 millions, soit de 10,3 0/0 seulement. Les dépenses militaires ont pris la plus grosse part dans cette augmentation : elles ont même empiété quelque peu sur les autres, car elles figurent dans le tableau pour 23,5 0/0. Aux Etats-Unis même, où le budget de la guerre a été réduit au strict nécessaire, des politiciens ingénieux ont réussi à l'accroître en grossissant l'armée active d'une armée électorale de vétérans de la guerre de la Sécession et même de la guerre de l'Indépendance, — ceux-ci remarquables par une longévité exceptionnelle,—auxquels ils ont fait allouer des pensions dont le chiffre s'élève à près d'un milliard. Et chose curieuse ! plus les années s'écoulent, plus la date des exploits de ces défenseurs de la patrie s'éloigne, et plus leur nombre va croissant. Cependant, les recettes ayant cessé depuis longtemps de pro-

gresser du même pas que les dépenses, il faut de deux choses l'une, ou augmenter et multiplier les impôts ou recourir aux emprunts. On commence par la besogne la plus facile, on emprunte, et c'est ainsi que les dettes publiques de l'Europe se sont accrues dans ces mêmes dix années, du gros chiffre de 28 milliards, et que le remboursement en cours de la dette américaine a dû être enrayé. Mais ces emprunts que l'on contracte, d'un cœur léger, il faut en payer les intérêts, et alourdir d'autant les charges des contribuables. Les contribuables, déjà surmenés, résistent, et menacent les politiciens du gouvernement de les remplacer par des politiciens d'opposition, voire même de révolution. Alors, on a recours à un expédient qui, à défaut d'autre mérite, a celui d'ajourner le péril. Au lieu de taxer les contribuables, on taxe les prêteurs, autrement dit, on convertit les rentes. Cet expédient a été particulièrement en faveur cette année. En France, en Russie, en Suède et dans un bon nombre d'autres pays de l'ancien monde et du nouveau on a opéré des conversions, et réussi à ajourner ainsi le recours fatal à l'accroissement des impôts. Mais ce n'est qu'un ajournement : les conversions ne procurent que des ressources insuffisantes et temporaires. De plus, elles n'allègent le fardeau du présent qu'en aggravant celui de l'avenir. Les prêteurs, auxquels on retranche un quartier, suivant l'impression usitée sous l'ancien régime, ont bonne mémoire. Quand les gouvernements besogneux ont de nouveau recours à l'emprunt, ils leur lui font payer plus cher de tout le montant du risque des conversions éventuelles. Si l'on comparait le prix auquel les gouvernements empruntent en fonds convertibles à celui auquel ils pourraient emprunter en fonds affranchis de ce risque, on s'apercevrait sans peine qu'une conversion est une opération financière analogue à celle qui consiste à manger son blé en herbe.

Cependant le produit des conversions ne tarde pas à être emporté par le flot des crédits supplémentaires et extraordinaires. Il faut bien, en définitive, recourir à l'impôt pour combler des déficits toujours béants. Mais toutes les matières taxables sont déjà taxées. Aucun article de consommation n'échappe à l'accise, à la douane ou à l'octroi. Aucune source de revenu n'a été épargnée par le fisc. On en est réduit à remanier les impôts existants et à substituer à la vieille échelle proportionnelle, devenue trop courte, une échelle progressive.

L'impôt progressif est à l'ordre du jour ; il a été en Angleterre, et il va être bientôt en France, appliqué aux successions, en attendant mieux. En même temps, l'État travaille activement à réaliser le rêve des collectivistes en enlevant à l'activité privée un nombre croissant d'industries. Il fabrique du tabac, de la poudre, des allumettes, il

transporte les lettres et les petits paquets, il s'est emparé du télégraphe et du téléphone, et, selon toute apparence, il n'en restera pas là.

Ce n'est pas tout. Aux impôts perçus au profit de l'État vient s'en joindre un autre, l'impôt de la protection, qui est levé au profit d'un certain nombre de propriétaires fonciers et d'entrepreneurs d'industrie privilégiés. Cet impôt, peut-être le plus lourd de tous, a encore été aggravé cette année : le droit sur les blés a été porté de 5 francs à 7 francs, et le droit sur les farines a été élevé, selon les qualités, à 11 francs, 13 fr. 50 et 16 francs ; les raisins secs et les autres fruits propres à la distillerie ou à la fabrication des vins, les mélasses, qui avaient échappé d'abord aux atteintes du Mélinisme, ont été frappés à leur tour. A l'étranger, le protectionnisme a conservé de même une influence prépondérante, et il a particulièrement sévi en Italie et en Espagne. Aux relèvements de tarifs qu il a provoqués sont venues s'ajouter une série de guerres douanières : guerre entre la Suisse et l'Italie d'une part et la France de l'autre, guerre entre l'Espagne et l'Allemagne, *modus vivendi* belliqueux entre la France et l'Espagne. A la vérité, une réaction libérale de l'opinion s'est produite aux États-Unis et elle a eu pour conséquence une réforme du régime douanier. Au tarif du trop célèbre M. Mac Kinley a succédé le tarif plus modéré de M. Wilson. Mais les influences protectionnistes n'ont pas tardé à reprendre le dessus : les dernières élections leur ont donné gain de cause et enrayé toute réforme ultérieure. Seule, l'Angleterre demeure la citadelle du libre-échange, et l'année prochaine, le Cobden Club pourra fêter le cinquantenaire de l'abolition des lois céréales, préparée par Cobden et réalisée par Robert Peel. Est-il nécessaire de dire que les résultats de cette réforme ont dépassé les espérances de ses promoteurs ? Si la rente de la terre a baissé, si les propriétaires fonciers ont cessé de voir leurs revenus s'élever d'une manière automatique, sous l'influence de l'augmentation de la productivité du travail d'autrui, en revanche le bien-être de la multitude et, en particulier, des agriculteurs eux-mêmes, s'est accru.

D'après une enquête dont nous avons publié les résultats (voir la Chronique de novembre) « la condition matérielle des journaliers agricoles s'est partout améliorée » et le rapporteur de l'enquête, M. William Little, constate que « cette amélioration, bien que dans une certaine mesure due à l'augmentation des salaires, est surtout le résultat de la baisse des prix sur les aliments et les denrées de première nécessité ». Les résultats du libre-échange en Angleterre n'en seront pas moins considérés comme non avenus sur le continent, et il est fort à craindre que l'agriculture ne continue indéfiniment à y être protégée aux dépens des agriculteurs.

Ce que coûte aux populations ce système d'ultra-gouvernementalisme et de protectionnisme combinés, on peut l'évaluer au moins d'une manière approximative. En France, les dépenses de l'Etat, sans parler de celles des sous-gouvernements des départements et des communes, oscillent entre 3 1/2 et 4 milliards; encore ces dépenses sont-elles bien inférieures aux charges des contribuables. Il faut y ajouter non seulement l'impôt en nature du service militaire obligatoire, mais encore le poids des restrictions et des entraves à la liberté de l'industrie que nécessitent l'établissement des monopoles fiscaux et la perception des impôts de consommation. En tenant compte de ces charges supplémentaires, on arriverait sans aucune exagération au chiffre de 6 milliards. Et, si l'on veut savoir combien le protectionnisme ajoute à ce chiffre, il suffira de comparer les prix des principales denrées de consommation, les céréales, les viandes, etc., sur notre marché et sur le marché libre de l'Angleterre. En moyenne, la différence a été de 6 à 7 francs par quintal de blé depuis le commencement de cette année. Sur les 100 millions de quintaux que consomme annuellement la population française, c'est un impôt de 6 à 700 millions qui est prélevé sur nos 38 millions de consommateurs au profit de 7 à 800.000 grands et moyens propriétaires fonciers [1]. En faisant un calcul analogue pour la viande, le poisson, le sucre, les autres denrées alimentaires et la généralité des articles de l'outillage, du vêtement, du logement, on arrive, au bas mot, à 2 milliards, sans compter les dommages indirects que cause le protectionnisme, en grévant d'un risque permanent d'instabilité toutes les branches de travail. En effet, chaque fois qu'un tarif des douanes vient à être modifié dans un sens ou dans uu autre, cette modification entraîne un changement correspondant dans l'assiette des débouchés. Sous l'influence du tarif Méline, quelques industriels belges ont transféré leurs établissements en France, tandis que des industriels français, parmi lesquels on peut citer la compagnie Decauville, ont établi une succursale en Belgique ; d'autres ont émigré en Alsace, pour se soustraire à un renchérissement de frais qui les placait dans un état d'infériorité madifeste sur les marchés étrangers. Les fabricants de Reims et de Fourmies, faute d'avoir pu ou voulu suivre cet exemple, ont été obligés de réduire leur production et quelques-uns même ont fermé leurs ateliers. Bref, ces changements dans l'assiette et le montant des droits de douane, que les influences électorales et les besoins du fisc suscitent journellement chez vingt ou trente nations plus ou moins civilisées, ont pour effet inévitable de rendre

[1] Voir nos Conversations sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture, p. 267.

de plus en plus précaire la situation des classes ouvrières auxquelles les déplacements sont toujours difficiles et parfois impossibles.

Les statisticiens s'accordent généralement à évaluer à 24 ou 25 milliards le revenu annuel de nos 38 millions de Français, et les économistes ne sont pas moins d'accord pour reconnaître que ce revenu est tiré du travail annuel — intellectuel et matériel — de la nation. Or si l'on songe que l'ultra-gouvernementalisme et le protectionnisme en absorbent pour leur part au moins 8 milliards, on arrivera à cette conclusion que la généralité des Français travaille quatre mois sur douze pour rétribuer les services de son gouvernement et de son état-major protectionniste. C'est à peu de chose près ce que coûtait aux serfs corvéables de l'ancien régime la protection de leur seigneur ; encore leur accordait-il, en sus, la jouissance gratuite d'un lopin de terre. N'est-ce pas un peu cher, et cet état de choses ne comporterait-il point des réformes urgentes et sérieuses ? N'y aurait-il pas lieu de rechercher à la fois si la nation ne pourrait être gouvernée à meilleur marché et si le travail national ne pourrait se protéger lui-même à moins de frais ?

Malheureusement, le marché des réformes est envahi et occupé de nos jours par une multitude de pseudo-réformateurs qui ignorent absolument les conditions d'existence des sociétés et se font même gloire de les ignorer. Les uns, les socialistes de toute nuance et de tout acabit, se proposent pour idéal la constitution d'un monopole d'État, embrassant l'ensemble des branches de l'activité individuelle ; s'ils reconnaissent volontiers l'incapacité économique de « l'État bourgeois », en revanche, ils sont convaincus qu'un « État démocratique et social » qu'ils se chargeraient d'organiser, et dont ils auraient la direction suprême, ne manquerait pas de multiplier la richesse et de la distribuer de manière à satisfaire tous les appétits. Les autres, les anarchistes, sont d'avis, au contraire, qu'il faut supprimer l'État, et, avec lui, la société bourgeoise. Quand la dynamite et les autres explosifs auront eu raison de la classe dirigeante, quand il ne restera plus que des « compagnons » experts dans l'art de manier le poignard et la dynamite, la paix et le bonheur règneront sans délai et sans partage sur la terre.

Que faire en présence de pareils réformateurs, sinon d'aviser aux moyens de se préserver de leurs réformes ? Si couteuses et si vicieuses même que soient nos institutions politiques et économiques, ne sont-elles préférables au gouvernement des socialistes et à l'absence de gou vernement des anarchistes ? La vieille société se défend donc contre les terribles réformateurs qui veulent la rajeunir par le procédé qui avait servi, aux temps mythologiques, pour le vieil Eson.

Mais si ce procédé lui semble par trop radical, elle ne le rejette pas d'une manière absolue. Elle l'admet volontiers « en principe ». Tout en s'efforçant — on sait avec quel succès — d'enrayer la propagande du socialisme, les gouvernements eux-mêmes se laissent envahir par cette propagande. Ils se mettent en devoir de protéger l'ouvrier contre le patron après avoir protégé le patron contre le consommateur. Ils limitent, arbitrairement, la durée de la journée de travail ; ils déplacent la responsabilité naturelle des accidents ; ils encouragent l'imprévoyance de l'ouvrier, en assurant sa vieillesse aux dépens des industriels et des contribuables. Cependant cette contrefaçon bourgeoise de leurs doctrines n'a pas la vertu de désarmer les socialistes et de satisfaire leur clientèle ouvrière. Au contraire ! C'est en Allemagne où elle a été principalement mise en œuvre que le socialisme a réalisé les progrès les plus notables et où les classes ouvrières semblent le moins disposées à se rallier à son concurrent bourgeois, le socialisme d'État. Autant peut-on en dire du socialisme chrétien, qui s'est proposé comme idéal de ramener l'industrie à l'organisation corporative de l'ancien régime.

C'est ainsi que l'ultra-gouvernementalisme, le protectionnisme, le socialisme et son dangereux succube l'anarchisme, se joignent pour gaspiller les fruits des merveilleux progrès qui ont augmenté dans des proportions si étonnantes dans le cours de notre siècle, la productivité de l'industrie et pour inquiéter l'avenir des sociétés civilisées. A ces pratiques et à ces doctrines malfaisantes, nous ne connaissons qu'un seul remède, c'est d'éclairer l'opinion sur les conditions naturelles d'existence des sociétés et des gouvernements. Par malheur, ce remède est aujourd'hui plus difficile à appliquer qu'il ne l'a été à aucune autre époque de l'histoire. Il suffisait autrefois d'agir sur l'opinion du petit nombre des hommes qui étaient en possession du gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement appartient à la multitude ; et quoiqu'on fasse de louables efforts pour répandre, parmi elle, les connaissances politiques et économiques indispensables à l'exercice de la souveraineté, ses progrès sont nécessairement lents : c'est seulement d'hier qu'elle a appris à lire et à écrire et qu'elle a été pourvue des premières notions de l'arithmétique. Il est à craindre que son éducation ne s'achève pas de sitôt et que son apprentissage du plus difficile des arts ne lui coûte cher. Ce n'est pas toutefois une raison de désespérer de l'éclairer ; c'est une raison au contraire de redoubler d'efforts pour lui enseigner qu'il ne suffit pas d'être libre et même souverain, mais qu'il faut savoir user de sa liberté et de sa souveraineté.

G. DE M.

LE MARCHÉ FINANCIER EN 1894

La vieille formule que les chroniqueurs financiers aiment à employer : *la cote de la bourse, c'est le langage chiffré des événements*, deviendrait moins vraie, si l'on cherchait à en tirer plus qu'elle ne peut donner, et si l'on voulait transformer le cours des fonds publics en une sorte de mesure ou d'étalon de la prospérité publique et privée.

Par suite de l'ensemble de circonstances que nous allons nous efforcer d'analyser, les quatre dernières années ont vu se continuer le mouvement ascensionnel des fonds publics des États solvables ou réputés tels, en même temps que 1894, en particulier, se caractérisait par un retour d'indulgence pour les fonds appartenant à des États dont les finances étaient compromises.

On se tromperait grossièrement, si l'on voulait faire abstraction de toute autre considération pour affirmer que, parce que la rente d'un pays se négocie cinq ou six points plus cher aujourd'hui qu'elle ne se négociait il y a quelques années, c'est là une preuve incontestable d'un progrès parallèle de la richesse nationale, de l'essor correspondant de l'industrie et du commerce, de l'accord plus harmonieux des divers intérêts ; il serait plus juste, peut-être, de dire que ce renchérissement des titres de la rente s'est effectué en dépit de circonstances adverses, et contrairement à la logique.

Si le ministre des finances peut avoir la satisfaction de constater une amélioration des cours, si, par conséquent, il peut se procurer les ressources dont il a besoin à meilleur compte que ses prédécesseurs, c'est parce que le taux de capitalisation, en général, s'est modifié, c'est que, par suite des entraves mises à la liberté commerciale, par suite de l'insécurité résultant, pour les chefs d'industrie ou leurs associés, de l'agitation socialiste, des grèves, des projets de loi de toute nature, les capitaux deviennent de plus en plus craintifs, qu'ils osent de moins en moins s'aventurer dans les entreprises où ils risqueront de s'immobiliser. Il est vrai, aussi, que la Bourse s'intéresse de moins en moins à la politique intérieure, et qu'en dehors de cette modification dans le taux du loyer des capitaux, il faut tenir compte également du classement

merveilleux des rentes françaises et de l'absorption des titres de la dette par la Caisse des Dépôts et Consignations, alors qu'en Angleterre les achats pour l'amortissement et les placements pour les caisses d'épargne viennent également enlever des Consolidés au marché.

Si vous écartez, un moment, dans cette revue de fin d'année, les préoccupations des cours, et que vous jugiez les choses en général, vous ne pouvez guère trouver que l'année 1894 laisse derrière elle des souvenirs ou des impressions agréables ; c'est une une année marquée par l'assassinat du président Carnot, assassinat qui arrive à la suite d'autres attentats anarchistes commis à Paris ; par la mort de l'empereur Alexandre III, que l'on considérait justement comme l'ami de la France et de la paix, et dont la politique sera certainement continuée par son successeur Nicolas II.

En France on a pris des mesures pour réprimer les menées anarchistes ; mais, d'autre part, quel chaos dans les aspirations plus ou moins sincères de ceux qui menacent de tout bouleverser sous prétexte de réformes. La Chambre, perdant encore du prestige, a été impuissante à terminer à temps le vote du budget, et l'on a dû, de nouveau, avoir recours au vote de douzièmes provisoires.

Les déclarations des souverains et des hommes d'État faites avec solennité à différentes reprises ont pu rassurer ceux qui avaient des inquiétudes sur le maintien de la paix en Europe ; mais le poids de cette paix armée devient de plus en plus écrasant, et en même temps aux causes permanentes de conflit que l'on parvient, jusqu'ici, à écarter, s'ajoutent des frottements, des froissements internationaux que grossissent maladroitement des journaux ou des groupes parlementaires mal inspirés.

La guerre entre la Chine et le Japon n'a heureusement pas entraîné de complications pour les États européens. Le Japon, qui avait voulu faire une diversion à l'extérieur, a montré qu'il avait tiré grand profit de l'outillage européen dont il s'était muni. La force de résistance de la Chine s'est effondrée. Au Brésil, les insurgés ont été obligés de se soumettre.

Les pays étrangers nous ont offert le spectacle de crises intérieures, qui n'ont guère tourné à l'avantage des idées libérales. En Belgique, les dernières élections faites sur la base du suffrage universel ont été en faveur du parti catholique ; elles ont ouvert une large place aux socialistes. En Hongrie, M. Weckerlé a dû quitter le pouvoir au milieu des regrets. L'histoire intérieure de l'Italie est des plus tristes ; elle se compose d'une série de scan-

dales dont la réputation de M. Crispi est des plus atteintes, mais celui-ci se cramponne au pouvoir et se joue de l'indignation croissante. En Allemagne, l'année 1894 nous a fait assister à une réconciliation de l'empereur et du prince de Bismarck, sans que celui-ci, naturellement, rentrât aux affaires, et plus tard au remplacement de M. de Caprivi, qui représentait les idées modérées et qui était antipathique au parti des grands propriétaires, par le prince de Hohenlohe.

Tandis que l'Allemagne a su compléter le faisceau de ses traités de commerce par le traité avec la Russie, la France a encore augmenté ses droits de douane, notamment sur les céréales, et la malheureuse guerre douanière a continué avec la Suisse.

Aux États-Unis on a voté une modification du tarif douanier, et cela à grand'peine; les élections ont tourné au profit du parti républicain et à la grande confusion des démocrates, qui ont payé leur alliance avec des éléments corrompus.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de grandes grèves et par de véritables agitations révolutionnaires : au commencement de l'année, les troubles en Sicile, puis aux États-Unis, une série de grèves qui embrassent près de 200.000 mineurs; la marche des sans-travail sur Washington, au mois de juillet, la lutte entre la société Pullman et ses ouvriers dans laquelle divers syndicats d'employés de chemins de fer interviennent, dégénère en une sorte de guerre sociale ; le trafic est interrompu pendant des semaines sur 40 lignes de chemins de fer et nécessite un déploiement de forces militaires considérables ; ces événements coûtent près de 25 millions aux Compagnies de chemins de fer, 8 millions aux grévistes comme perte de salaires.

En Europe, il y a eu des grèves de mineurs en Moravie, grèves marquées par des incidents sanglants; dans les charbonnages de l'Écosse 70.000 ouvriers ont chômé pendant des mois et ont dû reprendre le travail sans que les patrons aient cédé à leurs demandes.

Parmi les faits d'ordre général qui dominent l'année, il faut placer au premier rang l'abondance et le bon marché extrême des capitaux. Jamais l'escompte et les avances ne se sont obtenus à des conditions de taux aussi réduites ; jamais il n'a été plus difficile de trouver un emploi rémunérateur pour les capitaux qui ne veulent s'occuper que temporairement, et cela aussi bien à Londres, à Paris, à Berlin, qu'à New-York. Les grandes banques européennes ont vu grossir dans des proportions inconnues jusqu'ici leur encaisse métallique; les banques de France et d'Angleterre regorgent d'or.

Cet or a été fourni, non seulement par les mines de l'Afrique méridionale dont la production se développe, mais encore[1] par les États-Unis, qui expient aujourd'hui les fautes commises en matière de monnaie, aussi bien que par l'abus extravagant des pensions, abus qui a fait perdre tout le bénéfice des réductions de la dette et transformer en déficit les beaux excédents. Ce n'est pas impunément qu'on détériore sa monnaie, qu'on ébranle la confiance de l'étranger, cela se paie un jour ou l'autre.

Les Etats-Unis ont dû emprunter cette année plus de 100 millions de dollars pour maintenir la réserve d'or de la Trésorerie, et ces emprunts, qui constituent un fardeau permanent, ne suffisent pas. En 1894, l'exportation d'or a été de 86 millions contre 70 millions en 1893, 62 en 1894 (jusqu'au 8 décembre) et la réserve du Trésor tombe à 88 millions de dollars malgré les emprunts contractés.

On s'aperçoit enfin de l'inconvénient qu'il y a à étendre les attributions de l'État et à transformer la Trésorerie en banque d'émission, on veut réformer le régime existant depuis la guerre de Sécession, alors que le ministre des Finances avait cru habile de se créer un débouché pour les titres de la dette dans les portefeuilles des nouvelles banques d'émission (banques nationales) ; à la longue la circulation fiduciaire a fini par manquer d'élasticité et le Trésor constate qu'il avait eu tort de ne pas retirer son papier-monnaie, bien que celui-ci fût remboursable en or, en même temps qu'on forçait dans la circulation des billets représentant de l'argent.

A la fin de l'année, a éclaté une crise à Terre-Neuve, crise qui a renversé les deux banques d'émission et créé de sérieux embarras aux habitants de l'île.

A la fin de décembre, l'accumulation visible d'or dans les banques européennes était de 6.894 millions en 1894, contre 5.762 millions en 1895 ; à la Banque de France, l'encaisse or qui, était de 564 millions en 1880, de 951 en 1883, de 1.261 en 1889, de 1.350 en 1891, de 1.708 en 1892, de 1.713 en 1893, était de 2.069 millions à la fin de 1894, alors que l'encaisse argent est de 1.242 millions et la circulation fiduciaire de 3.481 millions. Les banques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche ont vu grandir leur stock de métal jaune ; celui dont la Russie dispose est de près de 2 milliards 1/2, dont

---

[1] Cette accumulation d'or en Europe dans les grands centres provient aussi de ce que les pays endettés (Amérique du Sud, Espagne, Portugal), lorsque leur crédit a fléchi ou sombré, se sont vidés en quelque sorte : leur or s'est enfui, chassé par les mauvaises monnaies.

1.500 millions étaient immobilisés dans le fonds d'échange. La Roumanie, qui souffre de la crise agricole, a vu diminuer de 62 à 47 millions l'encaisse de sa banque.

L'abondance des capitaux oisifs, le cours élevé des rentes ont permis aux États débiteurs de continuer les opérations de conversion qui seront un des traits distinctifs des vingt dernières années du siècle. En France, la conversion du 4 1/2 0/0 a été faite avec un succès magistral par M. Burdeau, dont la perte est vraiment irréparable. Malgré la réduction de 4 1/2 à 3 1/2, les demandes de remboursement ont été, pour ainsi dire, nulles. La Russie a procédé à la conversion d'un milliard de 5 0/0 amortissable en un 4 0/0 perpétuel, également avec un succès complet, et cette opération a valu au Trésor une économie de 20 millions de roubles, grâce à laquelle les charges annuelles de la dette sont ramenées au chiffre de 1887; et vers la fin de l'année la Russie a pu émettre un emprunt de 3 1/2 0/0 à 95 pour rembourser les obligations 5 0/0 des chemins de fer rachetés. Les petits États solvables tels que le Danemarck, la Suède, la Norvège, n'ont pas laissé passer l'occasion de réduire le fardeau de la dette. La Turquie, toujours à l'affut de petits bénéfices, a vendu, moyennant une quinzaine de millions de francs, la conversion d'emprunts gagés sur le tribut égyptien à 3 1/2 0/0. Sous différents prétextes on a voulu procéder à la conversion de l'unifiée égyptienne, que la faillite du khédive avait fait réduire de 6 à 4 0/0, mais les objections soulevées jusqu'ici ont heureusement empêché l'opération. En Allemagne, les sociétés de crédit foncier, devant la poussée des remboursements de leurs débiteurs, profitent de l'occasion pour réduire à 3 1/2 le taux de leurs obligations. Les gouvernements allemands, qui ont en circulation quelques milliards de rente 4 0/0, rente dont le prix est au jourd'hui à peu près le même que celui des 3 1/2, ont hésité durant l'année 1894, à procéder à la conversion et cela en dépit de considérations fiscales et financières qui doivent faire rechercher à tous les ministres des Finances l'allègement des charges fixes. On a redouté en Allemagne les suites habituelles des conversions, le déclassement des titres, l'émigration des capitaux vers l'étranger, les placements aléatoires. L'Italie manquant à ses engagements a procédé à la réduction de l'intérêt de sa dette à 4 0/0, prélevant ainsi sur ses créanciers un impôt de près de 7 0/0, sans leur laisser l'option du remboursement au pair.

Les grandes conversions ont été presque toujours accompagnées d'une effervescence à la Bourse, d'un essor de la spéculation. Prenant en pitié les malheureux rentiers qui ne peuvent plus

se contenter du revenu des fonds convertis, et qui semblent condamnés à rechercher des placements plus rémunérateurs et plus aléatoires, en prévision de cette évolution la spéculation fait monter les cours. En Angleterre, après la conversion faite par Goulburn en 1845, il y a eu la fièvre des chemins de fer, qui a abouti aux désastres de 1847 ; la grande conversion de M. Goschen a été suivie de l'orgie des valeurs sud-américaines, de celle des trust companies et de toutes les entreprises industrielles, transformées en sociétés anonymes ; tout cela a abouti à la catastrophe de novembre 1890, à la chute des Baring. Notons, en passant, que c'est seulement à la fin de 1894, que grâce à la reprise des fonds sud-américains la Banque d'Anglerre a pu terminer la liquidation Baring en transférant le solde des valeurs non vendues à une Compagnie qui a remboursé la Banque.

De même que les grandes conversions effectuées en Autriche-Hongrie ont été suivies d'une activité extraordinaire et peut-être même déjà dangereuse aux bourses de Vienne et de Pest (le taux du report a atteint jusqu'à 18 0/0 à la fin de l'année sur certaines valeurs), de même il y a eu certainement cette année un réveil de la spéculation à Paris. A l'exception de quelques grandes valeurs françaises telles que les actions de la Banque de France, du Crédit Foncier, du Gaz, des actions et obligations des chemins espagnols, et aussi d'un fléchissement sur les valeurs des chemins de fer français, l'ensemble de la cote montre une plus-value considérable. A deux ou trois reprises il y a eu des retours en arrière, mais on a assez vite regagné le terrain perdu, comme nous le verrons plus loin. L'orientation reste dans le sens de la hausse, mais ce qui caractérise particulièrement l'année qui finit, c'est la fièvre des mines d'or, qui bat actuellement son plein à la Bourse de Paris. Dans nos revues annuelles, nous avons signalé l'importance croissante, non seulement de la production au Transvaal, mais encore le rôle joué par les actions des mines d'or à Londres. Après avoir subi un effondrement en 1889 et avoir été négligées pendant des années, ces actions ont repris faveur grâce au développement de l'industrie aurifère, et aussi grâce à l'habileté des meneurs du marché. Pendant longtemps une faible minorité s'intéressait à Paris à ces valeurs, qui donnent aujourd'hui lieu à un chiffre si considérable de transactions, que certains jours le cours du chèque a pu en être influencé. Avec le relèvement des cours de la rente italienne et de l'Extérieure, le trait caractéristique de l'année, c'est ce jeu sur les mines d'or sud-africaines. Les actions d'une livre

se payent jusqu'à 5 et 600 francs, et les coupures de 3 francs de la Robinson se vendent 200 francs[1].

Tandis que l'année précédente avait été très pauvre en émissions, qu'il en avait été de même dans le premier trimestre de 1894, les neuf mois écoulés ont vu plus d'activité de ce côté.[2]

L'année 1894 a vu quelques énormes succès de souscription à des émissions, — celui de l'emprunt de la Ville de Paris, celui des obligations ottomanes 4 0/0, émises par la Banque de Paris et des Pays-Bas, celui de l'emprunt russe 3 1/2 0/0, qui a été couvert cinquante fois.

En janvier 1891, la souscription de 870 millions de 3 0/0 français avait été couverte dix-sept fois, au mois de février 1891, l'emprunt de 450 millions mark 3 0/0 Empire et Prusse fut souscrit quarante-six fois et demie ; en octobre 1891 au lieu de 500 millions 3 0/0 or russes on souscrivit pour 37 milliards de francs, mais ce

	Déc. 1894	Déc. 1893	Hausse		Déc. 1894	Déc. 1893	Hausse
(1) City et Suburban	17 3/8	11 1/8	6 1/4	New Chimes	2 7/8	1 1/8	1 3/4
New Crœsus	2 3/8	1 1/8	1 1/4	New primrose	6	3 3/4	2 1/4
Crown Reef	10 3/8	9 1/8	1 1/4	Nigel	6 1/2	1 3/4	3 3/8
Durban-Roodepoort	7 3/8	4 5/8	2 3/4	Paarl Central	30 s.	10 s.	1
Ferreira	15 3/4	8	7 3/4	Randfontein	19 s.	8 s. 6 d.	10 s. 6 d.
Geldenhuis Estate	6 3/8	4 1/2	1 7/8	Robinson			
Glencairn	4	1 1/8	2 7/8	Simmer and Jack	7 7/8	4 5/8	3 1/4
Henry Nourse	5 3/4	1 7/8	3 7/8	Van Ryn	13 7/8	3 5/8	10 1/4
New Heriot	8 1/2	3 1/2	5	Village Main Reef	4 7/8	12 s. 6 d.	4 1/4
Jubilee	8 7/8	6 7/8	2	Wemmer	6	3 1/8	2 8/8
Jumpers	6	3	3		9 1/4	4 1/2	1 3/4
Langlaagte Estate	4 1/4	3 3/4	. 1/2				
Meyer et Charlton	6 7/8	4 3/4	2 1/8				
Mod derfontein	10 3/8	5s.6d	10 1/8				

[2] A Londres, les émissions ont été de 91 millions livres en 1894, 49 millions en 1893, 81 millions en 1892, 104 millions en 1891, 142 millions en 1890. A Paris, en y comprenant les 7 milliards de francs de la conversion du 4 1/2 0/0, 3 milliards de francs pour la conversion des emprunts 5 0/0 russe ainsi que des emprunts étrangers émis à Paris, le chroniqueur financier du *Temps* arrive au chiffre de 11.717 millions contre 301 millions en 1893, 601 millions en 1892, 2.292 millions en 1891, 2.512 millions en 1890. En réalité, le chiffre des affaires nouvelles *françaises* offertes sur le marché de Paris en 1894 a été extraordinairement modeste. Les chiffres du *Temps* auraient besoin de commentaires et de réserves.

brillant succès n'empêcha pas le cours de l'emprunt 3 0/0 de baisser après la souscription, et ce ne fut que par des rachats qu'on réussit à enrayer le recul. Les 200 millions rachetés furent réalisés plus tard avec bénéfice. Il est vrai que l'accident arrivé au 3 0/0 1891 tenait à des erreurs de jugement, que nous avons signalées et commentées dans notre revue de l'année 1891.

Les difficultés de répartir les titres, lorsqu'on se trouve en présence de ces énormes souscriptions, sont presque insurmontables. La spéculation, qui souscrit pour revendre, y trouve son compte plus que les émetteurs qui recherchent les demandes du portefeuille et veulent arriver vite au classement. En Allemagne et en Angleterre, les mœurs sont autres et permettent plus d'arbitraire dans la répartition : on y favorise ouvertement les souscriptions de placement. En Angleterre, où l'on pratique les émissions par adjudication (fixation d'un prix minimum, acceptation des offres du public en raison du prix le plus élevé), ce procédé donne lieu aussi à des critiques : des syndicats se forment et arrivent à prendre la plus grande partie des titres qu'ils revendent plus cher au public ; celui-ci, ne sachant pas ce qu'il faut offrir comme prix, s'abstient, il préfère acheter plus tard à la bourse.

Nous avons dit plus haut que la Bourse était devenue bien moins sensible aux influences de la politique que par le passé, tout au moins en ce qui touche la rente française. On en a eu la preuve lors de l'assassinat du président Carnot. L'écart des fluctuations n'a guère dépassé 1 franc. C'est qu'on a eu le sentiment que, malgré l'horreur du forfait, l'ordre public ne serait pas troublé, et que les esprits ont été rassurés par l'avènement de M. Casimir-Perier.

Le *Moniteur des intérêts matériels* a rappelé quelques exemples de grosses perturbations des cours. A la fin de 1858 la rente française valait 73 fr. 65 ; le 3 mai 1859, elle était à 60 fr. 55 ; l'effet de la guerre d'Italie est de 13 points (17 1/2) 0/0 de baisse.

A la fin de 1865 la rente est à 68 fr. 25, le 9 mai 1866, à 62 fr. 90. L'effet de la guerre entre l'Autriche et la Prusse est donc une baisse de 6 points (10 0/0) ; enfin en juin 1870 la rente est à 72 fr. 85, le premier effet de la déclaration de la guerre met la rente à 66 fr. 80, soit une baisse de 6 points (8 1/2 0/0). A la fin d'août on tombe à 60 et le dernier cours coté avant l'envahissement de Paris est de 53. Depuis vingt ans la résistance des cours est plus grande ; il est vrai qu'ils n'ont pas été mis à l'épreuve d'une guerre entre les principales puissances de l'Europe.

La maladie de l'empereur de Russie a fourni un prétexte à une campagne à la baisse sur les fonds russes, campagne qui a été de

courte durée, et qui a tourné à la confusion des vendeurs, grâce à l'intelligence des détenteurs, qui n'ont pas pris peur, et les fonds russes ont regagné largement le terrain qu'ils avaient perdu.

La plus grande partie de l'année a appartenu à la hausse. Après un début plutôt froid, et un premier trimestre marqué par la chute de la rente italienne, l'orientation vers les hauts cours s'est accentuée. Tandis que Vienne était depuis de longs mois déjà engagée à la hausse, c'est à partir du mois d'avril que la spéculation s'est réveillée à Londres et que, de ce côté aussi, la place de Paris a reçu des encouragements, encouragements qui ont eu surtout pour résultat de faire absorber par elle les titres de toute nature que les Anglais ont revendus avec gros bénéfices. Ce n'est que dans le second semestre que Berlin s'est mis franchement à la hausse.

L'émotion causée par le meurtre du président Carnot n'a pas eu d'effet bien durable, comme nous l'avons déjà dit, et le mouvement de hausse a atteint son apogée au mois de septembre avec la rente française 3 0/0, au dessus de 104. Le mois d'octobre, marqué par la maladie de l'empereur de Russie et par la rentrée des Chambres, a vu un retour en arrière qui a été surtout accentué pour les fonds russes, tandis que la rente retombait au-dessous de 102, puis les esprits s'étant rassérénés, on est reparti de plus belle.

La comparaison des cours au début et de la fin de l'année montre que le 3 0/0 a gagné plus de 3 points, que l'Egypte unifiée est en progrès de 1 1/2, le Hongrois de 6 points, le 3 0/0 russe de 5 points, le Brésilien de 18 points, l'Extérieure de 10 points, l'Italien de 8 points; mais pour certaines valeurs qui, comme l'Italien, sont tombées un moment à 71, le progrès est de 15 points. Ce qui caractérise, en effet, l'année écoulée, c'est à la fois le maintien des cours élevés pour les fonds étrangers de premier ordre, qui présentent pour les types 4 0/0 et 3 1/2 0/0 peu de marge à la hausse. Les dernières années nous ont fait assister à une amélioration assez sensible dans les finances, notamment de trois pays, la Russie, l'Autriche et la Hongrie.

Depuis 1881, l'histoire financière de la Russie se divise en deux périodes distinctes.

	Déficits.		Excédents.
	—		—
1881....	80 millions roubles	1888....	58 millions.
1882....	3 —	1889....	69 —
1883....	23 —	1890....	65 —
1884....	22 —	1891....	16 —
1885....	44 —	1892....	59 —
1886....	62 —	1893....	98 —
1887....	6		

Les excédents de recettes du budget ordinaire ont permis de couvrir un tiers des dépenses extraordinaires : depuis sept ans, celles-ci n'ont compris pour l'armement que 100 millions de roubles; la disette à coûté 162 millions, il est vrai, mais en dehors de l'amortissement ordinaire, la Russie a consacré 227 millions à des amortissements extraordinaires; elle a eu le bénéfice de ses conversions. Son crédit s'est singulièrement amélioré puisqu'en 1886, elle émettait encore du 6 0/0 à 98 et en 1894 du 3 1/2 0/0 à 95. C'est la récompense d'une politique pacifique, économe et d'une grande circonspection sur le terrain monétaire. Le change a été relativement stable en 1894; à la liquidation de fin octobre, les vendeurs de roubles à Berlin ont dû payer un déport de 14 marks par 100 roubles.

L'Autriche a souffert longtemps du déficit à l'état chronique et, ce qui est pire, de déficits dont l'importance variait beaucoup, comme le montre le tableau ci-dessous :

En millions de florins.

1875.....	Déficit	.....	84	1882.....	Déficit	 21,2
1876.....	—	.....	50,4	1883.....	—	 25,8
1877.....	—	.....	40,6	1884.....	—	 32,6
1878.....	—	.....	94,0	1885.....	—	 4,9
1879.....	—	.....	60,2	1886.....	Excédent	 2,8
1880.....	—	.....	9,9	1887.....	Déficit	 38,1
1881.....	—	.....	37,3	1888.....	—	 53,6

M. de Dunajewski a, le premier, réussi à sortir de cet état précaire, et cela grâce à un esprit d'économie poussé à l'extrême dans toutes les dépenses qui n'étaient pas d'ordre militaire. Il exigea une plus grande rigueur dans la perception de l'impôt direct, mais c'est surtout dans les contributions indirectes qu'il chercha les ressources nouvelles dont l'État avait besoin. Son successeur M. Steinbach, plus timide, réussit cependant à maintenir l'équilibre du budget. Le ministre actuel, M. de Plener, n'a pas encore

eu l'occasion demontrer les talents qu'il passe pour posséder.

Depuis 1889, le budget autrichien est en excédent :

	Prévisions.	Règlement définitif.
1889	2,7	11,1
1890	2,5	22,2
1891	3,5	13,6
1892	2,0	7,0
1893	2,1	»
1894	2,5	»

En millions de florins.

Le point culminant a été atteint en 1890; depuis lors, les excédents ont fléchi, le budget a un peu perdu de son élasticité et l'on se trouve en présence de nouveaux besoins.

La Hongrie, autonome seulement depuis 1867, a eu des débuts très durs, elle a lutté longtemps avec le déficit chronique; celui-ci était encore de 43 millions de florins en 1886, en 1889 il est réduit à 3 millions. Depuis lors, grâce à diverses circonstances, à une meilleure gestion de M. Wekerlé, on a une série d'excédents : 28 millions en 1890, 27 millions en 1892, 36 millions en 1893.

Le relèvement du crédit de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal est extraordinaire. Le 3 0/0 portugais, qui valait 19 francs en 1893, se cote au-dessus de 24 aujourd'hui, sans qu'il y ait rien de bien remarquable à signaler du côté du Portugal, en dehors de velléités d'emprunts qu'il n'arrive pas à satisfaire. Les inquiétudes sur la solvabilité de l'Italie ont précipité le cours de sa rente, au début de l'année, à 71, après de nombreuses fluctuations, surtout une fois que le sort des détenteurs de la Rente a été décidé; grâce aux efforts persévérants d'un syndicat puissant, grâce à l'existence d'un découvert, une amélioration s'est produite, et on a vu la rente italienne remonter aux environs de 86 ou de 87. De même pour l'Espagne, dont la situation semble meilleure sous bien des rapports que celle de l'Italie, et qui n'est pas engagée comme celle-ci dans une alliance ruineuse, l'année 1894 a été bonne, puisque l'Extérieure a passé de 62 à 74. Il y a, paraît-il, plus de sévérité dans la rentrée des impôts, mais surtout ce qui a contribué à cette élévation des cours, c'est l'amélioration du change dont ont profité l'Italie et l'Espagne. Tandis qu'il y a un an, le change italien perdait près de 15 0/0, sa perte est réduite à 6 0/0, de même le change espagnol ne perd plus que 11 à 12 0/0, au lieu de 23. Une des causes principales de cette détente du change, c'est

que durant l'année, l'étranger a acheté de grandes quantités de rente italienne et espagnole, que les indigènes avaient reprise dans les bas cours ; il s'est établi ainsi un courant d'exportation de titres mobiliers de Madrid vers Paris, où un groupe de spéculateurs puissants a travaillé le marché.

Un épisode de l'année, c'est la campagne de baisse qui a été entreprise au printemps contre les actions des Compagnies de chemins de fer de l'Orléans et du Midi. M. Raphaël Georges Lévy a si nettement exposé la question de la durée des garanties aux lecteurs du *Journal des Économistes* que nous n'avons pas à insister sur cette question, qui a été portée devant le Conseil d'État, mais néanmoins, d'une année à l'autre, les cours des actions de nos grandes compagnies de chemin de fer ont fléchi, bien qu'elles se soient relevées des attaques auxquelles elles ont été exposées [1].

Les actions des établissements de crédit, notamment de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit Lyonnais, du Comptoir national d'escompte, sont en progrès sensible, tandis que la Banque de France est en baisse de 540 francs, le Crédit Foncier de 122 francs, la Compagnie parisienne du gaz a baissé de 350 francs, la Compagnie transatlantique de 150 francs, alors que les actions de Suez sont en plus-value de 366 francs.

DÉCEMBRE	1891	1892	1893	1894
(1) Rente 3 %	95 30	97 90	98 35	101 60
» 3 1/2 1894	105 ..	104 90	105 20	107 40
» 3 % amortissable	96 50	98 70	99 ..	101 15
5 % Italien	92 70	93 .	80 50	86 95
Crédit Foncier de France	1.245 ..	1.0.5 ..	1.045 ..	917 ..
Comptoir national d'Escompte	550 ..	500 ..	491 50	565 ..
Banque de Paris	728 75	665 ..	649 ..	755 50
Société générale	475 ..	470 ..	461 50	472 50
Nord actions	1.805 ..	1.910 ..	1.907 ..	1.792 ..
» obligations	453 50	471 ..	470 ..	485 ..
Lyon actions	1.467 50	1.510 ..	1.512 ..	1.406 ..
» obligations fusion	453 50	469 50	466 50	476 ..
Orléans actions	1.515 ..	1.580 ..	1.607 ..	1.480 ..
» obligations 3 %	453 ..	468 ..	467 50	476 ..
Midi actions	1.295 ..	1.340 ..	1.364 ..	1.180 ..
» obligations 3 %	452 ..	468 .	465 75	464 ..
Est actions	887 50	937 50	945 ..	940 ..
» obligations 3 %	438 ..	453 ..	452 50	466 50
Ouest actions	1.047 50	1.095 ..	1.102 50	1.080 ..
» obligations 3 %	450 ..	468 ..	465 50	476 ..
Actions Suez	2.735 ..	2.650 ..	2.720 ..	3.090 ..
Autrichiens	635 ..	631 ..	640 ..	816 ..
Lombards	205 ..	202 50	238 ..	231 50

La caractéristique de l'histoire de la Banque de France, pendant l'année qui se termine, est l'augmentation continue de l'encaisse or, et la faiblesse du portefeuille commercial.

Voici la situation de ces deux comptes au commencement de chaque trimestre :

	Encaisse or — millions.	Portefeuille commercial. millions.
4 janvier	1.698	681
5 avril	1.727	551
5 juillet	1.812	482
4 octobre	1.901	404
27 décembre	2.070	498

On remarque pareille pléthore de l'encaisse en Allemagne et en Angleterre; dans ce dernier pays la banque a même été gênée par l'afflux du métal jaune.

Nous assistons évidemment à la liquidation des pays à finances avariées. Les pays à finances saines ont drainé leur or, et il s'y est ajouté la production des mines, qui constitue un appoint des plus sérieux. La rareté de la matière escomptable ne saurait être invoquée pour expliquer la pénurie du papier à la Banque, car le Crédit Lyonnais et les autres sociétés de crédit ou ont vu leurs escomptes s'accroître ou les ont maintenus à un chiffre à peu près constant.

Malgré la hausse ininterrompue des fonds publics et des valeurs les avances sur titres ont peu diminué : d'un bout de l'année à l'autre, ce portefeuille spécial est resté à peu près le même, comme le montrent les chiffres ci-après :

janvier	312	millions
5 avril	302	—
5 juillet	297	—
4 octobre	284	—
27 décembre	288	—

Il faut vraisemblablement attribuer ce fait à l'excellente organisation des *comptes courants d'avances* trop peu connus du public, grâce auxquels on peut se procurer instantanément les fonds dont on a besoin et pour le temps seulement dont on en a besoin.

La circulation fiduciaire est restée à un chiffre très élevé, mais elle n'a subi que d'insignifiantes fluctuations. La Banque n'a eu que rarement à faire face à des demandes exceptionnelles de crédit.

La première fois, c'est à l'occasion de l'emprunt de la Ville de Paris. Le bilan du 26 avril accuse un portefeuille commercial de 983 millions un portefeuille d'avances de 369 millions, ces chiffres ont été constamment en s'affaissant et ne se sont relevés que le 12 décembre au moment de l'emprunt russe, mais dans des proportions très modestes puisque le portefeuille des effets de commerce n'est monté qu'à 524 millions et celui des avances à 345 millions.

Le taux officiel de l'escompte est resté constamment à 2 1/2 0/0, c'est-à dire à un niveau supérieur à l'escompte à Londres et surtout à l'escompte hors banque.

Le dividende de la Banque est de 111 francs pour l'année, il témoigne à la fois du bas prix de l'argent et de la concurrence faite par les banques privées à notre grand établissement de crédit.

Nous ne poursuivrons pas davantage en détail cette revue de 1894, qui aura vu les cours les plus haut cotés jusqu'ici sur les Consolidés anglais et le relèvement du 3 0/0 allemand, qui est sorti de sa torpeur et aura progressé de 7 points durant l'année. S'il nous fallait former un vœu d'ordre général, ce serait qu'il y eût une détente dans les sentiments à l'égard de la Bourse. Les services rendus par la spéculation sont considérables; les abus et les excès se punissent le plus souvent d'eux-mêmes, et lorsque la justice est appelée à intervenir, le Code pénal fournit des armes suffisantes sans qu'il faille sortir du droit commun et créer des lois d'exception. Malheureusement les dispositions qui animent les législateurs et les gouvernements ne sont guère empreintes de tendresse pour le commerce des capitaux mobiliers. C'est encore en Angleterre que le marché est le plus libre; on n'y voit pas de commissaire de police surveiller les agissements de la Bourse, comme cela s'est fait couramment à Rome, sous M. Crispi, à Buenos-Ayres et, récemment encore, plus près de nous.

Espérons qu'on reviendra un jour à des vues plus indulgentes et plus justes à l'égard du marché financier.

ARTHUR RAFFALOVICH.

LA RÉFORME DU BILLET DE BANQUE
AUX ÉTATS-UNIS

La circulation fiduciaire des États-Unis d'Amérique est constituée par deux espèces de papier : billets de banques particulières et billets d'Etat.

Ces derniers présentent une grande variété : anciennes émissions du temps de la guerre de Sécession (*greenbacks* de 1862 et 1863), billets de dollars d'argent du Blandbill de 1878, billets du Trésor de 1890, sans parler des certificats émis en représentation des espèces déposées au Trésor, circulent indistinctement et sont actuellement tous remboursables en or, par voie directe ou indirecte, bien que les billets de 1878 et 1890 n'aient pour gage spécial que l'argent acheté en vertu des lois Bland et Sherman, toutes deux abrogées aujourd'hui. A côté de ces variétés de papier fédéral circulent les billets des banques dites nationales, dont le montant n'atteint pas deux cents millions de dollars [1], moins du quart de la circulation totale d'État qui dépasse huit cents millions (greenbacks 346 millions, certificats d'argent du Blandbill 333 millions, billets du Trésor du *Shermanact* 152 millions).

Il est impossible, quelque désir que nous ayons de nous renfermer étroitement dans notre sujet, de ne pas toucher ici à la question monétaire, dont celle du billet de banque n'est après tout qu'une des faces. L Amérique vit sous le régime du double étalon, en ce sens qu'elle a des monnaies d'or et d'argent et que toutes deux ont force libératoire, c'est-à-dire peuvent servir indistinctement à acquitter des dettes de n'importe quel montant. Mais la libre frappe n'existe que pour l'or ; l'or seul peut être monnayé pour compte de particuliers. De 1878 à 1893, le Trésor fédéral a fait des achats d'argent, frappé des dollars de ce métal et émis des billets gagés par les lingots blancs entassés dans les caves de Washington : depuis le 1er novembre 1893, les achats ont cessé. La circulation métallique américaine se compose de pièces d'or, d'argent et de monnaies divisionnaires ; la circulation fiduciaire, si nous faisons abstraction de certaines catégories de certificats qui sont de simples récépissés de

[1] Nous rappelons que le dollar vaut 5 fr. 18.

dépôts d'autres monnaies, comprend des billets d'État et des billets émis par des banques particulières dites nationales, parce quelles sont tenues de se conformer à une loi fédérale de 1863.

Sans entrer dans le détail de la législation compliquée qui les régit, il nous suffira de rappeler que ce sont des établissements particuliers libres qui peuvent s'établir en nombre illimité dans n'importe quel État de l'union américaine et qui jouissent du droit d'émettre des billets, à condition de se conformer aux prescriptions de la loi fédérale du 25 février 1862. Leur émission a pour base et garantie essentielle, en dehors du capital même de chaque Banque, dont l'émission ne peut jamais en dépasser les neuf dixièmes, des titres de rente fédérale. Ces titres restent déposés à Washington à la Trésorerie et servent de gage direct à la circulation, qui ne peut jamais s'élever à plus de neuf dixièmes de la valeur de ces rentes. Cette double restriction donne une grande solidité aux billets des banques nationales, mais en réduit la quantité d'une façon excessive, à cause de la raréfaction et de la cherté des rentes fédérales. De la un manque de moyens de circulation qui a inspiré en partie les projets de réforme dont l'Amérique s'occupe en ce moment.

Ils ont été récemment discutés d'une manière approfondie à a convention des banquiers de Baltimore ; ils ont donné naissance au plan que le secrétaire d'État aux finances, M. Carlisle, vient de formuler dans son rapport annuel et que le dernier message du président Cleveland, lu au Congrès de Washington en décembre 1894, appuie vigoureusement.

M. Carlisle critique le système de banque américain, intimement lié au budget de l'État par l'organisation même que nous venons de décrire : c'est elle qui est la cause principale, dit-il, des maux dont l'Amérique souffre depuis deux ans : le 17 janvier 1894, la réserve d'or de la Trésorerie était réduite à 70 millions de dollars ; l'emprunt de 50 millions contracté en mars fit remonter cette réserve à 107 millions ; mais elle retomba dès le mois d'août à 52 millions, point le plus bas qu'elle ait atteint depuis la suppression du cours forcé et la reprise des paiements en espèces (1er janvier 1879). Elle est un moment remontée au double, grâce au nouvel emprunt de 50 millions que le Gouvernement vient de contracter en obligations 5 0/0 [1]

[1] Expliquons en passant que ce taux de 5 0/0 est absolument nominal, puisque les obligations 5 0/0 ont été vendues par le Trésor à un prix qui fait ressortir le taux d'intérêt à 2.878 0/0. Mais à défaut d'une nouvelle loi, l'émission ne pou-

à dix ans d'échéance. Mais les dernières nouvelles indiquent que les sorties d'or reprennent de plus belle.

L'un des traits caractéristiques du système fiduciaire américain, est l'engagement solennel pris à diverses reprises par le Gouvernement de maintenir sur un pied d'égalité parfaite les monnaies d'or et d'argent, ainsi que les billets représentatifs de l'un et de l'autre. Dès lors les porteurs de ces billets pouvant demander à leur choix le remboursement en argent ou en or le réclament toujours en or, ne fût-ce que par crainte de voir un changement introduit plus tard dans la législation. Les exportations d'or ont atteint 36 millions de dollars durant l'année fiscale 1893-94, malgré un excédent d'exportation de marchandises de 264 millions. Comme, d'autre part, le Trésor ne cesse de remettre en circulation les billets qu'il a remboursés en espèces, on les lui représente à nouveau : ainsi s'épuise sa réserve d'or, véritable tonneau des Danaïdes qu'il remplit à coup d'emprunts. Un changement s'impose.

Il faut, dit M. Carlisle, dégager à jamais le Gouvernement de la fonction d'émetteur de billets de banque. Il faut supprimer les billets d'Etat, dont le moindre défaut est de constituer une circulation sans élasticité, qui n'est susceptible ni d'augmenter ni de diminuer de volume. Il faut prendre pour pivot de la réforme les billets des banques nationales, qui n'alimentent guère aujourd'hui qu'un douzième de la circulation totale, fiduciaire et métallique, mais qui devront peu à peu en constituer la plus grande partie. Si ces billets n'ont pas jusqu'ici joué un rôle plus important, c'est pour des motifs qu'il est aisé de comprendre. Les titres de rentes des Etats-Unis qui seuls peuvent servir à les gager sont très rares sur le marché et obtenables seulement à une forte prime. D'autre part les lois actuelles ne permettent pas au Trésor d'avoir en réserve des billets des banques nationales prêts à être délivrés à chacune des banques à première demande : plusieurs semaines s'écoulent avant que la banque ait pu obtenir les billets qu'elle désire, et, lorsqu'elle les reçoit, le besoin qui les avait fait demander n'existe souvent plus[1].

---

vait être décrétée par le pouvoir exécutif qu'en vertu d'une ancienne loi du Congrès (*refunding act* du 14 juillet 1870) prescrivant la création de titres 5 0/0. M. Carlisle conclut du succès de son émission qu'un titre 2 1/2, garanti pendant un certain temps contre le remboursement, eût trouvé bon accueil auprès des capitalistes ; il demande aussi à être autorisé à émettre des Bons du Trésor, à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays.

[1] Pour comprendre ceci il faut savoir que toutes les opérations des 4 à 5.000 banques nationales sont centralisées dans le bureau du contrôleur de la circulation à Washington.

M. Carlisle a élaboré un plan de réorganisation et de réforme qui doit dégager le Gouvernement, aujourd'hui responsable de la circulation tout entière, assurer une circulation saine et élastique de billets des banques nationales et de banques des Etats, et avoir pour conséquence finale le retrait des billets fédéraux des deux catégories, greenbacks et billets émis contre l'argent. L'expression banques des Etats (*statebanks*) s'applique à des établissements privés fondés dans les différents Etats dont la fédération forme la République américaine : ces banques tiennent leurs chartes des gouvernements particuliers et doivent se conformer à la législation de chacun d'eux, tandis que les banques nationales existent en vertu d'une loi fédérale et sont soumises à la législation du pouvoir central. Voici comment se résume le plan Carlisle :

1° Seront révoquées toutes lois exigeant ou autorisant le dépôt de rentes des Etats-Unis pour garantir une circulation de billets.

2° Les banques nationales seront autorisées à émettre des billets jusqu'à concurrence des trois quarts de leur capital effectivement versé, mais à condition qu'elles aient préalablement déposé, à titre de fonds de garantie, 30 0/0 du chiffre de l'émission projetée en billets des Etats-Unis ayant cours légal.

Le dépôt sera augmenté ou diminué de façon à toujours représenter 30 0/0 de la circulation.

3° Les actionnaires resteront personnellement responsables, jusqu'à concurrence d'encore une fois le montant de leurs actions, du remboursement des billets, lesquels constitueront une première charge sur tout l'actif de la banque émettrice.

4° Une taxe d'un demi pour cent l'an sera prélevée sur la circulation moyenne des billets, pour subvenir aux frais de fabrication, du contrôle fédéral, etc.

5° La plus petite coupure sera de 10 dollars (52 fr. 18); les banques qui voudront spécifier que leurs billets seront remboursables en or pourront le faire. Le secrétaire de la Trésorerie fédérale aura toujours un stock de billets prêts à être délivrés à toute banque qui en fera la demande.

La fixation à 10 dollars de la plus petite coupure aurait pour effet de faire circuler beaucoup plus d'or et d'argent que les Américains n'en emploient actuellement. Il existe 319 millions de dollars de billets d'un dollar, savoir 63 millions des banques nationales, 65 de greenbacks, 60 en billets du Trésor de 1890 et 131 en certificats d'argent, qui ne pourraient être remplacés que par de la monnaie métallique.

6° Chaque banque nationale devra rembourser ses billets à son siège et à des agences qu'elle désignera.

7° Une taxe annuelle sera prélevée sur la circulation, de façon à constituer un fonds de réserve commun destiné à pourvoir au remboursement immédiat des billets des banques qui viendraient à suspendre leurs paiements.

La taxe fonctionnera jusqu'à ce que le fonds ait atteint 5 0/0 de la circulation générale, et sera remise en vigueur pour le reconstituer dès qu'il aura été entamé.

8° Toutes les formalités relatives à l'accroissement ou à la diminution de la circulation des billets sont supprimées.

9° Sont également supprimées toutes prescriptions relatives au quantum de la réserve que les banques étaient tenues d'avoir en raison de leurs dépôts.

10° Le secrétaire de la Trésorerie est autorisé à rembourser et à retirer de la circulation des billets fédéraux, jusqu'à concurrence de 70 0/0 de l'émission nouvelle que les banques nationales et d'Etats pourront faire en vertu du présent système.

11° Seront exempts d'impôt les billets émis par les Banques d'Etats qui se soumettront aux conditions de la présente loi, c'est-à-dire limiteront leur émission à 75 0/0 de leur capital, déclareront leurs actionnaires responsables du paiement des billets jusqu'à concurrence d'une fois encore le montant intégral de leurs titres, en d'autres termes permettront un appel de fonds égal au capital nominal de chaque action, feront des billets une première charge sur l'actif, effectueront un dépôt de 30 0/0 de leur circulation en billets fédéraux et rembourseront leurs billets à vue. — M. Carlisle emploie cette forme détournée de l'exemption d'impôt, parce qu'une loi non abrogée frappe d'une taxe prohibitive de 10 0/0 les billets des banques d'Etats.

Le projet ne ferait disparaître que peu à peu les billets fédéraux, au retrait desquels seraient consacrés les excédents de budgets. L'auteur trouve avec raison qu'il serait imprudent de retirer brusquement de la circulation les instruments dont elle se sert avant de les avoir remplacés. Il calcule que si toutes les banques nationales et d'Etats actuellement existantes usaient du droit d'émission qui résulterait pour elles de la nouvelle législation, elles créeraient 750 millions de billets, puisque leur capital s'élève à un milliard de dollars. Le fonds de garantie de 30 0/0 absorberait 225 millions et le fonds commun de secours, à raison de 30 0/0, 3.750.000 millions.

Ce plan peut se résumer en deux lignes : à la circulation de bil-

lets d'Etats il substitue celle des banques privées, en nombre illimité, tenues seulement de ne pas dépasser dans leur émission les trois quarts de leur capital et d'avoir des réserves d'ensemble 35 0/0 de leur circulation. Il présente des points faibles que nous ne pouvons pas ne pas mettre en lumière, quoique nous approuvions pleinement l'idée de détrnire les billets fédéraux : mais précisément le retrait inscrit en tête du programme ne nous paraît pas suffisamment assuré

M. Carlisle exige des banques la constitution de leurs réserves en billets fédéraux. Nous comprenons fort bien qu'au début ce sera une façon de retirer une partie de ceux-ci de la circulation. Mais ils devront ensuite être remplacés par du métal, sous peine de s'éterniser dans cette réserve des banques. Quant au solde des billets fédéraux qui resteraient en circulation, c'est-à-dire plus de 600 millions de dollars, le projet en prévoit le retrait et l'annulation par le secrétaire du Trésor « au moyen des excédents du budget ». Or les budgets américains qui ont pendant longtemps présenté des excédents énormes se soldent aujourd'hui tout autrement. L'exercice 1893-1894 (l'année fiscale va du 1er juillet au 30 juin) a laissé un déficit de 70 millions de dollars, et les cinq premiers mois de l'exercice courant, c'est-à-dire de juin à novembre 1894, un déficit de 22 millions. Nous n'ignorons pas le ressort merveilleux de la grande République et l'élasticité de ses finances : mais il est peut-être hardi de tabler à l'heure présente, en face de chiffres pareils, sur des excédents futurs pour racheter 800 millions de dollars, c'est-à-dire plus de quatre milliards de francs de billets. Ne conviendrait-il pas d'inscrire au moins comme charge fixe du budget une annuité pour le rachat annuel d'une quantité déterminée de ces billets ? Si le côté essentiel de la réforme ne doit pas rester dans le vague, il faut pourvoir dès maintenant à ce rachat : la véritable façon d'y procéder, ce serait d'émettre un grand emprunt de liquidation qui servirait à les retirer tous.

Examinons maintenant la valeur de l'instrument de circulation dont M. Carlisle veut doter son pays, et qui doit être considéré comme une création nouvelle : car, s'il n'y a pas de modification apparente dans sa constitution, si les banques nationales qui existent et émettent des billets doivent continuer à remplir cette fonction et, selon toute probabilité, en être les agents principaux, leur billet reposera désormais sur des bases autres que l'ancien. Aujourd'hui la garantie est double : capital de la banque et rentes nationales, le chiffre de l'un et des autres dépassant notablement celui de l'émission autorisée. A l'avenir, la garantie consisterait dans le capital de

la banque, qui dépasserait toujours au moins d'un tiers l'émission, et dans les réserves qui en représenteraient un peu plus du tiers (35 0/0). Les réserves consisteraient en titres représentatifs d'une créance sur l'Etat fédéral ; mais la rente à intérêt serait remplacée par des billets au porteur, greenbacks ou billets du Trésor (*treasury-notes*) gagés par l'argent acheté en vertu de la loi Sherman. Le fondement de la garantie n'est donc pas altéré, puisqu'elle est toujours constituée par un engagement fédéral, mais la proportion n'en est plus que le quart à peu près de ce qu'elle était auparavant. La garantie était formée jusqu'ici par des rentes cotées à 110, 115 parfois 120 0/0 [1], et les banques nationales ne pouvaient émettre plus de 90 0/0 du pair ou du cours coté quand il était inférieur : cette partie du gage dépassait donc en général à elle seule de 25 0/0 le montant de l'émission.

La garantie matérielle des émissions serait donc amoindrie sous l'empire des règles nouvelles. Le public, avant d'accepter le billet de banque, devra se préoccuper plus qu'aujourd'hui de la situation de l'établissement souscripteur, à laquelle la valeur de ce billet sera plus étroitement liée que par le passé. Jusqu'ici la parfaite remboursabilité du billet des banques nationales ne pouvait être mise en doute tant que le crédit des Etats-Unis restait intact. Le secrétaire du Trésor, toujours nanti de rentes nationales pour une valeur très supérieure à celle des billets en circulation, n'avait, dès qu'une Banque était en difficulté, qu'à réaliser la quantité de ces rentes nécessaires pour se procurer les fonds avec lesquels il remboursait les billets de ladite banque. Désormais le Trésor, déclinant toute responsabilité de ce chef, se bornerait à veiller à ce que les banques se conformassent à la loi : il n'aurait à sa disposition, pour opérer le le retrait des billets d'un établissement insolvable, que la réserve de 30 0/0, le fonds commun de 5 0/0, la réserve particulière de la banque, plus tout l'actif de cette même banque qui répond de la circulation par préférence à toute autre créance. C'est ici qu'apparaîtront les dangers de la multiplicité des banques émettrices, qui n'avait pas d'inconvénient quand le billet reposait sur des garanties qu'on pourrait presque qualifier d'excessives, mais qui sera, croyons-nous, un obstacle au développement et à l'application des projets de M. Carlisle dans leur forme actuelle.

L'objection serait écartée si les banques émettrices consentaient

---

[1] Au 1er décembre 1891 le 4 0/0 américain était coté 115, le 2 0/0 95 1/2.

à se déclarer solidaires les unes des autres : car alors une réserve générale de 35 0/0, constamment maintenue et ramenée à ce niveau aussitôt qu'elle aurait été entamée, pourrait être considérée comme suffisante pour garantir en tout état de cause la parfaite remboursabilité de tous les billets de toutes les banques. Mais ce système imposerait aux meilleurs de ces établissements de lourdes charges puisqu'ils seraient appelés à répondre de l'insolvabilité de ceux qui seraient moins sagement gérés.

Nous ne serions pas surpris qu'en fin de compte on se bornât à laisser subsister le système des banques nationales en y apportant quelques perfectionnements, tels que l'autorisation d'émettre des billets jusqu'à concurrence de la pleine valeur des rentes déposées et non plus seulement des 90 0/0 du pair. Que le Congrès adopte en même temps notre projet d'emprunt consolidé du type 2 1/2 ou 3 0/0, et les Banques nationales y trouveront du coup l'aliment nécessaire à l'extension de leur circulation. Elles en souscriront la plus grande partie et auront ainsi le moyen de gager les centaines de millions de billets de banque que la circulation américaine exigera en remplacement des billets fédéraux.

En résumé l'idée de MM. Cleveland et Carlisle, quand ils ont déclaré la guerre au billet fédéral, était juste et féconde : elle marque le point de départ d'une révolution bienfaisante dans les finances américaines. Mais l'avant-projet dressé par le secrétaire de la Trésorerie a besoin d'un remaniement complet : une dépêche récente semblait d'ailleurs en faire pressentir le retrait. La discussion reste ouverte ; la question est assez grave et le pays dont il s'agit constitue un des facteurs assez considérables de la civilisation moderne pour que nous recommandions à tous les économistes d'en chercher la solution.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

PROTECTIONNISME ET COMMUNISME

La Saxe est un des pays où la statistique de l'impôt sur le revenu donne les résultats les plus précis. On en peut déduire les revenus des différentes classes des citoyens. Voici les résultats de 1886 :

Revenus	Nombre des contribuables	Montant des revenus
—	—	—
Marks		Millions de marks
301 à 500	576.683	223,7
501 800	354.589	228,9
801 1.600	221.257	242,4
1.601 3.300	76.210	170,0
3.301 4.800	16.743	66,1
4.801 9.600	14.273	93,0
9.601 100.000	7.889	162,3
100.000 et au-dessus	222	50,2
Totaux	1.267.886	1.236,6

Supposons qu'un Etat socialiste décide de prendre aux riches leur superflu et de le distribuer aux pauvres. Par exemple supposons qu'on ne permette à personne d'avoir plus de 9.600 marks de revenu ; l'Etat prend le surplus, et en distribue un tant par tête à ceux qui ont un revenu moindre. Que reviendra-t-il à chacun de ceux-ci ?

Le calcul est facile. Il y a en Saxe 8.111 personnes ayant un revenu de plus de 9.600 marks. Si on ne laisse à ces personnes que 9.600 marks le gouvernement aura une somme de 134,6 millions de marks à distribuer. Les contribubles qui ont moins de 9.600 marks de revenu sont au nombre de 1.259.775, il leur reviendra donc à chacun près de 107 marks. Voilà la somme que produirait à chaque contribuable la *liquidation sociale* !

Mais cette somme est encore trop forte.

1° Nous n'avons compté que les contribuables ayant plus de 300 marks de revenus. Il y a, malheureusement, des personnes qui ont moins et qui, prenant part à la distribution, feraient diminuer la part qui revient à chacun. Mais on peut observer d'un autre côté qu'on pourrait exclure de la distribution les personnes ayant plus de 4.000 marks de revenu. Une chose compensera l'autre.

2° Les personnes qui ont plus de 9.600 marks de revenu ne consomment pas toutes leurs rentes. Une partie devient du *capital*. Si on ne veut pas que les industries dépérissent, il faudra que l'Etat socialiste ajoute lui-même cette somme au *capital collectif*. Cela diminuera d'autant la part à distribuer à chacun des contribuables, et ils seront fort heureux s'ils peuvent toucher la moitié de la somme que nous avons trouvée. Cette fameuse *liquidation sociale* aboutit donc à l'espoir d'augmenter d'une soixantaine de marks, soit de 73 à 74 francs, le revenu annuel de chaque contribuable. Le jeu vaut-il vraiment la chandelle?

Maintenant examinons un peu l'autre forme de socialisme, celle de nos classes gouvernantes, la protection en un mot.

La population de la Saxe est à peu près de 3.200.000 habitants. Le nombre total des contribuables qui figure dans le tableau que nous avons donné est de 1.267.886. Cela veut dire qu'en moyenne chacun de ceux-ci doit pourvoir à l'entretien d'une autre personne, ou plus précisément 100 contribuables nourrissent 152 autres personnes.

M. Blaise, des Vosges, a trouvé qu'en France la consommation annuelle du blé a été, en moyenne, de 193 kilogs, de 1870 à 1880.

Le blé coûte maintenant à Londres moins de 13 francs le quintal. Grâce aux droits protecteurs, il coûte plus de 17 francs en France et en Italie. Ce prix augmentera probablement, car le droit protecteur est de 7 francs. Mais tenons-nous-en à la différence actuelle de 4 francs, et voyons quel en sera l'effet pour un pays comme la Saxe. Puisque 100 contribuables se nourrissent eux-mêmes, et en outre 152 personnes, ils consommeront en tout 48.636 kilogs de blé par an, et payeront de ce chef 1.954 francs par an à messieurs les producteurs nationaux. Or, nous avons vu que dans la *liquidation sociale*, chacun de ces contribuables pouvait espérer tout au plus de recevoir une soixantaine de marks par an, soit pour les 100 contribuables, près de 7.380 francs. Ainsi la protection, seulement pour le blé, enlève aux habitants plus de un quart de ce qu'ils pourraient espérer au maximum, si l'on distribuait aux pauvres le surplus de revenus des riches. Maintenant qu'on ajoute les autres droits protecteurs, les droits sur la viande, le pétrole, les tissus, le fer, les machines, etc. ; qu'on tienne compte des primes d'exportation pour le sucre, des primes à la marine marchande, et des autres malversations qui sont la conséquence de la protection ; qu'on n'oublie pas l'énorme destruction de richesse qu'elle produit indirectement, les dépenses pour des colonies qu'elle rend stériles, le gaspillage d'armements excessifs, et l'on obtiendra un total qui ne sera pas infé-

rieur, et qui pourrait même être très supérieur à celui que donnerait l'augmentation de revenus dans la nouvelle distribution rêvée par les socialistes. Ceux-ci demandent l'impôt progressif; on comblerait leurs vœux si l'on en arrivait à distribuer aux pauvres le surplus des revenus des riches. Eh bien ! qu'ils s'unissent aux économistes pour obtenir la liberté du commerce, et ils en auront à peu près la même somme pour leurs protégés.

Ce résultat que nous fournit la statistique est important. Il complète utilement le pamphlet de Bastiat sur le socialisme et le communisme.

Actuellement, en Italie, le gouvernement de M. Crispi met en prison les socialistes sous prétexte qu'ils médisent de la propriété privée. Il nous semble que quand on pratique la spoliation sous forme de protection, et qu'on oublie dans les banques les principes du *mien* et du *tien*, on n'a guère le droit de se poser en défenseur de la propriété.

On enlève d'un côté au peuple une certaine somme pour la distribuer aux honnêtes compères qui jouissent des bienfaits de la protection, ou pour la détruire en des dépenses inutiles. D'un autre côté, les socialistes veulent enlever aux riches une somme, qui est à peu près de même importance, pour la distribuer aux pauvres. Une chose vaut l'autre. Il y a là une question qui n'est que de personnes et nullement de principes.

VILFREDO PARETO.

MOUVEMENT COLONIAL

SOMMAIRE. — Situation de nos colonies africaines. — La question de Madagascar. — Ouverture du haut fleuve Rouge au commerce avec le Yunnan. — Les fonctionnaires aux colonies. — La Compagnie de l'Afrique du Sud. — L'affaire de Lourenzo-Marquez. — Les Hollandais à Lombok.

Le ministre des Colonies a donné dernièrement à la Commission du budget des explications ayant trait à la situation au Soudan et en Indo-Chine. Nous y relevons celles qui ont un caractère d'intérêt général.

Il a fait connaître que le Soudan avait coûté en 1894 10 millions y compris un crédit supplémentaire de 4 millions. Il a demandé 9 millions pour 1895.

Continuant ses explications nous avons vu avec plaisir que le ministre a dit que le gouvernement ne voulait pas aller plus loin dans la conquête mais maintenir et organiser ce que nous possédons. C'est dans ce but qu'on a substitué un gouverneur civil à un gouverneur militaire. C'est la sanction de volonté de la Chambre de clore la période militaire.

On cherchera à organiser et améliorer, les transports coûtent particulièrement cher. On étudiera la création d'une voie permanente et on espère que la pacification entraînera une diminution des postes et une plus grande facilité de se ravitailler sur place.

En outre la voie permanente projetée diminuera les frais par tonne. Le prix actuel est, en effet, chargé de la grande mortalité des animaux et de la rapide usure des voitures.

L'intérieur du Soudan est maintenant pacifié. Le retour des populations chassées par la conquête s'accentue ; la culture se développe ; dès l'an prochain la plupart des ports pourront se ravitailler en grande partie sur place.

Le but du gouverneur est de faire revenir les populations qui fuyaient autant nos colonies que Samory. Il faut pour cela ne plus batailler. On aura alors des économies.

Mais il faut avant tout créer des moyens de transport pour développer la puissance productive du pays.

Les ressources du budget local sont aujourd'hui de 550.000 francs.

On espère pouvoir bientôt augmenter considérablement ces ressources.

Au dire du ministre des Colonies, nos autres colonies d'Afrique sont en état de prospérité ; le Dahomey, dans deux ans, se suffira, le Congo ne nous coûte plus que 1.680.000 francs.

*
* *

A Madagascar la mission de M. Le Myre de Vilers a échoué. C'était à prévoir. On s'occupait peu de Madagascar avant les incidents qui ont amené la rupture de nos relations avec la cour d'Emyrne. On affirme que ce silence était commandé pour seconder la politique de tolérance exagérée que les ministères qui ont occupé le pouvoir depuis 1885, imposaient aux résidents généraux dans la grande île africaine. Le mot d'ordre était de se taire et de subir avec résignation les tracasseries et les vexations que les Hovas, assurés de l'impunité, exerçaient contre les Français,

On a tout fait pour éviter un conflit ou pour en retarder au moins la naissance.

Aujourd'hui, grâce à cette politique de tolérance (dont la cause réside dans le ridicule traité de 1885), le conflit est inévitable et le gouvernement se trouve dans la nécessité d'intervenir *manu militari,* ne serait-ce que pour venger les injures qu'il a subies, en dehors de toute considération économique ou d'intérêt plus général.

La campagne est inévitable, on la fera. Mais lorsque le drapeau français flottera sur Tananarive, que fera-t-on ?

Comment le gouvernement compte-t-il utiliser sa conquête ?

Sera-ce l'annexion, le protectorat, et quel protectorat ?

Nous avons à ce sujet recueilli les différents avis des personnes qui s'occupent tout spécialement de politique coloniale et dont quelques-unes ont exercé des fonctions à Madagascar. Toutes proposent une solution différente.

L'une d'elles, qui a étudié la question sur place, M. P. Drut, a publié une brochure qui contient un aperçu sommaire, mais très exact, des mœurs du pays. L'auteur arrive à cette conclusion qu'il suffirait aujourd'hui d'occuper les quelques points de la côte qui peuvent avoir une importance commerciale on stratégique. Quant à l'intérieur, en possession des Hovas, il faudrait le traiter provisoirement comme n'existant pas. Les Hovas, réduits à la misère, se battraient bientôt entre eux et l'accès de leur pays serait alors facile. C'est l'idée même qui a été développée à la Chambre par M. de Montfort.

Cette opinion se défend mal ; nous n'ignorons pas que le territoire est entièrement neuf et qu'il faudra de grands travaux publics pour le mettre en valeur, l'île renferme de grandes richesses, plus grandes qu'on le suppose ; les mines d'or notamment s'y trouvent en abondance ; l'exploitation de Suberbieville, pour n'en citer qu'une, serait très prospère, si la Compagnie qui la dirige n'était en butte aux excursions des peuplades qui gênent les travailleurs.

M. X., un explorateur bien connu, émet un autre avis.

Très partisan de la paix il reconnaît la nécessité d'une expédition qui devra aboutir à l'établissement d'un protectorat effectif. Ce protectorat sera appuyé par des forces militaires suffisantes pour le faire respecter.

La première condition à imposer aux vaincus sera l'éloignement du premier ministre Rainilaïrivouy, qui a toujours combattu les Français et prêté la main à toutes les exactions commises au cours de ces dernières années.

L'annexion ne paraît pas profitable car elle amènerait des dépenses considérables et nous exposerait, de la part de l'Angleterre, à des demandes de compensations.

Une troisième solution est enfin proposée par un ancien résident français dans l'île.

Après avoir sévèrement qualifié les fautes commises par le gouvernement depuis 1885 et critiqué le fameux traité dans le texte duquel le mot de protectorat ne figure même pas, M. X. nous fait part de son avis, très net d'ailleurs, sur la situation actuelle.

Les crédits que le gouvernement a demandés sont exagérés ; 30 millions suffiraient pour châtier les rebelles et occuper l'île, qui devra être annexée.

Entre l'annexion et le protectorat l'hésitation n'est pas possible. Un protectorat ne peut être établi qu'avec les Hovas, qui occupent le centre de l'île et contre lesquels se ligueront toutes les autres peuplades, devenues ennemies de la France. Il faudra donc fournir à cette tribu des forces militaires suffisantes pour lui permettre de résister aux assauts de celles qui les entourent et avec lesquelles leurs tendances naturelles les pousseraient à pactiser.

Le protectorat constituerait une solution dilatoire, une demi-mesure qui nous mettrait dans la nécessité, à une échéance plus ou moins lointaine, de recourir à une mesure radicale devant laquelle on aurait actuellement reculé.

Tel est l'exposé des opinions de personnes très compétentes en la matière. La question nous paraît trop complexe pour être résolue

de plano et de nouveaux éclaircissements seront probablement fournis au cours de la discussion.

*
* *

Le fleuve Rouge, qui traverse le Tonkin, présente au point de vue commercial des avantages incontestables et forme, sans aucun doute, la route naturelle du Yunnan.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte de l'Indo-Chine pour voir que cette grande artère s'enfonce jusqu'au centre du Yunnan et peut être remontée à partir de Laokay par des grandes barques portant environ dix tonnes jusqu'à Manghao, qui est le terminus de la grande navigation, tandis que de petites pirogues du même type que celles qu'on trouve sur la rivière Noire, portant de 4 à 500 kilogrammes de marchandises, peuvent aller jusqu'à la ville de Yuontchiang, située dans une grande et fertile plaine à cinq journées à l'ouest de Mongtzé, au cœur de la province.

Le fleuve Rouge, les marchés de Mongtzé et de Manghao ayant été déclarés ouverts au commerce dans le courant du mois d'août 1889, les transactions n'ont cessé depuis cette époque de prospérer. Les débuts, il faut le dire, ont été difficiles.

Les négociants chinois de Mongtzé — les seuls du reste qui aient encore osé se lancer dans cette voie — connaissant l'état troublé du haut fleuve, ignorant les formalités à remplir pour traverser notre territoire, hésitaient à risquer leurs capitaux, et ce n'est que sur notre assurance que rien ne serait épargné pour les garantir contre les rôdeurs, etc., qu'ils commencèrent leurs opérations.

A la fin de 1889, c'est-à-dire pendant un exercice de quatre mois, le mouvement des transactions s'éleva à plus d'un million, en chiffre exact 1.189.532 francs.

Durant 1891, le pillage par les pirates de quelques convois importants refroidit un peu l'ardeur des marchands, mais les résultats précédents avaient été si satisfaisants que le transit reprit avec une nouvelle activité. L'année 1892 s'est close par un mouvement d'affaires de près de 12 millions, et d'après les statistiques des douanes chinoises l'année 1893 s'est soldée par un excédent très important.

En examinant la nature des principaux produits transitant à travers le Tonkin nous voyons qu'ils se décomposent ainsi :

IMPORTATIONS.

Coton filé de Bombay.....	4.000.000 fr.
Articles divers.....	2.989.604 »

EXPORTATIONS.

Étain en saumons.....	3.800.000 fr.
Opium pour la ferme.....	300.000 »
Thé et divers.....	900.000 »
Total.....	11.989.604 fr.

Il est à remarquer que parmi ces articles ne figurent ni opium pour le commerce, ni musc, ni aucun métal autre que l'étain, très peu de lainages, dont la province consomme cependant pour *quatre à cinq millions* de francs par an.

En un mot, tous les produits représentant une grande valeur sous un faible volume ou demandant des soins particuliers durant le transport suivent les autres voies.

L'étain à destination de Hong-Kong ou de Shanghaï qui, jusqu'à l'année 1892, suivait les routes du Sze-Tchouan et de Rai-Se passe maintenant par le fleuve Rouge; d'autres produits miniers suivront cet exemple dès que la sécurité sera complète et que les frais de transport seront réduits.

Indépendamment des questions d'ordre économique et autres, qui jusqu'ici ont empêché les riches produits du Yunnan de suivre notre voie, nous devons signaler l'obligation, pour les marchandises à destination du département de Kai-hoa, etc., des marchandises sur la rive droite du fleuve, de se faire dédouaner à Mongtzé, ce bureau seul étant ouvert à l'importation et à l'exportation. Cet état de choses préjudiciable à nos intérêts et au développement du commerce va être modifié. Sur la demande de notre gouvernement, le port de Ho-Kéou, qui se trouve en face de Laokay de l'autre côté de la frontière, va être prochainement ouvert au commerce.

Les avantages qui découleront de ces nouvelles dispositions seront immenses.

D'une part, les marchandises à destination de Kai-hoa et de la rive droite du fleuve pourront être dédouanées à Ho-Kéou et de là être dirigées directement sur leur destination respective. De même, les produits de ces pays pourront être exportés par le même bureau. Cette combinaison aura le double avantage de réduire les frais de transport, de permettre à une foule de nos articles, qui jusqu'ici n'avaient pu pénétrer dans ces régions, d'y arriver à bon compte, et les matières d'échange, provenant de ces parages, pourront être exportées avec profit.

L'installation à Ho-Kéou du vice-consulat qui devait être primiti-

vement établi à Manghao, sera le trait d'union entre nos nationaux et les autorités. Sa présence dans ces parages encore troublés permettra de régler plus rapidement les questions qui pourront être soulevées entre négociants et obligera les autorités locales à exercer une surveillance plus active sur les mouvements des bandes qui se forment sur cette partie de notre frontière. Laokay, qui jusqu'ici n'a été qu'un simple poste avancé, deviendra l'entrepôt de commerce du haut fleuve Rouge.

Avec des avantages aussi importants il est permis d'augurer, si nous savons tirer parti de notre situation, que toute concurrrence sera impossible et que le mouvement commercial destiné au sud-ouest de la Chine sera forcément entraîné vers notre colonie du Tonkin.

Mais il faut que nos commerçants se hâtent.

Pendant que nous cherchons notre voie, que nous restons indifférents aux débouchés qui s'ouvrent devant nous, les marchandises étrangères font la tache d'huile. Les indigènes de toutes les classes commencent à employer les produits étrangers, à s'habituer à certaines marques, qui ne sont point les nôtres, et le moment n'est pas éloigné où les jalons plantés par nos concurrents porteront leurs fruits. Tous ces peuples sont routiniers au possible; ils ne changent que bien difficilement leur manière de faire et leurs habitudes et l'on peut craindre que nous n'arrivions trop tard, car, depuis l'ouverture du fleuve Rouge au commerce, pas une maison française n'a essayé de créer de comptoir sur les marchés du Yunnan et j'ajouterai que pas un article de nos manufactures, autre que les provisions nécessaires aux quelques Européens qui résident au Yunnan, n'a paru sur le marché de Mongtzé.

*
* *

Une des raisons qui avaient fait ajourner plusieurs fois la création du ministère des Colonies était la raison d'économie. Comme toutes les discussions budgétaires enfantent des prodiges d'ingéniosité pour rattraper les milliards gaspillés en rognant des bouts de chandelles, la Chambre avait cru que le luxe d'un nouveau ministère était au-dessus de nos moyens.

Cependant, en administrant bien les 80 millions inscrits au budget des colonies, il serait facile de trouver dans cette somme assez d'économies pour que, malgré la création du ministère, l'État ne dépense rien de plus, tout en employant mieux l'argent des contribuables.

Le moyen est très simple : il consiste à supprimer la moitié (pour commencer) des fonctionnaires coloniaux.

Dans les autres pays on recrute des employés pour remplir les emplois ; on tâche d'acquérir des colonies pour y établir des colons. En France nous créons des emplois pour y installer des employés ; nous conquérons à grands frais un empire colonial pour y exporter des fonctionnaires.

A nos sujets protégés, alliés noirs ou jaunes, nous procurons les bienfaits de la civilisation sous deux espèces : alcoolisme et bureaucratie. Ceux qui survivent à l'intoxication par les spiritueux succombent à l'exaspération par les formalités. Ce qui rend, après dix ans de combats, la soumission du Tonkin si précaire, c'est la répugnance des indigènes pour la paperasserie ; les Pavillons noirs aiment mieux se laisser exploiter à la chinoise que d'être en proie aux chinoiseries françaises.

A peine le drapeau tricolore est-il planté dans un village de l'Indo-Chine ou du Soudan qu'on voit pulluler, alentour, des inspecteurs, contrôleurs, vérificateurs, receveurs, percepteurs, commissaires, expéditionnaires, gabelous, rats-de-cave, avec des insignes, des casquettes galonnées, le verbe haut et la force armée derrière eux. De braves nègres qui pouvaient, la veille, manger leur belle-mère à la croque-au-sel sans aucune autorisation préalable n'ont plus seulement le droit de se passer un anneau dans le nez sans y avoir fait appliquer un poinçon officiel. Ce n'est pas une plaisanterie. Dès que le royaume de Behanzin a été « organisé », les contributions indirectes y ont expédié des formules imprimées en usage à Bercy ; pour apporter aux comptoirs un panier d'arachides, les amazones retraitées sont obligées de remplir les colonnes vides et de dresser des bordereaux.

On a établi devant le Sénat que les colonies de la France lui coûtent deux fois plus cher que les colonies britanniques à l'Angleterre. Le fait paraît surprenant quand on compare les deux empires ; il s'explique naturellement lorsqu'on feuillette un budget colonial français et qu'on aperçoit à tous les articles des emplois bien rémunérés dans le genre de ceux-ci : inspecteur des haras du Tonkin, architecte des bâtiments de la résidence de Tananarive, inspecteur des monuments du Sahara. La colonie-type est la Cochinchine où, sur moins de 1.800 Français, il y a plus de 1 600 fonctionnaires. Tous nos autres établissements s'efforcent d'atteindre à la même perfection ; la plupart en approchent.

Et les fonctionnaires chassent le colon. Puisque la colonie leur est affectée en toute propriété, qu'y viendrait faire cet intrus ? D'abord, pourquoi s'en est-il allé de son village ? Ce n'est pas normal, c'est suspect ; au diable le gêneur ! On le force vite à déguerpir,

Mais les colons étrangers, vigoureusement protégés par leurs consuls, sont à l'abri des vexations ; ils restent, ils prospèrent. De sorte que nos colonies renferment bien des fonctionnaires et des colons, mais les fonctionnaires seuls sont Français et les colons sont étrangers ; nous faisons les frais de l'entreprise et nos rivaux en recueillent les fruits ; nous les protégeons, nous les indemnisons quand il leur arrive malheur, nous répondons de tout. Aussi c'est par amour-propre que les Anglais et les Allemands nous disputent de temps en temps quelques morceaux de territoires ; ils auraient plutôt intérêt à ce que nous en fussions propriétaires, puisque nous en assumerions alors toutes les charges, sans rien leur ôter du profit.

Aussi les Français qui sortent de France vont partout excepté dans les colonies françaises ; ils bravent la fièvre jaune pour s'établir dans l'Amérique du Sud et laissent l'Algérie aux Espagnols, aux Maltais, aux juifs ; ils abandonnent l'admirable Tunisie aux Italiens qui s'y comportent comme chez eux, fondent des écoles et des lycées « assimilés » à ceux de Naples ou de Turin, s'emparent des administrations, règnent en maîtres.

Donc, moins de fonctionnaires aux colonies ; elles recevront plus de colons ; elles s'en trouveront mieux, le budget y gagnera et nos nationaux seront satisfaits.

*
* *

Un traité signé à Londres entre la Compagnie de l'Afrique du Sud, représentée par son président M. Rhodes, et le gouvernement de Sa Majesté confère à la Compagnie l'administration des territoires situés au nord du Zambèze et soumis actuellement au protectorat britannique, sous le nom de Nyassaland. Ce territoire avait été expressément réservé par la convention de 1891. Mais il avait été admis que les frais de l'administration seraient supportés par la Compagnie ; c'était la rendre véritablement maîtresse du pays.

Ces dépenses se sont montées à près d'un million annuellement sans compter le subside extraordinaire de 250.000 francs alloué pour la campagne contre le chef Makangira, la construction d'une ligne télégraphique et le lancement de bateaux à vapeur sur les lacs Nyassa et Tanganyka. On compte que jusqu'ici l'administration du protectorat a coûté à la Compagnie la jolie somme totale de 75.000 liv. st., soit 1.875.000 francs.

L'arrangement était temporaire. Il devait se prolonger jusqu'au 1er janvier 1896. Mais la Compagnie a cru pouvoir raccourcir ce délai, et elle va prendre elle-même en main l'administration de la plus grande partie de ces territoires à partir du 30 juin prochain. Ce qui restera du protectorat sera dorénavant nettement séparé de

la Compagnie, qui continuera toutefois à payer, pour les frais de police, une subvention annuelle de 250.000 francs.

Les domaines de la Compagnie s'étendent maintenant du Béchouanaland jusqu'à l'extrémité sud du lac Tanganyika par lequel ils communiquent avec l'Afrique orientale anglaise. Ce sont les deux tiers de la fameuse ligne « du Cap au Caire ».

L'heureuse issue de la guerre des Matabeles a permis à la Compagnie de s'affirmer partout. C'est un beau triomphe pour M. Rhodes, le fameux proconsul de l'Afrique australe, l'un des hommes d'action les plus étonnants de cette race anglo-saxonne qui en a pourtant produit un si grand nombre. Venu pauvre et malade au Cap, il y a quelque quinze ans, il est maintenant, ayant à peine dépassé la quarantaine, le fondateur, le chef acclamé d'un puissant empire; il traite d'égal à égal avec le gouvernement de Sa Majesté, et, plus fortuné que Colomb, il voit déjà ses contemporains proposer de donner son nom à une partie des immenses territoires qu'il a conquis à sa race.

Mais M. Rhodes, s'il est avisé, s'arrêtera à ce point déjà prodigieux de sa fortune. Il va jusqu'au Tanganhika. Il a un empire assez grand pour employer le reste de sa vie et ses rares capacités à le peupler et le mettre en valeur, à en faire un des plus beaux fleurons de la couronne britannique. Il fera bien de se confiner dans cette tâche. Qu'il laisse à d'autres le souci de réunir le Tanganhika à la Méditerranée.

L'Egypte sera plus difficile à digérer que l'Afrique australe. La victoire est moins certaine, les droits des tiers plus sérieux; la question d'Egypte est avant tout européenne et l'Angleterre sait bien que, en eût-elle l'envie, elle ne peut pas la trancher à son gré.

*
* *

Lourenzo-Marquez, petit établissement portugais sur la côte orientale de l'Afrique australe, a été menacé par une révolte des tribus cafres du voisinage. Le chef-lieu, qui ne compte que quelques milliers d'habitants, est au fond d'une petite baie intérieure, qui s'ouvre sur la grande et qui offre un port excellent, l'un des meilleurs, le meilleur peut-être de l'Afrique du Sud. S'il a été négligé pendant longtemps, c'est que le pays situé en arrière du port était pauvre et inaccessible.

Mais tout a changé depuis la découverte des mines d'or et la rush qui s'en est suivi sur le Transvaal. Le district de Lourenzo Marquez confine à cette république des Boers et c'est à la baie de Delagoa qu'aboutit la voie la plus courte entre Johannesburg, le grand centre

minier du Transvaal et la mer. En ligne droite elle n'a que 635 kilomètres de longueur, tandis que de la même ville à Port-Elisabeth (colonie du Cap) on en compte 1.140, et à Durban (Natal) 770.

Or, le Transvaal a besoin d'un port de mer. Le gouvernement a donc jeté les yeux sur la baie de Delagoa, et, malgré les difficultés qu'opposaient à cette entreprise une contrée montueuse et la rapidité des pentes tournées vers l'océan Indien, il a fait construire une ligne de chemin de fer reliant la République au territoire de Lourenzo Marquez et de son côté le gouvernement portugais a entrepris la construction du tronçon terminal du chef-lieu à Koumali et les travaux ont marché si promptement que l'ouverture de la ligne est attendue dans un mois.

On conçoit des lors la perturbation amenée par la révolte des Cafres. Cette révolte a eu pour point de départ une lutte entre deux chefs. Le gouvernement portugais, invoqué comme arbitre, a pris parti pour l'un d'eux, mais l'autre n'a pas voulu se soumettre ; il s'est soulevé avec ses guerriers et a bloqué la ville. Les Boers du Transvaal ont offert leur aide aux Portugais et cette offre a été acceptée.

*
* *

Les Hollandais ont eu enfin raison des rebelles de Lombok. Ils ont marché sur Tjakranegara, le refuge suprême du radjah, et ont investi cette ville ; après un combat des plus acharnés et une terrible attaque à la baïonnette elle a été emportée d'assaut.

Le radjah et son petit-fils ont malheureusement réussi à s'échapper et s'enfuir dans la direction du nord sans laisser de traces de leur passage.

Dans l'intérieur du palais on a trouvé profondément enfoui un monceau d'or et d'argent qui payera une partie des frais de cette coûteuse expédition.

Ce trésor, composé de 230 kilogrammes d'or et de 3.800 kilogrammes d'argent, a été transporté aussitôt à Ampenam et mis en sûreté.

Depuis, les troupes qui s'étaient mises à la poursuite du radjah et de son petit-fils ont atteint et cerné les fugitifs et les ont fait prisonniers après une courte lutte au cours de laquelle le radjah fut blessé assez grièvement. Ils sont conduits sous bonne escorte à Ampenam, résidence du quartier général.

Malheureusement on redoute un retour offensif des Balinais et dans les sphères gouvernementales il est très sérieusement question d'une nouvelle expédition.

Dr Meyners d'Estrey.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : Journal of the R. Statistical Society de Londres. Le mouvement de la justice civile en Angleterre de 1859 à 1892. = Les progrès comparés de la France et de l'Angleterre. = *The Economist.* Comment M. Chamberlain veut procurer des maisons aux ouvriers, en dehors des building societies. — Est-il si utile de transformer tous les ouvriers en propriétaires de maison? — Ce que l'Economist en pense. — Le socialisme de l'Etat anglais (on pourrait dire : le socialisme d'Etat et les ministres jeunes). — Causes de la baisse du prix des fers et aciers. — Le coton : la quantité augmente, le prix diminue : y a-t-il toujours compensation? = *The Economic Journal.* Les efforts des réformateurs et leurs résultats. — Le système suédois de la vente des spiritueux. — Le minimum des salaires. — Divers. — Les matières économiques traitées par des gens qui ne les connaissent pas. — La grande enquête sur le travail et ses petits effets. — Les relevés de M. Ch. Booth et la décroissance du nombre des pauvres. — Paye-t-on définitivement les droits de douanes des marchandises qu'on importe, ou les avance-t-on seulement? = *The Economic Review.* L'économiste peut-il prévoir le développement des faits économiques? — On en cite des cas, et d'incontestables. — Comment du mal sortit le bien. = *Annals of the american Academy.* Histoire économique et théorie économique. — La fonction économique des femmes. — La société organique et l'individu. = *The Yale Review.* Tendances modernes; deux groupes de penseurs. L'intervention de l'Etat. = *The Quaterly Journal of Economies.* Feu le fonds des salaires, qu'on le laisse reposer en paix. — L'impôt sur les sources de revenu. — Les sans-travail et la durée de la journée. — Divers. = *The Journal of political Economy.* Dans quelle mesure peut-on tolérer les agissements des syndicats ouvriers? — Le moindre effort ou le moindre sacrifice. = *Jahrbücher* (Annales de Iena). La durée de la vie dans l'enseignement. — Or et papier, lequel des deux garantit l'autre? — Comment on vient en aide aux sans-travail. — La division du travail au point de vue technique et au point de vue professionnel. — Les allmenden dans le grand-duché de Bade. = *Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft.* Le commerce des bois en Allemagne. — Les impôts généraux et les impôts communaux. — On promet que chaque pays pourra faire son blé soi-même. — L'édit de Dioclétien contenant la taxe des prix et salaires. = *Zeischrift für Litt. und Gesch. der Staatswissenschaften.* La liberté industrielle en Allemagne. — Détails sur la vie du Dr Fr. Quesnay. = Œuvres ou publications de MM. Conrad, Lexis, etc. (Handwœrterbuch), L. Brentano, Kuno Franckenstein, Braemer,

Arndt, A. Swappach, Landolt, Kuhna, Rochussen, Ferdy, et le volume sur les syndicats (Kartelle) contenant 15 mémoires. = *Giornale degli Economisti.* Une question de mathématique. — La question banquière. — Les pays à bonne et à mauvaise monnaie. — Divers. — L'*Economista.* Les sans-travail. — Un nouveau problème. — L'enquête monétaire. — L'exportation des vins italiens. = *La Riforma Sociale.* Discours d'ouverture. = *La Revista di Sociologia.* Divers. — Publications de MM. Tulio Martello et G. S. del Vecchio.

Journal of the R. Society de Londres, numéro de septembre 1894. L'article de M. John Macdonell, docteur en droit, *Master* à la cour suprême, sur la statistique de la justice civile en Angleterre de 1859 à 1892, est tout à fait remarquable. Il faut l'étudier à fond pour en apprécier toute la valeur, nous tâcherons d'en donner une idée. On sait que tout procès a plusieurs phases : la plainte, la procédure devant la cour ou le tribunal, le jugement, la mise à exécution du jugement ou de l'arrêt. Or, pour n'en citer qu'un exemple à titre de spécimen, la moyenne triennale

des *plaintes* a été	en 1875-78	de 83.620	en 1891-92	de 73.235
des *procédures*	»	» 30.075	»	» 35.453
des *jugements*	»	» 31.082	»	» 32.470
des mises à exécution	»	» 24.806	»	» 13.260

La population de 1875 ayant été (recensement de 1871) de 22.712.266 habitants et celle de 1891 de 29.001.018 habitants, on voit qu'on commence souvent un procès *ab irato* et que peu à peu la réflexion vient, l'accumulation des frais aidant. En remontant plus haut en arrière les écarts sont bien plus grands, mais la cause en est aux changements de législation. Les chiffres ne sont donc pas toujours comparables. Néanmoins, il est certain que le nombre des procès a sensiblement diminué, malgré les simplifications introduites dans la procédure. La réduction des frais n'a pas empêché que la plupart des procès commencés sont laissés sans suite, car les frais auxquels on s'expose sont encore trop élevés. On s'est contenté le plus souvent de menacer l'adversaire ; s'il n'en est pas effrayé on s'arrête. Si le litige ne porte pas sur de trop grosses sommes on risque de se trouver en perte, même en gagnant son procès, et cela fait réfléchir. L'auteur constate que, dans les procès, le demandeur gagne beaucoup plus souvent que le défendeur — ce qui ne m'étonne pas du tout, puisqu'on y regarde à deux fois avant d'entamer un procès (et à plus de quatre fois avant de le continuer). Quand on entre en lutte, c'est qu'on se croit le plus fort, mais souvent on s'aperçoit bien vite qu'on s'est trompé.

Nous trouvons dans le mémoire un tableau des causes ou objets des procès, comparés à trente années d'intervalle ; l'augmentation la plus frappante est celle des libelles, diffamations, injures et autres faits analogues, puis celle des manquements aux engagements pris. On voit que l'humanité n'avance guère sur le chemin de la vertu, et l'amour du prochain ne semble pas augmenter non plus. L'emploi du jury en matière civile diminue de plus en plus, c'est que la confiance dans les lumières des citoyens se perd [1]. L'auteur a fait aussi des recherches sur les frais, sur leur montant et sur la partie qui en est recouvrée. La dépense réelle dépasse d'ailleurs toujours de beaucoup le montant des taxes judiciaires.

L'auteur, en étudiant le mouvement statistique des procès dans les différents pays et en comparant notre siècle avec ceux qui l'ont précédé, est d'avis que l'esprit procédurier s'en va partout. Il cite *les Plaideurs* de Racine, puis cinq ou six pièces anglaises du XVIIIe siècle, et rappelle que dans d'autres pays encore les pièces destinées à se moquer des éternels plaideurs sont nombreuses. Aujourd'hui, ce thème manquerait de piquant, le sujet a vieilli. « La passion des procès devient rare, quand il est question de nos jours d'un plaideur il est plutôt présenté comme dupe, comme un esprit faible ou comme un monstre d'égoïsme ou de vanité »... etc. M. Macdonnell cite des auteurs qui voient dans la diminution des procès une sorte d'adoucissement des mœurs semblable à la cessation ou réduction de la vendetta. N'est-ce pas flatter l'humanité ? Je crois plutôt que la politique et les journaux fournissent à meilleur marché l'excitant qu'on cherchait dans les procès.

Dans la discussion qui a suivi la lecture du mémoire qui vient d'être analysé, M. Giffen a cité l'opinion du prof. Hector, de Glasgow, qui indique un moyen de raréfier les procès. Il propose d'interdire qu'on se présente d'emblée devant la justice. Dans chaque cas litigieux, le demandeur devrait avant tout s'adresser à un « Agent de l'Etat », qui examinerait s'il y a lieu à procès. L'adversaire devrait comparoir devant un autre agent, et ce n'est qu'avec la permission de ces agents que l'affaire serait discutée devant un tribunal. Dans ce cas les frais seraient à la charge de l'Etat. — N'est-ce pas là une solution utopique ?

M. Harris présente un travail intitulé : « Comparaison de l'accrois-

---

[1] Et l'on rencontre en France des gens qui voudraient introduire chez nous le jury en matière civile ou correctionnelle ; ces gens ne sont pas au courant, ils sont en retard d'un siècle.

sement des richesses en France et en Grande-Bretagne, ainsi que des conditions économiques des deux pays, plus spécialement par rapport à l'agriculture et dans le cas d'une guerre ». L'auteur a été assez franc, en rédigeant ainsi le titre de son mémoire, de nous avertir de la nature tendancieuse de cet article. Il aligne des chiffres desquels il résulterait que la France est non seulement plus riche que l'Angleterre, mais encore qu'elle a fait des progrès plus rapides, et, ces avantages, la France les doit, selon M. Harris, au système protecteur qui y règne et qui favorise surtout l'agriculture. Mais voici ce qu'on peut appeler *le clou* de l'article : Si une guerre éclatait, comme l'ennemi empêcherait le blé d'arriver en Angleterre, le royaume britannique serait en peu de mois forcé de capituler, tandis que la France aurait du pain, même si ses portes étaient bloquées. A mes yeux ces travaux d'ensemble sur de grands pays n'ont qu'une faible valeur, et celle-ci diminue d'autant plus qu'on multiplie davantage les détails à comparer. Alors on fait comme Moreau de Jonnès et les statisticiens équivalents, on figure les données sur une carte, découpe celle-ci et pèse les morceaux. Ou aussi en employant des modes d'évaluations différents selon les pays. On peut se tromper ainsi, malgré tous les soins, de 20 à 30 0/0 ; avec un peu de légèreté on atteindra des erreurs de 50 0/0, cela dépasse la permission.

— La discussion n'a pas été favorable à ce mémoire.

The Economist. de Londres. Dans le numéro du 13 octobre cette excellente feuille apprécie une proposition de « réforme sociale » faite par M. Chamberlain Cet homme d'Etat veut aider les ouvriers à se bâtir des maisons, et cela sans qu'ils aient à s'adresser aux *building societies*. Ayant appris qu'à Birmingham un ouvrier peut louer une « maison confortable » pour 5 sh. 6 par semaine, et qu'une pareille maison coûte 140 l. st. à construire, il s'est dit que si un ouvrier pouvait disposer du cinquième de cette somme, 28 l. st., et si l'Etat, par l'intermédiaire des communes, voulait leur avancer les 4 autres cinquièmes, soit 112 l. st., lesdits ouvriers pourraient les rembourser en dix ans. *The Economist* s'étonne un peu — peut-être même beaucoup — du silence gardé sur les *building societies*, car il faut être bien aveugle pour ne pas reconnaître qu'un bien qu'on obtient par l'effet de sa propre initiative vaut au moins le double du bien dont on est redevable à autrui, fût-ce à l'Etat. Il s'étonne aussi qu'on s'occupe tant à surcharger l'Etat d'obligations. Quant à l'utilité de faire de tous les ouvriers des propriétaires de maison, l'Economist risque sur ce point quelques doutes. D'abord l'impôt, les ré-

parations, etc., forment pour l'ouvrier une charge égale aux 2 ou 3 cinquièmes du loyer ; puis, lorsque les fluctuations du travail rendent à l'ouvrier désirable de changer de résidence, sa maison lui serait une gêne.

Le socialisme d'État domine maintenant en Angleterre, comme le prouve, entre autres, le discours du ministre de l'Intérieur, M. Arquith, dont *The Economist* du 27 octobre donne des extraits. Le jeune ministre semble encourager les communes à entreprendre beaucoup de travaux... en vue d'occuper des ouvriers. Il semble croire en outre que le travailleur serait plus heureux si le gouvernement se faisait sa providence que s'il arrivait à l'aisance par ses propres efforts. Ce jeune ministre semble avoir plus de foi dans le sentiment que dans la raison.

Le numéro du 3 novembre renferme un très instructif article sur le mouvement du prix des fers et aciers. *The Economist* constate la baisse constante de ce prix depuis cinq ans, et cela dans tous les pays ; cette baisse atteint, selon les différentès sortes de produits, de 15 à 22 0/0 aux Etats-Unis. Quelles en sont les causes ? On en indique quatre : 1° une forte réduction dans le prix du minerai ; 2° une baisse semblable du prix du combustible ; 3° la diminution du prix des transports ; 4° la réduction du coût du travail. C'est ce dernier point qui est le plus important, on croit que les salaires ont diminué de 20 0/0, ce qui est considérable, surtout si l'on a présent à l'esprit la supériorité du travail américain sur le travail européen, l'Angleterre comprise. Malgré cette supériorité, si l'industrie américaine n'avait pas à lutter contre les grandes distances, elle inonderait aisément de fer tous les marchés européens.

L'industrie des cotons n'est pas florissante non plus. Elle continue à s'étendre, les 88.917.000 broches de 1891 sont devenues 92.111.000 broches en 1894, tous les pays du monde ont pris part à cet accroissement ; mais comme la vente a été difficile, parfois elle a eu lieu sans bénéfice, je ne sais si ces 3.000.000 de broches en sus ont valu aux patrons et aux ouvriers réunis une seule côtelette ou un beafsteak de plus.

The Economic Journal, l'organe de la *British Economic Association*, dirigé par M. le prof. F.-Y. Edgeworth, nos 14 et 15. Cette feuille fait pressentir qu'il y a actuellement dans le monde économique de langue anglaise, ce qui comprend les Etats-Unis, un immense mouvement des esprits, un immense travail intérieur, analogue à une fermentation, qui accumulent d'immenses matériaux et

qui, il croit pouvoir l'espérer, aboutiront à quelques solutions. Probablement à beaucoup moins qu'on le croit, car bien des attaques lancées contre les doctrines libérales manquent de fondement. Elles renferment plus de phrases que d'arguments. Mais, enfin, il est à désirer que les efforts ne soient pas complètement perdus.

Les deux fascicules que nous avons sous les yeux renferment tant de choses que nous ne pouvons en signaler que les principales. M. Brooks entre dans les détails sur le système suédois de la vente des spiritueux ; on gêne cette vente en vue de réduire la consommation. M. B.-E. Walker traite des banques du Canada, et M. Edw. Canna consacre deux articles à Ricardo considéré comme membre du parlement. M. F.-C. Harrison traite de la circulation dans l'Inde. Nous passons les *Notes*, bien qu'il y en ait de très intéressantes, en nous bornant à mentionner celles sur les « sans-travail » (*unemployed*) et le salaire minimum (*a living wage*) où se trouvent à la fois de curieux renseignements et des doctrines raisonnables à côté de phrases utopiques. Retenons seulement ceci : parmi les « sans-travail » il y en a beaucoup qui n'en veulent pas, du travail. Il n'y a pas de remède pour ceux-là. Puis le minimum de salaire qu'on revendique tant ne pourra jamais résister à la décadence d'une industrie.

Le n° 15 (septembre) renferme d'abord un spirituel discours de M. le prof. Nicholson sur l'*Economie politique et le journalisme* ; vous devinez qu'il dénonce les nombreux articles de journaux qui traitent les questions économiques sans connaître la matière. L'opinion émise par M. L.-L. Price sur les résultats obtenus par la Commission du travail montre que la grande enquête entreprise sur les rapports entre les patrons et les ouvriers, bien qu'elle ait produit 66 blue-books, dont quelques-uns très volumineux, qu'elle ait tenu 82 séances, qu'elle ait entendu 583 témoins, qu'elle ait envoyé 48.800 lettres et rapports et reçu 13.500 réponses ; qu'elle ait catalogué, résumé, etc., etc. et en outre coûté 1.250.000 francs, n'a eu qu'un succès limité. Mme Webla prétend même que la commission n'a eu aucun résultat (*The failure of the labour commission*), ce qui est une évidente exagération. M. L.-L Price est d'avis qu'il résulte des matériaux réunis que : 1° il a été fait, dans le passé, de nombreuses expériences dans l'intérêt de la paix industrielle, et il s'en fait davantage de nos jours ; 2° il y a sans doute eu des déceptions, mais un grand nombre de ces expérimentations ont eu un *considerable success* ; 3° on connaît maintenant les principales conditions du succès ; 4° l'intervention de l'Etat ne peut être que rarement utile. Il y aurait encore beaucoup à dire sur ces résultats.

M. A.-W. Flux commence un travail sur la suprématie commer-

ciale de la Grande-Bretagne, mais jusqu'à présent ses rapprochements manquent de clarté. Ici aussi on peut demander « un peu plus de lumière ». M. C.-S. Loch analyse la publication de M. Charles Booth sur les vieillards pauvres, et en tire ce renseignement consolant que le paupérisme diminue. Sur une population de 1.000 individus il y avait en 1858 10,3 0/0; en 1872 10 0/0; en 1892 5,2 0/0 d'infirmes hommes et enfants et respectivement 22.4 — 22 — 12.3 0/0 d'infirmes femmes et enfants. Cette diminution du paupérisme résulte encore du recensement opéré à un jour déterminé de l'année. Ainsi, sur 1.000 personnes, on compta. en 1851, 45 pauvres, en 1861 42, en 1871 45, en 1881 28, en 1891 24. (On sait que les socialistes prétendent que la pauvreté augmente.) — Mentionnons encore, parmi les *notes*, celle de M. Th. G. Shearman qui montre, d'une manière spirituelle, qu'on ne peut pas forcer les autres pays d'acquitter (c'est-à-dire de payer définitivement) nos droits de douane, ils les avancent peut-être, mais nous les remboursons toujours. La seule chose possible c'est que l'étranger se trouvera, par surprise, dans le cas de payer ces droits; mais s'il n'y trouve pas son profit on ne l'y reprendra plus.

The Economie Review, publiée, tous les trois mois, par la *Christian Social Union* de l'Université d'Oxford, IV, 4 (oct. 1894). Signalons avant tout un remarquable article de M. W.-D. Mc Donnell intitulé : La prédiction, considérée comme l'épreuve (de la valeur) d'une doctrine économique. La certitude avec laquelle l'astronomie prédit les phénomènes que nous offre le système solaire est généralement présentée comme une preuve en faveur de la réalité de cette science, et certains adversaires de l'économie politique lui ont reproché de ne pas pouvoir prédire la conséquence des événements économiques. C'est contre ce reproche que s'élève M. Mc Donnell, et pour montrer qu'il n'est pas fondé il cite quelques faits. En voici un. L'agriculture australienne jouissait, avant 1851, d'une grande prospérité; survint la découvert des *placers*, tout le monde se jeta sur la recherche de l'or et l'on dut importer les produits agricoles nécessaires à la consommation, le beurre vint d'Irlande, le bois de Norvège, etc. Cela dura jusqu'à 1854, puis les placers s'épuisèrent, l'importation cessa d'être florissante et l'agriculture se mit à renaître et à reprendre sa place naturelle. Eh bien, ce fait a été implicitement prédit par Ricardo lorsqu'il a formulé sa loi des frais comparés (comparative cost). On comprend à demi mot (car nous n'avons pas de place pour développer) que les Australiens ont préféré payer le beurre avec l'or

qu'ils produisaient à moindre frais que le lait. Loi : on laissera toujours un travail peu productif pour un travail très productif. (Cela paraît tellement vrai que cela a l'air bête ! Et bien, je vais vous nommer, cher lecteur, deux hommes de talent qui ont motivé, en toutes lettres, leur infidélité à l'économie politique classique par la trop grande évidence de certaines des vérités de cette science; l'un c'est Held, qui était alors professeur à l'Université de Berlin, et l'autre, E. de Laveleye, professeur à Liège. Que dire de cet argument : je n'y crois pas, car c'est trop vrai [1]?)

Le second exemple est tiré du commerce des États-Unis et touche à cette vérité qu'il y a un rapport entre la valeur des importations et la valeur des exportations. Or, si les tableaux des douanes ne constatent pas ce rapport, il s'ensuit (c'est là loi) qu'il y a, comme complément, des affaires que les douanes ne constatent pas, comme le commerce des titres de rentes.

Le troisième exemple est très curieux (nous en condensons l'exposé). Avant 1870 « la France n'avait pour ainsi dire pas de *banking system* » (c'est-à-dire qu'on ne voyait pas circuler le billet de banque dans les campagnes); le paysan économisait avec ardeur, mais il thésaurisait ses économies. On ignorait le crédit qui est pour le commerce ce que les ailes sont pour l'oiseau. Survint la guerre, la défaite ; il fallait payer cinq milliards. Le patriotisme fit sortir de leurs cachettes tous les trésors enfouis, le paysan reçut des papiers qui n'étaient pas des assignats, qui rapportaient des intérêts bien réels, et il se mit à croire au billet de banque. D'un mal est ainsi sorti un bien, etc., etc. — Nous nous arrêtons ici pour..... pouvoir faire la part des autres.

Annals of the american Academy. Publiées sous la direction de MM. E.-J. James, R.-P. Falkner et J.-H. Robinson. Philadelphie, vol. V, n° 3, novembre 1894. M. W. Cunningham se demande pourquoi Roscher a eu si peu d'influence en Angleterre, mais il répond à peine à sa question, il aime mieux se lancer dans des variations sur le thème : histoire ou théorie? Ce sont deux boules avec lesquelles l'auteur jongle, c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui est en l'air, mais vous n'arrivez pas à bien savoir ce qu'il pense de la théorie écono-

---

[1] Les deux passages auxquels je fais allusion se trouvent dans le *Journal des Économistes*.

mique. Vous entrevoyez seulement que, selon l'auteur, les théories qu'il n'approuve pas ne sont pas bonnes. Toutefois, et c'est un progrès, il admet maintenant qu'une bonne théorie soit une chose possible. Voilà ce que c'est d'être « un membre éminent » de l'école (dite) historique.

Je me borne à mentionner l'article de M. H.-T. Newcomb intitulé : Un tarif raisonnable de chemins de fer, et celui de M. H.-S. Dudley sur l'assistance (donnée aux femmes) dans *Well's Memorial Institut*, pour consacrer quelques lignes à l'article de M. E.-T. Devine sur les fonctions économiques des femmes. Cet article semble promettre beaucoup, mais quand on condense fortement les lignes on ne trouve guère que ceci : les deux principales fonctions économiques sont : la production et la consommation. Les hommes s'occupent plus particulièrement de la production, et plus ils produisent, plus l'aisance augmente. La femme, sans doute, n'est pas étrangère à la production, mais elle s'occupe surtout à rendre la consommation plus agréable ; n'est-ce pas elle qui fait la cuisine? On ne saurait donc nier qu'elle rend des services économiques. — Si quelqu'un m'accuse de faire de l'ironie, je le renvoie à l'original. Seulement il faut condenser, condenser, condenser.

Dans une note, M. le professeur Patten, de l'Université de Pensylvanie, s'efforce de faire accepter ses idées sur la conception organique de la société. Au fond, il se borne à affirmer que la société est un organisme, un tout, et que les individus en sont les cellules [1]. Cette idée « organique » est à la mode, c'est la doublure du socialisme, seulement on ne la rencontre que dans des théories imprimées (le papier est tenu d'accepter toutes les impressions), mais on ne la trouve ni dans la raison, ni dans le sentiment humain. Chacun sent et affirme son Moi, pardon, son MOI (que n'a-t-on des lettres grandes comme le mont Blanc!), il se sent individu, un tout indépendant (celui qui a de la famille la comprend dans son moi) et veut être libre et cela quoi que vous disiez. Même le socialiste le plus soumis à son meneur rêve de liberté, et les plus *organiques* des socialistes (Engels en tête) sont obligés de glorifier la Liberté! Et avec cela la démocratie — qui est la réalisation de l'individualisme à la n^{me} puissance — a gagné le monde civilisé presque en entier. C'est donc un anachronisme de parler de la société organique !

---

[1] Et avec cela la « société », pour la plupart des publicistes, ce n'est pas un Etat, mais l'humanité. Comprenez-vous l'organisme organisé dont l'homme de la terre de Feu, l'Européen, le Chinois, le Nègre sont les parties constituantes. On affirme une chose qu'on ne pense pas et ne sent pas.

The Yale Review (Tuttle, Morehouse and Taylor, New Haven, Connecticut), III, 3, novembre 1894. M. Hadley offre un article sur les récentes tendances des publications économiques. L'auteur constate d'abord, sans insister, que la plupart des récents traités d'économie politique continuent à diviser les matières en production, distribution, consommation ; c'est sans doute une manière de rappeler qu'il y a une tendance chez les modernes « les plus avancés » à diviser autrement la matière, simplement pour ne pas être confondu avec les « classiques ».

Du reste, c'est surtout sur les monographies que se porte l'effort des réformateurs ou innovateurs et ici on distinguerait deux sortes de caractères, d'une part le caractère psychologique ou mathématique, et de l'autre le caractère sociologique ou historique de l'exposé. Je ne suis pas bien sûr que ces accouplements de mots puissent se défendre, il me semble que les mathématiques n'ont pas un rapport bien intime avec la psychologie, aussi « the mathematical economist (p. 254) is trying to put the generalisations into mathematical shape *without* having the statement of fact to begin with ». C'est dire que la formule mathématique est une forme vide. Mais ce n'est qu'une observation en passant. La différence réelle entre les deux groupes consiste en ceci : l'un se fonde sur les sentiments individuels de l'homme (la psychologie) et veut tout expliquer par les peines et les plaisirs ; l'autre trouve les causes de tout dans la société, c'est elle qui forme l'homme, qui lui impose ses habitudes et l'emprisonne dans ses lois (sociologie). L'auteur a raison de dire que chaque chose a (au moins) deux faces ; mais pourquoi veut-on trop simplifier ?

Citons encore l'article de M. A.-L. Ripley sur la circulation et les banques d'Etat. L'auteur ne touche aux banques d'Etat que pour dire qu'il n'en veut pas. Il préfère les banques nationales (on sait la différence) parce que leur circulation est surveillée et dans une certaine mesure garantie ; seulement, cet avantage est trop chèrement acheté (impôt sur les émissions), de sorte que certaines banques ont renoncé aux émissions. Ce que M. Ripley désire, c'est que la circulation fiduciaire soit élastique, qu'elle puisse s'étendre presque automatiquement au moment où l'on a besoin de moyens de payement, et se restreindre quand ce service a été rendu : or les banques nationales émettent des billets qui se prêtent à ce double mouvement, mais non le papier d'Etat, les *greenbacks*, ni les certificats d'or ou d'argent. L'auteur trouve que le commerce et l'industrie américains ont les yeux trop tournés vers le gouvernement « qu'ils bénissent quand ils gagnent, et maudissent quand ils perdent ».

The quarterley Journal of Economics, IX, 1er oct. 1894, publié pour l'Université de Harvard (Boston, G.-H. Ellis). M. F.-W. Taussig se propose d'étudier « Ce que le fonds des salaires est devenu entre les mains des Allemands ». Les Allemands ne l'ont jamais admis — je l'ai déjà démontré ailleurs — depuis Hermann ils ont été de plus en plus d'avis que le salaire est payé par le consommateur. Il est tout au plus avancé par le capitaliste. Et, ce dernier, quand rentre-t-il dans ses fonds ? Evidemment, lorsqu'il vend sa marchandise. — Et à qui la vend-t-il en dernier lieu ? — Au consommateur, comme chacun sait. Il y a bien des années que je me suis fait ce petit raisonnement et c'est avec satisfaction que j'ai trouvé de n'avoir pas été seul de cet avis. Je suis fort surpris qu'on parle encore du wages fund !

M. Dunbar présente quelques réflexions sur la nouvelle Income tax votée en 1894 aux États-Unis, qui ne s'applique qu'aux fortunes de 4.000 dollars et au-dessus. Ce qui déplaît à M. Dunbar, c'est que, comme dans la loi de 1864, on fonde la taxe sur les déclarations du contribuable. Pour les revenus qui proviennent de propriétés tangibles — que le soleil couvre littéralement de sa lumière — ce procédé peut être accepté, mais « nulle société humaine n'est composée en totalité d'hommes d'une inflexible probité », de sorte que les répartiteurs des impôts ne sauront des placements invisibles à l'œil nu que juste ce que les contribuables voudront bien leur en révéler. M. Dunbar préfère l'impôt sur les sources de revenu, comme cela a lieu en Angleterre, on a ainsi beaucoup plus de chance de s'approcher de la vérité.

Je me bornerai à mentionner l'article de M. Frederiksen sur les banques hypothécaires en Allemagne, de même que le travail de M. Taussig sur l'administration des chemins de fer en Prusse. Ce dernier travail, qui analyse des brochures allemandes, ne va pas au fond des choses. Enfin Mme ou Mlle Alice Rollins Brewster a fait des recherches sur les « sans-travail » des siècles derniers et montre qu'en tout temps les communes ont cherché à les occuper d'une façon ou d'une autre, tout comme de nos jours. Ce n'a toujours été qu'une question d'assistance publique, et jamais on n'a songé à réduire dans leur intérêt le nombre des heures de travail de l'ensemble des ouvriers.

The journal of Political Economy publié par l'Université de Chicago. Septembre 1894. — Un article de M. H. von Holst, intitulé : Sommes-nous éveillés ? est très curieux. Cet article a été rédigé à l'occasion de la grève des ouvriers de la maison Pullmann

qui a failli dégénérer en guerre civile. En recevant la nouvelle de l'assassinat du président Carnot, le *Chicago Herald* s'écria par rapport à l'anarchie : « Our healthful soil and atmosphere will not nourish it, etc » ! C'est ce qui a provoqué l'exclamation : Sommes-nous éveillés? C'est à Chicago qu'on ose parler ainsi de l'anarchie? A-t on déjà oublié le grand procès de l'année dernière, et la grève de celle-ci qui vient à peine de prendre fin ! Et là-dessus l'auteur se demande : Jusqu'où on peut laisser aller « le travail organisé » (les syndicats des ouvriers) dans un pays censé gouverné par les lois? Il entre sur ce point dans bien des considérations, il reconnaît que les ouvriers peuvent quelquefois avoir raison contre les patrons, mais peut-on les laisser — même en pareil cas — faire souffrir les tiers, et quelquefois la chose publique tout entière? Lorsque les grévistes, sous la direction de Debs, ont voulu empêcher tous les chemins de fer de marcher (« We shall tie up every railroad in the United States so tight that not a train can move. We can do it and will do it. ») n'était-ce pas paralyser tous les mouvements dans ce pays? N'est-ce pas faire la guerre à la société? Un peu plus loin l'auteur dit : Il viendra un moment où l'on ne dira plus : « Bedlam let loos » (on a ouvert les portes de B. et les fous se sont échappés), mais « labor let loos », c'est le *travail* qui a pris la clef des champs! L'auteur entre dans beaucoup de développements, il cite des obligations imposées au gouvernement et à l'ensemble du pays pour la protection du plus humble des citoyens, et le « travail » aurait seul le droit de transgresser toutes ces règles protectrices? Après d'autres considérations l'auteur exprime l'espoir que le peuple des États-Unis saura résoudre la question.

Signalons, dans la même revue, un article très bien fait sur la production du blé en Californie, par M. Horace Davis, et le dernier travail du regretté Lawrence Laughlin, que la mort a fauché si jeune : L'or et l'argent à St-Domingue. Quant à l'article de M. H.-J. Davenport : *The formula of sacrifice* (« Le sacrifice », formule destinée à en remplacer une autre), il ne me semble pas réussi. La formule qu'il veut remplacer, c'est celle-ci : « le principe fondamental de l'Economique est : Obtenir, avec le moindre effort, le plus grand résultat possible ». Or l'auteur est d'avis que, puisqu'il y a des cas où l'effort est un plaisir et non une peine, il faut mettre, au lieu de « moindre effort », la formule « moindre sacrifice ». L'auteur, cela va sans dire, entre dans des développements pour justifier le mot sacrifice, mais, après ses explications, je maintiens qu'effort vaut *beaucoup* mieux que sacrifice. Il ne faut pas nécessairement que je fasse un sacrifice pour obtenir un résultat, on peut souvent

sacrifier, quoique avec un certain *effort*. Ces deux mots ne sont pas synonymes.

Iahrbücher (Annales) *für Nationalökonomie und Statistik*, par MM. Conrad, etc., août 1889. (Iena, G. Fischer.) En tête du numéro nous trouvons un très long article sur la mortalité du personnel enseignant comparée à celle de la population en général. Il y a près d'une trentaine de tableaux, je me borne à dire que l'enseignement n'est pas une profession malsaine. Ce travail est fondé sur les expériences de la Banque d'assurance de Gotha, et à cette occasion nous apprenons que les assurés (dans toutes les assurances) sont beaucoup moins des » têtes choisies » que l'on croit. L'assuré, sans doute, est avant tout examiné par un médecin; mais cet examen, quand il est bien fait, ne peut guère juger que le présent, ou l'avenir très prochain, mais on n'en peut rien tirer pour ce qui se passera dans quelques années.

M. W. Lexis présente, à l'occasion de récentes publications, un long travail sur « le papier-monnaie de l'avenir ». Ces deux publications sont : O. Heyn, *Papierwährung und Goldreserve*, etc., et Osias Parnes, *Internationales Papiergeld*. Un papier ne peut devenir international que lorsqu'on a confiance dans la solidité du pays qui l'émet et tant que le pays reste solide, et quoi qu'on dise, et quelle que soit la législation, le papier ne pourra se passer de garantie. Ce ne sera jamais le papier qui garantira l'or, mais c'est l'or qui garantira le papier.

M. Max de Heckel analyse l'enquête faite en Angleterre sur les moyens d'occuper les « sans-travail ». Des associations privées, des communes, etc., font beaucoup pour les soulager, mais au lieu de donner la sèche nomenclature des œuvres, qui prendrait déjà un certain espace, je me bornerai à donner le titre du rapport, qu'on se procurera facilement en nature : *Report on agencies and methods for dealing with the Unemployed* (Board of Trade, labour departement). Avec l'augmentation de la population, la diminution de l'exportation, et les chômages causés par les saisons, la question devient de plus en plus importante.

Dans le fascicule de décembre nous remarquons un travail très étendu de M. Backhaus sur la division du travail dans l'agriculture. L'auteur décrit ce qui existe et exprime quelques idées sur ce qui pourrait être. Il distingue d'abord, avec tous les modernes (1), la

---

[1] V. notre *Progrès de la science économique*, t. I, p. 435 et 436.

division du travail économique de la division technique. Par exemple, ce serait une division économique si dans une ferme on s'occupait de la culture des végétaux et dans une autre de l'élève du bétail ; si l'une ne faisait que des céréales et l'autre du vin ; si l'une ne s'occupait que des chevaux et l'autre des bêtes à cornes ou des moutons. C'est la division professionnelle. La division technique divise non les professions, mais les manipulations dans la même profession, par exemple si, dans la même ferme, l'un se bornait à traire la vache et l'autre faire du beurre et du fromage. Or, on sait que la petite culture ne comporte pas la division technique du travail, mais très bien la division économique ou professionnelle. On peut se borner à faire de l'horticulture, et même seulement un légume (par exemple des asperges) ou un seul fruit (par exemple des fraises), il y en a de nombreux exemples. La grande culture en fournit des deux catégories. On a vu aux Etats-Unis des fermes qui sur 10.000 ou 20.000 acres et au delà ne produisaient que du blé, ou des chevaux, ou du bétail, et il y a en Europe de grandes propriétés où l'on cultive de tout, en spécialisant les travaux dans un intérêt technique. Nous renvoyons à l'article (54 pages) pour les détails.

Mentionnons encore un intéressant article de M. Willy Wydgozisnki sur les allmenden dans le grand-duché de Bade. Il y a deux sortes de biens ruraux communaux productifs : 1° les biens dont les produits entrent, sous une forme ou une autre, dans la caisse communale, et 2° les biens qui sont répartis entre les habitants pour les utiliser personnellement et en nature, en les cultivant, en y mettant du bétail, etc. Ce sont ces derniers biens auxquels le plus souvent le nom d'*allmende* (à tout le monde) est donné. Beaucoup de choses intéressantes ont été dites sur ces propriétés communes, notamment comment leurs produits aidaient les pauvres à vivre, et comment l'espoir d'en jouir retenait bien des jeunes gens à la campagne. Mais aucun bonheur ne dure éternellement : la population augmente, les parts deviennent petites ; ainsi, dans la commune de Hemsbach, il y avait, en 1854, 360 ayants droit, en 1870 près de 400 et en 1883 430. On sera obligé de distribuer définitivement, en toute propriété, ces allmenden pour qu'on les cultive intensivement, la culture superficielle actuelle ne permet pas d'en tirer tout le profit que ces terres pourraient donner. Enfin, dit-on encore, retenir les jeunes gens dans leur village, c'est bientôt dit, mais s'ils n'y trouvent pas de quoi vivre ? Le travail est aussi limité à la campagne que la terre, ne vaut-il pas mieux que les jeunes gens cherchent fortune ailleurs. On ne se gêne pas de poser la question, comme on voit. C'est que la question s'impose, et il ne faut pas imiter l'autruche qui ferme les yeux au danger.

Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft (Revue des sciences politiques) dirigée par A. Schäffle, 1894 (50e année, 4e fascicule). Nous ne pouvons que mentionner ici l'article de M. Zimmermann sur la consommation du bois en Allemagne. L'article de F. Adickes (le 2e) sur les conséquences de la loi prussienne du 14 juillet 1893 sur les impôts communaux mériterait d'être l'objet d'une étude approfondie, car il s'agit de distinguer entre la nature intime des impôts de l'État et celle des impôts communaux (1), et surtout il s'agirait de critiquer les vues de l'auteur. M. Adickes cherche à justifier ce principe qui semble prévaloir en ce moment en Prusse : les impôts personnels sont réservés à l'État et les impôts réels aux communes, principe qu'on peut défendre, puisqu'on peut défendre tous les principes. Mais, dans l'espèce, il y a cette circonstance aggravante qu'un certain nombre de dispositions, parfois d'une nature délicate, sont accolées à ces principes et qu'on veut faire passer accessoirement. Eh bien, je suis convaincu qu'on a trop embrassé et que, dans la pratique, principes et accessoires ne marchent pas comme sur des roulettes. Cet article a environ 70 pages, je suis donc obligé d'y renvoyer le lecteur, en me bornant d'indiquer le vice fondamental du raisonnement de l'auteur. Il dit : puisque c'est juste, cela s'arrangera. D'abord, en ce qui concerne la justice, on peut demander : la justice de quel parti? On sait que les partis ne sont pas d'accord sur la justice. Puis, oublie-t-on l'effet des passions, des intérêts et des influences locales ? Enfin je n'aurais pas grande confiance dans la sagesse d'un législateur qui compterait trop sur la raison, ou sur la *raisonnabilité* (pardon du mot) du contribuable.

M. G. Ruhland continue à présenter des faits et arguments en faveur de cette thèse : La concurrence du blé étranger touche à sa fin. Il ne faudrait pas boucher les oreilles aux prédictions de ce pessimiste moderne qui a pris le rôle de Cassandre. Toutefois, M. Ruhland n'est pas désespéré; il pense que la culture peut s'améliorer et que chaque pays pourra faire son blé soi-même, comme sa correspondance. Acceptons-en l'augure.

Dans un fascicule antérieur (50e année, 2), M. K. Bücher avait déjà parlé de la taxe des prix et salaires publiée par l'empereur Dioclétien en l'an 301; dans le présent fascicule il donne la traduc-

---

[1] Une des différences les plus saillantes entre les deux catégories d'impôts est celle-ci : L'Etat étant plus fort que les communes il peut faire des lois pour empêcher les impôts communaux de gêner les impôts généraux. L'État ne s'en cache point.

tion de ce curieux document avec quelques explications complémentaires. Ces explications sont très intéressantes ; mais le lecteur doit être sur ses gardes, parce que M. Bücher, s'il a émis sur le mode de développement de l'industrie quelques idées assez vraisemblables, surtout relativement au moyen âge, éprouve maintenant involontairement une forte tentation de regarder les choses romaines avec les yeux de son système. Il est d'ailleurs sous l'influence de Rodbertus, socialiste et archéologue très savant, mais pas assez objectif. Pour les époques où les données positives, et surtout les détails, manquent, tout dépend de la manière d'interpréter les indices et ces indices seront — à coup sûr — différemment interprétés par un disciple et par un adversaire de Rodbertus. Il s'agit plus particulièrement de déterminer la quantité proportionnelle de grande industrie et de travail libre qui existait en l'an 300 dans les États romains. On trouvera le texte latin de l'édit de Dioclétien dans Mommsen, *Corpus Inscriptionum Romanorum* (suppl. au t. III : *Edictum de pretiis rerum venalium*), et je voudrais le voir commenté par quelqu'un qui n'a pas lu — ou qui ne s'est pas laissé guider — par Rodbertus.

Zeitschrift für Litteratur und Geschichte der staatswissenschaften (Revue de la littérature et de l'histoire des sciences politiques), dirigée par M. Kuno Frankenstein (Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1894), t. III, fascicules 3 et 4. Dans les deux fascicules nous trouvons des suites de travaux très intéressants, l'une est celle du travail de M. Kurt de Rohrscheidt sur l'histoire de la liberté industrielle en Prusse ; l'autre, de M. le professeur Oncken, continue la biographie de Fr. Quesnay, le fondateur de la Physiocratie. L'histoire de la liberté industrielle ne se prête pas à une courte analyse, précisément parce que les détails présentent beaucoup d'intérêt. La biographie décrit le séjour de Quesnay à Mantes, où il vit naître successivement ses trois enfants et mourir sa femme. C'est la chirurgie qu'il pratiquait à Mantes, et non sans succès ; ce qui ne l'empêchait pas d'aller souvent à Paris, notamment pour y suivre des cours d'anatomie. C'est sa profession de chirurgien qui l'attire, après 1731, à Paris, et l'œuvre qui commença sa réputation fut une publication contre les abus de la saignée, remède que certains médecins considéraient alors comme universel. La biographie, dans ce fascicule, n'est pas encore arrivée jusqu'aux circonstances qui ont transformé le chirurgien en économiste, l'auteur se borne à faire remarquer que Quesnay, dès son premier écrit, s'est toujours appuyé sur les faits et n'a jamais risqué du pur à priori.

Dans chaque fascicule il y a de nombreux comptes rendus de

livres, classés par pays : Allemagne, France, Italie, Espagne, etc., sans compter les bibliographies spéciales.

Handwœrterbuch der Staatswissenchaften (Dictionnaire des sciences politiques), publié sous la direction de MM. les professeurs Conrad, Elster, Lexis et Lœning, par la librairie Gustave Fischer à Iena. 6 forts volumes gr. in-8 à 2 col., 1890-94. Ce grand ouvrage est achevé, il fait honneur à ceux qui l'ont conçu, à ceux qui l'ont exécuté, ainsi qu'à l'éditeur qui a eu le courage de l'entreprendre. Ce sixième volume va de *Statistik* à *Zwischenhandel*, dernier mot de l'œuvre, qui est naturellement classée dans l'ordre alphabétique des mots allemands.

Pour donner une idée de la richesse de ce recueil nous allons indiquer les articles les plus étendus de ce sixième volume dans l'ordre où le hasard de la première lettre les classe dans un dictionnaire allemand : statistique (plusieurs auteurs ; en tout 54 pages à 2 col.), Timbre, Mortalité, Impôts (plus. art.), Tabac (article très étendu), Télégraphie, Transports, Surproduction, Accidents (statistique, etc.), Esclavage, Entrepreneurs et Entreprises, Enseignement industriel et commercial, Droits d'auteur, Liberté d'association, Association professionnelle, Assurance (plus. art.), Distribution, Bétail (plus. art.), Théorie et Méthode d'économie politique (cet article, très étendu, qui est de M. Schmoller, m'a montré qu'avec le temps les enseignements des diverses écoles deviennent moins divergents), Recensements, Lettres de change, Chemins, Vins, Logements, Laine, Usure, Intérêts, Douanes, Zollverein. J'ai dû passer beaucoup de mots, et toutes les biographies, parmi lesquelles celles de Thünen, Tooke, Turgot et d'autres hommes célèbres.

Il va sans dire que je n'ai pas lu tous les articles, ni ceux de ce tome VI; ni ceux des cinq volumes antérieurs, mais j'en ai lu beaucoup et j'espère bien en lire encore d'autres, puisque je continue à travailler, et que, avant d'affirmer *mon* opinion — ou d'en risquer l'énoncé, si j'ai des doutes — j'ai l'habitude de contrôler mes vues par celles des autres. Il faut distinguer les jugements qu'on peut porter sur les divers articles pris séparément de l'appréciation de l'ensemble. Le *Handwœrterbuch*, cela est certain, est une Encyclopédie des sciences politiques qui mérite d'être placée à la tête de tous les ouvrages analogues : il est plus complet, plus renseigné, plus pratique aussi que la plupart d'entre eux; les auteurs se sont d'ailleurs toujours tenus à la hauteur de la science. Cela n'empêche pas qu'un certain nombre d'articles prêtent à la criti-

que. Il en sera ainsi toujours dans une œuvre collective, et la direction de l'œuvre ne peut pas l'empêcher, j'en ai l'expérience. Il est une chose qu'on trouvera en abondance dans ce Dictionnaire, ce sont des renseignements, des lois, règlements, la statistique, puis la bibliographie de presque tous les pays, et l'on pourra s'en servir en toute confiance. Il faudra en apporter un peu moins aux opinions émises. Il y a, dans le nombre, des opinions que personne ne contestera, et d'autres que je ne puis considérer que comme transitoires. Ces opinions tendent à favoriser une partie de la société aux dépens de l'autre, ce qui n'est ni juste ni sage, et ces opinions, on les a empruntées à un adversaire qui ne cache pas sa haine ni son ingratitude, ni ses projets menaçants. Les opinions en question sont connues sous le nom de socialisme de la chaire. On me dira : mais le socialisme de la chaire s'étend, il gagne du terrain. Je le veux bien, j'admets qu'il est encore dans sa période ascendante; mais, quand il aura atteint son point culminant, la réaction sera formidable. Malgré ce défaut — qui n'en est pas un pour tout le monde — (il ne s'applique d'ailleurs qu'à un nombre restreint d'articles) le *Handwœrterbuch* a encore tant de qualités qu'on peut le recommander en toute conscience.

Die Volkswirthschaft und ihre Konkreten Grundbedingungen (L'Economie politique et ses bases concrètes), par M. Lujo Brentano (Extrait de la Revue d'histoire sociale et économique, 1894). M. Brentano a détaché d'un Traité d'Economique, qui est encore sur le chantier, certains passages destinés à combattre dans ce qu'elle a d'excessive la théorie connue sous le nom de « droit maternel » (*Mutterrecht*). La famille, disent les partisans de cette théorie, n'a pas existé de tout temps, pendant longtemps une certaine promiscuité a régné dans les tribus, a tel point que, ne pouvant pas attribuer les enfants à leur père, on les a attribués à leur mère. Il y a certes une part de vérité dans cette théorie, mais les socialistes l'ont exploitée dans l'intérêt de leurs doctrines, et d'autres publicistes en ont tiré des conséquences exagérées, de sorte que M. Brentano s'est cru obligé d'examiner la question à nouveau et de montrer qu'on a avancé beaucoup de choses sans preuves, ou avec des preuves insuffisantes, et surtout qu'on n'a pas pu expliquer d'une manière suffisante la transformation du droit maternel en droit paternel. Son argumentation est très forte et nous regrettons qu'il soit impossible d'en donner ici une idée.

Nous y reviendrons peut-être à un autre endroit. Il s'agissait ici seulement d'avertir le lecteur de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la théorie du « droit maternel ».

L'excellente brochure de M. Brentano m'a appris, incidemment, pourquoi, en Allemagne, certains professeurs ne se bornent pas à qualifier l'économie politique classique d'individualiste, mais ajoutent encore « atomistique ». Les adversaires de l'école classique aiment l'accabler sous les adjectifs. C'est ainsi que certains auteurs ne se contentent pas de mettre, comme Gournay, *laissez faire* tout court, ou le laisser faire, ils parlent toujours de « laisser faire *absolu* », ce que j'ai pu déclarer une falsification de texte. Or le mot « atomistique » accolé à individualisme signifierait que l'homme est considéré par les économistes classiques comme un Robinson sans famille, etc. Eh bien je puis affirmer à M. Brentano et aux autres, qui abusent d'un mot de Savigny, qu'ils se trompent; j'ai lu beaucoup d'économistes classiques et autres, et je n'ai jamais eu une pareille impression. Tout au contraire, et cela est même très connu, on cite Robinson quand on veut caractériser un cas exceptionnel. Les mots précités « absolu » et « atomistique » ne prouvent qu'une chose, c'est qu'on attaque l'école classique avec passion.... La passion est toujours antiscientifique.

Ueber wirtschaftliche Kartelle in Deutsland u.im Auslande (Des syndicats économiques en Allemagne et à l'étranger). Quinze descriptions accompagnées de quelques statuts. Leipzig, Duncker et Humblot, 1894. La Société de « Politique sociale » a voulu faire une enquête sur les syndicats de producteurs tendant à régler les quantités à mettre sur le marché à obtenir ou conserver des prix rémunérateurs, à se protéger mutuellement contre les excès de la concurrence. Beaucoup de syndicats croient devoir tenir leurs conventions secrètes ; néanmoins on a pu réunir de curieux détails, non seulement sur l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, les Etats-Unis, mais même sur la France. Ce dernier travail, le plus complet et le plus intéressant de tous, est du regretté M. Claudio Jannet, il est reproduit en français, comme ceux d'Amérique en anglais. Ce volume nous fait connaître les moyens qu'on emploie pour lutter contre les effets de l'excès de la concurrence. Les meilleures choses, si on les pousse trop loin, peuvent faire du mal. Seulement, ceux qui en souffrent ne tardent pas à s'en apercevoir et à prendre les mesures nécessaires. Il y a cependant souvent de sérieuses difficultés à vaincre. D'abord des difficultés légales. Certaines lois ne veulent pas

qu'on se concerte sur les prix, qu'on « accapare », etc. En combinant les opérations on doit s'évertuer à éviter cet écueil. Il faut lire les Statuts des sociétés syndicales pour voir comment on se tire d'affaire. Les moyens les plus fréquemment employés semblent être : de s'engager à limiter la production d'après une échelle convenue, de se partager les débouchés, de convenir des prix, etc. Certains de ces arrangements sont durables, d'autres ne résistent pas longtemps aux tentations de profiter d'une chance favorable. On voit ici ce qu'on a vu en tant d'autres occasions, il faut de la modération pour réussir d'une manière permanente; celui qui sait se modérer évitera les luttes, et celui qui les recherche y sera souvent vaincu.

M. Kuno Frankenstein, avec le concours de la librairie C. L. Hirschfeld, à Leipzig, a entrepris, comme des publications antérieures nous ont donné l'occasion de le dire, une Bibliothèque des sciences politiques théoriques et pratiques qu'ils présentent au lecteur sous le titre modeste de *Hand-und Lehrbuch* (Manuel-Traité) des sciences politiques. Or, ce « Manuel » se composera de 30 et quelques volumes, puisque chaque matière formera un volume spécial, qui pourra d'ailleurs être acheté séparément. Nous avons déjà parlé du Traité d'économie politique de M. Lehr et du Traité des finances de M. Vocke, deux maîtres dont la réputation est bien établie. Les volumes suivants ont également été demandés à des spécialistes qui ont fait leurs preuves. Nous en avons trois à mentionner aujourd'hui.

Das Versicherungswesen (Théorie et pratique de l'assurance) par M. le cons. intime K. Braemer, membre du bureau de statistique de Prusse (Berlin), et H. Braemer, secrétaire de l'Association des assurances allemandes contre l'incendie à Münster. La compétence des auteurs est incontestable, et ils sont tous deux dans une position qui leur permet d'être bien renseignés. Il suffit d'un coup d'œil rapide sur le livre pour s'assurer que les matières enseignées y sont disposées d'une façon logique et claire, et la rédaction est simple, nette et sans le moindre désire de briller par des excentricités de langage. Après avoir exposé la théorie générale de l'assurance, les auteurs passent en revue l'assurance sur la vie (y compris celle contre les accidents) — c'est la partie la plus difficile et aussi la plus développée du livre (167 pages) — puis viennent, en autant de grandes divisions, l'assurance contre les incendies, celles des transports, contre la grêle, les épizooties, et diverses autres assurances. La matière est trop vaste pour que nous l'abordions ici, nous nous

bornons à faire remarquer que les auteurs n'ont oublié ni la législation, ni la statistique des pays autres que l'Allemagne.

Bergbau und Bergbaupolitik (L'Industrie minière au point de vue économique et politique) par Ad. Arndt, professeur à l'université de Halle et conseiller supérieur des mines. Voici un ouvrage tout à fait intéressant. Après une introduction historique et statistique, bien des pages sont consacrées à la législation des mines dans les différents pays. Cette législation a beaucoup varié, mais elle a toujours conservé quelque chose de particulier, même sa propre langue administrative. Autrefois la recherche de mines, et surtout les fouilles, ne pouvaient être entreprises qu'après avoir été autorisées ; actuellement, sauf dans les lieux d'habitation, cours et jardins clos, etc., on peut entamer librement des recherches, le propriétaire de la surface ne peut pas l'empêcher. Mais on ne peut pas exploiter sans autorisation. En Prusse on ne peut demander cette autorisation qu'après avoir trouvé un gisement. Ainsi, en France, en Autriche, etc., il faut demander la permission avant de trouver, en Prusse après avoir trouvé. La demande en concession émanera en Prusse généralement de l'inventeur, et cette demande (plutôt que l'invention) lui confère un privilège par rapport à des concurrents qu'il a gagnés de vitesse. Mais ce point offre des complications que nous ne pouvons pas aborder ici.

Des chapitres plus ou moins étendus traitent de la police des mines, des ouvriers mineurs, de la législation destinée à les protéger, des accidents et des secours, des droits fiscaux, des impôts, etc. ; enfin de l'administration publique des mines, de l'enseignement, des projets de réforme, etc. L'histoire des corporations ouvrières des mines, *Knappschaften*, est très curieuse, et c'est à regret que nous la passons. Les projets de réforme s'appliquent à la question de la nationalisation des mines que l'auteur est loin de recommander, sauf pour les sels de potasse. Il y demande d'ailleurs une nouvelle loi sur les mines et fait connaître ses vues sur la matière.

Forstpolitik Jagd und Fischereipolitik (Les forêts, la chasse et la pêche, etc., au point de vue économique pratique), par M. le professeur Adam Schwappach. Cet ouvrage ne traite pas de la technique des matières énoncées dans le titre, mais de leur administration et surtout de leur influence économique et sociale. Il est question de la production du bois, mais surtout de l'influence des forêts sur le bien-être d'un pays, de la propriété des forêts, des servitudes, du commerce des bois, des droits de douane, de la police forestière, etc. La chasse est traitée avec moins de développement. Cette monographie comprend un historique du droit régalien de la chasse, de la

police des chasses et de la protection du gibier. L'auteur a traité la matière un peu sommairement, on voit bien que l'aristocratie s'en va. En revanche, l'auteur s'étend sur la pêche. Il parle d'abord de son importance économique, puis de la pêche fluviale, de son encouragement, de la protection qu'on lui doit assurer, de ses rapports sur les autres industries; il s'occupe de la pêche maritime, tant côtière que grande pêche en haute mer. Le volume se termine par une très riche bibliographie des ouvrages français, allemands, anglais, etc., qui traitent des forêts, de la chasse et de la pêche. On doit rendre cette justice à l'auteur qu'il a produit un ouvrage simple et pratique, ne visant qu'à être utile.

Le grand nombre d'ouvrages économiques qui paraissent actuellement ne permet pas toujours de leur consacrer une analyse suffisamment développée, et parmi ceux qui méritent de ne pas être passés sous silence nous mentionnerons au moins les suivants :

Methode und Technik der Haushaltstatistik (Méthode et technique de la comptabilité [1] ménagère), par Carl Landolt, Fribourg et Leipzig, chez J.-C.-R. Mohr, 1894. C'est l'art de faire de bonnes monographies des ménages ouvriers que M. C. Landolt veut nous enseigner, et pour atteindre ce but il prêche d'exemple : il nous présente des tableaux de dépenses d'ouvriers suisses, il les explique et les commente. Nous ne constestons pas, à ce genre de travaux, qui s'est très multiplié depuis une trentaine d'années, un certain degré d'utilité; mais il ne faut rien exagérer, il faut avant tout se demander si, à la suite des centaines ou milliers de monographies de ménage parues, *une seule famille* a pu mettre CINQ GRAMMES de beurre de plus sur son pain. That is la vraie, l'*archi*-question. Ce ne sont pas des questions sociales cela : Pierre est un ivrogne, car il ne peut pas résister au petit ou au grand verre, Paul est sobre; Louise est bonne ménagère, rien ne se perd chez elle, Catherine est négligente et aime « se faire belle ». Le même salaire sera différemment employé dans ces ménages dissemblables.... et l'on ne vous confessera pas ce qu'on croit avoir intérêt à cacher. Il ne s'agit pas tant de gagner beaucoup, mais de bien employer son gain. Vous croyez que c'est la faute de la société si les salaires ne sont pas plus élevés? Savez-vous ce que c'est que la société? C'est l'humanité entière, d'après la plupart des définitions admises. Si vous

---

[1] Ici nous devons traduire ainsi le mot Statistik.

vous croyez en état de l'amender, faites; seulement ne croyez pas que K. Marx, Lassalle et leurs disciples puissent vous être utiles dans vos projets de réforme, vous vous tromperiez gravement. — Du reste, le travail de M. Landolt est très bien fait, l'auteur a seulement trop de confiance.

Die Ernährungsverhältnisse der industriellen Arbeiterbevœlkerung in Oberschlesien (De l'alimentation des populations ouvrières dans la Silésie supérieure), par M. Kuhna, employé supérieur de l'administration des mines. Leipzig, Duncker et Humblot, 1894. C'est un travail qui traite le même sujet que le précédent, en le prenant de plus haut. M. Landolt fait une description, M. Kuhna ajoute à la description une théorie fondée sur les faits, c'est de l'induction tout pure, c'est la méthode si chaleureusement recommandée par les réformateurs modernes. M. Kuhna, il est juste de le dire, procède avec une rigueur vraiment scientifique. Dans un 1er chapitre il fait connaître la statistique sur laquelle ses recherches sont fondées; dans les chapitres suivants il établit les quantités absolues et relatives des aliments consommés, compare les unités de consommation et leurs frais, les prix des principales denrées alimentaires; enfin il donne des vues d'ensemble sur l'alimentation, et ajoute des tableaux chiffrés et des cartes et plans qui contribuent à la clarté de l'exposé. L'ouvrage est certainement intéressant, et l'auteur a eu la bonne idée de recommander l'enseignement, dans les écoles, de quelques notions sur la tenue des ménages, tout en se rendant compte que cet enseignement présentait des difficultés. Mais puisque les petites filles n'ont pas toujours chez elles l'exemple qu'on doit leur souhaiter, que l'école y supplée dans la mesure du possible.

Reichsgold oder Welgeld (De l'or impérial ou de la monnaie universelle) par Rochussen, ministre des Pays-Bas à Berlin. Puttkammer et Mühbrecht, 1894. L'auteur est bimétalliste et attaque les résultats de l'enquête qui a eu lieu il y a un an à Berlin sur la question du métal argent. L'auteur ne m'a pas converti au bimétallisme, car il a mis dans son livre plus d'esprit que de raisons ; or les raisons sont le solide et l'esprit des fleurs qui ornent, mais ne résistent à rien. M. Rochussen mentionne en passant l'axiome connu qu'on ne peut pas se servir à la fois de mètres de différentes grandeurs, mais au lieu de réfuter cet axiome gênant il en rit et passe outre. Une plaisanterie n'est pas un argument. D'une manière générale l'auteur, qui accuse volontiers ses adversaires d'être superficiels, ne pénètre pas dans le cœur de son sujet. Voici un mince détail, qui peut être considéré

comme caractéristique de son mode d'argumentation (p. 45) : « Voilà pourquoi, dans le monde des affaires d'Angleterre, l'importation ou l'exportation d'une petite somme en métal étalon, quelques 100.000 livres, devient, en présence d'un mouvement d'affaires de beaucoup de milliards, une chose si importante ». Or comme les milliards sont ici des francs (ou des marks) et les 100.000 des *livres sterling*, ce sont des millions de francs (ou marks) et non de livres qu'on aurait dû leur opposer ; seulement le contraste entre ce petit 100.000 et le gros chiffre en « milliards » est plus saisissant. Mais ne croyez pas que j'accuse l'auteur d'avoir voulu fausser les proportions. Nullement, je lui impute seulement de faire avant tout de l'esprit ; il donne à ses assertions une forme spirituelle et croit que cela suffit. Je terminerai par une question au lecteur : Pensez-vous que le blé est à bon marché parce qu'on en importe beaucoup, ou serait-il peu cher parce que le métal blanc est démonétisé? M. Rochussen et les agrariens de Prusse sont de ce dernier avis. — Admettez encore cette question complémentaire à physionomie paradoxale : quel mal est plus grand : le blé cher ou le blé à bon marché?

M. H. Ferdy publie la 4e édition remaniée de sa brochure : *Die künstliche Beschränkung der Kinderzahl als sittliche Pflicht* (La réduction artificielle du nombre des enfants considérée comme devoir moral). Berlin et Neuwied, L. Henser, 1894. On sait que Malthus, en prêchant la prudence matrimoniale, ne recommandait que l'abstention dite : moral restraint — c'est-à-dire mariez-vous tard et restez chaste tant que vous êtes célibataire. M. Ferdy, à l'exemple de Francis Place, Ch. Knowlton, Bradlough, Dr Drysdale et autres, parle de l'emploi de « moyens artificiels » pour arrêter la surpopulation. Ce n'est plus du Malthus, cela. La terre est en train de se remplir ; déjà un assez grand nombre de pays ne produisent plus les aliments nécessaires à leurs populations, ils les demandent à d'autres contrées encore imparfaitement peuplées. Mais cette ressource se réduit tous les jours avec l'augmentation de la population de ces autres contrées, et comme la fertilité des champs a une limite il viendra un moment où la disette — qui n'a encore été qu'un fléau passager — s'établira en permanence et deviendra une calamité permanente. On comprendra alors qu'il faut écouter Malthus. Pourra-t-on également justifier le Néo-Malthusianisme, comme on appelle ceux qui recommandent « les moyens artificiels »? J'en doute. On pratiquera ces moyens, c'est très probable, mais on ne les avouera pas. La morale ne prescrit-elle pas de lutter contre ses penchants, de museler ses passions? C'est à quoi tend le moral restraint de Malthus, mais non l'emploi des moyens artificiels.

Giornale degli economista (Journal des Économistes) publié à Rome par MM. de Viti de Marco, U. Mazzola, M. Pantaleoni, A. Zorli. Le fascicule d'octobre est tout plein d'intérêt, M. F. Colletti présente un article sur l'élève du bétail dans les Appennins (appenenno marchigiano); M. D. Berardi continue son travail sur les doctrines économiques de Fr. Ferrara; un « libre-échangiste sicilien » donne des conseils sur les mesures à prendre en Sicile. La plupart de ces conseils m'ont paru très plausibles, mais je ne saurais avoir une opinion personnelle sur un pays que je n'ai pas vu. — Le principal article du fascicule de novembre traite une question de mathématique (Du traitement de la question dynamique). Une question économique ferait mieux l'affaire *degli Economisti*. N'est-il pas curieux qu'à une époque ou tant de personnes nient les lois économiques on lui applique si souvent la forme mathématique qui est une des formes de l'absolu.... il est vrai que certains mathématiciens ont avoué que : cela ne prouvait rien. — Rien? c'est trop peu : cela prouve du moins que l'auteur est plus mathématicien qu'économiste. — Deux questions à l'ordre du jour sont encore traitées dans ce fascicule, par M. P. des Essars, la réforme banquière; par M. G. Valenti, la réorganisation des bourses de commerce.

Le fascicule de décembre contient un excellent article de M. A. de Viti de Marco sur les biens patrimoniaux et domaniaux de l'Etat. Parmi les bonnes choses que l'auteur dit dans cet article nous ferons remarquer que, pour les produits de ces biens, il distingue deux stages : 1° celui de la production, ou de la naissance du produit; tant que dure ce stage, l'Etat est dans la situation d'un simple particulier, il est soumis à toutes les lois économiques de l'industrie privée; 2° celui de l'emploi (on pourrait dire de la consommation) du produit; alors l'Etat est, ou doit être régi par les lois d'intérêt général fondées sur la nature des choses ou dérivées de sa situation particulière [1]. Il va sans dire que l'auteur traite les revenus domaniaux aussi au point de vue des finances d'un Etat. M. Zagnoni, discutant une publication de M. Ed. Thiéry, présente « une théorie protectionniste du commerce extérieur ». Cette théorie, que M. Zagnoni combat, consiste à attribuer aux pays à mauvaise monnaie un avantage sur les contrées qui en ont une bonne. Si dans le pays A une marchandise vaut

---

[1] On pourrait dire : pendant la production la question est économique, pendant la consommation elle est politique.

20 francs en or et dans le pays B 20 francs en argent, ce dernier gagnera la différence de valeur en envoyant sa marchandise à A ; du moins cela paraît ainsi à première vue. En réalité on connaît dans les deux pays la valeur relative des deux métaux et l'on prend ses mesures en conséquence. — M. Giretti, enfin, expose ce que six années de protectionnisme ont fait de l'Italie... on devine que la protection n'en a pas fait un pays prospère.

L'Economista, publié à Florence par M. le prof. J. de Johannis. Dans le numéro du 30 septembre on parle des « sans-travail » ou des non-occupés » et des institutions créées en Allemagne pour le placement des ouvriers et des domestiques. Certaines personnes font comme si la situation de sans-travail était nouvelle, l'auteur nous rappelle qu'il y en a eu à toutes les époques. Que n'a-t-on, en effet, écrit sur le chômage ! C'était le terme qu'on employait autrefois. On a déjà réglementé les bureaux de placement il y a cinquante ans et au delà. Rien ne prouve que la proportion des inoccupés est devenue plus grande ; seulement, le nombre des ouvriers ayant augmenté, 5 0/0 de leur nombre est devenu un chiffre absolu plus considérable qu'il y a cinquante ou soixante ans ; leur nombre est plus visible.

Dans les numéros des 18 et 25 novembre il est question d'un « nouveau problème en économie politique ». L'auteur ne formule pas clairement ce problème. Il se rapporte à la densité de plus en plus grande de la population, à l'encombrement des carrières, à la lutte entre la grande et la petite industrie. L'auteur voit bien que pour le moment les machines, malgré leur grand nombre, ne l'emportent pas encore sur le travail, notamment relativement à la production agricole ; mais, dit-il, il n'y a guère que depuis un demi-siècle qu'on voit les machines se multiplier ; le mouvement continu, quel effet aura-t-il dans cent ans ? L'auteur n'en sait pas plus long que nous sur ce point, mais il veut qu'on s'en préoccupe, qu'on l'étudie et que l'on soit prêt à lutter contre les maux qui pourraient surgir.

Dans le numéro du 9 décembre on nous présente une analyse des résultats de l'enquête monétaire allemande. Trois points paraissent acquis : 1° le bas prix du métal argent et les fluctuations de ce prix nuisent à l'exportation allemande et à la production intérieure ; 2° l'Allemagne seule ne peut prendre aucune mesure efficace pour relever la valeur de ce métal ; 3° ni le monopole, ni un syndicat de producteurs, ni une mesure gouvernementale ne pourraient intervenir utilement pour faire monter le prix de l'argent. La plupart des autres questions sont restées sans solution ; cependant les renseignements ne paraissent pas avoir été favorables au bimétallisme.

Le numéro du 16 décembre entre dans quelques détails sur l'exportation des principaux produits agricoles italiens depuis 1892. Parmi ces produits, le vin est un des plus importants. En 1862 on a exporté 200.000 bouteilles et en 1892, 3.100.000 bouteilles. Le vin en pièces exporté s'est élevé à 214.000 hectolitres en 1862, en 1872 à 586.000, en 1879 à 1.063.000 hectolitres, en 1882 à 1.312.000 hectolitres et à partir de 1884 nous relevons les chiffres qui suivent :

1884.....	2.361.000 hect.	1889...	1.408.000 hect.
1885.....	1.463.000 »	1890...	904.000 »
1886.....	2.330.000 »	1891...	1 158 000 »
1887.....	3.582.000 »	1892...	2.417.000 »
1888.....	1.802 000 »	1893...	2.238.993 »

Sur ces quantités, la France en a reçu 679.000 en 1879 et 2.782.000 en 1887, mais aujourd'hui l'importation du vin italien en France est tombée à quelques milliers d'hectolitres. L'Italie a exporté 14.000 quintaux d'acide tartrique en 1862 et 187.000 en 1892. L'Italie exporte en outre beaucoup de fruits, des olives, des oranges, citrons, etc., dans divers pays de l'Europe et jusqu'aux États-Unis.

Nous mentionnerons en passant quelques publications italiennes qui ne se prêtent pas à une courte analyse. Voici, par exemple, *La Riforma sociale* que dirige le professeur distingué de Naples, M. Fr S. Nitti, avec l'aide de M. L. Roux (l'éditeur ?). Le fascicule 21, que nous avons sous les yeux, nous donne comme articles de fond deux discours d'ouverture, œuvres très littéraires, mais à notre point de vue de condensateur, de chercheurs d'idées, la plus détestable des littératures. Il faut extraire ces idées d'une mer de phrases. Dans les discours d'ouverture on n'instruit pas, on amuse (on prétend amuser) son auditoire. Nous nous bornons donc à donner une impression d'ensemble. Il nous a semblé, d'après ces deux discours, qu'on trouve la jeunesse de Bruxelles et de Turin plus socialiste qu'il serait désirable.

La Rivista di sociologia, dirigée par MM. Flamingo, C.-V. Papale, F. Virgilli (Rome), s'approche un peu plus de la réalité. Mais voyez de quoi elle s'occupe : fascicule 4 (août 1894) : De l'idéal scientifique de la paix internationale. Que peut-il y avoir de commun entre une chose aussi positive, vraie, certaine, que la science, et l'idéal de la paix internationale ? —Dans ce fascicule et le suivant on traite de la méthode inductive de l'économie politique. Il s'agit généralement sous ce titre de l'emploi de la statistique et certainement on ne sau-

rait faire d'objection à l'utilisation de cette source de renseignements, mais elle est extrêmement loin d'être infaillible. D'abord, parce que beaucoup de statistiques laissent à désirer, et ensuite parce que souvent les hommes jugent avec leurs passions plutôt qu'avec leur raison. Il faudra savoir interpréter la statistique de sang-froid. Le fascicule 5 renferme encore un article sur le *Fonds des salaires.* Comment peut-on s'arrêter encore à cette idée qui n'a jamais été acceptée dans son sens littéral que par un petit nombre de savants, qui a été abandonné par son principal soutien, et qui, depuis, a été réfutée, on pourrait dire : en chœur, par presque tous ceux qui sont venus après eux.

M. Tullio-Martello vient de publier un livre intitulé : *L'Economia politica antimaltusiana et il socialismo* (L'Économie politique antimalthusienne et le socialisme). L'auteur est très savant et a beaucoup d'esprit, nous le voyons clairement, mais on voit moins bien où il en veut venir. Il joue des variations si mélodieuses et si harmoniques qu'on ne pense plus au thème développé et caché dans cet océan de sons. En définitive, la production alimentaire (pour ne parler que de celle-là) se pliera-t-elle toujours aux exigences de la multiplication des êtres qui ont besoin d'aliments ? Il semble que l'auteur le croit, mais je ne vois pas trop quel rôle le socialisme peut jouer ici. Des questions de cette importance doivent, il me semble, être traitées avec une simplicité et une rigueur qui empêchent le doute de naître.

Mentionnons, pour terminer, une publication qui semble se conformer à cette règle. Elle est du prof. Salvatore del Vecchio et compare le nombre des analfabeti (ne sachant pas lire) au nombre des naissances. (*Gli analfabeti e le nascite*... Bologna, G. Civelli, 1894.) L'auteur a classé les arrondissements du royaume d'Italie en trois groupes ayant chacun environ 9 millions d'habitants. Le 1er groupe comprenait les districts où il y a le plus d'analfabeti, soit 82,44 individus sur 100 âgés de plus de 6 ans ne sachant pas lire ; nombre moyen des naissances dans ces districts, 40,22 sur 1.000 habitants. Le 2e groupe était formé des districts où le nombre des analfabeti est déjà moindre, savoir de 65,01 sur 100 ; le nombre moyen des naissances y est de 36,95 sur 1.000. Enfin, le groupe où il y a le moins d'analfabeti, 37,61 sur 100, compte 35,80 naissances sur 1.000. C'est un résultat très remarquable. M. del Vecchio attribue tout le mérite de ce résultat à l'extension de l'instruction publique; il serait cependant prudent d'examiner l'ensemble des circonstances pour voir dans quelle mesure d'autres influences sont venues seconder ou contrecarrer celle qu'on a dû mettre en avant.

MAURICE BLOCK.

LES PERCEURS D'ISTHMES

J'ai dit les perceurs d'isthmes et je l'ai dit à dessein, car il y en a eu plusieurs, et il faut qu'on le sache. La foule n'en connaît qu'un : celui auquel, pendant tant d'années, elle a prodigué, sans compter, sa confiance, son argent et son enthousiasme ; que plus tard, avec la même exagération, elle a chargé de ses malédictions, et sur la tombe duquel vient de se faire enfin une sorte d'apaisement, qui tient le milieu entre l'engouement et le dénigrement.

Les hommes qui connaissent des événements de ce monde autre chose que les apparences extérieures si souvent menteuses ont su de tout temps que les grandes entreprises auxquelles, pour sa gloire d'abord, et pour son malheur ensuite, M. de Lesseps a attaché son nom, avaient eu, sinon pour l'exécution, du moins pour la conception et la préparation, d'autres auteurs que lui, et que, s'il a eu le mérite de déployer, dans la poursuite de l'œuvre dont il avait pris la direction, des qualités extraordinaires d'activité, de persévérance et de foi en lui-même et en son pays, la première idée, le premier effort, le premier « coup de pioche », pour parler le langage de ces ouvriers des premières heures, était dû à un groupe d'hommes aussi remarquables par la hardiesse et la largeur de leurs vues que par la sûreté de leurs connaissances pratiques, les chefs de l'école saint-simonienne, les Enfantin, les Talabot, les Arlès-Dufour, les Fournel et les autres. C'est pour n'être point ingrat envers leur mémoire et rendre à chacun ce qui lui est dû que j'ai cru nécessaire de dire, en laissant à M. de Lesseps la part d'honneur qui lui revient, *les perceurs d'isthmes.*

A vrai dire l'idée du percement de l'isthme de Suez n'appartient en propre à aucun d'eux. Elle est ancienne, aussi bien que celle du barrage du Nil, auquel ont travaillé, avec l'espoir de se concilier, pour le percement de l'isthme, la bienveillance de Méhémet-Ali, Enfantin et ses collaborateurs. Bonaparte, qui aurait pu être un grand ingénieur et qui aurait mieux fait de tourner de ce côté ses puissantes facultés, s'en était préoccupé, lors de son expédition d'Égypte, et il ne serait pas difficile d'établir qu'on y avait pensé avant lui. M. de Metternich y songeait dès 1821 et, trente ans plus tard, il préparait un mémoire sur tout ce qui avait été fait depuis cette date, en vue de la réalisation de son projet.

Saint-Simon, qui, on le sait, avait combattu sous Washington, pour l'indépendance de l'Amérique, avait, dès sa jeunesse, mis en avant un plan de percement de l'isthme de Panama, aussi bien que d'exécution d'un canal entre Madrid et la mer. Ses idées n'avaient jamais été abandonnées par ses disciples, et, vers le commencement du règne de Louis-Philippe, lorsqu'ils renoncèrent aux excentricités qui avaient momentanément couvert leur secte de ridicule, pour s'engager, avec toute l'ardeur de leur foi d'apôtres, dans la voie des réalisations pratiques, ils avaient mis à l'étude, sous toutes ses formes, l'amélioration des moyens de communication et de transport. Pendant que les chemins de fer, dont le génie de George Stephenson venait de doter l'Angleterre, faisaient encore sourire les hommes d'État français ; alors que M. Thiers croyait faire beaucoup en condescendant à voir, dans la ligne de Saint-Germain, un joujou pour amuser les Parisiens, Michel Chevalier traçait, au nom de l'Ecole, la carte des lignes appelées à devenir les grandes artères de la circulation en France, et, bientôt après, c'étaient ses coreligionnaires, les Pereire, Talabot, Clapeyron et Enfantin, notamment, qui devenaient les créateurs des principales de ces lignes déclarées par eux indispensables.

En même temps, dès 1833, ils songeaient à étendre sur l'Orient l'influence de l'Occident, en abrégeant la route des Indes ; et celui qu'ils appelaient le *Père*, Enfantin, s'attachait, avec une passion à laquelle il ne devait jamais renoncer, au percement de l'isthme de Suez. « C'est à nous, disait-il, de faire entre l'antique Egypte et la Judée une des deux nouvelles routes d'Europe vers l'Inde et la Chine. *Plus tard nous percerons aussi l'isthme de Panama.* » Et, passant immédiatement à l'action, il partait pour l'Egypte, avec un groupe de compagnons choisis, pour étudier sur place les moyens de réalisation, et conquérir, s'il était possible, à son idée, celui qu'il appelait le *grand faiseur*, Méhémet-Ali. « Suez est le centre de notre vie de travail, écrivait-il ; *là nous ferons l'acte que le monde attend.* »

Et un peu plus tard, au mois d'août de l'année 1833 : « La percée de Suez, écrivait-il encore, *projetée depuis si longtemps*, languit ; ELLE SE FERA PAR NOUS OU A CAUSE DE NOUS ».

Le séjour de la caravane industrielle et scientifique ne se prolongea pas moins de trois années, pendant lesquelles, on l'a vu plus haut, ne pouvant attaquer directement le percement de l'isthme mais ne cessant de l'avoir pour objectif, elle se mit au service de Méhémet Ali et de Linant Bey, pour l'autre grande œuvre d'utilité publique, le barrage du Nil. Quinze de ces énergiques pionniers périrent de la peste ou des fatigues qu'ils eurent à endurer, mais, disait Enfantin, ils savaient à quelle œuvre de civilisation et de paix ils avaient sacrifié leur vie. Il faut

voir, dans sa correspondance avec le ministre autrichien de Bruck, et avec le directeur autrichien des chemins de fer de Lombardie, de Negrelli, de quelle façon il comprenait la future influence de la voie nouvelle et de celle de Panama qu'il n'en séparait pas dans ses vues d'avenir, non seulement sur le commerce mais sur la politique et sur les destinées de l'ensemble du monde.

Une douzaine d'années s'étaient passées, en effet, pendant lesquelles, malgré l'impatience attestée par les citations qui précèdent, il avait fallu se résigner à laisser dormir le grand projet. En 1845, le moment parut venu de le réveiller. *Une société d'études*, dans laquelle figuraient des Anglais éminents comme Robert Stephenson, des Autrichiens considérables comme M. de Negrelli, directeur des chemins de fer de la Lombardie, des Français comme Arlès-Dufour, Enfantin et Talabot, et qui, dans la pensée des associés, représentait l'Union des trois nations auxquelles ils appartenaient, s'était formée. Société d'études sérieuse, pour laquelle un premier fonds de 150.000 francs avait été versé avec réserve de l'augmenter suivant le besoin, et qui devait, dans la pensée d'Enfantin et de ses amis, devenir le noyau d'une véritable union de travail international. Le siège de la Société était à Paris chez Enfantin, et, dans un exposé fait par lui aux souscripteurs, après avoir rappelé *qu'il nourrissait depuis douze ans un projet auquel était attaché l'avenir commercial du monde entier*, et montré ce qui, depuis douze ans, avait été fait sans qu'il y eût d'association financière proprement dite entre les promoteurs, il ajoutait : « et nous avons conscience d'avoir *préparé* cette grande œuvre comme jamais œuvre industrielle n'a été préparée ; il nous reste à l'accomplir avec vous comme jamais entreprise industrielle n'a été faite, c'est-à-dire sans rivalités nationales, avec le concours des trois grands peuples que la politique a souvent divisés et que l'industrie doit réunir. Il nous reste à faire, nous, société industrielle, ce que la diplomatie tenterait en vain sans nous ; il nous reste à tracer sur le globe *le signe de la paix* et, à vrai dire, le trait d'union entre les deux parties du vieux monde, entre l'Orient et l'Occident.» Diverses chambres de commerce, celle de Lyon, celle de Venise, la Société industrielle de Vienne, le Lloyd autrichien, la Bourse et la commune de Trieste avaient presque aussitôt adhéré et souscrit.

Plus tard, étendant encore ce qu'on peut appeler son ambition morale, Enfantin écrivait au chef du groupe autrichien une lettre dans laquelle, après avoir remarqué que, malgré l'union *des trois puissances* par la formation des trois groupes, l'affaire avait encore le caractère d'une entreprise particulière constituée au point de vue d'intérêts privés d'une spéculation et non d'une œuvre politique, il ajoutait : « Il me semble qu'il y aurait utilité à ce que vous saisissiez fortement les diplo-

mates de l'idée, en leur citant les études déjà faites, en leur faisant connaître les bases de notre Société, en réclamant leur patronage, en provoquant leur cordiale entente sur ce sujet, en cherchant à faire, de ce travail commun des grandes puissances, une condition du traité de paix qu'elles se proposent de conclure... » Et un peu plus loin : « Offrez aux diplomates le fruit de nos travaux et le concours des ingénieurs qui ont le plus de titres pour mener l'Europe à la conquête pacifique de l'Orient. Faites que nos trois puissances développent le germe que nous avons conçu et couvé ; demandez-leur de nous charger officiellement d'accomplir, dans l'intérêt de tous, le beau rêve que nous avons formé et de nous y laisser pour récompense notre part de gloire. En termes d'affaires, faisons cession de nos études aux puissances et obtenons d'elles des moyens de les *réaliser* ; en termes diplomatiques, obtenez d'être chargé par votre gouvernement de *traiter* avec les gouvernements de France et d'Angleterre pour l'ouverture du canal des deux mers à frais communs et sous la direction des ingénieurs fondateurs. »

C'est au mois d'août 1848 que cette lettre était écrite. L'ardeur dont elle témoigne ne se ralentit point. Les difficultés les plus imprévues, l'abandon même d'un homme tel que Robert Stephenson, qui ne craignit point de compromettre la grande autorité de son nom en déclarant impossible l'œuvre qu'il avait d'abord patronnée, ne purent arrêter l'activité d'Enfantin et de ses amis, et, quelques années plus tard, ce n'était plus une Société d'Études, c'était une *Compagnie Universelle* qu'ils entendaient créer, appelant pour la faire réussir, non plus seulement le concours de trois puissances, mais celui de toute l'Europe et même de l'Amérique. On voit alors Enfantin revenir à la charge dans sa correspondance avec M. de Negrelli et M. de Bruck, par qui il espère voir la question « entrée dans les traités diplomatiques ».

C'est à cette époque, en 1854 ou 55, que M. de Lesseps, qu'Enfantin avait connu pendant son séjour en Égypte, qui s'était lié avec lui et avec ses amis, et à qui d'ailleurs, il faut le dire, les associés réservaient le titre de directeur concessionnaire de leur compagnie, fut chargé par eux, à raison de ses relations avec le khédive, de faire les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations indispensables, et qu'on le vit tout à coup prendre la première place et attirer sur lui toute l'attention publique. Il justifia, personne ne saurait le méconnaître, l'importance qu'a conquise son nom, et la popularité qui, pendant de longues années, s'y est attachée, par la façon dont, une fois en possession de cette première place, il sut l'occuper. L'énergie avec laquelle il accomplit sa tâche, la confiance communicative qui lui fit braver toutes les oppositions et triompher de toutes les difficultés, l'activité infatigable par laquelle il étonna le monde, la décision dont, en toutes circonstances, il

fit preuve, la bonne humeur inaltérable avec laquelle il surmonta toutes les déceptions et fit face à toutes les attaques, tout s'unit pour faire reporter sur sa tête le principal honneur de l'entreprise et laisser dans l'ombre ceux qui l'avaient jusqu'alors préparée. Ont-ils été fondés à s'en plaindre? Quelques-uns l'ont pensé. Et, plus d'une fois, Enfantin fut sollicité de revendiquer publiquement ce qu'on aurait pu appeler ses droits d'auteur. Veut-on savoir comment il accueillit ces sollicitations?

« Que l'œuvre que j'ai signalée et fait mettre à l'étude comme grandement utile aux intérêts matériels et moraux de l'humanité s'exécute, répondit-il à ses amis, et je serai le premier à bénir l'exécuteur. Sans doute il sera bon et juste que l'on sache, dans l'avenir, que l'initiative de cette réalisation gigantesque a été prise par ceux-là mêmes en qui le vieux monde ne voulut voir d'abord que des utopistes, des rêveurs, *des fous*; mais rapportez-vous-en à l'histoire pour cela. En attendant, si l'isthme est percé, fût-ce sans nous, c'est surtout à nous qu'il appartiendra de nous écrier : « Allah Kérim, gloire à Dieu ».

Quelques années plus tard, en 1869, au moment où, au milieu des acclamations du monde, M. de Lesseps, arrivé au terme de son entreprise, avait la joie de rompre solennellement la barrière qui séparait les flots de la Méditerranée de ceux de la mer Rouge, Arlès-Dufour, légataire universel d'Enfantin, César Lhabitant, Laurent de l'Ardèche, Henri Fournel, Adolphe Gueroult et Arthur Enfantin, fils du défunt, publiaient, dans une brochure intitulée : *Le percement de l'isthme de Suez*, ces belles paroles. C'est à cette brochure que j'ai emprunté le court résumé que j'ai cru devoir faire de l'enfantement de la grande œuvre de Suez. Je n'ai songé, en le faisant, à diminuer aucune gloire; c'eût été méconnaître la pensée d'Enfantin et de ses amis. J'ai cru seulement qu'il était juste, sans diminuer le mérite de l'« ouvrier » de la dernière heure, de rappeler qu'il y avait eu des ouvriers des heures précédentes. On a lu plus haut ces mots d'Enfantin : « La percée de l'isthme se fera par nous ou à cause de nous ». Ces mots disent tout : elle ne s'est pas faite par lui, mais c'est à cause de lui qu'elle s'est faite. Et voilà pourquoi j'ai dit, et le répète : *les perceurs d'isthmes*, en souhaitant que l'espèce n'en soit pas éteinte.

FRÉDÉRIC PASSY.

LES AGRARIENS ET L'AGRICULTURE EN ALLEMAGNE

La dépréciation de la plupart des produits agricoles, surtout des céréales, et l'aggravation de la baisse de la valeur des terres et du prix des fermages qui en est résultée ont provoqué dans les pays importateurs de blé tels que la France et l'Allemagne des manifestations protectionnistes excessivement vives. En France le mouvement a pris un caractère plus général qu'en Allemagne. Conservateurs, opportunistes, radicaux, socialistes, les députés et sénateurs sont à peu près unanimes à voter des tarifs protecteurs.

C'est tout au plus si les défenseurs des saines doctrines économiques arrivent à se faire écouter à la Chambre des députés et au Sénat.

Il n'y a guère qu'une quinzaine d'années que ce déchaînement de passion protectionniste a commencé à se montrer. Depuis 1860 jusqu'en 1878 ou 1879 les agriculteurs se prononçaient plutôt en faveur du libre-échange ou, pour rester dans la vérité des faits, du régime inauguré par les traités de 1860. Antérieurement, il est vrai, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, ils avaient réclamé avec passion des droits élevés sur les céréales et les bestiaux. Un célèbre soldat-laboureur, Bugeaud, grand propriétaire en Dordogne, avait souvent déclaré qu'il préférerait une invasion des Cosaques à la libre entrée du bétail étranger. L'opinion des intéressés s'est formulée si nettement que pour suivre le courant la plupart des hommes politiques ont accepté sans hésitation le tarif maximum et le tarif minimum adoptés par M. Méline et repoussent *à priori* toute atténuation. M. Méline représente l'alliance de l'industrie et de l'agriculture ; il succède à M. Pouyer-Quertier qu'il appelle un nouveau Pierre l'Ermite. La modestie ne paraît du reste pas être le péché mignon de la nouvelle école du travail national. Un journaliste financier, M. Kergall, qui publie une petite feuille protectionniste, la *Démocratie rurale*, a placé dans une conférence tenue à Nancy en juin 1894 la cause de l'agriculture sous l'égide de Jeanne d'Arc. Que peut avoir de commun la sainte fille qui a soulevé le patriotisme de la France sous Charles VII avec les producteurs de céréales qui réclament un droit de 100 0/0 sur le blé ?

En Allemagne le mouvement est moins étendu ; il est borné à la Prusse, à la Bavière, au Mecklembourg, à la Saxe, où les propriétaires ruraux exercent une certaine influence électorale. Il a été remarqué par ce que les *agrariens* — c'est ainsi qu'on dénomme ce parti — ont vive-

ment attaqué M. de Caprivi, et que ceux de la Prusse orientale ont été rappelés au loyalisme par le roi de Prusse lui-même, Guillaume II, empereur d'Allemagne.

Le parti agrarien a débuté en 1874. Il était alors libre-échangiste comme le prince de Bismark. Il réclamait le dégrèvement de l'impôt foncier, un impôt élevé sur les opérations de bourse, l'exploitation des chemins de fer par l'État, l'abolition des tarifs différentiels, la suppression des banques d'émission et l'octroi de ce système de banques à l'État, la réforme des sociétés par actions, la modification des lois relatives à la succession, la liberté de tester dans le sens de l'abandon d'un domaine à un héritier unique, etc., etc.

Bientôt, la situation devenant moins facile pour l'agriculture, les agrariens se déclarèrent protectionnistes. M. de Bismarck répudia son passé économique. Récemment encore l'ancien chancelier disait dans un discours adressé à des agrariens en Poméranie : « J'étais agriculteur avant d'être homme politique. Pendant ma carrière je n'ai jamais oublié le sol sur lequel j'ai grandi ; je lui ai toujours été attaché. Je me réjouis de voir que vous vous dévouez énergiquement à l'agriculture. Je poursuis le même but. Je suis essentiellement un agrarien ; toutes mes sympathies vont à vous. Je désire vivement que les efforts de la Ligue agraire soient couronnés du succès qui peut seul écarter nos épreuves. L'État ne peut subsister qu'avec l'agriculture. »

De 1865 à la fin de 1879 les céréales entraient en franchise dans le Zollverein. Grâce à l'évolution du prince de Bismarck, un droit de 1 mark par 100 kil. fut établi sur le blé et le seigle ; il fut porté à 3 mark en 1885, à 5 mark en 1887. En 1892 il fut rabaissé à 3 mark 50 dans le traité avec l'Autriche-Hongrie. Depuis, la même concession a été votée dans les traités avec la Roumanie et la Russie. Battus en 1892 dans le traité austro-allemand, les agrariens redoublèrent d'activité. Aux élections de 1893 ils firent intervenir le *Bund der Land wirthe* de création récente qui représente leurs prétentions. Cette ligue agricole, bien plus puissante que la Société des agriculteurs de France, très militante, s'est jetée dans la bataille avec une impétuosité juvénile ; elle soutient tous les sophismes de l'heure présente, la haine du capital mobilier, l'antisémitisme, le bimétallisme, etc., etc. Fort habilement conduite elle a rapidement conquis une grande influence. Aux élections du Reichstag de 1893 elle a fait élire avec son programme une centaine de candidats conservateurs et nationaux libéraux. Ce sont ces élus qui ont fait une guerre acharnée à M. de Caprivi et combattu avec une extrême vigueur les traités avec la Roumanie et la Russie. Les rois de Prusse ont mis plus d'une fois à la raison les Junker récalcitrants. Suivant l'exemple de ses ancêtres, Guillaume II, après les violentes chargées exécutées contre

sa politique douanière par les hobereaux députés de la Prusse orientale, a prononcé le fameux discours de Kœnigsberg où il a déclaré que l'opposition des nobles Prussiens est un non sens, que la noblesse n'a de raison d'être que si elle suit le Roi.

Maintenant M. de Caprivi est rentré dans la vie privée ; un agrarien a été appelé à la tête du ministère d'agriculture du royaume de Prusse. Guillaume II ne pratique pas le gouvernement parlementaire ; il règne, et gouverne. Fera-t-il des concessions aux agrariens ?

Déjà M. de Caprivi avait accordé une enquête sur la question monétaire. En mai et juin s'était réuni à Berlin, sur la convocation du ministère prussien, un congrès agricole où des professeurs, des fonctionnaires, des propriétaires avaient savamment disserté sur le crédit agricole, le droit de succession, etc. *Verba et voces.* Y aura-t-il des actes ? En attendant le *Bund der Landwirthe* ne reste pas dans l'inaction. Fort de l'appui de ses 150.000 membres il élève la voix. Immédiatement il a demandé le maintien de la prime pour le sucre, et la nationalisation du commerce d'importation des blés. Que ne réclamera-t-il ? Ces prétentions ne sont pas faites pour étonner en France, où nous voyons débiter des sophismes analogues. Pour bien comprendre la facilité avec laquelle elles se développent il nous semble nécessaire de montrer par des chiffres la triste situation de l'agriculture.

L'Empire occupe une superficie d'environ 54.000.000 hectares sur lesquels 32.000 000 forment la superficie agricole. La statistique du 1er décembre 1890 évalue la population totale à 49.428.470 âmes, en augmentation de 20 0/0 depuis 1871. Sur ces 49.428.470 habitants, 42 0/0 appartiennent à l'agriculture, 35 à l'industrie, 10 au commerce et aux transports. La population rurale est inégalement répartie ; elle domine surtout dans le grand-duché de Posen, la Prusse orientale, la Prusse occidentale, où elle représente 65, 64 et 61 0/0 de la population totale, contre 49 dans le grand-duché de Bade, 40 dans le Wurtemberg, 42 en Alsace-Lorraine, 37 dans la Thuringe, 35 en Westphalie et 20 0/0 dans le royaume de Saxe.

Le seigle couvre, année moyenne, 5.680.000 hectares, le froment 1.975.000, l'épeautre 360.000, l'orge 1.690.000, l'avoine 3.990.000, les pommes de terre 2.930 000 ; les prairies occupent 5.890.000 hectares.

Dans la dernière période décennale le rendement moyen par hectare est évalué pour le seigle à 10 quintaux métriques, pour le froment à 14 pour l'épeautre à 12, pour l'orge à 13, pour l'avoine à 12, pour les pommes de terre à 82, pour les prés à 30 quintaux de foin. Il ne s'agit que de moyennes. Dans certaines parties, dans celles par exemple où on plante la betterave à sucre, le cultivateur allemand obtient le maximum du rendement intensif ; fort éclairés dans ces pays riches, les grands e

moyens propriétaires cultivent les meilleures variétés de betterave à sucre, le blé Shiriff qui réussit mieux en Allemagne qu'en France, la pomme de terre Richter Imperator qui donne souvent plus de 300 quintaux à l'hectare.

Pour peu que dans les autres provinces on suive l'impulsion des provinces les plus riches, l'Allemagne pourra se passer de recourir à l'importation pour les céréales. Aujourd'hui elle introduit encore environ 7.000.000 quintaux métriques de blé pour 90 millions de mark, 2 240.000 quintaux métriques de seigle pour 23 millions 1/2 de mark; 8.500.000 quintaux métriques d'orge pour 96 millions de mark, et 2.400.000 quintaux métriques d'avoine pour 30 millions de mark. Malheureusement le planteur se laisse aller au découragement ; les prix des céréales sont tombés si bas qu'il se soucie peu de mieux soigner cette culture. Poussé par les agrariens, au lieu de chercher le salut en lui-même, il le demande à l'État, l'État qu'on adore dans les pays d'Outre-Rhin encore plus qu'en France, *der Staat* dont les professeurs des universités et les fonctionnaires ne prononcent le nom qu'avec dévotion.

Il est juste de dire que l'Allemagne ne suit pas dans toutes ses parties les agrariens. C'est seulement dans les contrées produisant un excédent de céréales, surtout la Prusse, la Bavière, l'Oldenbourg, le Brunswick et les deux Mecklembourg, que l'agitation s'est développée. Dans le Wurtemberg, Bade, Alsace-Lorraine, Palatinat, Provinces rhénanes, Thuringe, ces doctrines n'ont pas recruté d'adhérents.

Le recensement du bétail a donné, en têtes :

	Chevaux	Bovidés	Ovidés	Porcs
1er décembre 1892..	3.836.256	17.555.694	13.589.612	12.174.288
1er décembre 1883..	3.522.545	15.786.764	19.189.715	9.206.195
ou par 100 hectares				
1er décembre 1892..	7,1	32,5	25,1	22,5
1er décembre 1883..	6,5	29,2	35,5	17

La dépécoration ne se constatait donc pas en Allemagne d'après le recensement de 1892. On se trouvait encore bien loin de la réalisation de la fameuse formule, une tête de gros bétail par hectare ; mais on avait sensiblement progressé en dix ans. La diminution des moutons s'expliquait aisément par la substitution de la culture intensive à la culture extensive. Malheureusement la pénurie des fourrages de 1893 a amené le sacrifice de nombreuses têtes de bétail qu'on était obligé de mener à l'abattoir faute de nourriture et que la boucherie payait très bon marché. Le cheptel ne sera pas reconstitué facilement. Les bêtes d'élève que le cultivateur achète pour repeupler ses étables s'obtiennent à des prix

élevés, nouvelle source de déboires. La France cherche à arrêter l'entrée des moutons allemands. Aussitôt les éleveurs allemands réclament des barrières contre le bétail et la viande exotiques. Et cependant, ce que l'Allemagne importe le plus, c'est le porc à bon marché servant à l'alimentation de l'ouvrier.

Parmi les principales industries agricoles il faut considérer la sucrerie, la brasserie et la distillerie. Faut-il rappeler que la sucrerie et la distillerie agricole jouissent de primes assez élevées ? On a établi que, si les autres produits agricoles étaient favorisés comme la betterave, il faudrait donner un milliard par an à l'agriculture ! ! !

La production des betteraves à sucre a passé de 3.329.000 tonnes en 1873 à 9.812.000 en 1892-1893. Dans la campagne actuelle on évalue la production allemande du sucre à environ 1.800.000 tonnes contre 291.000 il y a vingt ans. L'Allemagne consomme près de 500.000 tonnes; elle exporte le reste. Sur 401 fabriques on en compte 314 en Prusse, dont 130 dans la province de Saxe, 57 en Silésie, 44 en Hanovre ; ensuite 32 dans le Brunswick, 29 dans l'Anhalt. En 1873 ne fonctionnaient encore que 337 sucreries. Ce fantastique développement a amené une telle baisse du sucre que, même avec la prime, l'industrie travaille à perte.

L'Allemagne produit, année moyenne, 3 millions d'hectolitres d'alcool, dont 2.450.000 en Prusse : elle utilise à cet effet environ 2 millions de tonnes de pommes de terre, 350.000 tonnes de céréales ; elle consomme en boissons 2.200.000 hectolitres, et dans l'industrie 550.000 hectolitres. Les prix ne sont plus rémunérateurs.

Les pays soumis à la loi commune de l'Empire produisent 33 millions d'hectolitres de bière, la Bavière 15 millions, le Wurtemberg 3.700.000, Bade 1.700.000, l'Alsace-Lorraine 900.000. Presque la totalité de cette énorme production est consommée à l'intérieur; 107 litres par an et par tête dans tout l'Empire, et 227 litres en Bavière, tel est le respectable contingent de la consommation de la liqueur de Gambrinus. Le houblon est naturellement une plante indigène dans un pays qui produit tant de bière ; l'Allemagne récolte, année moyenne, 240.000 quintaux métriques de houblon. Actuellement le houblon se vend très bon marché.

Le tabac, autre grand objet de consommation, vient en grande partie de l'étranger. Sur 72.000 tonnes avec une consommation annuelle par tête de 1.400 grammes, l'Allemagne n'en produit que 24.000. Pour les autres produits de la terre les statistiques sont incomplètes. En thèse générale les produits des industries agricoles sont l'objet de la dépréciation comme les produits de la terre.

Quel est le montant des capitaux engagés dans l'agriculture? Tou

homme éclairé, connaissant la vie des champs, sait combien ces évaluations sont délicates. Aussi ne nous aventurerons-nous pas à donner une opinion personnelle ; nous nous contenterons de reproduire les chiffres des agronomes les plus dignes de foi. On estime généralement la valeur des terres à 50 milliards de mark, celle des bâtiments ruraux, du bétail et du capital d'exploitation à 20 milliards; l'ensemble de la propriété rurale représente donc un capital de 70 milliards. La dette agricole est estimée à 20 milliards. Le service de cette dette exige au minimum, en intérêt et amortissement, 1 milliard, de sorte que de ce seul chef l'agriculture allemande est surchargée. Avant l'époque contemporaine et la concurrence des blés exotiques la propriété était déjà obérée en Allemagne. Une statistique dressée par les soins du célèbre ministre de Stein établit pour la Prusse en 1805 une dette grevant de 58 0/0 la valeur des biens nobles, et de 38 0/0 celle des biens des paysans. Beaucoup de domaines sont surchargés parce que les détenteurs actuels les ont achetés à un prix élevé dans la période prospère.

En Prusse, pour une valeur de 30 milliards la dette hypothécaire atteint 10 milliards ; elle augmente année moyenne de 120 a 130 millions de marks, et les extinctions sont dues en grande partie à des expropriations. L'antisémitisme ne peut avancer aucun argument, car les hypothèques sont souvent consenties par des banques spéciales et les caisses d'épargne. C'est la grande propriété qui est le plus obérée. L'examen superficiel de la statistique qui indique de plus grandes charges pour la petite propriété conduit à des résultats trompeurs; le petit propriétaire est soumis à l'hypothèque, à cause du privilège du vendeur, parce qu'il achète à terme. Il en est de même dans les autres États. Pour le grand-duché de Bade nous avons trouvé des documents précis. Nous les résumons dans le tableau ci-dessous où les colonnes *capital* et *dette* indiquent l'évaluation de l'ensemble de chaque catégorie.

	Capital M.	Dette M.
Jusqu'à 5 hectares.....	650.000.000	390.000.000
De 5 à 10 hectares.....	430.000.000	107.500.000
De 10 à 50 hectares.....	530.000.000	53.000.000
Au delà de 50 hectares...	80.000.000	4.000.000
	1.690.000.000	554.500.000

A première vue, les propriétaires de moins de 5 hectares sont chargés d'une dette hypothécaire de 60 0/0, ceux de 5 à 10 hectares de 25 0/0, ceux de 10 à 50 de 10 0/0, ceux de plus de 50 de 5 0/0. Mais la dette hypothécaire provient 45 0/0 du privilège du vendeur, et dans le grand-duché de Bade comme ailleurs le petit propriétaire qui est en même temps journalier chez les moyen et grand propriétaires souffre

moins que ces derniers qui sont frappés à la fois par la baisse des prix et la hausse des salaires.

En Prusse les expropriations atteignent, année moyenne, 2.500 parcelles et 100.000 hectares; les propriétés au delà de 50 hectares figurent dans ces expropriations pour une superficie de 78 0/0, celles de 10 à 50 pour 16 0/0. C'est dans les pays à grands domaines tels que la Prusse orientale, la Prusse occidentale et Posen que ces expropriations de grandes propriétés sont surtout fréquentes. Ne voit-on pas dans ce fait une explication de la passion avec laquelle les hobereaux de ces provinces se sont jetés dans le parti agrarien?

Comment se répartit en Allemagne la propriété, en grande, moyenne et petite? On appelle généralement petite propriété les exploitations de 2 à 5 hectares, moyenne de 5 à 20, au delà de 20 grande.

Une statistique dressée en 1882 admet 5.276.344 exploitations sur une superficie de 31.868.972 hectares, non compris 4.951.975 hectares de forêts, de sorte qu'environ 6 hectares reviennent à une exploitation ; au-dessous de 2 hectares, 3.061.831 exploitations ou 58 0/0, de l'ensemble des exploitations, avec 1.825.938 hectares ou 5,7 0/0, de la superficie agricole, de 2 à 100 hectares 2.189.522 ou 41,5 0/0 avec 22.256.771 hectares ou 70 0/0 ; au delà de 100 hectares 24.991 exploitations ou 0,5 0/0 avec 7.786.263 hectares ou 24,4 0/0. Les exploitations de 2 à 5 hectares, 981.407 ou 18,6 0/0, s'étendent sur 3.190.203 hectares ou 10 0/0 ; celles de 5 à 20 et de 20 à 100, 1.208.115 ou 22,9 0/0 sur 19.066.568 hectares ou 60 0/0.

Voici un tableau où nous représentons le pourcentage des diverses exploitations relativement au nombre des exploitations et à la superficie agricole.

	0 — 2 ha		2 — 5 ha		5 — 20 ha		20 — 100 ha		+ 100 ha	
	0/0 des exploitations	0/0 de la superficie	0/0 des exploitations	0/0 de la superficie	0/0 des exploitations	0/0 de la superficie	0/0 des exploitations	0/0 de la superficie	0/0 des exploitations	0/0 de la superficie
Prusse	61.4	4 9	16.2	7.7	15.6	22 9	6.1	32.8	0.72	31.7
Bavière	58.5	4.6	24 3	12.7	30.5	48.1	6.6	32.3	0.11	2.3
Saxe	60.2	6 1	15.5	9.7	18.8	39.6	5.1	30.5	0 4	14.1
Wurtemberg	53.6	11.	26.3	22.9	17.6	43.6	2.5	20.5	0 05	2.
Bade	54.4	13.7	28.6	28 7	15.7	42.3	1.3	13.5	0.04	1.8
Hesse	57.7	11.6	22 3	21.5	18.6	49 7	1 3	12.3	0.12	4.9
Mecklembourg-Schw.	78.8	4.	7.1	2.4	6.1	6 4	6.6	27.3	1.4	59.9
Saxe-Weimar	49.9	6.1	19.9	11.6	25.4	45.3	4.4	25.	0.4	12.
Mecklembourg-Str.	83 9	3 4	4.8	1.6	4.5	5.3	5 7	28 7	1.1	56.
Oldenbourg	53.8	5.3	22.9	13.2	16.	28.3	7·2	49.8	0.12	3.4
Brunswick	63.8	8 [illegible]	10.1	7.9	11 6	29.	4 2	36.6	0.32	17.9
Alsace-Lorraine	60.9	13.3	23 8	23.2	13.4	35.5	1 7	20 7	0.21	7.3
Empire	58.	5.7	18.6	10.	17.6	28.8	5.3	30.1	0.51	24.4

L'Elbe partage l'Allemagne en deux; à l'est grande propriété, à l'ouest petite propriété.

La très grande propriété domine dans les provinces orientales de la Prusse, où elle occupe, en Poméranie ainsi que dans les deux Mecklembourg, de 55 à 60 0/0 de la superficie totale; les domaines de 20 à 100 hectares se trouvent surtout dans l'Oldenbourg, le Brunswick, le Schleswig-Holstein, l'ancien Hanovre, le Brandebourg, la Bavière; les domaines de 2 à 20 hectares, en Bavière, Saxe, Bade, Hesse, Alsace-Lorraine; la toute petite propriété dans les provinces rhénanes.

Les exploitations au-dessus de 100 hectares, 24.991 avec une superficie totale de 10.278.263 hectares et une superficie agricole de 7.786.263 hectares, représentent 25 0/0 de la superficie agricole; sur ces 24.991 on en compte 17.896 avec 6.120.059 hectares dans les sept provinces orientales de la Prusse. Dans ces 7 provinces la propriété au-dessus de 100 hectares occupe 42 0/0 de la superficie agricole tandis que ce pourcentage ne dépasse pas 24 dans l'Allemagne entière. 158 propriétaires, possédant chacun plus de 5.000 hectares, y détiennent 1.768.046 hectares dont 936.388 forêts. Parmi ces 158 on cite 15 princes, membres de familles régnantes ou médiatisés avec 374.733 hectares, et 123 hobereaux avec 1.223.116 hectares. Le prince de Pless possède, lui seul, plus de 70 mille hectares. A côté de ces seigneurs de vieille roche figurent quelques financiers, des communes, des universités. Dans l'ensemble du royaume de Prusse, les églises et paroisses possèdent 1.622.474 morgen (le morgen vaut 25 ares 53), les universités 123.508 morgen, les autres écoles 183.148 morgen.

Une partie de ces grands domaines est constituée en fidéi-commis, indivisibles, insaisissables. On compte en Prusse 548 fidéi-commis avec 1.400.000 hectares, dont 626.073 de forêts; 3,18 0/0 en domaines de moins de 200 hectares; 14.2 de 200 à 500; 20,89 de 500 à 1.000; 26,50 de 1.000 à 2.000; 21,46 de 2.000 à 5.000; 8,02 de 5.000 à 10.000; 5,41 au-delà dè 10.000. Dans d'autres parties de l'Allemagne le régime des fidéi-commis est également développé. Ainsi en Bavière existent 100 fidéi-commis occupant 85.282 hectares. Le nouveau chancelier de l'Empire, le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst, possède l'un des plus importants.

A côté des fidéi-commis nous devons citer les biens équestres (*Rittergüter*) jouissant de certains privilèges, mais transmissibles à titre onéreux.

Les chiffres que nous venons d'aligner montrent l'importance de la grande propriété, l'existence de vrais *latifundia*; ils expliquent les prétentions, les revendications comme on dit dans le milieu rural de la démocratie française, de l'aristocratie allemande. Les *Junker*, grands

propriétaires, grands chasseurs, grands consommateurs, grands dépensiers, demandent à l'État de leur garantir la fixité de leurs revenus et d'assurer la vente des céréales à un prix élevé. Dans la France républicaine les propriétaires ruraux s'expriment de même ; ils exigent un minimum de 20 francs pour l'hectolitre de blé.

Le faire-valoir n'est pas l'unique procédé d'exploitation en Allemagne ; le fermage y existe aussi. Sur 5.276.344 exploitations, 2.322.899 cultivent des terres affermées, et 829.137 en fermage complet ; la superficie affermée est évaluée à 5.173.122 hectares ou 14,68 0/0 de la superficie agricole. Les baux à longue durée ont été contractés jadis à un prix élevé. La diminution du revenu frappe propriétaires et exploitants. Ceux-ci sont embarrassés pour payer les annuités, ceux-là ne peuvent plus louer les terres comme autrefois.

La question de la main-d'œuvre est devenue un facteur important dans la crise de la propriété foncière. L'agriculture manque de bras, dit-on depuis longtemps. Cette affirmation n'est que trop juste. On comptait, en 1871, 68 0/0 de la population dans les campagnes ; maintenant le pourcentage est descendu à 55 0/0. De 1885 à 1890, 840.000 travailleurs ont quitté les champs, 500.000 sont entrés dans les fabriques et 340.000 ont émigré. Berlin seul a vu s'établir près de 200.000 venant de la campagne.

Cette dépopulation a amené un renchérissement des salaires. Tandis que le prix des céréales baissait de 40 0/0, celui des salaires augmentait de 55 0/0. Dans beaucoup de parties de l'Allemagne, le salaire de l'ouvrier agricole est de 2 mark en été, 1,50 en hiver, prix élevés pour le propriétaire. Ajoutez que la dette hypothécaire est lourde relativement à la fortune rurale, que le taux de l'intérêt n'a guère baissé pour les emprunts hypothécaires. Jacques Bonhomme ne sait comment payer ses dettes ; le hobereau est tout aussi embarrassé qu'un marquis de Molière ; et le grand seigneur à fidéi-commis, s'il a l'avantage de n'être pas poursuivi par des créanciers parce que propriétaire d'une terre insaisissable il ne trouve pas de crédit, voit diminuer ses revenus.

D'autre part, l'importation des céréales est visible. L'Allemagne a exporté du seigle jusqu'en 1850, du froment jusqu'en 1860. Maintenant elle ne produit plus que les 9/10 des céréales qu'elle consomme. Allez dire au cultivateur illettré et au hobereau couvert de parchemins nobiliaires et de diplômes universitaires que cette importation est due à ce que la production allemande n a pas suivi les besoins de la consommation. Gentilhomme et paysan ne vous croiront pas ; ils n'aperçoivent qu'une chose, la baisse du quintal métrique de blé et de seigle. Sachant qu'on importe, en 1893, 700.000 tonnes de blé et 224 000 de seigle, ils attribuent la dépréciation dont ils souffrent à l'invasion

des céréales exotiques, sans voir que cette quantité est insignifiante pour l'immensité du marché allemand, et veulent opposer une barrière à cette soi-disant invasion. M. de Caprivi n'a pas pu les convaincre, de même que MM. Aynard, Charles Roux et Léon Say n'ont pas convaincu les partisans de M. Méline et de feu Pouyer-Quertier. Le blé vaut 13 à 14 mark les 100 kilos ; nous voulons le vendre 20, 22 mark. Telle est toute leur argumentation.

Notez que ces malheureux agriculteurs sont poursuivis par la même malechance pour les autres produits, laine, lin, chanvre, tabac, houblon, sucre et alcool. C'est une lamentation générale. Jadis on assistait à une crise passagère due à une récolte manquée ; maintenant nous voyons une dépréciation des produits agricoles qui prend un caractère de longue durée. Nous ne voulons pas examiner les causes de cette dépréciation ; nous serions obligé de transformer cette courte notice en travail de longue haleine. D'autres ont du reste traité ce sujet en excellents termes. Nous avons voulu simplement faire connaître le *statu quo*, décrire le parti agrarien, montrer ses origines. Que l'agriculture européenne revoie des jours meilleurs, qu'elle profite d'un relèvement du prix des céréales qui n'est pas improbable, car l'augmentation des emblavures dans les pays producteurs semble irrationnelle, il est fort possible que cette agitation disparaisse en Allemagne comme en France, plus vite qu'elle n'est venue. Peut-être verrons-nous un jour où M. Méline sera appelé accapareur, et où les agrariens seront conspués à Berlin. La foule porte ses idoles aux nues et ses victimes aux gémonies.

PAUL MULLER.

COMMENT ON AIDE LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLONIES.

Dans le but très louable d'accélérer notre expansion coloniale, et sans doute aussi de la rendre plus profitable au point de vue commercial, l'administration des Colonies (lisez aujourd'hui le ministère des Colonies) publie mensuellement un Bulletin dit de « l'Exposition permanente des Colonies ». Le fait est que, au milieu de promotions dans les nombreux ordres de décorations actuellement existants et des règlements sans nombre qu'on prend pour nos différentes possessions, ce bulletin, qui est rédigé dans un bon esprit, publie des renseignements intéressants. Nous avons déjà eu à le signaler à propos de cette fameuse question de la morue nationale à la Guyane, question à laquelle on a, depuis lors, apporté une solution sensiblement meilleure ; c'est dans le bulletin de l'Exposition permanente que nous avions trouvé l'aveu explicite que la morue française, que protégeaient de lourds droits de douane à la Guyane, était absolument immangeable dans ce pays.

Aujourd'hui nous rencontrons, reproduit dans ce même bulletin, un entrefilet emprunté au journal *Le Mékong*, et qui montre bien comment on aide le développement commercial de la Cochinchine.

Quand un pays ne possède pas encore beaucoup d'entreprises agricoles, comme c'est le cas de la plupart de nos colonies, et qu'il ne compte pas non plus d'industries sérieuses, il est assez naturel de songer à exploiter ses richesses naturelles, soit les gisements de métaux précieux ou autres, soit les dépôts de combustibles que contient son sol, soit les plantes qui y poussent à l'état sauvage et qui sont d'une vente facile et d'une réelle importance commerciale. La Cochinchine possède le riz ; mais cela ne suffit pas à créer un trafic intense, d'autant que les mesures douanières les plus illogiques sont venues bouleverser et ruiner ce commerce particulier. Il y a bien d'autres produits que la Cochinchine pouvait exporter en France ou ailleurs : on sait en effet que l'Indo-Chine est couverte en maint endroit de forêts magnifiques où les bois ne demandent qu'à être exploités, et l'on n'a qu'à visiter Bangkok pour voir comment on tire parti du bois de Tek.

Prenons une essence spéciale comme exemple. La Cochinchine possède des quantités de bois de *Yao* ou de *Dao* : le *Yao* ou *Dao*, poussant

en Cochinchine comme au Cambodge, est compris, après dessiccation, dans la désignation générique commerciale d'acajou, avec tous les bois rouges en général et spécialement ceux du Sénégal. Or, si l'on consulte les mercuriales, on voit que cet acajou vaut en grume un prix moyen de 11 fr. 50 les 100 kilogs. Ce *Yao* de Cochinchine est du reste un excellent bois fort estimé; l'Angleterre et l'Allemagne en consomment une grande quantité pour la construction et la décoration intérieure des navires et surtout des wagons de chemins de fer, et l'on peut penser que, par une juste réciprocité de cette espèce de pacte colonial imposé à nouveau à nos malheureuses colonies, la France est toute disposée à en acheter elle-même. Le marché s'ouvre donc tout grand et c'est déjà une importante condition de réussite pour ce commerce.

Mais il s'agit de savoir aussi à combien revient en Cochinchine le produit en question. Ce bois en grume vaut, paraît-il, environ 3 fr. 50 le mètre cube : étant donné le prix de vente moyen on voit qu'il reste une assez jolie marge pour le fret, le transport en Europe et pour un bénéfice raisonnable. C'est le raisonnement qu'un commerçant va se faire immédiatement en lisant ces divers chiffres ; mais il oublie de tenir compte du régime fiscal auquel est soumise notre colonie, comme beaucoup d'autres de nos possessions. En effet, l'exportation du bois de *Yao* doit payer un droit de sortie de 20 *francs par mètre cube* ! si bien que le mètre cube, payé 3 fr. 50 d'achat, reviendra à 23 fr. 50 avant payement du transport et devra se vendre 11 à 12 francs. C'est en somme un véritable droit prohibitif : c'est ce qui s'appelle, je crois, tuer la poule aux œufs d'or avant même qu'elle ait pondu ; c'est une drôle de manière de développer le commerce de la Cochinchine. Mais on a sans doute un dessein caché : faire du pays un marché réservé exclusivement aux produits français; d'autre part on a peut-être craint que le *Yao* ne vînt en France faire concurrence aux bois *nationaux*. Les produits se payant avec des produits, comment les Cochinchinois payeront-ils les produits français de France qu'on les condamne à acheter? De minimis non curat prætor!

D. B.

NOUVELLES DE RUSSIE

Les événements inattendus qui viennent de se succéder en Russie ne manquent ni d'importance ni d'intérêt, tout changement de règne y étant forcément accompagné d'un changement plus ou moins sensible de politique intérieure. Il est à peu près certain que les relations avec l'étranger ne subiront point de modifications bien graves, c'est le même esprit de paix et de conciliation qui doit y présider, avec M. de Giers, auquel revient une bonne partie des louanges adressées à Alexandre III, pour sa politique étrangère. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la nouvelle politique intérieure et bien qu'on ne sache encore absolument rien de certain sur les idées et les principes du jeune empereur, on parle de changements importants dans le haut personnel gouvernemental, ce qui équivaut à un changement de régime et fait naître des conjectures plus ou moins plausibles. Les paroles et les locutions d'usage, qu'on trouve dans les trois manifestes publiés jusqu'ici, n'ont aucune signification précise et pratique, on n'y découvre rien qui puisse jeter une lumière quelconque sur la voie que doit suivre le jeune empereur, aussi les espérances et les suppositions se donnent-elles libre carrière.

En Pologne, le général Gourko doit être sous peu remplacé par le comte Pierre Chouvaloff, ambassadeur à Berlin. Nous ne savons pas quel caractère aura l'administration du nouveau général gouverneur ni de quels sentiments il est animé à l'égard des Polonais, il est toutefois certain que quoi qu'il fasse il lui serait difficile d'être moins populaire que n'a été son prédécesseur.

Ces derniers jours deux rescrits du jeune souverain adressés à la « Société impériale d'agriculture de Moscou » et à celle des Economistes libres » ont fait sensation et ont produit une impression des plus favorables. Quelle que soit leur signification précise il est hors de doute qu'en choisissant pour s'adresser, la première fois à ses sujets, deux corps d'un caractère scientifique, en les assurant de sa bienveillance et en encourageant leurs travaux, Nicolas II a rendu en quelque sorte hommage à la science, ce qui n'est point un début banal et promet une politique juste et éclairée. Cette promesse semble déjà se réaliser en partie à l'égard des juifs, dont la persécution paraît prendre fin avec le nouveau règne. Nous ne possédons pas encore d'acte qui puisse garantir l'authenticité complète de cette nouvelle, car c'est de Londres et par dépêche que nous l'apprenons. On nous annonce qu'à la prestation du serment des israélites russes le grand rabbin a prononcé un discours éloquent où il est question de bienfaits que les juifs doivent au nouvel

empereur, qui a mérité leur éternelle reconnaissance et les prières les plus ardentes auprès de l'Eternel. Donc, il y a eu des bienfaits... On voit sur quels fondements fragiles reposent les espérances dont on se berce. Cela prouve cependant que le jeune souverain a déjà su gagner les sympathies de ses sujets, sans avoir rien fait de positif pour cela et qu'il dépend de lui de les conserver; d'ailleurs personne ne lui en veut de son silence et de la réserve qu'il garde dans l'expression de ses sentiments; c'est une preuve de prudence et de bon goût que pourrait imiter avec profit son voisin dont la loquacité fait tant de mal.

Voilà tout ce que nous savons du nouveau règne. Cela suffit cependant pour voir qu'il commence sous des auspices favorables : aussi espère-t-on que les sentiments d'humanité et les principes de bonne et sage politique dont s'est inspiré le jeune souverain pour faire cesser la persécution des juifs ne lui permettront pas de tolérer plus longtemps celle des Polonais.

La Russie étant, sans parler de la Turquie, le seul État de l'Europe ne possédant pas de constitution, on prête à Nicolas II l'intention de doter ses sujets d'un régime représentatif. Même en laissant de côté les difficultés pratiques qu'un semblable changement ne manquerait pas de rencontrer et de l'opposition violente que soulèverait certainement un pas aussi décisif, il n'est pas du tout prouvé en théorie que le régime représentatif soit celui que l'on doive préférer à toute autre forme de gouvernement. On remarque, au contraire, que non seulement les hommes de science, mais même ce qu'on appelle l'opinion publique d'aujourd'hui, est loin de professer pour le régime représentatif l'enthousiasme de la génération qui nous a précédés ; on s'est aperçu que les peuples de l'Occident qui en ont fait l'expérience étaient arrivés à une situation politique et financière peu enviable. En effet, ces peuples sont sérieusement menacés de subir le despotisme d'une foule ignorante.

Si, comme on peut le craindre, le régime parlementaire doit aboutir au socialisme, et l'expérience semble prouver qu'il en est ainsi, on ne peut que conseiller aux peuples qui n'en ont pas encore fait l'essai de ne pas s'engager sur cette voie, de ne pas chercher l'égalité mais la liberté ; c'est ce que devrait faire la Russie ; on a tort de croire qu'une constitution uniforme, quelle qu'elle soit, puisse lui être appliquée. Ceux qui attribuent à la Russie un caractère d'homogénéité s'en font une idée fort inexacte. Elle est composée de peuples présentant des différences de race, de religion, de langue, de civilisation, de développement économique, etc. Un parlement russe ne se conçoit guère, il faudrait partager l'empire en cinq ou six parties séparées, en faire une espèce d'Autriche-Hongrie artificielle, une fédération d'États ayant chacun sa vie politique propre. On ne trouve pas entre les différentes

parties de la Russie de liens naturels, ayant des racines profondes et durables. Leur passé historique explique ce fait ; le lien unique qui existe entre elles repose sur la personne de l'empereur, tout affaiblissement de son autorité personnelle amène un relâchement de ce lien, fait surgir immédiatement une nuée de mandarins à casaque plus ou moins jaune qui abusent naturellement de leur pouvoir et s'érigent en autant de petits tyranneaux. Une constitution ne changerait pas cet état de chose, au contraire, elle le rendrait permanent, les fonctionnaires qui dépendent d'un souverain à un million de têtes se sentent bien plus libres que ceux dont le souverain n'en a qu'une seule et il n'y a, comme on sait, de pire espèce que les fonctionnaires sans maître.

Quant à la Pologne, on ne voit pas ce qu'elle aurait à gagner à une Russie constitutionnelle, nous savons bien que toutes les fois qu'une majorité ignorante et malfaisante veut persécuter et supprimer une minorité sans défense, elle en trouve le moyen. Ce n'est pas une constitution qui peut jamais tenir en laisse les mauvais instincts de la bête humaine, c'est une culture longue et patiente qui parvient seule à les atrophier peu à peu. Ne voyons-nous pas tous les jours des gouvernements constitutionnels commettre toute sorte d'iniquités ? La constitution de la Prusse empêche-t-elle l'oppression des provinces danoises, celle de la Hongrie la persécution des Roumains de la Transylvanie ? La constitution de la Finlande n'a-t-elle pas été sérieusement menacée dans ces derniers temps ? On sait avec quelle anxiété les Finlandais ont attendu la confirmation de leurs « droits et privilèges » par le nouvel empereur.

La justice et la sagesse ne se rencontrent pas tous les jours, nous dira-t-on, les Marc-Aurèle n'encombrent pas l'histoire, c'est vrai ; cependant, sans essayer de trouver un monarque idéal qui réunisse les deux conditions à un degré très élevé, nous croyons que le mal qu'un monarque absolu peut faire en moyenne n'égalera jamais celui que peut faire une foule passionnée et aveugle. A moins de conditions tout à fait exceptionnelles, ce sera toujours un homme appartenant à l'élite de la nation, d'une éducation soignée, d'une intelligence cultivée et qui saura certainement mieux choisir les dépositaires de son pouvoir que le premier « électeur » venu. D'ailleurs un souverain absolu, s'il veut gouverner lui-même, ne gouvernera jamais trop, il n'en aura pas le temps, et convenons que cette garantie-là n'est pas à dédaigner... (1).

LADISLAS DOMANSKI.

---

(1) Nous accordons volontiers à notre excellent collaborateur que la Russie ne trouverait aucun profit à importer le régime constitutionnel et parlementaire, mais, quels que soient les défauts de ce régime, gagnerions-nous, de notre côté, à le remplacer par l'autocratie à la russe ? Les fantaisies inquiétantes d'un aspirant autocrate, voisin de la Russie, ne sont-elles pas propres à nous suggérer des doutes à cet égard ? (*Note du Rédacteur en chef.*)

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Décembre* 1894.)

1er décembre. — **Loi** relative aux habitations à bon marché (page 5821).

— **Rapport** adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur le concours général ouvert en 1894, entre les étudiants de 3e année de toutes les facultés de droit de l'État, par M. Colmet de Santerre (page 5825).

2. — adressé au président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, par le Dr Chantemesse, chef de la délégation française au congrès international d'hygiène et de démographie de Buda-Pesth (page 5844).

4. — suivi d'un décret portant réorganisation du service sanitaire à la Réunion (page 5897).

5. — **Décret** prescrivant la promulgation de la convention de commerce signée, le 15 septembre 1892, entre la France et la Bolivie et du protocole interprétatif, conclu le 28 octobre 1893 (page 5930).

6, — **Arrêté** relatif aux conditions d'admission dans le commissariat de surveillance administrative des chemins de fer (page 5946).

7. — **Décret** réorganisant le conseil supérieur de l'enseignement industriel et commercial, qui prend le titre de conseil supérieur de l'enseignement technique, et fixant la composition de ce conseil (page 5969).

8. — **Loi** ouvrant aux ministres de la guerre et de la marine des crédits montant à la somme de 65 millions de francs pour pourvoir aux dépenses de l'expédition de Madagascar (page 5993).

12. — **Communication** par le Conseil fédéral suisse de la dénonciation, par le Guatemala, de la convention du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle (page 6053).

12. — **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier (page 6077).

15. — **Rapport** adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts par M. Lucien Magne, sur sa mission en Grèce en 1894 (page 6119).

18. — **Arrêté** fixant pour 1894, le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre (page 6167).

21. — **Loi** portant rectification de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (page 6205).

22. — **Décret** modifiant le tableau annexé au décret du 31 décembre 1892 portant fixation des indemnités de résidence au personnel enseignant des écoles primaires publiques (page 6257).

26-27. — **Loi** portant approbation de l'arrangement signé à Paris, le 6 février 1893, pour régler, en matière de tarif douanier, les relations commerciales entre la France et le Canada (page 6314).

— portant approbation de l'arrangement conclu à Paris, le 14 août 1894, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'État indépendant du Congo pour la définition des territoires du Haut-Oubangui (page 6314).

— autorisant l'acquisition par l'Etat de l'école Monge (page 6383).

29. — **Décret** portant création, sous le nom de « lycée Carnot », d'un lycée national de garçons dans les bâtiments de l'école Monge (page 6418).

30. — **Notification** au gouvernement de la République française par le Conseil fédéral suisse de l'adhésion du gouvernement britannique, au nom de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, à la convention principale de l'union postale universelle, signée à Vienne le 4 juillet 1891 (page 6433).

— **Loi** abrogeant les articles 226 et 227 du Code pénal (page 6434).

— **Décret** fixant, à partir du 1er janvier 1895, l'impôt de capitation dans la Grande-Kabylie et l'impôt achour (page 6474).

Le fonctionnarisme. — Tout Français naît fonctionnaire. Vivre aux dépens du budget, s'épargner les luttes et les ennuis d'une carrière hérissée d'obstacles, porter un collet plus ou moins brodé, avoir une part, si infime soit-elle, d'autorité, obéir à des chefs et commander à des subordonnés, pouvoir dire, selon l'importance du grade : « Mon chef, mon directeur ou mon ministre » ; se laisser vivre dans la douce perspective d'une retraite assurée, tel est le rêve de l'immense majorité de son contemporains. Mais, fort heureusement pour le budget, ce rêve reste pour beaucoup à l'état de chimère. Si nombreux que soient les fonctionnaires, ils sont encore moins nombreux que les aspirants fonctionnaires ; car il n'est pas donné à tout le monde de monter dans le char de l'État. Cette faveur est réservée aux privilégiés. Ces privilégiés, combien sont-ils ? Il est assez difficile de le savoir exactement, les statistiques offi-

cielles étant muettes sur ce point. Dans les dénombrements quinquennaux les fonctionnaires ne sont pas recensés à part : ils figurent sous la rubrique générale des « professions libérales ».

N'importe, ils doivent être légion, si j'en juge par une petite enquête à laquelle je viens de me livrer. Obligé de rester trois jours, la semaine dernière, dans une sous-préfecture du Centre — 6 000 habitants — j'ai eu l'idée, pour charmer mes loisirs, de rechercher combien de fontionnaires cette localité renfermait dans son sein. Voici quel a été le résultat de mon enquête.

Passons d'abord en revue les fonctionnaires civils. Sous-préfecture : 1 sous-préfet, 1 secrétaire des bureaux, 3 employés, 1 concierge. Mairie : 1 secrétaire, 2 employés, 1 receveur municipal, 1 concierge. Tribunal civil : 1 président, 2 juges, 2 juges suppléants (ceux-ci pour mémoire, car ils n'émargent pas au budget), 1 procureur de la République, 1 substitut, 1 greffier en chef, 1 commis-greffier, 1 concierge. Enregistrement et timbre : 1 sous-inspecteur, 1 conservateur des hypothèques, 1 receveur, 2 employés. Octrois : 1 préposé en chef, 2 commis ambulants, 12 receveurs. Instruction publique (la sous-préfecture en question ne possède ni lycée ni collège communal) : 1 inspecteur primaire, 1 directeur d'école primaire, 3 maîtres de cours supérieurs, 3 maîtres de cours élémentaires, 2 maîtres de cours manuels, 1 directrice des cours élémentaires, 2 maîtresses adjointes, 1 directrice d'école maternelle, 1 surveillante. Eaux et forêts : 1 sous-inspecteur, 2 employés. Ponts et chaussées : 1 ingénieur, 2 employés. Postes et télégraphes : 1 directeur, 3 employés, 4 facteurs, 1 homme de peine. Contributions indirectes : 1 sous-directeur, 1 commis, 6 employés. Contributions directes : 1 receveur particulier, 1 fondé de pouvoir, 2 employés. Prison : 1 gardien-chef. Chemins de fer (la ville est sur le réseau de l'Etat) : 1 chef de gare, 1 sous-chef, 1 commissaire de surveillance, 5 employés au service actif, 5 employés de bureaux. Hygiène et assistance : 1 médecin des épidémies, 1 médecin de l'état civil (l'hôpital est dirigé par un comité privé). En résumé, sauf erreur ou omission — et dans ce cas les omissions ne doivent pas être négligeables — la petite localité que j'ai prise comme champ d'expérience possède 58 fonctionnaires émargeant au budget de l'État ou de la Ville.

Quant aux fonctionnaires militaires : officiers de ligne, officiers de gendarmerie et de recrutement, ils sont au nombre de 77. Soit, pour l'ensemble des services civils et militaires, 135 personnes. Ce n'est pas tout. Il faut aussi tenir compte des retraités. Je n'ai pu avoir sur ce point de renseignements absolument précis; mais, d'après des données que je crois suffisamment exactes, la ville en question donnerait asile à une centaine de fonctionnaires civils ou militaires retraités. Le total des

parties prenantes au budget n'est donc pas inférieur à 235 ou 240. En comptant 3 personnes par ménage, non compris les domestiques, — ce qui est un minimum, — on peut évaluer à 700 le nombre des personnes qui vivent du budget national ou local dans une ville dont la population ne dépasse pas 6.000 âmes, y compris la garnison. Si on ajoute que cette sous-préfecture n'est guère qu'un vaste village, qu'elle n'a ni grand commerce ni industrie, qu'elle ne possède aucune de ces institutions militaires ou administratives qui occupent un nombre considérable d'agents, on se rendra compte de l'importance que peut avoir l'effectif du fonctionnarisme dans les villes moyennes et grandes. Et dire que nos lois et nos mœurs tendent tous les jours à propager le fléau !

(*Journal des Débats.*)

G. C.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 JANVIER 1895

NÉCROLOGIE. — MM. Auguste Burdeau et Edmond Béziat d'Audibert.
COMMUNICATION. — Congrès des Sociétés savantes en 1895.
DISCUSSION. — Les mines d'or de l'Afrique du Sud ; leur influence sur le prix des marchandises et sur l'avenir dn bimétallisme.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La réunion est présidée par M. Gustave de Molinari, correspondant de l'Institut, un des vice-présidents.

A cette réunion assistent, à titre d'invités particuliers de membres de la Société, MM. Ottomar Haupt, de Paris, William Franklin Willoughby, de Washington, et Théodore Marburg.

En ouvrant la séance, le président donne la parole à M. le secrétaire perpétuel pour communiquer la lettre suivante de M. Frédéric Passy.

Neuilly, 3 janvier 1895.

Mon cher Courtois,

« Ne pouvant encore sortir avant trois ou quatre jours, je vous prie de m'excuser auprès de nos collègues, et de prier le président qui me remplacera, d'être mon interprète, en leur adressant mes vœux pour eux-mêmes et pour la science, comme aussi d'exprimer les regrets de tous et les miens pour la perte que la Société a faite en la personne de notre collègue Burdeau.

« Tout le monde sait quelle part importante il avait prise par ses discours et par ses rapports à la Chambre, ainsi que par ses articles dans les journaux, à la discussion de toutes les grandes questions économiques et financières. On ne sait peut-être pas aussi bien qu'il avait écrit, il y a dix ou douze ans, un petit manuel d'économie politique, tout à fait élémentaire, on peut dire primaire, qui est certainement l'un des plus clairs et des meilleurs que je connaisse.

« Peut-être me sera-t-il permis de citer à la Société d'économie politique, comme je l'ai fait dans le *Siècle* de ce matin, l'hommage qui lui fut rendu, le jour de Noël, par le pasteur de Neuilly, M. Duchemin. C'est un trait qui, à mon avis, honore l'un et l'autre. Ce

pasteur parlant sur ces paroles du vieillard Siméon, à propos de la présentation de l'Enfant Jésus au Temple : « Cet enfant sera en butte à la contradiction », développait cette idée que ce ne sont pas toujours ceux qui paraissent le plus contredire le Christ qui sont le plus loin de son esprit, ni ceux qui se vantent le plus d'être ses disciples qui s'y conforment le mieux, montrait cet homme dont les obsèques civiles avaient été une protestation contre les églises établies, rendant témoignage par des actes de sa vie, révélés après sa mort, et par des paroles, à l'esprit d'amour et de sacrifice qui est l'essence même du Christianisme. Il m'a semblé qu'en un temps où de toutes parts on cherche à l'envi ce qui divise, alors que nous avons vu notre collègue Claudio Jannet, professeur à la Faculté de droit catholique, mis à l'index par un certain nombre de ses coreligionnaires pour avoir osé défendre le capital, il n'était pas mauvais de signaler un langage plus large, plus libéral et plus chrétien.

« Veuillez agréer, etc.

« FRÉDÉRIC PASSY. »

Après cette lecture écoutée avec un vif intérêt et suivie de marques nombreuses d'approbation, le secrétaire perpétuel fait part à la réunion de la perte d'un de ses anciens membres, M. Edmond Béziat d'Audibert. C'était un esprit très distingué, venant rarement à nos séances sans doute, mais très apprécié de ceux qui le connaissaient.

M. Alphonse Courtois communique aussi à la réunion une lettre reçue du ministre de l'Instruction publique annonçant l'ouverture, le 16 avril prochain, du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne du 16 au 20 avril. Il se met à la disposition des membres de la Société qui, voulant se rendre à ce congrès, désirent se procurer une carte d'introduction.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Jacques Siegfried :

LES MINES D'OR DE L'AFRIQUE DU SUD ; LEUR INFLUENCE SUR LE PRIX DES MARCHANDISES ET SUR L'AVENIR DU BIMÉTALLISME.

M. Jacques Siegfried a la parole pour exposer la question.

Il établit d'abord que les progrès de la science ont eu pour résultat de diminuer notablement les prix de revient des marchandises. Cependant la baisse des cours a été si forte, qu'on a dû l'expliquer en outre par des considérations accessoires. Les uns l'attribuent au déclin du bimétallisme, les autres à la dépréciation du change dans les pays à finances avariées, enfin les financiers les plus experts en rejettent la responsabilité sur le resserrement du crédit à la suite du krach Baring.

Un nouvel élément va peut-être mettre tout le monde d'accord. C'est l'entrée en jeu des mines d'or du Witwatersrand.

L'or, au lieu de s'y trouver sous forme de pépites, d'alluvion, ou dans des veines de quartz très dur, se présente au Witwatersrand d'une façon toute nouvelle. Il est contenu d'une façon très régulière dans un conglomérat qui constitue des couches absolument comparables à celles des mines de charbon.

La nature a facilité l'exploitation de ces richesses énormes en plaçant dans le voisinage de belles mines de houille ; on y a déjà fait aboutir 4 lignes de chemins de fer. L'industrie de l'or étant la seule dont les débouchés soient illimités et sans concurrence, et le bénéfice moyen des Compagnies exploitantes étant de 1 livre sterling par tonne de minerai, l'on comprendra l'intérêt colossal que présente le Witwatersrand.

Ce n'est qu'en 1887 que la production a commencé ; elle s'élevait en 1891 à 65 millions de francs, en 1893 à 133 millions ; elle a atteint, en 1894, 180 millions. On pense qu'elle s'élèvera d'ici deux ou trois ans à 3 ou 400 millions. Enfin on estime qu'on se trouve en présence d'au moins 10 milliards d'or à extraire dans un délai plus ou moins long.

Quelque colossal que soit ce chiffre, il faut encore l'augmenter quand on songe à l'armée de prospecteurs d'or qui envahit en ce moment toute l'Afrique du Sud et qui a déjà trouvé des gisements dans les districts de Kaap, de Lydenburg, de Lotaba, de Zontpansberg, dans les domaines fabuleux de cette Compagnie Anglaise de l'Afrique du Sud vulgairement désignée sous le nom de *Chartered*.

On ne doit donc pas s'étonner de la fièvre de spéculation qui s'est emparée depuis plusieurs mois du marché de Londres et qui vient de se traduire par des affaires tellement colossales, que les courtiers ont été obligés d'organiser des escouades d'employés de nuit pour venir en aide à ceux de jour. Un seul chiffre suffira pour caractériser cette excitation : les employés de nuit sont payés jusqu'à 125 francs par heure !

6 des principales Compagnies du Witwatersrand, dont le capital nominal est de 16 millions de livres sterling, représentent aux cours cotés aujourd'hui plus de 50 millions de livres sterling, soit 1.250 millions de francs.

La France entre à son tour dans le mouvement, un peu tard sans doute, mais outre que chez nous l'initiative individuelle est lente, nos lois dites tutélaires sur les sociétés par actions dont les titres ne peuvent se négocier officiellement lorsqu'ils sont d'un montant nominal de 100 francs (pourquoi 100 francs ?), font que ces actions de

mines, que la mode aujourd'hui est de créer à 1 livre sterling soit 25 francs, ne se négocient que par la coulisse et arrivent à notre bon public lorsqu'elles valent 4 ou 500 0/0 de prime. Les Anglais ont su aussi très habilement profiter du malheureux impôt sur les transactions de Bourse, qui est si funeste au développement de notre marché financier.

En même temps que surgissait cette production d'or africain, on voyait se développer celle de tous les autres pays du monde. Au plus beau temps de la Californie et de l'Australie, vers 1855, la production annuelle du monde était estimée à 650 millions, elle était descendue ensuite, vers 1883, à 500 millions ; la voici qui dépasse maintenant 800 millions, et l'on peut s'attendre à la voir atteindre successivement 1 milliard, puis 1.200 millions. Or, les besoins industriels n'en absorbent que 250 à 300 millions.

Le stock d'or monnayé va donc s'accroître prochainement de 8 à 900 millions par an, ce qui est beaucoup pour un total de monnaie d'or estimé à 20 milliards, dont 8 à 10 milliards sont déjà immobilisés dans les banques d'émission.

Quel effet aura cet accroissement sur le prix des marchandises ?

Il y aura lutte entre la science qui tendra à diminer encore les prix de revient, et l'abondance de monnaie qui renchérira la valeur de toutes choses. Ce n'est pas seulement le rapport intrinsèque entre les quantités d'or et de marchandises en circulation qu'il faut considérer, c'est surtout l'influence de cet or sur le développement du crédit. Chacun sait que l'état du crédit a le plus grand effet sur le cours des marchandises, et que l'abondance de l'or développe le crédit en proportions presque géométriques. La surabondance de ce crédit aidera aussi au relèvement des pays à circulation dépréciée, et renchérira le coût des produits par la hausse du change.

Quant à l'influence de la surproduction de l'or sur le bimétallisme, elle est bien évidente ; l'Europe n'aura plus besoin d'argent, excepté pour sa monnaie d'appoint.

En 1850, la production de l'argent n'atteignait que 800.000 kilos, elle est montée progressivement à 3 millions de kilos pour l'année 1885, et sous l'influence des nouveaux procédés d'extraction, elle s'est élevée en 1893 à 5.100.000 kilos. Or il a fallu une baisse de plus de 50 0/0 dans le cours pour réduire cette production à 4.200.000 kilos environ en 1894. On peut dire hardiment que le 15 1/2 universel est définitivement condamné. Mais le raisonnement indique que grâce au bas prix actuel de l'argent et à la surabondance de l'or, il pourra s'établir dorénavant une certaine stabilité relative qui, pour les besoins si importants des échanges avec les pays à éta-

lon d'argent de l'Orient, amènera peut-être soit les Anglais, soit les Américains à créer un nouveau type de monnaie d'argent. La France, déjà suffisamment empêtrée dans son Union Latine, les regardera faire avec intérêt en se rappelant son mot historique : Messieurs les Anglais, tirez les premiers !

M. Raffalovich ne veut pas contester la présence de grandes masses d'or dans le Transwaal : l'avenir montrera si tous les calculs et toutes les hypothèses des ingénieurs sont justifiés par les faits; mais, dit-il, même pour l'industrie aurifère, dans laquelle on n'a pas à se préoccuper du débouché, il faut tenir compte du prix de revient, du coût de l'extraction.

La fièvre d'or est intense actuellement; elle se distingue de la migration vers la Californie et l'Australie, il y a quarante ans, en ce qu'alors les gens allaient eux-mêmes chercher l'or ; aujourd'hui ils envoient leurs capitaux et jouent sur les actions sans se déplacer.

L'Afrique méridionale a des concurrents à la Bourse, l'Australie occidentale entre autres. M. Raffalovich raconte une plaisanterie qui a couru la City, il y a quelques semaines. Des financiers, voulant lancer une affaire de mines, avaient fait venir des échantillons d'une grande richesse, qu'on avait exposés publiquement. Le besoin s'étant fait sentir d'avoir les résultats des broyages, on télégraphia en Australie pour obtenir les chiffres. « Renvoyez d'abord le filon », répondirent des antipodes les associés.

M. Raffalovich rappelle combien il faut être prudent dans ses prévisions sur le terrain de la production métallique : les prédictions pessimistes du savant géologue autrichien Suess sur la rareté croissante du métal jaune sont bien connues ; le prof. Suess a affirmé qu'il serait de plus en plus difficile d'extraire de l'or en profondeur. Le Transvaal a donné un démenti à des théories, que les bimétallistes ont exploitées. Il est difficile aujourd'hui de parler encore de la disette de l'or. Faut-il redouter les effets d'une trop grande abondance dans la production du métal jaune? Certes, pas de si tôt. On a prétendu que la dégradation de l'argent nous vaudrait une guerre sociale, tandis qu'un afflux de métal jaune amènerait une sorte d'amortissement extrordinaire des dettes.

M. Raffalovich est d'avis qu'il faut se garder d'exagérer l'influence de la quantité de métal; il y aura toujours assez d'or. Aujourd'hui, la notion du Trésor de guerre fait emprisonner du métal jaune dans les banques, comme si la vraie richesse d'un pays n'était pas ailleurs, si elle n'était pas dans l'activité de la production générale, dans un régime de liberté économique, dans le ménagement des ressources

latentes du pays. Le stock d'or de l'Europe a augmenté pour trois raisons : 1° accroissement de la production du métal ; 2° détestable politique monétaire des États-Unis, qui a chassé la monnaie la plus précieuse ; 3° crise dans les pays à mauvaises finances, République Argentine, Portugal, Espagne, Italie, Brésil.

M. Raffalovich ne redoute donc pas un accroissement de la production de l'or, et il ne croit pas que ce soit là un facteur favorable à la cause du bimétallisme.

M. des Essars dit aussi que la production de l'or est en voie de grand accroissement, qu'il connaît, pour son compte, outre les mines du Witwatersrand, celles du Bechuanaland, du Levaziland, du Mashonaland, qu'il y en a à Madagascar, au Siam, sur la Côte d'Ivoire, dans l'Origan et en Guyane qui seront tôt ou tard exploitées et que la production de l'or qui atteint de 7 à 800 millions par an ne tardera pas à arriver au milliard et même à doubler. Toutefois cette production ne l'effraie pas ; en 1894, tout l'or produit est entré dans 5 ou 6 grandes banques européennes et il y a des besoins d'or qui ne sont pas satisfaits, comme le montre la prime du métal jaune dans les pays à finances avariées qui sont légion. On veut toujours voir une cause monétaire dans la baisse des prix ; si la dépréciation de la monnaie agit, le resserrement du crédit agit bien davantage. D'ailleurs, il est à remarquer que les prix ont atteint leur niveau minimum au moment où l'or a été plus abondant que jamais.

En pareille matière il est très difficile de prévoir l'avenir, mais il n'est pas interdit de penser que si la production de l'or arrive à régulariser la monnaie des pays à finances avariées, l'excédent s'engloutira dans les banques où il ne servira plus à rien.

Quant à l'argent, depuis qu'il a perdu une grande partie de ses usages monétaires, il se rapproche de son prix de revient, 25 d. 1/2 par once standard, et on ne voit rien qui puisse le ramener au pair bimétallique, ce qui, du reste, n'est pas un mal, car l'argent a des propriétés industrielles et il pourrait être appliqué fort avantageusement à l'électricité

M. Ad. Houdard, reconnaît l'augmentation rapide de la production de l'or dans l'Afrique du Sud, mais il déclare exagérées les craintes inspirées par cette augmentation. Il n'y a pas à redouter que le métal jaune devienne trop abondant. L'emploi de l'or, en effet, n'a pas pour conséquence, comme pour la plupart des autres marchandises, de le détruire, et la production annuelle ne constitue

pas à elle seule la quantité utilisable chaque année. Si considérable que soit la production, elle ne forme qu'une fraction minime de la masse totale disponible, dans laquelle elle vient se perdre à la manière d'un cours d'eau dans un lac sans en faire sensiblement varier le niveau. Après un temps d'accalmie où elle s'est réduite à 500 millions en 1883 et 1884, elle vient d'atteindre 800 millions et, suivant les prévisions, elle pourra monter pendant quelques années à 1 milliard ou 1.200 millions. Qu'est-ce que cela auprès du stock accumulé dans le monde depuis son origine, alors que de 1492 à 1893 seulement la statistique accuse le chiffre de 45 milliards? C'est peut-être 1 1/2 ou 2 0/0. On voit que le trouble apporté par cette augmentation de la production ne saurait être bien grand, surtout si l'on remarque que ces 2 0/0 répondent par une bonne partie aux nouveaux besoins de populations incessamment croissantes en nombre et en richesse.

Au surplus, les chiffres absolus de la production annuelle et du stock antérieurement constitué ne peuvent rien prouver pour ou contre l'abondance ou la rareté de l'or dans le monde. Dans la vie économique des peuples un produit est abondant ou rare, non pas suivant les quantités qui en existent, grandes ou petites, mais d'après le rapport entre les quantités disponibles, c'est-à-dire offertes, et les quantités demandées.

Une récolte annuelle de 80 millions d'hectolitres de blé, par exemple, chiffre de 1879 en France, est assurément considérable; ce serait l'abondance pour un petit pays, mais c'est la disette pour la France qui a besoin de 115 à 125 millions d'hectolitres.

Plusieurs faits semblent démontrer que les besoins ou la demande d'or dépassent à l'heure actuelle de beaucoup les quantités disponibles.

C'est d'abord la série des chiffres cités, il y un moment, par M. des Essars, chiffres d'après lesquels l'or fait prime dans tous les pays, sauf peut-être trois ou quatre. Il faut donc croire que la généralité des Etats n'est pas suffisamment pourvue d'or.

C'est ensuite la baisse importante des prix-or de toutes les marchandises en gros que rappelait tout à l'heure M. Jacques Siegfried. Cette baisse générale des prix-or a été mise d'une manière frappante en évidence par les Index Numbers de M. Sauerbeck, dont les conclusions ne sauraient être contestées, malgré les critiques de détail que l'on peut adresser à la méthode sur laqnelle ils reposent. Cette baisse apparente de tous les produits par rapport à la valeur de l'or qui serait demeurée fixe, interprétée comme le signe d'une

diminution réelle de la valeur de ces produits, n'est-elle pas plutôt une présomption d'un renchérissement notable du métal jaune?

Qu'est devenue depuis trente ans la valeur de l'or et de l'argent vis-à-vis de celle de l'ensemble des marchandises supposée fixe à 100? Pour l'or 147, soit 47 0/0 de prime, pour l'argent 85, soit 15 0/0 de perte. Ces résultats sont d'ailleurs confirmés par ce que nous savons des cours actuels des produits en Occident comme en Orient; ils montrent que si les prix-argent ont un peu augmenté, les prix-or ont considérablement diminué. Le grand fait économique nouveau apparu depuis quelques années dans le monde serait donc le renchérissement de l'or, signe de sa raréfaction, accompagnée d'une baisse importante, il est vrai, mais bien moindre de l'argent.

Prenons, enfin, la situation en France. On croit généralement que l'or y est abondant parce qu'il en existe beaucoup dans le pays et qu'il y a un dépôt de plus de 2 milliards à la Banque. Mais c'est une illusion; si, en fait, on essaie de pratiquer l'étalon et la monnaie d'or, en réalité, il manque, pour y réussir d'une manière effective, 1.200 millions de métal jaune équivalents des 1.200 millions d'écus de 5 francs de l'encaisse de la Banque qui ne constituent plus aujourd'hui de la monnaie à valeur pleine, mais de la monnaie fiduciaire, des billets de 5 francs, ceux-ci, soit dit en passant, devraient, pour donner une idée exacte des choses, être inscrits dans les bilans non pas au chapitre de l'encaisse mais à celui du portefeuille ou des avances à l'Etat, comme bons du Trésor en effets souscrits par lui. Il est si vrai que l'or est raréfié en France que la Banque, très sagement, a toujours dans ces dernières années exigé, pour décourager les demandeurs, le payement d'une prime plus ou moins forte; cette prime n'aurait pas de raison d'être si la Banque possédait assez d'or pour satisfaire avec ce métal à tous ses engagements.

Que dire, alors, de la situation des autres pays qui, à l'exception de l'Angleterre et, sous réserve de 530 millions de francs, de l'Allemagne, ne possèdent guère que de l'argent ou du papier-monnaie! Tous ont besoin d'or et ne savent comment s'en procurer; M. Houdard se croit donc autorisé à conclure que, loin de s'effrayer de l'augmentation sensible de la production de l'or, grâce aux mines de l'Afrique du Sud, on doit s'en féliciter et souhaiter que cette augmentation poursuive ses progrès de manière à procurer au monde les immenses quantités de métal jaune qui lui font défaut.

M. Clément Juglar est d'avis qu'il faut interroger le passé pour en tirer quelques enseignements.

Aujourd'hui il ne s'agit, plus, comme jadis, d'une production de

plusieurs millions d'or, mais de centaines de millions, de milliards même ; en présence d'un stock pareil venant s'ajouter annuellement au stock actuel, l'imagination travaille, et on se demande ce qui va arriver. Il faut d'abord s'assurer si les chiffres que l'on fait passer sous nos yeux sont bien exacts. La spéculation depuis plusieurs années est éveillée ; n'y a-t-il pas avantage à enfler la production et son long avenir pour le placement des actions ? Sans nier la richesse de ces gisements d'une nature spéciale, ne ressemblant en rien à ceux qu'on a exploités jusqu'ici, on peut se demander quelle sera la quantité et la durée de la production. On sait combien les résultats statistiques précis sont difficiles à obtenir, surtout pour les mouvements des métaux précieux, quand on se rappelle que, même en France, les millions prêtés par la Banque de France à la Banque d'Angleterre, au moment du krach Baring, ont passé la frontière, sans que la douane les ait enregistrés ! A plus forte raison, au centre de l'Afrique, comment vérifier et suivre l'exploitation ? Il y a donc, sans repousser les chiffres fournis, à mettre un point d'interrogation sur les résultats.

Toutes les questions qui se posent aujourd'hui l'ont déjà été en 1850 au moment de la découverte des mines d'or de la Californie. Tout s'est passé alors dans un pays plus civilisé que le centre de l'Afrique : on a pu suivre de plus près tous les résultats de cette production nouvelle d'or ; il nous suffira donc de jeter un regard en arrière pour constater les conséquences de ces découvertes et pressentir ce que nous réserve l'avenir.

Sans doute on observait des chiffres moindres qu'aujourd'hui, mais les marchés n'avaient pas la même ampleur, et la moindre perturbation devait être plus sensible ; notre investigation, dit l'orateur ne pourra ainsi que gagner en précision.

TABLEAU DE LA PRODUCTION TOTALE

de l'or.		de l'argent.	
	Millions de dollars.		
1849.....	37.000.000	1849.....	39.000.000
1853.....	155.000.000	1860.....	40.000.000
1874.....	90.000.000	1870.....	51.000 000
1892.....	138.000.000	1892.....	196.000.000

De 1792 à 1892 la production des métaux précieux dans le monde s'est élevée pour l'or à 5.663.000.000 millions de dollars et pour l'argent a 5.077.000.000 millions, d'où un excédent constant de la production de l'or qui, en 1892, s'élevait à 586 millions.

De 1849 à 1892 la production de l'or s'élève à 4.800.000.000 mil-

lions de dollars, et l'argent à 3.400.000.000 millions ; l'excédent de la production de l'or est ici plus considérable, malgré l'énorme production de l'argent dans ces derniers temps, elle s'élève à 1.400.000.000 millions de dollars.

Jusqu'en 1892, les sources de la production des deux métaux étaient donc bien loin d'être taries. Des deux côtés, il y a eu excès de production, comment se fait-il, puisque la production de l'or l'emporte sur celle de l'argent, que ce dernier métal, au lieu d'être déprécié, ait été, aux yeux des bimétallistes, apprécié? La quantité du métal n'a donc pas l'importance qu'on se plaît à lui attribuer.

Quelles ont été les conséquences de cette énorme production des deux métaux, de l'or surtout depuis 1850, de l'argent dans ces derniers temps, sans parler de la production encore plus considérable qui nous menace dans l'avenir?

Les arrivages d'or de la Californie et de l'Australie ont été immédiatement dirigés sur les grands marchés d'Europe et leur abondance a été telle que la prime de l'or, sauf en Angleterre observée partout, non seulement a disparu, mais le pair même n'a pu être maintenu. L'or a été coté à 3 francs de perte, tant on était pénétré de l'idée que la dépréciation de la valeur de ce métal était inévitable. Malgré cette crainte, dès qu'on a eu de l'or à sa disposition, un grand phénomène économique s'est produit. Les cours du change entre la France et l'Angleterre se sont aussitôt régularisés et les écarts qui apportaient un grand aléa dans les opérations commerciales ont disparu.

Avant les arrivages d'or de la Californie, les cours du change étaient toujours cotés beaucoup au dessus de la valeur réelle de la livre sterling, parce qu'on payait en argent.

Rien ne peut mieux démontrer l'erreur des bimétallistes qui affirment que l'or et l'argent ont toujours circulé en France avec le rapport de 1 à 15 1/2. Pour se procurer de l'or avant 1851, il fallait, par rapport à l'argent, payer une prime sur l'or dont le change portait la trace, ce n'est qu'en mai 1851, aussitôt que l'or de la Californie a pénétré dans la circulation, que cet écart a disparu.

De 1850 à 1865, sur un mouvement des métaux précieux qui, pour l'or, s'est élevé à 7.700 millions de francs, l'excédent net des importations sur les exportations s'est élevé à 3.396 millions de francs.

Pour l'argent, sur un mouvement presque semblable, puisqu'il s'est élevé à 6.126 millions, on observe un résultat tout différent : les exportations dépassent de beaucoup les importations et l'excédent net des premières sur les secondes s'est élevé à 1.727 millions.

De sorte que sur les 3.396 millions d'or entrés en circulation, 1.727 millions se sont purement et simplement substitués à la monnaie d'argent qui a été exportée et remplacée par de l'or. Reste une somme de 1.669 millions dont il faut trouver l'emploi. Est-elle venue grossir la masse du numéraire circulant ou a-t-elle été utilisée et absorbée par quelque autre usage? L'observation du mouvement des métaux précieux va nous permettre de la retrouver.

De 1843 à 1847, cette somme, avant les arrivages d'or, variait de 279 à 192 millions, en 1859 elle s'élève à 1.500 millions!

Tel est donc l'emploi de cette somme constamment utilisée chaque année dans un mouvement de va et vient général destiné à solder directement nos échanges là où nos produits ne sont pas immédiatement demandés. A l'aide de l'or, marchandise toujours demandée et acceptée partout, la compensation s'opère de suite sans qu'on ait à chercher quel autre produit on pourrait offrir.

Avec ces facilités nouvelles : suppression de l'écart du change tenant à la prime de l'or, entrée de ce métal dans la circulation intérieure, masse toujours disponible pour les compensations sur tous les points du globe, de 1851 à 1857 un grand mouvement d'affaires s'est engagé et, comme toujours, a été soutenu par une hausse générale des prix. Cette hausse a été arrêtée par la crise de 1857 et suivie d'une baisse sensible pendant la liquidation, quoique la production de l'or n'eût pas encore fléchi.

Nous observons la même oscillation dans la période suivante. Mais depuis 1873, année pendant laquelle les prix ont atteint leurs chiffres maxima, ils se sont relevés plus difficilement en 1882 et en 1890. Depuis ce moment, malgré la production considérable de l'or, ils baissent d'une manière sensible, quoique l'or en France, en Angleterre, en Allemagne soit plus abondant que jamais. Si la présence des métaux précieux dans la circulation est indispensable pour la facilité des échanges, leur abondance n'est pas la seule cause de la hausse des prix [1].

On ne se rend pas bien compte du rôle de la circulation métallique et de la circulation fiduciaire. On s'imagine que c'est la première qui de beaucoup est la plus importante, et cependant un simple regard sur ce qui se passe chaque jour sous nos yeux suffira pour trancher la question.

Nous constatons qu'on emploie ces deux instruments pour opérer des paiements, d'abord dans le pays lui-même où on opère, puis sur

---

[1] Si la quantité d'or doublait dans le monde, il y aurait plus d'affaires, mais les prix ne doubleraient pas.

tous les points du globe. Il y a donc une circulation intérieure et une circulation extérieure. La première sert pour les opérations de détail de chaque jour au comptant alors qu'il faut toujours avoir la main à la poche et l'argent à la main.

La seconde ne s'applique qu'au commerce en gros et surtout à terme, et ici c'est le papier qui joue le plus grand rôle : chèques, lettres de change, mandats et numéraire. Recherchons-nous la part de chacun de ces moyens de paiement, nous sommes surpris de voir pour quelle part infime entre le numéraire dans ces milliards qui passent par les banques ou les Clearing houses : à peine 2 ou 3 0/0 du total des opérations! La circulation fiduciaire jouant ici le principal rôle, l'abondance du numéraire ne peut occuper qu'une place secondaire dans les transactions à l'intérieur; mais pour les transactions extérieures à l'importation et à l'exportation, cette abondance pourrait singulièrement faciliter les compensations sans faire intervenir de suite les produits en échange des produits, ce qui n'est pas toujours facile, ni possible. Sans doute, chaque année, même dans les périodes prospères, il y a des soldes à faire en espèces ; ces soldes, les encaisses des Banques les fournissent sans troubler l'équilibre monétaire. Il n'y a donc qu'aux époques de crise que cette abondance du numéraire pourrait apporter un faible secours parce que tout aurait déjà été engagé dans les affaires.

Pour conclure, si nous pouvons prévoir l'avenir d'après les enseignement du passé, il ressort des observations de M. Juglar qu'il n'y a pas de grandes perturbations à craindre ni en hausse, ni en baisse. Il y aura de plus grandes facilités d'échange et avec les relations entre les peuples, liés comme ils le sont aujourd'hui, l'or trouvera toujours preneurs, puisqu'en ce moment il n'y a que deux pays où l'on paie en or, à bureau ouvert pour toutes sommes, en Angleterre et aux États-Unis, et dans ce dernier pays ses emprunts successifs montrent à quelle condition. Partout on a soif d'or et le monde n'est pas près d'en être saturé.

M. **R.-G. Lévy** pense que pour répondre à la question il faut revenir sur la notion même de la monnaie.

Il est exact que les métaux précieux sont une marchandise, mais ils ne sont pas une marchandise ordinaire. Le consentement universel de l'humanité civilisée, en leur conférant la vertu monétaire, leur donne une valeur propre, qui s'ajoute à la valeur qu'ils tirent des autres services qu'ils peuvent rendre. La monnaie est un signe qui a une valeur propre, un équivalent qui sert de véhicule et de mesure à toutes les autres valeurs.

Mais la valeur des autres marchandises (et par ce mot l'auteur de la question a sans doute voulu désigner les biens immatériels tels que salaires et créances de toutes sortes, aussi bien que les denrées matérielles) ne dépend pas de la question de savoir s'il y aura un nombre plus ou moins grand de disques monétaires employés aux échanges. C'est une conception enfantine, quoique très répandue, de mettre dans un des plateaux de la balance l'ensemble des métaux monétaires, dans l'autre l'ensemble des marchandises, et de conclure qu'une variation dans la quantité de l'un des deux poids aura immédiatement son contre-coup sur l'autre.

Quel est le stock de métaux précieux qui existe entre les mains de l'humanité? On a le droit d'y comprendre, dit l'orateur, non seulement toutes les espèces monnayées, tous les lingots mais encore les objets d'orfèvrerie, vaisselle et bijouterie en or ou en argent, car la matière qui les compose, tire la plus grande partie de sa valeur du fait que cette matière est constituée en métal monétaire. Les qualités propre de l'or et de l'argent peuvent bien engager les hommes à fabriquer de la vaisselle plate; mais ce qui les y pousse encore bien davantage c'est la pensée qu'ils se constituent ainsi une réserve qui peut, à tout moment, être transformée en monnaie. Aussi a-t-on le droit de penser que le chiffre de 20 milliards d'or donné par M. Siegfried est faible et qu'il peut au moins être doublé. Une augmentation annuelle même d'un milliard, comme on la prévoit pour la fin du siècle lorsque les mines du Witwatersrand seront en pleine activité, ne représente qu'une addition de 5 0/0 à ce stock. Mais le phénomène d'une addition annuelle au stock n'est pas nouveau et de tout temps les hommes ont extrait de la terre des métaux précieux; de tout temps la récolte annuelle est venue accroître plus ou moins la quantité des metaux existants, des mines nouvelles ont été exploitées, des trésors longtemps enfermés ont été brusquement dispersés. Des périodes comme celle que nous traversons constituent simplement des accroissements sur les périodes antérieures et non pas un état nouveau. L'addition qui se fait au stock annuel devient toujours proportionnellement de plus en plus faible.

Arrivons à la question de l'influence sur les prix. L'histoire nous a conservé le souvenir d'un certain nombre d'époques que nous pouvons comparer à la nôtre au point de vue de l'accroissement soudain de la circulation des métaux précieux. La conquête de l'Asie par Alexandre, la découverte de l'Amérique, la mise en exploitation des mines de Californie et d'Australie. Pour se borner aux derniers siècles, l'orateur constate que le prix des marchandises

est avant tout régi par des causes inhérentes à la quantité plus ou moins grande produite et demandée et non pas par l'abondance ou la rareté des métaux précieux.

En 1526, trente ans après la découverte de l'Amérique, l'hectolitre de blé ne valait que 18 grammes d'argent fin. En 1545, sous l'influence d'une disette, il monta à 90 grammes, c'est-à-dire près du triple de ce qu'il vaut aujourd'hui à Chicago. Or, si les métaux précieux devaient en s'accroissant avoir pour effet de faire monter les prix, ils ne cesseraient de les faire monter à travers les âges.

Si l'on compare l'ensemble des prix des marchandises en 1857 et en 1868, on constate que l'immense majorité a baissé d'une façon sensible. C'était pourtant l'époque où la Californie et l'Australie avaient versé plus de 10 milliards d'or dans la circulation.

Prenons l'année 1894; comparons les prix du 1er janvier et du 31 décembre, nous voyons que le blé a baissé de 12 0/0, le sucre de 31 0/0, la laine de 21 0/0, le maïs au contraire a monté de 22 0/0. Le motif de ces mouvements en sens contraire est tout simplement une excellente récolte de sucre et de blé et une mauvaise récolte de maïs.

Dans la même période le pétrole américain a monté, parce que les puits de Pensylvanie produisent des quantités moins abondantes qu'autrefois; le caoutchouc a monté parce que les besoins s'en accroissent chaque jour; au contraire le frêt de New-York à Liverpool a baissé de 16 0/0 parce que l'activité des relations entre l'Europe et l'Amérique s'est ralentie. De quelque côté que nous tournions nos regards, nous ne pouvons arriver à constater une influence des métaux précieux sur les prix.

Quant à l'action de l'or africain sur l'avenir du bimétallisme, M. Lévy se rallie en grande partie à ce qui a été dit par ceux de ses collègues qui ont pris la parole avant lui. La baisse de l'argent prouve même, une fois de plus, le peu d'influence de l'or sur les autres marchandises, car, s'il devait en exercer une, ce serait sur la valeur d'une matière semblable, c'est-à-dire de l'autre métal précieux. Mais la vérité est que, plus il y a d'or, moins on a besoin d'argent, puisque l'or suffit de plus au règlement des transactions entre nations civilisées.

M. **Frédériksen** rappelle que, en France, Wolowski était presque mercantiliste, et Michel-Chevalier lui-même exagérait l'importance des métaux précieux; Tooke et Newmarck ont fait de même à propos des découvertes de Californie et d'Australie.

M. Frédériksen n'admet pas, contrairement à l'avis de M. des Essars,

que les banques poussent à la spéculation par l'émission de billets convertibles ; elles ne font que suivre la demande. Pour les mouvements des prix, les Index Numbers de l'*Economist*, de M. Sauerbeck, dans le *Statist*, et de M. Soëtbeer, ne donnent pas un résultat complet ; la baisse est beaucoup moindre que celle qu'ils indiquent, si l'on prend un plus grand nombre de marchandises, ainsi que l'a rappelé M. Pierson au dernier Congrès d'Anvers et comme on le voit par les chiffres cités dans le *Jahrbuch* de M. Conrad. Le résultat surtout est différent si l'on y comprend le salaire et d'autres paiements rémunérant des services personnels, lesquels ont haussé. L'erreur des bimétallistes consiste surtout en ce qu'ils oublient le crédit et son influence sur les prix ; c'est le mérite de M. Juglar plus que d'aucun autre, d'avoir expliqué cette influence pour des périodes presque régulières ; c'est sans doute, en grande partie, grâce à ses études que l'on comprend ces mouvements mieux ici qu'ailleurs. Dans les longues périodes, tout dépend des coûts de revient de l'or ; de même pour les relations entre l'or et l'argent. L'or ne manque pas. en tant que base de la circulation monétaire ; les pays de mauvaise monnaie ont besoin de l'étalon d'or, et non pas de la circulation de l'or : le bon étalon permet même une plus grande circulation fiduciaire.

Les découvertes d'or exercent surtout une influence réelle parce qu'elles avancent la colonisation. L'activité, en Afrique, est en partie une conséquence du renouvellement de la spéculation et non pas sa cause. M. Frédérisken ne nie pourtant pas que les découvertes d'or n'exercent une influence particulière, plus grande que d'autres découvertes : c'est parce qu'elles parlent particulièrement à l'imagination, autrefois à celles des colons, aujourd'hui à celle des capitalistes ; les hommes subissent toujours l' « aurea sacra fames. »

La séance est levée à onze heures dix.

Le rédacteur du Compte-rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Lettre de M. FRÉDÉRIC PASSY *à Madame la baronne de Suttner, présidente de la Société de la paix. — Extrait du Monde économique, du* 22 *Décembre* 1894.

Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon. Compte-rendu analytique des séances de l'année 1893-1894. — *Lyon*, 1894, in-8.

Les droits électoraux des femmes dans le monde civilisé, par H. Pascaud. — *Paris*, 1894, in-8.

Conseil général de la Guadeloupe et dépendances. Discours prononcé par M. Noel Pardon, *Gouverneur, le* 30 *novembre* 1894, *à l'ouverture de la session ordinaire. — Basse-Terre*, 1894, in-8.

Etude sur les derniers résultats des assurances sociales en Allemagne et en Autriche : 1re partie. Accidents. — Paris, 1894, in-8.

Le monopole des agents de change et l'article 76 *du Code de commerce*, par Edouard Badon-Pascal. — *Paris*, in-8.

Edoardo Giretti. *Sei anni di protezionismo in Italia a proposito del congresso economico di Milano. — Bologna*, 1894, in-8.

Rapport sur l'administration communale de la ville de Prague et des communes-faubourgs de Karlin, Smichor, Vinohrady et Zizkov pour les années 1891 *et* 1892. — *Prague*, 1894, in-4.

Verwaltungsbericht der königlichen Hauptstadt Prag und der Vororte Karolinenthal, Smichow, Kgl, Weinberge und Zizkow für die Jahre 1891, *und* 1892. — *Prag.* 1894, in-4.

Die konigliche Hauptstadt Prag mit den Vororten Karolinenthal, Smichow, Kgl, Weinberge und Zizkow. nach den Ergebnissen der Volkszählung vom 31 *Dezember*, 1890. — *Prag.*, 1894, in-8.

Krátorké hlavni mesto Prag a predmesti jeho Karlin, Smichov, Kral, Vinohrady a Zizkov die vysledku popisu obyvatelstra ze due 31 *prosince* 1890. — *Praze*, 1891, in-8.

Sterblichkeit in Prag und Vororten in den Jahren 1881-1890. — *Prag*, 1892, in-8.

Umrtnost v Praze a na predmestich v letech, 1881-1890. — *Praze*, 1892, in-8.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 30 *novembre*, 1894. — *Roma*, 1894, in-4.

PÉRIODIQUES.

Revue du commerce et de l'industrie, Bulletin de l'Association philotechnique, Annales des ponts et-chaussées, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin de l'Office du travail, Revue des Sociétés, Bulletin du ministère des travaux publics. Bulletin de la participation aux bénéfices, Le Monde moderne, Annals of the American Academy, Bulletin mensuel de l'Association générale des étudiants, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Journal de la Société de statistique de Paris, Le Droit financier, Journal des Assurances, La Riforma sociale, Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

COMPTES RENDUS

Réformes pratiques dans le régime des impots, par Edouard Cohen. Paris, Guillaumin, 1894, in-12.

Bien que l'impôt constitue le sujet exclusif du nouveau livre de M. Edouard Cohen, l'auteur se garde bien de l'aborder *ex-abrupto*. Ce sont les dépenses qu'il envisage hardiment les premières. Déjà son introduction commence par exposer les conditions de l'état social actuel. Les budgets des ministères sont ensuite passés en revue un à un, discutés dans leurs détails, subdivisés en parties réductibles et en parties irréductibles, étudiés successivement au point de vue de l'armée, de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics, des frais de perception du personnel administratif, etc. La mission de l'État se trouve ainsi largement tracée, les économies possibles apparaissent, dans leurs grandes lignes tout au moins.

Une fois la question des dépenses réglée, reste à trouver les moyens d'y pourvoir. Sera-ce par l'emprunt? Ou, si l'emprunt paraît dangereux, sera-ce par l'institution de monopoles fiscaux, non moins dangereux, d'ailleurs? C'est seulement après avoir épuisé toutes les voies pour éviter l'impôt ou pour en restreindre l'étendue que l'auteur aboutit à cette nécessité fatale. Mais, on le voit, il n'y aboutit qu'à titre de ressource suprême. Il ne s'y résigne que quand tous les autres procédés d'équilibre sont ou condamnés ou épuisés. Alors, force est bien d'entreprendre la recherche du meilleur ou plutôt du moins mauvais système d'impôts.

Par ces mots : le moins mauvais système d'impôts, nous croyons bien reproduire la pensée intime de M. Edouard Cohen. Nous verrons tout à l'heure, en effet, comment il cherche à se garder de toute utopie; son ouvrage est celui d'un homme judicieux, d'un esprit libéral qui prétend perfectionner les finances publiques et non les réformer bruyamment.

Mais revenons encore sur l'ordre rationnel adopté par M. Cohen dans la succession de ses chapitres. D'illustres précédents consacrent sa méthode qui consiste à donner aux dépenses le premier rang dans les questions d'impôts. Montesquieu, par exemple, traitant spécialement de la levée des tributs au livre XIII de son *Esprit des lois*, croit rester fidèle à son sujet en s'attachant à déplorer la folie des armements. La

tirade est célèbre et remplit tout un chapitre : « Une maladie nouvelle « s'est répandue en Europe ; elle a saisi nos princes et leur fait entre- « tenir un nombre désordonné de troupes ». C'est bien toujours cette maladie qui nous ruine et provoque la création d'impôts écrasants. Adam Smith procède encore plus explicitement. Le livre V de sa *Richesse des nations*, intitulé *Du revenu du souverain ou de la République*, débute par une série d'articles consacrés exclusivement aux diverses dépenses de l'Etat. L'étude des sources du revenu public n'intervient qu'en second lieu. Les dépenses, en effet, jamais on ne l'a mieux senti qu'aujourd'hui, sont la cause déterminante des impôts : ce sont elles qui nous obligent à la pénible recherche des moyens d'assurer l'équilibre des budgets en surchargeant le contribuable. Elles nous conduisent, dès lors, par un chemin naturel, à l'objet même du livre de M. Cohen.

L'auteur, comme nous l'avons dit, veut perfectionner le système fiscal existant. « Le système d'impôt, dit-il, auquel nous sommes habitués depuis plus d'un siècle, contient, en lui-même, tous les éléments d'amélioration et de progrès que peuvent comporter les circonstances. Sa remarquable variété fait son principal mérite et c'est par là qu'il peut procurer, sans difficulté, toutes les ressources qu'exigent les besoins sociaux. »

Dès lors, pas de réformes radicales, pas d'impôt unique, pas d'importations étrangères de toutes pièces, telle que l'income-tax. « Préjugés ou raisons graves, l'income-tax provoquerait chez nous des appréhensions, des protestations et des résistances que tout conseille d'éviter... Le mot et la chose troubleraient bien des esprits et alarmeraient bien des intérêts. »

Mais si M. Cohen a la sagesse de reculer devant les transformations dangereuses, il ne veut pas non plus demeurer dans le *statu quo*. Sa méthode consiste alors à rechercher les perfectionnements dont chacune des taxes actuelles est susceptible, quelles sources de revenus se trouvent indûment omises et comment elles doivent rentrer sous le niveau commun de la taxation. Méthode excellente que l'auteur met en pratique avec beaucoup d'érudition et de conscience. Il nous permettra cependant de ne pas le suivre pied à pied sur ce terrain. La logique, sans doute, voudrait que tous les revenus, tous les gains, bénéfices, émoluments, profits quelconques, tombassent également sous les coups du fisc. Lorsque M. Cohen s'élève avec force contre certaines immunités, telles que celles dont jouissent les intérêts des créances chirographaires, les parts de sociétés en nom collectif, les bénéfices des artistes, hommes de lettres, auteurs, professeurs, peintres, sculpteurs, employés, etc., nous ne pouvons méconnaître le bien fondé de ses protestations. Mais, si le fisc

omet généralement de saisir ces sortes de revenus, c'est par impuissance, et nous ne voyons pas toujours clairement quel remède corrigera cette impuissance. L'impôt sur le revenu, lui-même, malgré l'apparente universalité de son titre, demeurera impuissant aussi vis-à-vis des richesses qui possèdent la faculté exceptionnelle de se dérober. Personne n'arrive à saisir l'insaisissable.

Cependant, il ne faudrait pas se contenter de cette trop facile réponse dilatoire, de cette trop habituelle fin de non-recevoir pour s'abstenir de tout effort. M. Cohen nous montre très bien, par exemple, que les intérêts des créances hypothécaires, omis aujourd'hui par l'impôt, ont été à deux reprises atteints par des lois fiscales, révoquées sans doute peu de temps après leur promulgation, mais susceptibles peut-être de devenir définitives à une troisième expérience.

M. Edouard Cohen, parcourt ainsi en détail toutes les parties de notre système fiscal, sans vouloir rien innover précipitamment, en s'attaquant seulement aux lacunes, au abus, aux imperfections qu'il rencontre sur sa route. Une de ses conclusions à laquelle nous nous associons pleinement est l'exemption absolue des objets de première nécessité.

Ce travail d'investigation exigeait beaucoup de science et de réflexions. Aussi, en lisant l'ouvrage de M. Cohen, non seulement s'instruit-on, mais surtout, ce qui vaut mieux encore, on remue des idées. Les réformes financières, qui doivent préoccuper la *bourgeoisie libérale* (dont l'auteur, dans un précédent livre, a défini les devoirs), se trouvent ici indiquées et commentées. Un tel programme méritait d'être fait par un écrivain compétent, dont la plume élégante simplifie les questions ardues et les met très heureusement à la portée de tous.

René Stourm.

Mélanges financiers. — La spéculation et la banque ; l'avenir des métaux précieux, le change, le billet de banque, par Raphael-Georges Lévy. — Paris, Hachette.

J'ai été, je l'avoue, fort surpris en lisant, dès la première page de la préface de M. Georges Lévy, que c'était « avant tout la philosophie de ces questions financières qu'il avait tenté de dégager. » Je confesse ne pas comprendre ce que peut être la philosophie de la spéculation, de la monnaie, de la banque ou du change, et je félicite M. Lévy de n'avoir pas dit un mot, malgré sa promesse, de cette singulière philosophie. Ce n'est pas, cependant, que les tâches difficiles semblent l'embarrasser. « La première tâche — pour tous — consiste à distinguer, dit-il à propos

de la monnaie, d'un côté ce qui constitue la partie en quelque sorte mathématique de l'économie politique, c'est-à-dire de celle qui peut se formuler en lois presque aussi rigoureuses et certaines que les théorème de l'inflexible géométrie, et de l'autre celle qui doit *jusqu'à nouvel ordre* se contenter de généraliser le plus possible les événements quotidiens de l'histoire de l'humanité. » Que dites-vous d'une économie politique mathématique ? Mais encore en cela je complimenterai M. Lévy de son entière discrétion. Certainement l'économie politique est une science ; mais jamais elle ne sera plus une science mathématique que la géologie, l'histoire ou la physique. Il sied toujours de se défier du galimatias double dont parle quelque part Boileau, comme il convient de se rappeler la définition qu'a donnée Voltaire de la métaphysique.

M. Lévy me paraît même avoir peu de principes arrêtés en économie politique. Malgré ses méditations sur la monnaie, par exemple, qu'il compare complaisamment à celles de Jouffroy dans la cour de l'Ecole normale sur les croyances religieuses, l'on ne saurait dire à quelques conclusions ou à quelles convictions monétaires il se rallie. On le tiendrait d'abord pour partisan des monnaies d'or et d'argent, sans qu'il s'explique, en rien d'ailleurs sur le monométallisme et le bimétallisme, ce qui est assez étrange de nos jours; mais il écrit bientôt, ce qui paraîtra sans doute aussi étrange : « Pourquoi l'or et l'argent remplissent-ils les fonctions du numéraire de préférence à tant d'autres substances ? » Et il ajoute un peu plus loin : « Pourquoi n'aurions-nous pas le franc d'or et le franc d'argent ? Pourquoi ne nous servirions-nous pas parallèlement de grammes d'or et de grammes d'argent ? » Repousserait-il donc, sans le dire autrement, tout rapport légal entre les deux métaux précieux et toute dénomination des diverses pièces de numéraire ? Ce qui est certain, c'est qu'il déclare, en terminant, se proposer surtout, par de tels aperçus, sur la monnaie, d'y faire réfléchir à ce sujet ses contemporains ; car c'est peut-être là que se trouvera quelque jour le remède aux difficultés monétaires au milieu desquelles se débat la plus grande partie du genre humain.

Le genre humain se débattrait, hélas ! dans des difficultés monétaires bien plus graves encore, s'il était vrai, comme le répète sans cesse M. Lévy, que le papier de banque ou le papier d'État fût du numéraire, de la véritable monnaie. Dans son chapitre intitulé : *Monnaie de métal et de papier*, il va jusqu'à dire expressément : « Nous sommes obligés de prendre immédiatement en considération une autre forme de monnaie, connue en général sous le nom de billet de banque. »

Quant aux banques elles-mêmes, il en examine d'abord les fonctions ; et il a raison de les tenir pour considérables. Qu'il soit permis de penser, malgré son opinion, qu'un banquier se comparerait difficilement à

un chef d'armée. Le « brillant officier supérieur » qui, d'accord avec M. Lévy, affirmait un jour « qu'il trouvait des analogies frappantes entre les mérites qui assurent le succès de l'un et conduisent l'autre à la victoire », me paraît réellement doué de trop d'imagination. M. Lévy ne fait guère qu'indiquer, au reste, les services des banques, sans les discuter de façon quelque peu scientifique. Les nombreuses pages où il nomme les plus importantes banques du monde entier, en en marquant le montant des capitaux, la somme des émissions, les rapports avec les gouvernements près desquels elles siègent, n'en apprennent pas plus en effet, que ce qu'en apprendrait les plus simple annuaire. Non seulement il n'examine pas la question de la liberté et de la réglementation des banques, la plus importante de celles que ces institutions soulèvent et l'une des plus importantes de l'économie politique, mais à peine laisse-t-il soupçonner qu'elle se puisse poser. Je m'étonne aussi qu'il se contente, de nos jours, de nommer les chèques et les *clearing houses.*

La meilleure partie sans comparaison du livre de M. Lévy se rapporte au change. Il en explique surtout très bien les oscillations. Mais lui aussi tient qu'un mauvais change profite au commerce du pays où il existe. Décidément, ainsi que je l'ai déjà dit dans ce *journal*, il n'y a qu'à se ruiner pour s'enrichir. M. Lévy paraît même, à ce sujet, l'un des plus fidèles de M. Méline, qui déclare sans nulle hésitation depuis quelque temps que toutes les conséquences attribuées aux détestables mesures qu'il a fait décréter, proviennent du change, — jusqu'apparemment dans nos échanges avec la Suisse, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, les Etats-Unis ! « En tous cas s'écrie M. Lévy, les protectionnistes trouvent là des armes inattendues, et ce n'est pas un des résultats les moins surprenants du papier-monnaie que d'aider à battre en brèche le libre-échange, dont le change devient ainsi, selon l'expression hardie de M. Allard, le *fossoyeur.* » Voilà qui est parler ! Mais M. Lévy ménage encore trop le libre-échange ; car il croit qu'un mauvais change résulte seulement d'une trop grande quantité de numéraire, papier-monnaie compris, bien entendu. L'état budgétaire politique, social, commercial, d'un pays n'influe nullement, à son avis, sur son change. Malheureusement, c'est moins certain qu'un théorème de « l'inflexible géométrie ».

GUSTAVE DU PUYNODE.

TRATADO DE ECONOMICA POLITICA, por ZOROBABEL RODRIGUEZ. — *Traité d'économie politique*, par ZOROBABEL RODRIGUEZ, professeur à l'université du Chili. — Valparaiso, Juan Miguel Sandoval.

Le *Traité d'économie politique* de M. Zorobabel Rodriguez sera lu avec grand intérêt et grand plaisir par tout économiste, et surtout par tout économiste français. Il montre de façon fort heureuse que les enseignements de Courcelle-Seneuil n'ont pas été stériles au Chili et qu'il y a laissé quelques disciples au moins très propres à découvrir et à réaliser les réformes qui restent à y accomplir. Au commencement de presque chaque chapitre de ce *traité* se trouvent, il est vrai, des explications qui nous sembleraient, quoique irréprochables, inutiles en Europe, mais il s'y trouve en revânche aussi de très intéressantes remarques sur plus d'une industrie et d'un impôt chiliens. Le plus grand éloge qu'on en puisse faire c'est qu'il n'oublie jamais, je ne dis pas les principes libéraux, mais les vrais principes de l'économie politique ; car les principes ou les enseignements d'une science ne sont ni libéraux, ni despotiques; ils sont vrais ou faux. Ce que nous devrions souvent nous rappeler. Un autre de ses mérites, c'est de prouver chez son auteur une lecture approfondie de tous les maîtres de la science et de la plupart des économistes français qui ne sauraient encore prétendre au titre de maîtres. Je ne puis dire combien je lui sais gré surtout d'avoir tant de fois cité Courcelle-Seneuil, et de s'être autant conformé à ses opinions, toujours si pures de toute fâcheuse concession et si autorisées.

M. Rodriguez divise son *Traité* en quatre parties : la production, la circulation, la distribution et la consommation de la richesse. Son guide constant dans l'examen de la production, c'est la liberté du travail. Il démontre très bien l'erreur de toute l'antiquité : *homo homini lupus*, et celle qui lui a succédé jusqu'aux physiocrates, sans qu'ils soient parvenus à la détruire : *Le profit de l'un est le dommage de l'autre*. Nous en sommes encore en effet à la pensée de Voltaire : « La condition humaine est telle que nul ne peut désirer la prospérité de son pays sans désirer en même temps la ruine des pays voisins, parce qu'il est clair qu'un pays ne peut gagner sans que les autres perdent. » Si M. Rodriguez ne s'arrête pas à la production immatérielle, il rappelle du moins, en suivant Mill, les conséquences qu'ont sur la production matérielle les croyances, les lois, les mœurs, les coutumes. Je ne sais seulement pourquoi, parlant des causes de la richesse, il ne dit pas, avec tous les économistes, qu'elle provient du travail, du capital et de

la terre, mais de l'homme — *el hombre*, — du capital et de la terre. C'est la même pensée sans doute, mais moins bien exprimée, puisque le capital aussi est l'œuvre de l'homme. Ce qui se rapporte dans cette première partie de son *Traité* à la division du travail et à la propriété, est surtout très digne d'être recommandé.

Dans sa seconde partie, M. Rodriguez fait encore appel à la liberté et en prouve de nouveau les bienfaits. Le principal agent de la circulation, qu'il regarde comme une conséquence de la division du travail, est le commerce, et il demande avec raison ce qu'il pouvait être et ce qu'il a été sous le système colonial de l'Espagne. C'est dans cette partie de son ouvrage qu'il traite de la valeur, de la monnaie, sur laquelle il émet les plus justes opinions, en se montrant partisan résolu de l'étalon d'or, du crédit et de ses instruments ou de ses institutions, devançant à ce propos bien des économistes européens, qui continuent, malgré tous les principes et tous les faits, à repousser la liberté des banques, par exemple. Liberté qui a été consacrée, au Chili, par la loi du 23 juillet 1860, due entièrement, en réalité, à Courcelle-Seneuil, et dont personne n'a demandé le retrait depuis qu'elle existe. A la suite du crédit, M. Rodriguez passe en revue, comme influant sur la circulation, les moyens de transport, les voies de communication, la sécurité publique, les notions économiques, les pratiques toujours si fécondes, du libre-échange et celles toujours si déplorables, de la protection.

Les principales questions étudiées dans la troisième partie du livre de M. Rodriguez ont trait aux prix, aux profits ou à l'intérêt des capitaux et au socialisme. Chose singulière, le Chili, qui a proclamé la liberté des banques y compris l'émission de leurs billets, ne reconnaît pas encore dans son code civil la liberté de l'intérêt. Je n'ai plus heureusement besoin de dire que M. Rodriguez reste en cela le fidèle disciple de Turgot, de Locke, de Hume, de Bentham et de toute l'école économiste. Il n'a rien non plus, par rapport au socialisme, des écrivains ou des législateurs, si nombreux en ce moment, qui s'en font les serviteurs, au nom de la plus fausse habileté ou de la plus fausse religion, tout en paraissant souvent le blâmer. Ils imaginent, à force d'ignorance, sauver la société en sacrifiant les assises sur lesquelles elle repose et qui ressortent toutes de notre nature et de la nature des choses.

M. Rodriguez termine enfin, — ce qui constitue la quatrième partie de son *Traité*, — par l'examen de la consommation de la richesse, que Rossi rejetait, à tort, de l'économie politique. Il envisage successivement cette consommation dans l'ordre privé et dans l'ordre public; ce qui l'entraîne nécessairement à parler, de façon fort courte d'ailleurs, du luxe, des impôts et des emprunts. Il suit encore là les enseignements

les plus acceptés de l'économie politique ; mais je ne surprendrai aucun lecteur du *Journal des Economistes*, en disant que ces enseignements me paraissent presque toujours beaucoup trop étendre les fonctions de l'État, excuser par suite beaucoup trop les gros impôts et les lourds emprunts. J'aurais aimé à voir M. Rodriguez rappeler plus qu'il ne le fait tout État au respect des droits et des intérêts individuels.

Son *Traité d'économie politique* est très remarquable et lui fait un très grand honneur. L'on pourrait le placer sans nulle hésitation, à côté des meilleurs ouvrages de même nature publiés parmi nous.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LA PAIX PAR LE DROIT, revue mensuelle, publiée à Nîmes, 1, rue Duguesclin. 2 francs par an.

J'ai signalé une fois ou deux dans ce journal, l'*Almanach de la paix* publié depuis sept années par un groupe de jeunes gens qui savent remplir aussi bien leurs devoirs envers la patrie que leurs devoirs envers l'humanité. On se rappelle peut-être quelles collaborations importantes et quelle variété de sujets, ces jeunes gens ont su réunir chaque année pour ce petit volume présenté au public par des préfaces signées Jules Simon et Bardoux.

Je veux appeler aujourd'hui l'attention sur une autre publication qui leur est due : *la Paix par le Droit*, revue d'abord trimestrielle, puis bimestrielle et à dater du 1er janvier de cette année, mensuelle. Le titre en dit suffisamment l'esprit. Les développements qu'elle a pris, dans l'espace de quatre ans, prouvent avec quelle persévérance, quelle habileté et quel tact elle a été conduite. Là aussi, mais avec d'autres allures puisqu'il s'agit de suivre les événements et non plus seulement d'émettre une fois par an des idées et des opinions, les collaborations les plus compétentes et les plus diverses se sont donné rendez-vous, et je ne crains pas de dire que plus d'une revue en renom aurait à gagner à fournir à ses lecteurs des informations aussi sûres, des jugements aussi sains et une rédaction aussi variée et aussi alerte.

FRÉDÉRIC PASSY.

LETTRES D'UN PARLEMENTAIRE, par PAUL LAFFITTE. Paris. Paul Ollendorf, éditeur, 1 vol., 1894.

Ces *Lettres d'un parlementaire*, lorsqu'elles furent publiées, au cours de l'année 1893, dans la *Revue Bleue*, attirèrent alors l'attention de tous

les esprits que préoccupent les problèmes politiques de l'heure présente. Comme la solution de ces problèmes n'a pas fait, depuis, un pas en avant, les études de M. Laffitte demeurent, et demeureront probablement longtemps encore, des questions « d'actualité ». Il a donc pu réunir ces articles en un volume et en faire un livre toujours intéressant.

L'auteur est un partisan convaincu du parlementarisme et il défend ce système avec une grande vigueur. Il a, pour cette œuvre, adopté une excellente tactique au regard des esprits prudents. Il ne nie pas les défauts du système, ses inconvénients inévitables, mais il s'attache surtout à démontrer que l'on n'a rien trouvé de mieux à mettre à la place comme mécanisme politique. Étant donné l'état actuel de la France, son passé historique et le groupement des partis, il ne pense pas qu'on puisse modifier profondément notre organisation sans faire le jeu du césarisme et sans compromettre les intérêts généraux du pays. Il apporterait, néanmoins, au système parlementaire quelques correctifs parmi lesquels il convient de citer le vote obligatoire. M. Paul Laffitte, en effet, estime que l'indifférence en matière politique et électorale est surtout le fait des modérés. Il nous semble, qu'en tout cas, elle est aussi la conséquence des défauts de ce régime, et que ces défauts ont leur source dans la centralisation à outrance qui nous étreint au point de vue administratif, tout en n'offrant aucune base solide à l'autorité gouvernementale. La centralisation n'offre même pas l'avantage de faire de l'État, par exemple, un tuteur efficace des communes. Les communes s'endettent à qui mieux mieux, avec l'approbation inconsciente de la Chambre, sans que les pouvoirs constitués et la haute administration puissent apporter un remède à cette épidémie dont l'État du reste, tout le premier, est fortement atteint. D'un autre côté, l'autorité du pouvoir central, représentée par les préfets, ne garde pas toujours son prestige et sa force, avec les intrigues électorales et l'ingérence de plus en plus grande « du législatif » dans « l'exécutif ». Charles Benoist a, dans son livre *La Politique*, analysé avec beaucoup de précision, ces confusions fréquentes et ces empiètements qui ont lieu dans la pratique entre ces deux pouvoirs qui, comme dans les faux-ménages, ne vivent séparés que théoriquement ou juridiquement. Ce n'est pas que le problème soit facile à résoudre et que nous critiquions M. Paul Laffitte de ne pas l'avoir résolu, mais nous souffrons là d'un mal qui prête aux ennemis de tout système représentatif des arguments élémentaires de nature à influencer les foules. Car la critique scientifique du parlementarisme n'a guère produit d'effet sur l'élément populaire. Il y a plus de quarante ans déjà qu'un écrivain politique, aujourd'hui complètement oublié, Rittinghausen, avait écrit sur ce sujet des études assez serrées. Rittinghausen, membre du Parlement populaire de Francfort en 1848,

se réfugia à Paris après l'insuccès de la Révolution en Allemagne et fit paraître, dans la *Réforme* de Considérant, des articles où il attaqua à fond le principe lui-même du gouvernement représentatif. C'était, il est vrai — ces articles parurent en 1849 — l'âge d'or du paradoxe. On trouverait néanmoins dans les raisonnements de ce singulier révolutionnaire plus d'une perception profonde des conséquences générales — et aujourd'hui évidentes — du parlementarisme.

M. Paul Laffitte devait, naturellement au cours de ses études, être amené à toucher aux questions sociales. Dans les paragraphes IX sur le *Quatrième Etat*, et XX sur *Socialisme et Liberté*, il a résumé les tendances libérales de façon très claire, sans pouvoir entrer dans certains détails, par exemple, dans l'examen de la méthode à suivre pour l'établissement de lois sur la liberté d'association. C'est un point délicat que celui d'une législation sur cette matière, car si le principe est admis par presque tous les esprits libéraux, ses conséquences ne sont pas comprises et acceptées de même. La méthode suivie par l'auteur dans ses exposés ne comportait pas une analyse de cette importante question, mais il a très nettement indiqué de quel danger était le socialisme d'État. « De tous les « périls, écrit-il fort bien, qui menacent la démocratie, le socialisme « d'Etat est un des plus redoutables. » Il estime que pour le combattre, il faut lui opposer le « socialisme libéral » qu'il traduit par liberté d'association. L'une et l'autre formule présentent des ambiguités ou demandent des explications ; néanmoins, nous préférerions de beaucoup la seconde. Le socialisme libéral a, si nous ne nous trompons, arboré son drapeau lors des dernières élections sans trop de succès. Le mot socialisme a une signification très nette aujourd'hui. Elle lui a été donnée par les adversaires de ceux qui avaient pris l'expression comme étiquette politique, et les socialistes n'ont fait, eux-mêmes, que confirmer la définition. Socialisme veut dire non plus, précisément, étude des questions sociales, mais signifie bien une doctrine où les instruments de production sont « socialisés ». Or, les mots ont leur importance lorsqu'ils représentent des idées nettement définies.

Les études de M. Paul Laffitte sur le système parlementaire ont ce mérite certain d'être une critique très claire, très judicieuse, et vivement menée des reproches faits, en ces dernières années, à ce système politique. Nous trouvons, pour notre part, M. Paul Laffitte beaucoup trop optimiste. Le régime parlementaire tel que le comprenaient les doctrinaires est un idéal difficile à atteindre dans une démocratie ; nous en avons des exemples sous les yeux. Malgré cela, l'auteur a eu raison de conseiller la prudence et de dire qu'avant de sortir de cet abri, il convenait de démontrer la possibilité d'y apporter des modifications sérieuses et précises.

André Liesse.

Bibliothèque de l'enseignement agricole. — Les *Céréales*, par C.-V. Garola, professeur départemental d'agriculture, directeur de la station agronomique de Chartres. 1 vol. in-8. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894.

D'après le titre de l'ouvage, on pourrait croire qu'il expose la culture de toutes les céréales actuellement connues, mais son cadre est plus restreint. M. Garola ne s'y occupe que de celles qui sont produites en France : le froment, notamment, puis le seigle, l'avoine, le sarrasin, le maïs et le millet qu'il appelle des *petites céréales*.

Dans ses considérations générales, l'auteur mentionne la proportion du territoire consacrée à chacune d'elles et leur importance relative, leur répartition par département et il y ajoute des renseignements sur la production du blé et des autres espèces de céréales en France et à l'étranger.

Il traite ensuite des influences climatériques propices à la culture de ces plantes, et examine les matières nutritives qu'elles réclament pour arriver à leur complet développement. C'est dans ce chapitre que se trouve la partie vraiment originale du livre de M. Garola. Il y expose des recherches personnelles du plus haut intérêt et qui ne méritent pas moins l'attention du praticien que de l'homme de science. Les diverses espèces de céréales cultivées en France ont été soumises à une culture expérimentale rigoureusement scientifique dans laquelle on a déterminé, d'une part, les quantités d'éléments nutritifs absorbées par les parties souterraines et aériennes des plantes, et, de l'autre, la marche suivie par cette absorption aux diverses phases de la végétation. On a, en outre, indiqué les aptitudes dévolues aux diverses espèces pour l'utilisation des ressources alimentaires que le sol met à leur disposition.

L'assimilation des principes nutritifs est loin d'être uniforme pendant la croissance de la plante. Elle est peu active jusqu'à l'époque du tallage, mais à partir de ce moment jusqu'à la floraison, elle se manifeste avec une remarquable intensité pour se ralentir ensuite. Pendant ces différentes phases, l'azote, l'acide phosphorique, la chaux et la potasse sont absorbés dans d inégales proportions ; des graphiques tracés avec beaucoup de soins indiquent la marche de ces phénomènes. M. Garola discute avec beaucoup de sagacité les données fournies par ses expériences tout en faisant ressortir les enseignements que la pratique peut y puiser. L'exposé se termine par des tableaux où sont indiquées, pour les diverses espèces de céréales, les quantités d'éléments nutritifs nécessaires pour alimenter une bonne récolte, pour fournir un hectolitre de grain avec sa paillle et ses racines.

Après avoir passé en revue les terres qui conviennent aux diverses espèces de céréales et indiqué les engrais qui doivent leur être appliqués, l'auteur aborde la culture du froment qui occupe dans son livre la plus large place.

Pendant plusieurs années, M. Garola a fait beaucoup d'expériences sur un grand nombre de variétés de blés, ce qui lui a permis de préciser leurs caractères agricoles et leurs aptitudes. Il a classé les blés qu'il a observés d'après leur résistance à l'hiver, leur tallage, leur précocité, leur résistance à la rouille, leur résistance à la verse, leur résistance à l'échaudage, leur rendement et leur qualité. Les remarques dont il accompagne cette étude sont extrêmement instructives et tous les cultivateurs qui sont placés dans des conditions agrologiques et physiologiques semblables à celles où il a opéré, y puiseront de précieux enseignements, ce qui pourra leur épargner bien des mécomptes.

M. Garola insiste naturellement sur les soins que l'on doit apporter dans le choix de la semence, mais il aurait pu, à ce propos, rappeler les observations du professeur Schübeler que M. Tisserand a fait connaître en France. On sait que la durée absolue de la végétation va en diminuant à mesure que l'on s'avance vers les pôles et des expériences nombreuses ont démontré que les graines en changeant de station ne se dépouillent pas immédiatement des propriétés dont elles sont dotées ; les produits conservent, pendant un certain temps, les caractères de la semence dont ils sont issus. Ces caractères ne disparaissent que lentement, graduellement, et l'on peut, pendant quelques générations, bénéficier de la précocité plus grande que possèdent les plantes fournies par les graines venues du Nord. En Suède et en Norvège, les cultivateurs font constamment usage de semences des hautes latitudes. Quand on emprunte les semences à une station plus méridionale, naturellement un résultat différent s'observe. Les récoltes qui en proviennent sont plus tardives que celles du pays, mais elles donnent des graines plus volumineuses.

M. Garola recommande, avec raison, d'employer comme semence un mélange de diverses variétés de blé, procédé aujourd'hui assez répandu La première observation concernant ce méteil de froments a été faite, pensons-nous, il y a une trentaine d'années par un cultivateur de la Beauce, M. Lucien Rousseau, d'Angerville, qui en donna immédiatement connaissance à Louis Vilmorin, et celui-ci s'empressa de la communiquer au *Journal d'agriculture pratique*. Voici comment s'exprime le savant agronome : « Une expérience faite dans le but de comparer entre elles un certain nombre de variétés de froments toutes recommandables à divers titres, mais parmi lesquelles il s'agissait de choisir les mieux appro-

priées au climat et à la culture de la Beauce, a amené M. L. Rousseau a constater un fait important.

« A la suite et contiguë à un terrain où étaient semés les blés soumis à l'expérience, se trouvait une parcelle de terrain égale à peu près en surface aux autres lots, mais que la présence de gros ormes faisait considérer à M. Rousseau comme désavantageuse. Il ne voulut donc pas y placer une variété en expérience, mais pour ne pas donner au lot contigu la condition exceptionnelle d'une lisière libre, il fit semer dans cette parcelle un mélange de toutes les variétés expérimentées. Or, il est arrivé que ce mélange a donné, malgré qu'il eût la plus mauvaise place, un produit très notablement supérieur à aucun des autres lots. »

On sait, aujourd'hui, que le sulfate de cuivre est une des substances les plus efficaces contre la carie et c'est ce sel que l'auteur préconise pour la préparation des blés destinés aux semailles. Le blé étant déposé sur l'aire, il conseille de l'arroser avec la dissolution pendant qu'on remue la masse avec une pelle en bois. Ce procédé est suivi par beaucoup de cultivateurs, mais il présente plus d'un inconvénient. D'abord, si le brassage se fait avec négligence, il y a des grains qui courent le risque de ne pas être mouillés. D'autre part, le contact de la liqueur ne suffit pas pour enlever aux spores contenues dans les grains cariés leur faculté germinative. Au surplus, non seulement les spores adhèrent à la semence mais encore se logent dans la houppe de poils qui occupe le sommet du grain. Or, Kühn a remarqué que la dissolution épanchée ne pénètre pas dans ce faisceau de poils et les germes qui y sont logés échappent par conséquent à son action. Il est donc préférable de procéder par immersion et de la prolonger pendant douze à quatorze heures. En brassant la masse à plusieurs reprises, les impuretés et les grains cariés arrivent à la surface, ce qui permet de les enlever et de les brûler.

Le chapitre est terminé par l'exposé des accidents et des maladies auxquels le froment est sujet et des moyens employés pour les prévenir ou les combattre, mais on a omis d'y signaler les tentatives qui ont été faites dans ces dernières années pour détruire les campagnols, mulots, etc., par infection. Or, on sait que Lœffler a communiqué aux souris des champs le *Bacillus typhi murinum* qui avait décimé les souris blanches de son laboratoire, et, plus récemment, M. Danysz ayant eu l'occasion d'observer une épidémie qui s'était déclarée parmi les campagnols dans les champs d'une commune du département de Seine-et-Marne, constata que ces petits animaux périssaient par suite d'une maladie infectieuse. Ayant isolé le microbe, il l'inocula à des souris en parfaite santé qui succombèrent à la même affection. Des expériences effectuées depuis dans les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la

Marne, etc., ont donné des résultats satisfaisants et permettent de croire que l'on est en possession d'un moyen très simple pour mettre les récoltes à l'abri des ravages de ces petits rongeurs. Ce bacille est inoffensif pour l'homme et tous nos animaux domestiques.

M. Garola étudie ensuite la culture du seigle, de l'avoine, de l'orge, du sarrasin, du maïs et du millet et termine son ouvrage par deux chapitres où il traite de la moisson et de la préparation des céréales à la vente. Dans un appendice, il signale les céréales utilisés comme fourrages verts.

Le livre est orné de nombreuses figures et l'on peut dire que, sous ce rapport, c'est un véritable ouvrage de luxe ce qui, malheureusement, doit contribuer à en augmenter le prix.

En finissant le compte rendu de ce livre que nous avons lu avec le plus grand plaisir, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que M. Garola manque de confiance dans la science pour lutter contre la concurrence étrangère et prétende que, sans les *droits compensateurs*, la culture du blé serait impossible, alors cependant qu'au-delà des frontières de France, il y a des agriculteurs qui soutiennent la lutte et non sans succès et cela sans la moindre protection. Nous n'avons nulle intention de soulever un débat à ce propos. On connaît l'opinion du *Journal des Economistes* à ce sujet et son éminent rédacteur en chef a surabondamment démontré les vices et les dangers du régime soi-disant protecteur, et nous ne pouvons que déplorer, avec lui, les errements d'un Gouvernement démocratique qui n'hésite pas à grever le budget du pauvre pour sauvegarder les revenus de quelques grands propriétaires.

G. Fouquet.

L'assurance sur la vie et les caisses de retraites, par M. Imbert Cyprès. Paris, Chevalier Marescq, éditeurs.

La question des caisses de retraites est toujours à l'ordre du jour. Chacun donne son opinion et cherche à la faire prévaloir ; mais bien peu d'écrivains nous paraissent doués d'assez de sens pratique, et surtout de connaissances spéciales, pour aborder le problème de front et le résoudre au mieux des intérêts en présence.

M. Imbert Cyprès, dont nous venons de lire l'ouvrage (lequel a été couronné par la Faculté libre de droit de Paris) n'a pas eu cette ambition. Le principal reproche que nous lui ferons, au contraire, c'est de s'être tenu dans les généralités, d'avoir étudié nos diverses méthodes d'assu-

rance sans trop les approfondir. Or, c'est par l'amélioration seule de ces méthodes qu'on arrivera à établir un système de coopération capable de donner satisfaction aux travailleurs.

M. Cyprès a divisé son étude en quatre parties. La première comprend un court historique de l'assurance sur la vie en France ; l'auteur s'attache ensuite à démontrer la légitimité de l'opération, il en expose les modalités et les bases, nous parle des tables de mortalité, du risque couru, de la prime, de ce qu'on entend par la réserve, le rachat de la police et la participation aux bénéfices. La deuxième partie est consacrée aux effets juridiques de l'assurance, c'est-à-dire aux obligations de l'assuré, à celles de la compagnie et aux droits éventuels des bénéficiaires désignés. La troisième partie vise l'assurance sur la vie au triple point de vue de la liberté de tester, du crédit et de la famille. Enfin, la dernière partie s'occupe plus spécialement des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraite particulières, de la Caisse nationale, des pensions civiles de l'Etat, des nombreuses institutions privées ayant pour but la retraite, de la baisse du taux de l'intérêt, du rôle de l'État en matière d'assurance, de ce qui a été fait en ce sens en Allemagne, en Angleterre et en France. L'auteur termine par quelques considérations sur les assurances dites industrielles.

M. Cyprès a raison de dire que la première condition exigée pour traiter de l'assurance sur la vie est une véritable science des chiffres. Cette condition est indispensable, en effet ; et c'est pour cela que la plupart de nos auteurs — et presque tous les députés qui ont déposé des projets de loi à la Chambre — n'étant pas sortis du domaine spéculatif, se sont bien gardés de nous prouver, par des calculs exacts, la portée pratique de leurs conceptions.

En ce qui concerne la coopération ouvrière, M. Cyprès est d'avis que les assurances sur la vie demandent non seulement un esprit d'association très développé, mais encore une épargne considérable. Un certain esprit d'association sans doute,mais une épargne considérable, non. L'assurance sur la vie est encore dans la période des tâtonnements. Lorsque de nouvelles méthodes auront été appliquées,plus rationnelles, plus économiques surtout, l'assurance prendra un grand et rapide développement. Des tentatives de coopération mutuelle ont été faites à l'étranger, qui donnent de remarquables résultats. Un champ vaste reste donc ouvert à des innovations heureuses, et l'avenir verra sûrement le triomphe de la coopération mutuelle et de l'assurance à bon marché.

Si M. Cyprès eût étudié les différents systèmes appliqués à l'étranger, s'il ne se fût pas contenté de jeter un coup d'œil simplement superficiel sur ce qui se fait en France, il eût pu se livrer à des comparaisons

intéressantes, à des aperçus qui nous eussent éclairé sur le plus ou moins d'efficacité des méthodes adoptées. Il semble même ignorer — du moins, il ne fait que glisser sur ce sujet — qu'aux États-Unis, notamment, près de 8 millions de travailleurs sont assurés à des compagnies mutuelles. Ces compagnies n'ont ni actionnaires ni capital de garantie à désintéresser ; elles ne réclament par conséquent aux contractants que le prix exact de l'assurance. *Trente-cinq milliards* de capitaux, en effet, sont garantis en Amérique par des établissements qui, ne capitalisant pas, n'ayant aucune réserve mathématique, si ce n'est celle constituant le fonds de prévoyance [1] pour faire face aux éventualités de mortalité anormale, voient augmenter chaque jour le nombre de leurs contrats. L'assurance sur la vie étant une opération de simple prévoyance, n'est-il pas logique que l'opération de banque qu'on a greffée sur elle soit mise de côté et que la seconde ne vienne pas altérer l'essence et dénaturer le but de la première ?

D'autre part, l'auteur semble considérer que les compagnies à capital-actions, ayant de nombreuses réserves, offrent plus de garanties que les compagnies mutuelles. Il faudrait s'entendre à ce sujet. « Dans l'assurance à prime fixe, dit-il, le principe de la mutualité est toujours appliqué: seulement la compagnie se substitue à l'association mutuelle qui agit comme si elle était le gérant des mutualités, elle prend pour elle toutes les mauvaises chances, mais en échange, elle retient une partie des bénéfices. »

L'assertion nous paraît hasardée. La mutualité n'a rien à voir dans ce système d'assurance. L'auteur a voulu parler sans doute de la coopération dans le fonds commun constitué par l'élément mortalité. Nous pourrions citer des arguments nombreux pour justifier notre opinion ; mais cela nous entraînerait trop loin. Qui dit mutualité dit partage des charges et des résultats entre les associés. Or, dans le système de la prime fixe, les charges incombent seules aux compagnies, et quant aux résultats, c'est-à-dire aux bénéfices réalisés, on sait que ces établissements savent se les attribuer, non pas en partie, comme le suppose l'auteur, mais en totalité, étant donné le chiffre pour ainsi dire dérisoire où est tombée la participation.

Les compagnies, ajoute M. Cyprès, « cherchent à obtenir la plus large rémunération du capital engagé (à cela rien à dire). L'esprit d'initiative, l'activité se trouvent ainsi développés ; les combinaisons les plus variées sont offertes au public pour mettre l'assurance à portée de tout le monde ».

C'est absolument le contraire qu'on peut constater, et c'est précisé-

[1] Ce fonds, propriété des assurés, s'élève à plus de 300 millions pour l'ensemble des sociétés mutuelles des Etats-Unis.

ment en raison des avantages assurés par la participation mutuelle que les plus importantes sociétés, aux États-Unis, ont mis le capital de côté, qui ne sert plus à rien, pour ne s'en tenir qu'à l'établissement des réserves de prévoyance. Ce système leur a permis d'attribuer aux assurés ce qui, jusqu'alors, avait constitué la part léonine des actionnaires. Malheureusement, nos compagnies n'ont pas procédé ainsi. L'assurance est devenue tellement coûteuse (on vient encore de surélever les primes) que les compagnies en sont aujourd'hui à se demander quelles combinaisons nouvelles pourraient bien leur fournir le moyen d'attirer à elles une clientèle qui semble se raréfier de plus en plus. Elles ne veulent pas imiter les grandes sociétés américaines qui leur font concurrence et qui, par la diversité de leurs contrats, présentent au public un véritable attrait. Au reste, nos compagnies ne sont pas à proprement parler des établissements d'assurances, mais des établissements de reconstitution de capitaux.

« Les actionnaires, énonce également M. Cyprès, exercent une surveillance très active sur les administrateurs et les directeurs. » Le lauréat de la Faculté libre de droit n'a sans doute jamais assisté à une assemblée générale ; sans cela, il eût modifié sa manière de voir. Il faut savoir lire dans un bilan, se rendre compte des chiffres, et combien, parmi les porteurs d'actions, sont capables de se livrer à un examen utile et sérieux? La vérité est que les actionnaires votent généralement, sans objection, les comptes qui leur sont présentés, pourvu que les bénéfices leur soient pleinement assurés. Si l'un d'eux hasarde une remarque d'ordre administratif, on peut dire que c'est par simple acquit de conscience, et l'exception ne fait que confirmer la règle.

Plus loin, l'auteur constate — et nous le remercions de vouloir bien nous citer — qu'un des gros reproches qu'on puisse faire à l'assurance à prime fixe, c'est que « le capital destiné à garantir l'exécution des engagements de la compagnie demande une rémunération et absorbe la plus grande partie des bénéfices réalisés. L'assurance coûte ainsi beaucoup trop cher. Les bénéfices de l'assurance, qui est avant tout une opération de prévoyance, vont ainsi à des capitaux qui représentent une garantie sans objet et presque illusoire, — la Compagnie d'assurances générales a un capital de trois millions pour faire face à huit cent millions d'engagements ».

Mais M. Cyprès se hâte bientôt de revenir sur son appréciation. Selon lui, le principal inconvénient de l'assurance mutuelle, opposée à l'assurance à prime fixe, c'est l'incertitude de la cotisation à fournir chaque année. Voilà une autre erreur de jugement qu'il serait facile de détruire. Qu'il consulte à cet égard l'opinion de tous ceux qui ont écrit sur la matière : MM. Léon Say, Léon Caubert, Chaufton, etc. Il y verra

ce qu'il faut penser de cette soi-disant variabilité de la cotisation. Avec l'assurance à prime fixe, objecte-t-il, « l'assuré verse sa prime et obtient ainsi une sécurité complète sans avoir à s'occuper de ses coassociés. Si les primes sont insuffisantes, *le capital social de la compagnie est la pour garantir l'exécution de ses obligations* ».

M. Cyprès ne vient-il pas de nous dire que cette garantie du capital est illusoire, que la Compagnie d'assurances générales a un capital de trois millions pour faire face à huit cent millions d'engagements. Il y a là une contradiction qui aura sans doute échappé à l'auteur du mémoire couronné par la Faculté libre de droit.

Au surplus, M. Cyprès, qui est animé d'excellentes intentions et qui s'est livré à de nombreuses recherches, tient à faire montre d'une certaine impartialité. On voit qu'il a voulu avant tout s'éclairer. Il constate qu'on a pu arriver à atténuer cet inconvénient des sociétés mutuelles. « Les données de la statistique, écrit-il, permettent de fixer approximativement le chiffre que devront payer les assurés. On leur demande une cotisation légèrement supérieure, de manière à avoir un excédent à la fin de l'année. Cet excédent sert d'abord à constituer un fonds de réserve destiné à faire face aux événements imprévus qui pourraient nécessiter des cotisations supplémentaires. Et quand cette réserve a été constituée, l'excédent des cotisations est réparti entre les assurés. De cette façon l'assurance mutuelle n'est plus inférieure à l'assurance à prime fixe. Bien plus, elle a sur celle-ci l'avantage d'offrir la sécurité au prix coûtant, tous les bénéfices, *même les bénéfices de placement*, retournent aux assurés. »

A la bonne heure ! Voilà qui prouve au moins que l'auteur n'est pas un écrivain de parti pris et qu'il sait reconnaître la vérité des faits.

Cependant M. Cyprès établit ici encore une confusion. On ne se livre à aucune opération de placement dans les sociétés véritablement mutuelles, puisqu'elles n'ont pas de réserve mathématique et qu'elles n'ont qu'un simple fonds de prévoyance pour parer aux éventualités de mortalité anormale ; elles perçoivent tout uniment les arrérages de cette somme et les portent au fonds de décès, ce qui diminue d'autant la contribution des assurés dans le règlement des sinistres.

Les pages que M. Cyprès consacre aux caisses de retraite sont écrites avec conscience, et c'est peut-être, selon nous, la partie la plus intéressante de son travail.

On sait quelles polémiques se sont engagées, jadis, à propos des fonds de retraite, c'est-à-dire des versements faits à capital *réservé* ou à capital *aliéné*. Nous nous sommes, dès le principe, prononcé sans hésiter pour les versements à capital aliéné. Les avantages retirés par l'intéressé, en employant ce mode de versement, nous paraissent de toute

façon supérieurs à l'autre mode. M. Cyprès a très bien su faire ressortir ces avantages.

De même,les critiques qu'il adresse au système employé par certaines caisses, « qui n'ont pas su constituer des réserves suffisantes », sont on ne peut plus justifiées. Dans notre étude sur les *caisses de capitalisation*, parue dans ce journal, nous avons été un des premiers à signaler les dangers de ce système.

L'auteur se prononce également contre toute garantie d'un taux d'intérêt en faveur des déposants à la Caisse nationale des retraites. Nous nous sommes également élevé avec force contre la prétention émise à cet égard par certains de nos mutualistes. Ce serait faire courir à l'Etat des risques auxquels il est prudent de le soustraire. Nous ne sommes pas partisan non plus du système des subventions ; nous blâmons même celles que l'Etat octroie aux sociétés de secours mutuels. A notre avis, aucune classe de citoyens ne doit être avantagée aux dépens de la masse. Malheureusement,l'Etat est considéré par certaines individualités comme le grand dispensateur des largesses budgétaires. C'est une théorie contre laquelle il faudrait surtout réagir.

En somme — et sous les réserves du début — nous ne ferons nulle difficulté de reconnaître que le livre de M. Cyprès est écrit avec méthode et clarté, d'un style à la fois simple et correct et qu'il renferme des appréciations assez justes, des passages instructifs capables d'intéresser ceux qui voient dans l'assurance non seulement un instrument d'épargne, mais encore d'amélioration et de prévoyance sociale.

EUGÈNE ROCHETIN.

RECHERCHES ETHNOLOGIQUES SUR LE MORVAN, par MM. HOVELACQUE ET G. HERVÉ, professeurs à l'École d'anthropologie de Paris, Paris 1894. Un vol. gr. in-8° de 256 pages.

Le livre dont le titre précède ne s'adresse pas uniquement, comme on pourrait le croire de prime abord, aux anthropologistes ; plusieurs de ses chapitres offrent un intérêt particulier pour les économistes et les statisticiens. On lira avec profit la partie de l'ouvrage dans laquelle MM. Hovelacque et Hervé font connaître la transformation qui s'est produite dans l'état du Morvan, jadis isolé et fermé en quelque sorte, aujourd'hui élevé au rang « des pays civilisés ». Les auteurs ont bien dépeint ce pays granitique et montagneux, qui se distingue très nettement du reste de la Nièvre par le peu de fécondité de son sol, qui forme, sous le rapport de la culture, une des plus mauvaises parties du département, on peut même dire la plus mauvaise. Il faut recon-

naître toutefois que le Morvan a bénéficié autant que nos autres provinces, davantage même, de la multiplication des routes, du développement des débouchés, des perfectionnements introduits dans les méthodes de culture, etc. Accoutumé à une existence assez dure, l'habitant, sans avoir rien changé à ses habitudes de parcimonie, trouve beaucoup plus facilement et plus largement qu'autrefois la rémunération de son travail. Sans dépenser davantage pour la satisfaction de ses besoins, il tire des produits qu'il peut vendre un meilleur prix que jadis, et il sait en conserver la plus forte part pour acheter du bien. De là vient que l'argent s'amasse chez le paysan vivant pauvrement, et que, sur beaucoup de points, les terres, quoique mauvaises, se vendent à des prix très élevés.

Dans l'ouvrage que nous recommandons aux lecteurs du *Journal des Economistes* il est une partie qui mérite tout spécialement l'attention : c'est celle qui est consacrée à la statistique de la population. Il convient de s'y arrêter.

MM. Hovelacque et Hervé montrent que dans le Morvan la natalité ne fait que baisser, comme partout ailleurs du reste, et que cette décroissance se maintient précisément à partir du moment où le pays s'améliore et que, en particulier, l'industrie des nourrices prend de l'extension; la raison c'est qu'après avoir séjourné devant plusieurs mois comme nourrice la femme du Morvan reste en place durant plusieurs mois comme nourrice sèche ou comme bonne d'enfant et que pendant cette période elle ne concevra pas et aussi qu'après avoir fait deux ou trois séjours consécutifs à Paris en tant que nourrice, revenue définitivement au pays avec un capital de quelques milliers de francs, ce qui est le but poursuivi, elle n'enfante plus, de telle sorte que l'aisance acquise entraîne, ici comme ailleurs, la stérilité volontaire. Le ralentissement attesté par les statistiques est d'autant plus à noter que la natalité présente, au contraire, des chiffres élevés dans certains cantons de la Savoie, des Cévennes, de la Bretagne, tout aussi dépourvus de ressources et peuplés par des hommes de même race.

Pour la mortalité les décès ont suivi, dans l'ensemble, la même marche que les naissances, c'est-à-dire que leur nombre a diminué progressivement sinon régulièrement du commencement à la fin de la période envisagée (1826-1891).

La population du Morvan est loin d'être aussi dense que l'est en moyenne celle du reste de la France. Proportionnellement moins peuplé que les contrées environnantes, le Morvan partage ce caractère avec celui de provinces qui, comme lui, reposent sur les formations primitives ou éruptives. Il y a incontestablement dépeuplement. Mais ce dépeuplement est dû moins à la mortalité qu'à l'émigration, insuffi-

samment rachetée par le petit nombre des naissances, par suite de l'attraction exercée par les villes sur les campagnes, les Morvandeaux descendant de plus en plus de leurs montagnes pour se diriger vers Paris et les centres populeux de la plaine où ne les attendent que trop souvent la misère, la maladie et la mort.

Une étude du genre de celle dont il s'agit ici se heurte aux difficultés les plus sérieuses. Il faut savoir gré à MM. Hovelacque et Hervé de n'avoir reculé devant rien et d'avoir courageusement mené à bonne fin leur enquête si consciencieuse. Leur travail constitue certainement une excellente contribution à cette œuvre dont la réalisation s'impose, la description antrophologique et ethnologique de la France.

J. Lefort.

La situation économique et sociale du paysan en Roumanie, par Charles C. Arion, avocat à la cour d'appel de Bucharest. V. Giard et E. Brière, éditeurs, 1895.

Malgré le peu d'étendue de son territoire — 129.547 kilomètres carrés — la Roumanie figure en bonne place parmi les pays producteurs et exportateurs de céréales de l'Europe. L'agriculture y est, du reste, la source de toute richesse. Le blé, et surtout le maïs qui y donne des épis plus beaux qu'ailleurs, sont des produits fort appréciés au dehors. On semblerait donc bien fondé à croire que les 5.500.000 âmes qui forment la population du royaume, jouissent d'une certaine aisance. Lorsqu'on parcourt la brochure de M. Arion on s'aperçoit qu'il n'en est rien, malheureusement. « Dans ce beau pays, possédant une terre d'une fertilité extrême avec des conditions climatériques assez bonnes pour l'agriculture, dit-il, plus de quatre millions d'hommes s'adonnent à l'agriculture et pourtant sont dans la misère ».

Le prolétariat des villes y est jusqu'à présent inconnu, l'industrie étant encore assez peu développée; mais la population des campagnes est tout à fait misérable. Quoiqu'elle n'habite plus guère ces huttes creusées dans la terre dont l'aspect minable avait tant frappé Laveleye, la classe des cultivateurs végète tristement, bien que, depuis 1864, elle soit en grande majorité propriétaire du sol sur lequel elle vit. Les paysans roumains subsistent à peine du jour au lendemain, dit notre auteur. Ils sont dans la misère physiologique la plus complète. On ne peut comparer les paysans du Bas-Danube qu'aux malheureux paysans des Marais Pontins car la malaria règne dans ces plaines comme dans celles des environs de Rome. De plus la viande n'apparaît que très ra-

rement sur la table des paysans. La misère et la religion la prohibent. Non pas que les agriculteurs roumains soient de nature très religieuse : ils vont rarement à l'église pour écouter la messe et ils sont assez relâchés dans leurs mœurs, comme tout peuple inculte, mais ils sont excessivement superstitieux et observent avec rigueur les prescriptions alimentaires de la religion orthodoxe. Pendant cent quatre-vingt-cinq jours par an il leur est interdit de manger viande, œufs, lait, fromage, rien si ce n'est une sorte de pâte de maïs (mamaliga), des légumes ou des fruits bouillis dans de l'eau et du poisson salé ou frais. « A côté d'un paysan moldave observant le carême, un trappiste risquerait de passer pour un épicurien », écrivait un voyageur qui passa quelques mois dans ce pays en 1861. On trouve même des paysans chez lesquels le préjugé religieux est tellement enraciné que, leur donnât-on gratuitement de la viande, ils la refuseraient dans la crainte de se souiller en la mangeant. Peut-être cette superstition est-elle un bien ; peut-être empêche-t-elle le paysan de sentir aussi vivement sa condition précaire puisqu'elle lui permet d'attribuer à la religion une privation qu'il ressentirait sans doute plus fortement s'il la croyait causée par sa misère.

Mais d'où provient donc cet état de gêne ? M. Arion, après avoir retracé successivement l'histoire des Roumains en ce qui concerne particulièrement la population agricole, démontre que si le sort des paysans a semblé plus heureux en ces dernières années puisqu'ils n'étaient plus corvéables à merci comme autrefois, il n'était cependant nullement enviable. Car l'agriculteur devait payer, en plus des impôts communs à tout le pays, l'annuité fixée en 1864 pour indemniser le grand propriétaire de la dépossession d'une partie de ses terres au profit des paysans. En 1879 l'annuité pour le rachat de la dîme et de la corvée s'est éteinte ; par là l'impôt a sensiblement diminué. Mais la loi de 1866 sur les contrats agricoles existe toujours et M. Arion fait remonter jusqu'à elle la cause de la misérable condition des agriculteurs. Cette loi avait été considérée à l'époque comme un bienfait : A la suite de la mauvaise récole de 1865, la disette se fit vivement sentir en Roumanie. L'Etat, n'ayant pas assez de ressources pour secourir les paysans qui mouraient de faim, fit appel aux grands propriétaires. Ceux-ci consentirent à faire les avances demandées à la condition que le travail futur des paysans leur servirait de gage. L'Etat devait garantir l'exécution des engagements pris. C'est pourquoi le propriétaire pouvait contraindre *manu militari* le paysan à remplir ses obligations.

M. Arion dit qu'aujourd'hui la classe des fermiers, sorte de *middlemen* servant d'intermédiaires entre le grand propriétaire et le paysan, s'enrichit d'une manière scandaleuse, grâce à cette loi de 1866, tandis que le paysan reste dans la misère. Avec la culture extensive en usage,

ce dernier ne peut vivre du seul produit de sa terre, il exploite celle du grand propriétaire moyennant le tiers, la moitié du produit et d'autres prestations en nature ou une certaine somme en argent. Mais le paysan roumain ne connait guère l'ordre ou l'économie et son imprévoyance le met souvent aux prises avec les usuriers agricoles. En hiver il voit promptement disparaître le petit pécule qu'il avait amassé en été ; il cherche alors les moyens de subsister avec sa famille. Il trouve toujours les fermiers disposés à lui faire les avances qu'il désire, que ce soit terrain, argent ou maïs. En échange on ne lui demande que son travail futur. Mais à quel prix ! de 40 à 70 centimes suivant les uns, de 30 à 40 centimes suivant les autres, pour une longue journée d'été qui dure de 4 heures du matin à 8 heures du soir. Ainsi son travail étant engagé à l'avance, le paysan est obligé de cultiver et moissonner les champs du fermier, tandis que le sien reste en friche. L'hiver suivant son sort ne fait que s'aggraver en sorte qu'il s'enfonce de plus en plus dans la misère. D'après la loi de 1866 le paysan pouvait mettre en gage jusqu'à cinq années de son travail ; depuis 1882 la loi ne lui permet de l'engager que pour une année.

Que faire pour tirer le paysan de cette détresse ? M. Arion fonde les plus grandes espérances sur le « Crédit agricole », récemment fondé en Roumanie, dont il explique longuement les avantages et le fonctionnement. Ce serait parfait s'il n'y avait une ombre au tableau ; la voici : c'est que les capitaux privés se sont montrés si timides en Roumanie que l'on a dû faire de ce « Crédit agricole » une institution d'Etat. Aussi craignons-nous fort que, malgré les précautions multiples et bien entendues qu'on a prises pour assurer la rentrée des créances, la généralité des contribuables ne soit un jour rendue responsable de l'insolvabilité des débiteurs récalcitrants. Mais ne refroidissons pas le beau zèle de M. Arion ; nous verrons le « Crédit agricole » roumain à l'œuvre et nous serons trop heureux si nous nous sommes trompé dans nos prévisions pessimistes.

M. LR.

THE EVOLUTION OF MODERN CAPITALISM, a Study of Machine Production, par JOHN A. HOBSON. 1 vol. Londres, Walter-Scott. 1894.

M. Hobson est d'avis que tout est loin d'être pour le mieux dans le meilleur des mondes et sans voir les choses aussi en noir que lui-même, nous convenons que notre organisation industrielle n'est encore qu'imparfaitement adaptée aux conditions nouvelles, qui sont

résultées du développement rapide du machinisme. Dans son livre très étudié et très philosophique d'allure et de ton, il s'étend encore sur les ravages commis par certaines coalitions de grands capitalistes, qui, sous le nom de *rings*, de *trusts*, de *pools*, de *syndicats*, travaillent, tant dans l'ancien que dans le nouveau monde, à détruire *per fas et nefas* la concurrence honnête par la concurrence malhonnête afin d'asseoir sur les débris de la première des monopoles de fait destinés à sucer et à absorber la substance de l'immense troupeau des consommateurs. Ici encore, nous reconnaissons que le mal existe, il y a trop de crises et d'agiotage, mais nous ne voyons pas que l'infection soit aussi universelle : la plupart de nos entreprises industrielles ne sont pas gérées comme un navire de corsaires ou de forbans. Nous admettons encore qu'à certains points de vue et surtout moraux, la vie de l'ouvrier de nos grandes villes est moins saine que celle de son ancêtre, vivant le plus souvent à la campagne et travaillant entouré de sa famille au coin du foyer domestique, mais nous considérons comme démontré qu'elle est, comme confort physique,infiniment supérieure à celle de son grand-père d'il y a seulement qua-rante ans.

Jusqu'ici nous ne différons d'opinion que sur l'étendue du mal, qui d'après nous est susceptible de décroître, et qui d'après M. Hobson doit fatalement s'aggraver. Tandis donc que nous opinons pour les remèdes naturels et que nous jugeons dangereux d'avoir recours à la thérapeutique héroïque, en vogue aujourd'hui, M. Hobson croit indispensable de prescrire la camisole de force officielle, qui doit empêcher des mouvements désordonnés propres à miner et à ruiner le tempérament social. Pour renoncer au langage figuré, il recommande la main-mise progressive des pouvoirs publics sur la grande industrie. Seulement, comme il a l'esprit philosophique et qu'il sait qu'un régime de compression nuit au développement de l'énergie, il divise les travaux humains en deux catégories : ceux qui visent la satisfaction des besoins quantitatifs ou inférieurs et ceux qui poursuivent la satisfaction des besoins supérieurs ou qualitatifs. Il met la première sous le joug de la routine, qui de son aveu non déguisé est le vice inhérent de toute entreprise officielle; pourvu que tout ce qui participe de la nature de l'art dans le sens le plus étendu du mot, reste libre et qu'on fasse l'éducation de la consommation, il est convaincu que l'humanité continuera à jouir de la somme de liberté et d'indépendance qui est la condition du progrès. Nous ne demandons pas mieux que de travailler à l'éducation de la consommation, qui, en effet, a conservé des goûts assez grossiers et de saluer avec bonheur le jour où la production mécanique dirigée avec sagesse rendra à la majorité des hommes le service que dans l'antiquité l'esclavage rendait à une faible minorité : celui de pro-

curer le loisir d'une vie intellectuelle déchargée du souci du pot-au-feu et même du vulgaire pain quotidien. Mais en attendant, la dose de sagesse et de prévoyance qu'il est possible d'extraire de la masse humaine sous forme de législateurs élus ou héréditaires, serait assurément incapable de s'acquitter d'une si délicate mission ; ces législateurs commettraient immanquablement quelques colossales bêues, qui nous vaudraient des chutes mortelles. Nous préférons nous en tenir à l'éducatrice éprouvée de l'humanité : la liberté et son infaillible correctif, la souffrance qu'engendrent nos erreurs et nos égarements. Frappons sans pitié la fraude et la déloyauté ; que la publicité leur arrache impitoyablement le masque : rien de mieux, mais ne mettons pas la grande industrie tout entière au régime de la muselière parce que quelques-uns de ses chefs ont une coupable tendance à brouter l'herbe d'autrui.

E. Castelot.

L'esprit nouveau dans l'action morale et religieuse, par l'abbé J. Crestey. In-18, Paris. Guillaumin et Cie, 1895.

Les chrétiens et les moralistes indépendants de toute école s'agitent de plus en plus pour régénérer la société, pour ressusciter l'idéal, pour sortir le peuple de la misère et de l'abjection dans lesquelles il gît ; mais il ne paraît pas qu'ils aient obtenu jusqu'à ce jour des résultats bien marqués. Quelles sont les causes de cet insuccès? M. Crestey en expose un certain nombre avec une franchise et une fermeté qui ne plairont pas à tout le monde, mais qui n'en sont pas moins réelles et dévoilées avec la modération et la courtoisie qui conviennent en pareille matière.

Ces causes peuvent se résumer dans le défaut de méthode et d'esprit scientifique dont font preuve les rénovateurs. Il faut agir, disent-ils ; de l'action, encore de l'action et toujours de l'action. M. Crestey n'en disconvient pas ; mais il ajoute : il faut agir avec discernement et procéder par ordre. Quand on veut construire un édifice, on commence par les fondations et non par le faîte. Or, là est le vice de l'action morale et religieuse actuelle. On fonde des *œuvres* bien intentionnées, mais on n'aboutit qu'à des résultats insignifiants, parce que la morale et la religion, pour se développer, ont besoin d'un milieu favorable qui manque et qu'il convient tout d'abord de créer.

« La morale et la religion, dit l'auteur, exercent peu au point d'influence sur la prospérité économique des nations, et, d'autre part, elles ne peuvent elles-mêmes se développer de manière à produire leur pleine

mesure d'efficacité, qu'à la condition de trouver un milieu favorable dans une bonne organisation sociale. »

Voilà pourquoi il est urgent d'introduire un esprit nouveau dans l'action morale et religieuse. Quel sera cet esprit ? L'esprit scientifique, qui remonte des faits à leurs causes, afin de prendre le mal dans sa racine. Cette recherche a conduit M. Crestey à reconnaître que la cause première du mal social dont nous souffrons réside dans la centralisation. Le mal remonte loin : il faut plonger dans l'ancien régime pour en trouver la source.

La centralisation a détaché les seigneurs et les propriétaires de la terre pour aller s'entasser dans les grandes villes et surtout dans la capitale ; à la suite des propriétaires sont partis beaucoup de paysans, soit faute de travail et de capitaux pour rester à la campagne, soit pour servir les seigneurs réfugiés dans les villes. « La Révolution ne fut que le résultat naturel, fatal, de la centralisation développée à outrance par les régimes antérieurs, lesquels s'imaginaient, sans qu'il fut possible de penser autrement, que ce système était nécessaire pour la prospérité de la France. » Le pire de l'histoire, c'est que la Révolution et les régimes qui se sont succédé depuis, bien loin de décentraliser, n'ont fait que renchérir à qui mieux mieux sur leurs prédécesseurs. D'où il est résulté que la misère physique et surtout morale a fait la tache d'huile et s'est étendue à tout le corps social.

N'est-il pas temps de réagir contre cet ordre de choses ou plutôt ce désordre ? M. l'abbé Crestey le croit, et il indique les moyens qui lui paraissent propres à produire cette décentralisation récessaire. Dans cette réaction tout le monde a son rôle assigné : le clergé, la classe dirigeante, les patrons, les ouvriers. Nous laisserons aux lecteurs le soin de voir dans le livre les détails de cette action et nous n'en indiquerons que la grande ligne, qu'il est facile de deviner après avoir vu la cause du mal. Il s'agit, pour la classe dirigeante surtout, de moins se porter vers les professions libérales et les fonctions publiques, et d'appliquer ses facultés à l'exploitation des terres et aux travaux productifs de l'industrie. Le remède paraît tout simple et serait évidemment efficace, mais, quand on y regarde de près, on s'aperçoit qu'il n'est pas facile à appliquer.

La difficulté vient, à notre avis, de ce que l'auteur n'a pas remonté à la cause de la centralisation elle-même. Ce n'est pourtant pas un effet sans cause ; si les seigneurs ont abandonné leur terre pour se masser et s'avilir à la cour, ils ont eu leurs raisons pour cela ; si les classes dirigeantes actuelles persistent dans cette néfaste politique, elles ont encore leurs raisons. C'est donc jusqu'à cette cause supérieure qu'il faudrait remonter pour trouver la solution définitive du problème.

Quoique M. Crestey ne soit pas allé jusque-là, nous devons constater qu'il a bien préparé la route à celui qui voudra la continuer. Nous n'avons tracé que les grandes lignes de son *Esprit nouveau* : les détails ne sont pas moins instructifs ni moins intéressants ; on y trouve de très judicieuses considérations sur l'aumône, sur les *œuvres* chrétiennes, sur le suffrage universel et les élections, sur la franc-maçonnerie, le sémitisme, etc., etc. Mais l'idée dominante, que nous voudrions faire entrer dans l'esprit de tout le monde, c'est que le progrès moral et religieux dépend du bien-être matériel. C'est une idée triviale, exprimée vulgairement par l'aphorisme : Ventre affamé n'a pas d'oreilles ; mais combien nous la perdons souvent de vue !

ROUXEL.

LA MORALE CHRÉTIENNE D'APRÈS LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVANGILE, par A. OTT. In-18, Paris. Fischbacher, 1895.

En théorie, nous avons des morales à foison, tant laïques qu'ecclésiastiques ; mais il paraît que la quantité ne fait pas la qualité, car, en pratique, nous penchons de plus en plus du côté de la morale américaine. Gagner de l'argent, voilà l'idéal vers lequel on nous pousse dès les bancs de l'école. Quant aux moyens à employer pour atteindre ce but si noble, on convient encore qu'il faut préférer les plus honnêtes ; mais on a soin d'ajouter : Si vous ne pouvez pas en gagner honnêtement, gagnez-en malhonnêtement ; et c'est logique, car la fin justifie les moyens, pourvu qu'elle soit juste elle-même.

Les sociétés humaines iront-elles loin en suivant cette voie ? Personne n'ose encore le soutenir ; c'est pourquoi, au précepte ci-dessus on ajoute volontiers cet autre : Après nous le déluge.

Cette perspective n'est pas du goût de tout le monde, et beaucoup de penseurs cherchent à régénérer la morale par des systèmes plus ou moins subtils. M. Ott ne se donne pas tant de peine ; il estime que la morale chrétienne est toujours en état de gouverner les esprits et les cœurs. Si elle ne le fait pas, c'est qu'elle est mal connue ; si elle n'est pas connue, c'est que les prescriptions morales du christianisme sont dispersées dans les Évangiles et les Épîtres, sans ordre ni méthode, et se trouvent le plus souvent associées soit à des enseignements dogmatiques, soit à la narration de faits et d'événements divers, de manière qu'il n'est pas toujours facile d'en apprécier la portée réelle et d'en saisir l'ensemble.

Il s'agit donc de dégager la morale du dogme et de l'histoire, de la présenter sous sa plus simple expression. C'est ce qu'a fait M. Ott dans

ce volume. « Autant que possible, dit-il, j'ai donné le précepte moral dans sa forme la plus concise et la plus positive, en le dégageant des circonstances accessoires, en le dépouillant même des formes poétiques dont il est souvent revêtu. »

L'ordre à suivre dans l'exposition de ces préceptes est d'une importance capitale. M. Ott s'est attaché à subordonner le particulier au général et à ranger les prescriptions particulières suivant l'importance des relations sociales auxquelles elles s'appliquent.

M. Ott regarde la morale du christianisme comme la plus parfaite et même comme absolument parfaite. Il a été soutenu par beaucoup d'auteurs, notamment par Salvador, que cette morale ne contient rien qui ne se trouvât déjà dans la morale payenne et dans celle des diverses sectes juives. La charité, l'amour de tous les hommes indistinctement, est surtout présentée comme un précepte exclusivement propre à la morale chrétienne. Sans sortir de la Judée, pour aller trouver Socrate, nous savons que les Esséniens admettaient ce précepte et qu'ils le pratiquaient, ce qui vaut mieux encore.

Ce précepte est d'ailleurs contredit par d'autres; M. Ott cite lui-même saint Paul aux Romains : « La gloire, l'honneur et la paix seront le partage de tout homme faisant le bien, du Juif d'abord, du Gentil ensuite. » Et l'on sait que les autres apôtres étaient encore plus exclusivement Juifs.

Au sujet de la sanction, M. Ott se met presque en opposition avec l'Église. « L'éternité des peines, dit-il, ne semble compatible avec la justice et la bonté de Dieu que si, comme l'ont cru quelques-uns, tous doivent être sauvés, ou si les âmes définitivement rebelles devaient, après une peine temporaire, mourir pour toujours. »

Quoi qu'il en soit, M. Ott a fait là un bon livre; il serait à désirer que l'on en fît autant pour la morale de toutes les religions; et surtout que l'on ne se bornât pas à théoriser, car « celui qui écoute la parole sans la pratiquer est semblable à un homme qui regarde son visage dans un miroir ». (Jacq. 1, 23). Arnaud de Villeneuve, aussi grand théologien que médecin et alchimiste, soutenait même qu'il n'y avait qu'un seul péché : le mauvais exemple. Or, n'oublions pas que plus il vient de haut, plus on le voit de loin.

ROUXEL.

Double péril social. L'Eglise et le Socialisme, par A. Giraud-Teulon. In-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1895.

Les bourgeois qui considèrent le catholicisme comme le principal et même l'unique élément de conservation sociale, comme leur seule égide dans la tourmente révolutionnaire qui menace de se déchaîner sur eux, et qui, en conséquence, exhortent le peuple à rentrer dans le giron abandonné de l'Eglise, qui reviennent eux-mêmes, ou feignent de revenir — de voltairiens qu'ils étaient — à leurs vieilles croyances, ces bourgeois, si l'on en croit M. Giraud-Teulon, sont dans une étrange erreur. Ils se croient conservateurs : ils sont les pires perturbateurs de l'ordre social. Le catholicisme, en effet, n'a jamais été et ne peut pas être conservateur. L'Eglise est adversaire de la propriété : « Quel est l'ordre naturel établi par Dieu ? C'est que la terre soit la possession commune de tous ; c'est que tous aient un droit égal à ses dons. La nature a voulu la communauté, l'usurpation de l'homme a créé la propriété individuelle. » (Saint-Ambroise.) Il est aussi destructif de la hiérarchie familiale : « Le droit canonique permet aux enfants le mariage et l'entrée en religion sans le consentement et contre le gré de leurs parents ou tuteurs. » (Concile de Trente.) « Les fils chrétiens et catholiques peuvent accuser leur père du crime d'hérésie, même en prévoyant que cette dénonciation entraînera la mort de leurs parents. Si les parents recourent à la violence, les enfants sont même autorisés, dans l'intérêt de leur conservation, à mettre à mort les auteurs de leurs jours. » (Facundez et Escobar.) L'Eglise est aussi bien anti nationale qu'anti familiale et anti propriétaire. Elle a jadis prêché le régicide, ce que nous ne pouvons pas lui imputer à crime puisque nous sommes en démocratie; mais, par sa seule prétention à la catholicité, elle se trouve au-dessus de la nation et sacrifie volontiers les intérêts de celle-ci aux siens. Enfin, elle est anti sociale. « Son action sur les basses classes, lorsqu'on la constate, s'observe plus dans le sens de leurs passions qu'en sens contraire. » S'il en est ainsi sur les basses classes, à combien plus forte raison sur les hautes !

On s'imagine volontiers que, devant les invasions des barbares, l'Eglise s'est constituée la gardienne de ce qui restait de civilisation du monde antique, et qu'elle a joué auprès des peuples le rôle d'une bienfaisante tutrice. C'est encore là un préjugé dont il faut revenir : « L'histoire dira un jour, que pendant quinze cents ans l'Eglise a arrêté le développement des peuples de l'Europe, et que la véritable invasion des barbares dans l'empire romain a été celle des chrétiens. »

Comment l'Eglise a-t-elle pu faire tout ce mal ? Elle ne l'a pu qu'avec l'aide de l'Etat, nous assure M. Giraud-Teulon.

« S'il faut à l'Eglise certaines conditions politiques définies, telles que le concours d'institutions favorables à l'ignorance et l'aide du bras séculier, ne sera-t-on pas tenté d'en conclure qu'elle ne tire pas son influence de la vertu propre de son principe, mais bien des conditions politiques spéciales dans lesquelles elle l'exerce ? » Plus loin l'auteur va jusqu'à dire que : « Sans la société politique, l'association religieuse n'aurait jamais pu exister ni même prendre naissance. Une société exclusivement religieuse n'a jamais vécu nulle part ; les tigres des environs en eussent promptement fait façon. »

Je ne vais pas si loin que M. Giraud-Teulon : Je crois que la société religieuse peut très bien exister sans l'appui de l'Etal ; seulement elle serait obligée, pour subsister, de faire du bien et de s'abstenir du mal. Mais, dans toute hypothèse il ressort de ces prémisses que, pour remédier au péril religieux, il suffit de séparer l'Eglise de l'Etat. Alors, ou elle ne fera plus de mal, ou même elle n'existera plus.

C'est bien là aussi l'opinion de M. Giraud-Teulon, en théorie ; mais en pratique, il n'en est plus ainsi. Toute société libérale, dit-il d'abord, doit rompre avec l'Eglise. Mais « la majorité des chrétiens est fort éloignée de juger l'Eglise d'après les traits que nous avons indiqués plus haut... Ne démolissons donc pas le temple brutalement : faisons d'abord sortir les fidèles, et ne nous impatientons pas si l'écoulement de la foule se fait lentement ». Ce qui veut dire que nous ne devons pas plus forcer les fidèles à sortir de l'Eglise qu'ils ne doivent nous forcer à y entrer, et que tout ce que nous pouvons faire c'est de les éclairer, de les sortir de leur erreur. Jusque-là nous serions assez d'accord ; mais M. Giraud-Teulon va plus loin :

« Le but du parti libéral, dit-il, doit être certainement la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais seulement le jour où l'on aura armé l'Etat de lois vraiment efficaces contre le droit d'association. »

A quoi bon des lois contre le droit d'association, puisque vous convenez que les associations religieuses n'auraient jamais pu exister ni même naître sans le secours de l'Etat. Ces lois contre les associations seront certainement nuisibles aux citoyens et il n'est nullement démontré qu'elles ne seront pas profitables aux chrétiens. M. Giraud-Teulon reconnaît que, depuis le Concordat de 1801, la France a reculé de plus d'un siècle sous le rapport religieux. L'esprit public était plus détaché de l'Eglise au siècle dernier qu'au nôtre, et il demande le maintien de ce Concordat !

Le second péril : le socialisme, a beaucoup de parenté avec le premier. Le socialisme serait une religion sans Dieu, mais non sans prêtres. Comme son père le catholicisme, il rejette la propriété, la famille, la nationalité, etc.. M. Giraud-Teulon soutient que la question sociale

n'existe pas; c'est-à-dire qu'il n'y a pas antagonisme entre capital et travail, mais au contraire une communauté d'efforts, suivis d'un partage de bénéfices. Il attache, avec raison, plus d'importance aux libertés économiques qu'aux libertés politiques. « La liberté politique ne peut être, pour un peuple, que le couronnement final des libertés de détail que l'intérêt général producteur et consommateur impose peu à peu... Tel qu'il fonctionne de nos jours, le suffrage universel, ce véhicule du socialisme et de la barbarie, conduit au naufrage universel. » C'est sévère ; mais que c'est juste !

ROUXEL.

LA VIE SOCIALE, LA MORALE ET LE PROGRÈS. ESSAI DE CONCEPTION EXPÉRIMENTALE, par le Dr JULIEN PIOGER. In-8°, Paris, Félix Alcan, 1894.

M. Pioger est l'apôtre de la conception expérimentale. Il a publié, en 1892, *Le monde physique*, essai de conception expérimentale; en 1893, *La vie et la pensée*, essai de conception expérimentale encore; en 1894, *La vie sociale*, essai de conception expérimentale toujours. Qu'est-ce donc que la conception expérimentale ? L'auteur ne la définit pas expressément, mais il nous semble qu'une phrase de la page 21 va nous édifier. Nous pouvons dire, affirme l'auteur, « que les doctrines et théories sociales antérieures aux notions toutes modernes de sociologie expérimentale, nous semblent aussi peu importantes, pour notre conception de la vie sociale, que les dissertations célèbres des philosophes d'antan sur l'animisme et la psychologie antérieures et étrangères aux notions de biologie ». Ainsi donc, *recedant vetera, nova sint omnia.* Il y a beaucoup de modernes qui raisonnent ainsi, peut-être faute d'avoir étudié les anciens. Qu'y a-t-il donc de nouveau et d'important dans l'essai de conception expérimentale de M. Pioger, pour qu'il dédaigne les doctrines et les théories antérieures à la sienne ?

L'idée dominante de notre auteur, c'est le déterminisme universel : déterminisme physique, déterminisme mental, déterminisme moral, déterminisme social, déterminisme en tout et partout. « Plus on considère la société, plus on est frappé du déterminisme qui en règle la marche à travers les âges, plus on se pénètre que nos conceptions, théories, lois sociales, politiques et morales ne sont que relatives à nos états d'esprit et de civilisation. » S'il nous reste encore quelques doutes M. Pioger va les résoudre, p. 37 : « Nous vivons et nous nous développons physiologiquement, par suite d'un enchaînement constant de conditions et d'interactions fort complexes, sans que notre conscience ni notre volonté n'interviennent effectivement dans notre constitution ana-

tomique ou sociale et sans que nous ayons besoin ni pouvoir réel de faire volontairement notre corps, ni notre société. » Et un peu plus loin, page 39 : « En réalité l'homme suit sa voie dans la société dont il fait partie absolument comme la fourmi remplit son rôle dans sa fourmillière, comme l'abeille dans sa ruche. »

Cette hypothèse admise, il n'y a qu'à laisser faire, laisser passer, et, non seulement pas trop gouverner, comme le prescrivent les physiocrates, mais pas gouverner du tout, comme le demandent les anarchistes; et nous ne pouvons que convenir de la logique de M. Pioger lorsqu'il dit combien sont illusoires nos prétentions à croire que nous faisons ou pouvons refaire la société. « Pas plus que nous ne pouvons prétendre pouvoir refaire nos organes, pas plus nous ne pouvons changer la structure sociale. » Nous admettrons, encore sans trop de peine son assertion : « que le progrès consiste moins à détruire qu'à utiliser et à perfectionner ce qui existe déjà ». Et nous inviterions les collectivistes et les anarchistes à méditer ces aphorismes.

Mais ce qui nous déroute, c'est de voir M. Pioger, après avoir proclamé le déterminisme le plus absolu, parler d' « envisager avec l'esprit scientifique de libre examen l'éternel problème de ce qu'on a appelé la « destinée de l'humanité » et que nous appelons maintenant la « question sociale. »

Si tout est déterminé, il est clair que rien n'est déterminable, il n'y a plus de problèmes.

« La phase critique dans laquelle notre vieille civilisation se débat comme dans sa propre agonie, résulte précisément de la contradiction violente qui existe entre notre mentalité, entre notre moralité encore toute métaphysique, toute extra-terrestre, toute extra-sociale, et les conditions nouvelles de la vie sociale. »

Si tout est déterminé, il ne peut y avoir de « phase critique » nulle part, ni même de contradiction, si ce n'est dans la mentalité de l'auteur, qui ne serait pas déterminé lui-même.

M. Pioger considère la science comme la religion de l'avenir. Il nous conseille d'étudier la nature, de chercher à pénétrer ses secrets, etc. A quoi bon tout cela puisque tout dans la nature est déterminé.

Après s'être donné beaucoup de peine pour nous prouver que l'homme est prisonnier de la structure sociale, comme l'âme est prisonnière du corps, que l'homme « ne peut se concevoir autrement que comme étroitement dépendant du corps social dont il fait partie : que tous ses actes, notamment son travail, sont déterminés par l'organisation sociale « absolument comme l'activité fonctionnelle de l'élément anatomique dépend de l'organisation biologique » ; toutes choses qui impliquent que tout est bien ou que ce qui est mal est irréparable, M. Pioger

conclut à la nationalisation des instruments de l'activité sociale. Si cette nationalisation était déterminée, elle existerait ; et si elle n'existe pas, c'est qu'elle n'est pas dans la nature des choses.

L'auteur considère la socialisation comme inévitable. « L'impulsion est donnée et le mouvement ne s'arrêtera pas. Nous verrons les transports des marchandises et les voyages des personnes se modeler sur les services des postes et télégraphes. Nous avons déjà les colis postaux. Bientôt nous aurons les transports et les voyages à l'unité de tarif, d'abord par zones, ensuite par nations. » Comme à la Compagnie des omnibus. Reste à savoir si l'impulsion donnée est physiologique ou pathologique ; M. Pioger qui s'attache à l'excès, croyons-nous, à assimiler le corps social au corps animal, conviendra sans doute, il en convient même, page 10, qu il ne suffit pas de faire nouveau pour faire bien.

Il y a dans *La vie sociale* de bonnes choses sur la similitude du corps social avec le corps humain et même avec tous les corps de la nature ; mais ces bonnes choses sont indépendantes du système déterministe, de l'auteur qui ne fait que les obscurcir.

ROUXEL.

LA JUDÉE EN EUROPE. LA VÉRITÉ SUR LES JUIFS, LEUR ORIGINE ET LEUR RELIGION, par THÉOPHILE CAILLEUX, avec une préface de Ch.-M. Limousin et une notice biographique par C. de Reyle. In-12, Paris, au Bulletin des sommaires, 1894.

Depuis longtemps on a remarqué que la terre de Chanaan décrite dans la Bible n'avait rien de commun avec la Palestine telle que nous la connaissons de nos yeux. Chateaubriand en a dit : « Le sol n'offre de toutes parts que des chardons, des herbes sèches, entremêlées de chétives plantations de coton, d'orge et de froment. » Nous sommes loin de la plantureuse terre promise et accordée. Un autre voyageur, de Gérambe, dit la même chose sinon pire.

De cette contradiction apparente on a conclu que la terre avait changé, s'était appauvrie, desséchée, car le pays de Chanaan était sillonné de grands fleuves qui brillent par leur absence en Palestine. Mais il y a beaucoup d'objections contre cette hypothèse : d'abord, on ne s'explique pas qu'un si grand changement, qui aurait eu lieu dans les temps historiques, aurait passé inaperçu et n'aurait été signalé par aucun historien, ni juif ni autre ; on ne comprend pas davantage comment les Hébreux auraient mis quarante ans à se transporter d'Egypte en Judée, surtout alors que, guidés par une colonne de feu, ils n'ont pu s'égarer.

Mais il y a des preuves positives que la terre et le climat de la Palestine n'ont pas changé depuis les temps historiques. « La Palestine, dit Strabon, est si stérile qu'elle ne fait envie à personne ; elle appartient sans combats à celui qui veut s'en emparer ; Jérusalem, sa capitale, est dans une contrée aride. »

Il y a donc lieu de supposer que la vraie Palestine est toute autre que celle que nous connaissons. En effet, le plus ancien auteur qui en parle est Hérodote. Il nomme les villes qui s'y trouvent et l'on n'y voit aucun nom qui ressemble de près ou de loin à ceux que donne la Bible. « Le pays des Syriens, dit-il, s'appelle aussi Palestine ; il s'étend depuis la Phénicie jusqu'aux montagnes de Cadis, ville qui n'est guère moindre que Sardes : depuis Cadis jusqu'à la ville de Iénysus, les côtes font partie de l'Arabie ; depuis Iénysus jusqu'au lac Sirbon, elles sont de nouveau de la dépendance de la Syrie. » Et pas un mot du Carmel, de Sarepta, de Joppé, d'Ascalon, de Gaza et de tant d'autres villes fameuses dans les livres des Hébreux. Il y a donc au moins deux Palestines, dont une que nous ne connaissons plus et qui est précisément celle qui sert de théâtre aux événements racontés dans la Bible.

Où se trouve cette vraie et primitive Palestine ? M. Cailleux soutient qu'elle est en Europe, en Espagne; et à l'appui de sa thèse il donne une foule de raisons et de faits tirés de la linguistique, de l'histoire, de la géographie, etc. Les Hébreux et les Ibères, dit l'auteur, sont un même peuple. La Jérusalem des livres hébreux est Tolède. La Bible primitive a été écrite dans la langue des Celtes, puis refaite par Esdras dans la langue hébraïque. On peut suivre les traces des émigrations hébraïques, des bords du Tage aux bords du Jourdain et jusqu'au fond de l'Orient.

Ces assertions sont hétérodoxes au premier chef; mais il faut lire les faits et les raisons sur lesquels elles sont fondées avant de les condamner. La lecture de ce livre : La Judée en Europe est aussi attrayante qu'étonnante ; nous ne pourrions faire qu'un reproche au « père Cailleux », comme nous l'appelions quand il vivait, c'est de n'avoir pas connu, ou cité, certains autres auteurs qui ont soutenu la même thèse : Delormel, par exemple, dans la *Grande Période*. Quand on est plusieurs à soutenir un paradoxe, il devient plus facilement admissible : l'union fait la force.

On pourrait croire que c'est ici une pure question d'archéologie sans utilité pratique. Ce n'est pas l'avis du préfacier, M. Limousin. Il y voit un sujet de pacification internationale. Si les Juifs sont des Celtibères, ils ne sont pas plus sémites que nous et la guerre antisémitique n'a aucune raison d'être. Nous voyons bien une plus grande utilité encore

à ces recherches des origines européennes, — peut-être M. Limousin la voit-il aussi — mais on ne peut et ne doit pas tout faire à la fois.

M. Cailleux ne s'est pas borné, dans sa carrière bien remplie, à montrer que les Hébreux sont d'origine occidentale ; il a aussi soutenu la même chose pour les Grecs. Les poèmes d'Homère, Homère lui-même, seraient celtiques. La même thèse a été soutenue par le baron d'Espiard de Colonge, dans La Chute du ciel (1866), et par plusieurs autres publicistes peu connus et peu ambitieux de se faire connaître.

ROUXEL.

LA CUESTION ÉCONOMICA, par MAXIMILIANO IBANEZ. In-4°, Santiago de Chili, imp. Gutemberg, 1894.

Sous le titre de *Indications de la balance commerciale*, M. Luis Aldunate a publié une série d'articles tendant à démontrer l'impossibilité d'abolir le cours forcé au Chili. M. Ibañez ne partage pas cette manière de voir, et dans cette brochure de 156 pages sur la *question économique* il soumet à la critique les idées de son adversaire sur la balance du commerce et conclut à l'abolition du cours forcé dans le plus bref délai possible. Le papier-monnaie à cours forcé, dit l'auteur, manque d'une valeur intrinsèque et est sujet à toutes les fluctuations du change. La variabilité de la valeur du papier-monnaie à cours forcé rend très difficiles et très aléatoires les entreprises industrielles de longue haleine ; le commerce, le grand commerce surtout, se voit condamné à vivre dans une atmosphère de craintes et d'incertitudes qui le paralysent. Bien loin de favoriser le développement des industries et des transactions, le cours forcé ne fait que nuire à la vraie production et ne profite qu'aux intermédiaires qui spéculent sur les variations de sa valeur. Le renchérissement des denrées et produits, qui résulte du cours forcé, tourne surtout au détriment de la classe la plus nombreuse et la plus intéressante des citoyens : la classe ouvrière ; les employés des administrations publiques ou privées, les titulaires de pensions civiles, les rentiers, etc., ne souffrent pas moins de cet état de choses.

Il est donc urgent d'abolir le cours forcé ; mais est-ce possible ? La situation économique et financière du Chili le permet-elle ? M. Ibañez se prononce pour l'affirmative.

Quoique la balance du commerce ne soit pas un indice certain de la situation économique d'un pays, ses résultats sont satisfaisants. La statistique officielle du commerce extérieur accuse une élévation rapide et toujours croissante du chiffre des transactions : 24 millions en 1850, 47 en 1860, 55 en 1870, 81 en 1880 et 135 en 1890. Les

industries nationales ne sont pas en décadence, comme on l'a dit, la plupart sont en progrès et les moins favorisées se maintiennent dans un état satisfaisant de prospérité. L'agriculture continue de se développer dans des proportions extraordinaires.

La situation financière n'est pas moins bonne que la situation économique. Cela se devine : la première dépend de la seconde. Un peuple dont les industries périclitent ne peut subvenir qu'avec peine et non sans plaintes et murmures aux besoins de l'Etat ; s'il supporte une année ou deux des charges excessives il ne les supportera pas longtemps. Or, loin d'être en déficit, M. Ibañez nous assure que le budget du Chili présente un excédent des recettes sur les dépenses de plusieurs millions chaque année. La dette publique du pays est une des moins onéreuses du monde ; tandis que d'autres nations sont grevées de 100 à 180 francs d'or par tête de ce fait, le Chilien n'a à payer que 27 francs en or par habitant. Durant la présente année on a même payé une partie des dettes que l'Etat avait contractées envers les banques, pour subvenir aux dégâts causés par la révolution.

Le Chili se trouvant dans une situation prospère il n'y a donc pas de raison pour ne pas abolir le cours forcé du papier-monnaie, s'il est nuisible. Or M. Ibañez assure 1° que le cours forcé est la vraie cause de la dépréciation de la monnaie, et que cette dépréciation est l'origine des variations du change et des perturbations économiques ; 2° que toutes les autres mesures que l'on propose pour améliorer la situation économique sont irréalisables ou absolument déficientes, si elles ne sont pas précédées de la suppression du cours forcé ; 3° que cette suppression est praticable dans un délai relativement court ; et enfin 4° que, cette opération faite, il sera facile de conserver la monnaie métallique dans le pays.

Il ne faut pas conclure de là que l'abolition du cours forcé suffit à elle seule pour donner aux Chiliens la richesse et le bien-être qu'ils désirent, pour fertiliser les terres, pour enrichir les mines, pour élever le prix des produits d'exportation ; mais cette mesure est nécessaire pour attirer les capitaux et pour éviter la banqueroute de l'État et des particuliers à laquelle conduit la dépréciations toujours croissante du papier-monnaie. Le travail et l'économie feront le reste.

Il est visible, par tout ce qui précède, que M. Ibañez ne partage pas la manière de voir de quelques économistes modernes, qui prétendent que l'état de crise monétaire est un avantage pour le pays qui la subit, dans ses relations commerciales internationales, et qui cherchent dans le protectionnisme un remède à ce mal imaginaire.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Quel est le devoir présent ? Réponse à M. Paul Desjardins, par Edmond Demolins, in-32. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894. On a fait assez de bruit autour du *Devoir présent* de M. Paul Desjardins, pour que tout le monde sache en quoi il consiste : l'esprit de sacrifice, l'immolation de soi-même, de ses passions, de ses volontés et l'amour du prochain. Il faut vraiment avoir été élevé dans du coton et n'avoir jamais lu une page d'histoire, pour ignorer qu'il n'y a là rien de nouveau, et que c'est à l'abri de ces beaux sentiments qu'ont poussé, fleuri et fructifié tous les abus, tous les despotismes des clergés et des Gouvernements.

M. Demolins observe avec raison que l'esprit de sacrifice des chrétiens n'a point retardé, si même il n'a pas accéléré la décadence de l'empire romain. Au moyen âge, il n'en a pas été autrement, et il en est encore de même aujourd'hui. Comment, en effet, un peuple qui met au-dessus de tout, le sacrifice de lui-même, qui place ses espérances dans un autre monde, résisterait-il à l'oppression de ses exploiteurs?

« Ce n'est pas, dit M. Demolins, le développement de l'action morale qui suffira à nous assurer le relèvement social. Mais c'est le relèvement social qui nous permettra le plein développement de l'action morale. Par conséquent, le « devoir présent » est de travailler de toutes ses forces au relèvement social ». Quant au relèvement social, on ne peut y travailler qu'en « suivant les indications qui sont fournies par l'étude méthodique des sociétés humaines, c'est-à-dire par la science sociale ». Prenez mon ours. Il n'y a que la « Science sociale » qui ait fait et qui puisse faire quelque chose pour le relèvement. Il n'y a qu'elle qui étudie méthodiquement les sociétés humaines.

Bienfaisance publique et assurance sociale, par Louis Bertrand. Br. in-8°. Bruxelles, Weissenbruch, 1894. — M. Bertrand nous affirme que la principale cause du malaise présent réside dans l'actuelle distribution des richesses; mais il ne nous indique pas la cause de cette mauvaise distribution des richesses. Quoi qu'il en soit, la misère existe et il s'agit d'y remédier. M. Bertrand estime que le remède ne se trouve pas dans la bienfaisance privée ni même publique, mais dans l'assurance. Il ne faut plus, dit-il, se contenter de soulager le mal, mais le prévenir; et,

pour y arriver, *il faut prendre à l'assistance pour organiser la prévoyance.*

Résumons. Le mal existe actuellement. L'assistance, de l'aveu de l'auteur, ne suffit pas pour le soulager; et il faut réduire le budget de l'assistance pour organiser la prévoyance; c'est-à-dire : il faut laisser le mal présent causer ses ravages, croître et multiplier, et s'occuper de prévenir le mal futur. Sur les 2.731.382 francs qu'ont coûté, en 1890, le service des hospices de Bruxelles et le bureau de bienfaisance, il faut prélever un million pour assurer tous les habitants de Bruxelles. M. Bertrand ajoute à cette ressource le monopole de l'alcool par l'État. Il ne sera pas de trop pour atteindre le but proposé.

Les droits sur les produits agricoles, par Louis Strauss. Br.in-32. Anvers, J. Theunis, 1894. — La Belgique a résisté jusqu'à ce jour aux efforts des protectionnistes tendant à imposer l'importation des céréales; mais la lutte continue et qui sait si le dernier mot ne restera pas aux soi-disant protecteurs de l'agriculture? S'il en est ainsi, ce ne sera pas la faute de M. Louis Strauss, qui a souvent combattu le système protecteur et qui le combat encore dans le présent opuscule, publié sous l'égide de la Ligue pour la liberté commerciale.

M. Strauss montre que plus le commerce est libre, moins on subit l'influence des crises. L'Angleterre a moins souffert que les pays du continent; la Belgique souffre moins que la France; il y a vingt ans le blé était encore le principal article d'exportation du Danemarck : voyant les prix des céréales baisser, les propriétaires danois ont transformé leurs champs en prés; leurs principales exportations consistent aujourd'hui en viandes, beurres, etc.

La Belgique ferait d'autant mieux de suivre l'exemple du Danemarck, plutôt que celui de la France, qu'il y a très peu de fermiers et de propriétaires belges qui vendent des céréales, et beaucoup qui en achètent. A qui donc profiteraient les droits de douane sur l'entrée des céréales en Belgique?

L'organisation du travail par les syndicats professionnels, par Raoul Jay. Br. in-8°. Paris, L. Larose, 1894. — Le nombre des syndicats d'ouvriers était de 221 en 1885; il s'élève à 1926 en 1893. La plupart de ces associations, dit M. Raoul Jay, ne réunissent qu'un fort petit nombre d'adhérents, 1.293 n'ont pas plus de 100 adhérents, 109 seulement en comptent plus de 500. En somme, au 1er juillet 1893, les syndicats ouvriers comprennent 402.125 membres, c'est-à-dire qu'ils n'encadrent

qu'une minorité, une très petite minorité des ouvriers de l'industrie française.

M. Raoul Jay, qui considère les syndicats comme une institution absolument bonne et sans inconvénients, veut que tous les ouvriers y soient enrôlés, que le syndicat soit obligatoire. C'est le *compelle intrare* prolétarien. Et quand tous les ouvriers seront syndiqués, de gré ou de force, « l'inéluctable nécessité d'une organisation légale du travail finira par s'imposer à tous ». Et quand le travail sera légalement organisé, ce sera le paradis sur terre. Ce n'est pas plus difficile que cela. Comment n'a-t-on pas songé plus tôt à décréter le syndicalisme obligatoire? On n'y a, hélas! que trop songé depuis Etienne Boileau jusqu'à nos jours.

A Defence against « Sweating », by Henry-M. Wolff. Br. in-8°. Rivington, Percival and Co, 1894. — Le « Sweating », dit M. Wolff, n'est pas autre chose au fond que ce qu'en matière de crédit nous appelons « usure ». S'il en est ainsi il est clair qu'il n'y a pas de remède législatif efficace. Inspection, contrôle, prohibition, pénalités, tout cela a été essayé contre l'usure, mais toujours en vain.

On pourrait même ajouter que les règlements en pareille matière sont la cause première du mal, que des règlements subséquents viennent ensuite aggraver indéfiniment.

D'après M. Wolff, le seul remède au *sweating*, c'est la coopérative de production ; mais celle-ci ne peut être organisée que par, et conséquemment après, la coopérative de crédit. C'est donc par le crédit coopératif, par les banques populaires, qu'il faut commencer si l'on veut résoudre le problème. C'est ce qui a déjà été tenté en Italie, et avec succès, si l'on en croit l'auteur, qui entre dans le détail des opérations des *Magazzini generali del Mobilio*. Il y a eu là, dit-il, deux importants problèmes économiques résolus : le *sweating* a été vaincu et la production a été organisée sur une base entièrement coopérative ; le tout par le moyen de la banque coopérative.

CHRONIQUE

Sommaire. Le rétablissement des lois sur les coatitions pour les ouvriers de l'Etat. — Les résultats financiers du protectionnisme et de l'étatisme combinés. — Un échec du mélinisme au Conseil supérieur du commerce. — Une protestation de la Chambre de commerce d'Avignon contre l'aggravation du régime douanier. — Le protectionnisme et l'enseignement de l'économie politique. — Le *modus vivendi* douanier entre la France et l'Espagne. — Deux mots à la *Justice*.

55 sénateurs ont signé la proposition suivante, ayant pour objet d'enlever le droit de grève aux ouvriers employés par l'Etat.

Art. 1er. — Sera punie d'un emprisonnement de six jours à six mois, et d'une amende de 16 à 500 francs toute coalition de la part des ouvriers des arsenaux de l'Etat, des ouvriers ou employés des autres exploitations de l'Etat, des agents commissionnés ou classés des compagnies de chemins de fer, pour faire cesser en même temps, suspendre ou empêcher le travail, s'il y a eu tentative de commencement d'exécution.

Les chefs ou promoteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

Art. 2. — Toute provocation à commettre les délits ci-dessus sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 fr. à 3.000 francs.

Art. 3. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu de la présente loi.

C'est la reproduction à peu près textuelle des articles 415 et 416 du Code pénal, qui s'appliquaient, comme on sait, à la généralité des ouvriers et dont les économistes ont longtemps réclamé, seuls, l'abolition, en invoquant le principe de la liberté du travail. — Seuls disons-nous, car les socialistes refusaient de s'associer à une réforme qu'ils déclaraient insignifiante et même rétrograde. « Que M. Adam Smith, nous déclarait notamment un de leurs organes, le *Prolétaire*, ait demandé, il y *a cent ans*, l'abrogation des lois sur les coalitions d'ouvriers, qu'est-ce que ça prouve? Rien. Si ce n'est qu'en faisant de cela, aujourd'hui, une affaire capitale vous retournez d'un siècle en arrière.»

Malgré l'abus que les ouvriers, conseillés par leurs fâcheux amis les socialistes, ont fait du droit de grève, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'en priver ceux qui sont employés par l'Etat. Les motifs qu'invoquent les signataires de la proposition savoir l'intérêt de la sûreté de l'Etat et l'intérêt de sa fiscalité ne nous paraissent nullement concluants. En temps de guerre l'Etat ne possède-t-il pas le droit de réquisition et ce droit ne le met-il pas à l'abri du danger d'une grève des ouvriers des arsenaux et des chemins de fer? N'est-ce pas d'ailleurs leur faire une injure gratuite que de les croire capables d'en user en pareille circonstance? Voilà pour la sécurité. Quant à la fiscacité, elle pourrait sans doute être atteinte par une grève des ouvriers des manufactures des tabacs et des allumettes, mais les intérêts de l'industrie privée dont les grèves interrompent les travaux et font parfois passer les commandes à l'étranger n'ont-ils pas une importance au moins égale?

On ajoute, à la vérité, que l'Etat accorde à ses ouvriers des avantages particuliers, qu'il les exempte notamment des lourdes obligations du service militaire en temps de paix et même en temps de guerre, mais ces exemptions, c'est dans son intérêt qu'il les leur accorde et non dans le leur, et on ne peut pas plus les invoquer en faveur de la suppression de leur droit de grève que de celle des autres droits dont jouit la généralité des Français.

Nous ne voyons donc pas que la servitude spéciale à laquelle 55 honorables sénateurs veulent soumettre les ouvriers de l'Etat se justifie par aucune raison sérieuse. Leur proposition n'en renferme pas moins un salutaire avertissement à l'adresse des ouvriers collectivistes. Elle leur donne un avant-goût du régime auquel ils seraient assujettis le jour où toutes les industries seraient reprises par l'État.

*
* *

En renchérissant les nécessités de la vie, le protectionnisme a pour effet naturel de diminuer les consommations et par un autre effet non moins naturel d'abaisser le produit des impôts qui les frappent. A quoi il faut ajouter qu'en resserrant les débouchés des industries d'exportation, il enlève aux travailleurs de ces industries une partie du revenu avec lequel ils achetaient les articles nécessaires à leur subsistance, ce qui contribue encore à en réduire la consommation et, avec elle, le revenu fiscal. Ces conséquences financières d'un régime qui devait ramener la France à l'âge d'or se manifestent chaque jour davantage dans le rendement des impôts et revenus indirects. Pour le mois de décembre dernier, la moins-value est de

14.717.800 francs par rapport aux prévisions budgétaires et de 5.209.100 francs par comparaison avec les résultats de décembre 1893. Les douanes ne figurent pas pour moins de 8.617.600 francs dans ces moins-values et les sucres pour 3.905.000 francs. Pour l'année, le déficit est évalué à 24 millions.

Pendant que le protectionnisme diminue les recettes, l'Étatisme continue, suivant son habitude, à augmenter les dépenses.

Les crédits supplémentaires votés jusqu'à présent ne s'élèvent pas à moins de 80 millions. Avec la moins-value de 24 millions, c'est un déficit de 104 millions, que les 45 millions provenant de la conversion des rentes réduisent à 59 ; mais le compte des dépenses n'est pas fermé, et voilà comment le protectionnisme et l'Étatisme s'associent pour mettre à mal les finances de la France.

*
* *

Le Mélinisme subit toutefois en ce moment un temps d'arrêt. On n'a pas oublié l'ajournement de la taxe sur les glucoses. Voici maintenant que le Conseil supérieur du commerce s'est prononcé contre l'établissement d'une surtaxe de 7 francs sur les sucres coloniaux étrangers.

On sait que nos raffineries mettent en œuvre annuellement de 170 à 180.000 tonnes de sucre, provenant de la sucrerie indigène, des colonies françaises et des colonies étrangères. Le marché intérieur n'en absorbant qu'environ la moitié, les raffineurs sont obligés d'exporter le reste sur les marchés étrangers où ils subissent la concurrence des sucres allemands, belges, russes, etc. Une surtaxe de 7 francs agirait naturellement comme une prime allouée à l'industrie de leurs concurrents. Les sucres des colonies étrangères iraient se faire raffiner à l'étranger et ce serait autant de perdu pour le travail national. Voilà ce que le Conseil supérieur du commerce a bien compris en dépit des protecteurs du susdit travail national.

*
* *

D'un autre côté, plusieurs chambres de commerce, parmi lesquelles nous citerons la Chambre de commerce d'Avignon, ont protesté énergiquement contre toute nouvelle aggravation de notre régime douanier et, en particulier, contre la future loi du cadenas. La Chambre de commerce d'Avignon rappelle que : « par suite des modifications importantes apportées à notre tarif des douanes et surtout en l'absence de traités de commerce, il est aujourd'hui malheureusement démontré que bon nombre d'industries ont dû abandonner toutes

relations avec certains pays étrangers avec lesquels nos échanges étaient des plus actifs ; que certains fabricants ont même été jusqu'à transporter au dehors les industries qui leur devenaient impraticables en France ; que d'autres, n'ayant pas voulu suivre la même voie, faute peut-être de moyens suffisants, ont vu baisser considérablement le chiffre de leurs affaires ; que c'est là une des principales causes des chômages qui pèsent si lourdement sur toutes les catégories de la classe ouvrière. »

Elle ne se prononce pas avec moins de vigueur contre la loi du cadenas. « On soutient, dit-elle, que cette loi aura surtout pour effet de faire cesser la spéculation qui s'exerce sur un produit chaque fois qu'il est question de le frapper d'un nouveau droit à l'entrée ; mais, c'est à tort que l'on veut assimiler à une spéculation de jeu les opérations qui se pratiquent en pareille circonstance. Liés déjà par des transactions antérieures, les commerçants et les industriels sont bien obligés de se couvrir en marchandises, en vue des livraisons pour lesquelles ils se sont loyalement engagés. C'est là une des conséquences les plus rigoureuses du système des marchés à livrer, opérations qui ont toujours été la base de tout commerce tant soit peu important, et qui ne sauraient être taxées de spéculation de jeu. Les manufacturiers n'ont-ils pas, eux aussi, à se pourvoir à l'avance, par des marchés à termes, des matières premières nécessaires à leur fabrication, et comment leur permettre d'assurer la marche régulière de leurs usines et l'écoulement de leurs produits, s'ils ne peuvent plus compter sur la sécurité du lendemain ? »

*
* *

Ces protestations contre un régime néfaste n'émeuvent point les protectionnistes ; en revanche, ils dénoncent avec amertume la conduite des professeurs d'économie politique qui se refusent à enseigner le protectionnisme.

Nous ne cesserons pas, dit la *Réforme économique*, d'appeler l'attention sur la nécessité d'assurer l'avenir en préparant les générations qui nous succéderont à la défense de notre régime économiqne. Le pays a impérativement exigé l'établissement du régime protectionniste.

Le Gouvernement, comme c'était son devoir, a déféré à ce vœu ; mais en même temps, par une tolérance aussi inexplicable que scandaleuse, il permet que dans l'enseignement public, par les professeurs qu'il nomme et qu'il paye, ce régime soit quotidiennement vilipendé. Pour défendre la protection, il faut aujourd'hui qu'un homme de la jeune génération se livre à une revision complète de tout l'enseignement éco-

nomique qu'il a reçu. Combien auront la volonté et même la possibilité de cet effort ! Alors, que servira d'avoir établi dans ce pays le régime économique nécessaire, si l'on travaille ainsi sans relâche à lui recruter des adversaires ?

De toutes les questions qui s'imposent à l'attention des protectionnistes, il n'en est peut-être pas de plus sérieuses que celle-là, parce qu'elle touche aux bases mêmes de l'édifice et parce que, si on ne lui donne pas la seule solution raisonnable, on aura construit sur le sable et préparé volontairement un effondrement lamentable.

Nous accordons volontiers à la *Réforme économique* qu'une bonne partie des contribuables qui payent les professeurs de l'enseignement public, la majorité si l'on veut, est aujourd'hui protectionniste. Mais une autre partie est libre-échangiste, une autre collectiviste, une autre enfin anarchiste. Ne serait-il pas juste et raisonnable d'obliger les professeurs d'économie politique a avoir égard dans leur enseignement à ces opinions divergentes ou contradictoires des gens qui les payent ? Ne devraient-ils pas être tenus de donner satisfaction à chacune dans la proportion de sa contribution à leurs appointements ? Et n'y aurait-il pas lieu d'appliquer ce système aux autres sciences, à l'astronomie par exemple ? Il y a certainement encore un bon nombre de Français qui croient que le soleil tourne autour de la terre ; qui sait même s'ils ne sont pas en majorité ? N'auraient-ils pas le droit de réclamer un enseignement accommodé à leur croyance, et, au besoin, de faire casser aux gages les professeurs qui préfèrent Copernic à Ptolémée aussi bien que ceux qui donnent à Adam Smith et à J.-B. Say le pas sur M. Méline?

*
* *

Le *modus vivendi* douanier entre la France et l'Espagne, qui expirait le 31 décembre, vient d'être prolongé indéfiniment, sauf à être dénoncé trois mois d'avance. C'est un *modus vivendi* qui ne rend pas précisément la vie facile au commerce. Les droits de la plupart de nos articles d'importation sont devenus presque prohibitifs : les droits sur les tissus ont été augmentés de 250 0/0, le vin de Champagne, qui ne payait que 5 centimes par bouteille, paie maintenant 1 fr. 50, etc., etc. A part l'industrie de la contrebande à laquelle ces droits exorbitants accordent une haute prime d'encouragement, les industries de la péninsule ne paraissent pas avoir sensiblement profité du nouveau régime. La décadence continue des exportations (elles sont tombées de 803 millions de piécettes en 1891 à 663 en 1892 et à 626 en 1893) a eu pour résultat un avilissement général

des prix, notamment de ceux des produits agricoles. Les protectionnistes cependant ne se découragent point et leur leader, M. Canovas del Castillo, n hésitait pas récemment à réclamer en guise de remède un redoublement de protectionnisme. Mais n'oublions pas que l'Espagne est la patrie de l'immortel docteur Sangrado.

*
* *

La *Justice* affirme que les économistes ont deux poids et deux mesures, qu'ils sont partisans de la non intervention de l'État quand il s'agit du travail, et de son intervention active et tutélaire quand il s'agit du capital.

Quand donc verrons-nous ces fidèles gardiens des principes économiques, refuser aux Compagnies de chemins de fer, le moyen de faire payer leurs dividendes par la masse des contribuables? Les conventions de 1893 ont garanti le dividende des actions pour la plupart des Compagnies à un taux fort rémunérateur, et qui atteint pour l'une d'elles jusqu'à 14 0/0 du capital effectivement versé par les actionnaires. Ne voilà-t-il pas un exemple mirifique de *socialisme d'Etat* à rebours?

Voulez-vous encore un exemple? Souvenez-vous de la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France. Voici un privilège qui en vaut la peine, un monopole conféré par une intervention de l'État peu commune : le droit d'émettre des billets payables à vue. Peut-être pensez-vous que nos économistes, fidèles à leurs doctrines, combattent le monopole et réclament pour tous la liberté d'émission? Ouvrez leurs journaux, leurs revues, leurs livres, lisez leurs discours. Tous admettent le privilège, tous défendent le monopole, tous acceptent cette protection de l'État, jusqu'au cours forcé inclusivement.

Si la *Justice* se donnait la peine d'ouvrir le *Journal des Economistes*, elle y aurait lu un excellent travail de notre collaborateur M Courtois, qui n'est pas précisément consacré à la défense du monopole de la banque de France. Elle aurait pu s'assurer aussi que nous n'avons qu'un goût modéré pour le régime des privilèges et des garanties d'intérêts en matière de chemins de fer; qu'en cette matière comme en bien d'autres, nous sommes d'avis qu'il faut *laisser faire* l'industrie privée sans lui accorder de faveurs mais aussi sans la charger d'entraves, sans imposer aux Compagnies la construction de lignes électorales, sans limiter la durée de leurs concessions et les enfermer dans une réglementation chinoise, etc., etc. Seulement, dans un pays où l'on n'a le choix qu'entre un régime

de privilège réglementé et un régime de monopole absolu de l'État, nous choisissons celui qui nous paraît le moins nuisible. Que la *Justice* donne la préférence à l'autre, cela ne nous étonne point de la part d'un journal qui n'ouvre pas lui-même les journaux, les revues et les livres d'économie politique qu'il engage à ouvrir.

Paris, 14 janvier 1895.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Lois fondamentales de l'univers, par le prince Grigori Stourdza. — 1 vol. gr. in-8° de 563 p. Paris, Baudry et Cie.

La Rome d'aujourd'hui, par Henri Joly, 2e édition. — 1 vol. gr. in-18 de 265 p. Paris, E. Dentu.

Le Dahomey. Histoire, géographie, mœurs, coutumes, commerce, industrie. Expéditions françaises, par Édouard Foa, préface de M. Levasseur. — 1 vol. de 430 p. avec 17 planches et cartes. Paris, A. Hennuyer.

L'Émigration française à Madagascar, par L. Ernest Allard. — Broch. in-8° de 16 p. Paris, Augustin Challamel.

Des Principes d'équité qui doivent présider aux rapports contractuels entre les États et les particuliers. Discours de rentrée de M. Charles Brouilhet, à la conférence des avocats stagiaires. — Broch. in-8° de 31 p. Lyon, Mougin-Rusaud.

L'Assistance par le travail. Discours prononcé par M. Clement à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Poitiers. — Broch. gr. in-8° de 50 p. Poitiers. Millet et Pain.

Études sur les derniers résultats des assurances sociales, en Allemagne et en Autriche. 1re partie, accidents. — In-8° de 180 p. Paris, Office du travail.

Sommaire méthodique des traités, monographies et revues de sociologie, par MM. H. Lafontaine et P. Otlet. — Bruxelles, Office international de bibliographie.

L'Évolution du mouvement syndical ouvrier en Belgique, par Étienne de Smet. — Broch. in-8° de 66 p. Gand. Ad. Hoste.

La Représentation des intérêts, par P. de Haulleville. — Broch. in-8° de 31 p. Bruxelles, Muquart.

Almanach de la paix, 1895, 7e année, publié par l'Association des jeunes amis de la paix.

Almanach de la coopération française, 1895, 3e année. Édité par Ch. Gide.

Almanach des coopérateurs belges, 1895, 4e année.

Das Kapital. Kritik der politischen OEkonomie von Karl Marx, dritter band, Herausgegebe von Friedrich Engels. — 2 vol. in-8°, ensemble 870 p. Hambourg. Otto Meissner.

Law in a free state, by Wordsworth Donisthorpe. — 1 vol. in-8° de de 312 p. Londres, Macmillan et Cie.

Report on the work of the labour department of the board of trade (1893-94). In-8° de 162 p. Londres. Eyre et Spottiswoode.

Sei anni di protezionismo in Italia, par Edoardo Giretti. — In-8° de 26 p. Bologne. Fava et Garagnani.

L'Odierna crisi della scienza economica par Ugo Rabbeno. In-8° de 33 p. Turin, L. Roux et Cie.

La questione delle Otto ore di Lavoro, par Luigi Albertini. — In-8° de de 113 p. Turin, frères Bocca.

Lettera agli elettori del collegio di Cortona, par le député Luigi Diligenti. — In-8° de 47 p. Rome, impr. de la Chambre des députés.

Annual report of the secretary of the treasury on the state of the finances for the year 1894. — In-8° de 74 p. Washington. Impr. du Gouvernement.

Memoria del ministro de hacienda presentada al congresso national, 1894. — In-8° de 423 p. Santiago du Chili. Imprimerie nationale.

El banco hipotecario de la provincia de Bunos-Aires, par Sixto J. Quesada. — 1 vol. gr. in-8° de 47 p. Buenos-Aires, Martin Biedma.

Reglamento para la escuela de commercio de Bogota, 1894. — In-12 de24 p. Bogota. Impr. de Torrès Amaya.

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'AVENIR DE L'EUROPE[1]

Napoléon disait, à l'époque où toutes ses paroles passaient pour des oracles, qu'avant cinquante ans l'Europe serait républicaine ou cosaque. Plus de cinquante ans, trois quarts de siècle se sont écoulés et la prédiction de Napoléon ne s'est pas réalisée. L'Europe n'est pas cosaque. Et quelle que puisse être l'influence du pays dans lequel se trouvent les Cosaques, il n'y a pas d'apparence qu'elle soit destinée à devenir cosaque. La France est en République ; et il y a, dit-on, quelques trônes qui ne sont pas d'une solidité à toute épreuve. Je ne crois pas cependant qu'il soit possible de dire que l'Europe est républicaine, ni d'indiquer à quelle date elle le sera. Peut-être même, si nous faisions un peu sévèrement notre examen de conscience, pourrions-nous dire que la France a encore besoin d'un peu d'expérience et d'un peu d'empire sur elle-même pour avoir non pas seulement un gouvernement républicain, mais pour posséder dans toute sa vérité cet esprit de liberté et de sagesse qui constitue l'esprit républicain.

L'échec de prédictions faites par des hommes qui ont joué un si grand rôle dans la direction de la politique n'est pas fait pour encourager des gens plus modestes à se hasarder à prédire l'avenir. Je me crois permis cependant de songer à vous dire ce que j'en pense ; car, après tout, à quoi bon la réflexion, l'observation, l'esprit de prévoyance qui nous a été départi, si nous ne nous en servions pas pour tâcher d'éviter les fautes du passé, de corriger les défauts du présent et d'améliorer l'avenir en écartant les menaces qui peuvent peser sur lui ?

Je me permettrai donc de dire très humblement, mais très ferme-

[1] Conférence faite à la Société française pour l'arbitrage entre nations, le 14 janvier 1895.

ment : l'Europe sera pacifique ou elle ne sera pas. Je veux dire qu'elle ne restera pas à la tête de la civilisation. L'Europe renoncera à ses injustices, à ses violences, à sa superstition de la force, à ses habitudes d'animosités et de conquêtes. L'Europe renoncera à jeter dans un gouffre sans fond son or, le sang des hommes, le fruit du travail et de l'épargne qui les font fructifier et les développent. Ou bien l'Europe qui doit s'apercevoir déjà que le sceptre de la civilisation tremble par moments quelque peu dans ses mains, verra cette royauté passer définitivement de l'autre côté de l'Océan ; et d'autres peuples qui savent employer leurs forces à travailler, produire, vivre, et non à tuer ou à se faire tuer, prendre la tête et faire disparaître le souvenir de la gloire qui pendant longtemps a illuminé le vieux continent.

Pour justifier ce que je me hasarde à dire, je pourrais avoir bien des choses à vous exposer. Il me serait bien facile de reprendre des tableaux que j'ai souvent présentés dans cette enceinte et ailleurs et de vous faire un exposé imparfait, mais cependant terrifiant de ce que la guerre a coûté au monde, de ce qu'elle a coûté à l'Europe surtout dans les temps qui nous ont précédés. Mais je veux laisser de côté le passé, puisque c'est du présent et de l'avenir que nous nous occupons. Il me suffira de vous rappeler que dans ce siècle, et dans la partie du monde qui s'appelle civilisée, la guerre a enlevé quelque chose comme 10 à 12 millions d'existences humaines ; des plus fortes et des plus vigoureuses, parmi lesquelles sans doute il n'y avait pas seulement des corps robustes, mais aussi des intelligences puissantes destinées à faire avancer la civilisation, à développer les arts, à mettre l'industrie en mouvement : des Stephenson peut-être. Je cite ce nom parce que Stephenson, j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois, se vit un jour, lui père d'un petit enfant et unique soutien d'un père aveugle, dans l'obligation ou d'aller se faire casser les os sur quelque champ de bataille ignoré, ou d'y envoyer à sa place un pauvre diable pour conserver à ce père et à ce fils un soutien indispensable. Que serait-il arrivé de la création des chemins de fer, de combien de dizaines d'années aurait-elle été retardée, si ce grand homme était allé mourir obscurément sur quelque terre lointaine pour la plus grande gloire de M. Pitt ou de Napoléon?

Je me bornerai à vous rappeler que c'est par centaines de milliards que la guerre et même la paix armée ont puisé dans les coffres des nations, c'est-à-dire dans les pauvres poches du pauvre peuple de tous les pays. En 1870, mon illustre ami Henry Richard, qui a soutenu avec un incomparable talent dans son pays et à la Chambre des

Communes les idées que nous soutenons, Henry Richard faisait un calcul d'après lequel l'Angleterre, en temps de paix presque constante depuis 1815 jusqu'à 1870, avait dépensé en armements 65 milliards. Faites le compte des autres pays, additionnez tout ce qui a été englouti dans ce gouffre de sang et de larmes, et vous verrez que l'Europe a sacrifié dans ce siècle, pour la guerre, peut-être la moitié, peut-être plus de la moitié du capital total des nations européennes ; celui de la France ne dépasse guère 200 milliards.

Je le répète, je ne veux pas m'appesantir sur tout cela ; je ne vous dépeindrai pas une fois de plus les horreurs du champ de bataille et de l'hôpital. Je ne vous parlerai pas de ces blessés qu'on a retrouvés soit sous la neige en 1870, soit sous le soleil de juin pendant la guerre d'Italie, après Solférino, au bout de cinq, six et sept jours, (les rapports des médecins militaires sont là pour le constater), perdant leur sang dans la solitude, et implorant en vain de la pitié de gens qui ne passaient pas, la mort qui ne venait pas assez vite. Je ne vous peindrai pas la désolation des familles, la ruine de l'industrie, l'atelier déserté, le champ ravagé ; tout cela, nous le connaissons. C'est la boue humaine dans laquelle les canons enfoncent, ce sont des spectacles que l'âme même de Napoléon ne pouvait supporter à certaines heures, comme, lorsque sur le champ de bataille d'Eylau voyant les habits blancs de quelques-uns de ses soldats, il en fit changer la couleur parce que le sang faisait une tache trop affreuse sur le blanc des uniformes. Je dis seulement que l'impression que Napoléon ressentit ce jour-là il est temps que toutes les populations et tous les gouvernements, qui sont responsables du sort des populations, arrivent à l'éprouver à leur tour. Il faut que le sang fasse tache non pas seulement sur les habits blancs de quelques soldats sur un champ de bataille, mais partout où on le voit apparaître. Il faut que tout le monde sente que c'est un crime de le faire couler ou de le laisser couler quand cela peut être évité. Il faut que tout le monde comprenne qu'il y a d'autres moyens de résoudre les difficultés et les conflits entre les nations que ces moyens précaires et incertains qu'on a appelés trop justement les jeux du hasard et de la force. Moyens qui, en réalité, ne résolvent rien, car à toute question que l'on croit avoir résolue succède une question nouvelle qui sort de la solution même et qui suscite de nouvelles difficultés et de nouveaux conflits.

Mais, Mesdames et Messieurs, je prends les choses où elles en sont, dans le présent, et devant nous, dans l'avenir. Le présent, mais vous le connaissez : toute la population valide de l'Europe se préparant à se massacrer mutuellement ; personne, il est vrai, ne vou-

lant attaquer, tout le monde protestant de son amour de la paix et de sa résolution de la maintenir, mais tout le monde sentant qu'il suffit de quelque incident imprévu, de quelque accident impossible à prévenir pour que d'un moment à l'autre l'étincelle tombe, suivant l'expression de lord Palmerston, sur ces amas de matières inflammables qu'on amoncelle imprudemment sur les champs et sur les routes, et fasse sauter, pour ainsi dire, l'Europe tout entière.

En attendant, l'Europe prélève le plus pur de son or, et nous pouvons bien dire le plus pur de son sang, puisque des hommes c'est du sang vivant jusqu'à ce que ce soit du sang mort et versé pour je ne sais quelle cause; l'Europe prélève le plus pur de son or pour maintenir cet état de paix armée, conséquence des guerres du passé et qui pourrait devenir la semence des guerres de l'avenir. Pour cela elle dépense annuellement d'après les budgets, 5 milliards ; en réalité et si nous tenons compte du travail non accompli, de la gêne des familles, du retard des industries, des vocations plus ou moins changées, de la désertion des campagnes et de tout le reste, le double tout au moins, 10 milliards par an. Si vous voulez avoir un aperçu de ce que révèlent seulement ces budgets qui, je le répète, ne disent que la moitié, peut-être pas même la moitié de la vérité, voici un tableau que j'ai montré bien des fois, — ceux qui l'ont déjà vu, m'excuseront de le leur représenter, mais je tiens avec un de mes maîtres que la plus puissante des figures de rhétorique, c'est la répétition ; ou, avec la sagesse vulgaire, qu'il faut frapper souvent sur le même clou pour le faire entrer. — Voici donc un tableau dressé il y a assez longtemps en Angleterre, vers 1880. Les colonnes que vous apercevez représentent des années. Les hauteurs représentent des millions ou des centaines de millions. La petite partie teintée en bleu, c'est la totalité de ce qui est consacré aux dépenses civiles, aux dépenses utiles, aux chemins, aux ports, à l'hygiène, à la magistrature, à l'administration, y compris les frais de perception. Au-dessus sont les dépenses militaires et navales ; enfin au-dessus sont figurés, tantôt s'élevant à des hauteurs extraordinaires, tantôt s'abaissant à des époques de tranquillité et de sagesse, les intérêts des dettes qui ont été contractées par la Grande-Bretagne : contractées, inutile de le dire, neuf fois sur dix, pour être modeste, en vue d'expéditions plus ou moins lointaines, bien que l'Angleterre n'ait guère eu de guerre proprement dite ou bien pour l'entretien de ses flottes et de ses armées. Je dis pas de guerre proprement dite : si, elle a eu avec nous la guerre de Chine et auparavant avec nous aussi la guerre de Crimée. Et c'est à cette époque que s'est élevée si haut la colonne

des intérêts de ses dettes. C'est à cette époque que M. Gladstone disait : « Si vous croyez que cette guerre doive être faite, faites-en le compte et demandez-en carrément le prix au pays, afin qu'il sache si le résultat vaut le sacrifice ; mais avec cette méthode de toujours rejeter sur l'avenir les dépenses du présent, vous ne savez pas où vous allez, vous êtes comme des aveugles qui suivent une route dont ils ne connaissent pas l'issue. »

Je le répète, la paix armée dévore dans tous les pays de l'Europe un bon tiers des recettes budgétaires : un autre est consacré à payer les intérêts des dettes. Car tout emprunt, quoi qu'on en dise quelquefois, au lieu de préserver des impôts, a pour conséquence inévitable un impôt perpétuel pour payer les intérêts de l'emprunt. Par conséquent je dis encore ce que j'ai dit vingt fois, le monde européen consacre à peine un tiers ou un quart de ses ressources aux dépenses utiles, productives, aux œuvres de conservation et de vie ; les deux autres tiers, il les consacre aux œuvres mortes, aux œuvres de mort, et il s'appelle civilisé !

Voilà la vérité sur notre état actuel. Le 8 juillet 1873, à la Chambre des Communes, le grand homme de bien, le grand orateur que j'ai nommé il y a quelques instants, mon ami Henry Richard, disait à ses collègues et au gouvernement de la Grande-Bretagne : « Jetez les yeux autour de vous sur le monde, voyez tous ces hommes appliqués partout avec un acharnement incessant à travailler et à produire. En voici qui sont dans les champs à labourer, à semer, à récolter. En voici qui sont dans les mines à extraire le charbon qui sera le pain quotidien de l'industrie, par lequel nous aurons la chaleur et la lumière. D'autres sont dans les comptoirs à faire des affaires, occupés à faire venir pour nous, de tous les points de l'horizon, les objets dont nous avons besoin. D'autres sont sur les navires, exposés aux ouragans et aux dangers de la mer pour nous apporter les choses lointaines ou pour envoyer à nos frères éloignés ce que nous avons à leur envoyer, c'est-à-dire pour être entre les peuples et les continents des messagers d'échanges, de services et de bienfaits. Tous travaillent avec acharnement; et quelques-uns ont bien de la peine, après avoir passé dix ou douze heures dans le labeur le plus pénible, à rapporter dans leur humble demeure quelques francs, quelques shillings, prix de leur travail. Et lorsqu'ils ont fait cette besogne nécessaire, lorsqu'ils ont sué, peiné, réfléchi, pensé, alors s'abat sur eux une main rude, inflexible, impitoyable, la main des gouvernements, de tous les gouvernements. Elle vient, cette main terrible et meurtrière, faire sa rafle sur tous les produits du travail universel et elle en enlève la meilleure part, non pas pour

aider ces hommes à vivre, à mieux vivre, mais pour les préparer, les obliger à se tuer, à se massacrer ou à mal vivre. Bastiat avait dit déjà en deux mots, la même chose : le travail produit, la politique détruit ; et voilà pourquoi le travail n'a pas sa récompense.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, sans amertume, car il n'en faut jamais mettre en rien et, s'il faut dénoncer le mal, il faut le faire dans un esprit de progrès, de bienveillance, et non dans un esprit de malveillance et d'animosité, sans amertume, dis-je, il est temps et grandement temps que nous nous rendions compte de tout cela et de tous les dangers que tout cela entraîne, dangers sur lesquels je vais appeler encore pendant quelques instants votre bienveillante attention.

Une grande partie de ces dépenses sont faites non seulement en pure perte, mais à contresens. Ce n'est pas seulement comme dans la comédie une précaution inutile, c'est une précaution dangereuse. Et ce ne sont pas seulement des économistes ou des philanthropes qui le disent. Beaucoup d'officiers et des meilleurs, s'en préoccupent comme eux. Car ce ne sont pas toujours ceux qui ont fait la guerre et la connaissent qui l'admirent le plus ; le maréchal Canrobert, pour n'en citer qu'un, écrivait en 1890 à la conférence interparlementaire de Londres : « Vous avez bien raison de vous réunir pour empêcher la guerre ; je l'ai faite, moi, de mon mieux comme c'était mon devoir, mais je la connais : c'est une vilaine chose ; tâchez qu'on ne la fasse pas. » Soult et Wellington, alors ministres, en disaient autant vers 1840, au Parlement anglais et au Parlement français. Voilà ce que pensent bien souvent les officiers les meilleurs, ceux qui sont le plus prêts à donner s'il le fallait leur vie pour leur patrie, à faire le sacrifice de leur vie, non pas parce qu'ils ont le mépris de la vie, — un vilain mot et une vilaine chose, le mépris de la vie — mais parce qu'ayant le respect de la vie et sachant ce qu'elle vaut, ils sont cependant, quand il le faut, décidés à sacrifier cette chose précieuse entre toutes pour conserver le sécurité à leurs semblables, l'honneur à leur patrie.

L'année dernière, un soldat, un général, qui est en même temps un homme de paix, le général Türr, portant ces belles et grandes moustaches que nous lui envions nous, amis de la paix et ennemis de la guerre, parce qu'il est bon d'avoir de pareilles moustaches quand on parle contre la guerre, le général Türr disait dans un banquet qu'on lui offrait à Rome, que, depuis 1871, les gouvernements européens avaient dépensé 100 milliards pour se préparer à la guerre. Je crois qu'il aurait pu dire 200. Et cependant, ajoutait-il, il n'y en a pas un seul

qui ait osé l'entreprendre. Ils savent trop quels risques ils ont à courir.

Mais alors, si l'on ne fait tous ces préparatifs que pour éviter de faire la guerre, est-ce que l'on ne pourrait pas l'éviter sans eux, est-ce que l'on ne pourrait pas arriver à des diminutions proportionnelles qui ne changeraient rien à ce qu'on appelle l'équilibre ? Est-ce qu'on ne pourrait pas rendre au travail et à la production une partie de ces capitaux et de ces bras qu'on leur enlève ? Est-ce que vous ne voyez pas qu'entre autres inconvénients et dangers, on se plaint tous les jours de l'abandon des campagnes, de l'encombrement exagéré des villes et d'un autre mal, qui après n'avoir été que menaçant pendant un certain temps est devenu malheureusement trop réel, dans notre pays au moins, la dépopulation ? En sorte que la guerre du passé, la paix armée du présent, les craintes de guerre de l'avenir, tout ce que cette transformation de l'Europe en un camp permanent entraîne après elle, n'a pas seulement pour conséquence de faire mourir des hommes sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux, mais d'empêcher des hommes de naître, de restreindre la population du monde, de développer peut-être dans des proportions effrayantes cet écart entre la mortalité et les naissances qui, depuis deux ou trois ans, s'accuse d'une façon si redoutable, dans notre pays. Ainsi, par tous les côtés, de quelque façon, sous quelque aspect que vous envisagiez cette situation, au point de vue matériel, au point de vue moral, au point de vue de la richesse, au point de vue social ou international, partout vous trouvez le mal, le danger, la misère, la souffrance et, l'on n'y pense peut-être pas assez, la révolte elle-même.

J'ai laissé de côté le passé. Je laisserai de côté volontiers aussi l'avenir, au moins quant aux tueries et aux massacres. Je n'essaierai pas de vous dire ce que seraient les guerres de l'avenir si malheureusement il en éclatait, avec le perfectionnement des engins de destruction d'aujourd'hui. Je n'essaierai pas de vous dire par combien de dizaines ou de centaines de mille les hommes pourraient être fauchés ; comment la mort lancée à 10, 15 et 20 kilomètres de distance, sur des hommes qu'on ne voit pas, par des hommes qui ne sont pas vus, pourrait abattre les bataillons et les régiments comme la faux du moissonneur ou plutôt comme la moissonneuse mécanique abat les épis dans le champ du laboureur. Je n'essaierai pas de vous dire comment on pourrait faire sauter des villes entières ; comment du haut d'un de ces ballons qui commencent à naviguer dans les airs on pourrait faire tomber sur une armée ou sur une ville des asphyxiants ou des détonnants qui mettraient tout en poussière et

ne laisseraient que la mort là où était la vie. Non. Je n'essaierai pas de vous dire tout cela : votre imagination, qui ne fera pas en cela œuvre d'imagination, peut vous le faire apercevoir. J'ai dit jadis, en parlant pour une autre œuvre que je ne sépare pas de celle-ci, parce que quand on combat la guerre on doit la prévoir et quand on la prévoit on doit la combattre, j'ai dit, en parlant pour l'Union des Femmes de France, que les médecins militaires affirment qu'au bout de quinze jours de guerre il y aurait 100.000 hommes dans les hôpitaux. Jugez du reste ! Voyez ces masses de millions dépensés, ces armées qui, pour entrée en campagne, s'élèveraient à 5 ou 600.000 hommes, ces 5, 6, 10 millions peut-être d'hommes qui les suivraient, abandonnant la chaumière, la fabrique, la campagne, l'atelier, ne laissant que les vieillards, les enfants, les femmes et les infirmes. Voyez ce que ce serait ! Encore une fois il suffit de l'indiquer. Il serait trop facile d'en faire des peintures ; mais nous ne sommes pas ici pour faire de la rhétorique, nous y sommes pour dire les choses sérieusement, pour dire ce qui est, comme cela est, franchement et résolument.

Mais, Mesdames et Messieurs, il y a un contre-coup ou plutôt il y en a beaucoup à cet état de choses : il y a d'abord le contre-coup international inévitable. Comment voulez-vous lorsque l'on voit en face de soi des hommes occupés à rassembler tous les moyens de détruire leurs semblables, que l'on n'éprouve pas à l'égard de ces hommes qui naturellement vous le rendent, des sentiments de préoccupation, sinon d'appréhension parce qu'on est courageux, de préoccupation, donc de méfiance et peu à peu d'hostilité ? D'où il résulte que souvent, trop souvent les rapports qui devraient ou pourraient être les plus innocents, les plus bienveillants, les rapports commerciaux, scientifiques, littéraires et de famille, tout cela s'aigrit, s'envenime. Et les gouvernements comme les peuples sont dans un état de défiance générale. Nous avons eu du bonheur, les gouvernements ont eu la sagesse de conjurer le danger ; mais enfin nous avons vu deux ou trois fois combien peu il faudrait pour que ces animosités et ces défiances fussent cette étincelle dont je parlais tout à l'heure qui mettrait, comme on dit vulgairement, le feu aux poudres.

Mais il y a autre chose. Et tenez, puisque nous sommes ici, je le vois, entre gens sages à qui l'on peut tout dire sans craindre que les paroles soient mal interprétées, je le dirai. Nous avons été dernièrement et nous sommes encore profondément affligés par un fait douloureux, honteux. Nous avons vu un homme, un Français, un Alsacien, un militaire alsacien trahir son pays, mettre au front sanglant de la ville dans laquelle il est né là-bas, de l'autre côté de la

frontière aujourd'hui, une tache de boue. Il y a eu partout, et, j'en suis convaincu, hors de la France même, un sentiment d'indignation, de répulsion, de souffrance. Mais, Messieurs, je me suis permis de le dire ailleurs, je me suis permis de l'écrire, mais c'est le résultat naturel de l'état de tension, d'animosité et de défiance dans lequel vit le monde européen. Mais s'il y a eu un homme qui s'est vendu, c'est qu'il y a eu une main qui l'a acheté ; mais de tous les côtés les gouvernements se renvoient les uns aux autres les mêmes reproches et non seulement il y a partout des habitudes de corruption réciproque qui ne sont pas à l'honneur de la civilisation, mais il y aussi une sorte d'affolement des populations et des gouvernements eux-mêmes qui leur fait voir partout, dans les actes les plus inoffensifs, souvent chez les personnes les moins sujettes à être incriminées, des espions, des ennemis et des traîtres. Par cela même qu'existe cet état de soupçon, de défiance et de haine réciproques, les différentes populations, les différents gouvernements se trouvent en face de difficultés qui peuvent amener à un moment donné ces conflagrations, qu'en réalité, je le crois et le dis sincèrement, les gouvernements désirent fermement éviter, mais qu'ils ne seront peut-être pas toujours maîtres d'éviter.

Il y a plus, et ici encore je veux dire les choses comme elles sont ou du moins comme je crois qu'elles sont. Je l'ai fait déjà plusieurs fois peut-être ; je vais le répéter et j'y appuierai. Un jour, — je lisais cela il y a près de vingt-cinq ans dans un petit volume qui avait été envoyé en vue d'un concours sur ces questions de paix et de guerre — un jour un roi, peu importe lequel, était dans son conseil, entouré de ses ministres, de ses généraux et de ses officiers. Il se demandait sur quelle partie du monde environnant son royaume il pourrait bien porter ses armées victorieuses. — Car un roi qui part en campagne suppose toujours que ses armées seront victorieuses : il ne part en campagne que pour cela. — Pendant qu'il méditait ainsi et disait comme jadis Pyrrhus, si nous conquérions telle province, si nous entrions chez notre voisin et ami un tel, si nous nous emparions de telle ville, on frappe à la porte et immédiatement elle s'ouvre devant un homme dont le vêtement et l'apparence n'avaient rien de commun avec l'apparence et le vêtement des gens qui habitent les cours et fréquentent les palais des souverains. Le roi jette sur cet importun un regard de dépit ou de mépris et fait signe à ses gardes de le mettre dehors. Mais l'autre, relevant la tête et s'avançant : un instant, mon cousin, lui dit-il, car je suis roi moi aussi, je suis le roi Misère, le roi des truands, des va-nu-pieds, des misérables, des meurt-de-faim, des grelotteux de toutes sortes et c'est en leur nom que je viens te

proposer un arrangement. Donne-moi ce que tu allais consacrer à cette expédition glorieuse pour toi, dans laquelle tu allais faire périr quelques dizaines de milliers de tes sujets. Donne-moi ces millions, et avec ces millions, moi j'apaiserai les cris et la faim de mon peuple. En échange de la paix que tu laisseras à ta nation, je te donnerai la tranquillité intérieure, la sécurité pour ton trône et pour ton gouvernement. Que dis-tu de cet échange ?

J'ignore, Mesdames et Messieurs, ce que répondit le roi, mais il ne serait pas mauvais que les différents gouvernements de ce monde qui voient trop souvent autour d'eux l'excès des dépenses militaires engendrer la misère, — nous pouvons bien dire qu'il y a des pays où, à l'heure qu'il est, ce spectacle est éclatant, — la misère, la faim, les soulèvements qu'elle entraîne et quelquefois la révolte, il ne serait pas mauvais que ces gouvernements se demandassent s'il ne serait pas sage de faire, au moins dans une certaine mesure, le marché que le roi Misère proposait à ce roi inconnu.

Je lisais dernièrement dans un ouvrage de M. Novicow, savant russe, vice-président de l'Institut international de sociologie, cette formule peut-être exagérée sous certains aspects, mais au moins vraie dans une certaine mesure : « La question sociale, c'est une question d'estomac. » Que les hommes n'aient plus faim, n'aient plus froid, que le travail, le pain, l'aisance, le bien-être de la famille ne manquent pas, assurément cela ne fera pas disparaître tous les maux, toutes les passions, tous les mauvais instincts. Assurément cela ne fera pas qu'il n'y ait pas des gens faciles à tromper, des gens qui rêvent je ne sais quel paradis impossible sur cette terre, et qui, pour réaliser ce paradis imaginaire, commencent par nous précipiter dans un enfer trop réel. Tout cela ne fera pas disparaître les vices, les erreurs, les fautes, les crimes. Tant que les hommes ne seront pas parfaits, le monde ne le sera pas. Mais assurément aussi, si vous rendez dans une certaine mesure la tranquillité aux familles, si vous n'enlevez plus à la mère le fils, dernier soutien de sa vieillesse, croyez-le, bien des apaisements se feront et nous viendrons peut-être à bout de ces idées erronées et dangereuses dont le principal excitant est la souffrance réelle. Oui, il y a l'erreur, il y a le vice, il y a le crime, si vous voulez; mais il y a autre chose à la base de tout cela : il y a la souffrance; et quand les hommes souffrent il est facile de les entraîner. Prenez-y garde! Si vous voulez que les gouvernements, soit monarchiques soit républicains, soient tranquilles et sûrs, tâchez de ne pas laisser s'accumuler dans ce qu'on appelle les bas-fonds de la société les matières

explosibles et dangereuses. Voilà ce que je crois qu'il faut dire et que peut-être on ne dit pas assez.

J'ajouterai encore puisque vous m'y encouragez, quelques hardiesses avant de terminer. Ce n'est pas seulement la guerre des champs de bataille ou la paix armée, autre forme de l'hostilité des nations, qui contribuent à engendrer ou à entretenir et exaspérer cet état de souffrance, de haine et de révolte. Parmi les engins puissants que la science moderne a mis à la disposition de l'art de détruire, il en est qui se sont fait une douloureuse réputation. Il y a pour les hommes de guerre la mélinite, la roburite et d'autres engins que peut-être je ne connais pas suffisamment. Il y a pour la guerre aussi et pour l'industrie la dynamite dont on s'est servi pour une autre guerre, la guerre sociale, dont je viens de dire qu'il ne faut pas aussi complètement la séparer de la première que trop de personnes sont disposées à le faire. Je me demande si, dans ces souffrances et ces douleurs qui ont pu conduire de la mélinite à la dynamite, il ne faut pas faire une part à certain régime économique, qui n'est autre chose, quoique étant absolument étranger à la guerre des champs de bataille, qu'une forme de la guerre et de la lutte entre les nations? Jules Simon a dit que la guerre à coups de tarifs tue aussi bien que la guerre à coups de canon.

Vous savez que depuis un certain temps, par suite précisément des défiances réciproques, car cela a commencé à la suite des haines internationales et des chocs des nations, vous savez que dans la plupart des pays ne se faisant pas ou n'osant pas se faire la guerre armée on s'est fait la guerre économique. Vous savez qu'on en est venu, sous prétexte de protéger le travail et le salaire, à croiser la baïonnette contre l'aliment lui-même, contre les produits les plus nécessaires. Ce ne sont plus seulement la houille, ce pain de l'industrie, le fer, ce tranchant de la main humaine ou cette matière première des métiers et des outils, ce ne sont plus seulement les vêtements et les objets d'art, c'est le pain lui-même, c'est la lumière, le pétrole qui ne sert pas toujours à faire le mal, et que l'on paye en France le double et le triple de ce qu'on le paie dans un pays voisin. Ce sont les haricots, les légumes secs eux-mêmes, le poisson frais ou salé, en un mot tous les éléments de la vie. Et cela justifie ce mot que j'employais tout à l'heure d'un boucher qui, lorsqu'il s'agit de supprimer les octrois en Belgique, demandait si ce n'était pas un spectacle sauvage de voir les hommes croiser la baïonnette contre l'aliment, c'est-à-dire contre la vie, sous sa forme matérielle et inanimée, mais destinée à s'animer en passant à travers le corps des hommes pour leur donner la force des bras ou de la pensée.

Ce ne sont pas seulement ces objets, mais c'est l'homme lui-même, c'est l'échange des idées et des sentiments qui se trouvent arrêtés par l'arrêt de ces produits. Échanger des produits, mais c'est tendre une main dans laquelle on offre un service pour recevoir d'une autre main tendue un service en échange de celui qui a été rendu! Échanger des produits, c'est forcément, nécessairement échanger des idées, échanger des hommes, faire circuler sur les chemins de fer et sur les bateaux, au-delà des frontières, par le télégraphe, par le téléphone, par tous les moyens que la science moderne a mis à notre disposition, la pensée, les sentiments, les idées, cette sève humaine et internationale en quelque sorte qui est devenue aujourd'hui comme la substance, comme l'aliment nécessaire de la vie et du progrès de l'humanité.

Je viens de prononcer le mot d'international. C'est un mot dont on se sert beaucoup aujourd'hui, que les uns exaltent outre mesure, que les autres dénigrent également outre mesure. Il y a, Messieurs, deux internationalismes. Il y en a un qui s'est produit comme la négation de la patrie. Celui-là, c'est un recul, un défi à la civilisation, au progrès, à l'humanité. Oui, le patriotisme est une chose sacrée ; il faut aimer sa famille avant d'aimer la famille du voisin, aimer sa patrie avant d'aimer celle du voisin, si tant est que cette patrie du voisin vous permette de l'aimer; il ne faut aimer qu'après elle l'humanité qui est l'ensemble, le réseau en quelque sorte des patries. Mais vous aurez beau faire, à l'époque où nous sommes parvenus il n'est plus possible aux nations de s'enfermer sur elles-mêmes, de s'interner comme sous la surveillance de je ne sais quelle haute police, à l'intérieur de leurs frontières. Il ne leur est plus permis de se dire : nous vivrons sur nous-mêmes, sans rapport avec le reste du monde, ne voulant rien faire pour les autres et ne voulant pas permettre aux autres de rien faire pour nous. Non, cela est devenu absolument impossible.

Je l'écrivais dernièrement à une femme éminente qui dans un pays du centre de l'Europe, à Vienne, propage avec un talent remarquable les mêmes idées que nous. International? Mais votre déjeuner du matin, Madame, votre café ou votre chocolat, d'où viennent-ils? Par quelles mains sont-ils arrivés jusqu'à vous? Par combien de voies, de terre et de mer, ont-ils passé? Combien de travailleurs et de commerçants de toutes nations y ont mis la main, sont intervenus pour vous procurer ce modeste breuvage que vous prenez chaque matin? Des centaines, des milliers d'hommes peut-être se sont entendus sans se connaître, sans se voir matériellement. Vos vêtements dont la laine vient en partie d'Australie, dont le coton

vient des États-Unis ou des Indes; les arts, la littérature, la pensée, la science qui se fait aujourd'hui dans ce qu'on pourrait appeler le grand laboratoire scientifique du monde entier, qui a besoin pour progresser d'être entretenue par ces mille torches dont le rayonnement compose la lumière générale; cette science, ces arts pour lesquels il a fallu le concours des savants de l'Europe, de l'Amérique, de l'Océanie, de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de tous les pays sans exception, tout cela est international! Est-ce que tout dernièrement le savant qui a trouvé le moyen de combattre cette affreuse maladie, la diphtérie, ne s'honorait pas en disant : je ne suis pas le seul; il y a là-bas, de l'autre côté de la frontière, un homme qui a travaillé comme moi, sans moi et cependant a travaillé avec moi; nous avons été deux pour trouver cela.

Internationaux, vos canaux, vos chemins de fer pour lesquels il a fallu faire venir des ingénieurs de tous pays, qui ont été construits par des Français, des Russes, des Anglais, des Belges, des Allemands, qui sont, de par les innombrables actionnaires et obligataires qui les possèdent, des propriétés internationales. En sorte que quand vous allez faire sauter un pont ou un chemin de fer à l'étranger, c'est l'obligation ou l'action qui est dans le tiroir de vos vieux parents que vous réduisez en cendres, sans le savoir!

Oui, tout aujourd'hui nous oblige à travailler pour les autres en laissant les autres travailler pour nous. Qu'est-ce donc que ces expositions dont la France a certainement, depuis ses malheurs, fait les plus belles, ces expositions dont la dernière, en 1889, a été un si admirable triomphe? J'assistais, et je ne suis pas le seul qui puisse en témoigner, d'autres certainement parmi vous y assistaient aussi, à la distribution des récompenses. Je me rappelle avec une émotion que les années n'ont pas affaiblie, ce défilé de toutes les nations excepté une, ce défilé de toutes les corporations et de tous les métiers, des sciences, des arts, de l'industrie, venant les uns après les autres passer devant cet homme modeste et bon qu'un crime a enlevé à la France, devant cet homme en habit noir, à la tenue si simple en même temps que si digne, inclinant devant lui leurs drapeaux et leurs bannières. C'était le monde tout entier qui s'inclinait alors devant le génie de la paix et devant le représentant de la France. C'était la plus noble et la plus grande des revanches en même temps que le plus beau des hommages que le monde entier pouvait rendre à notre pays.

Je vous assure que pour ma part ce n'était pas sans une émotion

profonde que je voyais ce salut du monde à la France laborieuse, forte et pacifique. Mais en même temps je faisais et je fais de nouveau en pensant à la prochaine exposition de 1900 une autre réflexion. Je me disais : qu'est-ce qu'une exposition? Mais c'est la table du genre humain; ce jour-là nous le convions pour mettre sous ses yeux et à sa portée tout ce que le génie du genre humain, dans toutes ses parties a pu préparer pour la satisfaction de ses besoins et de ses désirs. Voici les aliments, voici les bois, voici les tissus, voici les outils, voici les produits de l'art, voici les découvertes de la science, les merveilles de la vapeur et de l'électricité; voici à côté de la Fusée de Stephenson, de cette petite sauterelle qui en 1829 franchit pour la première fois avec une vitesse sérieuse l'espace qui séparait deux villes d'Angleterre; à côté de cette petite sauterelle qui contenait déjà en germe tous les organes essentiels de la vraie locomotive, voici la locomotive géante, qui pèse 30, 40, 50, 60.000 kilos; voici cet éléphant, ce mammouth des temps modernes qui sera peut-être demain détrôné par un géant plus puissant et qui verra la vapeur céder la place à l'électricité; voici toutes ces merveilles, ces forces, ces ressources immenses à la disposition du monde. Et pourquoi faites-vous voir tout cela au monde si, quand il aura admiré, vous renvoyez chacun chez lui avec ses produits, avec son habileté, avec ses ressources et si vous dites aux différents peuples qui auront regardé, à Jacques Bonhomme que nous sommes : Tu as bien vu, mon ami, bien regardé, bien considéré; tu n'as pas touché, cela t'était défendu; maintenant surtout tu n'y toucheras pas. Repasse la frontière; tu sais que cela existe, tu pourras le voir, mais comme nous sommes un gouvernement sage, nous aurons bien soin que tu n'y touches pas : tu pourrais te faire du mal.

Pareille chose est arrivée à un personnage célèbre il y a quelques siècles. Don Sancho, l'incomparable écuyer du célèbre don Quichotte de la Manche, ayant été nommé gouverneur d'une île en terre ferme, s'était, après avoir rendu la justice de façon à rendre jaloux le roi Salomon, assis avec un robuste appétit devant sa table de gouverneur. Ayant étendu la main vers un plat, il vit une baguette s'abaisser de derrière son dos et toucher le plat qui fut enlevé; puis ce fut le tour d'un second et d'un troisième. Alors, se retournant, il vit un personnage de noir vêtu qui tenait la baguette malfaisante. Qui êtes-vous, lui dit-il? Je suis le Dr Roc préposé à la santé de votre Excellence. Ce plat est trop chaud, celui-là trop froid, celui-ci indigeste; j'engage votre Excellence à se récréer avec quelques lèches de coing et quelques légères oublies qui ne lui pèseront pas sur l'estomac. Dr Roc de mauvais augure, dit Sancho, faites-moi le

plaisir de passer par la porte si vous ne voulez pas que je vous fasse passer par la fenêtre ; je suis assez grand pour savoir manger mon pain.

Eh bien je crois véritablement que les peuples qui se disent majeurs sont arrivés à être suffisamment grands pour savoir manger leur pain eux-mêmes ; je crois que c'est à nous tous, tant que nous sommes, de savoir ce qu'il nous convient de faire, de vendre, d'acheter. Si nous ne devons pas refuser aux gouvernements qui ont besoin de ressources, qui en ont trop besoin, hélas, pour bien des raisons, notamment celles dont je viens de m'occuper, si nous ne devons pas leur refuser des prélèvements modérés sur le produit de notre travail, sur les objets que nous achetons et que nous faisons venir, ces prélèvements ne doivent pas cependant aller jusqu'à constituer une atteinte à notre liberté et établir une sorte de servitude des bras en même temps que de l'estomac. Je crois que ce n'est pas en vain que le monde a été fait de telle façon que ses différentes parties ne peuvent pas se passer les unes des autres. Plus la civilisation se développe et plus diminuent les difficultés de temps et d'espace; plus la diversité des sciences et des industries augmente, et plus il est nécessaire que les peuples soient mis en relations les uns avec les autres : qu'ils trouvent en même temps dans cet échange de bons offices et de services des éléments d'apaisement, de conciliation et de justice ; qu'ils apprennent à se connaître en se rencontrant davantage; qu'ils deviennent clients les uns des autres, acheteurs et vendeurs ; que, par suite, comme on ne met pas volontairement à la porte l'homme à qui l'on vend ou l'on achète, ils arrivent à avoir une conception plus juste, plus équitable de leurs devoirs et de leurs obligations les uns envers les autres !

Est-ce qu'il avait tort ce grand orateur du IVe siècle de l'ère chrétienne qu'on avait surnommé Bouche-d'or, le grand saint Jean Chrysostôme, cet homme qui disait si haut la vérité à tous les puissants de son temps, petits et grands et qui paya de sa vie la vérité qu'il ne craignait de dire à personne; est-ce qu'il avait tort lorsque, réfutant l'anathème païen du poète Horace, il montrait les mers comme des chemins plus faciles tendus par la Providence entre des nations éloignées pour leur permettre de se rapprocher, d'échanger ensemble des produits et des services et de s'asseoir dans la paix autour de la table du père de famille chargée pour tous de tous les dons qui ont été destinés à tous? Non, il n'avait pas tort; et c'est à notre âge qu'il appartient de réaliser cette parole du grand orateur chrétien. Comment! Le monde est ouvert et les bras et les frontières ne s'ouvriraient pas? Comment! Nous avons besoin à toute heure de tous

les produits du monde entier; vous ne pourriez pas même faire un câble télégraphique si vous ne faisiez pas venir de la gutta-percha, du caoutchouc des pays les plus éloignés. Le monde ne peut plus se passer de communications incessantes. On se parle à travers l'Océan à la minute, à la seconde. On sent à tout instant battre le pouls du monde. Nous sommes informés aussitôt de tout ce qui se passe sur la surface de la terre. Tous les marchés sont en relations constantes et influent les uns sur les autres. Il n'y a plus en quelque sorte qu'un atelier, qu'un grenier; quand n'y aura-t-il plus qu'une famille? il faudra bien un jour que ce rapprochement qui s'est fait par la diminution de l'espace et du temps se fasse aussi dans les intérêts. Il faudra surtout, à force de se rencontrer, d'avoir besoin les uns des autres, de se sentir unis comme les mailles d'un même réseau, à force de comprendre ce qu'on ne comprend pas encore, qu'il n'est pas possible de blesser sur un seul point un seul organe du grand corps du genre humain sans blesser tous les autres; que toute goutte de sang, de pleurs qui tombe d'un œil, tombe du corps ou de l'œil de l'humanité entière, il faudra bien que nous arrivions à comprendre enfin la nécessité de mettre un peu de justice dans les relations internationales, à faire enfin la paix dans les relations internationales.

Oui, la justice! Car il faut bien le dire — et ici je m'appuierai sur cet autre orateur chrétien, qui disait en parlant du petit nombre des élus : je ne sépare pas ma cause de la vôtre — mes chers auditeurs, il n'y a pas un seul peuple, pas un seul gouvernement qui n'ait à la fois des reproches à adresser à d'autres et des reproches à se faire à lui-même. Il n'y en a pas un seul qui soit pur de péchés, pur de souffrances. Eh bien, ne serait-il pas temps de faire pour le genre humain ce que nos pères ont fait pour la société française?

Il y a un peu plus d'un siècle, il y avait dans notre pays des classes, des servitudes, des inégalités, des privilèges. Il y en a peut-être encore, mais pas autant. Un jour, sous la pression de la nécessité, en face du déficit, de l'obligation de demander à la nation les moyens de la sauver elle-même, les différentes parties de cette nation alors divisées, ce qu'on appelait les ordres, cette noblesse et ce clergé qui rendaient au roi le service, l'une de verser son sang pour lui, l'autre de prier pour lui, ce qui n'empêchait pas que je sache les simples manants d'aller au feu en ce temps-là; ces deux ordres et le tiers état, qui n'était rien et qui voulait être tout, se trouvèrent réunis. Et, après quelques pourparlers, quelques hésitations et quelques tiraillements, on vit dans la nuit célèbre du 4 août les privilégiés apporter les uns après les autres, sur l'autel de la

patrie, comme on disait alors, leurs privilèges et leurs exemptions, faire à la patrie, à la justice et à la concorde le sacrifice de ces privilèges qui, en réalité, leur étaient peut-être plus onéreux que véritablement utiles.

J'ai demandé quelquefois, je demande de nouveau en arrivant au terme de cette conférence que vous avez écoutée avec tant de bienveillance, si, plus de cent ans après la déclaration des Droits de l'homme, il ne serait pas temps de faire la Déclaration des Droits des nations. J'ai demandé et je demande si les gouvernements ne seraient pas bien inspirés en songeant à s'entendre pour réviser amiablement entre eux les arrêts plus ou moins iniques de ce jeu de la force et du hasard qui a été tour à tour favorable et fatal à chacun d'entre eux.

Vous savez peut-être, en tout cas, il y a des personnes ici qui le savent pour avoir été alors avec moi, qu'indépendamment des congrès de la paix annuels et universels, dont le premier s'est tenu ici même, sous ma présidence, en 1889, il existe une Union interparlementaire, c'est-à-dire que des membres de tous les Parlements européens se réunissent tous les ans, — ils se sont réunis cette année à La Haye — pour examiner ce qu'ils pourraient faire soit dans leur session annuelle, soit chacun de leur côté dans leurs Parlements respectifs. Croyez-le bien, il a déjà été fait beaucoup. Il y a des choses qui se voient, mais il y en a aussi qui ne se voient pas et qui ne sont pas les moins précieuses. Ce n'est pas toujours ce qu'on dit tout haut, ce qu'on publie, qui est le plus important, ce qu'on dit tout bas, ou ce qu'on lit entre les lignes n'est pas de moindre importance. Eh bien, dernièrement, le groupe parlementaire danois a formulé une proposition que vous pouvez lire dans l'organe de l'Union interparlementaire « La Conférence interparlementaire », recueil mensuel qui se publie à Berne par les soins du comité permanent de cette Union, c'est-à-dire par les soins du comité nommé « appointé », comme disent les Anglais par les représentants de toute l'Europe et chargé de veiller sur l'horizon politique : c'est bien déjà quelque chose. Donc, le groupe danois disait : il serait désirable que dans leurs différents parlements nos collègues de l'Union interparlementaire invitassent leurs gouvernements respectifs à nommer des délégués pour une sorte de conférence diplomatique ou semi-diplomatique qui verrait quels sont les nations, les territoires susceptibles d'être neutralisés et qui pourraient l'être avec avantage pour eux et pour le reste du monde.

Si ce vœu du groupe danois, groupe plus considérable qu'on ne pourrait le supposer, d'après l'étendue de ce petit pays, si ce vœu, qui a été dans la pensée de plusieurs autres groupes parlementaires,

venait à être produit avec quelque chance de succès devant les différents parlements, s'il saisissait l'opinion publique et s'il arrivait que dans un délai plus ou moins rapproché les gouvernements comprissent qu'il y a des animosités qu'il faut éteindre, des territoires qu'il faut mettre à l'abri de l'oppression des uns, des réclamations, de la violence et de l'injustice des autres, qu'il y a des bornes à mettre aux cupidités qui peuvent encore exister, ou bien des réparations à donner aux injustices jadis commises ; s'ils venaient à comprendre que ce n'est pas seulement la justice, le devoir, mais leur intérêt, leur sécurité à eux-mêmes, le souci de la stabilité des institutions, de la tranquillité sociale qui leur commande de prendre ces précautions pendant qu'il en est temps encore, voyez quel avenir, quel changement dans l'état de l'Europe et dans l'état du monde ! Si, au lieu d'écouter ces conseils et ces enseignements, peuples et gouvernements ferment l'oreille, s'obstinent à continuer à vivre comme ils vivent maintenant, le moins qui puisse leur arriver, c'est de voir décliner de plus en plus leur industrie, leur commerce, leur agriculture, leur population, c'est de voir la misère s'étendre de plus en plus, de mettre chaque jour davantage à nu, suivant l'admirable expression du grand Turgot, ces grèves arides où rien ne pousse, où tout est misère et souffrance.

Il faut choisir. Il faut absolument ou en revenir à la justice, à la conciliation, à l'accord, à la bienveillance, à l'équité ; il faut nous entendre pour que les mains laborieuses soient rendues au travail, ou bien il faut nous dire : Finis Europœ ! Et quelque jour l'histoire dira : malgré les avertissements, les conseils, les menaces, les efforts de quelques hommes de bien qui se sont usés à cette tâche, l'Europe n'a rien voulu entendre. Elle a été punie, elle a péri et elle a péri par sa faute.

FRÉDÉRIC PASSY.

L'ÉCONOMIE DE L'HISTOIRE [1]

III. — Les corporations et l'esclavage.

Ressemblance des pièces essentielles de l'organisme des différentes sociétés du second âge. — Qu'elles pourvoyaient partout aux mêmes nécessités. — Les corporations gouvernantes. — Objectif nécessaire de leurs institutions et de leurs lois. — Les corporations industrielles et commerciales. — Leur organisation syndicataire. — La limitation du nombre des entreprises et l'appropriation des marchés. — La coutume et son objet. — Dans quel cas elle était impuissante à remplir son office. — Que le régime corporatif était seul adapté aux conditions d'existence des sociétés du second âge. — Qu'il en était de même de l'esclavage. — Incapacité des classes vouées au labeur matériel, à se gouverner elles-mêmes. — Causes de cette incapacité — Qu'elles ne pouvaient se conserver que sous un régime de tutelle et d'assurance. — Que ce régime n'a pu s'établir qu'à la condition de fournir une rétribution suffisante aux tuteurs et aux assureurs. — Que cette condition a été remplie par l'accroissement de la productivité de l'industrie alimentaire. — Que l'esclavage a été alors la seule forme possible de l'assurance et de la tutelle. — Qu'il était avantageux à la fois aux assureurs et aux assurés, aux maîtres et aux esclaves. — Imperfections et vices du régime des corporations et de l'esclavage. — Ce qui le rendait nécessaire.

Il y a sans doute des différences dans la constitution et la législation des États du second âge de la civilisation comme il y en avait dans celles des tribus primitives. La Chine, l'Inde, la Chaldée, l'Egypte, l'Assyrie, la Perse, la Judée, la Grèce, Rome, Carthage, et, plus tard, les États du moyen âge possédaient des institutions qui leur étaient propres, et qu'ils avaient le plus souvent établies eux-mêmes sans en chercher le modèle ailleurs. Mais quand on compare les pièces essentielles de l'organisme de ces sociétés, qui demandent leurs moyens d'existence à des industries arrivées à peu près au même degré de productivité, on s'aperçoit qu'elles ne présentent que des différences secondaires, qu'elles ont au contraire des ressemblances fondamentales, que les classes supérieures et moyennes forment partout des corporations plus ou moins fermées, ayant une existence autonome et des lois particulières, tandis que la mul-

[1] Voir le numéro de décembre 1894.

titude est placée sous un régime de servitude individuelle ou collective.

Les classes supérieures sont propriétaires de l'État et elles le gouvernent, soit que la corporation gouvernante ait à sa tête un chef, roi ou empereur, ou une assemblée de chefs. Presque toujours aussi, les membres de cette corporation, qu'elle soit une ou divisée en castes distinctes mais associées, possèdent exclusivement le sol ; toutefois, au-dessus du droit de propriété des individus ou des associations qu'ils forment entre eux plane celui de la corporation gouvernante, représentée par son chef, qui en a le domaine éminent. Dans les pays dont la corporation gouvernante s'est emparée par voie de conquête et où e llea fondé son établissement politique ou son « Etat », — et tel a été le cas dans la plupart des sociétés de second âge, — le sol conquis et la population qui le meublait ont été partagés entre les conquérants, à charge par eux de remplir les fonctions et de s'acquitter des services nécessaires pour assurer la conservation de l'établissement qui leur fournit à tous leurs moyens de subsistance. C'est une possession qui est, en effet, toujours précaire : la corporation propriétaire d'un État est continuellement exposée à en être dépossédée par la concurrence extérieure de quelque autre corporation conquérante ou par la concurrence intérieure de celle qu'elle a vaincue et expropriée ; ajoutons qu'elle est intéressée aussi à agrandir son établissement par les mêmes motifs qui excitent tout propriétaire à étendre son domaine et tout industriel à accroître sa clientèle.

Augmenter leur puissance défensive et offensive, tel est donc le but que poursuivent incessamment toutes les corporations gouvernantes des États du second âge, et c'est en vue de ce but qu'elles établissent leurs institutions, les règles de conduite et les charges qu'elles imposent à leurs membres et aux populations qu'elles ont assujetties. Ces institutions et ces règles de conduite ne sont pas toujours utiles, ces charges n'accroissent parfois les ressources de la corporation qu'en diminuant la capacité de les fournir ; mais quand on les examine, en tenant compte des nécessités de situation auxquelles elles répondaient, on s'aperçoit qu'elles y étaient généralement adaptées. Comme les propriétaires de l'État et du sol, les entrepreneurs de métiers, les artisans, les marchands, les tenanciers agricoles qui constituent la classe moyenne des sociétés du second âge, sont réunis en corporations ou en communautés, organisées sur le modèle de la corporation gouvernante. Et de même encore que les propriétaires de l'État et du sol, ils ont la propriété exclusive de l'industrie à laquelle ils se livrent et du débouché qu'ils exploi-

tent. Si nous apprécions ce régime, sans nous abstraire du milieu économique de notre temps, sans tenir compte de la différence des conditions d'existence des sociétés et de l'industrie d'une époque à une autre, nous ne manquerons pas de le condamner comme un monument d'ignorance et de barbarie. Mais nous reviendrons de cette première impression, si nous observons de plus près le milieu dans lequel il s'est produit. Ce qui caractérisait généralement ce milieu, c'était la limitation étroite des débouchés. Par suite de l'insuffisance ou même de l'absence de sécurité au-delà d'un rayon ordinairement très court, de la difficulté naturelle des communications, de l'imperfection des moyens de transport, toutes les professions, toutes les industries, tous les métiers, sauf de rares exceptions, étaient réduits à approvisionner une clientèle locale, peu nombreuse et peu extensible. Cette clientèle ne pouvait fournir qu'à un petit nombre d'entreprises une rétribution suffisante pour attirer les capitaux, les rétablir et faire subsister les entrepreneurs et leurs ouvriers. Lorsque ce nombre venait à être dépassé, il en résultait une surproduction ruineuse pour les producteurs, et, par contrecoup, dommageable aux consommateurs eux-mêmes. Le seul moyen auquel on pût recourir pour prévenir ce dommage consistait à constituer une association, nous dirions aujourd'hui un syndicat entre les entrepreneurs de chaque branche locale d'industrie, de métier ou de commerce, de limiter le nombre des entreprises en raison des besoins du marché, et surtout d'empêcher l'envahissement de ce marché par des concurrents de l'intérieur ou du dehors. Le syndicat se trouvant ainsi constitué et le marché approprié, la production pouvait se régler sur la consommation, de manière à assurer l'existence des producteurs et la stabilité des approvisionnements. Cependant, les syndicats corporatifs n'auraient pas manqué d'abuser de leur monopole, s'ils étaient demeurés les maîtres de régler à leur convenance le prix de toutes choses, produits ou services.

N'oublions pas que la limitation naturelle des marchés opposait un obstacle insurmontable à l'opération régulatrice de la concurrence, que l'équilibre de la production et de la consommation, au niveau du prix nécessaire pour reconstituer les agents productifs, ne pouvait être obtenu, comme il peut l'être sur un marché illimité, par l'action de ce régulateur naturel ; qu'il fallait, en conséquence, y suppléer au moyen d'un organisme artificiel qui réglât l'offre des produits ou des services de manière à empêcher le prix du marché de tomber au-dessous du prix nécessaire et de s'élever au-dessus de ce « juste prix ». Cet organisme, les producteurs en avaient cons-

titué la partie qui répondait à leur intérêt commun. La corporation ou le syndicat était intéressé à prévenir la rupture de l'équilibre au détriment des producteurs, mais il ne l'était pas, immédiatement du moins, à l'empêcher au détriment des consommateurs. Car la hausse du prix engendrait aussitôt la hausse du profit. Sans doute, l'exagération du prix devait avoir pour résultat de réduire la consommation, partant la production, et avec elle la somme des profits mais cette éventualité plus ou moins lointaine ne suffisait pas pour contrebalancer l'appât d'une hausse immédiate du profit. A l'intérêt envahissant du producteur, il fallait donc opposer, comme contrepoids, l'intérêt du consommateur. Cet intérêt consistait visiblement à payer les produits ou les services au prix nécessaire ni plus ni moins. En effet, en les payant moins, les consommateurs s'exposaient à tarir la source de leurs approvisionnements et finalement à payer plus cher les articles dont ils avaient besoin ou à s'en passer; en les payant davantage, ils fournissaient aux producteurs un tribut inutile. Cela étant, les consommateurs évaluaient les frais constitutifs du prix nécessaire, — et l'expérience finissait par rendre cette évaluation aussi exacte que possible, — et ils se refusaient à payer le produit ou le service au-dessus de ce qui était, dans leur opinion, le juste prix. C'était, en dernière analyse, cette opinion qui faisait et imposait la « coutume ». Les producteurs étaient obligés, quoi qu'ils en eussent, d'obéir à la coutume, sous peine de s'exposer à une grève ou à une révolte des consommateurs, et ils réglaient leur production de manière à mettre leur offre en équilibre avec la demande au niveau du prix coutumier. Il y avait toutefois des produits dont la coutume étant impuissante à régler le prix : c'étaient ceux dont les producteurs se trouvaient, de leur côté, impuissants à régler la production et l'offre. Telles étaient les denrées alimentaires. Les prix de ces denrées étaient déterminés par l'état des récoltes et échappaient au régulateur artificiel de la coutume et des lois de maximum. En vain, la coutume ou la loi intervenait pour faire baisser le prix des grains dans les mauvaises années, la loi naturelle l'emportait, en dépit des sanctions des émeutes populaires ou des pénalités légales, et portait le prix au taux déterminé par l'excès de la demande sur l'offre, jusqu'à ce que la famine eût réduit le nombre des demandeurs. Remarquons néanmoins, à ce propos, que l'opinion hostile aux marchands de grains n'était pas aussi dénuée de fondement qu'elle l'a été plus tard. Ces intermédiaires, organisés comme les autres marchands, en corporation, exerçaient un double monopole vis-à-vis des producteurs et des consommateurs, en profitant de l'urgence des besoins des uns pour abaisser leurs prix

d'achat et de l'urgence des besoins des autres pour élever leurs prix de vente. Mais, en dépit des causes qui agissaient pour le vicier, le régime corporatif, tempéré par la coutume, était le seul que comportassent les conditions d'existence de l'industrie dans les sociétés du second âge.

Les corporations politiques, religieuses et guerrières, qui gouvernaient les sociétés, et les corporations industrielles et commerciales possédaient l'ensemble des agents, des instruments et des matériaux de la production. Le nombre de leurs membres était limité par celui des fonctions et des entreprises, d'où ils tiraient leurs moyens d'existence, et ce nombre ne pouvait pas dépasser une certaine proportion déterminée par la nature de ces fonctions et de ces entreprises et l'étendue de leur débouché. Dans les anciennes sociétés, cette proportion était moindre encore que dans les sociétés de notre temps, car un grand nombre de travaux, tels que ceux de la mouture du blé, de la filature et du tissage des étoffes, de la locomotion maritime, etc, qui sont accomplis aujourd'hui, pour la plus grande part au moyen de forces mécaniques, l'étaient alors par la force physique de l'homme. La classe vouée aux travaux inférieurs de la production devait donc être extrêmement nombreuse en comparaison de celle qui remplissait les fonctions supérieures du gouvernement de la société et de la gestion des entreprises industrielles et commerciales. Et il importe de remarquer qu'en vertu même de la nature purement matérielle de ses travaux, l'ouvrier d'une agriculture ou d'une industrie rudimentaire se trouvait condamné à un état mental qui ne différait pas sensiblement de celui de la bête de somme, dont il remplissait l'office. Ne dépensant guère que de la force physique, l'ouvrier attaché à la meule ou au banc des rameurs n'éprouvait que des besoins physiques; ni son intelligence ni ses facultés morales n'étaient excitées à se développer, les travaux auxquels il était voué ne comportant point ou n'exigeant qu'à un faible degré leur intervention.

Dans la situation que lui faisait la nature même de ses travaux, la multitude nécessaire pour remplir les emplois inférieurs de la production était-elle capable de se gouverner elle-même d'une manière conforme à l'intérêt de la société et à son propre intérêt? Supposons que les manœuvres de l'agriculture et des métiers eussent été abandonnés à eux-mêmes et rendus responsables de leur destinée et de celle de leur famille, qu'ils eussent été obligés de chercher eux-mêmes leur subsistance, de régler leur reproduction et leur consommation, de pourvoir à l'élève et à l'éducation de leurs enfants, de s'assurer contre les chômages, les maladies, les accidents, et la

vieillesse, quel eût été leur sort? Ils ne pouvaient se procurer les moyens de subsister qu'en échangeant leur travail contre une part dans les résultats de la production. Mais ces résultats n'étaient acquis qu'après un délai plus ou moins long. Il fallait que le grain eût été semé et récolté, que l'étoffe eût été tissée, que le navire eût transporté la marchandise et que le frêt eût été payé pour que le laboureur, le tisserand, le rameur pussent recevoir une part du produit ou une rétribution du service; en attendant, il fallait vivre! Si l'ouvrier n'avait point possédé d'avances, — et même aujourd'hui en possède-t-il toujours? — il n'aurait pu coopérer à la production qu'à la condition de recevoir sa part du produit d'une manière anticipative et assurée, autrement dit sous forme de salaire. Et, quelle eût été la situation de l'ouvrier en quête d'un salaire? Il se trouvait en présence de propriétaires du sol ou d'entrepreneurs d'industrie réunis en corporations, et qui, en admettant même qu'ils n'eussent pas été syndiqués, étaient, comme le remarquait Adam Smith, moins pressés d'acheter son travail qu'il ne l'était de le vendre, qui pouvaient, par conséquent, sur des marchés naturellement limités, dicter les conditions du salaire. Dans cet état de choses, le taux des salaires n'aurait pas tardé à tomber au-dessous même du minimum de subsistance nécessaire à la conservation des forces et de la vie de l'ouvrier. L'excès du travail et l'insuffisance de la rétribution résultant de l'inégalité de situation du salariant et du salarié auraient agi pour affaiblir et détruire le contingent des forces physiques que la classe ouvrière apportait à l'accomplissement des fonctions inférieures mais indispensables de la production. D'un autre côté, en supposant même que cette inégalité de situation n'eût pas existé, que l'ouvrier eût pu obtenir la juste part qui lui revenait dans le produit, était-il capable de se conduire et de régler sa consommation utilement pour lui-même et sans dommage pour autrui? Possédait-il l'intelligence et la force morale nécessaires pour gouverner sa vie et contenir ses appétits? Cette capacité intellectuelle et morale, où l'aurait-il puisée? Dans un état d'industrie et de civilisation plus avancé, ne l'avons-nous pas vu se multiplier sans prévoyance, consommer au jour le jour le produit de son travail, sans se préoccuper des risques inévitables des maladies, des chômages et de la vieillesse, altérer sa santé et empoisonner sa descendance par les excès de l'alcoolisme et de la débauche, se montrer, en un mot, trop souvent, incapable de supporter la responsabilité attachée à la liberté? A plus forte raison et dans une plus forte mesure, en devait-il être ainsi à une époque où la nature purement physique de son travail, dans les emplois auxquels il était voué, opposait un

obstacle insurmontable au développement des facultés nécessaires au gouvernement de soi-même.

Cela étant, l'intérêt de la société et de la classe ouvrière elle-même exigeait que cette classe, incapable de gouverner ses affaires et sa vie, fût déchargée du soin de pourvoir à sa subsistance et de régler sa reproduction et sa consommation, en un mot, qu'elle fût placée sous un régime de tutelle. Mais une tutelle impose au tuteur les charges dont il exonère ses pupilles et ces charges, un sentiment ou un intérêt peut seul l'engager à les prendre sur lui. Si le sentiment de la paternité pouvait suffire à la rigueur pour déterminer le père de famille à se charger du soin de l'entretien et du gouvernement de la vie de ses enfants jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'y pourvoir eux-mêmes (encore l'histoire atteste-t-elle qu'il n'y suffisait à l'origine qu'à la condition que le père pût disposer souverainement de ses enfants, exploiter leur travail à son profit et même les vendre), aucun sentiment analogue n'existait qui pût exciter la classe supérieure des anciennes sociétés à prendre sous sa tutelle une multitude, appartenant le plus souvent à une autre race et dépourvue de la plupart des qualités physiques et morales, propres à attirer la sympathie. Le seul mobile qui pût l'y déterminer était celui de l'intérêt. Il fallait que l'exploitation du travail de ses pupilles fût assez productive pour couvrir leurs frais d'entretien et lui procurer un profit suffisamment rémunérateur des charges de la tutelle. Ce profit, les industries primitives de la chasse et de la recherche des fruits naturels du sol étaient trop peu fécondes pour le donner. Ce fut seulement lorsque la découverte et la mise en culture des végétaux comestibles eurent accru la productivité de l'industrie alimentaire que le propriétaire d'un domaine agricole put trouver profit à se charger de la nourriture et de l'entretien des ouvriers ses coopérateurs, en échange de leur travail; — ce travail créant alors une quantité de produits supérieure à celle qu'absorbait la consommation du travailleur. — Objectera-t-on qu'il eût été plus avantageux pour les entrepreneurs d'agriculture et d'industrie d'employer des ouvriers libres, auxquels ils pouvaient dicter leurs conditions ? Mais, en admettant même que le travail libre leur eût coûté moins cher, l'économie qu'ils auraient pu réaliser de ce chef n'aurait-elle pas été compensée et au-delà par la difficulté d'assujettir à une besogne régulière et continue des populations encore à l'état sauvage ou qui en sortaient à peine ? Cette difficulté, ne l'a-t-on pas éprouvée de nos jours dans les contrées où l'esclavage a été aboli et n'a-t-elle pas causé la ruine d'une multitude d'exploitations, auparavant florissantes ? Il était donc avantageux aux possesseurs et aux exploitants

du sol et des industries devenues suffisamment productives, d'avoir pour coopérateurs des travailleurs assujettis, des esclaves, malgré les charges que leur imposaient la tutelle et l'assurance inhérentes à l'esclavage. L'avantage était plus grand encore pour les travailleurs. Ils étaient exonérés de la nécessité de remplir des obligations dont ils étaient incapables de s'acquitter utilement pour eux-mêmes et pour autrui ; leur subsistance et leur vie étaient assurées, ils étaient pliés à une discipline qui devait, à la longue, les rendre capables de se discipliner eux-mêmes. En attendant, ils étaient garantis par l'intérêt du propriétaire, à la fois contre l'abus du travail de l'enfant et même de l'homme et contre le danger et les maux d'une multiplication imprévoyante. En effet, le propriétaire était intéressé, d'une part, à développer et à conserver les forces productives de ses esclaves, d'une autre part à régler leur reproduction suivant le nombre des emplois auxquels il pouvait les appliquer. L'équilibre de la population et des moyens de subsistance s'établissait ainsi dans la classe la plus nombreuse et en même temps la moins capable de réfréner et de contenir dans les limites nécessaires le penchant à la reproduction : grâce au frein qu'y opposait l'intérêt du propriétaire, la déperdition de forces vitales que cause tout excédent de population, tant par la destruction qu'il provoque dans les nouvelles générations avant qu'elles n'arrivent à maturité que par la perturbation qu'elle cause dans la distribution des produits, en abaissant au-dessous du taux nécessaire la rétribution du travail, cette déperdition était prévenue à l'avantage de la classe ouvrière et de la société tout entière.

L'esclavage était une forme grossière, sans doute, de la tutelle et de l'assurance, mais, dans l'état de l'industrie et des autres conditions d'existence des sociétés du second âge, il en était la seule forme possible. Ce qui atteste, au surplus, qu'il répondait à des nécessités auxquelles on ne pouvait pourvoir autrement et qu'il était avantageux à l'esclave aussi bien qu'au maître, c'est qu'il était le plus souvent volontaire ou, tout au moins, accepté sans résistance. Les révoltes d'esclaves étaient rares, plus rares que ne l'ont été ensuite celles des classes affranchies de la tutelle et de l'assurance obligatoires de la servitude.

Cet organisme social dont les rouages essentiels étaient l'esclavage et les corporations propriétaires du sol et des instruments de travail, y compris le travailleur lui-même, nous semble à bon droit aujourd'hui défectueux et barbare. L'esclavage permettait au maître d'abuser du pouvoir illimité qu'il possédait sur les créatures humaines qui étaient assujetties à sa domination. Si son intérêt lui com-

mandait de les bien traiter, ses vices et ses passions prévalaient fréquemment sur son intérêt et le poussaient soit à les abandonner à la discrétion de subalternes, dont l'intérêt ne contenait point la brutalité, soit à satisfaire, aux dépens de son bétail humain, son penchant à l'avarice imprévoyante, à la cruauté ou à la luxure. Les corporations industrielles et commerciales, investies d'un monopole, ne perfectionnaient que lentement leur outillage et leurs méthodes; elles interdisaient même l'emploi de procédés ou de machines qui les auraient obligées à faire les frais du renouvellement de leur matériel et à s'imposer un changement de leurs habitudes routinières. Les corporations gouvernantes abusaient de leur puissance pour élever le prix de leurs services au-dessus du taux nécessaire, surtout quand elles ne se heurtaient point, comme dans la plupart des États orientaux, à la résistance active et persévérante des consommateurs de ces services obligatoires ; cette résistance à leurs exactions, elles s'efforçaient de la prévenir ou de la vaincre par toute sorte de mesures arbitraires et oppressives.

Mais quels que fussent ses imperfections et ses vices ce régime pourvoyait à une nécessité inéluctable : celle de la conservation sociale. Il préservait et pouvait seul préserver les sociétés du danger permanent auquel les exposait la concurrence vitale sous sa forme destructive de guerre.

IV. — La guerre.

Cause du phénomène de la guerre. — Que la guerre était, à l'origine, inévitable et utile. — Pourquoi elle devait finalement cesser de l'être. — Risque de destruction auquel étaient exposées les sociétés en voie de civilisation. — Comment s'est créée l'assurance contre ce risque. — La spécialisation de l'industrie destructive. — Raison d'être de la guerre entre les sociétés du second âge. — Progrès qu'elle suscitait. — Corruption et affaiblissement de ces sociétés pendant les périodes de paix. — Conquêtes successives des États civilisés par les Barbares. — Les *ricorsi* de Vico. — Progrès généraux de la civilisation, accomplis sous la pression de la guerre, malgré les déperditions de forces et les reculs causés par cette forme destructive de la concurrence vitale.

Si nous remontons à la cause essentielle sinon unique du phénomène de la guerre, nous la trouverons dans les conditions naturelles d'existence des espèces inférieures, et, à l'origine, de l'homme lui-même. Toutes les espèces s'alimentent aux dépens les uns des au-

tres : les animaux herbivores et frugivores se repaissent de la substance des végétaux et ils servent de pâture aux carnivores. La guerre entre les espèces est donc commandée par l'auteur même de la création. Elle est perpétuelle et ne peut cesser de l'être entre les espèces inférieures, végétales et animales, car ni les unes ni les autres n'ont le pouvoir de multiplier les éléments nécessaires à l'entretien de leur vitalité ; elles ne possèdent que le pouvoir de s'emparer de ceux que la nature met à leur disposition, de les consommer et de leur donner ainsi une autre forme de vitalité.

Végétaux et animaux sont des destructeurs et non des producteurs. Et telle était aussi la condition originaire de l'espèce humaine. Avant d'avoir découvert et mis en culture les plantes alimentaires, l'homme était réduit à pratiquer les mêmes industries destructives que les espèces inférieures : la recherche des végétaux et la chasse aux animaux propres à sa subsistance. Il pouvait, à la vérité, accroître ses ressources alimentaires, par la destruction des espèces concurrentes qui lui en dérobaient une partie. Mais, même après s'être débarrassé de ses concurrents, il devait se contenter de celles qu'il plaisait à la nature de lui fournir. Ces ressources étant limitées, il fallait lutter pour les acquérir ; la lutte pour la vie était inévitable entre les hommes eux-mêmes, et elle devenait d'autant plus vive qu'ils pouvaient se multiplier et se multipliaient dans une progression plus rapide que les subsistances. Ajoutons qu'elle était utile, car elle donnait la victoire aux plus forts, c'est-à-dire aux plus capables de conserver l'espèce.

Cependant, il n'en devait pas être toujours ainsi. L'espèce humaine n'est pas, comme les espèces inférieures, sous la dépendance absolue de la nature, et réduite à la pitance qu'elle lui offre. Grâce à la supériorité de son organisme physique et moral, l'homme peut joindre à la capacité destructive qui lui est commune avec les autres espèces la capacité productive et le pouvoir de régler sa reproduction, dont elles sont dépourvues. Sa capacité productive lui permet d'accroître ses moyens de subsistance, tandis que les espèces inférieures ne peuvent augmenter les leurs ; sa capacité de régler sa reproduction lui permet encore de proportionner sa population aux ressources dont il dispose pour la faire subsister, tandis que cet équilibre entre la population et la subsistance ne peut être obtenu, dans les espèces inférieures, que par la destruction des plus faibles. En développant par une série d'efforts et de progrès successifs, cette double capacité, l'espèce humaine devait arriver à un état de choses où la concurrence vitale sous sa forme destructive de guerre cesserait d'être inévitable

et utile, où elle disparaîtrait pour être remplacée par une forme supérieure, celle de la concurrence productive ou industrielle.

Mais les progrès qui devaient amener cette transformation d'un véhicule nécessaire de l'activité humaine exigeaient l'auxiliaire du temps : ils ne pouvaient se produire que dans le long cours des siècles. Dans les sociétés du second âge, la concurrence vitale sous sa forme destructive de guerre, conservait ses caractères primitifs d'inévitabilité et d'utilité, tandis qu'elle rencontrait, sous sa forme productive, des obstacles qui entravaient son développement et son opération utile.

Ces sociétés en voie de civilisation étaient exposées à un risque permanent de destruction causé par le voisinage des tribus primitives qui continuaient à vivre de la chasse aux animaux et aux hommes. Ces tribus auxquelles la chasse ne fournissait qu'une alimentation rarement suffisante et toujours précaire étaient naturellement excitées à envahir des territoires où la pratique de l'agriculture et des autres industries productives avait accumulé des subsistances, des vêtements, des bijoux et où une population vouée aux travaux de la production, accoutumée à conduire la charrue, à manier la navette du tisserand,l'aiguille du tailleur, la truelle du maçon ne pouvait offrir qu'une faible résistance à des chasseurs et à des guerriers professionnels. De là, au début du second âge de la civilisation, la destruction complète d'un grand nombre de sociétés progressives par des hordes sauvages, qui ne laissaient que des ruines sur leur passage. Mais cette destruction même engendra les progrès qui devaient y mettre fin. Au sein des tribus pillardes, les moyens de subsistance s'accroissaient et un commencement de division du travail devenait possible. La tribu pouvait nourrir des sorciers ou des prêtres, dont l'intelligence se développait, en cessant d'être absorbée par la recherche quotidienne des aliments. Cette élite intelligente suggérait et faisait accepter aux hommes forts, aux guerriers, un système de conquête plus profitable que le massacre et le pillage, savoir la prise de possession permanente du territoire et l'exploitation régulière de la population, réduite en esclavage. La tribu conquérante constituait alors la classe propriétaire et gouvernante du pays conquis, et après l'avoir envahi elle lui servait de rempart contre de nouvelles invasions. Il arrivait encore mais plus rarement que cette caste guerrière se constituât au sein même des sociétés progressives, soit pour la défense soit en vue de la conquête. Grâce à cette spécialisation de l'industrie destructive, elles purent lutter avec plus de succès contre les tribus qui demandaient exclusivement leurs moyens d'existence à la guerre aux animaux et aux hommes.

Mais la lutte n'en continua pas moins : les tribus guerrières trouvant dans la réussite d'une entreprise d'invasion et de conquête des profits qui compensaient, et au-delà, les pertes que leur avaient causées des expéditions infructueuses ; les sociétés en voie de civilisation ayant intérêt à se préserver du péril des invasions en détruisant ou en asservissant les « Barbares ».

Entre les sociétés en voie de civilisation elles-mêmes la guerre conservait ses caractères originaires d'inévitabilité et d'utilité. Les classes gouvernantes et guerrières de ces sociétés exerçaient une catégorie de fonctions qui ne comportaient qu'un personnel restreint en comparaison de celui de l'ensemble des autres industries. En dépit des mesures et des institutions auxquelles elles avaient recours pour proportionner leur population aux emplois qui lui étaient ouverts, restrictions opposées au mariage, institutions monastiques, etc., leur nombre s'accroissait sous l'influence de la loi mise en lumière par Malthus. Elles éprouvaient alors le besoin d'étendre leur débouché. Mais ce besoin, elles ne pouvaient le satisfaire qu'aux dépens des classes gouvernantes et guerrières des autres sociétés, en leur enlevant tout ou partie du domaine où elles puisaient leurs moyens de subsistance, sous forme de corvées et d'impôts ou de redevances en nature et en argent. Or cette dépossession totale ou partielle ne pouvait être opérée que par la force. Entre les classes gouvernantes et guerrières des différentes sociétés, la guerre était donc inévitable, car elle était nécessitée par un besoin naturel et irrésistible d'accroissement de leurs moyens de subsistance.

En même temps, la guerre était utile non seulement aux classes gouvernantes et guerrières mais encore aux classes gouvernées et à la généralité de l'espèce. Sans doute, elle occasionnait une déperdition de forces et de richesses par les destructions et les dépenses qu'il était dans sa nature de causer, et qui constituaient son passif. Mais ce passif, si considérable qu'il fût, se trouvait compensé et au delà par les acquisitions morales et matérielles dont elle était la source et qui constituaient son actif. Les guerriers étaient stimulés à acquérir, à conserver et à accroître les qualités qu'exigeait la lutte : l'aptitude à affronter le péril, élément essentiel de la valeur militaire, la force physique nécessaire pour résister à la fatigue, la force morale qu'exigeait l'obéissance aux lois impérieuses de la discipline, l'intelligence que réclamait ici le commandement, là l'exécution des ordres et le maniement des armes, et dont le rôle grandissait à mesure que l'art et le matériel de la guerre allaient se perfectionnant. Les membres de la classe gouvernante voués à l'exercice des fonctions politiques, civiles et religieuses, étaient stimulés de leur côté à

augmenter la puissance et les ressources de cette classe que la guerre menaçait d'expropriation ou qui se trouvait à court de moyens de subsistance dans un domaine devenu trop étroit. Or, cette puissance et ces ressources ils ne pouvaient les accroître qu'en perfectionnant l'appareil et en améliorant les pratiques du gouvernement, de manière à assurer mieux l'exercice de tous les droits et l'accomplissement de tous les devoirs, à préserver les classes subordonnées de l'abus de la puissance de la classe dominante, toute dérogation aux droits et aux devoirs, tout abus de pouvoir ayant pour conséquence une diminution des forces et des ressources de la société. La guerre apparaissait donc dans chaque société comme un agent de conservation nécessaire. C'était aussi un agent de progrès pour la généralité de l'espèce qu'elle devait conduire par les perfectionnements successifs qu'elle déterminait dans l'industrie de la destruction et par contre-coup dans celle de la production, à un état de choses qui la rendrait inutile.

On s'explique ainsi que les sociétés qui ont le plus contribué aux progrès généraux de la civilisation soient celles qui ont subi la pression la plus intense et la plus constante de cet agent naturel et nécessaire de conservation et de progrès. La loi de l'économie des forces agissait à la vérité, en tous temps, pour rendre profitables à la société tous les progrès qui augmentaient sa puissance et sa richesse, mais le mobile qu'elle mettait en jeu eût-il été assez énergique pour surmonter la résistance des intérêts auxquels tout progrès portait atteinte? Ne fallait-il pas qu'un autre agent intervînt qui rendît le progrès nécessaire, sous peine de destruction pour la société, de dépossession, de mort ou d'asservissement pour ses membres? Cet agent, c'était la concurrence vitale sous la seule forme qu'elle pût revêtir dans cette période de l'existence de l'humanité : sous la forme de guerre.

Que la guerre ait été alors l'agent indispensable de la conservation des sociétés, l'histoire des États de l'antiquité aussi bien que des États du moyen âge, formés des débris de l'Empire romain, en fournit la preuve. Toutes ces sociétés progressent aux époques de guerre; elles demeurent stationnaires et elles finissent par tomber en décadence lorsqu'elles n'ont plus d'agression à redouter ou lorsqu'elles cessent d'être agressives. Et ce phénomène s'explique quand on se rend compte de leurs conditions d'existence, des institutions et des lois que ces conditions impliquaient. Elles ne pouvaient subsister qu'à la condition d'être défendues et gouvernées par une classe pourvue des aptitudes spéciales et des connaissances techniques qu'exigent la guerre et le gouvernement, et exclusive-

ment vouée à ces deux branches d'industrie. Aux époques de guerre, soit qu'il s'agît de défendre son domaine ou de l'agrandir, la corporation militaire était excitée au plus haut point à déployer ses aptitudes professionnelles, qu'elle développait par l'exercice, comme aussi à perfectionner l'art et le matériel de la destruction. La corporation politique et religieuse, soit qu'elle se confondît avec celle des hommes de guerre soit qu'elle en fût séparée, par un progrès de la division du travail, et lui demeurât simplement associée, était excitée de même à perfectionner l'appareil du gouvernement de la société et de l'industrie, à rechercher et à empêcher les pratiques qui avaient pour effet d'affaiblir l'État, à fomenter et à développer celles qui contribuaient à augmenter sa puissance. Quand la paix survenait, le ressort de l'activité de la classe possédante et dirigeante de l'État se détendait. Les hommes de guerre étaient réduits à l'oisiveté, et les qualités particulières qu'exigeait leur profession et qu'elle développait en eux cessaient d'être utiles pour devenir nuisibles. L'énergie qu'ils dépensaient dans la lutte, ils la gaspillaient maintenant dans des orgies; les habitudes de despotisme, de violence et de mépris de la vie humaine qu'ils avaient prises en pays ennemi ils les transportaient chez eux; ils devenaient les tyrans de la population de leur domaine, que les exigences d'une vie oisive les excitait d'ailleurs à pressurer. Enfin, l'ambition et la cupidité des hommes politiques, en cessant de trouver un aliment au dehors, s'exerçaient au dedans, par les intrigues, les conspirations et la corruption. Les vices et les désordres dont la classe supérieure donnait l'exemple se répercutaient dans les classes inférieures. Alors la société corrompue et affaiblie devenait une proie facile pour les Barbares, adonnés à la pratique continue de l'industrie destructive de la chasse aux animaux et aux hommes. Si ces Barbares étaient encore à l'état primitif de bêtes de proie, ils anéantissaient la civilisation naissante; s'ils avaient acquis la capacité nécessaire pour asservir et exploiter les vaincus, ils prenaient la place de la classe possédante et gouvernante. Mais la conquête et les destructions qui l'accompagnaient n'allaient point sans occasionner un recul de civilisation. Comme leurs prédécesseurs, les nouveaux maîtres de l'État subissaient les effets de la pression et de la dépression de la concurrence vitale : ils se fortifiaient pendant la guerre, ils s'affaiblissaient et se corrompaient pendant la paix; après avoir été conquérants, ils étaient conquis, détruits ou asservis; les Mèdes succédaient aux Assyriens, les Perses aux Mèdes, les Grecs aux Perses; les Romains, à leur tour, assujettissaient les Grecs et étendaient leur empire jusqu'aux limites du monde connu, puis, à la suite d'une longue et énervante

période de paix, ils en étaient dépossédés par les hordes belliqueuses des barbares, venus des régions qui avaient échappé à leur domination.

Malgré ces déperditions de forces et ces reculs, ces *ricorsi* comme les nommait Vico, causés par les invasions victorieuses des Barbares dans le domaine de la civilisation, le capital matériel et moral de l'espèce humaine s'était accumulé et successivement accru : sous la pression d'une concurrence, qui ne lui laissait de choix qu'entre le progrès et la destruction ou l'asservissement, l'homme avait développé et affiné son intelligence et ses facultés morales, acquis une somme de plus en plus considérable de connaissances générales et techniques, perfectionné son industrie et il était devenu finalement plus capable de se gouverner lui-même. Si la classe supérieure des sociétés du moyen âge par exemple ne possédait point toute la culture d'esprit de sa devancière, elle avait une vitalité physique et morale incomparablement plus forte. Les classes inférieures, de leur côté, s'étaient pliées, sous la dure discipline de l'esclavage, à des habitudes de labeur régulier et d'obéissance qui les rendaient plus aptes à coopérer à l'œuvre de la civilisation. Cette œuvre, un moment interrompue, allait bientôt être reprise avec un surcroît d'énergie, et, par son action sur l'homme et le milieu, déterminer un changement profond dans les conditions d'existence des sociétés.

G. DE MOLINARI.

MALTHUS ET LA STATISTIQUE

Si l'on parle mariage dans un cercle d'amis et si l'un des interlocuteurs se déclare malthusien, il n'est pas rare qu'un autre ne se proclame anti-malthusien; si la discussion a lieu entre savants on parlera d'*Ubervölkerung* ou de *dépopulation*. On se sert toujours de l'expression française ou de l'expression allemande et cela parce que l'un des problèmes concerne l'Allemagne tandis que l'autre attire l'attention en France. Depuis quelques années la discussion est devenue vive même en Italie; plusieurs volumes, un grand nombre d'articles ont été publiés, des conférences ont été faites, des polémiques ont été engagées. La question n'est pas comprise dans la théorie étroite de Malthus, il n'y est pas fait allusion dans l' « Essay on Population » et ses critiques contemporains, Godwin, Coleridge, Haglitt, Graham, Weyland, Owen, etc., n'en ont pas parlé. Cependant le problème a certainement une base dans cette théorie.

Herbert Spencer, plus qu'aucun autre écrivain, a contribué à alimenter cette discussion par l'article qu'il publia en 1852 dans la « Westminster Review » : *Theory of Population deduced from the general Law of animal fertility*, reproduit et considérablement développé depuis dans ses *Principles of Biology*. Mais la théorie de M. Spencer était encore incomplète et elle devait être reprise et développée par M. Levasseur : la population tend naturellement à s'accroître avec une progression beaucoup plus lente que la richesse, d'où il suit que le *raising of the standard of life* s'élève. Malthus n'a pas tenu compte d'un élément et — il ne pouvait le faire —, de la grande puissance productive de l'industrie moderne qui est due aux découvertes de la science et à ses applications[1]. Les statistiques accusaient une grande variation dans l'augmentation de la population par la seule comparaison des pays, des nationalités ou des districts ruraux[2]; mais ce qui frappait le plus, c'est que cette diminution de natalité se rencontrait dans des pays de très haute civilisation, surtout en France, puis dans la Nouvelle-Angleterre et dans ces dernières années dans quelques États des États-Unis.

---

[1] *La Population française*, III, p. 109.

[2] J.-L. Browvel. *Significance of a decreasing Birth-rate*, p. 53.

La discussion est, par suite, beaucoup plus vive en France : l'Académie des sciences morales a ouvert un concours sur les causes de développement et d'arrêt de la population, de nombreux congrès de médecins se sont réunis dans ce but et MM. Levasseur, Dumont, Leroy-Beaulieu, Bertillon, etc., y ont consacré des études remarquables.

*
* *

Les discussions ont porté d'abord sur la théorie de Malthus proprement dite, c'est-à-dire qu'elles étaient essentiellement économiques : il importe peu qu'un petit nombre seulement ait lu l' « Essai sur le principe de population ». Cela n'a d'autre effet, comme l'a fait remarquer M. Martello [1], que de faire attribuer à Malthus beaucoup d'absurdités dont on ne trouve aucune trace dans son livre. D'ailleurs le Malthus dont on parle généralement est un Malthus qui n'a jamais existé, un Malthus fantastique contre lequel on vomit de nos jours encore des invectives et des imprécations ou en l'honneur duquel on brûle encore l'encens de l'admiration et de l'enthousiasme.

Le problème de la *dépopulation* ou de l'*Ubervölkerung* est, au contraire, purement et nettement sociologique. Il serait tout à fait insuffisant de n'apporter dans cette discussion que des arguments économiques ou quelques données statistiques. Il est nécessaire de comparer des phénomènes qui se développent et qui coexistent dans le même groupe ethnique, d'étudier ce même phénomène dans des milieux différents et de comparer les rapports entre des phénomènes différents coexistant dans le même groupe social avec les rapports de ceux-ci dans des milieux sociaux différents [2]. De plus, comme l'écrivait M. Virgilii, l'étude de ce problème n'est pas du domaine exclusif de l'économie sociale, et même en faisant abstraction des sciences connexes, la physiologie et la chimie organique elles-mêmes ont jeté de nouveaux faisceaux de lumière sur ce problème inquiétant, et pour le résoudre il n'est pas trop du concours de toutes les sciences [3]. C'est la sociologie qui doit, de l'avis de tous, opérer ce travail de synthèse.

Le point de vue s'est ainsi élargi et le socialisme y a contribué pour sa part.

On dit en effet : « Dans la vie de l'humanité comme dans celle des plantes et des animaux, l'immense majorité de ceux qui naissent est destinée à périr, une petite minorité seulement triomphe dans *la lutte pour l'existence*. Le socialisme, au contraire, prétend que « tous doivent

---

[1] *L'Economia politica antimalthusiana e il Socialismo*, 1894, p. 105.

[2] CHARLES BOOTH. *The life and labour of the people of London*, in « Journal of the royal statistical society » décembre 1893.

[3] *Idea Libérale*, 31 décembre 1893.

triompher dans cette lutte et que personne ne doit succomber », comme s'exprimait déjà Montesquieu, qui le premier, et mieux que tous les autres, a formulé le problème socialiste : « L'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé[1] ». Ce problème, comme le remarque M. Virgilii, renferme le problème de la population tout entier, mais celui-ci n'est plus reconnaissable chez les socialistes modernes.

La base de ces nouveaux problèmes repose sur une théorie essentiellement pessimiste du progrès social, qui n'est pas nouvelle mais qui a été émise dans ces derniers temps par M. Gumplowicz[2] et qui, qu'on le veuille ou non, à un certain point de vue sert de base au socialisme.

J'ai dit que ce n'était pas une idée tout à fait nouvelle, et, en effet, il y a un siècle et demi un nombre considérable de poètes et de philosophes qui ne savaient rien de l'histoire primitive de l'homme, des changements de sa constitution mentale et des lois de l'hérédité, ont émis l'idée de l'égalité des hommes et de celle des races.

Je n'insiste pas, parce que cela n'a aucune importance pour ma thèse, sur ce fait que cette idée très séduisante pour les masses a fini petit à petit par se fixer solidement dans l'esprit et a porté ses fruits. Elle a ébranlé les bases des vieilles sociétés, engendré la plus formidable des révolutions, et jeté le monde occidental dans une série de convulsions violentes dont le terme est impossible à prévoir[3].

Comment se justifie ce mouvement? — Par une prétendue égalité entre les hommes : on affirme qu'un individu en vaut un autre, que les différences entre pays, entre nations sont des différences de nombre et non de qualité, et Gobineau d'abord, Gumplowicz et quelques autres ensuite en arrivent à affirmer que le nombre des hommes est constant. Les augmentations et les diminutions résultent simplement de déplacements territoriaux de population qui nous font connaître des hommes jusqu'alors inconnus ou que l'on ne connaissait qu'imparfaitement. Ils sont cependant tous égaux et les socialistes croient qu'il est possible de construire un *type* d'organisation sociale applicable à tous les pays, tout comme les philosophes français du XVIIIe siècle se proposaient de rechercher un « type parfait de législation ».

Cette théorie, quand on fait abstraction des sentiments socialistes, toujours très optimistes, et qu'on la traite d'une façon plus ou moins

---

[1] *De l'Esprit des lois*, édit. Garnier, p. 205.

[2] *La lutte des races*, traduction française 1893; *Grundriss der Sociologie*, 1885.

[3] Le Bon. *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples*, 1894, p. 2.

scientifique, a des conséquences très pessimistes sur le progrès social.

Je ne sais vraiment pas, d'ailleurs, s'il faut être pessimiste pour nier que les masses populaires ont progressé. Buckle lui-même n'est-il pas de cet avis, que partage presque Hæckel, ce qui est tout dire. La force musculaire, en effet, n'est pas plus puissante aujourd'hui qu'autrefois, l'habileté musculaire n'est pas plus grande et M. Mallock, un des plus grands économistes orthodoxes anglais contemporains, fait remarquer que l'œuvre la plus parfaite que l'effort uniquement musculaire peut produire a été produite il y a longtemps et que nous ne pouvons pas faire mieux aujourd'hui.

L'erreur dans laquelle tombent quelques sociologues c'est de nier de la façon la plus absolue *toute espèce* de progrès social. C'est bien là une affirmation pessimiste, parce que s'il est vrai que le travail musculaire n'a progressé en rien quand on le considère en soi, isolément, on ne peut pas contester que l'augmentation continue de capacité ait produit une augmentation très notable de la richesse — il y a eu progrês.

Les socialistes déclarent que si un progrès a été réalisé, un nombre limité d'individus seulement en a bénéficié, et ils ajoutent : voulez-vous vous convaincre de la stabilité et de l'immobilité de l'état intellectuel des masses, c'est-à-dire de ceux qui en réalité constituent la société? — Voyez toutes ces notions et toutes ces idées qui, bien que reconnues fausses mille et mille fois par *quelques-uns*, sont cependant conservées par les masses avec une ténacité qu'explique seule la paresse naturelle. Et M. Gumplovicz arrive à écrire « qu'on considère la grande masse, même chez les nations les plus civilisées et qu'on se demande si, aux temps préhistoriques, les hommes pouvaient être à un degré plus bas de niveau intellectuel ».

Ce sont là des affirmations gratuites. Le misonéisme social est un fait, personne ne peut le contester, mais il n'est nullement nécessaire d'en déduire la négation du progrès social. Pour voir s'il y a progrès ou si les masses sont immuables, il n'est pas nécessaire de comparer les populations préhistoriques avec des peuples modernes, comme le conseille M. Gumplowicz, qui est pessimiste plus que personne, en sa qualité de Polonais, mais il suffit de mettre en présence un Italien ou un Français des provinces du sud et un Parisien. Le contraste sera trop évident pour qu'on puisse le nier.

Si les masses ne progressent pas par leur vertu propre, les génies et les hommes de valeur qui agissent sur elles font qu'elles s'intègrent et se différencient.

Laissons à Carlyle ses exagérations : l'histoire universelle, l'histoire de tout ce que l'homme a fait dans le monde, c'est au fond l'histoire des

grands hommes[1]. Mais qui pourrait nier le fait quand on le tient dans certaines limites? Si les génies ou simplement les hommes de prestige n'agissent pas par persuasion, leur action s'exerce par suggestion. Prenons un exemple récent. En Sicile plusieurs milliers d'hommes se sont réunis, associés; ils ont indubitablement progressé et ils progresseront plus encore : pourquoi? Parce qu'il y avait parmi eux quelques hommes habiles, qui certes n'étaient pas des génies, et qui ont agi par suggestion.

Mais qui plus que l'ouvrier lui-même reconnaît son impuissance et son incompétence? Il est le premier à reconnaître qu'il est inhabile à prendre soin de ses propres intérêts et que c'est seulement en se prévalant de son nombre qu'il impose à l'État, aux classes élevées ce qu'il serait lui-même incapable de faire. On a demandé et on a obtenu en Allemagne l'assurance obligatoire contre les accidents du travail : si chaque ouvrier y pourvoyait lui-même, il en retirerait lui-même un avantage plus considérable. Il doit, au contraire, se contenter des progrès qu'il n'obtient qu'avec l'aide des classes dirigeantes.

On comprend que le socialisme nie cette puissance de l'intelligence; quand Hegel, Cousin, Carlyle affirment la grande puissance sociale du génie, ils commettent, dit-on, une erreur. Le socialisme veut l'égalité et celle-ci ne peut résider que dans l'infériorité, c'est le triomphe de la médiocrité. Chaque individu, d'après les théories marxistes, vaut autant qu'un autre et les différences qualitatives de pays à pays se réduisent à des différences quantitatives. Le suffrage universel est la meilleure illustration de ce fait. Pour lui, toute différence intellectuelle disparaît et Virchow a été battu lors des dernières élections au Reichstag par un ouvrier chaisier : pour le socialisme, Virchow ne vaut pas plus qu'un ouvrier en chaises. Ces théories ont eu pour conséquence d'attribuer, dans les questions sociologiques modernes, une importance trop considérable au nombre. C'est ainsi que l'importance des grèves ouvrières, qui exercent une si grande influence sur la vie sociale moderne, ne se mesure qu'au nombre et la force sociale actuelle, — c'est là certainement un cas de pathologie sociale, — est celle du nombre. Le savant lui-même n'arrive que difficilement à ne pas attribuer à cet élément l'importance que lui donnent la vie pratique et les socialistes, soi-disant scientifiques. Dans chaque question c'est le nombre qui l'impressionne.

C'est d'après cette théorie que la vie des États a été considérée comme dépendant uniquement du nombre, Pour les socialistes (Fourier, Doubleday, George, Kautsky, Tchernicehwsky, etc.), comme pour tous ceux

---

[1] CARLYLE. *On Herves*, 1.

qui suivent cette théorie ou qui y sont attirés involontairement, comme déjà pour Godwin[1], quand en 1820 il publia une réponse aux théories de Malthus, pour tous le véritable péril social, dont sont menacés les États, est celui de la diminution *numérique* de la population.

Si un individu vaut autant qu'un autre, une nation qui a 30 millions d'habitants dispose d'une puissance deux fois plus grande que celle dont dispose un État qui n'a que 15 millions d'habitants. Aussi M. Gumplowicz, qui par tous ses livres et notamment par sa *Lutte des races* a forcé l'attention des savants, en affirmant que l'homme de génie n'a aucune importance, que c'est illusion pure de lui faire l'honneur des découvertes, qu'un Hottentot n'a rien à envier à un Parisien, devrait-il arriver à cette conclusion que cette tribu de l'Afrique du Sud, proportionnellement à sa population, vaut autant que la France.

Il y a plus encore; si sa population augmente suivant une progression supérieure à la progression française, après une période de temps plus ou moins longue, sa supériorité en découlera nécessairement.

En Europe la différence entre les naissances et les décès est de 3.200.000 par an. Il est facile de comprendre que, d'après cette théorie, la supériorité politique est obtenue par l'État qui participe le plus à cette augmentation de population et qui, dans la moindre proportion, fournit sa part aux 960.000 individus qui émigrent d'Europe annuellement. La Russie a chaque année un *surplus* de naissances de 1.057.000, l'Allemagne de 545.000, l'Angleterre de 447.000, l'Autriche-Hongrie de 345.000, l'Italie de 261.000, la France n'arrive qu'à 79.000 et se rapproche de l'Espagne, 61.000; viennent ensuite la Suisse, la Hollande, la Roumanie, etc.[2]. On voit, qu'au point de vue de l'augmentation de la population, la différence entre les pays est notable et qu'il suffit de quelques années pour que la différence devienne écrasante.

Mais même si la différence était petite, nous n'aurions qu'à nous souvenir de l'histoire de la goutte d'eau qui vient à bout du rocher. — En effet, admettons par exemple, comme le suppose M. Ammon[3] — une très faible supériorité de prolification, 3,4 par couple au lieu de 3,8, on a le rapport 1 : 1,03 et pour savoir quel espace de temps est nécessaire pour que l'une des populations soit le double de l'autre, il suffit de faire cette opération :

$$1{,}03^{x} = 2$$
$$x = 23\ 1/2$$

---

[1] *An Inquiry concerning population*, 1820.

[2] Ce sont des moyennes décennales. MULHALL. *Dictionary of Statistics*, p. 574.

[3] *Naturliche Auslese beim Menschen*, 3.

c'est-à-dire qu'après 23 générations et demie, environ sept cent soixante-dix ans, l'effectif de la race favorisée, sera le double de l'autre... Cette petite différence de 1/33 dans la fécondité a suffi pour que le rapport devienne 1 : 3. En mille cinq cent quarante-huit années elle sera 1 : 4.... De ces deux races, autrefois égales, l'une formera le 80 0/0, l'autre le 20 0/0 de la population.

Cette hypothèse n'est pas pessimiste : les différences de natalité d'un pays à l'autre sont beaucoup plus importantes et il suffit de supposer, comme le fait M. de Lapouge, qu'un pays ait une natalité de 3 et l'autre de 4, ce qui est à peu près le cas pour la France et l'Allemagne, pour que le rapport primitif passe en une génération de 1 : 1 à 3 : 4 et qu'elle soit 9 : 16 à la troisième génération. A la quatrième génération, le groupe favorisé formera 70 0/0 de l'ensemble, l'autre 30 0/0. Il suffirait d'un siècle pour obtenir cette inégalité et au bout de trois cents ans le groupe le moins bien partagé serait tombé à 7.

Ces calculs se ressentent de la théorie socialiste que nous avons critiquée, et qu'on me permette de le faire remarquer, ils ne doivent pas être pris en considération. On les établit *aujourdhui* d'après l'indice actuel d'accroissement et d'après eux on détermine l'avenir. On oublie que cette moyenne varie d'une façon très sensible même de dix en dix ans; elle était pour l'Angleterre de 1,37 0/0 en 1821, descend à 1,04 en 1831, et jusqu'à 0,25 en 1841 pour remonter en 1851 à 0,55, en 1861 à 0,82 et s'élève jusqu'à 1,01 en 1871. L'exemple est pris au hasard; tous les autres pays nous offriraient le même phénomène.

Ces théoriciens ne tiennent pas compte de tout cela; ils construisent des théories complètement idéales et, en effet, pour eux tandis que la vie du premier des deux États a été la suite d'une différence en plus de natalité, le second a disparu par ce simple fait qu'au lieu de 4 enfants, chaque ménage n'a eu qne 3 enfants : en un mot, la vie et la mort des nations seraient la suite d'une prolification plus ou moins élevée.

Et si, d'un autre côté, — comme nous le verrons, — les nations qui ont atteint un haut degré de civilisation voient diminuer leur natalité, la conséquence logique dernière, c'est que la civilisation elle-même tue une nation.

Quelles sont les causes qui contribuent à produire cette moindre natalité? — S'agit-il du *moral restraint*, de l'usage de moyens préventifs contre l'accroissement trop rapide de la population?

On comprend de quelle importance pour le sociologue est la connaissance exacte de la théorie économique qui porte le nom de Malthus, parce que bien qu'elle ait été transformée dans son essence, comme dans sa portée, je pense qu'on se trompe quand on affirme que la con-

tribution la plus importante de l'ermite d'Aileybury à la question, telle qu'elle se présente de nos jours, c'est de lui avoir donné un nom. Elle se confond en grande partie avec le darwinisme pour sa partie biologique et avec l'évolutionisme pour sa partie sociologique. Darwin lui-même a été le premier à reconnaître que son *Origine des espèces* n'est pas autre chose qu'une généralisation de l'*Essai sur le principe de population* qu'il avait lu par hasard.

*
* *

Malthus affirme que la population a « une tendance constante à s'accroître avec les moyens de subsistance[1] », que « lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période selon une progression géométrique », que « en partant de l'état actuel de la terre habitée, les moyens de subsistance, ne peuvent augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique » et en effet « l'accroissement de l'espèce humaine est maintenu au niveau des moyens de subsistance par l'action constante de la loi de nature qui agit comme moyen répressif contre une trop forte procréation ».

Les propositions fondamentales de sa théorie sont les suivantes :

« 1° La population est nécessairement limitée par les moyens de subsistance.

« 2° La population croît invariablement partout où croissent les moyens de subsistance, à moins que des obstacles puissants et manifestes ne l'arrêtent.

« 3° Ces obstacles particuliers, et tous ceux qui, arrêtant le pouvoir prépondérant, forcent la population à se réduire au niveau des moyens de subsistance, peuvent tous se rapporter à ces trois chefs, le *moral restraint*, le vice et le malheur[2]. »

Selon moi, tous ceux qui se sont faits les critiques de la théorie du pasteur anglais ou ses défenseurs ont eu le tort immense de prendre ces affirmations trop à la lettre ; de plus, ils n'ont tenu que très rarement compte d'autres éléments importants qui peuvent avoir une influence sur la natalité d'un peuple. Lorsqu'on donnait à la théorie de Malthus une valeur absolue, on s'imaginait que ses effets devaient être identiques dans tous les pays et comme les résultats ne concordaient pas, on croyait ainsi, facilement, s'être débarrassé d'une théorie qui, cependant, avait fait naître tant de polémiques.

---

[1] MALTHUS. *Essays on Population*, eighth edition, 2.

[2] *Idem.*, page 12.

Je donne ici un tableau dont aucun antimalthusien ne pourrait contester la grande importance en faveur de la théorie du pasteur anglican (1).

Mouvement de la population dans les villes principales de l'Italie.

VILLES	Population à l'intérieur de la commune (chiffres absolus)		Quotient de natalité et et de mortalité dans la période 1882-1891, pour la population stable et flottante.		Augmentation annuelle de la population résultant de la supériorité des NAISSANCES sur les DÉCÈS	Emigration et Immigration (sans les garnisons)			Augmentation totale de la population ; NAISSANCES ET ÉMIGRATION	ILLETTRÉS EN 1881 : DE 6 ANS ET AU-DESSUS PAR 1000	Mariés n'ayant pas pu signer leur acte de mariage
	1881	1891	Natalité	Mortalité	p. 1000 hab.	Immigrés du 1 janvier 1882 au 31 décembre 1891	Emigrés du 1 janvier 1882 au 31 décembre 1891	Augmentation totale de l'impôt sur l'émigration p 1000			1891
Rome ...	300.467	436.179	29,51	25,58	9,20	122.414	20.507	35,96	45,16	334	182
Naples...	494.314	518.110	33,58	30,08	2,80	17.115	10.022	21,01	4,81	546	361
Milan ...	321.839	424.195	32,72	28,06	4,02	118.811	31.356	27,78	31,80	196	64
Turin ...	252.832	331.180	29,44	27,17	0,40	93.298	35.532	24,58	30,98	149	66
Palerme.	244.991	272.039	35.21	25,27	10,50	1.793	1.992	0,54	11,04	604	366
Gênes...	179.515	211.355	28,17	25.64	3,59	50.621	26.952	14,15	17,74	292	105
Florence.	169.001	198.404	26,13	26,47	3,31	49.976	29.584	14,09	17,40	312	119
Venise...	132.826	146 415	30,13	30,89	0,76	26.461	15.490	9,37	8,61	358	292
Bologne..	123.274[1]	143.471	26,80	28,01	0,67	84.239	65.334	15,71	16,38	33	177
Catane ..	100.417	117.519	40,00	30,49	10,32	8 006	1.724	6,71	17,03	708	532

Ce tableau apporte une preuve éclatante en faveur de la partie négative des moyens répressifs : en Sicile une grande natalité, par suite d'une extrême misère, n'aboutit qu'à un très faible indice d'accroissement de la population. Bien que le tableau ne comprenne que deux villes de la Sicile, comme elles sont parmi les plus florissantes, elles reflètent parfaitement les conditions générales de l'île.

On pourrait croire que le grenier de Rome, la Sicile, mérite toujours le nom de conque d'or puisque, de toutes les villes considérées, Catane et Palerme donnent un plus grand nombre de naissances. Or, c'est le contraire qui est vrai. Catane ne le cède à aucune autre ville en fait de mortalité, et elle occupe même le premier rang pour la mortalité causée par les maladies infectieuses qui, dans la période 1882-91, occasionnent la mort de 7,03 individus par 1.000 habitants tandis qu'il n'en meurt à Rome que 6,84 ; à Naples 4.72 ; à Milan 6,46 ; à Turin 5,62 ; à Palerme 5,39 ; à Gênes 4,39 ; à Florence 6.08 ; à Venise 6,27 ; à

[1] Y compris Malamocco.

[2] Notizie sulle condizioni demografiche, edilizie ed ammisnistrative di alcuni grandi città italiane ed estere nel 1891, Roma 1893 ; Annuario Statistico italiano per il 1892.

Bologne 5,41. Le mouvement de la population, qui correspond le mieux à l'état économique d'un pays, est celui de l'émigration et de l'immigration; or, tandis que Palerme, quand on fait abstraction de l'augmentation de la garnison, est la *seule* des 10 villes considérées qui présente une émigration un peu supérieure à l'immigration, Catane vient presque immédiatement après avec une immigration un peu plus forte que l'émigration, et cette supériorité serait encore plus faible si on ne tenait pas compte de l'augmentation de garnison qui a été doublée dans la période dont nous nous occupons. De tout cela il résulte que Palerme et Catane, qui ont une natalité plus grande que les autres 8 villes, perdent beaucoup plus par leur mortalité et ne retirent aucun avantage de l'immigration sur l'émigration, de sorte que, si nous considérons l'augmentation totale de la population, Catane vient après Rome, Milan, Turin, Gênes, Florence, et Palerme vient même après Bologne.

Il semble bien que cette prodigieuse natalité de Catane et de Palerme n'est pas due à une grande prospérité économique mais à une imprévoyance qui découle de leur haut degré d'ignorance ainsi que cela résulte de la statistique de ceux qui ne savaient ni lire ni écrire en 1881 et des époux qui, en 1891, n'ont pas signé leur acte de mariage.

Qui ne verrait dans ce cas la manifestation la plus brutale des principes malthusiens?

Les faits sont si évidents que M. Martello, même en invoquant l'autorité de M. Novicow, ne nous convainc pas quand il affirme que l'homme ne lutte pas pour la vie, mais pour le plaisir là où il a déjà résolu le problème de l'existence et où il est entré dans une phase plus avancée de la loi darwinienne : il a donc dû d'abord triompher de la lutte pressentie par Malthus. Bien plus, celle-ci suppose la première en tant qu'elle en est une phase plus élevée. Mais qu'est-ce que le plaisir, qu'est-ce que le nécessaire? La distinction est si éminemment empirique qu'il n'est pas scientifique d'en faire la base de tout une théorie.

On dit : La misère qui produit une forte mortalité n'est pas due à des causes naturelles, elle est au contraire une conséquence des institutions sociales, par conséquent de notre volonté. Quand on nie le *moral restraint* parce que — dit-on — on ne peut pas l'imposer par une action volontaire, peut-on nier sérieusement le déterminisme pour les institutions sociales comme le fait M. Martello? C'est la répétition d'une vieille erreur qu'il y a plus de cinquante ans Mamiani signalait par la bouche de Nicolas Spedalieri : on affirme universellement et instinctivement que les actions humaines sont libres mais, d'autre part, on pense et on déclare qu'une cause étant donnée et déterminée, l'effet est donné et déterminé avec un complète nécessité; cette assertion

affirmée d'une façon absolue détruit notre libre arbitre. Comme l'écrivait déjà Buckle il y a un demi-siècle et comme beaucoup d'auteurs italiens, entre autres Messedaglia, Corradi, Bodio, Morpurgo, etc., l'ont soutenu, on ne fait pas au déterminisme sa part, dès qu'on l'introduit dans un domaine, il faut l'étendre nécessairement à toutes les institutions sociales. [1]

Le *moral restraint*, les institutions sociales sont une simple manifestation de l'hédonisme individuel ou de l'hédonisme des majorités qui, très souvent et presque toujours même, ne concorde que très imparfaitement avec l'hédonisme social, celui de la généralité. Comment un individualiste convaincu comme l'est M. Martello, professeur à l'Université de Bologne, peut-il prétendre que l'individu fasse l'inverse de ce que lui impose son propre hédonisme?

Comme je l'ai dit déjà, le grand tort des adversaires et des partisans de Malthus a été de prendre cette théorie trop à la lettre, et de là sont nées une infinité de discussions pour soutenir ou nier les deux progressions, arithmétique et géométrique, selon lesquelles croîtraient respectivement les moyens de subsistance et les hommes.

Et peut-être même ont-ils mal interprété la pensée du pasteur d'Aileybury, parce que je pense que cette théorie est, dans son essence, éminemment élastique. Qu'importe que ses critiques aient démontré qu'aucune population ne double en vingt-cinq ans et qu'aucun État n'a atteint l'*overpopulation*. Il n'est pas nécessaire de posséder un esprit critique bien penétrant pour répondre que les moyens préventifs et les moyens répressifs, qui par hérédité sont devenus, eux aussi, préventifs, agissant constamment, cette progression ne peut pas avoir lieu. Le résultat précis de ces deux progressions de Malthus, corrigées par tous les moyens préventifs et répressifs, se trouve réalisé dans l'état de la population d'un pays. Si la théorie de Malthus a un défaut c'est précisément de ne donner que des causes trop générales qu'on ne peut évaluer numériquement ni d'avance, de sorte que d'autres causes peuvent agir sans qu'il soit possible de déterminer leur effet. Un pays, par exemple, voit diminuer sa population. On dit : il est très corrompu, la population est sous l'influence d'un *repressive chek*, le vice. Cela est vrai peut-être, mais qui nous dit que la race n'a pas une influence importante? — Nous pouvons observer ce phénomène aux Etats-Unis d'Amérique. Les statistiques de ce pays distinguent la population en population blanche et population de couleur : la natalité, la mortalité, la vie moyenne diffèrent entre elles assez radicalement. On peut observer

---

[1] Meitzen. *History, Theory and Technique of Statistics*, éd. angl., 1891, p. 86.

ce même phénomène en France où la natalité des Français est inférieure à celle des immigrés, même quand ceux-ci sont dans une situation économique aisée ; ce n'est pas, en effet, l'aisance qui donne *de visu* ce très grand degré d'individualisation acquis par les Français par un lent processus d'accumulation qui a duré plusieurs siècles.

Je sais bien que ces considérations ne se trouvent pas dans la théorie malthusienne, mais elles en constituent un développement ultérieur, ne serait-ce que parce quelles ne sont pas en contradiction avec elle.

D'autres critiques ont dit : il n'y a jamais eu d'*overpopulation*. Mais je me demande comment elle aurait pu se produire quand est en jeu une condition essentiellement naturelle, le manque de subsistances? Il est étrange de le prétendre quand, dans l'*Essai sur le principe de population*, on trouve textuellement que chaque jour 1.000 individus meurent parce qu'ils n'ont rien reçu dans la répartition des moyens de subsistance. En Italie, par exemple, la Sardaigne a 31 habitants par kilomètre carré, la Campanie en a 189, mais si une de ces deux provinces a une *overpopulation*, c'est la Sardaigne. D'ailleurs, comme l'a dit M. Ferrara, qu'est-ce que l'indigence sinon un manque d'équilibre entre les besoins et les subsistances? On ne peut pas, en effet, faire abstraction des conditions de milieu, et comme l'a écrit M. Schœffle, ce qui importe le plus, au point de vue social, c'est la densité relative [1].

Il importe peu que l'on prétende que la Sardaigne et la Sicile, comme le fait M. Colajanni, dans l'ouvrage qu'il a consacré à cette dernière, sont travaillées par ce problème par suite de conditions sociales qui ne dépendent que de la volonté de l'homme. C'est comme si l'on disait : si notre planète était cultivée comme certaines parties de l'Angleterre, elle pourrait rapporter aux individus qui la peuplent — 1.439 d'après Levasseur, 1.433 d'après Behun-Wagner — 5.000 francs par an, revenu que quelques-uns seulement possèdent et qui forme l'idéal de tous ceux qui travaillent. C'est la paresse des individus, pourrait-on dire avec la même logique, c'est la volonté des individus qui leur refuse cette fortune. Je n'ose pas nier qu'on ne puisse un jour réaliser cet idéal—j'en doute beaucoup—mais, étant donnés la constitution individuelle, la constitution sociale et le milieu actuel, est-il plus ridicule de parler d'un voyage au soleil que de cette civilisation universelle ? C'est, en tous cas, un exemple de la logique des antimalthusiens. Ils émettent des théories qui paraissent profondes et qui ne sont que paradoxales quand on en déduit les dernières conséquences ; si on ne tient pas compte des apparences, ce qu'elles contiennent de vrai se réduit à rien. C'est à cette classe de

---

[1] *Deutsche Kern-und Zeitfragen*, 1893.

critiques qu'appartiennent ceux qui ont voulu mettre un hiatus entre la théorie de Malthus et celle de Spencer [1].

Cela n'est pas : Spencer ne serait pas arrivé à ses conclusions sans l'ouvrage antérieur de Malthus qu'il a complété si splendidement. Qu'on remarque, d'ailleurs, que Brownell, tout en niant que la théorie de Malthus soit applicable aux Etats-Unis — où il étudie le phénomène — ne peut pas se refuser à reconnaître l'accord de ces deux théories.

En effet, quand Spencer dit : « Individualisation et prolification sont antagonistes », il ne fait que répéter sous une autre forme ce que Malthus avait déjà soutenu. Avec le progrès social les moyens préventifs ont de plus en plus le pas sur les moyens répressifs et la prolification diminue aussi dans la théorie de Malthus avec le progrès qui est une individualisation individuelle et par conséquent sociale.

Les causes morales, intellectuelles et esthétiques, dont la puissance est incalculable et l'action incessante, ne sont en dernière analyse que les *preventives checks* et ceux-ci, à leur tour, ne sont pas autre chose que le résultat de l'individualisation de Spencer. Il résulte de cette observation que le sociologue anglais a déterminé la cause du fait que l'économiste avait constatée un demi-siècle avant lui et l'a généralisée.

Spencer a exposé d'une façon claire, organique, un grand nombre d'observations que le pasteur d'Aileybury avait exposées d'une façon obscure et décousue ou dont il n'avait eu qu'un pressentiment vague.

Quand le sociologue anglais conclut que « les progrès ultérieurs de la civilisation, que l'augmentation de la population peut produire, seront accompagnés d'un accroissement d'individualisation » et par suite d'une diminution de l'indice de la natalité, il ne contredit en rien la doctrine malthusienne qui, elle aussi, conclut à une diminution de la natalité avec le progrès de la civilisation. M. Brownell a fait une démonstration très approfondie des rapports intimes qu'il y a entre la théorie des deux penseurs anglais, mais, étant donné le caractère de cette revue, je ne le suivrai pas ici dans cet examen [2].

Il faut reconnaître que si ce sont là des conséquences des principes de Malthus, la nouvelle théorie est de beaucoup supérieure à la première et permet d'éviter quelques-unes des erreurs qui pourraient y être contenues.

(*A suivre.*)

GIUSEPPE FIAMINGO,
directeur de la *Rivista di Sociologia.*

---

[1] E.-B. ANDREWS. *Are there too many of us?* in the « North American Review », 1893, p. 597.

[1] E. SPENCER. *A theory of population deduced from the general law of animal fertily* in the « Westminster Review », avril 1892. *Les premiers principes*; *Principes de Biologie; Principes de Sociologie*, § 272-277; Study of Sociology, chap. XIV. — J. L. BROWNELL, *Significance of a decreasing birth-rate*, p. 51.

MOUVEMENT AGRICOLE

La plantation des pommes de terre. — Nouvelles expériences de M. Aimé Girard. — Emploi de fragments de tubercules. — Emploi de tubercules moyens entiers. — Emploi de petits tubercules associés. — Influence de la sécheresse. — *Conversion des terres arables en prairies.* — Exigences des espèces qui peuplent les prairies. — Préparation du sol avant l'ensemencement. — Ameublissement, nettoyage, fumure du sol. — Choix de la semence. — Emploi des fonds de greniers. — Imperfection et dangers de ce procédé. — Impuretés. — Graines de mauvaises herbes. — Semences avariées. — Analyses de MM. Stebler et Scribaux. — Mélanges préparés par les marchands doivent être répudiés. — Imperfections qu'ils présentent — Le cultivateur doit préparer lui-même ses mélanges. — Production de la semence par le cultivateur. — Manière de procéder. — Précautions à prendre. — Dans la semaille ne pas épargner la graine. — *Les maladies des mûriers.* — Etudes de MM. Prillieux et Delacroix. — Les maladies sont dues à des végétations cryptogamiques. — Maladies des feuilles. — *Le Phleospora mori.* — Mode de développement. — Remède. — Maladie du tronc et des branches. — *Le Polyporus hispidus.* — Invasion du parasite. — Apparition des fructifications. — Moyen d'arrêter l'infection.— Pratique de l'opération. — Maladies des racines. — Ce sont les plus redoutables. — *Agaricus melleus*, *Rosellinia aquila*, *Demataphora necatrix.* — Caractères extérieurs du Mycelium. — Son mode de développement. — Propagation. — Mort des arbres envahis par ces champignons. — Brûler les arbres infectés. — Ces maladies ne sont pas nouvelles. — Pourquoi elles sont plus répandues aujourd'hui. — Mode de traitement des mûriers. — Négligence dans les soins de culture. — Affaiblissement des arbres propice aux invasions cryptogamiques. — Traitement plus judicieux des plantations. — Pratiquer l'effeuillage avec modération. — Cesser de tailler radicalement chaque année. — *Fraudes dans le commerce des engrais et des aliments pour le bétail.* — Les laboratoires agricoles. — Falsifications des scories de déphosphoration et du nitrate de soude. — Falsifications des tourteaux de Cocotier. — Emploi de matières toxiques. — Dangers des tourteaux de Cocotier rancis. — Accidents mortels.

Dans la culture des pommes de terre, une pratique très répandue encore aujourd'hui, consiste à se servir, pour la plantation, de fragments de tubercules. Ce procédé permet, sans doute, de réaliser une économie sur la semence à une époque où, assez souvent, la pomme

de terre est chère, mais cette économie est fort mal entendue car elle a pour conséquence une forte réduction des produits.

Il y a une dizaine d'années, M. Aimé Girard dont on connaît les belles recherches sur la culture de la pomme de terre industrielle, a appelé l'attention des praticiens sur ce sujet important; il y est revenu, à plus d'une reprise, en insistant sur l'heureuse influence exercée par l'emploi de tubercules entiers sur les rendements, mais, parait-il, sans grands succès. Nous avons eu l'occasion déjà d'appeler l'attention de nos lecteurs sur ce sujet et de montrer, par des chiffres les grands avantages du procédé préconisé avec ardeur par le savant professeur de l'Institut national agronomique, qui vient de publier les résultats d'études nouvelles, poursuivies pendant ces quatre dernières années et qui confirment d'une manière éclatante ses premières conclusions.

La pomme de terre occupe aujourd'hui une place importante dans les assolements; la statistique de 1891 lui assigne une étendue de 1.492.736 hectares et il est permis de croire qu'elle prendra plus d'extension encore, car, selon toutes probabilités, on fera désormais une plus large part à ce tubercule dans l'alimentation du bétail. Tout au moins, les expériences récentes de M. Cornevin et M. A. Girard (Voir le *Mouvement agricole* de novembre) doivent engager les agriculteurs à entrer dans cette voie. On conçoit, dès lors, l'importance d'une innovation qui, dans certains cas, a augmenté les rendements de plus de 20 0/0 et l'on nous saura gré, sans doute, de donner un aperçu de la nouvelle étude de M. Girard.

Dans ces dernières années, on a recommandé de substituer, dans la plantation des pommes de terre, aux tubercules de volume moyen des petits tubercules placés au nombre de deux ou trois dans le même poquet. Dans ses nouveaux essais, M. Girard a comparé ce procédé à celui qu'il préconise.

Pour éviter de placer ses expériences dans des conditions culturales variées et qui, dès lors, pourraient donner lieu à des résultats peu comparables, M. Girard a imaginé, dans la distribution de ses plantations, une répartition ingénieuse qui écarte toute chance d'erreur, et, par conséquent, toutes les objections.

Les essais institués en 1890 et poursuivis jusqu'en 1893 dans les mêmes conditions, avaient donc pour but de comparer les résultats fournis par la plantation de tubercules entiers et de poids moyen, la plantation de tubercules coupés et celle de petits tubercules associés. Cinq variétés différentes (Richters Imperator, Athènes, Géante bleue, Idaho et Gelbe rose), ont été soumises à ces divers modes de plantation.

Pour un même poids de semence, pendant les années 1891 et 1892, les rendements obtenus des tubercules entiers ont été supérieurs d'au moins 19 0/0 à ceux fournis par les pommes de terre coupées en deux.

Des données recueillies pendant la durée de ses expériences, M. A Girard se croit autorisé à tirer les conclusions suivantes :

1° Dans tous les cas, c'est par la plantation en tubercules entiers et de poids moyen que le maximum de rendement est obtenu ;

2° En sectionnant ces tubercules entiers et de poids moyen en deux fragments plantés séparément, on abaisse le rendement en moyenne de 30 0/0;

3° En plantant des segments de 100 grammes environ pris sur des tubercules soit de 100 grammes, soit de 300 grammes, on abaisse, à de rares exceptions près, le rendement de 20 0/0 en moyenne ;

4° En plantant à chaque poquet un poids de 100 grammes environ fourni par la réunion de deux ou trois petits tubercules, on se rapproche, en moyenne, à 5 0/0 ou 10 0/0 près des rendements donnés par des tubercules entiers moyens.

M. Girard insiste surtout sur l'influence nuisible qu'exerce la fragmentation des tubercules dans les années où sévit la sécheresse. En 1893, quelques-uns de ses collaborateurs ont vu leur culture complètement ruinée par l'adoption de ce système. Il rapporte, au surplus, le fait suivant qui s'est produit dans ses cultures à la ferme de la Faisanderie à Joinville le-Pont, sur une pièce de terre de 25 ares plantée en Géante bleue, variété qui avait été recommandée comme se soumettant parfaitement à ce mode de plantation. N'ayant aucune confiance dans le résultat promis, il fit réserver au milieu de la pièce une bande de 4 m. 20 de large sur 57 m. 50 de longueur, représentant par conséquent une surface de 2 ares 50, et sur cette bande, au lieu de planter, comme dans le reste de la pièce, des tubercules entiers moyens, il fit planter des segments provenant de la fragmentation en quatre de gros tubercules. Le nombre des poquets plantés de cette façon était de 798. Sur ce nombre, il obtint au total 38 levées. La récolte fut de 46 kilogrammes, soit 1800 kilogrammes à l'hectare, alors que sur le reste de la pièce le rendement s'élèva à 26.800 kilogrammes.

On peut donc conclure avec M. Girard que la plantation en tubercules entiers et de poids moyen est celle qui, dans toutes les circonstances, assure les plus hauts rendements.

*
* *

Quand on veut convertir une terre en prairie permanente, on ne

saurait, avant de l'ensemencer, la préparer avec trop de soin ; il faut même y mettre plus de sollicitude que pour les plantes annuelles, attendu que, pour celles-ci, l'imperfection ne porte préjudice qu'à une seule récolte et que l'on peut, pour les récoltes subséquentes, remédier à une préparation défectueuse. Il n'en est pas de même des terres engazonnées ; dès que l'herbe s'est emparée du sol, on ne saurait plus le travailler et si les façons qu'il a reçues sont insuffisantes, le tort est irréparable. Malheureusement, cette recommandation n'est pas toujours observée, parce que l'on s'imagine bénévolement que les espèces qui vivent en communauté dans nos herbages sont moins exigeantes que celles qui figurent dans nos assolements. C'est une erreur, elles ont les mêmes besoins. Aussi est-il indispensable, avant de procéder à la semaille, de parfaitement bien ameublir le sol non seulement par des labours ordinaires, mais par des labours entamant le sous-sol. On favorise ainsi le développement des racines et, tout en les mettant mieux à l'abri de la sécheresse, on leur permet de puiser les matières nutritives dans un rayon plus étendu.

En même temps que l'on procède à l'ameublissement du sol, il faut veiller à le pourvoir des matières qui doivent servir d'aliments aux plantes. On y introduira des fumiers, des phosphates, des sels de potasse, car il y a lieu de remarquer que l'engazonnement achevé on ne pourra plus appliquer les engrais qu'en couverture. Or, les substance nutritives ne pénètrent pas aussi facilement dans le sol qu'on le croit communément. C'est ainsi, par exemple, que l'acide phosphorique et la potasse ne se diffusent que difficilement et si on veut les mettre promptement et sûrement à la portée des racines, il faut les enfouir.

Ajoutons enfin, que la terre ne doit reçevoir la semence qu'après avoir été débarrassée des mauvaises herbes. Nous avons le plus grand intérêt, en effet, à écarter de nos prairies les espèces nuisibles de même que celles qui sont dédaignées par le bétail, et à ne les peupler que de plantes utiles. On conçoit, dès lors, que les plantes sarclées, pommes ds terre, betteraves etc. fournissent un excellent précédent, car elles laissent toute latitude non seulement pour ameublir et défoncer la couche arable, mais encore pour y introduire et y bien mélanger les fumiers et autres matières fertilisantes et purger le terrain des herbes adventives.

Quand la station du futur gazon est ainsi ameublie profondément, enrichie et propre, dès que le moment est propice, on procède à la semaille et c'est précisément sur ce sujet que nous voulons insister aujourd'hui, le moment nous paraissant opportun.

Il ne peut, bien entendu, être question d'abandonner le terrain à l'enherbement spontané, c'est-à-dire au hasard. Dans les campagnes, un usage encore assez répandu consiste à se servir, pour l'ensemencement des prairies, des graines recueillies dans les fenils et que l'on désigne souvent sous le nom de fleurs de foin. Ce procédé est absolument défectueux et il y a lieu de s'étonner que les praticiens ne l'aient pas constaté depuis longtemps. N'est-il pas évident qu'en adoptant cette méthode on répand en même temps que des graines appartenant à de bonnes espèces, d'autres qui ne fourniront que des plantes de qualité inférieure ou même nuisibles; au surplus, ces fonds de grenier contiennent beaucoup de semences imparfaitement mûres où même qui ont complètement perdu leurs facultés germinatives par l'âge ou par suite d'avaries. Mais en admettant même, ce qui n'a jamais lieu, que toutes les graines eussent conservé leur vitalité, n'est-il pas évident qu'elles contribueraient surtout à propager les plantes les plus précoces qui, comme on sait, ne sont pas toujours celles qui sont les plus recherchées comme fourrage. Ajoutons enfin que ces fleurs de foin sont associées à des impuretés et des matières inertes qui, évidemment, en diminuent encore la valeur.

Dans un article récent publié dans le *Journal d'agriculture pratique* et où il s'efforçait de détourner les cultivateurs de l'emploi des fleurs de foin pour l'ensemencement des prairies, M. Grandeau a cité deux analyses, l'une de M. Stébler et l'autre de M. Scribaux, que nous reproduisons pour l'édification de nos lecteurs.

Un échantillon prélevé par M. Stébler dans un lot destiné à être semé sur les terres de l'orphelinat de Wädenswyl (Zurich) contenait :

Balles, poussières et impuretés.....	66.52 0/0
Graines diverses.....	33.48 0/0
	100.00
Ces 33.48 0/0 de graines contenaient en bonnes graines.....	7.14 0/0
En mauvaises graines, dont 21.32 0/0 de *plantain lancéolé*.....	26.34 0/0
	33.48 0/0

Un kilogramme de cette fleur de foin renfermait 201.265 graines de mauvaises herbes. De plus, ces dernières étaient parfaitement constituées et douées d'une faculté germinative considérable, tandis que les graines de bonnes espèces étaient très légères, menues et

n'avaient plus qu'une faculté germinative variant de 7 à 20 0/0 suivant les espèces.

Deux échantillons de fleurs de foin provenant de prairies de la Loire ont donné à M. Scribaux la composition suivante :

	Matières inertes	Sommes de bonnes espèces	Mauvaises graines
	—	—	—
N° 1.....	60.70	33.60	5.7
N° 2.....	51.04	34.07	14.89

Semblables au premier abord, dit M. Scribaux, quant à la proportion des espèces recommandables qui s'y montrent, ces deux lots ne sont nullement comparables. Des 33 k. 6 de bonnes semences du n° 1 renfermés dans 100 kilog. de fleurs de foin, 3.86 0/0 seulement sont capables de germer. Le reste n'a pas eu le temps d'arriver à maturité. Le numéro 2, au contraire, provenant d'un foin fauché à une époque assez avancée, présente, pour chacune des bonnes graines qu'il renferme, une faculté germinative relativement élevée, de 22 à 75 0/0 pour les diverses graines. Mais, au total, la valeur culturale de cette graine de foin, l'une des meilleures qu'on rencontre, était de 12 0/0 seulement, c'est-à-dire que 100 kilogr. de cette fleur correspondaient à la valeur de 12 kilogr. de graines pures et germantes qui la composaient[1].

Quant aux mélanges que l'on peut se procurer chez les marchands grainiers, ils ne doivent être acceptés par les cultivateurs qu'avec infiniment de réserve. En effet, par leur composition, souvent purement fantaisiste, ils ne peuvent être appropriés aux situations variées où ils doivent être employés; et, d'autre part, la loyauté ne préside pas toujours à leur préparation.

M. Scribaux, directeur de la station d'essais de semences à l'Institut national agronomique, ayant eu l'occasion d'examiner un mélange qui devait être composé de neuf espèces de graminées et de trèfle hybride, constata qu'il renfermait 52, 39 0/0 de bonnes espèces et 47,61 0/0 de mauvaises et que les matières inertes y figuraient pour 33,80 0/0. Ses essais lui apprirent, au surplus, que la valeur culturale des bonnes espèces dépassait à peine 4 0/0. Or, cette marchandise frelatée avoir été livrée à un syndicat agricole.

Pour présenter toutes les garanties de succès, les mélanges doivent être composés par le cultivateur lui-même en choisissant les

---

1 *Journal d'agriculture pratique*, 15 mars 1894.

plantes appropriées à la nature du sol, à la situation, à l'exposition, etc.

Le cultivateur qui n'emploie pas ce procédé peut, s'il possède des prairies de bonne qualité, produire lui-même la semence en y réservant une parcelle où il laisse mûrir les plantes avant de procéder au fauchage. Seulement, il doit alors faire sarcler soigneusement cette parcelle afin de détruire les mauvaises herbes et de ne recueillir que les graines des espèces qu'il désire propager. Quand la nouvelle prairie doit être installée dans des conditions identiques à celles où se trouve l'ancienne, ce procédé présente l'avantage de fournir un mélange de semence aussi bien approprié que possible à la situation et offre toutes les chances de succès.

Encore un mot. Quand on crée une prairie, il ne faut pas épargner la semence. Toute parcimonie serait ici fort mal entendue. On a tout intérêt à semer dru et à bien couvrir le terrain, car c'est une garantie contre l'invasion des mauvaises herbes, et la dépense n'a qu'une minime importance puisque la prairie doit avoir une durée illimitée.

Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les soins à donner aux prairies recemment créées pour en assurer le succès.

*
* *

Le dernier fascicule des « Annales de l'Institut national agronomique » publie un savant mémoire de MM. Prillieux et Delacroix sur les *maladies des mûriers*. Ce travail présentant un grand intérêt pour les régions séricicoles, on nous saura gré, sans doute, d'en donner ici une analyse sommaire.

Toutes ces affections sont dues à des végétations cryptogamiques dont nous mentionnerons les principaux caractères renvoyant au mémoire original pour les détails concernant l'analyse microscopique.

Les maladies qui attaquent les muriers peuvent affecter les feuilles, le tronc, les branches et les racines.

L'affection désignée par les cultivateurs sous le nom de rouille est occasionnée par un petit champignon parasite le *Phleospora Mori*. Il s'observe, dès le printemps, sur les jeunes feuilles qui se couvrent alors de taches d'un brun fauve entourées d'un liséré étroit d'une teinte plus accentuée que le restant de la tache. Le parasite se développe pendant toute la durée de la végétation foliaire, mais la maladie est surtout favorisée par l'humidité. Elle est plus commune dans les bas-fonds et les endroits humides que dans les stations sèches. On ne l'observe pas sur tous les mûriers d'un même

clos et, sur un même pied, parfois certaines parties sont envahies par le champignon tandis que d'autres en sont indemmes. Les arbres vigoureux ne sont pas plus épargnés que ceux qui n'ont qu'une croissance chétive.

La forme parfaite du champignon n'étant pas encore établie avec exactitude, on ignore la façon exacte dont il se transmet d'une année à l'autre. En dépouillant l'arbre de toutes les feuilles malades, on arrêterait sûrement la propagation du mal, mais cela n'est guère possible. Chose curieuse, les vers à soie contournent les parties contaminées de la feuille sans jamais y toucher. On atteint à peu près le même résultat que celui que donnerait l'effeuillage, disent les auteurs, en récoltant les feuilles à l'automne au moment où elles vont tomber pour servir de nourriture au bétail pendant l'hiver et en faisant ensuite paturer les moutons dans les clos de mûriers.

Le dommage causé par le *Phleospora mori* est souvent de peu d'importance, mais quand il se montre en abondance, dès l'apparition des feuilles, les fonctions de celles-ci sont naturellement contrariées et l'arbre souffre beaucoup.

Cette maladie est connue partout où l'on cultive le mûrier.

Plusieurs champignons attaquent le tronc et les branches des muriers; ils pénètrent dans les tissus par les plaies faites aux arbres par l'homme, les agents atmosphériques ou les insectes.

Le plus redoutable de ces parasites pour le murier est le *Polyporus hispidus* qui vit du reste également sur plusieurs arbres feuillus et, notamment, sur le pommier dans certaines régions.

Les plaies faites aux muriers par la taille, par l'élagage ou les gélivures donnent accès au parasite. C'est le bois de cœur qui est envahi par le champignon; il prend alors une teinte brune, puis tous les éléments ligneux sont corrodés et le bois devient mou, léger et spongieux. L'altération se propage en gagnant les couches extérieures et en enveloppant peu à peu le bois le plus jeune qui se trouve toujours séparé du bois de cœur très altéré par une zone mince d'un brun foncé.

Les fructifications du *Polyporus hispidus* se montrent à l'automne aux endroits ou l'altération s'étend jusqu'à l'écorce. Elles peuvent acquérir et même dépasser le volume d'une tête d'enfant. C'est à ce moment que l'infection se produit. Les spores mûres, déplacées par le vent ou tout autre cause, déposées sur une plaie humide qui pénètre jusqu'au vieux bois, y germent rapidement et l'infection est accomplie.

Quand la maladie commence par le tronc, l'infection n'est pas moins complète au bout de quelque temps et l'arbre ne tarde pas

à périr. Le seul procédé capable d'enrayer le mal consiste à supprimer les parties envahies ; il faut couper le plus tôt possible la branche avec une portion de la partie saine, si elle est seule contaminée, et si c'est le tronc, tailler profondément jusqu'au vif en empiétant sur le bois qui paraît encore sain. L'opération achevée, il convient de couvrir les plaies avec du coaltar ou un autre onguent. Avant d'appliquer l'onguent, MM. Prillieux et Delacroix conseillent de mouiller les plaies avec une solution de sulfate de fer à 50 0/0 aiguisée de 1 0/0 d'acide sulfurique.

L'opération, bien entendu, ne doit pas être retardée jusqu'en automne où fructifie le parasite. Il y a avantage à opérer par un temps sec et chaud. En outre, on ameublira le sol autour des racines et l'on y ajoutera une bonne dose d'engrais. En prenant ces précautions on réussit à sauver l'arbre que l'on ne doit pas effeuiller pendant un an ou deux.

Le *Polyporus hispidus* est surtout très répandu dans le Var où il paraît occasionner des dégâts plus graves que partout ailleurs. Cela tient à ce que, dans ce département, on s'occupe surtout du grainage du ver à soie et que l'on n'y taille les mûriers que tous les huit ou dix ans. Mais cette taille est alors très énergique ; on supprime toutes les branches et l'arbre ressemble alors à un pieu en terre. Il se produit nécessairement des plaies très étendues qui ne sont jamais protégées pas aucun enduit et où l'infection se fait aisément.

D'autres champignons peuvent également envahir les mûriers et les endommager, mais ils sont beaucoup moins répandus.

Mais les affections les plus redoutables pour les mûriers sont celles qui se manifestent sur les racines; elles ont pour cause trois espèces de champignons parasites : l'*Agaricus Melleus*, le *Rosellina aquila* et le *Demataphora necatrix*.

L'*Agaricus melleus* attaque plusieurs espèces forestières; il est également connu dans l'ancien et dans le nouveau monde.

Quand l'arbre envahi est mort ou que, tout au moins, une partie du tronc est détruite, les fructifications du champignon se montrent au pied de l'arbre, en forme de chapeau, supporté par un pied. Elles apparaissent par touffes de 10 ou 20 et, quelquefois même, elles sont plus nombreuses.

C'est par son mycelium que l'*Agaricus* endommage les arbres ; il se développe sur les racines et la base du tronc, sans y pénétrer profondément, mais comme il envahit d'abord le liber, le cambium et le jeune bois, l'arbre doit infailliblement périr.

Le mycelium de l'*Agaricus melleus* est phosphorescent dans l'obscurité.

Les spores de ce champignon germent sur l'humus des forêts. Le mycelium d'abord saprophyte, devient parasite lorsqu'il rencontre une racine où il peut s'implanter.

Le *Rosellina aquila* se montre sur les racines de plusieurs espèces ligneuses.

Le mycelium jeune forme à la surface du support un duvet cotonneux très blanc qui offre parfois un centimètre d'épaisseur : mais, le plus souvent, sur les racines, il se montre par plaques d'un blanc pur, peu étendues et de peu d'épaisseur. La rapidité de son développement dépend de la température ; celle de 15 à 20° est la plus favorable. Il sort de la racine par les fissures de l'écorce, en petites touffes, et rayonne autour de son point de départ.

M. Berlèse a vu le mycelium se reproduire sur un fragment de racine resté deux ans dans son herbier. Les auteurs ont observé le même fait sur des échantillons desséchés depuis deux ans. Il est donc reviviscent.

Le *Demataphora necatrix* vit également sur plusieurs arbres forestiers et fruitiers; son mycelium, par ses caractères extérieurs, offre de l'analogie avec celui du *Rosellina aquila*. D'abord blanc, il prend au bout de quelque temps une teinte grisâtre. En tout cas, l'examen microscopique ne permet pas de confondre ces deux parasites.

Mais quelles que soient, d'ailleurs, les différences que présentent ces champignons dans leur mode d'évolution, leurs attaques sont toujours désastreuses ; tous les arbres qui en sont atteints sont condamnés à périr, car, jusqu'ici, on ne connaît aucun procédé de guérison. Dès que l'on constate l'invasion du mal, il faut arracher les individus contaminés et se hâter de les brûler, afin d'éviter la formation de foyers d'infection.

Ces maladies ne sont pas nouvelles, bien entendu, et M. de Seynes est d'avis qu'elles sont aussi anciennes que l'introduction du mûrier en France; seulement, elles ne sévissaient pas jadis avec l'intensité que l'on observe maintenant. Aussi bien, cette situation ne doit pas surprendre outre mesure ceux qui connaissent le traitement que l'on inflige aux mûriers. Ils savent, en effet, qu'on leur fait subir de nombreuses mutilations, des tailles répétées et qu'on leur enlève périodiquement leurs feuilles, ces organes qui jouent un rôle si important dans la nutrition. Au surplus, il faut ajouter que, par suite de la crise qui a sévi dans les régions séricicoles, les plantations ont été négligées et l'on a cessé de leur donner les soins d'entretien indispensables à leur prospérité. Toutes ces causes réunies ont eu pour conséquence l'affaiblissement des arbres qui, dès lors, offraient un milieu très propice à l'invasion des végétations parasitaires.

Aussi MM. Prillieux et Delacroix, en terminant leur beau mémoire, recommandent-ils aux moriculteurs de veiller davantage au traitement de leurs plantations, de les labourer chaque année, de les débarrasser des herbes adventives et de leur appliquer de copieuses fumures. Ils insistent surtout sur les avantages qui résulteraient de l'application de l'effeuillage avec modération. Suivant eux, il devrait être supprimé sur les arbres languissants, jusqu'à leur rétablissement. Sur ceux qui sont en bon état, il conviendrait de ne pas pratiquer l'opération en une seule fois et de la répartir sur toute la durée de la cueillette. Il y aurait évidemment avantage, disent-ils, au point de vue de la bonne tenue et de la durée des arbres, à établir dans une plantation de mûriers, un roulement, une sorte d'assolement fixe, de telle manière que, sur chacun, l'effeuillage n'arrive que tous les deux ans, ou plutôt encore à n'enlever chaque année sur un arbre que la moitié des feuilles. Il serait également urgent de modérer la taille et de cesser de l'appliquer radicalement tous les ans.

***

Les rapports des directeurs des laboratoires agricoles de Belgique, parus récemment, démontrent surabondamment que le commerce des engrais et des matières alimentaires, malgrè la surveillance dont il est l'objet, laisse encore beaucoup à désirer sous le rapport de la moralité. Les fraudes sont toujours très nombreuses ; souvent elles sont grossières et pratiquées par des ignorants, mais, parfois aussi, elles sont combinées avec une habilité réelle, attestant que ceux qui s'y livrent sont mieux doués sous le rapport de la science que sous celui de la probité.

Les scories de déphosphoration sont certainement aujourd'hui un des engrais sur lesquels s'exerce le plus fréquemment le talent des falsificateurs. Ceux-ci ont naturellement été tentés par le prix sans cesse croissant de ces déchets industriels, dont la valeur fertilisante est actuellement à l'abri de toute contestation. On les dénature au moyen des phosphates minéraux, des phosphates scorifiés, des laitiers des fours à pudler et des fours à réchauffer. Et, le mois dernier, M. Grandeau a appelé l'attention des cultivateurs sur la falsification des scories au moyen du phosphate d'alumine naturel dont il existe de puissants gisements dans l'Amérique du sud et qui est communément désigné sous le nom de phosphate de Redonda.

Le nitrate de soude continue également à être falsifié au moyen du chlorure de sodium, du sable blanc, de la kaïnite.

Mais parmi les falsifications, les plus dangereuses — et que l'on

ne saurait trop flétrir — sont celles qui s'attaquent aux matières alimentaires et, notamment, aux diverses espèces de tourteaux. Non seulement on y introduit des matières inertes ou de peu de valeur, mais, parfois aussi, des substances qui peuvent nuire à la santé des animaux et même provoquer des affections mortelles. Ainsi, au laboratoire de Liège, on a analysé deux échantillons de tourteaux de cocotier dont l'un contenait du ricin et l'autre du jatropha curcas. Or, le tourteau de ricin est vénéneux et celui de jatropha est plus redoutable encore. D'après Orfila, 4 à 12 grammes de farine de graines de cette dernière plante suffisent, suivant la taille, pour tuer un chien en dix heures. Ces tourteaux ne peuvent être employés que comme engrais. Dans le même laboratoire, on a, à différentes reprises, constaté la présence de la moutarde dans les tourteaux de colza et l'on sait que ce mélange est nuisible au bétail.

Il y a lieu d'ajouter que les tourteaux peuvent, sans avoir subi aucune falsification, par suite d'altération spontanées, nuire aux animaux qui les consomment. Ainsi, dans le courant de l'année 1893, des tourteaux rances de cocotier ayant été mis en consommation, déterminèrent la mort de plusieurs bêtes bovines dans différentes étables des environs d'Anvers.

Les cultivateurs soucieux de leurs intérêts ne doivent donc acheter les engrais et la nourriture pour leur bétail, qu'en exigeant toutes les garanties nécessaires pour assurer la pureté des marchandises dont ils font l'acquisition et la responsabilité des vendeurs.

G. Fouquet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : Le budget de la France. Le luxe. — *Le Correspondant* : Les subventions scolaires. Le Japon d'aujourd'hui. — *Nouvelle Revue* : Mœurs de Iroquois. Le patronage de l'adolescence. — *Revue Britannique* : Le socialisme chrétien. — *Bibliothèque universelle* et *Revue Suisse* : La femme et le féminisme aux États-Unis. — *Revue générale* : La science *française* et la science *catholique*. — *Revue contemporaine* : Démonstration fouriériste par le fait. Les prisons de Paris. — *La Réforme sociale* : Les socialistes et les profits du capital. Le trafic des reconnaissances du mont-de-piété. — *La Science sociale* : Application des rêves de Bernardin de Saint-Pierre. — *L'Association catholique* : Le budget et la réforme fiscale en France. — *Revue socialiste* : L'éducation américaine à Cempuis. — *Sociologie catholique* : La vraie réforme des impôts. — *Revue des Sociétés* : La méthode inductive en sociologie. — *Revue sociale et politique* : La crise de la science économique. — *Le Rentier* : L'année noire.

Le budget de la France deviendra-t-il socialiste ? De proportionnel qu'a été l'impôt — ou du moins qu'il s'est efforcé d'être — depuis un siècle, va-t-il devenir progressif? Telle est la question qui se pose à propos du budget de 1895 et que M. Léon Say traite dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre. Le premier pas dans le sens de la progression est déjà fait par le gouvernement, et, comme dit la chanson :

> Le premier pas se fait sans qu'on y pense,
> Craint-on jamais ce qu'on ne prévoit pas ?

Or, on ne veut pas prévoir que la première concession en entraînera forcément d'autres indéfiniment.

L'évolution budgétaire serait bien curieuse et bien instructive à décrire. On sait qu'au moyen âge les rois vivaient du produit des biens de la couronne ; ils n'avaient recours aux contribuables, aux « bonnes villes » et aux « bonnes gens » que dans les cas extraordinaires et sous prétexte des besoins de l'État, et non pour les leurs. Ces contributions étaient demandées sous forme de « dons gratuits ». Louis XIV se piquait encore, quand faulte d'argent le poignait, de ne recevoir que des dons gratuits de ses sujets. En un mot, les biens des particuliers étaient à eux et non à l'État.

Cela ne pouvait pas durer ; aussi l'Église et l'École y ont-elles mis ordre. « Tous les biens de ses sujets, dit le P. Le Tellier à Louis XIV, sont au roi en propre et quand il les prend, il ne prend que ce qui lui appartient. »

Ce n'est donc pas la peine de se gêner. Après nous le déluge, disait Louis XV. La maxime de Le Tellier et compagnie avait si bien réussi, que Louis XVI fut tout étonné que Turgot songeât à faire voter l'impôt par les contribuables ou leurs représentants. Un moment de réaction se produisit en 89, mais il fut de peu de durée et, aujourd'hui plus que jamais, le public est taillable à merci ; l'État a plusieurs têtes au lieu de n'en avoir qu'une, voilà toute la différence. Les démocrates de toute secte ne se doutent peut-être pas qu'ils sont les fidèles continuateurs des jésuites.

Sous l'ancien régime, la noblesse était exempte d'impôts. Depuis lors on a cherché à se rapprocher autant que possible de l'égalité devant l'impôt ; on a pris pour principe la proportionnalité. Ce principe est aujourd'hui plus juste que jamais : tout le monde étant censé, par le suffrage universel, participer au vote de l'impôt, il est naturel que tout le monde le paie en raison de ses moyens. Et pourtant voici que, par l'impôt progressif, l'on veut organiser une noblesse à rebours en exemptant le plus grand nombre, la « classe ouvrière », et en surchargeant la classe non-ouvrière qui n'a pourtant que sa voix au chapitre.

Si au moins ce système avait pour effet de profiter à ceux que l'on veut favoriser, il n'y aurait que demi-mal ; mais il n'en est rien Les socialistes sont les premiers à vous dire que les impôts, quels qu'ils soient, sont ajoutés par les riches à leurs frais de production et qu'en dernière analyse ils sont payés par ceux d'entre les producteurs-consommateurs qui ne peuvent pas s'y soustraire.

Les socialistes vous diront encore que la loi d'airain pèse, inexorable, sur les prolétaires S'il en est ainsi, observe M. Léon Say, un dégrèvement d'impôt ne peut avoir d'autre conséquence que d'amener une baisse correspondante dans le taux des salaires, baisse qui serait, sans résistance possible, imposée par les patrons et qui empêcherait les dégrèvements de produire une amélioration quelconque dans le sort des ouvriers.

Il y a plus : comme on ne peut dégrever les ouvriers qu'en surchargeant les patrons, — à moins de réduire les attributions de l'État, ce dont on se garde bien, — ceux-ci ajouteront la surcharge à leurs factures ou abaisseront les salaires au-dessous même de la loi d'airain.

M. Léon Say convient qu'il y a des réformes à faire dans les finances ; mais c'est en sens opposé à celui que l'on suit.

Les marais, les terres vaines et vagues devaient être assujettis à la contribution foncière, par la Révolution. M. Léon Say ne voit aucun inconvénient à ce que cet impôt soit rétabli ; si les propriétaires ne veulent pas le payer, ils n'ont qu'à renoncer à leur propriété. Rien de plus juste : la propriété n'existe pas pour empêcher les autres de la cultiver ; si vous ne desséchez pas vos marais, si vous ne défrichez pas vos terres vaines et vagues, vous n'en êtes pas propriétaire, puisque vous ne faites aucun acte de propriété. Laissez donc d'autres les cultiver, et personne ne pourra plus dire que la propriété est un vol ou un monopole.

Il est aussi fort à souhaiter que les impôts indirects soient réduits, sinon supprimés, non pas seulement parce que les ouvriers en paient plus que les autres, mais encore parce qu'ils sont obligés d'en faire l'avance.

M. Léon Say indique plusieurs autres réformes désirables. Mais pour qu'elles soient réalisables, il faut cesser d'étendre l'ingérence de l'État et même la restreindre, car ce gros Père ne fait rien pour rien.

« Ce qu'il faut, dit M. Say, c'est tarir résolument toutes les sources nouvelles de dépenses que l'initiative gouvernementale, dans beaucoup de circonstances, et l'initiative individuelle, dans une mesure qui dépasse tout ce qu'on aurait pu imaginer, ouvrent ou ont ouvert avec tant d'imprévoyance. » Mais, hélas ! les aspirants fonctionnaires ne l'entendent pas ainsi. M. Léon Say dit qu'il y a trop de fonctionnaires : rien n'est plus vrai au point de vue des contribuables ; mais au point de vue des hommes qui ne sont capables de rien faire autre chose ? Tant pis, je vais encore le dire une fois ; le remède souverain consiste à fermer le robinet universitaire. Alors, les fonctionnaires moins nombreux seront mieux payés, par la double raison : 1° qu'ils seront moins nombreux, et 2° que les vrais producteurs seront plus nombreux et plus libres de leurs mouvements. Et alors aussi, il deviendra plus facile d'équilibrer le budget sans qu'il soit nécessaire de se creuser la tête pour imaginer des impôts progressifs ou autres.

— La question du luxe, souvent discutée, n'est pas encore résolue et ne paraît pas devoir l'être de sitôt, même après l'étude que vient de lui consacrer M. Paul Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux-Mondes*. Cela tient sans doute à ce qu'elle est mal posée.

La définition du mot est à peu près fixée par son étymologie même : le luxe, c'est le désir de briller poussé à l'excès. Il y a donc

de suite une distinction à établir : le désir de briller est naturel et légitime ; c'est l'excès seul qui ne l'est pas. Il ne s'agirait plus que de remonter aux sources de cet excès.

Beaucoup d'auteurs, notamment au siècle dernier, ont affirmé que le luxe du riche est fait de la misère du pauvre. M. P. Leroy-Beaulieu rejette absolument cette opinion. S'il ne la rejetait que relativement, nous serions d'accord. En effet, il y a encore à distinguer ici. Quand le riche ne tire ses richesses que de son travail ou de ses héritages, son luxe n'est évidemment pas fait de la misère du pauvre. Mais quand il le tire de privilèges d'État sous une forme quelconque,il est clair que ces privilèges, ne pouvant être qu'onéreux pour les pauvres, le luxe du riche est une cause d'appauvrissement pour les non privilégiés.

Pour juger les auteurs du siècle dernier qui ont condamné le luxe, il faut se placer par la pensée dans leur milieu : les riches exempts d'impôts, les pauvres d'autant plus surchargés ; puis le produit de ces impôts retombant en pluie... sur les riches, qui en étaient déjà exempts.

Aujourd'hui nous ne supportons plus que la moitié de ce mal : tout le monde paie l'impôt ; mais le profit qu'en tire le pauvre est bien léger. Je conviens que le peuple n'a pas à se plaindre : il vote, il est juste qu'il paie ; mais enfin...

Autre question soulevée à propos du luxe : accroît-il l'inégalité. L'affirmative a été souvent soutenue ; mais c'est une erreur. Le luxe est l'effet et non la cause de l'inégalité ; les dépenses excessives des riches tendent au contraire à remédier au mal, à rétablir l'égalité ; et l'expérience prouve qu'il en est ainsi : abandonnée à elle-même, on sait qu'une famille riche tombe dans le néant au bout de trois ou quatre générations. Mais encore ici, il faut distinguer : Si, au lieu de laisser les choses suivre leur cours naturel, l'État se met en devoir de soutenir, de relever les familles dites nobles, la misère ira toujours croissant, et c'est à ce point de vue que les philosophes du siècle dernier avaient encore raison de dire que le luxe augmentait l'inégalité.

M. P. Leroy-Beaulieu emploie la seconde partie de son étude à indiquer les bons emplois que les riches pourraient et devraient faire de leur superflu. Nous n'avons rien à reprendre dans cette partie ; seulement nous dirons que spontanément, les bons riches — la grande majorité quoi qu'en disent les flatteurs du pauvre — emploient une grande partie de leur superflu de la façon qu'indique M. P. Leroy-Beaulieu, pourvu toutefois qu'ils n'en soient pas dispensés, détournés ou même empêchés par l'État.

« Après avoir nationalisé le service de l'enseignement à tous ses degrés, que répondra-t-on à ceux qui voudraient étendre le même régime aux banques, aux transports, aux mines, ou à telle autre industrie ? Il faut que le milieu politique soit bien aveuglant pour que de prétendus libéraux n'aient pas aperçu, qu'en se faisant les complices d'une pareille œuvre, ils ouvraient la porte au socialisme dont ils ont peur. »

Pour prévenir cette nationalisation générale, mais logique, le principe admis, M. J. Angot des Rotours propose, à l'instar de plusieurs autres pays, de répartir les subsides publics, au prorata du nombre des élèves, entre toutes les écoles présentant certaines garanties. (*Correspondant* du 25 octobre.) Ces garanties consistent en ce que les écoles soient sérieusement organisées, et qu'elles n'exigent pas de rétribution scolaire trop élevée.

Ces garanties paraissent être bien vagues et se prêter aisément au favoritisme. Si les subventions sont réparties entre toutes les écoles au prorata du nombre des élèves, à quoi bon leur faire faire la navette des parents à l'État, puis de l'État aux enfants, déduction faite des frais de voyage ? Ne serait-il pas plus simple et plus sûr de laisser les parents ou tout au moins les communes maîtres de l'organisation de leurs écoles ?

— Si les classes dirigeantes françaises réussissent peu ou point à civiliser leurs colonies, elles peuvent s'en consoler par les succès qu'elles obtiennent au Japon. Le *Correspondant* du 10 novembre renferme une étude sur le *Japon d'aujourd'hui*, par M. Norbert Lallié, qui donne à réfléchir à plusieurs points de vue.

Les Japonais, sous la direction des Français et d'autres Européens, se sont mis à exploiter leurs mines, à créer des usines à gaz, des filatures de soie, des fabriques de papier, des forges et des ateliers de toutes sortes. De 1880 à 1884, on ne comptait encore que 27 petites compagnies de filature de coton. Un rapporteur attitré du gouvernement prussien estimait alors que les Japonais ne se prêteraient pas aux exigences de l'industrie moderne ; mais dès 1888, 76.000 broches étaient déjà mises en activité. En 1892, l'usine de Kanegafachi employait 2.100 hommes et 3.700 femmes ; ces ouvriers, divisés par équipes, travaillent jour et nuit, et n'ont, sur douze heures de travail assidu, que quarante minutes pour les repas. Des dortoirs sont organisés à proximité ; la nourriture leur est fournie à raison de 0 fr. 07 par repas.

Les filatures d'Osaka sont installées de la même manière ; toutes sont munies d'excellentes machines anglaises, d'un outillage très

perfectionné, parce qu'il est de fabrication récente ; elles travaillent jour et nuit ; 35 filatures ont formé une société cotonnière représentant un capital d'une quarantaine de millions. La plupart sont établies très économiquement auprès de chutes d'eau dont elles utilisent la force. En 1892, elles employaient 22.618 ouvriers, et elles ont donné à leurs actionnaires un dividende de 24 0/0.

« Il est vrai de dire, ajoute M. Lallié, que c'est au prix de bien dures servitudes imposées aux ouvriers ! Ce syndicat puissant abuse de l'absence de lois réglementant le travail ou de l'indulgence extrême dont on use à son égard. Il y a dans ces manufactures des petites filles de 8 et 9 ans, de la taille de nos enfants de 6 ans, astreintes à douze heures de travail. »

Les civilisateurs du Japon n'ont donc pas enseigné les droits de l'homme aux ouvriers japonais ? C'est pourtant par là qu'ils auraient dû commencer.

« Une nation, dit M. Lallié, qui sait aussi rapidement acclimater des industries sur son sol n'est-elle pas armée d'une manière redoutable pour entrer en lutte sur le terrain des affaires avec les contrées les plus civilisées ? »

Cela pourrait bien arriver. Le commerce extérieur du Japon a déjà pris un développement considérable. Le total des importations et des exportations, qui était en 1867 de 28.025.594 yen, en 1874, 44.225.266, en 1881, 68.312.309, s'est élevé tout à coup à 142 millions 454.340 en 1891 et à 162.498.833 en 1892. La France occupe encore le troisième rang dans le commerce extérieur du Japon, mais M. Lallié constate qu'elle décline et que « le montant de nos achats est tout près d'être six fois plus élevé que celui de nos ventes ». Nous voilà donc en passe d'être inondés par les produits japonais. Heureusement que nous avons des législateurs solides au poste et qui ne demandent pas mieux que de voter des droits de douane pour nous préserver de ce déluge.

Nous devons cependant convenir que leur tâche ne sera pas facile; par exemple, nos achats de soie sont de plus en plus considérables; or, « frappez les soies d'impôts très élevés à l'entrée, vous encouragerez du même coup l'industrie du tissage de la soie qui s'accélère déjà au Japon d'une manière extraordinaire depuis 1891 ». Mais nos mélinistes en ont bien vu d'autres et ils en verront encore. Cela n'est pas fait pour les arrêter.

M. Lallié nous donne aussi des renseignements sur le travail, les salaires, la population, le régime, etc., des Japonais.

« Au Japon, il n'est pas question de grèves ni de journées de huit heures ; les salaires sont extraordinairement faibles, et les

Japonais s'en contentent. Ils sont heureux de travailler pour 10 yen par jour, environ 35 centimes. Le peuple est végétarien. Il consomme chaque jour 1 kilog. de riz bouilli, arrosé de thé ou d'une espèce de sauce noirâtre qu'on nomme le *chogan* ; il complète ce régime avec des légumes, des fruits, quelquefois avec un peu de poisson. »

La population japonaise est en croissance rapide ; on estime que la moyenne de cet accroissement est de 13 0/00 par an. On y remarque surtout le peu de mortalité des enfants. « Sur 1.000 enfants, 341,2 petits Français meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans et, dans les mêmes conditions, 276 petits Japonais. » Il n'y a donc pas de morticoles dans ce pays ? Dépêchons-nous d'en envoyer, il n'est que temps.

Au surplus l'industrialisme à outrance suffira peut-être pour rétablir l'équilibre. « Déjà les habitants des provinces centrales émigrent vers les régions où l'industrie se développe. » Or, on sait que les centres industriels sont les tombeaux de la population. Et puis, les Japonais sont si habiles et si empressés à nous imiter que l'on peut s'en rapporter à eux : ils ne manqueront pas de nous emprunter nos causes de dépopulation. Ce qui me le fait croire, c'est que ces excellents Japonais suivent nos leçons aussi loin qu'ils le peuvent. Nos protectionnistes veulent la France aux Français : nos disciples d'Extrême-Orient veulent aussi le Japon aux Japonais : « Ils se débarrassent peu à peu des bienveillants initiateurs de leurs progrès ; sous prétexte d'économie, ils réduisent le nombre et les salaires des employés étrangers, ils s'efforcent de les remplacer par leurs jeunes compatriotes. » Les ingrats !

Les civilisés s'imaginent volontiers que les cruautés commises par les sauvages n'ont aucune raison d'être. Mme Mathilde Shavv nous prouve le contraire dans la *Nouvelle Revue* du 15 octobre. L'Iroquois Oh-to-da-ha « croyait que c'était faire grand honneur à un ennemi de le faire beaucoup souffrir avant de lui donner la mort, afin qu'il pût avoir la gloire de montrer son courage. En général, l'histoire des Indiens iroquois, ou autres, montrent les victimes défiant leurs bourreaux de les faire jamais assez souffrir, et leur indiquant même avec raillerie les raffinements qu'ils auraient dû employer. Le courage stoïque étant la première vertu de ces races, ils ne pouvaient et ne peuvent encore comprendre que ces actes de cruauté aient passé, aux yeux des civilisés, pour des atrocités ».

Où, dira-t-on, l'honneur et la gloire des Iroquois vont-ils se placer? Et les nôtres? A geindre sempiternellement pour la moindre piqûre d'épingle, voire même pour une feuille de rose pliée en quatre.

Les Iroquois ont encore une manière de réconcilier les gens qui vaut peut-être bien notre procédure doublée de notre avocasserie. Ils établissent un asile où les vaincus de la guerre et les fugitifs, quelles que soient leurs tribus ou leur nationalité, reçoivent une hospitalité généreuse. Une cloison en peau de cerf sépare les poursuivis des poursuivants. La reine appelée Peacemaker (qui fait la paix), écarte la cloison et fait manger ensemble les ennemis. Après cette action, il leur devient impossible, sans encourir la vengeance et le mépris de toutes les tribus, de forfaire à l'hospitalité reçue, à moins que la Peacemaker elle-même ne le leur eût permis.

De cette façon, si le poursuivant n'obtient pas réparation, il n'est du moins pas grugé par juges, avocats, experts en affaires.

Sur l'origine des Iroquois, voici ce que dit Mme Shavv :

« Beaucoup de leurs idées semblent avoir une origine hébraïque ; en particulier, celles des sacrifices d'animaux qui tendent à disparaître néanmoins. Il y a peu de temps que les Iroquois tuaient un chien sans le torturer, l'ami le plus fidèle de l'Indien, pour que son souffle aille dire au Grand-Esprit dans les champs heureux que son maître, resté sur la mauvaise terre, était toujours loyal à la foi de ses pères.

« Une relique bien curieuse en pierre, effritée par l'âge, trouvée en 1890 chez les Tuscaroras, a une frappante analogie avec le sacrifice d'Abraham, et cette découverte a fait émettre à bien des gens l'idée que les Indiens descendent d'une des tribus perdues d'Israël. »

— Au patronage de l'enfance s'est superposé celui des adolescents de 13 à 18 ans. M. Henri Joly nous décrit, dans la *Nouvelle Revue* du 1er décembre, le but et les moyens d'action de cette œuvre. Il s'agit naturellement de faire travailler ces jeunes gens et de les mettre en état de gagner leur vie. Du 5 au 31 janvier, dit M. Joly, 172 garçons et 9 filles se sont présentés à la maison de de travail et y ont été reçus. Sur ce nombre, 40 étaient orphelins de père et de mère, 84 étaient orphelins de l'un des deux parents, enfants de parents divorcés ou enfants naturels ; 57 avaient encore leur père et mère, mais 4 seulement vivaient en bonne intelligence avec eux. Quant à l'origine, 85 étaient de Paris ; 85 de départements français, 4 d'Alsace-Lorraine, 2 des États-Unis, 1 de Roumanie ; 4 ignoraient le lieu de leur naissance.

Quant au travail, on a commencé par leur donner à trier des sacs

de haricots, de pois et de lentilles pour de grandes maisons de produits alimentaires. Avec un peu d'habitude et de surveillance, chaque pupille arrive à gagner près de 1 franc par jour; mais il coûte 1 fr. 20, sans compter les frais généraux. Le budget de l'œuvre est donc en déficit. On s'est ensuite mis à fabriquer des brosses; on a ouvert un atelier de cordonnerie; enfin un donateur généreux, M. Deloison, a mis à la disposition du patronage, un vaste terrain situé entre Maison-Alfort et Charenton. Là, les jeunes gens cultivent, plantent, sèment; ils entreprennent même dans le voisinage des travaux de nivellement.

On peut ainsi préparer des travailleurs pour l'agriculture et l'horticulture. C'est évidemment là ce que le patronage peut faire de mieux. La terre est moralisatrice : plus le corps s'abaisse vers elle, plus l'âme s'élève vers le ciel. L'œuvre a déjà réussi à placer de ses protégés dans l'Aisne, dans l'Yonne, et dans les environs de Nancy.

La principale difficulté que rencontre le patronage à cet égard, c'est de décider les jeunesgens, surtout les Parisiens, à quitter la capitale; mais pour la surmonter,il ne s'agit que de procéder graduellement. L'essentiel est de prendre goût au travail de la terre. Pour cela,il s'agit de n'envoyer d'abord ces jeunes gens que dans les environs de Paris, de leur laisser même la liberté d'y venir de temps à autre. Quand l'amour de la terre se sera emparé d'eux, ils oublieront facilement Paris et n'éprouveront plus de répugnance à s'en éloigner davantage.

Quant à savoir si l'œuvre fera ses frais, je ne voudrais pas en répondre; c'est pourquoi il ne faut pas oublier qu'il vaut mieux empêcher les provinciaux, surtout les enfants, de venir à Paris; on sera ainsi dispensé de les renvoyer en province.

Le socialisme est le véritable Protée de notre fin de siècle, il revêt toutes les formes, il se pare de tous les vêtements, y compris la soutane. La *Revue Britannique* reproduit un article du *Quarterly Review* sur le *socialisme chrétien*, où M. Algernon Leeds, un chrétien pourtant, critique vertement la prétention de ses coreligionnaires à établir le paradis en ce monde. Cet article est précédé d'une introduction sans signature qui étend les critiques des prêtres aux littérateurs.

Pour discuter les problèmes sociaux autant qu'ils comportent la discussion, dit l'auteur de l'introduction, nos intérêts sont en assez

médiocres mains. « Ce sont les littérateurs et le clergé qui s'en emparent, et qui n'ont qu'à gagner, rien à perdre, au maintien apparent de la paix. Les concessions se feront à nos dépens. Nous paierons les frais du litige; nous les sortirons de notre poche. Aussi les négociateurs sont-ils prêts à se montrer généreux .. La question sociale a eu le dangereux honneur de provoquer un mouvement d'ensemble chez tous les écrivains. En ce moment, les mouches du coche accourent par essaims bourdonner autour du char de l'Etat. Ce ne sera point leur faute si l'attelage de l'éternel carosse ne prend pas le mors aux dents? »

M. Algernon Leeds trouve que le socialisme chrétien insiste trop sur les droits et devoirs de la société, et trop peu sur ceux de l'individu. Quoique chrétien, il se demande si le clergé est compétent à résoudre la question sociale, et il répond par la négative. D'abord, le clergé a une tendance trop marquée à accepter la *vox populi* pour la *vox Dei*. « Cette tendance est l'un des plus grands dangers qui menacent les socialistes chrétiens. Elle discrédite l'intérêt sacré de leur cause, elle les expose à l'accusation de servilisme... La possession dangereuse du pouvoir est descendue des monarques et des classes dirigeantes à la foule des travailleurs manuels. La tendance d'autrefois change aussitôt de direction. L'Église incline, par conséquent, à transférer ses hommages des vieilles idoles qui s'élevaient dans les palais ou les jardins fleuris à la statue de bronze qui se dresse sur le Forum. »

Quelles qualités, ajoute l'auteur, le clergé posséderait-il pour prendre la tête du mouvement social dont on lui offre la direction? Il n'a que peu ou point d'expérience pratique en matière commerciale. Il est vrai que les législateurs n'en ont pas davantage : ils ne manquent aucune occasion d'en fournir la preuve; mais ce serait une raison pour réduire leurs attributions, et non pour les transférer à d'aussi ignorants qu'eux.

D'autre part, quand même le clergé serait compétent, il n'a pas le loisir de résoudre ces questions. « On nous enjoint de croire que le clergé est accablé de travail, et l'on nous ordonne de lui confier, en même temps, la solution pratique des problèmes les plus délicats et les plus menaçants. »

Les socialistes chrétiens invoquent l'exemple des prophètes hébreux pour justifier leur intervention dans la question sociale. Mais, d'abord, les prophètes n'étaient pas prêtres. Et puis, ils cherchaient à réformer l'homme et non le milieu, comme le veulent nos socialistes. « Ces grands esprits (les prophètes) avaient appris par l'histoire de leur peuple l'insuffisance des conditions extérieures

pour assurer la justice au sein de la cité. Ils rêvaient un avenir où l'existence nationale aurait sa garantie dans le cœur des citoyens. Aussi leur espoir trouvait-il sa formule dans une promesse de régénération individuelle.

Le féminisme va-t-il bientôt occuper l'opinion publique autant que le socialisme? La plupart des Revues ont publié dans ces derniers temps des études sur cette question. Comme nous ne pouvons parler de toutes et que toutes se ressemblent plus ou moins, nous nous bornerons à la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*. Le chroniqueur parisien de cette Revue regarde l'émancipation de la femme comme l'abomination de la désolation, le prélude de la fin du monde. D'un autre côté M. Louis Wuarin écrit trois articles dans la même Revue sur *la femme et le féminisme aux Etats-Unis*. C'est là que l'on fait l'expérience des droits de la femme, c'est là qu'il faut aller pour juger de l'arbre par ses fruits.

« Un premier caractère à retenir, dit M. Wuarin, c'est qu'on n'estime pas, de l'autre côté de l'océan Atlantique, que les deux sexes soient dangereux l'un pour l'autre et qu'il convienne par conséquent de les tenir séparés autant qu'il est possible. On pense, au contraire, qu'il y a intérêt à les rapprocher, et qu'à faire autrement, à séquestrer la femme, on se prive d'une force énorme. »

En conséquence, les écoles à tous les degrés, sont communes aux filles et aux garçons ; après avoir fait leurs classes, les demoiselles vont et viennent seules comme bon leur semble, au même titre que leurs frères. C'est donc là qu'il doit s'en commettre des péchés mignons! des adultères! des crimes horribles à faire dresser les cheveux sur la tête?

Pas le moins du monde. « Quiconque est un peu familiarisé avec les pays anglo-saxons en général, n'ignore pas que la violation de la foi conjugale y constitue un chapitre sur lequel il ne faut pas plaisanter. Un homme à bonnes fortunes n'est pas regardé comme un héros. »

Les jeunes filles doivent au moins contracter des habitudes d'indépendance, presque de vagabondage et, une fois mariées, il n'y a plus moyen de les tenir à leur ménage? Erreur profonde. « La jeune miss est, en effet, libre comme l'air, elle ne se fait pas faute d'user de son privilège ; mais une fois mariée, c'est fini. Elle pourra pendant un temps encore sortir un peu, donner quelques soirées ; il est rare toutefois que cela se prolonge. Bien vite elle se retire dans son intérieur, où elle trouve ses nouveaux intérêts et son plaisir. Ne

vaut-il pas mieux plus de liberté avant d'être madame et moins après ? »

C'est l'Europe renversée ; question d'hémisphère. Les enfants doivent être mal élevés par des mères si peu préparees? Vous n'y êtes pas. M. Wuarin nous assure que la mère américaine prend soin de bien diriger ses enfants, non pas toutefois à la manière européenne : « Sa tendance a quelque chose de viril. Elle laisse de très bonne heure ses jeunes subordonnés se tirer d'affaire. Ce n'est pas qu'elle les aime peu, mais elle part du principe que chacun doit apprendre le plus tôt possible à se gouverner. »

Voici le point faible. Les divorces sont fréquents aux Etats-Unis. Mais M. Wuarin fait remarquer qu'il n'y a pas, d'année en année, aggravation du mal ; il incline même à considérer ce mal comme un bien relativement à ce qui se passe dans le vieux monde. « La rareté des divorces, dit-il, ne saurait être regardée comme le baromètre de la moralité publique ou une preuve de haute civilisation, car mieux vaut la rupture que tant d'unions mensongères qui n'existent plus que sur les registres officiels et dont le maintien ne s'explique que par une coupable indulgence pour l'amour hors mariage. Nous préférons absolument, en ce qui nous concerne, et beaucoup en jugeront comme nous, une situation pénible, triste, mais franche, à des dehors hypocrites, appelés à servir d'écran à des désordres honteux. L'état civil doit répondre à la réalité des situations et, si l'on sort de ce point de vue, on fait fausse route. »

Plusieurs Etats de l'Union ont accordé aux femmes des droits civiques plus ou moins étendus. M. Wuarin assure qu'on s'en est bien trouvé. Les électrices sont adversaires jurées des politiciens de profession et de tous les candidats d'une moralité et d'une honorabilité douteuses. On nous promet aussi qu'elles ne deviendront pas politiciennes à leur tour. C'est la grâce que je leur souhaite et, s'il en est ainsi, elles auront fait preuve de beaucoup plus de bon sens que les hommes, sans en excepter leurs partisans, qui ne cessent de leur présenter la condition inférieure où elles se trouvent politiquement comme le fait de la malice et de l'esprit de domination des hommes, ce qui devrait naturellement provoquer une réaction en sens opposé.

Puisque le féminisme produit de si bons effets en Amérique, convient-il de l'introduire chez nous ? M. Wuarin estime qu'il ne faut rien précipiter. C'est à la femme de revendiquer ses droits politiques et autres et de s'en montrer digne et capable. Qu'elle s'aide et on l'aidera. « La condition première et fondamentale de tout succès sérieux, c'est qu'elle légitime d'avance ses prétentions par les ser-

vices rendus et par la hauteur de ses visées. » Si la femme électrice doit nous débarrasser du politicisme et de ses conséquences, nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elle le veuille.

Il en sera bientôt de la science comme de la politique qui se divise et se subdivise en partis, en groupes, à l'infini. Nous avions déjà la *science française*. Les savants *français* sont les frères et amis de l'Université et des Académies, à l'exclusion de tous autres. Nul autre qu'eux n'aura d'esprit, de talent et même de bon sens. Ils se gardent avec le soin le plus méticuleux de citer les « profanes », de parler de leurs ouvrages. En revanche, ils ne se gênent par le moins du monde pour les piller et, ensuite ils les appellent pirates !

C'est à la science *française* que nous avons dû les manifestations par le fait de l'anarchisme. On sait, en effet, que les anarchistes ont commencé par exposer ce qu'ils considèrent comme leurs théories, — qui ont aussi bien droit à ce titre que beaucoup d'autres élucubrations officielles, — et que c'est pour rompre la conspiration du silence et du dédain dont on les enveloppait qu'ils ont eu recours aux moyens violents. Je ne discute pas, je raconte.

Voici maintenant qu'à côté de la science *française* s'élève le parti de la science *catholique*. La science *catholique* a déjà tenu plusieurs congrès, le premier et le second à Paris en 1889 et 91 ; le troisième a eu lieu à Bruxelles, 3-8 septembre 1894; la *Revue Générale* en publie le compte reudu ; le prochain se réunira à Fribourg en 1897 et le suivant, si la révolution sociale ne s'y oppose, à Munich en 1900. Le premier de ces congrès a réuni 1.605 souscripteurs; le second, 2.494 ; le dernier près de 2.600.

Naturellement, les congressistes se sont efforcés de démontrer que la science catholique ne le cède en rien à la science laïque, qui se borne, pour eux aussi, à la science officielle. Nous n'avons pas de peine à le croire. Nous remarquerons seulement que. dans le programme du Congrès scientifique catholique de Bruxelles, la science économique brille par son absence. Peut-être fera t-elle partie des sciences juridiques plus tard? En ce cas la science catholique, comme sa concurrente, met le piédestal sur la statue.

Qu'arrivera-t-il quand la science *catholique* sera en nombre et en force pour disputer le budget à la science *française*? C'est là qu'il faudra se chamailler ! si les profanes paient les frais du spectacle, du moins ils en auront pour leur argent.

En 1848, sur 900 députés, il n'y avait que 5 socialistes. Aujourd'hui, sur 600, on en compte 130. Le socialisme faisant de tels progrès, n'y a-t-il pas lieu de lui donner une petite part au budget? C'est sans doute ce qu'a pensé l'école fouriériste en demandant à la Ville de Paris une partie des terrains d'Achères (150 hectares), pour y établir un phalanstère. Tout en témoignant beaucoup de sympathie à Fourier et à ses disciples, M. Jules Simon, dans la *Revue contemporaine*, se prononce pour la négative, et l'administration des Domaines a été du même avis.

Le refus de l'administration a été motivé par deux raisons : l'une, c'est que l'autorisation donnée à une société aurait suscité l'ambition des sociétés rivales, l'autre, c'est qu'il s'agissait de violer toutes les lois existantes avec la permission du gouvernement, ce qui était de nature à faire reculer même le Conseil municipal.

M. Jules Simon observe que, lorsque Enfantin établit à Ménilmontant le siège de sa religion, il ne demanda rien ni à l'État, ni à la commune. Les terrains étaient sa propriété.

Le mariage, la famille et la propriété sont les bases de notre ordre social. « Demander à un pouvoir public l'autorisation de créer, à titre d'expérience, un ordre nouveau dont ces articles disparaîtraient, c'est admettre que nous ne vivons depuis des siècles et des siècles que sur des hypothèses. »

Mais il paraît que les phalanstériens ne se tiennent pas pour battus, et qu'ils espèrent réunir les fonds nécessaires, par des donations et legs, — pourquoi pas par souscriptions, — pour établir leur utopie quand même. Et alors, si l'État vient leur dire qu'il est défendu de faire des expériences socialistes sur son territoire, ils pourront lui répondre : vous en faites bien, vous. La propriété? Vous lui portez atteinte à chaque instant par vos lois fiscales et autres. Le mariage et la famille? Vous avez déjà admis le divorce, pourquoi ne ferions-nous pas un pas de plus? Prétendez-vous vous réserver le monopole des expériences sociales *in anima vili?*

— La même revue : *La Vie contemporaine* renferme une étude sur *les prisons de Paris*, par M. Jules Besse, où nous apprenons que l'État prend plus de soin de ses prisonniers que de ses soldats. Un prisonnier coûte à l'État le prix net de 1 fr. 30 par jour, tandis qu'un soldat ne coûte que 0 fr. 90, et cela malgré le travail du premier, qui devrait compenser quelque peu sa dépense.

Il est question de désaffecter plusieurs prisons de Paris et d'en construire une neuve, grande et belle à Fresnes. Si l'on construit cette prison sur le modèle de Nanterre, dit l'auteur, il est certain

que les prisons de la Seine constitueront, avant peu, une des plus agréables villégiatures pour les temps chauds.

C'est bien le moins que l'on puisse faire pour des gens que les impôts douaniers et autres, toujours croissants, réduisent à la misère et à la nécessité de voler pour vivre. Gros budgets et grande misère, physique et morale, vont nécessairement de compagnie.

« N'oublions pas, conclut M. J. Besse, que toutes ces améliorations poussent les malheureux à commettre quelque faute pour jouir en paix d'une prison clémente. Où donc sera la punition si les criminels trouvent avec elle un bien-être inconnu pour eux jusqu'alors ? Les pauvres, bientôt, ne voudront plus payer de loyer ; ils adopteront la profession de prisonniers. »

La *Réforme sociale* du 1er novembre publie un rapport fait par M. Hubert-Valleroux sur *les socialistes et les profits du capital*, suivi d'une petite discussion, M. Hubert-Valleroux montre que les mines et houillères, principaux objets des récriminations des socialistes contre le capitalisme, sont loin de donner les grands profits qu'on s'imagine.

Le capital engagé dans les houillères françaises *encore existantes et exploitées* aurait reçu au total, de 1884 à 1889, 2 0/0 de dividende. Les années exceptionnelles de 1890-1891 ont donné moins de 4 0/0. En Belgique, le produit de toutes les mines du royaume s'est ainsi réparti : 41 0/0 en frais, 57,1 0/0 en salaires, et seulement 1,3 0/0 au capital. En Angleterre, le capital engagé dans les mines ne reçoit non plus qu'un revenu moyen de 2 0/0.

Il est vrai que le capital prélève quelquefois 10 et 12 0/0 de dividende ; mais c'est seulement après un grand nombre d'années pendant lesquelles il a payé les ouvriers sans retirer aucun profit. M. Hubert-Valleroux cite l'exemple d'une compagnie qui n'a donné de dividende à ses actionnaires qu'au bout de quatorze ans. Si les ouvriers avaient été coopérateurs ou s'ils avaient dû participer à la recette négative, les dents auraient eu le temps de leur pousser.

Aux projets de garantie aux ouvriers d'un salaire minimum, M. H. Valleroux répond : Que diraient les défenseurs du système, si quelque député s'avisait de proposer un projet de loi ainsi conçu : « Attendu que le travail économisé (capital) est aussi respectable que le travail présent ; qu'il fait vivre, lui aussi, de nombreuses familles ; qu'il est nécessaire de donner une garantie à ceux qui consentent à l'exposer en vue de rendre possible l'industrie ; pour cela il est décidé que, dans toute entreprise qui n'aura pas donné 3 0/0

aux capitalistes, il sera fait une reprise sur le salaire des ouvriers, en vue de leur fournir le dividende ci-dessus marqué. »

Ils diraient que le capital n'est pas du travail économisé, mais du travail cristallisé. C'est en vain que vous leur montreriez les listes d'ouvriers souscripteurs et obligataires de cet infâme capital ; ils sont trop instruits pour comprendre que le salaire minimum tournerait à leur propre détriment.

M. Say objecte : on admet généralement que la baisse du taux de l'intérêt est due à l'augmentation de capitaux. Que deviennent ces nouveaux capitaux ?

On prétend que les ouvriers n'en retirent pas leur part proportionnelle ; il est certain que les capitalistes sont dans le même cas. Mais il y a un autre co-partageant dont personne ne parle : c'est l'État. Ne serait-ce pas lui qui les absorbe et qui les gaspille? Et notons que les capitaux continueront de se porter vers les fonds publics, à moins qu'ils n'émigrent, tant qu'on persistera à considérer comme des exploiteurs, des voleurs, ceux qui seraient disposés à les hasarder dans l'industrie ou le commerce. La conclusion de M. Hubert Valleroux reste donc intacte, la voici : « Il importe aux ouvriers que le capital soit abondant, parce que là où il est rare, les salaires sont bas et peu offerts, et il ne sera abondant que s'il est en sécurité. »

— Les reconnaissances du Mont-de-Piété font l'objet d'un trafic auquel on cherche à porter remède. On propose de les confier au Mont-de-Piété lui-même, qui prêterait jusqu'aux 9/10e de la valeur des objets, au lieu de ne prêter que les 2/3 ; mais une difficulté se présente de la part des commissaires-priseurs, qui pourraient être victimes de cette réforme. Pourquoi ne les supprimerait-on pas en les remplaçant par des fonctionnaires irresponsables ? M. Vanlaer montre, dans la *Réforme sociale* du 16 décembre, que cette expérience a été faite, et qu'elle a été désastreuse.

De 1858 à 1863, il y eut, à Paris, quelques bureaux auxiliaires nouvellement fondés, où les commissaires-priseurs n'opérèrent pas les prisées. Or, les pertes qui, jusqu'en 1858, n'excédaient point la somme annuelle de 15.000 francs, s'élevèrent, la première année de l'expérience, à 25.000 francs, à 56.000 francs en 1859, à 96.000 francs en 1860, aux environs de 65.000 francs en 1861 et 1862, si bien qu'en 1863, le préfet de la Seine, trouvant l'expérience suffisante, mit les commissaires-priseurs en demeure de décharger l'administration de la prisée des gages dans les bureaux auxiliaires. Et les pertes redescendirent immédiatement en 1864 au chiffre normal de 27.000 francs, et à 23.000 francs en 1865.

A moins d'y placer des fonctionnaires collectivistes, qui sont jusqu'à ce jour, infaillibles et impeccables, n'ayant pas encore eu l'occasion d'opérer, il vaut donc encore mieux s'en tenir au « cheval borgne ». M. Vanlaer propose une solution : élever la quotité des prêts, mais garder les *bonis de vente* pour couvrir la perte des gages vendus à perte.

Le bonhomme Bernardin de Saint-Pierre a-t-il été assez bafoué pour avoir rêvé que l'émulation, était plus nuisible qu'utile à l'éducation de la jeunesse. Voici pourtant que cette idée reçoit enfin un commencement d'exécution. M. Demolins nous décrit, dans la *Science Sociale* d'octobre, l'organisation d'une école anglaise où l'on applique, sans le savoir, ou du moins sans le dire, les idées de notre rêveur.

« D'après une opinion très répandue en Angleterre et aux États-Unis, la méthode qui consiste à pousser au travail par l'émulation entre les élèves est défectueuse : elle fonde le progrès sur la jalousie mutuelle et non sur le sentiment du devoir; par là, elle développe un mauvais penchant de la nature humaine. Pour transformer les enfants en hommes, il faut les traiter comme des hommes en faisant appel le plus possible à leur conscience. Cette méthode, me dit le docteur Reddie [1], loin de diminuer l'intérêt des enfants pour le travail, tend, au contraire, à l'augmenter, parce que cet intérêt a pour objet non une récompense, mais le travail lui-même. Il ne faut pas que les enfants puissent croire que le prix, la récompense honorifique, soit le but et la fin de l'éducation. Les écoliers doivent apprendre que la vie n'est pas une loterie, ni la satisfaction de la vanité. »

A côté de cela nous pouvons placer les *vœux d'un solitaire*.

« Je désire que le clergé combatte par son éloquence l'ambition, cette source de vices privés et publics; qu'il en proscrive les premières leçons dans nos écoles où elle s'est introduite sous le nom d'émulation, et arme dès l'enfance les citoyens les uns contre les autres, en inspirant à chaque enfant d'être le premier... Les corps ne doivent leur esprit ambitieux qu'à l'éducation européenne, qui dit à chaque homme, dès l'enfance : « Sois le premier », et à chaque corps : « Sois le maître. »

« L'émulation, dit-on, est un stimulant : c'est précisément pour

---

[1] Directeur de l'école anglaise en question.

cela que les instituteurs doivent la réprouver. Hommes sans art et sans artifice, laissez les épices aux hommes dont le goût est affaibli ; ne présentez aux enfants de la patrie que des mets doux et simples, comme eux et comme vous ; il ne faut pas donner la fièvre à leur sang pour le faire circuler ; laissez-le couler de son cours naturel ; la nature y a assez pourvu dans un âge si actif et si remuant... Ai-je eu besoin dans l'enfance de surpasser mes camarades à boire, à manger, à promener, pour y trouver du plaisir ? Pourquoi a-t-il fallu que j'apprisse à les devancer dans mes études pour y prendre goût?... »

L'école anglaise décrite par M. Demolins place l'enseignement du latin et du grec après la langue parlée, la théorie après la pratique, etc. Toutes 'ces choses et beaucoup d'autres ont été préconisées par Bernardin de Saint-Pierre et par d'autres pédagogues ; mais on a soin de garder le silence sur ces matières. J'ai tenté plusieurs fois, mais toujours en vain, d'exposer des idées analogues dans des revues pédagogiques. « Ce qui perd les sciences dans un pays, dit le même Bernardin, c'est lorsque les compagnies de docteurs s'interposent entre le peuple et les lumières, ainsi qu'il est arrivé en Espagne, en Italie et chez nous ».

De son côté M. Demolins dit que « le grand obstacle qui s'oppose, chez nous, à une réforme de l'École suivant le type que je viens de décrire, c'est notre état social, ce sont nos mœurs, qui poussent toute notre jeunesse vers les examens et vers les carrières toutes faites dont ces examens sont la porte ». M. Demolins espère que les jeunes gens vont devenir plus sages que leurs instituteurs et leurs examinateurs et qu'ils renonceront à émarger au budget et consentiront à le produire.

Il leur faudrait pour cela une dose peu commune d'abnégation et même de naïveté à laquelle ils ne sont guère préparés.

Si les finances publiques sont malades ce n'est pas faute de médecins ; c'est peut-être le contraire : chacun dit son mot, chacun a son projet ; il faudrait un livre pour les exposer tous. Disons cependant un mot de l'étude de M. Henri Savatier sur *Le budget et la réforme fiscale en France*, dans *l'Association catholique*. L'auteur assure que « la règle de proportionnalité ne gouverne nullement notre système fiscal : cette règle apparaît continuellement violée et méconnue, remplacée par l'empirisme et le hasard, avec des inégalités particulièrement lourdes pour les classes peu fortunées ainsi

que pour l'agriculture nationale déjà si éprouvée ». Ce que M. Savatier dit lui-même de l'incidence infirmerait en grande partie sa proposition ; mais supposons-la absolument vraie. La question consistera à savoir s'il faut tendre vers la proportionnalité ou vers la progressivité. M. Savatier opte pour cette dernière tendance, et c'est par une savante combinaison de l'impôt progressif et de l'impôt dégressif qu'il résout laquestion fiscale.

La réforme, dit-il, doit avoir pour objectif de faire reposer l'impôt sur le revenu comme hase principale. Cet impôt ne serait pas unique, il s'en faut de beaucoup, mais il serait l'impôt normal et voici d'après quelles règles cet impôt devrait être établi.

Les basses classes, qui n'ont que le minimum de moyens d'existence, seraient complètement exemptes. De cette façon, elles n'auraient plus que la peine de voter et d'envoyer aux Chambres des *imposteurs* à outrance; elles ne s'en privent déjà pas. Les petits patrimoines seraient dégrevés en raison de la modicité de leurs revenus. Enfin, pour compenser le déficit causé par ces impôts dégressifs, on mettrait sur les grandes fortunes des impôts d'autant plus élevés qu'elles seraient plus considérables.

« La progression continuerait en s'accentuant sur les très gros revenus jusqu'à rendre impossibles des revenus dépassant un chiffre très élevé, deux ou trois millions par exemple. » Et plus loin : « La règle de la proportionnalité doit être modifiée en haut par une progression qui ne devra toucher aucunement à la catégorie des fortunes moyennes et se bornera à recouvrer sur les grandes fortunes le montant de la dégression, n'atteignant d'une façon plus sensible que les fortunes absolument anormales où l'on peut voir danger ou scandale. »

Étant donné le grand nombre des fortunes moyennes et petites, et le nombre restreint des grandes fortunes, il est permis de douter que l'équilibre budgétaire puisse être établi par ce moyen.

L'intention de M. Savatier est bonne mais les moyens vont contre le but. Les impôts indirects, dit-il, sont progressifs à rebours; pour établir une compensation, pour rectifier la proportionnalité, il est donc juste de créer une progression contraire. Le malheur est que $- \times - = +$, en finance comme en algèbre. En effet, M. Savatier en convient, par l'incidence les impôts retombent sur ceux qui ne peuvent pas les rejeter sur autrui, c'est-à-dire sur les plus pauvres. L'impôt progressif retombera donc sur ceux que l'on veut exonérer; ce sera pour eux une double charge. Singulier moyen de les soulager.

Ce qui précède s'applique aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie. Les taxes de douane établies soi-disant à son profit retombent

en grande partie sur elle par les achats qu'elle fait à l'industrie. Le prétendu dégrèvement qui en résulte est en réalité une surcharge. Le moyen de dégrever quelqu'un ne peut pas consister à imposer son voisin, puisque, dans la société, tout s'enchaîne, sauf l'État, qui enchaîne les autres.

Les fouriéristes n'ont pas pu obtenir un terrain pour tenter leur démonstration par le fait ; nous l'avons vu plus haut. Les partisans de la coéducation intégrale ont été plus heureux. L'expérience se fait à l'orphelinat de Cempuis, dont on a tant parlé en ces derniers temps. Si l'on en croit M. Stiegler, dans la *Revue socialiste* d'octobre, tout marcherait à peu près pour le mieux dans cet établissement. Non seulement on élève les enfants des deux sexes ensemble, à l'américaine, comme le conseillait déjà Condorcet, mais, quoique Dieu en soit banni, on y enseigne quand même la morale. « On n'y fait pas sur cette matière de longs cours de métaphysique abstraite et nuageuse ; mais on l'enseigne, comme le reste, par la pratique ; on apprend aux enfants à s'aimer, à se respecter, à s'entr'aider, à se rendre justice, à se secourir les uns les autres dans le besoin ; la bonté leur devient naturelle ; ils vivent dans la fraternité ; et plus tard lorsqu'ils sortent pour se répandre dans le monde, ils sont disposés à étendre sur les étrangers qu'ils rencontrent l'altruisme actif et rayonnant auquel ils sont façonnés. »

On ne voit pas pourquoi la morale ne serait pas aussi bien enseignée à Cempuis que dans les autres écoles de l'État. J'observerai seulement deux choses : la première, c'est que, l'orphelinat existant depuis dix ans, il doit en être sorti quelques élèves. M. Stiegler nous aurait bien mieux instruit sur la valeur de l'établissement en nous disant ce qu'ils sont devenus.

La seconde, c'est que cette instruction intégrale doit coûter assez cher. M. Stiegler nous apprend qu'il n'y a pas moins de 50 professeurs permanents, c'est-à-dire un pour quatre enfants. La proportion est considérable, l'auteur en convient. Elle tient à l'extrême multiplicité des matières enseignées. Mais si l'on ne peut diminuer le nombre des professeurs, ajoute M. Stiegler on peut augmenter celui des élèves ; portez-le à 500 la proportion sera de un pour dix.

Il y aura un autre moyen : après que ces élèves auront reçu l'instruction intégrale, un seul d'entre eux pourra tout enseigner à tous les autres.

La *Sociologie catholique* n'est pas d'accord avec l'*Association catholique* sur la question de l'impôt. Nous avons vu celle-ci opter pour l'impôt progressif; nous voyons maintenant celle-là le combattre par l'organe de M. Em. Coste, « Si le principe de la progression est posé, dit M. Coste, est-il possible de lui assigner des limites? A qui appartiendra-t-il de définir le superflu? Qui le taxera? Ceux-là même qui, d'autre part, ne songeront qu'à se dégrever. Car dans un pays de suffrage universel comme la France, la grande masse des électeurs se trouve dans la catégorie à dégrever. »

On arrivera ainsi à faire émigrer les riches ou à les détourner de l'économie. Et alors, « qui paiera l'impôt quand les riches se seront résignés à manger un capital qui s'échappe de leur main sans qu'ils en jouissent? »

La solution du problème fiscal n'est donc pas de ce côté. M. Coste conseille : d'abord, que l'on s'abstienne de jeter de la poudre aux yeux des contribuables, c'est-à-dire d'opérer des dégrèvements qui ne sont que des déplacements d'impôts, et rarement sans surcharge; ensuite, que l'on fasse la guerre au gaspillage, gaspillage par les écoles laïques, le fonctionnarisme et les agents électoraux. Au lieu de dire qu'il faut donner des *compensations* à la terre, qui est surchargée, M. Coste veut que, tout simplement, on se contente d'alléger son fardeau; c'est plus sûr et moins trompeur.

« Nous vivons, semble-t-il, en pleine féodalité et la terre appartient au seigneur suzerain, et le seigneur suzerain c'est l'État. Celui-ci du moins le croit, et il agit en conséquence. Comme souverain propriétaire du sol, il ne laisse à ses vassaux qu'un domaine utile et conserve pour lui le haut domaine, le droit d'expropriation, le droit de relief à chaque mutation du fief; le droit de reversion du fief, de retour à l'État, au cas de déshérence ou... de confiscation. »

L'État est même un suzerain plus rapace que tous les hobereaux de l'univers ne l'ont jamais été; et cela est tout naturel; il n'a pas de concurrents. Il nous fait, par exemple, payer le droit de mutation en ligne directe, comme en ligne collatérale; or, « sous le régime féodal, qui avait au moins le respect de la nature, le droit de relief n'était pas dû en ligne directe. Le père et le fils étaient censés ne faire qu'une seule et même personne ».

Patience; dans une douzaine d'années, quand les collectivistes seront au pouvoir, nous verrons bien d'autres *progrès* de ce genre.

Avant de s'emparer du gouvernement, c'est-à-dire de l'assiette au beurre, nous engageons les dits collectivistes à lire et à méditer le

Bulletin de M. Vavasseur dans la *Revue des Sociétés* d'octobre. Cette *Revue* ne s'occupe pas de réformer tout le genre humain : elle se borne à traiter des intérêts des sociétés privées, industrielles et commerciales, et elle a souvent l'occasion de constater combien il est difficile à un très petit nombre de personnes de s'entendre, combien les causes de litige et de procès sont fréquentes dans ces sociétés.

M. Vavasseur, s'adressant aux apôtres du socialisme, leur dit : Descendez des hauteurs où vous planez, venez sur terre, à côté de nous et avec nous ; voyez nos associations, qui sont des faits réels, actuels, se produisant sous nos yeux. Étudiez, analysez, comparez ces faits, et dites si jamais vous pourrez en induire ces lois générales, anarchiques ou despotiques, qui servent de fondement à votre monde imaginaire. Ce modeste recueil de jurisprudence contiendra pour vous une précieuse leçon de choses, il vous apprendra combien sont difficiles, même dans l'ordre privé, ces groupements de capitaux ou de personnes. Alors même que les capitaux sont seuls et maîtres, comme dans les sociétés impersonnelles ou anonymes, que de litiges imprévus viennent en entraver la marche et en amener la dissolution ; et combien plus encore dans les sociétés de personnes, où toutes les petites passions humaines, d'abord à l'état latent, éclatent et se résolvent en guerres intestines ; les amours-propres froissés, les cupidités exaltées, les humeurs incompatibles, y déchaînent les haines et les violences, prélude fatal de la séparation prochaine.

M. Vavasseur nous montre ensuite la discorde qui règne dans les syndicats, molécules organiques du futur collectivisme, puis il ajoute : « Si l'accord ne règne pas dans ces groupements embryonnaires, comment s'établira-t-il dans l'association intégrale ou dans les innombrables associations rêvées par les sectaires ? »

A ces objections les socialistes ne sont pas embarrassés de répondre : Renversons toujours le capitalisme, prenons possession du gouvernement et, quand notre siège sera fait, nous verrons à le conserver le plus longtemps possible.

La *Revue sociale et politique* publie une leçon d'inauguration de M. Ugo Rabbeno qui est renversante. Le professeur soutient que la science économique n'existe pas. L'école classique anglaise, seule jusqu'à présent, a su doter la science économique d'un système complet et coordonné de doctrines ; malheureusement, ce système repose sur des bases fausses ; il est le fruit de la méthode déductive ; par conséquent, c'est comme s'il n'existait pas, et même pire. Que

va donc enseigner M. Rabbeno à ses disciples? Rien, il l'avoue ; il n'a pas de système fait, mais il travaille à le faire, par la méthode inductive.

Autrefois, on commençait par préparer son enseignement avant de monter en chaire. Aujourd'hui tout cela est changé. Il n'est donc pas étonnant que la science économique soit en crise.

La pauvre année 1894 a passé la barque à Caron. M. Neymarck constate, dans *le Rentier* du 27 décembre, qu'elle a été une « année noire ».

« Nous sommes soumis au régime des douzièmes provisoires. Les recettes budgétaires décroissent, les dépenses urgentes, nécessaires, augmentent ; des impôts nouveaux sont indispensables ; la dette flottante est démesurément grosse... En Belgique, les élections nouvelles, la mise en pratique du suffrage universel, ont causé de grands troubles. En Hollande, en Espagne, en Grèce, en Serbie, en Portugal, en Egypte., les changements de cabinets ont été nombreux... Tous les États trouvent maintenant le moyen de convertir leurs dettes. Ils greffent, le plus souvent, un emprunt sur la conversion ; c'est-à-dire qu'ils empruntent avant ou après la conversion... Tous les fonds d'États sont en hausse; mais cette hausse n'est pas un signe certain de la prospérité publique; c'est, au contraire, l'indice du ralentissement des progrès industriels et commerciaux. »

Quel dommage que les collectivistes ne soient pas au pouvoir! Tout cela changerait bien vite de face ; essayez plutôt.

L'année 1895 sera-t-elle plus faste que sa maman? Il n'y a guère lieu de l'espérer; elle a trop bien commencé pour ne pas continuer. Il fait bon être philosophe, dans l'ancien sens du mot, par le temps qui court.

ROUXEL.

SOUPES ET RESTAURANTS POPULAIRES

Les murs de certains quartiers de Paris se trouvent actuellement émaillés d'affiches annonçant des soupes populaires, appelant l'attention de chacun sur le sort des malheureux, implorant des souscriptions au nom de la fraternité et des idées *humanitaires,* pour employer le mot qui a les honneurs de la tribune dans toutes les assemblées parlementaires ou autres. En l'espèce, il y a tout particulièrement à se défier de ces soupes qui sont prétexte à conférences socialistes ou même anarchistes : on offre aux habitués du pavé de Paris, une salle chauffée où ils ont la double satisfaction d'absorber un potage qui ne leur a rien coûté à gagner, et d'entendre tonner contre le bourgeois, le capitaliste, le satisfait, le repu qui les humilie par sa charité et les offense par des offres de travail.

Mais d'une façon générale rien ne nous semble pire que la manière dont on fait ordinairement la charité : on ne songe point à l'assistance qui relève le moral de l'assisté, mais à l'aumône qui abaisse et supprime même chez lui toute dignité, tout ressort, tout désir de se relever et de gagner sa vie. Il existe à Paris une grande association de bienfaisance bien connue et qui a ouvert un grand nombre d'asiles : dans ceux-ci on est admis sans justification aucune, on y reçoit une soupe et l'on y couche, à l'abri des questions indiscrètes des sergents de ville, des râfles et des rhumes de cerveau ; de plus, de temps en temps, des âmes charitables (j'en ai été et je m'en repens, je dirai tout à l'heure pourquoi) envoient de vieux vêtements à l'asile ; et l'hospitalisé peut renouveler sa garde-robe sans autre effort que celui d'accepter, même sans ombre de reconnaissance pour un donataire anonyme. Il est vrai que le matin de bonne heure on le met à la porte de son domicile, mais il en est quitte pour promener sa paresse sur le trottoir jusqu'à la nuit, ramassant quelques vieux bouts de cigare pour charmer son ennui et retrouver un rêve dans la fumée de tabac.

Ne croyez pas qu'il ait lieu d'avoir aucune préoccupation. Il a trouvé de bonnes âmes pour lui procurer un lit et des vêtements, sans lui demander en échange aucun travail pour gagner lit et habits : il espère bien en trouver d'autres qui lui procureront de même la nourriture

solide et liquide. En effet, il n'a qu'à implorer la pitié d'une voix gémissante et bientôt un passant lui donnera un sou ou deux sans s'informer, sans demander à ce prétendu sans travail quel est son métier, comment il se fait qu'il chôme, s'il a cherché à travailler à n'importe quoi avant de mendier, et sans essayer de lui procurer de l'ouvrage, un ouvrage quelconque, même improductif, mais qui lui imposerait un service rendu en échange de l'argent reçu. En peu de temps il aura tout ce qu'il faudra pour aller prendre une fine sur le comptoir de quelque marchand de vins. Il n'aura pas plus de peine à trouver du pain ; quant à la viande, les casernes avec les restes des soldats, les restaurants avec les restes des dîneurs, certains bouchers avec le bœuf bouilli qu'ils ne trouvent point à vendre, toutes les bonnes gens maladroitement charitables contribueront de plus en plus à l'habituer à vivre sans rien faire. Et il passera son existence entre l'asile de nuit, le marchand d'alcools innommables et la porte de caserne où il attend la distribution périodique. Nous ne prétendons point, en quelques lignes, refaire l'histoire de ces exploiteurs de la charité publique : elle a été faite de main de maître dans des livres bien connus des lecteurs de ce journal. Mais nous enverrons les incrédules examiner les queues qui se forment ainsi à l'heure de la soupe devant les portes où se font des distributions, et ils y trouveront ces figures sinistres nourries dans la fainéantise par une dégradante aumône. Ne sent-on pas quelle démoralisation on sème de la sorte, comment on prépare, sous prétexte de fraternité mal comprise, une armée redoutable au crime et des adeptes aux théories malsaines qu'on fait germer dans les bas-fonds ?

La charité ainsi faite n'est pas seulement une charité maladroite, c'est, quoi qu'on en ait et en dépit des meilleures intentions, une charité malfaisante : il n'y a qu'une charité véritablement bienfaisante, c'est la charité par le travail.

Sans doute il est plus commode de jeter un sou en passant et de se dire : « Bah ! il vaut mieux secourir trois personnes qui ne le méritent pas que d'en abandonner une seule qui le mérite. » Mais en réalité il suffit d'un petit effort, bien minime, pour pratiquer l'assistance par le travail, qui, elle, ne profite qu'à ceux qui méritent assistance, les paresseux la refusant. Dès maintenant il existe des associations qui permettent à tous ceux qui seulement le veulent, de pratiquer cette assistance si féconde : on en trouverait la mention, au moins pour Paris, dans le beau livre que M. d'Haussonville a consacré à la charité à Paris. Mais nous en citerons seulement une qui nous semble comprise au mieux : c'est la Maison hospitalière pour hommes de la rue Fessart.

Sur votre demande, cette maison vous délivre des *bons de travail* que vous ne payerez que s'ils sont employés, sur le pied de 1 fr.50 l'un.

Rencontrez-vous un malheureux qui vous demande l'aumône, vous inscrivez son nom sur le bon que vous lui remettez ; il n'aura qu'à se rendre rue Fessart, pendant quinze jours il sera hospitalisé, couché, nourri, vêtu même avec les vêtements donnés, mais il aura en échange à fournir du travail, travail très simple qui consiste tout uniment à scier du bois et à le fendre pour en faire des petits allume-feux. De plus il peut même avoir un petit payement s'il travaille au-delà du minimum fixé et il a toutes ses matinées libres pour aller chercher à s'embaucher à son ouvrage habituel.

On conviendra que cette perspective est alléchante pour ceux qui ont envie de travailler. Mais combien peu il y en a ! N'allez pas croire que vous payerez 1 fr. 50 chaque fois que vous donnerez un bon : rappelez-vous que vous ne payerez le bon à la maison que s'il est utilisé. Dès que vous aurez prononcé le mot de travail à votre solliciteur, son allure changera : il se trouvera avoir oublié son nom (c'est un cas qui s'est présenté pour un bon que j'offrais), ou bien tout à coup il se souviendra qu'il a une douleur à un bras, une douleur toujours inapparente. On peut estimer (*experto crede Roberto*) que sur 20 bons il n'y en a pas un qui soit employé, pas un vrai sans-travail sur 20 mendiants. Moralité : vous avez écarté au moins 19 fainéants, auxquels sans cela vous auriez donné probablement, et vous avez secouru efficacement un laborieux dans la peine par une assistance qui ne l'a point dégradé ; et, au point de vue budgétaire, qui est souvent à considérer, vous avez dépensé 1 fr. 50 pour 20 solliciteurs, autrement dit 0 fr. 075 par personne en moyenne.

Une œuvre telle que celle de la rue Fessart, voilà ce qu'on peut appeler une *Soupe populaire* bien comprise ou plutôt mieux qu'une soupe, car on ne se contente pas de fournir de la nourriture à l'assisté, on lui donne une aide générale qui lui permettra le plus souvent de se sortir de peine sans cependant peser trop lourdement sur le budget de ceux qui l'assistent, et cela grâce au travail qu'il fournit. Sans doute l'œuvre en question n'est pas encore très florissante parce qu'elle est peu connue et que peu de gens ont encore rompu avec leurs habitudes de charité paresseuse et mal comprise : mais les allume-feux qu'on fabrique rue Fessart peuvent se vendre bon marché, par suite du coût assez faible de la main-d'œuvre, et il n'est pas impossible de prévoir le moment où l'on ferait un placement sûr quoique modeste en engageant des fonds dans l'exploitation de cette maison hospitalière.

En somme, ne serait-ce pas là l'idéal que de voir riches et pauvres s'entr'aider mutuellement au grand bénéfice de chacun, et n'est-ce point là ce qu'ont fait ceux qui ont fondé ces associations, si prospères et si bienfaisantes au sens élevé du mot, des habitations à bon marché ?

On peut partir du même principe pour créer des soupes populaires, non plus comme l'entendent nos petits révolutionnaires, mais sous la forme de restaurants populaires cédant la nourriture presque à prix coûtant : c'est ce qu'on a mis en pratique à Vienne en installant les cuisines populaires dont parlait dernièrement le *Nineteenth Century* sous la signature d'Edith Sellers. Cette création est due au Dr Josef Kuhn ; nous emprunterons des détails sur ces cuisines à la revue anglaise que nous venons de nommer.

Il y a vingt-cinq ans, l'alimentation des classes dites laborieuses était déplorable à Vienne ; le prix des vivres était fort élevé et de plus les logements pauvres ne présentaient généralement pas d'aménagements pour faire la cuisine. La situation est encore la même à l'heure actuelle, les familles d'ouvriers sont forcées de se nourrir de nourriture froide ou d'aller au restaurant. Mais les restaurants, même de dernier ordre, coûtent assez cher, et en fait, à l'époque dont nous parlions tout à l'heure, les repas étaient chose fort irrégulière et souvent problématique.

Le Dr Josef Kuhn, qui était un philanthrope pratique, avait étudié la question et il était demeuré persuadé que le prix élevé de la nourriture dans les restaurants provenait surtout du gros bénéfice que prélevaient les restaurateurs, faisant payer chaque article le double de sa valeur à leurs consommateurs besogneux. Convaincu qu'une entreprise, une cuisine populaire pourrait se tirer d'affaire en vendant à juste prix, il demanda que, dans les quartiers pauvres de la ville, les habitants à l'aise ouvrissent, sous leur responsabilité, des restaurants où la nourriture serait vendue au plus bas prix possible, les recettes pouvant être suffisantes pour assurer l'existence de ces cuisines populaires. L'argent nécessaire au premier établissement devait être fourni par des souscriptions faites sans espoir d'intérêt, les frais étant réduits au strict minimum du fait de l'emploi d'un personnel de direction non payé ; d'autre part, on ne voulait point (et c'est là un des meilleurs côtés de l'idée) faire un cadeau aux consommateurs : ceux-ci devaient toujours exactement payer la valeur de ce qu'ils recevaient. On accueillit avec sympathie le projet philanthropique du Dr Kuhn, mais en ne lui cachant point qu'on le considérait comme irréalisable, des administrateurs « amateurs », non payés ne pouvant heureusement administrer et rendre florissants ces restaurants.

Pendant deux ans le docteur perfectionna son idée et, en 1872, aidé de quatre amis, il organisait « l'Association des cuisines populaires », ayant le but que nous avons indiqué. Chaque membre souscrivait 500 florins (1.250 fr. environ), et l'on fonda, au moyen de cet argent, un premier restaurant dans la Hechtengasse, au centre d'un quartier

très populeux et de grandes fabriques. Tout d'abord le restaurant fut ouvert de 11 heures 1/2 à 2 heures, et l'on servait pendant ce temps des repas à 15 ou à 8 kreuzers l'un (33 et 12 centimes à peu près) : le premier se composait d'un morceau de bœuf ou de mouton pesant 8 décagrammes et de 40 centilitres de légumes ; l'autre de 40 grammes de viande et de 0 l. 25 de légumes. Ce n'était pas un festin, mais c'était bon et bon marché : la réputation du nouveau restaurant ne fut pas longue à se faire, et au bout de quelques jours les portes de l'établissement étaient assiégées bien avant l'ouverture. On fit alors des additions au menu au moyen de plats isolés : assiettée de soupe à 3 kreuzers, portion de 50 centil. de légumes à 4 kreuzers, pudding, omelette, macaroni, fromage à 8 kreuzers [1].

Si bas que fussent les prix, il fut possible au restaurant de faire ses frais : aussi, en face de ce succès, on demanda immédiatement au créateur de l'œuvre d'en installer de semblables dans chaque quartier. Mais en somme on en était encore au premier pas et, par prudence, il se contenta de promettre l'ouverture aussi prompte que possible, par son association, de deux autres cuisines populaires: en même temps il poussait à la fondation d'autres associations analogues ayant leur vie propre, mais comme fédérées avec la première. Son appel fut entendu : bientôt la princesse Hohenlohe-Schillingsfurst se mettait à la tête d'une association qui créait une cuisine restaurant dans le quartier Leopoldstadt ; en 1874 la princesse Lichtenstein en faisant autant à Meidling ; dans les deux années suivantes 3 autres associations et 3 autres cuisines furent fondées, dont l'une par des Juifs et suivant les coutumes juives.

Pour en revenir à celle qu'on peut appeler l'Association mère, celle du Dr Kuhn, elle a ouvert une *cuisine* à Neuban en 1873, une autre deux mois plus tard à Mariahilf ; en 1875, elle ne fournissait plus seulement le dîner du milieu de la journée, mais encore le petit déjeuner du matin et le souper et aussi des repas spéciaux pour les enfants pauvres ; enfin, depuis elle a établi 5 autres cuisines dans des quartiers populeux, ce qui porte le total de celles qui lui appartiennent à 8. Actuellement il y en a 13 dans Vienne, toutes fonctionnant de même façon, faisant parfaitement leurs frais et chacune fournissant parfois à manger à 2.400 personnes par jour.

Nous pouvons donner comme type général d'organisation celle de la première association. Elle est ouverte à tous et au 1er janvier 1892 elle comptait 398 membres dont 245 honoraires : est membre honoraire quiconque a rendu des services particuliers, a fait un don de 500 florins ou en

[1] On peut compter approximativement le kreuzer à 2 1/2 centimes.

paye annuellement 10 de cotisation; sont membres ordinaires ceux qui donnent au moins 1 florin par an ou ont rempli un emploi non payé dans l'administration d'une *cuisine* pendant six mois au plus. Un comité nommé pour trois ans en assemblée générale et renouvelable par tiers, administre tout, il comprend un président, deux vice-présidents, un trésorier, un auditeur, deux conseils (un architecte et un docteur),deux secrétaires, plus les directeurs, les inspectrices et les inspectrices adjointes des 8 cuisines. Toutes ces fonctions sont gratuites, mais il y a un secrétaire général, un bibliothécaire et un inspecteur de cuisine qui sont payés. Le comité s'occupe des approvisionnements, fait les marchés, fixe le prix de vente des portions, engage le personnel, etc., sous la surveillance, bien entendu, d'une commission de vérification. Comme de juste, le Dr Kuhn est toujours l'âme de l'association, ne craignant point de voir aux plus petits détails, de veiller à ce que les consommateurs en aient pour leur argent, leur demandant même leur avis.

A la tête de chaque cuisine est une inspectrice,responsable de tout,surveillant et dirigeant ce qu'on peut appeler la femme de ménage, qui est matériellement à la tête des services de confection des repas, etc. L'inspectrice prend toute la responsabilité pécuniaire, fait faire les approvisionnements et fixe les menus, de concert avec la femme de ménage; elle est la maîtresse de maison. De plus, elle doit organiser un comité local de dames qui sont à tour de rôle présentes pendant les repas; mais c'est l'inspectrice qui est la cheville ouvrière de chaque restaurant, aidée de ses deux adjointes, l'une d'elles devant toujours être présente de 11 à 2 heures.

La plus importante des « cuisines populaires » de Vienne est celle de Hechtengasse : elle est installée tout près du local primitif, mais dans un magnifique bâtiment construit aux frais de la princesse Auersperg. Il y a deux grandes salles à manger hautes de plafond, contenant chacune de longues tables recouvertes de toile cirée et des bancs; à l'extrémité de l'une d'elles est un vaste fourneau, isolé des dîneurs, où les aliments sont maintenus au chaud. Tout est d'une propreté scrupuleuse.

Le personnel de service comprend 14 domestiques : 1 femme de charge et 2 aides, 1 cuisinier et son aide, 2 filles de cuisine, 2 récureuses, 1 laveur, 1 aide à tout faire, 2 garçons et 1 caissier. A 5 h. 1/2 tout le monde est à la besogne pour le petit déjeuner de 6 heures que les ouvriers prennent en allant à la fabrique, déjeuner composé de soupe, de pain et de thé, et coûtant 3 kreuzers pour la soupe et le thé, 2 kreuzers un petit pain blanc et 1 kreuzer un morceau de pain mélangé. Généralement on se contente de soupe et de thé, ce qui coûte 5 kreuzers (10 centimes). On peut déjeuner jusqu'à 8 heures, et le

personnel doit alors préparer le dîner pour au moins 2.000 personnes. Quand tout est cuit, la femme de charge doit faire des portions, ce qui demande beaucoup de soin, l'association tenant essentiellement à ce que toutes les portions soient exactement équivalentes.

Les premiers dîneurs sont les enfants des écoles, qui sont admis dans des conditions spéciales avec un menu particulier, et de 11 heures à midi moins le quart, enfants misérables ou enfants d'artisans et de petits boutiquiers; il y en a du reste un grand nombre qui viennent avec des tickets distribués par des personnes charitables dans les écoles. Pendant l'hiver il vient des milliers d'enfants qui mangent un petit pain blanc, une assiette de soupe aux pois, une saucisse ou de la choucroute et un pudding au lait; tout cela en portions abondantes et pour 5 kreuzers.

A partir de midi jusqu'à 2 heures vient la foule des grandes personnes. A la porte est affiché le menu, qui varie constamment : nous emprunterons à l'auteur anglais de la revue *Nineteenth Century* 2 exemples de repas. En voici un : soupe au gruau, 3 kreuzers. Pois 4 kreuzers. Bœuf aux pois 8 à 15 kreuzers. Venaison au macaroni, 8 à 15 kreuzers. Pudding au raisin, 8 à 15 kreuzers. Second menu : Soupe au maigre. Epinards. Bœuf aux épinards. Côtelette de porc avec salade aux pommes de terre. Pudding aux fruits, les prix correspondant aux précédents.

Tout cela est parfaitement préparé. On mange à la carte, et on peut dépenser de 25 à 6 kreuzers. Les clients doivent être munis à l'avance de tickets qu'on achète des mains du caissier, à la porte de l'établissement, car on ne reçoit pas d'argent dans le restaurant même; un comptoir spécial délivre les portions en échange des tickets correspondants; une servante a la mission de donner le pain au consommateur chargé de sa portion et une autre de lui passer couteau, fourchette et cuillère. Le client doit alors se chercher une place et un siège et aller prendre de l'eau quand il en a besoin (c'est la seule boisson admise).

A 2 heures la cuisine est fermée, mais pour rouvrir de 6 à 9 heures; le souper comprend du thé, de la soupe, du jambon, du bœuf froid, de la salade, des légumes chauds et les restes du dîner réchauffés; le prix moyen de ce repas ressort à 10 kreuzers. Pendant une journée les cuisines populaires de Vienne reçoivent ainsi plus de 20.000 personnes, et encore faudrait-il ajouter qu'à certaines heures elles vendent de la nourriture à emporter; l'Association du Dr Kuhn organise même parfois, sur demande de la municipalité et parfois sur payement de souscripteurs, des repas pour les ouvriers sans travail; mais ici on touche au danger que nous signalions en commençant, l'aumône et non point l'assistance

aumône qui n'est point du fait de l'Association, mais n'en existe pas moins.

Les administrations des cuisines tiennent à montrer constamment qu'il ne s'agit point là d'une œuvre charitable, mais d'une entreprise commerciale où chaque consommateur doit payer ce qu'il reçoit : c'est un restaurant, et l'on ne demande pas de remerciements. Ajoutons du reste qu'en fait tous les employés des cuisines doivent avoir la meilleure grâce vis-à-vis des clients et que les inspectrices veillent sur la bonne harmonie et écoutent toutes les réclamations qu'on peut avoir à formuler.

Encore uue fois les cuisines populaires de Vienne font absolument leurs frais, en dépit de leur tarif très modeste ; mais cela tient à ce que les achats et la préparation des aliments s'y font sur une très grande échelle, le seul restaurant d'Hechtengasse, par exemple, préparant la soupe par 6.000 à 7.000 litres. Bien entendu, on ne cherche pas à recueillir un intérêt sur le capital engagé ; on se contente d'une petite réserve pour les mauvais jours, et quand on se trouve en présense de bénéfices,on augmente les portions; on les diminue au contraire en présence d'un déficit. L'Association du Dr Kuhn va maintenant, avec les souscriptions des ses membres, acheter les immeubles où sont installées les cuisines, les frais de premier établissement ayant été amortis. Disons à ce propos que pour mettre une cuisine sur le pied de fonctionnement, il faut seulement 12.500 francs.

Nous ne voulons pas dire que les cuisines populaires de Vienne représentent pour nous un idéal ni qu'elles puissent résoudre toutes les questions d'assistance ; mais elles montrent l'efficacité réelle de l'initiative privée et son rôle en cette matière comme en toute autre. Ce qu'il faut en retenir avant tout, c'est que ces associations curieuses font le bien parce qu'elles assistent, qu'elles aident des gens peu fortunés et qu'elles se gardent, du moins [1] jusqu'à présent, de faire l'aumône qui dégrade.

DANIEL BELLET.

---

[1] Nous avons appris avec regret que les cuisines populaires s'apprêtaient à faire des distributions de repas gratuites.

BIMÉTALLISME

BIMETALISM, par HENRY DUNNING MAC LEOD. — 1 volume, Longmans Green et Cie, 1894,

Au moyen-âge, les atteintes portées à la pureté de la monnaie, les altérations de poids et de finesse d'alliage, ont fait naître des maux et des inconvénients tels qu'on les qualifiait de *morbus numericus*. Cette désignation était méritée; il n'est pas en effet de pire maladie, pour l'organisme national tout entier, qu'une mauvaise monnaie, qu'une monnaie dépourvue des qualités de stabilité et de sécurité.

Actuellement, en Europe, un petit nombre d'États jouissent des bienfaits d'une bonne monnaie, sinon dans toute l'acception du terme, tout au moins dans une certaine mesure. Parmi eux, il en est dont la situation aurait pu être infiniment meilleure, si l'on avait été plus clairvoyant, plus prompt à agir; mais, si imparfaite que soit leur condition, il faut savoir un gré infini aux hommes d'État qui ont eu le courage de prendre, même tardivement, les mesures nécessaires pour limiter et circonscrire le mal. Cette condition imparfaite n'est pas dépourvue de dangers ni d'embarras, elle peut impliquer un jour des sacrifices budgétaires ou des pertes matérielles, mais enfin elle vaut infiniment mieux, que celle dont les partisans de la réhabilitation de l'argent, du bimétallisme, veulent gratifier leur patrie et le monde,

On sait avec quelle ardeur la controverse est conduite par ceux-ci, quelle profusion de brochures et de discours ils répandent, tandis que leurs adversaires qui n'ont qu'à défendre, et pas à conquérir, sont plus réservés et moins prodigues de leur pas ou de leurs paroles. Ce n'est pas que les arguments leur fassent défaut, ni qu'ils soient incapables d'exposer avec talent la vraie doctrine monétaire, comme vient de le faire récemment M. Arnauné, en France, dans un traité fort complet dont le *Journal des Économistes* a déjà parlé avec éloge, ou comme M. Mac Leod dans un chapitre de son grand ouvrage sur le Crédit. Ce chapitre publié séparément sous le titre de *Bimetalism*, il y a quelques mois, arrive déjà à sa seconde édition, ce qui indique bien le succès de cet excellent ouvrage. L'auteur en est un homme qui joint à la plus vaste science juridique, une possession complète des principes de l'économie politique et une véritable connaissance des affaires.

Voici en quels termes M. Mac Leod pose le problème :

En supposant que l'on frappe de l'or et de l'argent en quantités illimitées et qu'on décrète un rapport légal fixe entre les deux :

1° Est-ce le rapport légal fixe, décrété entre les monnaies, qui gouverne la valeur relative des métaux sous forme de lingots?

2° Ou bien est-ce la valeur relative des métaux sous forme de lingots qui gouverne la valeur relative des monnaies?

3° Et si des États isolés et séparés ne peuvent maintenir un rapport légal fixe entre les métaux, lorsqu'ils sont frappés en quantités illimitées, est-ce qu'une entente internationale entre les principales nations commerciales du monde pourra le faire?

C'est là l'esprit tout entier, le fond même de la controverse : tous les faits et tous les arguments employés doivent servir à établir l'une de ces solutions.

M. Mac Leod passe rapidement en revue l'histoire monétaire de la France; il rappelle que, vers le commencement du douzième siècle, les rois commencèrent à diminuer le poids et à altérer la pureté des monnaies ; ces altérations constantes ont créé des perturbation et des troubles. Le roi Charles V, le Sage, sentit que le seul moyen de rendre la prospérité au pays, c'était de réformer la monnaie et il consulta Nicolas Oresme qui, en réponse à cet appel, écrivit son grand ouvrage. « Traité de la première invention des monnaies ». Ce grand traité qui se trouve placé en tête de la littérature économique moderne, contient les principes fondamentaux de la monnaie, qui sont acceptés aujourd'hui par tous les économistes raisonnables, et desquels le système du monométallisme s'est développé à la fin du XVII° siècle.

Après avoir expliqué la nature et les usages véritables de la monnaie Oresme pose les principes que voici :

1° Le souverain n'a pas le droit de diminuer le poids, d'altérer la pureté ou de changer la dénomination de la monnaie. Autrement, c'est un véritable vol.

2° Le souverain ne peut en aucun cas fixer la valeur, ni le pouvoir d'achat des monnaies. S'il le pouvait, il pourrait déterminer la valeur de toutes les autres marchandises : il est vrai que c'était là l'idée de tous les souverains du moyen-âge.

3° Le rapport légal des monnaies doit se conformer strictement à la valeur marchande des métaux.

4° Si le rapport légal fixé diffère de la valeur naturelle ou marchande des métaux, la monnaie estimée au-dessous de sa valeur disparaîtra entièrement de la circulation et la monnaie estimée trop cher demeurera seule en circulation.

5° Si l'on laisse circuler la monnaie dégradée et altérée côte à côte avec la monnaie de bon poids et de bon alliage, toute la bonne monnaie disparaîtra de la circulation, au grand dommage du commerce.

Un siècle et demi plus tard, Sigismond Ier, roi de Pologne, consulte à son tour Copernic. Celui-ci n'avait aucune connaissance du traité d'Oresme ; dans sa réponse il arrive aux mêmes conclusions que l'évêque français, à savoir :

1° Qu'il était impossible au souverain de régler la valeur des monnaies ou de toute autre marchandise;

2° Que tout ce que le prince ou la loi peuvent faire, c'est de maintenir les monnaies à leur poids légal, à leur alliage légal, à leur dénomination légale.

3° Que c'est un acte de vol de la part du prince que de changer la dénomination, de diminuer le poids ou d'altérer la pureté de ses monnaies;

4° Qu'il est impossible que de bonnes monnaies et de mauvaises monnaies circulent ensemble; que toute la bonne monnaie est thésaurisée, fondue ou exportée, et que la mauvaise seule reste en circulation ;

5° Que le rapport entre les monnaies d'or et d'argent doit être le même que celui qui existe entre les métaux sur le marché. Oresme et Copernic étaient d'accord sur l'impossibilité de maintenir ensemble la circulation des monnaies d'or et d'argent en quantités illimitées, sur le pied d'un rapport légal fixe, différent de la valeur marchande des métaux ;

6° Que lorsqu'on émet de bonnes pièces, toutes les mauvaises doivent être retirées, sinon la bonne monnaie disparaîtra, au grand préjudice du commerce.

Les rois d'Angleterre profitèrent de leurs prérogatives pour infliger à leurs sujets les inconvénients qui accompagnent l'altération de la monnaie. La conséquence était la disparition instantanée des bonnes pièces et celle-ci constitua une énigme insoluble pour les financiers et les hommes d'État. Le seul remède qu'on suggéra ce fut d'édicter les pénalités les plus rigoureuses contre ceux qui exportaient la bonne monnaie. Enfin sir Thomas Gresham expliqua à la reine Élisabeth que de bonne et mauvaise monnaies ne peuvent circuler ensemble, mais que la bonne monnaie disparaît et qu'il ne reste en circulation que la mauvaise.

Cette grande loi fondamentale s'est trouvée universellement vraie dans tous les âges, dans tous les pays, et elle a été désormais reconnue et admise dans toutes les discussions ultérieures ; elle s'applique aux cas suivants :

1° Si les monnaies consistent d'un seul métal, et si l'on laisse circuler, à côté des bonnes pièces, des pièces rognées, altérées, toutes les bonnes disparaissent; elles sont thésaurisées, fondues ou exportées ; les mauvaises circulent seules ;

2° Si des monnaies de deux métaux, tels que l'or et l'argent, circulant ensemble en quantités illimitées sur le pied d'un rapport fixe, différent du rapport établi sur le marché, la monnaie évaluée trop bas disparaîtra de la circulation, la monnaie estimée trop haut restera en circulation ;

3° Comme corollaire nécessaire, il s'ensuit qu'il est impossible de maintenir une parité fixe de change entre des pays usant de métaux différents comme unité d'étalon.

Cette loi n'est pas confinée à des États isolés et séparés ; elle n'est pas limitée dans le temps ou l'espace ; elle est absolument universelle, et il est également impossible pour le monde entier de maintenir des pièces de deux ou plusieurs métaux ensemble en circulation en quantités illimitées, sur le pied d'un rapport fixe qui diffère de la valeur naturelle ou marchande des métaux, tout aussi impossible que pour un seul État.

L'explication est fort simple, elle est si simple que nous ne croyons pas avoir besoin de la reproduire.

Les bi-métallistes soutiennent que, si un rapport fixe était établi entre les deux métaux par suite d'une entente internationale, la valeur commerciale des métaux précieux s'y conformerait ; qu'ainsi les métaux circuleraient ensemble en quantité illimitée sur le pied du rapport fixé, et augmenteraient de la sorte la monnaie du monde ou l'instrument général de circulation ; que chacun apporterait son or et son argent pour être frappé ; que ces deux métaux pourraient être employés indistinctement pour le paiement des dettes et qu'un rapport fixe de change pourrait être établi entre toutes les nations. Malheureusement l'expérience du bi-métallisme dans tous les pays depuis 500 ans, donne un démenti à toutes ces allégations :

1° Il est prouvé que le rapport légal fixé entre les monnaies n'a jamais eu le moindre effet sur la valeur relative *commerciale* des métaux ;

2° Que lorsque le rapport légal entre les monnaies différait de la valeur relative commerciale des métaux, les pièces du métal évalué trop bas disparaissaient invariablement de la circulation et que les pièces du métal évalué au-dessus de sa valeur restaient seules en circulation ; que comme la valeur marchande des métaux changeait, l'or et l'argent s'expulsaient alternativement de la circulation, si bien qu'il n'y avait pas d'augmentation de la monnaie, mais qu'un métal déplaçait simplement l'autre métal ;

3° Que lorsqu'un métal faisait prime, c'est-à-dire lorsque la valeur marchande était supérieure au rapport légal, aucun particulier n'appor-

ait de métal à l'Hôtel des Monnaies, parce que cela aurait été en diminuer simplement la valeur.

M. Mac Leod publie pour la première fois un document fort intéressant et qui se rapporte à l'histoire monétaire de l'Inde :

Lorsque la Compagnie des Indes Orientales étendit sa domination elle eut à souffrir terriblement de la multiplicité des monnaies d'or et d'argent, de poids et d'alliage différents; on en comptait jusqu'à 994 : En 1766 elle essaya d'établir le bimétallisme, mais elle échoua complètement. Dans sa perplexité elle s'adressa à sir James Stuart, qui était l'économiste le plus compétent avant la publication du « Traité de la Richesse des Nations ». En 1772, sir James rédigea pour la Compagnie un mémoire sur la monnaie, dans lequel il montrait, d'accord avec toutes les autorités depuis Oresme, qu'il est impossible que l'or et l'argent puissent circuler en quantité illimitée sur le pied d'un rapport légal différent de la valeur marchande des métaux.

En 1805, le magistral traité de Lord Liverpool fut publié, et aussitôt qu'il fut parvenu dans l'Inde le gouverneur général, assisté de son conseil, le prit en considération et adressa une circulaire au gouverneurs subordonnés, condamnant le bimétallisme dans les termes les plus formels et déclarant son entière adhésion aux doctrines de lord Liverpool.

La courtoisie de l'India Office a mis l'auteur en mesure de publier, pour la première fois, cette circulaire :

« Un rapport entre les pièces d'or et d'argent est fixé par la loi, conformément à la valeur des métaux, et cela peut-être sur les principes les plus justes; mais, par suite d'un changement dans les circonstances, l'or peut devenir d'une plus grande valeur, relativement à l'argent, qu'à l'époque où le rapport a été fixé; il devient par conséquent profitable d'échanger l'argent contre l'or; ainsi la pièce de ce métal est retirée de la circulation, et si l'argent devait augmenter de valeur relativement à l'or, les mêmes circonstances tendraient à réduire la quantité de monnaies d'argent en circulation. Comme il est impossible d'empêcher les fluctuations dans les valeurs des métaux, il est tout aussi impraticable d'empêcher les conséquences de s'en faire sentir sur les pièces fabriquées avec ces métaux.

« Il y a un vice radical dans le principe même de donner une valeur fixe à des métaux sous forme de monnaie, c'est que, par leur nature même, ils sont sujets à des changements continuels. »

Le document déclare ensuite l'adhésion, donnée sans hésiter par le conseil, au principe qu'un seul métal doit être adopté comme unité d'étalon, bien que les pièces d'autres métaux puissent circuler à leur valeur commerciale. Il décidait que l'argent devait être le seul étalon, ce qui était peut-être naturel dans les circonstances. Mais c'était une

erreur malheureuse, et comme elle fut appliquée avec la plus grande rigueur par lord Dalhousie, qui démonétisa entièrement l'or, elle a ét la cause de tous nos ennuis monétaires dans l'Inde.

En 1830. M. Attwood présente au Parlement une motion pour rétablir le bi-métallisme. L'argent avait baissé seulement de 5 0/0, si bien que l'adoption de ce projet aurait déclaré 19 shelling en argent égaux à 20 shelling en cr. Mais M Herries, directeur des monnaies, M. Huskisson, sir Robert Peel déclarèrent unanimement qu'une pareille mesure produirait une banqueroute nationale en vingt-quatre heures. Sir Robert Peel dit : « La notion d'un double étalon est absolument fausse ; tout tomberait en confusion, et la ruine générale serait la conséquence. » La proposition fut rejetée, sans qu'on eût besoin de la voter.

Les bi-métallistes nous disent que le bi-métallisme nous conduirait à un âge de prospérité sans limite ; MM. Herries, Huskisson et sir Robert Peel nous affirment que cela nous conduirait à la banqueroute en vingt-quatre heures. Des deux partis, lequel doivent croire les gens raisonnables ?

Les bi-métallistes soutiennent qu'un rapport légal entre l'or et l'argent a été maintenu pendant des siècles en France comme en Angleterre. Ce qu'ils disent est exact littéralement, mais faux dans l'esprit. Ils voudraient nous faire croire que cela a eu l'effet de maintenir la valeur marchande des deux métaux conforme à ce rapport et que les deux métaux sont restés ensemble en circulation dans ces conditions. Mais les faits réels démentent entièrement les promesses qui nous sont faites. Il est exact que le bi-métallisme figure imprimé, dans le Code des deux pays, pendant des siècles ; mais on constate invariablement que le métal évalué trop bas était chassé de la circulation. Sous la loi du bi-métallisme, les deux métaux n'ont jamais circulé ensemble dans aucun pays. Bien loin que ce fût le rapport légal qui gouvernât la valeur des deux métaux, les gouvernements, de temps à autre, étaient obligés d'altérer le rapport légal, de manière à se conformer au rapport commercial, et tous les États civilisés ont vu aujourd'hui la nécessité d'abandonner cette erreur et de se conformer aux lois démontrées de la nature.

Le bi-métallisme était seulement une partie d'un système qui prévalait dans chaque pays durant des siècles. Des hommes d'État pensaient qu'ils pouvaient dicter la valeur des marchandises, des produits, des denrées, par des lois, et le Code contenait un grand nombre de lois de ce genre. Mais l'expérience a montré que de semblables lois étaient absolument inefficaces et après avoir été abandonnées dans la pratique, elles ont, à la longue, été rayées du recueil des lois. La tentative de restaurer le bi-métallisme est simplement une tentative de remettre sur pied cette vieille erreur.

ARTHUR RAFFALOVICH.

LES FINANCES RUSSES

CORRESPONDANCE.

Lausanne, le 5 février 1895.

A M. le Rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Ce n'est qu'au commencement de février 1895 que j'ai pris connaissance de l'attaque, dont j'avais été l'objet dans le *Journal des Economistes* du 15 septembre 1894 de la part de M. *Veritatis Amicus* et je m'empresse d'y répondre, en comptant, Monsieur, sur votre impartialité pour vouloir bien publier ma défense.

Nous lisons à la page 427 du *Journal des Economistes* (15 septembre 1894) ce qui suit :

	1887	1892
« Dette publique.....	280.908.031	251.078.035
« Total des dépenses budgétaires....	835.849.860	910.684.299

« La diminution est donc de près de 30 millions de roubles; la proportion, qui est de 0,336 en 1887, est réduite à 0,276 en 1892... Les chiffres des dépenses de la dette indiqués, comme ayant été de 230 millions en 1889, de 222 millions en 1890, sont faux, ils ont été de 270 millions en 1889 et de 262 millions en 1890. »

Les chiffres que M. Véritatis Amicus oppose ici aux miens, sont des données brutes qui n'ont aucune valeur scientifique.

Voilà pour quelles raisons :

Les recettes et les dépenses budgétaires sont inscrites dans les budgets non à leur cours réel de chaque année, mais d'après un cours hypothétique et convenu. Ainsi il fut désigné à 1 r. 50 k. en p. m. pour un rouble or dans les budgets de 1877 à 1887 (En réalité le rouble or valait dans cette période : 148 — 157 — 158 1/2 — 153 — 152 — 162 — 158 — 157 1/2 — 164 kop. p. m.) Pour le budget de 1887 le cours fut désigné à 1 r. 67 k. en 1888 — à 1 r. 80 k., en 1889 — à 1 r. 70, en 1890 — de même à 1 r. 70. (En réalité il fut de : 1 r. 79 — 1 r. 70 — 1 r. 52 et 1 r. 40 k. p. m.)

Ces évaluations hypothétiques ont faussé tous les chiffres des budgets. Par contre, ils ont fictivement fait pencher la balance au profit des revenus de 13 millions de roubles pour la seule année 1890. Le surcroît des revenus sur les dépenses n'était réellement que de 60 millions,

tandis qu'il est inscrit au budget pour 73 millions de roubles. On comprend facilement quelles erreurs on commet, grâce à ces hypothétiques désignations du cours du rouble, en employant, comme l'a fait M. Veritatis Amicus, les chiffres bruts des budgets. Pour leur donner une valeur scientifique, il faut les réduire à leur signification réelle, c'est ce que nous avons fait, en nous basant sur le travail cité dans notre article [1].

D'autre part il convient de remarquer que depuis 1884 on inscrit dans les budgets les sommes *provenant* de l'opération du rachat des paysans seigneuriaux, ce qui relève considérablement les chiffres des recettes et des dépenses : mais ces sommes ne font que passer par les caisses de l'État (elles constituaient 55 millions en 1885 et 40 millions en 1890). Il est inutile d'en tenir compte dans les dépenses du crédit public et il faut absolument les en exclure, quand on veut avoir des données homogènes, qu'on puisse comparer (c'est-à-dire les données d'avant 1885 avec celles qui sont postérieures). C'est ce que nous avons fait, en l'indiquant du reste par les mots « sans les payements nécessités par le rachat des terres des paysans ». [2]

Voilà comment nous avons obtenu les chiffres réels des dépenses pour le crédit public — ils sont ceux que nous avons indiqués en nous basant du reste sur le *Messager de l'Europe* des mois d'août de 1892, de décembre 1892, de février 1893 et de février 1894. Quant aux chiffres bruts cités par M. Veritatis Amicus, ils sont privés de toute valeur scientifique et la comparaison entre les années 1887 et 1892, basée sur de telles données, est tout à fait frivole.

Après ces explications nous laissons au lecteur le soin de juger les procédés de M. Veritatis Amicus qui applique à nos chiffres l'épithète « faux ». Nous ne nous arrêterons pas sur ses opinions optimistes quant au taux réel des emprunts russes — pour l'obtenir il faut tenir compte de la commission des banquiers — ni quant aux conversions. Ces opinions ne sont pas partagées par la plupart des économistes russes. Nous avons cité dans notre article [3] les idées de M. Wessel et du prof. Issaïef à cet égard.

« Le *Journal des Economistes* (p. 288) reproche à la Banque de Russie — lisons-nous plus loin [4] — de n'avoir, en novembre 1863, qu'une encaisse métallique de 56 millions en présence d'une circulation de 635 millions roubles (proportion 9 0/0). Il constate ainsi les progrès réalisés en trente ans. »

---

[1] *Messager de l'Europe*, août 1892, « 25 ans de nos budgets ».

[2] *Journal des Economistes*, p. 234, août 1894.

[3] *Journal des Economistes*, août, 1894.

[4] *Journal des Economistes*, septembre 1894.

Or je ne constate rien de pareil. M. Veritatis Amicus veut me prêter ici une opinion, que je n'ai jamais eue ni exprimée. Je prie le lecteur de parcourir mon article pour voir si j'ai constaté quelque chose à cet égard!

« .... puisque — continue l'auteur — l'encaisse or de la Banque de Russie s'élève actuellement... à 385 millions or, en présence d'une circulation effective de 1.025. D'autre part le Trésor impérial, qui n'avait pas d'encaisse or en 1863, en possède actuellement une de 216 millions. »

Ici le lecteur désorienté ne sait plus qui est-ce qui « constate » moi ou Veritatis Amicus. Or, je n'ai jamais affirmé rien de pareil, puisque tous ces trésors peuvent être, et sont très contestés; je me contente donc de ne rien dire là-dessus, et toutes ces « constatations » sont des conjectures de « Veritatis Amicus ».

Nous trouvons un autre procédé de même aloi un peu plus loin. En page 242 il se rencontre — dit M. « V. A. » — des chiffres empruntés à grand renfort de fautes d'impression à un travail paru dans les livraisons des juillet-août du *Journal des Economistes*, année 1886. Le rééditeur de 1894 n'a pas compris le sens de « ce qu'il répète ». Ici nous avons une nouvelle phrase à double sens : on laisse entendre que je suis rééditeur d'un travail paru en 1886. Je prie le lecteur de comparer mon article avec l'excellent travail dont il est question pour couper court à cette insinuation et aussi à celle qui suit : « il attribue par exemple au gouvernement l'émission d'un emprunt de 18.445.000 r. de chemin de fer du Transcaucase » [1]. Or ici M. « Veritatis Amicus » me prête de nouveau une pensée que je n'ai pas eue. Je « n'attribue pas au gouvernement » l'émission de cet emprunt. Je dis tout simplement [2] : « Emprunt de la Compagnie Transcàucasienne de 1882 ». Je ne spécifie pas par qui l'emprunt a été fait — ce qui dans le cas actuel n'a aucune importance, car emprunt fait par la Compagnie, ou par le gouvernement, c'est bonnet blanc, blanc bonnet. — Je n'ai voulu indiquer que ceci, que les obligations de la Compagnie aient été garanties par le gouvernement, car c'était un des éléments d'une opération par laquelle on convertissait une dette sans intérêts en une autre portant intérêts.

Voilà pourquoi je dis partout « *on* fit » (p. 241 et 242) et jamais « le gouvernement fit » comme l'insinue mon adversaire.

Je n'avais donc pas ni « à répéter ce que je n'ai pas compris », ni à « attribuer au gouvernement ce que fit la Compagnie ».Ce sont des allégations gratuites de Veritatis Amicus.

Agréez, etc. LÉON WINIARSKI.

---

[1] *Journal des Économistes*, septembre 94, p. 430.
[2] *Journal des Economistes*, août, 94, p. 242.

Nous avons communiqué cette lettre à l'auteur de la réfutation de l'article de M. Léon Winiarski, notre savant collaborateur, M. Arthur Raffalowich. Voici sa réponse, qui met fin au débat.

Mon cher Directeur,

J'ai pris connaissance de la réponse de M. Winiarski. Je maintiens l'exactitude absolue de mes réfutations et crois inutile de prolonger la polémique. Le *Veritatis Amicus* est votre dévoué.

ARTHUR RAFFALOVICH.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Janvier* 1895.)

---

8 janvier. — **Concours** pour l'Exposition universelle de 1900. — Rapport sur les opérations du jury, par M. Guadet (page 121).

12. — **Décret** relatif à l'établissement de cours d'adultes subventionnés (page 189).

13. — **Rapports** suivis de décrets portant création d'un cantonnement réservé à la pisciculture dans la rade d'Endoume, et autorisant les agents des douanes et la gendarmerie départementale à participer à la police de ce cantonnement (page 209).

— présenté au Président de la République par la commission supérieure des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents, sur les opérations et la situation de ces caisses en 1893 (page 210).

16. — **Décret** nommant un professeur au Conservatoire des arts et métiers (page 267). (Voir plus bas.)

17. — prescrivant la promulgation de l'arrangement conclu à Paris, le 14 août 1894, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'État indépendant du Congo pour la délimitation des territoires du Haut-Oubangui (page 292).

18. — **Election** du Président de la République par l'Assemblée nationale. — Transmission des pouvoirs (page 305).

M. Félix Faure a été élu Président de la République par 430 voix sur 800 suffrages exprimés.

19. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la guerre et décision portant fixation des tarifs de solde et acces-

soires de solde à appliquer aux personnels faisant partie de l'expédition de Madagascar (page 321).

— au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 (page 336).

20. — **Loi** relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers ou employés (page 353).

Rapport adressé au garde des sceaux, ministre de la justice, sur les résultats de l'application de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité pendant l'année 1893, par M. La Borde, directeur des affaires civiles et du sceau (page 355).

21. — présenté au ministre des travaux publics par la commission de statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur (page 370).

23. — **Avis** relatif à l'examen professionnel pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires (page 412).

24. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 15 septembre 1891 sur l'emploi de la main-d'œuvre des condamnés aux travaux forcés (page 421).

25. — **Loi** portant règlement définitif de la première partie du compte de liquidation (page 437).

Arrêté instituant au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes une commission chargée d'émettre un avis sur la répartition des crédits destinés à dégrever les associations ouvrières de productiun et les sociétés coopératives de consommation prenant part à l'exposition internationale de Bordeaux (page 472).

27. — **Loi** portant règlement définitif de la deuxième partie du compte de liquidation (page 514).

28. — **Décret** détachant l'administration des cultes du ministère de l'intérieur et la rattachant au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (page 557).

29. — **Rapport** suivi d'un décret portant création d'un comité supérieur consultatif de l'instruction publique des colonies et d'un arrêté nommant les membres de ce comité (page 569).

31. — suivi d'un décret réglementant sur de nouvelles bases le régime des concessions accordées aux transportés dans les colonies pénitentiaires (page 597).

Par décret du Président de la République en date du 14 janvier 1895, M. André Liesse, professeur d'économie politique et industrielle à l'école spéciale d'architecture, a été nommé professeur du cours d'économie industrielle et de statistque au Conservatoire national des arts et métiers, en remplacement de M. de Foville, appelé à d'autres fonctions.

Les opérations des Caisses d'épargne en 1894. — Le *Journal officiel* vient de publier le résumé sommaire des opérations faites, en 1894, par les Caisses d'épargne ordinaires. La première chose qui frappe à la lecture des chiffres officiels, c'est l'augmentation réalisée pendant l'exercice sur le montant des versements et le nombre des livrets. En 1894, il a été ouvert 484.740 livrets nouveaux contre 435.317 en 1893; le total des versements a passé de 784.810.899 fr. 06 (1893) à 861.007.435 fr. 56 (1894) soit une augmentation de 9,71 0/0, alors que les remboursements faits aux déposants diminuaient de 153,525,271 fr. 23. Enfin, le solde dû aux déposants, au 31 décembre 1893, s'élève à 3.244.594.413 fr. 36, en augmentation de 104.232.546 fr. 09 sur celui de l'année précédente. Est-ce à dire que les dernières traces de la campagne dirigée, au début de l'exercice 1893, contre les Caisses d'épargne, aient complètement disparu? Pas précisément, puisque, en 1894, les livrets nouveaux n'ont pu atteindre le chiffre de 500.000 comme pendant les trois années qui ont précédé la crise, et que le total des dépôts — comparé à celui de 1892 — ne présente qu'une légère avance de 13 millions.

Quoi qu'il en soit, la situation de 1894 est satisfaisante au point de vue de l'épargne populaire, ainsi que le prouve l'accroissement des déposants. Mais il y a toujours une grande ombre au tableau. Il est profondément regrettable que l'épargne populaire n'ait, pour ainsi dire, qu'un seul mode de placement et qu'aujourd'hui l'État se trouve débiteur d'une somme gigantesque de plus de trois milliards — sans compter, bien entendu, le solde dû aux déposants des Caisses d'épargnes postales. Il y a là une responsabilité effrayante même en pleine paix. En face d'une responsabilité aussi lourde, on s'étonne que les pouvoirs publics persévèrent dans une voie aussi périlleuse et qu'ils s'opposent à la diffusion des capitaux qui vont toujours s'engouffrant dans la Caisse des dépôts et consignations sans profit pour les œuvres d'initiative privée.

(*Journal des Débats.*)

Les recettes des théâtres de Paris en 1894. L'administration vient de publier le relevé des recettes brutes des principaux théâtres et spectacles de Paris pendant l'année 1894. Comme l'année dernière l'administration a eu la bonne idée d'adjoindre aux recettes produites par les théâtres et spectacles proprement dits les recettes provenant des cafés-concerts et d'un certain nombre de bals publics. Le total général s'élève à 29.257.431 francs en augmentation de 1.125.325 francs sur l'exercice précédent et de 6.065.269 francs sur 1892 (ce dernier chiffre s'explique par l'adjonction des spectacles secondaires qui antérieurement à 1892

ne figuraient pas sur les relevés officiels). Il est assez curieux de constater qu'en dépit des circonstances politiques, des crises économiques et financières et aussi de la médiocrité toujours plus accusée des spectacles offerts au public, les recettes des théâtres suivent une progression qui n'est pas rigoureusement constante, parce qu'il y a des périodes extraordinairement prospères, mais qui ne s'est jamais ralentie, sauf en 1870 et en 1871. Ainsi, en 1868, les recettes des théâtres avaient été de 12.361.020 francs et de 15.198.000 francs en 1869, dernière année normale de l'Empire. En 1891 et 1892, les recettes ont été respectivement de 23.599.657 francs et de 22.533.316 francs — théâtres secondaires non compris ; l'augmentation a donc été de 80 à 90 0/0 depuis la fin du second empire. Et encore, les années 1891 et 1892 n'ont-elles pas été particulièrement favorisées : ce sont des années moyennes. Pour trouver des années exceptionnellement prospères, il faut remonter jusqu'en 1881, 1882 et 1883 où nous relevons des recettes de 27 millions, de 29 millions et de 29 millions 1/2 (en chiffres ronds), soit près de 18 millions de plus que les recettes de 1868. Il va sans dire que les Expositions nouvelles contribuent dans une large mesure à accroître les recettes théâtrales : en 1855 les recettes ont été de 13 millions (chiffres ronds), de 21 millions en 1867, de 30 millions 1/2 en 1878 et de plus de 32 millions en 1889.

Si maintenant nous pénétrons dans le détail du relevé de 1894, nous voyons que, comme toujours, l'Opéra tient la tête avec une recette de 3.146.670 francs. Viennent ensuite la Comédie française avec 2.009.773 francs et l'Opéra-Comique avec 1.545.267 francs. Il est assez piquant de constater que les recettes sont souvent en raison inverse de la capacité des salles de spectacle. Ainsi dans la petite salle de la Renaissance on a réalisé 1.305.551 francs de recettes, et, 1.487.000 francs au Vaudeville, alors que l'immense salle du Châtelet ne donnait que 953.391 francs et l'Odéon 428.609 francs. Le Nouveau-Cirque réalise 760.000 francs de recettes alors que la recette du Cirque d'hiver ne dépasse pas 368.408 francs. Enfin voici les recettes de certains bals publics : Casino de Paris, 569 000 francs ; Moulin-Rouge, 582.000 francs ; Bullier, 150.000 francs ; Jardin de Paris, 258.000 francs. Sur la liste des cafés-concerts, les Folies-Bergère occupent la première place avec une recette de 1.147.406 francs et la Scala la seconde avec 621.396 francs. Viennent ensuite l'Olympia avec 493.998 francs ; les Ambassadeurs avec 404.988 francs ; l'Eden-Concert avec 382.693 francs. Ba-Ta-Clan avec 342.310 francs ; ajoutons enfin que le Palais de Glace a encaissé 651.775 francs ; le Pôle-Nord, 200.606 francs, et le Vélodrome d'Hiver, 198.517 francs.

(*Journal des Débats.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1895

DISCUSSION. — L'assurance obligatoire et la responsabilité civile relativement aux accidents du travail.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président. Il fait remarquer avec satisfaction que, depuis la précédente séance, la Société n'a eu heureusement à déplorer la mort d'aucun de ses membres. Par contre, elle a vu élever à la première dignité de l'Etat un de nos plus sympathiques confrères depuis 1882, M. Félix Faure, élu président de la République le 17 janvier dernier. En lui adressant les vœux de la Société, M. le Président exprime l'espérance que M. Félix Faure tiendra à rester fidèle aux idées libérales qui demeurent la base de nos convictions économiques.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, énumère les ouvrages et brochures reçus par la Société depuis la réunion de janvier, publications dont on trouvera la liste ci-après.

L'Assemblée adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Yves Guyot :

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE RELATIVEMENT AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL.

M. **Yves Guyot** prend la parole pour exposer la question. Il commence par rappeler qu'il y a deux systèmes en présence dans la question des accidents du travail. Le système du Code civil français sur la responsabilité civile. Art. 1382. « Tout fait de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Puis le système allemand de l'assurance obligatoire, d'après une tarification, un abonnement, un prix fixe, système automatique, du moins d'après son programme, qui n'a pas été inventé par les socialistes, mais proposé en 1869 par M. Stumm, grand exploitant de mines, repris en 1881 par M. Baare, grand industriel, et qui a abouti à la loi du 6 juillet 1884, qu'a fait voter M. de Bismarck, qui croyait habile de persécuter le socialisme marxiste et de faire, en même temps, une législation socialiste.

D'après cette loi, les entreprises sont groupées en corporations réunies par genre d'exploitation ; l'Etat ni les ouvriers ne participent à l'assurance; le payement des secours n'a lieu qu'à partir de la quatorzième semaine et pendant les treize premières semaines il est supporté par la caisse des maladies.

Les auteurs de cette loi ont émis les prétentions suivantes :

1° Ce système est moins onéreux pour l'entrepreneur;

2° Il diminue le nombre des accidents ;

3° Il garantit l'ouvrier contre tous risques quelle qu'en soit la cause;

4° Il supprime les litiges;

5° Il établit la paix sociale : il supprime le socialisme révolutionnaire par le socialisme bureaucratique.

Examinons chacune de ses prétentions :

1° Moins onéreux pour les patrons? mais la corporation est dirigée par un conseil qui représente le pouvoir exécutif : c'est la jurande de l'ancienne corporation. Ses membres ont le droit d'entrer partout, de se livrer aux investigations les plus complètes. La moindre résistance est punie d'une amende de 1.000 marks ; ils peuvent prescrire des aménagements à leur gré ; si l'industriel résiste à leurs injonctions, ils peuvent augmenter la prime à payer dans la proportion de 50 0/0.

Si les inspecteurs violent les secrets de fabrique sans intention de nuire ils peuvent être punis d'une amende de 1.500 marks et de trois mois de prison. Avec intention de nuire la pénalité peut être doublée, mais s'ils ne les publient pas et s'ils en font usage pour eux-mêmes, la loi ne l'a pas prévu. Cependant ces industriels ont des concurrents. Y a-t-il beaucoup d'industriels en France, disposés à se mettre sous la coupe, le contrôle, la surveillance, et à se livrer à l'indiscrétion d'un conseil élu dans leur corporation. Ces obligations font partie des charges.

Quant aux charges pécuniaires, voici la progression des primes, ou tant pour cent du salaire assuré, payées aux corporations professionnelles allemandes, — exception faite de la corporation minière :

En 1886, 0,49; en 1892 1,17. Soit une progression en six ans de 1,38 0/0, donc l'abonnement ne reste pas fixe. On prévoit même qu'il pourra doubler.

En Autriche, la cotisation est de 1,37 0/0 du salaire assuré.

Ce ne sont pas là des charges insignifiantes pour des produits dans le prix de revient desquels le salaire entre pour 60, 70 ou 80 0/0. Parmi les motifs de prosélytisme des Allemands, en faveur de leur système, on peut présumer que se trouve le désir de voir

leurs concurrents prendre leur quote-part de cette charge qu'ils se sont imposée.

2° Diminuer le nombre des accidents : voilà la deuxième prétention. Or d'après les statistiques des seules corporations industrielles allemandes, M. Yves Guyot indique le nombre des accidents et leur nature, de 1886 à 1892 inclusivement. Voici les chiffres pour les deux années extrêmes de la série. En 1886, le nombre total des accidents signalés était de 82.596; accidents motivant indemnités, 9.723; accidents mortels, 2.422; accidents suivis d'incapacité totale 1.548; partielle, 3.780; momentanée, 1.973.

En 1892, le nombre total des accidents signalés était de 165.003; accidents motivant indemnités, 28.619; accidents mortels, 3.282; accidents suivis d'incapacité totale, 1.507; partielle, 18.049; momentanée, 5.781.

Ce qui ressort de ces chiffres, c'est, avec l'accroissement du nombre des accidents déclarés, s'élevant pendant cette période de 145 0/0, et des indemnisés s'élevant de 211 0/0, cette double constatation : que les catégories d'accidents mortels ou suivis d'incapacité totale témoignent de variations peu sensibles, malgré la promulgation de minutieux règlements préventifs contre les accidents, l'action énergique de nombreux inspecteurs, et la manière de plus en plus stricte dont les infirmités permanentes totales ont été entendues, tandis que, au contraire, il se produit une augmentation continue dans les catégories relatives aux accidents légers.

Les chiffres approximatifs pour l'exercice 1893, fournis par l'Office impérial, accusent une progression de plus en plus notoire des cas d'invalidité partielle permanente et d'incapacité momentanée.

En Autriche, même phénomène.

3° Garantir l'ouvrier contre tous risques, voilà la troisième prétention.

L'exposé des motifs de la loi du 6 juillet 1884 déclarait que, « sauf le cas de préméditation, la rente ne peut être refusée à la victime, même si elle a été, par sa faute, la cause de l'accident ». L'article 5 § 7 de la loi est conforme à cette déclaration. Au Congrès de Berne, en 1891, M. Bœdiker, le président de l'Office impérial du travail, disait : « J'affirme que ce n'est pas seulement sage et politique, c'est également chrétien de ne point laisser sans indemnité les ouvriers coupables de faute grave et de ne pas risquer d'abandonner à la misère eux et leur famille. »

Le chantier, l'usine sont considérés comme un champ de bataille. Tout individu qui en est atteint doit être indemnisé en vertu du

risque professionnel. On ne lui demande pas s'il a été imprudent, s'il a commis ce qu'on appelle « une faute lourde ». Peu importe !

Voilà la théorie. Mais, dans la pratique, l'Office impérial se défend. Loin de donner sans compter, à tout ouvrier blessé sur le lieu du travail, l'indemnité garantie par la loi, il examine le cas et sait fort bien la refuser comme le prouve une décision de l'Office impérial des assurances du 20 janvier 1890. Il s'agissait d'un ouvrier qui avait été blessé en faisant usage d'un ascenseur dont l'usage était interdit au personnel sous peine d'amende. L'indemnité fut refusée parce que l'ouvrier avait violé un règlement. C'était une faute, sans doute. Mais que disait l'exposé des motifs ? Que dit le paragraphe 7 de l'article 5 ? Est-ce que l'ouvrier, dans tous les cas, ne doit pas être indemnisé ? M. von Mayer, dans une lettre à M. Yves Guyot explique cet arrêt par une raison qu'en français nous appellerions une escobarderie, quand il dit que l'ouvrier en se servant d'un ascenseur n'était pas occupé à son travail. Alors, quand un ouvrier se déplace, dans une usine, d'un lieu à un autre, d'un étage à un autre, ce déplacement n'est pas considéré comme faisant partie de son travail ? C'est donc de cette manière qu'on interprète les promesses d'apparence si généreuse de la loi : et alors cela nous explique comment sur 25.348 affaires litigieuses introduites, 11.027 le sont pour refus de pension.

4° Ces chiffres nous indiquent que la quatrième prétention, celle de « supprimer les litiges », ne résiste pas mieux que les autres à l'examen des faits. C'est l'assureur qui fixe l'indemnité : l'assuré a le droit d'appel aux tribunaux arbitraux ; assureurs et assurés peuvent enfin s'adresser à l'Office impérial, qui juge en dernier ressort. C'est une juridiction administrative, dont les fonctionnaires, attachés surtout à défendre le système, ne considèrent pas seulement le fait en lui-même, mais au point de vue de l'institution dont ils ont à assurer le maintien. Les frais d'enquête et de justice arbitrale ont quintuplé de 1886 à 1892. Les affaires soumises aux 1.248 tribunaux ont subi la progression suivante : 14.879 en 1890; 18.423 en 1891; 22.249 en 1892; 25.348 en 1893. Soit, sur 165.000 accidents, 1/6.

Les appels devant l'*Office impérial* ont été de 3.378 en 1891; 4.240 en 1892; 5.304 en 1893. Soit 1/5 des affaires litigieuses. Les 3/4 ont été introduits par les assurés.

Sur les 25.000 affaires, 11.000 ont eu pour cause le refus de pension ; d'autres le taux de la pension; et enfin, sur le nombre des affaires anciennes pendantes, 9.264 cas concernaient les réductions opérées sur le chiffre de la pension. Car voici une particularité du système allemand : jamais l'indemnité n'est donnée en capital. Il

faut protéger l'indemnisé contre sa prodigalité, le tenir en tutelle; il ne faut pas, comme on l'a dit à Milan, que cette indemnité puisse lui servir à établir une industrie, un commerce pouvant faire concurrence à ceux qui existent déjà. Mais cette pension n'est pas acquise à tout jamais, comme elle le serait dans le système français. Elle est revisable. Si le pensionné guérit, va mieux, peut recouvrer l'usage de ses membres ou, à défaut du bras droit, utiliser le bras gauche, on lui rogne sa pension en proportion. On donne ainsi au blessé une prime à ne pas guérir et, en tout cas, une prime à ne pas essayer de se reconstituer un métier, une existence. De là un état mental et moral qui dément la cinquième prétention : l'établissement de la paix sociale par le socialisme d'État.

Voici ce qu'en dit M. Lange :

« L'ouvrier blessé voit dans la corporation son adversaire et pense que celle-ci tâchera de lui faire le moins de bien possible. Les efforts que l'on fait pour détruire cette méfiance sont vains. Les membres ou les employés de la corporation viennent-ils amicalement visiter le blessé, celui-ci croit à un espionnage. S'efforcent-ils de lui procurer le travail dont son état le rend encore capable, il voit là des tentatives pour diminuer sa rente. La bonne volonté des membres ou des employés lui fait voir dans les corporations de simples fédérations d'entrepreneurs qui cherchent d'abord à protéger les intérêts des entrepreneurs et que les ouvriers doivent considérer comme des ennemis. »

Dès que l'ouvrier est blessé, on le visite, on le soigne : on le soigne bien, soit; mais il a la conviction que c'est dans l'intérêt de l'assureur et non dans son *propre intérêt*, car c'est là tout le système d'assurances : la victime de l'accident est tenue en dehors. L'industriel agit pour lui, stipule pour lui, le soigne, lui donne une pension, la lui refuse, la lui rogne : cela ne le regarde pas. Les assureurs le prennent en charge comme un objet gênant et onéreux. On a vu au Congrès de Milan des fonctionnaires, quelques présidents de corporations : ils s'étaient bien gardés d'amener des assurés, aucun de ces 11.000 blessés en instance pour refus de pension !

Liebknecht a apprécié les organisations de ce genre, de la manière suivante :

« La démocratie sociale n'a rien de commun avec le prétendu socialisme d'Etat, un système de demi-mesures, de concessions et de palliatifs dictés par la crainte. La démocratie sociale n'a jamais dédaigné de les mettre en avant et de les approuver, mais elle ne les compte que comme de petites étapes, qui ne peuvent arrêter sa marche vers la régénération de l'Etat et de la société sur les prin-

cipes socialistes. La démocratie sociale est essentiellement révolutionnaire; le socialisme d'Etat est conservateur. Ce sont donc des adversaires irréconciliables. »

C'est le socialisme révolutionnaire allemand qui envahit tous les autres peuples, et le socialisme d'État ne l'a pas paralysé puisque le nombre de ses membres au Reichstag et le nombre des voix que ses candidats ont réunies dans le pays n'a jamais été si considérable.

M. Yves Guyot ajoute que maintenant qu'il a montré les contradictions existant entre les prétentions et les faits du système allemand, il doit dire quelques mots des vœux du Congrès de Milan. Il les a qualifiés d'insignifiants, d'abord parce que des vœux émis dans un congrès auquel chacun peut prendre part, avec des majorités variables, ne peuvent avoir de valeur; quoique les Allemands fussent là comme en colonnes serrées, avec un programme fort bien tracé, la question de l'obligation n'a pas été posée. On a compris les professions agricoles parmi celles qui devaient faire partie des préoccupations du congrès. On a eu raison, car c'est un singulier préjugé de croire qu'il n'y a de professions dangereuses que celles dans lesquelles il y a des moteurs mécaniques et des engrenages qui sont fixes, ne changent pas de place, n'ont pas de caprices, tandis que celles qui ont affaire à des animaux forts, maladroits, capricieux, soumis à l'influence du printemps, seraient en dehors de l'assurance. Cependant les compagnies d'assurance comptent pour 40 sur 1.000 unités de salaire, la profession de charretier conduisant à pied plusieurs chevaux. Si vous proclamez l'assurance obligatoire, allez-vous en exclure l'ouvrier agricole; alors vous donnez une prime aux ouvriers des professions manufacturières et vous commettez une injustice à son égard; si oui, pas un petit fermier, pas un petit propriétaire possédant un âne ou une vache ne pourront avoir un pastour sans être astreints à l'assurer; et eux, qui les assurera?

Le système allemand en est arrivé à comprendre les professions agricoles; il faut dire bien haut aux Chambres françaises qu'elles seront menées aux mêmes conséquences.

MM. Cheysson et Luzzatti ont admis un système contradictoire qu'avait soutenu aussi M. Richter avant la loi de 1884: le principe de l'assurance obligatoire et la liberté de l'assureur. C'est l'engrenage. L'État demandera des garanties à l'assureur, fixera le taux d'indemnité, acceptera telles compagnies, repoussera telles autres et finira par tout absorber. C'est ce que les Allemands ont fait observer à MM. Luzzatti et Cheysson et sur ce point M. Yves Guyot est d'accord avec eux. M. Yves Guyot n'examinera pas les nombreux projets et propositions qui ont été soumis au Parlement français

depuis une quinzaine d'années. Il se borne à dire quelques mots du projet que M. Trarieux, aujourd'hui garde des sceaux, avait soumis à la commission sénatoriale.

En réalité, dit l'orateur, toute loi tendant à l'organisation de cette assurance obligatoire donnera un double argument aux socialistes : un argument positif, car elle leur permettra de soutenir que les bourgeois eux-mêmes sont obligés de reconnaître la nécessité de l'intervention de l'État pour forcer les industriels à remplir un devoir auquel ils se sont dérobés jusqu'à présent; un argument négatif, car comme cette législation ne peut provoquer que des déceptions, ils en concluront une fois de plus à l'impuissance de la société capitaliste à donner satisfaction aux justes revendications des travailleurs.

M. Yves Guyot ajoute qu'après plusieurs années d'indécision, relativement au reversement de la preuve, il est revenu du Congrès de Milan, convaincu que nous ne devons pas modifier le système de la responsabilité civile établi par notre législation. Il croit qu'il est urgent de renoncer à cette politique qui consiste à dire : « Il faut faire quelque chose, fût-ce même une sottise » ; et que quand il n'y a rien à faire, il faut savoir l'affirmer hautement et nettement.

M. Cheysson est de ceux qui croient qu'il « y a quelque chose à faire » et une place à prendre entre l'immobilisme et le socialisme.

Le régime actuel est manisfestement insuffisant pour répondre aux besoins de la conscience publique. D'après une statistique présentée en 1889 au Reichstag allemand et qui porte sur 3.861.000 ouvriers, un quart des accidents (en chiffres ronds) serait imputable à la faute des patrons, un quart à celle des ouvriers ; le reste, c'est-à-dire la moitié, proviendrait de la force majeure, du hasard ou de causes indéterminées. Ainsi, aux termes de l'article 1382 de notre Code, l'ouvrier blessé ne pourrait être indemnisé que dans le quart des accidents, et encore à la double condition qu'il fournisse la preuve de la faute patronale, ce qui n'est pas toujours facile, et qu'il trouve devant lui un patron solvable et non pas une caisse vide.

L'article 1382, qui exige la preuve de la faute du patron et qui met à la charge des victimes les accidents fortuits et de force majeure, n'a pu subsister jusqu'ici que parce qu'il n'est appliqué ni par les patrons ni par les tribunaux. Les Compagnies les plus importantes secourent leurs blessés, sans chicaner sur le droit. Quant aux tribunaux, ils s'ingénient à découvrir la faute du patron, de manière à le rendre responsable là même où, en droit strict, sinon en équité, il ne devrait pas l'être. Nous sommes donc sous un régime de dureté légale, qui irait jusqu'à l'inhumanité, s'il n'était tempéré par la bienveillance des patrons et l'arbitraire des tribunaux.

Comment s'étonner dès lors que, sous la poussée démocratique qui incline de plus en plus l'opinion du côté de ceux qui souffrent, on ait vu surgir un autre principe que celui de l'article 1382, et mieux adapté à notre instinct de justice? De là le succès, véritablement surprenant, du *risque professionnel*, qui, entre le patron et l'ouvrier, crée de toutes pièces une entité abstraite, l'industrie, et, met à sa charge les conséquences des accidents. C'est l'industrie qui a fait le mal; c'est elle qui doit le réparer. Dès lors, — et sous réserve de la grosse question de la faute lourde, — plus de contestation sur la preuve; il ne s'agit que d'établir la matérialité de l'accident, la gravité du dommage et d'indemniser la victime.

A peine formulé, ce principe a fait des progrès rapides; il a déjà envahi, ou il est à la veille d'envahir les codes de la plupart des pays industriels.

C'est déjà un grand pas et, pour sa part, M. Cheysson s'en serait peut-être contenté. On aurait inscrit dans la loi ce nouveau principe de responsabilité, chacun restant maître de s'en couvrir à sa guise, comme des autres obligations dont il est tenu en vertu du droit commun. Mais on a objecté à ce système qu'il laisserait peser sur l'indemnité de l'ouvrier cette insécurité contre laquelle on voulait le défendre. Il faut, dit-on, une sanction à ce principe, sous peine de le laisser en l'air. Voici un patron qui, faute de ressources ou de prévoyance, a négligé d'assurer ses ouvriers, s'en fiant à sa chance ou à sa bonne étoile; le jour où il aura à faire face à un gros accident, il se dérobera à ses obligations par son insolvabilité et l'on assistera à ce douloureux spectacle, — qu'on a justement qualifié de scandale, — celui d'ouvriers blessés qui n'obtiennent pas la réparation à laquelle ils ont pourtant un droit sacré, puisqu'elle est pour eux « le prix du sang ».

C'est à cette préoccupation humanitaire qu'obéissait, en 1891, le Congrès de Berne, quand il proclamait, dans une de ses résolutions, que « *la réparation des accidents devait être garantie en tout état de cause* ».

M. Cheysson croit que, dans l'état actuel des esprits, il est difficile d'échapper à ce principe et il s'y rallie. Dès lors, le système de l'organisation de l'assurance qu'il expose doit répondre à ces deux conditions : le *risque professionnel*, à l'origine, pour définir les responsabilités en jeu, et, à la fin, *la certitude pour l'ouvrier blessé ou sa famille de toucher l'indemnité à laquelle ils ont droit.*

Entre ce point de départ et ce point d'arrivée, M. Cheysson affirme qu'il existe plusieurs itinéraires, qui conduisent sûrement au

but et entre lesquels il doit être loisible aux patrons de faire librement leur choix.

Ici, l'orateur entre dans des détails circonstanciés sur les divers systèmes qu'il propose et qu'il croit en état de satisfaire, d'une manière équivalente, à la garantie obligatoire de l'indemnité.

1° *Assurance par soi-même.* — Les grandes Compagnies, comme celles des chemins de fer, ont assez d'ampleur et de consistance pour être leurs propres assureurs, sous réserve d'un cautionnement et du contrôle de l'État.

3° *Syndicats de garantie.* — Les patrons ordinaires peuvent rentrer dans le mode précédent en fortifiant par une caution solidaire ou par un syndicat de garantie la solvabilité de chacun d'eux, de façon à leur permettre de rester leurs assureurs. Chaque membre de ces syndicats garde son individualité et sa responsabilité personnelle ; pas d'inspection, pas de craintes sur la divulgation des secrets de fabrique, pas de discussions irritantes pour le classement des risques, pas d'assurance mutuelle ; mais une simple garantie solidaire, un aval, qui ne deviendrait effectif que si un des membres était incapable de supporter les conséquences d'un gros accident.

Ces deux premiers modes montrent que l'*obligation de la garantie est autre que l'obligation de l'assurance.* Il importe de préciser les termes et M. Cheysson insiste pour que le système qu'il expose soit qualifié de *garantie obligatoire* et non d'*assurance obligatoire.*

3° *Syndicat d'assurances mutuelles.* — Ce syndicat ressemble extérieurement à la corporation d'assurance allemande, mais il en diffère en ce qu'au lieu d'émaner d'une contrainte de l'Etat, il est issu du libre groupement des intéressés.

Tel est l'admirable Syndicat des forges de France, qui fonctionne depuis trois ans avec un plein succès; tels seront demain les syndicats en voie de formation pour les industries du bâtiment à Paris, pour les houillères, pour l'industrie textile, etc., qui veulent devancer la loi, en fournissant les garanties qu'elle exigera et en se conformant à ses prescriptions, mais librement et par leurs propres moyens, au lieu de subir passivement et automatiquement les dures contraintes de l'État.

4° *Caisses régionales d'assurances.* — Ces caisses, dont le type achevé est la caisse d'assurances de Milan, seraient formées dans chaque région par les ressources et le personnel des institutions de prévoyance et de mutualité de cette région. Elles recueilleraient les épargnes de leur circonscription et, à la façon des caisses italiennes, elles les restitueraient par des placements locaux à la contrée même qui les aurait fournies, réalisant ainsi un circulus bienfaisant, au

lieu du courant centripète qui draine aujourd'hui toutes ces épargnes pour les engouffrer dans les caisses du Trésor, avec tous les dangers que l'on sait.

5° *Sociétés coopératives d'assurances.* — Pour les boutiquiers, les artisans, la petite industrie en un mot, qui est la pierre d'achoppement de tout système libéral par son impuissance à résoudre seule le problème de l'assurance, et fait ainsi triompher les partisans de l'assurance obligatoire par l'État, M. Cheysson estime que l'on doit pouvoir appliquer avec succès à l'accident la forme qui s'adapte si bien à la maladie, c'est-à-dire la Société de secours mutuels. L'accident et la maladie ont entre eux une étroite connexité et sont justiciables des mêmes organisations, tellement qu'en Allemagne les blessés sont renvoyés, pendant les treize premières semaines des accidents, aux caisses des maladies.

6° *Compagnies privées d'assurance.* — Ces Compagnies trouveront place utilement dans le système à condition qu'elles suppriment, comme l'a proposé en 1891 leur syndicat, le double aléa qui menace les indemnités des assurés en cas de sinistre : d'une part, les clauses de déchéance dont leurs contrats sont émaillés : d'autre part, l'insécurité de leur gestion financière. Si elles renonçaient à opposer ces clauses aux ouvriers, sauf recours civil vis-à-vis des patrons, et si elles versaient leurs fonds dans une caisse contrôlée par l'État (publique ou régionale), ces Compagnies seraient d'utiles auxiliaires de la loi et l'on ne comprendrait pas qu'on voulût tuer une industrie qui a déjà rendu tant de services et peut tant en rendre encore.

C'est entre ces modes équivalents — sans parler des autres — que le patron choisirait celui qui convient le mieux à ses goûts, à ses relations, à ses affinités, et qu'il appliquerait sous l'œil et non sous la main de l'État.

Il reste, pour que le système soit complet, à prévoir le cas où un patron s'obstinerait à ne rien faire par torpeur, par indolence ou par mauvais vouloir. Il faut bien alors, quelque répugnance qu'on en éprouve, se résigner à l'intervention de l'État, sous peine de rendre illusoire le principe de la garantie inscrit dans la loi. Mais, du moins, doit-on combiner cette intervention, ce mal nécessaire, de manière à le réduire à son minimum, à en faire un épouvantail, un pis-aller, une *ultima ratio.* qui refoule vers la liberté les réfractaires de l'initiative privée, et se garde bien d'établir une concurrence contre les autres solutions.

Dans ce but, M. Cheysson propose que les tarifs appliqués par la Caisse de l'État aux patrons récalcitrants soient notablement

plus élevés que les tarifs normaux; il irait au besoin jusqu'à les doubler, ce qui aurait le double avantage de constituer une pénalité contre les patrons assurés d'office et une protection au profit des autres institutions énumérées plus haut.

Tel est le système qui a été développé par MM. Luzzatti et Cheysson au Congrès de Milan et qui a semblé à plusieurs personnes concilier, avec les devoirs de l'humanité, les droits de la liberté, en assignant à l'Etat le contrôle et aux intéressés l'action, c'est-à-dire à chacun des facteurs en présence son attribution légitime.

Mais ici se place l'objection de M. Yves Guyot. Après avoir combattu le système allemand, que M. Cheysson combat lui-même, il a reproché à ce dernier son « inconséquence » et l'a mis au défi d'échapper aux nécessités logiques qui l'entraîneront malgré lui à l'assurance obligatoire de l'État.

M. Cheysson ne croit pas — il l'a déjà dit — à cette politique du « tout ou rien ».

Dans son référendum du 21 novembre 1890, le peuple suisse a formellement subordonné l'organisation de l'assurance obligatoire au maintien des institutions existantes. Le projet italien, qui fait le plus grand honneur à M. Chimirri, respecte et encourage les initiatives parallèles à celles de l'État. D'où viendrait donc l'impossibilité qu'on allègue d'établir en France un système qui peut invoquer de tels précédents, un mouvement si universel d'opinion et qui répond si bien à notre tempérament et à nos mœurs ?

Le Congrès de Milan a expressément confirmé sur ce point les résolutions de Berne, c'est-à-dire la *nécessité de garantir l'indemnité en tout état de cause, en laissant à chaque pays le soin d'organiser l'assurance conformément à son génie particulier.*

C'est précisément la consécration du système préconisé par M. Cheysson.

Le *Comité central des chambres syndicales*, qui comprend 42 chambres et 9.285 membres, appartenant aux principales industries du meuble, du papier peint, de la céramique, de la bijouterie, des produits chimiques, etc., vient, à la date du 22 novembre dernier, d'adhérer à ce système.

Ce sont là des appuis considérable, et qui prouvent combien ce système rentre dans la préoccupation générale de combiner la liberté du patron avec ses devoirs et les droits de ses ouvriers blessés. L'État doit réserver ses contraintes à ceux qui refusent d'agir.

Avant de terminer, M. Cheysson commente les autres résolutions du Congrès de Milan sur *la prévention et l'atténuation des acci-*

dents. Inspiré par un libéralisme auquel on ne saurait trop applaudir, le congrès a réclamé le développement des associations libres consacrées à la prévention et la combinaison de leur surveillance avec celle de l'État. Ce vœu a été immédiatement suivi d'effet dans notre pays. Par une circulaire du 21 décembre dernier, le ministre du Commerce notifiait aux inspecteurs divisionnaires du travail qu'il s'était entendu avec l'Association libre des industriels de France, et les invitait à coordonner leur surveillance avec celle des inspecteurs de cette Association.

Après avoir proclamé l'utilité de ces associations libres, le Congrès de Milan a émis le vœu *qu'elles étendissent leur action sur le travail agricole*, dont les installations mécaniques, — pour le battage du blé et le hachage des denrées, par exemple, — font beaucoup de victimes et sont très imparfaitement surveillées. C'est seulement à l'occasion de cette prévention des accidents que le congrès a mentionné le travail agricole et non pour recommander qu'il fût englobé dans l'assurance, ainsi qu'on l'affirmait tout à l'heure par erreur.

Quant à l'atténuation des accidents, M. Yves Guyot s'est s'apitoyé sur le malheur de ces blessés auxquels la corporation jouait le mauvais tour de les guérir pour les priver d'indemnité. Ne pourrait-on pas cependant se demander si, au lieu de plaindre l'ouvrier auquel on sauve la vie et sa capacité intacte de travail, il ne faudrait pas plutôt admirer et envier de tels résultats, pourvu qu'ils s'opèrent avec l'assentiment du blessé et ne soient en rien entachés d'une contrainte exercée sur la famille, dont le droit est antérieur et supérieur à celui de la corporation ?

M. P. Leroy-Beaulieu déclare qu'il a suivi avec intérêt les développements de M. Cheysson, mais qu'il n'a pas été convaincu. Il approuve absolument la doctrine de M. Yves Guyot. Depuis quelques années, on prend la funeste habitude de déposer des germes dans la législation et dans le budget ; on croit qu'on pourra surveiller la croissance de ces germes, retarder leur développement excessif et les empêcher de devenir par trop envahissants. Eh bien, on se trompe : personne n'est maître d'arrêter ces germes dans leur croissance exubérante. Il faut voir les choses d'ensemble et se demander quelles peuvent être leurs conséquences. Si on était certain que le principe de l'assurance obligatoire par l'Etat ne s'applique qu'aux accidents, on pourrait, à la rigueur, se résigner à voir, sur un point unique, l'obligation se substituer au régime de la liberté. Mais, à l'heure actuelle, le germe de l'assurance obligatoire, s'il est déposé dans

notre législation et dans notre budget, finirait, comme le prouve l'exemple de l'Allemagne, par envahir tous les domaines et à se montrer, en définitive, malfaisant.

Certes, s'il était possible de mettre l'homme à l'abri de la détresse imméritée, si on pouvait faire disparaître les calamités qui fondent sur l'humanité, alors on comprendrait les efforts tentés et les sacrifices réalisés à la poursuite de cette amélioration ; mais, malheureusement, ce n'est qu'un leurre. Voyons ce qui se passe pour les accidents du travail. Une première chose frappe : c'est que beaucoup et même la plupart de ces accidents se produisent en dehors du travail. Malgré l'assurance obligatoire, on a vu refuser une indemnité à cet ouvrier dont nous parlait M. Yves Guyot qui s'était servi d'un ascenseur, que non seulement il n'était pas obligé de prendre pour se rendre à son atelier, mais dont l'usage lui était formellement interdit. Mais il est illogique d'assurer certains actes et de ne pas assurer les autres. Un ouvrier se rend à son travail ; en route, il tombe de l'omnibus, ou il est renversé par une voiture, ou il se casse la jambe en glissant sur le trottoir. Cet ouvrier n'a droit à aucune indemnité et n'est pas regardé comme une victime du travail ; tandis que si l'accident lui était arrivé cinq minutes plus tard, sur son chantier, il aurait droit à une pension. Pourquoi cette différence de traitement ? La sécurité que l'on prétend procurer serait donc fort incomplète.

Un autre argument contre l'assurance obligatoire, c'est qu'une foule de personnes, et des plus méritantes, restent en dehors de l'assurance. Ainsi, en France, on compte un grand nombre de petits propriétaires ruraux, travaillant de leurs mains. Or, la profession d'agriculteur est beaucoup plus dangereuse que certaines professions industrielles. Quand on relève la statistique des accidents survenus à la campagne, on est frappé de voir en aussi grand nombre les blessures ou les cas de mort survenus à la suite de chute d'un lieu élevé ou par le fait des animaux. Les Allemands, dans ces derniers temps, ont fait rentrer l'agriculture dans la catégorie des professions soumises à l'assurance obligatoire. Oui ; mais, en France, aurait-on la prétention de soumettre à cette contrainte les millions de petits patrons agricoles ? En tout cas, il y aurait toujours une inégalité, tandis que pour les ouvriers salariés le coût de l'assurance serait fourni par l'établissement ou le patron, il devrait, pour les petits propriétaires, être perçu comme une sorte d'impôt supplémentaire. Il y a là un système inégal, incomplet, qui nous mènera beaucoup plus loin que ne s'imaginent les promoteurs de l'assurance obligatoire des ouvriers industriels. Il nous mènerait fatalement à l'assurance obliga-

toire contre la vieillesse. Les Allemands y sont déjà arrivés. Seulement, cette assurance n'est, à l'heure présente, chez eux, qu'une pure enseigne décevante ; ils se contentent de donner des pensions très faibles et notoirement insuffisantes aux ouvriers ayant dépassé l'âge de 70 ans. Mais on ne s'arrêtera pas là. M. Cheysson parlait des dotations du budget en faveur des Sociétés de secours mutuels.

L'orateur se déclare l'adversaire de cette intervention, parce que : ou ces subventions sont insignifiantes, alors elles ne sont qu'un leurre destiné à tromper la classe ouvrière; ou elles sont importantes, alors elles constituent pour le budget une charge qui ne tardera pas à devenir intolérable. Les Sociétés de secours mutuels servent aux plus âgés de leurs membres des pensions de 60 francs par an. C'est dérisoire et sans utilité pratique ; cependant l'annuité qui figure au budget pour le service des Sociétés de secours mutuels ne laisse pas que d'être importante. Déjà on parle de donner des pensions à tous les ouvriers à partir de 55 ans ; or, il faudrait environ un milliard pour servir une pension de 1 franc par jour à la généralité des hommes ayant dépassé cet âge et il faudrait bien la servir à tout le monde, car il n'y a pas de démarcation possible à faire entre l'ouvrier d'une part, et l'employé, l'artisan autonome, le petit commerçant, le petit propriétaire, etc.

On invoque sans cesse la pitié en faveur de ceux qui luttent pour la vie et qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. Mais si la pitié est un excellent sentiment, il faut prendre garde, en en faisant abus, d'émousser graduellement la force principale qui a fait la civilisation, à savoir l'énergie individuelle et spontanée. C'est cette énergie qu'il faut entretenir et même développer.

Le code admet le principe d'une indemnité pour l'ouvrier blessé. Depuis nombre d'années s'inspirant des sentiments les plus humains et étendant graduellement l'application de la loi, comme le faisait autrefois, à Rome, le droit prétorien, la jurisprudence est favorable à l'ouvrier qui demande une indemnité pour un accident survenu au cours de son travail. C'est là une tendance heureuse. On peut, si l'on veut, rendre le recours aux tribunaux plus facile et les décisions plus promptes ; mais pourquoi recourir à une organisation automatique, contrainte et brutale? Il s'est créé, depuis vingt ans surtout, nombre d'institutions libres qui rendent, dans cet ordre d'idées, d'inappréciables services.

Ainsi, un grand nombre de patrons ont créé des caisses de secours et d'assurances en faveur de leurs ouvriers. Les sociétés d'assurances contre les accidents sont devenues nombreuses en France ; elles ont des combinaisons ingénieuses et souples ; et c'est certaine-

ment, à l'heure actuelle, la branche d'assurances qui fait le plus de progrès chez nous. L'intervention de l'Etat assureur détruirait ces institutions. Avec l'assurance obligatoire toutes les combinaisons si variées et si avantageuses pour le public disparaîtront, pour faire place à une organisation uniforme et pesante de l'Etat qui a la main lourde et qui ne se prête pas aux mille combinaisons de l'initiative privée. D'ailleurs, où s'arrêtera-t-on ?

Aujourd'hui, on parle d'organiser, à grand renfort de millions, l'assurance contre les accidents ; demain, ce sera l'assurance obligatoire contre la vieillesse, et on imposera aux finances publiques des charges énormes, qui iront toujours en s'aggravant, à mesure que les intéressés arriveront à l'âge de la retraite. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux peut-être que le côté financier, c'est le côté moral. L'assurance obligatoire, s'étendant, par la force des choses, dans les divers domaines de l'activité humaine, affaiblirait graduellement le grand moteur de la civilisation, c'est-à-dire l'effort individuel, qui a affranchi l'homme. On substituerait un être automatique, qui ne sera plus tenu de penser à rien, à l'être responsable d'aujourd'hui. Si vous faites en sorte que chacun n'ait plus à se préoccuper du lendemain, qu'il n'ait plus d'effort à faire pour assurer son existence et celle des siens, si vous enlevez tout stimulant et tout principe de prévoyance, vous courrez grand risque d'étouffer, à la longue, cette civilisation qui a eu tant de mal à naître et à grandir, sous la fécondante influence de la liberté.

M. Limousin partage complètement les idées de M. Cheysson en ce qui concerne la garantie obligatoire. Il fait cependant des réserves au sujet des subventions à accorder par l'État. Il les fait d'autant plus qu'il n'approuve pas les subventions données aux sociétés de secours mutuels et citées, par M. Cheysson, en exemple. Qu'un industriel philanthrope prenne sur ses bénéfices une somme qu'il versera dans les institutions créées par ses ouvriers ou pour ses ouvriers, afin de pousser le plus grand nombre possible à l'exercice de la prévoyance, cela se comprend, cela est très bien. Mais il n'en est pas de même pour l'État. L'État n'est une personne que fictivement ; l'Etat n'a pas d'autres ressources que celles qu'il prélève sur l'ensemble de la nation. Dans ces conditions, il n'a pas le droit, en équité, de faire des cadeaux à une catégorie de personnes, parce que ces cadeaux, il les prélève sur l'ensemble.

M. Paul Leroy-Beaulieu n'a pas répondu à la principale objection de M. Cheysson, en ce qui concerne la responsabilité civile. Si le patron fait faillite, quel sera le sort des ouvriers qui auront obtenu

un jugement contre lui ? L'assurance seule peut, dans la plupart des cas, résoudre cette difficulté, mais si les industriels négligent ou refusent de s'assurer, que devient l'article 1382 du Code civil ?

L'orateur ne verrait pas d'inconvénients à l'existence d'une assurance générale contre la maladie et les accidents ordinaires. Cette assurance, d'ailleurs, existe, puisqu'il y a les hôpitaux.

Un fait incontestable, c'est qu'il est né, par suite du développement de l'industrie, un risque nouveau : le risque professionnel. A la charge de qui doit-il être ? De l'ouvrier ? Non, évidemment, puisque son salaire ne comporte pas de prime d'assurance. Du patron ? Non encore, si aucune faute ne peut lui être reprochée. Le risque doit être à la charge de l'industrie elle-même ; en d'autres termes, la prime d'assurance qu'il comporte doit être incorporée au prix du produit fabriqué. C'est ce qui a lieu quand l'industriel s'assure spontanément.

En ce qui concerne la responsabilité de l'ouvrier, même quand il y a eu faute lourde, elle est parfois, assez souvent même, celle du patron. Il arrive, en effet, que des industriels emploient à des travaux exigeant une compétence technique des ouvriers qui n'en sont pas pourvus, parce qu'ils les paient moins cher. Sans doute, ils font des règlements, des recommandations expresses ; mais on ne peut prévoir, dans ces conditions, que les dangers ordinaires, et il doit toujours venir un moment où se produira un accident imprévu, extraordinaire ; là, souvent, il est vrai, l'ouvrier sera responsable, mais le patron ne le sera-t-il pas davantage, même vis-à-vis de cet ouvrier auteur et victime ?

En admettant même la responsabilité de l'ouvrier auteur par suite de faute lourde, au moins doit-on admettre le renversement de la preuve la présomption légale étant l'accident professionnel. Avec l'organisation judiciaire actuelle, non seulement en France, mais dans tous les pays, la responsabilité telle qu'elle est organisée par l'art. 1382du Code civil est une dérision.

M. Paul Leroy-Beaulieu a dit que s'il n'y avait en cause que la question des accidents de travail, il accepterait le régime de l'obligation, bien qu'il soit en désaccord avec ses principes ; mais il craint les conséquences ; ce ne serait qu'un commencement, et une fois un doigt pris dans l'engrenage... Voilà, en effet, où l'on en arrive avec des concessions sur les principes. L'orateur, qui admet en principe l'intervention de la loi dans les problèmes économiques, n'a pas les mêmes craintes. Il admet l'obligation telle que l'a exposée M. Cheysson parce qu'elle concilie le minimum d'intervention de l'Etat, avec

le maximum de liberté; mais il saurait fort bien résister si l'on proposait un autre système.

MM. Yves Guyot et Paul Leroy-Beaulieu, qui craignent les conséquences que tireraient les socialistes collectivistes du régime de l'assurance obligatoire, ne se rendent pas compte qu'ils servent eux-mêmes très activement le parti collectiviste. Quand le compte rendu de cette séance aura été publié, les collectivistes s'empresseront de reproduire le discours de MM. Yves Guyot et Paul Leroy-Beaulieu, tandis qu'ils passeront soigneusement sous silence ceux de MM. Cheysson et Limousin. On pourrait, en effet, dit l'orateur, tirer des deux premiers discours, la preuve que l'égoïste bourgeoisie, ne veut rien faire dans l'intérêt des ouvriers, même quand la cause de ceux-ci est aussi évidemment légitime que dans la question des accidents de travail. Les deux autres discours montreraient au contraire que parmi les économistes, il y a des hommes qui voudraient faire quelque chose. Comme cette conséquence nuirait à la thèse des collectivistes ils ne parleront point de ces deux derniers discours.

M. **Yves Guyot.** — Oui, vous voulez ouvrir la porte à l'ennemi pour lui éviter de l'enfoncer.

M. **Limousin.** — Je connais l'argument que vous avez opposé à M. Cavaignac, mon cher collègue, et je suis enchanté de pouvoir vous faire la réponse qui m'est maintes fois venue à l'esprit et que voici. Dans l'armée qui assiège la place, il y a un certain nombre de combattants qui ne demandent pas une reddition, mais de simples concessions et qui ensuite, d'assaillants deviendraient des défenseurs. Ces hommes, M. Cheysson et moi nous voulons les rallier, vous, vous les repoussez. De quel côté est la conduite la plus habile est la plus prudente?

M. **Frédéric Passy**, président, a été personnellement mis en cause par M. Limousin, à propos de paroles prononcées par lui, en dehors de la conversation générale. Il tient à s'en expliquer.

Oui, dit-il, il y a des cas où, quelque pacifique que l'on soit, on comprend que des sentiments de révolte fermentent dans les cœurs, et l'on considère comme prudent, en même temps qu'équitable, d'en tenir compte. Quand la loi est contraire à la justice et à l'intérêt public; quand, par une politique néfaste, on voit la loi enchérir comme à plaisir tous les éléments de l'existence, le pain, la viande, le poisson, les fruits, les légumes, le chauffage, la lumière, les vêtements, les outils ; rogner sous toutes les formes le salaire réel et diminuer même, par le ralentissement des affaires, le salaire

nominal, alors on comprend que la patience puisse parfois échapper, bien qu'il soit toujours regrettable de s'insurger contre la loi.

Mais, lorsque le mécontentement, au lieu d'être fondé, repose sur une erreur ; lorsque les mesures réclamées pour apaiser ce mécontentement sont de nature à tourner contre ceux qui les réclament ; lorsqu'on le croit, du moins, et que l'on a la conviction de servir, en s'y opposant, les véritables intérêts de ceux auxquels on résiste ; alors il en est tout autrement. On ne doit se préoccuper que de la vérité, et, au risque d'encourir l'impopularité, on a pour devoir de la dire telle qu'on la comprend, ainsi qu'ont cherché à le faire MM. Yves Guyot et Leroy-Beaulieu.

Avec quelques réserves peut-être, qu'il tâchera d'indiquer, M. Passy est, il ne s'en cache point, beaucoup plus de leur avis que de l'avis de M. Limousin et de M. Cheysson.

M. Cheysson ne veut point, dit-il, de l'assuranoe obligatoire. Il n'entend point imposer aux industriels le recours à une caisse déterminée, ou l'emploi de tel ou tel procédé d'assurance. Soit ! Mais il exige que l'industriel, le patron, fournisse pour le payement éventuel de toutes les indemnités que des accidents quelconques pourront mettre à sa charge ; pour la réparation de tous les dommages que pourront encourir ses ouvriers, des garanties suffisantes et certaines. Comment déterminer le chiffre de ces garanties et la manière de les donner ? Il faudra évidemment que des règlements d'administration publique, que des lois peut-être, à moins que l'on n'abandonne tout à l'arbitraire des fonctionnaires, déterminent les cautions à fournir, les fonds à déposer, les établissements qui pourront recevoir ces fonds, les personnes dont la solidarité paraîtra acceptable, et aussi, pour ne pas tout livrer au hasard, prévoient les différents genres d'accidents, les cas dans lesquels le patron sera responsable, et le tarif suivant lequel il devra indemniser son personnel. Bon gré mal gré, sous peine de n'avoir rien fait, il faudra en revenir à l'obligation de l'assurance et à cette évaluation *a priori*, des diverses formes d'accidents qui nous ramène, comme on le disait tout à l'heure, aux anciennes législations barbares, tant pour un œil, tant pour un bras, tant pour une incapacité absolue de travail, et tant pour la mort.

Croit-on, dit M. Passy, que cette manière uniforme et aveugle de procéder, soit réellement conforme à la justice ; croit-on qu'elle vaille jamais l'appréciation équitable, et, le plus souvent, bienveillante, des cas particuliers, et cette sorte de jurisprudence prétorienne, dont parlait tout à l'heure M. Leroy-Beaulieu ?

Mais ce n'est pas tout ; et il y a, à ce qu'il semble à M. Passy, un

autre danger beaucoup plus grave ; car il porterait une atteinte directe à la vitalité de toute industrie et il aboutirait à des conséquences tout à fait antidémocratiques, que ne paraît pas avoir aperçues M. Cheysson. Pour que ces garanties données d'avance soient sérieuses et puissent répondre à la pensée de notre collègue, il faudra nécessairement qu'elles représentent un chiffre relativement considérable, car il peut y avoir, dans l'industrie, des accidents d'une gravité exceptionnelle, et, par conséquent, il faudra que le patron ait pu déposer des sommes importantes ou pris, en fournissant des sûretés suffisantes, des engagements considérables. Cela revient à dire qu'il sera interdit de s'établir, à tous ceux qui n'auront pas à leur disposition des capitaux importants, ou dont la solvabilité n'aura pas été jugée, par l'autorité chargée d'exiger la garantie obligatoire, d'une valeur suffisante. Avec ce régime, on ne verra plus d'ouvriers devenir patrons, petits ou grands. Il faudrait avoir fait fortune pour s'y risquer ; et ceux qui auront leur fortune faite, ne seront guère tentés de s'y aventurer.

M. Passy est donc peu favorable à tous ces systèmes d'assurances par l'État ou de tarification légale des accidents. Il préfère l'application de l'article 1382 du Code civil, lequel, à vrai dire, avec celui qui porte que les conventions sont la loi des parties, lui paraît constituer à peu près tout ce qui est nécessaire, en fait de prévisions légales.

A une condition toutefois. C'est que la procédure soit expéditive et que la jurisprudence soit bienveillante. Un seul point, pour dire toute sa pensée, le préoccupe et le séparerait peut-être, dans une certaine mesure, de MM. Yves Guyot et Leroy-Beaulieu. Il veut parler du risque professionnel. M. Yves Guyot n'a pas caché que, dans l'examen de ces questions, depuis qu'elles sont agitées, sa pensée avait quelquefois varié. Il a reconnu aussi que, dans un grand nombre de cas, la détermination de la cause réelle des accidents était impossible et que, par conséquent, la responsabilité demeurait incertaine. Ce sont ces cas, ceux-là seuls, qui peuvent être considérés comme rentrant dans la catégorie des risques professionnels. Quand la faute du patron est manifeste, pas de doute possible. Quand celle de l'ouvrier est évidente ; quand elle va, ainsi que cela arrive, jusqu'à la faute lourde, jusqu'à la culpabilité parfois, pas de doute non plus. Mais quand, sans faute attribuable à l'un ni à l'autre, il n'y a que la conséquence naturelle et parfois inévitable des conditions dans lesquelles s'exerce la profession, on peut estimer que c'est à la profession à supporter les charges qui en résultent, et faire rentrer en quelque sorte dans les frais généraux, la

réparation des malheurs dus à ces causes inconnues. En d'autres termes, que dans ces cas, la présomption soit en faveur des victimes, sauf d'ailleurs, à la justice à apprécier la nature de la réparation due ; il n'y a rien là qui blesse les principes économiques et qui tombe sous les critiques justement adressées au système d'assurance ou de garantie obligatoire.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le rédacteur du compte rendu, CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Origines ou scènes primitives, par le Dr FÉLIX MARTIN. — *Paris*, 1895, in-8.

Renseignements statistiques remis à la Commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus, instituée par le décret du 16 juin 1894. — *Paris*, in-8.

Il Lavoro della donna. Conferenza tenuta dal prof. PIETRO SITTA. — *Roma*, 1895, in-8.

Prévoyance générale à l'école et dans la famille, par PAUL MATRAT. — *Paris*, Guillaumin et Cie, in-8.

Règlement définitif du budget de l'Empire pour l'exercice 1893. *Rapport présenté au Conseil de l'Empire par S. Exc. M. le contrôleur de l'Empire*, T. PHILIPPOF. — *Saint-Pétersbourg*, 1894, in-8.

Essai sur les ententes commerciales et industrielles, par CHARLES BROUILHET. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1895, in-8.

Des principes d'équité qui doivent présider aux rapports contractuels entre les Etats et les particuliers. Discours de rentrée, par M. CHARLES BROUILHET, à la séance du 3 décembre 1894. — *Lyon*, 1895, in-8.

Instruzione secondaria e superiore e convitti maschili e femminili. Anno scolastico, 1891-92. — *Roma*, 1894, in-4.

Statistique des chemins de fer français au 31 *décembre* 1893. *Documents principaux.* — *Paris*, 1894, in-4.

PÉRIODIQUES

Annuaire de l'administration des contributions directes et du cadastre, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de l'Association philotechnique, Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin du ministère des travaux publics, La Riforma

sociale, Revue des sociétés, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Bulletin de l'Office du travail, Revue économique de Bordeaux, Revue du commerce et de l'industrie, Le Droit financier, Journal des assurances, Journal de la Société de statistique de Paris, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Bollettino mensile della situazioni dei conti degli istituti d'emissione, Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale, Bulletin mensuel de l'Association générale des étudiants, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Revue géographique internationale.

COMPTES RENDUS

La logique sociale, par M. G. Tarde. — Félix Alcan, 1895.

En me rappelant ce que cet auteur dit de l'économie politique dans le chapitre VII (La Coutume et la Mode. — VI. Usages et besoins) de son étude sociologique sur *Les lois de l'imitation*, je m'attendais bien à ne point avoir affaire à un économiste; mais, je l'avoue, je ne prévoyais pas l'amertume irritante qu'il apporte dans l'application de ses idées à cette science. Parlant de « tous les besoins artificiels, traduction libre des besoins naturels, tous les goûts et les dégoûts, toutes les particularités de mœurs et de manières, propres à un pays et à un temps », M. Tarde ajoutait : « C'est à satisfaire ce faisceau de désirs spéciaux que s'évertue l'industrie, suivant des formes spéciales déterminées par eux et conformément à des lois plus ou moins mal formulées par l'économie politique ». Parlant ensuite « de l'usage qui a trait à la détermination des prix », il s'exprimait ainsi : « Qu'une règle logique, non pas celle, il est vrai, *de l'offre et de la demande*, fétiche creux des économistes dogmatiques ; mais une autre, plus précise et plus complète, préside à la formation des prix *là où, pour la première fois, chacun de ces prix est formé*, je l'admets volontiers. Mais, une fois un prix établi quelque part à la suite d'un calcul ou d'un contrat clairement discuté, il se répand par mode bien au-delà des lieux où règnent les conditions spéciales qui l'ont fait établir rationnellement; ou bien, par coutume, il se maintient et persiste sur place, bien longtemps après que les conditions premières de son établissement ont disparu. Mais, quoique cette persistance par coutume ou cette diffusion par mode soit regardée ou doive être regardée, par les économistes classiques, comme un abus et une contravention à leurs lois, il est certain que,

sans cette persistance ou sans cette diffusion, suivant les temps, l'industrie serait entravée dès ses premiers pas. »

C'est cette double attaque contre l'économie politique en général et contre son principe élémentaire, ordinairement si peu discuté et réellement si peu discutable, que M. Tarde réédite essentiellement, dans le long chapitre (p. 339-392) qu'il consacre, dans *La logique sociale*, à l'économie politique, en faisant de plus une nouvelle théorie de la valeur.

On connaît la thèse de l'auteur, dont la formule était ainsi résumée par M. Rouxel, dans le compte rendu ici même (août 1890, p. 301) du précédent ouvrage de M. Tarde : « Tous les actes humains se réduisent à inventer ou à imiter. L'invention et l'imitation sont les lois universelles de l'homme et de la société. L'invention est une œuvre individuelle et l'imitation une œuvre sociale ». M. Tarde voit donc partout « l'imitation sous toutes ses formes, imitation-coutume et imitation-mode, imitation-sympathie ou imitation-obéissance, imitation-instruction ou imitation-éducation, imitation naïve ou imitation réfléchie, etc. ». Dès lors, « l'oubli du rôle que joue l'imitation, dans les faits dont s'occupe l'économie politique, constitue une de ses lacunes d'ailleurs profondes et manifestes ». D'autre part, cette science n'a cessé d'agrandir son domaine, si restreint en somme. « Précurseurs des sociologues, les économistes s'efforçaient de s'étendre sur tout le champ de ceux-ci et l'insuffisance de leur sociologie mutilée ne se faisait sentir à eux que par la protestation des socialistes, autres sociologues anticipés et non moins incomplets. — Songez à ses principales divisions (production, répartition, consommation des richesses) et examinez-les séparément, vous verrez qu'au fond toutes trois sont des usurpations : la première sur la science politique, la seconde sur la science juridique, la troisième sur la morale.

« En ce qui concerne la production,.... le libéralisme semble avoir été moins un caractère constitutionnel qu'un accident passager et, pour ainsi dire, une maladie infantile de l'économie politique naissante, égarée par l'optimisme leibnitzien de l'harmoniste Bastiat et la foi aveugle en la Providence, qui rendrait la prévoyance inutile. En grandissant, elle démasque ses visées socialistes; elle fait de la politique à propos de tout. » — A propos de tout, non! Mais comment, en pareille matière, n'en pas faire souvent? Comment, par exemple, à propos du principe fondamental de la liberté commerciale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne pas côtoyer la politique? M. Tarde ne dit-il pas lui-même : « Il est fatal que l'art de diriger plus ou moins discrètement la production rentre dans l'art de gouverner »?

« Quant à la répartition des richesses, il est clair que ce chapitre de l'économie politique est tout simplement la science entière du droit

idéal. Ici l'économiste apprend au jurisconsulte ce que celui-ci devrait enseigner, à savoir la raison d'être du droit de propriété, ses restrictions ou ses extensions désirables; les avantages (?) ou les inconvénients du droit au travail (?) ou du droit à l'assistance (?), le choix à faire entre la maxime *à chacun selon ses besoins* (?) et la maxime *à chacun suivant ses œuvres*, etc. ». — Si chronologiquement le droit a précédé l'économie politique, n'est-il pas manifeste que scientifiquement elle précède le droit, qui doit consacrer les résultats des principes qu'elle a dégagés et dégage de plus en plus, avec l'observation et par le raisonnement?

« Enfin tout ce qui a trait à la consommation, chapitre bien écourté et bien vide, il faut le reconnaître, n'est évidemment qu'une prédication morale, une exortation puritaine ou prudente à l'épargne, à la sobriété, à la modération dans les désirs » — Le parti pris de M. Tarde me dispense, je crois, d'insister sur l'exécution sommaire à laquelle il procède ainsi, en quatre lignes, à l'endroit des développements que l'économie politique donne à la théorie de la consommation des richesses.

La science des richesses peut-elle, en définitive, ne pas confiner à chaque instant, eu égard à la complexité des relations humaines, aux règles de la justice qui doit présider à l'usage de ces richesses, ainsi qu'aux principes fondamentaux de l'ordre social. Les limites d'une quelconque des sciences morales ne sont pas des lignes mathématiques, elles sont fatalement des zones d'une certaine surface. Combien de questions purement matérielles se trouvent à la fois économiques, morales et politiques? Ne vient-on pas d'en avoir une preuve saisissante dans ce procès du contentieux administratif qui a servi de prétexte à la brusque éclosion d'une double crise, couvant certainement à l'état latent? Avant même de toucher à la politique-art, il touchait à la politique-science, en raison de la personnalité d'une des hautes parties contractantes, de l'État, de ce gérant de la fortune publique; il touchait à la morale, par suite des conditions dans lesquelles était réclamée l'interprétation du contrat litigieux, il touchait à l'économie politique, à cause des intérêts pécuniaires des contribuables ou des actionnaires des compagnies industrielles; il touchait même à peine à la science juridique.

Je me crois également dispensé de relever l'accusation dirigée par M. Tarde contre les prétendus empiètements de l'économie politique sur la sociologie, les rapports entre l'une des branches de cette dernière science et celle-ci ayant été l'objet d'une intéressante discussion à la Société d'économie politique, dans sa réunion du 5 juin dernier.

Par une raison toute semblable, puisque, dans sa réunion du 5 décembre 1894, la Société vient d'examiner une fois de plus la loi de

l'offre et de la demande, « cette soi-disant loi qu'on ne sait par quel bout prendre », dit M. Tarde; cette « fameuse loi, si creuse et si vague, faussée par l'omission de la considération capitale de l'imitation ». En effet, dans la discussion à laquelle je fais allusion, les divers orateurs n'ont pas pensé un instant à faire intervenir l'imitation et ce sera encore un grief de notre auteur contre les économistes, mais ne s'exagère-t-il point outre mesure l'importance du rôle, certainement très réel (C'est imiter quelqu'un que de planter des choux, a écrit A. de Musset), que joue l'imitation dans la marche de l'humanité? Pascal a dit plus justement « que toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme, qui subsiste toujours et qui apprend continuellement »; apprendre n'est pas seulement imiter.

« Sans la mode et la coutume, il n'y aurait point de quantité sociale, notamment point de valeur, point de monnaie, et partant pas de science des richesses et des finances. Comment donc est-il possible que les économistes aient songé à donner des théories de la valeur où l'idée d'imitation n'intervient jamais? » Et, en conséquence, M. Tarde propose à son tour une théorie de la valeur, en « distinguant soigneusement la *valeur-lutte* (valeur proprement dite) et la *valeur-aide* (expression qui, par parenthèse, ne revient plus dans son exposé), autrement dit le *prix* des choses et leur puissance d'action, l'amoindrissement de leur utilité par le retranchement des autres utilités qu'on lui sacrifie et l'accroissement de leur utilité par l'addition des autres utilités qu'elle procure. » — Que de choses il y aurait à dire sur cette fraction de chapitre de l'économie politique, s'il s'agissait non d'un compte rendu mais d'une réfutation?

Car il a été question, je le rappelle, dans tout ce qui précède, uniquement de ce chapitre et il me faut au moins indiquer le plan du volume (de 450 pages environ, comme celui concernant *Les lois de l'imitation*) que M. Tarde a consacré à *La logique sociale*. L'ouvrage comprend deux parties matériellement égales : Principes, Applications.

La première partie se compose de divers chapitres, intitulés : La logique individuelle. L'esprit social. Les catégories de la logique sociale, La conscience sociale, La série historique des états logiques, Les lois de l'invention. Ce dernier chapitre est particulièrement important dans le système de M. Tarde, nous le savons, comme destiné à en compléter l'exposé, qui n'avait encore été présenté qu'au point de vue de l'imitation et dont la thèse exigeait que l'adepte fût également placé au point de vue de l'invention. « Les inventions industrielles déjà lancées constituent les données premières de l'économie politique... On peut dire que ce n'est pas la production, mais bien la reproduction des

richesses qui est son véritable objet. En d'autres termes, elle étudie purement et simplement, et sans s'en douter, les lois de l'imitation à son point de vue particulier.... Les considérations de ce genre devraient remplir la première partie de l'économie politique. Mais elle se renferme exclusivement dans ce qui devrait être sa seconde partie, je veux dire dans l'étude de la valeur », — « ce labyrinthe obscur, où elle a le tort de brouiller ce qui a trait à la téléologie individuelle et ce qui touche à la téléologie sociale, et de ne pas distinguer davantage entre le duel téléologique des désirs qui se contrarient et l'accouplement téléologique des désirs qui s'entraident. »

Les six chapitres entre lesquels se subdivise la seconde partie de *La logique sociale* ont respectivement pour objet: La langue, La religion Le cœur, L'économie politique et L'art.

N'étant pas fort expert en casuistique de psychologie, je suis bien heureux de pouvoir emprunter, à l'écrivain qui signe Jean Honcey et a pleine autorité pour apprécier sainement toutes les sortes de considérations philosophiques, la formule de la conclusion de cet article bibliographique. Il s'agissait du volume sur *Les lois de l'imitation* et M. Jean Honcey s'exprimait ainsi [1] : « Nous ne suivrons pas M. Tarde dans le détail de son livre et ne chercherons même pas à le résumer, tant est riche et complexe le développement de ses aperçus. Nous connaissons peu d'ouvrages aussi suggestifs que celui-ci, mais il faut payer cher ses enseignements. La pensée de M. Tarde est abrupte, rocailleuse, malaisée. Ce n'est pas une montagne arrangée confortablement pour les excursionnistes non entraînés... Bien des gens préféreront rester en bas. Pour notre part, nous ne nous risquerons pas à refaire le chemin pour le décrire aux autres ou les y guider, de peur de ne pas le retrouver. » Les deux ouvrages font la paire, quant au bien qu'il faut partiellement en penser au fond et quant à la réserve qu'appelle impérieusement la forme ; les jugements doivent certainement être les mêmes. Je crois, en résumé, qu'il n'y a, dans cette double publication, qu'un nouvel épisode du duel perpétuel entre philosophes et économistes : eu égard à leurs tempéraments respectifs, ils sont en général incapables de se comprendre mutuellement; à de très rares exceptions près, chacun est toujours prêt à dire à son adversaire intellectuel, avec je ne sais quel poète épigrammatiste du XVIIe siècle : « Tes ouvrages ont besoin — D'un devin qui les explique. »

E. Lamé Fleury.

---

[1] *Revue Bleue* du 10 avril 1892, p. 500.

Etudes sociales. — Socialisme et charité, par le comte d'Haussonville, de l'Académie française. Calmann Lévy, Paris.

Malgré le titre qu'il a donné à son livre, j'étais loin, en l'ouvrant, de penser que M. d'Haussonville se fût résolu à combattre, surtout à détruire le socialisme par la charité. Je ne pouvais même croire que, traitant de la charité, il n'eût pas, à l'exemple de beaucoup d'autres, réclamé en son nom plus d'une solution socialiste. Ce livre marque cependant un progrès réel sur les précédentes publications de son auteur dans ses premiers chapitres. Et je me plais d'autant plus à le remarquer, que ses écrits s'adressent à de très nombreux lecteurs, grâce aux renseignements si divers qu'ils renferment et à l'heureuse forme sous laquelle ils sont présentés. Malheureusement il a aussi négligé, pour écrire ce livre, l'étude de l'économie politique, qu'il ignore absolument, et qui, de toute certitude, est indispensable pour exposer et résoudre les questions qu'il cherche à élucider et à trancher. Expliquerait-on aucun phénomène de la nature ou des astres sans la connaissance de la physique ou de l'astronomie? Comment décider du salaire, de la richesse, de la misère, du travail, de la charité sans la connaissance de la science qui seule en donne une exacte appréciation et rend compte de leur origine et de leurs conséquences? Il est vrai que, pour M. d'Haussonville, l'économie politique n'est qu'une dissertation accommodée aux vues de chacun sur certains sujets, et n'a rien d'une science.

Je l'engage beaucoup, à ce propos, à lire MM. Rambaud et de Metz-Noblat, qui s'en sont récemment expliqués, quoique aussi bons chrétiens que M. d'Haussonville, puisqu'il se réclame souvent de son catholicisme. C'est M. Rambaud, professeur d'économie politique à la Faculté catholique de Lyon, qui, par exemple, écrit que les lois économiques, dont l'explication forme la science économique, sont l'œuvre même de Dieu, et c'est M. de Metz-Noblat qui déclare que ces mêmes lois « étant des lois naturelles, providentielles, c'est en vain que les lois humaines se mettent en révolte contre elles. Jamais, ajoute-t-il, on n'en sent plus durement le joug que lorsqu'on cherche à y échapper ». Quelle idée M. d'Haussonville se fait-il donc, à force de piété, de la création, en tenant que les premiers intérêts des hommes et des sociétés soient laissés au hasard? L'on ne peut rejeter les lois économiques qu'en regardant, ainsi qu'on l'a fait durant des siècles, les hommes nés seulement pour la souffrance, et le travail imposé comme le pire châtiment.

M. d'Haussonville passe successivement en revue les principales causes de la misère, surtout à Paris. Il nomme d'abord l'inconduite, dans laquelle il fait rentrer l'ivrognerie, la débauche, la prostitu-

tion, puis la criminalité, dans laquelle il comprend le vagabondage et la mendicité; ce que font bien peu d'écrivains partageant ses croyances générales. Je le féliciterai aussi de se séparer de ces écrivains au sujet de la suppression des tours des hospices d'enfants trouvés, honteuses et trop efficaces machines d'immoralité et d'ignominie. Que n'a-t-il également flétri tout le socialisme chrétien, à l'exemple encore de M. Rambaud, quand il condamne les monstrueuses déclamations qu'on entend chaque jour près des chaires et des tribunes parlementaires! Mais le pouvait-il, en réalité, lui qui admire tant M. de Mun — lequel, Dieu merci, s'est résigné, fort profitablement pour lui-même, au silence — et qui trouve que les *workhouses* et toutes les institutions de secours religieuses dont il parle sont à louer ? J'ai aussi visité les *workhouses* anglais et j'en suis sorti, comme de plus d'une de ces institutions religieuses, avec la tristesse et le dégoût que m'inspiraient auparavant les colonies agricoles de la Hollande, que le Conseil municipal de Paris reproduirait volontiers parmi nous en ce moment. Les *workhouses* sont-ils au reste demeurés des établissements de véritable charité ? Serait-ce pareillement par vraie charité que les sœurs de Marie-Joseph, pour ne citer qu'elles, coupent les cheveux des malheureuses créatures qu'elles recueillent ou attirent chez elles ? Marquées ainsi pour des années de leur indignité, que peuvent-elles devenir? et cela empêche-t-il qu'elles ne soient bientôt remplacées dans leur triste métier ? Que valent enfin tous ces secours organisés comme ils le sont pour la vieillesse, ou toutes ces retraites prélevées en sa faveur sur la fortune sociale, qu'on réclame tant aujourd'hui, si ce n'est de diminuer les ressources du travail et de la consommation, et d'attenter aux sentiments de dignité et de responsabilité, quand tout est là ? L'on ne voit jamais que la plaie à panser sans s'inquiéter de la santé générale de l'être qui s'en plaint, et sans chercher à ce qu'elle ne s'étende pas ni ne se renouvelle.

La seconde partie du livre de M. d'Haussonville est consacrée à l'étude du travail des femmes en Angleterre et aux Etats-Unis. Je me contenterai de la rappeler tant elle paraît incomplète et superficielle, surtout après les écrits de Léon Faucher sur l'Angleterre et de M. Levasseur sur les Etats-Unis. Il y a bien plus de distance encore entre lui et ces deux remarquables économistes à ce sujet, qu'entre lui et M. Maxime du Camp à propos des classes misérables de Paris. Pour traiter utilement du travail des femmes ou de tout travail industriel, il faut au moins savoir ce qu'est le salaire et d'où proviennent ses variations ; ce qu'ignore M. d'Haussonville. Lorsqu'une encyclique célèbre parle du juste salaire, elle ne sait pas non plus que la moindre hausse factice des salaires, pris toujours sur les mêmes fonds, réduit le nombre des ouvriers et l'ensemble des consommateurs. Elle ne voit pas que les

ouvriers conservés sans nulle autre préoccupation, sont eux-mêmes forcés presque toujours de diminuer leurs propres consommations.

Enfin M. d'Haussonville s'occupe, dans sa troisième partie, du socialisme chrétien, quoiqu'il se fasse « scrupule — bien à tort — de lui donner ce nom », et de l'assistance par le travail. C'est la partie la plus importante de son livre ; mais je ne dis pas la moins irréprochable. « Pas plus que la liberté politique, écrit-il, la liberté économique n'a tenu toutes les promesses qui avaient été faites en son nom. Elle devait résoudre tous les problèmes, c'étaient les économistes qui avaient dit cela ; elle avait en elle-même une vertu curative qui pansait toutes les plaies, qui guérissait toutes les souffrances ; il n'y avait qu'à la laisser agir et à attendre. L'attente a duré un siècle, mais voici que les plaies sont encore saignantes, et qu'à entendre les plaintes de ceux qui souffrent, leurs souffrances n'auraient jamais été plus cruelles. La liberté économique n'a fait, assure-t-on, que développer l'antagonisme entre les différentes classes de la société. La liberté économique n'aurait donc pas été moins menteuse que la liberté politique... Ses fondements sont ruinés, car la liberté ne va pas sans la confiance et ceux qui tiennent pour la liberté économique sont traités d'utopistes ou d'arriérés. »

Quand donc l'économie politique et ses disciples ont-ils fait d'aussi sottes promesses ? Si M. d'Haussonville savait seulement ce que c'est qu'une science, il se serait gardé de telles affirmations, et s'il connaissait les moindres principes de l'économie politique, il se serait cru sans doute obligé de se demander si jamais encore ces principes avaient été reconnus et appliqués surtout en France. Ce qu'enseigne l'économie politique, c'est que la liberté est un droit et une nécessité dans toutes les sphères du travail. Et à mesure en effet qu'elle en a moins été repoussée, la condition des différentes classes s'est perfectionnée ; c'est un fait indéniable. Mais elle n'a jamais dit que l'homme n'eût pas à compter avec ses devoirs, et que, même libre et surtout libre, il n'eût pas à subir les suites de ses fautes, non plus que les maux qui ne lui peuvent être attribués et qu'il a aussi à prévoir. Il n'y a que les ignorants ou les charlatans, fussent-ils socialistes chrétiens, qui prétendent le contraire. M. d'Haussonville n'avait réellement pas besoin d'écrire : « Economiste point ne suis et n'ai la prétention d'être » ; l'on s'en convainc de reste quand on le voit, après tant de déclarations erronnées, comprendre dans les fonctions des gouvernants tout ce qu'il nomme l'hygiène publique et l'hygiène morale. Il veut à l'Assistance publique des ressources permanentes assurées, non seulement par l'Etat, mais aussi par les départements et par les communes. Sans compter que l'Etat doit de plus, à son avis, prendre sous son patronage les ouvriers qu'il n'occupe pas lui-même : Dieu sait avec qu'elle

habileté et quelle économie. Car l'Etat « doit être ce que le Code civil appelle un bon père de famille ». En vérité les socialistes les plus outrés peuvent en toute conscience applaudir M. d'Haussonville. Il ne resterait rien bientôt, avec ses exigences, de la liberté ni de la propriété. Il ajoute pourtant : « La première condition est que la charité ne soit pas aveugle et indistincte. » Mais comment la charité publique et le patronage de l'Etat ne seraient-ils pas aveugles et indistincts?

GUSTAVE DU PUYNODE.

THE UNEMPLOYED (*les Sans-Travail*) par M. GEOFFROY DRAGE, secrétaire de la Commission anglaise du Travail. 1 vol. Londres. Macmillan et Cie, 1894.

Depuis quelques années, l'attention publique anglaise se porte de plus en plus sur la question du chômage. Ce n'est pas sans raison, car proportionnellement à sa population, l'Angleterre compte des bataillons de *Sans-Travail* plus nombreux que ceux du continent ; l'excédent notable de la population urbaine et industrielle, les fluctuations du travail de chargement et de déchargement dans d'immenses ports de commerce, tels que Londres et Liverpool, expliquent l'intensité du fléau. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ses causes, le fait brutal est là et s'impose aux réflexions d'un peuple riche et énergique, qui ne veut pas laisser s'étendre et s'envenimer cette plaie ; en effet le chômage, même temporaire, engendre la détérioration morale et physique et la suprématie économique d'un pays est surtout basée sur la solidité des qualités morales et physiques de ses habitants. Aussi pouvoirs publics et simples associations de citoyens, ministère du commerce, commissions municipales, unions ouvrières et sociétés de secours mutuels, armée du Salut et armée de l'Église, tout le monde s'est ému et s'est mis à étudier le problème.

C'est à faire connaître les mesures prises et les résultats obtenus que M. Geoffroy Drage a consacré le volume dont le titre figure en tête de cette notice ; sa qualité de secrétaire de la Commission du Travail et les Rapports que comme tel il a présentés sur ce qui, dans cet ordre d'idées, s'est fait à l'étranger, lui confèrent une indiscutable compétence, rehaussée par la netteté de son style et son talent d'exposition lucide et méthodique.

Adoptant une classification rationnelle, M. Drage nous fait successivement passer par les institutions *permanentes* ou *temporaires*, qui, tant à l'est qu'à l'ouest du Pas-de-Calais, ont été fondées, tantôt pour *trouver*, tantôt pour *créer* de l'ouvrage à offrir aux bras inoccupés. En

quelques mots, il signale le fort et le faible de chacune d'elles, les lacunes qu'elles ont laissées subsister, ce qu'elles ont réalisé, tant au point de vue immédiat de la subsistance à fournir aux ouvriers incapables de pourvoir à leurs besoins qu'à celui plus indirect, mais tout aussi capital, du relèvement de leur aptitude à se suffire. Quoique M. Drage ne soit pas de ces auteurs, qui se perdent et perdent leurs lecteurs dans un labyrinthe de détails, son compte rendu de tant d'institutions reposant sur des principes et usant de moyens d'action si variés et si divers, demande à être consulté de première main; il nous serait impossible de le resserrer et nous ferons de meilleure besogne en signalant aux lecteurs du *Journal* ce que pense M. Drage concernant la nature et les causes de la détresse actuelle et les remèdes propres à enrayer la maladie dans l'avenir.

A la question qui se pose en premier lieu : « Combien y a-t-il, à un moment donné, d'ouvriers sans travail dans un corps de métier? », il est assez malaisé de fournir une réponse précise. M. Drage pense qu'en Angleterre le plus simple et le plus sûr est encore de se rapporter aux relevés des membres sans travail que quelques-unes des plus importantes *Trade Unions* transmettent périodiquement au *Board of Trade* et de considérer ces données comme reflétant la situation des autres corps de métier. Toutefois il faut être circonspect et ne pas oublier que si, par exemple, l'été sec et chaud de 1893 a été favorable aux ouvriers du bâtiment, il a été cause d'un ralentissement dans l'industrie de la chaussure.

A Londres, comme on doit s'y attendre, les ouvriers des Docks sont, de tous les ouvriers, ceux qui sont exposés aux fluctuations les plus extrêmes et les plus difficiles à prévoir : les lignes du graphique qui leur est consacré, présentent dans le cours d'un seul mois des hauts et des bas d'une brusquerie remarquable. On estime qu'un effectif de 20.000 ouvriers suffirait à y faire face au maximum des besoins, que le nombre des concurrents ordinaires est de 22.000 et qu'il n'y a de travail courant que pour 16.000 d'entre eux. Encore dans le nombre des concurrents est-il fait abstraction des irréguliers venant affluer d'autres industries momentanément inactives ou préférant un genre de besogne, qui ne les astreint pas à une assiduité de tous les jours. Comme dans les Unions ouvrières, qui renseignent le *Board of Trade*, on a vu en 1893 une proportion de 6 à 8 0/0 de leur effectif demeurer constamment sans emploi, on doit bien avouer que l'homme qui parviendrait à découvrir la panacée économique du chômage, rendrait un prodigieux service à l'humanité. Mais hélas ! cette panacée fût-elle découverte, elle n'extirperait pas encore sur l'heure toutes les ramifications que le mal

a poussées et dont plusieurs dérivant de causes accumulées et invétérées, sont devenues des tares héréditaires.

Dans tous les cas, il n'y aurait pas moins de trois catégories distinctes de mesures à prendre pour arriver au triple *desideratum*, d'assister les *Sans Travail* momentanés, de disposer du contingent des *Sans Travail* permanents tout en arrêtant l'accroissement de leur nombre, et enfin d'améliorer notre système industriel de telle sorte que par défaut d'organisation il ne donne pas naissance à un surplus évitable d'ouvriers inoccupés. M. Drage est d'avis que la plupart des mesures qu'on a proposées et qu'elles soient de tendance socialiste ou non socialiste, ne donnent en pratique que la solution souvent partielle de l'un ou de l'autre de ces problèmes isolés. C'est ainsi qu'il constate que les chantiers ouverts par les autorités en temps de calamité sont plus recherchés par les *Sans Travail* professionnels que par ceux dont l'oisiveté est forcée et passagère : il recommande donc de n'y avoir recours que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. et pour des travaux nécessaires, d'accomplir un triage rigoureux parmi les postulants et de ne pas laisser se former dans leur esprit l'idée que l'État est tenu de leur procurer de l'occupation. C'est grâce au respect de ces conditions, que les travaux publics organisés dans le Lancashire pendant la famine du coton n'ont pas été voués au même désastreux échec que nos ateliers nationaux de lamentable mémoire. Les anciennes *Trade Unions* ont également la sage prévoyance d'assurer leurs adhérents contre les risques du chômage, mais là encore la médaille a son revers : n'est-il pas arrivé que les ouvriers, se sentant à l'abri de ce côté, ont rendu la vie trop dure à leurs patrons, qui ont transporté ailleurs leurs usines et leurs installations et créé ainsi en s'en allant un vide, où se formait un nouveau centre de chômage ? Ailleurs, on a élaboré des règles d'embauchage, qui permettent d'attribuer un rang de préférence aux ouvriers désœuvrés contre leur gré et désireux d'accepter une tâche régulière ; tel est le but louable du système de la *Liste* adopté par les compagnies des Docks, mais ce système même ne condamne-t-il pas les irréguliers (*casuals*) à une misère plus profonde et plus inextricable ? Les Bureaux de placement locaux ont rendu des services, mais le travail intelligent et habile (*skilled labor*) est naturellement spécialisé et change plus aisément de résidence que d'industrie ; les bureaux sont donc plus secourables au travail peu dégrossi, mais apte à toute besogne qui n'exige que des muscles et de la bonne volonté. Pour le premier, il serait donc indispensable que les bureaux eussent un caractère plutôt industriel que local et qu'ils fussent rattachés à un Office Central pouvant embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'une industrie. Ici encore surgit un écueil à éviter : s'il est utile de rendre le

travail plus mobilisable, il serait dangereux de lui communiquer des goûts nomades et vagabonds ; dès lors il faut n'offrir de facilités de déplacement qu'aux surplus temporaires existantdans une localité.

Quant aux infortunés voués au chômage chronique, il n'est, pour la majorité d'entre eux, d'autre port de refuge que les établissements fondés par la charité privée ou l'Assistance publique. Sans doute de cette matière inerte, il faut s'efforcer d'extraire et de séparer les rares parcelles susceptibles d'une revification ; M. Drage pense que les colonies de travail libres et volontaires ; vivant de leurs propres ressources, où, au bout d'un certain temps, les pensionnaires seraient astreints à gagner leur subsistance, seraient aptes à s'acquitter de cette mission. Tous ces moyens de combattre le mal ont une action plutôt indirecte que directe, mais ils ont l'avantage d'exister et d'être déjà en activité sous forme d'institutions nationales, municipales ou particulières.

En somme, M. Drage conclut à la constitution d'un Conseil central composé d'experts empruntés à chaque spécialité d'assistance, et chargé d'une œuvre de coordination générale, le maniement du détail et le choix des applications pratiques devant demeurer confié à des rouages locaux.

Relativement aux plans franchement socialistes et aux miracles qu'ils nous promettent pour le jour où l'Etat ou la Commune sera l'entrepreneur universel du travail, M. Drage les écarte sommairement en faisant remarquer qu'il leur manque absolument la consécration de l'expérience ; il se propose d'ailleurs de les étudier de près dans un prochain volume.

E. Castelot.

Les questions agricoles d'hier et d'aujourdhui, par Daniel Zolla, professeur d'Économie rurale à l'École d'agriculture de Grignon. 1 vol. in-18. Paris, Félix Alcan, 1894.

M. Zolla, qui rédige actuellement la *Chronique agricole* du *Journal des Débats*, a eu l'heureuse idée de réunir ses revues mensuelles en un volume que vient de publier la librairie Alcan.

Dans sa préface, où il expose sommairement ses vues sur la production, la distribution et la consommation des produits agricoles, M. Zolla envisage son sujet de manière à montrer qu'en économie politique il appartient à l'École libérale; aussi, dans le cours de son ouvrage, ne laisse-t-il échapper aucune occasion de combattre les sophismes des protectionnistes qui, sous le fallacieux prétexte de favoriser le travail national, cherchent à enrayer la concurrence au grand profit de leurs

entreprises, mais au détriment des consommateurs qu'ils traitent comme une quantité absolument négligeable.

Un livre de ce genre, composé surtout d'actualités, n'est guère susceptible d'analyse à cause même de la grande variété des sujets qui y sont traités. On y trouve naturellement relatés tous les faits, toutes les expériences, toutes les recherches scientifiques qui peuvent intéresser l'agriculture. Aussi y a-t-on consigné le résumé des expériences magistrales de M. Aimé Girard sur la culture industrielle de la pomme de terre ; les recherches de M. Muntz sur l'emploi des feuilles de vigne dans l'alimentation du bétail ; les études de M. Dehérain sur les eaux de drainage, — qui se montrent surtout riches en matières azotées lorsqu'elles proviennent de terres non couvertes de plantes comme dans le cas de la jachère, — de même que ses observations concernant l'influence qu'exerce la trituration du sol arable sur la nitrification.

Indépendamment d'un compte rendu substantiel du Congrès viticole de Montpellier et de renseignements sur la sécheresse de 1893 et son influence sur la production fourragère, M. Zolla consacre un chapitre à la nourriture des vaches laitières et aux matières qui peuvent recevoir cette destination. Envisageant le lait au point de vne de sa contenance en matière grasse, il donne un aperçu des expériences récentes faites à Grignon par M. Gay, répétiteur de zootechnie à cet établissement et qui prouvent, une fois de plus, et contrairement à une opinion fort accréditée, que la nourriture peut augmenter ou diminuer le poids de matière grasse produite par une vache laitière, mais *qu'elle ne modifie par la proportion de beurre dans la matière sèche totale.* « La proportion de beurre contenue dans la matière sèche varie avec les races, les variétés et surtout avec les individus. Des vaches de même race et de même variété soumises à une alimentation identique produisent du lait dont la matière sèche renferme des quantités de beurre fort différentes. »

Mais ce qui distingue surtout le livre de M. Zolla, c'est que les questions d'économie rurale — science encore trop peu répandue — y occupent une très large place. Ainsi, il traite de l'association en agriculture et montre les avantages — souvent méconnus — du métayage, des fruitières de la Franche-Comté et des laiteries coopératives. Et, à propos de ces dernières, il donne des détails fort instructifs sur la laiterie coopérative d'Oostcamp près de Bruges qu'il a visitée lors d'une excursion récente en Belgique avec les élèves de Grignon.

Le commerce de la boucherie, les fourrages et leur influence sur le prix du bétail et de la viande, la contribution foncière, la situation de la viticulture, la division de la propriéeé rurale, la grande et la petite culture, ils y sont l'objet d'études du plus haut intérêt et qui méritent de fixer l'attention et des cultivateurs et des propriétaires. Tous ces sujets,

traités avec une parfaite compétence, sont exposés avec sobriété et dans un style élégant et d'une grande lucidité.

Le livre de M. Zolla est donc recommandable sous tous les rapports, mais, en terminant cette analyse sommaire, nous devons cependant faire une petite querelle à l'auteur qui attribue à Léonce de Lavergne l'honneur d'avoir inauguré en France l'enseignement de l'économie rurale. Or, dans un établissement où M. Zolla professe aujourd'hui avec distinction — pour ne citer que celui-là — on donnait un cours de cette science longtemps avant la fondation de l'Institut de Versailles.

G. Fouquet.

Recherches de chimie et de physiologie appliquées a l'agriculture, analyses de matières fertilisantes et alimentaires, par A. Pétermann, docteur en Sciences, directeur de la station agronomique de l'Etat à Gembloux. Tome II avec sept planches lithographiées. 1 vol. in-8°. Paris, Masson, 1894.

La station agronomique créée près de l'Institut agricole de l'État à Gembloux, comptera bientôt un quart de siècle d'existence. Confiée, dès le début, à M. Pétermann qui a présidé à son organisation, elle a promptement conquis la confiance des cultivateurs auxquels elle a rendu d'éminents services.

Aussitôt installée, indépendamment du contrôle des engrais et des matières alimentaires, la station s'est occupée de recherches analytiques et physiologiques qui, en 1883, ont été réunies en un volume qui a eu successivement deux éditions.

Aujourd'hui, M. Pétermann nous donne un nouveau volume contenant les analyses et les études physiologiques exécutées sous sa direction pendant la dernière période décennale. Ce volume, qui mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'agriculture, ne peut pas, par suite de la variété des sujets qui y sont traités, être soumis à une analyse détaillée. Il comprend quatre parties qui traitent successivement de *recherches de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture*, *d'analyses de matières fertilisantes*, *d'analyses de matières alimentaires* et de *travaux divers*.

Nous appelons tout particulièrement l'attention des cultivateurs sur la première partie où ils trouveront une étude remarquable sur la culture de la betterave à sucre, des expériences sur l'assimilabilité des scories de déphosphoration et sur la valeur agricole des déchets azotés industriels, etc., etc.

Les conditions dans lesquelles les expériences ont été entreprises de même que les procédés de recherches y sont exposés avec un soin méticuleux.

Nous ne croyons pas nous tromper en prédisant au nouveau volume de M. Pétermann le même succès qu'au premier.

G. Fouquet.

Gloires et souvenirs maritimes, *d'après les mémoires ou les récits de Baudin, de Bonaparte, de l'Amiral P. Bouvet, du vice-amiral Courbet, d'Alphonse Daudet, de Decrès, du contre-amiral Dupont; du vice-amiral Garnault, de L. Garneray, de l'amiral de Grasse, du baron de Haussez, du baron de Hübner, de l'amiral Humann, du prince de Joinville, du vice-amiral Jurien de la Gravière, de Joseph Kerviler, du vice-amiral Krantz, de La Pérouse, de Las Cases, de Linois, de Pierre Loti, de Moreau de Jonnès, de François de Neufchâteau, du contre-amiral Pallu de la Barrière, de l'amiral du Petit-Thouars, du commandant Henri Rivière, du vice-amiral de la Roncière Le Noury, de l'amiral des Rotours, de Camille Rousset, du baron Roussin, du comte de Ségur, de Suffren, de l'amiral de Villeneuve, etc.*, par Maurice Loir. Hachette et Cie, éditeurs. 1 vol., 1895.

Si pendant la longue période comprise entre les années 1778 et 1893 dont M. Loir a entrepris de nous présenter les principaux épisodes maritimes, la marine française a eu plus rarement l'occasion de s'illustrer que l'armée, elle n'en a pas moins à son actif de nombreux traits de vaillance, d'énergie, de dévouement dont elle doit s'enorgueillir. Aussi l'auteur peut-il à bon droit écrire dans sa préface que si le pavillon français n'a pas eu sur mer tous les triomphes dont un patriotisme jaloux aimerait à se parer, la gloire se mesure tout autant à la valeur des hommes qu'à leurs succès et qu'on trouve dans les combats malheureux de sublimes exemples de courage et d'abnégation qu'on ne saurait trop rappeler.

La richesse et la variété des documents que M. Loir a mis à contribution pour en faire la trame de son récit démontrent amplement combien le plus grand nombre de ceux qui se lançaient à la conquête de la gloire, étaient dignes de l'obtenir; mais ces mêmes documents font aussi nettement ressortir la vanité d'une gloire achetée au prix de tant de vies humaines.

Les premières pages du livre montrent de plus que parfois cette gloire n'a pas eu une source bien pure ni bien désintéressée : elles

retracent le trait d'audace du corsaire « le Tigre » dont l'équipage, excité par l'espoir d'un riche butin, s'empara, moitié par ruse moitié par bravoure, d'un vaisseau d'une force bien supérieure et fit de ce chef une prise de près de 500.000 francs. L'instinct de pillage était du reste assez général et faillit, en d'autres circonstances, amener la perte d'un officier de valeur. L'amiral Vence raconte dans sa relation de la prise de la Grenade sur les Anglais en 1779 comment il fut sur le point d'être tué par suite de l'abandon de sa troupe qui n'avait pu résister à la tentation de procéder au pillage d'une maison contenant l'argenterie du gouverneur de l'île.

Mais ce ne sont là que de très petits côtés de l'histoire; les annales de la marine renferment des pages assez brillantes pour que ces taches soient laissées dans l'ombre. Ne pouvant entreprendre de résumer un ouvrage traitant des sujets si complexes et si variés nous ne ferons que signaler parmi les passages qui nous ont le plus frappé: les lettres de Suffren dans l'une desquelles il constate « qu'on gagne plus à n'être bon à rien qu'à être bon à quelque chose » et qui, ailleurs, se plaint d'être mal obéi par les vaisseaux de sa division; les relations de l'existence des prisonniers de guerre sur les pontons anglais; les larges emprunts faits aux souvenirs du prince de Joinville, entre autres les pages qui ont trait au retour des cendres de Napoléon; le récit de l'incendie en mer du paquebot « la France », par le baron de Hübner qui ne tarit pas en éloges sur le sang-froid que montra le capitaine du navire en cette circonstance critique; les détails sur la mort de l'amiral Courbet par Pierre Loti; puis tant d'autres événements curieux et remarquables, fort bien décrits, souvent, par ceux qui en étaient les héros ou les spectateurs et que M. Loir a su coordonner et parfois brièvement expliquer de façon à les mettre en valeur.

M. L.R.

L'INDUSTRIE DE LA SOIE EN FRANCE, par M. Natalis RONDOT. 1 vol. Imprimerie Mougin-Rusand. Lyon, 1894.

La section lyonnaise des soies et des soieries à l'exposition universelle de Lyon en 1894 non contente de présenter à ses visiteurs des spécimens de toutes les matières soyeuses vendues sur le marché international de Lyon, et la série des transformations que subit le fil de soie depuis le dévidage du coton jusqu'au tissage de la plus belle étoffe, a voulu consacrer aux produits qui font sa richesse un monument plus durable. M. Natalis Rondot, dont les connaissances spéciales en la matière ont

une légitime autorité, leur a prêté son concours dans cette entreprise. La tâche était ardue car, ainsi que l'auteur le répète à diverses reprises dans le cours de son travail, les renseignements absolument exacts font défaut. Néanmoins, malgré le peu de précision des documents officiels ou privés qu'il a pu se procurer, on se rend bien compte à la lecture de son ouvrage que l'industrie de la soie est une des plus solides et des plus profitables de la France. Malheureusement sa prospérité est chaque our menacée par les as sauts que livrent à la liberté des transactions des politiciens ignorants.

Quoique la consommation intérieure des soies manufacturées soit assez large, puisqu'on l'évalue à 280 millions de francs, c'est surtout l'exportation qui fait la force du marché de Lyon. Depuis trente ans à peine, cette place est devenue le grand centre du commerce international de la soie. Comme la quantité des soies produites a été, en ces dernières années d'environ 15 millions de kilogrammes (dont les trois quarts sont des soies provenant de cocons dévidés et un quart, des fils de déchets de soie) et que les transactions auxquelles donnent lieu ces matières premières portent en France sur une somme de près de 400 millions de francs, au bas prix actuel, on comprend avec quelle anxiété Lyon suit la progression constante des restrictions protectionnistes. On s'y rend bien compte que du jour où les soies grèges, de quelque pays qu'elles viennent, n'auront plus chez nous libre et facile circulation, Lyon devra faire abandon de sa suprématie ; les progrès des fabriques de soieries de l'étranger — où cette industrie a été transportée par les ouvriers huguenots, lors de la révocation de l'Edit de Nantes — ont été tels que la moindre hausse dans le prix des étoffes françaises amènera une perte de clientèle.

Non pas que Lyon ait jamais joui d'une liberté commerciale absolue ; mais le régime inauguré en 1860 a été pour le commerce de cette ville un réel bienfait. A présent, le mouvement d'extension des débouchés qu'il a aidé à créer est fortement compromis par le régime douanier que subit la France depuis 1892.

Nul n'ignore que la soie est un produit d'Asie. On la tissait en Europe longtemps avant de connaître les vers à soie, dit M. Rondot. Mais elle resta longtemps rare en Europe. Vers 1345, Philippe VI ayant chargé un des sénéchaux du Languedoc d'acheter à Nîmes, pour sa femme Jeanne de Bourgogne, douze livres de soie, dut la payer près de 400 francs de notre monnaie par livre. Les riches étoffes étaient tirées de l'Orient, de l'Italie ou de l'Espagne.

Au XIVe et au XVe siècle c'étaient surtout des femmes qui s'occupaient du tissage de la soie (auparavant c'était plutôt un art domestique) ; le travail des *faiseurs de tissus* à Lyon, Paris et Rouen avait plus de rap-

port avec celui des rubaniers quoique leur ouvrage différât encore du ruban proprement dit ou galon, ouvrage des *dorelotiers*. Au rapport d'un historien italien, Tegrimo, des Lucquois que les guerres intestines avaient éloignés de leur pays, apportèrent leur art en France au commencement du xve siècle ; il n'est pas resté trace du séjour de ces proscrits. On ne voit alors à Lyon que de petits tissutiers français (français à en juger d'après les noms) et M. Rondot n'en a pas découvert d'autres jusqu'au jour de l'initiative que prit Louis XI.

L'usage des étoffes de soie devenait plus général et ce roi s'inquiétait de voir l'or sortir de son royaume pour aller enrichir les marchands étrangers. Il ne trouva moyen d'arrêter cet exode de capitaux qu'en disputant la fabrication des soieries à l'Italie. Il ordonna par lettres datées d'Orléans le 23 novembre 1466, d'introduire l'art de faire les draps d'or et de soie à Lyon, parce qu'il y avait déjà en cette ville un commencement de fabrication. Il prit à son service des ouvriers d'Italie (en partie venus de Gênes) et de Grèce ; parmi eux étaient treize *faiseurs de drap de soye* italiens : André Stella, Marquet de Venise, Maleteste de Boulongne, Raphaël de Pareto, Baldesac de Solario et autres. Un Grec, Jacques Cathacalo « tireur d'or trait » les avait accompagnés. La ville de Lyon dut s'engager à payer 2.000 livres tournois pour l'installation de ces ouvriers. Mais cette concurrence imposée n'était pas du goût des marchands italiens établis à Lyon ni des marchands lyonnais qui traitaient le même genre d'affaires. Le Consulat prit parti pour eux et à force de remontrances parvint, en 1470, à induire Louis XI à transférer à Tours les ouvriers et les métiers qu'il avait fait venir en France. Les frais de ce transfert furent mis par le roi à la charge de ses chers conseillers de Lyon qui durent même payer les dettes laissées par les ouvriers italiens. « La fabrication de ces ouvriers italiens paraît avoir eu très peu d'importance, écrit M. Rondot. On a en effet le compte des balles de soie, achetées de 1467 à 1469, qu'ils mirent en œuvre : douze balles, pesant en tout 1.415 livres, du prix de 2 1/2 à 3 2/3 écus par livre. Le prix de la soie de huit de ces balles était de 3 écus, soit au moins 240 francs environ de notre monnaie, par livre. »

Ce que le Consulat avait refusé sous Louis XI fut redemandé à grands cris plus tard : c'est sur la demande expresse des conseillers de Lyon qu'en octobre 1536 François Ier signa les lettres par lesquelles il octroyait à Etienne Turquet, un Piémontais, à Barthélemy Naris, un Génois, ainsi qu'à leurs compagnons et ouvriers venus d'Avignon, de Gênes et d'autres villes d'Italie, pour eux et leurs enfants, des privilèges et des franchises dont les rois ses successeurs ne restreignirent pas la libéralité. A vrai dire cette mesure n'était pas tant prise en vue des intérêts de la ville de Lyon qu'en vue de représailles contre les Génois. Le roi prohi-

bait en même temps l'entrée des soies italiennes ; ce décret vexatoire resta peu de temps en vigueur. — Henri IV à son tour, en 1599, prohiba l'introduction des soieries étrangères ; il avait pris cette décision par suite des sollicitations des ouvriers en soie de Tours. Puis cédant aux réclamations du Consulat de Lyon, il révoqua cette prohibition l'année suivante. — L'institution de « la nouvelle magniffacture de vellours et draps de soye » est le véritable point de départ de la longue suite d'entreprises auxquelles Lyon doit sa prospérité. Le Consulat la dota de 500 écus d'or et exigea que les apprentis formés par les ouvriers italiens fussent pris parmi les enfants adoptifs de l'aumône générale. Avec les ouvriers italiens on fit aussi venir les métiers à tisser et tout le matériel pour l'ouvraison de la soie et de la teinture. Sous l'impulsion imprimée par Turquet, la fabrique prit un vif essor : de nombreux ouvriers italiens attirés par les privilèges accordés à leurs compatriotes venaient s'établir à Lyon ; les français s'y fixaient en plus grand nombre encore car ils y étaient encouragés par le Consulat qui ne négligeait aucune occasion de leur témoigner sa préférence. La fabrication des soieries prit une si prompte extension à Lyon que le 13 février 1554 Me Mathieu de Vauzelles présentait au Consulat une requête au nom des « maistres faisans la magnifacture des draptz de soye » dans laquelle il disait : « Icelle magnifacture de laquelle aujourd'huy vivent en cestedicte ville plus de douze mil personnes accroistra et augmentera au grand prouffict honneur et utillité de ladicte ville. »

Les modes italiennes s'imposèrent pendant longtemps dans le tissage des étoffes de soie ; cependant les influences flamande, espagnole, allemande et autres pénétrèrent à Lyon puis, peu à peu, le génie français se dégagea, s'accentua et finalement s'imposa.

A moins de sortir des limites qui nous sont fixées, nous ne pouvons rappeler l'histoire, même abrégée, des restrictions et réglementations qui auraient pu conduire la fabrique de Lyon à la ruine si elle n'avait eu pour la soutenir, la vente sur les marchés étrangers. Après y avoir été en concurrence avec l'Italie, l'Espagne, les Flandres, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la Suisse et avoir rivalisé avec ces nations elle finit par les supplanter dans beaucoup de cas. Il est à noter que dès les premiers temps de l'introduction de l'industrie du tissage de la soie à Lyon on y avait senti que la consommation intérieure, quelque forte et exigeante qu'elle soit, ne suffit pas à alimenter une industrie qui veut s'accroître et progresser.

A la fin du XVIIIe siècle, après une éclipse de peu de durée, les soieries étaient en pleine vogue et l'attention des fabricants se portait surtout vers l'abaissement régulier du prix des étoffes. Pendant la Révolution, la fabrication fut à peu près anéantie mais elle se releva rapidement;

à cette époque et depuis lors maîtres et ouvriers ne cessèrent de s'ingénier à améliorer la fabrication des étoffes et à perfectionner les métiers à tisser. On connaît le mode de travail spécial qui régnait dans la région lyonnaise ; quoiqu'il existe toujours il tend à décroître par suite de l'introduction des métiers à la mécanique qui nécessite la création d'usines.

D'après M. Rondot il y aurait actuellement dans la région lyonnaise 70.000 métiers à la main — dont 16 à 17.000 à Lyon même — et 25.000 métiers à la mécanique (chaque métier mécanique équivaut comme travail à trois métiers à la main). La nécessité d'une main-d'œuvre moins coûteuse oblige à délaisser les métiers de la ville et à n'occuper que ceux des environs. Une partie de ces métiers — variable suivant les circonstances — ne battent pas. Bien qu'il soit presque impossible de juger avec quelque exactitude des forces d'une manufacture aussi divisée, on connaît suffisamment en quels lieux et par quels procédés elle s'exerce pour faire une évaluation qui approche de la vérité, tout au moins en ce qui concerne le capital employé et le personnel. On peut estimer qu'elle représente un capital immobilisé de 300 millions de francs ; qu'elle emploie un personnel de 520.000 personnes qui se partagent au moins 350 millions de salaires et de profits. Cela fait supposer un mouvement énorme de capitaux ; il est d'autant plus grand que la sériciculture française ne fournit à nos fabriques que 12 0/0 de ce qu'elles consomment. L'Asie produit 57 0/0 des soies qui alimentent le tissage français et l'Italie 17 1/2 0/0. L'industrie lyonnaise à elle seule absorbe près de 2 à 2.200.000 kilogrammes de soies ouvrées (trames et organsins), 800 à 900.000 kilogrammes de soies grèges, 600 à 700.000 kilogrammes de fils de déchets de soie et 2 millions à 2.500.000 kilogrammes de fils de coton ou de laine peignée. Le produit effectif de la fabrique lyonnaise en 1893 a été évalué, par la Chambre syndicale des fabricants, à 380 millions de francs, et, autant qu'on peut être sûr, les produits de l'industrie de la soie — les tissus — pour la France s'élevaient de 610 à 630 millions de francs dont, suivant l'opinion commune, les deux tiers au moins sont exportés.

Si Lyon est la plus importante des villes de France qui ont le monopole de cette industrie, elle n'est pourtant pas l'unique. M. Rondot, sans entrer, pour leur histoire, dans des détails aussi complets que ceux qu'il donne sur Lyon, en dit assez pour montrer que si quelques-unes d'entre elles, après avoir vu leurs métiers en pleine activité, sont en train de péricliter, il en surgit d'autres toutes prêtes à prendre leur place. Aussi, bien que l'étude de M. Rondot nous ait parfois semblé un peu aride et technique, elle n'en traite pas moins, avec une grande variété dans l'unité, de sujets d'un véritable intérêt pour ceux qui savent que les progrès d'une industrie non seulement améliorent les conditions

d'existence de la région dans laquelle elle est installée, mais encore concourent à l'accroissement de la force et de la richesse du pays tout entier.

M. LR.

L'INDIVIDU. Essai de sociologie, par E. THIRION. In-12°. Paris, Fischbacher, 1895.

C'est tout un système que cet essai de sociologie et, comme dans tous les systèmes, il y a du bon et du mauvais, seulement ici le bon domine de beaucoup. M. Thirion pose en fait que, dans l'évolution des peuples, le nombre des individus — c'est-à-dire des hommes conscients de leur personnalité — a toujours été en augmentant, et que c'est en cela même que consiste le progrès social. Il en conclut que l'idéal vers lequel nous devons tendre est l'augmentation toujours croissante du nombre des individus, et parallèlement, la diminution du rôle et de l'importance de l'Etat.

On devine d'après cela un adversaire résolu du communisme, du collectivisme, de l'étatisme et même du protectionnisme. Effectivement, M. Thirion passe en revue ces diverses panacées sociales et les réduit en poussière ; il nous montre le collectivisme, prêchant l'altruisme, la solidarité et, en fait, supprimant la solidarité la plus élémentaire, la plus naturelle et la base de toutes les autres, celle qui lie les parents entre eux par l'hérédité des biens. « Supprimer l'héritage, dit-il, c'est décréter que, désormais, chaque homme ne travaillera plus que pour ses propres jouissances ; c'est de l'individualisme pur, et du plus mauvais. »

Si l'abolition de l'hérédité conduit à ce résultat, à plus forte raison celle de la propriété. La propriété étant abolie, on n'aura plus d'autre but que de jouir personnellement d'un peu plus de bien-être et de luxe que ses contemporains ; et ce bel état social, qui devait développer au maximum l'altruisme, faire intervenir la solidarité dans toutes les relations humaines, aura favorisé l'égoïsme plus encore que cet individualisme maudit qu'il s'agissait de remplacer. Les vertus que nous sommes habitués à honorer et à nous efforcer d'acquérir, le courage, l'énergie, l'indépendance d'esprit, la dignité, deviendraient des vices dans la société collectiviste, puisqu'elles ne pourraient que gêner les gouvernants dans l'organisation de la production et de la consommation.

L'étatisme, qui n'est qu'un collectivisme mitigé, et comme honteux, ne vaut pas mieux que le collectivisme. L'un et l'autre dérivent du protectionnisme. C'est donc à celui-ci qu'il faut remonter si l'on veut déra-

ciner le mal. Les étatistes de toutes nuances, pour donner le change au public, cherchent à assimiler l'individualisme à l'anarchie. « Si l'anarchie, répond M. Thirion, est une révolte contre toute loi et tout gouvernement, ses adeptes devront être bien moins nombreux et moins ardents sous l'individualisme, qui tend à réduire au minimum les fonctions et l'autorité de l'Etat, que sous l'étatisme ou toute autre forme du collectivisme dont le but avoué est de mettre entre les mains de l'Etat la fortune publique, et de lui faire régler, jusque dans les moindres détails, le travail, les plaisirs, les goûts et les consommations de chacun. »

Que faut-il donc faire pour porter remède au mal social ? Tout simplement supprimer les obstacles qui s'opposent au développement de l'individu. Ces obstacles sont : la centralisation politique et administrative ; les monopoles industriels, commerciaux, scientifiques et religieux. Ce sont tous ces obstacles qui suscitent les *syndicats des mécontents*. Tout cela est assez d'accord avec la vieille économie politique, ce n'est donc pas celle-ci qui est la cause du mal ? Pas le moins du monde, affirme M. Thirion.

Quand les collectivistes s'en prennent à l'économie politique, et l'accusent d'avoir favorisé et développé toutes les imperfections de la société actuelle, la passion les aveugle et leur fait commettre la plus grande des injustices. Notre état social est basé précisément sur tout ce que les économistes réprouvent et condamnent : protection, monopoles, centralisation excessive. Or, si l'on veut y prendre garde, on verra que ces principes sont exactement ceux du collectivisme. Aussi, ce que veulent les collectivistes, qu'on en soit bien persuadé, ce n'est pas détruire la société, mais s'en emparer à leur profit. « Et non seulement s'en emparer, mais la rendre encore plus monopolisée, encore plus protectionniste, encore plus centralisatrice qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

M. Thirion incline cependant à croire que le système économique ne suffit pas pour résoudre la question sociale. « Quand il s'agit d'une société qui a sa base, les lois de son développement, dans l'individualisme, il faut savoir reconnaître que, si l'individualisme n'a pas directement donné naissance à tous ces maux, il n'a su du moins ni les prévenir ni les guérir. »

Naturellement, puisque vous venez de reconnaître que notre état social est basé précisément sur ce que réprouve et condamne l'individualisme.

Enfin notre auteur propose un moyen terme entre l'individualisme et le socialisme, qu'il appelle le mutualisme et qui se résume dans la liberté d'association. « C'est du collectivisme volontaire », dit-il. Ce n'est donc pas du collectivisme du tout, car l'essence du collectivisme consiste précisément à n'être pas volontaire. Sans disputer sur les mots, con-

venons que le livre de M. Thirion est mûrement pensé et bien écrit et souhaitons que les sociologues de toute secte le lisent, le méditent et en fassent leur profit.

ROUXEL.

LA PRODUCTION AGRICOLE INDIGÈNE ET LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE. CONSÉQUENCE NÉCESSAIRE DE LA LUTTE, par J. PIRET. Br. in-8°. Bruxelles. P. Weissenbruch, 1894.

Dans la période de 1830 à 1877, la valeur vénale et la valeur locative des terres ont été sans cesse en augmentant. En 1830, la valeur vénale moyenne des terres arables (en Belgique) était de 2.180 francs l'hectare et en 1876 de 4.841 francs ; augmentation 2.661 francs soit 122,06 0/0 ; déduisons 25 0/0 en raison du changement de valeur des monnaies, reste 92.550/0 pour l'augmentation réelle de la valeur vénale ou 2 0/0 par an. Les valeurs locatives ont subi dans le même temps une augmentation de 89,19 0/0. « Qu'ont fait les propriétaires, demande M. Piret, pour mériter ces accroissements successifs et incessants des valeurs vénale et locative? Rien ou bien peu de chose : quelques-uns ont augmenté ou restauré les bâtiments d'exploitation qui ne répondaient plus aux besoins de l'agriculture moderne ; quelques autres ont assaini, par le drainage des terres humides et froides. Mais les uns et les autres ont eu soin de faire payer par les fermiers, au taux d'au moins 5 0/0, l'intérêt des sommes déboursées en améliorations foncières. »

Si donc depuis 1877, les valeurs vénale et locative des terres ont diminué, c'est une réaction toute naturelle contre laquelle il n'y a rien à faire, et les propriétaires ne sont pas fondés à demander des indemnités sous quelque forme que ce soit, alors qu'ils n'en ont point offert aux autres pendant les années des vaches grasses. « Les consommateurs des produits agricoles n'ont nullement récriminé contre la hausse de leurs prix, ils l'ont subie sans se plaindre et ont laissé les propriétaires fonciers encaisser tranquillement les excédents de rente foncière qui constituaient pour eux une bonne aubaine, due au progrès général et nullement à leurs exertions économiques. »

Je résume la thèse de M. Piret. Si j'avais à exprimer mon opinion, je dirais que les propriétaires n'ont pas profité de toute la hausse et que, encore moins, ils ne supportent pas tous les inconvénients de la baisse, si ce n'est par leur faute ; mais il est inutile d'insister sur ce point, puisque M. Piret nous apprend que la crise touche à son terme ; la concurrence étrangère a fini de produire son effet. « C'est entre 1870 et 1880

que la production du blé a pris le développement le plus rapide aux Etats-Unis. Depuis 1880, le mouvement progressif s'est grandement ralenti, et M. de Vilmorin dit qu'actuellement il y a tendance à diminuer l'étendue des surfaces emblavées en froment, les prix de vente n'étant plus suffisamment rémunérateurs, si toutefois ils le sont encore. » De plus, en même temps que la production du blé se modère en Amérique, la consommation augmente dans le même pays.

« En présence de ces faits, conclut M. Piret, nous nous croyons en droit d'admettre que le prix du froment, de même que le taux de la rente de la terre dont il constitue généralement l'élément le plus important, ont maintenant atteint leur minimum ; qu'il n'y aura pas de nouvelle diminution et qu'un mouvement ascensionnel du prix du blé et, comme conséquence, du taux de la rente, ne tardera pas à se produire. »

M. Piret indique, par surabondance, un moyen déjà connu, mais peu mis en pratique, pour empêcher la baisse du prix du blé, c'est d'en cultiver moins et de se livrer sur une plus large échelle à l'élevage et à l'engraissement du bétail, à la culture de plantes rémunératives, telles que lin, colza, chicorée à café, etc. Tout cela vaudrait mieux que les droits protecteurs « qui ont pour influence néfaste d'empêcher de se produire librement en France, comme elle s'est produite en Belgique, l'évolution nécessaire entre la valeur locative des terres et la nouvelle situation économique dans laquelle se trouve l'agriculture française ».

Quant aux fermes abandonnées faute de locataires pour les exploiter, M. Piret soutient qu'elles appartiennent à des propriétaires obstinés, qui ne veulent pas se conformer à la nouvelle situation économique et qui prétendent, malgré tout, obtenir de leurs propriétés les fermages d'antan. Et il propose un moyen infaillible de les réduire à la raison. « Si des propriétaires fonciers, négligents et égoïstes, ne remplissant pas leurs devoirs, laissent des terres fertiles incultes, je ne verrais aucune intrusion socialistique dans la contrainte qui leur serait imposée, par la puissance gouvernementale, de cultiver leurs terres fertiles incultes soit par eux-mêmes, soit par locataire; et s'ils ne les cultivaient ou les affermaient, de les affermer officiellement en hausse publique. »

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les banques populaires au point de vue coopératif, par Henry-W. Wolff. Br.in-8°. Bordeaux, Delmas, 1894. — Les institutions de crédit ont rendu de grands services dans le Royaume-Uni ; le « *Cash Credit* a vraiment comblé l'Ecosse de bienfaits ». Mais il reste encore beaucoup à faire. Le *Cash Credit* est resté stationnaire depuis 1825; la principale raison en est que la loi interdit de prêter des sommes inférieures à £ 50. Les petits industriels et surtout les petits cultivateurs se trouvent ainsi privés de capitaux. M. Wolff veut remédier à cet état de choses et mettre le crédit à portée des plus humbles, par le moyen des banques populaires, système Raiffeisen. M. Wolff espère obtenir la modification de la loi lorsqu'on aura reconnu les bons résultats du crédit populaire. Nous nous permettrions d'en douter si l'Angleterre se trouvait en deçà de la Manche.

M. Wolff ne comprend pas pourquoi les Français insistent tant sur la fondation d'une grande banque centrale, dotée par l'Etat, comme condition préalable de la création des caisses rurales. — Moi je comprends très bien cela. — Cela s'appelle, dit-il, mettre la charrue devant les bœufs. Ce sont les caisses locales qui soutiennent la banque centrale, et non le contraire.

C'est peut-être précisément pour cela que l'on tient tant à la création de la banque centrale.

Syndicat des mineurs du Nord. Comité de conciliation et d'arbitrage dans le bassin houiller. Br. in-8° Arras, impr. Théry et Plouvier, 1894. — A l'occasion de la fête du 1er mai 1894, le Syndicat des mineurs du nord de la France affirme son désir de voir régner les idées de justice et de conciliation entre les représentants du capital et ceux du travail. La présente brochure contient un avant-projet de statuts d'une comité de conciliation et d'arbitrage, le compte rendu d'un Congrès tenu à Sin-le-Noble le 15 avril 1894, et une note sur le fonctionnement à l'étranger des comités de conciliation et d'arbitrage. Le Syndicat des mineurs du Nord soutient que l'établissement des Comités de conciliation et d'arbitrage est facile et profitable à tous, patrons et ouvriers. Non seulement ils ont pour effet de prévenir les grèves

et leurs conséquences, mais « ils aident à l'évolution pacifique et progressive, ils relèvent les caractères et la dignité des intéressés, patrons et ouvriers, en les pénétrant de leurs droits et de leurs devoirs ; ils leur donnent les moyens d'user avec mesure des uns, et rendent facile l'accomplissement des autres ».

Si les Comités produisent de si bons résultats à l'étranger, il est à désirer qu'ils s'introduisent en France. C'est ce que veut le Syndicat des mineurs du Nord.

I mississipiani, per Giuseppe Caetani. Br. in-16. Roma, G. Bertero, 1824. — Il ne s'agit pas, dans ce petit livre, de l'histoire des riverains du Mississipi, mais de celle des gens qui, depuis le système de Law, vers le commencement du siècle dernier jusqu'aux Panamas et aux Panamins contemporains, mettent périodiquement en coupe plus ou moins bien réglée les biens de leur prochain. Cette histoire est aussi curieuse qu'instructive, et même parfois amusante, car il est toujours bon de prendre les choses de ce dernier côté, rire étant le propre de l'homme. Mais M. Caetani ne la prend pas toujours de ce côté, et il flagelle vertement les fauteurs de ces abus.

« Croyez-le, conclut l'auteur, le malaise économique dans lequel nous nous trouvons a plusieurs causes : les grands armements, les spéculations improductives, l'insuffisance de l'épargne et de la prévoyance ; mais sa principale cause réside dans la perversion du sens moral. Si les bons, qui sont encore heureusement les plus nombreux, pouvaient s'unir pour travailler à l'amélioration de la société en se dépouillant de toute superstition et préconcept, la surface du monde serait bientôt renouvelée et purgée des jouissants et des méchants qui y commandent, et qui l'infestent par leurs scandales et leurs mauvais exemples. »

Mais l'État empêchera bien les bons de s'unir en nombre supérieur à vingt. R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le remède à l'instabilité gouvernementale. — Une proposition socialiste de suppression de l'Église par l'Etat. — Le patriotisme protectionniste. Les transports et le pain de guerre. — Les deux côtelettes du peuple. — La bergerie de Rambouillet. — Un vœu suggestif du Syndicat agricole de la Réunion. — La supériorité de l'industrie privée en matière de colonisation. La Compagnie de l'Afrique australe. — L'arrangement relatif à l'État du Congo. — Le mouvement de la population française en 1893. — Un bon point pour le référendum suisse. — La crise monétaire aux États-Unis et son remède. — Le projet de fédération australienne. — L'*umsturzvorlage* au Reichstag. Le baron de Stumm et M. A. Wagner. — Le Comité de défense et de progrès social.

La stabilité est considérée à bon droit comme une condition vitale du gouvernement de toutes les entreprises, et elle est même d'autant plus nécessaire que l'entreprise est plus importante. Le gouvernement des États politiques ne fait pas exception à cette règle. Cependant les théoriciens de la démocratie, dans leur ignorance des conditions naturelles de la production de toute espèce de services — y compris les services politiques — se sont évertués à rendre le pouvoir aussi mobile et aussi instable que possible. Ils n'y ont que trop réussi en France. Nos ministères n'ont qu'une longévité mensuelle, en attendant de devenir quotidienne, et la présidence elle-même semble devoir partager bientôt la destinée des ministères. Une entreprise ordinaire ne résisterait pas longtemps à cette instabilité chronique de la direction de ses services, et il faut toute la puissante vitalité de la France pour la supporter. Mais elle lui coûte cher, — si cher qu'elle commence visiblement à lui paraître insupportable.

A ce défaut de notre pratique gouvernementale, les partisans d'un « pouvoir fort » n'opposent malheureusement qu'un remède qui pourrait bien être, — l'expérience ne l'a que trop démontré, — pire que le mal, savoir le césarisme. Mais n'y en a-t-il pas d'autre? Que le pouvoir législatif ait le droit de contrôler les actes du pouvoir exécutif, de consentir l'impôt et d'en surveiller l'emploi, rien de plus légitime et de plus raisonnable, mais n'est-ce pas un abus de lui accorder celui de renverser, selon sa fantaisie, sinon le chef du pouvoir exécutif, du moins les ministres qui jouissent de sa confiance. Le président de la République est nommé pour sept ans et, comme

tout autre directeur d'entreprise, il est le maître de choisir ses auxiliaires. N'est-ce pas étendre d'une manière abusive les droits du pouvoir législatif que de lui permettre d'intervenir dans ce choix et de placer ainsi le personnel dirigeant des affaires publiques à la merci des convoitises et des intrigues des ministrables en disponibilité des deux Chambres? Que le pouvoir législatif fasse un choix entre les actes d'un ministère, qu'il approuve les uns et refuse sa sanction aux autres, qu'il rejette ou réduise certaines dépenses, c'est son droit et même son devoir, mais n'empiète-t-il pas sur le droit du pouvoir exécutif en lui commandant de choisir tels agents plutôt que tels autres. N'est-ce point là un abus qu'il serait facile de corriger, sans même mettre en branle le lourd appareil de la revision constitutionnelle? Et en le corrigeant d'une manière conforme au principe économique de la division des attributions et des pouvoirs, en garantissant ainsi pour sept ans, peut-être même pour quatorze, la stabilité gouvernementale, n'assurerait-on pas la République contre le risque toujours imminent du césarisme ?

*
* *

Le régime américain de la non intervention de l'État en matière de cultes a produit, comme chacun sait, d'excellents résultats tant au point de vue moral que sous le rapport matériel : la concurrence des églises a eu pour effet d'améliorer la culture religieuse et morale des populations; elle a accru par là même la clientèle des cultes concurrents et augmenté leurs ressources matérielles. Aussi était-il permis d'espérer que cette expérience porterait ses fruits en Europe et qu'un jour viendrait où l'Eglise serait libre dans l'État libre, suivant la formule de Cavour. Malheureusement, les socialistes se sont mis en travers et ils ont pris à tâche de rendre ce progrès impossible, en opposant au régime de la séparation de l'Église et de l'État celui de la suppression de l'Église par l'État. Tel est l'objet d'une proposition de MM. Jaurès, Chauvin et Jules Guesde, que nous reproduisons à titre de curiosité :

I

Le budget des cultes est aboli ainsi que le Concordat et les articles organiques.

II

Les biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations, sont déclarés biens nationaux.

III

Il est interdit à tout employeur, collectif ou individuel, d'ériger

aucune chapelle particulière, d'enrôler ses ouvrières et ouvriers dans aucune société religieuse et de les soumettre à aucune pratique religieuse.

IV

Les crédits rendus disponibles par la suppression du budget des cultes sont affectés au budget de l'Instruction publique pour être employés à élever le traitement des instituteurs et institutrices des écoles communales et pour procurer aux élèves de ces écoles des livres, des vêtements et des repas gratuits.

V

La propriété ecclésiastique qui a fait retour à la nation sera consacrée exclusivement, capital et intérêts, à la création d'une caisse nationale de retraites pour les vieillards et les invalides du travail.

VI

Toute contravention à l'article 3 sera punie d'une amende de 300 à 3.000 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

Il est bien clair que le régime actuel, malgré ses défauts et ses abus, est infiniment préférable à celui que les socialistes veulent lui substituer, et qu'en cette matière comme en tout le reste, le progrès, tel qu'ils l'entendent, n'est autre chose qu'un recul.

*
* *

La question des transports des canonnières et des chalands démontables destinés à l'expédition de Madagascar a provoqué à la Chambre une explosion de patriotisme protectionniste. L'administration n'ayant trouvé qu'une maison au Havre qui voulût se charger de ce transport, au prix d'un million, s'est adressée à une maison anglaise qui a consenti à le faire pour 400.000 francs, donc avec une économie de 600.000 francs et avec engagement d'une livraison immédiate. Là-dessus violente protestation de M. de Mahy. « Les Anglais offriraient-ils de faire ces transports pour rien s'est écrié l'honorable député, qu'on ne devrait pas accepter ». Et la majorité d'applaudir à tout rompre !

Un autre député, M. Rozet à demandé ensuite au ministre de la Guerre « s'il est vrai qu'il ait passé un traité avec une maison de Paris pour la fourniture du pain de guerre et qu'il ait autorisé cette maison à employer des blés étrangers. »

« Il s'agissait simplement a répondu le ministre de la guerre, de dégréver des droits de douane le pain de guerre fabriqué par l'Etat dans ses établissements du quai de Billy. Mais, ce matin même le

Conseil des ministres a résolu de ne pas donner suite à ce projet. (Applaudissements,) »

Le pain de guerre reviendra naturellement plus cher aux contribuables, mais il aura du moins l'avantage d'être national.

Nous nous plaisons à croire que les députés protectionnistes ne se borneront pas à appliquer aux consommations de l'armée le principe de la nationalité des produits et qu'ils donneront un bel exemple de sobriété patriotique en bannissant de la buvette de la Chambre, la bière anglaise, le rhum de la Jamaïque et le thé chinois.

*
* *

Les droits sur les bœufs ont été portés de 60 centimes à 10 francs par 100 kilogrammes et les droits sur les moutons de 65 centimes à 15 fr. 50. Quoi d'étonnant que les prix de la viande n'aient cessé de hausser. En 1888, le prix de la viande de bœuf était de 1 fr. 41 par kilogramme, à Paris; il s'est élevé à 1 fr. 69 en 1894; le prix du mouton a monté plus haut encore, à 2 fr. 03. Et, cependant les agriculteurs ne sont pas contents. La hausse des prix ayant eu pour effet naturel d'augmenter les importations (164.082 bœufs en 1894 contre 18.442 en 1892 et 2.077.000 moutons contre 1.796.000) ils réclament, sous prétexte d'hygiène, de nouvelles mesures restrictives contre l'importation des bœufs d'Amérique et des moutons d'Algérie. M. Méline aidant, ils finiront certainement par les obtenir.

Nous sommes charmé toutefois, de constater les bonnes intentions du nouveau ministre de l'Agriculture, M. Gadaud, à l'égard des consommateurs. Dans la discussion de son budget il, a déclaré aux applaudissements de la Chambre, « qu'à l'exemple d'Henri IV qui avait promis au peuple de lui donner la poule au pot le dimanche, la troisième République doit prétendre à donner au peuple la côtelette deux fois par semaine. » Le peuple attend encore la poule au pot du dimanche. Il est fort à craindre que le protectionnisme ne lui fasse attendre plus longtemps encore les deux côtelettes de la semaine.

*
* *

Dans la même séance, M. l'abbé Lemire a demandé la suppression de la bergerie de Rambouillet, qui rapporte 21.000 francs et en coûte 68.000. M. le ministre de l'Agriculture s'est opposé à cette suppression pour les deux raisons suivantes : 1° pour maintenir le magnifique type de laine donné par le mérinos; 2° en même temps et a côté de lui, pour constituer des types donnant cette nouvelle qualité du mouton américain, c'est-à-dire un rendement considérable en laine, en suif et aussi en viande.

On pourrait faire remarquer que c'est l'industrie privée qui a

créé le magnifique type de laine du mérinos et qu'elle est par conséquent fort capable de le maintenir ; on pourrait constater encore que le mouton américain a augmenté son rendement en laine, en suif et en viande sans l'intervention du gouvernement; mais que voulez-vous ? Le mouton français est habitué, lui, à être protégé aux dépens d'autres moutons non moins français.

*
* *

Consulté par le gouverneur de l'île sur les réformes que peut comporter l'administration des colonies, le syndicat central agricole de la Réunion a émis ce vœu éminemment suggestif : « Qu'il soit désormais interdit à tout individu ayant été remercié d'un autre service de l'État, pour faute contre l'honneur ou ayant un casier judiciaire, de servir dans les colonies. »

Cependant à quoi pourraient bien servir les colonies s'il était interdit à l'Administration d'y placer ses rebuts?

*
* *

Tandis que l'Espagne et la France adoptaient aux dépens de leurs contribuables le régime onéreux de la mise en régie de leurs colonies, l'Angleterre s'en tenait de préférence au système essentiellement économique de la gestion par l'industrie privée. A la vérité, elle a renoncé dans l'Inde à ce système, et l'accroissement progressif de la dette indienne, atteste que les contribuables de la grande péninsule n'ont pas eu à s'en féliciter ; d'une autre part, il est douteux que la domination anglaise, devenue de plus en plus lourde, en ait été mieux assurée. Mais elle a eu la sagesse d'y revenir sur le continent noir, où elle étend son domaine presque sans bourse délier, au moyen de concessions à des Compagnies. La plus importante de ces Compagnies, celle de l'Afrique Australe vient de tenir à Londres son assemblée générale annuelle, et les rapports publiés par le Comité directeur montrent les progrès énormes qu'elle a réalisés. En quelques années, elle a constitué un immense empire qui va du Bechuanaland jusqu'à la région des lacs au nord du Zambèze. Et avec quelles modiques ressources ! Le capital de la Compagnie est de 50 millions seulement, mais aussi, comme le remarque le *Journal des Débats*, le gaspillage y est inconnu : l'expédition contre les Matabélés a coûté tout juste 3 millions de francs, et déjà la Compagnie, par la seule vente des terrains situés à Buluvayo s'est remboursée de la moitié de ses frais.

C'est un bel exemple de la supériorité de l'industrie privée sur l'industrie gouvernementale, à signaler aux socialistes d'Etat et autres.

L'arrangement suivant vient d'être conclu entre le gouvernement français et le gouvernement belge au sujet du droit de préférence reconnu à la France, en cas d'annexion à la Belgique de l'Etat du Congo (on sait que cette annexion va être prochainement proposée aux Chambres belges).

Article premier. — Le gouvernement belge reconnaît à la France un droit de préférence sur ses possessions congolaises en cas d'aliénation de celles-ci, à titre onéreux en tout ou en partie.

Donneront également ouverture aux droits de préférence de la France et feront, par suite, l'objet d'une négociation préalable entre le gouvernement de la République française et le gouvernement belge, tout échange des territoires congolais avec une puissance étrangère ; toute location des dits territoires, en tout ou en partie, aux mains d'un Etat étranger ou d'une compagnie étrangère investie de droits de souveraineté.

Article 2. — Le gouvernement belge déclare qu'il ne sera jamais fait de cession à titre gratuit de tout ou partie de ces mêmes pessessions.

Article 3.— Les dispositions prévues aux articles ci-dessus s'appliquent à la totalité des territoires du Congo belge.

Nous nous bornerons à faire remarquer que l'article 2 de cet arrangement exclut toute cession de l'Etat du Congo à une compagnie, c'est-à-dire le seul mode de gouvernement des colonies qui ne coute rien aux contribuables des métropoles.

*
* *

Le *Journal Officiel* a publié les résultats du mouvement de la population en France en 1803. Sauf en ce qui concerne le nombre des mariages, ils montrent une légère amélioration sur l'année précédente :

	Mariages	Naissances	Décès
1892.	290.319	855.847	875.888
1893.	287.294	874.672	867.526

Nous ne reviendrons pas sur les causes qui ralentissent en France le mouvement de la natalité. Nous les avons maintes fois exposées.[1] Nous nous bornerons à faire remarquer que la population tend natu-

[1] Voir notamment notre article sur le *Ralentissement de la population en France*. Décembre 1885.

rellement à se proportionner aux débouchés qui lui sont ouverts et que l'etatisme et le protectionnisme dont nous jouissons n'ont pas précisément pour effet d'élargir.

*
* *

Dans tous les pays civilisés, les politiciens ont un goût particulier pour les fonctions diplomatiques. C'est un débouché à la fois honorable et avantageux pour les membres de leur famille et pour eux-mêmes. En Suisse l'extension de ce débouché a été jusqu'a présent entravée par la nécessité de soumettre à la sanction du peuple la création de nouveaux postes diplomatiques. Le Conseil fédéral a essayé de s'affranchir de cette restriction génante en faisant voter une loi qui soustrait au referendum la représentation de la Suisse à l'étranger. Malheureusement il a fallu soumettre cette loi au referendum, qui l'a rejetée à une majorité de 222.396 voix contre 171.732. Voilà un bon point pour le referendum.

*
* *

La crise monétaire qui sévit actuellement aux Etats-Unis a une double origine : 1° La suspension du retrait de la masse de papier-monnaie émis pendant la guerre de sécession. Il en reste une somme de 356 millions de dollars, qui ne peut diminuer, les billets qui rentrent au Trésor devant être aussitôt remis en circulation; 2° L'achat, en vertu du *Bland bill* et du *Sherman Act* de 459.946.701 onces d'argent en vue d'empêcher la dépréciation de ce métal (on sait par parenthèse quel succès a obtenu cette mesure protectionniste) soit une somme de 464.210.282 dollars, représentant sous forme de certificats, d'après le tarif en vigueur, une valeur monétaire d'environ 600 millions. C'est donc une somme de papier-monnaie de 5 milliards de francs à laquelle se joint pres d'un milliard de billets de banque. L'argent n'ayant pas cessé aux États-Unis de posséder, en droit sinon en fait, avec l'or, la force libératoire, les détenteurs du papier-monnaie sont exposés à recevoir en échange un métal déprécié de moitié. Jusqu'à présent, ce papier-monnaie a été remboursé en or; mais la réserve d'or du Trésor public va s'épuisant rapidement, sous l'influence de cette appréhension fort légitime, M. Cleveland a voulu remédier au péril devenu imminent d'une dépréciation du papier en augmentant la réserve, au moyen d'une émission de bons du Trésor payables en or; mais, en admettant même que cet expédient soit accepté par le Congrès, aurait-il pour effet de mettre fin à la crise monétaire? Il est permis d'en douter. Le seul remède vraiment efficace à cette crise consisterait dans le

retrait du papier-monnaie, et dans la reconstitution de la circulation sur la base unique de l'étalon d'or. Ce serait un remède coûteux sans doute, mais, dans l'état actuel des choses, il n'y en a pas d'autre.

*
* *

Une conférence des premiers ministres des colonies australiennes s'est réunie le 30 janvier à Hobart Town pour discuter la question de la fédération projetée entre ces colonies. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° La Conférence considère la Fédération comme étant la grande et urgente question de la politique australasienne;

2° Une Convention composée de dix représentants de chaque colonie sera immédiatement nommée par les électeurs et chargée d'élaborer une Constitution fédérale;

3° La Constitution ainsi rédigée sera soumise aux électeurs pour être acceptée ou rejetée par eux, par un vote direct;

4° Cette Constitution, si elle est acceptée par trois colonies ou plus, sera soumise à la Reine par la voie d'une adresse du Parlement des colonies, demandant l'adoption d'une loi spéciale;

5° Un bill sera soumis au Parlement de chaque colonie dans le but de donner une sanction aux résolutions précédentes, et MM. Kingston et Turner seront chargés de rédiger ce bill qui sera présenté à la Conférence.

La constitution de la fédération n'est plus désormais qu'une question de temps. Au point de vue politique elle aura probablement pour conséquence l'établissement d'une république fédérative analogue à celle du Dominion du Canada sous l'autorité nominale de l'Angleterre; au point de vue économique, la suppression des douanes intérieures, et l'établissement d'un tarif commun qui sera d'abord plus ou moins protectionniste mais qui aura du moins le mérite de diminuer les obstacles opposés aux échanges, en attendant qu'un progrès ultérieur les supprime.

*
* *

Le Reichstag a été saisi d'un projet de loi dit de l'Umsturzvorlage, destiné à ressusciter le régime de répression que M. de Bismarck avait établi en 1878 contre le socialisme et qui a été rigoureusement appliqué jusqu'en 1890. Or voici quels ont été les résultats de ce régime :

En 1878, les élections avaient donné aux socialistes 437.158 voix.

1881.....	549.990
1884.....	311.961
1887.....	763.128
1891.....	1.341.587
1893.....	1.734.000

On voit donc que les lois répressives n'ont pas eu la vertu d'arrêter les progrès de la propagande socialiste. Aussi le Reichstag s'est-il montré peu disposé à recommencer une expérience qui a si médiocrement réussi. A l'exception du baron de Stumm, un ultra-conservateur, aucun orateur ne s'est prononcé, sans restriction, en faveur du projet de loi. Un député bavarois, M. Sigl, l'a critiqué, dans une vive harangue dont on nous saura gré de reproduire un extrait pittoresque d'après le *Journal des Débats*.

Le baron de Stumm dit que les socialistes empoisonnent le peuple. Eh bien! moi je vous dis que celui qui se laisse empoisonner par les théories socialistes est un « âne ». (Longue hilarité.) Parmi les catholiques il y en a beaucoup qui vont à la messe le matin et le soir dans des réunions socialistes. (On rit.) Je connais un magistrat de la Cour suprême de Bavière, qui m'a dit : « Je vote pour les socialistes par dégoût et colère contre les gouvernants actuels. » Si vous votez cette loi, vous aurez 80,000 voix socialistes de plus en Bavière, car tout le monde est mécontent en Allemagne, sauf peut-être le prince de Bismarck, et encore celui-là n'est pas tout à fait satisfait. (Hilarité.) Je ne suis pas socialiste; mais, si cela continue ainsi, je le deviendrai. (Longue hilarité.) On dit qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu. A Berlin, il ne faut pas parler de révolution, car où a-t-on plus révolutionné depuis 1866 que justement à Berlin? On a violé la Constitution, on a renversé et annexé le royaume de Hanovre! Et les alliés de la Prusse donc! Mazzini et Garibaldi n'ont-ils pas, eux aussi, porté la révolution partout? Je suis d'avis que, lorsque les institutions d'un État ne valent rien, c'est le devoir sacré de chaque bon citoyen de recourir à la révolution (applaudissements à gauche) et vous ne l'empêcherez pas; malgré vos prisons, vos fusillades et même si M. le ministre de la guerre remue son grand sabre (hilarité générale), et le jour où nos armées seront battues, où toutes les passions mauvaises seront déchaînées, alors vous aurez la Commune à Berlin, comme autrefois à Paris.

Je ne le souhaite pas, mais, le jour où elle viendra, je m'en laverai les mains. (Longue hilarité.) Le peuple bavarois ne veut pas de cette

loi; si les Prussiens en veulent, qu'ils s'arrangent entre eux. En Angleterre Charles Ier, avec l'aide de ses ministres, essaya de gouverner contre la volonté du peuple; ces ministres moururent sur l'échafaud et le roi les suivit un an après. Les Allemands sont trop débonnaires pour couper le cou à des ministres ou à des rois, le sort de nos ministres sera moins tragique; mais s'ils continuent, il pourrait arriver que, pour changer, ils ne soient pas balayés du pouvoir par la volonté de l'empereur, mais par la volonté du Reichstag. (Vives protestations à droite.)

A la suite de cette discussion, une polémique violente, — tellement violente qu'elle a été sur le point de se terminer par un duel, — s'est engagée entre le baron de Stumm d'une part, le professeur A. Wagner de l'Université de Berlin, *Katheder socialist*, et le pasteur Stoecker, antisémite et socialiste chrétien, de l'autre.

Dans une réunion publique, M. Wagner a vivement protesté contre l'accusation de coqueter avec le socialisme, que M. de Stumm avait portée contre lui. Il a, dit-il, critiqué les théories de Lasalle et de Karl Marx. C'est bien possible, mais il n'en est pas moins un des coryphées du socialisme d'État, lequel est bien, quoi qu'en dise notre savant confrère de l'Université de Berlin, en coquetterie réglée avec les autres variétés du socialisme.

*
* *

Un *comité de défense et de progrès social* s'est constitué sous la présidence de M. Anatole Leroy-Beaulieu, en vue d'opposer à la propagande socialiste, une propagande libérale. Dans la première séance du comité, qui a eu lieu à Paris dans la salle des sociétés savantes, M. Georges Picot a fait appel en ces excellents termes à l'initiative privée :

En présence de notre inertie, ne nous étonnons donc pas de l'absorption des forces individuelles par la puissance publique. Notre abstention, notre attente, nos lamentations dans le vide sont un constant et coupable appel à l'intervention de l'Etat. C'est à chacun de nous à agir, c'est à l'initiative privée qu'il appartient de multiplier ses efforts, si nous voulons ramener l'État dans ses limites. Ne cessons de redire que si chacun en France accomplissait tout son devoir, il n'y aurait pas de question sociale! Ce n'est pas un déshonneur de périr trahi par la bonne fortune. C'est une honte sans égale de succomber faute de bonne volonté!

Vous tous qui vous sentez au cœur des convictions fortes, un désir et une espérance, aidez-nous à lutter contre cette maladie des sociétés vieillies qui s'appelle le socialisme!

Il n'y a pas à s'y tromper : partout où se répand le découragement, où l'homme s'abandonne, où la volonté vacille, où, sous l'influence morbide du pessimisme philosophique, l'individu doute de lui-même, abdique la foi en ses destinées, on voit naître le socialisme.

Ce n'est pas l'homme fort, énergique, confiant en son droit, prêt à lutter pour l'exercer, qui jettera ses armes et demandera à l'État de le prendre en tutelle. C'est l'homme las, se sentant incapable de supporter les maux de la vie qui signera sa propre capitulation.

Voyez en quel pays du monde cette doctrine a fait le plus de progrès : observez comment, en Allemagne, elle est sortie tout armée des Universités, professée par ceux qui venaient de commenter Schopenhauer, comme une formule sociale destinée à dissimuler leur désespérance, répandue par les disciples d'Hégel, ressuscitant l'idolâtrie de l'État, cette religion dernière des peuples qui abdiquent en mettant César sur les autels.

Comme l'a excellemment fait remarquer M. Georges Picot « c'est à l'initiative privée qu'il appartient de ramener l'État dans ses limites ». Nous engageons donc le *Comité de défense et de progrès social* à ne pas se borner à faire la critique négative du socialisme, — chose facile mais stérile — et à opposer aux programmes socialistes la concurrence active et résolue d'un programme antiétatiste.

G. DE M.

Paris, 14 février 1895.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Petite bibliothèque économique française et étrangère. *Lavoisier*. — *Statistique agricole et projets de réforme*, par G. Schelle et E. Grimaux, 1 vol. de 187 p. Petit in-18. Paris, Guillaumin et Cie.

Essai sur les ententes commerciales et industrielles et les transformations qu'elles pourraient apporter dans l'ordre économique actuel, par Charles Brouilhet. 1 vol. in-8° de 211 p. Paris, mêmes éditeurs.

Le Homestead aux Etats-Unis, par L. Vacher, ancien député. 1 vol. in-8° de 286 p. Paris; Guillaumin et Cie et Larose et Forcel.

Le transformisme social. Essai sur le progrès et les régies des Sociétés, par Guillaume de Greef, professeur de sociologie générale et de philosophie à la nouvelle Université libre de Bruxelles. 1 vol. in-8° de 520 p. Paris, Félix Alcan.

Mouvements et diminution de la population agricole en France

(histoire et démographie), par Georges Guery. 1 vol. in-8° de 226 p. Paris, Arthur Rousseau.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 23e session. 1re partie. 1 vol. in-8° de 436 p. Paris, G. Masson.

Almanach de la coopération française, 1895, 3e année. Imprimerie Nouvelle (Association ouvrière).

Statistique générale de la Tunisie, 1881-1892. 1 vol. in-4° de 460 p. Tunis, Louis Nicolas et Cie.

Chemins de fer, postes, télégraphes, marine du royaume de Belgique. Compte rendu des opérations en 1893. 1 vol. in-folio. Bruxelles. J. Goemaere.

Budget de l'empire russe pour l'exercice 1895. In-folio de 55 p.

Les tabacs et toubekis grecs, au point de vue chimique, par A.-K. Dambergis, professeur à l'Université d'Athènes. In-4° de 25 p. Athènes, Imprimerie Nationale.

Canada. Le Guide du Colon français, belge et suisse. In-12 de 32 p.

Outlines of english industrial history by. W. Cunningham and Ellen, A. Me Arthur. 1 vol. in-8° de 274 p. Cambridge. Londres, C. J. Clay et sons.

Nuovo Trattato elementare di scienza economica del prof. Carlo Oddi. 1 vol. in-8° de 670 p. Verone, G. Franchini.

La Chiesa e lo stato. Il socialismo. Gennaro Avolio. In-12 de 87 p. Naples, Luigi Pierro.

Die Klassische Nationalökonomie und ihre Gegner, par le Dr Richard Schüller. In-8° de 71 p. Berlin, Carl Hey manns Verlage.

La Cité moderne, métaphysique de la Sociologie, par Jean Iroulet, 1 vol. in-8° de 691 p. Paris, Félix Alcan.

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE PROTECTIONNISME COMMUNAL

Quand on parcourt les cahiers de doléances présentés par les sénéchaussées et bailliages aux Etats généraux de 1789, on est frappé de l'analogie qui existe entre les réclamations formulées par les trois Ordres, à la fin du siècle dernier, et les désiderata dont l'opinion poursuit aujourd'hui la réalisation.

La forme du Gouvernement, l'organisation des pouvoirs publics, le mode de votation et l'assiette de l'impôt tiennent le premier rang des préoccupations générales. Puis, l'on aspire à la délivrance de toute contrainte personnelle ; on fait des vœux pour qu'aucune entrave ne vienne gêner le développement du commerce et l'exercice des diverses industries.

Cette permanence dans l'évolution s'explique aisément, pour peu que l'on veuille bien y réfléchir. La Constitution qu'un peuple s'est donnée, ou qu'il subit, résume à merveille son état de civilisation générale en même temps que sa situation morale et les destinées qui se préparent pour lui. Comment s'étonner dès lors que le mode de personnification de l'État soit l'objet du souci constant et dominant d'un pays? Il y a cent ans, mille systèmes étaient proposés, plus ingénieux et un peu plus impraticables les uns que les autres. Comme la masse n'avait point la pratique de l'autorité, jusqu'alors aux mains d'un seul, on faisait œuvre de philosophe ou de littérateur. Aujourd'hui chacun se pique d'être révisionniste et, sous prétexte que nous détenons tous une parcelle de la souveraineté nationale, nous nous imaginons trop volontiers que nous avons tous droit à un remaniement de nos institutions conforme à nos vues personnelles.

L'impôt constitue le point de contact le plus immédiat et le

plus sensible, entre la collectivité et l'individu. C'est pour le contribuable une inquiétude de tous les jours de savoir quelle part on lui prendra de son gain ou de son revenu, quelle concession il devra faire aux charges d'une vie publique élargie et singulièrement compliquée. Les privilèges d'autrefois fois ont disparu, il est vrai ; le principe d'égalité a triomphé. On voudrait cependant aller plus loin : on se demande aujourd'hui s'il suffit que chacun soit traité de même sorte.

« Peu importe que l'on nous soustraie notre argent, si l'on consent à nous rendre la libre disposition de notre corps » disaient les corvéables qui chaque année devenaient, pour un temps, les prisonniers du fisc. Aidée de la maréchaussée, l'administration jouait le rôle de garde-chiourme ; les travaux sur les routes valaient presque les galères. La seule différence était que l'on ne voguait point. Le Sénat ne s'occupe-t-il pas, en ce moment même, de faire disparaître la prestation, qui a remplacé la corvée ?

Enfin la suppression des octrois, vestige des anciennes traites de province à province, dernières barrières que rencontrent encore les échanges, elle aussi, figure à l'ordre du jour de nos deux Assemblées.

Et, s'il est une chose que l'on ait peine à concevoir, c'est que nous en soyons en matière de liberté commerciale, presque au même point qu'à l'époque des Etats Généraux. Dans l'ordre politique, des progrès considérables et inappréciables ont été accomplis. La condition des personnes et celle des biens ont subi une transformation complète. Le patrimoine de l'humanité est à tout jamais enrichi d'une série de précieuses conquêtes.

Dans l'ordre économique, au contraire, les idées, les évènements se sont pour ainsi dire traînés terre à terre et rampent toujours, impuissants à prendre leur vol et à se dégager de nécessités pratiques qui les ramènent aux mêmes obstacles que l'on s'imaginait avoir déjà franchis.

Seule l'histoire peut jeter quelque lumière sur les causes d'un pareil retard.

I

Les principes de la Révolution sont fils de l'Expérience. Les abus des Parlements, leurs continuels empiétements sur le domaine exécutif ont donné naissance à la séparation des pouvoirs. De même, les entraves de toutes sortes apportées au commerce par les douanes intérieures et à l'industrie par les corporations, ont amené des

mesures libérales et des réformes qui sont comme le développement naturel de la déclaration des Droits de l'homme.

On sait que les traites portaient sur tous les États et qu'elles rendaient les provinces étrangères entre elles, comme si chacune d'elles n'avait pas le même souverain. La multitude des commis, celles des brigades et le nombre de leurs juridictions absorbaient la plus grande partie des droits. Ce qui en revenait à l'État n'équivalait pas aux gênes, aux embarras, et aux avaries que le déballage apportait aux effets visités sans compter que ceux-ci parfois étaient perdus. Tel est l'objet des plaintes unanimes des trois Ordres, à la fin de l'ancien régime. L'accord est complet sur ce point et partout, dans le Royaume, on forme le vœu que les traites soient supprimées à l'intérieur du pays et reportées à ses frontières.

Chose remarquable : on avait alors une notion très nette du rôle du commerce et de son importance. Cette source de la richesse nationale était moins dépréciée, elle était moins méconnue à cette époque qu'aujourd'hui, bien que les doctrines physiocratiques, dont le propre est de négliger systématiquement tous les éléments de production autres que la terre, fussent encore récentes. Le bon sens et la pratique des affaires avaient corrigé cette erreur, que les agriculteurs se sont efforcés de faire renaître de nos jours, et non sans succès.

Ici, on proclame que, la liberté étant l'âme du commerce, on doit d'autant plus s'occuper de la lui procurer que c'est à lui que nous devons nos jouissances et les richesses qui donnent à un État la supériorité sur un autre. Ailleurs, on semble combattre par avance le regrettable antagonisme dont nous sommes témoins de nos jours. Comme il est universellement reconnu, dit-on, que c'est au commerce et à l'agriculture que les États les plus florissants doivent leur splendeur, on ne saurait douter que ces articles intéressants ne fixent l'attention de l'Assemblée Nationale.

« *Déjà, par un heureux accord, ces deux arts, étroitement liés en France, semblent se prêter un concours et un éclat réciproques; car, si l'agriculture peut se glorifier d'avoir ouvert quelques branches au commerce de spéculation, le commerce à son tour a la satisfaction de relever le courage trop souvent abattu des cultivateurs. A ces avantages mutuels, le commerce réunit presque seul celui d'entretenir l'abondance, de soutenir la guerre, de ramener la paix, et d'embrasser à la fois tous ces grands intérêts. Le commerce en un mot, est en France, la Providence de l'État*; et la nation assemblée lui doit une protection d'autant plus écla-

tante que les avantages qui y sont attachés sont actuellement un patrimoine commun à tous les Ordres et à tous les citoyens. »

On ne pouvait mieux dire, et il ne paraîtra surprenant, à personne que des gens imbus de telles idées, considérassent comme intolérable la situation qui était faite au commerce intérieur. La question, du reste, n'était pas nouvelle. Elle avait été agitée aux États généraux de 1614. Colbert avait tenté de la résoudre, mais sans y réussir. Outre que tous ces droits profitaient en partie au Trésor, toujours vide et peu disposé à sacrifier une source de revenus, certaines provinces n'entendaient pas que l'on mît fin un état de choses dont elles tiraient elles-mêmes bénéfice. Turgot, l'intendant Trudaine, l'abbé Morellet, le contrôleur général Bertin, Necker s'occupèrent successivement de la suppression des péages et des traites intérieures. Ce dernier rédigea même un plan complet de réforme.

Un mémoire préparé par Du Pont de Nemours fut déposé en 1787 par de Calonne. Il concluait à la suppression des droits de circulation intérieure, évalués à 5.500.000 livres, l'abandon de cette somme devant être facilement compensé par l'extension générale du commerce, par une perception égale de droits sagement combinés à toutes les entrées et sorties du royaume, et par une diminution considérable des frais de recouvrement. Revenu aux affaires, Necker se trouva en présence d'un projet d'édit tout prêt. Mais il voulut à s'en remettre aux Etats généraux, dont la réunion était prochaine, du soin d'examiner une dernière fois cette importante question et de la trancher définitivement.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport présenté, au nom du Comité du commerce et de l'agriculture, par Goudard, rapport dans lequel il était rendu hommage aux travaux de Trudaine et aux tentatives libérales faites à plusieurs reprises par les premiers ministres, n'eut donc qu'à prononcer le 30 octobre 1790, la suppression complète des douanes à l'intérieur. « Considérant, dit le décret des 30, 31 octobre, 5 novembre 1790, que le commerce est maintenant gêné par des entraves sans nombre ; que les droits de traites existant sous diverses dénominations rendent les différentes parties de l'État étrangères les unes aux autres ; qu'ils resserrent la consommation et nuisent par là à la reproduction et à l'accroissement des richesses nationales. Décrète : Article 1er. A compter du 1er décembre prochain, tous les droits de traites et tous les bureaux placés dans l'intérieur du royaume pour leur perception sont abolis. »

Cette œuvre, si capitale qu'elle fût, aurait été impuissante à faire cesser tous les abus auxquels l'Assemblée nationale voulait mettre

un terme et dont se plaignait le public. La loi révolutionnaire des 19-25 janvier 1791, qui vint abolir les impôts de consommation intérieure, fit disparaître du même coup les droits d'entrée et d'octroi, droits perçus à l'entrée des villes pour fournir des ressources au Roi et aux municipalités également obérés. « Il faut donner un débouché à notre industrie et dégager le commerce de toute entrave », s'écriait à ce propos le député Fermont.

C'est dans le même but que les lois des 24 mars 1790, 25 août 1792 et 15 juillet 1793 supprimèrent progressivement sans indemnité, toutes les taxes consenties en faveur de particuliers à titres de péages. Un édit du 15 août 1779 avait bien consacré la même mesure, mais vainement. L'effort était demeuré stérile : les privilèges étaient trop profitables et trop vivaces. La Révolution seule pouvait mener à bien pareille entreprise.

Ainsi, à la fin du siècle dernier, le principe de liberté avait triomphé de toutes parts. L'expérience du passé, les représentations des intéressés avaient amené une salutaire réaction contre les pratiques défectueuses, les institutions gênantes qui avaient pris naissance peu à peu, sous la pression des nécessités du moment et des besoins locaux. La notion de l'unité de la nation et du territoire se dégageait enfin, et les intérêts particuliers et régionaux le cédaient au souci du bien public et au respect de l'intérêt général.

Cette éclaircie devait être de peu de durée, non pas que les résultats acquis fussent en eux-mêmes éphémères ; mais les Assemblées qui se succédaient au pouvoir avaient des préoccupations plus pressantes que de veiller au maintien de l'harmonie établie à si grand peine dans l'organisation économique du pays.

Puis, l'on avait commis l'erreur de vouloir trop demander aux contributions directes. Mal réparties, encore plus mal perçues au milieu de troubles et de guerres continuels, elles étaient incapables de supporter à elles seules l'écrasant fardeau des dépenses publiques. Il fallut trouver d'autres sources de revenus. Alors reparurent successivement les droits d'entrée, les octrois, les péages et la corvée elle-même, habilement déguisée sous la dénomination nouvelle de prestation. Les événements se précipitaient, il fallait marcher à tout prix. On se laissa retomber dans l'ornière, avec la pensée d'en bientôt sortir. Nous y sommes encore. Seules, les traites intérieures semblent définitivement condamnées, sans que nous puissions affirmer d'ailleurs qu'on ne les tirera jamais de l'oubli.

Ainsi s'explique la grande analogie qui existe, au point de vue de la liberté du commerce intérieur, entre la situation de la France en 1789 et celle qui nous est faite actuellement.

II

Tant que les divisions de province à province existèrent, on se préoccupa relativement peu des inconvénients que pouvait présenter l'établissement de barrières fiscales à l'entrée des localités. Les conséquences de cet état de choses étaient, pour ainsi dire, confondues et noyées dans le flot des récriminations que soulevait le morcellement économique du territoire. Mais quand ce morcellement eût pris fin, apparurent nettement les tendances regrettables qu'engendre la faculté laissée aux municipalités d'imposer des droits sur les produits importés dans l'intérieur de l'agglomération communale.

Sans doute, l'exercice de cette faculté est subordonnée à certaines formalités d'autorisation dans le détail desquelles nous croyons inutile d'entrer. Ces formalités ont du reste varié comme le caractère de l'octroi lui-même. Rétabli en l'an VII à Paris, sous le prétexte de venir au secours des hôpitaux civils de la ville et des malades secourus à domicile, il fut généralisé peu de temps après. Le premier Empire, après avoir organisé la participation de l'État aux bénéfices de cet impôt local, réglementa la matière d'une façon complète par le décret de 1809. Puis vint la loi du 28 avril 1816, suivie d'autres textes, dont les derniers sont la loi du 24 juillet 1867, celles du 10 août 1871 et du 5 avril 1884.

Le grand principe que la Révolution avait posé consistait dans l'entière liberté des transactions commerciales à l'intérieur du pays : aucun droit spécial, aucune vexation ne devait plus arrêter voyageur, ni marchandise. Ainsi on avait voulu favoriser le commerce, fournir des débouchés à l'agriculture et à l'industrie, en leur facilitant l'échange de leurs produits. Une denrée produite par le sol français devait être acceptée partout dans les mêmes conditions ; un objet fabriqué devait pouvoir pénétrer dans n'importe quel centre, sans avoir la moindre rançon à payer. C'était à la fois libéral et habile ; ce n'était d'ailleurs que naturel et conforme aux lois nouvelles, à l'unité nationale et à l'égalité absolue entre les citoyens.

Que subsiste-t-il de cette admirable conception ? Bien peu de chose, en vérité. Comme on l'a vu, le programme tracé au début du siècle a été de suite abandonné. Au lieu de forcer toutes les communes à rester ouvertes au mouvement commercial et industriel et à prendre part au développement général du pays, on a permis à un grand nombre d'entre elles, au premier rang desquelles figurent les plus importantes et les plus riches, de s'isoler et de se défendre

contre tout ce qui pouvait paraître contraire à leurs intérêts particuliers et immédiats.

En doctrine, on considère bien l'octroi comme un impôt indirect; on l'envisage comme un simple droit de consommation et l'insuffisance des revenus ordinaires peut seule motiver son établissement dans une localité déterminée. En fait, nombre de municipalités, dès qu'elles sont munies de cette arme, songent à l'utiliser dans un autre but que celui de se procurer un complément de ressources.

Dès 1809, on avait cru prudent de limiter le choix entre les objets imposables, qui devaient rentrer dans l'une des cinq divisions suivantes : boissons et liquides ; comestibles ; combustibles ; fourrages et matériaux. D'autre part, on avait pris la précaution de n'admettre que la taxation des seuls objets de consommation locale.

Cependant, la perception des droits présentait, au point de vue économique, un réel danger. Ces restrictions ont reçu une interprétation tellement élastique que plusieurs villes se sont crues autorisées par ces mots « consommation locale » à imposer jusqu'aux farines et aux blés. D'autres ont fait peser des droits fort lourds sur des matières premières employées par la fabrication locale, pour la confection de produits destinés à la consommation générale. A Marseille on a taxé l'objet fabriqué lui-même, sous le prétexte que les Marseillais en avaient seuls le commerce et la vente. Certains conseillers municipaux « à courte vue » suivant l'heureuse et trop fidèle expression de M. P. Leroy-Beaulieu, trouvaient très spirituel de faire payer aux acheteurs de savon une partie des dépenses du budget communal. « Nous jouissons là, disaient-ils, d'un monopole traditionnel, pourquoi n'en pas tirer tout le parti possible? » Ils oubliaient une chose, c'est qu'en surenchérissant par l'impôt la valeur de ce produit, ils donnaient une véritable prime à la concurrence et devaient faire naître ailleurs des tentatives qui ont, du reste, été couronnées de succès.

En outre,rien n'est plus facile que d'attribuer à un droit d'octroi un véritable caractère protecteur. On peut, d'abord, établir une taxe différentielle, par exemple en exonérant du paiement des droits les animaux élevés à l'intérieur du lieu sujet, ou bien en réduisant la taxe sur les objets fabriqués et préparés dans les limites du périmètre de l'octroi.

En un mot, on favorise les produits locaux, identiques ou similaires, au détriment de ceux qui viennent de l'extérieur.

L'art. 10 du 12 février 1870 a dû formellement interdire cette pratique; les taxes différentielles sont donc supprimées aujourd'hui. Mais même en restant dans les conditions fixées par le nouveau

règlement-type, on peut arriver indirectement à des résultats analogues. Qui empêchera une ville du Nord d'inscrire à côté d'un droit dérisoire sur la bière une taxe très élevée sur les vins? Pourquoi, telle commune d'un pays forestier ne serait-elle pas autorisée à n'imposer le bois que d'une façon dérisoire et à reporter sur le charbon toute la charge du droit d'octroi? Si vigilant que soit le Conseil d'État, si ferme que puisse être le ministre des Finances, ils ne sauraient se mettre efficacement à la traverse des desseins protectionnistes des municipalités — desseins le plus souvent fort habilement déguisés — sans tomber eux-mêmes dans l'excès, et sans se livrer à de véritables procès de tendances.

C'est que le mal est inhérent au système, et ce système, quand on l'examine de près, est encore plus détestable qu'on ne peut l'imaginer. Il donne naissance, en pratique, à des difficultés inextricables, qui d'ailleurs ont toujours pour point de départ la rupture, à l'abri des barrières de l'octroi, de l'équilibre que seule la liberté pourrait maintenir entre le dedans et le dehors. Voici notamment deux questions que nous croyons intéressant de soulever et qui démontrent à l'évidence à quelle confusion peut aboutir la méconnaissance des lois naturelles. Les droits d'octroi sur les matériaux et objets fabriqués doivent-ils être proportionnés à la quantité de travail qui y a été incorporée? Par exemple, sera-t-on autorisé à frapper le bois ou la pierre destinés à la construction, de droits variant d'après leur degré de dégrossissement? Ce premier point admis, n'y aurait-il pas lieu d'ajouter au droit d'octroi proprement dit, c'est-à-dire à la partie du droit qui est purement fiscal, un supplément de taxe équivalent à la différence entre le prix de la main-d'œuvre dans la localité où le travail a été exécuté, et le salaire moyen attribué au même corps de métier dans la ville où sont introduits les matériaux.

Que l'on ne croit pas qu'il s'agisse là d'une simple digression économique. Le Syndicat des ouvriers maçons, tailleurs et scieurs de pierres de Paris, demande, en effet, que le mode de mesurage, des pierres taillées soit réformé, qu'on leur applique le mesurage par équarissement du bloc nécessairement employé à leur établissement et que le cube ainsi mesuré soit frappé d'un droit différent de celui que paient les blocs bruts (soit 25 francs au lieu de 4 fr. 20 par mètre cube). « Ce taisant, le Conseil, *dans un acte de protection pour les ouvriers résidant à Paris*, trouvera une source de recettes importantes tout en respectant le principe indiscuté de la proportionnalité devant l'impôt. » Telle est la dernière phrase de la pétition adressée par le Syndicat au Conseil municipal de Paris, qui, sur le

rapport de M. Brousse, s'est empressé de donner satisfaction aux ouvriers maçons, tailleurs et scieurs de pierre. Le Gouvernement sanctionnera-t-il cette délibération? Nous avons tout lieu de le craindre, bien qu'en province, partout où existe une carrière de pierre, s'organise un mouvement de bruyante protestation.
Voilà la capitale en lutte avec le reste du pays. Quel doux spectacle pour les protectionnistes, petits et gros !

Aux surplus, ce ne sont point là les seuls déchirements auxquels donne lieu le régime de l'octroi. Rien n'est plus triste, ni plus lamentable que d'assister à la guerre acharnée que ne manque jamais de déchaîner entre une ville et ses faubourgs tout projet d'extension du périmètre de l'octroi. Il suffit d'avoir parcouru le dossier d'une affaire de cette nature pour être édifié sur les inconvénients de toutes sortes que présente cette institution, sur les injustices dont elle a le privilège d'être l'instrument. L'octroi de banlieue lui-même, qui n'a d'autre objet que de diminuer la fraude à l'entrée d'une grande agglomération, de l'amortir en la rendant moins profitable, est réellement odieux, car il fait peser sur d'autres populations que les populations intéressées, les conséquences d'une tarification excessive et d'une réglementation exagérée.

Enfin n'a-t-on pas vu, tant cet esprit de particularisme qui subsiste en France au point de vue économique est encore vivace, n'a-t-on pas vu des municipalités se disputer à coup de faveurs ou de subventions, dont le vote, illégal, d'ailleurs, n'a pas été suivi d'effet, la création d'une industrie, d'une usine? Un grand fabricant, une compagnie importante, après avoir fait connaître leurs projets, laissaient entendre qu'ils n'attendaient que la surenchère de telle ou telle commune pour établir sur son territoire le siège de leurs opérations, et, si le Gouvernement n'y avait pris garde, les contribuables auraient supporté un surcroît de charges dans l'espoir que le revenu de l'octroi et le chiffre de la population sujette s'en trouveraient augmentés !

Aussi bien il est inutile, il serait oiseux d'insister sur toutes les imperfections de l'octroi. Nous avons exposé ici même [1] les graves conséquences que pourrait avoir le maintien de cette taxe locale, et nous n'avons eu, aujourd'hui, d'autre pensée que de mettre en valeur la plus grave de toutes et celle qui, jusqu'à présent, avait été

---

[1] La question des vins par J. Charles-Roux, député. *Journal des Economistes*, numéro du 15 juin 1894.

le plus négligée. Les études approfondies auxquelles a donné lieu le projet de suppression des octrois, ont été suivies d'un mouvement d'opinion irrésistible, et on ne saurait qu'applaudir à l'initiative que viennent de prendre MM. Ribot et Leygues, en invitant la ville de Lyon à réaliser au plus tôt une réforme accomplie déjà, depuis le 1er janvier de cette année, par la ville manufacturière d'Elbeuf.

III

Les octrois disparaîtront. Comment les remplacera-t-on? Quel supplément de ressources pourrait-on demander aux autres impôts qui figurent au budget communal? Sera-t-il nécessaire de créer des taxes nouvelles et quelles seront ces taxes? Ce sont là autant de questions que nous n'avons garde de traiter aujourd'hui. Mais le fait qu'elles se posent rend indispensable à notre avis une étude rapide des taxes communales actuelles, étude qui aura seulement pour objet de déterminer le caractère de ces taxes, de préciser leur but et leur rôle, et de signaler le grand danger qu'il y aurait à les dénaturer ou à méconnaître le principe qui a présidé à leur établissement.

Ce principe, c'est que toutes les taxes communales doivent correspondre à un service rendu à l'individu par la collectivité ou à l'usage fait par l'individu d'une partie de l'outillage ou du domaine collectif. Il suffit, pour s'en rendre compte, de procéder à leur énumération : les taxes de balayage, de pavage, de trottoir représentent la substitution de l'action commune à celle de chaque habitant au droit de l'immeuble qu'il occupe sur la voie publique ; les abonnements d'eau et de gaz ne constituent que la participation de chacun aux frais d'entreprises municipales, concédées ou non. Les droits de voirie, les permissions de réparation, construction, établissement de saillies en dehors de l'aplomb des maisons, les droits de stationnement pour les voitures publiques et les voitures de place, les droits de place et d'étalage sont le prix de l'occupation de dépendances du domaine public ou du domaine privé de la commune ; enfin les droits de pesage et mesurage ne sont autre chose que la rémunération due pour une opération utile et qui se trouve entourée de garanties spéciales.

Est-ce là simplement l'œuvre du hasard? ou bien un vague besoin d'harmonie a-t-il seul donné à la législation financière communale une homogénéité si complète, si bien faite pour provoquer l'étonnement en pareille matière? Le croire serait une erreur. On a tenu, au contraire, en procédant ainsi, à limiter à la circonscription

communale le champ d'action de l'autorité et de l'assemblée municipales. On a cherché, en établissant une concordance absolue entre l'acte qui motive l'impôt, le lieu où cet acte s'accomplit et l'impôt lui-même, à éviter qu'en frappant telle ou telle personne, telle ou telle chose, arbitrairement et sans aucun souci de l'équité, ou fasse naître des discordes, des luttes économiques, des représailles, tous les maux qu'engendreraient fatalement des taxes dont l'assiette et l'incidence seraient moins nettement définies et circonscrites.

C'était faire preuve de sage prévoyance. Nous allons montrer jusqu'à quel point ces précautions étaient indispensables.

La taxe d'abatage nous en fournit un premier exemple :

Les animaux nécessaires à l'alimentation sont généralement abattus dans des tueries ou triperies particulières. Ces établissements sont considérés comme dangereux, incommodes ou insalubres ; à ce titre ils sont soumis au contrôle et à l'autorisation administratives. De plus, l'art. 90 du décret du 22 juillet 1882 dispose qu'ils sont placés d'une manière permanente sous la surveillance d'un vétérinaire délégué à cet effet. Dès que celui-ci reconnaît, après l'ouverture d'un animal, les lésions propres à une maladie contagieuse, il doit en aviser le maire, lequel prend les mesures nécessaires.

Malgré cette réglementation, les tueries laissent souvent à désirer : leur propreté est douteuse et l'on y égorge parfois du bétail peu sain. En outre, elles offrent, quand elles fonctionnent dans de mauvaises conditions, un spectacle qui répugne à la douceur de nos mœurs et constitue un enseignement pernicieux pour la jeunesse.

Nous pensons, quant à nous, que si l'autorité administrative faisait preuve de vigilance et d'énergie, toutes ces défectuosités ne tarderaient pas à disparaître. Il suffirait, pour mettre fin aux abus, d'appliquer rigoureusement les prescriptions existantes, et d'organiser au besoin un service régulier d'inspection.

Nous n'hésitons pas à reconnaître, toutefois, que la multiplication des abattoirs publics, constructions spéciales, bien aménagées, isolées du centre des agglomérations, et soumises à l'intervention incessante des agents sanitaires des municipalités, constituerait un très sérieux progrès.

D'après un décret rendu en Conseil d'État, le 27 mars 1894, l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'une abattoir public fixera le périmètre dans lequel les tueries particulières devront être supprimées en vertu de l'article 2 de l'ordonnance du 15 avril 1830. Ce texte tranche une question depuis longtemps pendante et assure

aux villes intéressées le bénéfice de l'installation d'un établissement spécial dont l'édification et l'entretien n'ont pas été sans leur imposer d'assez lourds sacrifices.

Ces sacrifices revêtent d'ailleurs une forme particulière et ne grèvent pas directement le budget communal. En effet, des taxes peuvent être perçues sur les viandes préparées dans les abattoirs publics ; mais, aux termes du décret du 1er août 1864, elles ne doivent pas dépasser les sommes nécessaires pour amortir le capital de premier établissement et subvenir aux frais de gestion et d'entretien. Ainsi, ces taxes sont bien, elles aussi, la représentation de services rendus aux personnes qui font usage des abattoirs. Leur légitimité n'est donc pas contestable.

Mais des difficultés n'ont pas tardé à surgir. Les bouchers de certaines localités ont cherché à se soustraire au paiement de la taxe en installant des tueries particulières au-delà des limites de l'agglomération. Ailleurs les bouchers patentés de la commune se sont plaints amèrement de la concurrence que leur faisaient les viandes dites *à la main* ou *foraines*. Celles-ci n'ayant pas eu à acquitter la taxe d'abatage seraient vendues à meilleur compte que les viandes locales, sans présenter du reste les mêmes garanties de salubrité et de qualité que les animaux préparés à l'abattoir.

Cette situation amena nombre de municipalités à frapper les viandes venant de l'extérieur d'une taxe dite de poinçonnage ou de vérification, destinée en réalité soit à contraindre les bouchers à se servir de l'abattoir, soit à les garantir contre la concurrence du dehors.

Le Ministère de l'Intérieur avait cependant décidé, dès 1866, qu'on ne pouvait assujettir les bouchers et les charcutiers qui ne conduisent pas leurs animaux dans les abattoirs à la taxe d'abatage, ni même à une taxe équivalente destinée à en tenir lieu et qui ne serait pas à leur égard la compensation d'un service rendu. Sa jurisprudence n'a jamais varié sur ce point. Mais, malgré des instructions formelles, les préfets, par ignorance, par insouciance ou faiblesse laissèrent les maires les plus obstinés ou les plus audacieux libres de percevoir une taxe sur les viandes foraines. En vain la Cour des comptes multiplia-t-elle les référés, l'autorité administrative était débordée par les municipalités protectionnistes et lorsque, tout dernièrement la question fut portée au Parlement sous la forme d'une proposition de loi destinée à sanctionner cette pratique illégale, il fut facile aux auteurs de cette proposition d'invoquer de nombreux précédents. Vérification faite, ces précédents existaient

nonobstant l'opposition persévérante du Gouvernement appuyée et consacrée par l'avis récemment émis, le 2 mai 1888, par les sections de l'Intérieur et des Finances du Conseil d'État.

Aux termes de cet avis, la légalité d'une taxe sur la viande dépecée, même si celle-ci ne dépassait pas le droit d'octroi et le droit d'abatage, ne saurait être soutenue depuis la promulgation du réglement d'administration publique du 12 février 1870, dont l'article 10 dispose qu'en aucun cas, les objets inscrits au tarif ne peuvent être soumis à des taxes différentes, à raison de ce qu'ils proviennent de l'extérieur ou de ce qu'ils seraient récoltés ou fabriqués à l'intérieur du lieu sujet. D'autre part, le tarif général annexé au décret du 12 février 1870 ayant fixé la proportion à établir entre le tarif de la viande sur pied et le tarif de la viande dépecée, si l'on majore les taxes sur la viande dépecée prévues par le tarif général d'une somme égale au droit d'abattoir, on veut en réalité, ainsi que l'indiquent, du reste, les délibérations des Conseils municipaux, favoriser les bouchers établis à l'intérieur du lieu sujet. On modifie ainsi le caractère de taxe d'abattoir qui conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, rappelée lors de la discussion de la loi de 1846[1], ne doit être considérée que comme la rénumération d'un service rendu. En effet, si elle est imposée sous

---

[1] Il faut entendre l'article 5 de la loi des 10-12 mai 1846, dans le sens absolu d'interdiction qui lui appartient, et ne pas admettre qu'il puisse être de règle de soumettre la viande introduite à la main par les bouchers forains à une taxe égale à la taxe d'octroi sur les bestiaux réunie au droit d'abattoir. Ce serait consacrer une mesure contraire à l'intérêt des consommateurs, en ce qu'elle les priverait de la concurrence que la boucherie foraine peut faire aux bouchers de l'intérieur, pour l'approvisionnement des bestiaux. Le droit d'abattoir est le prix d'un service rendu et l'on ne saurait songer à le faire acquitter par le boucher de l'extérieur qui n'abat pas ses bestiaux dans cet établissement. Les tarifs des droits d'abattoir sont réglés de manière à procurer aux communes une juste indemnité des dépenses qu'elles ont faites pour ces bâtiments ; mais l'on n'a pas entendu leur concéder en cela une perception analogue ou accessoire à celle de l'octroi. Par cette raison, les bouchers de l'extérieur qui ne font pas usage de l'abattoir n'ont pas à en acquitter le droit. On ne saurait, non plus, le leur imposer pour établir une égalité de position entre eux et les bouchers de l'intérieur qui paient à la fois l'octroi et le droit d'abattoir, car si le boucher forain ne supporte pas ce dernier droit, il a aussi des frais à acquitter pour l'abat de ses bestiaux à l'extérieur et pour l'apport de la viande à la ville. (Discussion à la Chambre des Pairs. — Opinion exprimée par le Rapporteur).

forme d'octroi aux bouchers qui ne profitent pas de ce service, elle constitue une charge qui les empêche de lutter avec ceux qui sont établis à l'intérieur. Dans ces conditions, le droit d'octroi, au lieu d'être un droit de consommation ayant un caractère purement fiscal, se transforme en un droit protecteur favorisant les industriels de l'intérieur au détriment des industriels fabriquant à l'extérieur du lieu sujet; une taxe semblable est contraire aux dispositions rappelées dans l'article 10 du décret du 12 février 1870.

D'un autre côté, aucun texte de loi ne permettant d'établir une taxe quelconque sur les viandes dépecées introduites dans la commune, le seul moyen de combattre la concurrence, que les bouchers forains peuvent faire aux bouchers établis à l'intérieur, est d'inviter les administrations municipales, à fixer à un taux modique les droits perçus à l'abattoir, de telle sorte qu'ils ne dépassent pas les frais auxquels les bouchers forains doivent faire face pour l'abat de leurs bestiaux et pour le transport des viandes.

La question ne pouvait être plus sagement, ni plus nettement résolue. Malheureusement, l'initiative parlementaire est intervenue dans cette affaire. Une proposition de loi est soumise en ce moment aux délibérations du Sénat qui paraît disposé à négliger dans la circonstance ou à écarter systématiquement tout ce qui pourrait rendre une réforme acceptable. Qu'il nous suffise de dire que les municipalités auraient la faculté de prélever une taxe de visite et de poinçonnage sur les viandes apprêtées dans les tueries particulières ou venant du dehors. Cette taxe leur permettrait de se récupérer des frais de visite et de poinçonnage, d'assurer aux consommateurs l'usage de la viande saine et de protéger ainsi la santé publique. Il convient d'ajouter que rien dans le texte n'oblige les communes à faire réellement les opérations de contrôle qui doivent en principe motiver le payement de la taxe. Le caractère de la mesure que l'on propose de sanctionner ressort, du reste, nettement du rapport fort intéressant et très complet de l'honorable M. Brunet. La seconde délibération nous apprendra à quelles dispositions s'arrêtera le Sénat et s'il consentira, comme le demandent certains de ses membres, à égaliser complètement les charges fiscales, taxes d'octroi et d'abatage qui frappent la viande sortant de l'abattoir, et le droit de visite, véritable droit d'entrée, qui sera imposé aux viandes foraines, — sans qu'il soit tenu compte des frais que ces dernières ont déjà dû acquitter avant d'arriver à la barrière de l'octroi.

Pour nous, notre opinion est bien arrêtée et c'est avec le plus vif regret que nous voyons faire si peu de cas de principes qui devraient nous être, à tous, également chers. La vérité est que cette

agitation est purement factice : elle nous paraît avoir été inspirée et organisée par la Société des abattoirs municipaux de France. Puissamment organisée, cette Compagnie s'offre à construire et à exploiter, moyennant l'abandon provisoire du produit des taxes, un établissement qu'elle abandonne ensuite en toute propriété à la commune, lorsque le terme de la concession est venu. Il est aisé de comprendre qu'elle ne puisse se consoler de voir désertés par les bouchers certains des abattoirs dont elle a ainsi assumé la charge. Elle ne saurait davantage considérer comme légitime la concurrence faite par les viandes foraines à celles qu'elle abat.

Il faudrait cependant s'entendre. Lorsqu'on exerce une industrie, on le fait à ses risques et périls et quand le succès tarde à couronner les espérances que l'on a pu concevoir, il paraît tout au moins singulier que l'on songe à le forcer, à le violer au préjudice des autres. Pour bien apprécier cette prétention, il suffit de raisonner par analogie. Que dirait-on d'une municipalité qui songerait à imposer aux étrangers une taxe représentative des frais de construction et d'entretien d'un théâtre ou d'un casino communal ? « Comment, pourrait s'écrier le maire, ce théâtre, ce casino, nous l'avons créé pour les amateurs de villégiature, pour les gens du dehors, dans le but de les attirer et de faire une bonne opération. Et voilà que non seulement notre clientèle n'augmente pas, mais que ceux qui continuent à venir se soucient fort peu de représentations, de musique et de jeux ! Il faut cependant que nous couvrions nos dépenses ! Le théâtre pourra rester vide et le casino désert, mais nul étranger ne séjournera dans les limites de l'octroi sans acquiter une taxe égale au prix de l'abonnement qu'il aurait dû prendre ». Pourquoi, aussi, quand une commune a fait la dépense d'une distribution d'eau ou de gaz ne pas obliger les habitants à combler leurs puits, ne pas proscrire la chandelle, la bougie, l'huile et le pétrole ?

Les seuls remèdes que comportent de pareilles situations sont cependant bien simples. D'abord, avant de construire un abattoir, on devrait s'assurer que les bouchers y viendront, vérifier s'il est réellement besoin d'un établissement spécial, rechercher si la population, soucieuse de la qualité de la viande et de sa bonne préparation, saura contraindre ses fournisseurs à lui offrir les garanties qui résultent du fonctionnement d'un service municipal bien organisé. Puis, en supposant l'abattoir créé, il n'y faut percevoir que des droits peu élevés, qui, se rapprochant sensiblement des frais d'abatage et de transport des viandes foraines, ne constituent pas une prime à l'importation de ces dernières.

Reste la question de l'hygiène, car c'est au nom de l'hygiène que toute cette campagne a été menée. Les rapporteurs citent avec complaisance l'avis de toutes les autorités en la matière ; consultés, les savants, les corps et comités spéciaux, ont répondu que la préparation des viandes à l'abattoir constituait un excellent moyen d'éviter l'entrée de viandes malsaines ou avariées dans la consommation. Ils ont déclaré également que la vérification et le contrôle ne sauraient être trop sévères. En quoi nous sommes parfaitement d'accord avec eux. Ils n'ont rien dit de plus ; l'auraient-ils fait qu'ils seraient sortis de leur compétence.

On invoque aussi l'exemple des regrettables accidents qui se sont produits l'année dernière dans des corps de troupe trop libéralement gratifiés de « viande à soldat ». Nous déplorons ces faits autant que personne et nous espérons que l'autorité militaire tiendra la main à ce que, dans toutes les garnisons et avant toute distribution, la viande soit minutieusement examinée par un vétérinaire et, à défaut, par un médecin [1].

C'est là une excellente mesure dont la population civile devrait être appelée à son tour à bénéficier. Que faudrait-il pour cela ? Que les municipalités prissent à leur charge les frais de visite et de poinçonnage des viandes foraines. Rien de plus légitime que d'inscrire pareille dépense au budget communal, car qui profite, après tout, de ces formalités préventives, sinon le consommateur, l'habitant ? Que si l'on objectait qu'aux termes du décret de 1864 ce sont les bouchers qui paient actuellement les taxes d'abatage, il serait facile de répondre que dans les frais à couvrir par cette taxe ne doivent pas entrer ceux qui résultent de la visite des animaux et de l'analyse de leurs viscères. Régulièrement, cette dépense devrait être comptée et figurer à part au budget de la commune.

Même en supposant ce régime de contrôle établi et fonctionnant d'une façon satisfaisante, il ne faudrait pas encore se faire trop d'illusions. Il y aura toujours des animaux malades et de la mauvaise viande. Les villes riches et bien gardées pourront éviter leur mise en consommation ; les agglomérations moins importantes, insuffisamment outillées, demeureront impuissantes à s'en défendre, d'autant plus que, si l'état d'un animal sur pied est assez aisé à vérifier, il n'en est pas de même de la viande parée à laquelle n'adhèrent plus les entrailles, seul élément d'investigation d'une valeur certaine.

---

[1] Des instructions dans ce sens viennent d'être adressées par le ministère de la Guerre aux commandants de corps d'armée.

Or il ne faut pas oublier que le maire, tout en jouissant des pouvoirs les plus étendus pour assurer la salubrité des viandes livrées à la consommation, ne saurait interdire, par voie de mesure générale, l'introduction dans la commune des viandes venant de l'extérieur. Un semblable arrêté constituerait un excès de pouvoir.

Telle est cependant l'*ultima ratio* dont crut devoir user le maire de Roubaix contre les boudins que les charcutiers de Tourcoing envoyaient à ses administrés. Considérant que l'ingestion de ces aliments avait provoqué certains malaises, il procéda à leur égard avec la dernière rigueur et les proscrivit purement et simplement à la plus grande joie de la charcuterie locale. Des représailles se seraient produites, et les choses eussent vraisemblablement mal tourné, si l'autorité supérieure n'avait, en annulant la décision du maire, ramené le calme dans les esprits et tout remis au point.

IV

Si nous nous sommes quelque peu appesanti sur la taxe d'abatage, c'est que sa dénaturation paraît imminente. Le danger se portant plus particulièrement de ce côté, il devenait urgent de le signaler.

A vrai dire, les mêmes tendances protectionnistes se retrouvent en d'autres matières.

Les conseils municipaux peuvent voter l'établissement de droits sur les dépendances de la voirie, Rien de plus naturel : il serait inadmissible que l'on pût exercer sur le sol des routes ou des places, une industrie ou un commerce quelconque, sans qu'une redevance vînt compenser l'occupation momentanée du domaine communal. Aussi, pour se conformer à ce principe, les instructions ministérielles ont-elles toujours prescrit que les droits de place et de stationnement devaient être fixés d'après la superficie utilisée, et non d'après la valeur des objets mis en vente, ce qui est exclusif, en même temps, d'une tarification basée sur la nature et le nombre de ces objets. Cependant les municipalités ne cessent de proposer des droits *ad valorem*, variant suivant les marchandises et les denrées exposées, et proportionnels à la quantité de chacune d'elles. C'est que le paiement du droit en raison de la surface occupée, ne permet pas d'influer efficacement sur le cours des mercuriales, d'établir un rapport entre le prix affiché par le patenté dans sa boutique ou dans son magasin et celui que demande le forain. On doit renoncer à entraver, tout au moins ouvertement, la concurrence du dehors, et c'est là ce qui paraît particulièrement pénible aux conseils municipaux.

Il y aurait sur ce dernier point beaucoup de choses à dire. Il serait intéressant de raconter la guerre sans merci que se font, dans les villes, le commerce local et les vendeurs de soldes, dits « au déballage ». Mais cette étude nous entraînerait trop loin et l'espace dont nous disposons est trop restreint. Nous devons nous borner, avant de conclure, à citer quelques exemples de la folie particulariste qui sévit dans certaines régions.

Dans une ville d'eaux très renommée, le maire n'a trouvé rien de mieux, pour réserver à ses électeurs le monopole du transport des étrangers, que d'exiger des cochers un acte établissant qu'ils sont nés ou résident depuis un certain temps dans la commune.

Ailleurs, aux portes de Paris, un arrêté de police municipale interdit aux marchands des quatre saisons qui parcourent la capitale de franchir la barrière limitrophe.

Rappelons enfin qu'un maire ayant mis en adjudication, au profit des seuls habitants de la commune, la location du droit de chasse sur tous les chemins vicinaux et ruraux, le préfet lui fit certaines observations et lui représenta, notamment, que l'exercice de la chasse dans ces conditions ne serait pas sans exposer les voyageurs à de sérieux dangers. A quoi le magistrat municipal répondit finement qu'en réservant à ses administrés, le droit de chasse sur les chemins, il n'avait eu d'autre but que d'empêcher les chasseurs étrangers de pénétrer sur le territoire de la commune. Seul le désir de protéger le lapin local contre le coup de fusil du forain, pouvait, en effet, inspirer une si admirable combinaison !

Ainsi, loin d'avoir progressé, en matière de commerce intérieur, depuis la Révolution, nous avons plutôt reculé. La liberté absolue que l'Assemblée nationale avait proclamée avec autant de force n'a eu qu'une durée éphémère. Les octrois et les péages existent encore ; il a fallu presqu'un nouveau siècle pour approcher de leur disparition définitive.

Nous avons la ferme confiance que bientôt ces deux impôts, qui constituent une entrave et une gêne permanente pour les échanges et la circulation des marchandises, seront à jamais supprimés [1]. Mais il

---

[1] La loi du 30 juillet 1880 a créé un fonds de dotation pour le rachat des ponts à péages, et interdit l'établissement de tout droit nouveau sur les dépendances des voies de communication. Ces dispositions ont déjà produit les plus heureux effets et réduit dans de larges proportions les entraves que l'existence de ces droits apportait à la libre circulation.

faut éviter à tout prix que le mal dont nous prétendons débarrasser la France ne fasse que se déplacer et renaisse sous une autre forme. Nous avons montré les graves conséquences que pouvait avoir la moindre atteinte portée aux principes qui président à l'établissement des taxes locales et en ont fixé le caractère. Quelques fautes suffiraient à tout remettre en cause, à compromettre définitivement l'œuvre de la Révolution, à faire éclater dans le pays une lutte économique, aussi détestable que la guerre civile.

Nous avons cru le moment venu de jeter le cri d'alarme. Nous serions trop heureux si cet avertissement pouvait être entendu et produire un effet salutaire.

Nous l'espérons, cependant, car si le protectionisme est le cousin germain du socialisme, il est lié encore plus étroitement au particularisme, que nous sommes décidé à combattre comme lui, et le jour ne peut manquer de venir où cette trilogie, dont le propre est de nier la liberté, cessera de prévaloir contre elle.

J. Charles-Roux,
Député.

MALTHUS ET LA STATISTIQUE

(*Suite et fin* [1]).

Quand on oppose la prolification et l'individualisation on est amené à établir une distinction entre la quantité et la qualité de la population. Ce concept est, au contraire, très confus, très embryonnaire sinon même tout à fait négligé dans la théorie du pasteur d'Haileibury et il a fait commettre des erreurs très graves.

Malthus faisait consister toute la question dans le nombre : la population devait toujours croître d'après les mêmes lois, quelle que fût la race; les moyens de subsistance devenant plus nombreux, la natalité devait augmenter immédiatement afin de combler la marge. Jamais celle-ci n'aurait pu être absorbée par la population existante de façon à donner à chacun une plus grande somme d'énergie, c'est-à-dire à améliorer l'individu. Puis nous savons aujourd'hui quelle est, dans tous les phénomènes sociaux, l'importance de l'élément ethnographique et cette influence est évidemment très considérable sur la natalité d'un pays.

Malthus ne tient aucun compte de tous ces facteurs, il est véritablement le précurseur des socialistes modernes qui déclarent qu'un peuple ou un individu vaut autant qu'un autre. C'est là une grosse erreur.

Parmi les conséquences de son système, il en est une que beaucoup d'économistes défendent en croyant être originaux. Un peuple, dit-on, qui n'augmente pas numériquement selon les moyens de subsistance, est un peuple qui manque d'énergie et comme ce sont les pays qui ont atteint le plus haut degré de civilisation qui nous présentent ce manque d'équilibre entre l'augmentation de la natalité et celle des moyens de subsistance, on dit que la civilisation est une cause d'épuisement, de sorte que les Etats qui en sont atteints sont condamnés à la décadence ou deviennent une proie pour les peuples plus nombreux ou qui deviendront bientôt tels s'ils ont un taux d'augmentation de population plus élevé.

Aussi voyons-nous un Allemand s'écrier plein de joie : en France, sur 1.000 femmes 99 seulement sont fécondes tandis qu'il y en a 151 en Allemagne. En 1814 les naissances atteignaient en France, le chiffre de 994.100, en 1876 elles n'arrivaient qu'à 966.700 bien que la densité de

[1] Voir le numéro de février.

la population fût plus grande! Et c'est le langage d'un *altruiste*, du socialiste allemand Auguste Bebel.

Beaucoup voient pour la France un *péril national* dans ce phénomène et s'écrient comme Metellus à ses concitoyens : « Romains, mariez-vous. Ayez des enfants sinon pour votre plaisir, du moins pour le salut de la patrie ». Mais pas plus que Metellus n'était écouté alors, on n'écoute maintenant ces économistes et ces sociologues français. On cherche ailleurs le *nombre* qui manque ; et cela est si vrai que M. Levasseur en arrive à écrire : « c'est la politique allemande qui a rendu l'union franco-russe nécessaire [1] », c'est-à-dire que la France a demandé à la Russie le *nombre* qui lui manquait.

Mais tout ce raisonnement s'écroule devant quelques chiffres et quelques considérations.

D'après les calculs de M. Levasseur, la France avait en 1800 27.350.000 habitants, elle était alors le pays le plus peuplé de l'Europe [2] ; en 1890 elle n'a que 38.000.000 d'habitants alors que le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande est passé de 16.200.000 à 38.200.000, l'Allemagne de 23.180.000 à 48.600.000, la Russie de 35.000.000 à 92.000.000, l'Italie de 17.240.000 à 30.300.000, l'Espagne de 10.540.000 à 17.000.000.

Si on considère l'augmentation progressive de cette population par 1.000 habitants on a :

En France, comme moyennes décennales en 1820, 47 ; 1830, 69 ; 1840, 51 ; 1850 : 45; en 1860, les guerres ont pour résultat de faire descendre l'augmentation de population à 27 et l'anormalité est plus grande encore en 1870 à cause de la guerre avec l'Allemagne ; en 1880 la moyenne de l'accroissement décennal se rapproche de la moyenne générale et ce rapprochement est plus significatif encore dans la moyenne de 1890 qui arrive à 37. Au contraire, pour le Royaume-Uni, sans l'influence de causes puissantes, on a de dix en dix ans des oscillations très significatives, et plus importantes encore, en Allemagne tandis que la moyenne décennale de 1880 atteint le chiffre de 137, elle descend en 1890 jusqu'à 74, qu'elle n'atteint même pas en 1870, tandis que la moyenne la plus faible est celle de 1860 qui n'est que de 64.

On voit ainsi clairement la régularité avec laquelle marche la population française comparée à la population allemande.

Etudions plus en détail la qualité de la population française dans ses rapports avec la population allemande. Je choisis ces deux pays soit parce que les questions politiques les mettent très souvent en présence,

---

[1] E. Levasseur. *La population française* III, 264.

[2] Au commencement du siècle, au point de vue sociologique, la Russie ne doit pas être comptée au nombre des Etats européens.

soit parce que je ne sais pas quels autres je pourrais choisir. On pourrait prendre l'Angleterre, mais elle est dans des conditions spéciales. La puissance coloniale et commerciale, qui la différencie radicalement de la France et de l'Allemagne, lui impose une forte émigration : un petit Etat comme le Portugal s'est dépeuplé et épuisé au moyen âge ; l'Angleterre, au contraire est assez grande pour pouvoir sans danger perdre, chaque année, par l'émigration un *tantum* de sa population. L'Allemand émigre parce que la mère-patrie ne lui offre pas de bonnes conditions de vie et de développement et s'en va par masse dans des colonies non allemandes ; l'Anglais, au contraire, émigre afin de fournir à ses colonies une classe *élite*, qui, quelque petit que soit son nombre, sait s'imposer et dominer. L'émigration anglaise, italienne, espagnole est pathologique, l'émigration anglaise et française est nécessaire pour la prospérité des colonies. L'émigration est le miroir de l'ensemble des conditions de la population de ces différents pays.

Voyons quelles sont quelques-unes de ces conditions :

Aussi bien en France qu'en Allemagne les femmes sont plus nombreuses que les hommes, mais tandis qu'en France le rapport est de 1.000 à 1.004 [1], en Allemagne le rapport s'élève jusqu'à 1.039 [2] ; il y a donc une différence de 35 0/0 qui mérite toute notre attention. Aussi y a-t-il un nombre très élevé de prostituées qui suffit à fournir le monde, comme dit le socialiste Bebel et tandis qu'il y a 87 enfants illégitimes par 1.000 naissances, il n'y en a en France que 74.

Continuons ces considérations de qualité. L'âge a une très grande importance [3] :

	France	Allemagne
	—	—
de 0 à 20 ans.....	34,9	44,9
— 20 à 40 —	30,1	28,9
— 40 à 60 —	22,4	18,2
— 60 et au-dessus...	12,6	8,6

Si nous additionnons, comme le fait M. Virgilii, les mâles de 20 à 60 ans nous obtenons pour la France 9.952.862 et pour l'Allemagne 11.336.066 soit une différence de 1.353.204 et par conséquent, tandis que

---

[1] *Almanach de Gotha*, 1884, p. 709.

[2] *Monatshefte zur statistick des deutschen Reichs*, novembre, 1881.

G. Von Mayr. *Bevölkerungstand* « Allgemeines statistisches Archiv », vol. I, 1893.

[3] F. Virgilii. *La natalita francese e l'evoluzione degli stati* « Rivistà di sociologia », 1894, p. 54-55.

la population productive de la France est de 52,5 0/0 du pays, elle est de 47,1 pour l'Allemagne et ces deux États qui ont entre eux une différence de population de 11.200.000 habitants, recrutent une armée à peu près égale ! En temps de guerre, l'Allemagne pourra disposer de 1.492.000 hommes, la France ne pourra arriver qu'à 1.315.000, mais en temps de paix celle-ci a un recrutement de 555.000, l'Allemagne n'arrive qu'à 492.000. La Russie en temps de guerre ne pourra mettre sur pied que 1.720.000 hommes avec une population qui est deux fois, presque trois fois plus grande que la France ! Tandis que sur 1.000 conscrits il y en a, en France, 612 aptes au service, en Prusse il n'y en a que 525 qui ne valent peut-être même pas les premiers, parce que je pense qu'une dégénération sociale si considérable a une répercussion même sur les gens sains.

En France, il y a annuellement par 1.000, 24 décès et 25,6 naissances. En Allemagne, au contraire, pour 28,2 décès il y a 37,5 naissances ; mais tandis qu'en France sur 1.000 décès 76 p. 1.000 ont moins de 20 ans, c'est-à-dire sont un véritable passif social, une perte d'énergie socialement inutile ; ce chiffre est plus que doublé pour l'Allemagne, il est de 165 p. 1.000 !

De plus, tandis que le nombre des décès annuels de la population française par 1.000 habitants décroît dans une proportion relativement très rapide : de 1821-1830 32 0/0 ; 1831-40, 31,9 ; 1841-50, 29,6 ; 1851-60, 30 ; 1861-70, 26,7 ; 1871-1880, 23,3 ; en Allemagne, au contraire, si les chiffres pour tout l'empire offrent de continuelles oscillations, la mortalité dans les villes principales pour les classes populaires augmenterait : 1816-40, 33,9 ; 1841-66, 35,4 ; 1867-71, 37,4 ; 1872-75 40,6, mais je laisse à M. Mulhall la responsabilité de ces chiffres[1] parce que la moyenne d'ensemble donnée par une statistique italienne récente s'en écarte considérablement[2].

Ce sont là des phénomènes pathologiques et ces chiffres, dans leur langage muet, nous disent beaucoup plus que de gros volumes pour réfuter la théorie de la population. Ils nous disent que la lutte pour l'existence existe en France comme en Allemagne, comme elle existe partout où deux hommes se trouvent en présence. Mais il y a différents degrés d'évolution.

En France la population ne subit pas de fortes oscillations et, à ce

---

[1] *Op. cit.* p. 186.

[2] DIREZIONE GENERALE DELLA STATISTICA. Notizie sulle condizioni demografiche, edilizie ed amministrative di alcune citte italiane ed estere nel 1891 1893, p. 24.

point de vue, elle est dans une situation enviable parce que ces instabilités ont nécessairement pour conséquence des manques d'équilibre, des crises avec perte d'énergie de sorte que les progrès sont plus apparents que réels : ne sait-on pas que tendance à l'équilibre signifie vie durable ?

En Allemagne, au contraire, toutes ces perturbations ont malheureusement une application plus considérable et nous avons vu qu'on peut dire de cette population comparée à celle de la France qu'elle gagne en *nombre* peut-être moins qu'elle ne perd en *qualité* ; de sorte que, comme l'avait si bien pressenti Spencer, le plus haut degré de l'évolution sociale nous est présenté par cette race où la vie moyenne a atteint un chiffre très haut, quand, au contraire, les naissances et les décès sont descendus au chiffre le plus bas. Si la quote-part de la natalité augmente, celle de la mortalité fait de même, de façon à tendre à l'équilibre et à la disparition de l'excès de fertilité, cette plaie sociale si grave qui travaille les sociétés aux plus bas degrés de la civilisation, comme nous l'avons vu pour la Sicile.

Si souvent elle contribue à fomenter la lutte sociale et par conséquent le progrès, d'autres fois elle dégénère en paupérisme comme en Chine ; mais dans tous les cas elle représente un *bulk* d'énergie inutilement détruite. Et si on peut qualifier d'heureux les pays, comme la France, qui n'en sont pas atteints, on peut les considérer aussi comme ayant atteint les plus hauts degrés de l'évolution sociale alors que la stérilité n'est plus — comme certains ont tort de le croire — un signe de dégénérescence, mais au contraire une qualité tout à fait essentielle d'un haut degré d'individualité.

Quelques moralistes croient qu'un « homme *est* débauché parce qu'il est riche ». « La natalité en France, dit M. Bertillon, est d'autant plus faible que le pays est plus riche. » La même logique nous conduit à dire que tous les maux ont pour cause la richesse ! M. Novicow fait remarquer qu'il y à là une part de vérité parce que la richesse donne des facilités pour se livrer à des plaisirs qui sont plus visibles, alors qu'il y a, même parmi les classes moins aisées, beaucoup de débauchés. Quand on ne s'arrête pas à une observation superficielle on voit que les individus sont débauchés, non pas parce qu'ils sont riches, mais parce qu'ils n'éprouvent pas le besoin de jouissances de l'ordre mental. Ce n'est pas la simple richesse matérielle, mais bien une vie très active qui caractérise, plus que toute autre chose, un haut degré d'individualité sociale. Elle amène avec elle la stérilité et non pas la corruption : la corruption se manifeste par une diminution des mariages et une augmentation des naissances illégitimes. Il n'y a rien de tout cela en France ; bien plus, d'après des statistiques très récentes, les mariages ont considérablement

augmenté dans les années 1891 et 1892[1]. Il ne s'agit donc plus de corriger un *vice* ; nous nous trouvons en présence d'un fait *naturel*, d'une conséquence de l'évolution sociale sur lequel n'auront, à mon avis, aucun effet de stupides lois antilibérales ou la transformation de notre système d'impôts !

Dès que ce très haut degré de l'évolution sociale est atteint, la doctrine de Malthus devrait cesser de s'appliquer. La lutte sociale a acquis une forme si élevée qu'elle se différencie complètement de ses premiers stades dont l'homme s'éloigne par sa tendance continuelle à un état d'équilibre parfait et d'adaptation au milieu. La lutte sociale pour l'existence, purement zoologique, disparaîtrait[2] !

Je ne crois pas beaucoup, d'ailleurs, à cette complète émancipation des États qui ont atteint le plus haut degré de civilisation, de sorte que je partage un peu le scepticisme de Godwin quand il affirme que le genre humain est destiné à être toujours malheureux et affamé ; c'est ce qu'ont reconnu depuis Marx lui-même, George, Virgilii qui pensent, en dernière analyse, que tant qu'il y aura des gens honnêtes et des gens malhonnêtes, des prévoyants et des imprévoyants, la richesse se rencontrera toujours à côté de la misère.

La fonction du progrès serait donc ici de restreindre le plus possible les effets de cette misère qui est générale au début des sociétés et qui ouvre au malthusianisme un vaste champ d'application.

La France elle-même, qui est une des nations les plus civilisées, qui ne le cède à aucune autre en fait de richesse économique et où l'équilibre de la population a atteint un degré vraiment remarquable, nous offre en Bretagne une misère très développée avec une natalité abondante et toutes ses conséquences pathologiques ; Paris aussi nous permet d'étudier un phénomène important et très significatif.

A Rome, à Berlin, à Londres, où la natalité est très forte, les quartiers pauvres sont très nombreux. Il devrait en être autrement à Paris où la natalité est très faible et où, par conséquent, il ne devrait pas y avoir de lutte malthusienne.

Or, dans le faubourg Saint-Antoine, le quartier des ébénistes, nous pouvons très facilement délimiter trois zones. D'après M. de Maroussem, nous trouvons dans la première zone des magasins somptueux avec caissier, etc. L'ouvrier vit dans de bonnes conditions et il se ressent des hauts gains du capitaliste entrepreneur qui fait de grosses affaires La seconde zone est celle des meubles courants ; ici c'est la grande

---

[1] P. Beauregard. *Le mouvement de la population française* « Le Monde économique », 31 mars 1894, p. 338.

[2] *Annales de l'Institut des sciences sociales*, 15 juin 1894, p. 39.

industrie et l'ouvrier est déjà dans une situation moins bonne. Descendons à la troizième zone : l'ouvrier français ne peut plus vivre et il est remplacé dans ces travaux misérables par des émigrés flamands, wallons, allemands, piémontais. L'ouvrier français est directeur des travaux, il forme *l'élite* ; l'immigration développe ici beaucoup de ses effets utiles. Les conditions faites à l'ouvrier dans cette dernière zone sont très mauvaises et dans une famille, étudiée par M. de Maroussem, sur quatre enfants, l'aîné est rachitique, une petite fille a des convulsions. Alors, « voilà la loi de Malthus », s'écrie un autre Français [1]. Nous trouvons donc une application de la loi de Malthus à côté du danger de la dépopulation. La France elle-même n'est donc pas complètement exempte du mal que signale le pasteur anglican. La seule différence entre Paris et Palerme est celle-ci : dans cette dernière ville la haute natalité se rencontre dans *presque toute* la ville, le manque d'équilibre est partout, et la mortalité infeste tous les quartiers ; à Paris, au contraire, c'est dans un quartier bien déterminé où viennent se réunir tous ceux qui occupent les plus bas degrés de l'échelle sociale et qui offrent, par conséquent, moins d'individualité, que nous rencontrons une forte natalité avec une forte mortalité correspondante. A Paris comme à Palerme, c'est le même phénomène, il n'y a qu'une différence de degré.

*
* *

Tout cela peut être résumé dans quelques considérations de divers ordres.

La théorie malthusienne demeure vraie comme affirmation de la lutte sociale et, dépouillée de la formule donnée par son auteur, elle est peut-être plus vraie que beaucoup ne le croient. La partie théorique a contribué à formuler une infinité de questions sociologiques, et l'on peut dire sans exagération que la sociologie moderne trouve dans Malthus un de ses précurseurs les plus illustres.

Je crois que les partisans comme les adversaires se tiennent sur un mauvais terrain : toute la discussion on la réduit à la question du *nombre*. Le premier coupable est Malthus lui-même et à ce point de vue il mérite l'épithète de socialiste qu'on lui a attribuée parce qu'il a voulu donner une forme mathématique à une théorie qui ne le comportait pas, comme l'a fort bien démontré M. Messedaglia. Aussi se trouve-t-il d'accord avec les socialistes qui ne tiennent pas compte de la qualité : pour eux l'Italie vaut autant que la France dès qu'on fait abstraction de leur différence de 8 millions d'habitants. Si le système politique doit être le même pour tous les peuples, il est tout naturel que même la loi de la population

---

[1] Funck-Brentano. *La Politique*, Paris, 1893, p. 293.

ait ce caractère d'universalité : il importe peu qu'on lui dénie celui de la pérennité.

C'est à tort cependant que l'on soutient qu'ils s'accordent entre eux : le socialisme comme système économique ne résoud pas la question de la population, il l'écarte. Avec une répartition de la richesse soi-disant plus juste on pense que l'Italie pourra subvenir aux besoins non pas de 30 millions d'habitants, mais — et nous l'admettons bien volontiers — de 150.000.000. Mais une fois arrivés à une très grande densité de population, les nouveaux venus ne trouveront plus aucun *substratum* pour y appliquer leur travail. Les socialistes sont complètement dans l'erreur quand ils prétendent fonder la valeur sur le *coût*, etc., qui lui-même ne dépend que du coût du *travail* qui est la source unique de la production. C'était déjà l'erreur de Guillard qui disait en 1853 : « ce n'est pas le sol qui nourrit, c'est le travail ». Aussi, quand, après une longue période de temps, on aura atteint cette densité de population, qu'il est ridicule de supposer aujourd'hui, le problème de la population ne sera que plus impérieux et plus insoluble. Si les ouvriers de la société bourgeoise n'ont pas acquis la notion de la prévoyance alors qu'ils supportent comme châtiments les peines et les sacrifices les plus durs, ils l'acquerront moins encore dans un système socialiste qui détruira, en donnant à chacun selon ses besoins, la notion de la responsabilité.

Si aujourd'hui, à Catane, 31/40 des naissances meurent et probablement pour des causes extra-économiques; dans un État socialiste, ou il n'y aura plus d'épidémies, de vices, de remèdes répressifs, le mal de *l'over population* aura atteint une telle gravité qu'il sera possible de le guérir seulement par ces luttes fratricides qu'a signalées d'avance M. Richter dans son livre : *Où mène le socialisme?* Ici encore le socialisme croit supprimer la lutte économique et il lui en substitue une autre bien plus puissante ! De sorte que le socialisme pose, comme je l'ai annoncé au début, un problème d'une importance capitale, mais il est absolument incapable de le résoudre.

Cette discussion du socialisme scientifique a amené à croire ou à faire croire que les nations qui ont une population faible et une faible natalité couraient à une perte irréparable. Au contraire, une nombreuse population, *par cela seul qu'elle est nombreuse*, ou une faible population, *par cela seul qu'elle est faible*, disent très bien M. Martello et M. Virgilii, n'est ni cause, ni conséquence de progrès ou de regrès, qu'on accepte les conclusions de la doctrine de Carey ou de Malthus.

Je n'ai plus besoin de réfuter, après tout ce que j'ai dit, l'absurdité de cette thèse : c'est un des mirages scientifiques courants. Les socialistes fondent leur victoire sur le nombre, et c'est là leur erreur; le nombre a été et sera toujours brutal, la force du nombre est propre aux

premiers degrés de l'évolution sociale, le progrès se fonde sur le talent, sur l'intelligence et ce sont les peuples qui ont le plus de génie qui sont à la tête de la civilisation, du progrès.

*
* *

En Allemagne, toute cette énergie sociale détruite, par suite d'un trop grand nombre de naissances, a pour conséquence de fixer à 3.500 francs la richesse moyenne par habitant, alors que cette moyenne est pour la France 5.600. Ce chiffre est légèrement plus élevé pour l'Angleterre, mais si on tient compte de l'Irlande, c'est-à-dire si le calcul porte sur tout le Royaume-Uni, la quote-part de richesse par habitant est inférieure à celle de la France. Proportionnellement, la nation française, qui est la dernière en Europe en fait de natalité, est la première en richesse économique ! Une dure expérience l'a appris aux Italiens : tandis qu'ils expédiaient, chaque année, à 38 millions de Français 500 millions de produits, ils n'expédiaient à leurs nouveaux alliés (Allemagne et Autriche), à 90 millions d'habitants, que 250 millions de produits. Si l'on représente par 100 l'ensemble du commerce d'exportation pour l'Italie dans la période 1877-86, tandis que l'exportation en France s'élève à 34, celui de l'Autriche, de la Hongrie et de l'Allemagne ne s'élève qu'à 20.

Voilà ce que vaut le *nombre!* Combien plus importante encore est la valeur de la qualité.

Chaque pays, dit-on, vit à la fois d'une vie biologique et d'une vie sociale. Si la première est plus faible, par suite d'une diminution des naissances qui peuvent être même inférieures aux décès, comme cela a eu lieu en 1854, 1855, 1864, 1870, 1871, 1891, 1892 pour la France, la vie sociale, elle aussi, décline. — Quel erreur!

Comme le remarque fort justement M. Novicow, si les Italiens lisent plus de livres français que les Français de livres italiens, cela signifie que la nationalité française s'étend sur la nationalité italienne. Et cette influence se fait sentir en Espagne, en Grèce, etc.; elle est en progrès, bien que les naissances fassent équilibre aux décès.

Nous avons vu que cet équilibre est dû à un haut degré d'individualité qui amène nécessairement un progrès intellectuel et, par suite, une production littéraire plus importante. La sympathie pour ce peuple augmente, on sent un besoin plus impérieux de connaître sa langue ; les échanges sont plus nombreux et en cas d'émigration, on va plutôt dans le pays dont on connaît la langue, qui offre une civilisation et une activité intellectuelle supérieures.

La sociologie nous apprend que l'augmentation de la population peut résulter : 1° d'un surplus des naissances sur les décès ; 2° d'une émi-

gration supérieure à l'émigration. On a tort de prétendre que ces deux augmentations ne s'équivalent pas. L'étranger qui émigre en France y amène sa famille et s'y établit parce que sa patrie ne lui offre pas des moyens suffisants de vivre et parce la France est à un plus haut degré de civilisation. L'émigré volontaire ne vient pas avec les mêmes intentions qui peuvent le pousser à aller en Amérique ou en Australie, c'est-à-dire à s'enrichir en quelques années et à retourner dans sa patrie. S'il émigre en France, c'est seulement pour améliorer les conditions de son existence, de sorte qu'il aura avantage à se faire naturaliser, et c'est ce que démontrent les statistiques. La nationalité française lui est *utile*. A la seconde génération, cette famille d'émigrés est complètement française. Son patriotisme n'aura rien de vain et de faux et peut-être se moquera-t-il de l'Allemand qui dit :

Deutschland, Deutschland über Alles ;

il éprouvera d'une façon intense le sentiment de la défense nationale qui, en tant que besoin social, a sa base naturelle dans l'hédonisme individuel.

Une nation à faible natalité trouvera dans l'immigration et dans la natalité de ces nouveaux venus, ce *nombre* qu'elle espère à tort obtenir par la natalité, sans renoncer au degré élevé de civilisation atteint par la population indigène : civilisation et natalité sont deux termes antinomiques et c'est en dehors de cette dernière qu'il faut trouver cette augmentation du *nombre* de la population que l'on tient pour nécessaire. La population indigène, avec sa faible natalité, formera une quantité *élite* qui constitue la véritable incarnation du pouvoir d'une race [1], tandis que l'immigration servira à accroître le *nombre* total de la population.

Si nous admettons par hypothèse la supériorité mentale de la population indigène, l'immigré, par suite d'une loi sociologique très simple et que l'on peut observer partout, sera petit à petit assimilé ; il acquerra les mêmes besoins et se créera le même système de vie que l'indigène ; et plus sera grande la sympathie que ce dernier saura inspirer, plus cette assimilation sera rapide et complète. C'est d'elle aussi que dépend la plus ou moins grande immigration, de sorte qu'elle croîtra d'une façon naturelle et suivant les besoins. Ce n'est pas au moyen de lois antilibérales, comme on le prétend à tort, que l'on fera augmenter la natalité ; elles ne peuvent avoir, d'après moi, aucun résultat, elles ne peuvent que ralentir ou arrêter tout progrès.

La population indigène conservera toujours la supériorité sur la popu-

---

[1] Le Bon, p. 142.

lation immigrée et elle assurera la vie de la nation toutes les fois qu'elle ne sera pas dominée par l'esprit conservateur et que son individualité se développera toujours davantage.

Une des premières manifestations de l'esprit conservateur, mortel pour une nation très civilisée à faible natalité, c'est l'esprit d'exclusivisme en matière d'immigration ; et si en France les classes ouvrières en sont atteintes, et cela est naturel, il faut se réjouir de ce que l'opinion des classes dirigeantes n'en est pas atteinte [1].

Logique humaine : on entreprend souvent des guerres acharnées pour conquérir quelques centaines d'hommes et quand le fruit de cette conquête nous est gratuitement offert, on le refuse absolument !

J'ai essayé de démontrer :

1° Que les théories sociologiques modernes sur la population sont en grande partie un développement ultérieur des théories de Malthus, interprétées comme une manifestation de la lutte sociale s'appliquant différemment suivant les différents degrés de civilisation ;

2° Que l'erreur presque générale qui domine ces théories consiste à donner plus d'importance à la quantité qu'à la qualité de la population. Le socialisme, plus que toute autre, a contribué à faire pénétrer cette erreur.

3° Qu'une très forte natalité détermine presque toujours une perte très considérable d'énergie et, par conséquent, une infériorité sociale : ce n'est pas une forte natalité qui assure la vie d'une nation, mais plutôt une individualité très prononcée ;

4° Natalité et civilisation sont deux termes antithétiques, c'est en dehors d'eux qu'il faut chercher l'élément qui fournit une augmentation considérable de population, et on peut fort bien le trouver dans l'émigration. Les États civilisés peuvent obvier, sans aucun danger pour leur existence, à la faible natalité par une immigration volontaire : c'est l'esprit d'exclusivisme, plus que la faible natalité, qui est le vrai péril pour leur existence.

GIUSEPPE FIAMINGO,
directeur de la *Rivista di Sociologia.*

---

[1] Il est étrange que très peu d'écrivains voient dans l'immigration un remède possible. C'est ainsi que M. le Dr Bertillon en énumère quinze sans y comprendre l'immigration. (*Revue internationale de sociologie*, 1893.)

LE DAHOMEY [1]

Le territoire du Dahomey a la forme d'un vaste rectangle dont les petits côtés font face au nord et au sud. Sa longueur est-ouest est de 62 kilomètres ; sa profondeur nord-sud est estimée à 360 kilomètres soit une superficie de 22.320 kilomètres carrés dont 7.000 sont effectivement connus. On peut le diviser en quatre zones très distinctes, allant du sud au nord : la première que baigne l'Atlantique est la région des sables ; la végétation y est rare, rabougrie, l'aspect désolé. Elle s'étend à 3 ou 4 kilomètres dans l'intérieur. La deuxième zone est formée de terrain argileux couvert de plaines de verdure parsemées de bouquets d'arbres ; plus loin des forêts de palmiers à huile s'étendent à perte de vue. Mais le voisinage des cours d'eau et des lagunes est souvent marécageux. Cette région couvre une étendue de 35 à 40 kilomètres et comprend à peu près tous les endroits fréquentés par les Européens. La troisième zone, qui est à peu près de la même étendue, montre les premiers accidents de terrain, d'abord peu considérables, qui se changent en collines couvertes de haute végétation. La quatrième zone comprend les premières ramifications des montagnes de Kong, la région des plateaux et des forêts vierges immenses. Elle est encore inconnue, sauf les quelques routes qui la traversent, allant au nord dans les territoires du Niger. On ignore quelles richesses minières ces terres contiennent ; on sait seulement que le fer abonde dans la troisième zone et plusieurs voyageurs croient à l'existence

[1] Le Dahomey. Histoire. — Géographie. — Mœurs. — Coutumes. — Commerce. — Industrie. — Expéditions françaises (1891-1894), par Edouard Foà, chargé de missions scientifiques, 1 vol. avec un appendice contenant l'exploration du Haut-Whémé faite pour la première fois par l'auteur, le récit succinct des expéditions françaises, un aperçu sur la côte de Guinée et sur les villes anciennes et modernes de la région avec illustrations et carte. A. Hennuyer, éditeur, 1895.

de mines de houille dans la seconde ; de plus on suppose que l'or dont on trouve de grandes quantités dans le pays des Achantis — à l'ouest du Dahomey — ne doit pas être en moindre abondance dans les régions limitrophes.

Depuis plus de deux siècles la forme du gouvernement était l'autocratie la plus absolue : le roi tout-puissant, ayant droit de vie et de mort sur ses sujets, était secondé par des chefs, organisés militairement, qui ne se mêlaient jamais par mariage aux autres classes.

Au moment où par suite des défaites que lui ont infligées les armes françaises le Dahomey va être contraint de se transformer sous l'influence de la civilisation, M. Foà a pensé que les observations qu'il avait faites avant la conquête sur les mœurs et les usages des habitants de ce pays pourraient être de quelque utilité. On comprendra en effet la valeur des renseignements qu'il donne lorsqu'on cherchera les moyens les plus propres à sortir ce royaume de la barbarie où il est resté plongé jusqu'à ce jour.

Les anciens rois dahomiens, dont l'ambition était de toujours agrandir leur royaume, avaient fait de leurs sujets un peuple essentiellement guerrier ; ensuite la traite des nègres devenant une branche de commerce des plus lucratives, leurs successeurs guerroyèrent pour enlever aux tribus pacifiques des alentours les milliers d'esclaves qui étaient nécessaires à leur trafic. Les richesses abondaient dans le pays alors que l'Amérique leur demandait annuellement près de 20.000 noirs. A partir de l'abolition de l'esclavage commença la décadence du Dahomey ; le roi et les chefs accablés par la misère n'hésitèrent pas à pressurer le peuple pour se créer de nouveaux revenus. La traite n'était cependant pas complètement supprimée— bien qu'elle eût changé de nom et s'appelât engagement — puisque d'après M. Foà on faisait encore des embarquements nocturnes à Whydah en 1890.

Suivant notre auteur, le dernier roi du Dahomey était méchant, astucieux et féroce ; il se comportait généralement d'une façon qui aurait donné des scrupules au dernier de ses sujets. Son royaume était une nasse où tout le monde pouvait entrer mais d'où on ne pouvait sortir qu'au gré de son caprice. Afin de bien démontrer qu'il était le maître chez lui, il n'est d'entraves au commerce ou d'ennuis constants qu'il ne suscitât à l'Européen. Au Dahomey le blanc n'avait aucune importance, on le considérait comme un ennemi qu'il est du devoir de chacun d'exploiter ou de voler sans trêve ni merci. Les Dahomiens, qui faisaient fonction d'interprètes entre les Européens et les autorités indigènes, étaient de simples espions attachés à la personne des blancs et pouvaient devenir d'autant plus

dangereux qu'ils étaient tout aussi capables d'envenimer un différend que d'en pallier les suites.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, le peuple dahomien était — surtout autrefois — un peuple essentiellement guerrier. Les femmes même — certaines d'entre elles du moins — étaient dressées au métier des armes. Le bataillon des Amazones — créé par un ancien roi dahomien qui craignant d'être mis à mort par ses sujets avait organisé cette garde du corps féminine en la composant à l'origine de jeunes filles enlevées à d'autres tribus — était fameux par sa bravoure, son audace et sa férocité. On le trouva à son poste lors des dernières expéditions françaises.

Les *coutumes* organisées chaque année en l'honneur des rois défunts servaient de prétexte à des exercices guerriers et à des exécutions sanglantes : « On a cru et l'on croit encore que le Dahomey sacrifiait ses propres sujets dans ces cérémonies ; c'est une erreur profonde, dit M. Foà. Sauf les condamnés à mort pour un crime quelconque, qui sont exécutés en cette occasion, aucun Dahomien n'a jamais été immolé dans ces circonstances. » On prenait les victimes parmi les prisonniers de guerre ; aux plus grandes *coutumes* dont on ait jamais parlé et qui ne datent pas de nos jours, le nombre des êtres massacrés fut de 400 dont 300 étaient des prisonniers d'une même peuplade. En ces dernières années, la moyenne des sacrifices humains était d'une vingtaine — condamnés à mort dont on réservait l'exécution pour ces jours de *coutumes* et prisonniers de guerre. « Il faut bien se rendre compte, dit encore l'auteur, que les prisonniers sont de plus en plus rares, que le gouvernement est dans la misère et qu'il peut vendre chaque homme environ 400 francs. »

Les Européens trouvent généralement au premier abord le noir astucieux, hypocrite et menteur mais c'est parce qu'ils jugent d'après leurs idées d'hommes civilisés et qu'ils ne songent point à la distance morale, produite par l'éducation reçue depuis l'enfance dans la famille et au dehors, qui les sépare. Le nègre s'élève comme il veut ; ses parents ne s'occupent un peu de lui que sous le rapport matériel et physique. Quant au reste, il suit à son gré ses bons ou ses mauvais instincts suivant son intérêt. Le Dahomien est le pire des nègres de Guinée mais s'il est astucieux et hypocrite c'est parce que dès son âge le plus tendre il lui a été défendu de dire ce qu'il pensait. Dans le pays où il vit, écrit M. Foà, il ne faut jamais obéir à l'impression du moment ; on vit sous le coup d'une continuelle terreur ; on ne sait jamais si le lendemain on verra se lever le soleil. Le souverain, le fétichisme, la police du pays, tout force le Dahomien à réfléchir à ce qu'il dit, à ce qu'il

fait, dans les moindres détails. — Mais avec la pratique on finit par comprendre la vérité aussi clairement que si elle était dite. — Il est de plus, comme tous les nègres, d'une grande insensibilité morale et, par suite, d'une insouciance qui révolte. Il se met rarement en colère, il ne manifeste ce sentiment qu'avec ses semblables, jamais avec le blanc auquel il montre un calme et une patience que rien ne peut troubler. Il n'est pas très rancunier ou du moins il ne le montre pas, bien que sa mémoire soit excellente. Sa paresse est excessive ; il ne travaille que par nécessité. Dès qu'il a de quoi manger pour deux jours, il passe ce temps dans sa case, fumant, étendu sur une natte et dormant la moitié de la journée. Lorsque la faim se fait sentir et qu'il n'y a rien à manger chez lui, il retourne au travail, gagne encore quelque chose et s'arrête de nouveau dès qu'il a assuré son existence matérielle pour plusieurs jours. S'il est cultivateur, il travaille juste le temps nécessaire pour ne pas manquer la saison propice à sa récolte et donne à sa terre les soins strictement indispensables ; dès qu'il a semé, il ne fait plus rien, il attend. Les commerçants européens sont loin de recevoir des indigènes tous les produits du pays : on ne leur en offre qu'en raison des besoins du moment. En admettant que les noirs n'aient envie de rien pendant un mois, le commerce se trouver suspendu. Pendant la saison, ils récoltent plus ou moins de produits, suivant leur caprice et laissent pourrir le reste au pied des arbres sans profit pour personne. Semblable incurie se manifeste dans les autres métiers. Jamais un noir ne pense à l'avenir et si sur ses vieux jours il n'a plus la force de travailler, il meurt de faim et de misère. N'ayant jamais secouru ses semblables, il sait qu'il n'a rien à attendre d'aucun d'eux.

L'industrie des Dahomiens est encore dans l'enfance ; il en est de même de la culture, quoique les cultivateurs forment les trois quarts de la population. Heureusement, la végétation est d'une exhubérance telle que, malgré le manque de soins, elle donne deux récoltes par an. Les indigènes récoltent le maïs, l'igname, le manioc, la patate, l'arachide, un grand nombre de cucurbitacées sauf la pastèque et le melon auxquels le climat est contraire et surtout qui exigent trop d'attention. Le chou colza sert également d'aliment aux gens du pays. Tous les fruits, ananas, bananes, etc., poussent où ils veulent sans qu'on s'en occupe. De même pour le palmier à huile ; cependant on le débarrasse chaque année des plantes grimpantes et des lianes qui, en s'enchevêtrant autour de sa tige, nuiraient à son développement.

Nous avons déjà dit que le Dahomien partage le défaut commun à toute la race noire : une paresse invétérée, et ce qui précède ne

peut que confirmer cette opinion. Cependant, s'il faut en croire M. Foà, c'est moins à sa paresse naturelle qu'à la rapacité des derniers rois dahomiens qu'on doit attribuer l'état primitif de la culture et de l'industrie dans ce pays. Chacun jugeait inutile d'amasser une richesse qui pouvait lui être enlevée à tout instant et en conséquence ne produisait que selon la mesure de ses besoins.

Il est impossible qu'un être humain résume plus de puissance sur ses semblables, plus d'influence morale sur ce qui l'entoure, que le souverain dahomien, dit l'auteur. Tout lui appartient : le sol sur lequel le noir habite, sa case, sa femme, ses enfants, sa récolte ; le produit même de son travail est partagé entre lui et le monarque ; il est forcé de le remettre aux représentants du pouvoir sous peine de pénalités excessives. La police est si merveilleusement faite que rien ne peut échapper à l'attention des collecteurs chargés de faire rentrer dans les caisses royales ce qu'il faut pour *donner à manger au roi*, expression consacrée pour réclamer les impôts. Le roi ne fait aucune distinction entre ses sujets : tous sont ses esclaves. Cependant entre eux il s'est formé quatre classes différentes, dont on ne peut jamais sortir : les chefs, les féticheurs, le peuple libre et les esclaves achetés. Les chefs, investis par le roi de ses pouvoirs sur ses sujets, sont des fonctionnaires peu payés et ne vivant que des exactions qu'ils commettent sur le peuple ; les féticheurs vivent de la crédulité de tous ; les esclaves sont généralement traités comme des membres de la famille. Le peuple seul pourvoit à l'existence des classes supérieures ; son sort doit donc être bien misérable. Le noir a trouvé moyen de l'adoucir en se déchargeant de toute besogne sur la femme. Dans certaines régions c'est elle qui travaille pendant qu'il passe son temps dans la fainéantise ; elle doit le nourrir lui et ses enfants, payer les impôts, labourer la terre, passer sa journée à porter des fardeaux, mener l'existence d'une véritable bête de somme. Elle reçoit souvent des coups en reconnaissance de ses services et quand elle est vieille et impropre au travail, ce qui lui arrive de bonne heure comme on sait, elle ne mange que si ses enfants veulent bien penser à elle. Parfois elle est moins malheureuse, l'homme l'aide et travaille aussi ; mais c'est toujours à elle qu'incombe la plus grosse part de besogne.

Dans le peuple chacun vit comme il peut et possède presque toujours ce qui est nécessaire à sa subsistance. La mendicité réelle n'existe pas car si un homme s'avisait d'aller de porte en porte demander à manger, il mourrait infailliblement de faim. Non seulement le noir ignore la pitié mais encore il ne comprend pas qu'on puisse donner sans recevoir en échange une contre-valeur au moins

équivalente. La famille ne songe point à aider un de ses membres et lorsqu'un homme ne peut se procurer ce dont il a besoin il s'hypothèque lui-même.

Au Dahomey les femmes sont au moins trois fois plus nombreuses que les hommes ; la polygamie y est de règle. Il y a peu de gens du peuple qui aient plus de trois femmes ; les féticheurs en possèdent une dizaine ; les chefs, vingt ou trente ; le roi, quatre ou cinq cents.

Les fabricants dahomiens — non plus que ceux des régions avoisinantes — n'ont pas coutume de vendre leurs produits chez eux. En règle générale tout le monde achète au marché seulement. Les grandes villes sont habituellement désignées par les gouvernements indigènes comme siège de ces marchés. Tous les petits villages ou hameaux des alentours y réunissent leurs vendeurs et leurs acheteurs. Chacun trouve avantage à ce système : les producteurs écoulent plus facilement leurs articles ; les consommateurs se procurent ce qu'il leur faut à des prix raisonnables, grâce à la concurrence, et le gouvernement prélève ses droits plus aisément et à moins de frais. Ces foires se tiennent quotidiennement ou à jour fixe et on y fait des transactions de tous genres; l'huile et les amandes de palme, les cauris et même l'argent anglais y servent de monnaie courante. Les marchés de Whydah, ceux de Porto-Novo et de Lagos réunissent plus de 20.000 personnes. Mais, ainsi que pour les articles destinés aux usages locaux, la quantité de produits d'exportation apportée à la foire est subordonnée aux besoins des producteurs. D'après M.Foà, le commerce sur les côtes du Dahomey, au Yorouba et à Porto-Novo, est bien différent de ce qu'il était il y a vingt ans. A cette époque l'indigène était peu exigeant et les commerçants européens faisaient des affaires d'or. Mais par leur faute même cette situation changea peu à peu : en voyant la concurrence acharnée — et inutile puisqu'il y avait des produits pour tout le monde — qu'ils se faisaient entre eux, l'indigène, commerçant par nature, comprit bien vite quel parti il pouvait tirer de cette lutte. Après avoir échangé un gallon d'huile de palme, valant 5 à 6 francs à cette époque, contre deux ou trois pipes en terre, on en arriva à le payer 2 et 3 francs en bonnes marchandises ; les bénéfices tombèrent de 300 0/0 à 50 0/0. Loin de comprendre leur intérêt, les négociants montrèrent de plus en plus à l'indigène combien ils avaient besoin de ses produits ; il ne les apporta plus qu'en petite quantité sur les marchés afin de maintenir les hauts prix. Le résultat est qu'aujourd'hui on est souvent obligé de se contenter d'un bénéfice de 10 à 15 0/0, taux médiocre qui ne compense guère les risques, le travail

et les soins auxquels est subordonné le commerce sur la côte d'Afrique. Le régime des transactions par échange de marchandises, appelé *la troque* n'existera plus dans quelques années ; le système des achats en espèces, mis en usage par les Allemands, l'aura remplacé partout, suivant M. Foà. Le télégraphe et la rapidité des communications mettent la côte en continuel rapport avec l'Europe et l'on y fait des affaires comme à Paris, à Londres et à Liverpool. Négociants blancs et noirs trafiquent avec les prix courants des marchés européens à la main et la concurrence permet tout juste de négocier sans perte.

Les amandes de palme qui sont cotées de 250 à 300 francs la tonne à Liverpool, Hambourg et Marseille, principaux marchés européens de ces produits, et les huiles de palme qui valent 5 et 600 francs la tonne, parfois moins, suivant leur provenance, sont presque les seules marchandises d'exportation ; les indigènes demandent en retour des alcools faibles, du genièvre, des tissus, quelques articles de Paris, quincaillerie, chemiserie, chaussures, conserves, vins et sirops, verroterie et poudre, tabac, lingots de plomb, allumettes, pipes en terre, pots de pommade — la pommade de moelle de bœuf parfumée à la vanille est un comestible recherché des indigènes — fil, aiguilles, pantoufles, accordéons, huile de ricin, etc. Ces noirs sont assez difficiles à satisfaire dans leurs goûts ; les tissus doivent attirer l'œil, avoir des couleurs variées puis surtout être à très bas prix et de bonne apparence. Les alcools sont avec les tissus la base du commerce du Bénin ; le tafia (alcool coupé) est devenu aussi indispensable au noir que la nourriture ; la vente ne s'en arrête jamais. Pour donner une idée de l'importance du trafic de l'alcool il suffit de citer le chiffre donné par l'auteur pour Porto-Novo seul : au marché de cette ville il se vend au moins 490.000 litres de tafia et 200.000 litres de genièvre par mois.

Si les négociants européens pouvaient s'entendre, les affaires prendraient une meilleure tournure, dit M. Foà, à condition toutefois de développer d'autres branches de commerce et de les ajouter à celles qui en forment aujourd'hui la base. Le *caoutchouc* abonde au Dahomey où il ne sert que pour de légères réparations aux embarcations ; les *bois de teinture*, l'*indigo végétal*, le bois de *roco* (faux ébénier), les *arachides*, la *noix de coco*, la *canne à sucre*, le *coton*, le *gingembre*, etc., s'y trouvent aussi en grande quantité et n'y sont pas exploités. On pourrait, au surplus, introduire d'autres cultures ; les essais tentés sur le tabac, le caféier, le ricin ont donné des résultats très satisfaisants. Le cacao, qui n'a pas encore été implanté, trouverait là le climat qui lui est favorable. On peut

juger par ce qui précède que le Dahomey est un vaste champ ouvert à l'activité des Européens. Il leur faudra certainement beaucoup réformer dans les habitudes de paresse des indigènes mais chez eux-mêmes — dans leurs traditions commerciales — il y aura aussi largement à réformer ! D'après l'auteur, les articles qu'ils envoient là-bas seraient de qualité tout à fait inférieure. Sous prétexte que c'est toujours assez bon *pour l'exportation*, des maisons françaises comptées parmi les plus respectables ne craindraient pas d'envoyer des marchandises qu'elles ne pourraient vendre chez elles sous peine de perdre leur réputation. Le plus joli de la chose, c'est que l'indigène faisant peu usage de certains produits, ce sont les Européens qu'on empoisonne avec des boîtes de conserves avariées et des boissons frelatées! M. Foà pense donc que le négociant qui entreprendrait la vente de produits « de tout premier ordre et pour les Européens seulement », ferait d'excellentes affaires s'il ne retombait pas dans les errements de ses prédécesseurs. En réalité il n'est pas plus honnête de ruiner la santé des indigènes avec de mauvais produits et nous ne saurions admettre la proposition restrictive de l'auteur alors surtout qu'il constate que les plus civilisés d'entre eux font usage des mêmes denrées que les blancs. Ce serait le cas ou jamais de désirer que l'Européen ait la crainte ou le respect du fétiche dans ses transactions! Où, dans nos pays, pourrait se passer le fait suivant rapporté par l'auteur ? — A un marché au bois qui se tenait à Porto-Novo il y a quelques années, les vendeurs ayant d'autres occupations, laissaient leur marchandise sous la garde du fétiche, représenté par un paquet de paille. Au milieu de la place, un grand arbre orné de la paille sacrée; tout autour des tas de bois, quelquefois d'autres marchandises, des tas de cauris et pas une âme aux environs. Les acheteurs venaient connaissant le tarif d'avance, se servaient et déposaient scrupuleusement le montant de leur emplette à côté de la marchandise qui restait, et cela sans témoins, sans contrôle; le soir le marchand venait, ramassait la recette et offrait quelque chose au fétiche, fidèle dépositaire de son étalage. — Ce trait de l'influence du fétiche est d'autant plus frappant que Porto-Novo est, comme le Dahomey, un pays de voleurs fieffés. Si on jugeait de la vérité et du bienfait des religions par le résultat qu'elles ont sur la moralité de leurs fidèles, le fétichisme n'aurait-il pas ici le pas sur le christianisme? Et cependant M. Foà trouve le fétichisme exécrable et regrette, avec raison, que le catholicisme fasse si peu de prosélytes. L'islamisme seul a quelques milliers d'adeptes. L'auteur estime que parmi les convertis, trop peu nombreux au total, 80 0/0 sont mahométans,

15 0/0 protestants et 5 0/0 catholiques. La religion catholique s'adressant surtout au moral semble trop sévère à l'indigène. Son esprit n'est pas encore préparé à la comprendre et ses habitudes séculaires ne le disposent en rien à observer ses préceptes. Aussi sommes-nous très surpris de voir M. Foà, qui vient de constater que l'insuccès des missionnaires catholiques est plutôt dû à ces causes qu'à l'opposition naturelle de la classe des féticheurs, écrire ceci : « La civilisation n'a qu'un moyen de faire disparaître le fétichisme : c'est de le supprimer en rasant ses temples, détruisant ses idoles et exilant ses chefs, leur famille et tout ce qui s'y rattache. De plus elle devra mettre l'exercice de cette religion au nombre des crimes punis par la loi. La religion catholique aura alors le champ libre et un succès assuré. » Espérons que le catholicisme ne se laissera pas tenter par de si belles perspectives! Ce serait revenir aux plus mauvaises périodes de l'histoire religieuse. L'esprit de tolérance a heureusement fait quelques progrès de nos jours; M. Foà l'a-t-il oublié pendant son long séjour en Afrique ? Ne nous attardons pas à cette querelle; cette proposition est une des rares pensées anti-libérales que nous ayons à noter dans cet ouvrage et l'auteur ne l'a exprimée que pour montrer toute l'horreur que lui inspire une religion sanguinaire et antiréformatrice, nous en sommes certain. Il ne serait plus aussi féroce si on le consultait sérieusement sur la marche à suivre pour extirper le fétichisme: la persuasion — moyen plus lent mais plus sûr — lui semblerait préférable sans nul doute. D'autant que dans le cours de son volume il ne nous a pas paru si ennemi des noirs : il a très clairement vu leurs défauts mais il a tout aussi soigneusement noté leurs qualités et le bien qu'on peut attendre d'eux, ce qui est d'un bon esprit et d'un juge impartial.

S'il y a quelque chose à dire à l'avantage du noir, dit-il, c'est à coup sûr en ce qui concerne ses mœurs et ses rapports avec les siens. Les unions, même au dernier degré de consanguinité, ne sont pas en usage chez lui; les mariages ont toujours lieu entre deux familles n'ayant ensemble aucune parenté. Dans la famille, malgré la promiscuité causée par la petite dimension de l'habitation, il règne un grand respect entre les différents membres. On ne voit jamais ni on n'entend pas que le noir commette chez lui ou dehors aucun acte que la morale réprouve. Ailleurs il remarque que, bien que le peu d'ouverture de son angle facial le fasse placer par les anthropologistes à un échelon entre l'homme et le singe, le nègre a pourtant une intelligence très développée. Il comprend et raisonne aussi bien que peut le faire un Européen et il a déjà prouvé que sous ce

rapport il n'a rien à lui envier. Depuis que la civilisation a pénétré dans ces contrées, on voit chaque jour des exemples des aptitudes intellectuelles de la race noire. Témoin cet enfant qui, enlevé en 1821 dans une razzia, vendu comme esclave, racheté par des missionnaires et élevé par eux fut chargé, après avoir fini ses études en Angleterre, des fonctions d'instituteur et de missionnaire, traduisit la Bible en langue nago et nommé évêque en 1867 devint le premier prélat de sa race et de sa couleur.

En 1875 le gouvernement anglais créa à Sierra-Lone deux bourses annuelles destinées aux meilleurs élèves indigènes désireux de compléter leurs études en Angleterre et d'embrasser une carrière qui leur convînt. On compte aujourd'hui à Lagos, à Sierra-Leone, sur la Côte d'Or de nombreux lauréats des universités anglaises. Il y a des avocats, des juges de paix, des fonctionnaires du Gouvernement. Plusieurs médecins sont venus ensuite, par la façon dont ils s'acquittaient de leurs fonctions, enlever aux docteurs européens leur clientèle blanche. L'un d'eux, en 1888, découvrit, à Lagos, le traitement de l'accès hématurique bilieux auquel jusqu'alors tous les blancs atteints avaient succombé. Il en a sauvé un grand nombre. Et l'on pourrait ajouter des milliers d'exemples de cette intelligence du noir, si vive lorsqu'elle a été cultivée. On assure qu'ils mordent aux sciences mieux que nous, étant d'un naturel plus calme et ne se laissant pas distraire de leurs études lorsqu'ils les entreprennent. Mais si l'on doit admettre que l'intelligence du noir égale la nôtre comme conception, il ne s'ensuit pas qu'on puisse le mettre au niveau de l'Européen : l'esprit de suite, l'énergie et surtout la volonté persévérante lui font par trop généralement défaut. Il est à remarquer cependant qu'avec une instruction sérieuse les mauvais penchants du caractère noir disparaissent. Ce qui y contribue le plus, c'est l'éloignement de ses semblables car sur la côte d'Afrique, l'indigène qui reste parmi les siens ne met à profit que par son mauvais côté l'instruction donnée par les missionnaires. Dans cette limite d'éducation le noir devient encore bien plus dangereux : il a gardé tous ses mauvais instincts sous un semblant de vernis que lui donne une instruction élémentaire. Il se sert de ce qu'il a appris pour mieux tromper et mentir. De plus, il devient orgueilleux de sa légère supériorité et se rend ainsi encore plus antipathique. Toute la peine que se donnent les missionnaires dans l'accomplissement de leur tâche philanthropique a malheureusement pour résultat de faire des hypocrites à moitié instruits, bien plus à craindre que le nègre ignorant.

De ceci on doit inférer que si un séjour prolongé en Europe favorise l'épanouissement des qualités natives de la race noire, le simple contact avec les blancs et leur civilisation semble plutôt la pervertir. M. Foà a pu constater ce fait pendant son exploration du Haut-Whémé lorsque, rencontrant des peuplades qui n'avaient jamais aperçu de blancs, il vit les chefs et le peuple fêter le petit groupe d'explorateurs et se montrer d'une serviabilité et d'une bonté sans pareille, tandis que d'autres tribus qui connaissaient les blancs — il est vrai qu'elles étaient dahomiennes — dans la crainte d'une attaque de leur part, prenaient l'offensive. « Combien sont plus sympathiques les populations que l'Européen n'a pas perverties par sa civilisation » s'écrie M. Foà.

Le climat du Dahomey — comme celui de presque tous les pays tropicaux — n'est pas très favorable à l'Européen; mais ce n'est pas seulement contre la fièvre, les accès hématuriques bilieux ou les émanations pestilentielles qui s'élèvent de toutes les villes ou villages indigènes — chez lesquels la plus vulgaire propreté est inconnue — que le blanc doit se défendre. Les insectes sont nombreux et leur voracité ne fait aucune distinction de couleur : blancs et noirs en sont également victimes. La *puce chique* entre autres, importée dans le pays par un navire brésilien il y a une trentaine d'années, causa au début des ravages épouvantables. Aujourd'hui les indigènes sont fort habiles à l'extirper; dès qu'on sent une légère démangeaison continue aux pieds ou aux orteils, on doit recourir à leurs soins sans quoi la gangrène survient vite. Les Européens ne sont pas plus à l'abri que les indigènes car cet insecte pénètre très bien dans les chaussures et surtout dans les pantoufles. La *filiaire de Médine*, ou ver de Guinée, était aussi redoutable pour les blancs il y a encore quelques années mais depuis l'introduction des filtres, ils n'ont plus tant à craindre. Les indigènes sont aussi devenus fort experts dans l'art de les enlever. Naturellement les moustiques y sont, dans certains endroits, aussi, et même plus, insupportables que dans nos contrées.

Mais ce n'est ni des Dahomiens, ni du climat, ni des insectes que les négociants français de la côte se plaignent le plus. Tous ces inconvénients leur paraîtraient tolérables si la mère-patrie voulait bien ne pas remplir, à l'égard de leurs bénéfices, le rôle de moustique dévorant! L'immixtion de la métropole dans leurs affaires, voilà ce qu'ils redoutent le plus. Sont-ils toujours raisonnables dans leurs demandes? reste à savoir! En tout cas ils sont mécontents de la façon dont les droits ont été imposés sur les marchandises; d'après eux, ce seraient surtout celles qu'ils importent qui sont taxées alors

que celles que les maisons étrangères font entrer dans le pays auraient à payer des droits extrêmement légers. Ils réclament donc que le gouvernement établisse plutôt des droits à l'exportation parce que dans ces conditions toutes les maisons qui font le commerce de la côte supporteraient le poids des charges que deux seulement, sur les six ou sept qui trafiquent là-bas, ont à subir. Pourquoi aussi ces négociants français ont-ils choisi pour branches principales de leurs importations l'alcool de tout genre — dont ils ont presque le monopole dans ces parages — les boîtes de conserve, les boissons : vins, liqueurs, ou sirops que l'on sait ! Qu'ils fassent concurrence aux Allemands et aux Anglais dans la vente des tissus et autres objets peu taxés, alors ils ne sentiront plus autant l'injustice du droit d'importation. Mais cela n'est pas leur seul grief et M. Charles-Roux s'est chargé de faire entendre à la tribune l'écho de leurs plaintes. Le 1er mars, dans la séance du matin à la Chambre des députés, il examinait la situation actuelle du Dahomey et constatait que pendant les deux expéditions qu'on a dû faire pour mettre le dernier roi à la raison, les factoreries établies sur la côte avaient été pillées et qu'une fois la paix faite, loin de songer à indemniser leurs propriétaires on a installé dans le pays un système de douane qui entrave absolument leurs affaires. Les droits appliqués aux marchandises n'échappèrent pas non plus à sa critique; il démontra qu'une de celles qui peuvent le mieux se vendre en Afrique, le sel, est frappé d'un droit de 4 francs la tonne alors qu'à Togo et à Lagos les Anglais et les Allemands ont grand soin de le laisser entrer en franchise. Cette colonie du Dahomey, en pleine exploitation, prendrait une importance considérable si le commerce y jouissait de la liberté dont il a besoin. L'orateur critiquait ensuite non moins justement l'organisation administrative du Dahomey. A Kotonou où malgré la construction récente d'un wharf, les navires ne peuvent accoster à cause de la houle provoquée par la *barre* bien connue de ces parages, on a, paraît-il, nommé un lieutenant de port et on exige des navires autant de formalités que pour l'entrée du port du Havre ou de Marseille. « Sans regretter le règne de Behanzin, ajoutait-il, je dois reconnaître cependant que le commerce était beaucoup plus libre sous le gouvernement de Behanzin que sous l'administration française. Ainsi on interdit le transport des marchandises des factoreries à la plage de 10 à 2 heures, et, si l'on veut absolument y procéder, il faut payer les douaniers pour surveillance 4 francs par heure et par homme. Cela résulte d'arrêtés du gouverneur. Il ne nous est même plus permis de nous servir d'autre papier que de celui que nous fournit la douane au prix de 25 centimes la feuille !

Aucune manutention, aucune expédition ne peut être faite sans se servir de ce papier! »

Mais pourquoi les honorables négociants français de la côte se plaignent-ils? N'est-ce pas là manœuvre de gouvernement civilisé pour remplir ses coffres toujours à sec, véritables tonneaux des Danaïdes. Les collecteurs de Behanzin pressuraient le peuple pour *donner à manger au roi* et à ses chefs, qui donc nourrirait la nuée famélique et toujours grossissante de nos politiciens et de nos fonctionnaires si ce n'est le bon peuple français? Lorsque par hasard un Dahomien plus entreprenant et surtout plus audacieux que les autres amassait quelque fortune, le roi le faisait jeter en prison, parfois mettre à mort, pour s'emparer plus aisément de ses richesses; faut-il s'étonner si des gouvernements civilisés éprouvent le besoin d'alléger les bourses des commerçants mieux remplies que celles de la généralité des contribuables, quoique en fin de compte ce soient toujours ces derniers qui en pâtissent. La civilisation est un vernis bien léger, mais elle a ses avantages; le blanc n'a pas à craindre la prison ou la mort à raison de ses richesses, pas même la confiscation de ses biens, il crierait trop fort. Puiser le plus possible dans ses coffres par toute une série d'impositions et de droits est beaucoup plus commode; on obtient le même résultat que Behanzin sans occasionner le moindre scandale. La civilisation est coûteuse, qui l'ignore? Pas même le nègre qui lui doit l'alcool, les tissus et mille autres objets dont il n'aurait jamais éprouvé le besoin s'il était resté hors de contact avec elle et qui doit travailler plus qu'autrefois pour satisfaire les nouveaux goûts qu'elle lui a donnés. La France est à la tête de la civilisation, sa puissante armée de fonctionnaires y contribue beaucoup sans doute; elle se doit donc à elle-même de dépenser plus que les autres pays; et qui voulez-vous qui paie les frais?

Ce ne sont pas là les réflexions qu'aurait dû nous inspirer la lecture d'un ouvrage sur le Dahomey, semblerait-il; nous aurions dû trouver épouvantable le sort de ces indigènes plongés dans la pire barbarie et nous répandre en dithyrambes sur les bienfaits et le bonheur que la conquête française leur réserve; beaucoup s'en sont chargés et s'en chargeront encore. Assurément il est heureux pour ce peuple de sortir du régime de terreur qui l'opprimait depuis tant de temps mais nous ne savons si le système de réglementation à outrance, qu'on ne tardera probablement pas à lui appliquer, lui paraîtra préférable; il faudra certainement lui en démontrer les beautés. Aussi les fonctionnaires, qu'on enverra lui expliquer les rouages compliqués de la machine administrative, feront-ils sagement d'étudier à fond le

vocabulaire nago que M. Foà a placé à la fin de son ouvrage. Peut-être n'y trouveront-ils pas tous les termes équivalants aux démarches à faire et aux formules à employer dans les relations avec les différents grades de la filière hiérarchique, mais avec un peu de patience et d'affabilité — qualités bien connues des employés de l'administration française — ils finiront par s'entendre avec les dahomiens. Ce chapitre aura encore à leurs yeux une utilité plus personnelle et plus immédiate puisqu'il leur permettra de recourir aux bons offices des indigènes au cas où le chapitre de « Conseils à l'Européen » qui le précède dans le volume de M. Foà n'aurait pas réussi à les mettre en garde contre les imprudences si préjudiciables à la santé sous ce climat brûlant et médiocrement salubre.

Ils trouveront de plus, dans ce livre, une foule de renseignements dont nous n'avons pu donner qu'un aperçu, sur les mœurs, coutumes et besoins de leurs administrés. Nous leur en recommandons donc vivement la lecture.

M. LR.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

Une nouvelle application des moteurs à gaz : Les débuts des bateaux à gaz et leur avenir. Difficulté de l'application sur les grands paquebots transatlantiques. — Les étuves à désinfection et un nouvel appareil de cette espèce. Le rôle des étuves au point de vue de l'hygiène et contre les épidémies. — L'eau bouillie et la conservation en bouteille des eaux pures. — Un nouveau télégraphe imprimeur et la transmission des dépêches par la machine à écrire. — Le creusement des tunnels sous les rivières et dans les terrains aquifères.

Nous avons antérieurement montré combien le rendement des moteurs à gaz est supérieur à celui des moteurs à vapeur, nous avons indiqué comment les premiers utilisent mieux que les seconds la chaleur contenue dans une quantité donnée de combustible. Nous n'avons pas l'intention de revenir aujourd'hui sur la question générale, bien que chaque jour on mette en service des moteurs à gaz plus puissants.

Mais, en présence des avantages spéciaux de ce moteur, du peu de place qu'il occupe notamment, on peut s'étonner qu'on ne l'ait pas encore utilisé pour la navigation. Évidemment on n'a pas sur les bateaux comme à terre, la facilité d'une canalisation amenant le gaz au fur et à mesure des besoins, au fur et à mesure de la consommation, et l'on est obligé d'emmagasiner ce combustible dans des réservoirs. L'établissement de ceux-ci ne présente aujourd'hui aucune difficulté, comme nous l'indiquerons tout à l'heure, et, de toute façon, il est plus facile de puiser le combustible gazeux à un récipient spécial que de tirer le charbon des soutes et de le charger dans les foyers.

Voilà déjà longtemps qu'on avait eu au moins l'idée d'appliquer le gaz à mouvoir des navires. Le célèbre ingénieur Philippe Lebon, dont le nom est glorieusement attaché à l'éclairage au gaz, poursuivait surtout l'utilisation du gaz au développement des puissances mécaniques, l'éclairage n'étant pour lui que l'accessoire. Dans les souvenirs de ses contemporains on trouve la trace d'un de ses projets ayant pour but la construction d'un bateau à rames tournantes, à roues à aubes évidemment, actionnées par la force motrice du gaz. Les détails manquent malheureusement sur cette application du gaz à la navigation. Mais l'idée ne pouvait manquer d'être reprise à une époque où les moteurs de ce genre se sont tellement perfectionnés.

On peut se procurer de trois manières différentes le gaz qu'on emploiera à bord des bateaux : ou bien on le fabriquera sur le navire même, pour ainsi dire à mesure de la consommation, au moyen d'un gazogène. Nous avons indiqué dans un *Mouvement* antérieur ce qu'est cet appareil, mais il constitue d'abord un danger en ce qu'il produit une grande quantité d'oxyde de carbone ; en outre, il nécessiterait l'emmagasinement de la houille qu'il servirait à transformer et ne permettrait point, par suite, de diminuer le poids des approvisionnements de combustible des bateaux ; enfin, il occupe avec ses appareils accessoires une place considérable, au moins dans l'état actuel de choses.

Le second système consisterait à carburer de l'air au moyen de pétrole, de façon à former un mélange explosif. Mais il ne s'agirait plus alors véritablement d'un moteur à gaz, et bien plutôt d'un moteur à pétrole dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Reste la fabrication à terre du gaz ordinaire dans une usine et l'emmagasinement à bord du navire, le gaz étant comprimé dans des cylindres comme cela se passe pour l'éclairage des wagons de chemins de fer. L'accumulation dans des réservoirs est d'autant plus facile et pratique qu'on peut comprimer le gaz sous des pressions plus considérables : or, avec les progrès actuels de la métallurgie, rien n'est plus simple. On arrive couramment à produire des récipients d'acier qui sont en état de résister à des efforts réellement formidables Nous n'en voudrions pour preuve que les cylindres où l'on emmagasine l'air comprimé des nouveaux tramways du système Mékarleski, circulant dans Paris : le métal extraordinairement résistant qu'on y a employé permet un chargement sans danger à une pression de 80 kilogrammes par centimètre carré.

C'est ainsi qu'on transporte constamment les gaz les plus divers dans des bouteilles en acier où ils se maintiennent liquéfiés, c'est-à-dire dans un état de compression extrême. On a été poussé dans cette voie par le besoin de satisfaire à différentes industries qui ont le plus grand intérêt à se servir d'oxygène et d'acide carbonique notamment ; il s'agissait de leur épargner l'embarras d'une fabrication particulière de ces gaz que fourniraient des usines spéciales, au grand bénéfice de tous, avec une diminution très appréciable des frais généraux. On ne peut imaginer la simplification que permet l'usage de ces gaz liquéfiés. A-t-on besoin d'une certaine quantité d'acide carbonique ? on achète une bouteille de cet acide liquéfié, on fixe sur le col du récipient un robinet *ad hoc* qui sert de régulateur et ne laisse échapper le gaz qu'à la pression voulue, le ramenant par exemple de 200 atmosphères à un quart d'atmosphère, et l'on peut d'une façon

immédiate fabriquer un liquide gazeux dont la production nécessiterait autrement une application compliquée et coûteuse.

Nous n'avons pas à insister ici sur cette question pourtant si intéressante ; mais nous en voulons retenir cet enseignement que, grâce à ces réservoirs métalliques extraordinairement résistants, on peut emmagasiner une quantité considérable de gaz sous un volume des plus réduits. Aujourd'hui les réservoirs, ou, pour employer le mot ordinaire, les bouteilles sont faites en acier et sans soudure, par estampage sur une plaque du meilleur métal, et ne se brisent généralement que sous une pression de 450 atmosphères.

On comprend le parti qu'on en peut tirer au point de vue qui nous occupe : chargez sur le bateau une série de ces bouteilles pleines d'une grande quantité de gaz d'éclairage comprimé, installez d'autre part à bord un moteur à gaz commandant des aubes ou une hélice, et cet approvisionnemeut si peu encombrant vous donnera la force motrice pendant un assez long temps. C'est ce que s'est dit un industriel du Havre, M. Capelle, et il a fait construire, sur ses plans, un chaland qu'il a nommé l'*Idée*, se réservant de créer une Société de transports entre Paris, Rouen et le Havre, n'employant que des bateaux avec moteurs à gaz d'éclairage. Nous rappellerons à ce propos qu'avant lui on avait songé à employer le gaz comprimé à haute pression pour alimenter des moteurs ; mais il a repris la question sur une plus vaste échelle et dans un ordre d'idées vraiment original.

Le bateau en lui-même, la coque du chaland, ne présente rien de très particulier : il est tout en fer, long de 30 mètres, large de 5 m. 50 et profond de 2 m. 25. Nous ne parlerons point des logements, qui peuvent être assez spacieux, par suite du peu de place prise par la machine et les approvisionnements de combustible ; mais nous ferons remarquer que, pour cette même raison, les cales aux marchandises occupent les quatre cinquièmes du bateau. Sa jauge brute est de 300 tonneaux et sa jauge nette pourra atteindre en charge 250 tonneaux, ce qui est une proportion fort avantageuse.

La partie intéressante c'est l'approvisionnement de combustible ou de force motrice, comme on voudra. Les tubes contenant cette provision sont, comme de juste, en acier et forgés d'une seule pièce, avec 250 millimètres de diamètre extérieur et 5 mètres de long, les parois ayant une épaisseur de 8 millimètres. Ils sont au nombre de 80, tous reliés entre eux de manière à ne former pour ainsi dire qu'un seul réservoir ; chacun d'eux pèse 325 kilogs, et contient 22 mètres cubes à la pression de 100 kilogs par centimètre carré. Ils ont été éprouvés à 160 kilogrammes, ce qui donne toute sécurité en

service; et, du reste, ils sont placés sur le pont du bateau : cela économise d'abord de la place et évite ensuite tout accident en cas de fuite, puisque alors le gaz s'échapperait à l'air libre.

Pour le chargement du gaz dans les tubes, dans ce qui remplace les soutes à charbon, rien de plus simple ni de plus rapide : le chaland se met à quai en face d'une usine spéciale qui, non seulement produit le gaz d'éclairage, mais le comprime à la pression voulue dans des réservoirs ; puis une canalisation, un branchement apporte le gaz comprimé des réservoirs dans la batterie de tubes du bateau. Par le simple jeu d'un robinet on assure l'approvisionnement du chaland, tandis que le chargement de la houille entraîne de longues manutentions.

Du moteur même du bateau nous ne dirons pas grand'chose : il ressemble beaucoup aux différents moteurs à gaz dont nous avons parlé antérieurement : construit sur le type *Simplex* de MM. Delamare, Debouteville et Malandain, par la maison Matter de Rouen, il présente seulement des dispositifs de détail appropriés au service spécial auquel il doit répondre ; il a une puissance effective de 40 chevaux. Nous savons que dans les moteurs à gaz il faut un courant d'eau pour refroidir le cylindre où se font les explosions successives de gaz : nous n'avons pas besoin de dire que ce refroidissement est assuré très facilement ici, l'eau étant en abondance.

Les moteurs à gaz, pour fonctionner dans de bonnes conditions, doivent marcher d'une manière pour ainsi dire continue : c'est notamment ce qui en rend l'emploi difficile pour les tramways, qui sont forcés de ralentir, de s'arrêter, de repartir fréquemment ; la difficulté est la même pour les bateaux, qui doivent être complètement entre les mains de leur capitaine, suivant toutes les nécessités de la manœuvre. Il fallait donc, pour appliquer le moteur à gaz à la navigation, trouver un moyen de laisser tourner le moteur d'une façon continue, tout en ralentissant, accélérant ou arrêtant complètement la marche de l'appareil qui assure la progression, hélice ou aubes. L'hélice à pas reversible Mac Glasson est venue fournir la solution du problème. La machine motrice marche toujours à la même allure, de même que l'arbre de l'hélice ; mais à l'intérieur de cet arbre, de ce moyeu, est un dispositif qui, à l'aide de leviers fort simples, donne toute facilité de varier l'inclinaison des ailes de l'hélice. Celles-ci peuvent ainsi occuper les positions les plus variées, depuis celle où elles exercent le plus grand effort sur le liquide où elles plongent, et par suite la plus grande vitesse de déplacement, jusqu'à celle où ces ailes sont exactement perpendiculaires à l'arbre de l'hélice et fendent l'eau sans exercer aucune réaction, la vitesse

de déplacement étant alors réduite à zéro. On obtient aisément toutes les vitesses intermédiaires. aussi bien en avant qu'en arrière, le pilote n'ayant pour cela qu'à tourner une petite roue. Quant au mécanicien, son rôle se borne à surveiller le moteur, qui fonctionne au mieux.

Nous n'avons pas à mettre plus explicitement en lumière les avantages nombreux qui résultent de cette suppression des chaudières et des soutes à charbon : économie de place et augmentation du chargement possible du bateau, diminution du personnel, suppressions des chances d'explosions, etc.

Sans doute on est encore quelque peu dans la période des essais; mais ces essais ont été pleinement satisfaisants. Les réservoirs gardent le gaz pendant plusieurs jours sans aucune perte de pression ; tous les mouvements de variation de l'hélice se font sans hésitation. Dans un premier voyage sur le canal de Tancarville on obtînt facilement une vitesse de 10 kilomètres, avec 80 tonnes de lest, malgré le passage de plusieurs ponts et malgré vent debout. Dans un voyage de 72 kilomètres, où l'on emportait 145 tonnes de lest, la vitesse moyenne atteignit 11 kilomètres et demi ; plus tard, dans un voyage par une mer assez forte de Trouville au Havre, on parcourut 13 kilomètres en 1 h. 10.

L'inventeur prévoit déjà un champ d'application considérable pour ce nouveau moyen de propulsion des bateaux, notamment pour les chalands de navigation intérieure, pour les yachts de plaisance et les barques de pêche. Il est certain que le système paraît parfaitement pratique pour la propulsion des chalands sur les fleuves et canaux, et la question est d'autant plus intéressante qu'on en est encore à chercher un bon moyen de traction pour ces bateaux. Il suffira d'installer de distance en distance des usines de fabrication et de compression de gaz, telles que celle qu'installe M. Capelle à Saint-Etienne du Rouvray pour son service de transports entre le Havre et Paris, les porteurs pouvant faire ce parcours en chargeant leurs réservoirs à cette usine.

M Capelle insiste sur un point qu'il est utile de mettre en lumière : c'est que le gaz de houille ne coûte pour ainsi dire rien à produire, si l'on tient compte du prix de vente des sous-produits résultant de la distillation. Ce qui fait que le gaz qu'on nous débite dans les grandes villes ne peut nous être cédé qu'à un prix relativement élevé, c'est qu'il faut nous faire payer les dépenses considérables de l'établissement des canalisations. Mais dans la production du gaz spécialement destiné aux moteurs des bateaux, il n'y a plus à faire entrer en ligne ces frais particuliers : on n'a plus à s'occuper que des

dépenses de fabrication proprement dite. Et pour M. Cappelle, avec un personnel de 25 hommes, une usine produira assez de gaz pour alimenter une flotille de 60 chalands ; le personnel sera payé par les sous-produits, de même que l'amortissement à 8 0/0 du prix de l'usine et un intérêt de 5 0/0 des capitaux engagés.

En faisant même la part de l'enthousiasme d'un inventeur pour son idée, nous pouvons considérer comme certain que l'application du moteur à gaz rendrait les plus grands services à la navigation intérieure ou à la navigation côtière, quand l'approvisionnement peut être renouvelé assez souvent. Mais il ne faut pas penser que, au moins en l'état actuel des choses, il en puisse être ainsi pour les grands paquebots ayant à embarquer toute leur provision de gaz pour une longue traversée. Pour fournir une puissance de 20.000 chevaux-vapeur, comme en réclament couramment les transatlantiques modernes (d'une grandeur moyenne), il faudrait, pour un voyage de huit jours, un volume énorme de 100.000 mètres cubes de gaz comprimé à 20 atmosphères. Pour l'instant, il n'y a rien à faire à ce point de vue spécial, mais les besoins de la navigation fluviale justifient l'insistance que nous avons mise à exposer le nouveau système de propulsion des bateaux.

*
* *

Comme nous avons eu occasion de le dire et de le répéter à plusieurs reprises quand nous parlions ici des épidémies et du système insensé des quarantaines qu'on prétend leur opposer, le vrai moyen de lutter victorieusement contre les affections transmissibles, une fois qu'elles sont déclarées, c'est la désinfection, c'est-à-dire la purification des objets, des linges, des effets souillés par les malades, la destruction des germes morbides qui proviennent de leur corps. Pour les déjections la désinfection est assez facile : on peut employer des liquides chimiques qui viendront facilement en contact avec les matières à désinfecter. Mais pour les effets, les tentures, etc. l'action des substances chimiques ne s'exerce qu'avec une certaine lenteur et surtout d'une façon aléatoire ; pour la purification des locaux, on a imaginé des liquides antiseptiques variés, tantôt du sublimé, tantôt de l'acide phénique, du lysol, du chlorure de chaux, etc.

Ce ne sont là que des agents imparfaits, et chaque fois que cela est possible, il faut recourir à un autre moyen, qui est la chaleur humide ou plus exactement la vapeur d'eau sous pression : c'est la façon la plus prompte et la plus réellement efficace pour la destruction de toutes les matières virulentes. Pour soumettre les objets à désinfecter, vêtements, meubles, tentures, objets de literie

à cette action de la vapeur, on les enferme dans une étuve, dans un récipient métallique maintenu à une température élevée et où l'on fait arriver de la vapeur.

On n'en est plus à douter aujourd'hui de l'efficacité des étuves à vapeur et l'Administration de la Ville de Paris, qui saisit avec empressement toutes les occasions d'organiser un service municipal, a créé un service d'étuves municipales. L'origine en remonte à l'année 1889, et chacun peut y recourir pour désinfecter son mobilier, ses vêtements, etc., après un cas de maladie infectieuse. Dans le début on n'y faisait que rarement appel, car de la fin de mai 1889 au 31 décembre de la même année les étuves ont procédé à 78 opérations. Dès l'année 1890, le nombre en atteignait 652, puis 4.139 en 1891, 18.464 en 1892 et 34.886 en 1893 ; et il y a toutes raisons de penser que de plus en plus l'on recourra à ces mesures hygiéniques si nécessaires (1).

Mais il ne suffit pas que ces mesures soient praticables dans certaines grandes villes privilégiées ; pour qu'elles aient toute leur efficacité, il faut qu'elles soient générales, afin qu'il ne puisse pas se former un peu partout des foyers épidémiques. Il s'agit donc de trouver un type d'étuve d'un prix assez peu élevé pour que les petits centres puissent se les payer, et qui soit d'une manœuvre et d'un entretien faciles.

Il existe déjà les étuves Geneste et Herscher, dont la valeur est absolument reconnue ; mais elles sont d'un prix relativement considérable, c'est un outillage de luxe que ne peut manœuvrer qu'un mécanicien de profession.

Deux médecins du Val-de-Grâce, MM. Vaillard et Besson ont cherché à simplifier l'outillage, à le rendre aussi peu coûteux que possible en même temps que simple, facile, pouvant être confié à toutes mains. Ce qu'ils ont poursuivi, et on peut dire ce qu'ils ont obtenu, c'est une extrême simplicité du maniement, efficacité certaine, fonctionnement presque automatique, certitude dans le résultat, exclusion de toute possibilité d'accident, et enfin prix peu élevé.

L'étuve Vaillard et Besson se présente sous différentes formes, suivant qu'il s'agit d'un appareil fixe ou, au contraire, d'un appareil à mettre sur roues, qui doit se déplacer pour aller dans les

(1) Jusqu'à l'année 1894, les étuves municipales opéraient gratuitement ; on a décidé maintenant de faire payer ces opérations, ce qui semble assez naturel, mais, suivant la façon habituelle de comprendre l'égalité, on exempte de tout paiement les contribuables ayant un loyer inférieur à un taux déterminé.

villages et tout petits centres autour d'une ville d'une certaine importance.

L'appareil comprend d'abord un fourneau dont nous n'avons pas à dire grand'chose, car il est analogue aux fourneaux des appareils connus sous le nom de « lessiveuses. » L'étuve proprement dite se compose de deux cylindres concentriques en tôle d'acier galvanisée : ce sont comme deux marmites plus hautes que larges, la marmite intérieure étant maintenue à une certaine distance de l'autre par des lames métalliques. C'est elle qui forme la chambre de désinfection où l'on dépose les objets à désinfecter. Qnant à la chaudière où se forme la vapeur, elle est constituée par l'espace compris entre le fond de la marmite intérieure et celui de la marmite extérieure ; on y peut verser 45 litres d'eau environ. Quand on allume le feu dans le fourneau, la vapeur se produit dans le double fond, elle remonte entre les doubles parois et retombe dans la marmite intérieure, où elle vient en contact intime avec les objets souillés qu'on y a déposés. Bien entendu, on dispose un couvercle métallique qui ferme hermétiquement la partie supérieure de l'étuve, en se serrant au moyen d'écrous sur le bord supérieur du cylindre externe ; c'est ce couvercle qui rabat la vapeur dans la chambre de désinfection.

Tout est aménagé pour éviter un danger quelconque, car il ne faut pas oublier que l'étuve constitue un récipient de vapeur sujet à éclatement si la pression dépassait une certaine limite : c'est pour cela qu'une soupape de sûreté est disposée sur le flanc de l'étuve, en même temps qu'un manomètre indiquant la pression et la température. En outre, comme il faut assurer la circulation de la vapeur et non pas seulement sa production, les objets à étuver devant baigner dans un courant qui se renouvelle, un tube est disposé au bas de la chambre de désinfection qui laisse échapper extérieurement la vapeur. Mais à l'orifice de sortie de ce tube est un dispositif des plus ingénieux, que nous ne pouvons pourtant pas expliquer ici, et qui a pour résultat de ne laisser échapper la vapeur qu'alors qu'elle atteint une pression déterminée. On dispose les choses de manière à ce que la température de l'étuve atteigne 110 à 112 degrés, ce qui est largement suffisant pour détruire les germes virulents.

Nous ne pouvons insister sur la disposition technique de cette étuve ; mais ce qui est intéressant à noter, ce sont les particularités avantageuses qu'elle présente au point de vue pratique. Au moment où la vapeur commence à tomber sur les objets mis dans l'étuve, ceux-ci sont déjà à une telle température qu'ils ne peuvent faire condenser la vapeur ; d'autre part, cette élévation de température, en même temps que la circulation continue de la vapeur, expulse

complètement l'air contenu dans les tissus, et c'est là une condition essentielle pour obtenir une bonne désinfection.

L'étuve est rapidement en fonction, parce qu'il n'y a qu'une faible épaisseur d'eau à chauffer et que le fond de la chaudière offre une large surface au feu. L'appareil ne nécessite d'autre surveillance que celle qui a trait à l'entretien du foyer, la manœuvre pouvant être confiée aux personnes les plus étrangères à la conduite des machines. Enfin l'étuve en question ne comporte aucun organe fragile, en cas d'accident, de fracture, cas qui ne peut se présenter que bien rarement, les réparations peuvent être faites sur place et par des ouvriers ordinaires. On comprend si toutes ces conditions présentent autant d'avantages pour des appareils qui sont destinés à fonctionner à la campagne, dans des petits centres de population.

Pour terminer nous ferons remarquer que non seulement l'étuve en elle-même ne coûte qu'assez peu de prix d'achat, mais encore que chaque opération de désinfection ne consomme qu'une dizaine de kilogs de houille. Le fonctionnement en est donc fort économique; le déplacement en est facile, le poids de l'ensemble ne dépassant point 360 kilogs. Et l'on est en droit de penser que l'invention de MM. Vaillard et Besson contribuera grandement à faire entrer la pratique salutaire des désinfections dans les habitudes des populations urbaines et rurales.

*
* *

Il s'en faut que nos villes modernes, même parmi les plus grandes, soient aussi bien dotées que les agglomérations romaines au point de vue de l'alimentation en eau pure. Les Latins, sans connaître la théorie des germes, des microbes et des bactéries, avaient compris toute l'importance de cette question ; aujourd'hui la connaissance des grands principes de la contagion commence à se répandre, mais en dépit des dépenses considérables que l'on consacre aux captations et canalisations d'eaux de sources dans les grands centres, bien souvent encore, par impéritie des services techniques ou pour une autre cause, les populations ne reçoivent que des eaux contaminées, comme cela se passe à Paris, quand on nous délivre de l'eau de Seine. La situation est encore bien pire dans les villes de faible importance et dans les campagnes, où il n'y a aucune distribution d'eau de source, et, dans l'un comme dans l'autre cas, il est de toute nécessité, si l'on veut éviter les maladies contagieuses, de ne boire que des eaux stérilisées par l'ébullition.

Nous avons signalé ici-même des appareils, notamment ceux de MM. Rouart, Geneste et Herscher, qui permettent de soumettre à une température de 120 degrés des masses d'eau assez considéra-

bles, dont un dispositif spécial assure le prompt refroidissement. Mais c'est une complication très grande que de stériliser l'eau que l'on boit au fur et à mesure des besoins ; il faut pouvoir mettre cette eau en bouteilles, lorsque l'appareil d'ébullition en aura produit une grande quantité : cette eau sera livrée ensuite à la consommation n'importe où et suivant les besoins. La facilité sera la même que pour les eaux minérales ou minéralisées ; à cette différence près toutefois que celles-ci contiennent le plus souvent de nombreux germes, ainsi que cela a pu être récemment démontré devant l'Académie de médecine.

Assurément rien n'est plus facile que de mettre de l'eau en bouteilles ; mais si cette eau qui sort de l'appareil de stérilisation ne contient plus aucune bactérie vivante, il ne faut point qu'on aille l'infecter, la contaminer par l'embouteillage. Cela peut pourtant aisément arriver. Il est possible que la bouteille ait été rincée soigneusement et avec une eau stérilisée elle-même, qui n'aura, par suite, apporté aucun germe ; mais on la laisse, dans l'attente du remplissage, au milieu d'une atmosphère qui contient des microbes, ou bien les ouvriers employés au travail portent en eux et émettent autour d'eux les bactéries d'une maladie infectieuse. Cela pourra aisément se produire si l'on stérilise et met en bouteilles l'eau dans une localité où règne une épidémie, et aux habitants de laquelle on veut fournir de l'eau stérilisée. Les parois de la bouteille ont été lavées méthodiquement, mais l'air va y déposer des germes en attendant que nous y versions l'eau, et celle-ci s'y contaminera.

Qu'on n'aille point crier à l'exagération : quand on prétend faire de l'antisepsie, il ne faut point s'arrêter aux demi-mesures, et d'ailleurs nous n'émettons là que des idées prouvées par la pratique : les eaux minérales sont certainement pures à la sortie même de la terre, surtout quand il s'agit d'eaux qui sont à une très haute température, et si elles sont souillées une fois en bouteilles (1) comme nous le rappelions tout à l'heure, c'est qu'elles trouvent des germes dans les bouteilles où on les verse.

C'est pour éviter ces causes d'infections que M. Galante, un constructeur d'instruments de chirurgie bien connu, a imaginé un appareil permettant l'embouteillage de l'eau stérilisée avec la certitude que la bouteille elle-même est absolument stérilisée. Pour cela toute l'opération de la mise en bouteille se fait dans un récipient clos dont l'air est complètement antiseptisé, la bouteille après lavage ne se remplissant que d'un air pur et sans germes.

(1) On y trouve parfois jusqu'à des bacilles de fièvre typhoïde.

Nous allons brièvement expliquer la disposition et le fonctionnement de l'appareil en question. Une caisse à parois de verre hermétiques et sans fond repose sur une cuve d'eau acidulée, de telle façon que l'air extérieur ne pénètre jamais dans la caisse : cependant un objet quelconque peut entrer sous la caisse, si on le plonge dans l'eau et qu'on le fasse passer sous une paroi de cette caisse. L'air enfermé sous celle-ci est stérilisé une fois pour toutes au moyen de gaz acide sulfureux et il demeurera indéfiniment stérile ; c'est dans cet espace clos, dans cette atmosphère pure que va se faire l'embouteillage, sous un robinet spécial amenant l'eau du stérilisateur.

Un ouvrier prend une bouteille rincée et encore pleine d'eau acidulée, la plonge dans la cuve, sur un petit plateau, un petit ascenseur, comme vous voudrez l'appeler, qui s'enfonce, entraînant la bouteille sous l'eau, décrit un demi-tour en faisant passer la bouteille sous la paroi de la caisse et se relève à la hauteur qu'il occupait tout-à-l'heure. La bouteille toujours pleine de liquide acidulé, sort de l'eau sous la grande cloche que forme la caisse vitrée. Comment va-t-on pouvoir la manipuler sans laisser rentrer de l'air extérieur sous cette cloche? Rien de plus simple : à travers une des parois de celle-ci sont percées deux ouvertures garnies de manches en caoutchouc terminées par des gants de même matière : un ouvrier va pouvoir enfoncer ses bras sous la cloche en les glissant dans ces manches, sans modifier l'atmosphère stérilisée de la caisse.

Avec la plus grande facilité il saisit la bouteille, il la vide dans un récipient spécial, peut même la rincer à nouveau avec de l'eau stérilisée, et enfin la remplit sous le robinet qui débite de l'eau provenant directement de la chaudière stérilisatrice. Il ne lui reste plus qu'à la boucher en rabattant sur le goulot un bouchon à fermeture en caoutchouc hermétique. La bouteille sera placée sur le petit ascenseur qui a fonctionné tout-à-l'heure, c'est-à-dire qu'elle sortira en passant dans l'eau et sous la paroi de la caisse, et on pourra recommencer la même opération pour une série presque indéfinie de bouteilles.

On a pu s'assurer par les moyens les plus divers que l'eau de ces bouteilles peut rester pure d'une façon pour ainsi dire éternelle, et il y a là un appareil appelé à rendre pratiquement les plus grands services, surtout en temps d'épidémie, et en présence du peu de confiance qu'on peut avoir dans les services municipaux de distribution d'eau.

*
* *

Quelques-uns de nos lecteurs ont peut-être remarqué dans le grand hall du comptoir d'Escompte à Paris, dans quelques-unes des succursales du Crédit Lyonnais et dans plusieurs autres établissements, des machines qui semblent automatiques et qui déroulent une bande

de papier où l'on peut voir s'imprimer devant soi les dernières nouvelles de la journée. Ce sont de véritables télégraphes qui transmettent constamment les nouvelles financières si importantes pour des grandes maisons de banque; mais la transmission ne se fait point en signes incompréhensibles pour ceux qui ne sont point initiés; elle ne se fait pas davantage sur ces bandes de papier d'un centimètre de hauteur avec lesquelles les télégrammes nous ont familiarisés et qui doivent être coupées à la longueur voulue et collées les unes à côté des autres. L'appareil dont il s'agit ici est un télégraphe imprimeur, mais qui a le grand avantage de fournir de la copie tout comme le ferait une machine à écrire.

Le fait est que les dépêches que transmet ce télégraphe sont expédiées et reçues par une véritable machine à écrire : nous allons immédiatement nous expliquer.

On sait qu'il existe à Paris (et de même dans la plupart des grandes villes) des agences spéciales d'informations qui transmettent les nouvelles politiques, financières, commerciales ou autres aux journaux, aux sociétés de crédit, aux commerçants etc. ; le moyen qu'elles emploient d'ordinaire pour cela consiste à autographier rapidement ces nouvelles sur des feuillets séparés qu'on fait distribuer à domicile. Mais quelque rapidité que les agences mettent à faire autographier ces avis, quelle que soit la multiplicité des feuilles qu'elles font distribuer, cela n'en demande pas moins un temps fort appréciable, d'autant qu'il faut assurer le port de ces avis. Il est vrai qu'on pourrait recourir au téléphone; mais on sait que dans un grand centre et sur un réseau très développé, les communications ne peuvent point être assurées avec une grande célérité; en outre, pour téléphoner les nouvelles successives à leurs différents abonnés, les agences d'informations devraient avoir un personnel de téléphonistes terriblement nombreux.

L'idéal en la matière est évidemment un système télégraphique permettant d'envoyer aux abonnés des télégrammes en lettres ordinaires, télégrammes laissant une trace, autrement dit s'imprimant, et cela d'une façon continue au besoin; en outre il était à désirer, pour la simplification du service et l'économie pécuniaire, qu'un même télégraphiste installé à l'agence d'informations pût, d'une seule opération, transmettre une dépêche à plusieurs correspondants, au plus grand nombre possible d'abonnés. On conviendra que c'était là bien des conditions à remplir et que le système était d'autant plus difficile à imaginer. Il est pourtant aujourd'hui réalisé et fonctionne parfaitement.

C'est dans les bureaux de la puissante Agence Havas de Paris que

nous trouverons fonctionnant le télégraphe imprimeur dont il s'agit. L'idée première et essentielle en a été fournie par un télégraphe dû à un Américain, M. Wright, télégraphe permettant de reproduire à distance l'écriture imprimée par une machine à écrire : le machiniste appuyait comme de coutume sur les touches de sa machine, reproduisant les mots et les phrases du manuscrit à transmettre, et, au fur et à mesure, le mouvement de chaque levier était transmis aux leviers d'une machine enregistreuse ou réceptrice, et les mots et les phrases se reproduisaient fidèlement. Mais dans les premiers appareils de M. Wright les caractères s'imprimaient sur une bande de papier de deux centimètres de largeur ; aujourd'hui l'impression se fait sur un rouleau de 14 centimètres de large.

En somme le principe est toujours le même, comme nous allons pouvoir nous en rendre compte par une description où nous ne ferons point entrer des détails de mécanisme, qui nous entraîneraient beau coup trop loin et seraient quelque peu fastidieux pour nos lecteurs.

Dans une des salles de l'Agence Havas est installée la station centrale, le poste transmetteur, qui comprend plusieurs machines à écrire. Chacune de celles-ci commande par les touches de son clavier un commutateur spécial qui permet d'envoyer des courants dans une ligne électrique qui se relie aux récepteurs machines à écrire installées chez divers abonnés de l'Agence : le commutateur en question est mis en mouvement par un petit moteur électrique qui reçoit lui-même l'énergie nécessaire d'une série d'accumulateurs. Chaque machine réceptrice, qui est elle-même une machine à écrire, comme nous l'avons dit, est une vraie merveille de mécanique ; elle comprend une petite roue sur le pourtour de laquelle sont gravées en relief les différentes lettres de l'alphabet, qui vont s'encrer constamment sur un rouleau spécial ; la roue obéit aux courants lancés par la machine à écrire du poste transmetteur, c'est-à-dire qu'elle vient présenter et imprime à l'endroit voulu sur le rouleau de papier la lettre même transmise.

Le machiniste de l'agence écrit donc les nouvelles au fur et à mesure qu'on les reçoit dans les bureaux de l'Administration, et par cela même, il les envoie aux abonnés, qui les reçoivent tout écrites. Le système fonctionne avec une sécurité absolue, et les distributions de nouvelles continuent de la sorte d'instant en instant, pendant toute la journée. Une seule machine à écrire installée au poste transmetteur, peut commander un nombre considérable de machines réceptrices ; mais on préfère avoir plusieurs appareils transmetteurs pour le cas où quelque accident se produirait.

Ce nouveau système de télégraphe imprimeur est fort apprécié par les amateurs de courses ; mais on comprend qu'il a une portée

bien autre, qui nous a conduits à le signaler ici. Le commerce a besoin, aujourd'hui, des informations les plus rapides, et l'appareil en question permettra aux commerçants de se tenir au courant de ces variations brusques et constantes, qui sont la base de cette spéculation si décriée actuellement.

*
* *

Bien que la fameuse question du tunnel sous la Manche en soit toujours au même point, et qu'on n'aperçoive pas le moment où le creusement de cette voie internationale et sous-marine deviendra une réalité, cependant les travaux de cette nature se multiplient et entrent dans la pratique courante de l'art de l'ingénieur. Entendons-nous sur ce que nous signifions par le mot « travaux de cette nature ».

Depuis le creusement de tunnels comme ceux du Mont Cenis et du Saint-Gothard, on ne craint plus de s'enfoncer sous les montagnes pendant des kilomètres et des kilomètres ; mais le creusement des tunnels et des voies souterraines se heurte parfois à une difficulté spéciale, quand il s'agit de traverser des terrains aquifères, comme on dit. contenant une masse considérable d'eau d'infiltrations qui les rend fluides. Si, sans précautions spéciales, on tente d'ouvrir une galerie souterraine dans un pareil sol, les eaux envahissent la galerie qu'elles comblent bien vite en y entraînant les terres mobiles. Ces précautions sont, du reste, fort difficiles à prendre : il faut, en effet, lutter contre une pression considérable, non seulement le long des flancs de la galerie, dans la partie déjà faite, mais surtout à ce qu'on nomme le front de taille, autrement dit à l'extrêmité libre du souterrain, là où l'on attaque les terres pour les excaver, afin de creuser la galerie. En ce point, ce qui complique les choses, c'est qu'il faut mettre à nu une partie de ces terres, sinon on serait dans l'impossibilité de les piocher et de les enlever, et cependant il faut les soutenir constamment.

On a trouvé la solution dans l'appareil appelé bouclier. Il fut employé pour la première fois par Brunel, le célèbre ingénieur français dont les talents ne furent appréciés qu'en Angleterre, et qui construisit, grâce à son invention, le fameux tunnel de la Tamise, resté bien longtemps une curiosité unique. Le bouclier employé par Brunel était en bois ; mais quelle qu'en soit la constitution, le principe en est toujours le même. C'est un cylindre se terminant à l'avant par une cloison qui vient presser contre les terres ; il est soutenu par des vérins s'appuyant sur les parois déjà posées de la galerie, et il se prolonge en avant de la cloison, par une sorte de lame de couteau circulaire, qui entame les terres et en prépare la désagrégation. En outre, la cloison, le blindage de l'avant est percé d'une ou plusieurs portes, pour permettre d'excaver les terres ;

comme il faut empêcher celles-ci de s'écouler et de pénétrer en deçà de la cloison, le cylindre du bouclier est constitué en chambre fermée, où l'on comprime de l'air à une forte pression, ce qui soutient les terres et l'eau dont elles sont imbibées et permet de les enlever par les portes pratiquées dans la cloison terminale. Quand on a ainsi fait une excavation d'une certaine profondeur en avant du bouclier, on tourne les vérins, on avance le bouclier dont le couteau entre dans les terres, et l'on peut construire par derrière, sur une longueur correspondante la muraille de la galerie. Aujourd'hui, ces murailles peuvent se faire très commodément en segments métalliques qu'on boulonne les uns avec les autres.

Depuis quelques années on a repris ardemment les idées de Brunel, sur une plus grande échelle : c'est ainsi qu'on a établi sous la Tamise à Londres, le tunnel du chemin de fer électrique de la cité ; sans insister, nous citerons le large tunnel de $6^{m},40$ de diamètre exécuté sous la rivière Saint-Clair, à l'extrémité du lac Huron et où passe le *great Trunk Railway*, le bouclier employé dans ce cas étant de dimensions peu ordinaires. C'est ensuite le tunnel de même diamètre à peu près qui a été établi pour amener à New-York, et par-dessous l'Hudson, le chemin de fer qui se terminait à Jersey-City ; récemment on en a creusé un autre sous la Mersey, pour le passage sous cette rivière d'une conduite amenant les eaux potables à Liverpool, et là on eut à triompher des difficultés les plus redoutables, les travaux ayant été envahis à un moment par 200 m cubes de boue. Actuellement on termine à New-York un autre ouvrage du même genre, un tunnel devant donner passage sous l'East-River à une conduite de gaz venant d'une usine établie dans Long-Island.

En France même, où l'on attend timidement que l'exemple soit amplement donné à l'étranger (comme on l'a fait pour les boggies des locomotives), on s'est enfin décidé à recourir au système si précieux du bouclier : on s'en est servi tout récemment pour établir sous la Seine un siphon de 463 mètres de longueur ; ce siphon doit faire partie du grand aqueduc d'Achères qui est compris dans la réalisation du programme du *Tout à l'égout*. Sans doute le tunnel tubulaire métallique qu'on a établi sous le fleuve, n'avait que $2^{m},50$ de diamètre, et certains des travaux exécutés à l'étranger étaient bien autrement considérables ; mais on a pu victorieusement traverser des bancs de sables fluides comme de l'eau, des marnes fissurées laissant passer de véritables flots. Le système du bouclier a enfin fait ses preuves en France et il est appelé à rendre les plus grands services, notamment si l'on veut jamais établir un métropolitain souterrain dans le sous-sol aquifère de Paris.

DANIEL BELLET.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

(Du 20 novembre 1894 au 15 février 1895.)

Sommaire : La vitesse de circulation du numéraire. — L'Union internationale pour la publication des traités. — La législation anglaise sur la vente des biens mobiliers. — Les aliénés. — L'Ordre des avocats. — La révision des procès criminels. — La politique de Joseph de Maistre. — Les droits électoraux des femmes. — Travaux divers. — Décès. — Nominations. — Prix décernés. — Sujets mis au concours.

Une importante discussion s'est engagée au sein de l'Académie des Sciences morales et politiques, pendant deux séances, sur *la vitesse de circulation du numéraire.*

M. Clément Juglar a montré comment le mouvement des comptes courants de la Banque de France correspond à l'activité commerciale ; il a fait voir que c'était le moyen de constater le mécanisme de l'opération et l'approche des crises. Ce qui est difficile à trouver c'est une formule pour la rapidité du mouvement des comptes courants. On pense l'avoir trouvée avec le solde moyen normal de la Banque dont le mouvement est égal à la demi-solde des débits et des crédits annuels. Cette formule a permis de dresser un diagramme dont les cônes ont coïncidé avec les *maxima* de la prospérité depuis 1800 et les dépressions avec les crises. Cette méthode est précieuse pour la prévision des phénomènes commerciaux.

M. Buffet a demandé si cette prévision pouvait aller jusqu'à déterminer l'époque exacte des crises à redouter. M. Juglar à répondu que cette prévision ne paraît pas possible mais que la méthode indiquée par lui et qui est due à M. des Essars, si elle ne peut atteindre ce degré d'exactitude mathématique, reste une source très précieuse d'indications.

M. P. Leroy Beaulieu à déclaré qu'il ne méconnaisait pas l'intérêt qui s'attache à la formule de M. des Essars, mais qu'il convenait de

faire des réserves. La Banque de France accuse les mouvements financiers comme les mouvements commerciaux. C'est ainsi qu'en 1871 les comptes courants y ont été fort actifs en raison de l'emprunt public. Nul ne saurait pourtant convenir que l'activité commerciale était à ce moment considérable. Pour la prévision des retours de prospérité l'on aurait tort, d'autre part, de se fier d'une façon absolue à la rapidité de la circulation qui s'est manifestée depuis quelque temps dans les comptes courants de la Banque. Cette rapidité peut avoir eu pour cause des conversions de titres nouveaux. D'autre part, il importe de bien distinguer les crises industrielles ; pour les premières, le procédé imaginé par M. des Essars peut être pris en très sérieuse considération ; pour les autres, il paraît quelque peu illusoire.

M. Juglar a fait remarquer que l'usage des soldes moyens prévient toute confusion concernant les mouvements purement financiers qui ne sont que momentanés ; l'erreur, dit il, n'est pas plus possible en ce qui touche les crises de production industrielle ; elles arrêtent l'essor de la circulation, mais elles ne l'empêchent pas d'avoir sa signification commerciale lorsqu'elle reste stationnaire ; c'est ce phénomène de stationnement que l'on constate depuis quelques années ; il donne à penser que l'année 1895 verra survenir une prospérité relative.

M. Germain a déclaré se rallier aux réserves formulées par M. P. Leroy Beaulieu pour les crises purement industrielles, lesquelles sont des phénomènes scientifiques n'ayant rien de commun avec les phénomènes monétaires.

Après avoir insisté sur ce qu'à de nouveau le procédé imaginé, M. Levasseur a déclaré qu'il importait de voir publier régulièrement par la Banque de France l'état quotidien de la caisse des comptes courants de la Banque avec le chiffre des entrées et des sorties.

M. Juglar a répondu que ce vœu était chose accomplie : la Banque de France s'est mise en mesure de faire connaître périodiquement ces différences de chiffres. Arrivant aux objections dirigées contre le procédé qu'il a cru devoir recommander, il a reconnu que les crises de production sont difficiles à prévoir mais il a ajouté qu'elles étaient fort rares, et qu'elles n'interrompaient pas le cours périodique des crises de crédit.

M. Buffet a avoué qu'il ne pensait pas que la constatation de la coïncidence de la circulation et de la prospérité telle qu'elle est indiquée sur des tableaux graphiques puisse fournir d'utiles renseignements pour l'avenir.

M. Léon Say a noté que la prospérité finit toujours par se payer,

que lorsque le moment de la liquidation est arrivé il est dangereux de chercher à se dérober et qu'il y a lieu d'encourager tous les travaux qui sont propres à avertir de l'arrivée de la crise.

A l'occasion de la lecture faite précédemment par M. Descamps sur l'*Union internationale pour la publication des traités* et dont il a été parlé ici même (*Voir Journal des Economistes*, décembre 1894, p. 404) un débat s'est engagé entre plusieurs membres de l'Académie.

M. Arthur Desjardins à félicité M. Descamps d'avoir fait ressortir l'intérêt de cette importante question qui confine de près à l'arbitrage international. Assurément des difficultés sont à redouter mais elles ne sont pas insurmontables. La première concerne la langue à employer pour la traduction des traités, mais il semble que le français est tout indiqué pour les usages diplomatiques ; l'Allemagne elle-même ne se laissera pas détourner du côté pratique de la question. D'autre part, on semble hésiter sur le choix du lieu où sera établi l'office international chargé de la publication du recueil ; il paraît cependant qu'une puissance neutre offre seule toutes les conditions voulues au point de vue de l'impartialité.

Sans méconnaître ce qui a été dit ou écrit sur la question, M. Georges Picot a déclaré que, d'après lui, il n'était pas prudent d'instituer un bureau international chargé de la publication des traités. La Conférence de Berne l'a bien compris. Sans doute elle a émis le vœu qu'une publication devait être entreprise, mais il résulte de la réserve dont elle a tenu à faire preuve, quant aux moyens d'exécution, que, selon elle, l'initiative privée est seule capable de mener à bonne fin un travail qui serait de nature à éveiller des susceptibilités chez les délégués revêtus d'un caractère officiel.

M. Alb. Sorel a déclaré que pour lui le comité international dont on parle tant serait à la fois inutile et dangereux ; les gouvernements sauraient parfaitement prévoir que ce comité ne tarderait pas à devenir un embarras pour eux, ils ne consentiraient pas à lui donner un caractère officiel. L'initiative privée doit seule entreprendre une œuvre de cette nature. Il appartient aux différentes nations de l'encourager, mais elles ne sauraient la prendre sous leur patronage direct. Dans les traités il y a souvent des articles ambigus auxquels une traduction pourrait prêter un sens défini qu'ils n'ont point. Si cette traduction était approuvée par les délégués des nations interessées, elles risqueraient de se trouver parfois engagées au-de-là de leur volonté. Un seul pays a pu entrer dans cette voie, c'est la Russie ; elle a fait publier par M. de Martens une collection de

traités à laquelle elle a donné un caractère officiel ; il est peu de nations qui se décideraient à accepter une pareille responsabilité.

A propos d'une publication de M. Chalmers, juge de la cour de comté à Birmingham, M. Lyon Caen a communiqué une très instructive notice sur *la loi anglaise de 1893 relative à la vente des biens mobiliers.*

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande est un des rares états de l'Europe qui n'a ni Code civil ni Code de commerce. La législation civile et la législation commerciale y sont, en grande partie, coutumières. Toutefois, depuis une trentaine d'années, le domaine laissé à la couronne tend de plus en plus à se restreindre. Il a perdu encore une portion de son étendue en 1893 par le vote d'une loi sur les ventes mobilières. Cette loi a, spécialement pour le commerce, une grande importance pratique, par cela même que la vente d'objets mobiliers constitue l'opération commerciale de beaucoup la plus fréquente. La nouvelle loi marque un progrès incontestable dans la rédaction des lois anglaises. Ces lois sont en général d'une prolixité rebutante ; au lieu de poser des principes, elles prévoient le plus souvent, dans chacune de leurs dispositions, des espèces particulières et descendent dans des détails infinis. La loi de 1893 sur les ventes des biens meubles est d'une rédaction plus simple, elle pose quelques règles générales et laisse de côté les cas spéciaux. Elle a été inspirée par le Code civil français et par les écrits de Pothier. Malheureusement, le législateur anglais se trouve engagé dans une mauvaise voie, par suite de l'absence d'un plan général présidant à la confection des lois écrites. Il fait des lois successives sur les différents contrats, alors qu'il n'existe pas encore de loi écrite sur les contrats et les obligations en général. Il s'occupe aussi des applications avant d'avoir édicté les principes fondamentaux à appliquer. Aussi, dans chaque loi anglaise consacrée à un contrat particulier est-on dans la nécessité de poser et de répéter des règles qu'il serait plus simple d'insérer, une fois pour toutes, dans une loi générale sur les contrats et sur les obligations. Des vœux, restés jusqu'ici sans succès, ont été souvent adressés par les Chambres de commerce au Lord Chancelier, en faveur de la confection d'une loi de ce genre. Le Lord Chancelier a toujours émis l'avis qu'il y a là une œuvre trop importante pour qu'on puisse l'entreprendre au milieu des discussions politiques qui remplissent les séances des deux Chambres du Parlement. A cet égard les Indes anglaises sont plus avancées que la métropole ; depuis 1872 elles ont un véritable Code sur les contrats et les obligations (*Indian contract act*) qui contient à la fois des règles générales sur les contrats et des dispositions spéciales sur les principaux d'entre eux.

D'un rapport fait par M. Adolphe Guillot sur un mémoire de M. Monod concernant les *aliénés* recueillis, après condamnation, dans les asiles publics de 1881 à 1880 et pour lesquels il semble qu'une expertise médico-légale eût évité la condamnation, il résulte que pour 50 asiles, dans une période quinquennale, de 1886 à 1890, le nombre des aliénés condamnés faute d'expertise a été de 271 dans les seuls établissements publics et de 600 environ sur l'ensemble des aliénés.

M. Bétolaud a fait une lecture très écoutée sur *l'Ordre des avocats.*

La profession d'avocat est devenue de nos jours l'objet de dénigrements et d'attaques sans justice. On va jusqu'à demander la suppression d'un Ordre qui a le tort impardonnable de reposer sur des traditions séculaires. Au fond, si on met à part quelques théoriciens fanatiques ou naïfs, ceux qui mènent cette campagne en veulent à la discipline du Barreau. Et pourtant il est peu de professions où il existe une surveillance plus minutieuse, tyrannique même ; le Conseil de l'Ordre chargé de faire respecter la discipline est élu au suffrage universel des avocats inscrits au tableau ; au-dessus de lui il y a la Cour d'appel qui ne manquerait pas de réprimer toute atteinte à la liberté. Le système actuel empêche les surprises, les embuscades; chaque défenseur doit communiquer ses pièces au représentant de la partie adverse : ces communications se font actuellement sur la seule foi de l'honneur professionnel et jamais cette confiance n'a été trahie; ces mœurs se retrouveraient-elles le jour où l'Ordre, ses traditions, sa forte discipline auraient cessé d'exister. Au point de vue de la rémunération le régime actuel est satisfaisant : non seulement l'avocat désigné pour représenter un indigent (et le nombre des admissions au bénéfice de l'assistance judiciaire augmente chaque année) donne tous ses soins aux intérêts qui lui sont confiés mais l'avocat qui a plaidé sans recevoir un honoraire d'avance ne peut réclamer en justice le prix de son intervention. Le Barreau condamne tout ce qui touche aux relations pécuniaires, non seulement la convention pour une quote-part à prendre après le procès jugé sur le résultat obtenu mais aussi tout mandat entraînant un maniement de fonds, tant il réprouve l'agence d'affaires, la plaie de la justice. En vain les réformateurs parent leur système du beau nom de liberté. A les entendre on pourrait croire qu'il est nouveau; il n'en est rien; l'Ordre des avocats a été supprimé et de tous les côtés on a reconnu les vices de l'institution des *défenseurs officieux*. Napoléon Ier n'aimait pas les avocats parce qu'il savait qu'il ne pouvait compter sur leur docilité; néanmoins il a reconnu que l'utilité publique exigeait le rétablissement du tableau comme un des moyens propres à maintenir la pro-

bité, la délicatesse, le désintéressement, le désir de la conciliation, l'amour de la vertu et de la justice, le zèle éclairé pour les faibles et les opprimés, pour prendre les termes de la loi du 22 ventôse an XII.

Au sujet d'un ouvrage de M. Mayer, conseiller du gouvernement autrichien, ancien professeur à l'Université de Vienne, M. Bérenger a communiqué des observations sur cette grave question *de la révision des procès criminels.*

Depuis quelque temps il s'est produit un grand mouvement d'opinion sur ce sujet de la révision les procès criminels; il semble devoir aboutir à un renversement des principes sur lesquels reposaient, au moins depuis le commencement du siècle, la plupart des législations. La nécessité de défendre l'autorité de la justice contre les atteintes portées à sa considération par l'impossibilité légale de réparer une injustice avérée, non moins que le devoir d'humanité et de justice auquel la société ne saurait se soustraire vis-à-vis des victimes de l'erreur reconnue, a conduit la plupart des pays voisins à substituer à la fiction exagérée de l'infaillibilité des jugements la règle plus humaine et plus vraie de leur révision dans tous les cas où leur erreur peut être démontrée.

III

M. Clément de Paillette a fait une lecture sur *la Politique de Joseph de Maistre d'après ses premiers écrits.*

L'attention de Joseph de Maistre s'était portée sur les problèmes de la philosophie politique bien avant que la Révolution eût éclaté en Savoie et même en France. La monarchie, telle que la conçoit de Maistre, ne doit pas être confondue avec le despotisme. Sans doute, il peut se faire qu'aucun texte écrit ne limite le pouvoir du prince, mais on ne saurait conclure de là que ce pouvoir soit absolu. La religion, les lois, les coutumes, l'opinion, les privilèges des ordres et des corps contiennent le souverain et l'empêchent d'abuser de sa puissance. En somme, le système préconisé par Joseph de Maistre sous le nom de « monarchie », c'est une « aristocratie centralisée »; au nom du roi les premiers de la nation commandent à la nation. Enfin la méthode que Joseph de Maistre recommande d'employer en politique est la méthode expérimentale. On doit se défier des conceptions *a priori*, des systèmes si ingénieusement construits, lorsqu'ils reposent sur des principes « en l'air ». L'histoire est la politique expérimentale. C'est elle qu'il faut consulter et non la raison car, suivant Joseph de Maistre, tout ce que le bon sens aperçoit d'abord comme une vérité évidente se trouve presque toujours, lorsque l'expérience a parlé, non seulement faux mais funeste.

M. Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, a communiqué à l'Académie un important travail *sur les droits électoraux des femmes dans le monde civilisé.*

L'auteur réfute les arguments tirés de l'inégalité de la femme comparée à l'homme sous le rapport physique, moral et intellectuel pour la priver du droit électoral politique. Admettant l'équivalence de leur situation respective mais se fondant sur l'état de nos mœurs, sur les inconvénients que peut produire dans la famille l'attribution de l'électorat politique aux femmes, sur cette circonstance que l'opinion publique ne patronne guère les revendications féminines, il conclut pour le moment au maintien du *statu quo.* M. Pascaud étudie ensuite l'évolution qui s'est produite et se produit encore dans la position qui est faite à la femme au point de vue familial, social et électoral. Après quelques mots consacrés à la condition des femmes dans les siècles qui précèdent le nôtre, il expose les droits qu'elles ont conquis à notre époque en matière scolaire où elles jouissent de l'électorat dans un grand nombre d'Etats et même de l'éligibilité dans quelques autres. L'auteur examine, sous cet aspect, les législations de l'Angleterre, de la Norvège, de la Suède, du Dominion du Canada, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de la France elle-même.

Les droits des femmes comme électrices en matière d'administration locale et communale sont ensuite l'objet d'un examen complet. M. Pascaud suit la femme dans la Grande-Bretagne, la Suède, la Finlande, la Russie, l'Islande, la Prusse, le Brunswick, la Saxe, l'Autriche, l'Amérique anglo-saxonne, les Etats-Unis et l'Australie. Il la montre votant sur les objets d'intérêt communal, sur les questions d'administration locale dans les comtés ou districts, selon les cas, lorsqu'elle est veuve ou fille majeure, quelquefois même quand elle mariée, sans que les peuples qui ont inauguré ce régime aient à en souffrir. Il examine ensuite les revendications des femmes en ce qui touche l'électorat politique en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il signale les rares pays où elles ont obtenu gain de cause, l'État de Wyoming, la Nouvelle-Zélande, l'île de Man et l'Autriche pour la grande propriété foncière. Si M. Pascaud refuse le droit de vote en matière politique à la femme il conclut en sa faveur à l'obtention de l'électorat municipal. Là, dit-il, rien n'est politique ou ne devrait l'être, il s'agit purement et simplement d'intérêts, et comme la femme veuve ou non mariée est aussi intéressée que l'homme à la bonne gestion des affaires communales il faut qu'elle devienne électrice communale,

dût plus tard cette prérogative nouvelle lui servir de marchepied au XXe siècle pour conquérir un électorat plus considérable.

M. H. Welschinger a lu une étude sur *le Directoire et le Concile national de* 1797, et M. Fr. Funck Brentano, une notice sur *les lettres de cachet en blanc.*

IV

L'Académie a perdu M. Victor Duruy, élu le 1er février 1879 à la place que le décès de M. Naudet laissait vacante dans la section d'histoire générale et philosophique ; elle a perdu aussi l'éminent philosophe Sécrétan.

Elle a élu comme correspondants MM. Alexis Bertrand pour la section de philosophie, Emilio Castelar pour la section de législation, Charles Menger pour la section d'économie politique, de la Sicotière pour la section d'histoire.

Le 9 février elle a élu M. le duc de Broglie pour remplacer M. Victor Duruy.

M. Léon Say a remplacé à la présidence M. Dareste dont les pouvoirs avaient pris fin ; M. Ravaisson a été élu vice-président.

V

Le 1er décembre 1874 l'Académie a tenu sa séance annuelle sous la présidence de M. R. Dareste. M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Lucas.*

Dans son discours d'ouverture M. le président a fait connaître les résultats des concours.

A la demande de la section d'économie politique, statistique et finances l'Académie avait proposé pour sujet du prix du budget la question du *patronage.* Sans décerner le prix l'Académie a accordé une mention honorable de quinze cents francs à M. Léon Smith, auteur du mémoire n° 1, et une récompense de cinq cents francs à M. Hubert Brice, docteur en droit, attaché au ministère des Finances, auteur du mémoire n° 2. Le concours ouvert pour 1894 par la section d'histoire générale et philosophique portait sur *La Colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord du XVIIe* et *au XVIIIe siècle* ; le prix, de la valeur de deux mille francs, a été attribué à M. Lucien Schone, auteur du mémoire n° 3. Le prix Gegner, de la valeur de quatre mille francs, destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au proprès de la science philosophique, à été maintenu à M. F. Pillon. L'Académie, sur le rapport de sa section de législation, a décerné le prix Kœnigswarter, d'une valeur de quinze cents francs, à M. A. Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris pour ses deux

ouvrages : *Le Mariage en droit canonique* et *Cours élémentaire d'histoire du droit français*; elle a accordé, en outre, une mention honorable à M. Ludovic Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, pour son ouvrage intitulé : *Loi de Vestrogothie*. Le prix Wolowski, de la valeur de quatre mille francs, a été partagé également entre M. R. Garraud, professeur à la Faculté de droit de Lyon, pour son ouvrage : *Traité théorique et pratique du droit général français*, et M. E. Garsonnet, professeur à la Faculté de droit de Paris, pour son ouvrage : *Traité théorique et pratique de procédure*. Pour l'année 1894 le prix Rossi avait été réservé à ce sujet : *Rechercher les origines de la législation dite du Homestead, en exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie, en apprécier les avantages et les inconvénients*. Le prix, de la valeur de cinq mille francs, a été donné à M. Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris, auteur du mémoire n° 3 ; deux récompenses, l'une de mille francs, l'autre de cinq cents francs ont été décernées à M. L. Vacher, ancien président de la Société de statistique, ancien député, et à M. Ambroise Colin, professeur agrégé à la Faculté de droit de Caen. Le montant du prix Halphen, soit quinze cents francs, a été réparti également entre Mme Kergomard, inspectrice générale des Ecoles maternelles, et M. Jost, inspecteur général de l'instruction publique. Le prix Ernest Thorel n'a point été décerné, mais il a été accordé les récompenses suivantes : mille francs à M. Théophile Desdouits, ancien professeur de philosophie au lycée de Versailles pour son manuscrit intitulé : *Causeries d'un instituteur sur les principes élémentaires de l'économie politique*; cinq cents francs à M. Alexandre Martin, inspecteur d'académie à Mézières, pour son livre intitulé : *Les Champs* ; cinq cents francs à M. Désiré Lacroix, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour son livre intitulé : *Le Livre d'or des instituteurs et des institutrices*. Le prix Le Dissez de Penanrun, d'une valeur de deux mille francs, a été partagé également entre M. A. Pillet professeur à la Faculté de droit de Grenoble, pour son ouvrage intitulé : *Le Droit de guerre, conférences faites aux officiers de la garnison de Grenelle pendant les années* 1890-91, 1892-93, et M. Paul Souriau, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, pour son ouvrage intitulé: *La suggestion dans l'art*. Dans le concours Joseph Audiffred l'Académie a décerné les deux prix suivants : un prix de deux mille cinq cents francs à M. Charles Gomel pour son ouvrage intitulé : *Les Causes financières de la Révolution française* ; un prix de deux mille francs à M. Louis Vignon, ancien chef du cabinet du ministre des Finances, professeur à l'Ecole coloniale, pour son livre intitulé : *La France en Algérie* ; elle a accordé, en outre, une médaille de cinq cents francs à M. le colonel Henri de Ponchalon pour son ouvrage intitulé : *Souvenirs de guerre*,

1870-71 ; une autre médaille de cinq cents francs à M. Louis Paulian, secrétaire rédacteur à la Chambre des députés, pour son livre intitulé : *Paris qui mendie* ; et une mention très honorable à M. Joseph Turquen pour son ouvrage intitulé : *Les Femmes de France pendant l'invasion de* 1870-71. Enfin le prix fondé par Mme veuve Audiffred et destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient, a été décerné pour la première fois cette année et attribué à M. le Dr Roux, pour son dévouement à la science qui l'a conduit à la découverte du traitement curatif de la diphtérie.

*
* *

Pour être complet il convient d'indiquer ici les sujets mis au concours.

Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1897 le sujet suivant : *Des Rapports généraux de la philosophie et des sciences*, avec ce programme : pour l'antiquité, étudier notamment Platon, Aristote, Senèque et Galien ; pour le moyen age, Roger Bacon ; pour les temps modernes, François Bacon, Descartes, l'Ecole Ecossaise, Kant et la philosophie de la nature ; dans les systèmes contemporains ; les concurrents devront conclure en marquant nettement les rapports de la philosophie avec toutes les sciences. Le prix est de la valeur de deux mille francs ; les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1895, terme de rigueur.

Comme sujet du prix Saintour pour l'année 1896 la section de philosophie a proposé et fait accepter le sujet suivant : *De l'idée de la perfection ; faire l'histoire de l'idée de perfection ; examiner si cette idée a une valeur objective ; rechercher quel est le rapport de cette idée avec le princige des causes, avec la loi morale et la loi du progrès et avec le développement des arts.* La date extrême pour le concours est le 31 décembre 1895 ; le prix est de la valeur de trois mille francs.

Le concours Victor Cousin portera en 1896 sur *l'exposition et l'examen de la philosophie de Philon le juif et de l'Ecole Juive d'Alexandrie.* Le prix est de la valeur de quatre mille francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 décembre 1895.

Le concours Crouzet pour l'année 1896 se rapporte à *l'examen du panthéisme* ; il est recommandé aux concurrents de présenter une rapide esquisse des origines du panthéisme dans l'antiquité et au XVIe siècle puis d'insister sur le panthéisme moderne depuis Spinoza jusqu'à nos jours, de discuter le panthéisme dans son principe, dans ses formes diverses et dans ses applications morales. Le terme du concours est le 31 décembre 1895 ; le prix est de trois mille francs.

En 1895 sera décerné le prix Gegner, d'une valeur de quatre mille

francs, destiné a un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique.

Section de morale. — Sur la proposition de la section de morale, l'Académie a proposé pour l'année 1898 ce sujet de concours : *l'Egalité; en quoi consiste et sur quoi repose le principe de l'égalité entre les hommes, le véritable sens et applications légitimes de ce principe.* Le prix est de la valeur de deux mille francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1897.

Le concours Bordin pour 1896 portera sur *la Morale de Kant*; les concurrents devront l'exposer et l'apprécier, en examiner les fondements et la valeur intrinsèque, montrer en quoi elle ressemble à la morale stoïcienne et à la morale chrétienne, et par où elle en diffère; le prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1895.

Section d'économie politique, statistique et finances. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1896 le sujet suivant : *Histoire financière de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie pendant le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle.* Le prix est de la valeur de deux mille francs ; les manuscrits devront être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1895.

Pour le concours Bordin de 1898 la section a choisi ce sujet : *Le Commerce des céréales, grains et farines, l'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année ; la variation des prix, l'organisation commerciale.* Le prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs ; le concours prendra fin le 31 décembre 1897.

Pour le concours Saintour de 1898 la section a fait adopter la question du *Contrôle de l'exécution des budgets publics en France et à l'étranger* ; le programme s'exprime ainsi : étudier le contrôle français de la loi des comptes en le comparant à deux autres systèmes généraux : celui de l'Angleterre et celui de l'Italie ; exposer la question du contrôle et de la responsabilité des ordonnateurs ou des administrateurs d'une part et des agents comptables d'autre part ; faire connaître l'organisation comparée des contrôles préventifs ou répressifs, préalables ou postérieurs, établis dans différents pays ; apprécier l'effet de ces systèmes au point de vue de la conciliation des droits du pouvoir exécutif avec ceux du Parlement. Le prix est de la valeur de trois mille francs ; les manuscrits devront être adressés avant le 31 décembre 1897.

L'Académie a prorogé à l'année 1896 le sujet suivant du prix Léon Faucher qu'elle avait proposé pour l'année 1894 : *Les Finances communales.* Il est recommandé aux concurrents d'étudier en France et dans les principaux Etats d'Europe et d'Amérique le système d'impositions communales, les diverses sources du revenu, les dépenses communales, les emprunts et les dettes, comme aussi d'insister sur les liens plus ou

moins étroits qui lient la commune à l'Etat en matière financière. Le prix est de la valeur de quatre mille francs ; la date extrême pour la remise des manuscrits est le 31 décembre 1895.

Pour 1898 le prix Léon Faucher (de la valeur de trois mille francs) est attribué à une étude sur *l'Œuvre économique de Ch. Dunoyer*. Le concours prendra fin le 31 décembre 1897.

Pour le prix Rossi il a été choisi pour 1896 le sujet du *Rapport de la valeur entre les métaux servant de monnaie, et notamment de la possibilité, pour les gouvernements, de maintenir entre les divers métaux servant de monnaie un rapport de valeur autre que celui qui résulte de l'offre et de la demande.* Le prix est de la valeur de quatre mille francs ; le concours sera clos le 31 décembre 1895.

Pour l'année 1897, l'Académie a proposé le sujet suivant : *Le Rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France au XVIIe et au XVIIIe siècle*, étude sur les règlements relatifs à la fabrication, sur les inspecteurs de manufactures, sur la police générale des métiers et en général sur l'intervention de l'administration royale dans l'industrie ; l'étude spéciale de l'organisation des communautés d'arts et de métiers ne fait pas partie du sujet. Le prix est également de la valeur de quatre mille francs et le concours sera clos le 31 décembre 1896.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1896 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1891 : *Exposer le développement du régime dotal en France depuis le Code civil jusqu'à nos jours.* Les concurrents devront faire rapidement connaître le régime dotal au XVIIIe siècle et au moment de la rédaction du Code civil ; ils indiqueront le système consacré par ce Code et étudieront ensuite aussi complètement que possible l'œuvre de la jurisprudence ; ils chercheront comment elle a interprété, appliqué, complété le Code civil ; ils arriveront ainsi à exposer l'état actuel de la question, se demanderont, en outre, dans quelles parties de la France le régime dotal, autrefois inconnu, est devenu d'un usage fréquent ; ils étudieront les conséquences de ces changements soit au point de vue de la famille, soit au point de vue économique et social. Le prix est de la valeur de deux mille francs. Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre 1895

Pour 1898 la section a fait mettre au concours le sujet de *L'Autorité maritale* ; il y aura à rechercher si dans l'état actuel de la société il y a lieu de donner à la femme mariée des droits plus étendus et dans quelle mesure. Le prix est de la valeur de deux mille francs ; les manuscrits seront adressés avant le 31 décembre 1897.

Le concours Bordin pour 1897 se rapporte à une *Étude critique sur la*

puissance paternelle et ses limites d'après le Code civil, les lois postérieures et la jurisprudence; le prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs; le concours prendra fin le 31 décembre 1896.

Le concours Saintour pour l'année 1897 concerne une *étude historique et critique sur la personnalité des sociétés civiles ou commerciales et des associations qui n'ont pas pour but de partager des bénéfices*. Le prix est de la valeur de trois mille francs; le concours sera clos le 31 décembre 1896.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le prix Odilon Barrat en 1896 le sujet suivant : *Etude critique sur la législation électorale actuellement en vigueur dans les différents pays de l'Europe pour la composition des assemblées politiques et administratives*. L'intention de l'Académie est que le sujet soit traité à tous ses aspects, depuis la confection des listes électorales jusqu'à la vérification des pouvoirs. Le prix est de la valeur de cinq mille francs; la date extrême pour la remise des manuscrits a été fixée au 31 décembre 1895.

Le prix Kœnigswarter, d'une valeur de quinze cents francs, et destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'histoire du droit* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1899; les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1898, terme de rigueur.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1897 le sujet suivant : *Histoire d'un département de* 1800 *à* 1810. La section a joint ce programme : exposer comment, dans quelles conditions et par quelles personnes les institutions nouvelles ont été appliquées dans un département de 1800 à 1810 : l'administration, la justice, les impôts (les biens nationaux), l'instruction publique, les cultes; l'auteur choisira le département qui sera l'objet de ses études; il suivra dans le chef-lieu du département, puis dans une sous-préfecture, un chef-lieu de canton et dans une commune rurale, l'histoire des institutions, des affaires et des personnes; il s'attachera à dégager, dans cette histoire, les rapports du nouveau régime avec le régime ancien et avec la Révolution. Le prix est de la valeur de deux mille francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1896.

Pour la section d'histoire le prix Bordin portera sur l'*Histoire des idées politiques de Louis XIV telles qu'elles ressortent de ses mémoires, de ses lettres et de ses actes publics*; il faudra indiquer l'origine de ces idées ainsi que l'influence qu'ont pu exercer sur le développement de ces idées les théories régnantes. Le prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1895.

En 1898 l'Académie décernera le prix Wolowski (d'une valeur de trois mille francs) au meilleur ouvrage d'économie politique, finances ou sta-

tistique qui aura été publié dans les sept années qui auront précédé la clôture du concours. Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897.

Après avoir légèrement modifié le programme proposé pour l'année 1893 l'Académie, statuant sur le concours Aucoc et Picot, a, sur l'avis des sections de législation et d'histoire réunies, prorogé à l'année 1897 le sujet suivant : *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Charles VII.* Après avoir résumé rapidement les origines, les concurrents devront s'attacher aux premiers arrêts (*Olim*) et suivre depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVe l'action du Parlement de Paris sur le développement et la constitution du droit français. Sans négliger l'influence politique du Parlement, ils étudieront, surtout à l'aide des monuments inédits, les tendances de jurisprudence, l'action exercée par les arrêts sur les personnes, sur les biens et sur les mœurs, ce que les magistrats ont emprunté au droit romain ou au droit coutumier, en quoi ils ont préparé les grandes Ordonnances du XIVe siècle, comment ils les ont interprétées, quelle part ils ont prise à l'administration et à la police du royaume, dans quelle mesure enfin ils ont servi, par ce travail persévérant, le pouvoir royal et l'unité française. Le prix est de la valeur de six mille francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1896.

En 1898 l'Académie décernera le prix de Jean Reynaud (d'une valeur de 10.000 fr.) au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Le prix Félix de Beaujour pour 1898 porte sur *L'Indigence et l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours.* Le prix est de la valeur de cinq mille francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1895.

Le prix Bigot de Morogues destiné à récompenser *le meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1898. Le prix est de la valeur de trois mille francs ; les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1897.

En 1897 sera décerné le prix Halphen (d'une valeur de quinze cents francs) soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire. Le concours sera clos le 31 décembre 1896.

Le prix Ernest Thorel, d'une valeur de deux mille francs, est décerné tous les deux ans à l'auteur du meilleur *ouvrage soit imprimé, soit ma-*

nuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante, sera décerné en 1896. Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1895. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix Carlier, de la valeur de mille francs, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris*. Le prix sera décerné en 1897. Les ouvrages devront être déposés le 31 décembre 1897. Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix Jules Audéoud, d'une valeur de douze mille francs, sera décerné en 1897 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours (31 décembre 1896). Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Le prix François-Joseph Audiffred est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient ; il est décerné tous les ans ; il est d'une valeur de quinze cents francs ; il peut être attribué à un lauréat ou divisé entre plusieurs. L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Andéoud : elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois, elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir. Ces informations doivent être remises au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 mars 1895 (pour le prix de l'année 1895).

J. Lefort.

LA POLITIQUE DES TRAITES DE COMMERCE

DISCOURS DE M. LEON SAY AU BANQUET DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA VERRERIE ET DE LA CERAMIQUE.

Le banquet annuel de la Chambre syndicale de la verrerie et de la céramique françaises, qui a eu lieu à l'hôtel Continental, le samedi 9 février, a été présidé par M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, assisté par M. G. Thierry, président de la Chambre syndicale. Après avoir porté la santé du président de la République, M. Alfred Picard a traité, dans un discours très apprécié, deux des questions les plus importantes que soulève l'organisation de l'Exposition de 1900, — la classification et le rôle assigné, dans cette grande Assise des peuples, aux beaux-arts et aux arts-décoratifs.

M. G. Thierry s'est levé ensuite pour remercier M. le commissaire général et il a terminé par les paroles qui suivent :

Messieurs, en signant en 1890 le dernier procès-verbal des travaux de 1889, nous espérions prendre quelque repos et dormir un peu sur nos lauriers ! Hélas ! nous avions compté sans les traités de commerce, sans la politique économique de M. Méline.

Je laisse à une voix plus autorisée que la mienne, à notre grand économiste M. Léon Say, le soin de traiter cette grave question, de développer, d'accentuer ma pensée, car, Messieurs, si nous avons tous au cœur, une affection qui nous est chère, si nous aimons, comme elles le méritent, nos mères, nos femmes, nos filles... il y a un sentiment qui doit les dominer tous : c'est l'amour de la patrie ! Or, à l'heure actuelle, il existe un homme néfaste qui nous conduit à la ruine, il faut lui barrer la route et l'empêcher d'anéantir les multiples richesses de la France.

M. Léon Say, appelé à prendre la parole, a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Léon Say.

Messieurs,

Je réponds avec plaisir à l'apppel que vient de me faire votre honorable président. Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je vous parle des efforts artistiques et industriels auxquels vient de vous con-

vier M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition. Le discours lumineux que vous venez d'entendre restera gravé dans votre mémoire. C'est en y réfléchissant que vous pourrez mesurer le gigantesque effort que vous avez à faire pendant les cinq années qui nous séparent du moment où s'ouvrira l'Exposition universelle de 1900.

Je me dois à une autre tâche, et, cette tâche, je ne puis cependant me dissimuler qu'elle est bien difficile à remplir. Ce qui me soutiendra pendant que je vous parlerai, c'est que, sans me flatter, je me sens ici chez moi, beaucoup plus peut-être que vous ne le croyez vous-mêmes. Je suis fils du commerce parisien; j'ai habité pendant toute mon enfance et toute ma jeunesse dans ce quartier de Paris où votre industrie et votre commerce se concentrent ; né rue Poissonnière, j'ai passé mon enfance et mon adolescence rue d'Enghien et rue Bleue... (*Rires.*) Je vous connais depuis de longues années ; je sais tout ce que notre pays vous doit et quelle situation considérable vous occupez dans cette ville de Paris qui m'a vu naître et dans la France industrielle à laquelle je suis si profondément attaché.

Je me retrouve pour ainsi dire en famille quand je suis à côté d'un des membres les plus considérables de votre Chambre de commerce, M. Lourdelet, et tout près du président de votre tribunal de commerce, M. Dervillé. Dans mon enfance, j'ai eu l'exemple de mes oncles, Cheuvreux et Legentil, de mon père Horace Say qui, pendant un si grand nombre d'années, a été juge au tribunal et secrétaire de la Chambre de commerce ; je le suivais dans les bureaux de la Chambre où l'on m'appelait quelquefois *l'auditeur de la Chambre de commerce*, parce que j'y ai beaucoup travaillé et que j'ai suivi avec passion les belles enquêtes entreprises par la Chambre après la Révolution de février. Tous mes souvenirs, vous le voyez, me rattachent à vous.

Je me demande souvent si je n'aurais pas dû consacrer ma vie aux affaires commerciales dans lesquelles mes grands parents Cheuvreux-Aubertot m'ont enseigné qu'on pouvait acquérir un renom d'honorabilité en même temps que des amitiés précieuses, plutôt que de suivre une autre carrière, la politique, qui m'a beaucoup séduit pendant quelques années, où j'ai cherché à servir mon pays, mais qui est fertile en émotions et où j'ai respiré quelquefois, dans une atmosphère troublée, un air qui n'allait point toujours à mes poumons. (*Applaudissements*)

Mais je reviens à M. le Commissaire général. Je suis assuré que le programme qu'il vient de développer si magistralement devant vous, il saura l'appliquer, que les promesses qu'il vous a faites, il aura la puissance de les tenir toutes, et qu'entouré des artistes et des industriels

de la France, il prononcera avec une noble dignité la clôture de ce siècle.

Nous allons, en effet, achever un siècle et le fermer ; nous allons en inaugurer un autre et le metire en marche. Ce siècle que nous achevons a vu s'accomplir de bien grandes choses et la France l'a rempli de ses œuvres et de son nom. Il a été un siècle français par excellence. Nous avons assisté, pendant cent ans, au développement inespéré de l'art et de l'industrie ; nous avons vu se poursuivre une des révolutions les plus extraordinaires que l'esprit humain ait jamais accomplies et la France a montré au monde la voie dans laquelle il allait désormais s'engager.

Pouvons-nous concevoir pour le siècle qui va s'ouvrir des espérances semblables à celles qui remplissaient le cœur de nos pères à l'aurore du siècle qui va finir? Je n'en doute pas. Je me laisse aller à ma nature optimiste. Le vingtième siècle français sera digne du dix-neuvième. Cependant, ne cherchons pas à nous dissimuler à nous-mêmes qu'il nous faudra faire beaucoup d'efforts et que tout ce que nous avons d'instinct et d'énergie de race sera nécessaire à cette génération nouvelle qui prend en ce moment possession de la France, pour maintenir et accroître le prestige de l'industrie et de l'art français dans le siècle prochain.

Je ne peux pas m'empêcher de croire, je le répète, qu'il faudra faire beaucoup d'efforts. Où sommes-nous, en effet, et quel progrès avons-nous à porter à notre compte dans la lutte gigantesque, qui est celle du monde européen contre le monde asiatique? La civilisation européenne se heurte avec fracas à cette autre civilisation, que nous considérons comme inférieure à la nôtre et sans raison. Nous en triompherons sûrement ; personne ne peut être inquiet de l'issue de la lutte ; l'Europe, et je confonds dans la même appellation ces immenses extensions de l'Europe qui s'appellent l'Amérique et l'Australie, en triomphera, je ne puis en douter ; mais quelle est la nation qui marchera à la tête de l'Europe et qui parlera en son nom dans le siècle qui va naître? Il faut y jouer notre rôle et ce rôle nous ne devons pas souffrir qu'il soit effacé. Sommes-nous suffisamment préparés à le remplir? Le prestige du nom français à quel sort est il réservé? Il y a un des prestiges français au moins qui n'a jamais été entamé, qui ne le sera jamais, et, avec le sentiment profond que nous avons du génie de notre race, nous n'en doutons pas plus dans l'avenir que nous ne pouvons en douter dans le passé ; le nom français ne perdra jamais le prestige de la vaillance, de l'esprit de sacrifice de ses enfants à la patrie. Il n'y a pas, hélas! bien longtemps, dans les années les plus tristes de notre histoire militaire, n'avons-nous pas vu les officiers et les soldats français, accablés et vaincus par le nombre, considérés toujours dans l'univers entier comme les modèles

de la vaillance et, j'ose le dire, de la gloire militaire. (*Vifs applaudissements.*

Je n'ai pas non plus d'inquiétude pour le prestige de la pensée et de l'art français. Nous avons un privilège, et ce privilège nous ne l'avons jamais perdu, nous ne le perdrons jamais; vous entendrez tout à l'heure les représentants de l'art français, ils vous en diront la raison. Ils en trouveront la source dans notre histoire et dans notre vie nationale.

Et cependant n'avons nous pas aujourd'hui à lutter dans des conditions particulièrement désavantageuses sur bien des terrains?

Un des prestiges qui pourraient nous échapper si nous ne faisions pas d'efforts sérieux pour le conserver, c'est celui de notre belle langue. Nous avons parlé dernièrement, dans une réunion où j'ai eu le plaisir de me trouver avec M. Lourdelet, du prestige de la langue française, de l'énergie que nous avons à développer pour la maintenir dans le monde à la place qui lui est due, et nous avons applaudi l'un et l'autre à l'action de cette admirable association qui s'appelle l'Alliance française, association qui a eu le rare bonheur de savoir se mettre en rapport, dans l'univers entier, avec les amis de la race, du nom et de la langue française. N'ayant à sa disposition que des ressources extrêmement limitées, elle a pu entretenir et entretient le goût du français et a su rehausser, par une action de tous les jours, le prestige de notre langue parmi les nations étrangères. Les efforts qu'elle a faits ont été très efficaces.

Mais n'apercevons-nous pas cependant que la proportion du nombre des Français va sans cesse en diminuant et cela est d'autant plus grave que le compte doit se faire avec le reste de l'Europe, Amérique et Australie compris. Les Européens dans l'univers sont représentés par des Français et aussi par d'autres peuples et la proportion des Français par rapport aux autres a décru depuis un demi-siècle. Le nombre des représentants des races anglaise et germanique, va sans cesse en augmenmentant tandis que nous restons stationnaires. Les grandes familles se rencontrent dans les autres races, les petites familles chez nous. Il ne faut pas nous faire d'illusion.

Il est vrai que la langue française jouit d'un grand prestige parce qu'elle est méthodique et claire et parce qu'elle constitue un moyen admirable de propagation des idées françaises. Mais pour que le prestige de notre langue demeure vivant, il faut que notre langue reste apte à servir aux hommes de moyen de communication. Or, le nombre de ceux qui parlent une autre langue que la nôtre est aujourd'hui plus considérable que le nombre de ceux qui parlent français. Nous avons donc, quand nous voulons employer notre langue à faire communiquer les peuples entre eux, une infériorité qui pourrait nous faire reculer de

plus d'un rang dans la liste des nations si nous ne prenions la ferme résolution de continuer la lutte des langues avec une énergie croissante.

Cette infériorité, nous ne pouvons y échapper qu'en répandant de plus en plus dans le monde ces grandes et nobles idées avec lesquelles nous avons toujours eu le privilège de faire penser le monde, et que si pour y arriver nous développons, par des efforts soutenus, les relations commerciales et industrielles qui nous servent à ouvrir les routes par lesquelles notre prestige pénètre au cœur des peuples,

Dans cette campagne, qu'il nous faut entreprendre avec courage, il ne faut pas nous dissimuler que nous courons de grands risques. Pour les idées, nous n'avons pas d'inquiétude sur notre faculté à les produire. Nous avons toujours eu de nobles et grandes pensées qui ont été exprimées par de grands hommes. Nous en aurons encore d'autres... Notre terre est fertile en génies, et les génies sont les héraults de la langue française en même temps que du nom français. Un Victor Hugo et un Pasteur apprennent à l'univers ce que c'est que le français. On veut parler la langue dans laquelle leurs pensées et leurs idées ont trouvé le moyen de se communiquer à l'humanité. (*Applaudissements.*)

Nous en aurons toujours de grands hommes, nous saurons les faire naître. Ils sortiront des entrailles de notre terre de France, quels que soient les germes morbides que nous pourrions introduire, par je ne sais quelle aberration et quel défaut de surveillance, dans la formation des jeunes esprits, représentants de la génération nouvelle.

Je ne m'inquiète pas de la récolte des grands esprits ; il y aura assez de bonnes graines dans notre race pour que la semence lève et pousse en arbres portant des fruits. Je ne m'occupe pas de ce chapitre de l'histoire de notre prestige ; il est écrit à l'avance dans l'histoire de l'humanité future.

Mais ce qui m'inquiète, c'est la restriction possible de nos relations commerciales ; c'est la contradiction qui pourrait exister entre un isolement voulu et l'expansion nécessaire de notre influence dans le monde. Que ferons-nous pour donner à l'Exposition de 1900 le caractère qui lui serait nécessaire pour stimuler nos relations internationales et les étendre ? Quels sont les peuples que nous appellerons à venir chez nous en 89 ?... Je vous demande pardon de me tromper et de dire 89 au lieu de 1900 ; je voulais dire en 1900, mais la date de 89 est si grande qu'elle est toujours sur les lèvres d'un Français, parce qu'elle est toujours présente à sa mémoire... Quels sont les peuples que nous appellerons à visiter les produits de notre art et de notre industrie dans les palais des Champs-Elysées, de l'esplanade des Invalides et du Champ-de-Mars ? A qui enverrons-nous des lettres d'invitation ? C'est sans doute à notre clientèle, mais que pouvons-nous entendre par là ? Notre clientèle,

quelle est-elle et où est-elle? Est-ce que nous allons convoquer les habitants de l'univers pour leur faire visiter notre maison, la maison française, qui aura ce singulier privilège d'être ouverte pendant quelques jours, tous les cent ans seulement, au commencement de chaque siècle, et qui se fermera après, barricadant toutes les issues par où on peut y pénétrer, pendant le reste du siècle ?

Qu'allons-nous montrer au monde pendant cette trève de l'Isolement ? Des échantillons de ce que nous sommes prêts à exporter, ou bien des échantillons qui serviront de modèles pour les produits à fabriquer au dehors ? Est-ce que nous allons exposer l'industrie française à Paris, pour encourager la création d'une industrie française en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Saxe, partout enfin ? Mais l'industrie française à laquelle nous sommes attachés, je croyais que ce devait être et que c'était en réalité l'industrie française en France, et je ne pense pas qu'aucun de vous ait le désir d'assister au développement de l'industrie française à l'étranger.

Cependant, n'est-ce pas ce spectacle que nous avons sous les yeux ? Nous avons vu des industries françaises transportées à l'étranger, autrefois, il y a deux siècles, à la suite de l'exode des protestants, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Voulons-nous recommencer ? Nous savons bien ce qui s'est passé au XVIIe siècle. Des industries sont nées par notre propre faute dans des pays où elles étaient ignorées et elles y sont devenues florissantes pendant qu'elles dépérissaient chez nous. Faut-il recommencer notre histoire dans ce qu'elle a eu de plus triste autrefois et par notre faute encore ? Au lieu de transporter nos produits, nous avons à cette époque transporté au dehors le germe même de nos industries nationales ; toutes les grandes industries allemandes d'aujourd'hui sont nées de l'exportation des grandes industries françaises d'alors.

Faisons un retour sur nous-mêmes, car il n'est pas difficile de constater en ce moment que le phénomène d'autrefois se reproduit sur une échelle infiniment plus vaste et avec beaucoup plus d'intensité. Vous n'avez qu'à faire une promenade à Barcelone, à Madrid, de la Rambla au Prado ; vous y verrez fleurir des industries de Saint-Etienne et d'ailleurs. A Gênes, à Milan, vous assisterez au développement d'industries récentes qui ne sont autres que des industries françaises transplantées. Ne pouvant exporter les choses françaises, nous exportons le moule avec lequel on les fait. Nous transportons toute une France exilée sur cette montagne d'or de la Haute-Italie dont l'élévation et la richesse contrastent avec l'abaissement et la pauvreté du reste du royaume. En Suisse, en Belgique, en Allemagne le même spectacle frappe les yeux.

Allons-nous appeler à nous visiter, en 1900, ceux qui cherchent à

exporter notre industrie, au lieu de la clientèle qui cherchait jadis à exporter nos produits? Voulons-nous nous contenter de faire venir le monde qui veut s'amuser, dans le monde parisien où l'on s'amuse? Croyez-vous que M. le commissaire général veuille bien inaugurer dans les palais de l'Exposition de 1900 des lieux de plaisirs, où les étrangers se réuniront en buvant de bons vins et en écoutant de chastes chansonnettes? Est-ce ainsi que nous relèverons notre industrie et que nous donnerons un nouvel éclat à notre nom dans le reste de l'univers?

Non, ce n'est pas à amuser l'univers que nous devons nous préparer. Nous n'avons que cinq ans, mais nous avons cinq ans pour reconstituer notre régime économique. (*Applaudissements.*)

Je ne vois pas d'occupation qui puisse être plus conforme que celle-là au désir dont est possédé M. le commissaire général. Il cherche à ouvrir, pour y recevoir le monde entier, une Exposition française en 1900. C'est nous inviter à nous préparer d'ici là à reconstituer une clientèle qui nous échappe parce qu'elle a été mise à la porte de chez nous par les auteurs du système d'isolement économique qui nous accable.

Mais comment faire pour reconstituer cette clientèle qui nous échappe? Ah! je pourrais vous parler du libre-échange, cela ne me serait pas difficile. J'ai là-dessus des souvenirs de famille et des souvenirs personnels. Je sais bien que le libre-échange est une doctrine fondée sur l'étude des faits, que ce n'est pas une théorie comme la protection; mais je sais aussi que les choses humaines, quelle qu'en soit la force, ne peuvent subsister par elles-mêmes. Rien de ce qui est humain ne peut prospérer dans l'isolement; il faut toujours compter avec ses voisins, et le libre-échange, dans le siècle où nous sommes, doit, pour ne pas être l'isolement, prendre la forme des traités de commerce. Ce qu'il nous faut, ce sont des traités de commerce avec les nations qui nous entourent. Je ne suis pas néanmoins de ceux qui demandent qu'on renverse en un jour l'échafaudage du système protecteur. Le tarif a fait du mal. Je suis de l'avis de votre président; je trouve qu'il a été néfaste. Je ne parle pas des hommes. Je considère M. Méline comme ayant beaucoup de mérite, mais cela ne m'empêche pas de penser qu'il a introduit en France un régime tout à fait néfaste. (*Double salve d'applaudissements.*)

Il y a de l'écho ici, Messieurs, comme dit Figaro. J'en suis bien aise.

Vous savez qu'un des grands inconvénients de ce régime que nous proclamons néfaste est d'avoir créé des intérêts nouveaux au détriment, d'ailleurs, d'intérêts anciens tout aussi respectables qu'eux et plus nombreux. Aussi, après avoir souffert de l'introduction en France du régime nouveau, si nous prenions le parti de briser un jour, comme il le mériterait, le système protecteur, nous ne pourrions pas ne pas faire de nouvelles victimes, en raison des intérêts nouveaux qui ont été substitués

aux anciens et qui souffriraient. Nous sommes entrés dans le mal et nous ne pourrons en sortir que par le mal. Ce sont nos adversaires qui seront responsables, il est vrai, mais nous aurions aussi une part de responsabilité si nous n'agissions pas avec beaucoup de prudence.

Il faut chercher à renouer des rapports, à établir des relations par des traités de commerce très difficiles d'ailleurs à réaliser, par des traités de commerce qui ne satisferont pas les protectionnistes et qui paraîtront très insuffisants aux libres-échangistes. Mais dans ce monde, ne faut-il pas savoir se tenir dans un juste milieu ; ne faut-il pas s'attacher à ne jamais commettre d'excès, soit dans un sens, soit dans un autre ?

Il nous faut, avant tout, ouvrir le siècle en nous créant des relations commerciales établies sur la base de la réciprocité. Nous avons pu constater, par nos souffrances, la vérité d'une doctrine économique qui n'était évidemment que l'expression des faits, et nous pouvons affirmer aujourd'hui, parce que les faits ont prononcé, qu'on ne peut vendre que quand on achète, et qu'on ne peut pas exporter quand on empêche les produits du dehors de venir chez soi. D'où il résulte, pour nous tous qui sommes ici, la nécessité absolue de rouvrir les relations commerciales dans les deux sens, du dedans au dehors et du dehors au dedans. C'est là une œuvre que nous allons entreprendre nous-mêmes, vous-mêmes, veux-je dire ; et c'est le seul moyen qui soit en notre pouvoir de seconder les efforts de M. le commissaire général.

Nous lui préparerons une industrie française qui pourra avoir l'espoir de ne pas offrir une carte d'échantillons à prendre comme types bons à imiter par l'industrie de l'étranger, mais destinée à attirer dans nos murs une nombreuse et riche clientèle d'acheteurs de ces produits artistiques et industriels dont les échantillons seront exposés et que M. le commissaire général s'efforcera de faire valoir, en les montrant dans un ordre logique et agréable aux visiteurs étrangers.

J'ai fini, Messieurs ; c'est là tout ce que j'avais à vous dire. Le prestige français court des risques, je l'ai dit, mais j'ai ajouté cependant qu'il fallait faire de larges réserves Ne nous y fions pas trop pourtant, car tout se tient dans le monde. Si nous nous étions, pour toujours, mis, de plein gré, en dehors du mouvement général des nations et si, en conséquence, nous avions perdu, dans une mesure plus ou moins étendue, cette individualité dans l'universalité qui caractérise le génie de notre race, si, par défaut de ressort, nous laissions sommeiller toutes les qualités qui nous ont faits si grands dans l'histoire, nous pourrions former encore un pays de second ordre, nous serions peut-être les continuateurs de la nation française, mais nous ne serions plus la France.

Ne commettons pas le sacrilège de faire une âme morte de l'âme

vivante de la France, et une langue morte, comme les langues de l'antiquité, de la belle langue qu'ont parlée tant de grands Français.

Il ne faut pas oublier que notre prestige ne résisterait pas longtemps à l'abolition, par manque d'énergie, de nos relations avec les autres peuples. Il n'y a pas de plus grand malheur dans le monde pour un peuple que de laisser périr en lui le sentiment de l'énergie. L'énergie individuelle est la source de la vie à quelque ordre de faits qu'on l'applique. L'énergie qui se dépense dans le commerce et dans l'industrie crée nécessairement des énergies qui se dépensent ailleurs. Les forces engendrent des forces.

Nous n'avons jamais manqué de savants en France, nous n'en manquerons jamais, mais il ne faut pas les décourager en les amenant à penser qu'ils ne travaillent plus pour la patrie.

Que de merveilles à l'horizon ne nous est-il pas donné d'entrevoir? N'apercevons-nous pas dans l'industrie métallurgique les signes d'une révolution extraordinaire et proche, dont les phases vont se développer dans le nouveau siècle?

Pensez aux découvertes du savant Moissan, par exemple, qui, dans son fourneau électrique, fait apparaître des métaux jusqu'alors inconnus, ou qu'on peut voir en kilogrammes alors qu'ils n'avaient jamais été aperçus qu'en grains microscopiques.

L'industrie métallurgique du siècle prochain ne ressemblera sans doute que de très loin à l'industrie métallurgique du siècle qui s'achève.

A quoi nous servirait-il que des Français aient été les promoteurs de ces changements inouïs, s'ils ne devaient servir qu'à enrichir l'industrie de nos voisins?

Ne devons-nous pas nous préparer à profiter de nos propres découvertes? Il faut réveiller notre industrie. Il faut lui dire : Lève-toi et marche! Sonnons le départ pour être en route en 1900. C'est là que nous servirons les idées si bien exposées par notre honorable commissaire général, et buvons au changement de notre régime économique et au rétablissement de nos relations internationales par des traités de commerce. (*Longs applaudissements.*)

UNE RÉCEPTION ROYALE AU CAMBODGE

Pendant notre séjour au Cambodge nous fûmes invités à une grande réception officielle, que devait terminer une représentation plus ou moins scénique.

Bien que le roi Norodon ne comprenne d'autre forme de gouvernement que celle du gouvernement absolu, il se montre singulièrement affable pour les Français dont il paraît fort goûter l'esprit brillant et sceptique.

Son palais consiste en une vaste maison de pierre, entourée de vérandahs et recouverte de tuiles, sur le modèle de nos grandes constructions européennes de Saïgon. Le gynécée royal, qui comprend trois cents femmes environ, occupe toute une série de maisonnettes en bois et en briques, séparées les unes des autres par de petits jardins somptueusement entretenus. Le tout est clos de solides murailles, qu'on ne peut franchir sous peine de mort. Toutefois le monarque est loin de condamner ses favorites à une perpétuelle claustration.

Comme toutes ces femmes sont enrégimentées en corps de ballet, il se donne de temps en temps le plaisir d'offrir aux étrangers de distinction, comme aussi à ses propres mandarins, le spectacle de danses véritablement curieuses. Ce spectacle constitue même la véritable *attraction* des réceptions royales. Il succède au dîner. L'un et l'autre valent la peine d'être décrits.

Nous étions quatre ou cinq Européens admis au banquet royal. Norodon avait revêtu l'uniforme de général de division et s'était paré du grand cordon de la Légion d'honneur. Cet uniforme, ainsi que la décoration, lui avaient été remis un an auparavant, en 1872 ; et il se montrait très fier de cette adroite munificence de notre gouvernement. Par malheur, S. M. Cambodgienne n'avait pas encore eu le temps de s'habituer à toute cette ornementation de parade.

Seul assis sur un trône élevé devant une petite table il désignait, tour à tour, chaque plat à son maître d'hôtel, lequel venait ensuite l'offrir à chacun de nous de la part du souverain. Nous faisions face au roi, à une longue table en fer à cheval, les Européens groupés côte à côte, et, au milieu les mandarins.

Norodon nous adressait souvent la parole à l'aide d'un interprète, car bien qu'il comprenne notre langue, il la parle très difficilement. Ami des bons mots et en saisissant le sens à merveille il prenait un vrai plaisir à

nous les faciliter ; il riait alors de son plus large rire. Quant aux assistants, ils admiraient sur commande.

Tout à coup il était en proie à un singulier malaise. Ses traits contractés, ses mouvements fébriles, son regard fiévreux ne me laissaient aucun doute à cet égard.

D'où provenait un aussi brusque changement ? Les mandarins paraissaient consternés. Une heure auparavant, le roi s'émerveillait de son bel uniforme neuf et de son grand cordon rouge. Que signifiait maintenant son incompréhensible attitude ? Quelque invité avait-il donc déplu ? Nous n'y comprenions rien !

Mais voilà qu'il se baisse brusquement sous la table. Puis, en un clin d'œil, il se redresse majestueusement.

Après avoir promené lentement un froid regard sur l'assistance, il dépose de chaque côté de son assiette, les deux bottines qu'il mettait, sans doute, pour la première fois, et qui lui brisaient les pieds. A partir de ce moment sa gaîté reparut. Aussitôt, et comme par enchantement, chaque physionomie indigène redevint souriante. Évidemment, le soulagement du roi était le soulagement de tous.

Au reste, l'infortuné prince n'a jamais pu s'accoutumer à ce genre de chaussures.

Quelques mois plus tard, notre royal protégé étant venu à Saïgon pour y parader en uniforme et en graines d'épinards, le gouverneur ordonna pour lui faire honneur, une revue des troupes. Quel ne fut pas l'étonnement général à la vue de S. M. Cambodgienne caracolant fièrement en grande tenue de divisionnaire français, mais ayant les pieds nus dans ses étriers ! Décidément, les bottines sont le seul confort de notre civilisation dont le monarque asiatique n'apprécie point les avantages. Inutile d'ajouter qu'il n'en possède pas moins, sur la colossale statue équestre que nous lui avons érigée à Pnom-Penh, des bottes superbes. Mais l'art se fait souvent un idéal qui ne ressemble guère à la réalité.

Pour en revenir à notre réception, le roi, qui paraissait goûter fort nos manières et nos figures, daigna nous gratifier, au beau milieu du festin, d'un entr'acte à sa façon. Une espèce de licteur, qui tenait dans ses deux mains des faisceaux de rotins, symboles de la puissance suprême, sortit de l'appartement sur un signe de Norodon. Il rentra presque aussitôt, portant avec vénération une cassette carrée, laquelle n'était autre qu'une boîte à musique. Le roi nous fit dire gracieusement par l'interprète de presser, de la main, le bouton. L'odieuse machine modula je ne sais plus quel air de carnaval. Les mandarins admirèrent l'excès de faveur qui tombait sur nous.

Dans cette solennité, où le souverain de Pnom-Penh nous donnait

toute la mesure de son plus éblouissant apparat, une trentaine de pages tous uniformément vêtus d'un *langoute* (sorte de pagne) de soie rouge, se tenaient accroupis derrière le fauteuil royal. Le long des murs étaient alignés les *gardes de la personne*, armés de piques ornées de crins blancs au sommet et de sabres à deux mains dans des fourreaux jaunes. Ces hommes paraissaient fiers de s'exhiber d'une façon aussi pompeuse devant des Européens. Nous crûmes devoir adresser, à leur sujet, quelques compliments au roi, lequel les accepta avec une bonne grâce des moins modestes.

Au festin succéda la représentation du corps de ballet.

D'habitude, ce spectacle commence à 7 heures du soir, et le roi, qui ne dédaigne pas les applaudissements de la foule, y admet le populaire. Dans ces cas, la réjouissance se fait à l'intérieur du palais, sur une estrade de grande dimension et préparée à cet effet. L'affluence est alors énorme. En pareille occasion, le public est dispensé de l'étiquette traditionnelle ; il ne se prosterne pas, mais reste assis ou debout, selon le gré de chacun.

Cette fois, Norodon donnait pour nous seuls une fête de gala, les courtisans formaient l'unique public de la représentation, qui eut lieu dans la grande cour intérieure du palais. Les commerçants français de la capitale avaient, eux aussi, reçu à titre de faveur, une invitation. Les intérêts de leur négoce ne leur permettaient point de la refuser. Aucun ne fit défaut.

J'ai dit que les danseuses du roi ont des logements spéciaux dans des bâtiments attenant à sa résidence. J'ajoute que, comme toutes les filles de ses sujets lui appartiennent, il recrute sans gêne ses artistes parmi les plus jolies Cambodgiennes. Quand il a cessé de leur trouver des charmes, il les marie à quelque dignitaire qu'il juge digne de tant d'estime, les dote et ne s'en préoccupe plus. Mais comme ces dames conservent toujours leurs droits de visite envers les autres détenues du gynécée royal, il résulte de cette situation que leurs époux ont une faveur solidement assise. Il y en a qui se font une solide fortune par un mariage de cette sorte.

Quelques jours avant notre arrivée à Pnom-Penh, trois des femmes du roi étaient venues se réfugier subitement à Saïgon. La plus âgée n'avait pas dix-huit ans, la plus jeune en avait à peine quinze. Il paraît que leur souverain, qui les soupçonnait d'infidélité, était entré, à leur égard, dans une fureur telle que quelques résidents français, redoutant une catastrophe sanglante, leur avaient conseillé de s'évader et avaient même favorisé leur fuite. A peine installées, un messager de Norodon arrive à son tour, qui les réclame au nom de son maître. Grand embarras du gouverneur et des chefs de service. Livrer ces femmes, c'est les ex-

poser à une mort certaine ; d'autre part, un refus attirera le mécontentement du roi, lequel ouvre toujours généreusement sa bourse aux moindres réclamations de notre administration. Il y a bien aussi les magistrats, qui déclarent assez haut que le sol français est un sol libre dont la simple prise de possession affranchit l'esclave, fût-ce une esclave royale. Le gouverneur décide, pour ménager toutes les susceptibilités en jeu, qu'on fera jurer solennellement au roi de faire grâce aux trois jeunes femmes, puis que, le serment fait et reçu, l'on mettra celles-ci aux mains de son envoyé.

Norodon jura tout ce que voulut notre représentant à Pnom-Peuh. On lui livra les fugitives. Huit jours s'écoulèrent et chacun commençait à croire l'affaire heureusement terminée. On espérait que le roi, qui ne se soutient sur son trône que grâce à l'appui de notre protectorat, n'oserait point violer sa parole. Mais on ne tenait point compte de la rancune asiatique. Le lendemain de la réception royale, un horrible spectacle frappa nos yeux. Les trois têtes des trois jeunes femmes étaient fichées sur trois pieux sanglants. Le bourreau de la cour avait vengé l'offense faite au roi.

Norodon avait à cette époque environ 35 ans. Il avait souvent des fantaisies cruelles et nous avons eu à regretter, en plusieurs occasions, de ne pouvoir arrêter ses caprices, dont les femmes de son palais et des fonctionnaires ont été victimes. Mais, en réalité, les actes de ce genre sont rares. On aurait plutôt à lui reprocher des brutalités à l'égard de son entourage, brutalités qui se produisent ordinairement à la suite de ses repas, car Norodon adore la bouteille, mais c'est le sherry et non le vieux vin de France, qui est l'objet de ses préférences. A chaque repas il en vide un flacon. Il n'est pas besoin de dire après cela que l'on redoute autour de lui le moment de la sieste, moment court heureusement. Peu d'instants après son repas le roi se livre aux sensations délirantes de l'opium, et on a constaté que ce narcotique détruisait presque immédiatement chez lui les effets des verres de sherry.

Il fume l'opium depuis sa jeunesse. C'était il y a une vingtaine d'années. Dans un accident de voiture il se cassa la jambe et fut obligé de garder le lit pendant quarante jours. Pour se désennuyer de son inaction forcée le malade demanda une pipe d'opium, puis deux, puis trois. A la fin de sa guérison, l'habitude était contractée et il ne cessa pas depuis de s'y livrer.

Ses fantaisies de souverain asiatique se donnent surtout libre carrière dans le domaine de la gastronomie. Les cuisines royales, dont les fourneaux restent allumés jour et nuit, préparent simultanément les plats à l'européenne, à la chinoise, à la cambodgienne. Avec un éclectisme surprenant, Norodon passe du ventre de poisson baigné dans l'huile de

ricin, ou rosbif saignant aux pommes. Toutefois, il a un penchant marqué pour la cuisine européenne. Ses cuisiniers sont des Chinois. Je les plains. Le roi, en effet, mange à toute heure de jour et de nuit. Les heures de repas ne sont nullement fixées. Il ordonne qu'on le serve à dix heures, midi, deux heures, quatre heures. La nuit, il se réveille souvent vers deux ou trois heures. Branle-bas de cuisine ! On doit alors immédiatement s'empresser autour de lui.

C'est un papillonnage constant de petites Siamoises et de petites Cambodgiennes dans les appartements royaux. Tout ce petit monde sert directement Sa Majesté à tour de rôle, les unes pour le service intérieur de la Chambre, les autres dans les antichambres, dans les couloirs. Le service est parfaitement réglé. Aux portes des appartements, ce sont les gardiennes qui arrêtent les importuns. Elles restent de garde pendant deux heures.

Mais l'occupation sérieuse consiste dans la présence aux repas du souverain. Le plus souvent, c'est au milieu des chants et des danses que se passent les agapes royales. On voit la scène. Les femmes entourent le roi ; devant lui, les premières danseuses exécutent, aux sons de quelques instruments d'une monotonie désespérante, leurs divertissements auxquels Terpsichore dédaignerait de présider, tant il y manque de grâce et de mouvement. Dans le fond, comme figurantes, la troisième catégorie de femmes. Ces plaisirs sont sous la direction d'une danseuse jolie et intelligente, du nom de Mon-Hiom, qui a pris sur l'esprit du roi une certaine influence. Mon-Hiom, la favorite, a ses courtisans. Par elle, on obtient facilement du souverain gain de cause, qu'il s'agisse de réclamations ou de faveur.

Norodon déploie une grande activité dans les affaires. On peut dire de lui que, jusqu'à ce jour, il a plus gouverné que régné. Les ministres sont de vrais comparses. Ils ne prennent aucune décision ; à peine osent-ils présenter de leur propre initiative un projet quelconque. Le roi travaille principalement avec son secrétaire, Col de Monteiro, jeune Cambodgien, d'origine portugaise, qui parle assez bien le français. L'administration est donc en grande partie concentrée dans les mains royales, l'autorité et la direction ministérielles n'existent guère que de nom. J ignore si dans toutes les branches de son administration, peu compliquée heureusement, il en est de même, mais je sais que le compte des recettes et des dépenses royales est tenu avec un soin particulier. Le roi peut établir le bilan de son trésor à tout moment.

La confiance du roi dans les membres de sa famille est loin d'être absolue. La plupart de ses ministres font partie de sa famille. Il leur laisse le moins possible la trituration des affaires. Il a quatre frères et une fille. On conçoit un peu que Norodon tienne ses frères dans une cer-

taine suspicion. C'est que son pouvoir lui a été à plusieurs reprises disputé par eux.

Le second roi, régent en l'absence de Norodon, a eu une velléité de révolte il y a quelque trente ans. Réfugié au Siam, il fut ramené par un navire français. Depuis son équipée, il a su se rendre sympathique au peuple ; il est très aimé. Un autre frère du roi, Motta Sivota, qui est le troisième, lui a causé pas mal de soucis.En 1877, il s'insurgea, et tint la campagne assez longtemps.Il menaça un moment Pnom-Penh, la capitale et ne fut réduit à l'impuissance que par le petit contingent de 3 ou 400 soldats français auxquels furent joints les 3 ou 4.000 hommes levés par le roi. Actuellement, Motta Sivota, toujours rebelle, se tient sur la frontière du Laos, à Strung-Trenq et, de temps à autre, il ne craint pas de venir en promenade sur le territoire cambodgien.

Dr Meyners d'Estrey.

CORRESPONDANCE

RÉCLAMATION DE M. ROCHUSSEN ET RÉPONSE DE M. MAURICE BLOCK.

La Haye, 22 février 1895.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Ce n'est que tout récemment que j'ai eu connaissanse de la page que, dans le *Journal des Economistes* du mois de janvier, M. Maurice Block a bien voulu consacrer à mon livre *Reichsgold oder Weltgeld.*

Je ne puis vous demander de m'admettre a prouver dans votre journal que c'est à tort que M. Block m'impute une erreur ou plutôt une fausse opposition de chiffres. Mais j'ai le droit de réclamer la rectification d'une double erreur commise par lui à mon égard.

Selon votre éminent collaborateur, je serais actuellement encore ministre de mon pays à Berlin. C'eût été manquer aux plus simples convenances diplomatiques si, remplissant ces fonctions, j'avais attaqué, comme M. Block le prétend, par la voie de la presse, les résultats de l'enquête qui a eu lieu, il y a un an, à Berlin, sur la question du métal-argent . Mais il y aura tantôt quatorze ans que, de Berlin, je fus appelé au ministère des affaires étrangères.

Et quant à mon livre :

Comment l'eût-il fait, puisqu'il n'était pas né ?

Mis sous presse quelques semaines avant la première réunion de la commission, dont c'est aujourd'hui même l'anniversaire, mon ouvrage a paru longtemps avant qu'un seul des résultats de l'enquête pût m'être connu.

Vous voudrez bien, Monsieur le rédacteur en chef, insérer cette lettre dans votre prochaine livraison, et agréer, avec tous mes remerciements, d'avance l'expression de ma considération très distinguée.

ROCHUSSEN.

M. Rochussen me reproche trois choses :

1° D'avoir mal interprété ses chiffres. Sur ce point, je reste de mon opinion. Il est bimétalliste, je suis monométalliste, nous ne pouvons pas être d'accord, cela va sans dire ;

2° De l'avoir qualifié de « ministre des Pays-Bas, à Berlin ». Ici j'ai le tort de n'avoir pas remarqué les lettres *a D*, qui veulent dire, hors de service, ou comme on met en France « ancien ». M. Rochussen est un *ancien* ministre des Pays-Bas à Berlin. Le titre prend sur la couverture une ligne et demie, le *a D* pouvait m'échapper. En tout cas, je fais amende honorable sur ce point, qui, du reste, ne joue aucun rôle dans mon article ;

3° D'avoir dit « que l'auteur attaque les résultats de l'enquête qui a eu lieu, il y a un an à Berlin... » Il y a eu tant d'enquêtes sur le bimétallisme, qu'on peut bien accuser un livre qui paraît en 1894 d'avoir en vue celle de 1893, la plus récente. Si les vues de M. Rochussen sont plus générales, cela indique seulement que les résultats de ces enquêtes se ressemblent. Mettez que je les condamne tous. Je le fais après y avoir souvent réfléchi. Je n'ai trouvé aucun argument sérieux dans les revendications des bimétallistes.

MAURICE BLOCK.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Février* 1895.)

2. — **Notification** au gouvernement de la République, par l'ambassadeur d'Allemagne, de l'adhésion de la Serbie à la convention sanitaire internationale du 15 août 1893 (page 630).

3. — **Arrêté** fixant le nombre des bourses à allouer par le ministre du commerce, en 1895, dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État (page 648).

7. — déterminant le nombre de bourses commerciales de séjour à l'étranger mises au concours en 1895 (page 716).

— **Rapport** adressé au Président de la République, par la commission de contrôle de la circulation monétaire, pour l'exercice 1894 (page 709).

9. — **Loi** portant modification de l'article 549 du code de commerce (page 761).

10. — **Rapport** suivi d'un décret portant modification au décret du 26 novembre 1892 sur le régime douanier de Mayotte (page 777).

11. — **Décret** portant fixation des émoluments attribués aux greffiers des justices de paix pour certains actes de la procédure de saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers ou employés (page 793).

12. — **Loi** modifiant la loi du 23 mars 1872, qui désigne les lieux de déportation (page 805).

— sur les fraudes en matière artistique (page 805).

13. — **Décret** étendant le bénéfice des dispositions du 16 juillet 1886 à des ouvriers et employés n'ayant pu accomplir, pour cause de force majeure, leur trente années de service dans le même établissement industriel ou ayant rendu des services exceptionnels à l'industrie (page 830).

16. — **Extraits** du rapport des ingénieurs de l'État sur l'accident survenu le 4 février à Montceau-les-Mines (page 901).

17. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission extraparlementaire chargée de procéder à l'étude des moyens de réaliser la décentralisation et la simplification des services administratifs et nommant les membres de cette commission (page 913).

18. — **Décret** formant une section temporaire du contentieux au conseil d'État (page 937).

20. — **Arrêté** instituant une commission chargée d'étudier, s'il y a lieu, la revision du décret du 4 avril 1892 en ce qui concerne l'allocation de primes à la filature de la soie (page 967).

21. — **Circulaires** adressées par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes aux préfets des départements et aux présidents des chambres de commerce, des tribunaux de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, au sujet de la formation des comités départementaux pour l'Exposition universelle de 1900 (page 990).

23. — **Rapport** suivi d'un décret portant application aux colonies de diverses lois, arrêtés et décrets relatifs aux douanes (page 1013).

25. — **Loi** portant : 1° ouverture sur l'exercice 1895 des crédits provisoires applicables aux mois de mars 1895 ; 2° autorisation de percevoir, pendant la même période, les impôts indirects et revenus publics (page 1057).

— **Arrêté** interdisant l'importation en France et le transit des animaux de l'espèce bovine provenant des États-Unis d'Amérique (page 1074).

28. — **Rapport** au nom de la commission de décentralisation par M. Picot (page 1136).

Le banquet de la Chambre de commerce anglaise. — Le 22 février a eu lieu, à l'hôtel Contiental, le vingt-deuxième banquet de la Chambre de commerce anglaise, sous la présidence de M. Sydney Arnold.

Parmi les personnes présentes, lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre à Paris, et lady Dufferin, lord et lady Terence Blackwood, M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce de Paris ; M. Inglis, consul d'Angleterre ; MM. de Blowitz, correspondant parisien du *Times ;* Henry Blount, Spiers, Mauby, Peartree, Marroy, Maggie, etc.

Au dessert, M. Sydney Arnold a porté un toast à lord Dufferin, qui, ensuite, a prononcé un important discours. Après avoir déploré l'absence de sir Edward Blount, malade, et avoir remercié les personnes présentes des sympathies qu'elles lui ont toujours manifestées, lord Dufferin s'est exprimé ainsi :

Pour vous plus que pour tout autre groupe de mes compatriotes, il est d'une importance extrême qu'une bonne entente continue à prévaloir entre la France et l'Angleterre. Vous n'ignorez sans doute point que dans le discours annuel de Sa Majesté à son Parlement, il n'y a point

eu de paragraphe accueilli par le public avec une plus sincère satisfaction que celui qui proclamait l'existence d'une parfaite amitié entre elle et les autres pouvoirs du monde. Eh bien, de même, Mesdames et Messieurs, bien que vous ne soyez pas ici les Pairs et Communes d'Angleterre assemblés, et que je ne sois pas le lord chancelier parlant à la Chambre des Lords, je suis sûr que chacun d'entre vous, en ce lieu présent, aurait conscience d'un certain désappointement si je ne vous fournissais quelque assurance semblable, en vous témoignant de ce que sont les rapports entre l'hospitalier pays où vous résidez depuis si longtemps, et votre terre natale. Certes, à cet égard, en toute éventualité, je puis m'adresser à vous dans les termes les plus encourageants. En dépit d'un certain courant d'esprit critique, qui, si nous devions attacher quelque importance aux brutales admonestations d'une partie de la presse de Paris, semblerait remonter dans un sens tout opposé au nôtre, jamais, depuis mon arrivée à Paris, il y a trois ans, les relations entre nos deux gouvernements n'ont été plus amicalement et plus ouvertement conciliantes sur les deux rives de la Manche qu'aujourd'hui.

Plusieurs circonstances récentes que je n'ai pas besoin d'énumérer, ont indiqué la cordiale attitude de notre gouvernement, même envers la France ; et la signature de notre dernière Convention relative à Sierra-Leone, qui a été si heureusement négociée par M. Phipps et ses collègues de la commission avec le ministère des affaires étrangères français, montre quelle force de réciprocité attestait le désir de nos voisins de discuter dans un juste et généreux esprit toutes les questions qui peuvent s'élever entre les deux pays.

Un pareil arrangement est d'une manière absolue le plus favorable présage de l'avenir. Je pense, pour parler le langage des fondeurs en métaux, que c'est là comme un grand flot de matière en fusion dont l'action dissolvante s'exercera sur les autres questions réfractaires qui attendent encore leur traitement dans diverses parties de l'Afrique. Nombre d'entre elles sont indubitablement importantes et périlleuses ; mais je ne vois pas réellement pourquoi nos deux pays se mettraient à leur sujet dans un état d'excitation morbide. L'Afrique n'est certainement pas la demeure de l'arbre de la Pagode (allusion à une légende hindoue), et les toisons d'or que Jason rêvait ne s'y rencontrent guère à chaque buisson. S'il en était autrement, ce continent ne serait pas resté dans l'ombre durant tant de siècles, et les êtres humains n'auraient point seuls fourni sa marchandise d'échanges. Son développement peut, toutefois, j'en ai le ferme espoir, récompenser un jour enfin les entreprises que l'on y multiplie, pour le bien des peuples sauvages qui l'habitent, surtout si nous réussissons à extirper le trafic des esclaves ; mais, en tant que champ de spéculation commerciale, je me

demande s'il y aura là quelque chose qui réponde à cet Eldorado que l'imagination de l'Europe dans ses dispositions présentes est toujours prête à se figurer.

Sans nul doute, au Sud, il s'y trouve des plateaux, des terrains d'élevage riches et propres à la colonisation. Il y a aussi dans cette région des bancs d'or, mais ces bancs, souvent, causent plus de naufrages que ceux que l'on appréhende sous les eaux. J'espère, néanmoins, qu'ils pourront aider à réhabiliter la roupie. L'Ouganda et certaines positions du Congo français et belge peuvent devenir des possessions valables.

Mais le fait principal et patent que nous devons avoir à cœur, c'est que la grande masse des aborigènes y vivent dans des conditions primitives sous un climat tropical. En conséquence, les femmes n'y portent guère de jupons, ni même les pantalons aujourd'hui en usage dans une société civilisée ; de sorte que d'un côté, il faudra du temps avant que l'on commence à y soupirer après les cotonnades et les vêtements d'Angleterre, de France, d'Allemagne, et que, d'autre part, quand bien même le grand triomphe de la civilisation européenne et de la délicatesse féminine, la crinoline y ferait prime en ce moment précis, ils n'auraient pas d'argent là-bas pour payer cet article. Mais le commerce avec des sociétés qui n'ont ainsi aucun besoin et pas davantage de poches ou de bourses, n'est pas susceptible de rendre un cent pour cent.

Ces considérations devraient, ce me semble, nous mettre en mesure de discuter nos prétentions territoriales en Afrique, chaque fois qu'il s'y détermine un conflit, dans un esprit tempéré et philosophique.

Il n'y a pas non plus, j'en ai la certitude, de vœu plus cher à cette chambre de commerce et, de plus ardemment formé que celui de voir toujours un esprit de justice et de courtoisie, et de respect pour les droits d'autrui inspirer les conseils de l'Angleterre. Heureusement pour le monde moderne, aucune nation n'a été, n'est ou vraisemblablement ne sera suffisamment prédominante pour tenter d'assumer envers ses voisins une attitude où ce respect ferait défaut ; et je ne sais guère au surplus aucune circonstance qui puisse exciter davantage l'indignation de la nation anglaise, irriter plus profondément le Parlement, ou mortifier plus cruellement Sa Majesté la reine, que celle dans laquelle, par une intempérance de langage ou un entêtement de conduite, son représentant perdrait ou rejetterait quelque favorable opportunité de cimenter plus fermement encore les chaînes d'amitié entre le peuple français et le peuple anglais.

Heureusement, les chances qu'un ambassadeur pourrait avoir de tomber dans une erreur aussi coupable diminuent à mesure qu'il pro-

longe sa résidence dans ce pays ; car quel Anglais pourrait vivre dans une atmosphère comme celle de Paris sans que sa nature fruste d'insulaire laissât capituler ses « innéités » moroses devant les influences captivantes qui parcourent cette ville si belle ?

Le « savoir-vivre », la gaîté, l'universelle politesse, la finesse, la vivacité intellectuelle qui étincellent dans tous les sens, par dessus tout, cette force solide, persistante, de civilisation que la France a eu, à travers tous les âges, le privilège de dégager et de répandre, fait de tous ceux qui vivent au sein de ce pays un amoureux de la race française. Quand, par dessus tout, un diplomate étranger trouve tous ces dons et ces qualités de grâce, combinés au plus haut degré dans les personnes avec qui il lui est donné d'avoir le contact le plus immédiat et avec qui son rôle l'appelle à traiter les affaires, sa mission devient à vrai dire pour lui un enviable privilège, d'un bienveillant augure pour son pays, et, j'ai la présomption de l'espérer, cet augure n'est pas inacceptable pour la grande nation dont il reçoit l'hospitalité.

(*Journal des Débats.*)

Le banquet du commerce extérieur. — Un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Léon Say, Aynard, Charles-Roux, Paul Delombre, G. Berger, Siegfried, Raynal et Labat, ont, on le sait, pris l'initiative de la formation d'un groupe parlementaire du commerce extérieur, qui défendra la cause de la liberté commerciale. Les principales chambres ou associations syndicales commerciales et industrielles de Paris ont donné le 1er mars, à l'hôtel Continental, en l'honneur de ces députés, un banquet auquel plus de 400 personnes assistaient. M. Ernest Lourdelet, membre de la chambre de commerce de Paris, présidait, assisté des commissaires délégués, MM. J. Bortoli, P. Delaunay, L. Orosdy, J. Stetten. A la table d'honneur avaient pris place les députés cités plus haut, à l'exception de M. Aynard, en voyage, de MM. Raynal et Siegfried, empêchés par un deuil de famille, et de M. Poirrier, sénateur de la Seine; M. Bourgeois, député du Jura; MM. Georges Villain et Hattat, conseillers municipaux ; M. Delaunay-Belleville, président de la Chambre de commerce; MM. Christofle, Hayem, Fauconnier, Hartmann, Richardot, etc., présidents de chambres syndicales, M. Yves Guyot, etc.

Au champagne, M. Lourdelet a pris le premier la parole. Il a d'abord porté un toast au Président de la République :

Pour la première fois en France, a-t-il dit, un négociant a été appelé à la plus haute magistrature du pays. D'éminentes qualités le désignaient assurément au choix de l'Assemblée nationale. Mais nous,

commerçants et industriels, nous avons des raisons particulières pour applaudir sans réserves, au vote du Congrès...

M. Lourdelet remercie ensuite les députés fondateurs du groupe du commerce extérieur :

Ce groupe, encore à l'état embryonnaire, il vous appartient, leur dit-il, de le développer, afin qu'il puisse lutter efficacement contre un autre groupe qui, depuis quelques années, semble avoir seul la direction des intérêts économiques de la France. Nous espérons que vous parviendrez à faire revenir d'une erreur temporaire ceux qui ne sont pas avec nous. . Ces adversaires de notre doctrine nous qualifient de libre-échangistes. Ils ont tort. Sans doute, nous gardons au profond de notre esprit et de notre cœur l'idée du libre-échange, qui est notre idéal, mais nous ne songeons pas à réaliser immédiatement notre rêve. Pour le moment, nous demandons simplement la reprise des relations amicales avec nos voisins.

Le discours du président se termine ainsi :

Il faut absolument qu'avant l'Exposition de 1900 nous soyons revenus à un régime économique qui permette l'union entre les peuples et assure la paix intérieure : quand il y a lutte d'intérêts, il y a fatalement lutte sociale; le protectionnisme aboutit au socialisme.

— C'est une seule et même chose !... s'écrie M. Léon Say, qui prend aussitôt la parole.

Nous ne pouvons malheureusement donner qu'une rapide et imparfaite analyse de la remarquable causerie de l'éminent économiste, qui a obtenu un très vif succès :

Au moment où nous sommes, pour atténuer la crise dont nous souffrons, il faut parler, il faut agir et ne pas craindre de répéter ni de faire tous les jours la même chose. Et je répète, et je répéterai sans me lasser : « Nous voulons la liberté commerciale. Nous ne voulons pas de cette forme de socialisme qui est le protectionisme ». Mon maître Bastiat avait coutume de dire : « Socialistes et protectionnistes sont les défenseurs d'une même cause; il n'existe entre eux qu'une différence: c'est que les seconds ont, en général, 50.000 francs de rentes de plus que les premiers .. » Ce n'est point à vous que j'ai besoin de parler de la gravité de la crise commerciale et industrielle. La diminution énorme du portefeuille de la Banque de France, pour ne citer qu'un exemple, l'atteste suffisamment. Pour sortir de cette lamentable situation, il faut aller au libre échange. Entendez-moi bien : y aller, doucement, par étapes, par la politique des traités de commerce conclus sur la base de la réciprocité. Il ne s'agit pas de changer, du jour au lendemain, de système économique ; procédons avec méthode, avec ordre, avec sagesse. Pour réussir, nous aurons besoin de toute notre énergie, car nos adversaires

sont puissamment armés, ont la force que donne le succès. Aussi allons-nous, mes collègues et moi, entreprendre, à la Chambre, une campagne active, acharnée. Pour ma part, je n'y épargnerai pas ma peine : je ne me suis pas reposé souvent dans ma vie, et, bien qu'arrivé à ma soixante-neuvième année, je n'éprouve pas du tout la nécessité de me reposer... Comptez-donc sur nous, messieurs. Je bois à la liberté commerciale, si malheureusement exilée de la terre de France !

Trois longues salves d'applaudissements ont salué ces paroles.

M. Poirrier examine ensuite la question du bimétallisme. Il pense que le monométallisme, qui a rendu de si grands services à l'Angleterre, ne doit pas être moins avantageux pour notre pays. Il rappelle que le tarif des douanes de 1892 nous a coûté 100 millions, en diminution sur nos exportations. Enfin, il promet de s'efforcer à fonder au Sénat un groupe du commerce extérieur semblable à celui qui s'organise à la Chambre.

Après lui, M. Charles-Roux critique éloquemment le tarif douanier de M. Méline :

M. Lourdelet, mon maître M. Léon Say, M. Poirrier, vous ont rappelé ses funestes conséquences. Je me bornerai donc à blâmer dans ce système économique son instabilité. Le tarif maximum, le tarif minimum, ces conclusions de traités temporaires, pour six mois, pour trois mois, — pourquoi pas à la semaine? — qu'est-ce? sinon le perpétuel changement, l'incertitude du lendemain, le trouble, le désordre, dans les transactions? Comment les commerçants et les industriels pourraient-ils vivre dans de pareilles conditions? A mon tour, je vous conseille l'action, vous engageant à imiter nos adversaires. Ils n'ont, eux, négligé aucune forme de propagande. Depuis 1877, ils multipliaient les réunions, les conférences, envoyaient des pétitions au Parlement... Les agriculteurs de France, par exemple, ont mené ainsi une campagne que nous devrions prendre en exemple. Jusqu'ici, nous avons eu moins d'énergie. Réveillez-vous... Nous, les députés, nous formerons un groupe, assez nombreux, je l'espère; en tout cas, dévoué. Mais c'est vous qui avez un groupe à créer, autrement important que le nôtre : le « groupe des commerçants de France. » Alors, nous pourrons dire à la Chambre : « Retournez-vous, regardez : nous avons derrière nous, tout le commerce, toute l'industrie du pays! » Et nous serons écoutés et nous finirons par triompher !...

L'assistance a chaleureusement applaudi l'orateur.

M. Yves Guyot a clos la série des discours, en portant un toast aux agriculteurs, qui, selon lui, sont des dupes, entraînées au protectionnisme par certaines catégories d'industriels, comme les métallurgistes, mais qui reviendront avant peu de leur erreur. (*Journal des Débats.*)

Les beautés de la charité publique : une nuit au refuge municipal. — Huit heures du soir, quai Valmy. Une haute porte brune dans un grand mur blanc, sur lequel flotte un drapeau tricolore. C'est là.

J'ai voulu vivre pendant quelques heures la vie des sans-asile et cependant, au moment d'entrer, j'éprouve comme une sorte de honte. Il me semble qu'en endossant les loques de la misère, j'ai sur les épaules aussi, froide robe de Nessus, les craintes perpétuelles, les fugitifs effrois du vagabond, du déclassé hors la loi commune, à qui tout est menace, danger, piège inconnu.

A quelques pas, un gardien de la paix circule, placide, les mains au dos. J'attends qu'il s'éloigne et j'entre.

Dans la cour, une quarantaine d'individus grelottent devant le bureau d'inscription, lamentables épaves de toutes les professions. Par petits groupes, nous entrons successivement dans la salle d'admission. Derrière un guichet, deux employés vêtus de blanc, pantalon de toile et veste de maître d'armes, inscrivent les arrivants. La charité municipale est là, bien mal représentée, et j'assiste à de navrants colloques entre ces employés et quelques malheureux.

— Votre nom? demande-t-on à un minable ouvrier tenant un petit garçon par la main. — Je voudrais un billet d'hôtel. — Couchez-vous ici, oui ou non? — Monsieur, voyez mon aîné ; il a huit ans. Ma femme est dehors avec le second. — Cela ne me regarde pas n... de D... ; allez chez le commissaire. — Le logeur nous a renvoyés... — F... le camp ! A un autre... »

L'« autre » est un Allemand, dont on ne peut tirer que le nom et qui reste hébété devant la colère du chef, lequel réitère inutilement ses questions en les accompagnant de grands coups de poing sur son pupitre.

— Il ne sait peut être pas le français, insinue un auxillaire.

— Mais si, puisqu'il m'a dit son nom... D'ailleurs, à cette heure-ci..

Le « à cette heure-ci » me rend rêveur. Mais je n'ai pas à m'attarder longtemps sur ce problème ; c'est mon tour. Pas d'anicroches pour moi ; je suis en règle sur tous les points.

Deux cartons chiffrés me donnent accès au réfectoire où j'échange l'un contre un bol de soupe, tenant le milieu entre le brouet et la panade, bol de soupe que je partage fraternellement avec deux voisins aux yeux luisants de convoitise. « Tu la trouve donc pas bonne? » me souffle l'un d'eux. L'autre ne dit rien ; il se « cale les joues » gloutonnement.

— Allons, les retardataires, crie un employé ; prenez des couvertures !... Voici le dortoir.

Tout d'abord, les yeux ne distinguent rien qu'une buée lourde que piquent à peine deux flammes de gaz rougeoyant tout en haut. L'odeur qui monte de la salle est insupportable et je recule involontairement; mais mon hésitation ne dure guère. Je suis venu pour voir. Le spectacle que j'ai sous les yeux dépasse l'imagination ; vais-je m'en retourner parce que la mariée est trop belle ?...

Qu'on se figure un hangar immense, hermétiquement clos. Des lits en fer sont alignés contre le mur, non pas disposés, comme à la caserne, de manière à réserver un espace entre chacun d'eux ; mais se touchant, bord à bord, de sorte que l'on n'y peut pénétrer que par escalade. Ces lits sont réservés aux privilégiés, aux « troisièmes nuits ».

Le long d'autres cloisons, des petites paillasses sont étendues sur le sol, ce qui donne un premier rang déjà garni de formes vagues se dessinant sous les couvertures. Devant ces paillasses, des sacs blanchâtres sont étalés, mais en largeur, comme des traversins. C'est là-dessus que l'on nous met. Deux travers de paillasse et une couverture brune forment la couchette de quatre hommes. « Arrangez-vous avec cela ! » nous dit l'employé. C'est difficile, du moins pour moi. Je suis trop grand pour ce lit de Procuste ! Mes jambes traînent à terre, hors de la paillasse, tandis que ma tête *repose* sur les pieds de la rangée supérieure.

Mes trois camarades de couverture sont, à gauche, un ouvrier de la terre, à droite l'Allemand qui aurait dû savoir le français « à cette heure-ci » et un autre, qui me paraît assez proprement vêtu et près duquel je songe à aller me placer,pour causer un peu.,. A toute minute, le pauvre garçon se dérange pour aller boire au filtre. « Décidément, je ne reposerai pas, gémit-il piteusement ; j'ai une maladie de peau et je ne vais pas arrêter de me gratter ! »

Je ne désire plus du tout permuter avec mon Allemand, car, l'ai-je dit ? personne n'a été désinfecté.

Encore une légende, la désinfection ! Dans les maisons de l'Hospitalité de nuit, nul n'entre sans passer par l'obligatoire et hygiénique bain de pieds, sans laisser ses vêtements pour la désinfection. Mais ici !...

Ici, presque tous les hospitalisés sont déchaussés. Oh ! retirer ses souliers ! Pour ces êtres perdus, errant de longues journées d'hiver, traînant leurs pieds meurtris, retirer les souliers est un bien si précieux qu'il suffit à faire passer sur tout le reste ! Mais, de là aussi, ces émanations écœurantes et lourdes rendant l'atmosphère irrespirable. Je me bourre de pastilles, j'écrase mon chapeau sur mon visage, je suffoque, j'ai la gorge sèche et la peau moite.Oh ! cette odeur! Les gueux l'ont apportée de tous les plus sales coins de Paris dans ce hangar de misère, poubelle municipale de la Ville-Lumière.

Bientôt, les conversations s'engagent. Un habitué du lieu nous fournit d'utiles renseignements : dès la sortie de l'asile, on peut filer à tels et tels endroits, recueillant ainsi ici une soupe, là dix centimes ; plus loin, trois bons qui valent douze sous, etc...

L'assoupissement finit pourtant par accabler ce lamentable grouillement d'infortunes diverses. Je n'entends plus que des toux grasseyantes coupées de blasphèmes et de jurons, des ronflements de brutes engourdies, et de temps à autre, d'indéfinissables bruits dont Emile Zola conta la symphonie vibrante dans la Terre.

Trois heures du matin. J'avais réussi à m'endormir : je suis brutalement réveillé par un solide coup de pied de mon voisin, l'ouvrier de la terre, qui veut toute sa place, et qui, égoïstement, me repousse à la mienne.

Quatre heures moins vingt. Je découvre facilement la plus grande partie de la salle. C'est un va-et-vient perpétuel de pouilleux se dirigeant vers un coin unique où l'on ne parvient qu'avec mille précautions Nous barrons presque le chemin et la moindre maladresse dérange une litée. C'est alors un assaut d'ignobles injures s'entre-croisant.

A cinq heures, le refuge devient bruyant. Sur leurs couchettes, des habitués font une sommaire toilette. Six heures sonnent. « Debout ! » crient les gardiens.

Et tout le monde est bientôt sur pied, se précipitant vers la queue qui déjà se forme pour la soupe. Je me dirige vers l' « endroit unique » de l'établissement. C'est un cloaque infranchissable, une cour sans lumière, inondée, croupie, un vrai foyer de pestilence !

Et, vite, je fuis ce refuge où la misère est insuffisamment soulagée et où les miséreux n'ont pas le respect de l'abri qui leur est donné.

Le Figaro. GEORGES DEUMARL.

Deux dialogues. — I. *Un éleveur de bœufs.* — Cela va bien ! Le prix moyen du kilogramme de bœuf est à 1 fr. 54. C'est le plus beau prix que nous ayons atteint, grâce au droit de 10 fr. par 100 kilos et aux mesures hygiéniques ! Vive Méline !

Allons déjeuner chez Le Doyen.

Second agriculteur. — Oui, mais il faut encore augmenter les droits et surtout prendre des mesures hygiéniques qui ne laissent plus entrer un bœuf ni un mouton en France.

II. *Dans un ménage d'ouvrier, la femme à son mari et à ses enfants.*

— Le morceau de viande est bien petit : la viande est devenue si chère qu'il faut l'économiser. Mangez-en un peu. Moi, je m'en passerai. Il paraît qu'on pourrait en avoir davantage s'il n'y avait pas un certain M. Méline qui trouve que nous ne l'achetons jamais assez cher. Ce sont des idées que nous ne pouvons pas comprendre ; mais il faut bien que nous nous résignions. Il paraît que nous pourrions encore avoir le pain et le vin à bien meilleur marché, ainsi que les vêtements, les souliers ; mais il ne veut pas. Il trouve, sans doute, que nous gagnons trop et que nous vivons trop à l'aise. Il y a des gens qui ont de drôles d'idées.

Le mari. — C'est pourquoi il faudra que les socialistes mettent ordre à cela. Plus de propriétaires, plus de marchands de bœufs, plus de bouchers ! A chacun selon ses besoins ! Vive la Sociale ! Y. G.

(*Le Siècle.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 MARS 1895

NÉCROLOGIE. — M. Récipon.
DISCUSSION. — D'un impôt sur la rente française.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Il fait part à la réunion de la perte de M. Récipon, député d'Ille-et-Vilaine, membre de la Société d'Économie Politique depuis 1879.

M. Récipon ne venait que rarement à nos séances, mais ceux d'entre nos confrères qui le connaissaient se rappelleront avec sympathie son affabilité et, spécialement, ses tendances libérales en matière économique.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance et dont on trouvera la liste ci-après. M. Frédéric Passy fait remarquer un volume imprimé en japonais à Tokio, et qu'il a cru intéressant de montrer à ses confrères. C'est un ouvrage dû à un auteur célèbre au Japon, du nom de Namirokou, qui a consacré ce volume à l'*Histoire de la guerre contre la Chine*. Ce qu'il y a d'original, c'est qu'il a tenu à avoir, pour son livre, une préface d'un écrivain français, et c'est M. Michel Revon à qui il s'est adressé.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. A. Neymarck :

D'UN IMPÔT SUR LA RENTE FRANÇAISE

M. **Alfred Neymarck** prend la parole pour exposer le sujet.

A aucune époque, dit-il, les questions d'impôts n'ont pris une plus grande importance. Nos budgets grossissent à vue d'œil ; ils ne peuvent satisfaire à toutes les dépenses qui sont réclamées à l'État ; nous marchons, à grands pas, vers un budget fin de siècle de 4 milliards. De 1872 à 1895, le budget a passé de 2.300 à 3.350 millions : c'est 1.050 millions d'augmentation en vingt-trois ans, soit un accroissement de 45 millions par an.

C'est donc à l'impôt qu'il faut recourir pour trouver ces capitaux. On augmente ou on rectifie ceux qui existent ; on réclame l'impôt

sur *le* ou sur *les* revenus ; on se figure que c'est dans une meilleure « *répartition* » des impôts que l'on trouvera de l'argent pour le budget ; d'autres considèrent comme une panacée universelle l'impôt sur *le* revenu, sans se rendre compte que cet impôt, à lui seul, ne produirait jamais autant que nos contributions actuelles. Alors, on cherche si *tous* les revenus sont bien taxés, car ce que l'on veut, au fond, ce sont des *ressources* nouvelles. Et dès lors, on arrive à envisager, à discuter, l'éventualité d'un impôt sur la rente française.

Pourquoi, dit-on, ne pas l'atteindre ? Nous payons sur tous nos revenus : notre système fiscal ne nous ménage pas. Les revenus industriels, commerciaux, immobiliers, mobiliers, sont atteints. La rente française, seule est exempte. Pourquoi ne pas l'imposer ?

Ceux qui parlent de la sorte prétendent que les économistes, les hommes d'État, sont favorables à un impôt de cette nature. Est-ce vrai pour les « économistes » ?

Les ministres des finances, les chefs du gouvernement qui se sont succédé depuis le commencement du siècle, sont-ils partisans de cette mesure ?

Pourquoi la rente a-t-elle toujours été exempte d'impôts ?

Quels ont été les résultats de cette conduite ? Quels seraient l'incidence, les effets économiques et les dangers d'une telle taxation ?

Depuis 1842, continue M. Neymarck, depuis que la Société d'Économie politique existe, jamais elle n'a discuté la question d'un impôt sur la rente.

Nos aînés considéraient sans doute que cette question était résolue depuis longtemps par le droit et l'équité, et que tous nos maîtres en économie politique s'étaient toujours énergiquement opposés à une semblable taxation.

Ce n'est pas Turgot, le maître des maîtres, que l'on pourrait ranger parmi les économistes favorables à un impôt sur la rente. Quand il fut appelé au contrôle général des finances, son premier acte fut de déclarer que l'État devait satisfaire à ses engagements, liquider les dettes arriérées ; que c'était la meilleure manière de relever le crédit. Quand il quitta le pouvoir, il avait effectué des conversions de vieilles dettes coûtant un intérêt excessif et il pouvait emprunter à 4 0/0. Et dans ses observations sur un mémoire de M. de Saint-Péravy en faveur de l'impôt indirect, il disait « *qu'imposer les rentes, c'était retrancher une partie du capital à celui qui possédait les rentes au moment de l'imposition ; que ceux qui*

achetaient ensuite, n'achetaient qu'en tenant compte de l'impôt. Il disait encore qu'il « fallait diminuer les impôts, *respecter les propriétés, maintenir inviolablement les engagements du prince avec ses sujets*, que c'était la dette sacrée du ministre des finances. »

Ce n'est pas Rossi. Il dit, dans son Cours d'économie politique, qu'en établissant un impôt, on porterait atteinte au capital. L'Etat aurait plus à perdre qu'à y gagner. Il a montré l'incidence fâcheuse de cet impôt. Il ajoutait : « Quand vous imposez le capitaliste qui vous a prêté son capital, il n'en est plus possesseur : il a à la place une créance sur vous, Etat, et dès lors, l'*Etat est tenu au respect de ses engagements comme tout débiteur à l'égard de son créancier.* »

Ce n'est pas M. Frédéric Passy. Toute sa vie, tous ses discours, tous ses ouvrages, sont l'affirmation constante du respect des contrats.

Ce n'est pas M. Léon Say. On n'a pas besoin de rappeler sa conférence de l'Ile-Adam en 1885 et, tout récemment, son étude sur le budget de 1895, publiée en octobre dernier, par la *Revue des Deux Mondes.* Il n'hésitait pas à prononcer ces sévères paroles, « que le ministre qui oserait appliquer l'impôt sur la rente, mériterait de conserver devant l'histoire le nom de ministre banqueroutier ».

Ce n'est pas M. Levasseur. Qu'on relise son chapitre sur les finances dans son *Précis d'économie politique.* « Un État comme un particulier a d'autant plus de crédit que la nation est plus riche; qu'il a lui-même la réputation plus solidement établie par une longue expérience, d'*exécuter ses engagements avec une loyauté scrupuleuse* et qu'il paye mieux ses dettes. »

Même langage chez Joseph Garnier.

Est-ce M. de Molinari qui serait favorable à un impôt sur la rente? Qu'on lise ses ouvrages et ses traités d'économie politique, ses articles dans le *Journal des Économistes*, dans lesquels il est plus hardi qu'aucun de nous, car il proteste même contre les conversions de l'État. Il se demande si « les gouvernements emprunteurs ont bien intérêt à *faire pâlir* les rentiers, ne fût-ce qu'une fois tous les dix ans ».

Ce n'est pas M. Juglar. Mieux que personne, lui, le prophète des crises et des périodes prospères, pourrait montrer, avec chiffres à l'appui, l'influence qu'un tel impôt exercerait sur l'ensemble du pays, pourquoi le crédit d'une nation est d'autant plus puissant que cette nation respecte ses engagements!

M. Paul Leroy-Beaulieu, il est vrai, s'est déclaré plusieurs fois partisan d'un impôt sur les rentes. Et dans les documents et discus-

sions parlementaires, c'est sur son opinion qu'on s'appuie pour dire que les économistes partagent cet avis. M. Neymarck ne pense pas cependant que l'opinion de M. Leroy-Beaulieu soit absolue. On ne cite pas tout ce qu'il a dit et écrit sur ce sujet, car son opinion est entourée de nombreuses réserves. M. Leroy-Beaulieu estime, en effet, qu'il y a bien des côtés à examiner dans cette question. Quelle a été la nature du contrat lors de l'émission de l'emprunt? Quels sont les devoirs particuliers de l'État vis-à-vis de tous les citoyens pour maintenir le principe de la justice distributive en matière d'impôts? M. P. Leroy-Beaulieu pense que lors de l'émission des rentes, quand un Etat a fait la promesse formelle qu'elles seraient à jamais exemptes de toute espèce de droits, alors, dit-il, « l'*État doit tenir cette promesse* », mais, se hâte-t-il d'ajouter, il ne trouve pas que cela soit juste, car les titres de rentes doivent subir le même sort fiscal que les autres valeurs.

Il dit encore que, quand un pays a de grands emprunts à faire, quand il a dans son passé des violations d'engagements, quand il a la perspective d'effectuer des conversions, il approuve qu'on se soit refusé à taxer la rente sur l'Etat. « *L'exercice du droit de conversion peut être regardé comme un heureux substitut de la taxation directe des rentes.* »

Or, ne sommes-nous pas dans cette situation? Est-ce que l'Etat n'a pas déclaré formellement et à diverses reprises, que les rentes seraient exemptes d'impôt? Faut-il citer la loi de vendémiaire an VII, la déclaration solennelle mettant la dette publique sous la sauvegarde de la nation, les engagements des ministres des finances, la loi sur la rente amortissable, l'article 3 de la loi de décembre 1893 portant création de la rente 3 1/2 0/0?

Est-ce que nous n'avons plus de grands emprunts en perspective, ni de conversions à faire? Et ne sommes-nous pas dans ces circonstances que M. Leroy-Beaulieu indiquait, « circonstances où il est opportun et sage de ne pas frapper les rentes d'impôt »?

Donc il est injuste de considérer les économistes comme favorables à un impôt sur la rente. Le contraire est la vérité. Et comment peut-il en être autrement? Est-ce que le respect des contrats et des engagements n'est pas pour un Etat, comme un individu, le moyen le plus sûr d'inspirer la confiance et d'augmenter son crédit?

Les partisans d'un impôt sur la rente sont-ils plus nombreux parmi les hommes politiques qui ont eu la responsabilité du pouvoir? Pas davantage.

Tous les ministres des finances, depuis Mollien, en passant par le baron Louis, Gaudin, Corvetto, Roy, de Villèle, Casimir-Perier,

Laffitte, Passy, Lacave-Laplagne, Fould, Bineau, Magne, Picard, de Goulard, Pouyer-Quertier, Léon Say, Magnin, Allain-Targé, Tirard, Sadi-Carnot, Rouvier, Peytral, Burdeau, etc., se sont prononcés contre une telle taxation.

M. Peytral, dans son projet d'impôt général sur le revenu, en 1888, ménageait la rente.

M. Allain-Targé, ministre des finances dans le cabinet Gambetta, s'est déclaré hostile à des taxes exagérées sur les valeurs mobilières.

Sous Louis-Philippe, un citoyen obstiné, M. Carpentier, avait demandé, par pétition, chaque année et pendant dix-huit ans, que les rentes fussent imposées. Chaque année sa pétition fut repoussée et le ministre, M. Lacave-Laplagne, rappelait les engagements de l'Etat.

Ce ne sont pas davantage les hommes d'Etat qui sont partisans d'un impôt sur la rente. Dès 1833, M. Thiers prononçait un admirable discours contre une telle taxation et en 1872, avec M. Magne, il repoussait énergiquement encore un tel impôt.

Ce n'est pas Gambetta. On dit bien que dans son projet d'impôt général sur le revenu de 1876, l'impôt sur la rente était compris dans l'une des cinq cédules. Mais à Gambetta de 1876 on peut opposer Gambetta de 1878 se réunissant, un soir de janvier, avec MM. de Freycinet et Léon Say, pour arrêter le programme de travaux publics dont l'instrument financier fut la rente amortissable. L'article 3 de la loi portant création de cette rente amortissable par annuités disait « que tous les privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'Etat étaient assurés aux rentes 3 0/0 amortissable ».

Ce n'est pas M. Carnot. Ministre des finances, il a repoussé toute taxation sur la rente.

Pourquoi, continue M. Neymarck, les économistes, les ministres des Finances, les hommes d'Etat, en dehors des questions de loyauté, de respect des engagements, ont-ils voulu que la rente ne fût pas atteinte ? Pourquoi ont-ils voulu qu'elle fût indemne d'impôt.

Ils ont voulu que le crédit de l'État fût tellement haut coté, qu'il devînt « le *baromètre* » du crédit de toute la nation ; et, comme le disait M. Magne en 1872, qu'il devînt le *remorqueur* des autres crédits, du crédit général de tout le pays. Se sont-ils trompés ? Les faits et les chiffres répondent.

La rente est aux plus hauts cours du siècle ; le Trésor a pu placer, il y a quelques mois, des Bons à 3/4 0/0. Le taux de l'escompte est au plus bas prix qui ait jamais été pratiqué. Les prêts hypothécaires et communaux s'effectuent à des taux excessivement réduits. Les

dépôts de fonds affluent de tous côtés. Toutes les valeurs à revenu fixe ont été remorquées par la rente. L'abondance et le bas prix des capitaux a permis d'accomplir des œuvres qui n'auraient pu être faites ou auraient coûté beaucoup plus cher.

Au point de vue politique, l'ascension du crédit public a eu une portée morale considérable. Elle a contribué à faire reprendre au pays son rang dans le monde, à lui concilier des « amitiés précieuses ». Elle lui a permis de reconstituer ses forces, de se refaire en entier, de réparer les désastres de la guerre, de consacrer des capitaux énormes aux travaux de la paix, de venir en aide aux finances de pays amis. Aujourd'hui encore, c'est toujours du côté de la France qu'on se tourne quand on veut faire appel aux capitaux de l'épargne. N'est-ce pas là une victoire qui, toute pacifique qu'elle soit, en vaut bien d'autres ?

Mais, disent les partisans de l'impôt sur la rente, il ne s'agit pas d'imposer *la rente,* mais d'imposer *les rentiers* qui ont des revenus constités en rentes. Admirez la distinction. Elle n'est pas nouvelle. Elle date du 4 octobre 1790. Barnave l'a inventée. L'Assemblée nationale l'accueillit par des éclats de rire. On crut que Barnave voulait plaisanter. Il s'en défendit et déclara qu'il faisait une proposition fort sérieuse et que, suivant lui, « on devait imposer les rentiers et non les rentes ».

A ce moment, Mirabeau, malade, obligé de se rendre aux eaux de Barèges, intervint. Il écrivit une lettre dans laquelle il protestait contre une telle proposition qu'il qualifiait d'*indécente*, de *répréhensible*, de *dénuée de raison.*

Jamais son argumentation n'a pu être entamée, et M. Léon Say l'a magistralement commentée et développée.

Supposons cependant que la taxation des rentes soit décidée et effectuée, quelles en seraient l'incidence et les conséquences ?

L'État serait le premier atteint. Faudrait-il frapper d'un impôt les bons du Trésor, les annuités dues par l'État, les fonds dans les caisses d'épargne ? Et sur toutes les rentes que possèdent les caisses publiques, qui donc paierait l'impôt ? Ce n'est pas tout. Il lui faudrait renoncer aux conversions futures de la dette publique qu'il peut encore entrevoir ; il faudrait renoncer aux conversions des obligations de chemins de fer, conversions qui, à un moment donné, peuvent rendre inutile, platonique, la garantie d'intérêt.

L'effet se produirait et sur les prêts hypothécaires et commerciaux, et même sur le taux de l'escompte. L'influence des hauts cours de la rente sur ces opérations est indéniable. Que l'on compare les cours de la rente alors qu'elle se négociait à 60, 65, 70, 75, 80 francs,

c'est-à-dire rapportant 5, 4 1/2, 4 0/0, au prix de vente des immeubles à ces mêmes dates, au taux des emprunts hypothécaires et communaux, au taux de l'escompte, on verra l'influence que produirait une taxation de la rente.

Un relèvement de 1/4 ou de 1/2 0/0 sur le taux des escomptes représenterait 75 à 150 millions de pertes pour les commerçants et particuliers.

On dira que si le premier effet de l'impôt était de faire baisser les cours, cette impression ne serait que passagère, et qu'une fois l'impôt établi, les cours se relèveraient. On cite, comme exemple, l'impôt sur les valeurs mobilières, qui porté de 3 à 4 0/0, n'a pas empêché les valeurs de hausser. Rien ne prouve qu'un même mouvement se produirait ; et, se produirait-il, l'incidence de l'impôt sur les cours n'en serait pas moins réelle : les valeurs se négocieraient moins cher, payant l'impôt, que si elles ne le payaient pas.

Supposons que, du jour au lendemain, l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières soit enlevé, est-ce que toutes les valeurs ne hausseraient pas du montant capitalisé de cet impôt?

On cite l'exemple de pays étrangers. Mauvais exemple, car c'est sur les beaux modèles qu'il faut se guider. Sans l'impôt, si les coupons ne subissaient pas de retenue, l'acheteur payerait ses titres plus cher ; l'Italie aurait pu faire légalement la conversion de sa dette 5 0/0 en 4 1/2 0/0, 4 0/0, 3 1/2 0/0. L'Autriche a compris la faute qu'elle avait commise : aussi, après avoir taxé ses rentes, elle a émis des emprunts-or exempts d'impôts ; ce sont ces derniers qui se capitalisent aux plus hauts cours et qu'elle pourra, comme le 4 0/0 autrichien or et le 4 0/0 hongrois, convertir bientôt. La Russie a une collection complète d'emprunts taxés et non taxés ayant un revenu fixe ou variable, suivant qu'ils ont été contractés en roubles argent, papier ou or : les emprunts payables sans impôts sont les plus appréciés ; les rentes 4 0/0 or exemptes d'impôts sont au-dessus du pair et convertibles.

Et, enfin, des millions à gagner ou à perdre, des bénéfices ou des pertes, nous ferions une perte incalculable ; car c'est notre bonne foi qui serait atteinte. Un pays doit respecter ses engagements. Il faut, comme le disait M. Thiers, « qu'un État soit honnête homme ».

On dit encore : comparez la situation d'un porteur d'obligations à celle d'un rentier ; l'un a payé tous les impôts, l'autre n'a rien payé. Mais c'est grâce à l'immunité de la rente, à la hausse qui en a été la conséquence, que les obligations ont haussé. La comparaison n'est pas exacte, comme l'établit un exemple fort simple.

Un rentier qui aurait acheté en 1870, une obligation de chemins de fer, l'aurait payée en moyenne 325 francs et aurait eu un revenu de 14 fr. 50. Il aurait placé son argent à 4,46 0/0, et aurait eu la perspective de gagner 175 francs au remboursement. L'acheteur de rente, à la même époque, de 72 à 75 francs, se serait contenté d'un revenu *moindre*, il n'aurait eu que 4 0/0. Depuis, le revenu de l'obligation a été frappé de 4 0/0 sur 15 francs, soit 0 fr. 60 d'impôts, et l'acheteur de 1870 à 325 francs, a un revenu de 13 fr. 50 net, soit de 4,15 0/0.

En 1870, il y avait 0,46 0/0 d'écart entre le revenu des obligations et celui de la rente.

Cet écart n'est plus maintenant que de 0,15 0/0. *L'acheteur de rente a donc payé l'impôt dans le prix de son titre.*

Si l'on fait la comparaison entre un obligataire et un acheteur de rentes 5 0/0, au lendemain de la guerre, la comparaison est encore au détriment du porteur de rentes qui aurait acheté du 5 0/0.

C'est que les conversions ont plus rapporté au Trésor qu'un impôt.

M. Neymarck laisse volontiers de côté tout ce qui pouvait être dit au point de vue politique, qui a pourtant son importance. Il aurait pu faire remarquer l'énorme diffusion des rentes — 4 1/2 millions à 5 millions d'inscriptions pour 837 millions de rentes 3 0/0, 3 1/2 0/0, 3 0/0 amortissable — et montrer que les porteurs constituaient une véritable démocratie financière.

Ces porteurs, c'est la force de notre pays : les attaquer, les réduire, c'est attaquer les forces vives de la nation.

M. Neymarck pense avoir démontré que, ni au point de vue économique, ni au point de vue financier et politique, la taxation des rentes n'est recommandable. Les principaux maîtres de la science économique ont toujours condamné une telle taxation ; les hommes d'État s'y sont opposés.

L'État doit respecter ses engagements. Quand il se trouve dans l'obligation de faire de nouveaux emprunts, quand il a la perspective de pouvoir opérer de nouvelles conversions, quand l'exercice de ce droit de conversion peut être considéré comme un heureux *substitut* de la taxation directe des rentes, il faut renoncer à de tels impôts. L'État, à moins de manquer lui-même au respect des contrats, n'a pas le *droit* d'imposer les rentes et s'il agissait contrairement à ce droit, il marcherait à l'encontre de ses propres intérêts. Au-dessus de tous les avantages ou des inconvénients d'un tel impôt, ce qu'il faut considérer, c'est l'atteinte qui serait portée à la confiance publique.

Il ne doit pas oublier, comme l'a dit Mirabeau, que si la Nation est souveraine, elle est débitrice. Il faut que l'État soit « honnête homme ».

L'impôt sur la rente serait la taxe la plus impopulaire ; elle produirait dans le public un effet plus dangereux que les fameux 45 centimes de 1848 ; elle se retournerait contre ses auteurs. L'orateur espère qu'avant de le proposer, les législateurs réfléchiront aux dangers qu'il ferait courir au pays, à son crédit, à sa bonne renommée, et il souhaite, en terminant, que se réalisent les espérances que M. Léon Say a exprimées avec tant de justesse dans sa *Solution démocratique de la question des impôts* : « Quand la situation de nos finances aura atteint un état de prospérité tel qu'il ne laissera rien à désirer, *on ne se payera plus de mauvaises raisons, et on trouvera tout naturel de tenir honnêtement sa parole aux rentiers* qui ont eu confiance dans la nation dans les plus mauvais jours. »

M. **Calzado** rappelle qu'il a réussi, il y a huit ans, à la Chambre espagnole, à écarter deux amendements qui proposaient d'imposer de 10 et de 20 0/0 la rente ; mais il n'est pas sûr de ne pas être obligé de retourner bientôt à Madrid pour soutenir à nouveau sa thèse, car les protectionnistes et les agrariens deviennent de plus en plus exigeants.

Le point de vu espagnol ne saurait être absolument le même que le point de vue français.

Il est certain que l'orateur n'aurait pu dire aux agriculteurs français ce qu'il disait aux Espagnols. Il leur disait : « Vous vous plaignez de payer 23 0/0 d'impôt sur vos terres et vous prétendez que les rentiers ont un privilège, qu'ils ne sont pas égaux devant la loi. Avez-vous fait le compte de ce que les rentiers ont payé réellement d'impôts depuis trois siècles ? J'ai eu la patience d'établir une statistique des faillites imposées, au XVIIe et au XVIIIe siècle, par l'État, et j'ai trouvé que les possesseurs de *Juros* et de *Vales reales* (bons royaux) ont reçu en moyenne 15 réaux sur 100 de rente en certains cas, et même 12 dans d'autres, c'est-à-dire qu'ils ont payé un impôt annuel de 85 et même de 88 0/0. »

M. Calzado donne d'autres raisons contre un impôt sur la rente française.

D'abord il y a une question de droit et de principe. Y a-t-il deux honnêtetés, l'une individuelle qui défend de rompre un pacte et de réduire arbitrairement l'intérêt qu'on s'est engagé à payer et une honnêteté collective qui le permet? L'État peut-il se dédoubler, oublier qu'il est débiteur et arriver indirectement aux mêmes fins?

Il rappelle l'Assemblée de Versailles et le beau spectacle donné par les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes et les républicains de presque toutes les nuances, repoussant la proposition d'un impôt sur la rente qui ne fut presque pas discuté.

Il rappelle les paroles de M. Magne : *Imposer la rente, c'est donner d'une main ce qu'on prend de l'autre, c'est se blesser soi-même, c'est faire comme le marchand qui discréditerait sa marchandise avant de la mettre en vente.*

Sans doute il y avait les emprunts de la libération du territoire à faire ; mais est-on bien sûr de ne plus avoir besoin de faire appel au crédit?

Outre les raisons de droit et d'intérêt, il y a une autre raison qui participe à la fois de ces deux ordres d'idées : l'orateur fait allusion aux conversions.

Au XVIIIe siècle, l'Angleterre a pu convertir son 6 0/0 en 5 1/2, en 5 et ainsi successivement jusqu'à 3 0/0, parce que les Consolidés n'étaient pas imposés. Dès que l'*Income tax* fut rétabli en 1842, malgré l'abondance exceptionnelle de l'argent, qui vaut à peine 1 0/0, l'Angleterre n'est parvenue à faire qu'une petite conversion.

Les États-Unis ont réduit leur dette et d'autres petits Etats d'Europe également, parce que le rentier n'était pas menacé. En France même, n'a-t-on pas fait des conversions qui ont transformé le 5 0/0 en 3 1/2, c'est-à-dire l'équivalent de 30 0/0 d'impôt en si peu d'années ? Et ce n'est pas fini, d'autres conversions se feront tant que la France respectera la rente, ce qui la fera arriver avec honneur à un meilleur résultat final.

Quant aux agriculteurs et aux industriels qui se plaignent d'une inégalité qui n'est qu'apparente, comment trouveraient-ils de l'argent pour leurs semailles et pour leurs usines si la rente produisait 6 ou 7 0/0 ? Ils paieraient 8 ou 10, ils seraient livrés pieds et poing liés à l'usure. C'est donc un intérêt général et ce privilège dont profitent en France un nombre de rentiers, qui ne doit pas être loin de la moitié du nombre d'électeurs, dont profitent en somme tous ceux qui ont besoin du capital, n'en est pas un.

Quoique étranger, M. Calzado croit pouvoir conjurer les Français de ne pas briser cet instrument de crédit merveilleux qu'ils possèdent.

« Ne touchez pas, leur répète-t-il, à la rente française ! »

M. **Anatole Leroy-Beaulieu** croit, de même que les précédents orateurs, que l'État n'a pas le droit d'imposer la rente et que l'État n'a pas d'intérêt à l'imposer. L'État n'a pas le droit d'imposer la rente, à l'instar des autres valeurs mobilières, parce qu'il a pris

l'engagement de ne pas le faire. L'État n'a pas d'intérêt à l'imposer parce qu'en l'imposant il reculerait, à son détriment, l'époque des conversions de la rente, plus favorables pour lui que tout impôt. Au point de vue juridique, aussi bien qu'au point de vue financier, M. Anatole Leroy-Beaulieu est donc, lui aussi, opposé à l'impôt sur la rente.

Mais la question doit être aussi envisagée au point de vue social ou politique ; et il faut bien reconnaître que, examinée de ce côté, elle change d'aspect.

M. A. Leroy-Beaulieu a, plus d'une fois, en période électorale, combattu l'impôt sur la rente, dans des réunions publiques, devant des paysans ou des ouvriers, avec des arguments analogues à ceux que vient de présenter M. Neymarck, au nom du droit et au nom de l'intérêt bien entendu de l'État. Mais il s'est aperçu que vis-à-vis des masses ces arguments ne portaient pas. Le suffrage universel, qui par ses mandataires fait la loi, est porté à ne voir que le fait brutal, le fait qu'une certaine catégorie, une catégorie considérable de revenus, échappe à l'impôt sur les revenus. Or, cette exemption lui paraît un privilège contraire à l'égalité devant l'impôt et contraire à la justice. Cette sorte de privilège, au moins apparent (quoiqu'il puisse être fondé en droit), constitue, pour la défense de la propriété et du capital, une faiblesse au point de vue même de la défense sociale.C'est un aspect de la question que, dans un pays de suffrage universel, on ne saurait perdre de vue. Il y a là pour les esprits simples qui sont le nombre, une anomalie qu'il sera difficile de maintenir indéfiniment.

Il faut considérer que les dépenses publiques vont augmentant sans cesse, que la situation budgétaire ira toujours s'aggravant, et que les politiciens, flattant les instincts populaires sont, de plus en plus, portés à préconiser l'impôt sur le revenu. Si l'on veut éviter l'impôt sur le revenu (au singulier), impôt vexatoire, inquisitorial, il faut se résigner à l'impôt sur les revenus (au pluriel), sur tous les revenus, notamment sur les revenus d'origine française faciles à constater et à atteindre. Par suite, il faudra tôt ou tard opter entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la rente.

Pour qui veut envisager l'ensemble des faits politiques et sociaux, la question est donc beaucoup plus complexe qu'elle ne le semble au point de vue purement juridique ou purement fiscal. Comment concilier dans la pratique ces points de vue différents dont il ne nous est pas permis de faire abstraction ?

M. Anatole Leroy-Beaulieu ne voit pour cela qu'un moyen. L'État s'étant retiré le droit d'imposer la rente, l'État ne peut la soumettre

aux mêmes impôts que les autres revenus mobiliers qu'à la condition d'accorder aux rentiers une compensation. Cette compensation, on n'aurait pas loin à l'aller chercher. On la trouverait dans une garantie plus ou moins longue contre toute conversion. L'État n'y aurait peut-être rien à gagner au point de vue financier, mais le pays aurait certainement avantage au point de vue social et politique à ne plus avoir ce spectacle d'une catégorie importante de revenus mobiliers échappant entièrement à l'impôt sur les revenus mobiliers. L'idéal serait que l'État offrît aux rentiers le choix entre une rente nouvelle assujettie aux impôts généraux et assurée temporairement contre toute conversion et les rentes actuelles exemptes de tout impôt. Les engagements de l'État seraient ainsi respectés,ce qui serait à l'avantage de l'État et de la société entière.

Avec les influences qui tendent à prédominer aujourd'hui, avec le peu de respect témoigné par les politiciens aux droits privés, on peut craindre que l'État ne se montre moins scrupuleux, — encore que les rentiers soient chez nous si nombreux que tout gouvernement aurait intérêt à les ménager. — Nous ne sommes pas heureusement dans la situation des pays qui, ayant la plus grande partie de leur dette à l'étranger, se croient tout permis vis-à-vis de leurs créanciers. Mais alors même que l'État n'aurait pas de ces scrupules, il ne pourrait, en astreignant la rente à l'impôt, priver les rentiers de toute compensation ; car, qu'il le voulût ou non, l'État retarderait, par là même, l'époque des conversions de rente.

M. **Ducrocq** pense qu'il convient d'interroger les principes et les faits, plutôt que les auteurs, si respectés qu'ils soient. Le sujet est complexe. Une des trois questions principales qu'il soulève vient d'être appelée judicieusement la question sociale ; c'est une question de justice et d'égalité dans la répartition de l'impôt. Est-il juste que les propriétaires de titres de rentes sur l'État ne contribuent pas au charges sociales ? un principe certain de la science économique et de la science financière répond que tous les revenus dans le pays doivent y participer. C'est un principe de justice ; c'est une application du principe d'égalité devant la loi d'impôt. Il n'est pas surprenant que dans une nation particulièrement éprise d'égalité, l'une des formes de l'idée de justice, il y ait sur ce point dans les masses populaires une poussée des esprits qui finira par l'emporter.

Est-il vrai qu'un autre principe, également certain, fasse échec, en ce qui concerne la taxation des rentes sur l'État, à celui de la contribution de tous les revenus aux charges sociales ? Cet autre principe serait celui du respect des contrats. C'est la seconde question essen-

tielle que le sujet soulève ; c'est une question de droit. Il n'est pas contestable que l'État, lorsqu'il est lié par un contrat, doit, comme un particulier, tenir ses engagements. Nous sommes tous d'accord sur ce point ; nul de nous ne souscrit à cette parole qui aurait été prononcée hors de France que « lorsque l'État légifère il n'est retenu par aucun engagement ». Nous disons au contraire que lorsque l'État, par un contrat de constitution de rente, a promis de payer 3 francs de rente, par exemple, il n'a pas le droit, par une loi, c'est-à-dire par sa seule volonté, d'opérer sur cette somme promise ce qu'on appelait autrefois une retenue, ce qu'on appelle aujourd'hui une réduction. La réduction (qu'il ne faut pas confondre avec une conversion) est une banqueroute partielle ; nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais il s'agit de savoir si par l'application de lois d'impôts, un État encourt le même reproche. Sur ce point l'orateur croit que la question doit être résolue par une distinction capitale. Non, le législateur n'a pas le droit d'établir « un impôt sur la rente », c'est-à-dire *un impôt spécial* sur la rente par lui émise. Ce serait retenir sur la rente par lui promise le montant de cet impôt, ou la réduire d'autant. Mais M. Ducrocq ne pense pas que l'État viole le contrat intervenu entre lui et ses créanciers, en appliquant à cette branche de revenus, non plus un impôt spécial, une taxe sur la rente, mais *les impôts généraux* établis par la loi sur les autres revenus.

La question est déjà d'ailleurs résolue dans le sens de cette distinction par le législateur français depuis près d'un demi-siècle. L'article 10 de la loi de finances du 18 mai 1850 assujettit les rentes sur l'État, comme toutes les valeurs mobilières, et les biens meubles de toute nature, aux droits établis « sur les transmissions d'immeubles à titre gratuit entre vifs et celles qui s'effectuent par décès ». Ce point de droit n'est pas contestable. Dira-t-on que le législateur de 1850 a violé les engagements de l'État, ainsi que tous nos parlements qui depuis cette époque font figurer ces ressources au budget de l'État ? Non certes ; et l'application de ces impôts aux rentes sur l'État est la justice même. On regrette seulement que l'administration des finances, dont le devoir absolu est d'appliquer les impôts existants, et qui applique parfaitement celui-là aux titres nominatifs, laisse échapper des paquets énormes de titres au porteur. La loi de 1850 n'en a pas moins, avec raison, appliqué aux rentes sur l'État un impôt général. Si le législateur a eu le droit de statuer ainsi pour les droits de mutation sur les donations et sur les successions, ce droit est le même pour les autres impôts généraux directs ou indirects. Voilà pour la question de droit.

Reste la troisième question, la question financière, ou la question de crédit public. L'État est-il exposé à perdre autant et même plus, au point de vue de son crédit, qu'il ne gagnera pas l'extension aux rentes du droit commun en matière d'impôts ? Sur ce point il y a des conditions de circonstances, d'opportunité et de mesure. Le crédit de la France n'a point souffert de l'application de la loi du 18 mai 1850. Celui de l'Angleterre ne souffre point de l'application de l'*income tax* aux rentes anglaises. Cependant l'on a bien fait de ne pas écrire dans la loi de l'an VI, au moment de l'effroyable crise où la consolidation du tiers pouvait anéantir le crédit de la France, ce qui a pu l'être sans inconvénients en 1850. On avait bien fait aussi de ne l'écrire au lendemain de la Révolution de 1830. De même, après nos désastres de 1870-1871, en présence d'appels énormes au crédit de la France, et des chances de conversions éventuelles, l'Assemblée nationale était bien inspirée en n'étendant pas de nouveaux impôts généraux à la rente. Cela ne signifie, ni que le législateur n'avait pas le droit de le faire, ni qu'il serait toujours sage de ne pas le faire. Une dernière observation sur cette question financière est indispensable. Il est vrai que d'habiles conversions peuvent être aussi et plus avantageuses au Trésor que l'application aux rentes des impôts généraux. Mais il ne faut pas oublier que nous avons une portion de la dette publique qui est inconvertible, le 3 0/0 amortissable. L'impôt général est le seul moyen de le faire contribuer aux charges publiques et son application aux parties convertibles de la dette publique pourrait coïncider de la part de l'État à la renonciation de son droit de conversion.

M. **Kergall** est d'avis que le rentier, comme tout le monde, doit payer l'impôt. Mais il ne doit pas être obligé de payer deux fois. Or, il paye deux fois s'il subit les conversions. M. Neymarck montrait tout à l'heure qu'un rentier, par suite des conversions, ne touchait plus que 10 fr. 50 alors qu'une personne possédant une obligation de chemin de fer touchait encore 13 fr. 50.

Les rentes, depuis 1872, ont été réduites d'un bon tiers.

En outre, le rentier paye plus cher, *en capital*, la rente qu'il achète, comparativement à ce que doit débourser une autre personne pour avoir le même revenu en valeurs de chemins de fer.

Le rentier, en réalité, est le moins privilégié des deux.

M. **Clément Juglar** se demande :

Faut-il, peut-on, doit-on mettre un impôt sur la rente française ?

Telles sont les questions auxquelles a déjà répondu M. Alfred Neymarck, aux conclusions de qui il se rallie pour le point de vue juridique et financier; M. Leroy-Beaulieu a ajouté le point de vue social, il faut encore y joindre le point de vue budgétaire.

Quant au côté juridique du respect des contrats, tout le monde l'admet en principe, mais on cherche ensuite à le tourner, et la pratique nous montre combien chaque jour en France, et à l'étrauger surtout, on en fait peu de cas lorsqu'on se trouve dans une situation embarrassée : il y a là une nécessité du moment qui l'emporte sur tout le reste. Inutile de rappeler ce qui vient de se passer pour l'interprétation des conventions des chemins de fer, et bien plus, pour le cas que fait le ministre lui-même du jugement du tribunal administratif qu'il a dans la main et auquel il avait soumis la question.

On est d'accord au point de vue financier: tout le monde reconnaît qu'il est plus avantageux de laisser les fonds publics monter au pair, les dépasser même, pour aussitôt avoir recours à une conversion dont le bénéfice est beaucoup plus grand que l'impôt dont on pourrait les frapper. On n'obtient ainsi, il est vrai, qu'un bénéfice différé, tandis que l'impôt donne un résultat, moindre sans doute, mais immédiat.

Au point de vue social, on se demande pourquoi faire une situation privilégiée à la rente et ne pas lui faire supporter l'impôt comme les autres revenus? Or dans toutes les émissions cette faveur lui est accordée parce qu'on espère un prix de capitalisation plus élevé, ce qui existe en effet. En présence de cette promesse stipulée dans le contrat, on sent la difficulté à surmonter.

Reste enfin le point de vue budgétaire, si impérieux dans certains moments en présence de dépenses qu'on ne peut pas réduire. Alors, après avoir épuisé la plus grande partie des ressources disponibles, après avoir même proposé la confiscation d'une partie des successions, il n'y a plus qu'un pas pour arriver à l'impôt sur la rente, ce qui ressemble beaucoup à une réduction forcée du taux de l'intérêt comme en Italie, ou à une suspension des payements et une réduction des deux tiers comme en Portugal, pour ne citer que les exemples les plus voisins et les plus récents.

Ce qu'il faut noter c'est que l'atteinte portée au crédit des nations, leur plus précieux trésor, maintenu et entraîné par le taux de leurs fonds publics, n'a pas été aussi sensible qu'on aurait pu le craindre dans la situation actuelle du monde. L'abondance des capitaux inactifs, la persistance d'un taux d'intérêt infime, ont changé toutes les conditions de la capitalisation des fonds publics. Comme on l'a dit et répété, le taux de capitalisation est celui que veulent les banquiers, les syndicats ou l'État, quand il détourne et emploie

l'argent des caisses du Trésor en achat de rentes pour en élever artificiellement les cours. Toutes ces causes réunies par suite du ralentissement des affaires que ni l'abondance du capital, ni le bas taux de l'intérêt, ni les bas prix cotés sur tous les marchés n'ont pu ranimer, ont porté les capitaux sur les fonds d'État de premier ordre, puis sur ceux des États qui ont manqué à leurs engagements en imposant une réduction forcée à leurs créanciers. Après la panique du moment et une dépréciation passagère, beaucoup de portefeuilles ont gardé leurs titres, l'écart du taux de l'intérêt avec celui des grandes valeurs a paru tentant et les cours se sont relevés à ce point que le reste de la rente réduite qu'on consent à leur payer se capitalise à un taux aussi élevé sinon plus qu'auparavant.

Il suffira de prendre pour exemple les cours des fonds publics des États qui ont manqué à leurs engagements en déchirant leurs contrats : l'Italie, le Portugal, le Turc, l'Unifiée en Europe, la Virginie aux Etats-Unis. Ces États voient aujourd'hui, après une courte dépression au moment critique, la capitalisation de leur rente réduite d'un cinquième ou des deux tiers, revenue à un taux supérieur à celui auquel elle était cotée avant la suspension de paiement.

Ainsi pour l'Italie, on cotait 79 francs quand au mois de juillet dernier, M. Crispi a fait voter la réduction par la Chambre ; depuis ce moment elle n'a cessé de monter pour atteindre 89 francs au dernier jour !

M. **Alfred Neymarck.** — S'il était vrai de dire que l'impôt n'empêche pas la hausse, on avait bien tort de se gêner : il aurait fallu doubler l'impôt, voire même ne rien payer du tout ! La rente italienne aurait haussé bien davantage !

M. **Juglar.**—Il en est de même de la rente portugaise réduite au tiers et cotée de 25 à 26 francs, la dette ottomane 1 0/0 27 francs, l'Unifiée 105 à 106 francs. Cette reprise en hausse, après les bas cours cotés au moment de la suspension des paiements, n'est pas particulière aux pays à finances avariées. C'est là qu'elle est le plus sensible, mais on la constate aussi après les conversions dans les pays à finances prospères comme l'Angleterre et la France.

Le 3 0/0 en Angleterre était coté 102 francs avant sa dernière conversion en 2 3/4, au moment de la conversion il a fléchi à 99 francs et aujourd'hui il est coté 105 fr. 90 !

Il en a été de même en France après la conversion du 4 1/2 en 3 1/2. Avant cette conversion et sous cette menace on cotait 104 francs aujourd'hui le 3 1/2, qui n'a pas dix années d'existence pour être remboursé au pair, dépasse le cours de 108 !

Il y aurait donc ici une contradiction avec l'opinion émise plus haut sur l'importance du respect du contrat, puisque les fonds des États qui les ont déchirés non seulement ont déchargé leur dette, mais de plus ont amélioré les taux de sa capitalisation.

Est-ce à dire qu'il faut excuser ces procédés et même y avoir recours? C'est la première impression, mais pour comprendre combien on se repentirait d'y avoir cédé, il suffit de constater quel est le degré du crédit, non seulement du Gouvernement, mais de la nation tout entière dans les pays qui ont usé de ces procédés et à quelles conditions ils pourront emprunter.

De plus il faut noter que ce relèvement si rapide du bas cours coté a eu lieu par suite du ralentissement général des affaires, conséquence de la crise Baring, par suite, sans parler des autres causes, de la difficulté de trouver sur tous les points du globe des acceptations pour les lettres de change. De là un immense capital immobilisé s'offrant à vil prix, effrayé qu'il était ou qu'il est encore de tous les bouleversements financiers de ces dernières années. A voir l'élasticité des fonds d'États, malgré toutes les mutilations qu'on leur a fait subir, on s'explique comment dans de pressants besoins, ne voulant pas avoir recours à l'emprunt, un ministre a pensé, sans s'occuper de l'avenir, — le passage au ministère est si court, — à imposer la rente en lui retirant un quartier, comme sous Louis XIV.

M. **Barclay** fait remarquer que, si l'on impose la rente, on réduit le capital des personnes possédant les titres au moment de l'établissement de l'impôt. Ce n'est pas tout à fait juste.

Cependant, jugeant des choses au point de vue anglais, qui est le sien, il ne pense pas qu'il y ait lieu de conserver à la rente — même en France — une situation privilégiée.

M. **Alfred des Cilleuls** estime que la discussion doctrinale est épuisée; aussi se propose-t-il, uniquement, de rectifier, — si l'on veut bien lui pardonner cette expression, — le souvenir d'un débat célèbre évoqué par M. Neymarck. Lorsque, dans les séances de l'Assemblée constituante des 3 et 4 décembre 1790, on s'occupa de l'assujettissement des rentiers à l'impôt, il s'agissait de savoir : 1° s'il y aurait une taxation spéciale de la rente sur l'État; 2° si la *retenue* en serait faite, lors du paiement des arrérages. Dans le sens affirmatif, on invoquait un précédent de 1775, époque où le contrôleur général des finances s'appelait Turgot. Mais, en réalité, les retenues sur brevets, quartiers, etc., remontaient au ministère de l'abbé Terray, de néfaste mémoire. L'Assemblée constituante, à une forte majorité, adopta une motion de Barnave, dans laquelle il est

dit que les rentiers ne paieront pas l'impôt, mais qu'ils le paieront tout de même... En d'autres termes, on affirma l'intention de concilier le principe fondamental de la participation de tous aux charges publiques avec le respect des engagements de l'Etat : c'est cette solution que l'on s'efforça de trouver, et l'orateur regrette de n'avoir pas entendu, dans les brillantes observations qui viennent d'être présentées, développer une opinion s'inspirant de la double maxime qu'il a rappelée.

M. **Alfred Neymarck**. — C'est une erreur de croire que les rentiers sont de gros capitalistes qui doivent faire envie à une partie de la société. Les rentiers s'appellent légion. Les 840 millions de rentes 3 0/0, 3 1/2 amortissable, sont réparties entre 5 millions d'inscriptions environ, ce qui représente une moyenne de 160 à 170 francs de rente, soit un capital de 6.000 à 7.000 francs. Imposer cette démocratie financière ne serait pas faire de la justice sociale, mais créer une véritable injustice ; on est bien fort vis-à-vis du peuple, comme le disait Turgot, quand on peut lui dire : « Ce que vous me demandez là, est une injustice ! »

M. **Frédéric Passy**, président, croit utile, puisqu'il a été cité, d'indiquer lui-même son opinion et d'insister sur quelques-unes des considérations qui lui font partager les conclusions de MM. Neymarck, Calzado, Juglar et Kergall. Ce qui le frappe surtout et ce qui importe plus que jamais à l'heure présente, c'est la nécessité, au point de vue économique, au point de vue financier et au point de vue politique, de maintenir au-dessus de toute atteinte le respect des engagements de l'Etat, aussi bien que celui des engagements des particuliers. Nous sommes à une époque où, de toutes parts et à propos de tout, on demande à l'Etat de revenir sur ses engagements. On professe que l'Etat est toujours maître de modifier les termes des contrats qu'il a consentis, c'est-à-dire de retirer sa parole. C'est une doctrine immorale et dangereuse. Si quelqu'un doit plus particulièrement observer cette règle élémentaire de justice qui porte que les conventions librement consenties sont la loi des parties, c'est l'Etat, dont le rôle essentiel est d'assurer le respect des conventions.

C'est son devoir et c'est son intérêt; car, ainsi qu'on l'a bien démontré, toute infraction à ce devoir se traduit en un affaiblissement du crédit de l'État et par conséquent amène pour lui un préjudice supérieur au profit passager qu'il a prétendu obtenir.

C'est l'intérêt évident et le droit de ceux qui ont contracté avec l'État. Quelle était la situation des rentiers et quelle était celle de

l'Etat, lorsqu'ils pouvaient, à tout instant, comme le dit Boileau, pâlir « à l'aspect d'un édit qui retranche un quartier ». Un impôt frappant en violation des stipulations les plus formelles sur la rente qui en a été déclarée exempte, ne retrancherait pas un quartier, pour commencer tout au moins, mais il n'y aurait de différence que dans la proportion.

M. Anatole Leroy-Beaulieu, reconnaissant que les conversions qui sont de droit strict puisque tout débiteur a toujours le droit de se libérer, équivalent en réalité à un impôt, croit répondre à l'objection en proposant d'offrir aux rentiers, comme compensation de la taxe qu'on leur ferait subir, la promesse de ne point faire de conversions nouvelles, ou de n'en faire qu'après un délai plus ou moins considérable. On peut répondre en demandant qui garantira la valeur de cette garantie. L'État, en violant des engagements vingt fois répétés, refuserait lui-même, par avance, toute portée à celui qu'il y substituerait.

M. Leroy-Beaulieu, pour justifier cette combinaison qui, il le reconnaît, ne serait pas au fond plus avantageuse à l'État, invoque ce qu'il appelle le point de vue social et politique. Il s'agirait en réalité, surtout de sauver les apparences et de faire aux nécessités de la défense sociale une concession prudente, en donnant satisfaction aux préjugés qui font considérer les possesseurs de rentes sur l'État comme des privilégiés. M. Ducrocq a insisté à son tour sur ce besoin d'égalité qui grandit tous les jours et dont les exigences s'affirment. M. Neymarck a répondu très justement que les possesseurs de rentes sur l'État sont 5 millions et qu'il serait temps d'en finir avec cette fantasmagorie des gros capitalistes privilégiés. C'est la même erreur qui se traduit sans cesse en accusations et en demandes de mesures contre les compagnies de chemins de fer représentées comme le patrimoine exclusif d'un petit nombre de gros capitalistes. Les actions et les obligations de chemins de fer, M. Neymarck l'a également démontré, sont, pour la très grande majorité, entre les mains d'une infinité de petits porteurs de titres qui ont placé ainsi leurs économies. Le véritable intérêt de la défense sociale qui préoccupe si justement M. Anatole Leroy-Beaulieu ce n'est pas de céder à des exigences mal fondées et de donner satisfaction à des préjugés; c'est de les combattre en éclairant les esprits. On a parlé beaucoup des circonstances et des nécessités qu'elles imposent. Il peut arriver malheureusement à des gouvernements de subir ces nécessités et de prendre, pour parer à des dangers plus grands, des mesures en elles-mêmes regrettables. Un capitaine de navire est parfois réduit à jeter des marchandises à la mer. Mais, des hommes d'étude, des

philosophes, des moralistes, des économistes, ne sauraient, sans se désarmer eux-mêmes, abandonner la défense du droit et conseiller des défaillances.

M. Passy ne peut pas admettre davantage l'argumentation très habile, mais, à son avis, trompeuse, de M. Ducrocq. Il doute fort que le rentier que l'on imposerait, au mépris des immunités qui lui ont été promises, se trouvât satisfait parce qu'on lui dirait que ce n'est pas à sa rente, en tant que rente, que l'on en veut, mais à sa rente en tant que comprise dans l'ensemble de ses revenus. Cela rappelle un peu trop l'ancienne formule qui promettait de demander moins aux contribuables et davantage à l'impôt. En somme, dit M. Passy, si de nouveaux titres de rente viennent à être créés, l'État, en les émettant, fera ses conditions comme il lui conviendra. Mais, pour les titres anciens, les conditions en ont été nettement déterminées; qu'on les trouve bonnes ou mauvaises, il n'y a qu'à les respecter. C'est une question de droit et c'est une question d'intérêt public, car le suprême intérêt public c'est le respect de la justice. M. Neymarck a eu grandement raison de rappeler à ce propos les paroles de celui qui reste le maître des maîtres, de Turgot. Il aurait pu rappeler également le mot de Quesnay : « Soyez justes avant tout; hors de là, il n'y a plus qu'arbitraire et incertitude, et quand une fois on a entr'ouvert la porte à l'arbitraire, on ne peut savoir ce qu'on sera condamné à laisser passer. »

La séance est levée à 11 heures 10.

Le rédacteur du compte rendu, CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Principes de colonisation et de législation coloniale, par ARTHUR GIRAULT. — *Paris*, 1895, in-8.

Etude comparative de mandat de poste français et du mandat de poste en Suisse, en Belgique, en Allemagne et en Autriche, par M. AUGUSTE VANNACQUE. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1894, in-4.

Conseil municipal de Paris, 1893. *Rapport au nom de la deuxième sous-commission du comité du budget et du contrôle sur le projet de budget de la Préfecture de police pour l'exercice* 1894, *présenté* par M. GEORGES VILLAIN. — *Paris*, 1894, in-4.

YVES GUYOT. *Okrutnistvo socijalisticko. U Zagrebu*, 1894, in-8.

Des marchés à terme. Historique et législation. Commentaire de la loi du 28 *mars* 1885, par EDOUARD BADON-PASCAL. — *Paris*, 1895, in-8.

Société d'enseignement professionnel du Rhône. Année scolaire 1893-94. *Compte rendu. Distribution des prix.* — *Lyon*, 1894, in-8.

Le problème colonial. Assujettissement, Autonomie ou assimilation, par M. Arthur Girault. — *Paris*, 1894, in-8.

Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger. II. Assurance contre les accidents, 1re partie, par Maurice Bellom. — *Paris*, 1895, in-8.

Les opérations du Mont-de-Piété de Paris à différentes époques, depuis sa création (1777), par Edmond Duval. — *Nancy*, 1891 in-4.

Exposition universelle internationale de 1889 *à Paris. Economie sociale. Section IV. Apprentissage. Rapport de* M. Charles Lucas. — *Paris*, 1891, in-4.

Groupe de l'Economie sociale. Section VII. Assurances contre les accidents et sur la vie. Rapport de M. Léon Caubert. — *Paris*, 1891, in-4.

Statistica judiciara din Romania pe anul 1887, 1888. — *Bucuresci*, 1893-94, 2 vol. in-4.

Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France du 31 *janvier* 1895, *sous la présidence de M. J. Magnin, gouverneur. Compte rendu au nom du Conseil général de la Banque et rapport de MM. les censeurs. — Paris*, 1894, *fol.*

Bimétallism, by Henry Dunning Macleod. 2th ed. — *London*, 1894, in-8.

PÉRIODIQUES.

Annales des ponts et chaussées, Annales du commerce extérieur, Bulletin de l'Association philotechnique, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Egypte, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Le Droit financier, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Journal de la Société de statistique de Paris, Journal des Assurances, Mémorias y revista de la sociedad cientifica « Antonio Alzate », Revue géographique internationale, Revue des Sociétés, Revue du commerce et de l'industrie, Bollettino mensile delle situazioni dei conti degli istituti d'emissione, Buletin statistic general al Romaniei.

COMPTES RENDUS

Conduite de la vie civilisée, par J.-G. Courcelle-Seneuil, Un vol. in-32, Paris, Guillaumin, 1895.

Ainsi que nous l'apprend, dans une courte préface, M. L. Courcelle-Seneuil fils, cet opuscule devait être comme l'introduction de plusieurs ouvrages d'enseignement dont le maître avait tracé les esquisses quelque temps avant sa mort.

Courcelle-Seneuil, en effet, s'est toujours occupé de l'action qu'a, sur les hommes, ce qu'Auguste Comte appelait le « pouvoir spirituel ». Cet écrivain ne fut pas, ainsi qu'ont pu le croire quelques ignorants, un économiste enfermé dans sa spécialité, un penseur à courte vue pour lequel, seuls, les phénomènes d'ordre purement économique offraient un intérêt scientifique. Ses études sur la *Science sociale*, son petit *Traité de Morale rationnelle*, certains de ses travaux contenus dans son livre *La Société Moderne*, dont quelques uns se retrouvent en raccourci dans ce petit livre, prouvaient quelle préoccupation tenait son esprit éveillé du côté de la philosophie sociale. C'est donc une suite logique de ses méditations que cette brochure de 70 pages environ, intitulée *Conduite de la vie civilisée*. L'auteur, par la forme qu'il lui a donnée, par le peu de longueur des chapitres ou paragraphes, a manifestement voulu faire de cet opuscule un livre de vulgarisation. Sans entrer dans de longues démonstrations, Courcelle-Seneuil établit les conditions générales de la vie civilisée si imparfaitement comprises encore. Et c'est bien moins dans l'énoncé lui-même de ces conditions que dans les conséquences le leur non observation qu'il montre leur utilité. Vivre de son travail est la première condition de la vie civilisée, savoir garder dans ses relations le sentiment de la justice — et en outre de la bienveillance — en est une autre d'une importance non moins grande. C'est de là que l'auteur tire cette définition qui est aussi un précepte : « La civilisation consiste dans un sentiment de justice franc et résolu porté dans toutes les relations sociales ». Il a sur l'assistance les mêmes idées générales qu'Herbert Spencer, idées qui ont été développées dans le livre sur la *Bienfaisance* dont la librairie Guillaumin a publié, il y a quelque temps, une si intéressante traduction. Pour Courcelle-Seneuil, l'assistance présente des difficultés d'administration très grandes. Elle doit secourir les pauvres invalides par nature ou par acci-

dent mais ne pas créer des non-valeurs. Les obstacles en cette matière sont nombreux, et c'est une besogne ardue que celle qui consiste à distinguer les vrais indigents des faux indigents.

La partie la plus originale de ce petit recueil, est sans contredit, celle où l'auteur a traité de la guerre. Il définit très judicieusement le patriotisme, déplore les tueries humaines, conséquence d'une évolution historique qu'on ne peut effacer, mais il ne voudrait voir le patriotisme étroit se manifester qu'en cas de guerre, lorsque la discipline est nécessaire pour combattre et se défendre, et encore en cet état, conseille-t-il aux combattants de rester « sans haines et surtout sans haines individuelles de peuple à peuple ».

Ce sont là les conditions par lesquelles se développera la vie civilisée chez les peuples qui se prétendent civilisés et donnent chaque jour tant de preuves du contraire. Mais, pour mettre ces préceptes en pratique, il mporte de posséder la connaissance des hommes; et la connaissance des hommes n'est pas à la main de tous ceux qui ont le plus grand désir d'appliquer ces préceptes. Il he peut guère y avoir qu'un enseignement approprié qui puisse arriver à surmonter ces difficultés provenant de l'éducation.

André Liesse.

Les assurances ouvrières en Allemagne. Rapport à l'Académie des Sciences morales et politiques sur les résultats d'une mission en Allemagne, par Maurice Block, membre de l'Institut. Brochure in-8°. Guillaumin et Cie, 1895.

Ce ne sont certes pas les documents qui manquent sur la grande expérience allemande des assurances ouvrières. Beaucoup de statistiques ont déjà été publiées, des rapports ont été écrits, et une discussion assez étendue s'est élevée au Congrès de Milan sur cette attirante question. Néanmoins ces documents de toute nature, souvent présentés pour les besoins de la polémique courante, très suggestifs eu égard à certaines parties du problème, n'offraient pas une étude d'ensemble susceptible d'éclairer, avec autant de précision que l'on peut en mettre dans une matière aussi complexe, les esprits curieux de connaître les premiers résultats généraux de cette expérience. C'est pourquoi l'Académie des sciences morales et politiques a chargé M. Block, que ses travaux antérieurs désignaient pour cette mission, d'étudier l'organisation des assurances ouvrières en Allemagne. Le présent rapport n'est donc pas l'analyse spéciale d'un des compartiments de l'assurance ouvrière allemande, mais une étude d'ensemble.

Il était, en effet, très important d'examiner les trois grands modes d'assurances établis en Allemagne et de les examiner conjointement. La caisse des assurances en cas de maladie et l'assurance contre les accidents ont des rapports dont il faut tenir compte pour avoir une idée exacte du fonctionnement de l'un et de l'autre. L'assurance en cas de vieillesse ou d'infirmité, qui semble compléter le système, offre aussi des observations précieuses en ce qu'elle tient par des liens de solidarité indirecte aux deux autres.

Le rapport est divisé en cinq chapitres. Le premier est une vue d'ensemble qui expose brièvement l'historique de la question et montre sous quelles influences économiques et morales, s'est faite la législation des retraites ouvrières. Le second chapitre est consacré aux caisses d'assurances en cas de maladie. Cette assurance est obligatoire ; elle s'applique à un grand nombre d'ouvriers sans que la désignation soit bien précise; de sorte que la loi, comme le fait judicieusement observer M. Block, présente à cet égard, des conditions vagues d'où découle quelque peu d'arbitraire. Le nombre de ces assurés ne s'élève, en tout cas, qu'au chiffre de 7.630.000, alors que celui des assurés contre les accidents dépasse 18 millions. L'explication de cette différence se trouve dans ce fait que les 12 millions d'agriculteurs assurés contre les accidents ne participent point aux caisses contre les maladies.

Ces caisses sont, pour la plus grosse part, alimentées par les ouvriers eux-mêmes. Pour l'année 1893, les recettes se sont élevées à 135 millions de marks, les dépenses à 127 millions, le capital de réserve à 105 millions. La cotisation moyenne annuelle, par employeur, a été de 3 marks 69, pour chaque ouvrier ; celle de l'ouvrier de 10 marks 09.

Les ouvriers dans cette assurance supportent donc la charge la plus élevée. Cela tient à ce que les caisses contre les maladies représentent la centralisation des anciennes sociétés de secours mutuels, par conséquent des charges traditionnelles pour les ouvriers; en outre l'utilité de cette charge est plus imm-diate et plus évidente.

Le chapitre 3 — le plus long — traite des assurances contre les accidents. Si les ouvriers font presqu'en entier les frais des caisses de maladie, ici ce sont les patrons qui paient en entier la prime d'assurance, assurance qui est aussi, elle, bien entendu, obligatoire. On a eu vite fait de déblayer le terrain théorique en Allemagne, touchant l'obligation de l'assurance et les charges imposées aux entrepreneurs. On a tenu à cet égard le raisonnement suivant qui semble assez spécieux : en réalité les blessés et infirmes, tombent toujours pour la plus grande part soit par suite de l'incapacité momentanée de travail soit par suite d'infirmité chronique, à la charge des communes et de l'État; c'est l'Assistance publique qui, en définitive, paie ces frais, donc les contribuables. N'est-il

pas préférable de transformer l'assistance qui humilie l'ouvrier en une assurance qui lui procure un secours, une aide, plus moralement acceptable? On voit que cette théorie peut mener loin et, qu'en tout cas, elle supposerait la presque suppression de l'Assistance publique, d'autant plus que l'on a étendu à peu près à toutes les corporations d'ouvriers, depuis quelques années, les bénéfices de l'assurance contre les accidents. Mais il est à croire que l'on ne poussera pas jusqu'en ses conséquences logiques — en ce qui regarde la suppression de l'assistance — cette théorie de circonstance.

Nous n'entrerons pas dans les développements si instructifs que le savant auteur du rapport expose malgré les difficultés du sujet, avec autant de clarté que de compétence. C'est la brochure elle-même qu'il faut étudier pour comprendre le mécanisme compliqué de l'assurance allemande contre les accidents. Il nous suffira de dire que M. Maurice Block ne croit pas le moment venu de tirer des conclusions d'une statistique comparée, très difficile à établir en raison de l'extension qui a été donnée, depuis la première loi, à l'assurance contre les accidents. Les accidents et le total général des indemnités ont subi une augmentation considérable depuis 1886, mais il faut, suivant M. Block, ne point se prononcer absolument.

Il est beaucoup moins réservé, à l'égard de l'assurance contre l'infirmité et la vieillesse dont il s'occupe dans le quatrième chapitre. Le gouvernement allemand a, en effet, essayé de réaliser, de ce côté, l'utopique desideratum de la pension universelle. Là encore la théorie de la transformation de l'assistance a servi a généraliser un système qui devait, assurait-on, alléger les charges des communes. Rien n'est moins certain, bien que l'Etat intervienne au moyen d'une subvention fixe annuelle de 50 marks qu'il devra payer à chaque rentier. On voit déjà, par l'extension donnée à cette assurance, quelles charges énormes dans l'avenir assume le gouvernement impérial allemand. L'immensité de cette tâche en indique suffisamment les dangers que M. Block a fait ressortir avec force en écrivant : « Chaque pension est une rente viagère que l'on aura à capitaliser. Ces capitaux, qui monteront à plusieurs milliards, il faudra les placer; ils feront concurrence aux capitaux formés par l'épargne courante ainsi qu'aux capitaux plus ou moins disponibles provenant des épargnes antérieures. Aura-t-on pour eux un emploi utile, lucratif? »

Là est le nœud du problème aussi bien en Allemagne qu'en d'autres pays. Et puisque nous avons cette chance que l'Allemagne nous ait précédés sur le terrain des assurances et des caisses de retraites, pourquoi n'attendrions-nous pas le résultat complet de ces expériences qui, à

notre avis, doivent, avec les résultats qu'elles nous offrent déjà, nous engager sérieusement à la prudence.

Le cinquième chapitre est un complément utile que M. Maurice Block, qui n'a rien voulu négliger pour rendre son exposition complète, a placé à la fin de son rapport. Il contient une étude des plus intéressante sur l'assistance publique en Allemagne et le système d'Elberfeld.

Après cette analyse sommaire du travail de M. Maurice Block, il nous paraît superflu de montrer l'importance de ce rapport, l'autorité qui s'attache au nom de son auteur, et, ensuite, le profit qu'auront à en retirer tous ceux qui, s'intéressant à ces problèmes ardus et dangereux, le liront avec soin. Ils sont assurés d'y trouver des faits précis, et une méthode scientifique rigoureuse.

André Liesse.

Éléments d'économie politique, par Joseph Rambaud, professeur d'économie politique et de législation financière à la Faculté catholique de droit de Lyon. — Paris, Larose ; Lyon, Cote.

Après avoir lu plusieurs ouvrages d'économie politique dite chrétienne, je craignais beaucoup que les *Éléments d'Économie politique* de M. Rambaud ne portassent par trop aussi la marque du lieu où ils avaient été enseignés.

Placer la science sous le drapeau de la religion ne vaut pas mieux que de la placer sous celui d'un système philosophique, quel qu'il soit. Elle veut être étudiée et professée pour elle-même. Une chose me rassurait cependant : l'esprit très élevé et très indépendant de Lyon jusqu'en ses croyances les plus arrêtées. Car je ne connais pas une autre ville où la classe la plus nombreuse elle-même ait une pareille intelligence et une semblable dignité. A part quelques sujets, en effet, tels que ceux de l'intérêt des capitaux, de la charité, et quelques autres encore presque toujours, les doctrines de M. Rambaud sont irréprochables. Je lui sais surtout grand gré de parler comme il le fait de Malthus. Lors même qu'il s'en sépare, il ne l'incrimine jamais grossièrement ni sottement, à l'exemple de tant d'autres auteurs ; il l'a lu et le respecte.

Je viens de dire qu'il se trompe sur la charité ; il le fait pour rester trop fidèle aux enseignements de saint Thomas d'Aquin ou de la récente encyclique *Rerum novarum;* mais il n'en écrit pas moins que « l'aumône est une dérogation aux lois ordinaires de la distribution de la richesse ». Et il ajoute, en traitant de la laïcisation des hôpitaux : « Ce système ne moralise aucun de ceux qu'il met en action, ni le pauvre, parce qu'on lui a reconnu une créance, et qu'il ne doit de remercie-

ments à personne, ni le riche, parce qu'on lui prend son bien par l'impôt au lieu de lui laisser le mérite de le donner par la charité.» Il cite, même en l'approuvant, Rossi, dont le sentiment était que la charité publique, qui donne souvent avec dureté, et qu'on reçoit sans reconnaissance, est pour les pauvres un encouragement à la fainéantise et leur paraît un droit. Par malheur, de même que l'assistance peut être un devoir moral pour les particuliers, M. Rambaud veut que l'État et les communes aient un « rôle *supplétif* » à remplir, toutes les fois que l'assistance privée est insuffisante, sans qu'il indique où se trouve la limite de ce devoir. Qu'il y a loin de là à la véritable doctrine économique sur la charité ! à celle d'Herbert Spencer surtout, la plus vraie à mon avis. Que M. Rambaud s'en éloigne notamment lorsqu'il ajoute : « Si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Église répond sans hésitation : Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités ». Que deviendraient, s'il en était ainsi, la propriété, l'épargne, tout progrès ? M. Rambaud parle heureusement d'autre façon de la population, à propos aussi de Malthus, et, chose qui surprendra plus d'un de ses lecteurs, il l'approuve sur ce point, en adoptant l'opinion de Joseph de Maistre, qui voit, il est vrai, le danger d'une trop nombreuse population prévenu par le célibat des ordres ecclésiastiques.

Le livre de M. Rambaud me paraît surtout excellent, lorsqu'il considère l'économie politique comme reposant sur des lois naturelles. Je l'admire d'autant plus ici que beaucoup d'économistes ne pensent pas encore de la sorte. Il ne la fait provenir ni de la volonté du législateur, comme les politiciens et les gouvernants, ni d'aucun caprice, comme les socialistes. Il déclare très-nettement ne pas comprendre que la création ait pu laisser au hasard, dans toutes les sphères économiques, l'ordre des choses et de l'humanité, et il combat, à ce sujet, le socialisme *chrétien* autant que tout autre socialisme. » L'économie politique, considérée comme science pure, écrit-il, a un but trop distinct et un champ trop spécial pour avoir à se mettre sous la dépendance d'une autre science. » A plus forte raison, de ce qui n'est pas une science. « Il est faux de dire, continue-t-il, que les lois morales doivent être substituées à de prétendues lois économiques... Les lois économiques sont des enchaînements de causes à effets, les lois morales sont des commandements qui s'imposent à notre conscience... Le socialisme chrétien emprunte les procédés du socialisme d'État ; puis il les associe à des principes erronés du socialisme radical... Il n'est pas admissible, il ne serait pas digne de la sagesse infinie de Dieu, qu'un certain ordre ne régnât dans le phénomènes économiques et dans les relations réciproques qu'ils exercent

les uns sur les autres... Comme l'avait déjà dit M. Metz-Noblat, « les lois économiques étant des lois naturelles, providentielles, c'est en vain que les lois humaines se mettent en révolte contre elles. Jamais on n'en sent plus durement le joug que lorsqu'on cherche à y échapper. »

Une autre des meilleures démonstrations de M. Rambaud est celle de la légitimité et de l'utilité de la propriété. Oubliant ce qu'il écrit ailleurs à propos de la charité, il dépasse encore là beaucoup d'économistes. Il le faut entendre surtout réfuter à ce propos Rousseau, qui n'a fait, après tout, que répéter Pascal et Bossuet, qui n'avaient fait eux-mêmes, que répéter saint Augustin et bien d'autres pères de l'Église.

M. Rambaud parle de la liberté économique comme de la propriété, sans craindre de combattre M. Périn, dont l'autorité semblait jusqu'ici souveraine dans les facultés catholiques, et sans hésiter à donner une interprétation singulièrement large du *syllabus*. « La liberté du travail et des conventions, dit-il, avec les restrictions qu'imposent le souci de la morale et le maintien de la justice, est le système qui doit réaliser, toutes compensations faites, la plus grande somme d'avantages et procurer la satisfaction de la plus grande somme de besoins. A ce titre, dans les limites où elle est possible, elle est le régime le plus conforme à la nature ». Mais, étudiant ensuite les fonctions de l'État, il les étend beaucoup trop malheureusement encore, en se réglant, je le reconnais, sur quelques-uns de économistes les plus nombreux et les plus lus, et en contredisant Adam Smith, Mill, J.-B. Say et, Dieu merci, plusieurs de leurs disciples, qui croient même que les faits de notre temps donnent en tout raison aux libérales revendications des physiocrates et de ces maîtres. Quoique M. Rambaud repousse pareillement la doctrine de l'abbé de Pascal et de bien d'autres sur le salaire, et qu'il n'envisage plus le travail comme la Bible et l'Église presque jusqu'à nous, je serais loin de recommander aussi ce qu'il en dit. Je ne le recommanderais guère plus que ce qu'il dit du libre-échange, auquel il apporte infiniment trop de restrictions et d'atténuations. Quels beaux chapitres il aurait laissés pourtant sur ces questions, qui comptent certainement parmi les plus importantes de notre époque, s'ils les avait traitées avec la netteté et l'élévation de pensée qu'il a montrées dans l'exposition de la théorie de Ricardo sur la rente, l'un des plus remarquables chapitres de son livre, où nulle préoccupation étrangère n'a arrêté sa pensée.

En somme, ce livre, malgré quelques graves défauts, que je n'ai pas dissimulés, fait grand honneur à M. Rambaud, et il est à souhaiter qu'on en suive la plupart des enseignements dans les facultés catholiques. Il gagnerait, en attendant, à se débarrasser de certaines parties traitées de façon presque technologiques, celles qui se rapportent à la

navigation, aux chemins de fer,aux monnaies, par exemple. Ce qu'il dit aussi de l'impôt est beaucoup trop succinct pour présenter un réel intérêt scientifique.

GUSTAVE DU PUYNODE.

UN LIVRE DU JAPON.

Je viens de recevoir d'un Français, professeur de droit international à l'Université impériale du Japon, M. Michel Revon, plusieurs fois lauréat de l'Institut de France, un livre curieux à plus d'un titre et dont je ne crois pas inutile de dire quelques mots. C'est l'histoire de la guerre du Japon contre la Chine, depuis l'ouverture des premières négociations jusqu'à la prise de Port-Arthur. L'auteur est Namirokou, écrivain qui jouit, dans son pays, d'une réputation comparable à celle qui entoura en Europe le nom de Victor Hugo. Connu surtout jusqu'à présent par des romans où la puissance du style égale la puissance de la pensée et du sentiment, il a raconté avec un talent qui le classe parmi les écrivains militaires de premier ordre, la grande lutte qui a mis aux prises les deux empires de l'Extrême-Orient. Et sous les accents de fierté patriotique avec lesquels il célèbre la victoire de ses compatriotes et salue le succès d'une cause qu'il croit juste, on sent, dit M. Michel Revon, à plus d'une reprise, la pitié pour les victimes de cette lutte et l'émotion dont son âme tendre a fait vibrer mainte page de ses précédents écrits.

C'est dans une préface qui lui a été demandée par Namirokou lui-même et que l'on peut voir en français et en japonais, en tête de l'ouvrage, (c'est-à-dire à la fin, puisque les Orientaux écrivent et impriment à rebours,) que M. Michel Revon nous apprend ces choses. Cette préface est charmante, d'une grâce tout à fait exquise, et le professeur de droit international, l'auteur déjà justement célèbre du plus important des ouvrages sur l'arbitrage international, a trouvé dans la physionomie même du livre, comme dans les œuvres antérieures de l'auteur, dans les fines et délicates illustrations de la couverture, comme dans les images sous lesquelles est peinte la province objet de la querelle, l'occasion de laisser apparaître ses idées et ses aspirations habituelles. Et c'est par un appel à la paix et au développement de la civilisation de l'Orient qu'il termine ces lignes consacrées à des récits de batailles.

Sous ce rapport, l'ouvrage méritait d'être signalé. Il ne le mérite pas moins à un autre égard. C'est la première fois, si nous ne nous trompons, qu'un livre oriental se présente avec ce qu'on pourrait

appeler une recommandation européenne. Il est permis de trouver le fait intéressant au point de vue humanitaire aussi bien qu'au point de vue français. Il atteste le progrès des idées de l'Europe dans ce monde autrefois fermé que ce siècle leur a ouvert, et il fait particulièrement honneur à notre jeune compatriote, qui représente si bien au Japon la science française et a su y acquérir en si peu de temps une influence déjà si accusée.

Inutile d'ajouter que, comme spécimen de l'imprimerie japonaise, le volume est des plus curieux.

FRÉDÉRIC PASSY.

DES CONTRATS PAR CORRESPONDANCE : DU ROLE DE LA CORRESPONDANCE DANS L'EXÉCUTION DES CONTRATS, par M. JULES VALÉRY, professeur agrégé à la Faculté de droit de Montpellier, avocat à la Cour d'appel. Paris, 1 vol. in-8°, Thorin et fils, 1895.

L'importance que les contrats par correspondance ont acquise au cours de ce siècle a eu pour conséquence d'en faire l'objet d'études nombreuses. Mais les auteurs de ces travaux se sont limités, pour la plupart, à l'examen de questions spéciales. Ceux même qui ont donné à leur œuvre un caractère général ont laissé dans l'ombre bien des points dignes, pourtant, d'être agités, et, portant exclusivement leur attention sur la formation des contrats ils ne se sont pas préoccupés du rôle que la pratique journalière fait jouer à la correspondance dans l'exécution des obligations. En écrivant le livre dont le titre précède M. Valéry a voulu à la fois exposer, en les coordonnant, les travaux antérieurs, combler les lacunes qu'ils présentent ; faire connaître non seulement ce qui se passe en France mais aussi bien les dispositions des législations étrangères. Il convient de le dire, le but que s'était proposé l'auteur est atteint : la littérature juridique française possède un traité complet sur la matière des contrats conclus directement entre personnes non présentes par l'intermédiaire d'agents de communication uniquement destinés à transmettre les volontés des parties avec la plus grande fidélité possible.

Bien peu de contrats ne peuvent être conclus par correspondance, la plupart des contrats étant purement consensuels ; ce ne sont pas seulement les contrats proprement dits qu'il est loisible de former par ce moyen, ce sont, d'une manière générale, toutes les conventions et, par conséquent, aussi bien celles qui ont pour but de modifier ou même d'éteindre une obligation déjà existante que celles qui tendent à la création d'une obligation. Dans ce siècle où les agents de transmission

de la pensée se sont multipliés tout en devenant d'un emploi peu coûteux et d'une rapidité merveilleuse, l'importance des conventions entre absents s'est accrue dans des proportions surprenantes et elle tend à grandir sans cesse davantage. Non seulement la transmission des missives a profité dans une large mesure de l'utilisation par l'industrie moderne de la vapeur et de l'électricité, mais l'organisation du service des postes par les gouvernements des divers pays et les traités intervenus entre eux pour faciliter les relations internationales ont permis de tirer de ces découvertes tout le parti dont elles étaient susceptibles. D'autre part, l'emploi de plus en plus considérable des annonces, circulaires, prospectus, prix courants et de tant d'autres procédés destinés à adresser des offres, a contribué également à l'augmentation du nombre des contrats par correspondance. Journellement on fait par lettres ou par télégrammes des opérations de Bourse, des achats; on retient des places à un spectacle ou sur un navire ; on s'engage ou l'on engage autrui en qualité d'employé, etc. On le voit, le sujet méritait d'être traité dans son ensemble.

Plus que personne M. Valéry était qualifié pour ce travail : au concours ouvert en 1886-1887 par la Faculté de droit de Montpellier entre les aspirants au doctorat, il avait vu attribuer la première récompense à un mémoire qu'il avait rédigé sur les contrats par correspondance; depuis il avait donné une substantielle étude sur la preuve des contrats par correspondance et il avait inséré dans différents recueils juridiques des dissertations appréciées sur certaines questions relatives au sujet qui n'avait pas cessé de retenir son attention.

Le plan suivi par l'auteur est des plus rationnels. Après avoir fourni des notions préliminaires sur l'idée générale des contrats par correspondance et sur leurs particularités, sur les contrats par correspondance dans le passé, sur les moyens de communication (messagers oraux, phonographe, poste aux lettres, télégraphes, sémaphores, téléphone), ainsi que sur le rôle de l'administration postale M. Valéry expose successivement ce qui se rapporte à la formation des contrats par correspondance, à leur preuve et à leur exécution. Nous ne pouvons songer à le suivre dans les très intéressants développements qu'il fournit. Mais nous tenons à accorder une mention particulière à certaines parties de son livres. On lira avec intérêt les pages dans lesquelles le savant jurisconsulte étudie la question de savoir si les propositions qui se croisent donnent naissance à un contrat, en quel lieu et à quel moment le contrat se forme et quelles sont les conditions de son existence si les termes des deux propositions ne concordent pas exactement. Pareillement on s'arrêtera à la solution du problème qui risque de se poser quand des commerçants recourent à la publicité pour faire connaître

leurs propositions à toutes les personnes que l'on croit susceptibles de s'intéresser à l'offre. M. Valéry n'a pas manqué d'envisager les conséquences juridiques de l'envoi du manuscrit fait par un auteur à un éditeur. De même il n'a pas oublié d'apprécier le rôle des lettres missives dans les conventions relatives aux effets à ordre.

Le livre de M. Valéry est une belle étude d'un caractère à la fois théorique et pratique. Résultat d'une très large information, émané d'un esprit fort sagace, écrit avec une très grande clarté il sera accueilli avec faveur aussi bien en France qu'à l'étranger.

J. Lefort.

L'Idée sociologique de l'Etat (*die Sociologische Staatsidee*), par M. Louis Gumplowicz, professeur à l'Université de Gratz.— Gratz 1892.

M. Gumplowicz, professeur à l'Université autrichienne de Gratz et auteur de la *Lutte des Races*, est un sociologue qui a des idées arrêtées et particulières sur les origines de l'espèce humaine : il croit à sa polygenèse, autrement dit à sa descendance de nombreux couples procréateurs primitifs, disséminés dans le temps et dans l'espace. Cette opinion peut se défendre par des raisons scientifiques à tout le moins plausibles et probables. Mais M. Gumplowicz en tire des conclusions auxquelles il paraît impossible de se rallier sans réserves.

Pour lui, les familles humaines apparues à des époques et dans des régions distinctes, ont eu leurs activités ultérieures définivement déterminées par leur habitat originel : celles-ci y ont contracté un caractère permanent et exclusif.

Les hommes primitifs ayant nécessairement été pêcheurs, mangeurs de racines et de fruits, chasseurs, anthropophages ou voleurs, jamais, ce qui s'appelle jamais, un même groupe ne s'est, d'après lui, livré à plus d'une seule et unique de ces occupations jusqu'au moment où les hordes guerrières descendues des voleurs l'ont forcé à pêcher, à récolter et à chasser pour leur compte. Ces voleurs, ces pillards ont pour ainsi dire été le levain et le sel de la terre ; uniques fondateurs de l'État, ils sont les ancêtres de la civilisation. Si tous les hommes avaient été uniformément inoffensifs et pacifiques, leurs descendants seraient encore de pauvres hères voués à ramasser des coquillages, à déterrer des racines ou à tendre des lacets pour y prendre du gibier.

A la vérité, de même que les voleurs sont devenus guerriers, les ichtyophages ont pu devenir navigateurs et commerçants, les frugivores se sont faits cultivateurs, les chasseurs, pasteurs et éleveurs de bétail, mais chaque race a eu sa voie tracée d'avance et n'a pu s'en écarter :

M. Gumplowicz l'affirme nettement et catégoriquement, ajoutant que c'est l'hypothèse erronée du monogénisme qui a égaré les autres sociologues. Il va de soi qu'en pareille matière des affirmations ne prouvent rien et que nous serons toujours réduits à des présomptions : nul de nous n'y était et n'a vu ce qui s'est passé. Mais M. Gumplowicz fait par trop bon marché de la souffrance engendrée par des besoins inassouvis ; il semble, au contraire, infiniment probable que quelle que soit la solution à donner au problème de l'unité ou de la pluralité des origines, les peuplades voyant leur territoire de chasse se dépeupler, ont cherché à apaiser leur faim au moyen de fruits et de tubercules, et qu'elles se seront insensiblement mises en peine d'en développer la production Son raisonnement n'est strictement applicable qu'à des familles de pêcheurs clouées à des îlots rocheux et stériles. Pourquoi des tribus arrivées sous l'influence de la disette à comprendre simultanément des agriculteurs et des chasseurs rompus au maniement des armes, disposant d'aliments abondants et par conséquent portées à se multiplier, ne seraient-elles pas, dans certains cas, parvenues à exterminer les faibles bandes de brigands, qui venaient les assaillir ? Le métier de brigand devait mal nourrir ses gens dans un monde aussi désert et dénué de ressources que le monde préhistorique. Dans des temps moins reculés, les Arabes, qui sous les califes ont conquis une partie du globe, n étaient-ils pas, au dire de Strabon, plutôt commerçants que guerriers ? Enfin les Germains de Tacite, race pure de mélange, n'étaient-ils pas à la fois guerriers, chasseurs, pasteurs et laboureurs ?

M. Gumplowicz soutient encore que la lutte entre conquérants et vaincus de souches diverses s'est perpétuée au travers les âges et a seule déterminé le cours de l'évolution historique de l'humanité. Mais ici il aut se garder des généralisations à outrance ; si ce conflit persiste à l'état chronique dans la monarchie des Habsbourg, il s'est formé ailleurs, au bout d'un certain temps, des races mixtes et le sentiment d'animosité des races a fait place à l'antagonisme économique et politique des classes hiérarchiquement superposées. Bien avant la fin du XIIIe siècle, par exemple, il n'est plus question en Angleterre de rivalité entre Normands et Saxons.

Le droit public ne serait ainsi que le produit de la réaction des groupes vaincus contre leurs vainqueurs : il représenterait en quelque sorte la surface de contact des différents groupes renfermés dans la sphère de l'État, qui les comprime et les empêche de se séparer ; toute loi politique serait un compromis, un armistice ; le droit privé lui-même n'aurait pas, suivant M. Gumplowicz, d'autre origine. Toutefois, la transformation de la force en notion du droit l'embarrasse : il se tire

d'affaire en comparant cette transformation au passage de la matière inorganique à l'état de corps organisés, phénomène universel que nous ne parvenons pas à élucider. Il nous suffira de constater en passant que comme la théologie, la sociologie a aussi ses mystères.

Rejetant l'affirmation des juristes, que le droit est antérieur à l'État, M. Gumplowicz ne leur pardonne pas leurs idées sur l'origine du droit ; il nous les dépeint ne connaissant de l'édifice social que les couloirs et les recoins intérieurs, y passant leur vie, et y contractant une myopie qui les empêche d'en sortir, de gravir une éminence voisine et d'étudier de haut la configuration du terrain, la disposition d'ensemble de l'édifice et la nature de l'atmosphère qui le baigne. Sans doute chaque profession creuse un pli particulier ; par exemple, l'habitude de la plaidoirie engendre souvent chez les intelligences obstinées ou médiocres la tendance invétérée à ne voir qu'une des faces des questions mais les savants à système échappent-ils tout à fait à cette même infirmité ?

Si la sociologie de M. Gumplowicz est peu encourageante, nous nous garderons de le lui reprocher, car cette science doit avoir des visées purement descriptives et se contenter d'enregistrer la direction suivie par l'évolution humaine ; elle n'a pas mission de lui assigner un but final et définitif. Concédons encore au sociologue autrichien qu'en élargissant considérablement le sens du mot lutte, les événements se sont souvent accomplis tels qu'il les dépeint. Mais pourquoi — pourrait-on lui objecter — les inférieurs ont-ils le sentiment que toute oppression est illégitime? Où vont-ils puiser l'idée qu'ils ne sont pas faits pour être exploités? La sociologie, qui se pique d'être une science complète des êtres humains à l'état de groupement, n'a-t-elle pas à tenir compte de l'existence universelle de cette protestation sans cesse renaissante? Si cette dernière s'égare souvent dans des revendications injustifiées ou irréfléchies, sa persistance et son réveil, chaque fois que les inférieurs sont ou s'imaginent être exploités, n'attestent-ils pas que la science sociale de M. Gumplowicz est trop étroite, qu'elle aussi néglige de parti pris toute une face et non la moins importante, de la nature humaine ?

Qu'il descende d'un couple unique ou d'une infinité de couples, l'homme a partout et toujours vécu à l'état de société ; il obéit à certaines influences morales, il est invinciblement social d'instinct et de nature. A entendre M. Gumplowicz, cette *socialité* ne se manifesterait que lorsqu'il s'agit d'expéditions de pillage ou d institutions ayant pour objet l'appropriation du butin. Nous croyons qu'elle s'est tout aussi bien manifestée daus la défensive que par l'offensive, et que si l'on rejette cette dualité d'impulsions, tantôt divergentes et tantôt convergentes, on n'aura jamais qu'une représentation tronquée et incomplète de la réalité. Dans son livre sur la *Lutte des Races*. l'auteur lui-même écrit que

« l'homme primitif avait été doué lui aussi de sentiments humains » ; il ajoute à la vérité que « ces sentiments, il ne les avait que pour les membres de sa propre bande » (p. 236, *trad. fr.*). Au point de vue spécial qui nous occupe, cette restriction n'importe guere, puisqu'elle admet que le sentiment de l'existeuce d'obligations réciproques est antérieur à la formation des Etats. Ce point acquis, nous n'éprouvons aucune difficulté à croire à notre tour que les autochtones préhistoriques de la Laponie, du Mexique et du bassin de la Méditerranée ont eu des raisons majeures pour ne pas évoluer suivant des lignes rigoureusement parallèles.

E. Castelot.

Les Trade Unions et les associations professionnelles en Belgique (Projet de loi), par Ernest Dubois, chargé de cours à l'Université de Gand. 1 vol. A. Siffer. Gand, 1894.

L'amélioration de la condition de la classe ouvrière est, avec justice, à l'ordre du jour. Économistes, socialistes, politiciens de toutes nuances et ministres de toutes religions rivalisent d'ardeur dans la recherche du moyen le plus prompt et le plus sûr de lui donner la part de jouissances matérielles et morales à laquelle elle peut prétendre. Les uns voient le salut dans le partage absolu et égal de tous les biens de la terre ou dans la main-mise par l'État sur tous les moyens de production avec répartition suivant les besoins qu'on suppose à chacun; les autres comptent sur le bienfait des patronages ou bien — et avec eux les économistes — fondent de plus grandes espérances sur l'association libre des individus déchargés de toutes les entraves gouvernementales inutiles. C'est à ce dernier groupe que se rattacherait plutôt M. Dubois, s'il ne songeait trop, parfois, à la portion inférieure de la classe ouvrière, à celle qui manque d'esprit d'initiative et qui a encore besoin de tutelle.

Il ne faudrait pas croire, pourtant, que les ouvriers ont attendu qu'on s'occupât autant d'eux pour tenter d'améliorer leur situation; du jour où le législateur leur a permis de s'associer ouvertement, ils ont mis cette liberté à profit. Ce droit ne leur a pas été concédé depuis longtemps et cependant les progrès sont manifestes; suivons donc aussi brièvement que possible M. Dubois dans son étude sur les associations professionnelles anglaises qui ont été le plus anciennement fondées et qui sont restées les plus prospères.

L'Angleterre entra la première dans la voie des réformes ouvrières. Depuis le regne d'Édouard Ier (1272-1307), une longue série de statuts minutieux, inquisiteurs et tracassiers avaient tenté de régler les rapports

entre patrons et ouvriers et la fixation légale des salaires. Tout étant fixé par la loi, c'était œuvre révolutionnaire, donc punissable, de tendre à un changement quelconque. Les associations de métiers étaient prohibées; un meeting pacifique de maîtres et d'ouvriers était qualifié de *conspiracy* et puni comme tel. Mais à la fin du siècle dernier, en dépit de la loi, et sans doute à cause de ses rigueurs, sociétés secrètes et grèves se multiplièrent rapidement. La Commission parlementaire, chargée en 1824 de faire une enquête sur les lois de coalition, signalait l'existence d'un grand nombre de coalitions et d'organisations de lutte, tant parmi les ouvriers que parmi les patrons. Assurément, les délinquants ne restaient pas impunis; mais, tandis que les ouvriers poursuivis étaient régulièrement condamnés, les patrons échappaient le plus souvent à toute répression. Bien loin de prévenir les coalitions et de contribuer à la paix publique, les lois avaient au contraire engendré une mutuelle irritation et une méfiance réciproque. L'act de 1824 reconnut la liberté des coalitions et du droit de grève; cependant, afin de sauvegarder la liberté du travail, l'article 5 de la loi punit les actes de violence et d'intimidation attentatoires à la liberté des ouvriers ou des patrons et commis soit individuellement, soit en groupe ou en coalition. Les associations — secrètes jusque-là — parurent au grand jour et de nouvelles coalitions se formèrent. De nombreuses grèves éclatèrent sur tous les points du pays et faillirent amener une violente réaction dans le Parlement. Mais la loi de 1824 trouva d'habiles défenseurs et ses dispositions essentielles restèrent en l'état. La liberté d'association n'était pas absolue et sans réserves, tant s'en faut. Les associations qui avaient pour objet de restreindre la liberté du travail étaient illicites. Et c'était le cas des Trade Unions qui se proposaient de substituer au marchandage individuel des conditions du travail le marchandage collectif des ouvriers réunis. Comme elles étaient organisées *in restraint of trade*, elles ne jouissaient, avant 1871, d'aucune tolérance légale. On ne les admit qu'à la suite d'une lutte longue et obstinée, dont le dernier épisode fut les travaux de la Commission royale de 1867 chargée de faire une enquête sur l'organisation et les tendances des Trade Unions. En 1871, puis en 1876, les lois sur ces associations professionnelles furent amendées.

Les *Trade Union Acts* 1871-1876 et le *Conspiracy and Protection of property Act* 1875 contiennent la législation actuellement en vigueur sur les Trade Unions. Les premiers définissent leur condition juridique, le second est destiné à protéger la liberté du travail contre la tyrannie possible du pouvoir syndical. Toutes les Trade Unions sont reconnues par la loi et peuvent dorénavant exercer leur activité sans être inquiétées à raison de leur seule qualité de Trade Unions. Mais parmi elles, la loi fait une distinction entre celles qui sont enregistrées et celles qui ne le sont

pas. Les Trade Unions enregistrées jouissent de certains droits, sont dotées de certaines capacités et responsabilités spéciales moyennant l'accomplissement de formalités très simples : l'enregistrement de leurs statuts et l'envoi obligatoire au *Chief Registrar* d'un rapport annuel qui doit comprendre le tableau général des dépenses relatives aux divers objets que se propose l'association. Outre cet inventaire, le rapport doit mentionner toutes les modifications des statuts et les changements dans le personnel directeur qui ont eu lieu dans le courant de l'année écoulée. Au début, il existait parmi les Trade Unions une tendance générale réfractaire à l'enregistrement; c'était surtout parmi les associations nombreuses les moins et les plus pauvres qu'elle se manifestait. A présent, le nombre des Trade Unions enregistrées s'accroît graduellement; en 1872 il était de 68, en 1892 il s'élevait à 441; quelques Unions n'avaient cependant pas encore envoyé leur rapport annuel à la date réglementaire. D'après un tableau dressé pour 1893 par le *Chief Registrar*, il se serait déjà formé parmi les Trade Unions une véritable aristocratie financière : 24 d'entre elles, réunissant 603.703 membres, accusent un revenu, en ressources ordinaires et extraordinaires, d'environ 28 millions de francs et une réserve supérieure à 30 millions. Les 402 autres associations ne donnent que le chiffre de 444 515 membres, un revenu de 10 1/2 millions de francs et un fonds de réserve de 8.325.650 francs. Une certaine partie de la réserve des Trade Unions est placée dans les entreprises gouvernementales ou municipales, ou bien en actions ou obligations des compagnies de chemin de fer; une autre en actions industrielles, en rentes foncières ou hypothécaires; une somme considérable reste en circulation pour les dépenses courantes. Mais la plus grande partie de la propriété mobilière des associations est déposée dans les caisses d'épargne, principalement dans les caisses d'épargne postales. Ce dernier mode de placement est en faveur parmi les Trade Unions parce qu'à une pleine et entière sécurité il joint l'avantage de rapporter un intérêt fixe annuel de 2 1/2 0/0. M. Gladstone de son côté l'approuvait beaucoup parce qu'il offre selon lui certaines sauvegardes pour l'ordre public. Les délais assez longs et les formalités dont les règlements entourent le retrait des fonds déposés aux caisses postales peuvent contribuer à empêcher d'entreprendre des grèves à la légère. De plus, le gouvernement ayant la haute main sur la direction des caisses postales, pourrait, en cas de crise, refuser la délivrance des fonds. Ces considérations ont engagé M. Gladstone et son gouvernement à favoriser dans la mesure du possible les dépôts à ces caisses. On y a réussi à un tel point que les banques privées se plaignent de la concurrence qui leur est faite et que sur leurs instances un bill a été déposé à la dernière session afin de fixer une limite à ces dépôts.

Comme homme de gouvernement, M. Gladstone pouvait espérer maintenir la paix intérieure en cas de crise par cette sorte de mainmise temporaire de l'État sur les sommes déposées par les associations, mais cela nous paraît un acheminement vers le socialisme d'État et en tout cas une assez forte atteinte à la liberté des Trade Unions. A vrai dire, celles-ci étant prévenues des intentions qu'on a à leur égard n'ont qu'à choisir d'autres placements pour leurs fonds.

Jusqu'à ces dernières années, les Trade Unions se recrutaient surtout parmi les ouvriers exerçant effectivement un métier ou une industrie, et parmi l'élite de ces ouvriers. Les statuts étaient plutôt dressés en vue d'établir la conciliation des rapports avec les chefs d'industrie; des amendes ou des pénalités étaient même infligées à ceux des travailleurs qui auraient profité de leur affiliation à une société puissante pour soulever sans raison des difficultés avec leurs chefs pendant le travail à l'atelier. Les statuts sont du reste en général minutieusement préparés et la hiérarchie administrative des Trade Unions est fortement et parfaitement organisée. On a remarqué que plus les Trade Unions sont composées d'ouvriers de métiers supérieurs, sont riches, nombreuses, plus elles se montrent, dans leurs différents, désireuses de ne pas cesser les bons rapports entre patrons et ouvriers. Un autre fait à noter est la tendance à l'amalgamation de toutes les sociétés d'une même branche d'industrie disséminées dans le pays en vue d'augmenter la force de l'association.

Depuis 1889 on s'est beaucoup occupé de pourvoir à l'organisation de Trade Unions des ouvriers capables du seul travail, qui n'exige que la force musculaire. Ces Unions, moins fortes, moins riches, n'ayant rien à perdre en cas de grève, sont plutôt un élément de discorde et de conflits. C'est à elles qu'on doit la tendance collectiviste si nettement marquée dans les programmes actuels des meneurs ouvriers. Leurs tentatives pour amener leur fédération avec les anciennes et fortes Trade Unions n'ont pas été, jusqu'à présent, couronnées de succès.

Mais il s'en faut de beaucoup que les Trade Unions représentent la masse des travailleurs d'Angleterre. Quoiqu'il n'y ait pas de statistique exacte à ce sujet, on admet qu'il y existe approximativement 7 millions d'ouvriers mâles âgés de plus de 21 ans (âge où ils peuvent être admis dans toutes les Unions). Sur ces 7 millions de travailleurs on compte de 15 à 1.600.000 unionistes. Ce chiffre indique la moyenne générale ; certaines industries ont jusqu'à 50 0/0 et parfois davantage des ouvriers du métier parmi les membres de leurs Unions. Tel est le cas pour les grandes associations des mineurs, des ouvriers des industries textiles, des mécaniciens.

Pour les femmes le résultat est moins brillant encore. Les anciennes

Trade Unions d'ouvriers de métiers se montraient très exclusives, hostiles à l'association des ouvriers *unskilled* et redoutaient également l'affiliation des femmes aux Trade Unions, en pensant que toute amélioration de la situation de ces deux classes de travailleurs ne pourrait se faire qu'à leur détriment. Ils combattaient même toute velleité d'organisation de ces malheureux. Cette politique égoïste ne fut pas toutefois suivie par toutes les Unions ; ainsi en 1892 les Trade Unions du Lancashire, le grand centre des industries textiles comptaient, sur un total de 331.535 membres, environ 80.000 femmes. A Oldham, sur 45.000 unionistes il y avait 20.000 femmes. En général elles paient des cotisatisations moindres et participent pour une moindre part aux avantages que les Unions procurent ; souvent aussi elles ne sont pas admises au gouvernement de la société. La pratique de l'association a amélioré dans de notables et égales proportions les conditions de travail des deux sexes. Ainsi dans les filatures de coton du Lancashire où hommes et femmes se livrent au même travail, dans le même atelier, les salaires a la pièce sont égaux pour les deux sexes et souvent les femmes, par suite d'une plus grande habileté des doigts, arrivent à gagner des salaires journaliers plus élevés. Cette égalité des salaires est d'usage chez les tisseurs de coton du Lancashire depuis 1824 ; elle est due à ce que dès les commencements, les femmes furent admises dans les associations d'hommes ; ces puissantes associations ont donc travaillé à l'amélioration du sort commun. Le même fait est aussi à noter, quoique sur une moins grande échelle, dans quelques autres industries. Malheureusement pour les femmes, le genre de travaux sédentaires auquel elles se livrent le plus généralement les tient isolées les unes des autres ; la proportion des femmes affiliées à des Trade Unions n'est guère que de 100.000 (en comprenant les 80.000 des métiers textiles) sur 2 à 3 millions d'ouvrières qui vivent en Angleterre. Mais les efforts que font quelques leaders féminins de la haute société anglaise permettent d'espérer qu'avant peu d'années on verra notablement s'accroître le nombre des membres des associations féminines.

Les essais de fédération entre toutes les associations ouvrières du pays n'ont pas réussi jusqu'ici en Angleterre. Quant aux tentatives de fédération internationale des associations d'ouvriers de même métier elles n'ont encore eu aucune suite. Les façons diverses d'apprécier une même situation, des conditions d'existence ou de travail et des des habitudes d'esprit différentes ont empêché la réalisation de cette union de tous les travailleurs. Cependant Thorold Rogers a écrit : « J'avoue que je considère l'Union internationale des associations ouvrières comme le meilleur espoir que possède le monde de faire capituler enfin ces instincts haineux de gouvernement qui font que les nations s'arment les

unes contre les autres à l'immense détriment, à la grande démoralisation de tous. » Nous en sommes loin malheureusement ; les associations ouvrières semblent plutôt disposées à attiser les haines et à préparer les guerres intestines. Mais si par leur union générale elles pouvaient un jour devenir des instruments de paix non seulement entre le capital et le travail, mais encore entre tous les peuples, il n'est aucun homme sensé qui ne les aiderait de tout son pouvoir à hâter l'avènement de ce beau jour, et — s'il est vrai que la fortune les assagit — ne souhaiterait de les voir devenir nombreuses, riches et prospères. Chose triste à dire nous devenons chaque jour plus incrédule sur la possibilité d'un tel changement, la tactique actuelle des Trade Unions est tellement loin de faire prévoir rien de pareil.

Après avoir signalé les bienfaits que peuvent rendre dans certains cas les conseils de conciliation et d'arbitrage, M. Dubois expose les tendances du Trade Unionisme. Ses sympathies semblent le porter vers les réclamations présentement en faveur, car il écrit : « Le socialisme collectiviste en effet, tel que le conçoivent les trade unionistes n'est pas révolutionnaire. Les tendances subversives de la *Social Democratic federation* ont depuis longtemps fait place à la politique plus opportuniste de la *Fabian Society*... Elle réclame l'imposition de la rente foncière dans les villes, la nationalisation des chemins de fer, la propriété municipale des services de l'eau et du gaz, des tramways, docks, marchés et hôpitaux. Elle veut une intervention plus active des autorités municipales et paroissiales dans l'application des lois sur l'hygiène et sur les habitations ouvrières, etc. » A un esprit libéral ces desiderata paraîtront passablement subversifs. M. Dubois compte réellement un peu trop sur les pouvoirs publics pour l'amélioration du sort des travailleurs; de plus il semble entaché d'esprit particulariste et restrictif envers les membres étrangers des associations de métiers qu'il désirerait voir se former en Belgique. Mais somme toute, son projet de loi nous paraît suffisamment raisonnable pour que nous souhaitions d'en voir certaines dispositions adoptées en Belgique. Peut-être M. Dubois n'est-il pas encore assez explicite dans la clause qui doit écarter les politiciens des unions ouvrières. Espérons que, dans la pratique, les Belges ne trouveront pas quelque biais pour les y admettre; rien n'est moins fait pour porter à la conciliation des rapports entre patrons et ouvriers — et par conséquent à l'amélioration du sort des travailleurs, but des associations professionnelles — que ces semeurs de discorde.

M. LR.

Ministère de l'Instruction publique des beaux-arts et des Cultes. Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons types. Introduction de M. Alfred de Foville. In-8°, Paris, Ernest Leroux, 1894.

La section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes a envoyé à ses correspondants, aux membres des sociétés savantes etc.un questionnaire en neuf articles sur les conditions de l'habitation dans les diverses parties de la France. Une cinquantaine de réponses, les unes immédiates, les autres plus ou moins tardives ; les unes un peu sommaires, les autres très détaillées, ont été envoyées ; et ce sont ces réponses qui voient le jour dans ce gros volume de LII-381 pages. M. Boutin, directeur général des contributions directes « toujours empressé à donner son concours lorsque l'intérêt public est en cause », avait aussi transmis ce questionnaire aux fonctionnaires de son administration, en les encourageant à y répondre. Cet encouragement a donné lieu a une vingtaine d'excellents rapports, « On voit, par ces seules indications, dit M. de Foville, que nous sommes en mesure de faire faire à nos lecteurs un assez bon voyage. Nous les conduirons d'abord, en longeant la frontière, de l'extrême-nord (Boulogne et Dunkerque) jusqu'aux rives de la Méditerranée ; nous les mènerons ensuite du pied des Pyrénées au bassin de la Loire et du fond de la Basse-Normandie (Avranches) aux pentes boisées du Morvan. »

Les touristes et les romanciers n'auront donc plus qu'à se croiser les bras. Encore une industrie qui va passer entre les mains de l'Etat : le Ministère de l'Instruction publique, Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, va leur couper l'herbe sous les pieds. Car nous ne sommes pas au bout. « Nous ne saurions, dit M. de Foville considérer notre œuvre comme terminée et ce premier volume nous paraît appeler une suite. » Les collectivistes auront beau jeu dans quelques années : tout sera nationalisé avant même qu'ils arrivent au pouvoir ; l'évolution sera faite avant que la révolution arrive.

Cette enquête nous apprend une foule de choses très intéressantes que peuvent ignorer les enfants de Paris et ceux qui ont eu soin de se bander les yeux chaque fois qu'ils ont fait un voyage. Par exemple, qu'il y a des régions de la France où les habitations de cultivateurs sont dispersées, d'autres où elles sont agglomérées, d'autres qui ont adopté un régime mixte. Bien plus, on apprendra la raison, bien dificile à découvrir, de

ces dispositions. « Les contrées dont les terres se tiennent le mieux sont généralement celles où les maisons se suivent le moins, parce qu'en effet un domaine d'un seul tenant appelle à lui, impérieusement, le siège de l'exploitation. Par contre, la propriété bâtie se présente souvent à l'état compact quand le morcellement du sol est poussé à l'excès. »

Monseigneur de la Palisse n'a qu'à bien se tenir s'il ne veut pas voir sa renommée éclipsée par la section des sciences économiques et sociales, du comité... du ministère etc.

« Une dernière réflexion pour finir. La majorité des familles françaises, la très grande majorité des familles rurales sont propriétaires de leur maison. En Angleterre, ce fait est dix fois plus rare. Et, cela étant, n'est-il pas admirable que les Anglais aient réussi à se faire considérer comme celui de tous les peuples qui connaît le mieux les douceurs du chez soi, le charme intime et profond du *home* ? » Le vrai *home* ne consiste pas à être maître *de* sa maison, mais *dans* sa maison. M. de Foville reconnaît que les habitations rurales se louent à des prix dérisoires, quand elles trouvent un locataire. Le paysan n'aurait-il pas plus d'avantage à louer qu'à être propriétaire d'une maison hypothéquée ?

Le culte de la propriété foncière ne doit pas plus être exagéré que celui de la propriété mobilière, et ne doit pas dégénérer en superstition. C'est peut-être là un défaut plutôt qu'une vertu de la part du paysan français. Un bon fermier vaut bien à tous égards un pauvre propriétaire.

ROUXEL.

LA TEORIA DEL SALARIO NEL CONCETTO DEI PRINCIPALI ECONOMISTI PER ALDO CONTENTO. in-16° Milano, frat. Dumolard, 1894.

La question du salaire a été traitée par un très grand nombre d'économistes, mais elle n'a pas pour cela gagné en clarté. Lorsque nous savons qu'il faut distinguer : le salaire naturel, le salaire courant, le salaire normal, le salaire nécessaire, le salaire minimum, le salaire maximum, le salaire moyen, etc., nous ne sommes pas plus avancés qu'au début de nos études. M. Contento analyse au moins une quarantaine de théories différant plus ou moins, par les mots sinon par le fond, les unes des autres. C'est une véritable œuvre de patience. Si du moins ce travail le conduisait à établir une théorie plus claire et plus pratique, on ne pourrait que s'en réjouir; mais il n'en est rien. Après avoir soumis à sa critique la plupart des théories émises, M. Contento finit par se ranger à la plus répandue, celle du *wages-fund*.

M. Contento fait remonter cette théorie jusqu'à James Mill (1820), puis il expose les idées de ses partisans et de ses adversaires avec

impartialité, mais sans montrer suffisamment par où pêche sa théorie favorite et à quelles fausses conséquences elle a conduit plusieurs économistes, tous préoccupés outre mesure du problème de la population. Prenons donc cette théorie à son début.

Toutes choses égales, dit James Mill, si la proportion entre le capital et la population reste invariable, les salaires seront stationnaires ; si le capital augmente par rapport à la population, les salaires augmenteront aussi ; si, au contraire, la population croît par rapport au capital, les salaires diminueront.

Ces définitions pourraient être exactes, *toutes choses égales* ; mais James Mill oublie cette restriction et tire la conséquence : qu'il faut procurer une augmentation de capital égale à celle de la population, ou empêcher la population d'augmenter plus vite que le capital. Ceux qui le suivent sont encore plus absolus. Il n'y a pas d'autre moyen, dit l'un, pour élever les salaires, que d'accélérer l'augmentation du capital relativement à la population, ou retarder l'accroissement de la population relativement au capital. Et un autre ajoute : L'unique remède aux maux de la classe ouvrière consiste à faire diminuer les naissances et à faire augmenter le capital.

Si aucun autre élément n'intervenait dans la réalité des choses, ces aphorismes pourraient être vrais ; mais ils sont influencés par beaucoup de causes qui les modifient et qui font que la restriction initiale : *toutes choses égales* ne doit pas être perdue de vue.

Toutes choses égales, les salaires sont en proportion avec le capital et la population ; mais les désirs des hommes sont variables, les facultés actives sont diverses et, suivant les satisfactions que l'on se donnera et l'emploi que l'on fera de son activité et de ses capitaux, la raison de la proportion changera. L'augmentation du capital n'entraîne pas nécessairement l'élévation des salaires ; cela dépend de l'usage qu'on fait de cet excédent. L'accroissement de population n'a pas pour conséquence fatale l'abaissement des salaires ; cela dépend de l'emploi que l'on fera de ces hommes. S'ils travaillent, ils produiront et consommeront, la richesse augmentera. S'ils ne font rien ou pire que rien, s'ils vivent aux dépens des autres, il est clair que la société s'appauvrira.

Quant à la théorie du *wages-fund*, je crois que Fawcett l'a bien jugée en disant qu'elle est parfaitement vraie, mais aussi parfaitement dépourvue de valeur. J'irais même plus loin, je dirais qu'elle n'est même pas vraie. J'arme un bâteau pour la pêche : je vends mon poisson comptant tous les jours, je ne paie mes compagnons qu'à la fin de la quinzaine ou du mois. Est-ce sur mon capital ? Pour une industrie, l'hypothèse du *wages-fund* peut-être tantôt vraie, tantôt fausse, suivant que la demande du produit est plus ou moins active. Je fabrique du

drap. Le marché en est-il encombré ? Je paie mes ouvriers sur mon capital. Un nouveau débouché s'ouvre-t-il ? J'ai peine à suffire à la demande ; mes avances sont rentrées une dizaine de fois avant que la fin du mois arrive pour payer mes ouvriers.

La théorie du fonds des salaires est donc tout à fait inconsistante. Mais ce n'est pas seulement par là que pêche la théorie économique du salariat ; ce n'est pas non plus par là que les socialistes l'attaquent. M. Contento ne parle que sommairement de Marx, qui attaque le capital et de H. Georges qui s'en prend à la propriété terrienne. Là est la question brûlante.

La propriété foncière et la propriété mobilière sont-elles nuisibles aux salaires, comme le prétendent les socialistes en se basant sur des erreurs ou des demi-vérités posées par certains économistes ? Nous aurions aimé voir M. Contento approfondir cette question plus qu'il ne l'a fait et passer plus légèrement sur le *wages-fund*. Néanmoins la *théorie du salaire d'après les principaux économistes* rendra service à ceux qui désirent étudier la question ; ils y trouveront les opinions souvent textuelles des principaux économistes de tous les pays, exposées avec ordre, clarté et modestie.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La question des assurances agricoles au point de vue de la statistique, par A. THOMEREAU, br. 8°. Paris. L. Warnier, 1894. — En fait d'organisation des assurances agricoles, M. Thomereau montre que « la tutelle administrative s'est employée inconsciemment, pendant un demi-siècle, à paralyser le développement des assurances agricoles et cette simple constatation est la principale réponse à faire aux partisans de l'État-assureur, lorsqu'ils prétendent que l'initiative privée n'a pas fourni, de ce côté-là, des preuves suffisantes de vitalité. » Si l'État ne doit pas exercer l'industrie des assurances, il doit, d'après M. Thomereau, fournir aux assureurs les statistiques, faire de vastes enquêtes, à condition qu'il y soit apporté « de la méthode et du soin. »

Je ne sais trop s'il ne conviendrait pas d'appliquer aux assurances ce que disait notre rédacteur en chef dans sa chronique du 15 novembre, au sujet des renseignements commerciaux officiels. « S'il arrive, en dépit de l'infaillibilité des bureaux, que les renseignements soient inexacts, le gouvernement sera-t-il responsable de l'incurie de ses

agents? Sera-t-il passible de dommages-intérêts envers les négociants qu'ils aura induits à faire des opérations désastreuses? Et s'il ne l'est point, qu'elle confiance pourra-t-on avoir dans ses informations et à quoi pourront bien servir ses agences, sinon à placer son excédent de fonctionnaires? » Il est difficile de mitiger la liberté sans la détruire.

Programo razonado de Economia politica, par Olascoaga, br. in-8°. Asuncion. Tipog. de la Republica, 1894. — Le plan tracé et suivi pour l'exposition des principes de l'économie politique par les auteurs français et par beaucoup d'étrangers et qui consite à diviser cette science en quatre livres se rapportant à la production, la circulation ou l'échange, la distribution ou répartition et la consommation de la richesse; plan modifié par quelques auteurs qui suppriment la théorie de la consommation, ou traitent de la distribution avant la circulation, ce plan, dit M. Olascoaga, n'est plus admissible, parce qu'il ne répond pas au concept, beaucoup plus ample que nous devons nous former de la science économique. Le programme adopté par l'auteur consiste à diviser la science économique en quatre parties, qui sont : 1° Partie préliminaire ou introduction; 2° Partie fondamentale; 3° Partie générale et 4° Partie spéciale. La présente brochure a pour objet de justifier cette nouvelle exposition de la science et de donner le sommaire, chapitre par chapitre, des diverses matières traitées dans chacune de ces parties.

Guia para el estudio y aplicacion del derecho constitucional de Europa y America, par Adolfo Posada, in-16°. Madrid. Victoriano Suarez, 1894. — Ce guide pour l'étude et l'application du droit constitutionnel de l'Europe et de l'Amérique est le complément du *Traité de droit politique et constitutionnel* du même auteur. Il est divisé en quatre parties : 1° Textes constitutionnels ; 2° Constitutions en vigueur ; 3° Questionnaire du droit constitutionnel; 4° Guide ou Index bibliographique. On y trouve les éléments suffisants pour se former une idée approximative du droit constitutionnel des peuples modernes, pour résoudre avec facilité les problèmes du droit constitutionnel positif et pour obtenir une indication précise des sources littéraires les plus importantes pour son étude.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La ligue pour la suppression du commerce extérieur de la France. — L'interdiction de l'importation du bétail américain. — Le monopole de l'importation des céréales, réclamé par les agrariens allemands. — Une nouvelle prime allouée aux propriétaires de charbonnages. — L'augmentation des dépenses et la diminution des recettes. — La décentralisation. — Les bienfaits de l'administration coloniale à l'île Saint-Barthélemy. — La suppression des octrois à Lyon. — Les zones franches. — Le bimétallisme à la Chambre des communes. — Le gin et le Congo. — L'association coopérative internationale.

Sous le pseudonyme d'Association pour la défense du travail national, les protectionnistes ont fondé, comme chacun sait, une *Ligue pour la suppression du commerce extérieur de la France*. Le tarif Méline a été un acheminement vers ce but louable : de 8.189 millions en 1890 le commerce extérieur est tombé à 7.394 millions en 1894. C'est une baisse de 10 0/0, mais il faut remarquer que cette baisse, si satisfaisante qu'elle soit, a mis quatre ans à s'accomplir, et qu'à ce compte, il se passera une quarantaine d'années avant que le but de la Ligue soit atteint. C'est pourquoi la Société des agriculteurs de France, qui est une des branches principales de la Ligue, a cru nécessaire de hâter le moment où la France sera affranchie des tributs ruineux et humiliants qu'elle paie à l'étranger, où les producteurs seront préservés du péril mortel de la concurrence, et les consommateues mis à l'abri de la tentative antipatriotique de se nourrir de viandes et de blés russes, américains, et qui sait même ? allemands au lieu de se contenter, comme c'est leur devoir, des produits de l'agriculture nationale. En conséquence, la Société des agriculteurs a émis, dans sa dernière séance, les vœux suivants :

1° Limitation du nombre des ports où pourra être introduit le bétail d'origine étrangère et fixation, pour celui-ci, d'une quarantaine suffisante pour mettre le bétail indigène à l'abri de toute contagion ; 2° inspection rigoureuse des viandes étrangères ; 3° droits d'entrée sur les blés étrangers, variant de 0 à 30 francs inversement du prix du blé indigène ; 4° vote du projet de loi du « cadenas » ; 5° limitation à trois mois de la durée de l'entrepôt pour les blés et farines ; 6° fixation d'une taxe d'entrepôt ; 7° suppression des entrepôts fictifs.

L'assemblée décide, ensuite, d'organiser un vaste pétitionnement en faveur des droits gradués, demandés pour sauver la culture des blés de France.

Si, comme il est permis de l'espérer, ces vœux sont écoutés par le Parlement, le but de la Ligue sera certainement atteint avant peu d'années. A la vérité, les industries qui travaillent pour l'exportation seront obligées d'aller s'établir à l'étranger, mais elles ont commencé déjà à en prendre l'habitude. Quant aux consommateurs, ils sont naturellement sobres et patients. S'il arrive que les récoltes de l'agriculture nationale soient un peu courtes, les Chambres décréteront, à l'exemple de la Convention, « un jeûne général et un carême civique ». Ce sera patriotique et hygiénique.

*
* *

Un des vœux notables de la Société des agriculteurs vient d'être exaucé. L'importation du bétail américain a été interdite par mesure d'hygiène. Les conséquences de cette application de l'hygiène à la protection de l'agriculture peuvent être facilement appréciées. D'une part, les consommateurs paieront la viande plus cher et en mangeront moins ; d'une autre part, les ouvriers, qui produisent les articles avec lesquels s'achète le bétail américain, auront moins de travail, et seront obligés de faire des économies sur leur nourriture. Qu'y pourra bien gagner l'agriculture ?

*
* *

Tandis que les agrariens français se bornent à demander le rétablissement de l'échelle mobile avec un droit maximum de 30 francs par quintal de blé, soit de 150 à 200 0/0, les agrariens allemands ne reculent point devant la mesure radicale que préconisait naguère M. Jaurès, savoir l'attribution au gouvernement du monopole de l'importation des céréales. L'année dernière le comte Kanitz a fait une motion ayant pour objet de supprimer radicalement cet odieux et abominable commerce, sauf toutefois à confier au gouvernement la mission d'y suppléer dans les années où les produits de l'agriculture nationale ne suffiraient point à pourvoir aux besoins des consommateurs. Mais il est bien entendu que la Ligue des agriculteurs sera juge de ces besoins, et qu'elle veillera à ce que le gouvernement ne se rende point complice de l'avidité gloutonne des mangeurs de pain. La motion de M. le comte Kanitz, d'abord assez froidement accueillie par le Reichstag, doit lui être soumise de nouveau prochainement, et la Ligue espère que les socialistes ne

refuseront pas leur concours à cette motion dans laquelle le protectionnisme se marie au socialisme.

*
* *

M. de Ramel, député du Gard, a adressé à M. le ministre de la Marine une lettre par laquelle il lui a demandé « que la fourniture de nos approvisionnements de charbon soit exclusivement réservée à l'industrie minière française, qui est d'ailleurs parfaitement en situation d'y pourvoir ». A quoi le ministre a répondu que « les fournitures de charbon comme les autres seront réservées à l'industrie et au commerce nationaux, *dans la mesure du possible.* »

Je ne pense pas, toutefois, a-t-il dit, qu'il y ait lieu d'interpréter cette restriction dans un sens trop absolu et malgré tout mon désir de favoriser nos mines, j'estime qu'il y aurait lieu de faire usage de la réserve introduite par la Chambre, dans sa résolution, si je me trouvais en présence d'offres accusant des différences de prix réellement excessives.

En résumé je me propose de donner la préférence pour nos fournitures de charbons, aux mines françaises, non seulement à égalité de prix et de qualité, mais aussi avec une majoration de prix acceptable.

Mais si l'acceptation des offres des Compagnies françaises devait avoir pour résultat d'imposer au Trésor un supplément de dépense trop considérable, je me verrais dans l'obligation d'en référer au Conseil des ministres avant de prendre une résolution définitive.

Bref, le ministre consent à faire bénéficier l'industrie nationale d'une différence de prix, pourvu que cette différence soit acceptable. C'est, en dernière analyse, une nouvelle catégorie de primes que le gouvernement s'engage à accorder aux propriétaires de charbonnages et autres producteurs nationaux aux dépens des contribuables non moins nationaux.

*
* *

En pleine paix, de 1880 à 1895, le budget des dépenses s'est augmenté de 329 millions d'après M. Poincaré, de 500 millions d'après notre confrère M. Paul Leroy-Beaulieu. Les dépenses coloniales à elles seules se sont accrues de 50 millions (de 29.677.139 fr. en 1880 à 80.389.143 en 1895) ; et cependant les recettes, loin de suivre la progression des dépenses, subissent depuis quelque temps, une baisse persistante. D'après le compte rendu officiel de l'administration des finances, le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'État pendant le mois de février 1895, accuse une moins-value de 15.204.000 francs par rapport aux

évaluations budgétaires et une diminution de 23.091.700 francs par rapport à la période correspondante de 1894.

A la vérité, nous avons la ressource d'emprunter pour combler les déficits de nos recettes et... après nous le déluge.

*
* *

Une commission extra-parlementaire a été nommée pour étudier la question de la décentralisation et une ligue vient de se constituer dans le même but. Il s'agit d'après les promoteurs de la ligue :

1° D'organiser dans tout le pays une propagande décentralisatrice en vue de diminuer, sans nuire à l'unité nationale, mais au contraire en la fortifiant, les attributions du pouvoir central afin d'augmenter celles des communes, départements ou autres groupements régionaux.

2° De contribuer ainsi, dans l'intérêt même de la patrie française au réveil de la vie locale, sous toutes ses formes, et à l'accroissement des libertés publiques.

3° De poursuivre dans cet ordre d'idées la réforme de nos institutions administratives. Les articles 3 et 4 fixant les formes de la propagande et le chiffre de la cotisation (3 francs par an) ont aussi été adoptés.

Nous craignons que la vie locale et les libertés publiques ne gagnent pas grand'chose à la décentralisation ainsi comprise. Le droit de réglementer et de taxer, et on pourrait ajouter, de vexer, appartient, aujourd'hui, principalement au gouvernement central. Les décentralisateurs de la ligue se proposent de lui en enlever une part pour l'attribuer aux gouvernements locaux du département et de la commune. Nous ne voyons pas bien ce que la matière administrable et imposable gagnera au change. Il pourra même arriver qu'elle y perde dans les communes administrées à l'instar de Paris, de Roubaix et de Marseille. La vraie décentralisation consisterait bien moins à changer la distribution des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements locaux qu'à les diminuer au profit du self gouvernment des citoyens. C'est seulement par cet allègement de l'étouffoir administratif que l'on réussira à réveiller la vie locale et à accroître les libertés publiques.

*
* *

Voici, d'après le *Rappel* — et c'est un fait divers dont nous recommandons particulièrement la lecture aux décentralisateurs de la commission et de la ligue — ce qu'est devenue la vie locale de l'île Saint-Barthélemy depuis que cette île est administrée à la française.

Lorsqu'elle nous fut vendue par la Suède, Saint-Barthélemy était habituée à se gouverner elle-même. Cette autonomie lui avait valu une belle prospérité : ses terres étaient bien cultivées; ses salines pratiquement exploitées; la pêche et le commerce avaient apporté l'aisance, sinon la richesse, dans toutes les maisons. Et ses habitants se figurèrent que ce régime continuerait sous la suzeraineté de la France dont ils étaient ravis de redevenir les enfants.

Pauvres gens! ils ne connaissaient point notre administration. Vous rappelez-vous la phrase terrible par laquelle Tacite a flétri les légions romaines : « Partout où elles passent, elles font le désert »? Ce jugement si sévère peut être appliqué à l'administration coloniale française : partout où elle s'installe avec ses mille tentacules qui sucent le pays, avec ses paperasseries, son culte de la forme et sa routine, elle sème la misère et la ruine...

..... Il a suffi de quinze années à l'administration coloniale pour mettre sur la paille les colons de Saint-Barthélemy. Elle les a tracassés, rançonnés, soumis à une foule de règlements ridicules, emprisonnés dans la forme, la fôôôrme. A cette heure, tout est arrêté dans l'île. On n'y cultive plus rien, n'y exploite plus rien. On n'y pêche plus rien. On n'y vend et on n'y achète plus rien. A la veille de mourir de faim, dénués de tout, nos pauvres compatriotes ont été réduits à cette dure extrémité d'adresser une pétition au Sénat. Mon Dieu! parlons sans ménagements : ils demandent pour ainsi dire l'aumône à la métropole qui les a ruinés.

*
* *

La question de la suppression des octrois a été mise à l'étude à Lyon, mais la solution de cette question est subordonnée à l'abandon des taxes sur les vins, la bière, le cidre, etc., perçues au profit de l'État. Il est donc à craindre que cette solution ne se fasse attendre encore longtemps.

*
* *

Les zones dites franches entre la France et la Suisse comprennent, comme on sait, le pays de Gex et la Haute-Savoie. Elles ont joui, sinon de la franchise, au moins d'un régime privilégié, jusqu'au moment où la guerre de tarifs a éclaté entre les deux pays. Ce régime vient d'être rétabli on à peu près, et il est permis d'espérer que cette brèche faite à la politique protectionniste ira bientôt s'élargissant, à l'avantage mutuel de la France et de la Suisse.

*
* *

Une discussion s'est engagée le 26 février à la Chambre des com-

munes sur une motion de M. Everett demandant « la réunion d'une conférence internationale qui étudierait les mesures à prendre pour faire disparaître l'écart grandissant qui se produit dans la valeur de l'or et de l'argent ». Sans s'opposer à cette motion, d'ailleurs parfaitement inoffensive, le Chancelier de l'Echiquier, Sir William Harcourt, a déclaré que l'Angleterre était aujourd'hui moins que jamais disposée à abandonner l'étalon d'or.

Il n'est pas de pays plus intéressé que l'Angleterre à maintenir son système monétaire sur une base solide. La continuité du système monétaire est aussi nécessaire que la continuité en matière de politique étrangère. C'est pourquoi le précédent gouvernement a énergiquement combattu, en 1890, un ordre du jour en faveur du bimétallisme.

Au cours d'une conférence, on constatera combien les intérêts en jeu sont différents. Les pays producteurs d'argent voudraient voir augmenter le monnayage de ce métal. Les pays qui ont l'or pour unique étalon monétaire seront heureux de se défaire de leur argent et de le transmettre à leurs créanciers extérieurs. Qui donc dans ces conditions pourrait garantir le maintien d'une entente momentanée internationale?

La circulation monétaire de l'Angleterre ne doit pas être ainsi à la merci d'une puissance étrangère, ou d'un comité de nations étrangères. Que la France, l'Allemagne et les Etats-Unis s'entendent entre eux pour maintenir avec une certaine fixité la valeur de l'argent, nous pourrons ne pas nous associer à leur entente, mais nous n'y ferons pas d'objection.

Sans doute la dépréciation de l'argent nuit à l'Inde, mais le gouvernement a pris la seule mesure possible en donnant au gouvernement des Indes toute liberté pour limiter ou arrêter la frappe des monnaies.

L'Angleterre possède, dit en terminant sir William Harcourt, depuis 1816 le même système monétaire, et c'est avec ce système monétaire qu'elle est parvenue à ce degré de prospérité commerciale et financière qu'aucune autre nation du monde n'a encore pu atteindre. (*Applaudissements.*) Il est de la plus haute importance que la Chambre des Communes et le monde entier sachent bien quelles sont l'attitude et les opinions du gouvernement dans les circonstances présentes. Il faut que l'on sache bien si nous voulons ou non conserver un système monétaire qui constitue le plus fort élément de sécurité de l'empire britannique. (*Applaudissements.*)

M. Gladstone a traité la question en 1893, et il l'a tranchée d'une façon définitive. Ce n'est pas une question de parti. Aucun homme d'Etat ayant le souci de sa responsabilité ne proposera de modifier la base actuelle de la circulation monétaire anglaise.

Cette déclaration péremptoire semblerait devoir enlever toute espérance aux partisans du bimétallisme. M. Méline n'en vient pas moins d'annexer à son association protectionniste une « Ligue bimétalliste », en se fondant sur la nécessité de mettre fin aux écarts du change.

Il est possible que les pays qui ont conservé l'étalon d'argent profitent dans quelque mesure, à l'exportation, de la baisse de ce métal. Mais on en peut dire autant des pays tels que la Russie, la République Argentine, etc., dont l'étalon est en papier. Il faudrait donc, pour remédier au mal dont se plaignent M. Méline et ses agriculteurs, établir un rapport fixe non seulement entre la valeur de l'or et de l'argent, mais encore entre celle de l'or et du papier-monnaie. Un simple *bi* ne suffirait pas, c'est à un *tri* qu'il faudrait recourir.

*
* *

Sous ce titre, le *Gin et le Congo*, M. Cauderlier a publié à Bruxelles une brochure édifiante sur les bienfaits de la civilisation que l'Europe est en train d'importer en Afrique. L'article civilisateur par excellence c'est l'alcool. Au Congo il n'a pas été importé en 1893 moins de 1.400.000 d'eau-de-vie, dite de traite.

Ce nom est significatif, dit M. Cauderlier. C'est un produit qui vise spécialement le gosier et l'estomac du nègre. C'est de l'alcool de pomme de terre ou de mélasse, non rectifié, auquel on laisse donc tous ses principes nocifs, les alcools amyliques et butiliques qu'il contient, en somme, un breuvage virulent.

« Cette eau-de-vie, dont le prix s'établit, rendu à Boma, d'après le *Bulletin officiel de l'État du Congo*, à 40 centimes le litre environ, est un liquide empoisonné, le mot est exact à la lettre, provoquant un coma rapide, une ivresse prompte et lourde et dont l'usage amène un empoisonnement chronique se manifestant dans tous les organes, provoquant la gastrite ulcéreuse, le cancer de l'estomac, l'altération et la dégénérescence du foie, le *delirium tremens* et la mort comme fin d'une triste agonie. »

C'est, comme le remarque M. Cauderlier, un simple poison ; mais c'est un poison très demandé ; on s'en sert même comme de monnaie, et on l'emploie, en particulier, au paiement des ouvriers du chemin de fer.

Les Congolais, raconte un témoin, ont été payés en bouteilles de gin aux mois de janvier, février et mars 1894, à raison de :

4 bouteilles de gin par journée aux capitas ;

3 bouteilles de gin par journée aux ouvriers ;

2 bouteilles de gin par journée aux cooks.

A partir du mois d'avril, les Congolais ont accepté le payement en argent, mais ils le transformaient en gin aux magasins de la Compagnie du chemin de fer à Matadi.

Les philanthropes ont cherché longtemps sans succès à résoudre le problème de la suppression de l'esclavage des nègres. Ce problème, l'importation de l'eau-de-vie de traite le résout aujourd'hui d'une manière à la fois infaillible et lucrative ; elle supprime le nègre.

*
* *

Une *Alliance coopérative internationale* vient de se fonder en Angleterre ; elle se propose de réunir un Congrès dans le courant de l'été. Le comité d'organisation fait appel aux associations coopératives de l'étranger et résume ainsi son programme :

Sans s'ingérer dans les affaires locales ou nationales ou rétrécir en aucune façon l'indépendance de chaque association ou union nationale, l'Alliance formera un lien pour unir les coopérateurs appartenant aux diverses formes d'associations et à divers pays. Elle garantira à tous un appui mutuel, et produira un plus puissant volume d'opinion coopérative qu'on ne pourrait le faire, en restant isolé. Elle aidera à pousser la coopération en avant avec plus de succès, à de nouveaux développements. Elle créera des milieux dans lesquels les coopérateurs pourront s'instruire d'une manière régulière par un échange d'opinions, de publications, et de rapports.

Elle effectuera le travail nécessaire à la formation d'un fonds de statistiques comparées ; elle joindra plus étroitement les différentes formes de coopération, qui sont solidaires les unes des autres ; elle conduira, si c'est possible, à des rapports directs d'affaires entre les coopérateurs, plus particulièrement entre les coopérateurs de production d'un pays et ceux de consommation d'un autre. Elle affirmira partout l'édifice coopératif, fera jaillir la lumière des principes de coopération et étendra leur pratique pour le bienfait de tous. En développant ce programme l'Alliance sera un allié adjoint à la cause de la paix.

S'adresser pour les renseignements et les adhésions à M. Edward Owen Greening, 49, Bedford Street, Strand à Londres.

Paris, 14 mars 1895.

G. de M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Origine du mariage dans l'espèce humaine, par M. Édouard Westermarck, professeur de sociologie à l'Université de Helsingfors, traduit de l'anglais par Henry de Varigny. — 1 vol. in-8° cartonné, de 530 p. Paris, Guillaumin et Cie.

Une nouvelle institution financière française. Réponses aux Critiques du Livre « Le chèque Barré » et aux Partisans du Privilège de la Banque de France. — 1 vol. in-8° de 226 p. Mêmes éditeurs.

Le Libre-Échange monétaire. Bribes économiques, par Le comte Rochaid. — 1 vol. in-8° de 208 p. Mêmes éditeurs.

Les Mont-de-Piété en France, par Maurice Vanlaer, avocat. — 1 vol. in-8° de 128 p. Mêmes éditeurs.

Actes du Congrès de la Ligue française de la Moralité Publique, tenu à Lyon les 26, 27 et 28 septembre 1894. — 1 vol. in-8° de 216 p. Mêmes éditeurs.

Étude sur le fonctionnement des Institutions d'Épargne et de Prévoyance, par H. Tourmente. — Broch. in-16 de 82 p. Mêmes éditeurs.

De la Conservation des nations et des familles à l'aide des idées du bien et du juste par F. A. Hélie, juge au Tribunal de la Seine. — Broch. in-16 de 62 p. Mêmes éditeurs.

Le Régime des chemins de fer et les conventions de 1883, par M. Véron Duverger, ancien Conseiller d'État. — Broch. in-8° de 16 p. Mêmes éditeurs.

La Vie privée d'autrefois. Arts et Métiers, etc. Les *magasins de nouveautés*, par Alfred Franklin. — 1 vol. in-12, de 317 p. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie.

La Vie privée d'autrefois. L'enfant. La naissance. Le baptême, par le même. — 1 vol. in-12 de 317 p. Mêmes éditeurs.

Michel Bakounine. Œuvres. Fédéralisme, Socialisme, Antithéologisme, etc. — 1 vol. gr. in-18 de 326 p. Paris, P. V. Stock.

Le Transformisme social, essai sur le progrès et le regrès des sociétés, par Guillaume de Greef. — 1 vol. in-8° de 520 p. Paris Félix Alcan.

La colonisation française en Indo-Chine, par J. L. de Lanessan. 1 vol. gr. in-18 de 360 pages. Même éditeur.

M. d'Hulst. Conférences de Notre-Dame, de 1891 1894. I. Les fondements de la moralité. II. Les devoirs envers Dieu. III. La morale de la famille. — 4 vol. in-8°. Paris, Ch. Poussielgue.

Compte rendu des travaux de la Chambre du commerce de Lyon. Année 1893. — In-10 de 491 p. Lyon, impr. du Salut public.

Annuaire statistique de la ville de Paris. XIIIe année, 1892. — In-4° de 640 p. Paris, G. Masson.

Les Impôts sur les congrégations. — Broch. in-8° de 82 p. Paris, Victor Retaux.

La Suppression des octrois. Rapports de M. J.-B. Pey, secrétaire de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises. — Broch. in-8° de 49 p. Lyon. Impr. du Salut public.

Liste des tarifs applicables au transport des marchandises par chemin de fer, régi par la convention internationale du 14 octobre 1890. — In-4° de 108 p. Berne, impr. Stämpfligle.

Les Accidents du travail et l'assurance obligatoire, par Justin Lambert. — In-8° de 147 p. Paris, A. Pedone.

Life of Adam Smith, by John Rae. — 1 vol in-8° de 449 p. Londres, Macmillan et C°.

Economic classics edited, by W. J. Ashkley. The first six chapters of the principles of political economy and taxation of David Ricardo. In-12 de 118 p. Mêmes éditeurs.

Select chapters and passages from the Wealth of Nations of Adam Smith. — 1 vol. in-12 de 285 p. Mêmes éditeurs.

Annual report of the Comptroller of the Currency. — 1 vol. in-8° 425 p. Washington, 1894.

Twenty second annual report of the Director of the mint. — 1 vol. in-8° de 371 p. Washington, 1894.

I principii della teoria del Valore d'uso, economico di Scambio per F. A. Capparelli, fasc. I, 32 p. Naples, impr. de l'Université.

Studii de economie politica si finante, de Nicolae Idieru. — Vol. I. In-8° de 668 p. Bucarest, Carol Muller.

Memoria leida en la junta general de accionistas del banco de Espana. Broch. in-8° de 39 p. Madrid, 1895.

Le projet de loi sur l'exercice de la pharmacie et le droit de vente des médicaments par les hôpitaux, par J. Lefort. Broch. in-8° de 15 p.

La question franco-suisse et l'union ponr la reprise des négociations commerciales. Broch. in-8°, de 45 p. Paris, au siège de l'Union.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT ET UNIÈME

N° 1. — *Janvier* 1895.

I. Avis des éditeurs 3

II. 1894, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 5

III. Le marché financier en 1894, par M. A. Raffalowich, correspondant de l'Institut 11

IV. La réforme du billet de banque aux Etats-Unis, par M. Raphael Georges Lévy 25

V. Protectionnisme et communisme, par M. Vilfredo Pareto 33

VI. Mouvement colonial, par le Dr Meyners d'Estrey 36

VII. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut 46

VIII. Les perceurs d'isthmes, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 46

IX. Les agrariens et l'agriculture en Allemagne par M. Paul Muller 79

X. Comment on aide au développement de nos colonies, par M. D. B. 89

XI. Nouvelles de Russie, par M. Ladislas Domanski 91

XII. Bulletin. — I. Publications du *Journal officel* 93
II. Le fonctionnarisme 96

XIII. Société d'économie politique (*Réunion du* 5 *Janvier* 1894). — Nécrologie : MM. Auguste Burdeau et Edmond Béziat d'Audibert. — Communication : Congrès des Sociétés savantes en 1895. — Discussion : Les mines d'or de l'Afrique du Sud, leur influence sur le prix des marchandises et sur l'avenir du bimétallisme. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Ch. Letort 90

XIV. Comptes rendus : *Réforme pratique dans le régime des impôts*, par M. Edouard Cohen. Compte rendu par M. René Stourm 141

Mélanges financiers. — La spéculation et la Banque : l'avenir des métaux précieux, le billet de Banque, par M. Raphael-Georges Lévy. — *Tradado de economia politica*, par M. Zorobabel Rodriguez. Comptes rendus par M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut 116

La paix par le droit. Compte rendu par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 121

Lettres d'un parlementaire, par M. Paul Laffite. Compte rendu par M. André Liesse 121

Bibliothèque de l'Enseignement agricole. Les Céréales, par M. C. V. Garola. Compte rendu par M. G. Fouquet..... 124
L'assurance sur la vie et les caisses de retraites, par M. Imbert Cyprès. Compte rendu par M. Eugène Rochetin... .. 127
Recherches ethnologiques sur le Morvan, par MM. Hovelacque et G. Hervé. Compte rendu par M. J. Letort..... 132
La situation économique et sociale du paysan en Roumanie, par M. Charles Ariou. Compte rendu par M. LR..... 134
The evolution of Modern Capitalism, par M. John A. Hobson. Compte rendu par M. E. Castelot..... 136
L'esprit nouveau dans l'action morale et religieuse, par M. l'abbé Crestey. — *La morale chrétienne d'après les enseignements de l'Evangile*, par A. Ott. — *Double péril social. L'Eglise et le Socialisme*, par A. Giraud-Teulon. — *La vie sociale, la morale et le progrès*, par le Dr Julien Pioger. — *La Judée en Europe. La vérité sur les Juifs, leur origine et leur religion*, par Théodore Cailleux. — *La question économia*, par Maximiliano Ibanez. Comptes rendus par M. Rouxel..... 138
Notices bibliographiques..... 150
XI. Chronique économique : Le rétablissement des lois sur les coalitions pour les ouvriers de l'Etat. — Les résultats financiers du protectionnisme et de l'étatisme combinés. — Un échec du mélinisme au Conseil supérieur du commerce. — Une protestation de la Chambre de commerce d'Avignon contre l'aggravation du régime douanier. — Le protectionnisme et l'enseignement de l'économie politique. — Le *modus vivendi* douanier entre la France et l'Espagne. — Deux mots à la *Justice*, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 153
XVI. Bulletin bibliographique..... 159

N° 3. — *Février* 1895.

I. L'Avenir de l'Europe, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut..... 161
II. L'économie de l'Histoire (suite), par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 179
III. Malthus et la statistique, par M. Guiseppe Flamingo, directeur de *Rivista di Sociologia*..... 194
IV. Mouvement agricole, par M. G. Fouquet..... 207
V. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel..... 219
VI. Soupes et restaurants populaires, par M. Daniel Bellet.... 242
VII. Bimétallisme, par M. Henri Dunning Mac-Leod. Etude par M. A. Raffalovich, correspondant de l'Institut..... 250
VIII. Correspondance : Les finances russes, par M. Léon Winiarski. 256
IX. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel*..... 259
II. Les opérations des caisses d'épargne en 1894..... 261

III. Les recettes des théâtres de Paris en 1894..... 251

X. Société d'économie politique (Séance du 5 février 1895). — Discussion. L'assurance obligatoire et la responsabilité civile relativement aux accidents du travail. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Ch. Letort..... 263

XI. Comptes rendus : *La logique sociale*, par M. G. Tarde. Compte rendu par M. Lamé Fleury..... 283

Etudes sociales. Socialisme et charité, par M. le comte d'Haussonville. Compte rendu par M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut..... 283

The unemployed (Les Sans-travail), par M. Geoffroy Drage. Compte rendu par M. E. Castelot..... 191

Les questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui, par M. Daniel Zolla. — *Recherches de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture*, par M. A. Pétermann. Comptes rendus par M. G. Fouquet..... 291

Gloires et souvenirs maritimes, par M. Maurice Loir. — L'industrie de la soie en France, par M. Natalis Rondot. Comptes rendus par M. LR..... 297

L'individu, par M. E. Thirion. — *La production agricole, indigène, et la concurrence étrangère*. Conséquences de la lutte. par M. J. Piret. Comptes rendus par M. Rouxel. 303

XII. Notices bibliographiques..... 307

XIII. Chronique économique : Le remède à l'instabilité gouvernementale. — Une proposition socialiste de suppression de l'Eglise par l'Etat. — Le patriotisme protectionniste. — Les transports et le pain de guerre. — Les deux côtelettes du peuple. — La bergerie de Rambouillet. — Un vœu suggestif du Syndicat agricole de la Réunion. — La supériorité de l'industrie privée en matière de colonisation. La Compagnie de l'Afrique australe. — L'arrangement relatif à l'État du Congo. — Le mouvement de la population française en 1893. — Un bon point pour le référendum suisse. — La crise monétaire aux Etats-Unis et son remède. — Le projet de fédération australienne. — L'*umstuzrvorlage* au Reichstag. Le baron de Stumm et M. A. Wagner. — Le Comité de défense et de progrès social, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. 309

N° 3. — *Mars* 1895.

I. Le protectionnisme communal, par M. J. Charles-Roux, député..... 321

II. Malthus et la statistique (*fin*), par M. Giuseppe Flamengo... 340

III. Le Dahomey, par M. LR..... 351

IV. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet.. 365

V. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (du 20 novembre 1894 au 15 février 1895), par M. J. Lefort.... 380

VI. La politique des traités de commerce, discours de M. Léon Say membre de l'Académie française, député..... 395

VII. Une réception royale au Cambodge, par le Dr Meyners d'Estrey..... 404

VIII. Correspondance. Réclamation de M. Rochussen et Réponse de M. Maurice Block 409

IX. Bulletin. — I. Publications du *Journal officiel* 411
II. Le banquet de la Chambre de commerce anglaise 412
III. Le banquet du commerce extérieur 415
IV. Les beautés de la charité publique : une nuit au refuge municipal 418
V. Deux dialogues 420

X. Société d'économie politique (*Réunion du 5 mars* 1895). — Nécrologie : M. Récipon. — Discussion : D'un impôt sur la rente française. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Ch. Letort 427

XI. Comptes rendus. — *Conduite de la vie civilisée*, par M. J. C. Courcelle-Seneuil. — *Les assurances ouvrières en Allemagne*, par M. Maurice Block, membre de l'Institut. Compte rendu par M. André Liesse 443
Eléments d'Economie politique, par M. J. Rambaud. Compte rendu par M. G. du Puynode 447
Un livre du Japon, par M. Namirokou. Compte rendu par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 450
Des contrats par correspondance. Du rôle de la correspondance dans l'exécution des contrats. Compte rendu par M. J. Lefort 451
L'idée sociologique de l'Etat, par M. Gumplowicz. Compte rendu par M. E. Castelot 453
Les Trades Unions et les Associations professionnelles en Belgique, par M. E. Dubois Compte rendu, par M. LR 456
Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons type, avec introduction de M. Alfred de Foville. — *La teoria del salario nel concetto dei principali Economisti per aldo contento.* Comptes rendus par M. Rouxel 462

XII. Notices bibliographiques 465

XIII. Chronique économique : La ligue pour la suppression du commerce intérieur de la France. — L'interdiction de l'importation du bétail américain. — Le monopole de l'importation des céréales, réclamé par les agrariens allemands. — Une nouvelle prime allouée aux propriétaires de charbonnages. — L'augmentation des dépenses et la diminution des recettes. — La décentralisation. — Les bienfaits de l'administration coloniale à l'île Saint-Barthélemy. — La suppression des octrois à Lyon. — Les zones franches. — Le bimétallisme à la Chambre des communes. — Le gin et le Congo. — L'association coopérative internationale, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 467

XIV. Bulletin bibliographique 475

Table des matières du tome XXI 477

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXII

(AVRIL A JUIN 1895)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Ce

Rue Richelieu, 14

1895

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉCONOMIE DE L'HISTOIRE[1]

V. — Les progrès qui ont changé les conditions d'existence des sociétés du second âge. — I. L'augmentation de la puissance destructive de l'homme.

Récapitulation des progrès qui ont déterminé la constitution économique et politique des sociétés du second âge. — Progrès qui ont agi pour changer successivement leurs conditions d'existence et nécessiter un changement correspondant de leur organisme. — Progrès de la puissance destructive de l'homme. — Matériel et procédés originaires de la guerre. — Comment ils se sont transformés. — Que les progrès du matériel ont déterminé ceux du personnel. — Elévation de la qualité de la valeur militaire. — Rôle croissant de la force morale. — Que ces progrès ont eu pour résultat d'assurer la civilisation contre le risque des invasions barbares. — Que les invasions barbares sont devenues moins fréquentes à mesure qu'elles devenaient moins productives. — Qu'elles ont cessé lorsqu'elles n'ont plus couvert leurs frais. — Que les peuples civilisés envahissent à leur tour le domaine de la Barbarie. — Que la guerre a cessé, en conséquence, d'être productive de sécurité. — Sa décadence, au point de vue économique. — Qu'elle coûte aujourd'hui plus qu'elle ne rapporte. — Progrès qui ont augmenté ses frais de production et diminué ses profits. — Qu'elle ne peut plus être utile que dans un seul cas : lorsqu'elle sert à étendre le domaine de la civilisation.

Les lois naturelles de l'économie des forces et de la concurrence vitale ont été les moteurs des progrès par lesquels l'homme a élevé sa condition au-dessus de celle des autres espèces animales. Sous leur impulsion, il s'est créé un armement artificiel au moyen duquel il a pu atteindre le gibier avec une moindre dépense de force et de peine, et se défendre contre les animaux, ses concurrents, mieux pourvus d'armes naturelles. Sous la même impulsion et pour subvenir aux mêmes

[1] Voir le numéro de février.

nécessités, il s'est associé à ses semblables, il a formé des troupeaux, des clans ou des tribus, et ces sociétés embryonnaires se sont approprié les cantons qu'elles avaient explorés et où elles se procuraient leur subsistance aux dépens des espèces végétales et animales. Mais ces premiers progrès en nécessitaient d'autres : l'homme en augmentant sa puissance destructive par l'invention d'un armement artificiel et en s'associant à ses semblables, s'exposait à épuiser ses ressources alimentaires : il dut aviser aux moyens de les conserver; il opéra en conséquence une sélection entre les espèces de gibier, réduisit les plus productives à l'état de bétail, pourvut à leur subsistance, à leur multiplication et à leur défense, de chasseur il devint pasteur et de destructeur producteur. Cependant ce bétail auquel il demandait maintenant sa subsistance et qu'il était obligé de nourrir en toute saison, il était intéressé à lui fournir les aliments les plus productifs de viande et de lait. De là une nouvelle sélection qui lui fit reconnaître les végétaux les plus propres à la nourriture de son bétail, découvrir ceux qui convenaient à la sienne, chercher les procédés et inventer les instruments nécessaires pour multiplier les uns et les autres. Ces procédés découverts, ces inventions faites, ses conditions d'existence se trouvèrent changées. Tandis que le travail d'une centaine de chasseurs fournissait à peine et d'une manière précaire, la subsistance de 2 ou 300 individus et que son insuffisance nécessitait le sacrifice des plus faibles, le travail du même nombre d'agriculteurs sur les alluvions fertiles des grands fleuves pouvait en nourrir des milliers. Alors, la population put s'accroître dans la même proportion que ses subsistances, ceux qui les produisaient purent pourvoir plus largement qu'auparavant à leurs autres besoins et les travaux se diviser en conséquence. Au lieu de continuer à produire eux-mêmes les articles du vêtement, du logement, etc., les agriculteurs trouvèrent avantage à employer leur travail à cultiver une étendue de terre plus grande que celle qui suffisait à leurs besoins alimentaires et à échanger l'excédent contre d'autres produits et d'autres services créés par les travailleurs auxquels ils fournissaient cet excédent. La division du travail engendra l'échange, et l'échange provoqua, en la nécessitant, l'invention de la monnaie. Celle-ci eut pour effet d'étendre les débouchés des différentes industries, au moins jusqu'à la limite où les produits pouvaient être transportés et échangés avec sécurité. Le commerce naquit par un nouveau progrès de la division de travail, suscité, comme les précédents, sous l'impulsion de la loi naturelle de l'économie des forces.

Des progrès d'une autre nature, mais déterminés encore par la substitution de l'industrie productive de l'agriculture à l'industrie

destructive de la chasse, accompagnèrent ceux-là. La pratique de l'agriculture exigea l'individualisation de la propriété du sol, et rendit possible celle des femmes et des enfants ; le patriarcat remplaça le matriarcat. Les nécessités de la défense contre les tribus qui continuaient à demander leur subsistance à la chasse, à l'anthropophagie et au pillage obligèrent les sociétés en voie de civilisation à appliquer le principe de la division du travail à la production de leur sécurité intérieure et extérieure, en la spécialisant comme les autres industries. La sécurité intérieure nécessitait l'établissement d'un ensemble de règles de conduite individuelles ou collectives et d'un pouvoir capable d'en assurer l'observation. La sécurité extérieure exigeait la constitution d'une force organisée, d'une armée, composée d'hommes aptes au métier de la guerre, hiérarchisés et disciplinés. Grâce à l'ascendant que valait aux uns leur supériorité d'intelligence et de connaissances, l'appui et l'intervention active du sentiment religieux, aux autres leur supériorité de force physique et d'aptitudes de combat, les individus en possession de ces facultés d'élite constituèrent la classe gouvernante et guerrière des sociétés. Le plus souvent, cette classe gouvernante s'établit par voie de conquête, et pourvut à sa subsistance au moyen de redevances en travail, en nature ou en argent dont elle fixait elle-même le taux. Les classes soumises à sa domination se composaient d'une minorité composée du personnel dirigeant des entreprises de production, et de la multitude qui fournissait l'énorme proportion de force physique nécessaire à la mise en œuvre d'un matériel imparfait et grossier. Le régime adapté à cet état de choses était celui du monopole corporatif limité par la coutume et de l'esclavage tempéré par l'intérêt des propriétaires, car il était le seul qui permît aux sociétés de conserver et de développer les forces et les ressources dont elles avaient besoin pour résister à la pression continue de la concurrence vitale sous sa forme destructive de guerre. Il était, en un mot, le seul conforme à la loi de l'économie des forces. En effet, toutes les industries constituaient autant de monopoles naturels et ne pouvaient être exercées utilement, sans déperdition de forces, que par un nombre limité d'entreprises. Celle du gouvernement et de la défense, en vertu de sa nature particulière, n'en comportait qu'une seule. Les entreprises de production en comportaient un nombre déterminé par l'étendue de leur débouché, mais ce débouché était étroitement limité par l'obstacle des distances et le défaut de sécurité. Lorsque ces entreprises appartenaient aux membres de la classe gouvernante et guerrière, ils en proportionnaient le nombre aux besoins de leur consommation. Plus tard,

lorsqu'ils trouvèrent plus de profit à laisser le personnel dirigeant des entreprises travailler pour son propre compte, sous la réserve d'un droit de préemption ou moyennant une redevance, les entrepreneurs à leur tour trouvèrent avantage à se syndiquer pour exploiter le marché qui leur était ouvert. Ils formèrent dans chaque branche d'industrie ou de commerce une corporation. A l'exemple de la corporation gouvernante, ces corporations industrielles et commerciales, en possession exclusive de l'approvisionnement de leur marché, pouvaient fixer le prix de leurs produits ou de leurs services au-dessus du taux nécessaire pour couvrir leurs frais de production augmentés d'un profit rémunérateur. A ce pouvoir du producteur, investi du monopole du marché, les consommateurs opposèrent leur pouvoir de refuser les produits ou les services dont le prix leur semblait hors de proportion avec les frais de production. La coutume intervint alors et elle obligea les producteurs à régler leur production de manière à mettre leur offre en équilibre avec la demande au niveau du taux nécessaire pour en couvrir les frais. Quoique la coutume demeurât sans efficacité à l'égard des denrées dont la production échappait à la volonté des producteurs, elle constitua le seul frein qui pût contenir dans des limites utiles le pouvoir des producteurs de produits ou de services, y compris même ceux de la corporation gouvernante et guerrière. Cependant les fonctions supérieures du gouvernement, de la défense et de la production étaient peu nombreuses en comparaison des emplois inférieurs. Ceux-ci n'exigeaient que la mise en œuvre de la force physique de l'homme, et ils étaient par leur nature même impropres à développer les facultés intellectuelles et morales que nécessite le gouvernement de soi-même. La multitude qui les exerçait était incapable à la fois de proportionner l'offre de ses services à la demande, au niveau de ses frais d'existence et de régler utilement sa consommation. Elle ne pouvait subsister qu'à la condition d'être soumise à un régime de tutelle. Ce régime s'établit sous une forme brutale et grossière, mais la seule possible et efficace : celle de l'esclavage. Le maître exerçait un pouvoir illimité sur ses esclaves, quoique la coutume intervînt encore, dans quelque mesure, pour tempérer ce pouvoir. Mais plus que la coutume, son intérêt le portait à veiller à leur conservation et à régler utilement leur reproduction.

Tel était l'organisme de défense et de production que comportaient les conditions d'existence des sociétés du second âge. Ce sont les sociétés où cet organisme était le plus conforme à la loi de l'économie des forces, où les corporations possédaient la plus grande capacité, gouvernante, guerriere ou industrielle, où, en même temps, la

coutume était assez efficace pour réprimer l'abus de leur pouvoir, où il était le mieux pourvu au gouvernement et à la conservation de la multitude esclave, ce sont, disons-nous, ces sociétés, qui devenaient les plus fortes et l'emportaient sur les autres dans les luttes de la concurrence vitale, sous sa forme destructive de guerre.

Mais les mêmes lois naturelles, sous l'impulsion desquelles les conditions d'existence des sociétés primitives s'étaient modifiées, continuaient d'agir pour changer celles des sociétés du second âge et nécessiter des changements correspondants dans leur organisme.

Ces progrès peuvent être rangés en trois catégories : 1° ceux qui ont accru la puissance destructive de l'homme ; 2° ceux qui ont augmenté sa puissance productive ; 3° ceux qui ont développé sa capacité de se gouverner.

I. *Les progrès de la puissance destructive de l'homme.*— Comme toutes les autres branches de l'activité humaine, l'industrie de la destruction s'est successivement perfectionnée par la pratique, mais ses progrès ont été aidés, dans une large mesure, par ceux des sciences et des arts de la production. A l'origine, les hommes font la guerre avec un outillage rudimentaire, des bâtons et des pierres dont ils augmentent ensuite l'efficacité en les lançant au moyen d'arcs et de frondes. La découverte des métaux et l'art de les façonner déterminent un nouveau progrès de leur armement ; les armes offensives deviennent plus redoutables et suscitent la création d'un armement défensif : on invente le bouclier et la cuirasse ; on fortifie les habitations en creusant des fossés et en élevant des remparts ; enfin les recherches et les expériences des alchimistes aboutissent à l'invention de la poudre et d'un matériel de destruction incomparablement plus puissant que celui auquel il se substitue. Ce nouveau matériel, après être demeuré presque stationnaire pendant quatre ou cinq siècles, se transforme soudainement et reçoit un accroissement de puissance au moins égal à celui qu'avait déterminé l'invention de la poudre, grâce aux progrès extraordinaires de la mécanique et de la chimie. Michel Chevalier a donné, comme on sait, un aperçu saisissant de l'augmentation de la puissance productive de l'homme, dans les industries de la mouture du blé, de la filature, etc., sous l'influence des progrès de la machinerie de ces industries ; sa puissance destructive ne s'est pas accrue dans une moindre proportion depuis l'invention des armes à longue portée, la découverte et la mise en œuvre des explosifs tels que la dynamite et ses succédanés. Et quoique nos budgets de la guerre semblent attester qu'elle a renchéri en se développant, il suffit d'un peu de réflexion pour se convaincre qu'à mesure qu'elle s'accroît, ses frais de produc-

tion diminuent. En effet, une armée de dix mille hommes pourvus de fusils à longue portée et de canons chargés d'obus à la dynamite peut produire une quantité de force destructive au moins égale à celle que produisait une armée d'un million d'hommes avant l'invention de la poudre, et ce million d'hommes coûtait incomparablement plus cher en frais de nourriture, de vêtement, d'armement, de transport. Le prix de revient de sa force destructive était donc d'autant plus élevé. A ces progrès du matériel se sont joints ceux de l'art de la guerre. La stratégie, la tactique, l'art de fortifier les places, de construire des camps retranchés, etc., se sont perfectionnés comme le matériel et ont contribué de même à l'augmentation de la puissance destructive.

Cet ensemble de progrès dans le matériel de guerre en a nécessité un autre dans le personnel. De même que le personnel des chemins de fer doit mettre en œuvre des facultés et posséder des connaissances techniques supérieures à celles des portefaix et des conducteurs de bêtes de somme, le personnel des armées modernes doit déployer des facultés et être pourvu de connaissances que ne demandait point l'ancien matériel de guerre. Le progrès le plus important, quoique encore le moins aperçu, que l'emploi du nouveau matériel ait exigé du personnel, est celui de la qualité de la valeur militaire. Lorsque la lutte avait lieu corps à corps ou à une distance qui pouvait être rapidement franchie, les qualités purement physiques, l'agilité, le courage instinctif de l'animal carnassier que l'homme possède comme le lion, le tigre, le coq de combat et qui n'en diffèrent point de nature, suffisaient pour donner la victoire. Il n'en est plus ainsi depuis que les armes à longue portée ont rendu à peu près impossible la lutte corps à corps ou même à une faible distance. La qualité nécessaire du courage a changé. Cet espace agrandi et porté parfois à plusieurs kilomètres que parcourent des projectiles meurtriers, il faut cependant le franchir pour faire reculer l'ennemi et remporter la victoire. Dans ce trajet qui n'exigeait naguère encore qu'un élan rapide, qui exige maintenant une longue marche, il faut opposer une force morale, énergique et persistante, aux assauts multipliés de l'instinct physique de la conservation, assauts qui deviennent de plus en plus vifs à mesure que la diminution de la distance accroît le péril.

Cette force morale a sa source dans le sentiment du devoir et elle se développe à mesure que les progrès de l'organisme social et de l'industrie en exigent davantage l'emploi. Des hommes libres et responsables de leur destinée ont beaucoup plus souvent besoin d'y recourir que des esclaves dont l'existence est assurée, pour résister

aux impulsions qui les poussent à sacrifier à la satisfaction de leurs besoins actuels, celle de leurs besoins futurs ou leurs obligations envers leur famille et les autres membres de la société. De même, dans un état avancé de l'industrie, lorsque le moindre manquement de soin ou d'attention, dans la direction ou la surveillance d'une machine puissante, peut causer un dommage considérable et parfois compromettre de nombreuses existences, la force morale apparaît comme la qualité la plus nécessaire à l'ouvrier, car elle peut seule assurer l'accomplissement exact de sa tâche professionnelle. De même enfin, lorsque les perfectionnements apportés dans le matériel de guerre aggravent et prolongent le risque de destruction auquel est exposé le soldat, la force morale lui devient plus nécessaire pour affronter ce risque. Que conclure de là, sinon que dans l'industrie de la destruction comme dans celle de la production la victoire dépend non seulement de la puissance du matériel, mais encore des qualités du personnel, parmi lesquelles figurent en première ligne le sentiment du devoir et la force morale dont il est la source. Or sous ce rapport, les peuples civilisés, et en particulier ceux chez lesquels l'individu est le plus libre, partant le plus complètement responsable de sa destinée, possèdent une supériorité que les peuples arriérés ne pourront acquérir qu'à la condition de s'élever au même niveau de civilisation.

C'est grâce à cette supériorité successivement accrue du matériel et du personnel de leurs armées que les peuples en voie de civilisation sont aujourd'hui assurés contre les invasions des barbares. Tandis que le domaine de la civilisation n'apparaissait, au début, que comme un îlot au milieu d'un océan de barbarie et qu'à mesure qu'il s'étendait, il ne cessait point d'être entamé par des peuples chasseurs ou pasteurs que la nature de leur industrie rendait particulièment aptes à la guerre, ce domaine est maintenant défendu par une puissance destructive hors de toute proportion avec celle des peuples en retard. Ce progrès, toutefois, a été lent et la lutte entre la civilisation et la barbarie est demeurée longtemps incertaine. Après avoir été contenus et refoulés par l'empire romain, les barbares ont fini par le détruire et par se le partager. Mais au lieu de se borner à un simple pillage des richesses mobilières accumulées par les populations envahies, ces barbares, arrivés déjà à un certain degré de développement intellectuel et moral, s'emparèrent du sol, s'y établirent à demeure, en se mettant à la place de la classe possédante et gouvernante. Intéressés désormais à défendre le domaine qu'ils avaient conquis, ils opposèrent au flot des invasions une barrière plus solide que celle qu'ils avaient renversée. Quand survinrent de nouveaux

envahisseurs, les Huns et, plus tard, les Sarrazins et les Turcs, ils les repoussèrent. Ce ne fut, néanmoins, qu'au XVIIe siècle, par la levée du siège de Vienne, que l'ère des invasions des peuples barbares ou d'une civilisation inférieure se trouva close.

Ajoutons que si les invasions des barbares sont devenues de moins en moins fréquentes et ont fini par cesser entièrement, c'est sous l'influence d'une cause purement économique ; c'est parce qu'elles ont été de moins en moins productives et sont devenues finalement improductives. Lorsque les peuples civilisés étaient faibles, les chances de profit des barbares dépassaient les risques de perte dans leurs entreprises d'invasion et de conquête. A mesure qu'ils devenaient plus forts, les chances de profit des envahisseurs baissaient, et les risques de perte s'élevaient. Depuis que les peuples civilisés ont acquis une puissance absolument prépondérante, les risques ont dépassés les chances, et, comme il arrive dans toutes les industries, les entreprises d'invasion et de conquête ont été abandonnées par les barbares parce qu'elles ne couvraient plus leurs frais.

Mais si les barbares ne couvrent plus leurs frais dans leurs entreprises, si la guerre d'invasion et de conquête est devenue pour eux improductive, ne continue-t-elle pas à être productive pour les peuples civilisés ?

A l'origine, elle était, avant tout, productive de sécurité, même lorsqu'elle mettait aux prises des peuples en voie de civilisation, car elle exerçait et développait, par l'exercice, leurs facultés de combat et provoquait un progrès du matériel et des procédés de l'art militaire qui contribuait à accroître leur pouvoir de résistance aux invasions des barbares ; mais du moment où leur prédominance militaire est devenue décisive, où la sécurité de la civilisation a été assurée, le profit que la guerre procurait de ce côté a disparu. A leur tour, les peuples civilisés, devenus les plus forts, ont envahi et entamé le domaine des barbares ou des peuples en retard. Ils occupent aujourd'hui, non seulement l'Europe, l'Amérique et l'Australie, mais encore une partie de l'Asie et ils se partagent le continent noir. Enfin, les résultats des guerres de la Russie avec la Perse, de la France et de l'Angleterre avec les autres nations asiatiques et les peuplades africaines attestent qu'il leur suffirait de mettre en œuvre un faible contingent de leur puissance destructive pour s'emparer des régions de notre globe sur lesquelles leur domination ne s'étend pas encore. Ils sont, pour tout dire, les maîtres du monde. Cela étant, la guerre a cessé d'être la sauvegarde nécessaire de la civilisation, en d'autres termes, elle a cessé d'être productive de sécurité.

Il n'est plus resté à son actif que les profits matériels que le vain-

queur peut en retirer. Dans les premiers âges de la civilisation, ces profits étaient considérables. La guerre était, pour les peuples qui y étaient particulièrement aptes, la plus productive des industries. Le pillage d'abord, la conquête d'un territoire, l'asservissement et l'exploitation de sa population, au moyen de corvées, de redevances en nature ou d'impôts en argent, ensuite, leur fournissaient d'amples moyens de subsistance et couvraient et au-delà les frais de leurs entreprises belliqueuses. En est-il encore ainsi aujourd'hui ? Les profits de la guerre peuvent-ils encore en couvrir les frais ? L'histoire de toutes les guerres qui ont eu lieu entre les peuples civilisés, depuis plusieurs siècles, atteste que les profits en ont progressivement diminué, tandis que les frais en ont, non moins progressivement, augmenté, et, finalement, que toute guerre qui met aux prises des membres de la communauté civilisée, coûte aujourd'hui à la nation victorieuse plus qu'elle ne peut lui rapporter.

Cette décadence de la guerre, considérée comme une industrie, a été causée par un ensemble de progrès réalisés, les uns, dans les arts de la production, les autres, dans l'art de la destruction. A mesure que les progrès de l'industrie ont déterminé l'accroissement de la population et de la richesse, les nations ont pu consacrer à leur défense un plus grand nombre d'hommes et une masse plus considérable de capitaux. La force de résistance de chacune s'étant augmentée, il a fallu pour la surmonter, une force proportionnée à cette augmentation. Les nations civilisées ont été amenées, en conséquence, à mettre sur pied des armées de plus en plus colossales, pourvues d'un énorme matériel, et le développement de la richesse et du crédit leur a permis de dépenser, soit en prévision de la guerre, soit dans la guerre même, des sommes de plus en plus fortes. Ajoutons que les progrès réalisés dans le matériel de la destruction, en les obligeant à renouveler leur armement, souvent même avant qu'il n'ait servi, ont contribué encore à l'augmentation de leurs dépenses. Sous l'influence de ces différentes causes, les frais de production de l'industrie de la guerre se sont accrus d'une manière continue, surtout depuis que la découverte, la captation et la mise en œuvre des forces naturelles ont imprimé un essor extraordinaire à la puissance productive de l'homme.

En même temps que ces progrès augmentaient les frais de production de la guerre, d'autres progrès en diminuaient la productivité. Nous venons de voir qu'elle n'a plus pour résultat d'augmenter la sécurité générale des nations civilisées. De quelle nature sont les profits qu'elles en peuvent tirer ? Ces profits consistent dans des annexions de territoires, des indemnités ou des tributs. Mais les

annexions de territoires n'augmentent la richesse des classes nombreuses, vouées à l'agriculture et aux autres industries, qu'en étendant leurs débouchés, et cette extension peut être obtenue à moins de frais par un abaissement ou un reculement des barrières douanières et la création d'un supplément de voies de communication. Quant aux indemnités, une bonne part en est absorbée par les récompenses accordées aux artisans notables de la victoire. D'ailleurs si élevées qu'elles soient, et même en supposant qu'elles soient augmentées d'un tribut annuel, elles ne suffisent point à couvrir, avec les frais de la guerre, l'exhaussement du risque que causent les passions antagoniques surexcitées par la guerre et le développement des armements qu'il nécessite. Seuls les membres du personnel gouvernemental et administratif et de la hiérarchie des militaires de carrière, tirent profit d'une guerre victorieuse. Les uns trouvent un accroissement temporaire de débouché dans le territoire annexé, temporaire, disons-nous, car ce territoire ne tarde pas longtemps à fournir son contingent de concurrents aux emplois de l'Etat ; les autres reçoivent un avancement plus rapide, sans oublier l'augmentation de leurs appointements pendant la durée de la guerre, et finalement l'extension — permanente celle-ci —, de leur débouché, causée par l'aggravation du risque de guerre. Mais si l'appât de ces profits suffit à nourrir les passions belliqueuses de la classe dans laquelle se recrutent principalement les fonctionnaires civils et militaires, ils sont peu de chose en comparaison des pertes que cause la guerre à la masse de la nation, tant par les dépenses directes qu'elle occasionne en tout temps que par les dommages indirects qu'inflige à la généralité des nations rendues solidaires par le commerce, la crise qu'elle déchaîne. Toute guerre entre les peuples civilisés se solde donc par un déficit et ce déficit va croissant à mesure qu'elle exige une production plus considérable de puissance destructive.

En revanche, les guerres que les nations civilisées entreprennent contre les peuples barbares ou à demi civilisés peuvent encore être productives lorsqu'elles ont pour objet d'assurer la sécurité des entreprises de colonisation ou d'étendre le domaine de la civilisation, mais encore faut-il que les régions conquises renferment assez de matériaux de production exploitables pour couvrir et au-delà les frais de la conquête, et, au point de vue de l'intérêt général de l'humanité, qu'elle ait pour résultat d'élever moralement leurs populations et non de les abaisser.

Cependant si, d'une part, la guerre a cessé d'être l'agent indispensable de la sécurité de la civilisation ; si d'une autre part, elle est devenue de productive improductive, n'est-elle pas encore, comme

elle l'était dans les premiers âges de l'humanité, un propulseur nécessaire du progrès ? Nous allons voir qu'elle a été remplacée dans cet office par une forme à la fois plus économique et plus efficace de la concurrence vitale, la concurrence industrielle, née des progrès que sa devancière a suscités, et qui ont successivement accru la puissance productive de l'homme.

VI. — L'augmentation de la puissance productive de l'homme.

Point de départ de l'augmentation de la puissance productive de l'homme. — Condition nécessaire de ce progrès : l'extension des débouchés. — Monopole naturel que la limitation des débouchés conférait à l'industrie des sociétés du second âge. — Que ce monopole nécessitait l'institution d'un régime de syndicats corporatifs pour limiter la production et d'une coutume pour limiter les profits. — Vice de ce régime : obstacle qu'il opposait au progrès de l'industrie. — Pourquoi les débouchés ont pu s'étendre malgré l'obstacle des distances et du défaut de sécurité. — Diversité des éléments et des agents de la production dans les différentes régions de notre globe. — Que cette diversité a été le moteur de l'extension de la sphère des échanges. — Rôle du commerce. — Comment il a agi pour étendre les marchés et susciter la concurrence entre les producteurs. — Entreprises fondées en dehors des corporations pour approvisionner les marchés étrangers. — Progrès réalisés par ces entreprises, grâce au stimulant de la concurrence.— Monopole qu'elles s'efforçaient d'acquérir.— Origine du système colonial. — Causes qui ont déterminé la décadence du régime des corporations et l'avènement de la liberté de l'industrie. — Progrès réalisés sous l'impulsion de la concurrence industrielle.

Il ne faut pas perdre de vue le point de départ de l'augmentation de la puissance productive de l'homme. Ce point de départ se trouve dans le progrès qui lui a permis de se procurer, en échange de son travail, une quantité de subsistances dépassant son besoin de nourriture. Ce progrès a été réalisé par les inventions et découvertes qui ont substitué l'agriculture aux industries primitives de la chasse et de la recherche des fruits naturels du sol, communes aux animaux et à l'homme. Une exploitation agricole fournissant une quantité d'aliments supérieure à celle qui était nécessaire pour nourrir l'agriculteur et sa famille, l'excédent, selon qu'il était plus ou moins considérable, pouvait être employé à nourrir un nombre plus ou moins grand d'individus employés à la production d'autres articles de consommation. D'abord, ces articles, produits ou services, n'ont eu pour débouché que le domaine agricole même : tandis qu'une partie de la population de ce domaine était employée aux diverses et mul-

tiples opérations de la production alimentaire ; qu'elle était occupée à soigner le bétail, à labourer la terre, à semer le blé, à le récolter, à le moudre, à transformer la farine en pain, une autre partie pouvait être employée au gouvernement et à la défense du domaine, à la confection des outils et des vêtements, à la construction et à l'ameublement de l'habitation : à la hutte ou à la caverne primitive, elle pouvait substituer un bâtiment spacieux et commode, en pierres ou en briques. Chacun des membres de cette famille ou de ce groupe, auquel l'augmentation de la productivité de l'industrie alimentaire fournissait la subsistance nécessaire, pouvait se vouer aux travaux qui étaient le mieux adaptés à ses forces et à ses aptitudes. Et l'expérience ne tardait pas à attester qu'en se livrant d'une manière continue à la même occupation ou à des occupations de même nature, un travailleur produisait davantage et mieux qu'en s'adonnant à des industries différentes. Toutefois les travaux ne pouvaient se diviser, et les industries se spécialiser qu'à la condition de posséder un débouché assez étendu pour absorber la totalité des produits de leur activité continue. L'invention de la monnaie contribua à l'agrandissement des débouchés, en facilitant l'échange des produits et des services entre les populations des domaines avoisinants. Les professions et les métiers proprement dits purent se séparer de l'industrie agricole et se grouper économiquement dans des bourgs ou des cités.

Cependant, dans ce nouvel état des choses, les marchés ne pouvaient s'étendre au delà d'un rayon, communément assez court, par suite de l'absence de sécurité et de l'insuffisance des moyens de communication. Ces marchés de consommation naturellement limités ne comportaient qu'un nombre, limité aussi, d'entrepreneurs de production. De là, la constitution du monopole des syndicats corporatifs, tempéré par la coutume. Mais si cette organisation de l'industrie avait l'avantage de pourvoir aussi exactement que possible à l'établissement de l'équilibre de la production et de la consommation au niveau du prix nécessaire pour couvrir les frais et la rémunération du producteur et assurer ainsi l'approvisionnement du consommateur, il avait pour défaut d'affaiblir et même de supprimer le stimulant de la concurrence. A cet égard, la situation des corporations industrielles différait essentiellement de celle de la corporation gouvernante. Tandis que cette corporation propriétaire et exploitante de l'établissement politique était continuellement exposée à être expropriée par la concurrence, sous sa forme destructive de guerre, et, par conséquent, excitée au plus haut point à perfectionner son matériel et ses procédés de défense et de gou-

vernement, les corporations industrielles protégées à l'origine par des obstacles naturels auxquels elles suppléèrent plus tard par des obstacles artificiels, n'avaient aucun intérêt à augmenter leur puissance productive, en perfectionnant leur matériel et leurs procédés de production. La limitation du débouché rendait le progrès inutile et frappait de stérilité les conceptions du génie des inventeurs. En effet, l'emploi des machines et des procédés perfectionnés ne pouvait diminuer les frais de la production et déterminer l'abaissement du prix, qu'à la condition que le marché fût assez étendu pour absorber le surcroît de produits que ce progrès permettait de créer. A la vérité, on pouvait, en réduisant le prix, mettre le produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, mais si ce nombre demeurait insuffisant, l'emploi de l'ancien outillage continuait d'être plus économique que celui du nouveau. Un chemin de fer, par exemple, peut transporter plus vite et à meilleur marché qu'une diligence voyageurs et marchandises ; cependant, si la région où il est établi ne peut fournir, même au prix de transport abaissé au minimum, un assez grand nombre de voyageurs et une assez grande quantité de marchandises pour couvrir les frais de ce véhicule plus puissant, mais aussi plus coûtenx, il sera plus économique de s'en tenir à la diligence; or tel était le cas de la généralité des industries confinées dans des marchés que limitaient étroitement l'obstacle naturel des distances et, plus encore, le défaut de sécurité. La puissance productive devait, en un mot, se proportionner à la puissance de consommation. On s'explique ainsi l'immobilité de l'industrie, à partir du moment où son outillage se trouva adapté à ses débouchés, et le discrédit dont furent frappés les inventeurs dont les conceptions devenaient inapplicables.

Les obstacles qui limitaient les marchés n'étaient heureusement pas insurmontables; mais il fallait, pour les surmonter, l'appât d'un profit suffisant. Si toutes les régions du globe avaient possédé les mêmes éléments et les mêmes agents de production, cet appât aurait manqué, car on n'aurait trouvé aucun profit à affronter les risques de l'insécurité et à supporter les fatigues et les frais du transport à distance pour aller chercher dans des régions éloignées des produits que l'on pouvait se procurer dans la localité même. Les populations se seraient, selon toute apparence, immobilisées dans leurs habitats primitifs ou n'en seraient sorties que pour s'entre-dépouiller et s'entre-détruire, et leur industrie, arrêtée dans ses progrès par la limitation naturelle de ses débouchés, serait démeurée à l'état rudimentaire.

Mais le caractère essentiel de la constitution de notre globe c'est

la diversité de ses climats et de ses gisements de minéraux, de végétaux et d'animaux, et peut-être cette diversité qui apparaît de plus en plus comme la cause déterminante de l'établissement d'une société universelle entre les hommes, est-elle l'argument le plus fort que l'on puisse invoquer en faveur d'un plan raisonné de la création. Chaque région du globe contenant des éléments et des agents de production qui sont absents dans les autres, les hommes sont naturellement excités à se procurer les produits dont ils ne possèdent point les matériaux, ou qu'ils ne peuvent créer eux-mêmes qu'à grands frais, par l'échange de ceux dont ils possèdent les matériaux en abondance et qu'ils peuvent créer à moins de frais. Cet échange rapporte, aux deux parties, une économie de peine ou un excédent de jouissances, autrement dit, un profit. Aux deux parties, disons-nous, car si l'un des échangistes ne trouvait point de profit à l'échange, il n'aurait aucun motif pour le conclure.

Sous l'influence de ce mobile, le commerce a dépassé peu à peu l'enceinte des marchés locaux, où il était né et s'était développé, aussitôt que le travail de l'homme était devenu assez productif pour satisfaire à d'autres besoins que ceux de l'alimentation quotidienne et de la sécurité. Déjà nous le voyons, dès la plus haute antiquité, franchir des distances considérables et opérer l'échange des produits particuliers de l'Europe contre ceux de l'Asie et de l'Afrique. Toutefois, pendant une longue suite de siècles, cet échange demeura limité au petit nombre des articles qui pouvaient supporter l'énorme accroissement de frais, causé par les difficultés et les périls du transport. Il ne fallait pas moins créer, pour acquérir les produits étrangers, une quantité supplémentaire de produits indigènes. Les acheteurs donnaient naturellement la préférence à ceux qui leur étaient offerts en meilleure qualité et à meilleur marché. De là une concurrence qui s'établissait entre les producteurs des articles similaires d'échange et qui les excitait à perfectionner leur outillage et leurs procédés. Mais ce progrès que l'extension du marché rendait désormais profitable se heurtait aux règlements établis par les syndicats corporatifs pour empêcher la production de dépasser la consommation locale, soit que ces règlements spécifiassent l'outillage et les procédés qu'il fallait employer, soit qu'ils limitassent le temps pendant lequel ils pouvaient être mis en œuvre. Des entreprises spéciales se fondèrent en conséquence pour approvisionner les marchés étrangers. Ces entreprises, établies en dehors des syndicats corporatifs et installées communément dans les faubourgs des cités, purent perfectionner librement leur industrie, et leurs produits, d'abord exclusivement destinés à l'exportation, envahirent à mesure

qu'ils étaient créés à moins de frais, les marchés appropriés aux corporations. Celles-ci usèrent alors de leur influence pour leur faire interdire l'accès de ces marchés, et telle fut l'origine du système protecteur. Ce système s'appliqua à tous les articles produits en dehors du domaine des syndicats corporatifs, quelle que fût leur origine, en ne leur laissant pour débouchés que les contrées lointaines, où le commerce allait chercher les produits qu'ils servaient à payer. Lorsque ces contrées étaient librement ouvertes au commerce étranger, les commerçants s'y faisaient concurrence pour vendre et acheter, et cette concurrence avait pour effet naturel de faire baisser le prix des articles de vente, de faire hausser celui des articles d'achat, et de réduire les profits des entreprises commerciales; ainsi s'explique l'acharnement avec lequel les nations commerçantes de l'Europe se disputèrent les contrées du nouveau monde et le régime de monopole auquel elles les soumirent. Ce régime connu sous le nom de système colonial, n'opposa point toutefois partout les mêmes barrières à la concurrence. Tandis qu'en Espagne et en Portugal, il livrait le débouché des colonies à des corporations et à des compagnies privilégiées, en Angleterre, il laissait le marché colonial ouvert à la généralité des industriels et des commerçants de la métropole en n'excluant que les étrangers. De là des résultats fort différents. Sous la pression de la concurrence, l'industrie et le commerce anglais perfectionnèrent leur outillage et leurs procédés tandis que les Espagnols et les Portugais, privés de ce stimulant nécessaire, s'immobilisaient dans leur routine séculaire.

C'est enfin à l'agrandissement des débouchés, provoqué par la découverte du nouveau monde, qu'il faut attribuer principalement l'essor extraordinaire de l'esprit d'entreprise au XVIe siècle et les progrès de l'industrie qui ont déterminé la chute du régime des corporations. Les industries libres, fondées en dehors du domaine approprié aux syndicats corporatifs, s'enrichissaient à mesure que leurs débouchés s'étendaient, tandis que les industries incorporées, entravées par les règlements qui prescrivaient l'emploi d'un outillage et de procédés devenus surannés, demeuraient stationnaires quand elles ne déclinaient point. Dans ce nouvel état de choses, le régime de la liberté de l'industrie s'imposait, comme s'était imposé, dans l'état antérieur, le régime du monopole corporatif tempéré par la coutume.

Devenue libre, en présence d'un débouché indéfiniment extensible, l'industrie a réalisé des progrès qui ont opéré, dans les conditions d'existence des sociétés civilisées, un changement comparable à celui qu'avait déterminé la substitution de l'agriculture et des autres

industries productives aux industries destructives des temps primitifs. Sous l'impulsion de la concurrence, et malgré les obstacles naturels et artificiels qui ralentissent encore cette impulsion progressive, la productivité de la plupart des branches de l'activité humaine s'est augmentée, en moins d'un siècle, dans une mesure plus forte qu'elle ne l'avait fait pendant des milliers d'années. Selon toute apparence ce progrès ne s'arrêtera que lorsque l'homme aura atteint le maximum de puissance productive que comportent ses facultés, les éléments et les agents naturels dont il dispose.

Mais dans cet état nouveau vers lequel l'industrie humaine s'achemine en dépit de tous les obstacles, un problème essentiel se pose : celui de la mise en équilibre de la production et de la consommation au niveau du prix nécessaire pour rétablir les agents productifs, le capital et le travail, et assurer par là même, avec la permanence de la production, la juste répartition des produits. Ce problème, que la coutume limitative du monopole des syndicats corporatifs résolvait, quoique d'une manière imparfaite, sous l'ancien régime, c'est la concurrence elle-même qui est maintenant appelée à le résoudre.

VII. — Progrès qui ont développé la capacité de l'homme à se gouverner lui-même.

Qu'à la différence des espèces inférieures, l'espèce humaine est obligée de gouverner et de régler ses appétits. — Que cette nécessité s'accroît dans l'état de société. — Que la liberté individuelle est à son *minimum* dans les sociétés du premier âge. — Que l'individu y est l'esclave de la coutume. — Qu'elle s'augmente dans les sociétés du second âge. — Ce qu'elle est dans la classe gouvernante. — Comment l'aptitude à la liberté se développe dans la multitude assujettie. — Comment et sous l'influence de quelles causes l'esclavage s'est transformé en servage. — La condition du serf. — La garantie que lui offrait la coutume contre l'abus de la puissance du seigneur. — La location des facultés productives de l'esclave ou du serf à lui-même et ses effets. — L'émancipation des classes asservies et les causes qui en ont diminué les bienfaits. — L'inégalité du développement de la puissance destructive et productive de l'homme et de sa capacité gouvernante ; son influence sur la crise actuelle.

Les espèces inférieures de l'animalité ne se gouvernent pas elles-mêmes; elles suivent passivement l'impulsion des instincts dont la nature les a pourvus. Il leur suffit d'obéir à cette impulsion pour se nourrir, se défendre et se reproduire, en un mot, pour accomplir leur destinée. Il en est autrement de l'espèce humaine. Même en le

supposant dans l'état d'isolement, l'individu ne peut se conserver qu'à la condition de gouverner et de régler ses appétits. S'il emploie, par exemple, la totalité du produit de son travail à la satisfaction de ses besoins actuels sans se préoccuper de ses besoins futurs, il s'expose à périr d'inanition à l'époque où l'affaiblissement de ses forces ne lui permettra plus de pourvoir à sa subsistance. S'il ne s'impose point un supplément de travail et de peine pour subvenir à la nourriture et à l'entretien de ses enfants jusqu'à ce qu'ils soient en état d'y pourvoir eux-mêmes, il ne pourra perpétuer son espèce. Les instincts de la conservation et de la paternité dont il est doué suffiront peut-être pour le déterminer à infliger une privation à ses appétits ou à s'imposer un supplément de travail, mais encore faudra-t-il que son intelligence et sa volonté interviennent pour faire à chacun de ses besoins sa juste part. Dans l'état de société auquel l'homme a, dès son origine, été porté par l'instinct de la conservation, la nécessité de mettre en œuvre ses facultés gouvernantes, son intelligence et sa volonté, pour régler et contenir ses appétits, s'est étendue et est devenue plus pressante. Dans les sociétés du premier âge, l'existence de l'individu dépend absolument de l'association dont il fait partie, — car l'isolement l'expose à une destruction inévitable, — et cette association ne peut subsister qu'à la condition de conserver et d'accroître au plus haut point la somme des forces individuelles qui constituent sa puissance collective. Tous les actes qui sont de nature à diminuer sa puissance mettent en péril son existence et par conséquent celle de ses membres ; tout ceux, au contraire, qui sont de nature à accroître sa puissance augmentent sa sécurité et ses chances de prospérité et de durée. Les uns sont, en conséquence, réputés utiles, les autres nuisibles. L'utilité sociale ou l'intérêt de la société, avec lequel se confond celui de ses membres, tel est le criterium d'après lequel tous les actes individuels ou collectifs sont appréciés, commandés ou interdits. Mais qui se charge de les apprécier, de les commander ou de les interdire? Ce sont les individualités les plus intelligentes, les plus capables d'apprécier les conséquences bonnes ou mauvaises des actes, ou réputées telles.

C'était ainsi que se créait dans les tribus primitives un code de lois ou de coutumes qui embrassait et réglait toutes les manifestations de l'activité individuelle ou collective. L'individu ne pouvait agir que dans le cercle étroit qui lui était tracé par la loi ou la coutume. Ce code, qui descendait jusqu'aux plus infimes détails et allait, chez les Israélites, jusqu'à régler la coupe des cheveux, formulé et édicté par des individualités plus ou moins capables d'apprécier les conséquences utiles ou nuisibles des actes de chacun, était plus ou

moins exactement conforme à l'intérêt de la société, mais tel quel il devait être aveuglément et absolument obéi, sous peine d'attirer sur la société entière la colère des divinités, auxquelles le sentiment religieux en faisait remonter l'inspiration. Chacun se croyait intéressé à en surveiller l'observation, et ceux qui y contrevenaient, en mettant ainsi en péril l'existence même de la société ou tout au moins en l'exposant à d'inévitables et terribles calamités, étaient l'objet d'une répression impitoyable. La liberté individuelle n'existait point, l'individu était l'esclave de la coutume, et telle est encore sa condition dans les tribus demeurées à l'état sauvage, c'est-à-dire à l'état où se trouvaient les sociétés du premier âge.

Dans les sociétés du second âge, la situation de l'individu se modifie. Grâce à l'augmentation de la puissance productive de l'homme, le travail a pu se diviser, les fonctions et les industries se sont spécialisées. Les individualités supérieures, en possession du sol, des instruments et des matériaux de la production, ainsi que des aptitudes et des connaissances nécessaires pour les mettre en œuvre, ont constitué les corporations politiques, religieuses et industrielles, tandis que la multitude qui fournit l'énorme quantité de force physique indispensable pour suppléer à l'absence d'agents mécaniques, est assujettie à cet état-major du gouvernement de la société et des entreprises de la production. Ce nouvel état des choses exige un emploi plus actif et plus développé des facultés gouvernantes de l'individu des classes dirigeantes, tout en affranchissant de la servitude de la coutume, une partie de ses actes. Le propriétaire d'un domaine agricole, d'une maîtrise industrielle ou commerciale, n'est pas seulement obligé de pourvoir à la gestion de son entreprise, il doit entretenir et gouverner sa famille et ses autres « sujets ». Si sa liberté extérieure d'action est limitée par les coutumes de sa corporation, si le chef d'État lui-même est obligé de se soumettre aux règles étroites de l'étiquette, sa liberté intérieure s'exerce sans entraves dans la maison et dans le domaine. Son intelligence et sa volonté se développent par l'exercice continu qu'exigent la gestion d'une entreprise et le gouvernement d'une famille. Les fautes, les erreurs et les abus qu'il commet ont des conséquences nuisibles auxquelles il ne peut se soustraire. La ruine des familles mal gouvernées et des domaines mal administrés constitue d'ailleurs, pour lui, la plus saisissante et la plus instructive des leçons de choses. Les pratiques du gouvernement utile de la maison et du domaine se fondent ainsi à la fois sur l'expérience et sur l'exemple ; elles se transmettent de génération en génération, et accroissent, dans les régions supérieure et moyenne des sociétés, la capacité gouvernante.

En revanche, la multitude vouée aux travaux inférieurs de la production et soumise à la rude tutelle de l'esclavage, se trouvait affranchie de la nécessité de se gouverner elle-même. L'esclave, comme la bête de somme, à laquelle il était assimilé, était nourri et entretenu pendant toute la durée de son existence par le maître. Les travaux auxquels il était assujetti n'exigeant, pour le plus grand nombre, qu'une dépense de force physique, il suffisait de pourvoir à la satisfaction de ses besoins physiques. Cependant, quelques-uns de ces travaux demandaient aussi le concours de l'intelligence, et nécessitaient une réparation plus complète avec un traitement différent. Si l'on pouvait obtenir par la sanction matérielle du fouet et du bâton l'exécution d'un travail de pure force, il en était autrement des travaux auxquels la coopération des facultés intellectuelles et morales était, dans quelque mesure, indispensable. L'expérience ne tarda pas à le démontrer. Dès la plus haute antiquité, on constate une différence de rétribution et de traitement entre les esclaves, selon la nature des industries et des fonctions auxquelles ils sont employés. Les esclaves les plus intelligents sont dressés à exercer des industries et des fonctions supérieures et pourvus, aux frais de leurs maîtres, d'une instruction professionnelle ; ils sont mieux nourris, mieux traités que le commun de leurs compagnons de servitude, et reçoivent, à titre de stimulant, un pécule dont ils ont la propriété et la libre disposition. Ce pécule, les individualités d'élite qui se sentent la capacité de se gouverner elles-mêmes et éprouvent le désir d'être libres, l'épargnent en vue de se racheter ou bien encore, si elles ne peuvent accumuler le capital nécessaire au rachat, en vue d'exploiter à leur profit leur fonds de facultés productives, en le prenant en location. Ces esclaves, entièrement ou à demi libérés, sont chargés désormais de la responsabilité de leur existence et de celle de leur famille, et obligés de suppléer eux-mêmes à l'assurance de l'esclavage par l'exercice de leurs facultés gouvernantes.

Cette forme primitive de l'assurance finit, sous l'influence de phénomènes de différentes sortes, par devenir onéreuse aux assureurs et elle dut être abandonnée du moment où elle cessa de couvrir ses frais. Aussi longtemps que les propriétaires des domaines agricoles continuèrent, comme dans les premiers temps de la république romaine, à les gérer, en dirigeant eux-mêmes le travail de leurs esclaves, l'exploitation de ces domaines demeura économique et profitable. Mais à mesure que l'État romain s'agrandit par la conquête et que les propriétés rurales se concentrèrent entre les mains des patriciens, la situation changea. Les grands propriétaires, absorbés par la politique, la guerre et le gouvernement des pays con-

quis, abandonnèrent à des intendants l'administration de leurs domaines. Sous cette gestion vicieuse, le sol mal cultivé, et auquel on ne restituait plus les éléments de réparation indispensables, s'épuisa. Suivant l'expression de Pline : *Latifundia perdidere Italiam*. Les grandes exploitations desservies par de nombreux esclaves qu'il fallait nourrir et entretenir en tous temps, cessèrent de couvrir leurs frais. Alors, les propriétaires, dont les domaines n'étaient pas devenus entièrement impropres à la culture, eurent recours à un autre mode d'exploitation pour échapper à la ruine. Ils partagèrent leurs domaines en un nombre plus ou moins considérable de lots qu'ils concédèrent à la catégorie supérieure des esclaves auxquels leurs pécules accumulés fournissaient le matériel et les avances nécessaires pour les mettre en culture. En échange du lot qui lui était concédé, l'esclave passé à l'état de serf fournissait au propriétaire une redevance en travail, en nature, ou même parfois, mais plus rarement, en argent. La redevance en travail, le maître passé, à son tour, à l'état de seigneur, l'employait à la culture de la partie du domaine qu'il se réservait. Ce nouveau régime constituait, au double point de vue de l'intérêt du serf et de l'intérêt du seigneur, un progrès sur l'ancien. Le serf possédait une famille dont il ne pouvait plus être séparé, et il était le maître de l'emploi de son temps, quand il s'était acquitté de sa corvée. Le seigneur, de son côté, était déchargé du soin de pourvoir à la nourriture et à l'entretien de son ancien esclave ; il ne conservait de son pouvoir souverain que ce qu'il jugeait nécessaire à la conservation et à la prospérité de son domaine, savoir, le droit de justice et de police, le droit d'autoriser les mariages et de régler le mouvement de la population d'après l'étendue du débouché ouvert au travail agricole ou autre. Il imposait encore au serf, en sus de la corvée, une série de charges et de redevances accessoires, telles que l'obligation de se servir exclusivement de la monnaie frappée à son effigie et à son profit, celle de faire moudre son blé au moulin ou presser son raisin au pressoir seigneurial, etc., etc. Le mode de concession des lots de terre variait suivant les pays et les circonstances : tantôt, comme dans les pays d'ancienne culture, où la terre avait besoin d'être réparée par des engrais, les lots étaient concédés individuellement pour une durée illimitée ; tantôt, comme en Russie, où la terre était en grande partie vierge, ils étaient fournis en bloc à des communautés qui les partageaient entre leurs membres, en proportionnant l'étendue des parcelles au nombre des bras dont disposait chaque famille, et par conséquent à la part qu'elle pouvait fournir dans la somme totale des corvées en échange desquelles le lot était

concédé. Ce dernier système avait l'avantage de simplifier les rapports du serf et du propriétaire, mais l'inconvénient de rendre les tenures mobiles, et de faire ainsi obstacle à toute amélioration du sol et de la culture, car il obligeait la commune à modifier fréquemment le partage, le nombre des individus capables de fournir la corvée diminuant dans certaines familles, tandis qu'il augmentait dans d'autres. Cet inconvénient ne devait toutefois se faire sentir qu'à la longue, à mesure que s'épuisait la fécondité naturelle du sol.

Sans doute, les serfs demeuraient soumis à l'autorité seigneuriale; mais il y avait un contrepoids à la puissance du seigneur et à son bon plaisir ; c'était la puissance de l'opinion qui créait la coutume, et cette puissance, le seigneur ne la bravait pas toujours impunément. Le seigneur avait fixé à l'origine, non sans être obligé de tenir compte de l'opinion des concessionnaires, le nombre des corvées et le poids des autres redevances qui constituaient le prix des concessions; la coutume s'opposait à ce que ce nombre fût augmenté et ce poids alourdi. Le seigneur pouvait empêcher le serf d'abandonner le lot qu'il lui avait concédé, autrement dit la glèbe à laquelle le serf était attaché ; mais ce lot, la coutume lui interdisait d'en déposséder le serf pour le concéder à un étranger. Quand le seigneur dérogeait à la coutume, le châtiment ne se faisait pas attendre. Les paysans se révoltaient et commettaient les pires excès ; ils brûlaient le château et parfois le seigneur avec le château ; s'ils ne se sentaient pas assez forts pour engager ouvertement la lutte, ils frappaient de mauvais gré les fermes concédées à des étrangers, boycottaient ceux qui les occupaient et mutilaient leur bétail. L'efficacité du ce frein était d'ailleurs proportionnée à l'énergie de la population ; mais la prospérité dont jouissaient, à certaines époques, du XIIe au XIVe siècle par exemple, les populations rurales, atteste que la coutume suffisait alors à empêcher l'abus du pouvoir des seigneurs. Ce nouveau régime était donc avantageux aux deux parties, mais il ne faut pas oublier que c'était l'esclavage qui l'avait rendu possible en inculquant à la multitude, vouée aux fonctions inférieures de la production, l'habitude d'un travail régulier et en l'initiant aux connaissances rudimentaires de la pratique de l'agriculture et des métiers.

Cette éducation de l'esclavage engendra un autre progrès plus complet encore dans les branches du travail industriel dont le débouché s'étendait au-delà des limites du domaine seigneurial. Comme nous l'avons remarqué, l'esclave employé aux industries qui pourvoyaient à d'autres besoins que ceux de la nourriture, travaillait d'abord exclusivement pour le maître, mais il pouvait rarement être occupé d'une manière permanente au métier ou à la profession à

laquelle il était le plus propre. Quand on l'appliquait à un autre, il y était moins habile et il y perdait une partie de sa capacité productive. Cette capacité, il ne pouvait la conserver intacte qu'en exerçant continuellement le même métier. Il devint, en conséquence, avantageux au maître aussi bien qu'à ses esclaves professionnels d'accorder à ceux-ci la liberté de travailler pour autrui, à charge par eux de pourvoir eux-mêmes à leur entretien, et de lui payer la location de leurs facultés productives, dont il conservait la propriété. Cette propriété, les esclaves finirent par la racheter, au moins dans les pays où l'industrie était assez florissante pour leur en fournir les moyens, et où ils étaient assez économes pour accumuler la somme nécessaire au rachat. En Russie, où l'industrie fut lente à se développer, et où l'esprit d'économie était moins répandu qu'ailleurs, ils continuèrent pour la plupart, jusqu'à l'époque récente de l'émancipation, à payer la location de leur travail ou l'*obroc*.

Soit qu'ils eussent racheté la propriété de leurs facultés productives, autrement dit le droit de disposer de leur travail, soit qu'ils ne se fussent pas entièrement libérés et qu'ils continuassent à payer de ce chef une redevance à leur ancien maître, les esclaves ou les serfs devenus libres de travailler pour leur compte se groupèrent économiquement dans les localités favorables à l'exercice de leur industrie, les plus capables et les plus économes comme entrepreneurs, les autres, et naturellement le plus grand nombre, comme ouvriers. Ceux-là se réunirent en corporations de maîtres, ceux-ci en sociétés de compagnonnage, les unes et les autres adaptées aux conditions d'existence de l'industrie et des professions, sous le régime de la limitation naturelle des débouchés.

L'esclavage et le servage ont successivement disparu du monde civilisé : les ouvriers aussi bien que les entrepreneurs sont devenus propriétaires de leur travail et libres d'en disposer, à charge de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance et à celle de leur famille ; et cette disparition du régime de l'assurance de la vie de la multitude sous ses formes primitives et grossières, aurait été absolument bienfaisante, si, d'une part, elle avait été déterminée par le développement de la capacité de se gouverner soi-même, partant de s'assurer librement contre les risques auxquels pourvoyait l'assurance obligatoire de la servitude; si, d'une autre part, des obstacles, les uns naturels, les autres artificiels, n'avaient pas entravé l'établissement d'un régime adapté aux nouvelles conditions d'existence des classes émancipées.

Mais l'abolition de l'esclavage et du servage n'a pas été toujours

la conséquence naturelle de l'accroissement de la capacité du gouvernement de soi-même. Elle a été hâtée, tantôt par l'impatience d'ailleurs légitime des classes assujetties à supporter des charges que l'avidité des maîtres ou des seigneurs et leur négligence à remplir leurs obligations envers elles, avaient aggravées, tantôt par un sentiment d'aveugle philanthropie qui ne tenait compte ni de l'état mental de la classe asservie, ni des obstacles que le milieu où elle allait être jetée, avec la pleine responsabilité de son existence, opposait à l'exercice de sa liberté. Accomplie trop souvent, avant l'heure, l'émancipation des esclaves ou des serfs n'a été bienfaisante que pour la minorité capable de supporter la responsabilité inséparable de la liberté, et elle a engendré des maux qui en ont diminué, sinon balancé les avantages.

La capacité de se gouverner soi-même ne s'est pas moins successivement accrue dans le cours des siècles. De même que la puissance destructive et productive de l'homme civilisé est incomparablement supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était jadis, son aptitude à se gouverner est plus grande. Cependant, si l'on compare les progrès réalisés dans ces trois directions, on devra reconnaître que l'augmentation de la puissance destructive et productive a dépassé sensiblement celle de la capacité gouvernante, et si l'on examine la condition de la multitude émancipée, on se convaincra que cette inégalité du développement des facteurs de la civilisation compte pour une large part dans les causes de la crise que traversent actuellement les sociétés civilisées.

G. DE MOLINARI.

LE VÉRITABLE DÉGREVEMENT

DES

PETITES SUCCESSIONS

L'impôt des successions va être modifié — avec aggravation — non plus comme il en avait été question par la loi de finances de 1895, mais par une loi spéciale qui ne paraît pas devoir se faire beaucoup attendre.

Les inventeurs de ces modifications manifestent à diverses reprises, dans leur projet, une vive sollicitude pour les petites successions :

« Nous pourrons les dégrever », disent-ils, « et corriger l'improportionnalité qui résulte de la superposition des droits de timbre aux droits d'enregistrement. » Et encore : « Les petites successions en ligne directe... seront dégrevées sur les parts nettes recueillies. Un héritage de quelques milliers de francs, partagé entre plusieurs enfants, ne sera plus chargé de droits excessifs »[1].

Pour dégager ce langage des espérances exagérées qu'il pourrait faire concevoir, il est bon d'indiquer avec précision ce dont il s'agit. Un fils héritant d'une valeur de 1.000 francs paye aujourd'hui 12 fr. 50, on propose de ne plus lui faire payer que 5 francs; un frère héritant de même somme paye aujourd'hui 81 fr. 25, on propose de ne plus lui faire payer que 42 fr. 50. Si l'héritage était de 2.000 francs le dégrèvement serait de 10 francs pour le fils, de 27 fr. 50 pour le frère. Si l'on supposait des héritages plus importants, le dégrèvement ne tarderait pas à disparaître pour faire place à des majorations très rapidement progressives.

Mais qu'importe à ce fils ou à ce frère les 7 fr. 50 ou même les 36 fr. 25 qu'il ne payera plus au fisc si, pour parvenir à être régulièrement loti de son héritage de 1.000 francs, il lui faut dépenser 500 francs, 1.000 francs ou plus parfois, en frais de tous genres et tel est bien, on ne le sait que trop, le résultat de toutes les exigences de la loi.

[1] Projet de loi de M. Poincaré, ministre des Finances. *Journal officiel* du 18 octobre 1894, documents parlementaires, pages 1248, 1249.

Le dépôt chez le notaire du plus simple testament olographe trouvé dans les papiers du décédé coûtera à lui tout seul beaucoup plus que le droit de mutation; c'est cependant une formalité indispensable qui exigera des frais de voyage pour présenter le testament au président du tribunal, des émoluments pour le greffier, pour le notaire des honoraires basés sur le risque qu'il aurait à courir s'il lui arrivait de perdre le testament.

Puis vient l'inventaire : il établit qui a qualité pour recueillir et dans quelle mesure; il constate ensuite ce dont se compose la succession : opération difficile et compliquée, nécessitant une rédaction longue et soignée, précédée de recherches, d'examen de titres, de conférences... qui se retrouveront sur la note finale sous forme de vacations d'autant plus nombreuses que le rédacteur aura le travail plus lent.

Souvent l'inventaire aura été précédé de l'apposition et de la levée des scellés.

Il faut ensuite liquider les droits de chacun et procéder au partage : c'est l'occasion de nouveaux honoraires proportionnels à l'importance des biens de la succession et aussi des biens qu'il en faut séparer, de ceux de l'époux survivant par exemple.

Dans l'hypothèse où tout se présente le plus simplement du monde ce sont là les actes normaux ; bien rarement il sera possible de s'en dispenser si l'on veut procéder régulièrement. Par contre, bien souvent, d'autres exigences et d'autres difficultés se rencontrent. Ce sont des déclarations à faire au greffe, des envois en possession à obtenir de justice ; puis il y a des non présents qui ne répondent pas, des irrésolus flottant entre la crainte de renoncer à quelque chose, si peu que ce soit, et celle d'encourir des responsabilités inconnues, il faut vaincre leur force d'inertie; souvent il y a des mineurs pour lesquels il est nécessaire de convoquer un conseil de famille et d'organiser une tutelle, et si alors il y a lieu à partage c'est bien une autre affaire ; pour ce cas le code s'est mis en frais d'imagination et a organisé une sorte de drame judiciaire, ce que M. le garde des sceaux Thevenet appelle dans une circulaire [1] : « un simulacre de procès dans lequel d'un commun accord on se partage les rôles », les uns se constituent *demandeurs* et semblent exiger un partage que d'autres qualifiés *défendeurs* ne songent pas à refuser. Entre ces adversaires pour rire deux jugements interviennent : le premier décide que le partage aura lieu, le deuxième approuve et consacre par l'homologation le partage consommé selon les formes.

---

[1] Du 10 mars 1890.

Mais, on le comprend, toute cette mise en scène est fort coûteuse pour les majeurs et mineurs qui y sont acteurs malgré eux.

Parfois l'accord parfait pourra ne pas exister entre tous les ayants droit, de vrais procès vont surgir et que va devenir cette mince succession s'il lui faut supporter les frais de la justice contentieuse ; la mauvaise foi ne va-t-elle pas pouvoir imposer sa volonté par une sorte de chantage et par la seule menace d'un procès.

Peut-être enfin faudra-t-il vendre des meubles..., des immeubles et les vendre en justice s'il se trouve des incapables ou des contestants ; on sait que ce dernier incident seul suffit à tout absorber lorsque la valeur des immeubles mis en adjudication n'est que de quelques centaines de francs.

Lorsque cette petite succession est parvenue au terme de cette trop longue énumération, on devine ce qu'il en peut rester. *Le mort saisit le vif* disait notre vieux droit avec une énergie d'expression qui fait image ; trois fois sur quatre aujourd'hui c'est tout à fait inexact. Le vif n'est saisi de rien, la succession étant absorbée tout entière par le mécanisme compliqué qui a pour but d'en assurer la régulière transmission.

Quelle est en effet, trois fois sur quatre, l'importance de la succession qu'un père ou une mère laisse à ses enfants ?

En 1892 il a été déclaré à l'enregistrement 280.000 successions en ligne directe pour une valeur totale de 4 milliards 263 millions. Sur ce total les valeurs dites de portefeuille (fonds d'Etat, actions, obligations) figuraient pour 1 milliard 116 millions ;

Les immeubles bâtis ou non bâtis pour 2 milliards 117 millions ;

Et les autres valeurs (meubles, créances, fonds de commerce, offices, etc.), pour 968 millions.

Les valeurs de portefeuille se trouvaient concentrées dans un dixième seulement des successions (28.780) ; il ne paraît pas trop arbitraire de supposer que dans ces mêmes successions il y avait des immeubles pour une valeur à peu près égale à celle du portefeuille ; et des meubles, créances, fonds de commerce, etc., pour moitié de cette valeur. Elles auraient alors absorbé la grosse part du total, et il ne resterait plus aux 252.000 petites successions dépourvues de portefeuille, que 4.000 francs d'immeubles et 2.000 francs d'autres valeurs, en moyenne.

Un calcul de moyenne est évidemment bien fallacieux en pareille matière, mais on en peut toutefois conclure que l'immense majorité des successions n'ont qu'une consistance infime, en complète disproportion avec les frais que nécessite leur liquidation. C'est à cette même conclusion que l'on arrive si, observant autour de soi les cas

particuliers que l'on peut connaître, on en fait en quelque sorte la monographie, et si l'on reconstitue la déclaration de succession telle qu'elle doit figurer sur les livres de l'enregistrement. Voici trois fois sur quatre ce que l'on y trouvera. Si c'est à la ville un chétif mobilier et quelques vêtements, peut-être un livret de caisse d'épargne et un ou deux titres au porteur, parfois un modeste fonds de commerce ; si c'est aux champs une maison, souvent quelques lopins de terre et quelques animaux de culture ; au total 1.000, 2.000, 3.000 fr., voilà ce que l'immense majorité des pères et mères de famille laissent à leurs enfants. Et c'est à ces misères que l'on impose le même harnais de procédure qu'aux successions opulentes où il y a des millions à se partager ; ainsi le veut sans doute l'égalité de tous devant la loi.

Quant au résultat il n'est que trop facile à comprendre, c'est la mise en coupe réglée de tous les petits patrimoines à l'état naissant, l'éternel recommencement imposé aux générations qui tendent à s'élever et à sortir des premiers degrés de l'indigence.

La triste maxime du droit féodal : *mors omnia solvit* s'applique encore à la grande majorité d'entre nous, tout comme au serf de mainmorte qui pouvait bien acquérir la propriété viagère, mais qui ne pouvait se survivre à lui-même en laissant un héritier ou un testament[1].

Trop souvent encore aujourd'hui, entre l'homme et ce qui fut sa propriété, la mort ne laisse subsister aucun lien.

Si le mal n'est pas plus manifeste et n'apparaît pas plus intolérable, c'est qu'il ne sévit pas simultanément sur tous ; il n'atteint les familles qu'une à une, chacune à son heure, et dans des mesures variées. Il faut bien dire aussi que le mal est fréquemment tempéré dans l'application par la non observation de la loi. Tantôt on aura la sagesse de considérer un testament comme non avenu, car, si le Code civil donne à chacun la faculté de tester, la procédure en fait une faculté de luxe dont les gens riches peuvent seuls se permettre l'usage. Tantôt on se dispensera de scellés et d'inventaire lorsque la loi les prescrit, ou on laissera des mineurs sans tuteur. Tantôt chacun se lotira à son gré sans plus s'embarrasser d'une loi qu'il sait trop coûteuse pour qu'on la mette en mouvement contre lui.

Mais ce sont là des expédients que le législateur ne peut faire

---

[1] Les biens du décédé faisaient retour au seigneur par droit de réversion. Les mainmortables pouvaient éviter cette réversion en demeurant en communauté, alors la part du défunt venait se joindre à celle des survivants par *droit d'accroissement*. Nos lois d'aujourd'hui sont plus savantes et ne toléreraient plus de pareils accommodements.

entrer dans ses prévisions, et comment, dès lors, expliquer son inaction. Le mal lui est cependant parfaitement connu; en ce qui concerne spécialement l'excès des frais de vente judiciaire pour les petits immeubles, chaque année le ministre de la justice relève très exactement que, lorsqu'un adjudicataire paye 447 francs, 293 francs sont prélevés pour les seuls frais faits avant l'adjudication, sans préjudice de ceux qui viendront après; et que ce même prélèvement est encore de 322 francs sur un payement de 905 francs et de 390 francs sur un payement de 1.688 francs. Sa conclusion est « que les espérances fondées sur la nouvelle législation (du 23 octobre 1884) relative aux ventes judiciaires sont bien loin de s'être pleinement réalisées »[1]. Cette mélancolique constatation est du 13 février 1895, chaque année elle est reproduite dans le compte rendu de la justice civile en termes d'une monotonie qui frise vraiment le ridicule; le garde des sceaux de France ne pourrait-il tenir un autre langage et s'opposer à un pareil abus? Si l'expérience de dix ans et la spoliation de 100.000 familles n'ont pas encore suffi à éclairer sa religion que lui faut-il donc?

Ainsi la procédure qui règle la liquidation des successions paraît n'avoir été faite qu'en vue du plus petit nombre d'entre elles, trois fois sur quatre son application régulière ne peut aboutir qu'à l'absurde. Les lois cependant sont faites pour tous et celle dont il s'agit n'est pas d'une application rare et éventuelle, aucune n'est plus inéluctable, nous y sommes tous soumis comme à la mort même dont elle est la suite obligée

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre
est sujet à ses lois...

..... tout comme le riche, c'est incontestable; mais pourquoi guetter

---

[1] Rapport du garde des sceaux sur l'administration de la justice civile en 1891. (*Journal officiel* du 14 février 1895.) En 1890 d'après le rapport officiel : 2.643 adjudications de moins de 500 francs, (en moyenne le prix d'adjudication a été de 260 francs supportant 187 francs de frais en sus du prix, et 106 francs de frais imputables sur le prix ; l'adjudicataire a donc déboursé 447 francs et les vendeurs n'ont touché que 154 francs.)

2.522 adjudications de 501 à 1.000 francs, (en moyenne le prix d'adjudication a été de 756 francs, supportant 149 francs de frais en sus du prix et 173 francs de frais imputables sur le prix ; l'adjudicataire a donc déboursé 905 francs, et les vendeurs n'ont touché que 583 francs.)

4.563 adjudications de 1.001 à 2.000 francs. (En moyenne le prix d'adjudication a été de 1.503 francs, supportant 185 francs de frais en sus du prix, et 205 francs de frais imputables sur le prix ; l'adjudicataire a donc déboursé 1.688 francs et les vendeurs n'ont touché que 1.298 francs.)

le dernier soupir du pauvre pour lui prendre sa cabane ; voilà une rigueur qui lui est toute spéciale et dont la persistance est vraiment scandaleuse.

Il est singulier que nos législateurs ne considèrent jamais la question de ce côté. Lorsqu'en 1871 ils eurent l'ingrate mission de chercher 500 millions d'impôts nouveaux et qu'il fallut taxer ou surtaxer tant de choses : les assurances, les baux, les voyages, les cercles, le papier, le pétrole, les allumettes, la chicorée, etc., etc., on proposa de surtaxer de 50 centimes par 100 francs l'héritage en ligne directe, mais une voix grave s'éleva et proclama qu'une pareille proposition était « destructive de la propriété et de la famille ». Cette voix fut écoutée et on ne demanda rien de plus à l'héritage ; mais que dire alors de ces frais qui prennent non plus 50 centimes pour 100 francs, mais le tiers, la moitié, la totalité parfois. Et aujourd'hui, alors que la recherche d'impôts nouveaux s'impose encore alors que le budget est aussi difficile à équilibrer après vingt-cinq ans de paix que l'était celui de 1871 après la plus terrible guerre, on s'inquiète on se récrie, non sans raison, devant ces majorations des droits de succession qui, d'après le projet, atteindraient dans certains cas 19 0/0 ; c'est le rétablissement de la confiscation, dit-on. Il serait plus exact de dire que nous sommes menacés d'une nouvelle extension de la confiscation, car elle n'a jamais cessé d'exister chez nous. On l'a vu, elle fonctionne toujours et très régulièrement sur toutes les petites successions, absorbant les unes, les plus infimes, sur lesquelles elle *joue* pleinement, pour employer le mot cher aux financiers, ne laissant les autres parvenir aux héritiers qu'après des prélèvements véritablement léonins. 19 0/0 c'est beaucoup sans doute, mais combien de petites gens appelés à recueillir un héritage accepteraient volontiers un forfait qui ne leur en prendrait pas davantage, et leur garantirait 80 0/0 de la succession net de tous frais.

Ce n'est cependant pas à notre époque que l'on peut dire : *de minimis non curat prætor*, les petits, les humbles oh ! certes on en a cure ! on s'en occupe bruyamment, toutes les sympathies leur sont acquises et en fait de bonnes intentions il n'y en a, semble-t-il, que pour eux. Dès qu'il est question de leurs intérêts, les revendications les plus violentes sont écoutées, toutes les libertés hormis la leur sont discutables, la notion du tien et du mien s'obscurcit ; mais avant de tant chercher à leur donner ce qu'ils n'ont pas, que ne commence-t-on par leur laisser ce qu'ils ont !

Ce ne serait que justice, or un déni de justice évident, incontestable comme celui-ci est un terrible argument qu'il est bien dange-

reux de laisser traîner à la portée de tous ; le supprimer aurait dû être depuis longtemps la préoccupation de la bourgeoisie prudente et sage, de la bourgeoisie à diplômes, à panonceaux et à portefeuilles qui détient, en fait, le pouvoir législatif.

Mais quel serait le remède?

On pourrait simplifier les formalités de procédure, écheniller, comme on l'a dit, une législation fort surannée de tout ce qu'elle peut avoir de superflu. Il y a beaucoup à faire dans cette voie et déjà sur divers points ce très utile travail est commencé. Ainsi une loi récente du 30 novembre 1894 a pour objet d'encourager la construction ou l'achat de maisons salubres et à bon marché par les ouvriers ou employés ; mais le législateur a compris que s'il laissait le droit commun en matière de succession suivre son cours, le plus clair résultat de ses philanthropiques encouragements serait qu'au premier changement de génération toutes les économies du pauvre monde iraient s'engouffrer dans la caisse du receveur de l'enregistrement et dans celle du notaire, aussi déclare-t-il dans son article 8 qu' « il est dérogé au Code civil. »

Par décision du juge de paix la maison peut être laissée dans l'indivision pendant cinq ans sur la demande d'un des enfants ou du conjoint survivant.

De plus « chacun des héritiers et le conjoint survivant, s'il a un droit de copropriété, a la faculté de reprendre la maison sur estimation. Lorsque plusieurs intéressés veulent user de cette faculté, la préférence est accordée d'abord à celui que le défunt a désigné, puis à l'époux s'il est copropriétaire de moitié au moins. Toutes choses égales, la majorité des intéressés décide. A défaut de majorité, il est procédé par voie de tirage au sort. — S'il y a contestation sur l'estimation de la maison, cette estimation est faite par le comité des habitations à bon marché et homologuée par le juge de paix. — Si l'attribution de la maison doit être faite par la majorité ou par le sort, les intéressés y procèdent sous la présidence du juge de paix, qui dresse procès-verbal des opérations ».

Voilà des dispositions qui paraissent fort ingénieuses et que l'on pourrait sans doute étendre avec avantage à la transmission du petit domaine patrimonial, du champ du père de famille, du modeste fonds de commerce ou d'industrie, toutes choses aussi respectables et intéressantes que le *home* constitué selon la formule de la loi nouvelle.

On pourrait aussi s'inspirer de l'ordonnance du 26 décembre 1842, relative aux successions vacantes en Algérie, qui a réglementé une situation naturellement très fréquente dans un pays neuf et peuplé

d'émigrants. Elle permet de régler la succession par des procédés rapides et peu coûteux qui doivent souvent faire envie aux héritiers et les déterminer à attendre, avant de se révéler, que les opérations de la curatelle soient terminées.

L'Algérie est divisée en circonscriptions ayant chacune son curateur aux successions vacantes : c'est généralement un notaire ou un défenseur qui ne peut refuser cette charge. Lorsqu'un décès vient à se produire, et qu'il n'y a pas d'héritier présent ou connu, le curateur entre de plein droit en fonction. Si les valeurs mobilières de la succession sont présumées être inférieures à 1.000 francs (c'est presque toujours le cas) il en est dressé sans frais par le juge de paix un procès-verbal descriptif qui tient lieu d'inventaire. Le juge de paix autorise la vente immédiate des objets sujets à dépérissement prochain, ou à dépréciation, ou dispendieux à conserver ; il autorise aussi l'exploitation, à la diligence du curateur, d'un fonds de commerce si cette exploitation ne peut être interrompue sans préjudice. Dans les dix jours après l'inventaire le curateur fait une évaluation approximative des biens meubles et immeubles de la succession ; il la communique aux héritiers s'ils peuvent être connus et la fait insérer par extrait dans les journaux ; vingt jours après, il fait vendre les meubles. Il exerce et poursuit tous les droits et actions de la succession, les fonds sont versé chez le receveur des finances qui effectue, s'il y a lieu, les payements sur certificat du curateur visé par le juge de paix. La curatelle cesse dès que les héritiers ayant justifié de leur qualité, se sont fait remettre la succession ; le compte de curatelle peut alors être réglé de gré à gré entre eux et le curateur. Si la succession n'est pas réclamée dans le cours de trois années elle est présumée en déshérance et remise à l'État. Lorsque la valeur de la succession ne dépasse pas 200 francs, le curateur n'a droit qu'à la répétition de ses déboursés; lorsque cette valeur dépasse 200 francs il lui est alloué, en taxe, une remise proportionnelle réglée sur l'importance de la succession et les soins qu'elle a exigés.

Peut-être pourrait-on emprunter quelque chose à cette ordonnance et, de même que dans certains pays il y a l'avocat des pauvres, ne pourrait-on avoir le curateur des pauvres successions chargé de les prendre en main, de les débrouilleren quelque sorte puis d'assurer à chacun le sien par une transmission régulière et peu coûteuse (1).

---

(1) Un syndicat agricole, celui du département de Seine-et-Oise dont le siège social est à Magny-en-Vexin et à Paris à la bourse de commerce, bureau

Ce ne sont donc pas les précédents qui manqueraient le jour où l'on voudrait vraiment trouver une solution; le danger serait même plutôt dans l'abondance des idées, dans la variété des systèmes qui pourraient trop longtemps alimenter la discussion. Et si la question tombait dans le sein d'une de ces commissions, comme il en existe, qui travaillent depuis plus d'un quart de siècle à la réforme du Code de procédure, qu'adviendrait-il alors de ces petites successions si dignes d'intérêt qui, au nombre de 1.000 environ chaque jour, sont dévorées par l'impitoyable machine dont on vient de voir le fonctionnement? Il peut se faire aussi que l'on n'atteigne pas du premier coup le but proposé : c'est la déception qu'ont éprouvée, on l'a vu, les auteurs de la loi de 1884 sur la réduction des frais des petites ventes judiciaires: ils ont simplifié les formalités, ils ont renoncé aux recettes du fisc ; mais qu'est-il arrivé, la procédure a redoublé d'activité, elle a élevé son effort à la hauteur de la nouvelle tâche qu'elle s'est donnée et elle est arrivée, tout comme avant, à dévorer le plus clair des petits patrimoines. C'est un résultat surprenant, mais incontestable, sur lequel dix années d'expérience ne laissent plus aucun doute.

Pour ces divers motifs une mesure préjudicielle s'impose et, si vraiment on veut dégrever les petits héritages, il faudrait ajouter au projet de loi un article conçu à peu près dans ces termes : le montant total des frais et dépens faits après décès pour établir, conserver, liquider et partager les droits des héritiers et légataires, ne pourra dépasser 10 0/0 de la valeur de la succession ou de la valeur du legs qui aura été l'occasion des frais et dépens. — S'il y a lieu, les sommes payées au Trésor public pour droits de timbre, d'enregistrement, d'hypothèque seront restituées en tout ou en partie. — Subsidiairement les divers agents de la loi subiront une réduction proportionnelle sur les émoluments à eux dus et alloués en taxe. — L'ordonnance de taxe ordonnera les restitutions à faire par le receveur de l'enregistrement et la réduction à opérer sur les émoluments des agents de la loi.

Ces restitutions et réductions n'auraient rien d'impraticable puis-

---

n° 5, a manifesté dans ses statuts une préoccupation de ce genre qu'il est bon de signaler.

On y lit au nombre de ses objets...

... « en cas de mort de l'un des adhérents, et sur la demande de la fa-
« mille, aider par une commissoin spéciale à la liquidation de la succession
« du défunt, en gérant, surveillant l'exploitation de façon à pourvoir provi-
« soirement et pendant le délai moralement nécessaire, à la défense des in-
« térêts agricoles de la veuve, des orphelins ou de la famille du décédé.»

que la loi de 1884, qui s'exécute chaque jour, en a établi d'analogues. D'après cette loi, lorsque le prix d'adjudication d'une vente judiciaire est inférieur à 2.000 francs, le Trésor restitue ce qu'il a perçu ; lorsque le prix est inférieur à 1.000 francs les émoluments des agents de la loi sont réduits d'un quart. Cette dernière réduction, il est vrai, n'est pas proportionnelle au prix de la vente et c'est bien là, justement, ce qui l'a rendue tout à fait inefficace et a laissé subsister en entier l'abus que l'on voulait corriger ; mais il n'en était pas ainsi dans le projet primitif : M. Dufaure, qui en était l'auteur, avait admis l'idée d'une limitation proportionnelle, il aurait voulu que le montant total des frais et dépens n'excédât pas 15 0/0 du prix d'adjudication.

Le principe étant admis, le taux du prélèvement, que les frais ne pourraient dépasser, devient évidemment une question d'appréciation. 15 0/0 paraissait acceptable à M. Dufaure en 1876 et aujourd'hui cette limitation constituerait déjà, pour les petits héritages, une énorme amélioration ; d'autre part M. Leroy-Beaulieu et beaucoup d'autres qualifient de confiscation le taux de 19 0/0 auquel on propose de taxer les gros héritages entre étrangers.

Au législateur de peser ces opinions divergentes et, après mûr examen, de fixer le chiffre limite des frais et dépens, de faire deux parts de la succession : l'une réservée aux héritiers quoi qu'il arrive, l'autre livrée aux éventualités de la procédure et pouvant être absorbée par les émoluments des agents de la loi. Cette disposition d'attente permettrait de suivre avec calme l'étude des réformes à faire, sans être troublé par l'obsédante préoccupation des ruines consommées chaque jour, mais elle laisserait le champ de la discussion complètement ouvert, elle ne découragerait personne et ne repousserait aucune idée ; elle les ferait naître, au contraire, et la simplification deviendrait l'œuvre de tous, dès l'instant que tous y seraient intéressés.

On ne serait plus payé qu'au marc le franc : dès lors l'huissier serait le premier à demander que la poste aux lettres soit chargée de faire, entre les parties, les communications qui ne pourraient supporter ses frais de transport ; le notaire ne prendrait plus ombrage des empiètements que le juge de paix pourrait faire sur son domaine en dressant des certificats de propriété, des inventaires, des procès-verbaux d'attribution ayant force de partage ; l'avoué renoncerait volontiers à jouer son rôle dans une comédie judiciaire dont les frais seraient exposés à rester en souffrance.

Dira-t-on qu'il n'est pas juste que l'officier ministériel accorde, à prix réduit, son temps et ses soins à l'affaire d'autrui : c'est l'objec-

tion qui se présentait déjà, en 1851, lors de la discussion de la loi sur l'assistance judiciaire accordée aux indigents.

M. de Vatimesnil, le rapporteur, y répondait en ces termes : « Les « officiers ministériels sont investis de privilèges qui sans doute « ont été créés dans des vues d'intérêt public et pour satisfaire à « des besoins sociaux, mais qui, en même temps, constituent pour « eux une profession lucrative ; la loi peut mettre des conditions à l'exercice de ces privilèges. »

Cette même réponse pourrait être faite ici où il s'agit d'une sorte d'assistance judiciaire non plus *personnelle* et basée sur l'indigence de celui qui en bénéficie, mais *réelle* et basée sur la faible importance de l'objet en cause.

Il faut reconnaître toutefois que la vénalité des offices vient compliquer quelque peu la question. Si la loi peut bien imposer gratuitement, ou à peu près, aux officiers ministériels certains services nouveaux, peut-elle réduire ou supprimer des émoluments qui sont entrés en ligne de compte dans le prix d'achat de leurs offices. Car voilà bien ce qui est arrivé par l'effet du temps et de l'étonnante faiblesse de l'autorité chargée de veiller sur nos intérêts généraux. Ces prélèvements énormes qui constituent la confiscation des petits héritages ont été vendus d'avance aux détenteurs actuels des offices ministériels et, dit-on, ils constituent aujourd'hui pour eux une propriété d'autant plus respectable qu'ils l'ont acquise avec l'autorisation du ministre de la justice. Il est de fait que, dans le produit d'une étude de notaire et d'avoué, les mutations après décès et les actes qui en sont la conséquence, entrent, en général, pour un quart environ et, pour nombre d'études surtout dans les pays pauvres, ce quart serait fortement écorné si les frais étaient astreints à une limite proportionnelle. Eh bien, quel est, en cette matière, le pouvoir du législateur ; peut-il étendre et restreindre à sa volonté le domaine des offices ministériels, ou bien a-t-il les mains liées par ce fait que les offices sont tombés dans le commerce, peut-il donner et reprendre ?

Il lui arrive parfois de donner ; c'est ainsi que le rétablissement du divorce a constitué une très belle affaire pour les hommes de loi ; antérieurement les tribunaux prononçaient bon an mal an 3.000 séparations environ ; aujourd'hui le nombre atteint presque 10.000 [1] ; c'est une superbe majoration que les détenteurs d'office ont immédiatement capitalisée et qui a ajouté des millions à la valeur de leurs titres. Ces libéralités indirectes, faites aux dépens

[1] En 1891, dernière année connue : 7.745 divorces et 2.059 séparations.

du public, n'ont soulevé aucune réclamation, est-il besoin de le dire ; il n'en serait évidemment pas de même dans l'hypothèse inverse, dans l'hypothèse où l'acte législatif réduirait les émoluments et du même coup le capital de l'office. Pareil acte constituerait-il une expropriation nécessitant une juste et préalable indemnité, et, dans ce cas, ne pourrait-on trouver des éléments de compensation[1] ?

Voilà de graves questions qui touchent de nombreux et bien puissants intérêts ; si le législateur se sent assez fort pour les résoudre, il ne peut entreprendre une œuvre plus utile ni plus équitable. Permettre à tous les Français de disposer de leurs biens, de tester, de laisser un héritage, ce serait un beau rêve et une belle conquête législative à ajouter à toutes celles de 1789 dont nous sommes si fiers.

Mais si ces droits doivent rester illusoires pour les trois quarts d'entre nous, s'ils sont à tout jamais engagés dans la propriété des offices, s'ils ont fait l'objet d'une mainmise irrévocable autorisée par le pouvoir public, alors que le législateur n'agite pas inutilement ces irritantes questions. Qu'il ne vienne pas promettre qu' « un héri- « tage de quelques milliers de francs partagés entre plusieurs en- « fants ne sera plus chargé de droits excessifs », le tout parce qu'il détaxera de 7 fr. 50 chacun des enfants dont le lot continuera à être absorbé en frais et dépens pour moitié, pour les trois quarts, souvent même pour le tout.

CHARLES PARMENTIER.

---

[1] On pourrait peut-être trouver ces éléments de compensation dans la plus-value constante des offices pris en bloc. Leur valeur monte toujours quoi qu'on en dise ; ainsi si l'on relève les prix de vente de la dernière période antérieure à 892 on trouve : que 509 études de notaire ont été vendues 33.261 000 francs, elles avaient coûté aux cédants 30.526.000 francs ; que 405 études d'avoué ont été vendues 23.235.000 francs, elles avaient coûté aux cédants 18.556.000 francs. (Note de la direction des affaires civiles. — *Journal Officiel* 1893. Documents parlementaires du Sénat, p. 414.) Voilà plus de 7 millions qui sont le produit de l'augmentation générale de la richesse publique et aussi de l'augmentation de la population, particulièrement dans les grandes villes où le nombre des offices reste stationnaire. Ces millions doivent-ils nécessairement et toujours s'incorporer par droit d'accession à cette propriété des offices qui est d'un genre si spécial, ne pourrait-on, sans manquer au respect qui lui est dû, mettre une limite à cet accroissement et imposer aux titulaires nouveaux la condition de ne retirer au maximum, de l'instrument de travail mis entre leurs mains, que le capital qu'ils y auraient engagé eux-mêmes ? On pourrait consacrer alors les plus-values normales qu'amène le temps, à nous racheter des plus dures, tout au moins, de ces servitudes dans lesquelles nous avons été engagés à notre insu.

Si dans les grands centres l'importance des offices ne cesse de s'accroître, il en va tout autrement dans les petites villes et dans les cantons ruraux ; là, bien souvent, l'office ne peut plus faire vivre son titulaire, aussi est-ce dans, les régions pauvres, la Corse, la Savoie, etc., que l'énormité des frais de vente judiciaire se manifeste avec le plus d'intensité. Le remède serait évidemment dans une très large réduction du nombre des offices.

MOUVEMENT COLONIAL

SOMMAIRE. — Notre organisation coloniale. — L'administration de nos colonies. — Réformes à faire. — La décentralisation. — L'instruction à l'école primaire. — Les journaux. — L'expédition de Madagascar. — Les Hovas. — Leur domination. — Le service militaire. — La route que doit suivre notre corps d'armée. — Madagascar notre dernière conquête coloniale. — Progrès de l'Algérie. — Dans l'Afrique orientale allemande. — Cultures. — Arrangement franco-belge à propos du Congo.

Les débats à la Chambre au sujet du budget des Colonies nous ont montré une fois de plus que la plupart des députés s'imaginent que l'on peut administrer des territoires neufs au centre de l'Afrique ou dans l'Extrême-Orient, comme un département français et veulent qu'on se conforme aux traditions administratives en usage chez nous.

Si décrié que soit le mot, auquel on a donné des sens fâcheux, nous devons surtout, dans notre expansion coloniale, chercher *les affaires*, faire *des affaires*. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui peuvent les faire. Tout ce qu'on peut leur demander c'est de ne pas les entraver, et, lorsqu'ils s'efforcent d'attirer au dehors les capitaux français et de donner des débouchés à notre commerce et à notre industrie, lorsqu'ils donnent à ceux qui veulent tenter l'expérience, des facilités et des encouragements, ils nous rendent service. Ils méritent des félicitations au lieu des défiances que l'on essaie de susciter contre eux.

Notre organisation coloniale est une de ces questions sur lesquelles il serait essentiel que la Chambre ouvrit un grand débat. Cette organisation n'est pas liée au budget d'une année; elle doit avoir un caractère de fixité, et il serait à désirer qu'une fois pour toutes, nous fussions renseignés sur les mesures qui doivent être appliquées dans nos établissements coloniaux. Jusqu'à présent nous ne sommes que sous l'influence de discours qui ne formulent, en défi-

nitive que des opinions personnelles qui portent parfois la trace de certaines rancunes, ou sont inspirés par des ambitions déçues.

A notre humble avis l'administration centrale des colonies d'abord, a besoin d'être entièrement remaniée. Il paraît qu'on s'en occupe, mais à un point de vue qui, nous amènera tous les inconvénients du régime militaire sans que nous en ayons les avantages. C'est un retour timide au régime militaire condamné par le Parlement et répudié par toutes les personnes compétentes.

Nos ministres se laissent toujours entraîner par leurs subordonnés sur la pente dangereuse où glissent généralement toutes les branches de notre administration, nous voulons parler de la bureaucratie, de l'interminable paperasserie qui nous étouffe en France. On augmente peu à peu le nombre des bureaux et le nombre des employés. Il faut occuper tout ce monde d'oisifs, et on crée des difficultés de toutes sortes aux gouverneurs et au personnel actif parce qu'il est de règle que le personnel central soit jaloux du personnel actif et cherche toujours à le tracasser, à le vexer, à l'entraver par un abus de règlements, d'arrêts et de décrets, qui paralysent nécessairement la marche des affaires.

Nous qui connaissons les colonies *de visu*, nous pourrions écrire des volumes sur cette question si importante surtout en matière de colonisation.

Pour faire prospérer une colonie il faut, avant tout, la facilité la plus grande et la liberté la plus absolue pour les colons et les commerçants qui désirent s'y établir et la faire produire. Les Anglais qui, — il faut bien le reconnaître — sont jusqu'à présent nos maîtres en l'art de coloniser, l'ont si bien compris qu'ils ont organisé la décentralisation la plus complète dans leurs colonies. Or, qu'arrive-t-il chez nous? Un ministre ou un sous-secrétaire d'État, confortablement installé dans son cabinet à Paris, tranche les questions les plus compliquées, qui se présentent dans un pays situé aux antipodes, peuplé d'hommes ayant des mœurs et des coutumes complètement différentes des nôtres et qu'il n'a jamais vus, ni connus. Il est déjà malsain de donner trop d'autorité aux fonctionnaires que nous envoyons dans les régions lointaines. C'est là la grande faute qui empêche et empêchera nos colonies de prospérer, tant que l'on n'aura pas remédié à cet état de choses.

Pour le militaire, les colonies sont un vaste champ de manœuvres où il s'exerce à faire la guerre, pour le fonctionnaire civil elles sont un terrain d'un autre genre où il peut donner libre cours à son despotisme, à sa tyrannie. Il s'installe et croit qu'il n'a rien de mieux

à faire que de créer des difficultés à ses compatriotes qui viennent s'établir dans la colonie.

Comment se fait-il que si peu de Français s'établissent dans ces colonies que nous avons acquises et se rendent plutôt dans l'Amérique du Sud ou dans une colonie anglaise? Parce qu'ils n'y rencontrent pas les obstacles et les entraves que leur réserve le petit fonctionnaire dans les colonies françaises. Nous disions le petit fonctionnaire parce que c'est celui-là qui est le plus despote. Il arrive donc ceci, que nos colonies sont exploitées par les étrangers, protégés par leurs consuls contre l'administration française et protégés par nos troupes contre l'indigène; c'est-à-dire que nous donnons notre argent et le sang de nos enfants pour faire l'affaire des autres.

Ce n'est pas tout; il y a une autre question qui mérite d'être étudiée si nous voulons devenir un peuple colonisateur.

Beaucoup de gens pourraient faire d'excellents colons, ou traiter avec nos colonies des affaires avantageuses, s'ils connaissaient les ressources nombreuses et variées que présente un empire dispersé sur les points les plus divers de la carte du monde.

L'instruction des peuples se fait à l'école primaire, et plus tard par le journal. Que font l'école primaire et le journal à ce point de vue?

En France, l'école a trop souvent déclassé nos enfants d'agriculteurs en leur enlevant le goût des champs, et, par contre, si on l'accuse d'exciter l'émigration à la ville, on ne peut pas dire qu'elle donne trop le goût de la colonisation.

Nous avons interrogé les élèves de plusieurs écoles primaires au sujet de nos possessions. Nous pûmes constater que bien peu d'entre eux ignoraient la nomenclature détaillée de nos colonies, beaucoup même pouvaient énumérer quantité de villes, caps, golfes, etc., d'une importance très contestable du reste.

Mais on fut moins heureux pour la question : « A quoi servent les colonies? » Les élèves se regardaient avec stupéfaction. Évidemment c'était imprévu : aussi les réponses furent-elles navrantes. Sur 30 élèves de 10 à 13 ans, onze en moyenne savent que nos colonies servent *pour le commerce*, *pour le café*, *pour les épices*. Quant aux autres, leurs réponses sont aussi variées qu'inattendues ; celles qui obtiennent la plus forte majorité sont les suivantes : « Parce que les autres nations en ont : » — « Pour y envoyer les criminels. » — « Pour agrandir la France ».

En sortant de l'école, ces enfants savent par cœur les noms des Antilles françaises, etc., mais ils ignorent profondément que si la

terre est chère dans leurs campagnes, si les champs épuisés ne rapportent qu'à force d'engrais, ils pourront trouver dans les régions élevées de nos colonies des millions d'hectares fertiles non cultivés, au milieu de régions salubres où l'on manque de colons.

Et croyez-vous que le journal complète leur éducation sur ce point ? J'en doute fort. Il laisse trop souvent de côté les tentatives pacifiques des travailleurs pour raconter avec force détails des expéditions coûteuses et des combats qui resteront bien inutiles, si le champ de bataille n'est jamais labouré.

Il faudrait appliquer le remède à la source même du mal. L'instruction primaire ne devrait pas écarter de son enseignement le côté pratique sur lequel elle doit au contraire s'appuyer. Les enfants de nos campagnes, au lieu d'être complètement détournés des occupations de leurs parents, devraient pouvoir y participer et devenir des cultivateurs instruits.

Qu'on leur fasse connaître les parties de notre nouvelle France, où ils pourront exercer leur activité.

Pourquoi les journaux ne réserveraient-ils pas aussi une place au récit des tentatives de colonisation présentes ou passées, à l'énumération des ressources et des besoins de nos colonies. Cela éclairerait la route à suivre et pourrait encourager les timides qui hésitent encore.

Les expéditions, les combats, ne produisent jamais la prospérité. C'est par un travail acharné, une guerre pacifique, que nous obtiendrons le prix de tant de sang. Ce prix sera la renaissance d'un commerce qui baisse, d'une marine qui décline.

Ce n'est que lorsque notre domaine colonial aura été mis en valeur, que la France aura de véritables colonies.

*
* *

La grande préoccupation du moment est l'expédition de Madagascar.

Les Hovas représentent à peu près le tiers de la population totale de l'île malgache, évaluée à 4 millions d'habitants ; ils occupent principalement le plateau d'Émyrne ou l'Emerina, qui mesure 50 lieues de long sur 35 de large. Depuis Radama 1er, au commencement de ce siècle, ils ont envahi les régions voisines et atteint de divers côtés le littoral ; c'est ainsi qu'ils dominent en maîtres absolus les Betsiléos (les *Invincibles*), les Betsimisaraes (les *Gens Unis*) et les Antsianacs. Ils ont étendu leur puissance jusqu'à Tamatave d'une part, et Majunga de l'autre, établi des postes aux points

extrêmes de l'île, tels que Vohémar et Mourounsang au Nord, Fort-Dauphin et Tuléar au Sud, enfin soumis à leur autorité une partie du pays des Sakalaves, nos anciens protégés, qui auraient pu leur offrir une sérieuse résistance, s'ils avaient été moins divisés entre eux.

Dans la partie méridionale de l'île, les Baras (*Barbares*), les Mahafales, les Antandroys et les Machicores sont restés complètement indépendants : mais il est certain que chaque année la domination des Hovas gagne du terrain, faisant la tache d'huile sur la carte des territoires non encore soumis à leur joug pesant. C'est par la terreur que le gouvernement d'Emyrne maintient son pouvoir détesté, car il ne dispose que de 3 à 4.000 hommes pour tenir en respect tous les peuples conquis. Il exploite et rançonne à l'envi ses malheureux administrés.

Le service militaire est obligatoire, mais dans la pratique l'effectif est singulièrement écrémé par les chefs de village, qui dispensent tous ceux qui leur font un cadeau de quelque prix. Pour combler les vides, on enrôle les jeunes gens au-dessous de quinze ans, les vieillards et parfois des boiteux et des aveugles. Depuis une quinzaine d'années, le gouvernement hova a levé 80.000 hommes environ, sur lesquels il pourrait rester 45.000 guerriers, et en ajoutant les contingents étrangers des tribus soumises, on arriverait à un chiffre maximum de 60.000 soldats, mais mal encadrés, mal armés, faiblement disciplinés, sans intendance et surtout peu courageux. Ainsi, les envois de troupes que le premier ministre expédie de temps à autre pour réprimer des révoltes ou étendre la domination hova, *fondent* en route : sur 3.000 hommes envoyés en 1893 à Mévatane dans le Bouéni, 300 seulement arrivèrent à destination.

La route que doit suivre notre corps expéditionnaire, celle de Majunga à la capitale, est d'environ 450 kilomètres ; elle permet d'utiliser la rivière Jeopa, navigable jusqu'à Mevatane (un peu en amont du confluent de ce cours d'eau) avec la Betsiboka sur une étendue de 250 kilomètres environ ; cette voie a d'ailleurs été relevée dernièrement avec grand soin par des officiers supérieurs de notre infanterie de marine ; elle est, de l'aveu de tous les hommes compétents, la seule qui soit praticable pour un corps d'armée européen.

En effet, bien que le sentier qui va de Tamatave (côte orientale de l'île) à Tananarive soit de beaucoup le plus court, les accidents de terrain y sont si brusques, qu'ils rendraient la marche de l'expédition à peu près impossible, surtout pour le matériel de guerre. Il serait, par cela même, beaucoup plus facile à défendre par l'ennemi.

Sur la côte occidentale, au contraire, le sol, tout en ayant quelques soubresauts très rapides, s'élève par gradins successifs.

Cet itinéraire aura de plus l'avantage de soustraire plus rapidement nos soldats à l'influence maligne des marécages côtiers.

Presqu'aussitôt après Suberbièville les pentes s'accentuent et à vingt kilomètres plus loin le sentier praticable atteint une altitude de 800 mètres. C'est une inclinaison moyenne de 0,04 c. m. par mètre, ce qui ne serait pas excessif si la montée offrait de la régularité. Au haut de ces pentes, nouveau plateau, celui-ci déjà très salubre et échappant aux miasmes de la zone marécageuse. Il est probable qu'un grand camp retranché sera établi dans les parages de Sarasota.

Le chemin ne présente pas d'autres obstacles que ses escarpements. Le pays a été déboisé par les Fahavalos maraudeurs qui le parcourent en armes pour rançonner les villages et que le seul bruit de notre venue fera disparaître au loin.

En dehors des escarmouches qui auront lieu sans doute à la montée du plateau de Sarasota, il ne semble pas que les Hovas doivent tenter une grande résistance avant les escarpements abruptes (200 m.) d'Ampotaka et de Kinasy (300 m.), leur effort sera, pense-t-on, plus considérable au rebord du plateau de l'Imerina, et surtout aux environs de Tananarive et dans la ville même.

En tout état de cause on peut prévoir, d'après l'organisation défectueuse des Hovas et leur manque d'aptitudes militaires, qu'une armée française aura aisément raison des troupes malgaches.

La principale question dans cette campagne, est celle des services de l'intendance, de la santé et des approvisionnements ; de leur bonne organisation dépendent le succès et la célérité de l'expédition. Il y a à Madagascar des ennemis plus redoutables que les Hovas ce sont ceux qui désignait Radama Ier : « J'ai, avait-il coutume de dire, deux généraux que j'oppose aux Européens : *Tazo*, la Fièvre et *Hazo*, les Bois. » Par suite des émanations marécageuses des côtes et de l'absence de véritables routes, il est à craindre que le climat et les fatigues n'éprouvent durement nos braves soldats. Le commandant devra porter de ce côté toute son attention et toute sa sollicitude.

Une garnison de 3.000 hommes intallée dans le « nid d'aigles » des Hovas suffira pour tenir en respect toutes les populations du plateau de l'Emyrine, quand on aura relié par de bonnes routes Tananarive aux ports de Tamatave sur la côte orientale et de Majunga sur la côte occidentale. Madagascar présente cet avantage que

nous n'y aurons point de voisins et que par conséquent nous n'aurons pas à nous y défendre contre les incursions de nomades ou de pirates comme au Tonkin, au Soudan et même en Algérie.

Quant à la question de savoir si l'exploitation de Madagascar sera assez fructueuse dans l'avenir pour compenser les sacrifices d'hommes et d'argent qu'entraînera la conquête de la grande Ile africaine, il n'est plus temps de l'examiner. Il aurait fallu le faire quand nous avons négocié le traité en 1885. Ce traité nous imposait les charges du protectorat sans nous donner les moyens de l'exercer. Ç'a été une faute. C'est cette faute que nous payons aujourd'hui, quoiqu'il en soit il faut aller aujourd'hui à Tananarive, et quand on y sera, il faut y parler et y agir en maîtres. Seulement qu'il soit bien entendu que la soumission de Madagascar devra clore la période des conquêtes africaines et asiatiques.

Avec Madagascar notre domaine colonial est assez vaste pour satisfaire nos légitimes ambitions. Nous ne devons plus songer à l'agrandir, mais à le cultiver, à le faire produire.

***

Il faut signaler, dans la situation générale de l'Algérie, depuis quelques années, une véritable amélioration. Ce progrès, toutefois paraît un peu moins vif dans la dernière période quinquennale que dans les précédentes. Il n'y a pas lieu encore de se plaindre ; mais on peut rechercher les moyens d'imprimer à notre grande colonie un essor un peu plus prononcé. Certes, ce n'est pas un résultat méprisable, ni médiocre que d'avoir installé depuis soixante années, 500.000 âmes de population européenne, et d'avoir porté à un chiffre de 260 millions l'exportation de cette contrée (273 millions en 1890, année favorable et 246 millions en 1891 année de récoltes inférieures).

Ces résultats supportent très bien la comparaison avec ceux de l'Afrique méridionale anglaise. Nous ne croyons pas qu'à l'heure actuelle il se trouve malgré l'attrait des mines de diamant et des mines d'or, plus de 500.000 âmes de population européenne dans l'Afrique australe ; les statistiques coloniales britanniques, ainsi que celles des États Boers, ne permettent d'ailleurs pas de s'en rendre compte exactement. Quant à l'exportation du Cap et de Natal réunis, elle ne montait encore en 1883 qu'à 10.377.000 livres sterling, on environ 260 millions de francs, chiffre légèrement inférieur à celui de l'exportation algérienne en 1890.

Ainsi la comparaison peut se soutenir entre les colonies fran-

çaises du Nord de l'Afrique et les colonies anglaises de l'Afrique du Sud. Elle se soutiendrait mieux encore sans aucun désavantage pour nous, si l'on ajoutait la population européenne de la Tunisie à celle de l'Algérie, que l'on joignît le commerce extérieur des deux contrées, de même que l'on réunit d'habitude toutes les données relatives à la colonie anglaise du Cap à celles qui concernent l'autre colonie britannique méridionale, Natal. Il est vrai que le récent progrès des mines d'or tend à donner une impulsion plus rapide, depuis trois ou quatre ans, au groupe des colonies européennes de l'Afrique.

Notre Algérie ne doit pas être, cependant, rabaissée ; quoique ne répondant pas absolument à toutes les espérances fondées sur elle, son progrès n'est pas contestable. Elle fournit une exportation qui, en moyenne pour les deux dernières années connues, monte à 260 millions annuellement, tandis que, avant 1885, jamais le chiffre de 200 millions n'avait été atteint. L'exportation de 1885, qui avait été la plus élevée depuis 1872 s'arrêtait à 195 millions.

L'agriculture s'y développe, quoique l'avilissement des prix du vin soit une épreuve pour les nombreux colons qui s'étaient adonnés avec enthousiasme aux plantations des vignes. La population agricole européenne s'accroit sans cesse, en 1875, on l'estimait à 118.852 âmes; en 1878, à 138.510 en 1885, à 176.696; d'après les documents publiés pour la dernière session du Conseil supérier du gouvernement, elle serait au 31 décembre 1891 de 198.975 âmes; c'est encore un progrès sensible dans les six dernières années mais plus lents, que dans la période immédiatement antérieure.

Un réseau étendu de chemins de fer a été construit sans parcimonie en Algérie même peut-être sans assez d'économie, car l'on a construit, à voie large, un certain nombre de lignes, telles que celle d'El-Guerra à Batna et Biskra, qui auraient pu, sans aucun inconvénient, être établies à voie étroie. La longueur moyenne de ce réseau exploitée en 1891 était de 2.861 kiiomètres et le montant des recettes de 25·170.000 francs, à la fin de 1886, ce réseau ne comprenait que 2.063 kilomètres; la recette, en 1885, atteignait 21.537.000 francs. Ainsi, en six ans, le réseau a été accru de 800 kilomètres en chiffres ronds ou de 4 0/0, mais les recettes n'ont augmenté que de 3.500.000 francs ou 17 0/0 seulement,

Ainsi tous les symptômes paraissent bien concordants, l'Algérie progresse, mais d'une allure qui s'est ralentie depuis une demi-douzaine d'années.

*
* *

La *Gazette nationale* de Berlin donne quelques détails sur le projet de construction d'un chemin de fer destiné à relier l'un des ports de la côte au lac Tanganyka ou au Victoria-Nyanza. D'après ce journal, des négociations ont été engagées entre le gouvernement et quelques maisons de banque, et elles seraient sur le point d'aboutir.

Les travaux préliminaires dureraient deux ou trois ans et coûteraient environ 300.000 marks. La longueur totale de la ligne serait d'environ 1.000 kilomètres. Les frais s'élèveraient à 30 millions de marks. On dit que si ce projet aboutissait, le gouvernement demanderait l'autorisation de céder le terrain nécessaire à la construction de la ligne et qu'il garantirait au capital engagé un intérêt de 3 0/0.

*
* *

L'Afrique orientale allemande a été parcourue par de nombreux explorateurs et elle commence à être mieux connue. Le baron von Schele successeur du baron de Soden, dans les fonctions de gouverneur de l'Afrique orientale allemande, a, pendant le cours de l'année 1894, parcouru la région méridionale du territoire placé sous sa direction. Il avait laissé la côte au mois de novembre 1893, à la tête d'une forte expédition. Il a suivi la rive droite de l'Oubanga, l'affluent de la Roufedji relevé pour la première fois en 1886, par le comte Pfeil, et il a parcouru les pays des Mafiti et des Ouabena. Après avoir traversé, non sans difficulté, les monts Livingstone, qui dominent le lac Nyassa du côté de l'est, il s'est arrêté à la station de Langenbourg, fondée par M. Wissmann sur les bords du lac. De là, il a été reconnaître le pays de Kondé jusqu'à l'Ousango.

Il a organisé ensuite une campagne, au nord-ouest du lac, contre les Ouahéhés qui font la traite des noirs, et il a vengé le massacre de la mission Zelewski.

Le 30 octobre dernier, M. de Schele s'empara de Kouirenga, capitale des Ouahéhés en leur faisant subir des pertes considérables et en mettant en liberté 1.500 femmes et enfants capturés par eux.

Le topographe de l'expédition, M. Ramsay, a dressé la carte des régions parcourues. L'expédition du baron von Schele, est, avec celle du docteur autrichien Oscar Baumann, l'une des plus considérables qui aient été accomplies à travers l'Afrique orientale allemande.

*
* *

Les Allemands ont fait des essais de culture sur divers points de leur colonie. Il faut, notamment, citer ceux du Dr Volkens à la station scientifique du Kilima N'Djaro, station qu'il dirige depuis le 31 mars 1893. Cet établissement est situé dans le Marangou, chez le chef Marealé, sur la pente sud-sud-est de la montagne, à 5.500 mètres d'altitude. Le climat y est bon et les blancs pourraient travailler sur les flancs de la montagne de 1.200 à 2,000 mètres, aussi bien que dans leur propre pays. Les produits d'Europe, pommes de terre, choux-fleurs, betteraves, haricots, petits pois, tomates y poussent à merveille. Il y a moins à attendre des cultures tropicales, café, cacao, tabac, coton qui demandent une température plus élevée et qui paraissent mieux réussir au pied de la montagne, à 1,200 mètres, comme dans l'Ou-Sambara. Dans cette dernière région, les plantations de la Société allemande de l'Afrique orientale ont fait de rapides progrès. Elle vient de créer un nouveau centre de culture à Héroué. Le café réussit très bien dans toutes ces contrées et la Compagnie a envoyé un délégué aux Indes pour embaucher des coolies, grâce auxquels on peut faire de l'agriculture sous ces latitudes (1).

*
* *

Presque tous les Etats d'Europe ont aujourd'hui des possessions dans le continent noir ; à plusieurs reprises déjà les questions de frontières et de *sphères d'influence* ont failli les mettre aux prises et ajouter de nouveaux sujets de conflit à ceux qui existent déjà en trop grand nombre. Il importe donc que les traités ou arrangements conclus soient clairs et complets, qu'ils ne prêtent à aucune équivoque et que les avocats les plus subtils n'y puissent trouver matière à procès.

L'arrangement du 5 février entre la France et la Belgique, nous assure un droit de préemption, ou, comme on dit maintenant, de *préférence*. On pouvait soutenir, d'après la lettre, que ce droit ne s'appliquait que dans le cas d'une cession à titre onéreux. L'Angleterre avait prétendu que la *donation à bail* stipulée en sa faveur ne rentrait pas dans cette catégorie d'actes. Elle a dû renoncer à sa prétention. La France aurait pu soutenir également et, en sens inverse, que son droit de préférence pouvait s'exercer à propos de la cession négociée aujourd'hui de l'Etat du Congo à la Belgique.

---

(1) M. O. Warburg a publié dans les *Miltheilungen de Danekelman* (1894, 2 fasc.) un important travail sur les plantes que l'on peut cultiver dans l'Ou-Sambara.

Elle ne l'a pas fait, et elle a eu raison. Le sentiment de la justice internationale, aussi bien que le souci de ses bons rapports de voisinage avec une puissance neutre, lui ont dicté une politique conciliante. Elle reconnaît au roi Léopold le droit de transformer son Etat du Congo en colonie belge, mais à cette condition que la colonie héritera de toutes les obligations de l'Etat et en partiéulier de ce droit de préférence reconnu à la France.

Tous les cas où il pourrait s'exercer sont maintenant prévus et le texte est on ne peut plus clair. L'article 1er le reconnaît à la France *en cas d'aliénation des possessions congolaises à titre onéreux en tout ou en partie.* En voici les termes :

« Donneront également ouverture aux droits de préférence de la France, et feront, par suite, l'objet d'une négociation préalable entre le gouvernement de la République française et le gouvernement belge, tout échange de territoire congolais avec une puissance étrangère ; toute location desdits territoires, en tout ou en partie, aux mains d'un Etat étranger ou d'une compagnie étrangère investie des droits de souveraineté. »

Enfin, dans l'article 2, le gouvernement belge déclare qu'il ne fera jamais de cession à titre gratuit de tout ou partie de ces possessions.

Ainsi tous les litiges passés ou présents sont réglés entre la France et la Belgique africaines.

Dr Meyners d'Estrey.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical society* de Londres. Deux discours d'ouverture. — La relation qu'il y a entre le taux des salaires et le nombre des ouvriers. = *The Economist.* Qui produit à meilleur marché, l'administration ou l'industrie privée. — Montant des capitaux placés en 1894. L'esprit d'entreprise s'endort. = *The Economic Journal.* Les mouvements du commerce dans les principaux pays. — Les mathématiques et l'économique. — Le tableau économique de Fr. Quesnay. = *Political science quarterly.* Les finances locales. — Divers. = *Social Economist.* De Foe et Malthus. — La vérité et le parti pris. = *The Journal of political Economy.* Les chemins de fer australiens. — La sociologie. — Un impôt qui n'est pas adéquat. = *The Bankers Magazine.* Le plan de circulation de Baltimore. — Moyen de rendre les banques plus fortes. — La production du blé, le prix du froment et l'accroissement de la population. = *Socialism*, par Rob. Flint. = *Jahrbücher* (Annales d'économie politique). Les calculs de probabilité. — Du bimétallisme brutal. — Les questions agricoles. = *Zeitschrift* (Revue des sciences politiques). Les chambres économiques. — La comparaison des tableaux du commerce des divers pays. — Les définitions de l'assurance. — Divers. = *Zeitschrift f. Volkswirthschaft*, etc. (Revue autrichienne d'économie politique). Le mouvement des sociétés professionnelles. — L'allègement de la dette hypothécaire. — Louis Gall, le premier socialiste allemand. — Divers. = Un ouvrage posthume de W. Roscher (*Théorie et pratique de la bienfaisance*). = *Die klassische Nationalœkonomie. u. ihre Gegner* (L'économie politique classique et ses adversaires), par M. Schüller. = *Fünf Briefe über Marx.* Cinq lettres sur K. Marx, par F. Bertheau. = *Die Bevœlkerung Œsterreichs* (La population de l'Autriche), par H. Rauchberg. = *Die englishen Bergwerkgesetze* (Les lois anglaises sur les mines), par F. Sp. Baldwin. = *Verhandlungen des Vereins für Socialpolitik* (Les débats de la Société de politique sociale). = *Das Recht auf Arbeit* (Le droit au travail), par Rod. Singer. = *Giornale degli Economisti* (Journal des Economistes). La situation financière. — La grande propriété en Sicile. — Les différents types de contrats agraires. Divers. = *L'Economista.* Les céréales et la population. — Les céréales et le bimétallisme. = *La Rassegna* (Revue) *nazionale.* Le socialisme scientifique. = *Revista di Sociologia.* La banqueroute de la science. — L'idée moyenne. — Les finances scientifiques. — La race et le milieu. = *La Riforma sociale.* Les universités allemandes et les universités italiennes. = *Il metodo induttivo*, par Camille Supino.

Journal of the R. Statistical Society de Londres, numéro de décembre 1894. (Londres, Edw. Stanford.) — Lord Farrer, le nouveau président de la Société, prononce son discours d'ouverture, discours élégant dans lequel les pensées justes ne sont pas rares, mais qui a les défauts de notre époque transitoire. On parle beaucoup, à notre époque, d'évolution, on prétend que toutes les institutions, toutes les sciences — les intelligences et les sentiments — se développent naturellement et méthodiquement pour aboutir à la perfection. Ce serait peut-être vrai, s'il n'y avait les révolutions. Celles-ci interrompent violemment le développement naturel et détraquent l'œuvre, qui devient ce qu'elle peut, car les révolutions détruisent indifféremment le bien et le mal. Ce sont certaines écoles allemandes et plus spécialement les socialistes qui ont eu cette influence perturbatrice sur la science économique ; au lieu d'améliorer les doctrines, de combler des lacunes, de préciser, les unes et les autres on les a attaquées à tort et à travers, avec une évidente passion, et il en est résulté une confusion qui empêche bien des gens de s'y reconnaître. Je crains que ce soit un peu le cas de Lord Farrer qui « est un élève de Cobden, Peel et Bagehot plutôt que de Mill et Ricardo » (il veut dire qu'il est plutôt praticien que théoricien). Bien des choses seraient à discuter dans ce discours, qui a pour but d'exposer les relations de la morale, de l'économique et de la statistique, mais l'espace ne le permet pas. Je ne citerai qu'un détail pour montrer que ma critique est fondée. L'orateur, voulant prouver que les théories dites orthodoxes sont fausses, s'exprime entre autres ainsi :

« The theory of wages again — the iron law of the socialists — the theory according to which the wages of labour must be forced down to the lowest margin of subsistence... »

Heureusement que le noble lord nous a prévenus qu'il s'est occupé de pratique et non de théorie, car en lisant *must be forced down* (le salaire devra être comprimé, forcé à descendre) je l'aurais peut-être soupçonné de mauvaise foi ; mais comme il ne s'est occupé que de pratique, j'en conclus, qu'il n'a pas eu le temps d'apprendre la théorie. Deux mots suffiront pour lui en donner une meilleure idée. La théorie croit avoir observé que, lorsque les salaires sont élevés, les ouvriers se multiplient plus vite ; devenus plus nombreux, ils se font concurrence, ce qui fait baisser les salaires, et les ouvriers en souffrent. C'est Lassalle qui s'est servi de l'expression *loi d'airain* comme moyen d'agitation, moyen *que les socialistes modernes ont abandonné* comme superflu. — La théorie donnait ici, aux ouvriers, indirectement, le conseil de ne pas trop se multiplier. Mais *must be forced down* n'a été dit ni par Cobden, ni par Peel, ni par Bagehot,

ni par Mill et Ricardo non plus, pour ne nommer que les personnes citées ci-dessus.

J'aurais aussi de graves objections à présenter contre ce que l'orateur dit de la statistique ; j'aime mieux le louer pour sa manière de présenter les rapports entre l'éthique et l'économique, l'une est une affaire de sentiment, l'autre de raison. Les développements dans lesquels l'orateur entre sont fort intéressants, mais nous ne pouvons que renvoyer à son discours.

Un deuxième discours d'ouverture (section économique et statistique de la British Association) est de M. le professeur C.F. Bastable. Le fait que l'Association se réunit une deuxième fois à Oxford, après un intervalle de trente-quatre ans, donne à l'orateur l'occasion de comparer l'économie politique aux deux époques. Autrefois on étudiait l'économique seule, comme science indépendante ; aujourd'hui on l'envisage plutôt comme branche de la sociologie. Je crains bien que ce ne soient là que des mots, la différence devant plutôt se formuler ainsi : autrefois on faisait de la science, actuellement on voudrait faire des applications, de l'art, ou, comme on dit en Allemagne, de la politique. De la *Socialpolitik*. Ce qu'en France on appelle socialisme d'État s'appelle généralement en Allemagne *socialpolitik*. Nos enfants sauront ce qui en résultera.

M. Hooker présente un mémoire sur le rapport qu'il y a, dans l'industrie des mines, entre le taux des salaires et le nombre des ouvriers. L'auteur montre que lorsque les salaires s'élèvent, le nombre des ouvriers angmente, soit que le patron ait engagé de nouveaux bras parce que les commandes se sont multipliées, soit que les ouvriers soient accourus parce qu'ils ont appris que les salaires ont haussé.

The Economist. — Une question souvent débattue dans le monde économique — théorique et pratique — est celle-ci : qui, à qualité égale, produit à meilleur marché, l'administration ou l'industrie privée ? Or, l'Angleterre fournirait l'occasion de comparer des faits suffisamment nombreux pour en tirer une induction de grande valeur. Il existe dans ce pays (1893) 620 entreprises de gaz d'éclairage dont 428 dirigées par des compagnies et 192 administrées par des communes. Un document qui en résume les résultats vient de paraître et *The Economist* nous en donne des extraits. Nous apprenons ainsi que les compagnies ont 1.225.000 clients qui consomment 65.489.970 pieds cubes de gaz et les communes 1.216.000 clients consommant 36.396.401.000 pieds cubes de gaz. Nous passons les

autres renseignements qui y étaient joints, regrettant qu'on ne nous ait pas fait connaître le prix du gaz, ni le montant des bénéfices (ou des pertes) faits de part et d'autre. Nous chercherons à combler cette lacune si c'est possible.

Le numéro du 29 décembre dernier fait connaître le montant des placements de capitaux constatés en 1894; c'est 91.835.000 liv. st. Le montant avait été de 49.141.000 en 1893, de 81.137.000 en 1892, de 104.595.000 en 1891 et de 142.565.000 en 1890. Ces chiffres nous donnent l'impression d'une reprise des affaires. Mais si l'on analyse les 91 millions de 1894 pour se rendre compte de leur emploi, on trouve ceci :

	£
Emprunts des gouvernements étrangers	22.692.000
Emprunts des gouvernements de l'Inde et autres colonies.	13.129.000
— de corporations (communes, etc.) britanniques..	8.809.000
— de corporations coloniales	2.011.000
Chemins de fer britanniques	6.384.000
— — étrangers	9.411.000
Brasseries étrangères	4.297.000
Compagnies minières et compagnies d'exploitation du sol.	5.018.000
Compagnies de navigation	1.093.000
Gaz, électricité, distribution d'eau	1.622.000
Compagnies diverses	17.338.000
Total	91 835.000

L'industrie semble n'avoir pas pris plus de la moitié de la somme, le reste a été absorbé par les emprunts. Nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup à se féliciter de la fréquence ou de l'abondance des emprunts; quant à l'industrie, les entreprises les plus intéressantes sont sans doute confondues dans les 17 millions des établissements divers.

The Economic Journal, organe de la British Economic Association, dirigé par M. le professeur F.Y. Edgeworth (Londres, Macmillan et C.), décembre 1894.—M. Tausig analyse avec soin le nouveau tarif américain et constate qu'il n'est pas beaucoup plus libéral que le précédent, voté sous l'inspiration de M. Mac Kinley. M. A. W. Flux continue son article sur la « Suprématie commerciale de la Grande-Bretagne ». L'auteur prouve facilement sa thèse, mais l'un des tableaux dont il se sert à cet effet, est trop instructif pour nous, pour ne pas le reproduire (p. 600). Il est intitulé : Forces relatives (ou comparatives) des rivaux sur les marchés neutres. En tant pour cent. (Additionner la ligne horizontale = 100.)

Année ou Périodes	Royaume Uni	Allemagne	Belgique	France	Etats-Unis
—	—	—	—	—	—
1874-76.	54.8 0/0	20.6 0/0	4.0 0/0	12.1 0/0	8.5 0/0
1879-81.	51.9	21.9	4.9	11.2	10.2
1884-86.	52.4	20.6	5.9	10.5	10.8
1889-91.	53.3	18.6	6.6	9.5	12.0

La part de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France diminue, celle de la Belgique et des États-Unis augmente, mais c'est nous qui perdons le plus. D'où cela vient-il ? Constatons que l'Angleterre perd proportionnellement, bien que son commerce augmente d'une manière absolue.

M. Edgeworth continue son travail sur la *Theorie of international value*. La matière dont il s'agit ici a été exposée magistralement par Ricardo dans son chapitre sur le Commerce extérieur (chap. VII). M. Edgeworth voudrait seulement savoir comment la question a été traitée par certains mathématiciens qui s'amusent à appliquer l'x à l'économie politique. Il a ainsi l'occasion de nous montrer, entre autres choses, que Cournot a défendu supérieurement la protection et Hagen, avec la même supériorité, le libre-échange. N'est-il pas curieux que la méthode mathématique soit le plus fréquemment employée par des savants qui tiennent l'économique pour une science hypothétique et qui reconnaissent ne rien pouvoir prouver, ou plutôt de tout pouvoir prouver, à volonté.

Nous nous bornons à mentionner l'article de M. Seligman sur l'income tax récemment établi aux États-Unis pour cinq ans et qui n'atteint que les revenus supérieurs à 4.000 dollars.

La *British Economic Association*, qui fait paraître l'*Economic Journal*, se propose de reproduire des extraits d'auteurs classiques, elle en a commencé la série par « le tableau économique » de François Quesnay avec ses explications. Ce n'est plus qu'une curiosité, mais la British Association, il faut l'espérer, a cédé à un bon mouvement.

Political Science quarterly. (Revue trimestrielle des sciences politiques du Columbia Collège, Boston, Ginn et C., numéros de mars et de juin 1894.) — Signalons, avant tout, dans ces deux fascicules, un très bon travail sur les finances locales du Royaume-Uni, par M. G. H. Blunden. Ces finances s'élèvent, comme nous le verrons, à des chiffres considérables, mais les tableaux ne sauraient en rien nous servir de modèle, ils nous apparaissent comme la confusion

même. Il faut beaucoup de temps pour s'y retrouver, et quand on y est à peu près parvenu, on constate que la confusion ne se justifie point. Circonstance aggravante, la nouvelle loi anglaise sur l'organisation municipale (*the local government act*, 1894), qui remplace les *vestries*, les *guardians* et autres élus communaux par un vrai conseil municipal, qui supprime le vote plural et introduit le vote secret, continue de laisser percevoir des impôts sous un autre nom que celui de l'emploi auquel les fonds sont destinés, par exemple sous le nom de *poorrates*, bien que les fonds devront servir à de tout autres dépenses. Mais donnons quelques chiffres s'appliquant à l'année 1893, la plus récente dont l'auteur dispose. L'ensemble des recettes des communes de l'Angleterre et de Galles (population 29 millions) est de 57.857.000 l. (soit environ 1.425 millions de fr.); en l'année 1868 le chiffre était de 29.811.000 l., l'accroissement est rapide, comme on voit, et puisque la loi de 1894 « démocratise » les municipalités, la dépense ira encore plus vite, les budgets étant votés par ceux qui y contribuent peu ou point.

Les principaux chapitres des recettes portent les noms suivants (ces recettes comprennent les emprunts lesquels s'élèvent à environ 6.200.000 l.) : taxes imposés par les autorités chargées des poor laws 8.340 233 ; par les autorités londonnaises (police, municipalité, égout, etc.) 7.961.676 ; corporations municipales autres que la capitale 23.503.597 ; bureaux (comités) des écoles 5.980.728 ; autorités des comtés, 5.276.281 ; autorités des ports 3.109.327; restent encore neuf autres « autorités ». — Si nous voulons savoir sous quelle forme ces recettes entrent, un autre tableau nous apprend que les 51 millions 1/2, emprunts défalqués, perçus en 1890-91, provenaient : de rates (impôts directs répartis), 27.818.000 l. ; d'impôts indirects, 3.473.000; de ventes de propriétés, 303.104; de revenus des domaines communaux, 1.438.000; d'amendes, de licences, etc., 1.250.000: du produit (brut) des distributions d'eau, 2.608.000; du gaz d'éclairage, 4.227.000 ; des droits de marché, de cimetière, de bains et lavoir, etc. 1.001.000; de contributions pour travaux publics, 789.000; de subventions du Trésor, 1.696.000; du board of trade, 5.484.000; le reste provient de diverses sources.

Les dépenses, à en juger d'après le tableau VI, sont imputées sur des recettes spécialisées à cet effet, mais ce tableau fait moins bien connaître la nature et la variété des dépenses que le tableau VII qui ne parle que des dépenses. En 1890-91, sur un total de 50.662.678 l., 6.737.901 ont été dépensés pour les pauvres, 4.145.575 pour la police, 6.162.189 pour routes, rues et chemins, 3.263.974 pour le gaz (frais d'exploitation) et en outre 973.212 pour l'éclairage public,

969.277 pour les distributions d'eau, d'autres sommes pour les marchés, cimetières, aliénés, hospices et hôpitaux, parcs, ponts, bibliothèques et musées (220.479), etc., etc... Intérêts des capitaux empruntés 11.303.715, pensions de retraite 1.627.849, etc., etc. On ne saurait reproduire ici la totalité des chiffres. Maintenant que les villages, comme les villes, auront un conseil municipal, il faut espérer que, comme ce conseil embrassera toutes les affaires, il arrivera peu à peu à dresser un budget logique et clair, qui montrera mieux la cause des charges et l'emploi des fonds.

Mentionnons encore les articles suivants : les banques et la panique de 1893 ; la théorie de la souveraineté d'Austin ; la loi positive et les autres lois ; le village indien, etc.

Social Economist, « Journal d'économique américaine », directeur George Gunton (New-York, à l'école d'économie sociale), fasc. d'octobre 1894.— L'article intitulé : De Foe et Malthus, mérite qu'on s'y arrête un moment. On attribue à de Foe (1661-1731), les uns disent 157, les autres 210 publications, grandes et petites. D'abord des romans, puis des ouvrages traitant de matières économiques comme son *Complete English Trademan* (Le complet commerçant anglais), et *Plan of english Commerce*, et autres, dans lesquels il exprima des vues tantôt neuves, tantôt très courageuses pour l'époque. Des propositions comme : « le commerce est un moyen presque aussi honnête de faire fortune qu'un héritage » ; ou « l'Angleterre pourrait se mettre à la tête du commerce du monde », passaient pour révolutionnaires tellement elles paraissaient audacieuses. Il disait aussi : l'Angleterre ne devrait pas laisser sortir une livre de laine, si ce n'est sous la forme d'un produit manufacturé. Mais son principal ouvrage, celui auquel il doit l'immortalité, c'est *Robinson Crusoé*. Dans les seuls États-Unis, il se vend 25 éditions différentes de ce livre, à des 18 à 30.000 exemplaires par an. Et combien s'en vend-il dans les autres pays, car Robinson a été traduit en toutes les langues ! Même si de Foe n'avait pas écrit autre chose, les économistes lui devraient un souvenir car tous ont cité *Robinson*, c'est le type de l'homme vivant en dehors de la société. De Foe montre que l'homme isolé n'est pas heureux, vérité qu'il n'était pas le premier à trouver, puisqu'on peut la lire à l'une des premières pages de la Bible, car c'est comme cela que le bon Dieu justifie la création d'Ève.

Trente ans après la mort de de Foe, dit le *Social Economist*, naquit Malthus. L'auteur saisit ce rapprochement pour toucher maladroitement à la théorie de la population. Ses objections sont

très faciles à réfuter, mais on ne réfute pas un parti pris. Je me borne à indiquer un point en passant, celui-ci : Comment peut-on soutenir — objecte-t-on à Malthus — que la multiplication des subsistances ne peut pas suivre la multiplication des hommes, puisque de nos jours on produit plus de blé qu'il n'en faut. — La production du blé, peut-on répondre, est surabondante de nos jours, parce que de plusieurs côtés on s'est jeté à la fois sur les terres encore en friche. Mais, ces terres se peuplent rapidement, dans vingt ou trente ans elles cesseront d'exporter, et alors l'Europe, qui a besoin d'un supplément de 60 ou 80 millions d'hectolitres de blé. sans compter la viande, etc., en verra de belles! L'Europe est surpeuplée et l'Amérique le sera à son tour.C'est un peu à cela que nous devons le socialisme, dans vingt ou trente ans nous aurons le choix (aurons-nous le choix ?) entre la peste et la guerre pour rétablir l'équilibre entre la population et les subsistances [1].

The Journal of Political Economy, décembre 1894. — La jeune université de Chicago publie, sous ce titre, depuis environ trois ans, un excellent recueil. Il y aurait du bien à dire de presque tous les articles et même des notes et revues, que souvent je lis avec beaucoup d'intérêt. Le premier article de ce numéro, de M. W. Hill parle des chemins de fer de l'État en Australie, il entre dans de nombreux et très curieux détails et conclut en faveur des chemins de fer privés. La comparaison entre les chemins de fer de l'État de Kansas et ceux de Victoria est très intéressante, mais ne saurait se résumer en quelques lignes. Nous y renvoyons. M. B. Moses discute la nature de la sociologie, et se montre aussi sceptique que moi sur la possibilité de la constituer en science [2].Elle ne peut apparaître que dans l'application, comme art. Dans les faits sociaux, à côté du point de vue économique, il y a le point de vue politique et celui de la morale, c'est à l'homme d'État de les combiner dans ses actes chaque fois que les circonstances l'exigent. En pareil cas, ajouterai-je, qu'il consulte son jugement, il l'inspirera mieux que tous les traités actuellement existants.

---

[1] En niant le rapport entre la population et les subsistances on cède à une faiblesse d'ordre sentimental. Il est étonnant qu'il soit permis de dire : l'homme est mortel, on devrait punir cette proposition à l'égal d'un assassinat.

[2] La sociologie est, comme la médecine, un art fondé sur un groupe de sciences.

Le travail de M. R. F. Hoxie sur l'*adequacy of customs-revenue system* expose que, relativement à chaque système d'impôts on peut poser trois questions : Est-il juste ? Est-il économique ? Est-il adéquat ? Cette dernière question est la même que celle-ci : Répond-il à son but. Que veut dire être adéquat ? Réponse : avoir les trois qualités suivantes : être suffisant, stable et flexible. Le plus souvent on obtient ce résultat en combinant des impôts variés, l'un ayant telle, et les autres telles qualités. Mais il y a des pays et des époques où un seul impôt — ou à peu près — était chargé de subvenir aux besoins de l'État, comme autrefois les droits d'importations aux États-Unis. Eh bien, ce droit s'est montré très peu adéquat. Pour le prouver en deux mots, et sans tableau, je vais décrire un diagramme. Supposez une ligne horizontale à peu près droite, elle représente les dépenses de l'État, qui sont à peu près toujours les mêmes ; supposez sur cette première une seconde ligne horizontale en zigzag, tantôt elle s'élève comme une tour et tantôt elle descend comme un puits ; cette seconde ligne figure les recettes douanières. Il en résulte qu'*une* année l'État perçoit trop, et une *autre* année, pas assez. L'auteur entre dans des détails qu'on lira avec intérêt. — Nous signalons également l'article de M. J. W. Million sur les subventions que l'État de Missouri a accordées à ses chemins de fer. Le pays peut en avoir profité, mais le Trésor y a perdu.

The Bankers Magazine.—Le nouvel éditeur de ce recueil qui date déjà de loin, M. John G. Floyd, en a agrandi le format (à partir de décembre 1894) et ajouté d'autres améliorations, et nous voyons avec satisfaction que M. le professeur Alb. S. Bolles est resté rédacteur. Le fascicule de novembre nous donne l'analyse du *Baltimore plan of Bank circulation.* On sait que, parmi les questions les plus souvent discutées dans ces dernières années, il y a celle de l'émission de papier-monnaie gouvernemental, et celle de la réorganisation des « Banques nationales ». Le plan de Baltimore, qui émane de banquiers, dénie au gouvernement le droit d'émettre du papier-monnaie. D'abord, parce que cela n'est pas une de ses fonctions naturelles, il n'a pas à empiéter sur le domaine des banques. Mais même si on lui accordait le droit d'émission, et qu'il s'engageât au remboursement en métal du papier mis en circulation, il ne serait jamais en mesure de proportionner le papier aux besoins du commerce. La deuxième raison, le défaut d'élasticité du système gouvernemental, ne semble pas différente de la première, c'est encore dire que les banques seules peuvent émettre ce qu'il faut au com-

merce et retirer de la circulation ce qui y est de trop. Les autres raisons ne font également guère que répéter le même argument.

Mais voici ce qui mérite attention. Les banques verseraient au Trésor public une certaine somme comme fonds de garantie. Si une banque cessait de rembourser ses billets, ce serait au Trésor à le faire, par imputation au fonds de garantie, et si la somme nécessaire, à un moment donné, dépassait l'encaisse de ce fonds, ce serait au Trésor à combler le déficit, quitte à se couvrir au moyen des nouveaux versements, ou des versements ultérieurs faits au fonds de garantie. Le *Magazine* est d'avis que, s'il n'est pas dans les attributions du gouvernement d'émettre du papier, il ne l'est pas davantage de garantir le papier émis par les banques. La garantie gouvernementale lui paraît d'ailleurs une chose dangereuse, en ce qu'il arrive souvent que beaucoup de banques font faillite à la fois. Parmi les moyens indiqués par le *Magazine* d'améliorer le système des banques américaines, le plus efficace serait d'en fondre plusieurs ensemble : qu'elles soient moins nombreuses, mais plus fortes, c'est là une vraie *consolidation*.

The world's wheat situation (littéralement : La situation du monde au point de vue du froment). On a appelé notre siècle : le siècle du fer, idem de la vapeur, idem des machines — peut-être y aurait-il d'autres *idem* à ajouter, — mais comment qualifier cette « fin de siècle » ? Le nom qu'on pourrait lui donner paraîtra bizarre puisqu'il désignera une enviable maladie dont semblent souffrir presque tous les pays du monde (et s'ils n'en souffrent pas, ils s'en plaignent du moins), cette maladie c'est.... la surabondance de blé. N'est-ce pas, la maladie est bizarre? Ce qui l'est davantage, c'est qu'il y a des gens qui croient pouvoir la guérir, en doublant artificiellement la valeur d'un métal tout aussi surabondant! — La surabondance du blé est un mal transitoire, car : 1° l'accroissement rapide de la population tend à y mettre un terme; 2° les cultivateurs commencent à se dire, si j'ai produit pour le moment trop de blé, je vais varier mes productions. Pourvu qu'on ne tombe pas dans l'excès contraire ! — On a prétendu qu'aux États-Unis il y eut un excédent, parce que les statistiques officielles avaient donné des chiffres trop bas. La pauvrette ! cela peut bien lui arriver, on s'évertue généralement à tout atténuer quand on lui parle. C'est de l'intérêt personnel mal entendu ! Et dire que les socialistes veulent établir leur gouvernement, leurs productions et leurs consommations sur la statistique, qui n'en peut mais. Contre de pareilles maladies il n'y a rien à faire, elles passeront quand leur jour sera arrivé, et quand elles cesseront, on changera les explications pour les faire concorder avec les nouveaux faits.

Socialism, par Rob. Flint, professeur à l'université d'Edimbourg. (Londres, Hister et C., 1894.) — C'est un ouvrage de mérite. L'auteur s'efforce d'approfondir le sujet, d'abord en le définissant et en en retraçant l'histoire; puis en examinant la nature et ensuite en rapprochant le socialisme du travail, du capital, de l'organisation sociale, de la démocratie, de la moralité, de la religion. Mais l'auteur ne s'occupe pas seulement de tous ces points de vue, il trouve aussi généralement des arguments justes et concluants. Il insiste, par exemple, sur la part exagérée faite au travail dans la doctrine socialiste, non sans rappeler que de célèbres économistes, comme Ricardo, ont donné dans le même travers. Ce dernier ne dit-il pas que si 1 livre d'or vaut 15 livres d'argent, c'est que le métal jaune a coûté 15 fois plus de travail que le métal blanc, ce qui n'est pas vrai du tout. (D'après R. lui même la rareté suffirait pour expliquer la différence des prix.) Le travail seul, dit M. Flint, le travail sans la nature, ne produit rien et ne crée aucune valeur. C'est d'ailleurs le travail productif d'utilité qui vaut. Le travail sans travailleur est une *nonsensical abstraction*. Or, le travailleur est le résultat de beaucoup d'économie et représente un très important capital d'autrui. Bien des années avant qu'il ait pu donner le moindre travail productif, ses parents, ou d'autres bienfaiteurs, ont dû le nourrir et le vêtir, le loger et le soigner, lui donner une éducation... Quand il a acquis le pouvoir de travailler, et qu'il est sans capital, il faut qu'il entre en relation avec quelqu'un qui en est muni..., pages 111.

Plus loin, par exemple, page 129, le professeur Flint blâme ceux qui déblatèrent contre les salaires, et il flétrit avec raison ceux qui présentent le salarié comme un esclave. Il a, dans le chapitre V, d'excellents arguments en faveur du capital. Il démontre avec force l'absurdité de la doctrine de K. Marx concernant l'exploitation de l'ouvrier par le patron, et fait ressortir l'audace de la définition du capital qui en fait des fonds servant à payer des salaires. Marx fait des syllogismes composés d'une majeure fausse, d'une mineure arbitraire et d'une conséquence fantaisiste. Sur ce point les réfutations ont été nombreuses.

Citons encore un passage (p. 382-83) du chapitre *Socialisme et Moralité*. L'auteur montre que le socialisme n'exerce pas la fraternité. « Nous ne blâmons personne d'exciter le pauvre à employer tous les moyens raisonnables et légaux d'améliorer sa position, ni d'agiter honorablement la communauté ou le gouvernement pour en éveiller la sollicitude en faveur des populations ouvrières, ni d'exposer ce qui lui paraît l'injustice des capitalistes, ni de prendre une

part active dans la résistance contre les exigences égoïstes des employeurs, ou pour soutenir les justes réclamations des ouvriers, tant que les moyens employés ne sont pas contraires à la morale. Nous admettons que dans ces différents cas l'esprit de fraternité n'aurait pas été violé, même s'il en résultait des inconvénients pour ceux qui sont dans leur tort. Mais nous sommes moralement obligés de condamner ceux qui s'efforcent de créer le mécontentement et la division entre les hommes, de faire naître et d'exciter l'esprit de désordre, en flattant une classe et en calomniant l'autre, en faisant appel à l'envie et à la convoitise. Malheureusement, il n'est que trop prouvé que les socialistes ont abondamment usé de ces vilains moyens... »

Jahrbücher der Nationalökonomie, etc. (Annales de l'économie politique et de la statistique), publiées par MM. Conrad, etc., Iena, G. Fischer. Fasc. de novembre 1894. — Nous trouvons d'abord un article intitulé : Considérations statistiques relativement à la statistique théorique. L'auteur, M. L. de Bortkewitsch, cherche à déterminer mathématiquement quelques points délicats concernant les calculs de probabilité. Parmi les autres articles signalons un travail très étendu de M. Lexis sur l'enquête monétaire d'il y a environ un an. C'est un travail très instructif; d'abord parce que l'auteur est un des savants allemands les plus distingués, et puis parce qu'il montre, presque à contre-cœur, que rien ne réhabilitera plus le métal blanc, du moins autant qu'on peut prévoir l'avenir. Il avait proposé lui-même un projet, non pour rétablir le bimétallisme, mais pour augmenter la valeur de l'argent, tout en prévoyant que son projet ne serait pas accepté. — Pourquoi le présenter alors? — Il reconnaît que le rapport de 1 à 15 1/2 est devenu inacceptable, il proposerait 1 à 24 ou 1 à 21, tout en en reconnaissant les inconvénients. Aucune autre proposition n'a eu plus de succès, c'est qu'on n'avait rien de bon à offrir. Le monométallisme est seul conforme à la logique simple, c'est-à-dire au *sens commun;* pour le combattre efficacement, il faut des arguments..., et l'on n'en a pas. Ce qu'on avance en faveur du bimétallisme, peut se résumer brutalement ainsi : 1° Je vous prédis pour l'avenir tel effet des mesures que je propose; croyez-moi sur parole. A cela on répond : Vous prédisez? Et si vous n'êtes pas prophète? Vous voulez donc que je risque ma fortune avec une si faible garantie? 2° Je fais cette prédiction, car j'espère que si nous réintroduisons le métal blanc je vendrai mes produits plus cher, et je me flatte en même temps d'acheter les vôtres à meilleur marché, quoique ce soit invraisemblable. C'est l'argument des

agrariens, je l'ai dépouillé de tout artifice, pour n'avoir pas besoin de le qualifier. Pour en finir avec cette question, rappelons que la France a admis théoriquement le bimétallisme, pendant environ trois quarts de siècle, mais que, dans la pratique, il n'a jamais fonctionné dans sa pureté. Il fallait toujours payer une prime en changeant un métal contre l'autre ; il faut être volontairement aveugle pour ne pas voir que, de nos jours, l'écart serait bien autrement considérable et aurait des effets vraiment désastreux.

A propos d'un ouvrage du professeur baron de Goltz sur « les tâches agraires de l'époque actuelle », M. Conrad examine rapidement les causes de la crise agricole moderne. Il touche en passant à la préparation professionnelle du cultivateur, et quoiqu'il enseigne lui-même l'économie rurale, il déclare, qu'avant tout il faut une intelligence droite et l'habitude de la réflexion. Celle-ci lui fera mieux comprendre les événements et lui permettra de suivre avec fruit la fluctuation des prix. Or les principales causes de la crise sont le bas prix des denrées combiné avec la hausse des salaires et des autres frais de production, l'élévation des impôts et l'accroissement des dettes. Il admet, au moins momentanément, des droits de douane sur le blé, mais il reconnaît que le cultivateur doit tirer ses profits plutôt de la culture de son champs que des contributions de ses concitoyens. Relativement aux dettes, ni M. de Goltz, ni M. Conrad ne trouvent un moyen de faire que ce ne soit pas une charge. Les efforts faits par la législation d'éviter les partages des terres ou pour favoriser l'un des héritiers, ne sont pas envisagés de la même façon par les deux auteurs ; pour ma part je crois que le partage et le non-partage (si l'on ne déshérite pas les autres enfants) produit finalement le même effet. Quant aux ouvriers ruraux, on en dit d'excellentes choses, parce que c'est la mode, ou parce qu'on a un bon cœur, mais si on les dote de beaucoup de terre travailleront-ils encore pour le grand propriétaire ?

Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft (Revue des sciences politiques), dirigée par M. Schäffle. Tübingue, Laupp, 1re fasc. de 1895. M. Schäffle étudie le problème des chambres économiques (ch. de commerce, etc.), leur composition, leurs attributions, etc. L'un des problèmes à résoudre consiste à faire représenter dans une même chambre la grande et la petite industrie. — M. Grunzel expose les difficultés qu'on éprouve à dégager la balance commerciale d'un pays de ses tableaux d'importation et d'exportation. L'auteur insiste sur les différences qu'on constate de document à document relativement au

même renseignement; je crois avoir été le premier, il y a environ cinquante ans, à appeler l'attention sur ce point. A cette époque déjà lointaine peu de pays encore publiaient des tableaux de commerce et la plupart de ces documents étaient récents. J'avais alors rapproché l'exportation, par terre, de la Belgique en France et vice-versâ. Les documents se sont multipliés et ont été améliorés, mais une partie des défauts se sont maintenus et se maintiendront envers et contre tout. — M. le baron de Bœnigk compare entre elles les différentes définitions de l'assurance et s'efforce d'en trouver une qui fût irréprochable et remarquable. Ce travail est intéressant, mais prouve qu'on peut faire de la bonne assurance avec de mauvaises définitions, voire même qu'on peut s'entendre, être d'accord sur le fond, avec des définitions défectueuses. Je n'ai, du reste, aucun goût pour les mauvaises définitions et n'ignore pas qu'elles peuvent parfois conduire une affaire dans les risques et les périls. — Enfin M. Hantsche expose les vues de Henri de Thünen sur la politique commerciale. Tout ce qui vient de Thünen mérite d'être étudié.

Zeitschrift für Volkswirthschaft, etc. (Revue de la science économique, ainsi que de ses applications et de l'administration), organe de la Société économique autrichienne. Vienne, Tempski. t. III, fasc. 3, 1894. — Le premier article est de M. le prof. John, auteur d'un tome 1er de l'histoire de la statistique dont le tome II semble abandonné. Dans cet article, M. John raconte, d'après Mme Webb, M. Brentano et surtout M. Fr. Engels, le mouvement des associations professionnelles (trades-unions) et sociétés coopératives dans la Grande-Bretagne. Cet article ne renferme rien de nouveau, nous sommes seulement surpris que M. John considère M. Engels comme une autorité; il est évident que cela enlève un peu à la sienne propre. Le deuxième article, de M. W. Schiff, plaide en faveur de la remise des taxes en faveur des débiteurs hypothécaires, pour faciliter ainsi la conversion des dettes. Si ce n'est le fisc personne ne fera d'objection. Les dettes sont un des maux qui pèsent sur l'agriculture. Le fascicule renferme ensuite le compte rendu des discussions de la Société d'économie politique sur les logements insalubres de Vienne. M. Singer communique une note sur Louis Gall « le premier socialiste allemand qui, d'ailleurs, n'a pas laissé d'école. En passant : Louis Gall est le premier qui ait recommandé de mettre du sucre dans son vin (dans le moût) pour l'améliorer. On disait en Allemagne *galliser* le vin, comme en France *chaptaliser*. Nous ne pouvons pas analyser ici les opinions socialistes de Gall. M. d'Inama-

Sternegg expose et commente le nouveau projet de loi (autrichien) sur l'extension de l'assurance contre les accidents, d'une part, en assujettissant un plus grand nombre d'industries à l'obligation, et de l'autre, en permettant à des personnes non assujetties, mais qui courent des dangers, de s'assurer volontairement. Le même savant présente en outre un travail concernant les mesures destinées à compléter l'introduction de la circulation métallique (or) en remplacement de la circulation fiduciaire.

System der Armenpflege u. Armenpolitik (Théorie et pratique de la bienfaisance), par W. Roscher (Stuttgart, 1892, Cotta, 2e éd.). — C'est un ouvrage posthume de l'illustre Roscher, ouvrage qui se trouvait achevé en manuscrit, lorsque ce savant est mort le 4 juin dernier. *La Bienfaisance* forme le tome V du grand traité de Roscher, dont voici les subdivisions : I. la théorie ; II. l'agriculture (au point de vue économique) ; III. l'industrie et le commerce ; IV. les finances ; V. la bienfaisance. Tous les économistes, bien qu'on leur ai fait le reproche, à la fois niais et calomniateur, d'avoir le cœur dur, ont cru de leur devoir de traiter d'assistance et de charité.

Roscher présente un « système », c'est, selon la définition de Littré « une doctrine à l'aide de laquelle on dispose et coordonne toutes les notions particulières ». Le livre renferme donc un ensemble d'exposés, de conseils, de préceptes. D'abord, l'auteur nous dit ce qu'il faut entendre par pauvreté et en indique les différents degrés. Puis, le livre 1er est consacré aux remèdes à la pauvreté. Un chapitre expose les principes : donner à bon escient ; s'occuper de l'âme autant que du corps ; chercher à prévenir la pauvreté ; du travail plutôt que l'aumône ; des secours en nature plutôt qu'en argent ; maintenir le pauvre dans sa famille, etc. Roscher fait ensuite l'histoire de la bienfaisance depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, en insistant sur les préceptes de la Bible. Arrivé aux temps modernes, il traite séparément de l'assistance publique et de la charité privée et passe en revue un certain nombre d'institutions, établies soit pour enfants pauvres, soit pour les adultes (workhouses, etc.), puis les bureaux de placement (qui ne sont pas bien à leur place ici), les colonies de pauvres, les hôpitaux, hospices d'aveugles, d'aliénés, etc. L'auteur expose et apprécie.

Le livre II est consacré aux moyens de prévenir le mal. Dans une série de chapitres il est question des caisses d'épargne, des monts de piété, des associations de consommation, de l'assurance sur la vie, tant chez les classes supérieures que chez les classes inférieures, avec des détails sur les récentes réformes allemandes. On pourrait soutenir que l'assurance sur la vie chez les classes supérieures sort

un peu du cadre, mais nous regretterions que Roscher s'y fût trop étroitement enfermé, car il a toujours de curieux rapprochements historiques à faire. Dans le chapitre où il parle des classes inférieures, il traite surtout des trades-unions qui ont fait des opérations analogues aux assurances. Roscher s'étend sur les assurances ouvrières instituées en Allemagne depuis une douzaine d'années et les approuve dans leur ensemble, sans d'ailleurs rien ajouter qui puisse être cité.

Ce livre, il est presque inutile de le dire à ceux qui ont connu, ou seulement lu W. Roscher, est écrit dans de bons sentiments ; ce savant était d'un caractère doux et bienveillant — il était aussi religieux — il était avec cela d'une très grande érudition. On peut reprocher à ce « système » de n'être pas assez développé, c'est un précis très condensé ; peut-être faut-il attribuer cette forme un peu écourtée au grand âge de l'auteur, il a comme pressenti sa fin, et s'est hâté de terminer l'ouvrage. Il n'a pas, d'ailleurs, innové ; on croirait volontiers qu'il a voulu écrire ce tome seulement pour achever le traité conformément au plan primitif. Tel qu'il est, nous le recevons avec sympathie, pour ce qu'il donne directement comme pour ce qu'il permet de trouver en suivant ses indications. Il cite beaucoup de sources, fait de nombreux rapprochements et l'on ne saurait contester à son manuel le double mérite d'être instructif et d'une lecture aisée.

Die klassische Nationalökonomie und ihre Gegner (l'Economie politique classique et ses adversaires), par Rich. Schüller (Berlin, Carl Heymann, 1895). — On sait que les « nouvelles écoles » économiques, qui n'ont encore rendu que de faibles services à la science économique, attaquent avec ardeur les doctrines des fondateurs de cette science, et notamment Ad. Smith, Ricardo, J.-B. Say, etc., et cela, bien que ces novateurs n'aient presque rien à mettre à la place. Quelques-uns d'entre eux ont d'ailleurs avoué ne pas pouvoir se passer des notions traditionnelles transmises par les maîtres. Il ne manque pas, il est vrai, d'ouvrages récents, dus aux chefs ou partisans des nouvelles écoles, mais ce qui n'est pas emprunté à l'école classique y est opinion individuelle, plus ou moins imbibée de socialisme. Une opinion individuelle, même si elle émane d'un savant sérieux, n'est pas la science. Ce qu'on a appelé l'école classique (ou libérale) n'est pas fondée sur les opinions individuelles des Ad. Smith, des Ricardo, J.-B. Say, etc., — pour ne nommer que ceux-là — mais ces maîtres ont recueilli, passé au creuset, etc., les no-

tions économiques recueillies par l'humanité depuis l'origine de la civilisation, comptant, depuis Platon et Aristote, une longue série de penseurs et d'observateurs. Les premiers qui, à l'aide de ces notions, ont formulé la science, ont pu commettre des erreurs, et leurs successeurs ont le devoir de les rectifier; mais ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, c'est d'imputer aux maîtres des fautes qu'ils n'ont pas à se reprocher. On leur en a imputé, car on les a attaqués avec une violence que rien ne justifiait, qu'on a même de la peine à comprendre[1]. Or M. Schüller s'est donné la tâche de relever ces imputations et de montrer, en citant de nombreux passages des auteurs incriminés, qu'on les accuse injustement. L'opuscule de M. Schüller est très curieux, nous ne pouvons que le recommander à nos lecteurs. (L'opuscule sera traduit en français.)

Fünf Brief über Marx (Cinq lettres sur K. Marx) adressées à M. Jules Wolf, prof. à Zurich, par Fréd. Bertheau, filateur de coton à Zurich (Iena, Fischer, 1895.) — K. Marx, dans son livre fameux *Das Kapital*, ne s'est pas seulement appuyé sur les raisonnements fallacieux que l'on sait, il a encore garni son livre de « documents », principalement de chiffres, la plupart empruntés à la filature du coton. La plupart des lecteurs sont incompétents en face de ces « documents » : on s'en méfie, sans doute, mais on ignore s'ils renferment, ou non, une part de vérité. Or M. Bertheau est filateur de coton à Zurich et a étudié la filature anglaise, il est donc compétent; puis il est un des rares bourgeois qui ne se sont pas bornés à mettre *Das Kapital* dans leur bibliothèque, mais qui l'ont soigneusement étudié. M. Bertheau examine les chiffres de K. Marx et montre qu'ils sont faux, la brochure est pleine de ces preuves, nous y renvoyons. Nous nous bornerons ici à relever deux points dont il est beaucoup question dans les publications socialistes, en les énonçant en quelques mots.

1° « La misère des ouvriers va croissant. » Cela est si peu vrai qu'à Oldham, un des sièges de la filature de coton anglaise, les ouvriers prennent tous les ans (fin août) un congé, autrefois de deux jours, plus tard de quatre jours, actuellement de six jours. Les ouvriers mettent, dans le courant de l'année, de l'argent de côté et vont avec leurs familles sur les bords de la mer. Dans les années 1892-93, ils

---

[1] Il n'y a qu'une explication possible et les faits la justifient : les premiers adversaires ont agi sous l'influence des socialistes, ce qui leur a valu le nom de socialistes de la chaire.

ont ainsi dépensé 1.800.000 à 2.000.000 de francs. Et pourtant, en 1893 il y a eu, à Oldham, un lockout de cinq mois et demi pour une vingtaine de mille ouvriers (Bertheau, page 40).

2° « Les fabriques grandissent toujours, elles fusionnent, et bientôt elles seront entre les mains d'un petit nombre de capitalistes. » Eh bien, non ! les grands capitalistes s'en vont, les fabriques deviennent des sociétés par actions et ces actions sont achetées par les gens de peu de fortune. Preuve ? Vous la trouverez page 56 de la brochure où l'on énumère les professions des membres des conseils d'administration de 86 compagnies d'Oldham. On trouve parmi eux 8 fabricants et 14 gentlemen, mais aussi des artisans, des petits commerçants, un instituteur, un médecin, un douanier, un fruitier, etc. Pas beaucoup d'ouvriers ; les ouvriers-actionnaires d'ailleurs ne travaillent pas dans la fabrique dont ils possèdent des actions, mais dans d'autres : ils ne pourraient pas *se* demander un salaire plus élevé, ou une réduction des heures de travail, ou faire grève contre eux-mêmes. Cette brochure est à lire.

Die Bevökerung Œsterreichs (La population de l'Autriche), par M. H. Rauchberg, secrétaire de la commission centrale de statistique, etc. (Vienne, Alfred Hölder 1895.) Cet ouvrage a pour but d'analyser l'ensemble des documents officiels, d'épuiser la matière, et bien qu'il ne compte que 530 pages compactes, il y réussit. Il entre dans tous les détails utiles, mais il évite les hors-d'œuvre. C'est que la population est déjà un sujet très vaste, on peut y faire entrer, à peu près tout, car tout se rattache aux hommes par un côté ou par l'autre.

Voici, par exemple, les recensements, de 1818 à 1890. Au point de départ, l'Autriche cis-leithane (sans la Hongrie) comptait 13 millions d'habitants, en 1890 23.700.000 ; de 45 habitants la densité s'est élevée à 80 habitants par kilomètre carré, et pourtant la progression actuelle n'est environ que la moitié de celle d'il y a trois quarts de siècle. Le ralentissement de la progression se constate dans tous les pays. Plus la population augmente, moins il reste de place à prendre, moins il naît d'enfants : la contrainte morale agit. L'auteur a fait ressortir de très curieux résultats des migrations intérieures, les causes et les effets sont nombreux ici, et leur étude très attachante, malgré la défectuosité de certains renseignements. Un point intéressant, que l'auteur a fait ressortir ici, c'est qu'une fois le courant d'émigration établi dans une certaine direction, les causes primitives perdent une grande partie de leur influence, des traditions naissent, des liens de familles se créent, etc., qui maintiennent ou alimentent le courant. La cause se modifie.

L'auteur distingue naturellement les villes des campagnes et traite des logements, mais il insiste surtout sur la nature, le caractère, etc., des populations : le sexe, l'âge et l'état civil; la langue parlée, le degré d'instruction. La question de la langue parlée (habituellement) on l'aura deviné, est dans un rapport étroit avec la nationalité, fait ethnographique et politique qui joue un très grand rôle en Autriche ; mais si le rapport entre la langne et la nationalité est étroit, il n'y a pas confusion. Par suite des migrations intérieures et d'autres causes, beaucoup d'individus peuvent se servir habituellement d'une langue autre que celle de leurs aïeux, il en est aussi qui parlent indifféremment deux ou trois langues, et en ce cas il fallait choisir, d'après une règle uniforme, prescrite, l'indication à mettre sur les tableaux statistiques. Nous trouvons qu'en 1890, sur 23,473,000 habitants (cisleithanie) 8.461.000 parlent allemand, 5.472.000 le bohème 3.179.000 le polonais, 3.105.000 le ruthène, 1.176.000 le slovène, etc. Comparativement à 1880, la langue allemande a légèrement perdu (7 sur 1.000), cette perte se constate surtout dans les provinces allemandes, tandis que cette même langue a de légers gains dans les provinces non allemandes. Il me semble que la perte des provinces allemandes n'est qu'apparente, elle provient de l'immigration, comme les gains de l'émigration intérieure.

Un soin tout particulier a été consacré à la statistique des professions. On distingue entre ceux qui exercent réellement la profession et les membres (inactifs) de la famille. Sur un ensemble de 23.895.413 individus, 13.569.287 travaillent. En 1890, on comptait, individus :

	Professionnellement actifs.	Membre inactifs de la famille.
Agriculture et forêts.....	8.469.223	13.351.379
Industrie.....	2.880.897	6.155.510
Commerce et transport.....	845.073	2.115 313
Fonctionnaires et professions libérales, etc.	1.374.094	2.273 211
Ensemble.....	13.569.287	23.895.443

Ces chiffres ont été analysés, détaillés, examinés à beaucoup de point de vue, indiquons-en un seulement: Sur 1.000 cultivateurs 770 sont établis dans leur commune native, sur 1000 industriels 450, sur 1.000 commerçants 380, sur 1.000 autres individus 339. Puis, sont restés dans le département: 196-176-137-158 sur 1.000. Mais l'espace va nous manquer. L'auteur traite encore de la distribution des propriétés, du bétail, etc., etc., il expose les faits avec une grande clarté, il les explique avec une compétence sûre, et vous fait souvent ou-

blier que le sujet est assez aride. Mais y a-t-il quelque chose d'aride dans l'étude de l'homme et de la société?

Die englischen Bergwerkgesetze, (La législation minière anglaise) par M. F. Spencer Baldwin. Stuttgart, Cotta, 1894. — Il ne s'agit pas de l'ensemble de la législation des mines, mais seulement des lois qui ont pour but de protéger les ouvriers. La législation sur la propriété des mines, depuis la reine Élisabeth, est fort simple, le principe que l'article 552 de notre code civil énonce « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous », y est pris à la lettre, avec toutes ses conséquences... et même au-delà. En effet, cette législation n'autorise en aucune façon de maltraiter les ouvriers, d'être injuste envers eux, etc. ; ce sont là de toutes autres questions. On a abordé ces questions en 1842 et depuis cette époque une série de lois ont paru et ont réglé la matière a fond. On trouve ces lois, avec leur histoire et leur commentaire dans le livre de M. F. Sp. Baldwin — et l'on ne les trouve réunies que là ; — elles ont été exposées avec clarté et impartialité, malgré l'atmosphère un peu socialistique du milieu où le jeune auteur écrivait. C'est ainsi, par exemple, que page 3 il croit devoir énumérer l'influence de « l'école du laisser-faire » parmi les causes qui ont empêché l'émanation de lois sur les mines, et page 4 il montre par de très bonnes raisons que la doctrine du laisser-faire n'a exercé aucune influence. Pourquoi la mentionne-t-il alors parmi les causes? C'est le milieu qui l'a voulu. M. Baldwin fait du reste très bien comprendre (v. par ex. p. 63) que cette législation protectrice des ouvriers n'était nullement contraire aux vraies intérêts des patrons, ils reconnurent que sur les points en question leurs intérêts et ceux des ouvriers étaient identiques.

Verhandlungen des Vereins für Socialpolitik (Débats de la Société de politique sociale). Leipzig, Duncker et Humblot, 1895. — La réunion a eu lieu à Vienne (Autriche) et a discuté deux questions. L'une est celle des Kartelles ou syndicats de producteurs. On a trouvé que ces syndicats, en modérant la production et en réglant les prix, pouvaient avoir de bons effets ; seulement, s'ils prenaient les allures de monopoleurs, ce serait au gouvernement à intervenir, car de monopoles (surtout privés) point n'en faut. C'est évident. On est d'accord sur ce point ; mais entre une vague proposition comme celle-ci et une réglementation effective des syndicats il y a loin. Ce qui est difficile, ce n'est pas de se prononcer pour le choix d'*un terme intermé-*

diaire, mais c'est de trouver ce terme. (Tous les extrêmes sont odieux.)

A cette occasion je dois protester contre une expression de M. Schmoller (p. 131 [1]) qui présente l'économie politique d'avant 1872 (date de la création de la société de politique sociale) comme ayant en vue surtout les intérêts des entrepreneurs ou patrons. Je n'ai jamais lu ou entendu rien de pareil des hommes qui étaient alors à la tête de la science, et j'ai connu les hommes et leurs écrits beaucoup mieux que le savant professeur ne les a pu connaître ! Tout au contraire, s'ils ont été partiaux, c'est en faveur des consommateurs, ils se sont le plus souvent tournés contre les producteurs (patrons). On considérait alors — à tort ou à raison — les intérêts des patrons et des ouvriers comme identiques, et quand on distinguait les nuances, les ouvriers étaient rangés parmi les consommateurs et on défendait leurs intérêts. La Société de politique sociale, comme beaucoup de professeurs actuels, fait profession de favoriser exclusivement les ouvriers, ce qui n'est pas scientifique car la science est impartiale. C'est même pour cette raison qu'elle s'est appelée société de politique sociale, la politique c'est l'opposé de la science ; la science veut savoir, la politique veut agir. En tout cas, il eût été sage d'éviter le terme de *politique* car, pour les applications, si on désirait les multiplier, on avait le mot plus anodin de *pratique*. Encore une fois, on aurait dû éviter le mot *politique* qui a des acceptions secondaires, ...qui n'ont pas toutes bonne odeur. Du reste la société de politique sociale est jeune, où aboutira t-elle ? Nos neveux le sauront [2].

La deuxième question traitée à Vienne est celle de la succession des biens de paysans (la moyenne propriété rurale). Bien des gens voudraient empêcher la division de ces biens après décès. En fait, le partage n'a pas toujours lieu, l'un des héritiers prend la ferme et indemnise ses frères et sœurs en un capital ou par des rentes. Mais de cette façon il se couvre de dettes, et souvent il ne peut pas empêcher la vente du patrimoine. Qu'a-t-on proposé pour remédier au mal ? De favoriser l'héritier préféré, *der Anerbe*, en évaluant le bien au-dessous de sa valeur [3]. Quant aux frères et sœurs, on se contente de leur accorder une légitime ; ils peuvent quitter le pays, entrer dans

---

[1] Et à bien d'autres endroits, sans compter les publications de ses élèves.

[2] En attendant on habitue le public aux idées révolutionnaires, tout en flétrissant le mot.

[3] Il y a différents procédés pour évaluer au-dessous de la valeur, mais nous ne pouvons entrer dans ces détails.

l'industrie, faire ce qu'il leur plaît et devenir ce qu'ils peuvent, qui s'en préoccupe ! M. Thile, qui est pour la constitution d'un héritier préféré, nous apprend que, sans cet expédient, si un cultivateur à cinq enfants, chacun d'eux reçoit un cinquième du bien ; si chacun des héritiers a, de son côté cinq enfants, un nouveau partage donne à chacun un vingt-cinquième etc... ce qui le fait descendre au dessous de la portion congrue. J'ai cru un moment (p. 399) que le savant *politicien social* (expression qui devient à la mode en Allemagne) tenait le remède et allait l'énoncer (que le père ait moins d'enfants), mais il glissa à côté et n'appuya pas. Il n'a pas indiqué le remède. C'est que la politique sociale exige qu'on soit plein de sentiment — ou de sentimentalité — et qu'on ne puisse pas être soupçonné de croire que le manque des moyens de subsistance puisse avoir un effet sur les actions des hommes. Du reste voici probablement la solution à laquelle on s'arrêtera : on multipliera d'abord la famille, puis on demandera à l'État de faire une loi qui permette de partager des biens sans que les parts en deviennent plus petites. L'État peut tout, sauf changer un homme en une femme. Et encore, qui sait !

Das Recht auf Arbeit. (Le droit au travail), étude historique et juridique de M. Rod. Singer (Jena, G. Fischer 1895.) C'est un travail très clair, impartial et complet, bien que l'auteur semble prendre ce « droit » au sérieux. Il a consulté, analysé, discuté, apprécié à peu près tout ce qui a été écrit sur la matière en France, en Allemagne, en Suisse, depuis cent ans et au-delà, et l'auteur rappelle les opinions émises *pour* et *contre*. Il est cependant une distinction qui ne semble pas avoir été nettement faite : considère-t-on le « droit au travail » comme un droit « naturel » de l'homme, ou comme un droit civil et politique ? Si c'est un « droit naturel », on peut se borner à hausser les épaules. Ce droit n'est pas *écrit*, le reconnaît qui veut. Je ne prétends pas qu'on doive absolument nier tous les droits naturels, mais ces droits sont comme des sentiments, on les accepte ou on les rejette (sans débats). Si ce droit est déclaré civil et politique, il a pour lui la force, seulement c'est à l'État à examiner s'il veut aller jusque-là. C'est aller bien loin. C'est promettre à tous les enfants qui naîtront... et il en naîtra ! de l'occupation dans l'industrie ou la profession qu'ils auront apprises. A l'un, médecin, on procurera des malades (au besoin on leur inventera un microbe); à l'autre, avocat, des causes (procès); au troisième, cordonnier, des chaussures à faire, etc. Et si tous les pieds du royaume ou de la république sont chaussés ? Faudra-t-il faire faire des souliers qui ne serviront à personne,

c'est-à-dire un acte absurde? Car il n'est raisonnable de faire des souliers, que s'ils doivent rendre le service qui leur incombe. Et aux frais de qui l'État fera-t-il faire tout cela? Instituera-t-il un examen préalable pour savoir si l'impétrant n'aurait pas pu se procurer du travail sans l'aide officielle? — On pourra présenter encore de nombreuses objections, mais à quoi bon, aucun État n'introduira effectivement le droit au travail, et si, à un moment donné, les événements l'y poussaient, ce ne serait pas pour longtemps. Le droit au travail est une des expressions que certaines personnes emploient pour faire leur cour à des socialistes qu'ils croient plus forts qu'ils ne sont. Le droit à l'existence est une autre expression pareille. Au fond, elle ne dit rien du tout. Sans doute, honnête homme, vous avez droit à l'existence, aussi la loi ou le juge condamne à mort celui qui vous tue, car celui qui tue n'a pas droit à l'existence. Vous avez aussi le droit d'être ministre, sénateur, général, cordonnier, serrurier, amiral; tâchez donc de devenir tout cela à la fois et autres choses encore; si vous ne pouvez pas, je m'en lave les mains. — Assez. — A toutes les époques, il y a des mots et des phrases dont les orateurs et les politiciens savent tirer parti, mais qui ne font pas progresser l'humanité. Malgré tout ce que l'on dit, c'est la charité et quelques sentiments s'y rattachant qui font tout le bien qui se produit dans la société; ce qu'on donne par peur, ou par ambition, ou par vanité, peut briller, mais ne s'étend dans la société ni en largeur, ni en profondeur.

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes). Rome 1895, fascic. de février. — M. A. J. de Johannis expose la situation financière actuelle de l'Italie comparée aux années 1862 à 1894; l'auteur est très pessimiste. — M. A. di Rudini, qui est lui-même propriétaire sicilien, présente un travail très étendu (90 pages) et très intéressant sur les grandes propriétés (latifundia) et les terres incultes de la Sicile. Il rappelle que, il y a une trentaine d'années, l'opinion était très favorable à une mesure qui obligeât les grands propriétaires à diviser leurs domaines en fermes accessibles et à défricher les terres incultes. Or, ajoute M. di Rudini, les propriétaires étaient tout gagnés à ces vues; ils se mirent à la besogne, trouvèrent d'actifs collaborateurs parmi les paysans, et la prospérité s'ensuivit. La calamité du phylloxera a failli tout détruire, le découragement était venu, mais on se remit en selle... et l'auteur entre dans beaucoup de détails intéressants. Il fait connaître les difficultés contre lesquelles on a eu à lutter, difficultés dont quelques-

unes sont insurmontables. On sait que les Alpes et les Appenins couvrent les deux tiers de la superficie de l'Italie, et que ces montagnes contiennent de nombreuses pentes incultivables, rochers, etc... Il faut dire que l'auteur du travail a un but, empêcher qu'on ne fasse des lois agraires spéciales pour la Sicile; il reste donc dans son mémoire des choses sur lesquelles je m'abstiens d'émettre un avis, faute de compétence.

Dans le fascicule de mars, signalons surtout un travail signé L. Costantino et traitant « des différents types de contrats agraires dans l'Italie continentale ».Ces types sont au nombre de trois,chacun avec ses variantes : le contrat du colon partiaire (métayage), celui du fermier à prix d'argent, et l'emphytéose. Il y a ensuite des combinaisons mixtes, il y a aussi des faire-valoir grands, moyens et petits et d'autres modes d'exploitation sur lesquels l'auteur s'étend autant que nécessaire. Enfin, les contrats comprennent aussi ceux qu'on conclut avec les salariés (charretier, fromagier [ou fruitier], bouvier, jardinier, etc.). L'auteur indique les réformes que la législation, ou les usages établis, comportent. Ces usages diffèrent d'ailleurs d'une région à l'autre.

Mentionnons un travail de M. Benini intitulé : Six années de protectionnisme et douzes années de mauvais gouvernement (*sgoverno*), et un autre, de M. Salvioni sur les estimations (évaluations) en statistique.

L'*Economista* de Florence, réd. en chef A. J. de Johannis. — Le numéro du 30 décembre dernier reproduit, d'après Beorbohm un tableau de la production du froment dans le monde entier, avec son prix moyen, de 1873 à 1893. Mettons seulement les chiffres extrêmes : 1873, 222 millions de quarters (290 litres) à 58 sh. 8; 1893, 301 millions de quarters à 26 sh. 4. Je ne sais ce que valent ces chiffres, — et tout dépend de leur valeur; — mais en tout cas le rapprochement avec l'accroissement de la population a son intérêt. D'après les calculs de M. C. Wood-Davis, il y aurait eu, en 1890, 30 millions de consommateurs de blé de plus qu'en 1884; or la production de 1884 ayant été de 274 millions (prix 35 sh. 8) et celle de 1890 de 280 millions de quarters (prix 31 sh. 11), la production aurait diminué relativement à la population, sans que le prix se soit relevé en proportion. Si cela était exact, il n'y aurait là cependant rien d'étonnant. En matière d'alimentation le sentiment joue son rôle, et le sentiment ne raisonne pas, ou il raisonne faux. Les preuves abondent, vous en trouverez sans trop chercher.

Une de ces preuves pour la rappeler en passant, est que les agrariens, en voyant baisser le prix de leurs denrées, réclament, comme remède, le bimétallisme. L'*Economista* traite cette question dans le même sens que nous. Si la réhabilitation de l'argent pouvait faire hausser le prix, elle influerait autant sur nos dépenses que sur nos recettes, et rien ne serait changé dans nos budgets particuliers que la grosseur des chiffres. C'est comme si l'on augmentait tous les salaires et en même temps le prix de toutes les denrées, personne n'y gagnerait rien, pas même Harpagon, car on lui volerait un trésor plus gros, voilà tout.

La Rassegna nazionale (La Revue nationale) de Florence, 1er janvier 1895. — Dans un article intéressant, M. Joseph Fiamingo demande ce que veut dire *le socialisme scientifique italien*. Le socialisme scientifique? Les seuls qui ont dit quelque chose en sa faveur ce sont ceux qui tentent de l'opposer au socialisme révolutionnaire, mais l'on peut douter que ce soit une opposition sérieuse, car selon K. Marx la sage-femme qui aidera la Société future à voir le jour, c'est *la force*. M. Fiamingo ne croit pas au caractère scientifique du socialisme, car il est rare que cette doctrine gagne des adhérents par l'examen raisonné; la plupart de ses partisans — quand ce ne sont pas des mécontents ou des dupes — ne sont attirés que par « une sympathie sentimentale », un de ces sentiments à la mode, qui par suite de certains faits disparaissent parfois du jour au lendemain. Du reste, ce qui empêche le socialisme d'être scientifique, c'est qu'il est passionné : la science et la passion ne vont pas ensemble. Le plus « scientifique » des ouvrages socialistes, le *Capital* de K. Marx, en est une preuve. Tout le système de ce livre repose : 1° sur cette assertion que, le patron ayant loué la journée de ses ouvriers pour 3 sh., et la durée de la journée n'ayant pas été fixée expressément dans le contrat, il les fait travailler douze heures, bien qu'ils n'avaient eu l'intention que de travailler six heures, six heures étant, selon eux, la durée conforme à la justice. Et pourquoi l'ouvrier se soumet-il à la journée de douze heures? Parce que (selon Marx) le patron lui dit : « Vous me louez votre journée selon sa valeur d'échange et moi j'utilise la même journée selon sa valeur d'usage (son utilité) »; 2° sur une fausse définition glissée dans le raisonnement : « Est capital une somme d'argent... mise en valeur, non par son propriétaire, *mais par des salariés* ». Beaucoup de savants ont laissé passer les mots que nous venons de souligner, ils étaient donc aveugles? Or, AUCUN des milliers d'économistes qui ont

précédé Marx n'a ainsi défini le capital, et personne n'a le droit de donner au mot une autre acception que celle qui est reçue, sans avertir le lecteur plutôt deux fois qu'une et en justifiant complètement sa modification. Mais K. Marx n'a altéré la définition admise que pour pouvoir dauber sur le capital. — Et on appelle cela scientifique! Et vous qui parlez de la société « capitalistique » sans vous déclarer socialistes, savez-vous au moins ce que vous dites ?

Revista di Sociologia (Revue de sociologie). Palerme, Remo Sandron, février 1895. — Le Dr E. Morselli, le savant professeur de Gênes, examine « la prétendue banqueroute de la Science » et démontre que la science a rendu et continue de rendre d'énorme services. Elle fait de plus en plus connaître le connaissable, elle n'a pas promis autre chose; elle honore les lettres de change qu'elle a émise, mais elle n'a pas à payer les dettes contractées par d'autres qu'elle, et sans y avoir été autorisé par elle. — Dans un autre article M. Achille Loria soutient que l'idée moyenne — l'idée également éloignée des deux extrêmes — est la seule qui dure. Les extrêmes n'ont qu'un temps, ils se suivent et disparaissent, et il reste une combinaison des deux. Cette thèse se soutient assez bien, et l'auteur aurait pu ajouter encore d'autres arguments. C'est un sentiment assez répandu que la vérité n'est pas dans les opinions extrêmes, et lorsque ces opinions règnent on peut prévoir leur fin prochaine, car elles se suscitent tout naturellement de nombreux ennemis. — M. C. A. Conigliani essaie d'établir les lois scientifiques des finances. L'auteur fait preuve d'une science approfondie, mais qui paraît un peu trop abstraite pour le sujet. On pourrait même soutenir que les finances sont plutôt un art qu'une science : c'est l'art de faire payer le contribuable sans le faire trop crier, ou aussi, sans qu'il fasse de trop violents efforts pour passer le fardeau à d'autres. — Mentionnons encore : Le facteur anthropologique et le milieu. L'homme naît-il criminel (avec des dispositions invincibles)? L'un dit *oui*, l'autre *non*. L'idée moyenne semblerait a sa place ici. Je ne crois pas au facteur anthropologique dans le sens de race; des deux influences : *race* et *milieu*, après étude, je trouve que le milieu est le plus fort. Mais il faut distinguer entre *race* et *dispositions individuelles*. On a plus ou moins le caractère de sa race, on peut l'avoir faiblement, mais on a complètement ses propres dispositions personnelles... qui, cependant, ne sont pas toujours invincibles. Ces questions sont trop compliquées pour essayer de les résoudre ici.

La Riforma Sociale, rédigée par MM. Fr. S. Nitti et L. Roux (Turin et Rome). Dans le numéro du 25 janvier 1894 M. C. F. Ferrari présente un exposé de la dotation des universités allemandes et italiennes. Les 21 universités (et la faculté de Braunsberg) énumérées au tableau de la page 115 ont dépensé en 1891-92, 20.221.221 marks (de 1 fr. 25); de cette somme, 4.931.060 marks proviennent de revenus propres aux universités et 15.290.161 marks (soit 75,61 0/0) des fonds publics. Pour les 10 universités prussiennes et la faculté de Braunsberg la dépense s'est élevée à 10.932.016 marks, dont 72,77 0/0 sur les fonds publics ; pour les 3 universités bavaroises à 2.581.289, dont 70,70 0/0 sur les fonds publics. Pour Leipzig (Saxe royale) la dépense totale est de 1.987.468, dont 78,43 sur les fonds publics. La plus importante université est celle de Berlin, 2.476.786, dont 86,45 0/0 sur les fonds de l'Etat prussien. Il ne s'agit, pour les fonds publics, que des dépenses ordinaires. Nous allons maintenant donner le nombre moyen (1893-94) des étudiants par université, en ajoutant entre parenthèses la dépense moyenne par étudiant. *Prusse*. Berlin 4.544 (545,1), Bonn 1.445 (781,5) Breslau 1.250 (771,2), Gœttingue 766 (1497,7), Greifswald 810 (884,1), Halle 1.484 (847,4), Kiel 613 (1.232,4), Kœnigsberg 683 (1.358,9), Marbourg 883 (880,4), Münster 408 (603,5). Le tableau passe Braunsberg. *Autres Etats allemands*. Munich 3.519 (348,9), Würzbourg 1.305 (572,6), Erlangen 1.117 (542,6), Leipzig 3.009 (660,5), Tubingue 1.250 (705,1), Fribourg (en Brisgau) 1.232 (421,8), Heidelberg 1.047 (667,6), Giessen 534 (1.226,6), Rostock 412 (806,6), Jena 665 (959,5) Strasbourg 922 (1.079,2).

Pour l'Italie on ne nous donne pas les totaux, mais voici le nombre des étudiants et le montant moyen des dépenses par étudiant immatriculé. Naples 4.732 (187,3), Turin 2.217 (316,8), Rome 1.571 (555.1). Palerme 1.472 (429,5), Padoue 1.405 (469,4), Bologne 1.222 (497,7), Pavie 1.220 (424,9), Gênes 990 (470,7), Catanie 736 (472,2), Pise 862 (713,4), Messine 439 (654,8). Nous n'avons pas besoin de dire que quand les étudiants sont nombreux, la moyenne des dépenses peut être relativement faible et néanmoins tous les services peuvent être au complet et bien montés.

Il metodo induttivo (La méthode inductive), par Camille Supino. Turin, Bocca frères 1894. Savant et intéressant travail, mais trop influencé par les préjugés créés par une certaine école allemande, ou qui se sont formés par suite de l'agitation produite par Lassalle

d'abord, par K. Marx et autres ensuite. Les jeunes professeurs qui subirent l'influence de ces agitateurs crurent devoir attaquer violemment l'économie politique qu'on enseignait alors, au lieu de se mettre tout simplement à amender ce qui leur semblait défectueux. Une fois qu'on se posait en adversaire, on devait exagérer les critiques — pour ne pas dire inventer des défauts — et présenter les « économistes classiques » comme incorrigibles, comme des ennemis de tout progrès. Eh bien, les économistes venus avant MM. Held Schmoller, Wagner, Knies, et autres Allemands, avant M. Supino et autres Italiens, avaient le droit d'en savoir *moins* qu'eux, tout en méritant encore leur respect; et si les savants que je viens de nommer en savent plus long que leurs prédécesseurs, ils n'ont fait que leur devoir strict, et leur supériorité réelle ou supposée ne leur donne aucun droit d'injurier leurs devanciers. Dans une partie des leçons qui forment leurs cours, ils ne font d'ailleurs que répéter ce qu'ils ont appris de leurs prédécesseurs. Mais qu'ils se le tiennent pour dit, les économistes qui ne rougissent pas de rester libéraux, ou classiques, continuent d'observer, ne dédaignent pas d'apprendre, de rectifier les doctrines, en un mot de faire des progrès, et d'en faire faire à la science. Ils ne négligent ni l'induction, ni la déduction, deux opérations intellectuelles que M. Supino reconnaît être étroitement liées ensemble (p. 49); ils se servent de l'histoire et de la statistique au moins autant que leurs adversaires. J'aurais bien voulu discuter quelques points de doctrine avec M. Supino, car c'est un habile lutteur, mais cela n'aurait profité à personne; il vaut mieux renvoyer les économistes théoriciens — si peu nombreux — à la publication dont nous avons donné le titre ci-dessus.

MAURICE BLOCK.

LES ZONES FRANCHES

DU PAYS DE GEX ET DE LA HAUTE-SAVOIE.

Le pays de Gex, cédé à Henri IV par le duc de Savoie au traité de Lyon en 1601, a été divisé en deux parties par les traités de 1815. L'une bornée à l'est par le lac Léman, au midi par le territoire du canton de Genève, au nord par celui du canton de Vaud, à l'ouest par le cours de la Verfoix et par une ligne qui renferme les communes de Collet-Bassy et Meyrin, a été attribuée à la Confédération helvétique pour établir une communication directe entre le canton de Genève et le reste de la Suisse. L'autre partie laissée à la France et qui appartient au bassin du Léman, constitue ce qu'en termes de douane on appelle la zone franche du pays de Gex, c'est-à-dire que la ligne de douane, au lieu de correspondre aux frontières politiques des deux pays, est reportée en arrière au-delà du Jura.

Il existe une autre zone franche, celle de la Haute-Savoie. Elle existe depuis des siècles, mais a été de nouveau stipulée par le traité du 15 mai 1816 entre le roi de Sardaigne et la Confédération helvétique. Il y est dit que la ligne de douane dans le voisinage de Genève et du lac passera, à partir du Rhône, par Cologny, Valeiry, Chenez, l'Eluiset, le Chable, le Sapey, le Viaison, Etrembières, Annemasse, Ville-le-Grand, le long du cours du Foron jusqu'à Machilly, puis Duvaine et Collongette jusqu'au lac, et le long du lac jusqu'à Reillerie, pour reprendre ensuite et continuer la frontière par le poste le plus voisin de Saint-Gingulph.

Du reste les limites des zones ont varié. Elles renferment aujourd'hui la ville et le territoire de Genève, d'une part; et d'autre part, l'arrondissement de Gex dans l'Ain, et au nord de la Haute-Savoie ceux de Saint-Julien, Thonon et Bonneville. Malgré sa séparation de la Savoie au XVIe siècle, Genève est ainsi resté le centre économique de toute la région qui l'entoure.

En principe — et il en fut longtemps ainsi — il y avait liberté commerciale entre le canton de Genève et les zones françaises, et les échanges s'opéraient sans taxes et sans formalités aucunes.

*
* *

Les traités de 1815 ne faisaient que confirmer un ordre de chose existant depuis longtemps. La première réglementation des relations com-

merciales entre la Suisse et la Savoie remonte au traité de Lucerne, du 11 novembre 1560, entre les Etats de Savoie et les cantons des anciennes lignes des Hautes-Allemagnes.

Il est ainsi conçu :

« Entre Savoyens et Suisses, liberté réciproque de voyage et de trafic, en payant les péages et droitures anciennes accoutumées; liberté d'échange des blés, viandes, et autres marchandises tant pour le manger que pour le boire, etc. »

Ces stipulations sont renouvelées au traité de Berne, le 5 mai 1570; la diète helvétique de 1584 les confirme, et le traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603 les précise de la manière la plus formelle.

Le traité du 20 novembre 1815, sur les instances du représentant de la Suisse, Pictet de Rochemont, établit la zone franche du pays de Gex, à l'imitation de ce qui existe du côté de la Savoie.

Bientôt après, par le traité du 16 mai 1816, dont le principe avait été posé dans l'un des protocoles du Congrès de Vienne, la Suisse obtenait l'élargissement de celle existant au sud de Léman, qui s'est encore, nous l'avons vu, agrandie depuis lors.

La Suisse n'avait pas alors de douanes. C'était donc un avantage précieux pour elle que l'établissement, le maintien, et l'élargissement des zones. Aussi les limites concédées pour celle de la Savoie en 1816 ne le furent qu'à *charge, par le canton de Genève, de remettre au roi, pour le couvrir des dépenses qui lui seraient occasionnées, cent mille livres du Piémont*. Il fut stipulé en outre que la sortie de toutes les denrées du duché de Savoie, destinées à la consommation de la ville de Genève et du canton, serait libre en tout temps et ne pourrait être assujettie à aucun droit.

« Depuis plusieurs siècles, dit M. Henri Fazy, directeur des Archives de Genève, dans une brochure qu'il fit paraître l'an dernier sur la question des zones à la demande du Conseil d'Etat de ce canton, depuis plusieurs siècles la liberté réciproque des échanges, a été la base normale des relations entre Genève d'une part, la Savoie et le pays de Gex de l'autre. Cet état de choses n'a été que l'expression d'une nécessité géographique, Genève étant à la fois le centre de consommation et le marché commercial de la région qui l'entoure. En 1815, c'est la Suisse qui elle-même soit à Paris, soit à Turin, a demandé l'éloignement des douanes (elle-même n'en avait pas). »

La ville de Genève serait en effet fort empêchée pour son approvisionnement s'il ne lui était facilité par les contrées avoisinantes. De plus le mouvement des échanges est en faveur de la Suisse qui n'achète aux zones que 5 millions environ contre 15 qu'elle leur vend.

*
* *

En 1849, la Suisse voulut avoir aussi des douanes. Il n'y avait eu jusque là nulles difficultés dans les échanges avec les zones. Elles commencèrent bientôt. Les douaniers sont les mêmes partout, en Suisse comme en France. Ils sont faits pour ouvrir les malles, visiter les colis, fouiller les poches, percevoir des taxes, empêcher, en un mot, la circulation facile des choses. Ils n'auraient pas, sans cela, de raison d'être. Dès 1851, une ligne entoure le canton de Genève — oh! pas une ligne de douane, mais de simples péages fédéraux, et puis, les taux étaient si minimes! C'est l'explication que donne la Suisse. Quoi qu'il en soit, cette innovation entraîna une première réglementation des transactions avec les zones, par le traité de Turin du 8 juin 1851.

« En considération, y est-il dit, de la libre sortie en franchise des denrées alimentaires et objets de consommation destinés à l'approvisionnement de la ville et du canton de Genève par les bureaux du duché de Savoie et des provinces du Chablais, du Genevois et du Faucigny, la Confédération suisse s'engage de son côté à recevoir également en franchise, et de la manière ci-après indiquée, les produits suivants des Etats sardes. »

On ne répétera pas ici l'énumération de ces produits qui n'a plus qu'un intérêt rétrospectif, le traité de 1851 n'étant plus en vigueur. Nous en avons cité la clause de principe qui a servi de base aux conventions ultérieures relatives aux zones et qui réduit à néant deux prétentions des protectionnistes suisses, à savoir :

1° Que la Suisse peut jouir des avantages à elle concédés par la création des zones, sans être obligée à aucune réciprocité;

2° Qu'en tout cas les franchises réclamées ne peuvent s'appliquer qu'à la zone étroite et restreinte de 1816, et non à celle d'aujourd'hui.

Le texte cité indique suffisamment, croyons-nous, la réciprocité, et répond également à la seconde prétention, le Chablais, le Genevois, le Faucigny et le duché de Savoie constituant un territoire beaucoup plus étendu que celui renfermé dans les limites de 1816. Il est vrai que les protectionnistes, malgré tous les précédents historiques, ne veulent faire dater les zones que de 1860, à l'époque où la Savoie nous fut cédée. Ils oublient que le roi de Sardaigne nous a transféré les parties neutralisées du pays, *aux conditions où il les possédait lui-même.*

La cause de cette discussion est dans l'oubli que commirent la France et la Suisse de revenir sur les stipulations antérieures, lors de convention de 1881, entrée en vigueur le 1er janvier 1883, et des traités de commerce de 1882. Il ne semble pas que cet oubli puisse être considéré comme une abrogation, d'autant plus que la Suisse n'éleva au-

cune réclamation avant 1893, qu'elle observa les clauses des traités jusqu'à la rupture commerciale qui eut lieu le 1er janvier de cette année.

*
* *

Le 14 juin 1881, un traité qui devait être mis en vigueur le 1er janvier 1883, établi sur les mêmes bases que celui de 1851 avec le roi de Sardaigne, fut signé entre la Suisse et la France. Sa durée était de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 1912. En voici les dispositions importantes :

1° Dix mille hectolitres de vin provenant de la partie de la Haute-Savoie dite zone franche, pouvaient être importés en Suisse en franchise de tout droit d'entrée fédéral.

2° Les bureaux des péages fédéraux établis dans le canton de Genève sur la frontière de la zone franche admettaient, en franchise de tout droit d'entrée fédéral, sans limitation de quantité, outre les objets qui étaient ou seraient affranchis par la loi, les produits suivants provenant de la zone : écorce à tan et mottes à brûler ; bois à brûler brut et en fagots et charbon de bois ; sciure de bois ; pierres à bâtir ordinaires, soit grossièrement taillées, soit taillées à la boucharde ; tuiles et briques ; chaux ordinaire et gypse.

3° De même, légumes frais et jardinage ; fruits frais ; pommes de terre ; céréales et colza en gerbes ; son ; paille ; foin ; poissons d'eau douce ; volailles vivantes et mortes ; œufs frais, lait, beurre frais.

Ces derniers produits devaient avoir le caractère d'approvisionnement de marché, par conséquent être conduits en Suisse par les vendeurs eux-mêmes, les expéditions avec lettres de voiture étant exclues. Chaque importation est limitée à 5 kilogrammes pour le beurre frais et à 5 quintaux métriques pour les autres denrées.

4° Etaient admis annuellement par les mêmes bureaux, au quart du droit d'entrée fédéral actuel ou futur, 250 quintaux métriques de gros cuirs et 100 quintaux métriques que de peaux tannées de veaux, moutons ou chèvres.

5° Les tanneries de la zone franche étaient autorisées à exporter annuellement de Suisse, en franchise du droit fédéral de sortie, 600 peaux brutes (en poils) de bœuf ou de vaches et 6.000 peaux brutes de veaux, moutons ou chèvres.

Pour l'application relativement aux produits désignés aux art. 1, 4 et 5, le Gouvernement suisse devait créer des billets de crédit, valables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, jusqu'à concurrence des quantités fixées par les dits articles. Enfin, il se réservait de faire cesser les effets de la convention si la zone franche venait à être sup-

primée ou modifiée soit quant à son étendue territoriale, soit quant à son régime douanier.

*
* *

On le voit, ce régime était loin de la liberté complète stipulée par les traités de 1815. Toutefois, tant que les relations de la France et de la Suisse furent régies par des traités ayant pour base les avantages de la nation la plus favorisée, la situation fut tenable. Du jour où la guerre douanière fut déclarée entre les deux pays, après le rejet du projet de convention Roche, à la fin de 1892, il n'en fut plus de même. La Suisse prit des mesures pour empêcher les marchandises françaises de passer par cette brèche des zones sans payer les nouveaux droits différentiels établis par elle à l'encontre de nos produits, et la France dut également prévoir que les exportateurs suisses pourraient introduire leurs marchandises dans la zone pour, de là, les expédier sans payer les taxes françaises de douanes. La France, toutefois — et il faut lui savoir gré de sa modération dans ce conflit — se borna à des mesures de surveillance et de contrôle, tandis que la Suisse appliquait, aux produits des zones, un régime beaucoup plus rigoureux que par le passé. Elle leur infligeait, autant qu'elle pouvait le faire, un tarif différentiel élevé, et limitait les quantités à introduire à sa convenance. Elle ne pouvait cependant arguer d'une modification au régime douanier des zones, car ce régime, c'est elle qui le modifiait de son plein gré et de sa seule volonté. Mais elle leur étendait, dans une certaine mesure, ses représailles contre la France. Il en est résulté que les zones se sont trouvées dans une situation critique et embarrassée, ne pouvant vendre leurs produits ni en France ni en Suisse. Elles étaient prisonnières du régime inventé par M. Méline qui les avait oubliées ou considérées comme des quantités négligeables. Séparées du reste du monde par la querelle de la France et de la Suisse, elles devaient, d'une part, se suffire à elles-mêmes, par leurs propres ressources, et d'autre part, elles ne pouvaient plus disposer avec profit de l'excédent de leur production.

Les deux gouvernements cherchèrent un remède à cette situation. Il ne faut pas oublier que si les populations des zones sont françaises, ces zones ont été créées en faveur de la Suisse, et surtout pour l'approvisionnement du marché de Genève. Aussi cette dernière ville et tout le canton furent-ils toujours favorables aux mesures libérales, et réclamèrent impérieusement en faveur de leurs droits. Mais dans d'autres cantons un parti protectionniste, à la tête duquel se remarquaient les agrariens vaudois, s'était créé, qui voulait supprimer les privilèges des zones franches. Quoi qu'il en soit, il fut convenu que certaines facilités seraient accordées aux cultivateurs du pays de Gex et de la Haute-Savoie, et un

arrêté fédéral du 9 mai 1893 créait des bons de crédit, déjà prévus par la Convention de 1881, pour être distribués aux producteurs des zones et leur permettre l'écoulement de leurs denrées en Suisse, tout en fermant la porte aux produits d'autres provenances. Mais il était difficile de faire une répartition équitable de ces bons. Ils étaient parfois remis à des habitants qui n'avaient aucun usage à en faire, tandis que les producteurs sérieux n'en obtenaient point. Le système donna lieu à de grands abus. Même une bourse s'établit à Genève où quotidiennement on en trafiquait, et l'on vit des négociants de la Bourgogne, de Cette, de Montpellier, introduire des vins en Suisse au moyen des bons ainsi achetés, au détriment de ceux de la zone dont ils devaient favoriser l'exportation à Genève.

En dehors de ces abus, les mesures rigoureuses de la Suisse provoquèrent aussi une contrebande active.

*
* *

Dans le courant des deux dernières années, la question des zones causa donc une vive agitation en Suisse et parmi les populations françaises intéressées. Un des faits les plus saillants est la motion déposée, le 10 avril 1894, par MM. Ador, Favon, et d'autres députés, au Conseil national suisse. Elle était ainsi conçue :

« 1° Le Conseil fédéral est invité à présenter à l'Assemblée fédérale, dans sa prochaine session, un rapport sur l'ensemble de nos relations économiques avec les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex.

« 2° Considérant que les produits suisses sont traités dans les zones comme ceux de la France elle-même, le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité d'assurer en Suisse aux produits agricoles des zones le traitement de la nation la plus favorisée, pour autant qu'il n'y a pas été déjà pourvu par l'arrêté du 9 mai 1893, et sous réserve des garanties expresses à prendre contre les importations abusives. »

Un immense pétitionnement fut aussitôt organisé contre cette motion. Les diverses sections de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture protestèrent, sur l'initiative du syndicat des vins vaudois, contre une motion qui « a causé, disent-elles, une grande inquiétude et une grande émotion dans tout le canton de Vaud... Si la Suisse accordait, conformément aux vœux secrets d'une partie des motionnaires l'importation illimitée des zones, ce serait ouvrir une écluse aux produits agricoles de tout le territoire douanier français. »

Les concessions faites par l'arrêté du 9 mai 1893 constituaient, selon les pétitionnaires, une extrême limite que l'on ne pourrait dépasser sans léser gravement des intérêts qui sont grands et aussi respectables que ceux du commerce génevois.

Les doléances au sujet de la répartition des bons de crédit, dont s'occupait aussi la pétition, étaient mieux justifiées. La contrebande n'a jamais constitué un genre de commerce désirable, et s'il est un système de contrôle préférable à celui des bons de crédit, on peut l'employer. On proposait celui des douanes françaises, la déclaration fondamentale, donnée un an à l'avance, indiquant la quantité et l'origine des produits destinés à être exportés et basée sur un extrait du cadastre, puis vérifiée au moment de l'exportation par l'administrateur chargé de ce service qui délivre alors le laisser-passer.

Devant toutes les critiques soulevées et à la demande du Conseil national promettant des études nouvelles sur la question des zones, la motion fut retirée par ses auteurs. Toutefois les efforts de M. Favon et de ses collègues — aidés un peu peut-être par le mouvement si vif qui s'est manifesté en France depuis un an en faveur d'un accord commercial avec la Suisse — les efforts de M. Favon n'ont pas été inutiles, puisqu'ils ont abouti à l'arrêté fédéral du 24 février dernier, mis en vigueur le 1er mars, réglantd'une manière plus libérale les relations avec les zones. C'est, jusqu'ici, la dernière phase de leur histoire.

*
* *

Cet arrêté modifiant les droits différentiels fixés par l'arrêté du Conseil fédéral du 27 décembre 1892 pour l'importation de France et abrogeant l'arrêté du 9 mai 1893, édicte les dispositions suivantes :

Pour la zone de la Haute-Savoie, outre les exemptions de droit et les facilités accordées par la convention du 14 juin 1881, sont admis au taux du tarif conventionnel suisse, les bois (de presque toutes les catégories), la vannerie grossière, les arbres, les plantes, la pierre brute ou dégrossie, le beurre, la viande de boucherie, les fruits secs, les fromages, le vin naturel en fûts (à l'exclusion des coupages), les bœufs, les taureaux reproducteurs, les vaches, veaux, porcs, moutons, chèvres.

Pour le pays de Gex, outre ces mêmes produits reçus au tarif conventionnel, l'arrêté ajoute l'admission en complète franchise d'une certaine quantité de produits agricoles, colzas et céréales en herbes, lins, chanvres, etc., et de certains produits iudustriels, tels que marbres, pierre à bâtir, chaux, suif, cornes, tuiles, briques brutes.

Seront également admis en franchise 2.000 hectolitres de vin blanc, et les produits suivants, en tant qu'ils auront le caractère d'approvisionnement de marché : beurre frais, œufs frais, volailles vivantes ou mortes, fruits frais, légumes frais et jardinage, pain et miel.

Seront encore admis, mais au taux du tarif conventionnel suisse, le beurre frais pour ce qui dépasse le trafic du marché, les fromages de pâte molle et de pâte dure, les vins en fûts, naturels (à l'exclusion des coupages), les outils pour l'agriculture, etc.

Le vin, le bétail et le fromage de pâte dure des deux zones ne sont admis que sur la production d'un permis délivré par l'autorité compétente sur la base du système des déclarations fondamentales. Pour les autres produits des certificats doivent être présentés.

L'arrêté ne modifie en rien les dispositions spéciales sur l'importation en franchise de la zone de la Haute-Savoie, des 10.000 hectolitres de vin accordés par la convention du 14 juin 1881 et sur l'importation en franchise des produits agricoles dans le trafic de frontière.

Ce régime est loin assurément de la liberté désirable et qui existait autrefois entre des populations ayant les mêmes intérêts à échanger facilement et sans entraves leurs produits. Dans les circonstances actuelles, l'arrêté fédéral a été bien accueilli. Il élargit les facilités d'échanges et prouve des intentions conciliantes. Mais la question des zones ne peut être résolue — l'expérience des dernières années le prouve — qu'avec la question générale des rapports commerciaux entre la France et la Suisse, et autant que peuvent l'être, en dehors de la liberté, des choses de cette nature. Le dernier mot à cet égard n'est donc pas encore dit.

*
* *

Nous avons rappelé ici l'origine des zones, leurs antécédents historiques, les diverses phases de leur existence et les différents régimes économiques auxquels elles furent soumises. Notre but était de renseigner et non de philosopher à ce propos. En terminant, une réflexion nous sera peut-être permise. N'est-il pas curieux de constater, dans ce coin de l'Europe dont Genève est le centre, une liberté moins grande, beaucoup moins grande, à la fin du XIXe siècle qu'en 1815 ? Ce n'est pas la seule contrée où, malheureusement, il en est ainsi.

MAURICE ZABLET.

LA CITÉ MODERNE

Métaphysique de la Sociologie, par M. Jean Izoulet.

La *Cité moderne* est, dit l'auteur, une thèse de doctorat soutenue en Sorbonne avec un succès répercuté par la presse et dû à deux choses : une doctrine hardie et un style brillant.

Nous ne contesterons ni la hardiesse de la doctrine, ni l'éclat du style, mais nous croyons que ce ne sont pas là les qualités essentielles d'un ouvrage du genre de celui-ci ; c'est la logique qu'il y faut avant tout, et c'est malheureusement ce qui y fait le plus défaut, comme nous espérons le prouver.

Si l'on se bornait à parcourir ce livre, on pourrait en dire du bien ou du mal suivant les pages où l'on s'arrêterait, car on y rencontre de nombreuses contradictions. Cependant, parmi cette grande diversité d'idées, il s'en trouve sur lesquelles l'auteur insiste davantage, qu'il répète, qu'il développe, qu'il se plaît à présenter sous toutes leurs faces. Ce sont évidemment celles-là que l'on doit considérer comme l'opinion intime de l'auteur. Or, ce sont celles-là qui, comme nous l'avons dit, nous paraissent erronées au fond et illogiques dans les conséquences.

Il y a des composés dans l'univers ; donc il y a des simples. Tel est le postulat fondamental, l'unique postulat de M. Izoulet.

Le simple, c'est le protozoaire, l'amibe.

Comment passe-t-on du simple au composé ? Par l'association. L'association est « création ». L'agrégation des protozoaires donne naissance aux métazoaires, (les animaux) ; et l'agrégation des métazoaires engendre les hyperzoaires, (les cités).

Il n'y a donc pas seulement contiguité, mais continuité entre tous les êtres de l'univers. Il y a des distances plus ou moins grandes d'un être à un autre, il y a diversité de degrés, mais non diversité de nature. « L'amibe est à mille lieues du chien, tandis que le chien n'est qu'à quelques lieues de l'homme. » Et l'un comme l'autre ne sont que des agrégats d'amibes, élevés, par l'association des cellules, du protozoarisme au métazoarisme.

La série des êtres vivants ne se compose donc plus des trois échelons : animal, homme, supra-humain (ange) ; mais infra-animal, animal et homme. Après l'homme il n'y a plus qu'à tirer l'échelle, au-dessus de lui, plus rien. M. Izoulet dit pourtant ailleurs que l'homme doit être considéré comme le centre de l'univers ; d'où il suit qu'il doit y avoir autant

d'êtres au-dessus de lui qu'au-dessous ; mais c'est une de ces contradictions comme on en rencontre beaucoup dans la *Citée moderne* et auxquelles l'auteur ne paraît attacher aucune importance.

De même que par l'association, les protozoaires sont devenus des métazoaires, du nombre desquels est l'homme ; de même, c'est par l'association que les métazoaires deviennent des hyperzoaires, des cités. Chacune des cellules associées pour former l'animal, dans et par l'association, acquiert des propriétés qu'elle n'avait pas, ou qu'elle cesserait d'avoir à l'état d'isolement. Pareillement, chacune des cellules (individus) du corps social, dans et par l'association, acquiert des propriétés qu'elle n'avait pas, et qui sont l'âme, la raison, l'intelligence.

L'association de cellules *crée* l'intelligence animale ; l'association d'individus crée la raison. L'individu humain ne possède pas d'âme, de raison, d'intelligence, pas plus que l'animal, c'est la cité qui les lui octroie.

« La raison est un produit de l'association et de la spécialisation des individus dans la cité politique, comme la sensation est un produit de l'association et de la spécialisation des cellules dans la cité physique. »

La spécialisation fondamentale du corps physique et aussi du corps politique, consiste dans la division des cellules composantes en dirigeantes et dirigées, gouvernantes et gouvernées. Son exemplaire le plus simple est la gastrule. « Qu'est-ce que la gastrule ? C'est une sphère invaginée, un petit sac à double paroi : paroi externe et paroi interne. Cette apparition d'un en dehors et d'un en dedans c'est l'événement décisif d'où tout va sortir. » L'en dehors, le feuillet externe de cette sorte de bonnet de nuit, préside à la vie de relation ; et l'en-dedans, le feuillet interne pourvoit à la vie de nutrition.

Le corps animal se trouve ainsi divisé en cerveau et corps, l'un dirigeant, l'autre dirigé. Et le corps social s'empresse d'imiter le corps animal : son cerveau, c'est l'*Élite*, la classe dirigeante ; et le reste du corps, qui est dirigé, c'est *la foule*. Et de même que l'instinct et l'intelligence du métazoaire ont leur siège dans le cerveau ; de même l'âme, la raison, l'intelligence de l'hyperzoaire (la cité) siègent dans l'élite.

De sorte que l'association, qui crée la raison, ne la crée que pour une partie, la moins nombreuse des associés. Mais M. Izoulet nous promet que ce bienfait se répandra peu à peu sur tous les membres de l'agrégat. Quoique dans le corps physique, tout ne soit pas cerveau, dans le corps politique tous les citoyens deviendront élite.

Le corps social diffère en effet du corps animal, dans le système de notre auteur, en ce que l'association a produit tous ses résultats dans le corps animal, tandis que le corps social est encore en formation. L'humanité n'est qu'*en train* d'effectuer son passage de l'isolement ou de l'antagonisme au groupement et à l'association. Le *cerveau social*, ou *État*,

est en pleine évolution; de nouvelles facultés sociales surgissent, s'esquissant timidement d'abord, pour s'accuser peu à peu, s'organiser et se constituer définitivement.

« On crie contre l'accroissement des fonctionnaires proprement dits. Il y a là une confusion : ce qui est mauvais, c'est l'excessive multiplication des fonctionnaires pour chaque fonction, non la multiplication des fonctions. La première est un engorgement morbide ; la seconde est un progrès en organisation politique. »

Il va sans dire que l'auteur pose cette dernière assertion, mais ne l'appuie sur aucun fait ; et nous osons croire qu'il serait fort embarrassé de concilier son système avec l'histoire. C'est d'ailleurs ce que nous pourrons voir plus tard, puisqu'il nous promet après ce volume, qui se borne à la partie *philosophique*, un second volume où il exposera la partie *historique*.

Voilà donc la *cité* divisée en foule et élite ; les individus de la foule n'ayant que l'intelligence du métazoaire, de l'animal, tandis que les individus de l'élite ont la raison proprement dite. Mais la raison (fonction) ni l'élite (organe) ne sont encore constituées. C'est donc vers l'organisation de cet organe et de cette fonction qu'il faut tendre ; car « la supériorité des sociétés humaines sur les autres sociétés animales consiste dans la constitution d'un corps de savants ».

Voulez-vous savoir ponrquoi ces sociétés humaines progressent, tandis que les sociétés animales restent stationnaire ; tandis même que la plupart des animaux restent solitaires, moins intelligents que les cellules qui se sont associées pour les former?

C'est « parce que la cité humaine est la seule où l'association et l'organisation aient été poussées assez avant pour constituer une *corporation de savants*, un groupe de chercheurs, un faisceau enfin de vrais spécialistes. C'est cette culture intensive de la science qui a déjà mis l'humanité hors de pair, et qui, après l'avoir élevée au-dessus de la faune, l'élèvera encore pour ainsi dire au-dessus d'elle-même indéfiniment, en transformant ses conditions extérieures d'existence, et en transfigurant son intime nature. »

Quel dommage que les fourmis et les abeilles n'aient pas songé à créer de corporations de savants, nous pourrions juger par leurs effets sur la ruche de ce que nous avons à espérer des nôtres.

M. Izoulet nous en promet monts et merveilles : « Grâce aux savants, dit-il, grâce aux spécialistes de l'intelligence, grâce aux inventeurs enfin, la foule va être rachetée, affranchie, affiliée à l'élite, et remplacée dans son douloureux rôle d'Atlas portant le ciel par l'insensible et infatigable armée des forces naturelles. »

Heureuse foule! Que de reconnaissance tu devras plus tard à l'élite

organisée en corporations savantes! J'espère bien que tu ne vas pas te faire tirer l'oreille pour subvenir aux frais de cette organisation. A vrai dire, tu as déjà beaucoup fait depuis un demi et surtout depuis un quart de siècle ; mais il faut continuer de plus en plus, car il s'agit de ta rédemption, et tu as en perspective un messie qui ne te fera pas faux bond.

Quand M. Izoulet en viendra à la partie historique de son système, je ne sais pas comment il conciliera son opinion sur les corps savants avec les faits; car chacun sait que la plupart des inventions les plus utiles ont été faites en dehors des corps savants quand il y en a eu ,ou avant qu'ils existassent; que les inventeurs n'ont jamais rencontré dans les corps savants que des obstacles et non des aides. En approfondissant un peu l'histoire, on parviendrait peut-être même à reconnaître que les corps savants ont été les principaux auteurs de la décadence des peuples qui ont eu la naïveté d'en créer et de s'obstiner à les conserver.

Cette hypothèse : que l'individu, surtout celui qui fait partie de la foule, ne possède directement et personnellement ni âme, ni raison, ni intelligence, et qu'il ne les tient que de l'association, par le canal de l'élite, est d'une importance capitale ; c'est la cheville ouvrière de toute la *Cité moderne*. L'auteur ne se lasse pas d'insister sur ce point ; et quand on lui demande pourquoi cette insistance, il répond que c'est pour écarter cette illusion, la plus funeste dont puisse être victime le genre humain.

Si, dès avant l'association, l'individu se croit pourvu de ces facultés, « on pressent, dit-il, de quel air il daignera entrer dans l'association, combien son adhésion au pacte social sera dédaigneuse,hautaine, superficielle et précaire.

« Au contraire, dissipez l'illusion, remettez les choses au point, dites à l'individu la vérité vraie et forte, dites-lui : mon ami, avant toute société, hors de toute société, savez-vous ce que vous êtes et pouvez être? Un simple *animal*.

« Oui, cette raison et cette liberté, dont vous vous targuez si superbement, ce n''est pas de vous même et par vous même que vous les possédez, mais uniquement par la société. Oui, c'est la cité qui vous confère ces hautes prérogatives. Et, sans la cité, vous seriez réduit à ces humbles aptitudes animales, la sensation et l'instinct. Changez donc d'attitude et de sentiments à l'égard de la cité, et soyez désormais envers elle aussi reconnaissant que vous étiez ingrat, aussi pieux que vous fûtes impie... L'âme est fille de la cité : voilà le dogne fondamental. »

Comme la cité se compose en réalité de l'élite et de la foule, l'une dirigeant et administrant temporellement et spirituellement l'autre, on comprend que ce petit speech n'est pas fait pour déplaire à la pre-

mière; quant à la seconde, pour manifester sa reconnaissance et sa piété envers la cité, elle n'a qu'à se laisser tailler à merci par sa directrice. Néanmoins, la foule pourrait répondre à l'élite qui lui tiendrait un pareil langage :

« Et vous-même, que seriez-vous donc sans la cité et d'où vient votre arrogance à mon égard? Sans la cité je n'aurais ni âme, ni raison, je serais réduit aux aptitudes animales? Du moins je conserverais celles-ci et je pourrais encore vivre, comme je vis déja, en travaillant; tandis que vous, élite, qui vivez de mes contributions, toute votre raison ne vous servirait à rien, et sans moi vous mourriez de male faim. »

Je ne veux pas dire qu'il soit dans l'intention de M. Izoulet que l'élite de la cité exploite arbitrairement la foule : il dit le contraire dans plusieurs endroits; mais quand il dit le contraire ce n'est qu'accessoirement et l'accessoire est en contradiction avec le principal.

L'organisation de la *cité moderne* n'est indiquée que d'une façon générale par cette première division des citoyens en élite et foule. La foule devant être dirigée par l'élite, il nous suffit de dire quelques mots de l'organisation de celle-ci.

Le mot abstrait le « pouvoir », dit M. Izoulet, désigne un groupe d'hommes. Le pouvoir se concrète dans une suprême élite. L'État, c'est donc l'élite. Et l'élite se dédouble en deux pouvoirs : spirituel et temporel.

Mais pourquoi ce pouvoir? Si l'association est le principe de tout; si le passage du protozoaire au métazoaire et de celui-ci à l'hyperzoaire, si tout progrès enfin est dû « exclusivement à l'association » (p. 59), tout doit être nécessairement pour le mieux dans le meilleur des mondes. Si l'âme, la raison, l'intelligence, sont des produits de l'association, ces facultés doivent être infaillibles.

Il paraît qu'il n'en est rien. M. Izoulet convient qu'il y a des hommes incoordonnés et insubordonnés, il ne nous explique pas leur origine mais il nous promet leur disparition, leur rédemption. Le vice, dit-il, vient d'ignorance et aussi quelquefois de défaillance. De là la nécessité de la coercition. « Les lois pénales sont faites pour ceux qui ne comprennent pas. Quand l'éducation sociale sera achevée, tout cela s'évanouira. »

Nous nous plaisons à le croire et, en tout cas, à le souhaiter, mais enfin, l'association étant le seul principe de la raison et de tout ce qui s'ensuit, nous ne comprenons pas qu'il y ait besoin d'éducation, et nous ne voyons pas d'où elle pourrait venir. Pas de la foule évidemment, puisqu'elle n'a que l'âme animale, d'après l'auteur, et qu'elle ne participe à la raison qu'autant qu'elle s'affilie à l'élite.

De l'élite? Malgré son optimisme, M. Izoulet est obligé de convenir que, malheureusement il y a une fausse élite mêlée à la vraie. Il ne nous dit pas comment ce mélange a pu se produire ; et celui qui lui dirait que la cause en réside dans les corporations savantes l'étonnerait beaucoup et l'embarrasserait sans doute encore plus.

Par où pèche le système social de M. Izoulet ?

Les personnes qui liront la *Cité moderne* ne découvriront peut-être pas facilement le défaut de la cuirasse. Ce système est présenté avec tant d'art, que j'aurais plutôt cru l'auteur professeur de rhétorique que de philosophie ; il excelle à cacher le serpent du sophisme sous les fleurs du style. Mais celles qui auront vu le résumé tout déshabillé que nous venons d'en donner, ont déjà deviné sanr doute que M. Izoulet confond le principe avec le moyen.

Dire que l'association *crée*, qu'elle est le principe *exclusif* de tout progrès, cela revient à dire que la terre seule produit les végétaux et qu'il est parfaitement inutile d'y semer des graines ; que la matrice n'a pas besoin d'être fécondée pour enfanter un être de son espèce. Personne n'ignore que ce n'est pas l'association qui engendre la diversité des aptitudes, mais, au contraire, c'est la diversité des aptitudes qui engendre l'association, c'est pour cela qu'il n'y a pas de sociétés progressives parmi les animaux.

Vous pourrez assembler des montagnes d'amibes : de leur agrégation il ne résultera pas un corps physique supérieur, un métazoaire. Les arbres d'une forêt sont assez rapprochés les uns des autres pour se spécialiser, et pourtant il ne le font pas. Il en est de même de la plupart des animaux. Agrégation n'est donc pas association. Pourquoi? Ce n'est pas la matière qui manque, c'est le ciment, c'est l'esprit. L'homme n'est donc pas un animal raisonnable ou politique parce qu'il est associé, mais au contraire, il s'associe, pendant que les autres animaux restent isolés, parce qu'il y a en lui le germe de l'association, la raison ; le principe de la diversité des besoins, des goûts, des aptitudes, en un mot la sociabilité.

Il n'est pas douteux que l'association est nécessaire pour que la raison et les autres facultés humaines passent de la puissance à la réalité, de même qu'il faut de la terre chaude et humide pour que la graine germe, croisse, fleurisse et fructifie. Si M. Izoulet se bornait à dire et à démontrer cela, il aurait raison, mais il ne dirait rien de nouveau, car, jusqu'à ce jour, les bons logiciens ont toujours su distinguer création et développement, germe et matrice.

La spécialisation croit, le travail se divise de plus en plus en raison du nombre, de l'intelligence et de l'activité des associés ; mais loin d'être l'effet de l'association seule, cette spécialisation, cette division du travail

présupposent, comme l'association elle-même, la diversité des besoins et des facultés.

M. Izoulet considère, comme nous l'avons vu, la multiplication des fonctions publiques,l'extension des attributions de l'État comme un progrès en organisation politique. Il ne voit pas qu'il est, encore ici, en contradiction avec lui-même. Si la division du travail est un progrès, ce que personne ne conteste, sa concentration entre les mains d'un être de raison, d'ailleurs peu raisonnable, est un recul. Et c'est effectivement là ce que prouve l'histoire de tous les temps et de tous les pays.

L'Étalisme et à plus forte raison le socialisme, auquel M. Izoulet donne les mains, ne peuvent donc conduire la cité moderne qu'à la décadence. Et ce qui l'y conduira le plus sûrement, ce n'est pas le soclalisme révolutionnaire, mais le socialisme soi-disant évolutionnaire, qui n'a d'évolutif que le nom et qui consiste en légifération à jet continu et en concentration entre les mains de l'État, de toutes les forces vives de la société les unes après les autres, sans que l'on s'aperçoive que l'on glisse sur un plan doucement incliné.

Il est étonnant qu'un professeur de philosophie prenne ainsi constamment les effets pour des causes et qu'il s'amuse à soutenir de pareils sophismes dans 700 pages. Il est vrai que M. Izoulet dit quelquefois les même choses que nous venons de dire; mais il raisonne toujours comme s'il n'en croyait rien; ces assertions isolées sont en contradiction manifeste avec l'esprit de sa *Cité* et ce n'est pas elles qui frapperont les lecteurs inattentifs.

Même en admettant le principe d'après lequel M. Izoulet veut organiser la cité publique sur le même modèle et plan que la cité physique, nous arriverions à des conclusions diamétralement opposées aux siennes et plus logiques.

Nous avons vu que, d'après lui, la gastrule est le type de tous les organismes. La gastrule, que nous pouvons comparer à un bonnet de coton de l'ancien temps, replié sur lui-même, possède un intérieur et un extérieur. L'intérieur préside à la vie de nutrition et l'extérieur à la vie de relation. Par analogie, dans l'animal, le corps, l'intérieur préside à la nutrition et le cerveau à la vie de relation. Par une nouvelle analogie, M. Izoulet bâtit sa cité politique sur le même modèle et la divise en foule et élite.

Ces principes admis, l'élite, l'État ne devrait avoir dans ses attributions que les relations extérieures, la guerre et la diplomatie tout au plus. Il ne devrait intervenir en aucune façon dans la vie de nutrition du corps social, pas même pour la police. S'il y a lieu d'établir une police, s'il y a, comme le dit M. Izoulet, des ignorants et des défaillants qu'il faut éclairer ou réprimer, c'est une affaire d'intérieur et non d'extérieur; cela

regarde la foule et non l'élite. Le cerveau physique ne se mêlant pas de digérer, de sécréter, d'excréter, de faire circuler le sang, etc., le cerveau politique, pour que l'analogie soit exacte, n'a rien à voir dans la vie de la société dont il est le cerveau, mais seulement en dehors.

M. Izoulet est donc en contradiction avec sa doctrine lorsqu'il fait diriger l'intérieur de sa cité par l'extérieur. Il se met encore en contradiction avec lui-même lorsqu'il dit quelquefois, comme par hasard, que l'intérieur régit l'extérieur. La force de la vérité, le bon sens, l'emporte alors sur l'esprit de système.

Pour être logique avec son principe de la gastrule, bien loin de subordonner la foule à l'élite, bien loin de promouvoir l'extension des attributions de l'état, M. Izoulet devrait subordonner l'élite à la foule et combattre l'étatisme.

En outre de la partie sociologique proprement dite, il y a dans la *Cité moderne* une partie philosophique dans laquelle l'auteur cherche à concilier le matérialisme et le spiritualisme. L'un est la thèse, l'autre l'antithèse, et il donne la synthèse.

M. Izoulet reproche au matérialisme et au spiritualisme surtout, de conduire à l'antagonisme des intérêts. Pour lui les intérêts sont harmoniques, et il s'étonne que personne n'ait tenté de le démontrer. « Depuis que l'homme est sur la terre, cette question est posée. Et depuis que l'homme est sur la terre, cette question reste sans réponse, j'entends sans réponse scientifique. »

Je ne sais pas si tout le monde trouvera harmoniques les intérêts de l'élite avec ceux de la foule, comme les trouve M. Izoulet, mais j'en doute. En tout cas, il semble que la question de l'harmomisme et de l'antagonisme a été traitée souvent et supérieurement. Je ne dis pas qu'elle ait été complètement résolue, mais je crois que l'auteur de la *Cite moderne* aurait tiré profit des travaux de Bastiat, pour n'en citer qu'un, sur cette matière.

La synthèse philosophique de M. Izoulet n'est pas facile à définir; c'est un monisme organisé, un Dieu naturalisé, un naturisme mystique. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de ces subtilités; même en admettant que le mysticisme soit à sa place dans une œuvre de science, il ne peut consister dans les contradictions que nous avons signalées et dans beaucoup d'autres que nous pourrions relever. Les mystiques les plus absolus prétendent que leurs mystères sont au-dessus de la raison, mais jamais en contradiction avec elle. Or, tout ce qui n'est pas naturisme dans la *Cité moderne* est en opposition directe avec les faits et les principes les mieux établis.

Son naturisme est d'ailleurs dans le même cas. Le monisme organisé est un organisme sans organisateur ; or, comme dit Voltaire, « Je serai

toujours persuadé qu'une horloge prouve un horloger et que l'Univers prouve un Dieu. » En d'autres termes, le monisme est pour le moins un dualisme, où pour mieux dire un trinisme. Si M. Izoulet avait plus approfondi la philosophie ancienne, seulement celle de Platon, il est probable qu'il aurait changé son monisme en trinisme.

De cette façon, il aurait concilié, beaucoup mieux qu'il ne l'a fait, la solidarité avec la liberté. Malheureusement, cette conciliation aurait fait perdre à la *Cité moderne* toute son originalité, car le système triniste est vieux comme le monde. C'était celui de nos ancêtres les Gaulois, sur la terre comme au ciel ; le christianisme l'a chassé de la terre pour le reléguer au ciel ; le scientifisme supprime le ciel, mais il n'en fait pas descendre la Sainte Trinité.

ROUXEL.

LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE

24 mars 1895.

(Les Bourses et la morale. — Protectionnisme agricole. — Le bimétallisme.)

En reprenant la plume au bout de plusieurs mois pour rendre compte des affaires de mon pays au point de vue spécial qui intéresse les lecteurs de ce recueil, je ne constate pas sans regret qu'à ce point de vue lesdites affaires marquent un absolu piétinement sur place, aggravé par une tendance de plus en plus marquée de tous et de chacun à invoquer l'intervention de l'État à son profit ou, si vous voulez, à considérer et à présenter ce profit personnel comme étant l'intérêt capital de l'État, de la société, à qui il incombe d'y pourvoir au détriment de tous autres. Je pourrais commencer par n'importe quel bout, faisons-le par la Bourse. Cette institution n'a jamais joui de nos sympathies absolues. Nous savons ce qu'elle vaut et elle n'a jamais eu la prétention de faire considérer son temple comme étant celui de l'économie politique, mais celle-ci ayant pour premier principe que l'homme libre et mûr doit être juge de ses actions, elle n'a jamais cessé de considérer le marché des fonds publics comme une de ces créations naturelles de l'activité humaine qui a dû prendre de nos jours un développement très vaste, étant données les quantités énormes de fonds publics, d'actions et d'obligations que notre époque a créées et qui sont — des maîtres de la science l'ont encore récemment démontré — la conséquence de la démocratisation du capital. Cette vulgarisation de la spéculation a entraîné des abus, comme il y en a d'ailleurs eu à d'autres époques aussi — voyez Law, etc., — et l'on fait aussitôt appel, non pas à la police comme autrefois, mais au législateur. Puisque, à cette heure, les parlements siègent à peu près partout d'un bout de l'année à l'autre et que tout le pouvoir a passé entre les mains de ces législateurs; qu'au surplus, presque partout, ils se font payer pour siéger (les envieux disent qu'ils siègent pour être payés), on leur réclame des remèdes contre tous les maux. La Bourse, assure-t-on, a gangrené jusqu'aux couches près desquelles elle n'aurait jamais dû pénétrer : tantôt des veuves et de simples ouvriers, tantôt de nobles fils de familles sont ses victimes. Et voyez l'impertinence : elle ne les dépouille pas seulement par d'alléchantes spéculations ; elle s'est encore, de sa propre autorité, constituée juge de leurs entreprises ; elle s'est donné des sta-

tuts qu'elle fait appliquer par des juges spéciaux à son choix et la personne qui a signé un ordre de Bourse, devient par là même justiciable de ces tribunaux où ne siège aucun juge diplômé, où ne plaide même — oh horreur ! — aucun avocat assermenté, où les seules « usances » font loi et où les jugements sont dérisoires avec une précision qui est la mort de la paperasse et de la chicane. Est-ce admissible ? La Société des économistes de Vienne a eu à s'occuper de la question des tribunaux d'arbitrage de la Bourse à la suite d'un rapport de l'un de ses secrétaires. Je tiens à passer sous silence tous les noms, car ceux-ci importent peu. Il convient seulement de dire que l'un des secrétaires de l'association s'était fait le porte-voix de très graves accusations contre ces tribunaux, en citant à l'appui une série de faits des plus attentatoires à la justice. A l'entendre, un élève du Theresianum, qui est notre école des langues orientales, se serait suicidé pour avoir été condamné par le Tribunal des arbitres de la Bourse à payer une « différence » de 20.000 florins. Une autre fois, ce tribunal a prononcé une condamnation à 75.000 florins de différence sur une simple dépêche de New-York, admise comme preuve. Quoi encore ? Un spéculateur ayant faussement apposé au bas d'un engagement la signature de son père, celui-ci aurait été condamné à exécuter l'engagement, à moins qu'il ne se décide à poursuivre son fils au criminel... D'autres faits, non moins dignes de faire dresser les cheveux, ont été relatés... Il a suffi d'une légère enquête dans les livres du tribunal d'arbitrage de la Bourse des grains et de la Bourse des fonds pour faire reconnaître qu'aucun des faits allégués ne s'était produit, que le rapport en question avait été fait très à la légère. La constatation acquise, que restait-il à conclure ? Que tout est pour le mieux, c'était trop simple. De jeunes professeurs en herbe et des avocats avides de causes ont affirmé que lesdits tribunaux étaient indignes de porter ce nom ; il faudrait tout au moins leur adjoindre des juristes et une bonne petite procédure qui ne permît plus aux hommes d'affaires de se passer du concours des légistes et des plaideurs de profession.....

Le ministère autrichien a cru devoir tenir compte de ces alarmes. Et dans une récente réforme toute partielle du Code, il a voulu restreindre l'action de ces corps librement constitués qui font l'arbitrage sans frais et promptement ; les Bourses, à leur tour, se sont émues et ont protesté ; la cause est encore pendante. Selon toute vraisemblance et, conformément au courant du jour, il faudra bien que l'intervention gouvernementale ait gain de cause. Il va de soi que de si chaudes discussions ne peuvent se produire en Autriche, sans avoir leur contrecoup en Hongrie. Le ministre du Commerce de ce dernier pays a donc, lui aussi, jugé devoir s'occuper de la matière, d'autant plus qu'il avait

été interpellé au Parlement sur les excès qu'il tolérait à la Bourse. Toutefois, mes compatriotes hongrois, même lorsque ce sont de simples négociants, ont conservé l'habitude séculaire de se tirer eux-mêmes d'affaire et de débarrasser ainsi le Gouvernement de la sollicitude qu'il veut leur témoigner. La Bourse de Budapest a donc, vers la fin du mois de février, revisé son règlement aussi bien en ce qui concerne l'admission de membres à la Bourse, que par rapport à la procédure disciplinaire contre ses membres pour infractions aux règles de la Bourse et enfin en ce qui concerne le jugement des affaires litigieuses par le tribunal de son choix. Je dépasserais de beaucoup les limites tracées à ma correspondance, si j'entrais dans les détails de cette nouvelle réglementation. Elle est très rigoureuse, parfois elle ne l'est que trop. Partant de ce point de vue que la Bourse ne doit abriter que les affaires légales, qui ont seules droit à sa protection, elle s'applique à éliminer tout ce qui constitue des spéculations véreuses, tout ce qui rentre dans la catégorie de la spéculation à outrance. Consciente de l'animadversion dont la Bourse est l'objet dans des milieux très nombreux et influents et combien, d'autre part, elle attire d'individus qui ne devraient jamais s'y hasarder, la Bourse de Budapest s'entoure d'une masse de prescriptions dont les unes ont pour but de rendre l'accès de son temple plus difficile et d'en bannir ceux qui, déjà admis, s'en montreraient indignes et, d'autre part, de tenir loin de la Bourse des titres équivoques dont la création n'a eu d'autre but que d'y être portés et livrés aux inexpérimentés avec une forte prime. Sous ce dernier rapport, il est stipulé qu'à partir du 1er mai on ne pourra négocier à terme que les actions d'entreprises ayant au moins un capital de 8 millions de florins. Au point de vue des visiteurs, il est dit qu'en cas de l'exclusion prononcée, le comité pourra encore poursuivre le membre qui aura recommandé l'individu exclu; qu'en cas de litige, le tribunal de la Bourse pourra refuser l'indemnité réclamée par le plaignant, s'il acquiert la conviction que celui-ci a voulu mettre à profit l'ignorance ou l'inexpérience de l'accusé.....

En résulte-t-il une moralisation de la Bourse de Budapest?

Quand on va un peu au fond des choses, on trouve une série de raisons qui, dans ces derniers temps, ont dû accroître la clientèle de la Bourse. Je ne voudrais pas placer au premier rang, mais il y a certes lieu de tenir pour sérieuse la considération que le prolétariat intellectuel dont tous les pays regorgent aujourd'hui, a dû fournir un fort contingent. La bureaucratie ne peut tout absorber, ni le Parlement non plus; d'ailleurs on peut être de l'une ou de l'autre et appartenir à ces inassouvis qui ne peuvent vivre de ce qu'ils gagnent et prétendent pouvoir y ajouter en spéculant à la Bourse. Les mauvais rendements de la

production agricole en ces dernières années ont dû fournir à leur tour quelques bataillons. Et enfin la *Verstaatlichung* l' « étatisation » de plus en plus répandue des entreprises de tout genre et le taux de plus en plus bas, de moins en moins rémunérateur des capitaux attirent invinciblement vers la Bourse bon nombre de gens qui vivaient autrefois de leurs rentes ou qui faisaient fructifier leurs capitaux dans l'escompte et autrement. Somme toute, il est bon que la Bourse s'applique à se « moraliser », à ce que par de sévères règlements, elle cherche à désarmer ses adversaires, à prévenir les périls dont elle se voit entourée et dont bon nombre procèdent de l'envie et de l'ignorance ; mais précisément à cause de la prédominance de ces derniers éléments, il est peu probable qu'elle y réussisse.

*
* *

Au demeurant, si nous n'appelons aucune espèce de bras séculier, ni de législateur à l'aide contre les excès de la Bourse, les tentatives que celle-ci fait pour se laver de toutes les imputations qu'on accumule sur sa tête, sont bien de nature à faire sourire quelque peu. Dans son fort intérieur elle sait bien qu'elle ne peut être que comme elle est, et que manier tous les jours entre 1 heure et 3 heures les milliards dont se compose la fortune mobilière de l'univers, cela ne se peut qu'en y mettant beaucoup de passion, une immense habileté et en se servant de la crédulité des masses comparses qui sont derrière elle, composées tantôt de rentiers à la recherche de titres à bon placement, tantôt de spéculateurs désireux d'écumer quelque événement important, quelque bruit bien inventé, une invention ou une découverte à peine nées. Le rentier n'achèterait pas, si le spéculateur ne créait pas l'opinion favorable et la Bourse ne serait pas sans ces deux éléments indispensables l'un à l'autre. Quand la Bourse parle de « se moraliser », c'est qu'elle ne se sent pas la conscience tout à fait en repos et en effet elle a commis d'assez jolis excès dans ces derniers temps en Autriche-Hongrie. Sans entrer dans les détails, il suffira de dire que jamais les fonds de l'Etat, mais plus encore les titres de spéculation, actions de chemins de fer, de banques, de navigation, de houillères, n'ont été poussés vers des prix aussi exagérés. De ce que la Rente 4 0/0 a atteint le cours du pair, on a conclu qu'aucun papier de spéculation ne doit plus être capitalisé au-dessus de ce produit et, une fois là, on s'est livré au joli raisonnement que voici : La rente de l'État donne 4 0/0, elle est au pair ; mais elle ne peut en donner davantage ; elle est même, au bout d'un certain délai, assez éloigné, il est vrai, susceptible de réduction. L'action, au contraire, peut donner un rendement plus élevé ; il est vrai que les 4 0/0 de la Rente sont absolument sûrs et que le rendement d'une entreprise ne l'est nullement et qu'à ce titre les actions de cette dernière

devraient être cotées moins haut. Mais s'il y a aléa, pourquoi le chercher uniquement du côté négatif. Poussons-le dans le sens inverse. Le tour a été fait et les actions d'entreprises de toute espèce ont été portées à des prix qui ne représentent plus le rendement de la Rente. Que fallait-il pour cela ? Beaucoup d'audace et un peu d'assistance de la part des établissements de crédit. Ni l'une ni l'autre n'ont fait defaut. Il y a bien eu au mois de février un moment d'effroi ; et ce qui prouve sur quelles bases peu solides la spéculation est assise, c'est qu'il a suffi à une seule banque hongroise d'annoncer que son dividende pour 1894 sera de 2 florins, soit de moins de 5 0/0 inférieur à celui de 1893, pour produire la panique. Mais elle n'a pas duré. On s'est promptement relevé, on s'est mutuellement félicité des reins solides qu'on a montrés à Vienne et à Budapest. Ce sera pour une autre fois. Quant à présent, on continue à tabler sur « un marché bien disposé ». Je vous ai montré la base sur laquelle ce marché est établi. Etonnez-vous après cela, si les tentatives de moralisation de la Bourse me semblent médiocrement efficaces !

*
* *

S'il n'y avait que la Bourse des fonds à laquelle on s'attaque, le mal serait minime. Elle en a vu bien d'autres et puis les gouvernements ont toujours besoin d'elle pour leurs emprunts. Et sous ce rapport aussi la démoralisation est indéniable. Autrefois les rois en détresse s'adressaient à quelque traitant, à quelques fermiers généraux, et lorsque la dette avait atteint un certain chiffre ou que le traitant était devenu trop familier, on lui faisait un procès ou bien on ameutait la foule contre lui et il était trop heureux de sauver sa peau en abandonnant sa créance. Aujourd'hui, c'est à la foule de ses sujets ou bien aux sujets des pays étrangers qu'on emprunte et ce n'est plus le souverain qui est personnellement en cause, les gros banquiers même, les intermédiaires tendent de plus en plus à disparaître, les émissions se font en quelque sorte sur la place publique et tel pays compte jusqu'à quatre millions de « rentiers ». Aussi, quand on est venu à ne plus pouvoir payer ni le capital, ni même les intérêts, a-t-on recours aux procédés connus et si sommairement appliqués par quelques gouvernements : on réduit le taux de l'intérêt et si le créancier crie, comme ce créancier est généralement un étranger, on trouve moyen de se faire voter des motions de confiance par son propre parlement et de déclarer que ces usuriers n'ont que ce qu'ils méritent. Toujours est-il, comme le déclarait il y a quelques jours le ministre des Finances au Parlement allemand que les gens qui préfèrent les titres d'emprunts à gros intérêts, doivent savoir qu'ils courent des risques et qu'il n'y a pas toujours lieu d'imputer leurs pertes à la mauvaise foi des intermédiaires et aux hommes de Bourse.

Mais voilà depuis quelque temps la Bourse rendue responsable aussi des bas prix des blés. C'est grâce à ses affaires à terme, à livraison que les prix des grains ne parviennent pas à se relever. Une statistique récemment publiée atteste que de 1883 à 1894 la production du froment dans le monde entier s'est élevée de 259 millions d'hectolitres à 313 millions, que pour l'Europe seule cet accroissement a été, entre 1889 et 1894, soit en six ans, de 33 millions d'hectolitres, la production étant arrivée de 157,3 m. à 184 m.; que des pays transatlantiques, autrefois sans contact avec la consommation européenne, y tiennent aujourd'hui une large place, que la consommation a d'autant moins suivi les progrès de la production ou du moins des offres, qu'on s'est un peu partout efforcé de restreindre la consommation, en augmentant les prix par des taxations dites protectrices. Le remède, ce serait, évidemment, de lâcher la bride à la consommation. Loin de là, nos producteurs s'en prennent à « la spéculation » des bas prix qu'ils obtiennent et ils demandent à l'État de les délivrer de cette spéculation et de leur procurer des prix élevés. Vous connaissez la motion Kanitz, dont le Parlement allemand a été saisi et que le Conseil d'État, réuni solennellement à Berlin sous la présidence de l'empereur Guillaume, vient de rejeter. Il s'agissait de la proposition que la Chambre des députés de France avait entendue, il y a un an, formuler par M. Jaurès et qui tendait à faire acheter par l'État tout le blé importé de l'étranger pour ne le revendre qu'à des taux qui paraîtront rémunérateurs aux producteurs indigènes. Les producteurs indigènes, ce ne sont naturellement pas les quelques millions de paysans qui consomment leur récolte, ce sont les quelques milliers de grands propriétaires qui vendent et entendent vendre à de bons prix. La motion Kanitz a été repoussée et c'est heureux pour tout le monde. On n'imagine pas les espérances que les grands propriétaires d'Allemagne non seulement, mais aussi ceux d'autres pays, avaient fondées sur la motion Kanitz et sur l'importance que semblait lui accorder le gouvernement allemand. N'avait-on pas vu le chancelier de l'Empire, comte de Caprivi, écarté des affaires pour s'être attiré la défaveur des agrariens, en sa qualité d'auteur des traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie et la Russie, et ne pouvait-on compter que désormais les agrariens seuls mèneraient la politique économique de l'Allemagne ? Si la chose s'était réalisée — il est vrai qu'elle était irréalisable — on aurait vu chez nous aussi les agrariens réclamer la taxe pour le moins, comme leur étant due. Car nous aussi, nous avons nos agrariens. Seulement, si on les écoutait, ce ne sont pas seulement les traités de commerce qu'il faudrait abolir ; même à l'intérieur de la monarchie chaque province, chaque industrie réclame son propre régime douanier, les chemins de fer, notamment, sont la bête de somme que tout un cha-

cun voudrait avoir à sa seule et propre disposition ; depuis qu'ils appartiennent à l'État, on leur demande incessamment les plus bas prix pour transporter au loin les produits qu'on écoule, et les plus grandes difficultés pour ceux qui viennent de loin... Il est à croire que le rejet de la motion Kanitz par le Conseil d'État de Berlin et les termes dans lesquels l'empereur s'en est désintéressé, produiront une salutaire réaction et que l'on pourra reparler de commerce et de transactions, sans se heurter aussitôt à ces préjugés d'ailleurs fort intéressés que la campagne des agrariens n'avait que trop entretenus, et cela à un point tel que les plus folles espérances des uns, les plus sérieuses appréhensions des autres s'y sont rattachées.

*
* *

Le bon sens et la fermeté qui ont prévalu en cette circonstance, permettent d'augurer tout aussi favorablement du sort qui attend cette autre motion dont le Parlement allemand a eu à s'occuper et que le gouvernement a promis d'examiner : je veux parler du bimétallisme. Vous savez qu'au dire des agrariens toutes leurs souffrances procèdent du monométallisme or. Si l'on pouvait réhabiliter l'argent, tous les maux agraires et sociaux cesseraient du coup. On pourrait s'étonner de pareilles assertions après l'insuccès que les démarches jusqu'ici tentées dans cette direction ont eu à enregistrer. Mais M. de Kardoff est tenace ; le Parlement, dans lequel il n'y a pas de majorité compacte et où les fractions sont constamment tenues de se faire des concessions, n'a pas cru mal agir en engageant le gouvernement à examiner la question et celui-ci n'a pas cru trop s'avancer en promettant cet examen. Vous avez pu voir comment les bimétallistes de partout se sont attachés à ce mot et à cette promesse. A la Chambre des Communes, on a voulu amener le gouvernement britannique à s'engager sur ce terrain fallacieux, et — chez nous en Autriche — les adversaires de la réforme monétaire ont arraché du ministre des Finances la promesse qu'il ne retirera pas encore de sitôt les tickets d'État de cinq florins. C'est autant dire que la reprise des paiements en or serait retardée. Je ne crois pas que cette promesse puisse être tenue. Elle serait contraire à des engagements contractés envers la Hongrie qui tient à ce que cette reprise se paye au plus vite. M. Weckerlé, il est vrai, n'est plus ministre des Finances ; mais sous ce rapport son successeur ne sera pas moins ferme. Toujours est-il que l'agitation des agrariens allemands et les prévenances qu'on leur témoignait à Berlin, enhardissaient nos bimétallistes. Après l'échec de la motion Kanitz, on peut s'attendre à ce qu'ils baissent le ton. On ne leur donnera la satisfaction ni d'abolir les traités de commerce, ni de revenir au double étalon, ni d'accaparer au nom de l'État le commerce international des grains.

ANT. E. HORN.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mars* 1895.)

1. — **Arrêté** instituant auprès du ministère des travaux publics une commission chargée de préparer un projet de réorganisation du service des bâtiments civils et des palais nationaux, et désignant les membres de cette commission (page 1145).

2. — **Décret** instituant une commission en vue de statuer sur les demandes des compagnies ou sociétés françaises, tendant à l'admission à concourir pour l'adjudication des services maritimes postaux entre la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc (page 1162).

3. — fixant les sommes à inscrire au budget local de la Guyane pour le fonctionnement du service des douanes (page 1174).

6. — **Loi** rendant applicable aux étrangers, en matière commerciale, l'article 166 du code de procédure civile, relatif à la caution *judicatum solvi* (page 1221).

7. — **Avis** relatif aux conditions d'attribution des bourses commerciales de séjour à l'étranger (page 1240).

8. — **Décret** autorisant la création d'une chambre de commerce à Villefranche (Rhône) (page 1250).

9. — **Médailles** d'honneur à des ouvriers et employés qui comptent plus de trente ans de services dans le même établissement industriel ou commercial (page 1266).

12. — **Rapport** au ministre des affaires étrangères sur les travaux de la commission des archives diplomatiques pendant les années 1893 et 1894 (page 1335).

13. — adressé au Président de la République, par le ministre de la guerre et décision relative aux mesures et tarifs complémentaires nécessaires pour les personnels faisant partie de l'expédition de Madagascar. — Tarifs complémentaires annexés et note pour l'application des décisions relatives aux tarifs de solde et accessoires à appliquer aux personnels faisant partie de l'expédition (page 1353).

16. — **Décret** portant création d'une chambre de commerce à Blois (Loir-et-Cher) (page 1421).

19. — **Arrêté** relatif au concours pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement commercial (page 1467).

— **Avis** relatif au professorat dans les écoles pratiques de commerce (page 1474).

— relatif au concours d'admission dans les écoles nationales d'arts et métiers en 1895 (page 1476).

— relatif au concours d'admission à l'école nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (page 1476).

20. — **Loi** ayant pour objet l'amélioration du port du Havre et de la basse Seine (page 1485).

23. — **Arrêté** modifiant le tarif des péages établis au port du Havre par la loi du 19 mars 1895 (page 1540).

— **Avis** aux personnes qui désirent obtenir des renseignements sur l'état de nos échanges avec l'Allemagne et sur le mouvement commercial et maritime du port de Hambourg (page 1544).

— relatif à l'ouverture du 5e congrès pénitentiaire international (page 1545).

— relatif à un concours pour l'admission au surnumérariat des douanes (page 1545).

— **Programme** des conditions d'admission des élèves à l'école centrale des arts et manufactures en 1895 (page 1545).

24. — **Loi** portant règlement définitif du budget de l'exercice 1884 (page 1558).

— **Décret** déclarant d'utilité publique la source Hamman-Salahin, sur le territoire de la commune de Biskra (Algérie) et lui attribuant un périmètre de protection (page 1637).

27. — **Discours** prononcé par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes à l'ouverture du conseil supérieur du travail (page 1695).

28. — **Rapport** adressé au président de la République par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur les opérations des caisses d'épargne ordinaires, en 1893 (page 1709).

29. — **Arrêté** fixant le nombre des places mises au concours à l'école des hautes études commerciales pour la rentrée scolaire de 1895 (page 1757).

30. — **Notification** au gouvernement de la République, par le Conseil fédéral suisse, de l'adhésion de la République du Nicaragua à la convention principale de l'union postale universelle signée à Vienne, le 4 juillet 1891 (page 1773).

Le rendement des octrois. — Au moment où l'on va tenter à Lyon un essai en vue de la suppression des octrois, il n'est pas sans intérêt de

connaître leur rendement. Le dernier relevé nous est fourni pour 1893 par le *Bulletin de statistique et de législation comparée.*

Il résulte de ce relevé qu'en 1893, les droits d'octroi ont été établis dans 1.518 communes, comme en 1892.

Quant aux divers modes de perception adoptés par les conseils municipaux, en vertu de l'article 147 de la loi du 28 avril 1816, les octrois sont répartis comme il suit :

Régie simple ou administration directe par la commune..	851
Ferme.....	385
Gestion par l'Administration des contributions indirectes.	282
Total.....	1.518

En 1890, le nombre des octrois gérés par la Régie n'était que de 263.

Le produit brut des recettes a été, pour toute la France, de 316 millions 847.524 fr., contre 312.856.187 fr. en 1892, savoir :

Octrois des départements.....	162.918.454 fr.
Ville de Paris.....	150.890.361 »
Octroi de banlieue (Seine).....	3.038.709 »
Total.....	316.847.524 fr.

Les diverses catégories d'objets imposables participent à ce résultat dans les proportions suivantes :

1° Boissons et liquides	En francs
Vins.....	78.784.178
Cidres.....	4.522.198
Bières.....	17.686.879
Alcools.....	28.780.017
Huiles non minérales.....	5.222.372
Autres liquides (vinaigres, limonades, etc.)...	2.511.469
Total.....	137.507.113
2° Comestibles.....	88.754.110
3° Combustibles.....	40.297.899
4° Fourrages.....	15.985.062
5° Matériaux.....	29.480.805
6° Objets divers.....	4.016.149
Recettes accessoires (escortes, entrepôts, etc.).	806.386
Total égal au produit ci-dessus.....	316.847.524

Le chapitre des boissons est en progression de 1.478.266 francs.

L'augmentation porte presque exclusivement sur les vins et les cidres, dont la récolte a été exceptionnellement abondante en 1893. Les alcools ont fléchi, par contre, de 3.155.654 francs.

Les recettes effectuées sur les comestibles sont également supérieures à celles de l'année précédente (différence en plus : 2.804.800 fr.)

L'augmentation totale s'élève, en définitive, pour l'exercice, à 3 millions 991 337 francs.

Les frais de perception des octrois se montent à 27.013.115 fr., ce qui fait ressortir la moyenne, pour l'ensemble, à 8,53 0/0. En ce qui concerne les villes comptant plus de 30.000 habitants, ce taux est de 7,60 0/0, variant entre 5,82 (à Paris) et 16,50 (à Cette).

Sauf à Paris, où elle atteint 63 fr. 23, la part contributive de chaque consommateur dans les produits de l'octroi est, en moyenne, de 24 fr. 54; cette quotité n'est que faiblement dépassée dans quelques grandes villes, au nombre de 17. Elle descend jusqu'à 5 francs dans les deux tiers environ des communes.

Parmi les 55 villes ayant plus de 30.000 habitants et qui figurent dans un tableau spécial, relevé par le *Bulletin de statistique*, on en compte trois, Paris compris, dans lesquelles les droits d'octroi dépassent 11 millions de francs, 10 qui perçoivent de 2 à 6 millions et 17 où les recettes sont supérieures à 1 million.

Sans atteindre un rendement aussi élevé, les octrois des 25 autres villes n'en sont pas moins très importants et leur produit peut être considéré comme constituant une des principales ressources des budgets municipaux.

Le nombre d'habitants compris dans le périmètre de ces 55 octrois représente un peu moins de la moitié de la population qui est soumise à l'octroi dans toute la France. Les perceptions y atteignent 248 millions 406.080 fr., soit 78,39 0/0 du rendement total.

Le tableau suivant indique, sauf Reims, les villes les plus populeuses où le produit des octrois dépasse 2 millions de francs :

VILLES	POPULATION Totale	Agglomérée	Soumise à l'octroi
Paris	2.386.232	2.386.232	2.386.232
Lyon	438.077	375.979	407.761
Marseille	406.919	305.523	406.919
Bordeaux	232.415	237.734	252.034
Lille	201.211	159.973	160.726
Toulouse	149.791	126.633	126.633
Saint-Etienne	128.136	117.462	117.462
Nantes	122.750	106.591	114.093
Le Havre	116.369	114.004	112.074
Roubaix	114.917	104.454	100.299
Rouen	112.352	103.617	112.352
Reims	104.186	93.620	103.949
Nice	88.273	67.967	81.990
Nancy	87.110	75.572	79.038

VILLES	Produit de l'octroi	Produit par habitant	Produit net	Quotité de la perc. 0/0
Paris	150.890.361	63,23	142.096.861	5,82
Lyon	11.034.216	27,06	10.170.874	7,82
Marseille	11.377.782	27,96	10.077.924	11,42
Bordeaux	6.270.266	24,88	5.399.434	13,89
Lille	4.592.677	28,57	4.271.980	6,98
Toulouse	3.149.798	24,87	2.760.545	12,36
Saint-Etienne	2.868.046	24,42	2.554.679	10,93
Nantes	2.753.343	24,13	2.404.997	12,65
Le Havre	3.637.721	32,46	3.323.632	8,63
Roubaix	2.618.514	26,11	2.433.297	7,07
Rouen	3.872.463	34,47	3.359.847	13,24
Reims	1.667.862	16,05	1.501.589	9,97
Nice	2.901.805	35,39	2.727.591	6 »
Nancy	2.098.186	26,55	1.910.601	8,94

La conversion de 1894. — Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au président de République par le ministre des finances, sur le résultat des opérations autorisées par la loi du 17 janvier 1894 relative au remboursement ou à la conversion en rentes 3 1/2 0/0 des rentes 4 1/2 0/0 inscrites au Grand Livre de la Dette publique.

Le projet de loi a été promulgué le 17 janvier et appliqué dès le 21 janvier. Les rentes 4 1/2 0/0, s'élevant à 305.540.276 francs, étaient inscrites au nom de 1.778.789 parties.

L'ensemble de l'opération se résume au moyen des chiffres suivants :

Le montant des rentes 4 1/2 0/0 à convertir était de.... 305.540.276

Les demandes de remboursement se sont élevées, en rentes, à..... 62.692

Le surplus, soit..... 305.477.584

a été converti.

Les demandes de remboursement n'ont donc pas été nombreuses; elles se sont élevées à 433, comprenant 713 titres pour 62.692 francs de rente représentant un capital de 1.393.155 fr. 55, savoir :

Désignation	Nombre de demandes	Nombre de titres	Somme en rentes 4 1/2 0/0
Paris	41	66	4.488
Départements	388	633	54.107
Colonies	4	14	4.097
Totaux	433	713	62.692

représentant 0,0205 0/0 du montant nominal des rentes.

Conformément à l'article 9 de la loi du 17 janvier 1894, deux décisions ministérielles, en date des 22 mars et 9 août 1894, ont autorisé la création de la somme de rentes 3 1/2 0/0 nécessaire pour produire le capital correspondant aux demandes de remboursement. Grâce au cours élevé de la rente 3 1/2 0/0, il n'y a eu lieu de créer que 45.624 francs seulement, alors que la conversion pure et simple de 62.692 francs de rentes 4 1/2 0/0 aurait produit 48.760 francs de rentes 3 1/2 0/0, soit une différence au profit du Trésor de 3.136 francs de rentes.

Quant à la conversion, elle peut être considérée comme terminée.

Elle se traduira pour le budget de l'Etat par une économie annuelle de 67.900.975 francs.

En effet au 1er janvier 1894, les rentes 4 1/2 0/0 s'élevaient à.....	305.540.276	305.540.276
Il faut en retrancher les rentes 4 1/2 0/0 remboursées.....	62.692	
ce qui réduirait le montant des rentes 4 1/2 0/0 converties à.....	305.477.584	
représentant en rentes 3 1/2 0/0	237.593.677	
En ajoutant les rentes 3 1/2 0/0 créées en compensation des rentes remboursées, soit.....	45.624	
le total du nouveau fonds 3 1/2 0/0 ressort à.....	237.639.301	237.639.301
Soit une différence en moins de.....		67.900.975

Les frais de l'opération s'élèveront à 2.800.000 francs environ : ce serait une économie de 1.050.000 francs sur le crédit de 3.850.000 francs ouvert par la loi du 17 janvier 1894 (art. 13).

Consommation de l'alcool en France. — Voici quelques chiffres officiels qui prouvent une fois de plus quels ravages l'alcoolisme exerce dans la population française jadis si sobre. En 1894, la France a consommé 1.539.839 hectolitres d'alcool. Et encore dans ce chiffre réellement effrayant n'est pas comprise la consommation soustraite aux droits par suite du privilège des bouilleurs de cru et de la fraude. Si maintenant on cherche comment se répartit cette énorme consommation, on voit qu'elle varie beaucoup suivant les régions. Le département de la Seine-Inférieure a le privilège peu enviable de figurer en tête du

tableau : ses 839.876 habitants ont consommé, en 1894, 106.500 hectolitres d'alcool, soit 12 litres 75 par habitant. Le département de la Somme vient ensuite, avec 10 litres 43 par habitant ; dans le Nord, la consommation est de 9 litres 43, de 9 litres 65 dans l'Aisne, de 9 litres 43 dans l'Oise. Ce dernier chiffre est assez étonnant étant donné que le département de l'Oise est plus rural qu'industriel. Dans le Pas-de-Calais la consommation moyenne est de 7 litres 66. C'est à peu près le même chiffre qu'à Paris où la consommation moyenne est de 7 litres 28; il convient, il est vrai, d'ajouter que la consommation moyenne du vin à Paris est de 193 litres par habitant, tandis que dans les départements que nous venons de citer elle n'est guère que de 10 à 20 litres. C'est à Paris que la consommation du vin par tête est le plus élevée. Dans les départements vinicoles comme l'Hérault et la Gironde, elle est respectivement de 191 litres et de 161 litres par habitant. Dans les Côtes-du-Nord elle descend à 6 décilitres, à 11 décilitres dans l'Ille-et-Vilaine et à 7 décilitres dans la Manche. Les départements où la consommation de l'alcool est le plus faible sont la Corrèze 86 centilitres, le Gers (94), le Loir-et-Cher (82), la Loire (93), le Lot (1,13).

En résumé, la consommation totale de l'alcool en 1894 a été de 4 litres 04 par habitant. C'est une proportion considérable. Si l'on remonte à quelques années en arrière, on voit que depuis 1850 la consommation de l'alcool a quadruplé. Il serait temps cependant d'opposer une digue à cette marée montante. On annonce qu'une grande ligue se constitue à l'heure actuelle pour lutter contre l'alcoolisme. Nous souhaitons que cette nouvelle se confirme et nous espérons que la ligue projetée entraînera un grand nombre d'adhérents actifs et résolus. (*Journal des Débats.*) G. M.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 AVRIL 1895

COMMUNICATIONS.
DISCUSSION. — La crise monétaire américaine; ses causes, ses conséquences, ses remèdes.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée, en l'absence de MM. Frédéric Passy et Léon Say, et des vice-présidents, par M. Gustave Roy, ancien président de la Chambre de commerce de Paris. A sa droite on remarque M. Charles Roux, député des Bouches-du-Rhône. Parmi les assistants signalons également MM. Daniel E. Meyer, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien; Alfred de Watteville; Fernand d'Orval, et L. N. Rozet, fondé de pouvoirs de la Société de la Vieille Montagne.

Le secrétaire perpétuel annonce que le 7e volume des *Annales* est sous presse et que les 10 volumes restant à paraître seront imprimés d'ici à un an et demi. Cette solution si désirée est due à la commission élue à la dernière assemblée générale est composée de MM. Mercet, Coste et Neymarck. Leur appui moral et matériel aura ainsi permis à la Société d'Économie politique de terminer cette belle collection sans en faire subir le poids à son budget ordinaire. Les fonds nécessaires sont, en effet, assurés partie par des souscriptions directes, le solde par la constitution d'un fonds de garantie dû à la généreuse initiative de 45 membres de la Société d'Économie politique. Nous ne saurions, ajoute M. Courtois, trop engager, ceux de nos collègues qui n'ont pas encore souscrit, à le faire au plus tôt, pour permettre à la Société de satisfaire à la dette d'honneur qu'elle a ainsi contractée.

Le secrétaire perpétuel rappelle qu'une session électorale est ouverte du 20 au 27 avril pour l'élection de 4 membres titulaires.

Le président exprime sa satisfaction d'avoir à sa droite un député aussi dévoué à la cause de la liberté économique que M. Charles Roux. Il espère que le nombre s'en accroîtra et mettra ainsi fin au régime ruineux que nous subissons.

Parmi les ouvrages que le secrétaire perpétuel a reçus pour être offerts à la Société d'Économie politique et dont on trouvera la liste

ci-après, figurent les conférences faites par MM. Anatole Leroy-Beaulieu, Georges Picot, Eugène Rostand et E. Cheysson sous les auspices du *Comité de défense et de progrès social*. A ce sujet il annonce qu'un double concours vient d'être ouvert par les soins du comité sur les questions suivantes : 1° La propriété est-elle légitime ? — 2° L'héritage. — 3° La vérité sur le socialisme agraire et la nationalisation du sol. — 4° Le socialisme c'est l'accroissement des impôts.

Le premier concours aura pour objet de petits traités d'environ 60 pages in-18. Il leur est attribué quatre prix de 500 francs.

Le deuxième concours aura pour objet la rédaction de très courtes réfutations des utopies socialistes relatives aux sujets indiqués. Ces réfutations, d'une étendue de quatre pages au plus, sont destinées aux habitants des campagnes. Le Comité institue huit prix de 100 fr.

Le terme des concours est fixé au 31 juillet 1895.

Pour les conditions détaillées écrire 54, rue de Seine.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante proposée par M. Alph. Courtois et posée par MM. Raphaël-Georges Lévy et Jacques Siegfried :

LA CRISE MONÉTAIRE AMÉRICAINE ; SES CAUSES, SES CONSÉQUENCES, SES REMÈDES.

M. **Raphaël-Georges Lévy** a la parole pour exposer la question.

Les États-Unis, dit-il, ont traversé en 1893, une crise dont l'intensité égala celle de 1837 et presque celle de 1873, bien que les motifs en aient été tout différents. Cette crise s'est prolongée durant toute l'année 1894 et ne saurait encore, à l'heure actuelle, être considérée comme définitivement close. Elle a eu un contre-coup sérieux en Angleterre et dans le reste de l'Europe. Elle est féconde en enseignements sous bien des rapports, mais surtout au point de vue monétaire, le monde étant de nouveau agité par la querelle du monométallisme et du bimétallisme.

I

Parmi les causes de la crise, il faut soigneusement distinguer celles qu'on peut appeler générales et qui ont dans les dernières années pesé sur l'ensemble de l'humanité civilisée, avec cette seule différence qu'elles se faisaient sentir plus lourdement chez telle nation en ménageant certaines autres que leur prudence, leur richesse accumulée ou leur esprit conservateur empêchait d'éprouver tous les dommages soufferts par d'autres. La baisse foudroyante d'un certain nombre de matières premières, telles que le blé, le sucre, la laine, le

coton, les métaux, a provoqué une véritable révolution économique dont les conséquences ne sont pas encore bien dégagées, mais qui a sévi en Amérique comme ailleurs. Toutefois, grâce à l'étendue immense de leur territoire presque grand comme l'Europe, à sa fertilité, à ses richesses naturelles, grâce surtout au peu d'impôts qu'ils paient, les Américains ont pu supporter ce déplacement du niveau des prix aussi bien que n'importe quelle autre nation et même que la plupart d'entre elles.

Le monde européen est leur tributaire pour le blé, le maïs, le pétrole, le coton, le cuivre, l'or et l'argent. Leur exportation ne cesse jamais, elle varie seulement en quantité.

Les constructions excessives de chemins de fer ont amené des mécomptes graves sur les revenus à tirer de cette industrie. Elle a donné naissance à des spéculations extraordinaires, une première crise éclata en 1879, elle eut sa seconde édition en 1893.

Toutefois, ce n'est pas là non plus qu'il faut chercher le motif déterminant du dernier bouleversement. Il est né d'une panique monétaire, qu'on pouvait presque qualifier d'imagination, si les débats du Congrès n'avaient revélé des dispositions de nature à justifier les alarmes des Américains et surtout des étrangers. L'année 1893 a en effet présenté ce caractère singulier de faire éclater tous les effets des crises les plus graves, sans que les engagements du commerce et de l'industrie eussent atteint ce développement excessif qui les provoque en général, sans que la politique vînt troubler en quoi que ce fût les marchés, sans que des causes réelles, en un mot, justifiassent la grandeur de l'émotion et la violence de la secousse. Le proverbe assure que l'expérience des autres ne nous profite jamais; cela est encore plus vrai des peuples que des individus. S'il n'en était pas ainsi, on ne comprendrait pas qu'aucun peuple songeât au bimétallisme après l'exemple de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, car plus on serre de près l'histoire de cette dernière année, et plus on acquiert la conviction que tout le mal est né d'une incertitude sur l'étalon monétaire, en d'autres termes sur la constitution future de l'unité de valeur du dollar américain. Telle est donc l'importance de cette question qu'elle peut troubler la vie économique d'une nation riche et puissante, dont les 70 millions d'habitants ne paient pas six dollars (trente et un francs) d'impôt par tête, qui n'a pas quatre milliards de francs de dettes à intérêts et qui, pendant près de vingt ans, a eu des excédents budgétaires à ne savoir comment les employer.

L'orateur rappelle ici brièvement l'histoire monétaire et fiduciaire des Etats-Unis et expose ensuite leur situation financière et commer-

ciale vis-à-vis de l'étranger. Ces deux éléments sont indispensables pour bien comprendre la suite des événements.

A une première période qu'on pouvait appeler celle de l'or, succéda celle du papier qui naquit de la guerre de Sécession (1861-65) On connaît les *greenbacks* encore aujourd'hui en circulation. La guerre civile terminée,les paiements en espèces et en or furent repris ; ce fut la troisième période qui ramena un état de choses semblable à celui d'avant 1861, sauf l'addition du papier d'Etat. Mais en 1878, la face des choses change. Les représentants des Etats miniers, Colorado, Montana, Utah, etc., avaient pris au Congrès une situation prépondérante et provoquèrent la rentrée en scène de l'argent qui va jouer dès lors un rôle de plus en plus considérable dans la circulation américaine.

La loi Bland ordonne l'achat mensuel, par le Trésor et la frappe, de 2 millions de dollars d'argent ; elle autorise en même temps l'émission de certificats d'argent en représentation de ces pièces, que le trésor est autorisé à conserver dans ses caves à Washington. 350 millions de dollars sont ainsi frappés de 1878 à 1890 et à peu près autant de billets émis. Mais ce succès ne suffisait pas aux *silveristes*. Ils ne cessaient de réclamer la libre frappe et il fallut leur faire une nouvelle concession. La loi Sherman (14 juillet 1890) ordonne que les achats mensuels du Trésor seront de quatre millions et demi d'onces, soit une valeur nominale de 27 millions de francs, soit par an 324 millions de francs, le tiers à peu près de la plus forte production annuelle d'argent qui ait jamais été connue. En même temps le Trésor est autorisé à émettre, en représentation de ce métal blanc qui s'entasse dans les caves de Washington, des billets appelés *treasury notes*. Ces billets sont créés pour autant de dollars d'or qu'il en a été déboursé pour acquérir l'argent qui les gage.

L'argent ayant été constamment au-dessus de son rapport légal de 1 à 15,99, il en résulte que chaque dollar de ces *treasury notes* est gagé par une quantité d'argent plus forte que celle qui entre dans la fabrication d'une pièce au titre et au poids légal. En sorte que si un jour, ce qui ne semble guère probable, le Gouvernement fédéral voulait user de son droit et rembourser en argent les porteurs de ses *silver certificates* et de ses *treasury notes*, il remettrait à ces derniers un quart de métal environ de plus qu'aux autres.

Cette accumulation d'un stock métallique formidable qui ne pouvait être d'aucune utilité dans les rapports avec l'étranger et cette émission à jet continu de papier qui surchargeait de plus en plus la circulation fiduciaire, commencèrent à imposer des craintes de plus en plus vives, qui, du milieu scientifique et économique se

répandirent peu à peu dans les classes commerçantes et industrielles.

Le président Grover Cleveland, en juin 1893, obtint le rappel de cette loi Sherman dont l'application, si elle se fût poursuivie, eût porté une atteinte terrible au crédit des États-Unis.

Les déficits budgétaires, sur ces entrefaites, apparurent dans les budgets américains, habitués au contraire, depuis de longues années, à d'énormes excédents.

Tel est l'historique rapide de la monnaie de métal et de papier des Etats-Unis. Cette dernière s'élève à un total de plus de 800 millions de dollars, soit 4 milliards de francs, se composant de 330 millions de greenbacks, 350 millions de certificats d'argent et 150 millions de billets du trésor de 1890. A côté de cette circulation gouvernementale, il en existe une autre : celle des billets des Banques nationales ; leur circulation, tombée un instant à cent millions de dollars, s'est relevée depuis à 200 millions environ, ce qui toutefois ne représente encore qu'un cinquième de la circulation totale.

Telle était, dans ses grandes lignes, la situation monétaire et fiduciaire du pays, quand éclata la crise de 1893, qui ne fut, à vrai dire, que la conséquence de la politique suivie depuis 1878. La loi Sherman, qui fit plus que doubler les funestes effets de la loi Bland, la crise Baring, qui la même année coupa le crédit sur lequel vivaient un grand nombre de maisons américaines comme dans d'autres parties du monde, la suspension en 1893 de la libre frappe de l'argent aux Indes, achevèrent de répandre dans le monde la crainte que les Etats-Unis cessassent à un moment donné d'être en mesure de payer en or.

Si la Confédération, par rapport à l'étranger, se fût trouvée absolument indépendante, si elle n'eût eu à se préoccuper que de sa circulation intérieure, la situation eût été beaucoup moins grave. Mais l'Europe possède dix, quinze, peut-être vingt milliards de titres américains, rentes d'Etat, actions et obligations de chemins de fer, de valeurs industrielles ; l'Angleterre en particulier commandite un très grand nombre d'entreprises de l'autre côté de l'Atlantique. Tous les créanciers ont besoin d'évaluer leur capital et de percevoir leurs revenus dans une monnaie fixe ; l'idée que le dollar argent pourrait être substitué au dollar or se répandit peu à peu et provoqua une méfiance croissante. C'est ce que ne comprennent pas les Américains qui ne regardent que les chiffres des importations et des exportations matérielles, de marchandises qui se pèsent, se mesurent et s'évaluent à la douane : ils voient que leur pays ne cesse d'exporter beaucoup plus qu'il n'importe, et ne comprennent pas comment son

régime monétaire ne domine dès lors pas ceux du dehors au lieu d'en être dépendant. Ils oublient les cent millions de dollars que leurs nationaux dépensent par an en moyenne en Europe, les 100 millions de fret que le commerce américain paie aux autres nations et surtout à l'Angleterre, les 100 ou 150 millions d'intérêts et de dividendes que la nation acquitte entre les mains de l'étranger. Ces sommes compensent l'excédent de recettes produit par l'exportation. Si donc il faut en plus rapatrier des titres et rembourser des crédits ouverts, l'Amérique est dans la nécessité de recourir aux métaux précieux pour niveler les comptes : de là l'afflux d'or, de là la crise de 1893 qui n'a été qu'une résultante de causes accumulées depuis longtemps, mais qui n'en a pas moins éclaté avec une violence extraordinaire. On a vu l'escompte à des taux inouïs, ou même complètement impossibles ; les avances en bourse se payer cent pour cent pendant quelques jours ; les banquiers refuser le crédit à leurs meilleurs clients ; les banques nationales suspendre temporairement leurs paiements par dizaines. Les meilleures valeurs tombèrent de 5 et de 10 0/0 ; quant aux valeurs secondaires, elles étaient invendables. Les faillites s'amoncelaient. Et cependant, rien dans l'état économique de la nation n'expliquait cette panique ; il n'y avait pas spéculation excessive, ni crédits exagérés. La question de l'étalon monétaire était seule en jeu.

L'imperfection du système des banques nationales et les vices du billet d'Etat tel qu'il est constitué en Amérique, avec un gage métallique dont les 4/5 ne peuvent servir à le rembourser, éclatèrent avec violence. Les banques nationales ne pouvaient accroître leur circulation, n'ayant pas de rentes supplémentaires pour lui servir de couverture ; alors même qu'elles y réussissaient, il s'écoulait un délai assez long entre le moment où elles demandaient les nouveaux billets au contrôleur de la circulation (*comptroller of the currency*), fonctionnaire fédéral chargé à Washington de centraliser et de surveiller toutes leurs opérations et l'époque à laquelle ces billets leur étaient réexpédiés. Donc, mauvais fondement de la circulation d'Etat, insuffisance et étroitesse de la circulation particulière : les Etats-Unis souffraient des deux façons. L'orateur a indiqué plus haut les emprunts au moyen desquels, durant l'année 1894, le président para au déficit et alimenta la réserve d'or, sans cesse mise à contribution par l'échange des billets. En 1895, pour bien faire comprendre à la nation la nécessité d'établir clairement à tous les yeux le caractère de l'étalon, M. Cleveland conclut avec le groupe de banquiers Belmont-Morgan un emprunt de 60 millions de dollars en un 4 0/0 qu'il négocia avec une légère prime à un cours qui représentait à peu près

une charge de 3 3/4 pour le trésor. Cet emprunt, émis conformément à un ancien vote du Congrès, était payable, capital et intérêts, en métal. Le groupe acheteur s'obligeait en même temps à accepter au lieu et place de ce 4 0/0 un 3 0/0 au pair, à condition qu'il fût payable en or. Cette seconde combinaison eût assuré aux Etats-Unis une économie de 16 millions de dollars : elle n'en fut pas moins rejetée par le Congrès.

Tel est l'etat de l'opinion américaine indiqué par ce vote : il n'est pas encore de nature à rassurer pleinement l'Europe, malgré la robuste confiance que les Américains eux-mêmes ne cessent de témoigner dans l'avenir économique de leur pays. Quels sont les véritables remèdes à l'incertitude actuelle ?

La crise étant due d'abord à la baisse des prix des matières et des objets de première nécessité, qu'ils sortent de la ferme, du métier ou du haut fourneau, ce recul ne s'arrêtera que lorsque la production diminuera, ou plutôt cessera temporairement d'augmenter.

Un autre motif de la crise avait été la construction excessive de nouvelles lignes de chemins de fer, plus nécessaires aux Etats-Unis que partout ailleurs, puisqu'ils devançaient les routes, mais dont une partie notable n'a pu couvrir ses frais. Le remède ici s'est imposé de lui-même. Les capitaux ont refusé de se lancer dans les entreprises de ce genre et les constructions se sont arrêtées.

Il ne reste donc en réalité que la question monétaire et fiduciaire. La solution a été indiquée au moins en partie dans les messages que le président Cleveland n'a cessé d'adresser au Congrès pour lui rappeler que seul l'étalon d'or peut servir de base au système monétaire. Aussi longtemps que le péril d'un changement d'étalon subsistera, les capitalistes seront moins disposés à engager leurs fonds en Amérique. En même temps il conviendra de modifier les conditions d'escompte. Il est surprenant que dans cette vaste confédération où l'importance des affaires et les grandes distances sembleraient devoir rendre l'emploi de la lettre de change plus populaire que partout ailleurs, les banques soient si médiocrement agencées pour assurer en tout temps l'escompte régulier du papier commercial.

La nécessité d'une triple réforme s'impose donc : dégager à tout jamais l'avenir de la menace d'un retour offensif d'une législation Bland ou Sherman ; supprimer les billets d'Etat, réorganiser le système de banque.

Le retrait des billets devra être accompagné de l'émission d'autres papiers, car il est impossible de réduire au cinquième la circulation d'un pays sans amener des secousses intolérables. Les partisans des mesures radicales voudraient qu'on profitât de l'occasion pour sup-

primer les banques nationales et établir une circulation sur des bases toutes différentes M. Raphaël-Georges Lévy trouve plus sage de faire des banques nationales le pivot de la réforme, d'autant plus que le grand emprunt qu'il faudra contracter pour retirer les 800 millions de billets d'État servira précisément à payer l'augmentation de circulation des banques. Nous avons indiqué nous-même à cet égard un plan qui concilierait les nécessités de la réforme avec le désir d'éviter au pays une transaction trop brusque.

Quoi qu'il en soit, en considérant la vitalité de l'Amérique, sa force de production et l'énergie de ses habitants, l'orateur est tenté de croire qu'elle sortira de la crise actuelle comme elle est sortie des précédentes.

M. **Jacques Siegfried**, sans vouloir revenir sur les explications qui viennent d'être données par M. Raphaël-Georges Lévy, se contente d'appuyer les observations que l'on vient d'entendre.

Il rappelle quelles sommes énormes ont été perdues par les capitalistes européens dans de nombreux pays plus ou moins exotiques par suite des variations du change et de la dépréciation de la monnaie.

A la situation des Etats-Unis M. Siegfried voit deux remèdes :

1° Si les Etats-Unis pouvaient persuader à l'Europe qu'ils payeront toujours en or les intérêts de leur dette, ils rassureraient tout le monde. Mais il leur sera difficile de convaincre leurs créanciers présents ou futurs à cet égard.

2° Il leur faudrait créer une Banque *centrale*, analogue aux banques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, un établissement ayant pour mission de remplacer les billets du Trésor par un papier d'escompte.

M. **Raffalovich** ne partage pas l'avis de M. Siegfried relativement au remède résultant de la création d'une banque centrale aux États-Unis. L'histoire financière des Etats-Unis, dans les quarante premières années de ce siècle a laissé de trop mauvais souvenirs de l'existence de la vieille Banque des Etats-Unis. On a essayé à deux reprises ce système, et chaque fois on l'a trouvé défectueux. Il y a de très sérieuses objections économiques, politiques et administratives contre l'établissement d'une grande banque avec de nombreuses succursales.

M. Raffalovich cite ensuite ce qu'écrivait récemment M. Cornwell, président de l'Association des banquiers de l'Etat de New-York.

« Les troubles monétaires aux Etats-Unis, proviennent surtout de ce que l'Etat a assumé la prérogative d'émettre des billets. Ce-

pendant l'expérience acquise a démontré que le Gouvernement, de sa nature même, n'est pas qualifié pour émettre le *circulating medium*, les moyens de circulation, que demande le commerce... La monnaie est un des outils du commerce, et comme tel, elle est soumise à des lois générales. La monnaie est cependant employée seulement dans la proportion de 6 0/0, dans les transactions 94 0/0 se liquidant par des chèques, des mandats. Dans les 6 0/0 payés en espèces, 1 1/2 0/0 seulement est de la monnaie métallique, 4 1/2 0/0 du papier-monnaie. Un chèque est un ordre du déposant sur le banquier, un billet de banque un ordre de la banque sur elle-même. Le vrai billet de banque diffère fort peu d'un chèque. L'un et l'autre ne sont créés qu'en raison des besoins du commerce; leur augmentation et leur diminution sont réglées par ces besoins et par le désir des banques de les faire circuler, en vue de leur bénéfice. Il y a là quelque chose d'automatique. Les faits changent, lorsque l'Etat usurpe les fonctions d'une banque et émet des billets. »

M. Raffalovich attire l'attention sur ce fait très important dont il convient de se souvenir, c'est que malgré cet accroissement malsain de monnaie, les prix n'ont pas haussé aux Etats-Unis ; il y a eu des périodes de hausse, mais elles ont été suivies de crises où l'on a senti tout le poids de la misère monétaire. Le système des banques nationales a besoin d'être réformé afin de rendre de l'élasticité a la circulation des billets, et non supprimé.

La circulation fiduciaire des banques nationales a toujours manqué d'élasticité, ce qui n'a rien d'étonnant, lorsqu'on songe qu'elle est gagée sur des fonds publics déposés dans les caisses du Trésor et non point sur un portefeuille d'effets de commerce, ni une encaisse métallique. Les modifications du portefeuille et de l'encaisse ont, en effet, pour conséquence de faire rentrer les billets et de soumettre le nombre de ceux-ci à l'influence des causes ambiantes telles que l'activité ou la stagnation des affaires. L'intervention de l'État, créant un débouché pour les titres de sa dette et obligeant les banques d'émission à les acheter, a donc eu l'inconvénient de diminuer l'élasticité de la circulation aux Etats-Unis.

M. des Essars fait remarquer que la crise américaine est purement artificielle et résulte entièrement de l'action des *silvermen*. Pour eux le bimétallisme se résume en un point unique, vendront-ils les 60 millions d'onces d'argent au prix fort ou seulement la moitié de ce prix ? On comprend de reste qu'ils luttent pour résoudre la question. Tous les moyens leur sont bons. M. des Essars lit une chanson nègre qui exprime naïvement la confiance des chanteurs

dans les bons effets de la frappe libre de l'argent. Après la poésie, l'image, une caricature répandue à profusion montre le président Cleveland et M. Carlisle livrant les États-Unis à l'Angleterre à propos de la dernière émission de bons.

La dernière crise n'a pas ouvert les yeux au peuple américain, et il y a des symptômes qui permettent de penser que quand les démocrates auront fait place aux républicains, suivant l'expression en vogue aux États-Unis, *on fera quelque chose pour l'argent.* Ce qui signifie au clair qu'on passera au libre monnayage de l'argent.

Si les Américains adoptaient une pareille mesure, il n'y a pas à se dissimuler qu'elle aurait une très grande influence sur les décisions de l'Europe et soit qu'on désire soit qu'on redoute le bimétallisme absolu, la question aurait fait un grand pas.

M. **Mercet** considère la crise actuelle des États-Unis comme très sérieuse. Elle peut être facilement conjurée, si le gouvernement américain peut faire voter les mesures nécessaires; il est à craindre qu'il n'y réussisse pas et le crédit du pays, qui est déjà très atteint, en souffrira de plus en plus.

La crise qui a tout particulièrement sévi en 1893, trouva ses origines aux environs de 1890. Trois faits importants se sont produits dans le cours de cette année : la fin de la présidence de M. Cleveland (exactement en 1889), l'adoption de la loi Sherman et la suspension de la maison Baring Brothers et C° de Londres.

M. Cleveland, qui avait été une première fois président des États-Unis de 1886 à 1889, avait admirablement conduit les finances du pays. Il avait ménagé d'énormes excédents de recettes allant jusqu'à 650 millions de francs par an. Il laissait à M. Harrison, son successeur, une situation florissante. Les protectionnistes à outrance, préoccupés de voir appliquer les excédents de recettes à des réductions de droits de douane, s'ingénièrent pour les réduire et inventèrent la fameuse loi des pensions militaires. Ces pensions, qui étaient données aux anciens militaires de la guerre de Sécession, furent étendues à leurs familles et l'on vit le chiffre des pensionnés qui était, en 1880, d'environ 250.000, s'élever à 500.000 en 1889, et atteindre 900.000 en 1893. Les dépenses de ces pensions, qui étaient de 1872 à 1879 d'environ 150.000.000 francs, s'élevèrent à 675.000.000 francs en 1891, à 850.000.000 francs en 1893.

Le but des protectionnistes était atteint ; les excédents de budget étaient absorbés, et l'on était entré dans l'ère des déficits, se chiffrant par 100 et 120 millions de dollars annuellement, soit 5 à 600 millions de francs. M. Harrison avait tari les recettes, aug-

menté les dépenses, et M. Cleveland, en rentrant au pouvoir en 1893, trouvait une situation diamétralement contraire à celle si florissante qu'il avait laissée en 1889.

Le second fait, la loi Sherman, a été longuement développé par M. Raphaël-Georges Lévy. M. Mercet n'y revient pas. C'est le point de départ de l'aggravation de la crise monétaire, provenant de la surabondance des achats d'argent.

Enfin la suspension Baring frères et C° de Londres a eu un contre-coup considérable aux États-Unis. Par l'importance des crédits que consentait cette puissante maison au monde entier, par l'ensemble des acceptations qu'elle avait en cours, et qui montaient à près de 600 millions de francs, elle constituait un énorme instrument de circulation et de crédit qui, subitement, s'arrêta et gêna considérablement les États, les banques, les négociants qui avaient recours à ses services.

Les sommes dues par les uns et les autres durent être remboursées ; il fallut se procurer soit de nouvelles facilités, soit des ressources pour éteindre les engagements en cours. Il en résulta un resserrement de crédit dont les effets se firent sentir longtemps encore après la catastrophe. Les États-Unis furent tout particulièrement atteints et quantités de titres américains, qui garnissaient les portefeuilles anglais, furent vendus par nécessité, les cours se dépréciérent, beaucoup de titres reprirent le chemin des États-Unis, d'où il fallait en renvoyer la contre-valeur.

Jusqu'en 1893, la situation ne fit que s'empirer; une mauvaise récolte en 1892, la mauvaise législation douanière, la diminution des recettes de chemins de fer, la baisse des prix du froment le ralentissement des travaux et enfin la politique monétaire détestable, tout cela réuni contribua à des sorties d'or considérables, à l'appauvrissement des réserves du Trésor et à la crise si grave de 1893 dont MM. Raphaël-Georges Lévy et Siegfried nous parlaient tout à l'heure, et qui se continue encore à l'instant où nous sommes.

Quels remèdes peut-on apporter à cette situation ? M. Mercet estime qu'il est absolument nécessaire, indispensable, que le Gouvernement des États-Unis se déclare absolument responsable *en or* de toute sa circulation fiduciaire : greenbacks, certificats d'argent, billets du Trésor et billets des banques nationales. Le Gouvernement a commis la faute de se laisser envahir par l'argent, comme la France par celui de l'Union latine. Il peut supporter les conséquences de cette erreur ; il n'a que très peu de dettes, il a des ressources immenses, il s'est maintenant arrêté dans ses achats d'argent, il ne faut pas qu'il se laisse imposer de nouveaux achats et il

faut qu'il s'engage à conserver l'étalon d'or et à tout rembourser en or. Du jour où cette déclaration sera formulée, la crise s'arrêtera net, le crédit reparaîtra instantanément et les États-Unis seront sauvés.

Une seconde mesure, celle de la Banque centrale, préconisée par M. Siegfried, serait également excellente. Les États-Unis manquent d'un instrument de réescompte, et l'on a vu, dans la crise de 1893, les meilleures banques courir le danger de suspendre leurs paiements faute de pouvoir trouver des facilités sur un actif parfaitement sain et valable. On dut recourir à un expédient temporaire, celui des certificats de clearing house qui permirent de venir au secours des établissements en détresse.

Cette banque centrale est-elle possible dans un pays aussi grand que l'Europe, composé de 44 Etats ayant tous des lois différentes? C'est ce qu'il nous est difficile d'apprécier ici. Beaucoup de personnes semblent craindre qu'un établissement de ce genre ne devienne un instrument d'influence et d'abus dans les mains des politiciens.

Le gouvernement pourra-t-il se prononcer aussi nettement que M. Mercet l'indique sur la question de l'or? M. Mercet craint que non et que, par suite, la crise ne se prolonge et ne s'aggrave. M. Cleveland voit très justement la situation. Il a réussi, grâce à sa fermeté, à son énergie, à sa volonté, à faire rapporter la loi Sherman, mais il n'a pas réussi récemment à se faire autoriser, comme il le désirait, à contracter en or le dernier emprunt qu'il a dû se résigner à stipuler en « coin ». C'est un échec pour son programme. Depuis cet emprunt, le Congrès s'est dissous, mais celui qui le remplace professe des opinions encore plus contraires à celles de M. Cleveland. Celui-ci en a si bien conscience qu'il ne le convoque pas en session extraordinaire comme il pourrait le faire dès maintenant; il ajourne cette convocation à la fin de l'année, comme la loi le lui permet, dans l'espoir que dans l'intervalle il se produira telles circonstances qui faciliteront sa tâche. Cela est malheureusement peu probable. Le nouveau Congrès sera encore moins maniable que l'ancien; à la Chambre, il y a balance égale d'opinions sur la question monétaire; au Sénat, il y a une majorité de 12 à 14 voix pour la libre frappe de l'argent. M. Cleveland rencontrera donc des résistances sérieuses.

Enfin, M. Cleveland sera remplacé fin 1896 par un nouveau président. Quelque talent que possède le successeur de M. Cleveland, il est douteux qu'il professe les mêmes sages idées ou qu'il les défende aussi énergiquement que lui. Il est à penser au contraire qu'il sera l'élu des partis opposés. L'incertitude est profonde et, en même temps, très inquiétante.

M. Mercet conclut en disant que, à son avis, le crédit des États-Unis ne se rétablira certainement pas pendant les deux années qui viennent.

M. **Raphaël-Georges Lévy**, pour préciser un détail à propos de ce qu'a dit M. des Essars des *silvermen*, accusés d'être les promoteurs de la crise, fait remarquer qu'il ne faut pas confondre les *bimétallistes* avec les partisans du métal argent.

Il reconnaît que les conseils de M. Mercet sont bons, malgré toutes les ressources des Etats-Unis.

Ce qu'on doit surtout repousser, dit-il, c'est un double étalon, car jamais on ne pourra établir un rapport fixe entre les deux métaux. Mais il ne verrait nul inconvénient à un régime comportant un étalon unique, fût-ce un étalon d'argent.

M. **Jacques Siegfried** insiste sur l'intérêt qu'il y a à ne pas confondre deux sortes de crises : il y a, en effet, des crises insdustrielles, commerciales, financières ; celles-là, aux Etats-Unis, ne l'inquiètent guère.

Ce qui est plus grave, c'est une crise spéciale, monétaire, comme celle qui sévit en Amérique, et c'est à celle-là que M. Lévy et lui ont restreint leur étude.

Or, dit-il, on n'a pas indiqué de remède topique à cette dernière, en dehors de celui qu'il a recommandé lui-même, c'est-à-dire la création d'une banque centrale.

M. **Juglar** fait remarquer qu'une façon d'éclaircir la question, c'est d'invoquer les chiffres mêmes et de préciser les faits. C'est, dit-il, en 1878, avec le *Bland bill*, que la crise a commencé. Elle s'est compliquée d'une crise commerciale aussi, car tous ces phénomènes sont connexes et s'entremêlent.

C'est en 1890 seulement que l'or a commencé à disparaître par suite de l'émission trop considérable des certificats d'argent en vertu du *Bland bill* et de la loi Sherman. Le vrai, le seul remède sérieux, ce serait le retrait des *silver certificates*, — ce véritable papier-monnaie, — en tout ou en partie.

M. **O. de Labry** ne saurait admettre complètement l'opinion de ceux qui affirment la tendance des Américains vers l'étalon d'argent. Il faudrait compter, dit-il, avec l'opinion des dames américaines. Or, il entendait récemment la femme d'un *silverman* lui racontant ce qu'elle avait fait d'une somme de 200.000 francs gagnée dans les mines d'argent : elle l'avait placée dans les mines d'or et n'y avait pas perdu, au contraire.

M. **Levasseur** a remarqué que M. Lévy admet qu'un pays s'attache à un étalon unique *quelconque*. Il lui demande alors si les États-Unis n'auraient pas à payer beaucoup plus, aux cas où ils adopteraient l'étalon unique d'argent.

D'autre part, que pense M. Lévy de cette assertion des bimétallistes, prétendant qu'un change défavorable favorise l'exportation d'un peuple?

Sur ce dernier point, M. Levasseur a lui-même admis, dans son *Histoire des classes ouvrières*, par exemple, qu'au début, un change défavorable pousse effectivement aux exportations,

Nous venons d'entendre, dit M. **Alfred Neymarck**, d'excellents conseils donnés aux Américains et la question qui vient d'être discutée parmi nous, aurait pu l'être dans une société d'économie politique de New-York. Les Américains nous seront peut-être reconnaissants de ces avis : mais s'ils ne les écoutent pas ? S'ils persistent à se complaire dans une crise dont ils ne savent sortir? Quelles seront les conséquences d'une telle conduite pour nos intérêts français, intérêts commerciaux, industriels et financiers? Telle est la question sur laquelle notre société aurait été heureuse d'obtenir quelques renseignements.

Parmi les remèdes proposés par mettre fin à la crise monétaire américaine, ajoute M. **Alfred Neymarck**, on a parlé de la création d'une banque centrale dont l'organisme et les fonctions, seront en quelque sorte calqués sur ceux de la Banque de France et des grandes banques du continent. C'est encore là un excellent conseil : mais ne devrions-nous pas commencer nous-mêmes par ne pas affaiblir le grand établissement que nous recommandons aux étrangers, comme modèle? Nous laissons la Banque de France, dont la circulation dépasse 3 milliards 1/2, dont l'encaisse métallique dépasse 3.300 millions; absolument « en l'air » en lui marchandant la prorogation de son privilège qui expire dans deux ans !

Recommandons au gouvernement américain de fonder une Banque à l'instar de celle que nous possédons, soit : mais ne lui recommandons pas d'employer, envers cet établissement, les mêmes procédés dont nous usons à l'égard de la Banque de France, quand son privilège sera près d'expirer !

M. **Raphaël-Georges Lévy**, répondant à la question de M. Levasseur, fait remarquer que son indication, au sujet d'un étalon *quelconque*, n'était qu'une vue théorique, sans préférence pour l'argent, par exemple.

Etant donné le chiffre de la dette américaine placée à l'étranger,

il est évident que les Etats-Unis, qui ont besoin des capitaux du dehors, ont intérêt à garder l'étalon d'or.

Du reste, même si les Etats-Unis tombaient à l'étalon d'argent, ils ne seraient pas perdus pour cela ; il n'y a qu'à citer l'exemple actuel du Mexique.

Répondant à la seconde question de M. Levasseur, qui demandait dans quelle mesure la détérioration du change protège l'industrie d'un pays, M. Raphaël-Georges Lévy exprime un avis analogue à celui de M. Levasseur lui-même.

Il ajoute qu'à ses yeux, du reste, ce n'est pas un grand malheur pour un pays d'importer beaucoup. Les pays les plus riches, à l'heure qu'il est, importent bien plus qu'ils n'exportent...

M. **Levasseur** interrompt pour citer un Etat — et non des plus pauvres, bien au contraire, — qui importe pour 16 millions de francs et exporte pour 600.000 francs. C'est la principauté de Monaco. Il est vrai que sa situation est si spéciale....

Dans les effets des variations du change, reprend M. **Raphaël-Georges Lévy**, il faut distinguer les premiers résultats de l'état de transition, de la rupture d'équilibre entre les changes de deux pays : il y a alors un trouble réel dans les relations de ces pays.

Pendant la période de transition, dans l'intérieur même du pays, la monnaie, qui est, en réalité, dépréciée, conserve longtemps sa valeur ; exemple : la péseta.

Pour conclure, l'orateur répète qu'il n'a pas de craintes graves à l'endroit des États-Unis. Ceux de leurs créanciers qui ont des intérêts à toucher en *currency money* courent certes des risques ; mais nos capitalistes qui ont des obligations or ne risquent rien.

M. **Juglar** ajoute un mot sur le caractère des exportations d'un pays par rapport à la situation monétaire de ce pays. Il fait remarquer que pour le blé, par exemple, nous ne l'achetons pas, ou nous en achetons peu, dans les pays à étalon d'argent, dans l'Inde, en particulier. De même pour certaines autres marchandises.

M. **Gustave Roy**, président, clôt la séance en disant que si l'on a cherché à donner de bons conseils aux Américains, il en est un qu'on devrait bien donner, en terminant, aux Français : « Vous avez, pourrait-on leur dire, une excellente circulation monétaire, gardez-vous bien de vous jeter dans de redoutables aventures. »

La séance est levée à onze heures cinq.

Le rédacteur du compte-rendu : CHARLES LETORT.

La lettre suivante a été adressée à M. le président de la réunion.

Neuilly-s/S, 6 avril 1895.

L'heure tardive à laquelle on s'est séparé hier ne m'a pas permis d'user de la parole et cependant j'avais à présenter deux observations.

D'abord, j'ai été étonné de voir notre honorable confrère, M. Raphaël-Georges Lévy, après son intéressant exposé, si nourri de faits et accompagné de réflexions si judicieuses, conclure que les Etats-Unis ne pouvaient sortir des difficultés dans lesquelles les a plongés leur détestable politique monétaire qu'en prenant l'argent ou l'or indistinctement pour étalon unique. Adam Smith, J. B. Say, tous nos maîtres en économie politique ont établi comme une des règles les plus importantes dans le choix d'un étalon monétaire que ce soit une marchandise aussi peu sensible que possible aux fluctuations de prix. Pendant longtemps l'or et l'argent avaient si peu oscillé respectivement que l'on pouvait hésiter dans ce choix. Aujourd'hui que la valeur de l'argent a baissé de moitié, et puisqu'il n'y a plus de doute possible, si l'on doit conseiller aux Etats-Unis de faire choix d'un étalon, ce doit être l'or assurément.

Ensuite, plus que jamais après avoir entendu les brillants et substantiels discours qui ont été prononcés hier soir, je trouve que la question du choix d'un étalon est un acte commercial qui ne relève pas de l'Etat. Que ce dernier certifie le poids et le titre des monnaies, c'est bien. c'est sa fonction. Mais choisir un métal c'est apprécier le peu de variabilité de sa valeur et on ne comprend pas que l'Etat, en face du commerce, soit apte à ce choix. Voyons par exemple les Etats-Unis ; propriétaires d'un sol fertile, admirablement secondé par la nature, doués d'une population active, énergique intelligente au possible ; l'Etat, sous l'inspiration de spéculateurs ardents, (nous n'en dirons pas plus) s'avise de s'ingérer dans ce choix et depuis l'origine, il subit des crises, chacune plus redoutable que les précédentes. Combien il aurait mieux fait de se cantonner dans ses fonctions normales !

Le public (c'est tout le monde mû chacun par son intérêt personnel dans la mesure de ses moyens), le public eût insensiblement exclu de la fonction de monnaie le métal qui eût faibli de valeur et les variations eussent été moins accentuées. Il serait arrivé pour la monnaie ce qui se produit pour les marchandises ordinaires, des fluctuations adoucies au lieu des secousses violentes que nous avons vues.

Agréez, etc.

ALPHONSE COURTOIS.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Comité de défense et de progrès social. Le rôle et le devoir du capital, par E. Cheysson, 3e *édition. — Paris*, 1895, in-18.

Comité de défense et de progrès social. Le progres social par l'initiative individuelle, par E. Rostand, 3e *édition. — Paris*, 1895, in-18.

Comité de défense et de progrès social. Pourquoi nous ne sommes pas socialistes, par Anatole Leroy-Beaulieu, 3e *édition. — Paris*, 1895, in-18.

Comité de défense et de progrès social. L'usage de la liberté et le devoir social, par Georges Picot, 3e *édition. — Paris*, 1895, in-18.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1894. — *Paris*, 1895, in-8.

La propriété. Origine et évolution. Thèse, communiste, par Paul Lafargue. Réfutation par Yves Guyot. — *Paris*, 1895, in-12.

Le régime commercial des colonies françaises. — Paris, in-8.

Anuario estadistico de la Republica mexicana, 1893. — *Mexico*, 1894, *gr.* in-8.

5° *Centenario do Infante D. Henrique. Sessao solenne do Atheneu litterario de Nova Goa. — Nova Goa*, 1894, *gr.* in-8.

Du remboursement anticipé des obligations. Droit des obligataires de s'opposer au remboursement, par Edouard Badon-Pascal. — *Paris*, 1895 in 8.

L'Economie sociale et l'hygiène, par E. Cheysson. — *Paris*, 1895, in-8.

L'assurance-panacée, par A. Thomereau. — *Paris*, 1895, in-8.

Esitelmia Kansataloudellisessa Yhdistyksessa. — Porvssossa, 2 *vol.* in-8.

Bimetallism, by Henry Dunning Macleod, 2e *édition. — London*, 1894, in-8.

2e *Congrès national de patronage des libérés. Lyon*, 1894. *Travaux préparatoires. Le bureau central de l'Union des sociétés de patronage. Rapporteur* : M. E. Cheysson. — *Lyon*, 1894, in-8.

Ligue des consommateurs de Bordeaux. Ses travaux en 1894, *par* E. Salefranque. — *Bordeaux*, 1895, in-4.

Le Respect, par Frédéric Passy. — *Paris*, 1895, in-8.

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, Journal des assurances, Journal de

la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin de la participation aux bénéfices, Revue des sociétés, Droit financier, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Bulletin du ministère des travaux publics, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Rivista di sociologia (Palermo), Revue du commerce et de l'industrie, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Revue économique de Bordeaux, Annals of the american Academy of political and social science, Journal de la Société de statistique, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Revue pacifique et littéraire, Bollettino mensile delle situazioni dei conti degli istituti d'emissione d'Italia, Revista des tribunaes da Goa, Revue géographique internationale, Université de Paris, Bulletin de l'Office du travail.

COMPTES RENDUS

Le transformisme social, *Essai sur le progrès et le regrès des sociétés*, par M. G. de Greef, professeur de sociologie générale et de philosophie à la nouvelle université libre de Bruxelles. — Paris, F. Alcan, 1895.

Lorsque A. Comte, qui était avant tout philosophe et mathématicien, qui malheureusement n'était point économiste, couronnait son magistral édifice de la classification des sciences par la sociòlogie, c'est-à-dire par la « science du développement et de la constitution des sociétés humaines » (Littré), il ne faisait qu'indiquer un *desideratum*. Ce néologisme latino-grec ne recouvrait, en somme, que ce qui a, de tout temps, préoccupé les penseurs, sous le nom de philosophie de l'histoire, d'histoire de la civilisation, de théorie du progrès de l'humanité, d'étude de la vie de l'homme, être social, et de la vie des sociétés; mais il a marqué, pour le XIXe siècle, le point de départ des recherches auxquelles on s'y livre, avec une ardeur quelque peu prématurée peut-être, pour déduire les lois d'un ensemble de phénomènes dont la complication est singulièrement effrayante.

Parmi les penseurs contemporains les plus audacieux à cet égard, M. de Greef occupe une place remarquable. Auteur d'une *Introduction à la sociologie*, dont la première partie a paru en 1886, dont la seconde date de 1889, dont la troisième (Structure générale des sociétés) sera prochainement publiée, et dont la quatrième et dernière est déjà annoncée, le savant professeur belge est constamment sur la brèche. C'est un philosophe, comme le prouverait au besoin la première section de son nouvel ouvrage, consacrée à *L'évolution des croyances et des doctrines* à travers les temps primitifs, le monde gréco-romain, la fin de la philosophie et le christianisme, le moyen âge, les temps modernes et la métaphysique, le XIXe siècle et l'avènement de la sociologie. Si, pour cette section philosophique, je ne puis que transcrire les intitulés des chapitres dont elle se compose, je dois du moins constater que M. de Greef est un érudit connaissant merveilleusement le passé et, en professeur consciencieux, se tient, pour le présent, au courant de toutes les publications si nombreuses qui concernent la science dont il se fait le vulgarisateur infatigable. Les enseignements les plus intéressants se dégagent d'une masse immense d'analyses critiques recueillies avec soin et mises en œuvre avec une sagacité digne d'éloges; ils permettent cepen-

dant d'entrevoir cette constatation, que fera l'auteur au commencement de la seconde section de son volume (*Le progrès et le regrès des sociétés*), de « la complexité quasi illimitée et, dans tous les cas, indéterminable, des actions et réactions réciproques des phénomènes sociaux les uns à l'égard des autres » (p. 311).

M. de Greef n'est pas seulement philosophe, il est économiste ; car, s'il égratigne de temps à autre « la secte des économistes », du moins il reconnaît constamment le rôle prépondérant de l'économie politique en sociologie. « C'est la vie économique des sociétés qui détermine, d'une façon générale, toutes leurs activités supérieures. — Les phénomènes sociaux les plus généraux, les plus simples, les plus fondamentaux, étant les phénomènes économiques, la méthode de la politique scientifique et consciente devra consister à agir autant que possible, directement ou indirectement, sur l'organisation de ces phénomènes, pour la modifier dans un sens favorable aux besoins et aux désirs de la volonté collective. » Mais, on peut le pressentir d'après cette citation, — empruntée, comme celle qui va suivre, au chapitre de *La dynamique sociale*, qui me paraît le plus caractéristique des idées de l'auteur, — il n'est point économiste « libertaire » ; M. de Greef a certainement un faible pour les théories de K. Marx et de M. Jaurès.

Ainsi, quand il développe un programme d'intervention méthodique des sociétés dans leur propre fonctionnement, il conclut que, « pour l'ensemble de la vie sociale, le régulateur et le modificateur par excellence sera l'organisme le plus élevé de toute la série des organes supérieurs destinés à régulariser méthodiquement la circulation, la production et la consommation des richesses, c'est-à-dire l'appareil politique central consacré à la représentation, à la délibération et à l'exécution des intérêts collectifs généraux; cet organisme véritablement cérébral des sociétés correspond, dans les structures individuelles, aux organes les plus élevés du système nerveu central. — Une loi de la politique scientifique ou méthodique consiste essentiellement à accorder à l'appareil central supérieur de la société, c'est-à-dire à ses organes politiques, une intervention directe et nécessaire, seule ou à peu près seule efficace pour modifier ou régler les fonctions les plus simples et les plus générales de la société, celles qui sont communes à tous ses membres, celles où les modifications une fois introduites entraînent la transformation de tout le reste ». Je n'avais pas tort, je crois, de ranger M. de Greef parmi les économistes « autoritaires » ; il me paraît inutile d'insister et de rappeler les objections multiples que font les économistes libertaires à ce rôle providentiel qui serait dévolu à « l'appareil politique central », même supposé sans les défectuosités fondamentales qu'il présente encore de nos jours.

Je disais, en commençant, que la sociologie est prématurément ambitieuse. L'ouvrage de M. de Greef, qui s'impose à l'estime des penseurs que le sujet intéresse, qui est remarquable par une somme énorme de travail et par des qualités de premier ordre, montre manifestement que la coordination de toutes les contradictions de la vie sociale, telle que celle-ci se comporte à la fin du XIXe siècle, est encore impossible. Je n'en voudrais comme preuve que la formule proposée par l'auteur, comme hypothèse directrice des recherches et des travaux ultérieurs, pour une double loi générale de la vie des sociétés : « Les fonctions sociales agissent (*ou* réagissent) directement ou indirectement les unes sur les autres, suivant l'ordre naturel et hiérarchique de complexité et de spécialité croissantes (*ou* décroissantes) des diverses classes de phénomènes auxquelles elles se rapportent ». J'ai fondu ensemble, pour plus de brièveté, la loi d'action et la loi de réaction, mais je ne crois point avoir ainsi augmenté l'obscurité des formules : même en les séparant, on aperçoit bien quelque chose mais on ne distingue rien, car la sociologie agit surtout par suggestion approximative.

E. Lamé Fleury.

La question monétaire, considérée dans ses rapports avec les conditions sociales des divers pays et avec les crises économiques par Léon Poinsard. — Paris, Giard et Brière.

Je serais fort embarrassé si j'avais, je ne dis pas à justifier, mais à exposer en en coordonnant les différentes parties, le *système monétaire* de M. Poinsard. Cependant ce seul système peut mettre fin, selon son auteur, aux extrêmes souffrances et aux affreuses déchéances des peuples modernes. « La spéculation hasardeuse prend la place du commerce régulier, écrit M. Poinsard, les capitaux se resserrent, les profits baissent ou disparaissent, les conditions de la concurrence internationale sont modifiées... l'industrie suspend ses travaux ou réduit ses salaires, les ouvriers se mettant en grève, les colères et les haines de classes grandissent rapidement. » Voilà où l'on en est pour avoir accepté sur les métaux précieux la doctrine des économistes, qui, n'y comprenant rien, n'y voient que des marchandises soumises à la loi de l'offre et de la demande, et refusent même au papier-monnaie, la qualité de numéraire, circulant au même titre que l'or et l'argent. Car c'est la loi qui donne à toute monnaie « une valeur fixe ; » chose absolument nécessaire ; quoique... « cette valeur puisse varier sous l'empire des circonstances », comme le prouve assez en effet la présente dépréciation de l'argent, de 55 0/0 par rapport à l'or, quand notre loi la règle à 15 1/2.

Et ce n'est pas là malheureusement la seule erreur des économistes. Ils ne savent pas non plus que partout la monnaie, métal ou papier, dépend du milieu où se trouvent les peuples qui l'émettent aussi, règle inflexible qui constitue la grande découverte de M. Poinsard, lequel n'en déclare pas moins encore que l'Allemagne, par exemple, et surtout les États scandinaves, ont enfreint cette règle, en méconnaissant leur milieu semblable à celui de la France. Le bimétallisme leur convenait seul et ils sont monométallistes. Le plus singulier, c'est qu'ils veulent le rester. Avouez-le, il n'est pas facile de se reconnaître au milieu des assurances ou des affirmations de M. Poinsard; d'autant, sans qu'il s'en explique davantage, que les diverses monnaies « n'ont pas, dans la circulation, le même rôle ». — Pour moi, je ne crois pas avoir jamais lu un livre à prétentions scientifiques où s'entremêlent avec tant de complaisance les contradictions e les confusions.

Où elles brillent surtout c'est au sujet du système monétaire de l'Angleterre, qui, grâce « à son milieu » n'a que la monnaie d'or. « L'Angleterre, écrit M. Poinsard, est devenue le centre du commerce des métaux précieux, en même temps que le pivot du crédit dans le monde. Elle doit cette position à sa puissance économique, à l'étendue de ses affaires à l'immensité de ses capitaux, à la multiplicité de ses créances en tous pays. » Elle est donc loin d'être à plaindre; hélas! que vous vous trompez! Elle n'est, au contraire, en rien « à l'abri de la crise » des autres pays « au point de vue intérieur ». Il lui reste au moins, pensez-vous peut-être, le point de vue extérieur. Vous n'y êtes pas encore. Sa circulation d'or justement lui a barré l'entrée des autres pays, « en élevant énormément les prix de vente de ses produits. » L'agriculture a eu beaucoup à souffrir de la terrible concurrence que lui faisaient les pays à monnaie dépréciée, dont les prix déjà faibles dans la plupart des cas grâce aux avantages du milieu et au bon marché de la main-d'œuvre, tombaient à un taux infime après la déduction du change. L'exagération de celui-ci est donc venue porter au comble les effets des causes naturelles ou sociales, qui, déjà agissaient pour comprimer la production britannique et réduire le travail et les profits. » Et M. Poinsard ajoute ailleurs que l'or a précisément encore « creusé autour de l'Angleterre un fossé » qui lui interdit toute exportation. Les importations traversent seules ce fossé, et Dieu sait avec quel bénéfice pour les importateurs, puisqu'elles sont payées avec le métal le plus cher. Mais comment, à ce régime, l'Angleterre est-elle devenue et demeure-t-elle le pays le plus producteur, le plus commerçant, le plus riche, le mieux muni de créances dans tous les pays? Demandez-le à M. Poinsard, qui sans doute le sait; je me sens, quant à moi, incapable de le dire. Vous pourriez cependant, si vous vouliez, vous adresser aussi pour cela à M. Méline et à la Société

des agriculteurs de France ; car ils ont décidé dernièrement, d'un commun accord, qu'il n'y a que le numéraire déprécié, l'argent, qui permette les bons échanges. Et, s'ils avaient lu M. Poinsard, ils auraient encore mieux fait sans doute, puisqu'il va jusqu'au papier. Toutefois, par une prudence digne de tout éloge, M. Poinsard voudrait que « l'émission des peuples, « à circulation de papier » fût arrêtée d'avance entre tous les Etats monétaires, « parce que la circulation intérieure (!) de ces peuples est elle-même déséquilibrée ». Déséquilibrée ? mais pourquoi cela. Ne peut-on pas dire que si ce papier passe à l'état d'assignats, ce n'est pas lui qui perd, mais les métaux monétaires qui montent ? M. Poinsard assure en effet et que lorsqu'on prétend que l'argent a baissé par rapport à l'or, « cela revient à dire que la puissance de l'argent est restée constante, tandis que celle de l'or a crû de près de 50 0/0 ». Il y a toujours moyen de s'entendre.

Quant au change, je n'en dirai rien ; cela m'entraînerait beaucoup trop loin. Je m'en tiens à rappeler qu'il m'est impossible d'admettre qu'on s'enrichisse en se ruinant, et de même que les vendeurs, exportateurs ou autres, ne se doutent pas de la valeur du numéraire avec lequel on les paye.

En somme, tout se trouve dans le livre de M. Poinsard, sauf des notions exactes sur la question qu'il traite. Il confesse qu'il l'a écrit « de façon très rapide » ; mais rien ne le pressait : on aurait pu l'attendre. D'autant que l'on s'ingénie partout aujourd'hui à constituer une ligue bimétalliste, sous la direction des *silver men* des Etats-Unis, qui déjà ont rendu tant de services à leur pays, comme l'a prouvé du reste son dernier emprunt. Les *silver men* y réussiront mieux probablement, surtout avec l'appui de M. Méline et des agriculteurs de France, qu'à la conférence monétaire de Bruxelles de l'an dernier. Sir William Harcourt les a bien déjà prévenus de ne pas compter dans leur noble entreprise sur l'Angleterre, — malgré « le fossé » qui ne lui permet pas une exportation, quoi qu'en disent les statistiques ; — mais qu'importe l'Angleterre ? S'ils ne répètent pas après M. Poinsard, qui ne s'en explique pas non plus d'ailleurs autrement, « qu'il est à remarquer que les nations à monnaie d'argent ou de papier déprécié sont peu aptes à la grande fabrication mécanique », ils auront du moins à invoquer les souvenirs si décisifs des bills Bland et Scherman, et je les engage à n'y pas manquer.

GUSTAVE du PUYNODE.

Banques anglaises et usages de banque en Angleterre, par A. Lecoffre, sous-chef de la comptabilité au Comptoir national d'Escompte de Paris à Londres, chez MM. Effingham et Wilson. Royal-Exchange, Londres.

Sous ce titre sans prétention, M. Lecoffre a écrit un livre éminemment utile, et aux praticiens français qui peuvent y trouver des enseignements et des suggestions intéressantes, et aux théoriciens qui ont réunis, dans ces faits si clairement exposés, des matériaux utiles pour leurs travaux en matière de crédit.

Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'analyse d'un travail de cette nature. On n'analyse pas des faits de cet ordre en quelques lignes, même lorsqu'ils sont groupés suivant une méthode bien conçue et habilement suivie. L'auteur, trop modeste, assure dans une très courte préface, qu'il n'a entendu présenter au public que des notes. Ce sont, en tout cas, des notes fort bien rédigées et classées, et qui composent un tout logique. M. Lecoffre — et il a eu raison — n'a pas tenu à nous laisser autour de sa construction, si simple qu'il l'ait voulue, des échafaudages qui eussent pu en compromettre le but : celui d'éclairer simplement l'esprit de ses lecteurs sans leur ressasser la façon dont il s'y est pris. C'est bien un véritable homme d'action et de pratique qui a écrit ce livre.

Il n'a pas manqué, ayant à décrire les usages actuels des banques en Angleterre, de donner, dès le début, un historique précis, quoique court, de la Banque d'Angleterre. C'est de cette institution qu'il faut partir, en effet, pour comprendre ce que peut faire, en matière de crédit, l'initiative privée, alors qu'elle paraît avoir, au début de son expansion, une cause d'engourdissement. On peut comparer les institutions comme la Banque d'Angleterre à l'ancre d'un navire, instrument de salut parfois dans les moments critiques, mais aussi instrument lourd à porter par un temps propice. On trouvera donc dans l'étude des *London Joint Stock Banks*, des *Private Bankers*, des *Bill Brokers*, etc., l'histoire du développement des institutions de crédit en Angleterre, avec les moyens pratiques qu'elles ont su, grâce à leur ingéniosité, introduire dans les affaires.

On lira avec grand intérêt les pages rapides, mais si instructives, sur les différences entre la méthode de crédit des banques de Londres et des banques d'Écosse. « Autant les banques de Londres, dit M. Lecoffre, sont dures et inflexibles pour le petit commerçant, autant les banques écossaises se montrent accommodantes et pleines de sollicitude pour le petit commerçant, le petit industriel honnête et laborieux. Non seule-

ment elles refusent rarement de l'aider s'il se trouve gêné, mais souvent elles l'aident à s'établir en lui fournissant les fonds de premier établissement. Les banques anglaises ne prêtent qu'aux riches, les banques écossaises prêtent plus volontiers à ceux qui tentent de le devenir, et aiment mieux faire dix avances de 100 liv. sterl. qu'une seule de 1.000 liv. sterl. ». Ces situations dissemblables tiennent et aux milieux et à la législation, et aux genres d'affaires que font les banques d'Ecosse d'un côté, et les banques de Londres de l'autre. Néanmoins, il semble bien que la raison de cette prospérité des banques d'Ecosse, — indiquée du reste par ces institutions elles-mêmes — soit la liberté dont elles jouissent en matière de circulation. Les banques anglaises ont été placées dans d'autres conditions. Elles ont été comme ces arbres plantés dans des cours étroites, qui, ne trouvant pas assez d'air pour végéter, ont eu assez de force pour s'élever vers le soleil, pour aller chercher vers des régions plus hautes, l'air qui leur faisait défaut.

Le livre de M. Lecoffre doit donc être recommandé à tous ceux qui aiment à recueillir des observations sûres et méthodiques, des observations d'où n'est pas exclue l'idée générale, — et qui font penser.

André Liesse.

Précis de législation et d'économie coloniales, par M. Paul Rougier. 1 vol. in-12, Paris, L. Larose, éditeur, 1895.

Qu'est-ce qu'une colonie ? Il en a été donné des définitions différentes ; et la raison en est qu'il y a, en effet, différentes sortes de colonies. Le mot vient du verbe *colere*, cultiver. Mais si des colonies ont pour objet la culture, les plantations, l'exploitation du sol et le peuplement, d'autres peuvent être des protectorats ou simplement des comptoirs de commerce, des avant-postes militaires ou aussi des lieux désignés dans lesquels la métropole envoie les condamnés à certaines peines. C'est quelquefois le besoin matériel d'extension qui aura fait fonder des colonies, lorsque les populations de la mère-patrie se trouvaient trop nombreuses ; et souvent c'est plutôt le désir d'indépendance et d'ambition, l'esprit de conquête ou l'esprit commercial.

On a donc, à tous ces points de vue, dans les colonies, un ample sujet d'étude. Historiquement, l'attention se reporterait jusqu'aux époques les plus anciennes où les Phéniciens créaient Carthage et les Phocéens Marseille. Mais pour nous et pour la science de la colonisation, qui est essentiellement une œuvre d'expérience, l'intérêt ne commence réellement qu'avec les temps modernes, après la découverte de l'Amérique et celle du cap de Bonne-Espérance.

Dans cette histoire de la colonisation, la France tient une place des plus considérables. M. Paul Rougier entre, à cet égard, dans des détails très complets. Il expose nos succès et ensuite nos insuccès, nos revers, les fautes commises, les événements qui ont modifié, transformé, amoindri et même, à certaines dates, presque annihilé notre empire colonial, dont il montrera, en dernier lieu, le large relèvement.

Arrivant à la législation coloniale, il s'exprime ainsi : « Une observation générale domine cette matière, dans le passé et dans le présent ; les colonies ne peuvent pas, comme la métropole, être assujetties à un régime toujours uniforme, toujours légal, toujours régulier. La distance à laquelle elles sont placées, les dangers auxquels elles sont exposées pendant une guerre maritime, les conditions intérieures de leur existence diffèrent. On doit tenir compte aussi de leur climat, de leurs variétés géologiques et topographiques, des éléments de leur population, de leurs besoins. Ces circonstances si diverses ont fait de tout temps considérer pour elles, comme une nécessité, l'établissement de règles particulières. »

Il est un fait cependant, c'est que, depuis 1870, en France, le mouvement d'assimilation des colonies à la métropole s'est progressivement accentué. M. Paul Rougier estime, contrairement à l'opinion la plus générale, que « cette assimilation à la métropole se heurtera toujours à des différences irréductibles ». Il n'en proclame pas moins hautement l'utilité des colonies et leur légitimité.

Entrant dans plus de détails, il étudie la législation qui régit actuellement les nôtres au point de vue politique, civil, administratif, commercial, judiciaire, criminel, financier ; il les envisage dans leur développement économique et dans la situation qui leur est faite.

Et pour finir, ce sont les moyens de colonisation et de civilisation jugés les plus efficaces qu'il passe en revue. Dans cet ordre, les compagnies privilégiées ont eu anciennement une grande importance. Elles avaient disparu de partout ; et voici qu'elles renaissent : l'Angleterre et l'Allemagne viennent de reconstituer, en Afrique, en Nouvelle-Guinée, à Bornéo, des Compagnies jouissant non seulement de privilèges territoriaux mais de droits administratifs et politiques et reproduisant absolument les Compagnies privilégiées d'autrefois. En France, on ne paraît pas avoir de tendance à entrer dans la même voie. L'initiative privée ne s'y manifesterait que par des entreprises individuelles ou des fondations de sociétés ordinaires. Il est possible aussi de recourir à l'emploi de la main-d'œuvre pénale, à l'action des missions religieuses, à la suppression de l'esclavage. C'est, en définitive, le rôle de l'État qui sera prépondérant. M. Paul Rougier voudrait que, dans la colonisation, ce rôle pût « se résumer en trois mots : sécurité, salubrité, viabilité » ; tout le sur-

plus de a colonisation, c'est-à-dire la culture, le commerce, les industries diverses, les échanges entre les colonies et la métropole, restant l'œuvre de l'initiative privée. S'il entend restreindre ainsi l'action de l'Etat, dit-il, « c'est que l'initiative privée est indispensable à la propagation des idées, des mœurs, des usages, des arts industriels européens chez les populations primitives et ignorantes ou anciennes mais retardataires et décrépites ».

Les publications qui ont les colonies pour objet sont très nombreuses en France depuis quelque temps ; elles y sont de mode. Les unes contiennent des travaux géographiques, des relations de voyages, des récits d'explorateurs ou des histoires du passé ; dans d'autres, on a des traités à l'usage des fonctionnaires et des apprentis fonctionnaires. Un décret du 24 juillet 1889 ayant introduit l'enseignement de la législation coloniale dans le programme des facultés de droit, voilà encore, dans cet enseignement, matière à écrire des volumes ; et déjà des professeurs n'y ont pas manqné. M. Paul Rougier est du nombre. Ce sont ses leçons à la Faculté de droit de Lyon qu'il a mises à la portée du public par son livre. Il faut lui en savoir gré. Ce livre est un résumé très complet, très exact, un *précis* de tout ce qu'il y a maintenant d'essentiel à connaître au sujet des colonies et de la colonisation.

LOUIS THEUREAU.

LE PAYS DU MOUTON. — *Des conditions d'existence des troupeaux sur les Hauts-Plateaux et dans le Sud de l'Algérie.* — Publié par ordre de M. Jules CAMBON, gouverneur général de l'Algérie. — Giralt, imprimeur du Gouvernement général. Alger, 1893.

Suivant l'*Annuaire de l'Économie politique et de la statistique* de 1894, l'élevage des bêtes à laine formerait — bien après la culture de la vigne toutefois — la principale source de richesses de l'Algérie, celle qui fournit un des plus gros appoints au commerce d'exportation. En 1892 il aurait été exporté 908.136 têtes représentant une valeur de 24.519.614 francs; ces chiffres étaient inférieurs à ceux de l'année précédente. Au 31 décembre 1892 l'effectif du bétail de la colonie se composait de 15.435.427 têtes ; 9.375.895 appartenaient à l'espèce ovine, les indigènes en possédaient 9.032.801 et les Européens 343.094. Le troupeau ovin de la colonie atteignit son point culminant en 1868 : à cette date il comprenait 10.854.000 moutons. Par suite de maladies, de disette et surtout de sécheresse il n'en comptait plus que 4.300.000 en 1887. Depuis, il a augmenté ; mais le plus grand fléau qu'il ait à craindre, le

manque d'eau, sévit toujours. En temps ordinaire les troupeaux qui effectuent certains parcours pour l'estivage ou l'hivernage ont fort à souffrir de l'absence de points d'eau sur les plaines qu'ils traversent; les pasteurs sont même, pour cette raison, obligés d'abandonner de superbes pâturages, tandis que les herbages situés autour des puits ou des chotts sont épuisés par une dépaissance continuelle. Dans les années où la sécheresse est particulièrement intense, la ruine s'abat sur les tribus nomades qui se consacrent presque exclusivement à l'élevage du mouton.

On conçoit donc aisément qu'un gouverneur soucieux de la prospérité de ses administrés avise, non plus seulement aux moyens de faire accroître et d'améliorer le troupeau, mais encore de maintenir l'effectif, dans les mauvaises années comme dans les bonnes, au taux existant. C'est afin d'arriver à une vue nette des besoins en cause et surtout d'appuyer, par des faits exacts et probants, la demande de crédit de 100.000 francs qu'il adressait à la Commission du budget, que M. J. Cambon ordonna une enquête dont les résultats ont été consignés dans les rapports de MM. les Commandants de cercle ou Chefs d'annexe des territoires de commandement où se trouvent plus spécialement les pâturages sur lesquels on dirige les troupeaux transhumans, contenant de 5 à 6 millions de moutons.

Le plan adopté pour la division et la rédaction de ces rapports a été parfaitement compris : les notices et tableaux contenant des renseignements très détaillés sous leur forme concise — accompagnés de cartes et de photogravures — font nettement ressortir de quelle importance est la solution rapide de cette question vitale pour le *Pays du mouton*.

Ce n'est pas dans le court espace dont nous disposons que nous pouvons noter tous les desiderata formulés dans ces rapports ; disons seulement que pour l'un des points les plus favorisés, — et par là on jugera de l'étendue des besoins des parties déshéritées — l'Annexe de Chellala, le rédacteur de la note, signale parmi les travaux les plus urgents à entreprendre : 1° Faire des sondages artésiens, pour essayer d'obtenir des sources jaillissantes, dans les endroits les plus dépourvus d'eau, qui semblent le plus favorables à l'exécution de ces travaux. — 2° Assainir par des drainages et surtout par des plantations d'arbres les marécages existant dans l'annexe. — 3° Poursuivre l'aménagement des sources existantes et le fonçage des puits ordinaires dans les régions où l'eau n'est pas trop éloignée du sol. — 4° Créer des r'dirs artificiels aux endroits où les travaux précédents n'auront pas donné de résultats satisfaisants. Malheureusement dans d'autres cercles la nature du terrain s'oppose parfois à quelques-uns de ces travaux.

Et pourtant le mouton n'est pas bien exigeant : dans l'Annexe de

Sidi-Aïssa (division d'Alger) pas trop dépourvue d'eau cependant, le moutons ne boivent qu'une fois tous les deux jours et en hiver ils restent parfois quinze jours sans boire. Au plus fort de l'hiver les bergers empêchent même leurs troupeaux de s'abreuver. Les tribus du Cercle de Djelfa vont hiverner dans la région saharienne; celles qu'elles apprécient le mieux dans leur troupeau sont les bêtes qui leur fournissent le plus de laine et un lait abondant. En effet les fabricants de vêtements indigènes et de tapis du M'Zab, qui occupent 6.000 ouvriers et femmes du pays, leur donnent un bon prix de leurs toisons et ils peuvent vendre le beurre, qu'ils obtiennent en battant la crème dans une peau de bouc, de 1 fr. 60 à 2 francs le kilogramme, sur les marchés du M'Zab, de l'Oued R'ir et de Djelfa. Avec quelques dattes de Touggourth ou de Guerrara, le petit lait et le caillé assurent la nourriture de leur famille aussi longtemps que les herbages restent verts. Pendant cette période qui peut être de deux à cinq mois, les moutons ne sont pas abreuvés. En février 1892, dans les parcours du Sud, où tous les troupeaux des Oulad-Nayls se trouvaient réunis, les moutons n'avaient pas bu depuis trois mois. La plupart des r'dirs étaient à sec et on réservait pour les chevaux le peu d'eau qui se trouvait dans les cuvettes profondes. Fort heureusement, le rayonnement nocturne, très intense dans ces immenses plaines, détermine des rosées et des gelées blanches qui, longtemps après les pluies, donnent encore la vie aux plantes aqueuses dont les moutons font leur nourriture, ce qui permet à ces animaux de ne point boire et même de n'en pas éprouver le besoin.

Il faut dire que ces tribus possèdent une race de moutons qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la rusticité. Dans ses migrations le nomade fait aisément parcourir à ses troupeaux 40 kilomètres dans une journée de marche. En été bien que la nourriture des moutons ne se compose que d'herbe sèche, le berger, pour une cause ou pour une autre, ne les abreuve que tous les deux ou trois jours.

C'est évidemment que les eaux à la surface du sol sont rares dans ces parages. Les auteurs des rapports sur le Cercle de Bou-Saada et sur l'Annexe de Chellala notent que les puits ordinaires dont la profondeur dépasse 15 à 20 mètres ne sont guère utilisés par les indigènes des Hauts-Plateaux qui préfèrent conduire leurs troupeaux à 15, 20 et même 40 kilomètres plus loin dans le but de trouver de l'eau à fleur de sol. Il faut aller jusqu'à l'extrême Sud pour voir des Arabes puiser à des réservoirs plus profonds afin d'abreuver les moutons et surtout les chameaux. Dans le chapitre intitulé « Considérations générales », nous trouvons l'explication de cette apathie fort compréhensible si l'on songe qu'une bête à laine a besoin d'une dizaine de litres d'eau chaque fois qu'elle s'abreuve. Nous y lisons : « Le manque d'auges en maçonnerie

rend très pénible l'abreuvement des moutons. Forcé de puiser l'eau à l'aide d'une *guerba* (peau de bouc contenant de 10 à 20 litres), l'indigène qui la déverse dans des cavités faites par lui à la main, en voit bientôt disparaître la moitié au moins par infiltration; dans les terrains sableux, la perte est plus forte encore, car l'abreuvoir n'est constitué que par une petite cuvette entourée d'un bourrelet de sable ; le liquide s'y maintient à peine et les moutons, en se pressant pour boire, en détruisent à chaque instant la bordure. » Ce dernier inconvénient est moindre dans les terrains plus durs. En construisant des auges en maçonnerie aux abords des puits, on épargnerait une grande quantité d'eau.

Mais les indigènes sont assez négligents : ils entretiennent mal les réservoirs d'eau existants, les laissent s'ensabler ou ne veillent point à ce que les déjections d'animaux ne les souillent pas. Ce dernier manque de soin est extrêmement nuisible au bétail : par les eaux contaminées se propagent la bronchite vermineuse et d'autres maladies parasitaires qui déciment les troupeaux de moutons algériens. Il s'agit donc non seulement d'amener l'eau mais encore, aux endroits choisis, d'organiser les constructions de telle sorte qu'elle reste à l'abri de toute souillure.

Les rapports signalent de plus.... oh ! mais ils signalent l'utilité et la nécessité de tant de choses qu'à notre avis les 100.000 francs demandés par M. Cambon ne sont qu'un grain de sable auprès de la somme qu'il faudrait pour améliorer complètement les régions à transhumance. « Cela exigera d'énormes sacrifices d'argent », avoue-t-on à la fin du volume. Mais l'optimisme reprenant le dessus on ajoute : « Ce n'est pas à dire, pourtant, que l'industrie pastorale indigène, avec l'aide de l'élément européen apportant ses puissants moyens d'action, ne parvienne progressivement à tirer un meilleur parti encore des 40 millions d'hectares qui forment, en Algérie, le *pays du mouton.* » Alors, pourquoi espérer d'énormes sacrifices d'argent de la métropole, et par là des contribuables ; pourquoi ne pas compter sur l'initiative privée ? Elle est un peu lente à se décider et les besoins sont urgents ; peut-être est-ce là la pensée de M. le Gouverneur général qui nous paraît un esprit libéral, quoique, par suite sans doute des traditions de la carrière administrative qu'il a choisie, légèrement enclin à considérer l'Etat comme un habile et universel entrepreneur. Si l'élevage du mouton dans les régions à transhumance est lucratif, comme les prix de vente le donnent à penser, pourquoi une compagnie disposant de gros capitaux ne l'installerait-elle pas sur une grande échelle ? Obligée de pourvoir aux besoins d'un nombreux troupeau, elle créerait des points d'eau d'un fort débit aux endroits nécessaires. Puis, se montrant large et généreuse — ou plutôt ayant l'intelligence de ses intérêts, ce qui revient souvent

au même — elle laisserait les bergers des tribus nomades abreuver leur bétail moyennant un droit compensateur qui lui serait payé en nature et dont le produit grossirait son effectif en bestiaux. Afin d'éviter les conflits, elle s'entendrait avec les chefs de tribus indigènes pour tous les arrangements et règlements de compte. Nous ne voyons pas ce qui empêcherait une telle compagnie de faire de bonnes affaires, et le contribuable ne verrait pas ses impôts augmentés. Nous objectera-t-on qu'avec l'apport à Marseille, du 15 mai au 15 juillet, de 40.000 moutons par semaine le marché est déjà surchargé et qu'avec un surplus il serait tout à fait encombré? Où est l'obligation d'expédier à Marseille; ne peut-on chercher ailleurs des débouchés? L'esprit d'initiative fait souvent défaut en France; c'est le cas ou jamais de montrer qu'il n'en a pas entièrement disparu. Plutôt que d'employer ses capitaux à construire dans les grandes villes des pâtés de maisons qui ne se louent pas, ne vaudrait-il pas mieux les lancer dans une entreprise de ce genre qui aurait encore, sur toute autre entreprise industrielle, l'avantage de la sécurité contre les déclarations de grève, aussi longtemps que les bons apôtres du socialisme ne jugeront pas utile d'aller convertir à leurs idées les pasteurs arabes, ce qui n'arrivera sans doute pas de sitôt.

Seulement il faudrait que cette compagnie ne trouvât pas trop d'entraves administratives ou d'obstacles provenant des particuliers. Jusqu'à présent on a vendu les terres sans se préoccuper de savoir si elles étaient situées sur le parcours traditionnel des troupeaux; de là des conflits incessants entre bergers et cultivateurs de certaines régions; d'autre part des colons peu scrupuleux auraient, d'après un rapport, organisé une fructueuse industrie en achetant des lopins de terre sur les voies fréquentées par les moutons destinés à l'exportation et en ne les utilisant que pour exploiter les troupeaux de passage. Les communes peuvent remédier à cet abus en réservant une bande destinée au passage des troupeaux sur les terrains qui leur restent le long de toutes les routes qui sillonnent les Hauts-Plateaux.

Si nous nous en rapportons aux notices des vétérinaires officiels, la future compagnie trouvera en Algérie toutes les variétés de mouton, depuis la plus rustique comme l'espèce à grosse queue, qu'elle se gardera bien probablement de choisir, jusqu'à la plus fine telle que le mouton de Tiaret ou de Chellala qui, à l'encontre de la croyance habituelle, donne de belle laine, de bonne viande et se vend un bon prix. N'ayant point à améliorer une race que la nature elle-même s'est chargée de perfectionner à travers les siècles, elle pourra consacrer ses travaux et la majeure partie de ses capitaux à la recherche et à l'aménagement des sources d'eau et l'Algérie verra une de ses principales richesses doubler de valeur, les tribus nomades étant assurées de ne

plus voir disparaître, par suite des mauvaises saisons, le cheptel qu'elles ont augmenté dans les bonnes années.

M. LR.

Les forêts de cèdre. — Chênes-liège. — Notices publiées par ordre de M. J. Cambon, gouverneur général. Giralt, imprimeur. Alger, 1894.

Lorsque, après avoir lu dans « Le pays du mouton » que les pasteurs d'El-Aricha (division d'Oran) ne pourraient, dans l'état actuel de leurs ressources en eau, continuer l'élevage qu'autant qu'ils conserveraient le droit de parcours pour le bétail, surtout pour les moutons, dans les terrains forestiers, nous avons commencé la lecture des notices sur les forêts domaniales de l'Algérie, nous avons pensé qu'il était parfois bien difficile de concilier tous les intérêts en cause. Car les inspecteurs s'y plaignaient un peu des dégâts que, durant le passage, les bestiaux faisaient au domaine de l'État et ils n'étaient pas éloignés de demander l'interdiction absolue du droit de faire pâturer sous leurs arbres. Mais, comme là n'était pas le but de leur travail, les plaintes n'étaient pas trop vives.

Ils avaient en vue d'appeler l'attention des capitalistes sur les magnifiques forêts de cèdre et sur les chênes-liège de l'Algérie afin d'arriver à une exploitation plus complète et plus fructueuse de leurs produits; nous espérons que ces rapports obtiendront les résultats que se proposait le gouverneur général en les demandant parce qu'à notre avis, il est grandement temps de mettre en valeur les richesses forestières que renferme l'Algérie.

La surface totale que couvrent, dans la colonie, les forêts de cèdre, est d'au moins 35.000 hectares ; le département de Constantine en contient à lui seul 24.200. Les cèdres de la région de Batna ont fortement souffert de la sécheresse qui a sévi de 1875 à 1881 ; il en est résulté une énorme quantité de bois mort, évaluée à 500.000 mètres cubes, qu'on livre actuellement au commerce. De plus, le bois sain qui s'accumule depuis des siècles pourrait produire un rendement annuel de 25.000 mètres cubes. En 1882, afin de procéder à un plus rapide enlèvement du bois mort, on avait concedé pour dix-huit ans, à la Société forestière de Bélezma, l'exploitation de divers cantons d'une contenance de 10.315 hectares, moyennant une redevance annuelle fixe de 10.000 francs, plus 3 francs par mètre cube de bois de cèdre exploité. La société concessionnaire devait en outre dépenser une somme de 50.000 francs pour construire une maison et quatre scieries destinées au service fores-

tier, puis une autre somme de 236.000 francs pour ouvrir une route forestière de 5 mètres de largeur entre fossés et 35 kilomètres de longueur, reliant la forêt de Bélezma à la gare de Fontaine-Chaude. Cette société a sombré et le bail a été résilié judiciairement en 1888. Il n'y a pas lieu de s'en étonner car on lui avait imposé des conditions véritablement léonines. Depuis cette époque l'administration procède à la vente de ses bois de cèdre par voie d'adjudication publique ; en 1893 elle en a vendu 10.983 mètres cubes pour 41.820 francs. La consommation locale en absorbe en moyenne 8.000 mètres cubes; 3.200 pour traverses de chemin de fer, 500 pour la menuiserie et 300 pour la charpente. Il s'agit donc de trouver des débouchés pour le reste. On voudrait bien revenir au système des grandes concessions à long terme, mais il faut des capitaux considérables pour mener à bien cette exploitation qui, pour être lucrative, nécessite l'emploi des instruments les plus perfectionnés. Le bois de cèdre, sans pouvoir remplacer, pour la marine, le sapin du nord dont il n'a pas l'élasticité, peut servir à bien d'autres usages que ceux pour lesquels on l'utilise jusqu'ici ; l'essence qu'il contient le met à l'abri de la vermoulure; sans contact avec l'air il se conserve indéfiniment : on a retrouvé des charpentes de cèdre qui dataient de six cents ans, et dans l'eau il acquiert une dureté incroyable : des pilotis de quatre cents ans étaient intacts.

Le commerce du chêne-liège devrait aussi prendre un plus grand développement. Cet arbre occupe des surfaces immenses dans le Tell; il est très vigoureux, il peut, comme le cèdre, vivre pendant plusieurs siècles et repousse de souche. L'étendue totale des forêts de chênes-liège est de 470.340 hectares; 170.328 appartiennent aux particuliers, 18.610 aux communes et 281.402 à l'État. Le département de Constantine à lui seul renferme 231.690 hectares.

A partir de 1848, on accorda de nombreuses autorisations d'exploitation à des particuliers ou à des compagnies pour une durée fixée d'abord à seize ans puis successivement portée à quarante et à quatre-vingt-dix ans. A la fin, pour dégager l'État des réclamations formulées après chaque incendie par les fermiers, on se décida à leur abandonner, en toute propriété, les forêts dont ils étaient détenteurs. Les forêts domaniales sont aujourd'hui gérées directement par le service forestier qui est en outre chargé de livrer au commerce, après récolte, tout le produit du domaine. La mise en production, le *démasclage*, n'est pratiqué, dans la région de Constantine, que sur les arbres ayant atteint 50 centimètres de tour; en Kabylie les travaux sont exécutés par les indigènes et en pays arabe, par des équipes d'ouvriers kabyles qui émigrent volontiers pendant la belle saison. Dans ces parties les incendies de forêts sont devenus très rares et lorsqu'ils éclatent ils sont prompte-

ments éteints, les indigènes ayant compris la nécessité de conserver intacte autant que possible cette source de profits immédiats. Actuellement les chênes-liège du département de Constantine donnent un rendement de 8.000 quintaux au maximum ; dès 1896 on espère tripler la production et même, lorsque toutes les forêts du département seront exploitées, on compte atteindre le chiffre de 200.000 quintaux métriques. Le liège est d'excellente qualité — celui de la province d'Oran est, dit-on, supérieur — et il ne peut que s'améliorer puisque ce n'est qu'après plusieurs récoltes qu'il offre toutes les qualités qu'il est susceptible d'acquérir. Le liège mâle n'a aucune valeur en Algérie, les industries qui l'utilisent, briques, linoléum, etc., n'étant pas établies dans le pays; c'est en quantité considérable — 100.000 quintaux environ — qu'il est abandonné en forêt chaque année.

Suivant le rapport envoyé par la Conservation d'Alger, le prix moyen du quintal de liège ressort à 35 francs et les frais d'exploitation sont estimés à 5 francs par quintal. Ce serait un bon bénéfice, plus apparent que réel toutefois, car on sait que dans les dépenses d'exploitation, les fonctionnaires ne songent jamais à faire entrer en ligne de compte les charges les plus coûteuses : traitements de fonctionnaires, entretien des bâtiments d'aministration, etc.

Ne nous montrons pas trop sévère cependant car les mesures prises, d'après les auteurs des notices, pour informer les intéressés des adjudications de liège, et pour leur donner toute facilité d'acheter le produit en connaissance de cause nous semblent bien combinées. Regrettons simplement que l'État, en se préoccupant plus que de raison des réclamations des premiers fermiers — quelle entreprise n'a donc aucun risque à encourir ? — se soit chargé d'une besogne pour laquelle il n'est point fait. Les colons, auxquels l'État a si gracieusement accordé le beau cadeau que nous savons, ont profité d'une réelle aubaine mais, nous doutons fort qu'il y ait lieu de féliciter l'État-propriétaire de la façon dont il comprend ses intérêts. Que sera-ce au jour où il aura tout accaparé ?

M. LR.

Law in a Free State (*Du Rôle de la Loi dans un Pays Libre*) par W. Donisthorpe. 1 vol. Londres Mac. Millan, 1895.

M. Donisthorpe se proclame anarchiste philosophique en principe, mais en principe seulement ; son anarchisme purement politique est un anarchisme de l'avenir et d'un avenir qui perce à peine au travers des brumes des lointains les plus reculés. Ce n'est à tout prendre qu'un indi-

vidualisme doctrinal tout imprégné d'empirisme et d'un opportunisme prêt à toutes les concessions nécessaires, puisque, rejetant absolument tout *a priori* quelconque, M. Donisthorpe confesse que l'idée abstraite de justice n'existe pas pour lui; il connaît le bonheur, le bien-être, l'utile, l'agréable, mais la justice, c'est tout au plus « l'Algèbre des Jugements ».

L'état social actuel ne pouvant, de l'aveu de M. Donisthorpe, se passer de lois, il lui faut distinguer entre les lois bonnes et les lois mauvaises. Une loi confisque toujours une partie de leur liberté aux individus, mais il la déclare bonne quand elle leur restitue d'une main plus qu'elle n'en a pris de l'autre. Par exemple, la loi, qui interdit de vider soi-même ses querelles par la force, est bonne, car elle accroît la somme de sécurité et, par suite, de liberté dont jouissent les individus. Les lois, qui tendent invinciblement à tomber en désuétude, sont seules les lois mauvaises, qui doivent être condamnées; les autres, celles qui sont en harmonie avec nos mœurs et qu'on respecte, doivent, au contraire, être maintenues, et même appliquées avec rigueur. En un mot, dans les questions d'ordre public comme de conduite privée, « nous devons nous laisser guider par des principes moyens, ayant subi l'épreuve du temps et de l'expérience ». Ces principes moyens de M. Donisthorpe dérivent évidemment en droite ligne des *axiomata media* mis en honneur par un de ses plus illustres compatriotes; nous pourrions donc définir sa théorie un anarchisme inductif et baconien, par là même, vierge de tout virus révolutionnaire. L'observation historique lui démontre que le monde a constamment, quoique insensiblement et avec des retours en arrière, évolué de la réglementation vers la liberté, c'est-à-dire du socialisme vers l'individualisme et c'est pourquoi il prévoit l'avènement final, mais progressif de l'anarchie.

En outre, il ajoute que les fonctions appartenant aujourd'hui en propre à l'État, ne cesseront pas d'être exercées par le fait de l'abandon qu'il en fera. Elles devront pour la plupart être reprises par des associations fondées sur le principe de la coopération volontaire; peut-être celles-ci seront-elles même plus exigentes qui ne l'était l'État lui-même. L'activité intolérante déployée par quelques-unes des Associations, qui s'efforcent de moraliser à outrance la Grande Bretagne et, par surcroît, le reste de l'Univers, inspire à M. Donisthorpe des appréhensions, qui rappellent celles exprimées par Stuart Mill dans son livre sur la Liberté.

Je disais que l'anarchisme de M. Donisthorpe est vierge de toute virus révolutionnaire ; cependant ses idées sur le mariage bouleversent assurément les idées que, de nos jours, tout le monde a ou prétend avoir, au sujet de cette institution. La monogamie est pour lui l'idéal, mais il croit que les hommes en bloc n'en sont encore ni capables, ni dignes et que, pour les natures mal

dégrossies, la polygamie, si ce n'est dans l'espace, du moins dans le temps, n'est pas encore devenue un cas pendable; elle devrait même être sanctionnée comme remède préventif contre la corruption des mœurs. Il ratifierait l'institution d'unions annuelles, soumises à un enregistrement public, renouvelables soit expressément, soit par voie de tacite reconduction et toutes garanties étant données aux conséquences concrètes et permanentes résultant, sous forme de progéniture, de ces unions à terme et à échéance. « Il y a cette unique différence, a écrit quelque part Schopenhauer, entre les Orientaux et les Occidentaux : les premiers pratiquent la polygamie ouvertement et les seconds la pratiquent sournoisement et en tapinois ». Constatant la faiblesse signalée par le philosophe pessimiste de Francfort et s'appuyant sur sa propre règle que toute loi, non observée, doit être modifiée ou abolie, M. Donisthorpe réclame des atténuations notables à nos lois sur la perpétuité des mariages. A ces atténuations, il ne découvre aucun inconvénient ; si on lui objecte que les femmes, qui auront passé par plusieurs actes de ces mariages à tiroirs, auront du mal à trouver un établissement définitif, il répond que seuls les vieux épouseurs redoutent de convoler avec des veuves instruites et aptes à établir des comparaisons, qui pourraient être désobligeantes. Il prétend aussi que ces unions aisément dénouées seraient une barrière efficace à la marée montante de la prostitution ; d'autre part il déplore — ce qui implique une contradiction — que la rigidité de nos lois impose à la jeunesse contemporaine une continence contraire à la nature. Il va même jusqu'à soutenir que l'aiguillon de cette continence ne sert qu'à pousser vers les salles des cafés concerts de Londres toute une clientèle « de jeunes commis n'ayant pas encore endossé la toge virile, de servantes, de flâneurs appartenant à l'armée, de jeunes pasteurs déguisés et de gens trop pauvres pour se marier, le tout sans aucun mélange d'époux bien unis ». J'accorde que Philémon et Baucis n'y fréquentent guère, mais pour le reste, il me semble que la méthode inductive de M. Donisthorpe est, à propos de l'ingénuité des habitués des Alcazars et des Alhambras, singulièrement myope et fort sujette à caution. Puisqu'il rompt en visière avec le *Cant* britannique, si décrié sur le continent et au surplus beaucoup moins impératif que ne se l'imaginent les bonnes gens qui parlent de l'Angleterre sans la connaître, notre auteur aurait été plus habile en s'en tenant à la partie de son argumentation, qui paraphrase le mot cruel, mais vrai, de Pascal : « Qui veut faire l'ange, fait la bête ». En attendant que les goûts de la « bête » s'épurent et s'affinent, M. Donisthorpe, qni craint de la voir s'embourber à fond, veut donc lui ménager de petits sentiers sablés et fleuris dans l'espoir qu'ils iront tôt ou tard s'embrancher sur la grande route droite et régulière. Ce sera

assurément fort commode, mais, malgré toutes les garanties que la loi pourra édicter, on se demande ce que deviendront les petits êtres qui verront le jour à la suite de tous ces prologues matrimoniaux, dûment ratifiés et légalisés.

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler la question sociale, l'opinion de M. Donisthorpe n'est pas le moins du monde de nature à nous effrayer : se défendant de formuler aucune proposition, il est convaincu que le désaccord actuel se résoudra un jour par le système de la *capitalisation du travail*. Les richesses étant tout ce qui contribue à satisfaire les besoins humains, il considère indistinctement comme capital toutes les catégories de richesses, ayant une valeur en vertu de la demande dont elles sont l'objet comme élément de production : par conséquent, les ouvriers sont une des formes du capital. De nos jours, cette forme du capital préfère s'assurer une rétribution fixe et ne pas s'exposer aux risques des entreprises, où elle s'associe : c'est le régime du salariat, régime que M. Donisthorpe juge légitime tant que les ouvriers se refusent à accepter leur part de responsabilité. Le jour, où ils seront prêts à courir les risques défavorables de l'entreprise, leur valeur capitalisée s'assimilera à un apport social, et ils auront le droit de revendiquer leur part proportionnelle des dividendes distribués ; quant aux risques encourus, ils pourront s'en couvrir au moyen d'une police d'assurance spéciale. Ils participeront à la gestion au moyen de représentants élus de la même manière que les administrateurs représentant le capital-argent ; leur valeur capitalisée sera déterminée par la concurrence. Cette solution, qui transforme ce qu'on pourrait appeler un capital demeuré latent en capital effectif qui le fait compter comme tel, est assurément séduisante et il est fort possible qu'elle passe dans certains cas du domaine de la science pure dans le domaine des faits. M. Donisthorpe reconnaît qu'elle n'est prochainement réalisable que pour l'élite des ouvriers ; il se garde d'ailleurs de vouloir l'imposer et la considère uniquement comme devant être dictée par la force des choses. Toutefois n'est-ce pas se payer d'illusions que de croire qu'elle rétablira l'harmonie absolue entre les classes ? N'y aura-t-il pas toujours une source de conflits dans la difficulté qu'il y aura à fixer le taux auquel le travail sera capitalisé ? Cette solution ne se heurtera-t-elle pas, ainsi que le dit lord Derby dans une lettre adressée à l'auteur, à la préférence que la majorité des hommes de toutes les classes, a invariablement témoignée pour des revenus fixes, mis à l'abri de toute fluctuation ? Dans tous les cas, il ne faut pas s'attendre, comme le dit encore lord Derby, à la voir accepter avec empressement par une démocratie fraîchement installée au pouvoir.

Le dernier chapitre intitulé les *Tribulations d'un homme politique* a déjà paru dans le livre d'un anarchiste américain, M. Tucker, dont le *Journal des Economistes* s'est occupé dans sa livraison du 15 octobre 1893. M. Donisthorpe y raconte avec infiniment d'esprit et d'*humour* les épisodes d'une journée, au cours de laquelle son *moi* s'est trouvé en opposition de goûts et d'idées avec d'autres *moi* rencontrés sur sa route. Rentré pensif et perplexe, il se réveille le lendemain matin en roulant dans sa tête le dilemme : *Ordre ou liberté* et ne parvient pas à conclure.

Hélas ! ce dilemme nous ramène encore une fois à Pascal : « Sur quoi fonder l'économie du monde ? Sera-ce sur le caprice de chaque particulier ? Quelle confusion ! Sera-ce sur la justice ? Il l'ignore. » Il nous y ramène d'autant plus que M. Donisthorpe ignore lui aussi la justice, « l'Algèbre des Jugements ».

E. Castelot.

Das Kapital, *Kritik der Politischen Œkonomie* von Karl Marx (*herausgegeben von Friedrich Engels*). — Vol. III (en deux parties). Hambourg. Otto Meisner, 1894.

M. Friedrich Engels, le fidèle et dévoué collaborateur de Karl Marx, vient de publier le troisième volume du *Magnum Opus* du prophète du collectivisme contemporain ; ce troisième volume, divisé en deux tomes de plus de quatre cents pages chacun, est consacré au *Processus général de la production capitalistique*. Retardé par diverses circonstances personnelles que M. Engels expose lui-même dans sa préface, ce travail éditorial s'exerçant sur la matière première d'un premier jet auquel l'auteur n'avait pu mettre la dernière main avant sa mort, avec des parties inachevées, d'autres à l'état de fragments à peine dégrossis, le tout rendu encore plus enchevêtré par le style embroussaillé de Marx, ce travail, dis-je, vient une fois de plus attester que la foi est capable de transporter les montagnes. La cinquième partie en particulier ayant pour titre la *Répartition du profit en intérêts et en profit de l'entrepreneur* n'était le plus souvent, écrit M. Engels, « qu'un amas informe de notes, d'observations et d'extraits » ; après avoir vainement essayé par trois fois de combler les lacunes béantes et de développer les points qui n'étaient qu'indiqués, l'éditeur a dû, de son propre aveu, se résigner à ranger tant bien que mal, les matériaux existant dans un ordre logique et à n'y introduire que les compléments tout à fait indispensables, qu'il a d'ailleurs eu soin de signaler par des parenthèses.

Pour nous « économistes vulgaires », ainsi que nous appelait le chef de l'école collectiviste, nous qui pensons que les ouvriers ont mille fois raison de chercher à améliorer leur sort par des moyens légitimes et intelligents, mais qui pensons aussi qu'à passer sur tout notre état social le pesant rouleau égalitaire du collectivisme, ils n'arriveraient qu'à rendre la misère universelle, ce troisième volume ne nous convertira pas plus que les précédents ; en parcourant le réquisitoire véhément dont Marx accable notre monde industriel, nous en restons à nous demander comment un livre d'une lecture aussi ardue et aussi abstruse est arrivé à exercer une influence aussi extraordinaire. Au travers de toutes les transformations en rentes, en profits ou en intérêts de la « plus-value » que d'après Marx le capitaliste extorque au travailleur, transformations qu'il s'efforce ici de retracer en détail, perce sa haine tenace, invétérée, implacable. Elle éclate à propos de tout : une usine est-elle fondée pour y appliquer de nouveaux procédés de fabrication, périclite-t-elle par suite de dépenses inconsidérées et est-elle rachetée à un prix inférieur à son prix de revient par de nouveaux propriétaires, c'est que presque toujours « la sorte la plus inutile et la plus misérable des capitalistes financiers est celle qui tire le plus grand profit de toutes les innovations du travail et du génie humain ». Voici maintenant un exemple du mode d'argumentation de l'auteur. Le marchand, qui facilite la distribution des produits, a toujours passé pour aider le producteur et le consommateur à épargner leur temps et leur argent. Cette opinion est foncièrement fausse (*grundfalsch*), car « la valeur d'usage n'entrant en fonction que lorsque la marchandise pénètre dans la sphère de la consommation, elle n'existe aux mains du producteur que sous forme potentielle. Mais on ne paie pas une marchandise deux fois, en premier lieu sa valeur d'échange et plus tard sa valeur d'usage... sa valeur d'échange ne subit donc aucun accroissement par le fait du transfert de la marchandise du producteur ou de l'intermédiaire au consommateur » (t. I, p. 262, note 38). Certes les canonistes du XIIIe siècle étaient saturés de méfiance à l'endroit de la soif du lucre, mais jamais aucun d'eux n'a soutenu que le marchand *honnête* ne rend aucun service et n'a pas droit à la rémunération équitable du service qu'il a rendu. Nous arrivons ainsi à constater que les docteurs en science sociale de la fin du XIXe siècle sont plus inaccessibles à la perception de la nature essentielle des rapports humains que les scolastiques tant décriés du moyen âge. L'excès de raisonnement tue décidément la raison. On s'en était d'ailleurs déjà aperçu à la définition que Marx avait donnée du travail *simple*. « Ce travail dont la durée mesure la valeur, avait-il dit dans son premier volume, est une dépense de la force simple que tout homme ordinaire, sans développement spécial, possède

dans l'organisme de son corps. » Cette explication est à peu près aussi scientifique et aussi précise que celle qui définirait le kilogramme « le vingtième du poids simple que tout homme ordinaire peut, à l'aide de l'organisme de son corps, soulever sans développement spécial ». Et cependant elle constitue la pierre angulaire du formidable édifice, dont M. Engels nous dévoile aujourd'hui le troisième étage.

E. Castelot.

Idea Liberale. Milano. 1894.

L'*Idée libérale* est un journal hebdomadaire qui se publie à Milan et qui, comme l'indique son titre, défend la politique et l'économie libérales contre les empiètements continuels du protectionnisme, de l'étatisme et du socialisme. Laissant de côté des articles de politique pure, qui ne sont pas de notre ressort, nous pourrions y signaler beaucoup de bons articles économiques, tels que : La Babylone des constructeurs dans le champ sociologique, par Pinna Ferra; Le Droit d'association, par Carlo Canetta; Italie et Canada, par H. Bianchini; L'Individualité dans l'âme populaire, par Giuseppe Tarozzi; Une Plaie à guérir, par Camillo Acqua; Lutte de classe et civilisation, par Giuseppe Cimbali; Cotons et pâtes alimentaires, par A. Carnelli; Rationalisme et Progrès, par F. Papafava; Sécurité publique, par Gugielmo Gori, etc. Mais comme il faut se borner, nous choisirons la *Plaie à guerir*, qui a soulevé une vive discussion entre divers auteurs dans l'*Idée libérale*, et *Lutte de classe et civilisaton*.

La *plaie*, c'est la décadence morale ou, pour ne pas exagérer, le déséquilibre moral, qui provient en grande partie d'un système mal conçu et mal exécuté d'éducation. M. Acqua nous montre quelques-uns des défauts de l'éducation en Italie, défauts qui se retrouvent plus ou moins dans plusieurs autres contrées. Il ne se passe pas de mois, dit M. Acqua, on pourrait dire de semaine, sans qu'un livre ne soit annoncé à l'usage de nos écoles. Ce sont principalement des professeurs de lycées et d'instituts techniques qui les produisent. L'auteur critique un peu la manière de « lancer » ces publications ; puis il remarque que, aussitôt l'apparition de chaque nouveau programme, et Dieu sait si les Bureaux en sont prodigues, émerge un nouveau livre conforme à ces nouveaux programmes. La promptitude avec laquelle ces livres sont conçus, écrits et imprimés, permettrait presque de se demander si ce n'est pas le programme qui a été fait pour le livre, et non pas le livre pour le programme.

Quoi qu'il en soit, programmes et *manuels* pullulent, l'un portant l'autre ; il n'y a plus moyen de s'y reconnaître. M. Acqua voudrait

mettre un frein à cette fécondité des faiseurs de programmes et de manuels, et propose deux articles de règlements dont l'efficacité nous paraît douteuse : 1° obliger tous les professeurs, au service direct ou indirect de l'État, à présenter au ministère toutes leurs publications ; 2° soumettre ces publications à l'examen d'une Commission *ad hoc*, laquelle commission décernerait louange ou blâme, avancement aux bons auteurs, stationnement ou même rétrogradation aux mauvais.

Caligula condamnait les mauvais poètes et rhéteurs à effacer leurs écrits avec leur langue. Cela n'a pas empêché la littérature latine de déchoir. Il n'y a qu'un remède au mal réel signalé par M. Acqua; c'est la liberté de l'enseignement. Quand les Bureaux ne favoriseront plus ces « homicides productions », elles rentreront d'elles-mêmes dans les limbes, ou plutôt elles n'en sortiront pas.

Dans *Lutte de classe et civilisation*, M. Cimbali examine d'où dérive la théorie de la lutte de classe; en quoi elle consiste, ce qu'elle représente dans l'histoire du socialisme ; si elle est compatible avec la civilisation. Les socialistes, soutient M. Cimbali, ne croient pas à l'égalité des hommes, dont ils parlent tant ; ils ne croient pas à l'amour, à la possibilité de la concorde. Ils disent à leurs clients : les capitalistes vous exploitent, — ils se gardent bien de le prouver, et pour cause, — vous avez assez souffert; révoltez-vous, escaladez le pouvoir, et, à votre tour, vous pourrez les exploiter et les tyranniser comme vous avez été exploités et tyrannisés par eux.

Cette prétendue théorie n'est donc, comme l'observe l'auteur, qu'une politique de bascule ; après la révolution sociale, ce sera à recommencer : les capitalistes, devenus prolétaires, se coaliseront pour escalader le pouvoir et renverser les prolétaires devenus capitalistes, et ainsi de suite.

On voit par là que les partisans de la lutte de classe ne croient ni à l'égalité, ni à la solidarité, ni à la moralité, ni à la justice. Ils ne jouent de ces guitares que pour attirer dans le précipice qu'ils creusent, bourgeois et prolétaires et vivre à leurs dépens. Ils croient en réalité que les hommes sont et seront éternellement divisés en deux classes : exploiteurs et exploités, et qu'aucune force ni raison, ni humaine ni divine, ne peut faire cesser cet antagonisme.

Dans cette hypothèse, il est évident que le meilleur parti à prendre, c'est de ne se placer ni dans l'une ni dans l'autre de ces classes, mais en dehors, pour dépouiller les morts et les blessés. Ce n'est donc pas sans raison que M. Cimbali dit que le socialisme, par la manière dont il s'annonce et par les moyens desquels il entend se servir, n'est pas individualisme, mais *bestialisme* ; et que les socialistes sont des rétrogrades de la plus belle eau.

La partie critique du travail de M. Cimbali est irrépréhensible. Il n'y a pas naturellement de classes entre les hommes ; quand il y en a elles ne sont qu'artificielles, c est nous qui les établissons, par l'intermédiaires de l'État. Que l'État n'empêche pas les riches de descendre et n'aide ni n'empêche les pauvres de monter, et il y aura continuité et non contiguïté entre les riches et les pauvres.

Mais M. Cimbali préconise ensuite un *socialisme juridique*, comme il l'appelle. D'après ce socialisme, l'État ne doit pas seulement s'abstenir : s'il n'entre pas dans la lutte, il doit en régler les conditions ; à la force il doit substituer le droit. Ce socialisme juridique, dit-il, concilie tout ; il est réel et idéal en même temps ; il part des données de la nature, mais il s'élève aux sphères de la raison.

En supposant, ce qui est une pure hypothèse, que le droit soit toujours conforme à la nature et à la raison, et que les lois qui le constituent soient toujours rationnellement appliquées, le socialisme juridique pècherait encore par la base : vouloir régler les conditions de la lutte, c'est supposer qu'il y a lutte, que l'antagonisme est naturel. Il faudrait d'abord voir si l'on ne discute par sur la dent d'or, c'est-à-dire s'il y a réellement et naturellement antagonisme.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La cooperazione ed il suo avvenire dal avv. ED. GIRETTI. Br. in-16. Caserta, G. Turi, 1894. — M. Giretti distingue deux sortes de coopération, l'une libérale, l'autre socialiste. Les socialistes prétendent se servir de la coopération pour escalader le pouvoir et révolutionner la société. M. Giretti ne voit ni a nécessité, ni l'utilité de ce bouleversement social ; aussi les écrivains socialistes se dispensent-ils de démontrer cette utilité. Ce qu'on voit de plus clair dans leurs projets de reconstruction sociale, c'est que l'Etat reste un grand instrument de coercition sous prétexte de protection des faibles. Les coopérateurs socialistes veulent arriver au pouvoir, ensuite ils feront le bonheur des travailleurs. Les coopérateurs libéraux veulent que les ouvriers soient eux-mêmes les auteurs de l'amélioration de leur bien-être. Il faut choisir entre ces deux types de coopération. M. Giretti conseille aux coopérateurs de renoncer à l'idéal violent et irréalisable que prêchent les coryphées grands et petits du socialisme, et de lui opposer l'idéal de la saine liberté et du robuste progrès. C'est un bon instrument que la coopération, mais il faut s'en servir pour assurer la paix et le bien-être social, et non pour fomenter les troubles et les révolutions. R.

CHRONIQUE

Sommaire : Les conflits de la science et de la religion. M. Brunetière et M. Berthelot. — La ligue nationale bimétallique. — La ligue des consommateurs de Bordeaux. — La bonification pour les pensions de retraite des travailleurs. — La suppression de droit de grève dans les industries de l'Etat. — La simplification des formalités du mariage.

Les « conflits de la science et de la religion », qui ont fourni à un professeur de l'Université de New-York, M. J. W. Draper, la matière d'un gros livre, viennent de susciter une grosse polémique entre deux académiciens notables, M. Ferdinand Brunetière et M. Marcelin Berthelot. M. Brunetière accuse la science de méfaits variés, tels que l'augmentation progressive des budgets de la guerre, « le travail contre nature » du mineur, « la misère ouvrière qui soulève tous les cœurs d'indignation, de honte et de dégoût de la civilisation », et il n'hésite pas à conclure que la science a fait banqueroute. M. Berthelot, dans sa réponse, ne se montre pas moins dur pour la religion. Il lui reproche la mort de Socrate, la condamnation de Galilée, il accuse particulièrement le christianisme d'avoir concouru « avec l'invasion des Barbares à amener la ruine de l'organisation sociale et de la civilisation » et non seulement de n'avoir pas inventé la morale, mais « d'en avoir arrêté les progrès ».

Pour ne parler que de la question qui nous touche dans ce débat d'ailleurs purement académique — car nous ne sommes plus, grâce au Ciel, aux époques où les Brunetière condamnaient les Berthelot à boire la ciguë et où les Berthelot faisaient guillotiner les Brunetière, — nous ferons remarquer au farouche contempteur de la science que la misère ouvrière soulevait les cœurs d'indignation, de honte et de dégoût longtemps avant la naissance de l'économie politique, et que celle-ci pourrait dire :

Comment l'aurais-je faite si je n'étais pas née.

Mais ne pourrait-elle pas ajouter encore qu'il n'est ni juste ni raisonnable de la rendre responsable d'un mal qui est, au moins, pour la plus grande part, causé par la méconnaissance de ses lois et de ses préceptes ; qu'elle n'a pas un seul jour cessé de réclamer la réduction des charges publiques, sans oublier la suppression des entraves à la liberté du travail et du commerce qui enchérissent la vie de l'ouvrier et la rendent précaire.

Au lieu d'accuser la science, n'est-ce pas l'ignorance et le mépris de la science que M. Brunetière devrait incriminer ?

D'un autre côté est-il bien avéré que la religion ait arrêté les progrès de la morale ? Si elle ne l'a pas inventée, elle lui a du moins apporté une sanction dont l'efficacité a été manifeste pendant de longs siècles. La science pourra-t-elle y suppléer à l'avenir même avec le concours des sergents de ville et des gendarmes ? Franchement, cela nous paraît douteux.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est que les polémiques qui ravivent les conflits de la science et de la religion aient une utilité appréciable. N'en déplaise aux deux illustres académiciens qui viennent de les mettre aux prises, elles ont été de tous temps et elles n'ont pas cessé d'être les deux collaborateurs nécessaires de la civilisation. Au lieu de se disputer sur la part qui leur revient dans cette œuvre de progrès, ne feraient-elles pas mieux de s'entendre pour la continuer ?

*
* *

Dans un article à sensation de la *République française*, M. Méline a annoncé au monde qu'« un événement important et gros de conséquences pour l'avenir » s'est accompli le 23 mars dernier. Il ne s'agit de rien moins que de la constitution d'une *Ligue nationale bimétallique*.

Avant de naître à la vie officielle, ajoutait M. Méline, la nouvelle association comptait déjà près de trois mille membres ; à sa tête se trouvent placés, soit dans son bureau, soit dans son conseil, les représentants les plus autorisés de la production française, c'est-à-dire de tous ceux qui travaillent et qui concourent à la richesse générale du pays, en même temps que les grandes institutions financières et commerciales qui soutiennent la fortune publique.

On y trouve côte à côte les présidents de toutes nos grandes sociétés agricoles et industrielles, nos principaux chefs d'industrie, et auprès d'eux les puissants établissements qui sont comme les colonnes de notre état financier, la Banque de France, le Crédit foncier, le Comptoir national d'escompte, le Syndicat des agents de change. Saluons aussi l'apôtre le plus ancien et le plus ardent de la réforme monétaire, M. Cernuschi, qui ne mourra pas sans avoir assisté au triomphe de son idée [1].

---

[1] Voici la liste des membres qui font partie du bureau de la Ligue.

Présidents d'honneur : M. Magnin, sénateur, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France ; M. Denormandie, sénateur, ancien gou-

Il ne reste en dehors de la nouvelle organisation que la spéculation qui vit de l'agio de l'or et les banques qui l'alimentent, c'est-à-dire une infime minorité qui ne compterait pas sans les ressources dont elle dispose, et sans son action générale sur la presse.

Nous pourrions faire remarquer que sir William Harcourt, dont on a lu dans notre dernière chronique, l'énergique déclaration monométallique; M. Léon Say, qui vient de publier une réfutation péremptoire du bimétallisme. et le plus grand nombre des économistes,

---

verneur de la Banque de France, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte ; M. Méline, député, président de l'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises ; M. Josseau, vice-président de la Société des agriculteurs de France ; M. Henry Cernuschi, publiciste.

Président : M. E. Loubet, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, président de la Commission des finances du Sénat.

Vice-président : M. Bérenger, sénateur, vice-président du Sénat, président du Syndicat des sériciculteurs de France ; M. Fougeirol, député, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie ; M. Herbault, syndic des agents de change de Paris ; M. de Ladoucette, ancien député ; M. Le Blan, président de la Chambre de commerce de Lille, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie ; M. Charles Saint, député, filateur ; M. Teissonnière, secrétaire général des Agriculteurs de France, ancien vice-président de la Chambre de commerce de Paris.

Secrétaire général : M. Edmond Théry, rédacteur en chef de l'*Economiste européen*.

Trésorier : M. d'Anfreville, caissier principal de la Banque de France.

D'après le projet de convention bimétallique, rédigé par M. Cernuschi, projet accepté par la Société des agriculteurs de France, les quatre grands pays industriels dont l'entente serait indispensable, sont l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et la France.

Le projet de convention comprend onze articles ; les deux premiers déterminent la valeur relative de l'or et de l'argent à 1 contre 15 1/2 dans ces quatre Etats contractants, sans cependant que les Etats soient liés entre eux par une convention identique à celle de l'Union latine. Chaque pays garde en effet sa monnaie : dollar, franc, livre sterling, mark. La circulation a la même base, mais elle n'est pas identique comme dans l'Union latine.

Les articles suivants assurent aux particuliers le droit de se servir des hôtels des Monnaies des quatre Etats et d'y faire frapper, à volonté et sans limitation, des monnaies d'or ou d'argent, avec des lingots leur appartenant. Les monnaies fabriquées dans ces conditions sont libératoires, pour quelque somme que ce soit, mais seulement dans l'Etat où elles auront été fabriquées.

Le dernier article enfin fixe à dix années la durée de la convention, avec tacite reconduction pour dix autres années, s'il n'y a pas eu de dénonciation avant l'expiration de chaque période décennale.

ne demandent pas leurs moyens d'existence à la spéculation qui vit de l'agio sur l'or, et qu'ils ont fait valoir d'assez bonnes raisons pour motiver leur absence complète de foi en la panacée monétaire de M. Méline.

C'est l'expérience que la France a faite du bimétallisme depuis le commencement du siècle jusqu'en 1873, qui est particulièrement invoquée par les apôtres de la nouvelle Ligue. Seulement, ils négligent absolument d'informer le public du résultat le plus clair de cette expérience, qui a été de priver le public consommateur de monnaie, de l'instrument de circulation le plus commode à porter et le moins coûteux à transporter. Ils ne peuvent ignorer cependant que l'or a été pendant près de cinquante ans une rareté en France, et qu'on ne pouvait se procurer une pièce de 20 francs qu'en allant l'acheter chez un changeur. C'était l'époque où les garçons de la Banque de France faisaient leurs recouvrements avec des sacoches, et où il fallait employer des chariots pour faire le service du Trésor. A la vérité, on prétend que ce régime monétaire, qui nous paraîtrait aujourd'hui insupportable, avait pour effet de garantir les peuples étrangers contre les grands écarts du change. C'est même une concession que M. Léon Say a bien voulu faire à M. Méline et que celui-ci a accueillie avec une joie sans mélange. Mais pendant le demi-siècle où l'or était absent de la circulation française, comment aurait-on pu l'exporter en quantités suffisantes pour remplir l'office de régulateur du change. Si les changes ne variaient que d'une manière presque insensible, n'était-ce pas tout simplement parce que le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent ne subissait aucun changement appréciable ? Quand ce rapport a été bouleversé d'abord par l'accroissement de la production de l'or, ensuite par celui de la production de l'argent, le bimétallisme français n'a-t-il pas été impuissant à le maintenir et à empêcher les écarts du change ?

Nous pouvons donc parfaitement constater le dommage que l'établissement d'un rapport artificiel entre la valeur des deux métaux a causé aux consommateurs de monnaie français, en les obligeant à se servir du métal le moins circulable ; mais il nous est beaucoup plus difficile d'apercevoir le service qu'il a rendu aux autres peuples. D'ailleurs, charité bien ordonnée ne commence-t-elle pas par soi-même, et faudrait-il louer les auteurs de la loi monétaire de l'an XI d'avoir sacrifié l'intérêt du public français à celui des autres peuples ?

Voilà pour le passé du bimétallisme. Quant à son avenir, on peut aisément prévoir qu'il sera pire que son passé. Un kilogramme d'or

valant aujourd'hui 33 kilogrammes d'argent, les possesseurs de ce métal s'empresseront de l'exporter des quatre pays où la loi l'obligera à s'échanger contre 15 kil. 1/2, c'est-à-dire pour moins de moitié de sa valeur actuelle. Toutefois, il est fort possible, quoique ce ne soit pas certain, qu'il ne trouve pas ailleurs un débouché suffisant, et qu'il subisse en conséquence, une forte dépréciation. Cette dépréciation aura naturellement pour effet d'en décourager la production : sauf dans quelques districts miniers d'une richesse exceptionnelle, les extracteurs d'or ne feront plus leurs frais et ils apporteront leurs capitaux et leur industrie à la production de l'argent, dont le bimétallisme aura artificiellement exhaussé la valeur aux dépens de celle de l'or. La production du métal jaune diminuera tandis que celle du métal blanc prendra un essor extraordinaire. Or, il faut remarquer que malgré la fermeture de ses principaux débouchés, malgré sa démonétisation en Allemagne et malgré la suspension de la frappe dans les pays de l'Union latine, malgré l'énorme baisse qu'il a subie, la production en a plus que triplé depuis vingt ans. D'après les rapports du Directeur de la monnaie des Etats-Unis, elle s'est élevée de 63.267.000 onces en 1873, à 126.095.000 en 1890, et finalement, à 161.776.000 en 1893. Que sera-ce le jour où elle sera stimulée par une prime d'encouragement de 100 0/0? Elle ira croissant jusqu'au moment où la valeur monétaire de l'argent cessera de couvrir les frais de production de ce métal. Mais les gisements argentifères, sont à peine entamés, et les procédés d'exploitation en sont devenus de plus en plus puissants et économiques. On peut donc prévoir qu'à la hausse artificielle provoquée par le bimétallisme, succédera une baisse qui ramènera l'argent à son cours actuel et, selon toute apparence même, le fera tomber au dessous.

Cependant, n'oublions pas que l'argent sera redevenu alors un étalon monétaire, que tous les débiteurs, y compris les États endettés, pourront s'acquitter envers leurs créanciers avec ce métal dont le pouvoir d'achat aura baissé de plus de moitié, et que les rentiers et autres prêteurs subiront ainsi une perte équivalente. Ce sera, en réalité, une banqueroute légale faite à leurs dépens et l'on n'a jamais entendu dire qu'une banqueroute, légale ou non, ait contribué à augmenter la fortune publique. A la vérité on assure que l'augmentation de la quantité de monnaie aura pour effet inévitable d'en abaisser le prix de location, autrement dit que le taux de l'intérêt diminuera dans des proportions extraordinaires. C'est ce qu'affirment notamment les inflationnistes américains, qui promettent aux agriculteurs de l'argent en quantité illimitée au taux modique de 2 0/0 et au-dessous. Seulement, ils ne s'avisent pas qu'à mesure que la

monnaie augmentera en quantité, elle diminuera en valeur, et que tout prêt sera grevé d'un risque de dépréciation dont le prêteur devra se couvrir. C'est ce qui arrive, comme on sait, dans les pays infestés de papier-monnaie, où l'on voit le crédit se resserrer et le taux de l'intérêt hausser chaque fois que la planche aux assignats augmente la quantité de l'instrument des échanges. La banqueroute légale des débiteurs publics et privés, le resserrement du crédit et la hausse croissante de l'intérêt, voilà donc les bienfaits que nous promet le bimétallisme et qui lui ont valu le concours actif des notabilités du protectionnisme et de la finance officielle.

*
* *

Voici en revanche une ligue qui, pour n'avoir pas un état-major décoratif, n'en fait pas moins d'excellente besogne : c'est la *Ligue des consommateurs de Bordeaux* que préside un vétéran de la cause du libre-échange, M. Eugène Salefranque. Son principe, lisons-nous dans le compte rendu de ses travaux, est tout entier dans cette formule : Le consommateur ne doit nul tribut au producteur ; il n'en peut devoir qu'à l'État pour des dépenses dont chacun peut profiter.

La ligue fait en conséquence une propagande active en faveur du régime « qui a donné à la France, de 1860 à 1880, vingt et un ans d'indéniable prospérité. »

Grâce à la complaisance des Chambres depuis 1881, dit M. Salefranque, les masses populaires se trouvent aujourd'hui devoir tribut au producteur dans la proportion de 35 0/0 pour le blé; de 50 à 69 0/0 sur la valeur moyenne du vin ; d'au moins autant sur le prix des raisins secs propres à la boisson ; de 38 0/0 sur les viandes salées ; le bétail, également frappé de droits excessifs, se trouve par là-dessus frappé le plus souvent de prohibition, sous prétextes incessants des éleveurs, d'épizooties au dehors : épizooties aussi sincères en fait que le fut pendant onze ans celle de la trichine. Je ne mentionne pas le surcroît de protection déjà acquis au producteur par les frais d'accès de notre territoire. Ce qu'il y a certain, c'est que, dans le Parlement, tout plie devant les injonctions des gros bonnets de la production manufacturière et agricole, et que les intérêts du grand *Tout le monde* sont précisément ceux à l'égard desquels on ne montre nul souci.

Si on voulait se donner une idée exacte des sentiments de cupidité, des habitudes d'artifice et de mépris absolu des droits d'autrui professés par certains groupes protectionnistes, on n'aurait qu'à lire le compte rendu des séances de la session de 1895 de la *Société des Agriculteurs de France*. Les piliards *normands* qui vinrent si souvent s'abattre sur nos populations du IVe au IXe siècle ne montrèrent jamais plus d'âpreté à les dépouiller que les protectionnistes de ces groupes n'en mettent

aujourd'hui avec nous à semblable exercice. Ceux-ci seulement procèdent de plus de subtilité, de méthode et de continûment, voilà tout.

...C'est à provoquer le soulèvement du sentiment public que la Ligue des Consommateurs de Bordeaux s'emploie de tous les moyens d'action en son pouvoir. Dans ce dessein, elle a pu, en 1894, répandre dans toute la France plus de 21.000 imprimés, destinés à y porter la vérité, en même temps qu'à y neutraliser les sophismes intéressés que, depuis quinze ans, la coalition des intérêts protectionnistes s'emploie activement à lui faire accepter.

Souhaitons que la Ligue de Bordeaux réussisse de son côté — et quoique la chose ne soit pas facile — à coaliser les intérêts libre-échangistes contre les pillards normands et autres.

*
* *

Quoique le budget soit depuis plusieurs années atteint d'un déficit chronique et que le rendement des impôts atteste qu'ils ont atteint sinon dépassé la limite fiscale (les résultats du mois de mars accusent une moins-value de 6.375.000 fr. sur les impôts indirects et monopoles d'État par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 13.087.800fr. par rapport à la période correspondante de 1894) les députés et, chose plus grave, le gouvernement lui-même s'ingénient à qui mieux, à ouvrir de nouveaux chapitres, au budget des dépenses. C'est ainsi que la loi des finances a ouvert au budget du ministère du commerce un crédit de 2 millions, ainsi désigné : « Bonification pour les pensions de retraite des travailleurs. » Il s'agit de grossir, aux dépens des contribuables, les rentes viagères de la caisse de retraites pour la vieillesse. On ajouterait un supplément à ces rentes quand elles sont inférieures à 360 francs. C'est, comme le remarque avec raison notre confrère Yves Guyot, dans le *Siècle*, un petit crédit avec de grosses conséquences. Si l'on alloue aujourd'hui une subvention à une catégorie de vieillards, il faudra demain en subventionner d'autres, non moins dignes d'intérêt, et finalement charger l'État de pensionner tout le monde aux dépens de tout le moude.

Il est vrai que les socialistes veulent pourvoir à la dépense d'entretien des vieillards pauvres en établissant un impôt progressif sur les riches. Mais encore faudra-t-il qu'il en reste, des riches !

*
* *

Tout en accordant d'un côté des subventions aux ouvriers invalides le gouvernement s'efforce, d'un autre côté, d'enlever aux ouvriers valides, à son service, le droit de se coaliser pour se subventionner eux-mêmes par l'augmentation de leurs salaires. Nous avons déjà remarqué (voir la chronique de janvier) que cette restriction à un

droit qui est aujourd'hui partout reconnu aux ouvriers n'est aucunement justifiée et qu'en ce qui concerne, en particulier, les ouvriers des arsenaux, le gouvernement peut opposer en temps de guerre son droit de réquisition à leur droit de grève ; à plus forte raison ne se justifie-t-elle point pour les ouvriers employés à la fabrication du tabac, des allumettes et de la porcelaine.

*
* *

Comme si les auteurs du Code avaient voulu opposer une digue au débordement de la population, ils ont hérissé le mariage d'une série de formalités plus gênantes et coûteuses qu'efficaces, consentement des ascendants, nécessité de se procurer les actes de décès des père et grand-père, triples sommations respectueuses. Le débordement de la population ne paraissant plus à redouter, la Chambre a jugé opportun de supprimer quelques-unes de ces formalités encombrantes. Désormais, à partir de vingt et un an pour la femme et de vingt-cinq ans pour l'homme un seul acte respectueux suffira et il ne sera plus nécessaire de l'adresser aux grands parents lorsque le père et la mère seront décédés.

On aurait pu aller plus loin sans inconvénient et permettre, comme le demandait M. Charles Ferry, aux fils à partir de vingt-cinq ans et aux filles à partir de vingt et un ans de se marier sans demander le consentement de leurs parents et sans actes respectueux.

Puisqu'il est maintenant permis de sortir du mariage, ne devrait-on pas laisser la liberté d'y entrer ? Au point de vue de la population cela ne vaudrait-il pas mieux que d'allouer une prime à la procréation et de taxer les célibataires ?

G. de M.

Paris, le 11 avril 1895.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sixième congrès du Crédit populaire tenu à Bordeaux du 30 avril au 4 mai 1895. Actes du congrès. 1 vol. in-8 de 372 p. Paris, Guillaumin et Cie.

Considérations sur la crise agricole, ses causes et ses remèdes, par E. Tixier-Aubergier. 1 vol. in-8 de 110 p. Mêmes éditeurs.

Les finances russes (1867-1894) avec une introduction sur l'impôt et le crédit publié par Léon Winiarski. Broch. in-8 de 80 p. Mêmes éditeurs.

Phonologie mécanique de la langue française, par J.-E. Blondel, au-

teur de « La question sociale et sa solution scientifique » et de « L'histoire économique de la conjuration de Catilina. » 1 vol. in-8 de 408 p. Mêmes éditeurs.

Aventures d'un marin de la Garde Impériale prisonnier de guerre sur les pontons espagnols dans l'île de Cabréra, par Henri Ducor, préface par M. Emile Cère, dessin de M. Georges Profit. 1 vol. in-18 de 284 p. Mêmes éditeurs.

Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger, tome II. Assurance contre les accidents ; première partie par Maurice Bellom, ingénieur au corps des mines. 1 vol. gr. in-8 de 680 p. Paris, Arthur Rousseau.

Salaires et durée du travail dans l'industrie française, tome II. Industries extractives, produits alimentaires, industries chimiques, caoutchouc, papier, cuirs et peaux, textiles. Dans les départements autres que celui de la Seine. 1 vol. gr. in-8 de 760 p. Paris, Imprimerie Nationale.

Pour l'impôt progressif, par Godefroy Cavaignac. 1 vol. in-18 de 218 p. Paris, Armand Colin et Cie.

La Décentralisation, par Paul Deschanel, député. 1 vol. in-18 de 280 p. Paris, Berger-Levrault et Cie.

Contes économiques, par Marcel Charlot. 1 vol. in-18 de 290 p. Paris, Ch. Tallandier.

Les finances d'une capitale. Le Budget de Paris, par Roger Lambelin, conseiller municipal de Paris. Broch. in-8 de 16 p. (Extrait de « La Quinzaine ».)

La nécessité d'un programme social et d'un nouveau classement des partis, par Edmond Demolins, directeur de la « Science sociale ». 1 vol. in-18 de 80 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

Questions sociales, par A. B. C. Broch. in-18 de 36 p. (Extrait du « Journal des Fonctionnaires ».)

La Locomotive en Turquie d'Asie, par J. Courau. Broch. in-8 de 116 p. Paris, librairie du « Journal des Transports » (Extrait du « Moniteur des Intérêts matériels ».)

La Famille-souche selon Le Play, sa raison d'être, son avenir. Lettre au directeur de la « Science sociale », par A. Mascarel. Broch. in-8 de 36 p. Paris, H. Oudin.

La Marine de France au printemps de 1894, par H. F. Broch. in-8 de 30 p. (Extrait de la « Marine de France ».)

Le Crédit agricole par Eugène Mille, ancien président de la Chambre des notaires d'Aix. Broch. in-8 de 28 p. Aix, imprimerie J. Nicot.

L'or à Minas Geraes (Brésil), par M. Paul Ferrand. Volume II. 1er fascicule. Etude publiée par les soins de la commission de l'Exposition préparatoire de l'Etat de Minas Géraes, à Ouro Preto à l'occasion

de l'exposition minière et métallurgique de Santiago en 1894. 1 vol. in-8 de 141 p. Ouro Preto. Imprenza official do Estado de Minas Geraes, 1894.

The Evolution of industry by Henry Dyer. 1 vol. in-8 cartonné. London, Macmillan and C°.

The Canadian banking system 1817-1890 by Roeliff Morton Breckenridge Ph. D. 1 vol. in-8 de 476 p. Published for the American Economic Association by Macmillan et Company, à New-York.

Sir William Petty a study in English Economic Litterature, by Wilson Lloyd Bevan. Broch. in-8 de 102 p. London, 1894.

Comité de défense et de progrès social. — *Concours.* — Le Comité ouvre un double concours pour lequel il propose quatre sujets. Chacun d'eux peut ainsi être traité sous deux formes tout à fait différentes.

1° La première s'adressera aux hommes instruits, disposés à étudier l'état des problèmes sans avoir le loisir de remonter, par eux-mêmes, aux sources et voulant se mettre en mesure de combattre, soit oralement, soit dans la presse, les utopies socialistes.

Un petit ouvrage résumant en un style clair les erreurs et leurs réfutations, ne contenant, ni dissertations longues, ni digressions, faisant, parmi les écrits des adversaires, un heureux choix de citations, offrant, par des renvois ou des notes, une bibliographie précise, formant un volume in-18° ne dépassant guère 60 pages, telles sont les proportions de l'œuvre demandée aux concurrents.

2° Les écrits de la seconde forme seront destinés aux habitants des campagnes, à ceux qui lisent rarement et avec lenteur. Les concurrents devront éviter soigneusement toute question complexe, proscrire toute dissertation recourir de préférence à des anecdotes très courtes, à des traits saillants mettant en pleine lumière un seul paradoxe. Chaque question devra être traitée séparément sous forme, soit d'exposé très simple, soit d'interrogations et de réponses. Une feuille de deux ou trois pages ne dépassant jamais quatre pages in-8°, telle est la mesure des écrits de vulgarisation qui sont mis au concours.

Les concurrents pourront, à leur gré, choisir pour chaque sujet l'une des deux formes ou les adopter l'une et l'autre, mais, en ce dernier cas, ils devront séparer leurs manuscrits.

Les manuscrits doivent être inédits. Ils devront porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. L'auteur ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les manuscrits couronnés seront la propriété du Comité.

Il en sera de même des autres, à moins que les auteurs ne les aient retirés avant le 1er octobre.

Prix : 1er concours : quatre prix de 500 francs ; 2e concours : huit prix de 100 francs.

Délai : Les manuscrits devront être déposés ou envoyés par pli recommandé, à Paris, rue de Seine, 54, avant le 31 juillet 1895.

Programme : Les quatre sujets proposés par le comité sont les suivants :

I. La propriété est-elle légitime.

L'auteur ne devra pas insister sur les origines de la propriété.

Il devra traiter la question en se mettant au point de vue des hommes de notre temps ; il fera, notamment, ressortir le lien qui rattache intimement la propriété individuelle, foncière et mobilière, au travail et à l'épargne.

Il montrera sa fonction sociale, expliquera comment elle sert de but à l'action individuelle et quel ralentissement subirait cette action, si la propriété devenait collective.

II. L'héritage.

Montrer la raison de la perpétuité de la propriété privée, la légitimité et l'utilité de l'héritage, son influence bienfaisante sur la constitution de la famille et sur la production du capital, par suite, ses avantages moraux et matériels pour la société.

Rappeler que toute atteinte au droit d'héritage est une spoliation, et qu'un impôt trop élevé sur les successions est un impôt sur le capital qui tend, comme tel, à l'appauvrissement de la nation.

III. La vérité sur le socialisme agraire et la nationalisation du sol.

Les concurrents se reporteront aux théories émises en Allemagne et en Amérique ; ils établiront clairement leur nature et leur objet, feront ressortir leurs conséquences et traceront, à l'aide de citations précises, le tableau de l'état du paysan, sous le régime de la nationalisation du sol.

Ils montreront comment les écrivains socialistes français, effrayés des conséquences de ces doctrines, ont essayé de les dissimuler en exposant un socialisme atténué qui ne s'appuie, ni sur les principes, ni sur les faits.

Ils s'appliqueront à rassembler les faits, les assertions, les doctrines qui menacent le petit propriétaire ; ils s'attacheront à prouver que celui-ci constitue la force de la France et qu'en l'éclairant sur ses intérêts, ils le défendent contre les plus grands périls.

IV. Le socialisme c'est l'accroissement des impots.

Les concurrents auront moins à faire la critique d'une société collectiviste qui, embrassant l'universalité du commerce et de l'industrie, changerait toutes les conditions de la société et des budgets, qu'à étudier dans les Etats modernes la progressions des dépenses publiques sous l'action lente et, pour ainsi dire, l'infiltration du socialisme dans nos lois. Pensions de retraite, lois d'assistance, intervention de l'Etat contribuent, en chaque matière, à accroître les dépenses publiques, c'est-à-dire les impôts payés par chaque citoyen. Des calculs précis et saisissants peuvent être présentés, mais en petit nombre, les exemples doivent être choisis.

Les concurrents auront soin, en passant, de faire sentir que l'impôt fructueux n'est pas celui qui frappe le nombre restreint des aisés, mais le grand nombre des petits contribuables.

Ils mettront en parallèle les conditions des gouvernements chers et des gouvernements à bon marché.

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LA CRISE ET LA PROTECTION[1]

A l'heure qui sonne en ce moment, c'est-à-dire à l'instant où la crise dont sont atteintes les industries d'exportation et le commerce extérieur de la France prend des proportions véritablement inquiétantes, il faut, pour employer une expression parlementaire, prononcer la clôture de la discussion générale et passer au vote des articles.

Les faits nous ont éclairés ; nous n'avons plus besoin de raisonner sur les causes générales de la maladie qui nous fait souffrir : il nous faut pourvoir au plus pressé et préparer, sans désemparer, les remèdes particuliers qui peuvent soulager le malade. Nous reprendrons plus tard, en sous-œuvre, le régime économique que nous nous sommes donné et nous essaierons, par une politique économique plus prévoyante, de préparer les voies à une régénération définitive.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il faille nous désintéresser des faits généraux, ni du mouvement du monde au milieu duquel nous vivons, ni de l'étude des causes premières qui ont amené nos affaires à la situation d'aujourd'hui, ni surtout de la recherche des vrais principes sur lesquels on puisse fonder une législation économique réellement protectrice des intérêts généraux du pays et de la liberté du travail de tous les Français. Mais vous souffrez et vous vous plaignez, c'est très humain ; vous n'êtes pas d'humeur à écouter des harangues, et votre humeur est en vérité semblable à la mienne. Pas plus que vous je n'ai le goût de me laisser choir dans un puits, sous prétexte de ne pas perdre de vue les étoiles.

Je me bornerai donc à caractériser, dans un tableau très général, l'histoire du bouleversement auquel nous assistons depuis plusieurs années, et en le faisant avec autant de simplicité et d'exactitude que

[1] Conférence faite le 25 avril au grand théâtre de Bordeaux par M. Léon Say.

je pourrai, en citant très peu de ces chiffres qui encombrent un discours, j'essaierai de justifier par avance la conclusion que je désire donner à cet entretien ; c'est que le moment est venu de déterminer les mesures à prendre pour renouer nos relations commerciales avec le dehors et pour ouvrir de nouveau à notre production nationale les débouchés que nous avons perdus.

Depuis vingt ans, il s'est produit dans le monde un abaissement général des prix de tous les objets de grande consommation. On a cru d'abord voir, dans ce phénomène, le simple résultat du progrès des sciences physiques et chimiques et des arts mécaniques, ou d'une étude mieux conduite et plus précise de l'organisation la plus économique des grandes affaires et des grandes industries. On a cru que nous étions simplement en train de faire de nouveaux pas en avant sur une route où les générations précédentes n'ont jamais cessé, depuis le commencement de ce siècle, de marcher avec une sûreté et une célérité toujours croissantes. Cette explication fort plausible a cependant bientôt paru insuffisante. Elle pouvait rendre raison de la prépondérance de certaines industries spéciales, menées avec une habileté consommée par des administrateurs, des savants et des hommes pratiques très au courant du mouvement de toutes choses et bien placés pour travailler avec fruit dans des pays qui n'étaient pas encore épuisés et où rien ne gênait l'esprit d'entreprise ; mais elle ne rendait pas compte de l'universalité du mouvement qui se faisait sentir dans les affaires du monde. On s'est mis alors à regarder de plus près, et on a constaté des faits dont le caractère était beaucoup plus singulier qu'on n'avait cru. Des statistiques d'un nouveau genre sur le mouvement des prix, construites sur un modèle très ingénieux, ont levé tous les doutes. La masse était ébranlée, elle glissait comme sur une pente. Les statisticiens anglais ont, les premiers, suivi avec méthode l'allure descendante des prix d'un certain nombre de produits. Ils ont fait comme un bloc de tous les faits qu'ils avaient observés, et ce bloc, ils l'ont exprimé par des chiffres qui ne s'appliquaient ni au coton, ni au blé, non plus qu'à la viande ou aux produits textiles, mais qui étaient la représentation de la valeur de la consommation moyenne et nécessaire de l'humanité civilisée, c'est-à-dire qui a des besoins.

Les savants ont jeté, comme dans un fourneau, les marchandises représentant le mieux, à leur gré, la consommation de l'espèce humaine civilisée ; il les ont fondues ensemble et en ont fait, comme Liebig pour la viande, une sorte d'extrait de ce qui entretient la vie. Les uns ont combiné le prix de cent quatorze marchandises, d'autres de quarante-cinq, d'autres de vingt-deux, d'autres enfin ont mis

ensemble une quantité de marchandises d'exportation et les ont mêlées à une quantité à peu près égale de marchandises d'importation. Puis, après avoir établi ainsi une série de nombres indicateurs pour chaque année depuis vingt ans, les uns et les autres ont construit avec ces nombres des tableaux graphiques qui, quoique dressés différemment, ont tous offert aux yeux des lecteurs une série de lignes dirigées dans le même sens, c'est-à-dire descendantes, et qui, malgré des variations insignifiantes, se ressemblaient étonnamment. Ces lignes descendantes représentaient la marche rétrograde des cours, et traduisaient la baisse des prix par un dessin d'une régularité qui donnait l'impression d'un fait produit par une force invincible, c'est-à-dire par une loi.

La même quantité d'objets de consommation, constituant cette sorte de *bol alimentaire* dont l'humanité a besoin pour vivre, se vend donc de moins en moins cher ; cela devient évident. Tous les faits parlent dans le même sens.

La production s'offre au monde entier à une consommation qui se dérobe, et les prix baissent en conséquence, soit que le monde ait trop produit, soit qu'il ait trop peu consommé. Est-ce la faculté de produire qui est trop grande ou la faculté de consommer qui est trop faible ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Toujours est-il que les deux facultés ne se correspondent plus en ce moment.

Des mouvements de cette nature avaient bien été déjà constatés dans le passé, mais avec cette différence qu'ils étaient la conséquence de la liquidation très apparente d'une crise déterminée et qu'ils ne faisaient que marquer le moment où la surproduction réussissait à tenter la consommation par des prix abaissés. L'absorption à des prix abaissés des excès de la production, se réalisait alors dans des délais variés, mais toujours assez courts, si on en compare la durée aux périodes actuelles d'abaissement continu.

Les malades d'autrefois passaient par une crise qu'ils surmontaient : ils guérissaient ; la santé leur était rendue et ils se portaient bien jusqu'au jour où, mettant une confiance exagérée dans leurs forces commerciales et industrielles recouvrées, ils exagéraient de nouveau leur activité productrice et se donnaient de nouvelles maladies dont ils arrivaient à guérir plus ou moins vite en employant le même remède. Ce remède réussissait toujours, et il s'appelait : la liquidation. Tout le monde ne s'en tirait pas, mais la communauté se remettait en marche.

Aujourd'hui, les choses ne se passent plus de la même manière ; il n'est plus question de ces maladies accidentelles d'autrefois, cédant après une crise dont l'issue était toujours favorable ; on souffre d'un mal qui semble chronique.

Les relations économiques ne sont plus les mêmes que jadis, et il faut bien qu'il se soit produit des changements méritant véritablement le nom de perturbations. Ce sont, personne ne peut en douter, les nouveaux moyens de communication, télégraphiques, maritimes et autres, qui ont changé du tout au tout, après les chemins de fer, la condition des rapports entre les nations. Les chemins de fer, vous vous le rappelez, ont commencé. On peut dire qu'ils ont rapetissé en quelque sorte les continents et qu'ils ont fait disparaître les distances terrestres, rapprochant de plus en plus les habitants les uns des autres. M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, a dressé une carte de France qui figure ce phénomène. Il a réuni par des rayons venant des extrémités tous les points de toutes les frontières avec Paris, qui est le centre de la carte. Puis, il a marqué sur chacun de ces rayons un point qui se rapproche du centre et qui montre, aux diverses époques, le racourcissement de la route, c'est-à-dire du temps nécessaire pour amener hommes et choses des extrémités. Ce qui demandait huit jours de voyage n'en a plus demandé que cinq, que quatre, que deux ; les rayons diminuent de longueur au fur et à mesure que les progrès se font, pour signifier qu'il faut moins de temps qu'autrefois pour les parcourir et que les extrémités se rapprochent. En réunissant par une ligne toutes les extrémités successivement rapprochées, on obtient une image de la France de plus en plus réduite.

Le progrès des moyens de transport a ainsi pu être représenté par une suite de frontières parallèles aux anciennes et il est apparu sur la carte une série de France emboîtées les unes dans les autres, et dont la dernière, toute ramassée au centre, est l'image parfaite de l'ancienne grande France, sauf qu'elle est réduite à un petit espace où se trouvent réunis et mis à portée les uns des autres tous les citoyens de la nation entière.

Cette France qui se resserre est l'image de la fameuse peau de chagrin se rétrécissant au fur et à mesure que la vie de celui qui la possède s'use et s'écoule : « Ta vie est là, disait le talisman à son maître. Chaque fois que tu réaliseras un désir, je décroîtrai comme tes jours. »

Appliquez maintenant ce procédé graphique aux océans comme aux continents, dressez une carte où les mers se rapetissent en raison de la diminution du temps qu'il faut pour les traverser et des frais que la traversée occasionne, et vous aurez un planisphère où la mer occupera une place qui va devenir à peu près nulle. Tout sera en terres. Le rétrécissement des mers sur la nouvelle carte sera beaucoup plus complet que ne l'est celui des terres sur l'an-

cienne carte. C'est qu'il est vrai aujourd'hui que les terres séparées par la mer sont, au point de vue économique, devenues en réalité limitrophes. Les pays les plus éloignés, et en même temps les plus neufs, se trouvent ainsi à nos portes, avec leurs travailleurs et leurs productions. Ce qui est produit partout peut, aujourd'hui, être consommé partout, comme si le vaste monde n'était plus aujourd'hui qu'un seul et même petit coin de terre.

Il est résulté nécessairement de ce changement une concurrence à outrance et une concurrence particulièrement dangereuse entre les peuples qui n'ont pas de besoins et les peuples qui en ont. Tout le monde s'est senti menacé par tout le monde. Toutes les industries nationales se sont émues et ont fait, pour leur défense, un appel désespéré au régime protecteur. On a opposé aux facilités nouvelles du transport des produits, des barrieres internationales exhaussées. Bientôt cependant on a vu se produire, à l'intérieur de la France, un phénomène que quelques personnes avaient prévu — ces personnes n'avaient, d'ailleurs, pas été écoutées, — mais qui a dépassé de beaucoup les craintes qu'elles avaient exprimées. C'est que les obstacles mis sur la route pour empêcher les produits étrangers d'entrer en France n'ont pas produit sur notre marché la hausse espérée, hausse qui était cependant la seule raison invoquée pour l'établissement d'un tarif surélevé.

Vous vous rappelez qu'on s'est beaucoup disputé, à l'origine, sur la question de l'incidence des nouveaux droits de douane. Les uns disaient que les nouveaux droits de douane pèseraient sur les consommateurs en relevant le prix des marchandises ; d'autres soutenaient, au contraire, que les producteurs étrangers seraient obligés d'absorber le droit et de le prendre à leur charge en diminuant d'autant l'importance de leurs bénéfices, mais sans changer le prix de vente. Les choses se sont, en réalité, passées tantôt d'une manière et tantôt d'une autre. Dans tous les pays qui ont accepté le régime protecteur les industries ont pratiqué des prix pour leurs produits à exporter, sensiblement moins élevés que pour les produits similaires vendus par elles à l'intérieur. C'est, du reste, ce qui se passe dans toutes les grandes industries. On facture les marchandises prises au lieu de production moins cher, suivant que la clientèle à laquelle elles sont destinées les consomme sur une place plus éloignée du siège de l'industrie.

Les Parlements qui ont la prétention de déterminer à l'avance quel est celui des deux, de l'acheteur ou du vendeur, qui supportera le poids d'un nouvel impôt de consommation, sont toujours déçus dans leurs calculs. L'incidence des impôts, tout le monde devrait le

savoir, mais bien peu de personnes s'en doutent, est une matière sur laquelle la loi n'a aucune action.

Les importateurs étrangers, en présence de la difficulté de vendre en France, ont naturellement cherché à s'affranchir de l'obligation de trop diminuer leurs prix, et ils ont cherché des clientèles plus abordables que la clientèle française. Le malheur a voulu que, dans cette bataille dont la clientèle était le prix, la France a eu presque partout le dessous, par la raison bien simple que c'était chez elle que les produits extérieurs entraient avec le plus de difficultés et que c'était en conséquence de chez elle qu'ils étaient rejetés avec le plus d'efficacité sur les clientèles de l'extérieur.

Nous avons ainsi perdu une proportion très considérable de notre clientèle étrangère ; cette clientèle, au lieu d'être desservie par nous comme jadis, l'a été désormais par les autres nations productrices. Les Français qui valent, nous pouvons bien le dire, infiniment mieux que leur gouvernement, Parlement et ministres réunis, ont dû, dès lors, s'ingénier, car le ressort de leur initiative n'est heureusement pas encore brisé.

Beaucoup d'entre eux ont eu l'idée de se rapprocher d'une clientèle dont la loi les éloignait, et ils ont transporté leur industrie de l'autre côté de nos frontières, sans se soucier de savoir s'ils imitaient ou non une des plus tristes évolutions de notre histoire industrielle dans le passé. Par la force des choses, ils ont commencé un exode semblable à celui qui nous a fait tant de mal au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Ce n'est pas dans le sud-ouest de la France qu'on peut ignorer les efforts, souvent couronnés de succès, qui se font et se sont faits depuis quelques années de l'autre côté des Pyrénées. Le commerce des vins en sait quelque chose. Et, remarquez à ce propos quelle est la naïveté des hommes politiques appelés successivement à gouverner la France, depuis un certain nombre d'années. Ils sont très sensibles au reproche qu'on leur fait d'avoir diminué la valeur de nos exportations par l'application du régime protecteur. Aussi se sont-ils réjouis, avec un enthousiasme un peu trop irréfléchi, de la tenue, suivant eux, relativement remarquable cette année, de notre commerce d'exportation. Dernièrement encore, ils se sont applaudis avec fracas de ce que les exportations de l'année 1894 avaient dépassé celles de l'année précédente. Il est probable qu'ils n'ont pas fait le compte de l'exportation des industries à laquelle je viens de faire allusion : c'est-à-dire des capitaux exportés pour installer une industrie française au dehors. Cette exportation d'un genre particulier se fait sous forme de traites, mais ces traites se soldent le plus souvent par des échanges de marchandises aussi bien que par des échanges de valeurs mobilières.

La marchandise d'exportation est la forme qui a été le plus souvent employée dans des circonstances un peu différentes, il est vrai, mais analogues au point de vue économique, c'est-à-dire aux époques où des gouvernements très inquisiteurs cherchaient à entraver l'exportation des capitaux, et cet encouragement indirect à transformer des capitaux en marchandises d'exportation pourrait bien se reproduire un jour, si on ne ménageait pas avec beaucoup de soin la susceptibilité toujours ombrageuse des capitaux. Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est une mauvaise exportation qui grossit les chiffres des statistiques douanières dans des proportions dont personne n'a raison de se réjouir: notons-le simplement en passant.

Les protectionnistes ont donc fait un grand éclat de la statistique de l'année 1894 et du premier trimestre de l'année 1895. Il est certain qu'en 1894 la valeur de nos exportations n'est plus que de 450 millions de francs inférieure à la valeur des importations de 1890, chiffre déjà formidable, mais qui fait ressortir cependant à 59 millions de francs l'augmentation de 1894 sur 1893. Le premier trimestre de 1895 donne même pour l'exportation 50 millions de francs de plus-value sur 1894. C'est un progrès très réel. Il est dû surtout aux modifications du tarif américain, circonstance heureuse dont nous pourrions nous réjouir davantage si les tarifs actuels n'étaient pas exposés à des modifications en sens contraire, au cas où le président Cleveland serait obligé de remettre le pouvoir, et cela est malheureusement possible, entre les mains d'un président choisi par une majorité protectionniste. C'est alors qu'on aura raison de dire une fois de plus qu'on ne peut être assuré d'une stabilité quelconque que par des traités de commerce contenant des engagements réciproques à des termes suffisamment éloignés.

Pour revenir au mouvement des prix, on peut dire que rien de ce qui a été fait en matière de droits de douane, depuis quelques années, n'a pu arrêter un seul instant la continuité de l'abaissement à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. La concurrence faite aux Français par les Français dans le pays même a été d'autant plus intense que la clientèle extérieure nous a bientôt échappé dans des proportions véritablement inquiétantes. Il en est résulté, vous le savez hélas! mieux que moi, qu'une lutte nouvelle presque inconnue jusqu'alors, s'est engagée non pas entre producteurs, mais entre les producteurs et les commerçants.

Pour que les prix d'achat puissent être abaissés sans que les prix de vente eussent à en souffrir, les producteurs ont pensé que le plus simple serait de prélever la différence sur les intermédiaires en les

supprimant dans la plus large mesure possible. C'est alors que nous avons entendu parler des commerçants comme d'une classe stérile ne produisant rien par elle-même et se nourrissant tout à la fois aux dépens des producteurs et des consommateurs.

C'est quelque chose de bien triste de penser qu'il faille encore, à la fin du dix-neuvième siècle, rappeler à nos concitoyens l'apologue de Menenius Agrippa sur les Membres et l'Estomac, raconté pour la première fois, il y a plus de deux mille ans, sur le mont Sacré au peuple romain. La raison pour laquelle le producteur ne peut pas plus se passer du commerçant que le commerçant du producteur, c'est que l'art de faire un bon produit, au meilleur marché possible, qui est l'art du producteur, est très différent de l'art d'acheter et de vendre, qui est proprement celui du commerçant. Rien n'est difficile comme de bien acheter, si ce n'est de bien vendre; et si quelques très grands industriels organisent pour l'achat de leurs matières premières aux lieux de production, ou pour la vente de leurs produits aux lieux de consommation, un compartiment administratif spécial dans leur maison, ils savent avec quel soin il leur faut choisir et leurs acheteurs et leurs vendeurs. Ils n'hésitent pas à payer à de très hauts prix les services que peuvent leur rendre ces collaborateurs précieux. C'est une dépense et une lourde dépense en frais généraux que ne peuvent pas se permettre les petits producteurs, et ceux-là trouvent à réduire considérablement cette nature de frais généraux en s'adressant à la classe, prétendue stérile, des commerçants; sans compter qu'il y a peu de produits qui puissent passer directement de la production à la consommation sans subir des transformations nécessaires, sans être l'objet de soins constants par lesquels on les préserve de toutes sortes de causes de dépréciation.

Si la manutention intermédiaire du commerce a pu amener des abus et faciliter des tromperies contre lesquelles les producteurs et les consommateurs se sont souvent élevés, qui pourrait dire où et chez qui la faute a pu naître? Y a-t-il une nature d'honnêteté différente pour le commerçant et pour le producteur français? et le privilège de l'honorabilité appartient-il à une classe plutôt qu'à une autre? Le grand nom que s'est fait le commerce bordelais dans le monde peut-il être mieux prouvé que par l'estime universelle dont il est entouré et par l'ardeur de tous les contrefacteurs de l'univers à se parer du nom de bordelais? Mais c'est le propre de ceux qui sont passionnés, comme les ultras du protectionnisme, dont le nombre va heureusement tous les jours en diminuant, que de tout craindre et de rêver sans cesse, comme s'ils étaient en proie au délire de la

persécution, d'une foule d'ennemis inconnus qui les exploitent. Ils croient d'ailleurs toujours que les bonnes affaires des autres sont faites à leur détriment, comme s'il ne valait pas mieux avoir autour de soi, pour faire des affaires avec eux, des gens à leur aise et même riches plutôt que des gens pauvres et ruinés ! Tout ce qui n'est pas organisé en vue de leurs propres intérêts leur est odieux : c'est pour eux seuls, par exemple, et à titre de bêtes de somme à leur service, que les colonies leur paraissent avoir été fondées. Ils ont à les vêtir, à les abreuver et à les nourrir : c'est leur droit ; et si elles ne se prêtent pas à ce rôle passif, c'est qu'elles se mettent en contradiction avec le principe national du régime protecteur. Il est évident qu'aujourd'hui les ultras n'ont pas de cri de ralliement qui leur tienne plus à cœur que celui-ci : « Périssent les colonies plutôt que nos principes ! »

Dernièrement encore, un des pères de l'Eglise protectionniste se demandait, avec le ton de la plus vive sollicitude pour l'agriculture française, si l'expédition de Madagascar n'aurait pas ce triste résultat de mettre en valeur les parties les plus fertiles de la grande île et d'y créer une source de produits de nature à faire concurrence à l'agriculture nationale. Et il ne craignait pas de se demander si l'expédition ne ferait pas beaucoup plus de mal aux Français qu'aux Hovas.

Ces hommes à principes auraient un bien bon moyen de remédier à des conséquences qu'ils envisagent avec tant d'indignation, et l'histoire des colonies hollandaises leur fournit un précédent qu'ils sont sans aucun doute tout prêts à invoquer.

Au dix-huitième siècle, dans les Indes néerlandaises, à Java et aux Moluques, la Compagnie des Indes-Orientales avait soin, pour empêcher les prix de s'avilir, de détruire l'excès de la récolte ; et, de temps à autre, le gouverneur prenait des arrêtés à cet effet. La Compagnie avait concentré dans les Moluques, à l'île d'Anbon et dans quelques autres petites îles voisines, la culture du giroflier. Tout ce qui poussait de girofliers dans les autres îles était radicalement détruit ; sans compter que dans les endroits où la culture était autorisée, on ne manquait pas de brûler ce que la récolte produisait en trop, en indemnisant les cultivateurs ; mais le plus souvent, pour ne pas payer les indemnités de destruction aux indigènes dont on brûlait les clous de girofle, on enlevait ces malheureux pour les faire servir de force sur la flotte hollandaise, en ayant soin de choisir justement pour cet enlèvement le moment où il leur aurait été nécessaire de donner les dernières façons à leurs cultures. On les rame-

nait, il est vrai, plus tard à leurs cases ; mais le moment était passé et ils n'y trouvaient plus rien à récolter.

Les prix étaient ainsi assurés contre la baisse au moyen de cette destruction et de cette politique sauvage.

Les colonisateurs de cette époque là étaient bien les précurseurs de ces protectionnistes d'aujourd'hui que tourmente si fort la fertilité probable de la grande île de Madagascar, et peut-être verrons-nous — spectacle vraiment curieux en plein dix-neuvième siècle ! — les ultras de la nouvelle école jouer le rôle de dieux irrités, toujours prêts à déchaîner sur la terre quelque calamité pour l'amusement de l'Olympe des faux dieux agricoles et le profit prétendu des agriculteurs de France.

Il n'est pas étonnant que, nourris de ces souvenirs, nos adversaires considèrent le gouvernement et les ministres comme des auxiliaires qu'ils ont le droit d'appeler tous les jours à l'aide de leurs combinaisons commerciales.

Le gouvernement pour être à la hauteur de leurs conceptions économiques, doit diriger le commerce et l'industrie, et il semble que leur idéal serait de transformer le ministre du Commerce en directeur de toutes les usines et en chef de toutes les maisons de commerce de France ; aussi faut-il voir avec quelle terreur les ministres, quand ils ont eu tiré leur portefeuille au sort, dans la réunion préparatoire des cabinets en formation, abordent les questions de fait et examinent les diverses solutions que sollicitent d'eux les protectionnistes intéressés ! Ils sont obligés de faire montre d'une qualité qui, paraît-il, est d'ordre politique, mais qui, certainement, n'est pas d'ordre industriel : je veux dire l'indécision.

Un grand commerçant, un grand fabricant, quand ses affaires sont arrivées à la plénitude de leur développement et qu'il a pu donner par une action ininterrompue de son activité, les preuves répétées de sa capacité, ne passe plus son temps qu'à prendre des résolutions ; il faut qu'il prenne tous les jours de très grands partis et qu'il les prenne très vite ; l'occasion est là qui n'attend pas ; un coup de barre à faux peut faire chavirer le vaisseau qui porte sa fortune ; il doit avoir du coup d'œil ; il lui faut voir vite et bien, et sa main doit obéir sans hésitation à l'impulsion de sa volonté. Ses qualités doivent être les mêmes que celles d'un chef d'armée : au moment de faire marcher son aile droite ou son aile gauche, le général ne doit pas se consulter avec lui-même pour savoir ce que pourrait bien en penser la droite ou la gauche du Parlement sans quoi tout le monde admet qu'il serait perdu. Il en est de même pour le grand commerçant. Rien ne ressemble donc moins au directeur

d'une grande maison industrielle qu'un homme politique devenu ministre dans les conditions de maints programmes où l'on confond l'art de gouverner avec l'art de plaire à ceux qu'on craint le plus. Quand des ministres se croient obligés de discuter les intérêts personnels de certaines maisons et de faire des lois qui, au lieu d'être générales, sont édictées en vue de cas déterminés, ils sont perdus, cela va sans dire, et ils risquent de nous perdre en même temps, ce qui est plus fâcheux.

Ce devrait être une scène bien étrange que celle à laquelle ont assisté les membres de la Commission des douanes, le mois dernier, quand on a discuté devant eux s'il n'y avait pas lieu d'étendre une certaine surtaxe à toute une catégorie de produits qui en étaient restés exempts, sauf, pour ne pas apporter de troubles à des rapports industriels véritablement antiques, à affranchir trois ou quatre ports de mer des rigueurs qu'on voulait exercer contre les produits extraeuropéens. Quoi de plus naturel, en effet, que de chercher à ne pas aggraver la situation de ports de mer si peu ménagés depuis quelques années et, on peut le dire, si durement éprouvés par le régime économique en vigueur? Un des membres très curieux de la Commission a interrogé le ministre pour lui demander si quelque Parisien, imitant un jour l'accent marseillais ou bordelais, ne pourrait pas arriver à se faire passer indûment pour un naturel de la Canebière ou des bords de la Garonne, et profiter ainsi de la faveur dont il était question. Tout aussitôt, le ministre, frappé par l'énormité du danger qu'on lui signalait, et convaincu de l'ingéniosité des gamins de Paris, ne s'est-il pas avisé de répondre, avec un sérieux imperturbable, que si la circonstance se présentait il aviserait! Chinoiseries que tout cela.

J'ai une aussi profonde aversion pour les chinoiseries de l'administration que pour son indécision et son impuissance. La politique est bien dangereuse quand elle organise l'impuissance, et c'est bien peu de chose que d'être ministre si c'est pour vivre à ne rien faire de peur de mourir en agissant. Le pays est fatigué de l'instabilité ministérielle, et il a raison d'en être fatigué ; mais ce qui l'inquiétait dans l'instabilité ministérielle, c'était beaucoup moins les changements de ministres que les indécisions et l'impuissance qui s'ensuivraient en politique.

J'espère bien que nos ministres en ont le sentiment et qu'ils aspirent à agir, c'est-à-dire à diriger la majorité dont ils sont l'expression et à faire eux-mêmes la politique pour laquelle leur cabinet a été formé.

Dans un écrit récent sur les projets de décentralisation mis autrefois en discussion dans une grande commission extraparlementaire quelques mois avant la guerre de 1870, un témoin oculaire et auriculaire rapporte qu'un homme politique d'une très haute valeur, mais très hostile à l'empire, avait déclaré que la France avait à ce moment surtout, besoin d'un gouvernement faible. Le même homme d'État, quand il a exercé plus tard le pouvoir avec beaucoup d'éclat n'a pas montré cependant qu'il fût l'ami de la faiblesse, et il a eu raison ; ce qui se passe aujourd'hui ne l'aurait pas porté à répéter l'axiome de circonstance qu'il avait émis jadis. Les gouvernements les plus dangereux sont les gouvernements faibles. Ce sont ceux qui suivent les majorités au lieu de les guider, qui supportent tout avec grâce et ne se défendent qu'avec du talent. Mais le talent n'est pas pour moi une excuse, et il y a des cas où il est dangereux.

C'est une bien belle chose que l'éloquence, quand elle fournit à un homme d'État, parlant avec la grandeur qui s'attache à son génie de la parole et à sa grande probité politique, l'occasion de proclamer du haut de la tribune les plus hautes vérités dans une langue qui rehausse encore, par son éclat et sa noblesse, les affirmations qui tombent de ses lèvres ; mais c'est à la condition que l'homme d'État éloquent ne confonde pas la parole avec l'action, et qu'il se rappelle toujours que parler n'est pas agir. La conclusion des beaux discours n'a de réalité que par l'action qui les suit et dont ils ont démontré l'utilité.

Un ministre qui se désintéresse du fond des choses et qui, sous prétexte de préserver son pays de l'instabilité ministérielle, se dérobe à la responsabilité et consent à faire tous les métiers, n'est pas fait pour les temps agités dans lesquels nous sommes obligés de vivre aujourd'hui. Aussi l'abus des questions de cabinet nous déplaît-il beaucoup moins que l'abus du désintéressement systématique.

Ce qui conduit un gouvernement à se désintéresser des solutions, c'est un doux optimisme, c'est l'ajournement des solutions par la pensée qu'on peut passer grand homme, tout comme Sieyès, en « vivant », et cela sous prétexte que le temps est un grand maître.

Le moment n'est plus, malheureusement, où le doux optimisme soit de saison. Et cependant nous avons entendu des ministres parler dernièrement des crises ministérielles et commerciales avec un optimisme véritablement effrayant. Ils cherchaient la crise et ne la voyaient pas ! Un jour, on dit d'une crise qu'elle est particulière à une industrie : c'est un accident ; d'autres fois, qu'elle est si générale qu'elle échappe à l'action des gouvernements. C'est ainsi que l'industrie de la laine est malade sous toutes les latitudes à l'inté-

rieur et à l'extérieur, et, comme c'est un fait d'une portée générale, il n'y a rien à faire pour en préserver nos concitoyens. Il semble, lorsque tout le monde est malade, que c'est afficher un mauvais caractère que de chercher à se guérir. Quand, au contraire, la crise dont on se plaint n'est que locale, on ne voit pas de raison pour instituer une médication générale.

Ce langage n'est malheureusement pas fondé sur des réalités. Si nous avons des maladies industrielles dont les unes sont trop générales et les autres trop locales, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont les unes et les autres très graves. Nous souffrons de quelque chose de très réel, et le remède qu'il nous faut administrer ne doit pas seulement être fait de paroles. L'éloquence pourrait bien, si elle restait sur les hauteurs du doute, n'être plus de mode à la réouverture des Chambres. Il faut espérer qu'elle se mettra au service d'une politique très claire, prête à agir et tout à fait exempte de faiblesse et de concessions.

On devrait mettre de temps à autre les hommes éloquents au vert ; leur donner, par exemple, quelque repos, en les plaçant à la tête d'une institution de sourds-muets : c'est ce qu'on insinuait un jour à une femme de haut mérite, mais dont le mérite s'écoulait en une source absolument intarissable de conversations : « Quel malheur, osa lui dire un jour un ami, que le gouvernement qui a une si grande confiance en vous, ne vous donne pas la direction d'une institution de sourdes-muettes ; car on pourrait poser alors un dilemme qui serait très heureusement résolu : ou bien vous apprendriez le *parler* à vos jeunes élèves, ou bien ce seraient elles qui vous apprendraient le *mutisme*. »

Mais ces considérations générales ne doivent pas nous faire oublier que nos conclusions ne sont point ambitieuses. Il nous suffira, pour aujourd'hui, de faire un peu de bien, d'empêcher un peu de mal ; nous nous donnerons plus tard les satisfactions de principes. Il est clair que si on se laisse toujours aller à un optimisme béat, on ne fera jamais rien ; il est si facile de perdre son temps, de tourner autour des questions, de faire des enquêtes, et il paraît si souvent prudent à nos hommes d'État de reculer devant les gouvernements occultes qui sont un des modes du parlementarisme moderne. Ce que nous voulons, nous autres, c'est qu'on négocie des traités de commerce sur la base d'une réciprocité intelligente, avec des tarifs assez abaissés pour amener un mouvement sérieux d'importation et d'exportation entre nous et les pays contractants. Le fait que nous avons signalé plus haut d'une augmentation sensible dans le chiffre de nos exportations pour les États-Unis marque bien les avantages qu'on

peut tirer de certaines diminutions de tarifs; et, puisque nos adversaires ordinaires triomphent de l'augmentation des expéditions en Amérique, et se réjouissent que l'exportation se soit relevée d'une façon si sensible chez nous, nous ne leur demandons rien d'autre que de rester dans la même disposition d'esprit afin de nous aider à nous procurer, sur d'autres points, des satisfactions analogues à celles que nous ressentons par suite de l'abaissement, malheureusement peut-être temporaire, des tarifs américains.

Mais je sais bien qu'on nous dira que c'est affaiblir nos négociateurs que de leur demander à si haute voix de se mettre d'accord avec les négociateurs étrangers. C'est là un argument dont l'effet est toujours grave sur l'opinion, et qui pourtant n'a guère de sens; car nos négociateurs ne sont pas possesseurs de secrets dont la divulgation les découvrirait vis-à-vis des diplomates étrangers. Nous voulons faire une affaire honnête : *do ut des*, donnant, donnant; et si les négociations aboutissent, comme nous l'espérons, nous avons bien l'espoir d'en tirer parti. Nous n'entonnerons pas, les uns ni les autres, Français ou étrangers, notre chant de victoire, le jour de la ratification, en concluant par le *Nihil inde sperantes* de la formule canonique. Nous ne sommes pas aussi désintéressés que cela. Nous espérons, les uns et les autres, pouvoir toucher quelque dividende; nous avons la prétention d'être de plus heureux vendeurs et de plus heureux acheteurs qu'auparavant. Nous voulons vendre nos produits dans des conditions plus favorables et alimenter également dans des conditions plus favorables notre consommation en utilisant ce que les autres peuvent nous vendre d'utile.

Nous exercerons, cela est certain, nous n'en disconvenons pas, toute la pression que nous pourrons sur notre gouvernement, et nous ne doutons pas qu'une pression analogue ne soit exercée sur les gouvernements voisins par leurs nationaux.

Nous savons bien, hélas! ce qui se passerait si nous n'élevions pas la voix : on ne ferait probablement que recommencer éternellement des enquêtes portant toujours sur les mêmes questions, et on imaginerait de se soustraire, par la temporisation, à toute responsabilité lourde ou même légère.

Nous croyons que ce n'est pas une naïveté de croire que le gouvernement ne marche que quand on le pousse en avant. Nous ne demandons d'ailleurs au gouvernement que peu de chose : c'est d'avoir une volonté et d'employer les moyens qui sont à la disposition de tous les gouvernements pour faire prévaloir la volonté qu'il a.

Loin d'avoir la prétention de lui lier les mains, nous ne demandons

qu'à les lui délier ; nous voulons lui laisser carte blanche dans la résistance comme dans la concession. Nous ne voulons même pas l'emprisonner entre ces deux grandes murailles qu'on appelle le tarif minimum et le tarif maximum, entre lesquelles on veut écraser toute initiative. Cette conception étrange du double tarif est aujourd'hui appréciée à sa juste valeur, et personne ne la prend plus au sérieux. C'est une combinaison bâtarde et qui ne répond pas aux nécessités du commerce, parce qu'elle n'a pas d'élasticité. Elle a pour effet de changer les négociations internationales en scènes d'ombres chinoises. Le négociateur français paraît, le tarif minimum à la main; il le montre aux négociateurs étrangers, et il s'en va. Le lendemain, il recommence. Il entre, sort, et c'est fini pour cette seconde journée comme pour la première. C'est une suite de tableaux vivants et muets. A quoi, dans ce système, peuvent, en effet, servir les paroles? Il y a un *ultimatum* chiffré que le diplomate montre automatiquement sans rien y ajouter que des gestes aimables. Le procédé est réellement enfantin et trop peu digne d'une grande nation.

Ce qu'il faut permettre à nos négociateurs, c'est de consentir aux dégrèvements utiles et d'examiner les compensations qui nous sont offertes, en se mettant à un point de vue absolument général. Un des hommes d'Etat les plus considérables de la Suisse a publié, ces jours derniers, un mémorandum très raisonnable. Son seul tort, et c'est probablement une concession qu'il voulait nous faire, me paraît être de ne pas avoir attaché suffisamment d'importance à la forme et d'accepter des tarifs autonomes simultanés avec autant de facilité qu'un traité de commerce.

Il me semble que ce mémorandum constitue un excellent programme, et qu'il ne faut pas nous effrayer à la pensée que quelques articles suisses entreraient en France à des droits inférieurs aux taux sacrés du tarif minimum, si, comme l'affirme M. Droz, nous pouvions retrouver en Suisse, avec les tarifs qui nous sont offerts, un marché pour nos vins, pour nos bestiaux, pour nos volailles, pour notre sucre, pour nos fruits, pour nos confections et pour nos machines. Je vous prie de remarquer que cette énumération n'est pas de mon fait : il faudra la vérifier ; mais elle émane de l'ancien président de la Confédération.

C'est peut-être par amour-propre que notre gouvernement ne veut pas toucher au *sacro-saint* du tarif minimum, à moins que ce ne soit pour ne pas se faire d'affaires. « Ne nous faites pas d'affaires ! » tel est, en effet, le sens de toutes les instructions de tous les ministres à leurs agents. Songez donc combien pourrait devenir agréable, de si rude qu'elle est, la vie ministérielle, si les agents des ministres ne

leur faisaient plus jamais d'affaires avec les députés ! Plus d'interpellations, et, partant, plus de questions de cabinet, cette pierre d'achoppement de la stabilité ministérielle. La stabilité ministérielle au prix de l'instabilité administrative universelle est, en effet, pour certains esprits se disant politiques, la suprême formule du gouvernement parlementaire.

Eh bien ! nous, nous voulons nous faire une affaire. Nous nous ferons certainement des affaires avec ceux qui entretiendront l'incertitude dans le régime économique et pour lesquels l'ajournement des solutions est toujours la grande maxime d'État qu'ils s'honorent de pratiquer.

La vérité est que tout le monde est éclairé aujourd'hui sur la question des douanes. Les ministres eux-mêmes sont éclairés : il ne leur manque plus que d'avoir de la décision. S'ils veulent encore qu'on leur remette des mémoires pleins de faits et de chiffres, vous ne serez pas embarrassés pour les leur fournir. Je n'ai pas à en fournir moi-même ici, puisque c'est vous qui seriez à même de me les procurer et que mon rôle doit se borner à les recueillir, si besoin est, pour les faire valoir devant qui de droit.

L'enquête doit donc être définitivement close, et il serait dangereux, en la laissant se rouvrir, de donner un prétexte, fût-il insignifiant, à des hésitations nouvelles qui prolongeraient la situation.

Ce qui me rend perplexe, cependant, c'est que ce n'est pas seulement en matière de douane qu'il apparaît quelquefois dans l'administration une certaine difficulté à trancher les questions dans un sens libéral et à sortir de l'incertitude.

Quand vous jouirez d'un meilleur régime douanier, tout, en effet, ne sera pas fini ; bien loin de là ! Vous aurez plus de facilité ou plutôt moins de difficultés ; mais pour pouvoir vous servir utilement de l'extension de vos moyens d'action, vous aurez plus que jamais besoin de la paix intérieure et industrielle. Vous ne pouvez faire sérieusement des affaires que si le produit vous en est garanti par une bonne politique.

Il est difficile de savoir ce que cache de mauvais la passion de fiscalité qui fait aujourd'hui tourner tant de têtes, et qui suscite de tous les côtés des inventions de taxes extraordinaires et généralement dangereuses. Bien des gens souhaitent, il ne faut pas l'oublier, que vous fassiez de bonnes affaires, afin de pouvoir détourner sur le budget de l'État, par des combinaisons très savantes et très allemandes, le profit que vous pourriez bien tirer de votre négoce amélioré. C'est là une perspective qui, vous le reconnaîtrez, n'a rien de bien encourageant.

Le gouvernement s'expliquera bientôt, car les lois d'impôt et le budget de 1896 vont être mis à l'ordre du jour d'ici à un mois. Je désire bien sincèrement que le gouvernement apporte des solutions. S'il attend une occasion de ne pas déplaire à telle ou telle fraction de la majorité concentrée, et s'il s'abandonne en nous abandonnant nous-mêmes, nos embarras deviendront alors plus inextricables que jamais.

Le prochain budget se montre à l'horizon, il ne faut pas se le dissimuler, sous des couleurs très sombres; c'est comme un nuage très noir et gros de beaucoup d'orages.

Personne ne peut prévoir où cet orage éclatera, sur quelles têtes il tombera. Une législation douanière plus favorable fera du bien, mais elle n'est pas un abri qui mette à couvert de la foudre; elle ne nous préservera pas du mal d'un budget mal conçu.

Il est si facile de faire de mauvaises finances! Entr'ouvrir la porte y suffit : l'argent s'écoule alors comme de l'eau.

Un budget républicain ne peut évidemment pas s'alimenter en pressurant les contribuables. Ce serait faire jouer au gouvernement un rôle tyrannique. Le budget ne peut être régulièrement et honorablement fondé que sur la prospérité de la nation.

Un budget riche dans un pays appauvri dévore le pays et se détruit lui-même. Un budget riche dans un pays enrichi par le commerce et l'industrie peut seul donner satisfaction aux idées de grandeur et de justice que la République doit avoir à cœur de réaliser dans toutes les branches de l'administration financière, administrative et politique.

La conclusion que je soumets à votre appréciation, et qui se résume dans la nécessité d'ouvrir, par des traités de commerce, de nouveaux débouchés à notre production nationale, n'est donc en réalité que le premier paragraphe d'un programme beaucoup plus vaste.

Vous travaillerez, et vous travaillerez sans cesse, j'en réponds, à un programme définitif de grandeur et de justice qui corresponde à la nature même du gouvernement républicain ; mais, pour en être les artisans utiles et efficaces, il faut que vous obteniez, des lois et des mœurs, d'être garantis efficacement et irrévocablement. Ce qu'il faut vous garantir c'est la liberté de vos travaux et l'inviolabilité de vos biens, c'est-à-dire du fruit de votre travail.

LÉON SAY.

LES THÉORIES DE LA POPULATION EN ALLEMAGNE

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE.

On reprochait un jour à Malthus certains passages de la première édition de son *Essai sur la population*. On les trouvait, non sans cause, empreints d'une rigueur inhumaine à l'endroit des malheureux mis au monde par des parents trop pauvres pour pourvoir à leur subsistance. « J'ai trouvé l'arc tendu à l'excès dans un sens, je l'ai peut-être redressé à l'excès dans le sens opposé », répondit-il, tout en ayant soin de faire disparaître les phrases incriminées des éditions postérieures de son livre. Son excuse était pourtant fondée, et il aurait pu invoquer pour sa défense les nombreux traités de police et de politique, qui ont vu le jour en Allemagne au XVIIIe siècle. Toutefois en fait d'auteurs allemands il ne cite guère que Sussmilch et Crome; encore n'est-ce que pour interroger leurs statistiques et n'entre-t-il pas dans l'examen de leurs doctrines. Jetons un coup d'œil sur ces auteurs et sur leurs prédécesseurs ; peu connus hors d'Allemagne, ils ont été à la fois les interprètes et les inspirateurs de la politique gouvernementale, qui domina dans les cours, grandes et petites, de l'empire germanique [1].

Bien qu'en France, nous soyons plus malthusiens que Malthus lui-même, nous pouvons nous livrer sans danger à cette promenade rétrospective ; nos bons paysans ne consacrent pas leurs veilles à feuilleter le *Journal des Économistes* et pourraient avec avantage ranimer leur flamme trop languissante au contact du flambeau embrasé des *populationnistes* d'antan.

[1] J'ai puisé au texte même des principaux d'entre eux, notamment de Süssmilch, de Justi et de Sonnenfels ; pour les autres, j'ai consulté la monumentale *Histoire de l'Economie Politique en Allemagne* de M. Roscher et l'excellent article *Bevoelkerungslehre* de M. le prof. Elster dans le *Dictionnaire des Sciences Politiques* de M. Conrad.

I

L'homme est le facteur par excellence de la richesse, mais il ne peut subsister qu'aux dépens de cette même richesse. L'indissoluble coexistence de cette aptitude et de cette nécessité a donné naissance à deux manières tout opposées d'envisager les mouvements de la population ; l'une, la plus ancienne et de beaucoup la plus répandue, considère avant tout les facultés productives de l'homme ; l'autre, infiniment plus récente, s'attache de préférence à mesurer d'un œil inquiet les exigences de ses besoins. L'équation à établir n'a pas encore été scientifiquement déterminée et se complique d'ailleurs de la présence de plusieurs données variables. Ce qui paraît acquis, c'est que les gouvernements n'ont qu'une faible action directe sur cet ordre de phénomènes, quelle que soit l'influence indirecte, parfois considérable et souvent imprévue, que leur politique et des mesures législatives visant des objets tout différents, arrivent à exercer. Telle n'était pas l'opinion de l'école des *populationnistes* [1] du siècle dernier ; ils croyaient fermement à l'efficacité des lois directes, soutenaient avec conviction que faire monter le chiffre de la population, est la mission primordiale du prince qui établit ainsi la prospérité de ses États sur une base solide et inébranlable. Leur opinion, il faut le reconnaître, était justifiable à une époque où l'Europe n'était, depuis des siècles, qu'un vaste champ de bataille, mais comme la plupart des théoriciens ils ont eu le tort de la formuler d'une manière beaucoup trop absolue et de vouloir l'asseoir sur des considérations économiques, qui comportent des conclusions infiniment moins tranchées. Si le Dieu des batailles protège les gros bataillons, il n'est pas démontré que la paix et le bonheur descendent sur les régions, où végètent des foules misérables ou même simplement besoigneuses. Lorsque Jéhovah recommanda aux enfants de Noé de croître et de multiplier, ils avaient devant eux l'immense univers que le déluge venait de purger de toute sa population.

L'Allemagne riche et prospère du XVIe siècle était assurément plus peuplée que ne l'étaient, il y a quelques milliers d'années, les plaines qui s'étendent au pied de l'Ararat. Thurmayr, un historiographe bavarois, prétendait que les hommes y poussaient sur les arbres et son contemporain, Sébastien Franck, écrit dans sa Chronique que malgré les massacres de la guerre des paysans, tout était si rempli

---

[1] Afin d'éviter des périphrases, j'emprunterai ce néologisme au vocabulaire économique d'Outre-Rhin.

de gens qu'il ne restait de place pour personne. Il ajoute en guise de commentaire que si *Germani* est la traduction de frères, *Germania* peut aussi dériver du verbe *Germinare* et que cette étymologie s'explique par la fécondité de la race ; il prévoit que si Dieu n'envoie pas une guerre ou des maladies, le peuple allemand devra se remettre en route et reprendre ses migrations d'autrefois. Luther ne partage pas ces appréhensions et tout plein des enseignements de la Bible, il promet dans son *Sermon de la vie conjugale*, que Dieu aura soin de ses enfants s'ils travaillent. « Dieu, qui les crée, saura aussi les nourrir ». Au fond, Luther, théologien avant tout, était infiniment plus soucieux de la moralité chrétienne que de la prospérité terrestre.

Il est absolument impossible de se faire une idée exacte de l'importance numérique de la population allemande à la fin du moyen-âge. Nous possédons des données plus ou moins conjecturales pour certaines villes et pour certains territoires, mais l'état d'émiettement de la souveraineté et d'incohérence administrative et fiscale qui en était résultée, n'autorise pas à faire pour l'Allemagne ce qu'on a fait pour d'autres pays ; les données qu'on possède ont un caractère fragmentaire, qui rendrait illusoire la tâche de chercher à suppléer à leurs lacunes et d'établir une estimation globale, même largement approximative. Ce qu'on sait, c'est que la population prit un essor notable au XVe et au XVIe siècles et que cet essor fût arrêté net par les guerres religieuses et étrangères : voilà à peu près tout ce qu'il est permis d'affirmer. Néanmoins, même pendant la guerre de Trente Ans, l'intervalle le plus sombre de cette sombre période, les effets des dévastations commises furent très inégalement répartis ; telle région, située à l'écart des routes stratégiques, restait à peu près indemne et voyait même sa population s'accroître par l'affluence des fuyards originaires de régions voisines, impitoyablement foulées et écrasées par le va-et-vient des colonnes en marche. Le plat pays se dépeupla beaucoup plus que certaines villes, où les populations rurales terrifiées accoururent se réfugier.

Comme exemple, M. Roscher cite la ville de Weimar, où, en 1640, on comptait 4.103 résidents venus du dehors pour une population de 2.863 habitants sédentaires. Le tableau suivant dressé pour le duché de Wurtenberg par M. von Inama au moyen de relevés ecclésiastiques contemporains, donnera une idée de l'extraordinaire amplitude de ces fluctuations locales [1] :

---

[1] Conrad's *Handbuch der Staatswissenschaften*, article *Bevölkerungswesen*, vol. II, p. 435.

1622.....	444.552	habitants.
1634.....	414.536	—
1639.....	97.258	—
1645.....	121.106	—
1652.....	166.014	—
1669.....	218.455	—
1673.....	251.835	—
1679.....	264.616	—
1750.....	467.132	—
1754.....	477.112	—
1759.....	478.979	—

On voit ce qu'il fallut de générations pour faire remonter la population au niveau qu'elle avait atteint au début de la crise.

Cependant les écrivains du XVIIe siècle, dont la jeunesse s'était écoulée au milieu de ce tumulte et de ces déprédations, conservent, quand ils traitent la question qui nous occupe, plus de mesure que ne feront leurs compatriotes du temps du grand Frédéric et de Marie-Thérèse. A la vérité le savant jurisconsulte Kaspar Klocke (1583-1655) écrit dans son traité *de Aerario* que nul mieux que le citoyen père d'une nombreuse descendance ne mérite bien de la République et qu'il importe de récompenser la fécondité et d'infliger une pénalité à la stérilité. Il va même jusqu'à proclamer que si le plus grand des crimes est de violer les lois du mariage, celui de se soustraire à l'obligation du mariage le suit immédiatement dans l'ordre de la criminalité. Certains, se plaçant au point de vue des revenus de l'État, Hermann Lathems (1583-1640), Conring (1606-1681), professeur de médecine à la faculté d'Helmstadt et propagateur des théories de Harvey sur la circulation du sang, Christophe Besold (1577-1638), membre du conseil privé de l'Empire, insistent sur la productivité fiscale d'une population abondante, mais d'autres consentent à admettre quelques tempéraments et Besold lui-même confesse qu'en imposant l'obligation du mariage, l'État agit avec dureté et viole l'essence de ce contrat, qui repose sur un consentement spontané. Conring semble redouter les dangers des grandes agglomérations urbaines ; l'exemple de Rome, de Corinthe et de Carthage lui apprend que, dans les villes peuplées à l'excès « les vices, la débauche et la sédition poussent à la dissolution du corps social ». Schoenborn (1589-1637), chancellier de Hohenzollern et conseiller du Saint Empire, avait déjà exprimé des appréhensions analogues dans ses *Politicorum libri VII* parus pour la première

fois en 1614. Quelques-uns vont jusqu'à exprimer des craintes d'ordre purement économique : tel fut Boecler (1611-1672), professeur à Strasbourg et à Upsala, qui dans ses *Institutiones politicae* fait remarquer que « la population ne doit pas être en excès des ressources de la région et que si elle est exubérante, il faut la réduire à une juste mesure par l'émigration et la colonisation ». Enfin le célèbre Puffendorff (1631-1694) dans son *Traité du droit des gens* ne reconnaît l'obligation du mariage que pour les hommes, « qui y sont propres par l'âge et le tempérament, et qui disposent des moyens de nourrir leur femme et leurs enfants » ; il signale l'inhumanité qu'il y a à forcer un homme à procréer des enfants destinés à souffrir de la faim, et il juge imprudent de remplir l'Etat d'une foule famélique et malheureuse.

Les doctes personnages, dont nous venons de passer rapidement les opinions en revue, appartiennent à l'antique école des savants en *us* s'affublant volontiers d'un pesant appareil de citations érudites. Bien que leur contemporain, Seckendorff (1626-1692) est, par le tour des idées, infiniment plus rapproché de nous; un des premiers, si ce n'est le premier parmi les publicistes allemands, il renonça au latin et se servit de la langue vulgaire pour écrire le principal de ses ouvrages, *Der Teutsche Fürstenstaat* (*l'Etat princier allemand*), dont la première édition est de 1655. Il ne craint pas de déchoir en exprimant le désir, assez rare de son temps, d'être lu « par ceux qui ne sont pas précisément des savants. » Son *Christenstaat* (1685) est aussi écrit en allemand. Ami et confident du duc Ernest de Gotha, l'un des meilleurs princes de l'époque, qui dota consciencieusement sa patrie d'une famille patriarcale de 22 enfants, Seckendorff partage la prédilection de ses contemporains pour les Etats à population serrée, mais il ne sépare pas la question du nombre de celle des subsistances. Un prince chrétien tendra à ce que la population de ses Etats s'accroisse au lieu de diminuer, mais il veillera à ce que ses sujets puissent gagner leur subsistance par leur travail, car « un grand nombre d'habitants *bien nourris* constitue le trésor le plus précieux d'un pays ». « Dans le cours ordinaire des choses, une contrée est incapable de supporter un chiffre de population supérieur à celui que ses produits parviennent à nourrir ».

Dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, nous rencontrons les mêmes tendances, mais également plus ou moins tenues en bride par le souci de la subsistance. Le naturaliste et médecin Becher (1625-1685) né à Spire, qui, au cours d'une existence fort accidentée, séjourna plusieurs années en Autriche et y dédia la seconde édition de son *Politischer Discurs* à l'Empereur en per-

sonne, annonce dans le titre même de son livre que celui-ci a pour objet l'étude des moyens propres à pousser à l'augmentation de la population, mais que cette population doit être bien pourvue (*wie ein Land volkreich und nahrhaft zu machen*). On pourrait dire qu'il a condensé son opinion dans la raison qu'il donne des châtiments que la société inflige aux meurtriers et aux voleurs. « Pourquoi coupe-t-on la tête à un assassin et pourquoi pend-on un voleur? Uniquement parceque le premier amoindrit la *populosité* et que le second amoindrit la subsistance de la communauté ». « Plus une ville est peuplée, écrit-il, plus elle est puissante », toutefois « si dans un état populeux, la subsistance et les moyens de la gagner font défaut, la population, loin d'être utile, deviendra une charge (*Die Leut wären potius oneri quam usui*)... « La première règle ou maxime gouvernementale d'une ville ou d'un État doit être l'alimentation abondante du peuple (*Volkreiche Nahrung*) ». Cette phrase, traduite littéralement, s'agence assez mal; pourtant je la cite, car elle témoigne que Becher n'oubliait pas l'un des deux éléments inévitables du problème à résoudre. Ce même mérite, en somme, appartient à la plupart des caméralistes du XVIIe siècle ; ils constatèrent le dépeuplement causé par la guerre, sans que le désir naturel d'y porter remède les aveuglât et tournât à l'état d'idée fixe ou d'engouement irréfléchi. Tous tiennent plus ou moins compte de ce que au XVIIe siècle, Botero avait appelé la vertu nutritive de la cité [1] ; il n'en sera plus de même un siècle plus tard.

II

Il faut bien se dire que, lorsqu'un puissant courant d'opinion entraîne tout un pays, il serait téméraire d'assimiler l'impulsion à laquelle il cède à une fantasque aberration scientifique : les nations peuvent se tromper tout d'une pièce, mais elles ne cèdent pas à un pur caprice, et leurs erreurs ont des causes profondes, parfois lointaines, que la critique historique a pour mission de démêler et de mettre en relief. Le fait seul des ravages causés au XVIIe siècle par la Guerre de Trente Ans ne suffit pas à expliquer la vogue du *populationisme* allemand au dix-huitième, car les vides qu'elle avait creusés, s'étaient en partie comblés ; en outre, nous venons de constater que les contemporains de cette guerre, pour soucieux qu'ils fussent

[1] On lira avec fruit à leur sujet l'intéressant travail de M. Jolles, (*Ansichten der deutschen Nationaloekonomen im 17ten Jahrhundert*) dans le *Jahrbuch für Nationaloekonomie* de M. Conrad (année 1886).

de voir s'opérer l'œuvre du repeuplement, n'avaient eu garde de passer sous silence les conditions qui seules pouvaient la rendre durable et bienfaisante. L'esprit politique qui anima l'Allemagne au siècle dernier, nous fournira la solution de cette question d'ordre moral autant qu'économique.

Pendant tout le haut Moyen-Age, les pays germaniques avaient été le siège d'une civilisation purement agricole et guerrière ; les routes commerciales partant de Byzance, les contournaient, mais ne les traversaient pas. Lorsque Venise, Pise et Gênes furent devenues les reines de la Méditerranée, une voie commerciale partant de l'Italie et franchissant les Alpes, traversa la Franconie et la Souabe et suivant la vallée du Rhin, fit la fortune des cités échelonnées sur son parcours ; les villes de la Hanse étaient déjà en possession des échanges entre l'Europe occidentale et le bassin de la Baltique. Pendant les derniers siècles du Moyen-Age, toutes ces cités, toutes ces villes jouèrent un rôle brillant dans l'histoire de l'Empire et furent en conflit fréquent avec l'aristocratie territoriale. A partir de la découverte de la route maritime des Indes, le déclin de la puissance commerciale des républiques italiennes entraîna celui des villes impériales du Danube, tandis que la suprématie industrielle et politique du Nord passa d'abord en Angleterre et plus tard en France. De son côté la bourgeoisie patricienne cessait d'avoir voix au chapitre où se débattaient les destinées de la nation, tandis que la Réforme religieuse coupait celle-ci en deux. Lorsque le mouvement de réaction catholique eut reconquis les contrées que baigne le Danube, la scission religieuse fut complète entre le Nord et le Midi plus directement soumis à l'ascendant de la maison d'Autriche. L'ensemble de l'Allemagne nous offre alors le spectacle d'une vaste région où la bourgeoisie paraît avoir perdu jusqu'au souvenir de sa grandeur passée et où toute l'autorité est détenue par la noblesse terrienne groupée autour d'un certain nombre de princes, grands et petits. Ceux-ci se jalousent les uns les autres, ne songent qu'à s'arrondir et fidèles à la règle de conduite de Maximilien I de Bavière, ils vouent tous leurs efforts à s'assurer « une armée, un trésor et des forteresses solides et bien approvisionnées ». La bourgeoisie ne secouera son engourdissement qu'avec Lessing et Goethe : encore son réveil sera-t-il d'abord purement littéraire ; dans l'intervalle, le particularisme princier sera seul vivant et agissant et ce qui lui importera avant tout, ce sera le recrutement de ses soldats et une caisse bien garnie pour subvenir à leur entretien. C'est ce qu'énoncera d'une manière laconique Frédéric-Guillaume Ier de Prusse en exigeant que toute opération se solde invariablement par

un *Plus*, c'est-à-dire par un excédent de recettes ; ce sont les moyens d'arriver à ce double but que s'évertueront à mettre en lumière les caméralistes, qui gravitent autour des cours souveraines.

La science des finances de quelques-uns d'entre eux ne se proposera pas d'autre fin. C'est elle qui, dès 1685, inspire Tenzel, conseiller fiscal de la ville d'Halberstadt ; écrivant sous le pseudonyme de Christianus Teutophilus, il dédie au Grand Electeur sa *Découverte de la Mine d'or de l'Accise* et démontre qu'elle constitue « l'impôt le plus riche, le plus policé, le plus honnête ; un impôt tout à fait indispensable, digne d'un double honneur, puisqu'il grossit les recettes du prince et contribue au peuplement du pays ». Ce dernier résultat nous paraît pour le moins inattendu, mais Tenzel nous l'explique : la « douce » accise se paie volontairement, tandis que la « violente » contribution directe ne rentre que par la force : mieux vaut à son gré un larcin furtif qu'un vol à main armée. Le rendement fiscal de l'Accise dans les Provinces Unies avait mis en ébullition les cervelles des hommes d'Etat et des publicistes ; trois quarts de siècle plus tard, Darjes, professeur à Francfort-sur-l'Oder, rappellera encore que, grâce à l'Accise, « un mendiant rapporte au moins 2 thalers par an au Trésor royal ». Grands admirateurs de Louis XIV, l'idéal universel des Allemands sera, comme le sien, politique et non économique ou plutôt tout le monde administratif subordonnera tout idéal économique quelconque à la réalisation d'un idéal de puissance militaire. Toutefois soyons justes : les deux grands princes de l'époque Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric le Grand comprenaient que celle-ci est inséparable de la prospérité des sujets. Leur âpreté à la recette ne sera pas aveugle et aura pour compensation un emploi judicieux des ressources publiques. Frédéric Guillaume déclarera, par exemple, qu'un relèvement des redevances imposées aux paysans n'offre d'avantages que s'ils continuent à s'acquitter avec la même facilité que par le passé ; son fils ne dira pas comme Louis XIV : « L'Etat, c'est moi », mais bien : « Le Roi est le premier serviteur de l'Etat ».

Pour revenir à notre sujet spécial, il est intéressant de rechercher ce qu'ont pensé de la question de la population Leibnitz et Wolff, les deux philosophes allemands qui feront autorité pendant la période, où nous allons entrer ; n'oublions pas que si l'Allemagne savante a volontiers témoigné à ses princes une déférence allant parfois jusqu'à la servilité, elle a recueilli et médité non moins docilement les enseignements de ses illustres métaphysiciens.

Leibnitz, consulté sur le point de savoir si la Prusse possédait une population suffisante pour rendre son souverain digne de ceindre la couronne royale, exprime l'opinion que la puissance d'un royaume

consiste dans le nombre de ses habitants ; il ajoute en manière d'aphorisme : « *Ubi enim sunt homines, ibi substantiæ et vires* ». Puis il fait observer que plus les hommes sont diligents, travailleurs et riches, plus leur sécurité sera assurée, surtout s'ils s'adonnent aux arts utiles, tels que les manufactures. Wolff qu'on peut considérer comme l'interprète attitré de Leibnitz, est plus circonspect : il lui importe plus d'avoir des sujets vivant à leur aise que des sujets nombreux et à ses yeux il n'y a réellement disette de population que lorsqu'il reste des subsistances disponibles ou que sa faiblesse livre l'Etat sans défense aux convoitises de l'étranger.

Wolff demeura le guide intellectuel de l'Allemagne jusqu'à l'avènement de Kant ; néanmoins les causes politiques que j'ai indiquées plus haut imprimèrent une autre orientation que la sienne aux théories à la mode dans l'entourage des princes. Bielfeld, par exemple, ami de Frédéric le Grand et inspecteur général des Universités prussiennes au début de son règne, auteur d'*Institutions Politiques* écrites en français et publiées en 1760, pose résolûment en axiome que « la proportion entre la quantité de travail qu'on emploie à l'agriculture et la quantité du produit marche toujours en progression égale ». On le voit, nous sommes encore loin de la loi des rendements agriculturaux décroissants. D'autres, plus connus que Bielfeld, s'engagent sur la même route et bien qu'ils se répètent, nous allons les étudier un à un.

Voici d'abord le pieux Süssmilch, le père de la statistique. Déjà dans l'hommage à Frédéric le Grand de son *Ordre divin dans les Variations de l'Espèce Humaine*, il donne au Roi l'assurance que « le peuplement rationnel de l'Etat est pour le prince un devoir primordial » ; dans le cours de son premier volume, il déclare que « ce devoir comprend à lui tout seul presque tous les devoirs du prince ». Mais aussi Dieu n'a-t-il pas par un commandement exprès ordonné aux hommes de remplir la terre ? La Providence entendait d'ailleurs leur laisser la place libre. Aux hommes elle a dit : « Remplissez la terre », les animaux n'ont été invités qu'à s'y multiplier et à s'y mouvoir. Même les oiseaux doivent se contenter de se multiplier, alors que les poissons sont appelés à remplir les eaux de la mer. La restriction mise par le Seigneur à la propagation des animaux terrestres frappe Süssmilch d'admiration ; sans cette restriction, la sauterelle, ce misérable insecte, n'arriverait-elle pas à dévorer le blé et les herbes dont se repaît le bétail destiné à fournir la nourriture au genre humain. « C'est ainsi, conclut Süssmilch, que la sagesse du créateur de la Nature a assigné des limites et des degrés très différents à l'accroissement des animaux sur la terre et dans les

eaux ; ces limites elle les a déterminées en vue du rôle qu'elle réservait à l'humanité. » A ceux qui lui objectent les guerres et la peste, Süssmilch répond qu'il faut uniquement considérer ces fléaux comme des châtiments et non comme des obstacles à l'expansion d'une population surabondante, car si la volonté divine avait été de limiter cette expansion, il lui aurait suffi d'augmenter légèrement le taux de la mortalité moyenne. Il devait être malaisé de discuter avec un homme que la Providence avait laissé pénétrer si avant dans le secret de ses desseins.

Ce n'est pas que la nécessité de maintenir l'équilibre entre le chiffre de la population et la somme des subsistances ne vienne luire par intervalles à l'esprit de Süssmilch ; il y fait une ou deux fois allusion, notamment aux § 97 et § 98 de son chapitre sur la Fécondité conjugale. Toutefois il n'a garde de s'y arrêter et s'étend au contraire avec complaisance sur la mission du prince, tenu de pousser à la multiplication des habitants de ses Etats, de favoriser la prolificité et d'écarter les obstacles opposés aux instincts matrimoniaux de ses sujets. Tout le chapitre X de son livre a pour but de démontrer que le peuplement est une source de prospérité, de sécurité, de puissance et de richesse : les hommes n'ont-ils pas une valeur certaine, puisqu'à Alger un esclave se vend plusieurs centaines d'écus et qu'un planteur, privé par une épidémie de la moitié de ses nègres, perd du coup la moitié de sa fortune ?

Les intérêts de la Caisse publique sont aussi rappelés, et, dans une note ajoutée, dans la 3e édition, au chapitre X, nous voyons reparaître le mendiant de Darjes, mendiant qui, chaque fois qu'il achète un pot de bière ou un peu d'eau-de-vie, rapporte à l'Etat à proportion de ses besoins ; tout, jusqu'au pain qu'il a mendié, est plus ou moins grevé d'impôts.

« Chaque sujet de plus est une conquête nouvelle », s'écrie l'honnête pasteur ; tout Etat qui compte autant d'habitants qu'un Etat de superficie triple, lui est trois fois supérieur en puissance et en sécurité, et le degré d'intelligence et de moralité d'un pays est en raison de la densité de sa population. A ce compte, certaines régions de l'Irlande ont dû singulièrement l'emporter en civilisation sur la Suisse et nos Babylones modernes sont peut-être appelées à étonner le monde par l'éclat de leurs vertus. Carlyle, qui appelait Londres une gigantesque verrue, n'aurait rien compris à l'enthousiasme qu'excitait le spectacle de vastes agglomérations dans l'âme candide du vertueux Süssmilch.

Justi, dont nous allons parler, s'élèverait aussi volontiers au lyrisme pour célébrer les bienfaits de la population, mais l'exis-

tence accidentée qu'il a menée, a dû contribuer à tarir en lui la source des effusions attendries. Né en Thuringe vers 1720, de naissance peut-être illégitime, il semble avoir été soldat dans sa jeunesse et avoir quitté le service militaire dans des conditions peu recommandables. Il fit ses débuts comme auteur vers 1741 et, doué d'une intelligence très vive et très alerte, parvint à se faire nommer professeur de caméralistique et d'éloquence allemande à l'Académie Thérésienne de Vienne; on croit que ses tendances libérales lui valurent l'inimitié des Jésuites. Toujours est-il qu'en 1754, il passa en Saxe, où il fut tour à tour commissaire de police, conseiller des mines, journaliste et professeur. En 1757, on le retrouve inspecteur colonial au Danemark. Puis il partit pour Berlin, où le grand Frédéric le nomma directeur des mines. Après tant de vicissitudes, ce poste n'était pas encore destiné à lui servir de port du salut, car en 1768 il fut destitué, accusé de malversation et renfermé dans la forteresse de Custrin, où il mourut en 1771 en protestant de son innocence. Nonobstant toutes ses tribulations, Justi a beaucoup écrit et sur les sujets les plus divers : les sciences exactes, les lettres, l'esthétique, la philosophie, la métallurgie fournissent indifféremment un aliment à son besoin d'écrire. Il ne se pique pas d'une grande suite dans les idées et tel passage de ses livres est en contradiction avec tel autre, mais son style est net et coulant, il a l'horreur de l'appareil pédantesque des citations savantes, et, le premier, il a eu le mérite de débrouiller l'art confus des vieux caméralistes et leurs indigestes dissertations. Ayant du coup d'œil, de la clarté et de l'ordonnance dans l'esprit, il réussit à séparer la science de la police de la caméralistique proprement dite, résultat auquel ses prédécesseurs n'étaient jamais arrivés.

C'est dans ses *Principes de la police intérieure des Etats* qu'il affirme qu'un pays ne peut jamais être peuplé à l'excès : la population y effectue la mise en culture intérieure qui donne l'âme et la vie à la culture extérieure (*seiner äusserlichen Cultivirung*). Justi admet à la vérité qu'il faut à tout prix développer l'état alimentaire, puisqu'un état alimentaire florissant pousse au peuplement, mais il croit tout aussi fermement que le peuplement pousse au développement de la production alimentaire : ce sont à ses yeux deux aimants qui s'attirent invinciblement. Il recommande d'une manière pressante tous les moyens propres à amener ce peuplement bienfaisant, et, disons-le à son honneur, ne s'arrête pas aux seuls moyens matériels, mais cite expressément la tolérance religieuse, le bon accueil fait aux étrangers qu'il voudrait voir assimiler aux régnicoles, un gouvernement juste et libéral. Non content d'accorder

l'exemption de l'impôt aux pères de sept enfants vivants, il leur allouerait une pension s'ils sont dans l'indigence. Dans tout hospice, « chaque enfant doit être considéré comme une souche précieuse de population future ; loin de réclamer de l'argent ou l'inscription du nom des personnes qui l'apportent, il faudrait leur décerner une honnête récompense ». Cédant à ce même mobile, Justi prêche la petite culture, car les petites exploitations sont travaillées avec plus de soin et rapportent plus, à superficie égale, que les domaines étendus.

Comme les physiocrates, ses contemporains, il considère l'agriculture comme la base et le fondement de la richesse. Il proteste avec force contre l'extension des biens nobles, qui écrasaient les paysans sous le poids d'insupportables corvées. Il est un des premiers qui aient pris en main la cause de leur émancipation.

Par sa connaissance des sujets qu'il aborde et son talent d'exposition méthodique, Justi a exercé autour de lui une influence durable, mais le prophète de l'école populationiste est Sonnenfels, dont les débuts furent aussi difficiles et cahotés que ceux de Justi. Né en Moravie en 1733, fils d'un rabbin berlinois, qui prit le nom de Sonnenfels en se convertissant au catholicisme, soldat dans sa jeunesse, Sonnenfels monta plus haut encore que Justi, puisqu'il fut conseiller aulique et ministre ; si ses dernières années s'écoulèrent dans l'isolement, il sut au moins se garder de la chute profonde où Justi alla s'abîmer. Il s'est surtout fait connaître par l'éclat de son enseignement académique et eut la gloire d'attacher son nom à l'abolition de la torture en Autriche. Son traité *De la Police, de l'Activité économique et des Finances* est resté classique en Autriche jusque vers le milieu de notre siècle. En bonne justice, Justi a pourtant sur Sonnenfels l'avantage de la priorité et de l'originalité, mais Sonnenfels fut un des plus ardents instruments de l'absolutisme libéral de Marie-Thérèse et de Joseph II et une partie de la gloire de ses maîtres a rejailli sur lui. En 1867, on a élevé à l'ancien caporal du régiment Deutschmeister une statue sur le parapet du pont Elisabeth, à Vienne.

Ouvrons le traité *de la Police*; dès les premières pages, nous apprenons que l'expansion de la société humaine a été l'objet primordial et capital des Etats et qu'elle fournit tous les moyens propres à assurer la prospérité générale. La pierre de touche de toute mesure visant le bien public, c'est de se demander : « Est-elle favorable ou contraire au développement de la population » ? Sans doute, les conditions physiques et politiques d'un Etat assignent un maximum à sa population ; la République de Gênes ne comptera

jamais autant d'habitants que le royaume de France; le rocher de Malte ne pourra jamais en nourrir le même nombre que la riche Sicile, mais ces circonstances ne doivent pas empêcher le Sénat de Gênes et l'Ordre des chevaliers de Malte de rechercher tous les moyens de fixer sur leurs territoires le maximum de population qu'ils sont capables de nourrir.

La pierre philosophale, qui changeait tout en or, n'avait pas plus de vertu. En effet, plus s'élève le chiffre de la population, plus sera considérable la force de résistance sur laquelle repose la sécurité extérieure d'un Etat : le principe de la population est donc le principe fondamental de la politique. Plus il y a d'habitants sur le concours duquel le gouvernement peut compter, moins il aura à craindre pour la paix intérieure; le principe de la population est donc le principe fondamental de la police. Plus il y a d'hommes réunis, plus il y aura de besoins à satisfaire, plus les moyens de sustentation seront variés, plus il y aura de bras, plus il y aura de produits de l'agriculture et du travail à échanger avec l'étranger : le principe de la population est donc le principe fondamental de l'Activité Economique. Plus il y a de citoyens contribuant aux dépenses publiques, plus se réduira la part à payer par chacun sans qu'il en résulte de diminution des recettes totales : le principe de la population est donc le principe fondamental de la science des finances (*Grundsätze der Polizei*, vol. 1, pp. 29-32). Mais ces foules, que Sonnenfels voudrait voir sortir de terre, ne doivent pas vivre dans la fainéantise; il faut qu'elles travaillent et que la mendicité soit traquée sans merci : les mendiants oisifs et récalcitrants seront condamnés à travailler aux fortifications les fers aux pieds, comme les forçats ordinaires.

L'idéal serait, pour Sonnenfels, un Etat à la fois fourmilière et garenne, où tous ne songeraient qu'à travailler et à procréer. « Si les facultés et les instincts reproducteurs des deux sexes ne trouvent pas l'occasion de s'exercer à satiété, cela tient à l'existence d'obstacles qu'il est du devoir d'un gouvernement éclairé de découvrir et d'écarter ».

Les moyens pratiques que Sonnenfels a imaginés et qu'il a énumérés, ne se distinguent pourtant pas par l'originalité. Il supprime la peine du bannissement, peut-être même la peine de mort. Il veut contraindre les pères de famille à fournir une dot à leurs fils en âge de se marier. Il recommande la fondation de Maternités, où l'on remettra à chaque femme une somme de 10 écus en récompense du cadeau qu'elle a fait à l'Etat. Les hospices d'Enfants Trouvés sont aussi l'objet de toute sa sollicitude et il réagit de toutes ses forces contre la tache originelle que le préjugé imprime aux enfants

illégitimes. Du reste, Sonnenfels est relativement modéré sous ce rapport, si on le compare à Pfeifer, professeur de sciences économiques et camérales à Mayence, qui préconisait les unions temporaires, l'organisation du concubinat et la polygamie, de façon qu'un paysan marié et employant trois servantes pût élever ces dernières au rang d'épouses. A la fin des guerres de l'Empire, Lips, professeur à Marbourg, propose encore de créer une noblesse à base populationiste et de conférer des titres gradués suivant le nombre d'hommes auxquels le titulaire procurait la subsistance : il eût suffi d'employer 50 ouvriers pour devenir gentilhomme.

De la manie, on était tombé dans la frénésie, et tous ces écrivains auraient pu, en guise d'enseigne, inscrire en tête de leurs livres la phrase de Frédéric-le-Grand écrivant à Voltaire : « Je regarde les hommes comme une horde de cerfs dans le parc d'un grand seigneur; ils n'ont d'autres fonctions que de peupler et de remplir l'enclos. » Le malin correspondant de Sa Majesté prussienne était, semble-t-il, plus clairvoyant et d'autant plus humain, lui qui écrivait dans son *Dictionnaire philosophique* (article *Population*) : « Le point principal n'est point d'avoir du superflu en hommes, mais de rendre ce que nous en avons le moins malheureux qu'il est possible. »

III

Le lecteur n'aura pas manqué d'être frappé par les nombreux points de contact entre les théories des écrivains que nous venons de rapidement analyser, et celles de l'*Ami des hommes*. Parfois l'analogie est complète. La *culture intérieure et extérieure* de Justi correspond exactement à la *vivification intérieure et extérieure* de Mirabeau ; la prime que Mirabeau et Sonnenfels voudraient allouer à toute femme indigente ayant fait ses couches dans une Maternité, est la même ; chez les Allemands et chez le Français éclatent les mêmes dithyrambes en l'honneur de la population, et les mêmes anathèmes contre le luxe. Mais Mirabeau, animé de sentiments plus libéraux, repousse une politique gouvernementale tracassière ; il ne sacrifie pas à des ambitions de sergent recruteur, ni à une avidité fiscale toujours aux aguets, et malgré son effervescence et sa fougue, il n'oublie pas que *la mesure de la subsistance est celle de la population* : c'est même ce qu'il appelle avec raison le grand et unique axiome en cette matière.

Comme la vérité ne perd jamais entièrement ses droits, et qu'il se trouve toujours quelques hommes de sens rassis pour crier : *casse-cou!* à la foule des entraînés et des illuminés, une ou deux voix s'éle-

vèrent en Allemagne pour protester contre ce que l'un des protestataires, Justus Möser (1720-1794) a désigné du nom caractéristique de philosophie de haras (*eine Gaulsphilosophie*). Magistrat hanovrien intègre, historien et publiciste érudit, observateur sympathique des mœurs populaires, Möser a volontiers recours, dans ses *Patriotische Phantasien* (*Fantaisies Patriotiques*), à une ironie douce et voilée ; c'est un conservateur libéral ne repoussant pas les réformes, mais les voulant graduelles et en harmonie avec le milieu où elles doivent être introduites ; les déclarations sur les droits naturels le laissent froid, mais il n'est pas systématiquement hostile aux mesures propres à améliorer le sort de ses concitoyens. « Nous vivons dans un monde singulier, écrit-il dans les *Doléances d'un gentilhomme du diocèse d'Osnabrück*. Nos puissants seigneurs, grands destructeurs de l'espèce humaine, ne rêvent plus que population, et un de ces jours on nous proposera un système philosophique, où l'accroissement sans frein du nombre des hommes sera présenté comme le suprême hommage à rendre à la Divinité, le tout en vue d'élever un innombrable troupeau de bétail humain, qu'ils pourront ensuite pousser à l'abattoir. Cependant, la population seule ne peut pas pourvoir à tout : nous élevons de la sorte des mendiants et des voleurs... Dans la Frise-Orientale, il naît plus de veaux que d'enfants, et les gens ne s'en trouvent que mieux. » A vrai dire, le gentilhomme d'Osnabrück, dans la bouche duquel Möser place ces paroles, est entiché d'un respect chagrin pour les usages du bon vieux temps, mais ses raisonnements terre-à-terre ne sont pas dépourvus de sagesse et méritent d'être opposés aux envolées lyriques d'un Justi et d'un Sonnenfels, comme aux dévotes homélies de Süssmilch. Dans une lettre sur l'*Inoculation de la vaccine*, Möser dira avec une ironie plus amère : « Nos médecins conservent en vie une foule de gens, qui devront naturellement mourir de faim le jour où le monde sera trop rempli. Si l'on érige tous les établissements médicaux que projette la bienfaisance de notre siècle, on verra errer partout des parents avec leurs enfants, les enfants de leurs enfants et leurs arrière-petits enfants ; ils finiront par tuer et par assassiner pour se ménager l'espace de vivre sur la terre ». Reprenant la même pensée et l'exprimant en termes moins crûs, Schlözer, professeur à Göttingue, signalera le même danger : « Depuis vingt ans, retentit partout le cri : Population ! Les événements se sont chargés de nous enseigner que, comme tous les principes politiques, ce principe a des bornes. Il n'en va pas de même dans les régions désertes ou à demi-désertes, et dans celles où le niveau de la population tend à déborder. Il faut avoir l'œil à la fois sur la population

et sur les vivres : c'est la mission particulière du gouvernement. Le pain fait toujours des hommes, mais les hommes ne parviennent pas toujours à avoir du pain ».

C'est que les gouvernements allemands, auxquels, suivant une tradition constante, Schlözer adresse son appel, ne s'étaient pas fait faute d'imiter les gouvernements de France et d'Espagne ; plusieurs avaient levé un impôt sur les célibataires, encouragé l'immigration étrangère ou essayé d'arrêter le passage à l'étranger de leurs sujets. Frédéric le Grand avait abrégé les délais au bout desquels il devait être permis aux veufs et aux veuves de se remarier ; son père avait menacé de mort tout agent d'émigration qui pousserait un paysan à s'expatrier. Moins impitoyable, un édit impérial de 1768 frappait encore de peines corporelles ces mêmes agents, leurs émissaires et leurs complices ; dans la plupart des territoires, l'émigration était absolument interdite.

Cependant la réalité se charge de faire la leçon aux théories les plus acclamées, et en dépit de tout ce qu'on avait doctoralement professé dans les chaires universitaires, on finit par s'apercevoir que les mendiants coûtent plus qu'ils ne rapportent. De tout temps, les administrations locales, mieux en contact que les cours avec la vie journalière, ne s'étaient que médiocrement souciées de voir grossir le nombre de leurs indigents, et s'étaient efforcées de prévenir les unions imprévoyantes. Les besoins du recrutement militaire avaient aussi parfois contribué à faire interdire les unions précoces. Il en était résulté une législation très restrictive, qui fut à la vérité abrogée partout (sauf en Bavière) pendant les premières années de notre siècle, mais qui ne tarda pas à être remise en vigueur, en premier lieu dans le Wurtemberg. L'exemple gagna de proche en proche, et seuls des grands États, la Prusse et le royaume de Saxe n'entrèrent pas dans cette voie. Comme d'ailleurs le diable n'abdique jamais, une recrudescence notable des naissances illégitimes a été le corollaire constant de la restriction légale du droit au mariage.

Si Möser et Schlözer ont prêché dans le désert, l'Allemagne savante s'est depuis montrée accessible aux représentations de Malthus, et c'est même en Allemagne qu'on a mis en avant les mesures anti-populationistes les plus extrêmes et les plus incompatibles avec le respect dû à la personne humaine. En 1827, le médecin Weinhold, dans un travail sur l'excès de la population dans l'Europe centrale (*Von der Uberbevölkerung in Mittel Europa*) réclamait l'infibulation, à partir de la quatorzième année, des individus du sexe mâle qui ne justifieraient pas des moyens de faire face aux

frais d'éducation d'un enfant légitime ou illégitime ; la fibule dûment plombée ne devait être enlevée que lorsque son porteur serait arrivé à meilleure fortune, et quant aux malheureux victimes d'un destin obstinément hostile, ils y demeuraient condamnés à perpétuité. Peut-être faudra-t-il revenir à ce cadenas de chasteté, lorsque l'État collectiviste de l'avenir aura délivré la jeunesse des deux sexes du souci d'entretenir leur progéniture éventuelle, et lorsque, suivant l'explication un peu confuse de Karl Max, la loi de la population aura cessé d'être « la proportion entre le travail rétribué et le travail non rétribué d'une même population de travailleurs ». En attendant que luise l'aube de cette ère de délivrance, quelques socialistes allemands assez clairsemés [1], il est vrai, sans demander qu'on ait recours à la mesure féroce proposée par le Dr Weinhold, n'ont pas cru que Malthus, « ce valet des intérêts conservateurs », comme l'appelle Marx, avait sans raison fait entendre des conseils de prudence. Il nous suffira de citer Marlo (Winkelblech) qui, dans ses *Recherches sur l'Organisation du Travail ou Système d'Économie Universelle* (1858) déclare sans ambages que « la question de la population est la plus importante de toutes les questions économiques », et loue Malthus d'avoir osé éclairer le genre humain sur « la plus amère de toutes les vérités, c'est-à-dire la malédiction inhérente à la fécondité ».

Si dans son *Histoire critique de l'Economie politique et du Socialisme* (1871). Dühring traite la doctrine de Malthus « d'erreur aussi ancienne que le monde », et Malthus lui-même de « type odieux d'un caractère radicalement inhumain », Kautsky, qui n'a cependant qu'une médiocre estime pour la personne et la valeur scientifique de Malthus, ne méconnaît pas le caractère sérieux du problème que lui-même il agite dans son livre sur *l'Influence exercée par l'Accroissement de la Population sur les Progrès de la Société.*

Si du camp socialiste, nous passons dans le camp de l'économie politique universitaire, nous constatons une adhésion presque unanime aux idées de Malthus : il y a quarante ans que Roscher a écrit dans la première édition de ses *Principes d'économie nationale* : « Celui qui met au monde un enfant, sachant qu'il n'a pas de quoi le nourrir, commet un crime contre la société, et commet un crime plus grave encore vis-à-vis de son pauvre enfant ».

---

[1] Voir à leur sujet Henri Soetbeer. *Die Stellung der Socialisten zur Malthusschen Bevokerungslehre*. Berlin, 1886.

M. Rümelin, qui a fait de cette question l'objet de ses études spéciales, maintient que « si les fondements statistiques et psychologiques de la théorie de Malthus sont vulnérables par endroits, ils sont dans leur ensemble inattaquables et d'une évidence qui s'impose ». Enfin M. Wagner, qu'on pourrait appeler le coryphée de la science économique contemporaine en Allemagne, consacre dans sa *Grundlegung der politischen Oekonomie* un chapitre de deux cents pages à examiner le problème sous toutes ses faces, et conclut « qu'au point de vue des choses essentielles, Robert Malthus n'a pas cessé d'avoir raison ». (*Robert Malthus behaelsomit in allem Wesentlichen Recht*). Cette phrase est imprimée en caractères qui la font ressortir.

Quant à nous, riverains de la Seine ou de la Loire, du Rhône ou de la Garonne, que dire et que penser ? Croirons-nous, avec l'Anglais Doubleday, que le genre humain est comme les poiriers qui, si le jardinier met trop de fumier autour des racines, s'abstiennent de porter des fleurs et des fruits ? Ou bien, prêtant l'oreille à un illustre compatriote de Doubleday, nous flatterons-nous de l'espoir d'être arrivés au terme de développement intellectuel où, d'après M. Herbert Spencer, les progrès de l'individuation font tort à l'activité de la procréation ? Une telle présomption serait téméraire; peut-être ferons-nous mieux de nous remémorer certains vers d'Horace, et de répéter avec lui :

« *Est modus in rebus, sunt certi denique fines,*
Quos ultra citraque nequit consistere rectum. »

Bien que formulé par un célibataire impénitent, ce conseil n'est jamais déplacé ; il s'applique à toutes les exagérations, et son Excellence von Sonnenfels aurait pu, elle aussi, en faire son profit, et mettre une sourdine à l'explosion de son enthousiasme exubérant.

E. Castelot.

MOUVEMENT AGRICOLE

Insectes nuisibles. — *Cecidomya tritici.* — Époque de son apparition. — Dépose ses œufs dans les fleurs du froment. — Refuge des larves. — Parasite de l'insecte. — Alternance des cultures. — *Cecidomya destructor.* — La *mouche de Hesse.* — Mœurs de cet insecte. — Deux générations dans l'année. — Eclosion des œufs. — Installation des larves. — Lésions subies par les plantes envahies. — Moyens préconisés pour lutter contre cette Cécidomye. — Incendie des chaumes. — Alternance des cultures. — Semailles tardives. — Choix d'une variété à paille dure. — Terre bien fumée. — Cet insecte attaque plusieurs espèces de céréales. — Parasite de la Cécidomye destructive. — Le *Piétin du blé.* — Produit par l'Ophiobolus graminis. — Attaque les racines et les entre-nœuds inférieurs. — Lésions occasionnées par le parasite. — Observations de M. Scribaux sur le développement de l'ophiobolus. — Moyens proposés pour le combattre. — Incendie des chaumes. — Emploi de dissolutions étendues de divers sels employés avec succès contre les végétations cryptogamiques. — Variétés de blés précoces. — Terres bien travaillées et largement fumées. — Destruction des mauvaises herbes sur lesquelles le champignon vit en parasite. — *Entretien des prairies naturelles.* — Insuffisance des engrais. — Epuisement subi par les prairies. — La production du lait. — Développement des jeunes animaux. — Vente de l'herbe transformée en foin. — Réparation nécessaire. — Insuffisance des fumiers. — Emploi des déjections liquides associées aux phosphates. — Préparation des composts. — Emploi des engrais commerciaux. — Moment opportun pour leur application. — Engrais favorables aux légumineuses et aux graminées. — Augmentation remarquable des produits par l'application des engrais. — Expériences de Lawes et Gilbert. — Restauration des prairies permanentes par le choix des engrais. — Opportunité du défrichement des prairies. — Surface occupée par les prairies permanentes. — Leur produit. — *Les pulpes de betteraves des sucreries et des distilleries.* — Extrêmement aqueuses, elles ne peuvent être employées que dans le voisinage des usines. — Conservation en silos. — Perte par la fermentation. — Altérations qu'elles peuvent éprouver. — Moisissures. — Fermentation alcoolique. — Invasion microbienne. — Maladie de la pulpe. — Dessiccation des pulpes. — Analyses de pulpes séchées. — Avantages qu'elles présentent. — Leur pouvoir d'absorption pour l'eau. — Précaution à prendre dans leur emploi. — *Conservation des fumiers.* — Pertes d'azote. — Agents chimiques. — Leur insuffisance. — Agents physiques.

Le genre *Cecidomye* renferme deux espèces nuisibles aux cé-

réales. L'une s'attaque au grain, l'autre au chaume. La première a reçu des entomologistes le nom de *Cecidomya tritici*; la dernière celui de *Cecidomya destructor*. Les dommages occasionnés par ces insectes, qui appartiennent à l'ordre des diptères, sont dus à leurs larves. On les a signalés en France depuis assez longtemps déjà, mais, dans ces derniers temps, la cécidomye destructrice s'est montrée dans un grand nombre de départements et semble vouloir s'y propager d'une façon inquiétante. Aussi nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur fournir quelques renseignements sur les habitudes de ces petits ennemis si dangereux.

Le Dr Candèze, qui a observé la *Cécidomye du froment* (C. tritici) donne, dans le *Livre de la ferme et des maisons de campagne* de feu P. Joigneaux, des renseignements précis sur les mœurs de cet insecte qui est de couleur jaune. L'abdomen de la femelle est pourvu d'une tarière creuse qui lui permet d'introduire ses œufs dans les endroits où, au moment de leur éclosion, les larves ont la certitude de trouver les matériaux nécessaires à leur développement. L'insecte fait son apparition au mois de juin, à l'époque de l'épiage du froment. L'accouplement s'effectue aussitôt et dès que l'épi se montre. Avant que les épillets soient défleuris, car alors le grain a déjà acquis trop de consistance pour pouvoir être entamé par la larve, la femelle y dépose une douzaine d'œufs dont l'éclosion a lieu au bout de quelques jours. Aussitôt nées, les larves attaquent les parties essentielles de la fleur et, conséquemment, détruisent le grain.

Vers le commencement de juillet ou d'août, dit le Dr Candèze, les larves ayant acquis leur entier développement, quittent l'épi et se laissent choir sur le sol où elles s'enterrent pour passer l'hiver et y séjourner jusqu'au moment où elles se transforment en insecte parfait.

La cécidomye du froment compte heureusement un ennemi dans la classe même des insectes. C'est un petit ichneumonide qui a reçu le nom de *Psylla boscii* et qui introduit ses œufs dans la larve qui fera périr en vivant aux dépens de sa propre substance.

On ne connaît pas de moyen de destruction de cet insecte, mais on a remarqué qu'il est très délicat et se déplace difficilement. Il importe donc de ne pas répéter la culture du froment dans un champ qui a été envahi par le petit diptère. Aussi bien, une pareille succession est toujours une pratique défectueuse.

La *Cécidomye destructrice* observée d'abord en Allemagne et aux États-Unis où elle a causé de grands dommages, commence à préoccuper sérieusement les cultivateurs français, et, dans le courant de

l'année dernière, de nombreuses communications relatant des dégâts dus à ce diptère, ont été faites à la Société nationale d'agriculture. A cette occasion, M. Laboulbène a donné sur cet insecte, appelé *mouche de Hesse* par les Américains, des renseignements fort intéressants que nous allons résumer.

La *Cecidomia destructor* donne annuellement deux générations. Les insectes adultes sont de couleur brune plus ou moins foncée. Ils font leur apparition depuis avril jusqu'en mai, suivant que la température est plus ou moins propice, et ne vivent que quelques jours. La tarière des femelles est très longue et douée d'une grande mobilité. On prétend qu'elles peuvent pondre de 80 à 100 œufs ! et les placent par groupes de 2 à 6, à 8 et jusqu'à 10 sur les nervures médianes des feuilles. L'éclosion des larves est très prompte et dès leur naissance elles s'insinuent entre la gaine des feuilles et le chaume et vont se fixer au-dessus des premiers nœuds et, parfois même, à la base de la tige. Vers la fin d'août ou en septembre, les cécidomyes arrivées à l'état parfait, pondent et fournissent des larves avant l'hiver. La couleur de celles-ci est brune, plus ou moins foncée et très luisante. L'enveloppe luisante brune n'est pas la peau de la larve simplement durcie. Elle résulte d'une sécrétion surajoutée enkystant et la larve et, plus tard, la nymphe incluse. Cet enduit protecteur préserve l'insecte des fluctuations atmosphériques et le protège contre les intempéries. Les larves installées à la base des chaumes se nourrissant aux dépens des sucs destinés à nourrir la plante, doivent nécessairement l'affaiblir ; aux points envahis, le tissu des tiges est endommagé, aussi perdent-elles de leur consistance et se plient-elles ou se cassent sous l'action des vents et la pluie, ce qui nuit infailliblement à la nutrition de l'épi.

On a conseillé, pour arrêter la propagation de cet insecte, d'incendier les chaumes après la moisson. M. Laboulbène recommande d'enfouir les chaumes par des labours profonds suivis de roulages énergiques, et, surtout, d'éviter soigneusement de cultiver blé sur blé. Cette espèce, comme la précédente, ne volant pas au loin, les larves sont exposées à périr, si elles ne trouvent pas des plantes appropriées à leurs besoins dans le voisinage du champ où elles ont pris naissance.

« Comme la deuxième génération des cécidomyes peut éclore en septembre et octobre, dit M. Laboulbène, les semis faits tardivement seront moins exposés aux pontes des femelles. Enfin, le choix pour semence d'une variété à paille forte et dure, devra être préféré, les larves ayant besoin surtout d'une tige succulente et molle. Il importe aussi de bien fumer la terre pour avoir des plantes plus vigoureuses et plus résistantes. »

Le froment n'est pas la seule céréale exposée aux atteintes de la *Cecidomya destructor;* ce diptère attaque également l'orge, le seigle et même l'avoine d'après de récentes observations. En Amérique, on a reconnu que son principal parasite est le *Semiotellus destructor.*

*
* *

Le froment est encore sujet à une autre maladie qui affecte le chaume mais à laquelle les insectes ne prennent aucune part. Connue dans les environs de Paris sous le nom de *maladie du pied ou Piétin du blé*, elle a été, de la part de M. Prillieux, l'objet d'une étude attentive et ce savant a reconnu qu'elle était due à *l'Ophiobolus graminis* qui a été observé sur le chiendent et diverses graminées en Italie par Saccardo. Le champignon attaque les racines et les entre-nœuds inférieurs de la tige qui se couvrent alors de plaques noires. « L'examen microscopique, dit M. Prillieux, montre que non seulement l'épiderme et les tissus sous-jacents correspondant aux plaques noires, mais encore les parties profondes et particulièrement libériennes et vasculaires, sont altérés et brunis, et, de plus, que tous ces tissus sont envahis par le mycelium d'un champignon dont les filaments traversent les parois brunies des cellules et se ramifient à leur intérieur. Les vaisseaux particulièrement en sont maintes fois en partie remplis. » La partie de la tige envahie par le mycelium du parasite devient fragile et se casse facilement au niveau du sol, aussi les plantes attaquées mûrissent-elles prématurément et ne fournissent que des grains imparfaits.

D'après les observations de M. Prillieux, les organes reproducteurs du champignon ne se montrent pas au moment de la moisson ; les spores ne prennent leur complet développement que pendant l'hiver.

La maladie ayant fait son apparition, en 1889, dans les cultures expérimentales installées à Joinville-le-Pont sur les terres de l'Institut agronomique, a fourni à M. Scribaux l'occasion de faire, sur le développement du parasite et les moyens de le combattre, de précieuses observations. Il a d'abord constaté que l'incendie des chaumes, qui avait été préconisé pour la destruction du parasite, était complètement dénué d'efficacité. D'autre part, les arrosages du sol au moyen de dissolutions étendues de sulfate de fer, de sulfate de cuivre et d'acide sulfurique ont donné des résultats plus nuisibles qu'utiles. Mais M. Scribaux a reconnu que le Piétin s'attaque aux variétés de blés précoces, et, au surplus, que c'est dans les terres fertilisées par l'emploi judicieux des engrais que les récoltes résistent le mieux. Aussi conclut-il que la lutte contre cette affection ne réclame pas de traitement spécial. « C'est en travaillant convenable-

ment les terres, dit-il, et en les fumant largement, qu'on se rendra maître de la maladie. Et, ajoute-t-il, si la nature du sol et celle du climat n'est pas un obstacle à l'emploi des variétés tardives telles que le froment de Hallett, le Goldendrop, le froment à épi carré, etc. c'est à ces variétés qu'on donnera la préférence. » On devra également, bien entendu, veiller à la destruction des mauvaises herbes dans les emblavures de froment puisque l'*Ophiobolus graminis* vit en parasite sur différentes espèces de graminées.

*
* *

Dans notre dernière revue nous avons fait allusion à une opinion qui trouve crédit encore aujourd'hui auprès de beaucoup de cultivateur et qui attribue aux prairies naturelles le privilège de donner des produits durables sans recevoir périodiquement, sous forme d'engrais, la compensation que l'on accorde toujours aux terres arables. Ceux qui partagent cette croyance ne donnent naturellement que peu ou point d'engrais aux prairies, estimant que celles-ci ont précisément pour rôle d'en fournir aux sols en culture. Un pareil préjugé influe nécessairement de la manière la plus fâcheuse sur le rendement des herbages soit qu'on les exploite par le fauchage ou par le pâturage, surtout lorsque le pâturage est livré au jeune bétail ou aux vaches laitières. En effet, n'est-ce pas dans l'herbe des prairies que les jeunes animaux prennent les éléments qui se fixent dans leur organisme pour assurer leur croissance et les vaches laitières les matériaux indispensables à l'élaboration du lait ?

Le lait contient par litre, en moyenne :

Azote	6 gr.	4
Acide phosphorique. . . .	1	9
Potasse	1	7

De sorte qu'une ferme nourrissant un troupeau de 25 vaches donnant annuellement 2.500 litres de lait entièrement vendu, exporterait chaque année 400 kilogrammes d'azote, 106 kilogrammes de potasse et plus de 118 kilogrammes d'acide phosphorique. Quant à l'élevage, il donne naturellement lieu à une fixation importante d'acide phosphorique nécessaire à la constitution des organes et, notamment, de la charpente osseuse.

Un veau, par 100 kilogrammes de poids vif, contient :

Azote.	2 kg.	500
Acide phosphorique.	1	350
Potasse	0	240

Un bœuf demi-gras, par 100 kilogrammes, renferme :

Azote	2 kg.	660
Acide phosphorique	1	860
Potasse	0	170

De sorte qu'un bœuf de 800 kilogrammes exporte de la ferme lors de la vente :

Azote.	21 kg.	280
Acide phosphorique.	14	880
Potasse.	1	360

Mais l'épuisement acquiert surtout une grande importance quand l'herbe, au lieu d'être consommée sur place, est transformée en foin pour être vendue ou consommée à la ferme. Tout est alors enlevé sans compensation, si l'on ne restitue rien à la prairie au moyen d'engrais appropriés. Pour donner une idée de la perte que peut éprouver une prairie soumise au fauchage, supposons qu'elle donne annuellement 3.000 kilogrammes de foin par hectare. D'après les tables de Wolff, le foin des prairies renferme, en moyenne, 5,98 0/0 de matières minérales qui contiennent 1 60 0/0 de potasse et 0,43 0/0 d'acide phosphorique. D'après ces données, les 3.000 kilogrammes de foin fourniront 179 k. 4 de cendres dans la composition desquelles la potasse entre pour 48 kilogrammes et l'acide phosphorique pour 12 k. 9. Au surplus, le foin contenant, en moyenne, 1,55 0/0 d'azote, la récolte en enlèvera 46 k. 5 à la prairie.

Les plantes qui peuplent nos prairies permanentes ont donc les mêmes besoins que celles qui figurent dans nos assolements et l'on ne peut en obtenir des rendements abondants qu à la condition de leur appliquer le même traitement, c'est-à-dire en leur donnant des engrais en proportions suffisantes pour combler le prélèvement des récoltes annuelles.

On ne manquera probablement pas de nous objecter que les fumiers n'étant pas même suffisants pour pourvoir aux exigences des terres en culture, il n'est guère permis d'en distraire une partie au profit des prairies. Nous ne contestons pas cette insuffisance, mais il n'en est pas moins vrai que celles-ci s'appauvrissent de tout ce que gagnent les terres cultivées. Aussi bien, le fumier n'est pas indispensable pour soutenir et même augmenter les produits des herbages. D'autres engrais peuvent le suppléer avec avantage.

D'abord, dans certaines situations, on peut utiliser avec grand avantage les déjections liquides du betail soigneusement recueillies dans les exploitations rurales bien administrées. Cet engrais appliqué

aux prairies est des plus efficaces. Seulement, comme les urines des herbivores sont pauvres en acide phosphorique, il faut les compléter par l'application de phosphates.

Les composts préparés au moyen de matières terreuses et de débris organiques stratifiés auxquels on ajoute avantageusement des cendres de bois, des phosphates, des sels de potasse, le tout arrosé de purin, constituent un des engrais les plus précieux pour les herbages. Uniformément répartis sur sa surface des prairies, ils font l'objet d'un véritable limonage, et tout en augmentant la densité de l'herbe, ils en accroissent les rendements.

Quand la terre destinée à recevoir le compost manque de calcaire, on aura soin, bien entendu, de faire entrer dans la confection soit de la chaux, soit de la marne.

Les rapures de corne, les déchets de laine, la colombine, la suie, les cendres de bois, les débris de démolitions, agissent aussi très efficacement sur les prairies. Au surplus, les phosphates, les sels de potasse, les nitrates, les sels ammoniacaux fournissent les auxiliaires précieux qui nous permettent de soutenir la production des herbages sans le secours de fumiers, si on les applique en temps opportun. Il faut ne pas perdre de vue que le concours de l'humidité est absolument indispensable à leur action. Les phosphates, de même que les sels de potasse, peuvent s'appliquer avant l'hiver, notamment dans les terres argileuses. Quant aux sels ammoniacaux et aux nitrates, il convient généralement de ne les répandre que vers la fin de la mauvaise saison ou le commencement du printemps ; leur application prématurée donne lieu à des pertes importantes en matières azotées.

Lawes et Gilbert ont fait, à Rothamsted en Angleterre, sur les prairies permanentes, des expériences fort instructives au moyen de diverses espèces d'engrais. Afin de bien préciser l'influence exercée par les différentes matières employées, leurs essais ont été entrepris dans des conditions aussi uniformes que possible et les rendements toujours comparés à ceux qui avaient été obtenus sans engrais. Ces expériences, poursuivies pendant plus de trente années, ont fourni à la pratique des renseignements du plus haut prix. Elles ont été faites au moyen de sels ammoniacaux, de nitrates, de superphosphates, de sels de potasse, de fumiers, etc. Voici quelques chiffres empruntés aux nombreux mémoires publiés par ces savants expérimentateurs et qui représentent la moyenne d'un grand nombre d'années. Ces chiffres se rapportent à l'hectare :

Sans engrais	3.164	kilogr.
Sulfate et chlorhydrate d'ammoniaque	4.168	»
Nitrate de soude	4.264	»
Superphosphate de chaux	3.546	»
Mélange de superphosphate de chaux, de sulfates de potasse, de soude et de magnésie	4.392	»
Mélange de superphosphate de chaux, de sulfates de potasse, de soude, de magnésie et de sels ammoniacaux	7.125	»
Mélange de superphosphate de chaux, de sulfate de potasse, de soude, de magnésie et de nitrate de soude	6.482	»
35.000 kilogrammes de fumier de ferme	5.352	»
35.000 kilogrammes de fumier de ferme et sels ammoniacaux.	6.128	»

Ces résultats montrent d'abord que, *dans les conditions* où Lawes et Gilbert *ont entrepris leurs essais*, les produits maxima n'ont été obtenus que par l'association des matières azotées, de l'acide phosphorique, de la chaux et de la potasse, et, d'autre part, qu'il a suffi d'appliquer ces engrais à doses convenables pour doubler et au-delà les produits de la prairie.

Ces belles expériences ont, au surplus, mis en lumière un fait inattendu et qui mérite toute l'attention des praticiens. Elles ont démontré, en effet, non seulement qu'il est facile d'augmenter les rendements par les engrais, ce qui n'a absolument rien de surprenant, mais encore que l'on peut, par le choix des matières fertilisantes, modifier la composition de la flore de la prairie et le nombre des espèces.

Ainsi, sur 100 espèces, d'après un classement effectué en 1872, la prairie qui n'avait pas reçu d'engrais comptait 62 graminées, 8 légumineuses et 30 espèces appartenant à d'autres familles végétales. La parcelle amendée avec le superphosphate et les sels de potasse, de soude et de magnésie comprenait 55 0/0 de graminées, 26 de légumineuses et 19 autres espèces. Ce mélange a donc provoqué la multiplication des plantes légumineuses. Mais, en y introduisant des matières azotées, la végétation a subi de grandes modifications. En effet, le lot auquel on a appliqué cette espèce de fumure offrait 95,5 0/0 de graminées, 0,01 de légumineuses et 7,49 d'espèces appartenant à diverses familles. Les plantes légumineuses s'en trouvaient donc à peu près complètement exclues.

Ces faits nous fournissent un précieux enseignement, car ils nous apprennent que, par le choix des engrais, on peut modifier la composition du gazon et, en outre, que le moyen le plus sûr d'améliorer les herbages consiste à les fumer convenablement. Dans maintes circonstances où, pour restaurer les vieilles prairies, on a recours au

défrichement, on pourrait, à coup sûr, les améliorer sans recourir à ce moyen extrême. Le mauvais état du gazonnement est dû, la plupart du temps, à la pauvreté du sol, et, en pareille occurrence, les engrais doivent suffire : à notre avis, on ne doit se décider à défricher les prairies permanentes qu'après avoir épuisé tous les autres moyens.

Nous insistons sur ce sujet, parce qu'il a, pour la France, une importance capitale. En effet, les documents statistiques publiés en 1894 assignent aux prés naturels et herbages une étendue de 5.255.981 hectares. Il est difficile d'estimer le produit de ces terrains enherbés, parce qu'une partie est soumise au pâturage. Quoi qu'il en soit, le recensement de 1891 leur assigne un produit de 3.129 kilogs par hectare, regain non compris [1]. Eh bien, admettons que l'on réussisse, par un traitement mieux entendu, à augmenter ce produit de 2 à 300 kilos par hectare — et cet accroissement n'a, assurément, rien d'exagéré — et l'on pourra se faire une idée du supplément de fourrage dont les cultivateurs disposeront pour la nourriture de leurs troupeaux.

*
* *

Les fabriques de sucre et les distilleries où l'on utilise la betterave fournissent aux cultivateurs de précieux résidus pour l'alimentation de leur bétail. Malheureusement, ces résidus présentent un grave inconvénient, dû à l'énorme quantité d'eau qu'ils contiennent, aussi ne peuvent-ils guère être utilisés que par les fermes situées dans le voisinage des usines. Les exploitations rurales éloignées des centres de production doivent renoncer à l'emploi des pulpes à cause des frais qu'occasionnerait leur transport. En effet, la quantité d'eau qu'elles retiennent et qui varie avec le procédé de fabrication, est considérable; elle dépasse parfois 90 0/0, sans compter que les énergiques pressions auxquelles elles sont soumises leur fait perdre une partie de leurs éléments nutritifs.

Fournis en abondance en quelques mois, ces résidus ne peuvent être consommés au fur et à mesure que les fabriques les produisent et l'on est obligé de les emmagasiner. L'ensilage, jusque dans ces dernières années, était le procédé généralement adopté. Malheureusement, les pulpes sont des matières extrêmement fermentescibles et quelque bien fait que soit l'emmagasinage, elles perdent toujours des

---

[1] Nous ne donnons pas le rendement renseigné par la dernière statistique agricole, attendu qu'il se rapporte à l'année 1893 qui, comme on sait, a été désastreuse pour la production fourragère.

éléments utiles pendant leur séjour dans le silo. Au surplus, elles sont exposées à des altérations qui rendent leur consommation dangereuse. Elles peuvent se couvrir de moisissures ou subir la fermentation alcoolique, et, parfois, elles sont envahies par des microbes et provoquent alors chez les bœufs et les moutons, la *maladie de la pulpe* [1].

Ce mode de conservation n'est donc pas sans danger, aussi a-t-on cherché à y remédier et, il y a quelques années, en Allemagne, on a eu l'idée de débarrasser les pulpes de leur excès d'eau en les soumettant à une évaporation énergique. Après diverses tentatives, les efforts poursuivis dans cette voie ont eu un plein succès et les fours imaginés par MM. Buttner et Meyer donnent des résultats entièrement satisfaisants ; aussi l'usage des pulpes desséchées se répand dans les campagnes et il est probable, que dans un avenir peu éloigné, elles remplaceront les pulpes aqueuses.

M. Petermann ayant eu l'occasion d'analyser deux échantillons de ces pulpes recueillis dans une fabrique de sucre en 1890, leur a trouvé la composition suivante :

	I	II	Moyennes
Eau	10,44	12,14	11,29
Matières grasses	0,98	0,98	0,98
Matières albuminoïdes brutes	6,66	6,21	6,44
Matières extractives non azotées	61,13	60 54	60,83
Cellulose	17,01	16,05	16,53
Matières minérales	3,78	4,08	2,93
	100,00	100,00	100,00

La pulpe ainsi dépouillée de l'excès d'eau quelle contenait, est d'une conservation facile et cesse d'être encombrante ; sous ce nouvel état, elle est transportable à grande distance et les cultivateurs placés loin des centres de production peuvent se la procurer économiquement.

Les expériences exécutées jusqu'aujourd'hui ont démontré que ce fourrage peut être consommé avantageusement par toutes nos espèces domestiques, seulement son emploi exige quelques précautions.

« Mises en contact avec l'eau, dit M. Cornevin, elles en absorbent cinq fois leur poids et leur volume devient près de trois fois plus considérable. On estime que 5 kilogrammes de cossettes sèches représentent 45 kilogrammes de pulpe non desséchée.

---

[1] Voir le *Mouvement agricole* du mois d'août 1894.

« Toutes les considérations relatives à l'alimentation par la pulpe desséchée sont dominées par la très grande puissance d'absorption de cet aliment. On ne perdra pas de vue qu'il incorpore cinq fois son poids d'eau, laquelle est empruntée aux liquides salivaires et gastriques et qu'il triple de volume dans le tube digestif. Oublier ces deux particularités, surtout quand il s'agit des monogastriques, cheval, âne, mulet, porc, lapin, est s'exposer à voir survenir des accidents analogues à ceux qu'amène l'ingestion d'une trop forte proportion de son sec, c'est-à-dire l'indigestion par surcharge et quelquefois la rupture de l'estomac. Ce n'est pas une hypothèse que nous avançons, car M. Bénard nous a déjà fait connaître la mort d'un cheval alimenté d'une façon irrationnelle avec la pulpe sèche. Nous estimons qu'il ne faut pas en donner au cheval, par repas, plus de 4 à 500 grammes, représentant en volume 1 lit. 600 à 2 litres [1].

*
* *

Dans nos exploitations rurales, la production du fumier étant incessante, on est obligé de l'emmagasiner jusqu'au moment où les circonstances sont propices au transport sur les terres. Formé de matières très putrescibles, il entre promptement en fermentation et il peut en résulter de grandes pertes, notamment en azote, si l'on n'a soin de prendre des précautions pour les éviter. Aussi, d'ancienne date, a-t-on recommandé aux cultivateurs l'emploi de différents procédés pour empêcher ou, tout au moins, atténuer ces déperditions. Les uns sont d'ordre chimique, les autres d'ordre physique.

L'azote se dégageant des fumiers surtout sous forme d'ammoniaque, on a, pour la fixer, préconisé surtout le sulfate de chaux et d'aucuns continuent à le recommander quoique M. Müntz ait démontré que cet agent ne possède pas la propriété qu'on lui attribue. Que le plâtre puisse s'emparer de l'ammoniaque du carbonate, cela n'est pas douteux, mais il ne faut pas perdre de vue que les urines des herbivores sont riches en sels alcalins qui neutralisent l'action du sulfate de chaux à moins qu'il ne soit en excès.

Comme on sait, dans les bergeries, l'ammoniaque se dégage en abondance et M. Müntz a cherché à enrayer cette déperdition en semant sous les pieds des animaux une certaine quantité de plâtre. Parallèlement, d'autres animaux restaient sans cette adjonction. La proportion de plâtre employée a été relativement considérable, c'est-à-dire de 25 grammes par jour et par mouton.

---

[1] Cornevin. *Des Résidus industriels dans l'alimentation du bétail.* 1 vol. in-8°. Paris, Firmin-Didot, 1892.

Dans ces deux essais comparatifs, le poids de l'azote perdu a été de 45 à 46 0/0 de l'azote ingéré. L'addition de plâtre a donc été sans résultat, alors que son action devait cependant être favorisée par le piétinement [1].

On a aussi recommandé le sulfate de fer, mais dans les essais de M. Müntz, il ne s'est pas montré plus efficace que le sulfate de chaux. En effet, 20 moutons ont reçu pendant une période de vingt jours une quantité de 6 kilogrammes de sulfate de fer qu'on a répondu sur la litière en poudre fine et en plusieurs fois. Cette addition n'a pas eu pour effet de fixer l'ammoniaque, car la déperdition a été de 51 0/0 de l'azote ingéré. L'essai comparatif a donné le même résultat [2].

Les essais au moyen de la kaynite et du plâtre phosphaté n'ont pas fourni des résultats plus satisfaisants.

Les agents chimiques ne sont donc pas aptes à rendre les services que l'on avait pu en espérer, mais on réussit à diminuer notablement les pertes que les fumiers éprouvent, en associant aux litières de la tourbe, de la tannée, de la sciure de bois, ou des matières terreuses. Ajoutons que pour conserver à cet engrais la plus grande somme de principes fertilisants, il faut le soumettre à un traitement judicieux lorsqu'il est mis en tas dans la cour de la ferme. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet important.

G. Fouquet.

---

[1] *Les Engrais*, par Müntz et Girard. 3 vol. in-8°. Paris. Firmin-Didot et Cie.
[2] *Les Engrais*, par Müntz et Girard. 3 vol. in-8°. Paris. Firmin-Didot et Cie.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux Mondes* : Organisation scientifique ou religieuse de la société. — Instruction et Education. — Colonisation russe et colonisation française. — La culture intensive du blé. — Les associations de capitaux. — La féodalité industrielle. — *Le Correspondant* : L'invasion de l'Europe par les hommes et les produits de l'extrême Orient. *Nouvelle Revue* : Richard Wagner anarchiste. — La décentralisation. — Les idées mères du socialisme. — La doctrine de la solidarité. — *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* : L'évolution du socialisme allemand. — *Revue générale* : Le bilan du mouvement socialiste en 1894. — *La Réforme Sociale* : Le comité de défense et de progrès social. — Le devoir d'aînesse. — Les travaux de la commission décentralisatrice. — *La Science Sociale* : Un nouveau programme social. — *Revue Socialiste* : La nationalisation du sol. — *Etudes religieuses, philosophiques*, etc. : Le socialisme parlementaire. — *Sociologie catholique* : Le salaire familial. — *Journal de la Société de statistique de Paris* : Le coût de la vie à Paris. — Le mouvement démographique aux Etats-Unis. — Les valeurs fiduciaires postales. — *Journal d'Agriculture pratique* : L'évolution de l'agriculture américaine. — *Revue de métaphysique et de morale* : L'impôt progressif sur les successions. — *Bulletin des Sommaires* : L'utilité sociale des riches. — *Bulletin de la chambre de commerce belge de Paris* : L'interprétation du tarif douanier français.

La science moderne est une personne importante et bien en cour. L'Etat ne lui refuse rien : le budget de l'instruction publique à tous les degrés grossit à vue d'œil ; de somptueux édifices s'élèvent en l'honneur de cette nouvelle déesse jusque dans les plus petits villages. Pour ce qui est de Paris, des millions sont enfouis tous les ans dans le quartier latin pour construire des Sorbonnes et dépendances, le Jardin des Plantes n'a plus de jardin que le nom : chaque jour de nouveaux bâtiments et laboratoires s'élèvent sur l'emplacement des poiriers et des marronniers.

Il faut rendre cette justice à la science, qu'en retour de toutes ces gracieusetés, elle n'est pas avare de promesses. La science, a dit Renan, fournira toujours à l'homme le seul moyen qu'il ait pour améliorer son sort. Ailleurs il nous assure que « organiser *scientifiquement* l'humanité, tel est le dernier mot de la science moderne, telle est son audacieuse, mais légitime prétention ». Et les socialistes de tout acabit de se mettre à la remorque, « organiser scientifiquement l'humanité », il n'est plus question que de cela ; le dernier

certificat d'étude émet cette prétention, laissez-le seulement faire et empêchez les autres, il vous promet l'âge d'or. Cela coûte si peu de promettre, et rapporte tant. Quant à tenir c'est une autre affaire ; et il y a longtemps que M. Spencer a demandé ce qu'il y avait de commun entre la table de Pythagore et la morale, sans que personne lui ait répondu. Et pourtant, la science n'est rien, ou pire que rien, si elle n'améliore pas l'humanité.

Telle est, en substance, la moitié de la thèse soutenue par M. Brunetière dans la *Revue des deuv Mondes* du 1er janvier. Cette thèse ne présente, comme on voit, rien de nouveau : tout cela a été dit et redit depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. M. Brunetière n'a eu qu'un tort : c'est d'accuser la science d'avoir fait banqueroute. Cette accusation est dénuée de tout fondement, vu que la science a toujours parlé au futur et qu'on ne lui a jamais demandé de préciser une date. La science est comme le traditionnel perruquier, qui rasera demain pour rien.

Mais il y a une autre partie dans la thèse de M. Brunetière. La science, dit-il, est incapable de nous dire d'où nous venons, ce que nous sommes, où nous allons. Rien n'est plus vrai; mais l'auteur ajoute : « l'hypothèse mosaïque de la création » nous donne une réponse. C'est encore vrai ; mais M. Brunetière convient lui-même que ce n'est qu'une hypothèse ; or, rien n'est plus facile que d'imaginer des hypothèses, et même de plus rationnelles que celle de Moïse.

M. Brunetière nous conseille, en conséquence de l'hypothèse mosaïque, peut-être pas de renoncer tout à fait à la science, mais de la reléguer à l'arrière-plan et de revenir à la religion. Et quelle religion? La catholique. Pourquoi pas la juive ou la protestante, puisque toutes les trois admettent l'hypothèse mosaïque ? Parce que l'Eglise catholique est organisée, disciplinée. « Le catholicisme est un gouvernement et le protestantisme n'est que l'absence de gouvernement. » M. Brunetière veut donc « organiser *religieusement* l'humanité », au lieu de l'organiser scientifiquement. Mais nous sortons d'en prendre, de l'organisation religieuse. D'où vient qu'elle s'est désorganisée ? Comment relever l'édifice qui s'est écroulé ?

M. Brunetière ne le dit pas. Reviendrons-nous au catholicisme tel quel? aux billets de confession? au paradis et à l'enfer éternels en échange d'une absolution ou d'un seul péché mortel? Le visiteur du Vatican n'a pas éclaire sa lanterne de ce côté.

— M. Brunetière revient à la charge dansla *Revue des Deux Mondes* du 15 février. Il reproche à l'instruction moderne de n'être pas éducative et de développer à l'excès le Moi. La culture intensive du

Moi fait le premier et le dernier mot de tous nos programmes. « Nos programmes d'instruction ne visent qu'à nous rendre chacun le plus fort ou le plus habile au jeu de la concurrence vitale.... Si nous habituons enfin nos élèves à considérer l'instruction comme une arme enchantée dont la possession leur garantirait la certitude de la victoire, ne nous étonnons pas qu'à mesure que la part de l'instruction augmente, celle de l'éducation diminue. » Ces remarques sont fondées; nous devons ajouter que nos programmes n'atteignent même pas le but qu'ils visent. Bien loin de nous rendre plus forts ou plus habiles au jeu de la concurrence vitale, ils nous paralysent. Ce sont les plus endoctrinés qui ont le plus besoin du secours de l'Etat.

Le mal est donc réel; quel en est le remède?

Pour M. Brunetière, c'est le retour aux études dites libérales : moins de science et plus de littérature dans les programmes.

C'est encore ici un emplâtre à côté de la plaie. La culture littéraire a existé assez longtemps pour que nous sachions ce qu'il y a lieu d'en espérer. La science n'est que d'hier dans les programmes, tandis que les humanités y sont depuis le XIIIe siècle. Qu'en est-il sorti? Des abbés, des légistes, des poètes, des parasites, infatués de leur Moi non moins que les savants modernes. Les lettrés de l'ancien régime (1) n'ont contribué à aucun progrès et n'ont résisté à aucun recul; ils nous ont conduits à la Révolution.

La vraie et première source du mal ne réside pas en ce que les études soient scientifiques ou littéraires; les sciences peuvent tout aussi bien être éducatives que les lettres; mais il faut pour cela que l'enseignement soit libre.

Avec l'enseignement donné, vendu, ou seulement dirigé par l'Etat, l'instruction devient un moyen d'escalader le budget. On apprend, lettres ou sciences, peu importe, ce qu'il faut pour parvenir aux sinécures. Tous les jeunes gens étant ainsi poussés dans la même direction, les professions officielles se trouvent encombrées et les autres sont délaissées. Les écoles de l'État sont, par leur nature, des écoles professionnelles; seulement, au lieu d'y apprendre à gagner sa vie par son travail, on apprend à vivre aux dépens des autres, à émarger au budget. Les savants ne cèdent pas aux lettrés à cet égard; mais ce sont les lettrés qui ont donné l'exemple.

— Voici plus de soixante ans que la France a commencé la conquête de l'Algérie et qu'elle en a assumé l'administration; il y a trente ans que les Russes ont entrepris celle du Turkestan. Les

(1) Ceux qui jouissaient de prébendes ou bénéfices ecclésiastiques ou laïques.

moyens employés n'ont pas été les mêmes ; quels ont été les résultats obtenus de part et d'autre ? M. Ed. Blanc se pose cette question dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier et il est presque inutile de dire quelle est la réponse : la manière de procéder de la bureaucratie française est assez connue pour qu'on en devine les conséquences sans même les avoir sous les yeux. M. Edouard Blanc nous montre, par exemple, les Ponts-et-Chaussées perdant beaucoup de temps, dépensant beaucoup d'argent à tracer des routes à la française, avec des fossés « inutiles dans un pays où il ne pleut pas, mais jugés réglementaires sous le climat de France.» On a fait, à grands frais des empierrements qui ne servent qu'à estropier les chameaux ; on a construit avec un luxe ruineux, des maisons destinées à des cantonniers indigènes, lesquels n'en comprennent pas l'usage, habitués qu'ils sont à dormir à la belle étoile ou sous la tente : on a fait des ouvrages d'art dont les types sont absolument conformes aux modèles réglementaires en France. Mais à côté de cela il y a les 99 0/0 de l'étendue de la colonie où l'on ne peut pas accéder du tout.

— Les droits sur l'importation des blés ont eu pour résultat de faire baisser le prix de cette denrée au-dessous de celui des céréales inférieures. M. Moireau nous apprend, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février que « on a calculé qu'en Angleterre le blé, au poids, vaut actuellement moins que l'orge, l'avoine et le maïs. Voilà, ajoute l'auteur, ce que l'avilissement de valeur du froment a produit dans le pays du libre-échange absolu. » Nous ferons remarquer à M. Moireau que le libre-échange n'est pour rien dans cette affaire. Le prix du blé baisse parce que la protection surexcite la production. L'Angleterre n'a qu'à mettre un droit de 7 francs sur l'importation du blé, le rapport changera ; mais elle n'en sera pas plus riche, au contraire.

— « Les compagnies, les associations de capitaux privés sont, pour les démocraties modernes, l'unique moyen d'échapper à l'absorption de l'industrie par la collectivité, partant à la confiscation de toute la vie sociale par l'Etat. » Cette assertion, émise par M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février, a dû faire sursauter les socialistes de toutes nuances ; pourtant, rien ne nous paraît plus certain, et nous doutons fort que les collectivistes réfutent les arguments exposés dans cette étude. Il est bien entendu que, pour que les sociétés par actions fassent échec au collectivisme, il faut qu'elles soient libres. Accordez à l'Etat un pied chez elles, il en aura bientôt pris quatre.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, c'est-à-dire sur les sociétés, est donc antidémocratique ? Sans aucun doute ; il paralyse

l'initiative des petites gens, il empêche les petits capitaux de s'unir pour résister aux gros. « Qu'est-ce, en effet, que l'impôt spécial aux valeurs mobilières; sinon un impôt de superposition qui, en réalité, ne frappe qu'une chose, l'association : — car industrielles, commerciales, financières, agricoles, les compagnies astreintes à cette charge de surcroît sont d'ailleurs soumises à toutes les taxes, à toutes les contributions, patentes ou autres, acquittées par les entreprises individuelles similaires. Il suffit de mettre une usine, une banque, un magasin, voire une exploitation agricole en actions pour être assujetti à ce nouvel impôt. »

Les socialistes se plaignent de la féodalité financière, ce qui implique que les financiers interviennent dans la politique. M. A. Leroy Beaulieu leur montre que c'est, au contraire, la politique qui s'infiltre dans la finance. Ce sont surtout les politiciens des nouvelles couches, pauvres mais avides de richesse et de jouissances, qui pénètrent dans la finance.

— Les sociétés de capitaux, par conséquent, de crédit, sont une des bêtes noires du socialisme, c'est la féodalité financière ; les sociétés industrielles, en sont une autre, c'est la féodalité industrielle. Cela prouve que le socialisme est antisocial. Si les récriminations contre la féodalité financière ne sont pas fondées, comme on vient de le voir, elles le sont encore moins contre les sociétés industrielles. M. d'Avenel publie, dans la *Revue des deux Mondes* du 15 mars, une étude sur l'industrie du fer, dans laquelle il montre que plusieurs compagnies et des meilleures, entre autres, le Creusot, Denain, Anzin Trignac, ont fait travailler pendant de longues années avant de tirer aucun bénéfice de leurs entreprises. Pendant ce laps de temps, qui va de dix à quarante ans, les ouvriers n'en ont pas moins été payés. Ils ont donc mangé du bourgeois. « Loin que le capital s'engraisse des sueurs du peuple, selon la métaphore hardiment banale, c'est souvent le peuple qui s'engraisse des sueurs du bailleur de fonds. »

M. d'Avenel démontre aussi que les ouvriers de ces usines ne sont point si malheureux que se l'imaginent leurs protecteurs. Personne ne les empêche d'émigrer, et pourtant ils restent ; et cette stabilité n'a rien de la résignation de l'homme qui « broute » là où le sort l'attache. Non seulement ils restent à l'usine, mais il y placent leurs enfants. « Le plus grand nombre des fonctions les mieux rétribuées de la manufacture (du Creusot) est réservé aux « enfants de la balle. » Le Creusotin n'émigre guère, « 99 0/0 des ouvriers sont du pays. »

— La sagesse des nations a dit : Ne réveillez pas le chat qui dort. L'Europe n'a pas tenu compte de cette maxime. La Chine et le Japon sommeillaient tranquillement depuis plusieurs siècles ; on a voulu les sortir brusquement, brutalement, de leur léthargie. Qu'en résultera-t-il maintenant ? M. Alb. Perquer a déjà posé plusieurs fois cette question et l'agite de nouveau dans le *Correspondant* du 10 mars ; il joint à son opinion personnelle celle de beaucoup d'hommes politiques français et étrangers.

La Chine est un grand corps qui ne se meut pas facilement. Et néanmoins les Célestes ont envahi les Etats-Unis et l'Australie. Le Japon, plus mobile et plus agressif, va d'ailleurs stimuler la Chine à suivre son mouvement, sinon à le devancer. « Le Chinois et le Japonais, dit M. Perquer, sont de même race, et l'on sait combien les haines de famille sont implacables. Le Céleste a pu s'incliner devant le canon des Européens, puis, retournant aux habitudes pacifiques qui lui sont chères, retomber dans son assoupissement. Pour sûr, il n'en agira pas ainsi avec le Japon. La guerre qu'il soutient contre lui est une guerre à mort. Peu importe la durée de la campagne ; si elle ne se dénoue pas par un démembrement de l'empire dont les Russes, aidés peut-être de la France, seraient les artisans, le présent conflit créera entre les deux peuples jaunes un état d'inimitié et d'hostilité qui subsistera pendant des siècles. »

Voilà donc le militarisme, avec ses conséquences, qui va s'étendre sur l'Asie comme sur l'Europe. La belle chose que notre idéal de civilisation ! Si du moins les Chinois et les Japonais se bornaient à se détruire mutuellement, il n'y aurait que demi-mal pour nous ; mais M. Perquer ne croit pas qu'ils s'arrêtent en si beau chemin. Après avoir augmenté et perfectionné leur puissance militaire, pourquoi les Asiatiques n'envahiraient-ils pas l'Europe ? Même en écartant cette éventualité, rien ne leur sera plus facile que de nous inonder de leurs hommes ou de leurs produits. « Quant à l'invasion économique, quant au conflit entre la main-d'œuvre blanche et la main-d'œuvre jaune, le grand public français ne semble pas s'en émouvoir ; et pourtant c'est cette invasion et ce conflit qui constituent, au temps présent, le grand, l'imminent péril. »

M. Perquer en conclut que notre domination est loin d'être assurée au Tonkin, que nous sacrifions beaucoup de vies humaines et des sommes d'or très respectables pour conquérir, occuper et administrer une colonie qui, fort heureusement, est sans colons. Je dis fort heureusement, car cela dispensera les Chinois de les massacrer quand ils seront en mesure de le faire.

Que les Chinois reprennent le Tonkin dès que leur armée sera suffisamment organisée, c'est dans la logique des choses. Qu'ils envahissent l'Europe militairement, on a vu des événements plus extraordinaires. Qu'ils l'envahissent économiquement, soit par leur main-d'œuvre, soit par leurs produits si nous repoussons leur main-d'œuvre, c'est ce qui n'est guère probable. Car, pour s'armer militairement et économiquement comme nous, il leur faudra beaucoup d'impôts qui, s'ajoutant aux frais de production, augmenteront le coût de la vie, feront hausser nominalement les salaires, mettront, en un mot, les Orientaux au même niveau de misère que les Occidentaux.

Richard Wagner n'a pas été seulement un révolutionnaire en musique. M. Lichtenberger nous le représente, dans la *Nouvelle Revue* du 15 janvier, comme révolutionnaire en politique, l'un conduit à l'autre, avec tendance non pas socialiste mais anarchiste ; c'est à ce titre qu'il prit part au mouvement de 1848-49. Wagner, comme tous les artistes, avait fort à se plaindre du public spécial des théâtres et des directeurs. Ce public est éminemment moutonnier, aveuglé par la routine et le convenu, il est incapable de comprendre une œuvre d'art. Les directeurs sont voués au culte de l'argent, ce sont des commerçants et non des artistes. Tout ce qu'ils demandent, c'est de faire de brillantes recettes, peu importent les moyens.

Wagner généralise la constatation de ce fait, sans remonter suffisamment à la cause, et l'étend à toute la société qu'il considère comme corrompue par le culte de l'argent. Il faut donc renouveler l'âme du peuple, supprimer l'argent, revenir aux échanges en nature et opérer beaucoup d'autres réformes. De là son intervention dans la révolution sociale en compagnie de Bakounine.

C'est surtout dans son *Jésus de Nazareth* que Wagner expose ses idées anarchiques. « Je vous délivre du péché, fait-il dire à Jésus, en vous annonçant la loi éternelle de l'esprit, la loi d'amour ; et quand vous agirez par amour, jamais vous ne pécherez. » Réciproquement, quand vous agirez sans ou contre l'amour, vous pécherez. Par conséquent, la première base de la société, la famille, est fondée sur la loi d'amour. C'est l'union libre. Toute atteinte à cette loi divine portée par une loi humaine est une impiété, un sacrilège.

Impie de même est la seconde loi fondamentale de la société, la propriété. C'est une bonne loi que : tu ne déroberas point et tu ne convoiteras point le bien de ton prochain. Mais c'est un péché de chercher à amasser des trésors en dépouillant son prochain. En

plaçant ton bien sous la protection de la loi des hommes, tu induis ton prochain à pécher contre la loi de Dieu.

— Le besoin de décentralisation se fait de plus en plus sentir; mais le difficile est de satisfaire ce besoin. Comme l'observe la *Nouvelle Revue* du 15 mars, « tout homme d'Etat est, par définition, centralisateur ». Il faut donc que le mouvement vienne d'en bas. C'est aux individus de se défendre contre les ingérences de l'Etat; c'est à la province de ne pas s'asservir volontairement à la capitale. « Dès qu'un jeune homme se distingue, sa ville le délègue à Paris où le plus souvent il se perd dans la masse des capacités, il devient une quantité négligeable. Que sa ville le garde donc, qu'elle parachève son éducation, lui donne une bourse de voyage et l'emploie dans son art. Ce tout petit changement d'attitude serait à lui seul une révolution. Et souvent le jeune homme gagnerait à ne pas quitter sa ville, à en comprendre la grandeur. »

La *Nouvelle Revue* assure que ce mouvement décentralisateur commence à s'accentuer, que la presse départementale acquiert plus d'importance, etc. Nous souhaitons que cela continue.

— M. Léon Bourgeois commence, dans le même numéro, une étude sur la *doctrine de la solidarité*, nouveau mot qui n'exprime guère qu'une vieille chose : la fraternité est créationniste, tandis que la solidarité est évolutionniste ; la fraternité est égalitaire, individualiste, la solidarité est socialiste ; la première subordonne l'Etat à l'individu, la seconde renverse cet ordre naturel. M. Bourgeois ne fait guère que poser l'état de la question ; attendons la suite pour faire le résumé de sa doctrine de la solidarité.

Le gouvernement allemand a voulu réprimer par la force le mouvement socialiste. On sait qu'il n'a fait que le favoriser, lui donner plus de ressort. Reconnaissant enfin son erreur, il a renoncé à la contrainte. Qu'en est-il résulté? C'est ce dont on peut se faire une légère idée en lisant, dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, l'*Evolution du Socialisme allemand. De Bebel à Vollmar*, par Albert Bonnard. Il ressort de cette étude que le socialisme allemand devient de moins en moins capiteux, révolutionnaire ; il s'opportunise. « Le parti deraille dans le bourgeoisisme. » Jadis il était question de tout nationaliser ; plus tard il n'a plus été question que de nationaliser la terre et les instruments de travail, les produits restaient propriété individuelle. Le vieux parti tient encore pour la nationalisation du sol, les cultivateurs devant être fermiers de l'Etat. Mais le parti des jeunes, Vollmar et ses suivants, n'entendent pas de

cette oreille-là, et Bebel a été obligé de transiger. La nationalisation du sol ne figure plus dans son programme qu'à titre de vœu lointain.

Pris en masse, le parti socialiste augmente en quantité, mais il diminue en qualité. Les socialistes sont de plus en plus nombreux, mais ils sont de moins en moins socialistes, Bebel lui-même est obligé de l'avouer.

« Il ne faut pas se dissimuler, écrit-il à ses amis de Berlin, que depuis plusieurs années le courant modéré s'est grossi de nouvelles recrues. Nous avons gagné beaucoup d'adhérents ; mais le progrès en qualité ne va pas avec le progrès en quantité. Si bien qu'on voit prendre une influence décisive à des gens qui ne savent pas bien clairement ce que veut notre parti, et ce que le socialisme signifie... Il est hors de doute que le parti s'embourbe, qu'il glisse dans l'opportunisme, que la lutte de classe mollit, que nous sommes en train de pactiser avec les partis de réformes bourgeois. Sur les instances de quelques amis, je suis resté dans le comité central, mais je ne garantis pas que ce soit pour longtemps. »

Ainsi, comme le remarque M. Bonnard, le socialisme a perdu l'estampille révolutionnaire. « Les socialistes à la façon de Vollmar ne sont plus que des radicaux très opportunistes. Qui donc a fait cela ? Il est facile de répondre : c'est la liberté, la publicité et le grand jour ! Ainsi la dynamite : elle n'est dangereuse qu'enfermée et explode d'autant plus fortement que l'enveloppe est plus résistante ; à l'air libre, elle perd toutes ses propriétés redoutables. »

La morale de ceci saute aux yeux : puisque le socialisme s'évente au grand air, puisque la libre discussion lui est mortelle, il n'y a qu'à continuer de le laisser libre pour qu'il s'évanouisse tout à fait. Mais ce n'est pas l'avis des politiciens allemands. En ce moment même, ils réclament de nouvelles mesures de rigueur contre les socialistes. M. Bonnard se prononce formellement contre ces mesures de rigueur. Mais il croit cependant que l'on doit faire quelque chose pour la classe ouvrière. On, c'est nécessairement l'Etat.

« Le sûr instinct de notre conscience, dit l'auteur, proteste contre l'excès d'inégalité entre l'opulence insolente de quelques-uns et la misère extrême d'un grand nombre. » Puis il s'appuie sur le bras de M. Georges Duruy qui a écrit : « Il n'est plus possible d'accepter comme un axiome que la fatalité des dures lois économiques ne puisse être adoucie et fléchie, puisque d'autres fatalités, telles que celles de la maladie et de la souffrance physique, reculent devant la science. »

Epluchons un peu ce petit thème de socialisme sentimental.

A M. Bonnard nous demanderons d'où provient l'opulence de quelques-uns et la misère d'un grand nombre. Il y a trois copartageants de la production totale : le travail, le capital et l'État. Le travail n'a pas sa juste part ? Soit. Le capital n'a la sienne que tout juste ; tout le monde convient que sur cinq patrons (talent et capital) il n'y en a guère qu'un qui fasse de bonnes affaires. A moins de les mettre sur la paille, ce n'est donc pas eux qu'il faut accuser d'exploiter les ouvriers. Reste le troisième partageant, l'Etat. Celui-ci, sa part grossit chaque année, impôts, emprunts, réels ou simulés, tout lui est bon. Mais notons bien que c'est la démocratie qui veut cela ; ce sont les ouvriers qui réclament incessamment l'extension de l'Etat.
C'est donc de ce côté qu'il faut appeler l'attention des travailleurs, au lieu de les bercer ou de les berner par des promesses de répartition plus ou moins arbitraire de la richesse.

A M. Duruy, qui se plaint de la dureté des lois économiques, nous répondrons que les lois économiques sont providentielles et par conséquent très douces, aussi douces que puissent l'être des lois. Ce sont les lois politiques, qui sont dures ; ce sont les lois humaines qui, faussant les lois naturelles, sont la source de la plupart de nos maux physiques et moraux. M. Duruy croit pouvoir adoucir les lois économiques ; nous ne demandons pas mieux, si c'est possible ; mais il est certain que nous avons beaucoup plus de pouvoir sur les lois politiques, puisque c'est nous qui les faisons ; avant donc d'accuser la nature, commençons par faire notre examen de conscience, et même notre *mea culpa*.

Dans la *Revue Générale*, M. Prosper Saey établit le bilan du mouvement socialiste en 1894 et en recherche les causes et remèdes. Tous les pays sont plus ou moins infectés du virus, et M. Saey ne croit pas que le progrès en quantité ne s'obtient qu'au détriment de la qualité. « Pour se faire illusion sur le danger socialiste, dit-il, on fait quelquefois état des scissions entre les chefs socialistes. La discorde, dit-on, est au camp d'Agramant. Pas tant que ça. Un désaccord sur la tactique, une différence d'opinion sur les procédés d'application, puis un peu de jalousie à l'égard de ceux qui sont installés autour de l'assiette au beurre, avec en poche une prébende parlementaire, voilà tout. Au fond, tous gardent le même programme, tous conservent le même cri de ralliement : guerre à la société. »

D'abord, le cri de ralliement de socialistes n'est pas guerre à la société, mais guerre aux bourgeois ; de même que celui des républicains d'avant 1870 était guerre à l'empire et non à la société.

Ensuite, nous croyons Bebel, cité plus haut, meilleur juge dans sa propre cause que tout autre. Nous sommes donc persuadé que plus le socialisme se développera, plus il se rapprochera du bourgeoisisme, et que si, d'aujourd'hui à demain, il arrivait au pouvoir, par suite d'un Sedan quelconque, il ne serait pas moins embarrassé de sa lâche victoire que ne l'ont été les républicains de 70 et, comme ceux-ci, il retournerait instantanément sa veste ; les républicains sont devenus plus impérialistes que les bonapartistes, ils ont conservé de l'empire tout ce qu'il avait de mauvais et l'ont aggravé. Les socialistes au pouvoir deviendront pareillement bourgeoisistes, et il n'y aura rien de changé que le nom.

D'après M. Saey, la cause du socialisme, c'est le libéralisme, qui, lui, descend du protestantisme et du rationalisme philosophique du XVIIIe siècle. L'auteur insiste beaucoup sur ce point; malheureusement pour lui, il se met en contradiction quand il nous montre l'Angleterre protestante plus réfractaire au socialisme que tous les autres pays. Au congrès de Berlin, tous les continentaux votent *pour* les propositions socialistes, et tous les Anglais votent *contre*.

« Le socialisme, dit M. Saey, gagne du terrain, en raison directe de celui que perd la religion. » Le fait est discutable en lui-même, puisqu'il y a socialisme catholique, socialisme évangélique, etc. Mais en l'admettant comme exact, il faudrait remonter aux causes de décadence de la religion. Peut-être, alors, trouverait-on que le germe de sa mort est en elle-même ; d'où il suivrait qu'avant de songer à réformer la société, par la religion, il faudrait d'abord réformer la religion, soit en la ramenant à ses principes initiaux, dont elle s'est singulièrement écartée, soit en la ramenant à d'autres principes, si les anciens même ne sont plus de mise.

Les confusions de mots et les contradictions ne coûtent rien à M. Saey. Il englobe tout ensemble dans ses anathèmes, le protestantisme, le rationalisme, le libéralisme, l'économie politique, etc., tout cela ne fait qu'un à son point de vue. Il en résulte qu'à une page l'économie politique est le développement absolu des droits individuels, et à la page suivante elle est le fondement de l'omnipotence de l'Etat.

Pour faire échec au socialisme, il faut, d'après M. Saey, que la religion soit mieux pratiquée par le patron et par l'ouvrier. L'auteur ne dit point qu'il faut d'abord qu'elle soit crue. Ce remède moral ne suffit pourtant pas ; il faut y joindre une force extérieure, et cette force, c'est l'association et l'Etat, l'un couvrant l'autre de son aile protectrice, ou, plutôt, de son ombre léthifère.

Théoriquement, cela ne fait pas trop mauvais effet aux yeux d'un

ignorant; mais en pratique il se présente une petite difficulté : c'est que « l'Etat moderne est presque toujours un gouvernement de parti ». Presque toujours signifie évidemment dans le cas où les catholiques ne sont pas au pouvoir. Du moment qu'ils y sont, l'Etat n'est plus un gouvernement de parti. Mais autant en disent les socialistes, sans faire attention, les uns comme les autres, que l'Etat ne peut pas être autre chose que le représentant d'un parti, et que, s'il représentait l'unanimité des sociétaires, il perdrait sa raison d'être.

En outre de sa protection aux associations, — qui deviendront ainsi des corporations, — l'Etat devra encore protéger les patrons de bonne volonté. Tout protecteur vivant aux dépens de celui qu'il protège, je laisse à penser le profit qu'en tireront les patrons de bonne volonté. Quant aux patrons de mauvaise volonté, qui n'ont pas le sentiment de la justice et de l'équité, au lieu de laisser les ouvriers les abandonner pour s'unir aux patrons de bonne volonté, M. Saey veut que l'Etat intervienne encore pour mettre un frein à la concurrence, régler la durée et les conditions du travail, réglementer le tarif des salaires.

« Peut-être même, ajoute l'auteur, faudrait-il ici une législation internationale. Car il peut advenir, entre les nations, ce qui advient entre les patrons d'une même nation. » Je le crois bien. Et au-dessus de la législation internationale, que mettrait-on? Une fois entré dans une si bonne voie, il n'y a pas de raison de s'arrêter, et nous ne voyons véritablement pas en quoi une société catholique différerait d'une société collectiviste.

Il paraît que le péril social devient de plus en plus imminent. Un *comité* — j'allais dire de salut public — *de défense et de progrès social* a été fondé pour combattre le socialisme; les discours et les conférences pleuvent et la *Réforme Sociale* les enregistre. La livraison du 1er février contient le discours de M. Anatole Leroy-Beaulieu : *Pourquoi nous ne sommes pas socialistes* et la conférence de M. Georges Picot : *L'Usage de la liberté et le devoir social*. Dans la livraison du 16 février, c'est *Le Progrès social par l'initiative individuelle*, discours de M. Eugène Rostand. Le 16 mars, après une allocution de M. Anatole Leroy-Beaulieu, c'est une conférence de M. Paul Desjardins : *Le Devoir d'aînesse*.

On a eu jadis le droit d'aînesse; il a été supprimé. Cela ne peut pas durer, il faut que l'aînesse ait quelque chose et, puisqu'elle n'a plus de droits, donnons-lui des devoirs. Le devoir des aînés consiste,

on l'a deviné, à conduire leurs petits frères par la main. Mais, d'abord, qui sont les aînés? car il y en a de vrais et de faux. Les aînés ne sont pas toujours les anciens, les gérontes : « On connaît des enfants en cheveux blancs qu'il faudrait mener en lisières. Quels pauvres guides pour les peuples! » Sont-ce les riches? Ce serait à souhaiter, mais, hélas!... Les riches ont plus besoin d'être instruits et guidés qu'ils ne sont aptes à guider les autres. La richesse est bonne servante, mais mauvaise maîtresse. Qui donc éclairera et guidera les riches, pour qu'ensuite ceux-ci exercent le devoir d'ainesse envers les pauvres?

Eh! parbleu! ce sont les savants et les artistes. « Les vrais aînés, les plus avancés dans la vie, ce sont les savants et les artistes. » A la bonne heure! parlez-moi des savants et des artistes; voilà des hommes qui savent se diriger eux-mêmes... vers le ratelier de l'Etat, et qui se chargeront volontiers d'y conduire les autres. Comment n'a-t-on pas songé plus tôt à leur confier ce soin? Mais, au fait, est-ce que cela n'existe pas, depuis longtemps? Est-ce que ce ne sont pas les lettrés, puis les savants, qui nous ont conduits dans l'impasse où nous sommes? Est-ce que les socialistes n'invoquent pas les mêmes principes que M. P. Desjardins. Eux aussi veulent conduire leurs frères cadets, pacifiquement ou violemment, ça leur est égal; l'essentiel pour eux c'est qu'ils soient conducteurs et non chevaux. Eux aussi se croient plus artistes et plus savants que les autres et c'est *scientifiquement* qu'ils veulent réorganiser la société. Eux aussi renoncent à leurs droits de cadets, pour exercer le devoir d'aînesse, qui donne d'ailleurs bien plus de profits, il faut en convenir.

— M. Ribot trouve sans doute, contrairement à M. Desjardins, que les cadets sont trop guidés. M. Ribot a nommé une commission de 60 membres chargée de préparer la décentralisation. La commission a nommé une sous-commission. M. Cazajeux résume, dans la *Réforme sociale*, le projet et les travaux de la sous-commission en y joignant ses observations personnelles.

Dans son rapport préliminaire M. Ribot indique à la commission trois principales directions de recherches : 1° Ne conviendrait-il pas d'étendre les pouvoirs des agents exécutifs locaux, préfets, sous-préfets et maires, de façon à simplifier la vie administrative? 2° N'y aurait-il pas lieu de faire participer davantage à l'administration les assemblées locales, conseils généraux et municipaux? 3° Ne devrait-on pas créer des organes administratifs nouveaux, intermédiaires entre ceux du département et de l'arrondissement, d'une part, et la commune de l'autre? La circonscription cantonale ne pourrait-elle pas servir de cadre à une réforme de ce genre?

La sous-commission a conclu, dès ses premières séances, à la nomination de deux sous-commissions, l'une administrative, l'autre législative. Rien à dire de l'administrative : du moment qu'une chose est légiférée, il faut nécessairement qu'elle soit administrée. L'essentiel pour décentraliser serait donc de *délégiférer;* or, dans le rapport de M. G. Picot, la sous-commission législative doit s'occuper de rechercher... de rassembler... d'étudier... d'examiner... de rédiger; mais il n'est nullement question de supprimer la moindre petite loi inutile. Ce sont pourtant de vrais aînés selon le cœur de M. Desjardins, qui sont membres de la commission décentralisatrice.

M. Cazajeux trouve qu'il est illusoire de confier plus de pouvoirs aux préfets; qu'il vaudrait mieux les libérer de la tutelle des politiciens et en délivrer les ministres eux-mêmes. « Notre centralisation ne vient-elle pas du nombre sans cesse croissant de nos fonctionnaires, et de la somme également toujours ascendante de nos impôts, ces deux manifestations révélant une même cause initiale, le peu de développement de l'initiative privée, plus entravée, plus découragée en France que partout ailleurs? Il servira de peu, à ce point de vue, de transporter les fonctions de Paris à la province; mais il importerait de diminuer les impôts en même temps qu'on libérerait l'initiative individuelle de ses nombreuses entraves. Or il serait facile de citer dix lois récentes ou dix autres lois prêtes à être votées, dont l'effet a été ou sera la création de nouvelles bureaucraties; par contre, il serait fort difficile de trouver seulement 20 députés qui résolument et en toutes occasions votent contre la création de nouveaux fonctionnaires. »

Notre centralisation vient du nombre sans cesse croissant de nos fonctionnaires. Tout le monde est d'accord sur ce point. Le fait est si évident que son énoncé même est une logomachie. Mais on se garde toujours de pousser plus loin la recherche causale. D'où vient le nombre sans cesse croissant des fonctionnaires, sinon du déclassement produit par l'endoctrinage officiel?

La décentralisation proposée par M. Ribot se réduirait à rien ou, pire, à un nouvel accroissement de la bureaucratie et, par conséquent, des impôts, pour subvenir au fonctionnement des nouveaux organes administratifs intermédiaires indiqués dans le troisième article de son projet. M. Demolins va plus loin. Il propose, dans la *Science sociale* de février, un nouveau programme social, qu'il intitule les trois D : 1° Dégrèvement des impôts : 2° Décentralisation administrative; 3° Diminution des charges militaires.

Je ne vois pas pourquoi M. Demolins présente son programme comme une arme de combat dirigée contre le socialisme. Quand on émet une idée, on doit la présenter comme bonne en soi; si, par incidence, elle nuit ou profite plus particulièrement à un parti, tant pis ou tant mieux pour lui, ce n'est pas l'affaire du penseur. Pour mon compte, si je combats le socialisme, ce n'est pas parce qu'il s'appelle socialisme, mais parce que je le crois antisocial, et je me confirme d'autant plus dans mon idée que jamais les socialistes n'ont daigné ou osé me réfuter.

Les trois vœux de M. Demolins n'ont rien de nouveau, ni dans leur expression, ni dans les développements que l'auteur y donne. Il y a longtemps que les maux du fiscalisme, du fonctionnarisme et du militarisme ont été décrits, et l'on peut ressasser ces lieux communs pendant des siècles, sans avancer d'un pas, tant qu'on ne remontera pas à leur cause commune. Le *programme social des trois D* a pourtant soulevé une assez vive discussion dans la presse; M Demolins résume et réfute dans la *Science sociale* de mars, les objections qui lui ont été faites.

Les objections soulevées par les socialistes sont particulièrement à noter, parce qu'elles prouvent que le socialisme se renie lui-même et qu'il cherche une fissure pour se ménager une retraite, dans le bourgeoisisme, comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Les socialistes se disent d'accord, en principe, avec M. Demolins. Autant et plus que lui, ils sont partisans des trois D. « Si cet accord existe réellement, répond M. Demolins, comment expliquer que les impôts, la centralisation et les charges militaires aillent toujours en augmentant? »

En donnant son approbation au programme Demolins, M. Millerand ajoute : « Loin d'être l'étouffement de la personnalité humaine, le socialisme doit en être l'efflorescence. » Il faut donc que ce socialisme soit d'une nouvelle école, car, tout récemment, en février 1895, M. Liebknecht, le maître de M. Millerand, écrivait : « Nous, socialistes, nous croyons que l'individu n'est rien en présence de la société ».

Si M. Leibknecht est répudié, M. Paul Lafargue ne l'est pas, que je sache; or, voici l'idée qu'il nous donne de l'efflorescence de la personnalité humaine dans la société socialisée :

« Dans la société telle que nous la concevons, on déterminera la somme de travail nécessaire pour produire de quoi satisfaire amplement tous les besoins... On partagera ce travail entre tous les membres actifs de la société et l'on fixera la quantité d'heures exigible de chaque individu pour être admis à jouir librement de toutes

les richesses créées par le travail de tous. Alors seulement l'homme sera libre dans la société... »

Libre de quoi ? Il est certain que M. On jouira d'une liberté sans limites ; mais les autres ? Nous voulons bien croire que M. On déterminera, partagera et fixera paternellement, avec la plus grande justice et la plus parfaite exactitude ; mais tout cela ne nous donnera qu'un couvent et non une société ; et pour peu que tous les administrés ne soient pas contents de la détermination, du partage et de la fixation, le couvent deviendra un bagne cent fois pire que le bagne capitaliste.

Notons, enfin, que pas un socialiste ne réfute M. Demolins lorsqu'il soutient que l'Etat, qui s'appellera On dans la société future, produit moins, plus mal, plus cher que les particuliers. Ils en conviennent donc. Or, leur rêve est de tout confier à l'Etat, et ils espèrent en obtenir « de quoi satisfaire amplement tous les besoins ».

Quant à la réalisation du programme de M. Demolins, il est clair qu'elle est purement utopique, tant qu'on ne remontera pas plus haut vers la source du mal. Comment réduire les impôts, les recettes de l'Etat, si l'on ne réduit pas ses dépenses ? Comment réduire ses dépenses, en présence du flot toujours grossissant des aspirants fonctionnaires ? La décentralisation simplement administrative n'est rien : ce n'est qu'un déplacement du fonctionnarisme ; qu'une chose soit administrée à Paris ou ailleurs, par un ministre ou par un sous-préfet, du moment qu'elle est administrée, il faut en payer les frais. La décentralisation administrative est donc subordonnée à la décentralisation législative. Il y a assez longtemps que nous faisons des lois — et quelles lois ! — il n'est que temps de songer à s'en défaire, en commençant par les plus mauvaises, et l'on n'aurait que l'embarras du choix, s'il y avait moins de gens intéressés à les multiplier, parce que c'est le seul moyen d'existence que l'instruction gratuite et obligatoire et d'autres institutions de même farine mettent entre leurs mains.

La nationalisation du sol fait l'objet d'une étude longue et soignée par M. H. Pronier dans la *Revue socialiste*. L'auteur admet l'hypothèse de Ricardo — sans mentionner les réfutations qui en ont été faites — de laquelle il résulte que la rente du sol est un don gratuit que la nature et la société font aux propriétaires. Dans cette hypothèse la rente (par conséquent le propriétaire), est l'auteur responsable de tous les maux de la société ; et l'Etat est l'*agnus Dei* qui rachète tous les péchés du monde, en s'emparant de la terre, en nationalisant le sol.

Le difficile est d'opérer le rachat de la terre sans augmenter encore les maux qu'il s'agit de guérir. M. Pronier propose plusieurs expédients, notamment, l'augmentation des droits de succession, qui, dit-il, ne heurterait aucun préjugé, ne provoquerait pas une très forte résistance et ne léserait que peu d'intérêts. « La somme totale des héritages s'élève, en France, à plus de 5.000 millions par an ; les droits de succession peuvent être réglés de manière à rapporter 500 millions de plus que maintenant ; cette somme serait employée annuellement à des achats de terre. » En joignant à ces 500 millions, 250 millions provenant d'autres ressources, la nationalisation du sol français durerait près de deux siècles.

Ce délai est un peu long ; mais qui est-ce qui empêcherait l'Etat, en outre des droits de succession, de frapper les propriétaires d'un impôt égal au revenu qu'ils reçoivent des fermiers ? Les propriétaires seraient ainsi, en fait sinon en droit, dépouillés de leurs biens, sans recevoir aucune indemnité. Mais les propriétaires sont en France au nombre de 8 millions ; avec leurs familles, ils sont bien près de former la majorité de la population.

Il y a plusieurs moyens de tourner cette difficulté ; si j'étais socialiste, je les dirais ; mais faisons comme M. Pronier, supposons le rachat effectué et la dette de la nation amortie. C'est alors que nous serons heureux ! Dans deux siècles, l'Etat sera propriétaire général et les cultivateurs seront ses fermiers ; M. Pronier ne croit pas que la régie directe soit possible, sauf dans les villes. La nation pourra, d'ailleurs, déléguer ses droits et pouvoirs aux communes, qui traiteront directement avec les agriculteurs.

Quelles seront les conséquences de ce merveilleux système ? Au lieu d'aller aux propriétaires, la rente passera dans les caisses de l'Etat. Le laboureur ne s'en trouvera pas mieux, puisque l'Etat, comme le propriétaire, lui enlèvera tout le produit net ; il s'en trouvera plus mal, car il n'aura même pas la consolation de choisir son maître. En revanche, le produit de la rente sera bien mieux géré dans la société socialiste, par hypothèse toujours, que ne l'est celui de l'impôt dans la société capitaliste. Songez donc : la société future aura pour directeur le gouvernement et pour conseil d'administration le Parlement. Or, nous en avons déjà un avant-goût : dans la société actuelle, gouvernements et parlements sont infaillibles, impeccables, incorruptibles ; à plus forte raison, dans la société future.

Les socialistes, s'ils daignent jeter les yeux sur cette critique de leur nationalisation, ne vont pas manquer de dire : Vous voyez ces économistes sans entrailles, ils trouvent que tout est pour le mieux

dans le meilleur des mondes, ces repus, ils ne veulent admettre aucune modification dans le désordre social dont ils profitent.

Si nous n'avions jamais dit que nous ne sommes pas partisans du régime de propriété que nous ont fait les légistes, ces singes des Romains de la décadence; si nous n'avions pas demandé maintes et maintes fois la *libération*, et non la *nationalisation* de la propriété, l'objection des socialistes pourrait avoir quelque portée; mais nous n'en sommes pas là, et nous ne pouvons pas répéter à chaque page la même chose.

Les socialistes s'imaginent que leur nationalisation du sol serait profitable aux pauvres, aux déshérités, comme ils disent. Nous leur répondons : 1° que rien n'indique que leur assertion gratuite se réalise ; 2° que la propriété terrienne est la moindre des choses dans la société actuelle, et que la propriété personnelle, que leur système annihile, est de bien plus grande importance.

Les députés socialistes ne volent pas leurs traitements. Leur activité à la Chambre et au dehors est incessante ; ils ne laissent passer aucune occasion de s'affirmer, soit en exposant leurs doctrines, soit surtout en critiquant les actes de leurs adversaires, qui s'inspirent trop souvent des mêmes principes, soit en s'étudiant à faire pénétrer leurs théories dans nos institutions. M. Fristot constate ce fait et le déplore dans les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* de février. Il est pourtant tout naturel. Depuis un siècle, les antisocialistes s'évertuent à qui mieux mieux, à remplir le ratelier de l'Etat. S'ils ont la prétention d'être seuls à y brouter, il faut qu'ils soient bien naïfs ; et il n'est pas besoin de beaucoup de perspicacité de la part des socialistes pour comprendre que c'est une bonne aubaine que d'être au pouvoir à un degré quelconque. Il n'est donc pas surprenant qu'ils cherchent par tous les moyens à s'y hisser. Or, on déploie toujours plus d'activité pour acquérir que pour conserver. Il est donc fatal que les socialistes supplantent les conservateurs.

Que doivent faire les conservateurs pour mettre en échec les acquéreurs ? Là est la question. « Il est d'une urgente nécessité, dit M. Fristot, pour tous ceux qui ont à cœur le salut social, de se pénétrer eux-mêmes, afin d'en instruire les autres, de la fausseté et des conséquences désastreuses de ces théories qui exercent une fascination si dangereuse non seulement sur les hommes pervers, avides de bouleversements, ou sur les malheureux égarés qui attendent de réformes impossibles l'amélioration de leur sort, mais encore sur

certains esprits généreux rendus hésitants par la sincérité même de leurs intentions. »

Il est surtout urgent de remonter à la source de la théorie socialiste et de reconnaître que le socialisme n'est autre chose que le légisme et le gouvernementalisme poussés à leur plus haute puissance.

Le salaire familial donne toujours de la tablature aux abstracteurs de quintessence sociale ; il semble, par ses difficultés, dit M. Paul Lapeyre, dans la *Sociologie catholique* de mars, il semble défier les meilleures volontés et décourager les plus persévérants travaux. « Le problème est celui-ci : l'ouvrier qui consacre tout son temps à une industrie quelconque, dans des conditions normales, a-t-il droit à un salaire qui lui permette de vivre lui, sa femme et ses enfants, même si ceux-ci sont nombreux ? »

Tout droit supposant un devoir réciproque, le problème peut se retourner ainsi : le patron a-t-il le devoir de donner à ses ouvriers un salaire proportionné au nombre de leurs enfants ? En lui imposant ce devoir, il restera alors à examiner s'il peut le remplir dans les conditions anormales et s'il le remplit effectivement, sans même qu'on le lui impose, dans les conditions normales.

M. Lapeyre constate que le salaire en raison du nombre des enfants est absurde et inapplicable, et que la situation des ouvriers les plus intéressants, loin d'être améliorée, deviendrait pire. Le salaire moyen, suffisant pour l'entretien d'un ménage d'ouvriers comprenant un nombre moyen d'enfants, n'est pas plus admissible. « On n'a pas un nombre d'enfants *moyen*, on a celui qu'on a. »

Je crois qu'avant de songer à résoudre la question du salaire familial, les catholiques devraient commencer par déterminer ce qu'ils entendent par l'entretien d'un ménage. En ce moment même, comme dans beaucoup d'autres, je vois, dans mes promenades matinales, des femmes d'ouvriers emportant des bottes d'asperges. Je ne les en blâme pas, c'est leur affaire et non la mienne, pourvu qu'elles les achètent à leurs frais et non aux frais d'une législation en leur faveur. Le salaire familial légal comprendra-t-il des dépenses de cette sorte ? Les interdira-t-il ?

Ni salaire proportionnel, ni salaire moyen ne résolvent le problème. « Et pourtant Dieu ne peut avoir laissé sans solution une question aussi vitale et aussi pratique ». Si jamais M. Lapeyre dit une vérité, c'est bien cette fois. Oui, Dieu a résolu le problème dès le principe, Voici sa loi : dans les conditions normales, le salaire est suffisant.

Dans les conditions anormales, il peut être insuffisant ; mais alors, quoi qu'en dise M. Lapeyre, le patron n'y peut rien, puisqu'il est entre l'enclume et le marteau, je veux dire entre l'ouvrier et le consommateur.

Si les salaires ne sont pas assez élevés, dit M. Lapeyre, c'est aux patrons à s'associer et à constituer, par un prélèvement sur les bénéfices, le patrimoine corporatif qui doit pourvoir à tout, et qui est, d'après l'auteur, d'institution divine ; d'où il suit que les hommes, qui ont détruit les corporations, sont plus puissants que Dieu. Le malheur est que, quand les salaires sont bas, les bénéfices le sont aussi et sont même souvent négatifs, car il arrive tous les jours qu'un patron fait travailler à perte plutôt que de fermer boutique et de renvoyer ses ouvriers, comptant que des jours plus prospères reviendront tôt ou tard.

Pas de bénéfices, pas de patrimoine corporatif possible. Mais M. Lapeyre a une autre corde à son arc ; corde pas très solide, à vrai dire. « Là, dit-il, où l'initiative privée est impuissante, c'est aux pouvoirs publics à réparer les injustices et à secourir les infortunes. » La vérité se trouve dans la formule diamétralement opposée : Là où les pouvoirs publics sont impuissants, c'est à l'initiative privée d'intervenir et de se sauver elle-même. Et il en sera ainsi tant que les secours ne tomberont pas des nues dans les mains des pouvoirs publics.

Il n'est pas facile de déterminer le coût de la vie à Paris à diverses époques. L'absence de documents assez nombreux et assez précis est un premier obstacle ; le peu que l'on en possède n'est que d'une utilité relative, en raison des variations des monnaies et des prix. S'aidant des matériaux recueillis par MM. Levasseur, de Foville, Léon Biollay, G. d'Avenel et même de quelques auteurs du siècle dernier, M. G. Bienaymé a néanmoins essayé de résoudre cette question. (*Journal de la Société de statistique de Paris* de février.) Cette étude n'étant pas terminée, nous nous contenterons d'en donner l'extrait suivant tiré du livre de Husson : *Les Consommations de Paris* (édition 1875), ne fût-ce que pour faire prendre un peu patience aux chercheurs du salaire suffisant.

DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE DU PARISIEN POUR SA NOURRITURE.

	En 1788.	En 1854.	En 1873.
Pain..... Fr.	34 33	62 25	71 23
Viande.....	67 50	77 22	149 31
Vin.....	54 17	78 63	192 53
Bière et cidre.....	2 20	4 35	13 75
Eau-de-vie	4 »	14 28	18 04
Poisson.....	10 17	14 »	15 41
Beurre.....	8 83	25 53	27 08
Fromages.....	4 »	6 95	9 66
Œufs.....	5 83	8 61	17 05
Fruits et légumes...	20 83	86 71	73 69
Vinaigre.....	0 67	0 63	1 35
Totaux.....	212 53	378 98	589 11

« Cet accroissement des charges individuelles, en ce qui touche la nourriture, porte à peu près sur tous les objets de consommation ; mais il est surtout très sensible pour la viande et le vin. Il tient à trois causes : à l'élévation du prix de la plupart des subsistances, à l'augmentation de la consommation personnelle et à une plus grande recherche du bien-être. On est généralement trop disposé à l'attribuer à la première cause seulement, et on entend nombre de gens se plaindre avec amertume du présent et regretter l'existence à bon marché des anciens temps.

« Sans doute, nous ne sommes plus à l'époque où la viande de boucherie se payait 5 sous la livre, où l'on pouvait avoir deux beaux poulets pour 30 sous et faire face, avec 14 livres 13 sous, à l'entretien d'une maison de douze personnes. Mais ce serait une erreur de croire que les charges actuelles de l'existence proviennent uniquement du renchérissement des objets. Les mœurs de nos pères étaient plus simples que les nôtres, et les grands seigneurs d'autrefois, eux-mêmes, avaient des goûts plus modestes que les bourgeois d'aujourd'hui. »

— Dans le même *Journal*, livraison de mars, M. de Foville fait ressortir les *révélations du census de* 1890 *aux États-Unis*. Le progrès de la population y devient moins rapide que devant. Cent familles américaines en 1880 formaient un effectif de 555 personnes ; et dix ans plus tard on n'en trouve plus que 493. Une des causes de cette multiplication moins rapide est l'attraction croissante qu'exercent, aux dépens des campagnes, les agglomérations urbaines. En 1840, sur 1.000 habitants, on n'en trouvait que 85 dans les villes. Aujourd'hui, même en ne classant comme villes que les centres d'au moins 8.000 âmes, on compte 300 citadins contre 700 ruraux.

Pourvu que tous les ruraux n'aillent pas bientôt se réfugier dans les villes. Alors, loin d'avoir à redouter l'importation chez nous de leurs blés, nous serions obligés de leur en expédier et les Américains, comme nous, s'empresseraient d'élever des murailles douanières contre l'inondation de cette malfaisante denrée.

— La même livraison contient la *statistique de la fabrication des valeurs fiduciaires postales*, par M. A. Vannacque. Les valeurs postales comprennent : les timbres-poste, les chiffres taxes, les cartes postales et télégraphiques, les enveloppes et les bandes affranchies, les tickets téléphoniques. Malgré la misère qui nous accable d'après ce qu'assurent les socialistes, toutes ces valeurs se sont considérablement développées, ce qui prouve qu'on use et abuse de la poste comme si cela remplissait le ventre. En 1848, il n'était fabriqué que 17.969.100 timbres-poste ; en 1891, le chiffre monte démocratiquement à 1.539.638.400 ; mais en 1892 il y a recul : 1.485.570.300. Il va sans dire que les autres valeurs postales sont aussi en progrès, les unes plus, les autres moins. En somme, depuis dix-sept années, il a été fabriqué 27.287.546.586 unités des cinq valeurs sus-indiquées.

Nous venons de voir que les Américains fuyaient les campagnes pour se réfugier dans les villes. Le *Journal d'Agriculture pratique* du 14 février nous apprend quelque chose de plus grave encore. La culture du blé est de plus en plus délaissée aux Etats-Unis juste au moment où il faudrait l'étendre pour nourrir les citadins. On remplace le blé par la culture de l'avoine, de l'orge et la production fourragère, plus rémunératrices, ce dont les cultivateurs français se sont bien gardés, aveuglés qu'ils sont par les tarifs douaniers.

« Dans l'Etat de New-York, nous apprend M. Eug. Marie, à une diminution de 174.000 hectares sur la totalité des céréales, correspond une augmentation de 63.110 hectares au profit de l'avoine. Mais la perte pour le blé seul, s'élève à 115.700 hectares. Dans l'Etat Empire 254.900 hectares, dont 80.515 antérieurement productifs de céréales ont été convertis en prairies. Les mêmes transformations, dans les mêmes proportions, se reproduisent dans les Etats de New-Jersey, du Maryland, du Delaware, des deux Virginies, du Kentucky et du Tennessee, en augmentant d'intensité, à mesure que l'on se rapproche des grands centres de production des grains, tels que le bassin des lacs et la région des vallées du centre de l'Union. » S'ensuit le détail des milliers d'hectares déblavés.

Produisons donc, produisons du blé pour l'Amérique qui, bientôt, ne va plus en avoir. Faisons plus : donnons à nos cultiva-

teurs des primes d'exportation, afin qu'ils puissent lutter victorieusement sur le marché nord-américain avec la Russie, l'Inde, l'Amérique du Sud. Nous voilà donc enfin sauvés de la fameuse inondation de blé américain!

La culture philosophique devrait, semble-t-il, donner à ses fidèles de la précision dans les idées et les mettre en garde contre l'ambiguité des mots. C'est pourtant ce qui n'arrive pas toujours. Nous en trouvons une preuve dans la *Revue de métaphysique et de morale* de janvier, où M. A. Darlu traite de *l'impôt progressif sur les successions*. L'auteur convient que la propriété individuelle est de droit naturel; puis il s'empresse d'ajouter que l'accès à la propriété doit être ménagé à tous. S'il disait que la propriété doit être *accessible* à tous — par conséquent libre, — nous serions d'accord; mais *ménagée*. Par qui? On l'a deviné, par l'Etat. Cela peut mener plus loin que ne voudrait aller M. Darlu.

Il y a, poursuit notre auteur, dans toute richesse privée une portion qui est d'origine sociale et qui appartient à tous. L'Etat a donc le droit de prélever cette partie, à un moment donné; or, ce moment se présente particulièrement favorable lorsque la richesse passe d'une main à l'autre. Si l'Etat attendait ce moment, une pareille opinion serait peut-être discutable; mais on sait qu'il a soin de prélever cette part à tous les instants, et même au-delà, sous forme d'impôts de tous genres.

L'héritier n'a rien fait, dit-on encore, pour posséder la richesse à lui transmise; il ne la mérite pas. Il est vrai qu'il n'a rien fait, mais il a fait faire. Si le testateur ne l'avait pas eu en vue, il n'aurait pas accumulé cette richesse. M. Darlu convient qu'en imposant trop les successions on s'expose à tarir les sources de l'épargne. On les tarit toujours en proportion de ce qu'on y puise. Allez voir en Turquie. M. Darlu, comme les socialistes, suppose que l'État fera meilleur usage que les particuliers de cette richesse plus ou moins sociale. Les preuves du contraire, les scandales de l'Assistance publique, etc., ne nous corrigeront jamais de cette erreur.

Signalons en passant, dans la même *Revue*, *l'orientation de la méthode en évolutionnisme*, par M. Sabatier: *La sociologie, ses conditions d'existence, son importance scientifique et philosophique*, par M. Bernès; *la morale dans la philosophie allemande contemporaine*, par Th. Ruyssen.

M. Limousin ne paraît pas être du même avis que M. Darlu; le titre seul de causerie du *Bulletin des sommaires* du 10 mars : *L'Utilité sociale des riches*, indique que les riches peuvent faire aussi bon usage de leur superflu que pourrait le faire l'État: et il suffit de connaître un peu la nature humaine et l'histoire, pour savoir qu'ils le font en effet, dans la mesure où ils n'en sont pas empêchés ou dispensés précisément par cet inévitable État. En outre des institutions de bienfaisance, des fondations de prix de vertu, etc., M. Limousin conseille aux riches d'encourager les jeunes auteurs, et les inventeurs non pas en dotant les Académies, mais en intervenant personnellement, comme l'ont déjà tenté, il y a quelques années, MM. Isaac et Eugène Pereire.

Il en est des tarifs douaniers comme de toutes les lois humaines; le difficile n'est pas de les faire, mais de les appliquer et, seulement, de les interpréter. Le *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce belge de Paris* nous apprend que l'interprétation du tarif douanier français donne lieu à de nombreuses et ruineuses contestations, et il cherche les moyens de les éviter. Ce sont les marchandises non explicitement dénommées au tarif qui donnent lieu à presque toutes les difficultés. Il n'est pas toujours facile, en effet, de deviner à quelle catégorie appartiennent les marchandises non spécifiées. Et il importe pourtant que le négociant sache exactement, avant de passer un marché, quel droit d'entrée il aura à payer, et dans quels termes il doit rédiger sa déclaration en douane. On s'occupe de combler cette lacune; cela donne du « travail national » aux employés de la douane.

ROUXEL.

LA QUESTION FRANCO-SUISSE

Un des premiers symptômes du réveil, en France, des idées de liberté commerciale, fut la tentative de réconciliation avec la Suisse. L'œuvre, toute d'initiative privée, entreprise l'an dernier par l'Union franco-suisse, sous la présidence de M. A. Poirrier, et poursuivie par elle avec autant de prudence que d'activité, semble sur le point de recevoir son accomplissement. Il n'y a plus guère qu'à obtenir des pouvoirs publics la ratification des résultats obtenus. C'est encore là, nous le savons, une passe difficile à franchir. On y parviendra, comme on est parvenu à vaincre toutes les autres difficultés dont la tâche était hérissée.

*
* *

On sait que notre traité de commerce avec la Suisse arrivait à expiration le 1er février 1892, et que dès le mois de janvier précédent notre Parlement avait adopté un régime douanier autonome, excluant pour l'avenir les conventions commerciales conclues de gré à gré. Un double tarif avait été établi, le tarif minimum applicable aux pays qui nous feraient bénéficier chez eux du régime de la nation la plus favorisée, et le tarif général pour tous les autres. La Suisse obtint d'abord l'application à l'entrée de ses produits de notre tarif minimum, nous accordant les avantages correspondants stipulés par notre législation nouvelle. Mais son acceptation, toute provisoire, avait pour seul but de ne pas brusquer les choses, et elle espérait obtenir des allègements à certaines taxes qu'elle considérait comme prohibitives de son exportation. Les négociations ouvertes entre les deux gouvernements aboutirent au projet de convention Jules Roche, ainsi qu'on le désigna, du nom du ministre qui en avait poursuivi la réalisation. La France, par cette convention, stipulait des réductions de droits, sur 55 points de son tarif minimum en faveur de la Suisse, et celle-ci, de son côté, nous accordait, non seulement son tarif le plus bas, mais encore des abaissements sur certains articles de ce tarif nous intéressant plus particulièrement. Cet arrangement avait été ratifié par les pouvoirs publics de la Suisse. Malheureusement les protectionnistes le firent repousser par notre Chambre des députés, dans la séance du 24 décembre 1892. Immédiatement notre tarif général fut mis en vigueur à l'égard de la Suisse qui de son côté établit, à l'encontre de nos produits, un tarif différentiel ou de représailles, beaucoup plus élevé sur un grand nombre d'articles que

son tarif général lui-même. Le régime du tarif minimum avait duré onze mois pour les deux pays, du 1er février au 31 décembre 1892. Avec l'année 1893 commençait entre eux la guerre douanière.

*
* *

Les résultats en sont connus. Rappelons-les brièvement. Nos importations de Suisse sont tombées de 103.812.566 francs, chiffres moyens de 1890-91, à 67.000.000 en 1894, et nos exportations de 238.777.094 francs à 159.842.000 francs. C'est-à-dire que nous perdons 34 1/2 0/0 sur les importations et 32 0/0 sur les exportations.

Ces chiffres sont ceux de la statistique française, en tenant compte de l'élimination introduite récemment des provenances du pays de Gex et de la Haute-Savoie.

La statistique suisse donne les résultats suivants :

Importation de Suisse : 123 millions 1/2 pour la moyenne 1890-91 et 75 millions pour 1894. Différence, 51 millions 1/2 ou 41 1/2 0/0. — Exportation : 178 millions pour 1890-91, et 102 millions 1/2 pour 1893. Nous n'avons pas encore le chiffre exact pour 1894, mais les principales positions indiquent qu'il ne diffère pas beaucoup de ce dernier. Il y a donc ici une diminution de 75 millions 1/2 ou 42 1/2 0/0.

Nous avons tenu compte, ici encore, de la rectification apportée par la douane suisse aux chiffres de 1890 et 1891 qui, par une plus exacte détermination des pays d'origine, ont été ramenés pour nos exportations chez elle, de 207 millions 1/2 à 178 millions[1].

Les exportations d'un pays ne peuvent guère être relevées bien exactement, puisqu'elles échappent au contrôle, ou que ce contrôle, dans l'intérêt même et pour les facilités du commerce, s'exerce d'une manière anodine. Nous ne nous en plaignons pas. Il n'en est pas de même pour les importations, soumises aux droits de douanes. Le fisc a le plus grand intérêt à les vérifier et à en relever les chiffres avec soin. Il n'y manque pas. Aussi croyons-nous que l'on approchera de la vérité, aussi près que possible, en adoptant, pour nos achats en Suisse, les chiffres de la statistique français, et ceux de la statistique suisse pour nos ventes dans ce pays. Nos pertes s'établiraient alors de la manière suivante : 34 1/2 0/0 sur nos importations et 42 1/2 0/0 sur nos exportations.

Ce résultat général se répartit fort inégalement sur les différents arti-

---

[1] Ces rectifications dans la statistique française et dans la statistique suisse n'étaient pas connues lors de la publication, en collaboration avec M. Haguet, de ma brochure : *La question franco-suisse.* Ainsi s'explique la différence que l'on pourra remarquer entre les chiffres.

cles. Les plus touchés, pour nos importations, sont les soies et bourres de soie, les soieries, les cotonnades, les fils de coton, les bois communs, les ouvrages en peau ou en cuir, etc.; et dans nos exportations, les lainages, certains articles de soieries, les cotonnades, les peaux préparées, les vêtements et la lingerie, les ouvrages en peau et en cuir, l'orfèvrerie et la bijouterie d'or ou d'argent, l'horlogerie, les savons ordinaires, et surtout les vins et les sucres.

*
* *

La rupture a donc eu pour effet de nuire gravement aux deux pays intéressés. Nous supportons la plus grosse part des pertes. En comparant simplement les chiffres de l'exportation française et de l'exportation suisse, la France perd 8 0/0 de plus que sa voisine. Mais celle-ci est assez éprouvée pour ne pas rester indifférente. Si nous essayons de déterminer la part qui incombe à chacun, les chiffres de la statistique sont la première donnée à mentionner. Il est des considérations qui peuvent les éclairer et leur donner toute leur valeur. Ainsi une différence appréciable est à remarquer entre la manière dont sont frappées les exportations et les importations. Aucun article de celles-ci n'est atteint de manière à être complètement exclu, tandis que l'exportation des vins, des sucres, et pour une bonne partie celle des lainages, est presque entièrement ruinée. Il y aurait là un avantage pour la Suisse. Elle nous dit encore que sur une perte de 74 millions éprouvée par nous entre 1891 et 1893, 64 millions proviennent des articles soumis à son tarif différentiel, et 10 millions seulement de ceux auxquels son tarif d'usage est encore applicable. Nous savons que les tarifs prohibitifs ont leur effet, et nous ferons bien de le retenir. Enfin elle a moins d'inquiétude à avoir que nous pour le chiffre général de ses affaires, les Italiens, les Autrichiens et les Allemands s'étant empressés de prendre chez elle et avec elle la place que nous laissions vide, à notre grand préjudice.

Mais l'on peut dire aussi que notre tarif général et même notre tarif minimum n'ont pas été sans nuire à la Suisse, et sans produire sur ses entrées en France le même effet que son tarif différentiel sur les nôtres en Suisse. Les Allemands, malgré tout l'empressement qu'ils y mettent, ont bien plus en vue d'écouler leurs produits que d'absorber ceux de la Suisse, et nous ne sachons pas que celle-ci trouve la même satisfaction dans l'achat des articles allemands que dans celui de nos produits toujours recherchés et toujours regrettés. A ce point de vue, comme à celui de l'agrément des relations, nos voisins n'ont jamais essayé de dissimuler leur sentiment.

On apprécierait mal la situation en ne tenant compte que des coups portés à l'adversaire — puisque adversaire il y a — et en ne voyant pas qu'ils blessent aussi celui qui les porte. Dans la diminution de nos im-

portations, qui sont les exportations de la Suisse, il n'y a pas seulement une perte pour ce dernier pays, mais aussi pour nous. De même la baisse des importations de la Suisse, qui sont nos exportations, lui est préjudiciable comme à nous. Si les exportations d'un pays caractérisent plus directement son activité productrice, il n'est pas moins vrai que la diminution de ses achats à l'étranger n'est pas un signe de prospérité. On n'achète ni sans raisons ni sans besoins, ni pour le seul plaisir d'être agréable aux producteurs du dehors. Le protectionnisme veut les évincer au profit de l'industrie nationale. On ne voit pas que la prospérité soit de la France soit de la Suisse ait augmenté par la diminution de leurs importations respectives, et l'exemple donné par les deux pays depuis trois années prouve une fois de plus que si le protectionnisme est profitable à quelques industries spéciales et à certains intérêts particuliers, il compromet singulièrement l'industrie nationale et les intérêts généraux.

Aussi indiquerons-nous, parmi les maux causés à la Suisse par la rupture, la naissance chez elle d'un parti protectionniste. Jusqu'ici elle avait paru indemne de la contagion, et ses droits de douane n'étaient guère que des taxes fiscales. Pour les besoins qu'elle ne pouvait plus satisfaire chez nous et auxquels ne subvenaient pas suffisamment, il faut le croire, ses autres voisins, elle a créé un certain nombre d'industries qui lui manquaient. Mais ces entreprises, nées dans des conditions peu naturelles et onéreuses, puisqu'elles n'ont pas eu de raison d'être tant que l'on trouvait à se pourvoir chez nous, ne peuvent se soutenir que par la protection. Et leurs créateurs réclament la protection! Elles seront donc protégées. Mais la Suisse, à son préjudice aussi bien qu'au nôtre, paiera plus cher des produits créés chez elle que les mêmes produits venus de chez nous.

On a insisté, et avec raison, sur le grand intérêt patriotique de la France à conserver l'amitié de la Suisse. Cette amitié peut, en effet, en certaines circonstances, nous être précieuse. Mais que gagnerait-elle donc elle-même à se laisser enchaîner, même par les chaînes du trafic commercial, à ceux qui convoitent la plus grosse part et toutes les parts :

Quia ego nominor leo ?

*
* *

Telle est, déterminée, croyons-nous, aussi exactement et aussi impartialement que possible, la situation créée aux deux pays par la rupture de leurs relations commerciales. Il était urgent d'y remédier dans l'intérêt commun. Mais comment y parvenir ? La Suisse, froissée par le rejet de la Convention de 1892, ne voulait rien demander à la France, et celle-ci ne pouvait lui proposer un arrangement dont la ratification

par le Parlement demeurait incertaine. Le protectionnisme n'a pas encore désarmé. L'Union franco-suisse entreprit la tâche de rapprochement. Œuvre d'initiative privée, composée d'hommes indépendants par leur situation et leur caractère, elle pouvait, en se mettant en relations avec les groupes suisses intéressés et également indépendants, ce que ne pouvait la diplomatie, c'est-à-dire rompre la glace, démontrer l'intérêt commun d'une entente, et créer dans les pays un mouvement dont, au moment voulu, les pouvoirs publics ne seraient pas sans tenir compte. Presque dès le début l'opportunité de ses efforts fut consacrée par une éclatante manifestation, la conférence de Mâcon du 15 septembre dernier, où ses représentants se rencontrèrent avec les délégués des associations commerciales de la Suisse. Des discours prononcés à cette occasion par MM. Jules Roche et Poirrier, du côté des Français, et par MM. Numa Droz et Rieter-Bodmer, du côté des Suisses, on put conclure à un égal désir de renouer les anciennes relations. L'assentiment presque unanime de la presse française, et les adhésions données par un grand nombre de chambres de commerce et d'associations syndicales, de tous les points de la France, à l'œuvre de l'Union, l'encouragèrent puissamment. Elle put alors faire parvenir à nos ministres des Affaires étrangères et du Commerce l'expression des désirs légitimes dont elle était devenue la personnification, en même temps que les groupes suisses qui, de leur côté, concouraient chez eux à la tâche commune, facilitaient à leur gouvernement l'ouverture des pourparlers qui devaient aboutir bientôt à de véritables négociations.

Cette action heureuse, sage et prudente de l'initiative privée, trop rare chez nous, en avait aussi préparé le futur terrain et l'avait déblayé de beaucoup d'obstacles. Une enquête sérieuse avait été faite, ici et là, sur les concessions réciproques pouvant être consenties. De part et d'autre les prétentions, dans un esprit de conciliation, doivent être réduites au strict minimum. Il est acquis que celles de la France porteront uniquement sur quelques spécialités suisses, certains articles de soieries, les broderies, les montres, les fromages, dont la réduction du droit d'entrée ne peut avoir aucune répercussion sur les provenances d'autres pays. On ne sait pas encore les avantages qu'offre la Suisse en outre de l'abandon de son tarif différentiel. Nous n'insisterons pas sur ce point, car à l'heure actuelle, les négociations battent leur plein, et de plus longues réflexions seraient peut-être imprudentes.

*
* *

La pensée, en ce moment, des négociateurs français et suisses doit être celle d'une nécessité qui s'impose. Nous comprenons que la Suisse demande l'abaissement de certains de nos droits douaniers, comme

nous-même désirons obtenir pour l'entrée de nos produits chez elle des conditions équitables. Mais elle ne peut manquer, s'il reste encore des difficultés à vaincre, de s'élever au-dessus de la discussion d'un chiffre de tarif où elle s'est peut-être un peu trop attardée, pour voir l'intérêt supérieur, pour elle et non pas seulement pour nous, d'une cordiale entente. Nous ne pouvons pas lui accorder tout ce qu'elle voudrait bien, pas plus qu'elle-même ne nous donnera tout ce que nous désirons. Le protectionnisme jetterait de beaux cris. Elle aura toujours un énorme avantage à cesser une guerre désastreuse.

En parlant de son projet de 1892, à Mâcon, M. Jules Roche disait : « Qu'on le reprenne tel quel, ou qu'on lui donne une autre forme, qu'on le modifie de quelque manière et sur quelques points que ce soit : peu importe !... Il n'y a qu'une chose importante, c'est d'aboutir, c'est de renouer ses relations. »

C'est le sentiment, nous le croyons, qui domine en Suisse. C'est aussi la conviction qui devra animer notre Parlement lorsque le projet actuellement en élaboration lui sera soumis. Et peut-être la réflexion lui viendra-t-elle qu'un régime douanier comme le nôtre, pouvant causer de telles ruines et les rendant si difficiles à réparer et à prévenir, n'est pas ce qu'il y a de mieux dans le meilleur des mondes.

MAURICE ZABLET.

UNE CITÉ OUVRIÈRE COOPÉRATIVE HOLLANDAISE

Notre titre ne rend certainement que d'une façon bien imparfaite ce dont il s'agit, car on applique généralement ce nom de *cité ouvrière* à une agglomération de maisons qui ne constitue pas une vraie petite ville, comme c'est le cas pour la création dont nous voulons parler ici, d'après notre confrère le *London Times*.

Si l'on sort des faubourgs de la petite ville de Delft, en Hollande, ville qui continue de présenter un développement industriel assez important, l'on arrive dans un vaste parc connu sous le nom d'Agneta Park, qui abrite sous ses ombrages toute une série de maisons petites et grandes; on pourrait croire que ce sont des maisons de plaisance des habitants de la ville, mais c'est bel et bien une cité ouvrière d'une espèce assez particulière, où tout est fait pour y retenir, y attacher les habitants. L'idée et l'exécution en est due à M. van Marken, administrateur et directeur d'une grande usine dite « Société hollandaise des levures et alcools », qu'il a fondée en 1869. Comme tous les industriels intelligents, et en dépit de ce qu'en prétendent les socialistes aveugles ou de mauvaise foi, M. van Marken a compris que les intérêts du patron (ou de l'employeur, pour se servir du mot à la mode) sont intimement liés à ceux des ouvriers et employés; il a senti que le travail y gagne et la productivité de l'usine aussi quand on peut avoir affaire à un personnel fixe, qui acquiert une plus grande habileté dans le travail, et non point à des ouvriers de passage, et quand on élève le niveau moral des travailleurs en même temps que leur niveau physique. C'est à ce point de vue qu'on doit se placer et que s'est placé M. van Marken pour créer des maisons bien saines où l'ouvrier trouve un intérieur lui rendant la vie plus agréable, et qui contribue à lui faire prendre un intérêt personnel dans l'avenir de l'entreprise pour laquelle il travaille.

Le parc où s'élèvent ces constructions est charmant; il s'étend sur une superficie de près de 4 hectares 1/2 et il est coupé en deux parties par un cours d'eau qui s'élargit en son milieu pour y former un petit lac. On a réuni les deux rives au moyen de ponts nombreux; la rive gauche est demeurée boisée, quant à la droite elle est réservée spécialement aux bâtiments et aussi à des jardins d'agrément et à des terrains de récréation.

Ce qui doit frapper au premier abord, et ce qui est particulièrement remarquable, c'est que toutes ces maisons, absolument semblables d'aspect, abritent côte à côte employeurs et employés, patrons et ouvriers, qui vivent ainsi d'une façon quasi-patriarcale ; les ouvriers ne peuvent point prétendre que les patrons les parquent dans des maisons dont ils ne voudraient point pour eux-mêmes. Des relations de bienveillance peuvent s'établir ainsi, on se connaît mutuellement, les ouvriers sont amenés à mieux se conduire dans ce voisinage salutaire : enfin cette pratique a des avantages nombreux qui doivent sauter aux yeux.

La plus grande des maisons est celle du directeur de l'usine, qui est toute proche ; les petits bâtiments sont destinés aux ouvriers et ils entourent de très près la maison du directeur. Chacune des maisons ouvrières est disposée pour recevoir deux, quatre ou même six familles séparées : bien entendu, suivant ce principe que l'on considère aujourd'hui comme nécessaire, chaque famille a son entrée personnelle, pour éviter tout ce qui peut ressembler à une caserne. Il y a 150 de ces petites maisons : tantôt elles forment des rues, étant construites côte à côte ; tantôt elles sont à demi isolées ou complètement isolées. De tous côtés, la vue est récréée par des horizons verdoyants qui abondent dans la campagne hollandaise ; non seulement on voit des arbres un peu partout, mais encore chaque maisonnette a son jardin bien souvent égayé par des fleurs [1].

La population totale, y compris les enfants, habitant dans l'Agneta Park est de 400 personnes : ce n'est point là tout le personnel de l'usine, il y a un certain nombre d'autres ménages qui vivent en dehors du parc, simplement parce qu'il n'y a pas de place pour eux.

C'est en 1884 que M. Van Marken, s'inspirant des idées que nous rappelions au commencement sur la situation morale et physique des ouvriers, achetait le parc Agneta ; il trouvait que les logements des classes pauvres n'étaient point ce qu'ils auraient dû être, et il faisait les constructions dont nous venons de parler au milieu du parc.

Mais il ne voulait pas seulement mettre des habitations salubres à la disposition de son personnel, il ne voulait pas en faire des locataires, il désirait que tout le parc, toute la cité pût un jour devenir la propriété de la communauté, de l'ensemble des ouvriers de l'usine. En conséquence, après avoir acheté la terre, il forma une compagnie à responsa-

---

[1] On sait combien les Hollandais aiment les fleurs : toutes leurs fenêtres en sont garnies, même les petites ouvertures des bateaux chalands de leurs canaux.

bilité limitée, au capital nominal de 160.000 florins, un peu plus de 320.000 francs, et il acheta pour son compte à la compagnie 320 actions représentant 32.000 florins ; en même temps, il vendait pour 29.000 florins à la compagnie les terres du parc. Cette dernière somme formait une partie du payement de ses actions, et pour le solde il fournissait en argent 3.000 florins ; c'est ce modeste capital de 6.500 francs qui forma le fonds d'établissement de la Compagnie. Pour se procurer l'argent nécessaire aux constructions, on fit des emprunts hypothécaires qui avaient pour garantie la propriété ; mais, ce qui était bizarre, c'est que cette propriété n'existait pas encore, puisque les maisons n'étaient pas construites, et il fallait s'adresser à des prêteurs confiants.

Les loyers versés par les habitants sont réunis en un fonds commun. Après déduction d'une portion des sommes ainsi recueillies pour payement des intérêts des capitaux empruntés, et aussi pour amortissements partiels de ces emprunts, on fait une répartition entre les divers habitants, suivant le montant de leur loyer; mais les sommes réparties ne sont point versées entre leurs mains, elles sont employées à acheter des actions en leurs noms respectifs. On compte que, de cette manière, au bout d'une trentaine d'années, tous les frais du début seront complètement amortis et que, par conséquent, le parc et les constructions qu'il contient seront la propriété de l'ensemble des locataires, grâce au transfert graduel de toutes les actions entre leurs mains.

Quand on en arrivera là, chaque famille n'en continuera pas moins de payer son loyer, tout comme à présent, mais elle se le verra remboursé sous la forme de dividendes qu'elle touchera sur ses actions. On estime que ce nouveau procédé constitue une amélioration sur les errements suivis ordinairement quand l'ouvrier peut devenir réellement propriétaire de la maison qu'il habite. Certainement, cela présente de réels avantages que de le transformer en propriétaire, et l'on a souvent insisté sur ces avantages ; mais il y a un revers à la médaille, cette propriété même l'attache à l'endroit où se trouve sa maison, et il ne peut pas facilement changer de localité si la transformation industrielle, une crise ou un autre motif l'appelle ailleurs. L'ouvrier peut aussi mourir et sa veuve ne se défait souvent que dans de mauvaises conditions de la maison qu'il avait acquise.

En somme, de la sorte, l'ouvrier acquiert une propriété mobilière, aisément réalisable et transmissible, au lieu d'une propriété immobilière ; les maisons d'Agneta Park deviennent la propriété collective de l'ensemble du personnel ouvrier, au lieu d'appartenir aux travailleurs considérés individuellement. Quand un des intéressés quitte l'usine pour une raison quelconque ou s'il vient à mourir, les actions qu'il peut posséder sont vendues par l'intermédiaire de la direction à un autre membre de la

communauté, et lui-même ou ses héritiers en touche la valeur pleine et entière, le prix d'achat, sans tous ces frais qu'entraîne la vente d'une maison. Cette disposition a un autre avantage : c'est que chaque habitant n'est qu'un locataire et par suite la collectivité, la petite société formée par les autres habitants, a toujours le droit et même le devoir de surveiller l'usage qu'il fait de la maison qu'il habite et de l'empêcher d'en mésuser.

La façon toute particulière dont ce problème si intéressant a été compris par M. Van Marken méritait vraiment d'être signalée. Mais nous pouvons ajouter encore quelques détails qui montreront que tout est prévu pour rendre le séjour de l'Agneta Park agréable aux familles ouvrieres qui y résident.

Sur les bords du petit lac dont nous parlions en commençant, on a ménagé une sorte de place où s'élève un kiosque gracieux pour la musique de la cité. Bien entendu, cette société musicale a pour exécutants les ouvriers mêmes de l'usine ; elle donne des auditions deux fois par semaine, et ce ne sont pas seulement les habitants d'Agneta Park qui forment les auditeurs, il y a aussi les citadins de Delft qui profitent du charmant lieu de promenade que constitue le parc. Des bateaux flottent sur la petite rivière et les jeux sont multipliés, pour les grandes personnes comme pour les enfants, depuis les balançoires jusqu'aux jeux de boules et aux tirs a l'arc; il y a aussi un casino d'été. Il faut signaler un grand bâtiment connu sous le nom de *communauté* ; il forme comme le centre de la vie commune des habitants du parc. On y trouve une grande salle qui sert aux fêtes, aux bals, aux conférences, aux expositions, aux concerts, aux réunions; elle peut contenir 1.200 personnes assises; mais, dans les circonstances ordinaires, elle est partagée en deux par des cloisons mobiles, d'un côté une salle de lecture, de l'autre un gymnase. On trouve, dans ce même édifice, une bibliothèque de 4.000 volumes, puis des salles diverses et notamment des salles d'enseignement, depuis un *kindergarten* pour les plus jeunes enfants, jusqu'aux classes primaires et aux cours du soir.

La grande salle dont nous parlions à l'instant n'est pas sans servir bien souvent : les réunions sont nombreuses à l'Agneta Park; tantôt ce sera la fête annuelle qui se tient le 30 juillet et qui se nomme « Fête du travail et de la fraternité », tantôt ce seront des séances enfantines où l'on aura recours à la lanterne magique pour réjouir ce petit monde.

La cite est complétée par des magasins coopératifs et par une boulangerie fondée sur le même principe : ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces magasins n'ont pas pour clientèle seulement la population résidant au Parc, mais aussi les habitants du voisinage.

La grande cité ouvrière fondée par M. Van Marken semble parfaitement réussir et elle le mérite à tous égards. Comme nous disions dans un article récent sur les soupes populaires, il estime que le pire moyen pour aider les classes laborieuses à s'élever au-dessus des difficultés de la vie, c'est de leur faire l'aumône. On peut s'entraider et cependant que tout le monde y trouve son profit; aussi, M. Van Marken se défend-il soigneusement de tout ce qu'on nomme les sentiments humanitaires et philanthropiques; il cherche à envisager les choses en se plaçant au point de vue des affaires et du sens commun. « L'amélioration, dit-il, de la situation morale et matérielle de l'ouvrier développe son activité et sa force, et au point de vue pratique, c'est tout bénéfice pour l'employeur.»

Les faiseurs de belles phrases trouveront celle-ci tout simplement monstrueuse et ils ne voudront pas comprendre combien elle serait utile à répéter, à commenter dans les milieux ouvriers pour faire saisir aux travailleurs que les intérêts du patron ne sont pas forcément opposés aux leurs, qu'ils sont au contraire intimement liés les uns aux autres, et qu'il n'y a pas besoin de faire appel à la loi pour obtenir ce que doit donner le jeu tout-puissant et bienheureux des intérêts personnels et de l'initiative individuelle.

DANIEL BELLET.

LES JARDINS D'ENFANTS[1]

Ainsi que notre rédacteur en chef l'a démontré à diverses reprises dans ses ouvrages, le malaise économique et social qui se fait si vivement sentir à notre époque provient en grande partie de ce qu'en général le progrès moral n'a pas marché de pair avec les perfectionnements matériels.

Il s'agit donc, pour faire cesser cet état misérable, d'élever le niveau moral de tous. Mais comment y parvenir? En inculquant à chacun dès le jeune âge les sages principes qui aident à se former un caractère supérieur aux vicissitudes de la vie. C'est ce qu'a bien compris une femme de grand cœur et de solide jugement : Madame Julie Salis Schwabe. Nos lecteurs connaissent déjà cette excellente amie de Cobden qui, loin d'alléguer du poids des ans ou des succès obtenus par sa fondation de l'Institut Froebel et des Kindergarten à Naples pour se reposer, s'occupe maintenant — aussi vaillamment que jamais — d'ériger un semblable établissement pour les enfants de Londres. Après avoir attiré à Naples des collaboratrices d'élite, elle a su grouper autour de son œuvre de Londres, encore inachevée malheureusement, un ensemble d'adhérents qui montre en quelle estime on tient le système d'éducation adopté par les « Jardins d'enfants » ainsi que la propagatrice infatigable de cette méthode.

Il n'est pas à notre connaissance que la méthode de Froebel ait été réellement appliquée en France et cependant nul système ne nous semble plus rationnel, mieux approprié à son but qui est d'amener l'enfant à désirer de s'instruire. Car c'est à cela que tendent les jeux créés par

[1] The Kindergarten, and its influence on industrial activity in after life. Paper read at a Swiss Kindergarten Conference at Zurich, by madame Adele von Portugall, Directress of the Froebel training College and Kindergartens at Naples. — The Froebel Educational Institute. Report of proceedings at an « At Home » given by Mrs Leopold de Rotschild, June 29 th. 1894. — Letter addressed by Mrs Julie Salis Schwabe to the President of the Glasgow Conference of Women Workers among Women and Children, October 22 nd. 1894. — Extracts from an Address of a Canadian Public School Teacher to his Fellow Teachers, 1894.

cet aimable éducateur. Les petites boîtes, contenant des matériaux qui prendront forme sous les doigts agiles de l'enfant et laisseront libre cours à son imagination en lui permettant de tenter une foule de combinaisons, sont une précieuse ressource pour développer en même temps son habileté manuelle et ses facultés intellectuelles.

Jusqu'ici on considérait surtout, même dans les pays où le système Froebel est à peu près adopté, les jardins d'enfants comme une école récréatrice, bonne tout au plus pour les très jeunes enfants. C'était à tort car la méthode est aussi féconde en bons résultats à un âge plus avancé; il faut seulement adapter les objets utilisés dans les classes à l'âge et au degré d'instruction des élèves. Afin de réagir contre les fausses idées qui ont cours et rendre à la méthode Froebel, par une application exacte dans la lettre et particulièrement dans l'esprit toute sa valeur éducatrice, Mme Schwabe a adjoint à ses Instituts de Naples et de Londres un cours supérieur où sont formées des maîtresses destinées à porter partout le bon enseignement qu'elles ont reçu. On les y habitue non pas seulement à se servir des jeux classiques vendus comme partie intégrante du système Froebel, mais surtout à créer et à fabriquer elles-mêmes, suivant les besoins du moment, les modèles que les enfants réclament. De sorte que tout en maintenant sans cesse en éveil l'ingéniosité de l'institutrice et l'intérêt des enfants, cela permet d'organiser des écoles peu coûteuses.

Quoique dans l'Institut Froebel de Naples il y ait 500 élèves payantes sur un millier d'enfants et que celui de Londres soit fondé pour recevoir, en plus des 50 élèves-maîtresses, 100 payantes sur les 200 qu'il doit contenir, c'est surtout en faveur des enfants pauvres que les Kindergarten ont été fondés jusqu'à présent et les succès ont été tels que leur extension s'accroît chaque jour en certains pays. Suivant les renseignements que nous empruntons à Mme Adele von Portugall, directrice des Collège Froebel et Jardins d'enfants de Naples, l'activité que l'on déploie à San Francisco pour faire prendre à l'éducation la ligne froebellienne n'a rien qui doive surprendre en présence des résultats déjà obtenus. En 1879 le Kindergarten était totalement inconnu dans cette ville; à présent il ne se passe pas de mois qu'on n'en fonde un nouveau. L'instigatrice de ce mouvement est Mme Sarah Cooper qui a voué sa vie à l'introduction et à l'extension des Jardins d'enfants. Parmi ceux qu'on a installés, quatre surtout méritent attention. Ils sont situés dans le quartier appelé Barbaracost, habité presque exclusivement par des vagabonds. Les fondateurs s'imaginaient qu'ils trouveraient peu d'adhérents dans une pareille population; ils se trompaient. Dès le jour de l'ouverture les écoles étaient bondées, nombre d'enfants ne purent même être admis. Et l'enthousiasme pour les Kindergarten ne fut pas

un simple feu de paille! les leçons récréatrices furent attentivement suivies et l'influence morale exercée a été considérable. Aujourd'hui les petits bandits de Barbaracost, dont jusqu'alors l'unique occupation avait été de voler, piller, détruire, vagabonder, travaillent, jouent et sont heureux dans le Kindergaten. Pendant ces dernières années, pas un seul vol n'a été commis par les enfants et le marché aux fruits, particulièrement exposé à leurs attaques, a fait de tels bénéfices depuis ce changement de leurs habitudes que les vendeurs ont contribué, par des sommes considérables, à maintenir les Jardins d'enfants existants et à en fonder de nouveaux. On peut juger par cet exemple de l'énorme influence de l'éducation sur la moralisation générale. Au lieu de devenir des malandrins, terreur de la société, comme ils y étaient destinés sans l'initiative d'une femme énergique et charitable, ces enfants seront sans doute plus tard d'excellents ouvriers ou de bonnes ménagères. Car s'inspirant des pensées de Froebel, les maîtresses s'attachent non seulement à enseigner les principes moraux et religieux qui devront le guider, mais encore à faire sentir dès les premiers jours à l'enfant la valeur et l'honneur du travail, tant manuel qu'intellectuel.

Aujourd'hui où chacun est mécontent de son lot; où la notion des droits et des devoirs est si singulièrement obscurcie; où le marchand simple et honnête, l'ouvrier économe et industrieux sont devenus si rares; où, par suite des malsaines prédications socialistes, l'ouvrage est détesté, le foyer déserté, l'ivrognerie, la pauvreté, les maladies installées dans la maison; où les parents, vivant dans la discorde, maltraitent leurs enfants ou les dressent à la mendicité, il est bon de rappeler avec Mme de Portugall que lorsque la frugalité et l'amour du travail quittent le logis, les luttes et les dissensions prennent leur place. C'est surtout dès le début de l'éducation qu'il faut faire ressortir les maux qu'engendrent l'oisiveté et les vices qui l'escortent; la méthode Froebel, qui s'appuie surtout sur l'action, est une sûre alliée pour les maîtres désireux de faire de leurs élèves des travailleurs sérieux. Assurément ce système semble particulièrement adapté aux besoins de la classe ouvrière. Rien n'est plus nécessaire que de développer l'habileté de main dans tous les genres de travaux, que l'enfant, toujours curieux, aime à entreprendre, afin que l'homme fait, en se souvenant des leçons reçues pendant le jeune âge, soit plus agile à se retourner dans les moments de crises provoquées par le changement d'outillage. Mais il n'est pas moins utile aux classes riches car, maintenant que la manie des examens est portée à son comble presque partout en Europe, on songe beaucoup plus à bourrer le cerveau de l'élève des matières scientifiques qui lui permettront de franchir sans encombre le cap redoutable qu'à développer ses facultés d'observation, de perception, de réflexion intelligente

ou ses intuitions morales. Et cependant c'est de ces qualités qu'il aura le plus besoin dans le cours de son existence; toute sa science ne lui servira de rien s'il ne sait la mettre en valeur et l'appliquer à bon escient.

Pour que l'éducation donne les résultats qu'on en attend il faut évidemment que maîtres et maîtresses comprennent toute la grandeur de leur mission ; que s'élevant au-dessus des petites misères de l'école ou des déboires de la carrière ils se disent que pour parvenir à former de hauts caractères il faut d'abord avoir soi-même l'âme élevée. Peut-être est-ce demander beaucoup de perfectionnements, à tous les degrés? d'abord à la mère qui devrait toujours savoir occuper utilement et gaiement son enfant, jusqu'à l'instituteur qui, en s'appliquant à connaître les qualités et les facultés physiques, intellectuelles et morales de chacun de ceux qui lui sont confiés, devrait les développer en vue de le rendre égal à toutes les situations, modestes ou élevées, que la vie peut lui réserver. Mais nous ne doutons pas que chacun, dans sa sphère, ne mette toute sa bonne volonté à tendre vers ce perfectionnement. Alors, on peut espérer que le progrès moral ne retardera plus autant sur le progrès matériel.

M. LR.

MILITARISME ET PROTECTIONNISME

C'est bien le titre qu'il convient de donner au compte rendu d'une importante manifestation qui réunissait il y a quelques jours à Milan les hommes les plus distingués de la péninsule italienne, autour d'un savant russe que nous avons eu, l'hiver dernier, le plaisir de posséder à Paris. *L'Union lombarde pour la paix* que dirige avec tant de zèle et de distinction le sympathique rédacteur en chef du journal le *Secolo*, M. Moneta, avait convié M. Novicow à faire dans la grande salle de la Scala, en présence et sous le patronage des représentants les plus éminents de l'esprit public italien, au premier rang desquels brillait le célèbre professeur napolitain Bovio, une conférence sur la paix et l'union des peuples. La foule était immense et le succès a dépassé toutes les espérances.

M. Novicow, comme on le sait, a fait, dans divers ouvrages et plus spécialement dans son volume sur *les gaspillages des Sociétés modernes* une étude approfondie des causes de malaise dont souffrent encore ces sociétés. Elles peuvent toutes se ramener à l'ignorance et à l'inobservation des lois naturelles de leur développement et de leur bien-être, à la violation du droit et à la méconnaissance du véritable intérêt commun. C'est donc un droit nouveau et une économie nationale nouvelle qu'il importe de faire accepter au monde en lui en démontrant la justice et la nécessité.

Autrefois, comme l'a rappelé l'orateur, ceux que l'on appelait les grands de la terre, dirigeaient seuls la politique et ils la dirigeaient selon leurs prétendues convenances personnelles ne s'inquiétant qu'autant qu'ils y croyaient avoir avantage, de la grande masse des troupeaux humains, et faisant à leur gré retomber sur elle, les conséquences de leurs erreurs et de leur fautes. Cette politique n'est plus possible, même au point de vue égoïste de ceux qui la pratiquaient ; une politique plus sage et plus saine ne l'a point encore remplacée. La vieille société fondée sur la force et la rapine lutte encore contre la société moderne, dont le travail et la solidarité sont les conditions ; et de cette lutte, vient l'état de malaise dont souffrent toutes les nations.

Essayant de justifier cette assertion par les faits, et de faire voir ce qu'ont été, ce que sont encore les erreurs de la vieille politique et leurs

conséquences, M. Novicow a montré l'esprit d'antagonisme et de spoliation, soit par le meurtre direct sur les champs de bataille, soit par les charges écrasantes de la paix armée, soit par les guerres de tarifs et l'appauvrissement qui en résulte, semant la mort, la misère et l'irritation de toutes parts au milieu des nations qui se croient le plus avancées.

Régime odieux et stupide, a-t-il dit en particulier du protectionnisme, (après avoir indiqué par quel lien étroit la guerre à coups de tarifs se rattache à la guerre à coups de canons) ; qui, non seulement ne rapporte rien, mais ruine en empêchant de produire et de consommer. Régime qui, comme la lutte armée, détruit, ravit, et met hors d'état de produire et de travailler. Régime fondé sur cette idée absurde que le bien de l'un ne s'obtient que par le mal de l'autre, et que la richesse, la puissance et l'influence sont une proie que les plus forts et les plus heureux sont condamnés à ravir aux plus faibles.

Toute autre est la vérité économique et politique, continue-t-il. Il ne s'agit pas de prendre à Pierre pour donner à Paul ; il s'agit de laisser à Pierre et à Paul la liberté de travailler pour eux-mêmes et l'un pour l'autre, et, dans ce but, de leur garantir la sécurité qui ne saurait leur être donnée que par l'abandon de la guerre et du protectionnisme.

Ces prémisses posées, M. Novicow proclame que le seul remède aux maux de la situation actuelle, le seul moyen de faire cesser l'état d'antagonisme militaire et économique qui nous ruine, consiste dans la fédération de l'Europe, c'est-à-dire dans une union volontaire et féconde qui, sans porter atteinte à l'indépendance des divers membres de la famille européenne, en consacrant au contraire cette indépendance, les constituera réellement en famille. Il discute les prétendues difficultés qui s'opposent à la réalisation de cet état de famille, et il en montre l'inanité. Prenant à partie, par exemple, ce terme d'étrangers auquel on conserve trop encore le vieux sens de barbares et d'ennemis, il ne lui est pas difficile de montrer combien ce terme, qui semblait marquer d'une empreinte ineffaçable les hommes des régions diverses et élever entre eux d'infranchissables barrières, perd rapidement aujourd'hui de sa signification et de son caractère par l'incessant mélange des langues, des idées, des religions, des lois et des mœurs. Il insiste sur la rapidité croissante des communications permettant et imposant à toute heure le déplacement des hommes et des choses ; sur les transformations de l'industrie qui exigent, soit pour l'achat, soit pour la vente, des marchés de plus en plus étendus et condamnent ceux-là même qui s'en défendent avec le plus d'énergie, à chercher en dehors des frontières de leur pays, leurs fournisseurs et leurs clients. D'où, par une inévitable conséquence et par l'influence irrésistible du physique sur le moral, un senti-

ment nouveau, le sentiment de la société du genre humain, cette sympathie qu'appelait déjà le cri sublime du poète antique : « *Homo sum, nihil humani a me alienum puto* », se répandant peu à peu de proche en proche. Si bien que l'on peut dire désormais avec vérité que toute guerre internationale est une guerre civile, et que les divisions et les haines qui subsistent encore ne sont plus que des survivances du passé.

Et faisant alors un retour vers ce passé et s'inspirant du brillant entourage qui l'applaudissait, puisant dans la présence de tant de représentants distingués de toutes les parties de l'Italie une inspiration d'une rare éloquence, l'orateur en terminant fait voir dans l'unité italienne un symbole et un présage de cette unité supérieure de l'Europe qu'il salue par avance.

Votre Italie, a-t-il dit, était autrefois séparée en une infinité de tronçons indépendants et hostiles. Elle a commencé sous l'inspiration de ses plus illustres enfants, à réunir ces tronçons en un certain nombre de corps importants. Puis le désir et le besoin d'un groupement supérieur est apparu. Et un jour enfin, la passion de l'unité italienne s'est emparée de toute la péninsule. Et de ces groupes distincts comme des cantons libres et unis de la confédération suisse, s'est formée une patrie commune, la patrie italienne.

Ce qui s'est passé pour l'Italie est ce qui se prépare et ce qui commence à s'accomplir pour l'Europe. Elle aussi, cette patrie plus grande, cette famille plus morcelée, elle a été jadis divisée en une infinité de fragments. Peu à peu elle s'est condensée en Etats moins rudimentaires. Elle est aujourd'hui composée d'une demi-douzaine de grandes nations pour chacune desquelles la seule idée d'une guerre intérieure, guerre militaire ou guerre économique, est devenue un non sens, une monstruosité.

Il lui reste un dernier pas à faire. Il reste à ces grandes nations à comprendre qu'entre elles comme dans le sein de chacune d'elles entre les provinces qui la forment, la haine, la violence, l'antagonisme et la spoliation sont non seulement des crimes mais des absurdités. Il leur reste à se sentir saisies et soulevées à leur tour, comme l'ont été les cantons suisses, comme l'ont été les diverses parties de l'Italie, de la passion supérieure de l'unité. Alors, alors seulement, la civilisation européenne ne sera plus un vain mot. Alors se respectant les unes les autres, libres chez elles et sans crainte autour d'elles, indépendantes d'autant plus qu'elles seront plus tranquilles et plus unies, se servant les unes les autres au lieu de se nuire, et tournant à l'envi toutes leurs forces vers le progrès commun de la richesse, de la justice et de la science, les nations européennes seront dignes de la primauté à laquelle elles prétendent et pourront enfin considérer l'avenir sans terreur et le présent sans honte.

Telle est, sinon dans son texte, je ne le connais d'ailleurs que par le résumé qu'en a donné le journal le *Secolo*, du moins dans sa substance, l'importante conférence faite à Milan par M. Novicow. Au point de vue économique comme au point de vue politique, on le voit, la manifestation de Milan a été un événement considérable. Il faut ajouter que le lendemain un banquet auquel ont pris part les députés, les sénateurs, les conseillers municipaux, en accentuait encore la signification. Le discours prononcé par M. Moneta; la réponse de M. Novicow, une admirable improvisation de Bovio qui, en présence de tant de penseurs réunis a bu à la pensée, à cette pensée qui travaille sans cesse et qui après avoir fait son chemin dans l'isolement, fait son œuvre au grand jour par les solutions qu'elle amène ; aristocratique à sa naissance et démocratique par ses œuvres. Un toast du sénateur Ascoli enfin, affirmant qu'un jour viendra où les déchirements des nations seront impossibles, tout dans ces deux mémorables journées a été de nature à mériter l'attention et la reconnaissance de tous ceux qui ne sont point indifférents aux destinées de l'Europe, et l'on me saura gré, je pense, d'en avoir donné cet imparfait aperçu.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Avril* 1895.)

4. — **Rapport** sur le résultat des opérations relatives au remboursement ou à la conversion en rentes 3 1/2 0/0 des rentes 4 1/2 0/0 inscrites au grand-livre de la dette publique (page 1885).

5. — **Arrêté** instituant une commission chargée d'étudier la question de la substitution du phosphore amorphe au phosphore ordinaire dans la fabrication des allumettes, et nommant les membres de cette commission (page 1902).

6. — modifiant la décision du 27 juillet 1891 relative au régime des études et au régime disciplinaire dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État (page 1919).

7. — **Communication** par le Conseil fédéral suisse de la ratification par le gouvernement italien des protocoles 2 et 3 adoptés par la conférence de Madrid pour la protection de la propriété industrielle (page 1937).

10. — **Loi** modifiant le code de justice maritime (page 1981).

13. — **Rapport** suivi d'un décret relatif aux conditions d'admission au commandement des navires du commerce et d'un arrêté portant modification des programmes d'examen pour le diplôme d'élève de la marine marchandise et le commandement des navires du commerce (page 2033).

14. — **Loi** modifiant les conditions dans lesquelles le ministre de la guerre peut interdire l'exportation des armes, pièces d'armes et munitions de toute espèce (page 2057).

15-17. — portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1895 (page 2089).

— modifiant l'article 1033 du code de procédure civile (page 2154).

— **Rapport** suivi d'un décret portant réduction du tarif pour les télégrammes « à transmission différée » échangés entre la France continentale ou la Corse, d'une part, et l'Algérie et la Tunisie, d'autre part (page 2155).

19. — **Etat** de développement, au 31 décembre 1894, des opérations de la caisse des retraites pour la vieillesse (page 2218).

— **Tableau** des résultats de l'exploitation des chemins de fer algériens pendant les années 1894 et 1893 (page 2214).

21. — **Communication** au Sénat et à la Chambre des députés, par le président du conseil, ministre des finances, des marchés de 50.000 fr. et au-dessus passés par le ministère des finances pendant l'année 1894 (page 2282).

— **Séance** de clôture du congrès des sociétés savantes de Paris et des départements et des sociétés des beaux-arts des départements. — Discours du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. — Discours de M. Moissan, membre de l'Académie des sciences (page 2282).

22. — **Loi** portant règlement définitif du budget de l'exercice 1885 (page 2297).

23. — **Rapport** sur l'application de la loi du 25 juin 1890, relative à la répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie (page 2377).

24. — **Loi** ayant pour objet le règlement provisoire de la situation financière du protectorat de l'Annam et du Tonkin et des dépenses de l'expédition de Siam (page 2409).

26. — relative à la préparation, à la vente et à la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues (page 2441).

27. — **Décret** portant modification de l'article 11 du décret du 22 février 1893 relatif aux écoles pratiques de commerce et d'industrie (page 2458).

Le canal de la mer du Nord à la Baltique. — Le canal de la mer du Nord à la Baltique, dont l'inauguration qui doit avoir lieu au mois de juin, sera l'occasion de fêtes auxquelles le gouvernement allemand vient d'inviter tous les Etats étrangers, est sans contredit une des œuvres les plus importantes qui aient été accomplies en Europe depuis longtemps. Il suffit de jeter un regard sur la carte pour saisir immédiatement quelles en seront les conséquences.

Désormais, les navires qui se rendront dans la mer Baltique n'auront plus à contourner le Danemark, ni à s'exposer aux dangers qu'ils couraient en traversant les détroits du Skagerrak, du Kattegat, du Sund, du grand Belt et du petit Belt. Au point de vue commercial, le Danemark y perdra sûrement, car il verra diminuer considérablement le transit qui se faisait par ses détroits. Par contre, Hambourg, Lubeck et Kiel n'en tireront que des profits. Cependant, c'est surtout au point de vue militaire que le nouveau canal aura une grande importance, et c'est, avant tout, pour des raisons stratégiques que l'Allemagne en a entrepris la construction. Ses deux ports militaires de Kiel et de Wihelmshafen seront mis, pour ainsi dire, en communication directe l'un avec l'autre, au lieu d'être séparés, comme jusqu'aujourd'hui, par toute l'étendue du Jutland. Les navires de guerre allemands qui passeront d'une mer à l'autre ne bénéficieront donc pas seulement d'une économie de temps considérable, mais ils seront désormais à l'abri des hostilités auxquelles ils pourraient, le cas échéant, avoir à faire face dans les détroits danois On comprend donc l'intérêt qu'a provoqué la construction de ce canal, non seulement en Allemagne, où l'on en escomptait les avantages, mais aussi dans les pays étrangers, qui ne se dissimulaient pas les inconvénients qui pouvaient en résulter pour eux.

L'idée de percer la presqu'île de Jutland au moyen d'un canal maritime était trop naturelle pour qu'elle ne fût pas venue aux générations des âges précédents. De même que pour l'isthme de Suez, il y eut pour le Jutland différents projets de canaux, dont deux, il est vrai, ont été mis à exécution, mais sans répondre aux conditions qu'on doit réclamer d'un canal intermaritime destiné à la navigation moderne. Les premiers projets datent du temps où la Ligue hanséatique commençait à couvrir les mers du Nord de son commerce. Le Holstein, au XIVe siècle, avait déjà manifesté l'intention de prendre l'initiative de la construction d'un canal, lorsque la ville libre de Lubeck, passant de la théorie à la pratique, fit construire, de 1381 à 1398, le canal de Stecknitz, qui relie cette ville, c'est-à-dire la Baltique, au cours de l'Elbe, à Lauenbourg, en amont de Hambourg. De 1525 à 1550, Hambourg établit entre les deux mers, en utilisant le cours des deux petites rivières Alster et Beste, une communication nouvelle, mais qui ne fut que temporaire. Lorsque Wallenstein fut nommé amiral de l'empire, il songea aussi à percer un canal à travers le Holstein, tandis que Cromwell voulait en construire un qui, partant de l'Elbe, aurait traversé le lac de Schwerin pour aboutir à Wismar, sur la Baltique. Plus tard, le roi de Danemark, Christian VII, fit construire, de 1777 à 1784, le canal de l'Eider, qui fait communiquer la baie d'Eckernfœrde, dans la Baltique, avec l'embouchure de l'Elbe dans la mer du Nord.

Il n'y eut donc, jusqu'aux temps modernes, que deux voies de communication entre les deux mers, le canal de Stecknitz et celui de l'Eider, qui, aussi bien l'un que l'autre, présentent le caractère de canaux fluviaux, destinés à la navigation intérieure, et non pas de canaux intermaritimes pouvaient porter des navires modernes, de guerre où de commerce.

C'est dans ces conditions que, en 1864, le gouvernement prussien chargea M. Lentze d'élaborer un projet en vue de la construction d'un grand canal, qui pourrait livrer passage aux navires de guerre les plus importants. M. Lentze proposa de faire partir le canal de Brunsbüttel, sur l'Elbe, de le faire passer par Rendsbourg, et de le faire déboucher dans cette baie de Eckernfœrde, où aboutissait déjà le petit canal de l'Eider, baie qui vient, dans la direction du Nord, immédiatement après celle de Kiel, laquelle a été choisie, vu l'importance de ce port militaire, comme point d'aboutissement du canal définitif. Le projet Lentze ne fut pas exécuté, surtout à cause de l'opposition de M. de Moltke, qui attachait plus d'importance à une forte armée et à une flotte nombreuse qu'à un canal maritime. Enfin, en 1878, l'armateur Dahlstrœm et M. Boden, inspecteur des constructions hydrauliques, élaborèrent un nouveau projet, qui, amendé ensuite par M. Bœnsch, fut adopté par le gouvernement allemand à titre définitif.

Le nouveau canal devait coûter 156 millions de marks, dont 50 étaient fournis par la Prusse seule, en considération des avantages qui en résulteraient directement pour sa province du Holstein, le reste devant être fourni par l'empire.

Le Reichstag et le Landtag de Prusse donnèrent leur consentement, et les travaux d'exécution furent bientôt commencés.

Le canal de la mer du Nord à la Baltique a une longueur de 98 kilomètres 650. Son extrémité occidentale se trouve à Brusbüttel, localité située sur l'estuaire de l'Elbe, non loin de l'endroit où il se déverse dans la mer du Nord. L'entrée du canal et celle de l'Elbe seront défendues par les ouvrages fortifiés de Brunsbüttel, Cuxhafen, Neu-Wer, etc. Quant à l'extrémité orientale du canal, elle ne pouvait plus se trouver, depuis que Kiel est devenu un port militaire très important, que dans la baie au fond de laquelle se trouve cette ville, et qui est connue sous le nom de Kioler Fœhree. Ce golfe, qui constitue un des plus beaux ports militaires du monde, s'étend du Nord au Sud, sur une longueur de 15 kilomètres environ. Il est défendu à son entrée par la forteresse de Friedrichsard et par les deux forts moins importants de Falkenstein et de Stosch. Entre ces ouvrages et la ville de Kiel, qui est au fond du golfe, se trouve, sur la côte occidentale, la localité de Holtenau. C'est là qu'aboutit le canal. C'est dans le golfe de Kiel et dans les parages de

cette localité qu'auront lieu les grandes fêtes navales auquel Guillaume II convoie les flottes étrangères.

Le canal a 9 mètres de profondeur, 67 mètres de largeur à son niveau supérieur, et 22 à son niveau inférieur. Outre les lacs de l'Eder, qui se trouvent sur son parcours, il a été construit 6 bassins de garage, pour éviter l'encombrement. A chaque extrémité du canal se trouvent deux écluses, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie des navires, séparées l'une de l'autre par un mur épais, large de 15 mètres à sa base, et de 12 à son sommet. Il a été construit en outre, sur le parcours du canal, 14 bacs et des ponts tournants pour le passage des lignes de chemins de fer Saint-Margarethen-Heide et Neumünster-Rendsburg.

Le tracé du canal a été terminé en 1887, et c'est le 1er juin de cette même année que l'empereur Guillaume Ier plaça la pierre de fondation de la première écluse, celle de Holtenau. Dès le début, on avait prévu que tout serait terminé en 1895, en sorte que les ingénieurs se seront strictement tenus dans les limites qui leur étaient assignées. (*Journal des Débats.*)

La Société belge d'Economie politique. — Elle est âgée de huit lustres, cette Société qui exerça une notable influence sur la réforme libérale de nos tarifs douaniers. Sa première séance, en effet, est du 23 septembre 1855. Et quarante années ne s'écoulent pas sans qu'un groupe d'élite subisse des pertes sensibles. L'année 1894 lui a été particulièrement cruelle, puisqu'elle lui a enlevé presque coup sur coup son vice-président Auguste Couvreur, son président Adolphe Le Hardy de Beaulieu, et son dévoué questeur trésorier Louis Geelhand, la vraie cheville ouvrière de la Société. Mais il lui restait son président d'honneur Gustave de Molinari, toujours vaillant et vert en dépit de ses 76 ans ; et dimanche dernier 28 avril, le savant directeur du *Journal des Economistes*, correspondant de l'Institut de France, venait de Paris tout exprès pour présider à la reconstitution du bureau de la Société qu'il tenait jadis sur les fonts baptismaux avec le comte Jean Arrivabene, le sympathique condamné à mort... qui, d'ailleurs, sénateur d'Italie bien que naturalisé belge, attendit sa 49e année (1881) pour consentir à l'accomplissement naturel de la sentence d'exécution prononcée contre lui.

Cette séance a eu lieu à l'Hôtel Mengelle. Ont été nommés : président M. Adolphe Devergnies ; vice-présidents, MM. Gustave Jottrand et Louis Strauss ; secrétaire, M. Julien Weiler ; questeur-trésorier, M. Anspach-

Puissant. Et ces nominations faites, la Société se remettait immédiatement à l'œuvre, dînant d'abord, suivant la tradition du Cobden Club, et, au dessert, abordant sans prétention oratoire les questions économiques à l'ordre du jour.

Une petite allocution inaugurale de M. Gustave de Molinari a charmé tous les convives. Définir le rôle de la Société belge d'économie politique, rappeler son passé, indiquer son avenir, tel était l'objet de cette causerie.

Ce passé est glorieux. Lancée par l'*Economiste belge*, la Société donna une vive impulsion au mouvement en faveur de la liberté commerciale. L'Association pour la réforme douanière qui, la première en Belgique, pratiqua la liberté de réunion et organisa des meetings ambulatoires — non sans courage, puisqu'un jour, à Tournai, ses orateurs faillirent être noyés au cri de : « A l'eau, les Anglais ! » — est proprement sa fille, et elle peut revendiquer aussi une part de paternité sur l'Association internationale des sciences sociales, dont les Congrès périodiques eurent un grand retentissement de 1862 à 1870. Elle avait alors affaire à deux adversaires : le protectionnisme et le socialisme. Ici, M. de Molinari marque une nuance : le protectionnisme d'alors était surtout industriel, aujourd'hui il est surtout agraire. Et l'on s'explique ce changement. Après 1815, la rente de la terre avait haussé, grâce au développement des voies intérieures de communication qui rapprochaient des villes industrielles les produits de la culture rurale. Mais lorsque les voies extérieures de communication se développèrent à leur tour, rapprochant de nos vieux pays les produits de la culture exotique des pays neufs, la rente du sol baissa. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que la moins-value récente ait dévoré la plus-value antérieure. N'importe, il suffisait qu'elle en mangeât une partie pour que les agrariens demandassent le relèvement des tarifs douaniers. On sait qu'ils ont réussi en France. Réussiront-ils en Belgique ? Comment ne se rendent-ils pas compte de leur imprudence ? Si le protectionnisme est fondé à demander à l'Etat de maintenir le niveau des revenus fonciers ou industriels, c'est-à-dire d'assurer à l'industriel un minimum de profit, au propriétaire un minimum de rente, le minimum de salaire se justifie également et les socialistes sont dans le vrai. Il est à remarquer cependant que si le protectionnisme d'en haut, suivant la marque de M. de Molinari, a créé le protectionnisme d'en bas qui est le socialisme, les socialistes n'en sont pas moins hostiles au protectionnisme agricole. Ils ont là un point de contact avec les économistes, et il y a lieu d'en profiter,

Quoi qu'il en soit il appartient à ceux-ci de reprendre la campagne en faveur de ces deux principes : Liberté et Propriété, en défendant la

liberté contre le conservatisme-borne, la propriété contre le socialisme écervelé.

Après cette causerie, une discussion s'est engagée sur l'abolition des feux et fanaux et les droits de douane qui s'y rattachent, le ministère ayant imaginé d'offrir aux Chambres un marché hypocrite afin de coaliser des intérêts divers pour en venir à ses fins.

M. Devergnies a d'abord exposé la combinaison machiavélique qui caractérise le projet de loi déposé le 8 mars dernier par M. le ministre des finances, et les traits essentiels de son exposé ont été au cours du débat résumés par M. Julien Weiler en quelques phrases qui nous ont particulièrement frappé à raison de la précision avec laquelle l'honorable secrétaire de la société faisait ressortir les conséquences ouvrières du système.

De quoi s'agit-il en effet ? Il est convenu que le projet de loi ne touche pas aux céréales alimentaires. Le pain du peuple, c'est sacré. Le ministère y songeait cependant. C'était bien là sa nouvelle orientation économique, et il n'attendait qu'une impulsion électorale pour se mettre en mouvement. Mais l'impulsion électorale a déjoué ses espérances ; on en sait quelque chose à Nivelles, où le protectionnisme agricole a essuyé un lamentable échec, bien que cet arrondissement fût considéré par les agrariens comme leur terre d'élection par excellence. Donc le gouvernement ne touche pas aux céréales alimentaires... laissant ce soin peut-être à la section centrale qui déjà, dit-on,... mais attendons son rapport. En attendant, le projet de loi frappe les farines d'un droit d'entrée de 1 fr. 50 les 100 kilos. Les farines ne sont pas des céréales, mais elles en viennent et elles entrent dans le pain du peuple, ce nous semble. M. le ministre des Finances ne l'entend pas ainsi : « Que l'on ne vienne pas dire, s'écrie-t-il dans son exposé des motifs, que l'établissement d'un droit de 1 fr. 50 sur les farines aurait pour effet de faire surenchérir le prix du pain. » Pourquoi ne pas aller jusqu'à prétendre qu'avec le droit le pain sera meilleur marché ? Or, M. Strauss et M. Devergnies, s'ils ne s'accordent pas sur le quantum de l'augmentation d'ailleurs difficile à déterminer, ne doutent pas du renchérissement, et M. Julien Weiler, résumant leurs calculs et leurs observations, pose en fait que le droit pèsera sur les populations ouvrières. Voilà un premier point.

Voici le second. Afin de « favoriser l'acclimatation en Belgique de l'industrie margarinière, » le projet frappe les beurres naturels d'un droit de 20 francs par 100 kilogrammes, et d'autre part il applique à la margarine un droit d'accise de 5 francs par 100 kilogrammes. Conséquence logique : renchérissement du beurre et de la margarine elle-même. Après le pain du peuple, le beurre du peuple. Et même le beurre de tout le

monde ; s'il faut en croire M. Weiler et les renseignements qu'il tient d'un fabricant de margarine, cette denrée qui a remplacé les saindoux d'Amérique se glisse jusque dans les beurres les plus frais, tant l'industrie en est perfectionnée. Mais ceci est un détail. Le point à retenir c'est que la tartine de l'ouvrier est deux fois atteinte, par la farine et par la margarine.

Reste le 3e point. Dans l'intérêt de la sylviculture le projet de loi rétablit le droit d'un franc par mètre cube (aboli depuis près de quinze ans) sur les perches et pièces de bois en grume ayant moins de 75 centimètres de circonférence au gros bout. Soit une charge annuelle d'environ 200.000 francs pour nos charbonnages, M. Devergnies le constate (l'exposé de motifs n'en disconvient pas) et M. Weiler en conclut que cette charge nouvelle aura un effet réflexe sur le salaire des ouvriers mineurs, déjà descendu à son minimum.

De sorte que les classes ouvrières sont triplement atteintes par la nouvelle orientation économique d'un gouvernement qui pourtant affecte à leur endroit les plus ardentes, les plus profondes sympathies. Que serait-ce s'il ne pouvait pas les souffrir ?

Cette démonstration a été en quelque sorte le point culminant de la critique dont le projet du 8 mars a eu les honneurs au dessert.

Un compte rendu complet de cette discussion nous mènerait trop loin ; il nous faut nous borner à en signaler les épisodes les plus caractéristiques. Et justement en voici un qu'il importe de ne pas négliger.

Il y avait là des partisans et aussi des adversaires de la reprise du Congo par la Belgique. Combien d'un côté, combien de l'autre, on ne saurait le dire, la question n'ayant été touchée qu'indirectement. Mais adversaires et partisans se sont trouvés d'accord pour noter une corrélation entre le projet du 8 mars et la reprise éventuelle. Si la reprise a lieu, dit M. Louis Strauss, il importe, il est de toute justice que la Belgique ait au Congo une situation égale à celle des autres pays au point de vue du prix de revient des objets d'exportation, sinon la Belgique payerait les frais de la reprise, dont les autres Etats seraient seuls à profiter. Or, que fait le projet du 8 mars, sinon augmenter les prix de revient de l'industrie avec le coût de la nourriture de l'ouvrier ?

L'observation est topique. M. Fred. Gœbel et M. G. Jottrand y insistent, et M. Devergnies n'en méconnaît pas la justesse théorique, encore que la valeur pratique lui en paraisse atténuée par l'insignifiance relative et probable, avant longtemps, de nos exportations au Congo. Mais prenant la question de haut, l'honorable président proclame que notre pays, qui ne vit guère que de son exportation, doit produire dans des conditions égales à celles de ses rivaux sous peine, non pas seulement de ne pas faire d'affaires au Congo, mais de ne plus exporter, c'est-à-dire de ne

plus vivre. A l'heure actuelle, ajoute-t-il, l'industrie rapporte au capital un intérêt au-dessous duquel celui-ci refuserait son concours. De là cette tendance des capitaux belges à s'exporter à l'étranger pour y trouver un intérêt plus rémunérateur, fût-ce au prix de risques énormes. De là leurs préférences pour les industries étrangères, car il est notoire que les capitaux belges se consacrent le moins possible à l'industrie nationale. D'où il résulte que toute mesure qui augmenterait les prix de revient achèverait de ruiner leur confiance et aurait pour nos industries, et partant pour nos ouvriers, des conséquences désespérantes.

Telles sont les données essentielles de cet intéressant débat. Il a eu lieu en petit comité, et les paroles prononcées étaient débitées très simplement, sans recherche sensationnelle, mais on y sentait une conviction sérieuse; elles valent par elles-mêmes et par l'autorité de compétences notoires, et elles méritaient d'être recueillies.

Le Mouvement Économique (*Indépendance Belge*).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 4 MAI 1895

COMMUNICATIONS. — Admission de nouveaux membres.
DISCUSSION. — De l'influence d'une monnaie dépréciée sur les importations et les exportations d'un pays.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, premier président. A sa droite, il invite à prendre place M. Maffeo Pantaleoni, directeur du *Giornale degli economisti* de Rome, membre correspondant de la Société. Parmi les convives figurent également MM. Lecourtois, doyen de la faculté de droit de Poitiers et Maurice de Mieulle, agronome.

M. le président prenant d'abord la parole constate avec regrets la disparition de deux de nos collègues, M. le duc de Noailles, anciennement duc d'Ayen et M. Adolphe d'Eichthal.

«. M. le duc de Noailles, dit M. F. Passy, n'était pas venu souvent à nos séances, et peu d'entre nous le connaissaient personnellement. C'était un esprit ouvert et curieux, s'intéressant aux questions économiques et, par conséquent, il méritait les regrets de la société à laquelle il avait tenu à appartenir.

« M. d'Eichthal, par sa longue vie, par son activité laborieuse, par son libéralisme éclairé et énergique, par la bienveillance pleine d'autorité qui faisait le fond de son caractère, était une des grandes figures de ce temps. Tout le monde sait qu'il a été à la tête des plus grandes affaires, qu'il a présidé notamment pendant de longnes années, le conseil d'administration des chemins de fer du Midi, et qu'il a toujours figuré au premier rang parmi les défenseurs de la liberté économique. C'est lui qui présidait, il y a bientôt vingt ans, la Société pour la défense de la liberté commerciale et qui dirigea la campagne à laquelle je pris part alors avec M. Jules Simon, Raoul Duval et autres, dans quelques-unes des grandes salles de théâtre de Paris.

« Ce qu'on sait peut-être moins, c'est que, jusque dans son extrême vieillesse (il est mort à 90 ans), M. d'Eichthal n'a jamais cessé de travailler. Toutes les fois que j'ai eu l'honneur de le voir, je l'ai trouvé préoccupé des questions politiques ou sociales à l'ordre du jour, faisant faire des enquêtes, rédigeant des mémoires et répan-

dant autour de lui, dans les rangs nombreux des employés de divers ordres qui étaient plus ou moins sous sa direction, les idées justes et conciliantes qu'il professait.

« Me sera-t-il permis d'ajouter, dit enfin M. F. Passy, qu'il m'a donné des preuves personnelles de sa générosité comme de son estime, en contribuant plus largement que qui que ce soit aux frais des luttes électorales auxquelles j'ai été mêlé, et en revenant, malgré son grand âge, tout exprès de la campagne à chaque scrutin, ce que n'ont pas toujours fait des hommes plus jeunes et en apparence plus mêlés à la politique. »

M. Alphonse Courtois, secrétaire perpétuel, apprend à la société que le bureau, dans sa séance du 27 août, a admis, comme membres titulaires, MM. Daniel Bellet, rédacteur au *Journal des Economistes* et à l'*Economiste Français*; Georges May, banquier; J. Charles Roux, député, et L. N. Rozet, fondé de pouvoirs de la Vieille Montagne, et comme membre correspondant, M. le Chevalier Léon de Bilinski, président de la Direction générale des chemins de fer autrichiens à Vienne.

M. A. Courtois présente ensuite à la Société les ouvrages offerts pour sa bibliothèque et dont la liste se trouve plus loin.

La réunion, invitée à faire choix d'une question se prononce pour la question suivante proposée par le secrétaire perpétuel, puis par M. E. Levasseur, de l'Institut.

De l'influence d'une monnaie dépréciée sur les importations et les exportations d'un pays

M. **E. Levasseur** prend la parole pour exposer la question.

Jusqu'ici, dit-il, on s'accordait généralement à dire qu'une monnaie dépréciée et un change défavorable étaient désavantageux à un État. Une opinion nouvelle s'est produite tout récemment qui affirme le contraire. M. Théry s'en est fait l'avocat dans un livre ingénieusement composé, mais discutable : *La crise des changes*; il a consacré le chapitre X à démontrer la proposition suivante : « Les crises de crédit extérieur et la hausse des changes sont favorables aux pays qui les subissent. » Il est vrai que son essai de démonstration n'est pas une étude désintéressée du sujet mais un argument à l'appui d'une thèse bimétalliste ; il tend à établir que les pays qui ont une circulation fondée solidement sur la valeur de l'or sont les dupes des pays à monnaie avariée.

Quoique cette opinion n'ait été que depuis peu érigée en théorie, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on prend en cette matière une appa-

rence pour la réalité. L'orateur a rappelé, lors de la dernière séance, qu'au commencement du régime des assignats, Roland, alors ministre, avait commis une erreur de ce genre faute d'apercevoir la cause principale de l'augmentation du chiffre nominal du commerce et surtout de l'exportation. Voici un extrait du passage de l'*Histoire des classes ouvrières* dans lequel M. Levasseur a signalé le fait il y a à peu près trente ans.

« Quand les assignats circulèrent et commencèrent à se déprécier il se produisit un certain mouvement d'affaires et l'industrie parut quelque temps se ranimer; c'était un mouvement de spéculation plutôt que de travail... C'est ce que ne comprenait pas Roland quand, rendant compte à l'Assemblée législative de l'état du commerce pendant le premier semestre de l'année 1892, il s'applaudissait comme d'un progrès sérieux, d'une importation de 227 millions et d'une exportation de 382 millions, tandis que, année moyenne, on n'obtenait auparavant que 159 et 178 millions. Les assignats perdaient 25 0/0 et les millions de Roland doivent d'abord être réduits d'un quart...A l'importation, les articles de luxe et, signe plus néfaste, les matières premières, avaient subi une forte diminution. A l'exportation les soieries, draperies, batistes, dentelles, ne trouvant plus d'acheteurs en France, avaient été en chercher à tout prix sur les marchés étrangers ; ce n'était pas là le bilan d'une industrie florissante.[1]»

A l'appui de sa thèse qu'il déclare lui-même avoir quelque chose de paradoxal, étant contraire à toutes les théories de l'économie politique, M. Théry croit indispensable de n'invoquer que des documents officiels. Il a raison ; cependant il ne cite que peu de chiffres empruntés à trois Etats seulement : la République Argentine, le Portugal et l'Espagne.

Pour la République Argentine, il cite un rapport publié par M. Terry, ministre des finances de cette république, à propos d'un arrangement que celui-ci proposait aux créanciers de l'Etat. Ce n'était pas précisément là qu'il fallait chercher un document désintéressé et purement scientifique. Le ministre déclare que l'exportation a monté de 60 millions à 113 en 1892 ; « ce qui démontre jusqu'à l'évidence que la crise n'a pas affecté le moins du monde les sources productives du pays. » M. Levasseur a les courbes du commerce argentin depuis 1870 ; elles ne confirment pas cet optimisme. Elles montrent que depuis 1878 jusqu'en 1889 l'exportation et plus encore l'importation n'ont pas cessé d'augmenter (excepté en 1886 où il y a une légère diminu-

---

[1] *Histoire des classes ouvrières depuis* 1789. I, 148.

tion); mais que depuis 1889, il y a eu, en somme, à travers des variations annuelles, une diminution ; les exportations avaient atteint 600 millions de francs en 1889 ; elles étaient de 472 millions en 1893 ; les importations avaient atteint 820 millions : elles sont descendues à 481 millions en 1893.

Pour le Portugal, M. Théry cite des chiffres et émet des assertions telles que celle-ci : « Le Portugal a ruiné ou à peu près ses créanciers étrangers, il a perdu la totalité de son numéraire international ; les documents officiels prouvent que sa situation est excellente. » (p. 46). Il donne comme preuve de cette excellence le compte des douanes d'où il résulte que le Portugal, qui avait 22.116 contos de déficit (lisez un excédent d'importation sur l'exportation de 22.116 contos d'après ce compte) obtenait 682 contos d'excédent d'exportation dans les dix premiers mois de 1891. Les chiffres n'ont pas confirmé cette prévision ; car l'importation (métaux précieux non compris) a dépassé l'exportation de 7 millions 1/2 de contos en 1891, de 1/2 million en 1892, de 10 millions 1/2 en 1893 et l'exportation spéciale des métaux précieux a dépassé l'importation de 5 millions 1/2 en 1892 et de 4 1/2 en 1893.

Pour l'Espagne, M. Théry donne les chiffres du commerce extérieur des mois de janvier 1890, 1891 et 1892 et constate que pendant que les importations augmentaient de 72 millions de pesetas à 76, les exportations s'élevaient de 66 à 137. Pourquoi prendre un mois plutôt que l'année entière? Or, d'une part, l'année 1890 a donné 941 millions à l'importation et 937 seulement à l'exportation ; d'autre part, l'année 1893 a donné 684 millions à l'importation et 626 seulement à l'exportation. Le commerce de ce pays, au lieu d'augmenter, a donc beaucoup diminué et la diminution est plus sensible sur l'exportation que sur l'importation.

Les trois exemples sur lesquels M. Théry a essayé d'étayer sa thèse semblent donc prouver le contraire de ce qu'il voulait démontrer et, en tout cas, ils ne fournissent aucun appui à cette thèse.

Tous les jours l'expérience, consultée avec méthode et dûment vérifiée, peut compléter ou rectifier des théories de la science économique. Tous les économistes le savent et plusieurs consacrent leur vie à des travaux de ce genre. Mais ils savent aussi que prétendre renverser par un paradoxe sans soutien une théorie fondée n'est pas faire œuvre scientifique.

L'orateur a voulu consulter la statistique annuelle comme l'a fait en Allemagne M. Soetbeer fils. Il a calculé de cinq en cinq ans, pour la période 1870-1885 et chaque année depuis 1885 la valeur des importations et celle des exportations dans trois groupes d'États :

1° États dont la circulation est fondée sur la monnaie d'or ; 2° États dont la circulation est fondée sur la monnaie d'argent ; 3° États dont la circulation est altérée par un papier-monnaie déprécié.

Assurément le groupement ainsi adopté n'est pas irréprochable ; il contient quelques éléments qui ne sont pas de même nature, comme le Zollverein allemand avant et après l'annexion de Hambourg. Cependant il a une cohésion suffisante pour autoriser quelques conclusions, sinon positives, du moins négatives.

Le premier tableau comprend des États (France, Angleterre, Empire allemand, Suède et Norvège) dont la circulation est fondée sur la monnaie d'or. On voit que ces États n'ont pas été envahis par les importations des pays à monnaie dépréciée comme on les en menace, puisque le total des importations pour les cinq États était de 19.4 milliards en 1880 et de 19,9 en 1893 et le total des exportations de 14,7 et 14,8 milliards.

Par le second tableau on constate que l'exportation des pays à monnaie d'argent n'a pas augmenté plus que leur importation, puisque la première était de 3,3 milliards en 1880 et de 7 en 1893 et la seconde de 2,9 et 6,5 : donc accroissement de 120 0/0 à l'importation et de 106 à l'exportation, — accroissement d'ailleurs beaucoup plus nominal que réel, car pour faciliter l'opération, on a calculé comme si la monnaie d'argent avait été au pair aux deux époques.

Le troisième tableau fournit un résultat analogue pour les États qui sont sous le régime du papier-monnaie déprécié. En effet, l'importation était de 4,685 millions en 1880 et de 4,5 en 1893 et l'exportation de 4,222 et 4,9 milliards ; l'accroissement à l'exportation est d'importance médiocre.

M. Levasseur a relevé dans un quatrième tableau le commerce d'importation et d'exportation de la France depuis 1880 : 1° avec des pays dont la monnaie est au pair ; 2° avec des pays dont la monnaie est dépréciée. Notre commerce a baissé en général depuis 1880 pour des causes diverses au nombre desquelles figurent les changements survenus depuis 1881 dans notre législation douanière. Dans une étude commerciale il faudrait examiner une à une les causes et la mesure dans laquelle elles ont agi sur le commerce de la France avec chacun des États. Pour la recherche actuelle il suffit de constater qu'en somme l'importation en France (qui correspond à l'exportation des pays de provenance) n'a pas moins diminué dans les pays à monnaie avariée que dans ceux dont la circulation est fondée sur l'or.

L'orateur a choisi pour terme de comparaison l'année 1880 parce

qu'elle est celle à partir de laquelle la baisse de l'argent s'est précipitée et l'année 1893 parce qu'elle est la dernière pour laquelle nous possédions les statistiques commerciales de la plupart des États.

Donc les faits actuels, étudiés d'une manière plus générale et dans un groupement plus scientifique que ne l'avait fait M. Théry, ne soutiennent, en aucune façon, la thèse qu'il a produite ; jusqu'à preuve nouvelle il n'y a pas lieu de refaire la théorie de l'influence du change sur l'état économique des nations.

Théoriquement, les partisans du paradoxe nouveau affirment que l'exportation d'une marchandise produite dans un pays à monnaie dépréciée profite de toute la perte que subit au change la monnaie dépréciée.

Théoriquement aussi, on peut leur répondre que s'il en était ainsi on aurait un tel intérêt à acheter la marchandise dans un pays où la monnaie perd 30 à 50 0/0 (et elle perd davantage dans certains pays), qu'il se formerait promptement des sociétés de négociants et de banquiers qui, si cette différence existait réellement, si elle était persistante et entièrement à leur profit, épuiseraient toute la production d'un pays qui offrirait un tel appât. On voit quelle poussée de spéculation produisent les mines d'or de l'Afriquedu Sud, dont les unes donnent des profits réels, peut-être moindres que ceux qu'on escompte, mais dont beaucoup d'autres ne donneront que des mécomptes. Que serait-ce si l'expérience démontrait qu'on peut faire rendre 30 à 50 0/0 à son capital dans l'espace de quelques mois ? On tirerait tant de blé des pays qui promettraient un tel bénéfice qu'on en viderait toutes les granges et qu'il n'en resterait plus pour nourrir les habitants, à moins que la hausse des prix n'arrêtât l'exportation : ce que les nouveaux théoriciens ne semblent pas admettre.

Or, on vient de voir qu'il n'en est pas ainsi. Il faut donc admettre que la théorie est fausse. N'oublions pas que c'est sur cette théorie que le système protectionniste motive ses doléances et ses demandes d'accroissement de droits de douane et cette théorie est aussi celle du bimétallisme.

Importer et exporter sont deux mouvements corrélatifs de la richesse. Une nation ne fait pas l'un sans l'autre et presque toujours l'un à peu près dans la proportion de l'autre, sinon avec chaque nation en particulier, du moins avec l'ensemble des nations qui sont en relations commerciales avec elle. Tous les économistes le savent ; ils savent aussi que les statistiques douanières ne fournissent qu'une mesure imparfaite de ces deux mouvements et de leur rapport de valeur ; ils savent que si en réalité une nation importe constamment plus qu'elle n'exporte — ce qui est possible — c'est qu'elle a des re-

venus à l'étranger ; ils savent que si elle exportait chaque année plus qu'elle n'importerait, elle deviendrait créancière de l'étranger pour tout l'excédent. Or, est-ce le Brésil, la République Argentine, la Russie qui ont beaucoup de capitaux placés en Angleterre, en France ou est-ce le contraire ?

Sans doute, la dépréciation de la monnaie est — momentanément au moins — une invitation à l'exportation et il y a un bénéfice à réaliser dans des opérations commerciales de ce genre, comme dans toutes celles qui consistent à porter une marchandise d'un lieu où elle est à meilleur marché dans un lieu où elle se vend plus cher.

Mais entre cette proposition qui admet, dans une mesure restreinte et temporaire, l'influence d'une différence de niveau des prix, et celle en discussion, il y a la distance d'un fait constaté à une hypothèse paradoxale. Les questions économiques sont presque toujours complexes ; on risque souvent de s'égarer à vouloir les trancher absolument dans un seul sens.

Dans un article spécial distribué pendant la séance de la part de M. Théry, celui-ci s'applique à démontrer que la valeur de la monnaie n'a pas changé dans les pays à étalon d'argent et que dans plusieurs l'industrie et le commerce se sont beaucoup développés. Il cite notamment le Mexique. Il est vrai que ce pays a accompli, depuis une vingtaine d'années, de notables progrès. Mais c'est à la paix que le président actuel à su faire régner, c'est aux chemins de fer qui ont été construits avec des capitaux américains et qui ont donné des débouchés à des contrées naguère isolées, beaucoup plus qu'à la monnaie d'argent, qu'il le doit. Des manufactures s'y établissent et assurément le bon marché de la main-d'œuvre a contribué à décider les entrepreneurs ; mais c'est plus encore la présence des matières premières, la facilité des communications, l'apport des capitaux étrangers qui ont déterminé les entreprises.

Aux Etats-Unis, les mêmes faits se produisent depuis plus de quarante ans dans de beaucoup plus grandes proportions et on ne saurait les imputer à la dépréciation de la monnaie.

Aujourd'hui, les capitaux sont plus mobiles que dans le passé et l'outillage tout mécanique ou chimique des manufactures se transporte plus facilement que ne se transportait autrefois l'habileté manuelle des ouvriers. C'est pourquoi il y a une diffusion rapide de la grande industrie et pourquoi les fabriques se montent avec succès dans des lieux qui ne semblaient autrefois destinés qu'à fournir de la matière première. L'Inde en est un exemple.

Un argument sur lequel s'appuient les théoriciens nouveaux, c'est que dans les pays à étalon d'argent, ce métal n'a rien perdu de

sa puissance d'achat. Mais c'est encore là une affirmation trop absolue, quoiqu'elle ait pour elle la vraisemblance. La plupart des personnes qui ont vécu dans l'Inde ou dans l'Indo-Chine disent qu'elles n'ont pas remarqué qu'il se soit produit depuis une quinzaine d'années de changements sensibles dans le coût de la vie. C'est un problème dont l'analyse est délicate et l'orateur ne veut pas l'aborder ce soir. Seulement il en a fait une étude sommaire à propos de l'Inde dans son livre sur l'*Agriculture aux Etats-Unis* (p. 403); voici les conclusions auxquelles il a abouti et qui, il doit le dire, n'ont pas obtenu le plein assentiment du Département de l'Inde qu'il a consulté.

1° De 1871-75 à 1893, la roupie a baissé, par rapport à l'or, dans la proportion de 100 à 69.

2° Dans le même temps, le prix moyen du blé dans 179 localités a haussé de 100 à 144 : ce qui précisément correspond à une diminution de la puissance d'achat de la roupie de 100 à 69. Il est vrai que cette hausse est due bien moins à un changement de prix dans le port de Bombay, un des principaux points d'exportation par mer, qu'aux débouchés que les chemins de fer ont donnés aux blés de l'intérieur, vendus auparavant à vil prix.

3° Le prix à Bombay (moyenne de 1885-91) étant d'environ 1 roupie pour 10 seers, soit 10 kilogrammes, le prix du quintal équivalait à 16 francs. La différence avec les prix de Londres n'est guère que le prix du fret et de l'assurance.

4° Les autres marchandises d'exportation indienne ont les unes haussé, les autres baissé de prix ; mais la moyenne, calculée sur 31 marchandises, accuse une hausse de 100 à 108,7.

5° Les marchandises importées d'Angleterre dans l'Inde ont baissé pour la plupart ; cette baisse est la conséquence de celle qui s'est produite sur les grands marchés du monde.

6° Le salaire des ouvriers habiles, maçons, charpentiers, etc., a augmenté de 100 à 123. Celui des journaliers a moins augmenté 100 à 114. Le salaire par mois des ouvriers ruraux ne paraît pas avoir varié. C'est un exemple de la lenteur avec laquelle pénètre couche par couche et région par région, la hausse des prix résultant de la diminution de valeur de la monnaie et du désavantage de la classe ouvrière durant les crises de dépréciation pendant lesquelles leur salaire ne monte généralement qu'à la suite de l'augmentation de prix des marchandises. Si le changement s'opère partiellement et si lentement dans l'Inde, c'est non seulement parce que l'usage de l'or y est presque inconnu, mais parce que l'argent lui-même est relativement très rare ; dans les villages de l'intérieur, la plupart des

échanges se font en nature et quand on voit des monnaies, ce ne sont guère que de petites pièces de cuivre.

Sans insister sur cette matière, M. Levasseur a voulu seulement ouvrir la discussion en posant les termes du problème : les chiffres du commerce extérieur prouvent que les rapports de l'exportation et de l'importation dans le monde n'ont pas considérablement changé sous l'influence de la baisse de l'argent. Ils prouvent que les Etats à monnaie d'or n'ont pas été « inondés » par les exportations sorties des Etats à monnaie dépréciée.

Une monnaie dépréciée excite temporairement à l'exportation, mais dans une mesure restreinte ; j'ajoute, dit l'orateur, que s'il y avait là un avantage, il serait annulé, et au-delà, par les inconvénients qu'occasionne une monnaie dépréciée dans les rapports internationaux.

Le négociant qui fait passer une marchandise d'un pays à monnaie dépréciée dans un pays à monnaie forte ne gagne pas nécessairement toute la différence entre les deux monnaies.

Le développement industriel que l'on constate dans plusieurs Etats à monnaie dépréciée est dû à des causes diverses.

La dépréciation de la monnaie ne se fait sentir que peu à peu dans les pays à monnaie dépréciée, en commençant par les principales marchandises d'exportation qui sont comme en contact immédiat avec les pays à monnaie forte et en terminant par les ouvriers de la campagne qui sont pour ainsi dire les plus éloignés du centre.

M. **des Essars** est très reconnaissant à M. Levasseur d'avoir éclairci les faits, car il fallait savoir s'ils sont réels ou s'ils sont une ligne de retraite pour le protectionnisme.

Les faits sont heureusement faciles à établir, ils sont du domaine de la statistique et M. Levasseur les a exposés.

D'après ces statistiques il semble nécessaire de faire une distinction.

Le commerce extérieur de l'Espagne, du Portugal, de la République Argentine, d'après les statistiques officielles, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, a diminué depuis la hausse du change, non seulement en valeur mais en quantité, comme le prouve la statistique française ; le commerce du Mexique, de la Chine, du Japon a au contraire augmenté.

L'effet du change n'est donc pas le même partout et M. des Essars pense qu'il y a lieu d'établir une distinction radicale entre les pays où le change a haussé par suite de l'avarie des finances et ceux où il n'est que l'expression de l'avilissement du métal monétaire, dans l'espèce, de l'argent.

Le travail de M. Edmond Théry, qui vient d'être remis à la Sociéte, a précisément pour but d'établir cette distinction.

Le change dans les pays à finances avariées indique une situation profondément troublée, une atteinte aux forces vives de la nation ; les importations se ralentissent parce qu'on ne peut les payer et les exportations parce qu'il est impossible de vendre sans acheter.

Mais où la monnaie a simplement baissé, la situation reste bonne, comme au Mexique ou au Japon, et la hausse du change est non seulement une incitation à exporter, mais aussi à produire; les développements du commerce et de l'industrie au Mexique et au Japon sont connus de tout le monde.

La théorie de la prime à l'exportation et de la barrière contre l'importation est la traduction en langage ordinaire de la cote du change ; elle correspond à une idée vraie et à un fait réel, mais il ne suffit pas que cette prime ou cette barrière existe théoriquement et sur le papier pour qu'elle joue ou du moins que dans tous les cas ses effets soient apparents et se traduisent par la prospérité des pays à changes détériorés. M. Théry ne prétend rien de pareil, car à côté de l'effet favorable il y a l'instabilité de la monnaie qui crée les plus graves difficultés dans les relations entre pays à change au pair et pays à changes avariés. La réforme monétaire de l'Inde a eu pour objectif de faire disparaître cette instabilité sans y réussir complètement.

M. **de Chasseloup-Laubat** désire donner quelques aperçus rapides sur certaines causes ayant pu, suivant lui, contribuer à l'augmentation du chiffre des affaires dans certains pays à étalon d'argent ; il parlera du Mexique, du Japon, et de l'Inde anglaise.

Le développement rapide du Mexique a pour cause principale la création du réseau de chemins de fer, création qu'a rendue possible l'énergique gouvernement du général Porfirio Diaz. Cette vaste contrée, dont la population atteint 11 millions d'âmes, et dont l'étendue est plus de trois fois celle de la France, possède beaucoup de richesses *naturelles*, mais elle manque de fleuves navigables, c'est-à-dire de moyens de communications *naturels*. Elle a depuis vingt ans ce qu'elle n'avait jamais eu : la paix intérieure et le moyen de faire communiquer avec la mer ses sources de production et ses centres de population. En 1876 le réseau des voies ferrées n'était que de 666 kilomètres ; en 1877, de 692 kilomètres, il atteignait 11.000 kilomètres en 1893. En 1876 le mouvement n'était que de 4 millions de voyageurs et de 138.000 tonnes; en 1893, de 22 millions de voyageurs et de 3.200.000 tonnes.

Or, ni la construction ni l'exploitation de ce réseau si utile à tous égards, n'a été aidée par la baisse de l'argent : le dernier rapport du président du Mexican National Railroad établit que les pertes subies par la Compagnie sur le paiement des coupons, à cause de la baisse de la piastre, ont été en 1891 de 283.000 piastres, en 1892, de 588,000 en 1893, de 761.000, en 1894 de 1.086.000 piastres.

Au Japon, on constate également que le réseau a passé de 138 kilomètres en 1881 à 275 kilomètres en 1892. Mais dans ce pays très découpé par la mer, l'influence économique du réseau ferré est moins grande que dans le Mexique. Le principal facteur du développement actuel, c'est le réveil national.

En outre, la population a passé de 36 millions en 1881, à 41 millions en 1894.

Dans l'Inde anglaise comme au Mexique, les chemins de fer ont été la cause du développement économique. En 1878 il y avait 13.000 kilomètres de voies ferrées sur lesquels on transportait 38 millions de voyageurs et 8 millions de tonnes ; en 1885, 19.000 kilomètres, 73 millions de voyageurs et 16 millions de tonnes ; en 1893, près de 20.000 kilomètres, 135 millions de voyageurs et 28 millions de tonnes ; la population de l'Empire anglo-indien était de 245 millions en 1871, de 257 millions en 1881, et de 300 millions en 1891. Au Japon et surtout dans l'Inde, M. de Chasseloup a pu constater que la puissance libératoire du même poids d'argent augmentait sensiblemement au fur et à mesure que l'on s'éloignait des endroits qui grâce à la mer, à un fleuve navigable, ou à une voie ferrée étaient reliés à l'Europe. L'argent ne conserve donc sa même puissance d'achat que dans les points où le manque de communications ne permet point l'écoulement facile des marchandises encombrantes, c'est-à-dire dans les points ne pouvant entrer en concurrence avec l'Europe pour la plupart des produits usuels. Il n'y a d'exception que pour quelques marchandises, la soie par exemple, ayant une grande valeur sous un faible poids et un faible volume. Dans l'Inde, M. de Chasseloup-Laubat a demandé à un grand nombre de fonctionnaires et de négociants s'ils considéraient que la baisse de la roupie fût favorable ou défavorable pour l'Inde : tous depuis le vice-roi jusqu'aux collecteurs de district lui ont répondu que la baisse de la roupie était désastreuse pour les finances et par suite pour le pays. Cette unanimité d'opinion lui semble d'autant plus remarquable qu'indépendamment de leur grande valeur intellectuelle les hommes dont il a recueilli l'opinion étaient personnellement désintéressés puisqu'ils avaient leurs pensions de retraite payables en or.

Comme conclusion, M. de Chasseloup-Laubat dit que si les peu-

ples orientaux sont de redoutables concurrents, ce n'est pas à cause de la baisse de l'argent, mais parce qu'ils sont sobres et ont peu de besoins. D'ailleurs des régions entières de l'Inde n'ont pratiquement d'autre monnaie que le cuivre.

Sans doute, dit M. **Clément Juglar**, il y a partout une monnaie pour les échanges de chaque jour, pour le comptant, mais, en dehors de quelques pays privilégiés comme l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, la Suisse, que trouvons-nous partout? Un sale papier déprécié, des petites coupures de la valeur de 1 franc à 50 centimes et du cuivre pour le reste, ou des pièces d'argent tellement usées qu'on ne voit plus l'effigie; ailleurs, ce sont les restes d'anciennes monnaies de cuivre sous forme de disques indéchiffrables.

Les pays à monnaie dépréciée, métal ou papier, forment donc la grande majorité. Il ne s'agit dans aucun cas pour eux de faire des remises en argent, encore moins en or, puisqu'ils n'en ont ni en circulation ni en réserve; celui que nous leur envoyons, quand il y a un solde à payer autrement qu'en produits, ne tarde pas à nous revenir, directement ou indirectement, dans les caisses mêmes où on l'a expédié, après avoir été compenser quelques dettes sur d'autres places.

Tous ces pays privés d'or, sont à la merci des oscillations continuelles et souvent énormes du change: de là un grand aléa et, par suite, une grande gêne dans les affaires, puisqu'on ignore et qu'on livre au hasard ce qu'il faudra payer à l'échéance.

La baisse de l'argent a aggravé cette situation qui a toujours existé, quoiqu'à un moindre degré, même en France, jusqu'en 1851.

Cette dépréciation de la monnaie qui règne encore dans la grande majorité des pays avec lesquels nous sommes en rapport, déprime leur change et les prix, ce qui nous a toujours engagés à aller chercher chez eux les matières premières qui nous sont nécessaires; mais ce sont les prix des marchandises, bien plus que le change, qui nous donnent le bénéfice que l'on recherche dans ces affaires.

Aujourd'hui, c'est la prime de l'or que l'on fait intervenir. On se demande si elle a fait hausser dans la même proportion le prix général des choses? Pour les pays à circulation métallique argent, M. Théry répond : Non! La baisse de la monnaie nationale, par rapport à l'or, n'a pas fait hausser d'une manière appréciable le prix des produits indigènes. Et comme exemple, il cite le Mexique, un petit pays qui s'est reconstitué dans ces dernières années. Pour

rendre l'exemple plus démonstratif dans les mêmes conditions, M. Juglar prend l'Inde dans son immense commerce : le blé.

C'est pour ce pays que la controverse a été la plus vive. En Angleterre, dans la dernière enquête sur l'argent, à la suite de laquelle on a établi le tarif général de la roupie, on n'a pas cessé d'affirmer que depuis et malgré la baisse de l'argent, les prix n'avaient subi aucune modification dans l'Inde, on le répétait sans cesse sur tous les tons, sans fournir aucun document à l'appui. Il y a pourtant des statistiques très bien faites qui ne sont citées nulle part et qui jettent un grand jour sur cette question. Un coup d'œil sur la revue annuelle du commerce de l'Inde par M. O'Connor, les rapports des principales chambres de commerce de l'Inde, la statistique financière et commerciale de l'Inde nous fournissent, dit l'orateur, la plupart des renseignements que nous pouvons désirer.

Il empruntera donc aux rapports des chambres de commerce du Bengale et de Kurrachee les tableaux du prix du blé, base de l'argumentation des bimétallistes, de M. Méline en particulier.

Que devient la légende que l'on répète partout en Angleterre comme en France d'après laquelle dans l'Inde les prix n'auraient pas varié, la puissance d'achat de la roupie restant toujours la même, malgré la baisse de sa valeur comparée à l'or ?

Pour rendre la démonstration plus probante, M. Juglar prend le prix du blé sur cinq marchés placés sur le littoral et dans l'intérieur de l'Inde : Calcutta, Raipore, Bombay, Patna, Salem, et voici les variations que nous observons.

Il prend les chiffres et les poids officiels pour qu'on puisse vérifier sur le tableau lui-même. On compte par *roupies* et par *seers*. La roupie au pair, avant la dépréciation de l'argent, valait 2 shillings ; elle vaut 1 shilling aujourd'hui. Le *seer*, poids en usage dans l'Inde, représente presque un kilogramme ou, exactement, 933 grammes. Sur le tableau sont indiqués les chiffres maxima et minima, tant de seers pour une roupie.

Dans une dernière colonne on trouve la moyenne annuelle du cours de la roupie.

Prix du Blé dans l'Inde. 1863-1891.

	Raipore		Patna		Calcutta		Bombay		Salem		Cours moyen du change de la roupie.	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	sh.	r.
1863....	61	..	32	..	20	..	9.65	..	9.20	..	1.11	3/4
1866....	..	20	..	10	..	11	..	6.50	..	5.40	1.10	..
1867....	36	..	30	..	21	..	8.95	..	..	..	1.10	1/16
1869....	..	15	..	10	.	14	..	..	..	..	1.10	1/8
1871....	48	..	23	..	16	..	..	..	11.17	..	1.10	3/8
1873....	..	42	.	15	..	11	11.64	..	..	..	1.10	3/4
1876....	53	..	25	..	17	..	..	..	12.83	..	1.09	3/8
1878 .	..	19	..	14	..	11	..	6.58		4.58	1.09	1/2
1881....	39	.	22	..	15	..	..	..	11.77	..	1.07	1/8
1883....	..	23	..	19	..	13	..	..	12.70	..	1.07	1/2
1884....	34	..	21	..	16	..	11.22	..	..	10.50	1.07	1/2
1886...	..	..	..	..	..	10	..	9.60	..	..	..	..
1889....	..	20	..	..	14	..	..	..	11.10	..	1.05	1/8
1890....	..	..	..	..	..	..	10.49	..	..	..	1.04	7/16
1891....	17	..	..	16	..	11	..	9.70	..	9.77	1.05	3/16

Le tableau sous les yeux, les différences énormes de la puissance d'achat de la roupie apparaissent, soit qu'on l'observe avant la dépréciation de l'argent, soit qu'on l'observe après, la baisse étant déjà sensible dès l'année 1866.

De 1863 à 1891 voici les différences énormes que l'on constate dans la puissance d'achat de la roupie.

En 1863	Seers		En 1891	Seers
On a pour une roupie	61	à Raipore.	On a pour une roupie.	17
—	32	à Patna	—	16
—	20	à Calcutta	—	11
—	9,65	à Bombay	—	9,70
—	9,20	à Salem	—	9,77

A Bombay et à Salem, les prix n'auraient pour ainsi dire pas varié de 1863 à 1891 si l'on n'observait que les chiffres extrêmes, ce que ne confirme pas un examen plus attentif du tableau général. Les prix avec les facilitées de transport et les débouchés nouveaux tendent à se niveler sur les divers marchés; mais même sur les prix moyens, les seuls que nous ayons à notre disposition, on constate des variations qui seraient bien plus sensibles sur les oscillations journalières.

En dehors des blés, on pourrait citer la hausse de prix de certains produits de 1873 à 1893, en prenant 100 comme base des prix en

1873 : pour le coton de 100 à 107; pour le riz de 100 à 189, le prix a presque doublé ainsi que pour le jute de 100 à 236, le lin de 85 à 128, l'indigo de 70 à 114.

Ainsi, tandis qu'en Europe on est bien au-dessous des cours cotés en 1873 (année des plus hauts cours), dans l'Inde, où dit-on *les prix n'ont pas varié*, pour quelques-uns ils ont doublé en 1893! Il n'y a donc pas, comme cela a été affirmé dans les documents officiels, dans la dernière enquête anglaise, à la tribune française par M. Méline, dans l'*Economiste Européen* par M. Théry, une immobilité des prix dans l'Inde ; il suffit de consulter des *documents officiels* pour constater le contraire. Mais même quand M. Méline emprunte des chiffres aux documents qu'il a sous la main, comme les rapports des consuls de Belgique, il choisit les chiffres favorables à sa thèse et passe sous silence les autres.

Mais en poursuivant l'observation, si la baisse de la roupie est une prime à l'exportation, considérons le commerce de l'Inde de 1874 à 1887. Si l'avantage pour l'acheteur donnant de l'or en paiement est tel qu'on le répète *sans cesse* et *partout*, les exportations devront en porter la trace ; or que voyons-nous ?

D'après les relevés officiels, de 1874-1875 à 1886-1887, depuis le début de la grande dépréciation de l'argent, en exprimant par 100 le chiffre des importations et des exportations, voici la proportion des accroissements :

	Importations dans l'Inde.	Exportations de l'Inde.
1874-1876	100	100
—	—	—
1877-1878	132	110
1878-1879 (Liquidation crise 1873)	93	101
1880-1881	132	111
1886-1887	151	125

La progression est sensible pour les importations de 54 0/0 de 1874 à 1887 malgré la situation défavorable du marchand anglais qui sera *payé en roupies*.

Pour les exportations, malgré l'appât de la prime de l'or à réaliser en échange de la roupie et de la prétendue immobilité des prix dans l'Inde, néanmoins elles ne progressent que de 25 0/0. Où donc est la trace de la prime à l'exportation que l'on signale avec si grand bruit sans se soucier de l'observation exacte et imparfaite des faits ?

Faisons encore un pas de plus : la France importe, année moyenne, pour 300 millions de francs de blé ; dès qu'il y a une mauvaise récolte l'importation s'élève à 400, 500 et 800 millions de francs. Où va-t-on prendre ce blé, ou plutôt d'où vient-il ? De tous les pays où il y a avantage à aller le prendre, et, par conséquent, s'il y a une prime à l'exportation dans quelques pays, c'est de ce côté qu'on se précipitera pour encaisser le bénéfice offert. Or l'observation, à la grande surprise de l'observateur, prouve qu'il n'y a rien à recueillir puisqu'on ne se dirige pas de préférence de ce côté.

Les relevés du commerce extérieur nous montrent qu'au commerce général et au commerce spécial, les blés qu'on importe en France viennent de cinq sources différentes : de pays où l'or et l'argent circulent au pair et de pays où l'argent et du papier plus ou moins déprécié ont seuls cours. C'est là surtout que, d'après M. Théry, la prime est à réaliser ; or ce sont ces pays, où l'avantage est si grand, si connu aujourd'hui, puisqu'on le signale chaque jour, qui entrent pour la moindre part dans le total des importations en France. Ces pays n'offrent donc pas à l'exportation les bénéfices que l'on proclame et qui consternent le malheureux cultivateur.

Importations en France. Froment. Millions de quintaux métriques

	1879	1892	1893	1894
	—	—	—	—
Etats-Unis de l'Océan Atlantique	13,2	6,1	2,5	1,9
Etats-Unis de l'Océan Pacifique		3,9	0,3	1,2
Russie	4,9	2,3	3,4	5,0
République Argentine	0	0,4	0,7	0,7
Inde	0	1,6	0,4	0,3
Autres pays	1,3	0,2	0,0	0,3

Le tableau parle de lui-même : les pays à circulation d'argent ou de papier déprécié, par la place qu'ils occupent, malgré la prime dont ils jouissent, dit-on, indiquent le cas qu'on en fait, puisque l'on préfère les pays où l'on paie en or, comme les États-Unis et la Russie où le change est maintenu presque fixe à l'aide des réserves d'or qui, intervenant sans cesse, soutiennent les cours ; on sent qu'il est derrière et cela suffit.

Restent la République Argentine et l'Inde qui viennent au dernier rang avec des exportations de 4 à 700.000 quintaux métriques, l'Inde n'en ayant fourni qu'une fois 1.600.000 en 1892, alors que les Etats-Unis fournissaient 10.000.000 de quintaux métriques.

M. Limousin fait remarquer que si des fabricants de rubans de Saint-Chamond sont allés s'établir en Espagne, depuis l'aggravation

de la situation monétaire de ce pays, c'est probablement parce que cette situation offre à l'industrie dans le pays en question de réels avantages.

Les variations du change signalées tiennent, en somme, au tarif Méline, qui en est la cause. Nous détenons en France, actuellement, pour 3 milliards, peut-être, de valeurs espagnoles. L'intérêt de ces valeurs nous a été payé pendant longtemps avec des produits, en grande partie. Depuis que de hautes taxes de douanes frappent les dits produits, les exportations d'Espagne en France sont devenues plus difficiles. Mais elles ont repris quand le change est devenu égal au droit de douane ; c'est le change qui paye ce dernier.

En réalité, par conséquent, le change est une prime pour un pays qui l'a contre lui. Mais un tel pays ne s'enrichit pas pour cela. L'Etat, pour payer ses dettes extérieures, doit donner 110, 115 ou plus par 100 francs d'arrérages ; de même pour les compagnies de chemins de fer, qui, on le voit en ce moment, font payer les frais du change aux actionnaires ou obligataires du dehors.

En somme, répète M. Limousin, la différence de puissance de la monnaie est une prime à l'exportation.

Suivant M. **Frederiksen** la théorie de M. Edmond Théry, selon laquelle il serait nécessaire de se protéger contre l'exportation des pays à mauvaise monnaie, n'a aucune portée ; M. Levasseur a parfaitement réfuté les statistiques de cet auteur. M. Frederiksen n'est pas d'accord avec M. des Essars quand celui-ci estime que la statistique est, en pareille matière, la méthode la plus sûre de démonstration. Il est toujours difficile de discerner les causes complexes des faits ; au contraire, la logique est plus sûre comme guide. Or, d'après la plus simple logique il ne devient pas moins avantageux d'acheter de l'étranger parce qu'une altération de la monnaie étrangère porte à une plus grande exportation; le dire, ce n'est que répéter l'ordinaire sophisme des protectionnistes opposant l'intérêt général à ceux des individus. Puis, il est impossible que les pays à monnaie dépréciée puissent continuer à exporter davantage. La dépréciation implique une prime d'exportation, car elle remplace l'exportation d'or par une élévation artificielle du pouvoir d'achat de la monnaie nationale ; les prix plus bas, mesurés par l'étalon du monde, empêchent l'importation et facilitent l'exportation de marchandises ou de papiers jusqu'à ce que celles-ci aient pris la place de l'or qui devait être exporté, et qu'un nouvel équilibre se soit établi. D'autre part, la prime d'exportation n'existera que jusqu'à ce que cet équilibre soit obtenu, plus ou moins vite, dans les différents cas, et souvent assez tard en ce qui concerne les ouvriers et leurs salaires.

La dépréciation de la roupie aux Indes n'a pas stimulé l'exportation et empêché l'importation ; on voit, d'autre part, l'importation de Manchester gagner, grâce aux mesures prises pour conserver la valeur de la roupie ; mais, aux Indes aussi, on a pu prouver que les prix des denrées les plus importantes, par exemple, suivent pourtant bientôt ceux de l'ensemble du monde. Les planteurs de thé peuvent gagner parce que le salaire ne change que lentement avec la roupie ; les producteurs de froment sont, aux Indes, en général, eux-mêmes en même temps des ouvriers. Au Mexique, les grands producteurs ont évidemment, comme au Brésil et en Argentine, gagné aux dépens des ouvriers et d'autres qui ont des revenus fixes ou qui ont, comme le gouvernement et les chemins de fer, des paiements à faire à l'étranger. L'histoire donne les mêmes enseignements que la situation actuelle des divers pays.

La liberté du commerce et la bonne monnaie sont toujours des avantages.

M. le comte de Brochocki est d'avis que, dans un pays agricole qui exporte, la dépréciation du change est favorable à l'agriculteur. Exemple : la Pologne.

Quand le cultivateur de blé y touchait, par exemple, 10 roubles pour 100 kil. de blé, ce prix était rémunérateur. L'ouvrier n'achetait rien à l'étranger.

Mais quand le change sur le rouble est descendu à 16 et 17 0/0, l'agriculteur polonais n'a plus pu exporter de blé en Allemagne ; sa situation a empiré considérablement.

Pour l'industrie, il est facile de remarquer qu'elle ne s'est développée, en Italie et en Russie, que quand le change s'est trouvé au pair.

M. F. Passy, président, vu l'heure avancée, ne juge pas devoir résumer cette importante discussion. Il se contente de répéter qu'après ce débat, comme auparavant, il persiste à ne pas comprendre qu'il puisse y avoir avantage pour un pays à posséder de mauvaises finances et une mauvaise monnaie.

La séance est levée à 11 h. 15.

Le rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Le bimétallisme, par LÉON SAY. — *Sancerre*, 1895, in-8.

La situation économique de la France, par JOSEPH CROWE. Traduit par Raffalovich. — *Paris*, Guillaumin, 1895, in-8.

Les armements de l'avenir, par Frédéric Passy. — *P.* 1895, f°.

Les théories économiques aux XIIIe *et* XIVe *siècles*, par Victor Brants. — *Paris*, 1895, in-8.

La Legge storica del lavoro. Saggio del prof. Carlo Giuseppe Albonico. — *Cuneo*, 1893, in-8.

La teorica della cooperazione, par Carlo Giuseppe Albonico. — *Bergamo*, 1889, in-8.

Droit romain. Du rôle des esclaves et des affranchis dans le commerce. Droit français. De la situation des obligataires au cas de faillite ou de liquidation judiciaire de la société. Thèse pour le doctorat, par Louis Juglar. — *Paris*, 1894, in-8.

Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par M. le comte de Ludres. Rapport présenté par M. Th. Ducrocq. — *Paris*, 1894, in-8.

Les variations de prix dans l'Inde et la prime à l'exportation, par Clément Juglar. — *Paris*, 1894, in-8.

P. Des Essars. *Della velocità di circolazione della moneta.* — *Bologna*, 1895, in-8.

La demografia all' VIII° congresso internazionale d'igiene e demografia di Budapest, per Pietro Sitta. — *Roma*, 1895, in-8.

Congrès international d'Anvers sur la législation douanière et la réglementation du travail, tenu du 16 *au* 21 *juillet* 1894, *sous la présidence de M. Louis Strauss. Rapports et discussions du congrès.* — *Anvers*, 1894, 2 vol. in-8.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 31 *marzo* 1895. — *Roma*, 1895, 3 vol. in-4.

Statistique générale de l'Algérie. Années 1891, 1892 et 1893. — *Alger-Mustapha*, 1894, in-folio.

Périodiques.

Annales des ponts et chaussées, Annales du commerce extérieur, Bollettino mensile delle situazioni dei conti degli istituti d'emissione, Bulletin de l'Association philotechnique, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin du ministère de l'agriculture, Bulletin mensuel de l'Association générale des étudiants de l'Université de Paris, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français, Le Droit financier, L'Economiste européen, Journal de la Société nationale d'horticulture de France Journal de la Société de statistique de Paris, Revue des sociétés, Revue du commerce et de l'industrie, Revue économique de Bordeaux, Rivista di sociologia.

QUESTION DES LOGEMENTS INSALUBRES

Réclamation de M. Joseph Korosi.

Dans les débats très intéressants qui ont eu lieu à la séance de la Société d'économie politique du 5 novembre 1894, on a cité le fait que 71 0/0 des habitants de Budapest vivaient dans des logements surpeuplés tandis qu'à Paris 14 0/0 seulement vivaient dans la même condition. Je demande la permission de corriger ce chiffre qui produirait un jugement trop défavorable sur l'état de notre ville.

L'énorme différence entre les deux chiffres s'explique simplement par le fait que dans les deux villes *l'unité des mesures de la densité est différente*, c'est pourquoi il est *absolument impossible* de comparer les résultats. On peut calculer la densité en rapportant le nombre des habitants d'un logement au nombre des *chambres*, comme cela se faisait à Budapest ; on peut le faire par rapport au nombre des *pièces* qui se trouvent dans un appartement,comme cela s'est pratiqué à Paris ; mais il est impossible de comparer ces deux chiffres, parce qu'ils signifient deux choses tout à fait différentes. Si par exemple dans un logement composé de trois chambres, une antichambre, une cuisine, un office, une chambre de bain, un réduit pour le charbon, on trouve sept personnes, et si la mesure de l'entassement est que le nombre des habitants surpasse le double des *pièces*, ce logement, dans la statistique de Paris n'est pas compté comme surpeuplé, vu qu'il y a dans huit pièces seulement sept habitants. Mais dans la statistique de Budapest nous avons demandé combien d'habitants vivaient en moyenne dans une *chambre* et comme le nombre des habitants fait plus que le double des chambres, on commettrait une injustice en rangeant le même logement à Budapest parmi les logements surpeuplés. Qu'est-ce que l'on dirait d'une comparaison entre les 71 habitants qui vivent sur un *kilomètre* carré en France avec les 3.000 habitants qui vivent sur un *mille* carré en Hongrie, et si l'on prétendait que la Hongrie, montrant le plus haut chiffre, devait être reconnue comme le pays le plus dense, sans tenir compte de la circonstance qu'un kilomètre carré n'est pas un mille carré.

Les chiffres cités d'une part pour Paris et de l'autre pour Budapest n'étant absolument pas comparables en conséquence de la diversité des mesures appliquées, dans l'intention de fournir pourtant la possibilité d'une comparaison, j'ai eu recours à un autre calcul qui s'adapte aussi

bien à la statistique de Paris qu'à celle de Budapest, savoir : de comparer le nombre *moyen* des habitants par pièce. Je ne suis pas en possession du dernier ouvrage de recensement de Paris, mais à l'aide des données fournies par mon savant collègue, M. le Dr Bertillon, dans son essai sur le surpeuplement des habitations, le nombre des pièces à Paris pourrait monter à 2 1/4 millions, cela fait en moyenne **1.1** habitant par pièce. Quant à la ville de Budapest, le recensement ne donne pas le nombre de toutes les pièces, mais seulement des chambres (y compris les antichambres, les chambres sans fenêtres, les alcoves) et des cuisines. Le nombre total fut 230.344 (voir page 114 de l'ouvrage de recensement de 1881) et la densité moyenne monte ainsi à Budapest à **1,5**. On voit comment par application d'une mesure plus homogène, le chiffre de Budapest s'approche déjà de celui de Paris : loin de présenter une différence du quadruple (= 400 0/0) elle est déjà réduite à 40 0/0. Mais il faut tenir compte du fait que ce ne sont pas encore toutes les pièces des logements que nous avons prises en considération, mais seulement les chambres et les cuisines, et que par conséquent la comparaison avec Paris ne serait admissible que sous condition qu'on emploie pour Budapest la même mesure qu'à Paris, c'est-à-dire si l'on augmente le diviseur du chiffre de toutes les autres pièces (chambrettes, réduits, bains, offices, etc.), cas dans lequel le quotient sera encore plus diminué.

Or, comme dans le recensement de Budapest l'on n'a pas fait compter les autres pièces, pour fournir pourtant une base analogue, sa valeur ne fût-elle qu'approximative, j'ai entrepris spécialement en vue de cette discussion un recensement par pièces de soixante maisons situées dans les diverses parties de notre ville. Le résultat fut que dans ces 60 maisons il y avait 3.303 chambres et cuisines, mais 3.732 *pièces* sans compter les lieux d'aisance, ni les corridors, ni les caves, les greniers, les écuries, les ateliers, les magasins. Le nombre des pièces surpasse ainsi celui des chambres de 13 0/0. Par conséquent on peut supposer que les 230.000 chambres et cuisines de Budapest correspondent à 260.000 pièces. Rapportant ainsi, comme pour Paris, le nombre des habitants au nombre total des pièces, nous arrivons à un chiffre de **1,3** habitants par pièce ; la différence entre les conditions de logement à Paris et à Budapest se rapporte ainsi comme les chiffres de 11 et 13. On voit ainsi que la ville de Budapest reste à cet égard au-dessous de la ville de Paris, mais que l'énorme différence de 400 0/0 se réduit à 20 0/0.

Cette différence devient vraisemblable et est assez bien expliquée par la différence du bien être et des exigences de la vie existant dans les deux villes. Enfin s'il y a à Budapest tant de pauvres journaliers qui viennent

des contrées montagneuses et pauvres de la haute Hongrie pour y gagner leur pain pendant quelques semaines, et si cette population passagère, pauvre et demi-cultivée s'installe d'une manière moins satisfaisante que les ouvriers de Paris, c'est une affaire que l'autorité communale ne peut changer, et pour laquelle elle doit subir les conséquences qu'on tire d'une statistique désavantageuse : mais on comprendra que nous ne voudrions pas paraître, à la lumière de la statistique comparée, mériter une réputation pire que celle qui nous revient de fait.

Pour conclure, encore une remarque statistique. Il y a peu de temps que la densité de la population se mesurait encore par le nombre d'habitants par hectare ; on passa de cette unité à celle de la maison puis à celle du logement. Dans les recensements de Budapest déjà depuis vingt-cinq années j'ai poussé encore plus avant en m'arrêtant à la *chambre* comme dernière unité de mesure. Or, on ne peut nier que même le chiffre de densité par chambre ne donne pas une mesure absolument comparable, vu qu'il reste encore à élucider une dernière question relative à la différence de la grandeur des chambres. Ce serait ainsi l'espace en mètres cubes revenant à chaque personne qui fournirait la dernière et absolument irréprochable mesure. Il n'est pas nécessaire de prouver qu'il est impossible de mesurer dans un recensement toutes les chambres d'une grande ville. Il faudrait nonobstant tenir compte du fait que, au fur et à mesure qu'on se dirige des villes situées à l'ouest de l'Europe où le terrain est plus cher, vers les villes de l'est, où le prix plus faible des terrains permet des constructions plus vastes, on trouvera des chambres plus grandes. Quiconque connaît les logements de la classe bourgeoise à Budapest et ceux de Paris, affirmera que chez nous les appartements sont bien plus vastes, que les chambres ordinaires d'habitation de Budapest passeraient à Paris pour de grands salons. Cela se prouve déjà par la différence des mesures minimales fixées par les lois dans ces deux villes pour la construction des chambres. Ainsi si l'on pouvait passer au calcul de mètres cubes par tête, la différence entre les conditions des logements de Paris et de Budapest serait encore plus réduite.

Budapest, avril 1895.

Joseph Körösi,
Directeur du bureau de statistique municipale.

COMPTES RENDUS

L'Origine du mariage dans l'espèce humaine par Édouard Westermarck, professeur de Sociologie à l'Université de Helsingfors (Finlande) traduit de l'anglais par Henri de Varigny, docteur ès sciences, membre de la société de Biologie. Paris Guillaumin et Cie, 1 vol. (*XIe vol. de la collection des Auteurs étrangers contemporains*), 1895.

« Le mariage, écrit Voltaire dans son *Dictionnaire Philosophique*, est un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un sacrement ». Mais, dans le livre de M. Westermarck dont la plume exercée de M. de Varigny vient de nous donner une traduction élégante et facile, il s'agit du mariage à une époque, où il n'existait ni Eglise, ni droit des gens, à une époque sur laquelle nous ne possédons, pour toutes données certaines, que des ossements, des armes et des ustensiles, d'informes débris de cuisine et des vestiges des cités lacustres habitées par quelques-unes de ces peuplades. C'est peu de chose et cependant quelques sociologues entreprenants n'ont pas craint d'édifier des théories affirmatives et catégoriques sur la manière dont on entendait alors l'institution du mariage. L'un de ces sociologues, M. Mac Lennan, a publié il y a une trentaine d'années, des ouvrages où il nous montre les groupes primitifs condamnés par suite de l'infanticide des filles, à la polyandrie et au rapt de femmes étrangères : c'est le système par capture et exogamie ; un autre sociologue à peu près contemporain du premier, M. Morgan, s'appuyant sur des observations touchant la nomenclature en usage chez certaines tribus de Peaux Rouges, en tira la conclusion générale que dans chaque horde primitive, les femmes étaient tenues d'accueillir les hommages de tous les hommes de la horde : c'était le régime de la promiscuité, non pas d'une promiscuité de hasard à la façon des animaux se rencontrant au coin d'un bois, mais de la promiscuité à titre de service personnel obligatoire, avec cette restriction, il est vrai, que les seuls adultes mâles de la tribu étaient en droit d'en profiter. C'est à réfuter cette théorie, pour le moins hasardée, du « mariage communal » que s'est attaché M. Westermarck ; il avait été précédé dans cette voie par Darwin dans sa *Descendance de l'Homme* et par sir Henry Summer Maine dans ses *Etudes sur les Lois et les Coutumes Primitives*. Par contre plusieurs anthropologistes se sont ralliés à la thèse de Morgan qu'a également embrassée avec passion M. Frédéric

Engels, l'ami de Marx, dans son *Origine de la Famille, de la Propriété et de l'Etat.*

M. Westermarck commence par combattre la tendance à considérer sans raisons suffisantes une coutume ou une institution établie chez l'un ou l'autre peuple sauvage comme étant le reste d'une étape de développement que la race humaine tout entière aurait traversée. Cette recommandation vient à son heure, car trop de sociologues oublient que selon la phrase de M. Letourneau, un des leurs cependant, « la prudence du serpent est la vertu qu'il ne faut pas se lasser de leur recommander ». En se départant de cette sage réserve, ils s'exposent pourtant à une revision incessante de leurs conclusions, semblables à des juges qni, décidant à la légère, verraient la plupart de leurs arrêts cassés par une instance supérieure. M. Westermarck, moins exclusif procède avec une circonspection tout à fait scientifique ; ne se cantonnant pas dans un coin perdu du globe, il compulse avec conscience les renseignements les plus divers qu'ont recueillis les explorateurs sur toute l'étendue de sa surface, et même après un examen minutieux, il se garde de confondre la certitude et la probabilité et de bâtir une généralisation ambitieuse sur ce qui peut à tout prendre être seulement une particularité locale. Il s'attache de préférence à ce qui porte la marque de l'universalité ; le *Quod semper, quod ubique*, a une valeur égale à ses yeux à celle que lui accordent les théologiens de l'Eglise romaine. Il est ainsi amené à insister particulièrement sur des causes psychologiques qu'il estime justement avoir été souvent négligées d'une façon déplorable ou simplement effleurées ; pour lui les instincts simples ont été un facteur capital à l'origine des institutions et des lois sociales. Or s'il est un instinct, qui se manifeste avec persistance et avec intensité aussi bien parmi les animaux supérieurs que parmi les hommes, c'est celui de la jalousie du mâle pendant la période des amours ; le constater, c'est pour tout esprit non prévenu, constater l'évidence. Même la pratique de la polyandrie ne constitue pas une objection, car au Thibet, où les frères d'une famille ont souvent une femme en commun, le mari en possession reste généralement seul à la maison ; on pourrait, sans forcer les termes, soutenir que cette exception confirme la règle. Sans doute, la jalousie masculine n'est pas toujours rétrospective, par exemple chez les tribus Sahariennes dont les jeunes filles se constituent une dot au moyen du salaire de la prostitution dans les postes militaires du Sud Algérien, mais une fois sous puissance de mari, celui-ci se montre tout aussi jaloux de ses droits que s'il avait prétendu épouser une vierge.

Dans d'autres pays, la jalousie posthume des maris se prolonge même au-delà de la tombe, puisqu'elle exige que leurs épouses les suivent dans le sombre empire. On ne se tromperait guère en affirmant que les

maris complaisants sont, comme les célibataires endurcis, un produit des civilisations avancées. Un autre argument probant invoqué contre le règne d'une promiscuité primitive et absolue, c'est que celle-ci aurait été une véritable prostitution (on lui a même donné le nom assez mal choisi d'*hétaïrisme*) et que par suite d'une loi physiologique constante, les prostituées sont presque toujours infécondes.

Cependant, quelque universel que soit le rôle attribué par M. Westermark à l'instinct sexuel, il n'en fait pas la source originelle de l'institution du mariage : « Le mariage, écrit-il, a sa racine dans la famille plutôt que la famille n'a la sienne dans le mariage ». En effet, l'union persiste chez plusieurs espèces d'animaux alors que la saison des amours ne se représente qu'à des intervalles périodiques et il incline à penser que l'homme primitif n'était pas encore l'animal faisant l'amour en toutes saisons, que dépeint la définition cynique de Beaumarchais. La civilisation pour l'homme, ainsi que la domestication pour les animaux, aurait donc imprimé un caractère de continuité à l'excitabilité de l'instinct sexuel et à l'aptitude à la procréation. Néanmoins, M. Westermarck ne tire pas de l'hypothèse de cette transformation l'inférence que le mariage, c'est-à-dire l'union plus ou moins durable de l'homme et de la femme, est né de cette transformation; il tient au contraire « que le seul résultat auquel puisse nous conduire une investigation critique des faits, est que selon toute probabilité, il n'y a pas eu de phase de développement où le mariage n'ait pas existé et que le père a toujours été en règle générale le protecteur de la famille ». C'est la nécessité, au point de vue de la continuation de l'espèce, de protéger les rejetons qui a, d'après M. Westermarck, été la cause première et permanente de l'institution du mariage. Ce souci de la protection des petits, il le signale déjà chez de nombreux animaux et en particulier chez les singes anthropoïdes : aussi écrit-il expressément que « le mariage chez l'homme, semble être l'héritage de quelque ancêtre ressemblant au singe ». Le mariage serait donc plus ancien que les hommes ; ils l'ont, tout enfants, trouvé dans leur berceau.

Dans cette rapide revue, nous n'avons parlé que du mariage, le sujet principal des études du savant professeur finlandais, mais chemin faisant il traite avec la même autorité de tous les sujets secondaires qui s'y rapportent. Citons dans cet ordre d'idées, ses chapitres sur la *Cour chez l'Homme*, sur les *Moyens d'Attraction*, sur la *Liberté du Choix*, sur la *Beauté Typique* (à l'unité de laquelle il ne croit pas), sur la *Prohibition du Mariage entre Parents* (qu'il fonde également sur la puissance de l'instinct), sur les *Formes* et les *Rites du Mariage Humain*. Nulle part il n'est prompt à affirmer, jamais il ne se laisse entraîner à imaginer; partout il se montre mesuré et réservé dans l'expres-

sion d'opinions qui n'en sont pas moins induites d'un immense répertoire de faits, de particularités, de traits de mœurs et de coutumes. Les adeptes de la sociologie ne nous ont guère accoutumés à tant de ménagements ; à les entendre, on dirait plutôt que les sciences nouvelles sont comme les jeunes plantations où s'élancent à la fois les végétaux utiles, les herbes folles et les plantes parasites. Il y faut la main d'un jardinier expert et de sang-froid pour arracher les unes et dégager les autres ; sinon le tout pousse pêle-mêle et finit par s'entr'étouffer. Peut-être est-il téméraire pour un profane de laisser percer l'impression qu'un sarclage judicieux comme celui pratiqué par M. Westermarck, est recommandable et doit être salutaire à la floraison et à la fructification de la sociologie, ce champ défriché d'hier et à peine livré à la culture.

E. Castelot.

Henri Ducor. Aventures d'un marin de la garde impériale prisonnier de guerre sur les pontons espagnols dans l'île de Cabrera. Guillaumin et Cie, Paris, 1895.

Par le temps qui court la mode est aux récits, mémoires, histoires anecdotiques qui rappellent les événements du premier Empire. Le livre publié par la librairie Guillaumin est un de ces rares volumes, dont déjà deux éditions précédentes, celle de 1833 et celle de 1858, ont été entièrement épuisées au point que l'on se demande ce qu'elles ont pu devenir. Il nous trace le tableau sincère et véridique des souffrances, de l'infortune des soldats français prisonniers sur les pontons espagnols, puis à Cabrera et dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui aiment à connaître ces saisissantes, émouvantes histoires qui se sont passées en ces quelques années pendant le premier Empire.

Le marin Ducor, l'auteur du livre, faisait lui-même partie de ces malheureux prisonniers de guerre. Il était donc témoin de toutes les souffrances, de toutes les misères que les Espagnols leur faisaient subir et il nous garantit qu'il n'exagère rien. Il nous décrit son passage sur les pontons, dans l'île de Léon, à la prison de San-Carlos, et enfin à l'île de Cabrera, d'où après bien des tourments il finit par s'évader avec quelques camarades sur une barque de pêcheurs majorquins, avec laquelle ils réussissent à atteindre Tarragone port espagnol, qui venait d'être pris par les Français.

Son livre finit là, mais M. Emile Cère, qui a bien voulu écrire une préface de 45 pages pour cet intéressant petite volume, y raconte l'histoire de Henri Ducor et nous le montre à Smolensk et à la Moskowa pendant

la campagne de Russie ainsi que son séjour à Moscou pendant l'occupation de l'armée française et son passage de la Bérésina. Enfin, fait prisonnier par les Cosaques, commence pour lui tout un temps d'épreuves et de tribulations nouvelles. A Minsk il avait à subir mille tortures. C'était à regretter sa captivité à Cabrera.

De Minsk il fut traîné à Robrujsk et jetée dans des casemates. A son départ pour la Sibérie, il prend la fuite et gagne avec quelques camarades la Bérésina devant laquelle ils restent longtemps sans pouvoir la traverser; enfin ils arrivent en Pologne et toujours à pied, la plupart du temps sans manger, ils parviennent à la frontière. Les Allemands les mettent en prison, mais au moins là on mangeait et on dormait à l'abri. Transportés ensuite en Hongrie, ils y trouvent une vive sympathie. Puis la paix est signée et la libération est définitive.

De Pesth, Ducor et ses amis vont à Presbourg, puis à Vienne.

A Schoenbrunn ils sont présentés à l'impératrice Marie-Louise, qui les félicite de leur dévouement et leur remet 200 francs en or. Ils gagnent Paris en passant par Strasbourg.

Les marins de la garde étaient licenciés. Ducor ne pouvait donc rentrer à son corps. Il cherche pendant deux semaines sa mère qui avait changé de domicile. Il trouve à gagner quelques sous sur les quais en déchargeant des bateaux de foin. Enfin il retrouve sa mère qui le croyait mort et qui devient presque folle en le serrant dans ses bras. Cette scène était un mélange de joie et de douleur.

En 1815 Ducor quitta encore sa mère pour reprendre les armes, mais après le désastre de Waterloo, il revint auprès d'elle et lui continua ses soins pendant près de sept années, au bout desquels l'inflexible mort vint l'en séparer pour jamais.

Ducor alla ensuite habiter le Havre où on le trouve en 1833 agent de la Compagnie anonyme des bateaux de fer à vapeur, officier d'artillerie de la garde nationale, et où il publia ses mémoires dont il fit paraître à Paris en 1858 une seconde édition.

Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, ce qui prouve que les souffrances physiques assainissent souvent la matière et la consolident.

Dr Meyners d'Estrey.

Les budgets français : *budget de* 1895, par M. Pierre Bidoire. Paris, Giard et Brière.

M. Bidoire a raison : « De toutes les questions que soulève chaque jour la direction des affaires publiques, il n'en est pas de plus délicates et de plus graves que celles des finances. Le budget qui doit les

résoudre est, en effet, le résumé de la politique d'une nation. C'est là que viennent aboutir toutes les modifications législatives ; c'est par la loi des finances et, le plus souvent, dans cette loi même ,que s'accomplissent les réformes les plus considérables. » On peut toutefois, ajoute-t-il malheureusement avec raison encore, « déclarer sans exagération que de toutes les lois votées par les Chambres, c'est précisément cette loi fondamentale de finances que le public étudie et connaît le moins ».

C'est pour expliquer ou plutôt pour exposer au public notre budget de cette année que M. Bidoire publie dès maintenant la première partie de l'ouvrage qu'il se propose de faire sur ce budget, tel qu'il a été présenté par le gouvernement et par la Commission de la Chambre des députés. La seconde partie de son travail, qui paraîtra après le vote du budget, sera consacrée à rendre compte des changements qu'il aura subis, ainsi que de ceux que l'on aura réclamés au cours de sa discussion.

Cette première partie est très bien conçue, très bien coordonnée et très clairement exposée. Je l'aurais seulement voulue plus complète. M. Bidoire s'en tient à énumérer les taxes inscrites au budget ; il y en a bien d'autres ; celles d'octroi,par exemple,ou celles ressortant d'emprunts locaux, pour ne nommer que celles-là. Notre budget de 1895 doit être de 3 milliards et demi environ ; c'est le chiffre qu'adopte M. Bidoire, et il y a longtemps que je disais qu'il dépassait 5 milliards et demi. Il s'en faut qu'il ait diminué depuis. Quand on veut réellement envisager toutes les charges qui nous grèvent, il faut lire beaucoup d'autres états que ceux que l'on distribue aux Chambres. M. Pelletan ne me contredirait certainement pas plus que M. Rouvier, qui a le grand honneur d'avoir, lors de son ministère, mis un peu d'ordre dans nos finances, lesquelles auraient bien besoin qu'il y en remit encore.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais indiquer de meilleur livre que celui M. Bidoire à tous ceux qui, peu habitués aux études financières, cherchent à se rendre compte de l'ensemble de nos taxes budgétaires soumises au Parlement. Si je le blâmais de son absence absolue de critiques pour ces taxes elles-mêmes, soit anciennes, soit nouvelles, il me répondrait sans doute qu'il a réservé ses critiques pour la seconde partie de son ouvrage, et je n'aurais rien à répliquer. Seulement, il aurait, il me semble, dû faire au moins certaines réflexions ou donner quelques explications lorsqu'il annonce des innovations ou, pour me servir du mot à la mode, des réformes auxquelles généralement on reste encore peu préparé et qui sont,à mon avis,fort mal comprises. Je citerai notamment les pages où M.Bidoire énumère les nouveaux droits proposés sur les successions. Ce n'aurait assurément pas été anticiper sur ses futures critiques, s'il se propose d'en faire à ce sujet, que d'indiquer à ce propos la distinc-

tion des taxes proportionnelles et des taxes progressives, ou d'opposer l'impôt sur le revenu à l'impôt sur le capital, ou enfin d'approuver ou de condamner le droit d'accroissement imaginé sur les congrégations. Il se contente de nommer l'impôt progressif et l'impôt sur le revenu, et il se borne à peu près à dire du droit d'accroissement : « La dernière observation à faire relativement à l'enregistrement, et une des plus importantes du budget, porte sur les 8.000.000 de francs qu'on attend de la réorganisation du droit d'accroissement. » Il reconnaît tout au plus auparavant les difficultés de perception et les procès nés des lois de 1880 et de 1884, qui, pense-t-il à tort, ont créé ce droit. Il valait pourtant la peine, en ce moment où la propriété est sans cesse attaquée et condamnée, d'en parler un peu plus longuement.

Ce n'est pas que je pense qu'une congrégation, être purement fictif, imaginaire, né de la seule volonté législative, puisse être assimilée, comme propriétaire, à chacun de nous, à un individu ou à une société industrielle dont les biens restent détenus par chacun de ses membres ou des actionnaires qui la composent. Qu'on lise la magistrale dissertation de Merlin [1] sur cette distinction, que je n'ai encore vue citée nulle part et qui est merveilleuse de profonde raison et de savoir, comme d'intelligence juridique, et l'on se convaincra des différences qui séparent toute congrégation du monde réel. Puisque M. Bidoire indique ce que rapportera le droit d'accroissement qui les doit frapper, il devait au moins, il me semble, dire aussi ce que sont les congrégations. D'autant que nos législateurs ne paraissent voir dans ce droit, tant ils sont éclairés et sincères, qu'une question de cléricalisme ou d'anticléricalisme.

Je m'en tiens à cette remarque. Je ne saurais, en outre, donner nulle analyse du livre, très recommandable, je le répète, de M. Bidoire, fort courte analyse d'ailleurs de notre énorme budget. Si énorme qu'il n'en a jamais encore existé et qu'il n'en existe nulle part un semblable. J'espère que M. Bidoire s'appliquera surtout à le montrer dans le second volume qu'il promet, en parvenant à convaincre ses lecteurs que la meilleure réforme financière, et même sociale, chez un peuple surchargé de pareilles taxes et de pareils emprunts sera toujours celle qui diminuera ses charges. Toute autre réforme est-elle même sérieusement possible avant celle-ci? Pour moi, je ne le crois pas, et l'on trouvera sans doute que je pourrais rappeler, pour me donner raison, les déplorables rentrées actuelles de nos impôts. Il n'y a, j'imagine, que nos ministres des Finances qui puissent être d'avis contraire; car il est maintenant

---

[1] Merlin n'oppose pourtant les congrégations qu'aux individus.

admis qu'on les prend où l'on peut. Certes, l'on ne nommerait pas un sous-lieutenant s'il ne sortait de Saint-Cyr ; mais un ministre des Finances. Pourvu qu'il s'accorde avec les Chambres que l'on sait et qui, paraît-il, n'y perdent point, qui n'est propre à cela? Il ne dispose, aussi bien, que de la fortune, de l'industrie et de la puissance de la France.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LES OUVRIÈRES DE L'AIGUILLE A PARIS, par CHARLES BENOIST. Un volume, Paris, L. Chailley, éditeur, 1895.

Nul n'ignore aujourd'hui que si les plaintes des ouvriers ne sont pas de tous points exagérées, celles des ouvrières le sont encore moins. Dans de courts articles, concernant spécialement les modistes, couturières, confectionneuses de Paris, qu'il vient de réunir en volume, M. Benoist le démontre une fois de plus.

Qu'on juge si le sort de ces travailleuses est enviable. Les ouvrières qui emportent chez elles l'ouvrage fourni par des entrepreneurs de vêtements de femmes : jupons, matinées, camisoles, peignoirs, de tissu de coton ou de laine suivant la saison, qu'on leur livre tout coupés et formant des ballots si encombrants que les omnibus refusent de les recevoir, n'arrivent à gagner 36 sous par jour qu'en faisant une douzaine de camisoles; encore doivent-elles fournir le fil, les aiguilles et la machine (celles qui n'en possèdent pas sont obligées d'en louer une, à 3 francs par semaine). Le prix de la main-d'œuvre pour ce genre de confection varie de 15 à 40 centimes ; il atteint parfois 75 et ne dépasse jamais 1 fr. 10. Suivant M. Benoist le gain annuel ne peut guère dépasser 400 francs, pourvu toutefois que le chômage et la morte-saison soient évités. Aussi veut-on savoir ce qu'une ouvrière isolée, décidée à équilibrer son budget et y arrivant, a pu se procurer avec ces modiques ressources? En voici la liste détaillée. D'abord le gain total de l'année : 375 francs. Maintenant les dépenses : loyer 100 francs — une robe, 5 francs — un fichu, 2 francs — deux paires de bas 1 fr. 30 — deux paires de chaussures, 8 francs — deux chemises, 2 fr. 50 — une camisole, 1 fr. 25 — deux mouchoirs, 0,80 — deux serviettes, 0,80 — éclairage 4 francs. Total 125 fr. 65. — Reste pour la nourriture 250 fr., donc 0,65 par jour avec lesquels elle achète : pain, 0,20 — lait, 0,05 — boudin 0,10 — pommes de terre frites 0,05 — fromage 0,10 — saucisse 0,10 — pommes de terre frites 0,05 — « Ah dame! on ne mange pas à son appétit » remarquait l'une d'elles.

Est-ce à dire que les employeurs manquent à leurs devoirs en don-

nant des salaires si peu élevés? L'un d'entre eux sincèrement attristé de ne payer que 18 centimes de façon pour un pantalon de toile, disait à l'auteur : « Que voulez-vous? je ne puis faire autrement. Le jour où je payerais davantage je n'aurais plus qu'à fermer boutique. La concurrence m'étranglerait ». C'est le mot propre, ajoute M. Benoist. La concurrence étrangle l'ouvrière ; non pas seulement celle que se font les patrons, mais surtout celle que les ouvrières se font entre elles. Comme il n'y a pas de limites à la misère, on trouve toujours une malheureuse qui travaille à plus bas prix qu'une moins misérable. On ne saurait, par conséquent, fixer un minimum pour le salaire avant d'avoir au préalable imposé une borne au besoin. Au reste qui le fixerait? L'État? Alors, sans doute, la concurrence serait étranglée mais le commerce et le travail le seraient à leur tour.

A la vérité, les travaux de l'aiguille ne sont pas tous aussi mal rémunérés ; mais comme nous sommes certain que ces gains minimes sont le partage de la partie la plus nombreuse de la classe ouvrière féminine, c'est à dessein que nous négligerons les modistes, aristocrates des métiers de l'aiguille, dont les salaires les plus bas sont généralement suffisants pour assurer leur subsistance. Au-dessous nous placerons les confectionneuses attachées aux grandes maisons de couture de Paris. En tenant compte des chômages et des mortes-saisons, ces ouvrières ont annuellement de 900 ou 1.000 à 1.350 francs. Il est vrai que les petites-mains — les commençantes qui, ne sachant pas le métier, sont au dernier degré de l'echelle — ne gagnent guère que 1 fr. 25 par jour; mais les premières, dont chacune a sa spécialité, se font journellement 6,7 et 8 francs ; les essayeuses, plus encore. Quant aux premières qui inventent le modèle et en dirigent l'exécution, elles peuvent gagner chez les grands couturiers jusqu'à 15 et 20.000 francs par an et, dans les maisons de second ordre, 5.000,6.000 et 8.000 francs. Mais on comprend que ces employées, dont en définitive le nombre est fort restreint ne peuvent entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de chercher quelles améliorations on doit apporter au sort des ouvrières de l'aiguille. Cependant ces métiers privilégiés ont aussi des inconvénients qui se font d'autant plus vivement sentir qu'ils sont de tous les instants, nous voulons parler de la tyrannie de celles qui dirigent le travail à l'intérieur de l'atelier. « Chose étrange, écrit M. Benoist, l'ouvrier, qui est pour le pauvre tout à fait pauvre d'une charité admirable, est dur pour l'ouvrier, son frère, en qui il est porté à voir un ennemi. Il a le poing pesant et dès qu'il le peut il le fait sentir. Il s'établit dans le monde du travail toute une hiérarchie de vexations : c'est une des formes qu'y prend le combat pour la vie. Après avoir prié la femme riche et le patron il fau-

dra descendre jusqu'à la vendeuse, jusqu'à la première et demander, pour l'ouvrière, pitié à l'ouvrière même. »

M. Benoist pense que l'amélioration du sort de celles qui travaillent dépend pour une bonne part de celles qui font travailler. Il souhaite que les femmes s'arrangent, dans la commande de leurs ajustements, de façon à ce qu'on puisse supprimer veillées et mortes-saisons. Assurément cette égalisation dans les conditions du travail serait désirable et réjouirait au même degré patrons et ouvrières ; mais est-elle possible? Nous ne le croyons pas. On ne peut supprimer l'imprévu et l'imprévu joyeux ou triste est de chaque jour dans les grandes villes. Puis la mode est changeante et malheureusement ce sont ses caprices qui font vivre employeurs et employées des métiers de l'aiguille.

Sans parler des chômages et mortes-saisons, la tyrannie des contremaîtresses et la veillée ne sont pas les seuls maux qu'ait à redouter l'ouvrière des ateliers de couture. Obligée dans le cours de la journée de prendre son repas à l'endroit le plus rapproché de la maison qui l'occupe, que trouve-t-elle à sa portée? le marchand de vin. On se doute de quel péril moral est un pareil milieu pour des jeunes filles. Celles pour lesquelles c'est encore un luxe et qui se contentent d'un morceau de charcuterie subissent la contagion du mauvais exemple de leurs compagnes et se perdent comme elles. Qu'on n'aille pas croire que ce soient les bourgeois qui les entraînent au mal le plus souvent. Non pas qu'ils en soient incapables, hélas! Mais c'est un fait avéré que dans la plupart des cas l'ouvrière tombe par l'ouvrier. Il n'en est pas un qui ne l'attaque et elle n'a personne pour la défendre ; même lorsqu'elle vit en famille, le père ou le frère las de leur journée ne peuvent aller la chercher à l'atelier. Avouons qu'il faut un caractère fortement trempé ou une vertu peu ordinaire pour résister à tant de causes de démoralisation réunies.

C'est ce qu'ont pensé avec raison les fondateurs des *Restaurants d'ouvrières*, ouverts au centre de Paris place du Marché Saint-Honoré et 47, rue de Richelieu, et de la *Maison de famille*, située 129, rue de l'Université, où les ouvrières isolées peuvent prendre leur repas du soir et se loger à des prix modiques. Voilà une amélioration morale autant que matérielle. D'autre part, afin de parer à l'insuffisance des salaires, une maison a essayé la participation aux bénéfices. Mais, et cela est inévitable, ce ne sont pas les plus misérables qui ont profité du partage. En effet comment distribuer les parts si ce n'est d'après les services rendus à la maison et l'ancienneté? En définitive les dernières venues, les commençantes dont les salaires sont les plus bas n'ont ressenti que faiblement un adoucissement à leur sort.

Sont-ce les associations de métiers qui vont rendre leur situation moins

précaire? Nous en doutons fort Cependant de même que les œuvres philanthropiques, les divers sociétés de l'aiguille pourront faire à leurs membres un bien qui n'est pas à dédaigner mais qui sera forcément passager, et restreint à un petit nombre de personnes, surtout avec la tendance qu'elles manifestent de vouloir ressusciter les antiques corporations et leurs étroits préjugés. A moins qu'elles ne joignent à leurs multiples attributions, déjà trop étendues à notre gré, l'entreprise d'éclairer non seulement leurs adhérentes mais encore la masse des ouvrières sur les besoins des diverses industries du vêtement, qu'elles les transportent dans les endroits où elles manquent et les éloignent des points où elles affluent. Ces associations feraient beaucoup mieux évidemment de laisser à des compagnies spéciales la mise en œuvre de ces divers services, mais elles pourraient en tous cas pousser à fond l'étude de ce sujet. *Les Bourses du travail* de M. G. de Molinari leur donneront là-dessus toutes les indications nécessaires.

Autant que les économistes, les patrons qui ont fondé et dirigent ces différentes sociétés des métiers de l'aiguille, savent que le plus grand mal pour la classe ouvrière provient de l'encombrement du marché du travail dans les grands centres d'affaires. Ils n'ignorent pas davantage que le premier devoir d'un entrepreneur, s'il veut réussir est d'abaisser le plus possible ses frais de production et que le coût de la main-d'œuvre est un des premiers éléments qui les composent. Ils ont eu, de plus, toute facilité pour observer que si plusieurs ouvriers se font concurrence pour obtenir un même ouvrage, on aura leur travail au taux le plus bas. Comme ces patrons sont animés des intentions les meilleures, les plus désintéressées, envers les travailleurs, l'idée leur vient sans doute à l'esprit que l'unique remède à une situation tellement fâcheuse pour la classe ouvrière est d'envoyer dans les endroits, dans les pays — et ils sont encore nombreux — où les bras sont rares, l'excédent qui nuit si fort ailleurs. En cela ils montrent plus d'intelligence de la situation que les doctes professeurs de droit bombardés professeurs d'économie politique qui mettent de la sentimentalité là où elle n'a que faire et qui, n'ayant jamais pris la peine de réfléchir ni d'observer comment les choses se passent autour d'eux, n'ont point vu l'exode constant des populations rurales vers les villes et de celle des petites villes vers les grands centres. Ils n'ont pas encore compris que le sort de ces travailleurs qui de leur propre mouvement quittent famille et milieu, serait au plus haut point amélioré si au lieu de partir et de se fixer au hasard, ils ne quittaient leurs occupations peu lucratives mais assurées, qu'avec la certitude de trouver ailleurs un salaire rémunérateur.

Et que ces savants juristes ne viennent pas nous dire que si l'ouvrier va d'une place à une autre dans son propre pays, il ne peut

se résigner à quitter sa patrie! Les Anglais qui émigrent dans toutes les parties du monde et ont porté l'influence et la richesse de l'Angleterre au point où nous les voyons aujourd'hui aiment-ils moins leur pays que les autres ; lui rendent ils moins de services ? Les Italiens qui, avec les Chinois, ont construit le chemin de fer Pacifique-Canadien ; dont on signalait récemment le passage à Omsk, au nombre de 140, engagés pour travailler à la construction du pont du chemin de fer de Sibérie qui traversera le fleuve Obi (dépêche de Saint-Pétersbourg adressée le 25 mars 1895 au *Journal des Débats*) oublient-ils leur patrie ? S'est-on donc aperçu que les rares Français installés à l'étranger n'aiment plus la France ? Nous n'en croyons rien. De plus nous sommes parfaitement sûr que le jour où on mettra à la portée de l'ouvrier français — comme de tous les autres — les moyens d'aller dans des pays dont les industries lui donneront le bien-être pour lui et sa famille, il aimera et servira deux patries au lieu d'une. « Là où est notre trésor, là est aussi notre cœur » c'est une parole de l'Evangile qui fait autorité pour tous les chrétiens, catholiques ou protestants. Beaucoup ne feraient pas mal de la méditer.

Et puis un pays n'est-il pas plus fort lorsqu'il possède une race peu nombreuse mais saine et vigoureuse que lorsqu'il est surchargé d'une masse d'alcooliques et d'anémiés ?

Pourtant, en attendant que l'on ait fait, en faveur du travailleur, ce que l'on a jugé utile et nécessaire d'accomplir pour le produit de son travail, il y a quelque chose à tenter. Et puisque, dans les conditions actuelles des affaires et du marché du travail, ce n'est pas par une augmentation des salaires que l'on peut contribuer à assurer non pas son confort mais sa subsistance, qu'au moins, avec ce qu'il gagne, il parvienne « à manger à son appétit ». Que l'État et les villes deviennent plus économes des deniers de l'ouvrier, qu'on ne surcharge pas de taxes et d'impôts tout ce qui lui est nécessaire et alors on verra plus souvent figurer sur le menu d'une jeune ouvrière de fortifiants biftecks et d'excellentes côtelettes au lieu de saucisse ou boudin peu nutritifs. Mieux que toutes les réglementations du travail cela améliorera la santé et le moral de l'ouvrière ; M. Benoist est certainement de notre avis là-dessus.

M. LR.

De la conciliation et de l'arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers, par M. C. de Fromont de Bouaille. Un vol. in-8°. Paris L. Larose, éditeur, 1894.

La question sociale, aujourd'hui question ouvrière, prend des proportions en présence desquelles aucun esprit réfléchi ne saurait être indifférent ; et, par le désaccord entre les patrons et les ouvriers, elle se traduit en des grèves fréquentes qui nuisent aux intérêts des uns et des autres non moins qu'à l'intérêt public lui-même. C'est une situation à laquelle il devient urgent de remédier. M. de Fromont de Bouaille pense que « les cinq grands moyens propres à amener la solution pratique de cette question ouvrière sont les suivants : liberté d'association, Caisses de secours mutuels et d'assurance, Sociétés coopératives, participation aux bénéfices, institutions de conciliation et d'arbitrage ». Il ne veut, pour le moment, étudier que ce dernier moyen, les institutions de conciliation et d'arbitrage.

« Rapprocher les patrons de leurs ouvriers, dit-il, leur fournir l'occasion de discuter en commun leurs intérêts ; apprendre aux patrons à mieux connaître leurs ouvriers et leurs besoins ; apprendre aux ouvriers à mieux juger leurs patrons et à comprendre les conditions de l'industrie moderne ; rendre ainsi moins fréquents les conflits entre les uns et les autres et, lorsque ces conflits n'auront pu être évités, en procurer la solution pacifique et amiable : tel est le but ». Et il estime qu'on peut l'atteindre par ce moyen de la conciliation et de l'arbitrage.

Une loi, à cet égard, a été rendue en France le 27 décembre 1892. Mais préalablement M. de Fromont de Bouaille a jugé nécessaire d'étudier les institutions auxquelles les peuples voisins ont déjà et avant nous confié la mission de trancher, par voie de décision ou de conciliation, les différends professionnels entre patrons et ouvriers. Ces institutions sont nombreuses. Il énumère successivement et apprécie celles qui fonctionnent en Angleterre, dans les États-Unis d'Amérique, en Belgique, en Allemagne, en Autriche-Hongrie.

Cette partie de son livre est particulièrement intéressante. On y trouve, concernant ces divers pays étrangers, toutes les données utiles, alors que le lecteur, souvent peut-être, ne saurait pas où se les procurer.

Et pour qu'une telle recherche à travers des législations fût vraiment scientifique ; il fallait sans doute tenir compte aussi des milieux ; c'est ce que fait l'auteur. Car, observe-t-il, « même sans admettre avec les évolutionistes que la législation est la conséquence inévitable de l'état économique et social d'un peuple, il faut bien reconnaître que l'étude

du milieu contribue puissamment à expliquer le succès ou l'échec des mesures prises par ses législateurs ; telle institution a réussi chez un peuple qui échouera chez un autre, parce que les conditions dans lesquelles se fera l'expérience ne seront pas les mêmes ».

Arrivant alors à parler de la France, M. de Fromont de Bouaille rappelle qu'à la fin de février 1848, au lendemain de la révolution qui venait de faire proclamer la république, une « commission de gouvernement pour les travailleurs » était créée et avait à sa disposition, pour tenir ses séances, le palais du Luxembourg. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que la question est posée en France.

Une loi, plus tard, celle du 25 mai 1864, accorda aux ouvriers le droit de coalition et par conséquent celui de se mettre en grève. Depuis la loi du 21 mars 1884, ils peuvent aussi constituer librement des syndicats ou associations professionnelles de plus de 20 personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes.

Le besoin d'avoir des moyens de conciliation et d'arbitrage se faisait de jour en jour plus vivement sentir. Il en avait été tenté à différentes reprises par l'initiative privée et dans des cas particuliers. Enfin une enquête extra-parlementaire eut lieu en 1891 ; et un conseil supérieur du travail, créé par un décret du 22 janvier de cette même année, se prononça pour une loi spéciale.

Les projets étaient nombreux. C'est de leur discussion qu'est sortie la loi du 27 décembre 1892 intitulée : « loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés ».

L'article 1er dispose : « Les patrons, ouvriers ou employés, entre lesquels s'est produit un différend d'ordre collectif portant sur les conditions du travail, peuvent soumettre les questions qui les divisent à un comité de conciliation et, à défaut d'entente dans ce comité, à un comité d'arbitrage. »

Le but visé est donc limité. La conciliation et l'arbitrage que la loi du 27 décembre 1892 organise ne sont pas des mesures rendues obligatoires, mais des mesures facultatives pour les patrons et les ouvriers ou employés toujours libres d'y recourir ou de n'y pas recourir. Il résulte, en outre, de la discussion que les personnes employées directement par l'Etat, les départements et les communes et qui sont payées directement sur les fonds du budget font exception et ne bénéficient pas de la loi.

Pour la formation du comité de conciliation et ensuite, au besoin, de celui d'arbitrage, la procédure est mise en mouvement par une déclaration écrite émanant de l'une ou de l'autre des parties ou de toutes les deux et adressée au juge de paix du canton ou de l'un des cantons

où existe le différend. Et, à défaut de cette initiative de la part des intéressés, le juge de paix peut même inviter ceux-ci, en cas de grève, à s'adresser à lui.

On aboutit à un résultat où l'on n'aboutit pas. Dans l'un comme dans l'autre cas, une large publicité est prescrite. Cette publicité constitue la sanction de la loi; et c'est la solution jugée « la moins imparfaite » par M. de Froment de Bouaille, qui conclut ainsi : « Mieux vaut l'appel à l'opinion publique, avec ses inégalités et ses dangers, qu'une sanction pécuniaire ou pénale, absolument irréalisable en pratique, et qui, établissant la menace dans une loi de pacification sociale, détournerait certainement les intéressés d'y recourir. »

La loi du 27 décembre 1892, telle que cette analyse sommaire la fait connaître, est appliquée fréquemment déjà; et l'on constate qu'elle donne des résultats. Le commentaire que M. de Fromont de Bouaille en a fait est d'un grand secours; il ne laisse rien à désirer, il est exact, clair, complet. Mais cette loi n'est qu'une des multiples mesures que le sujet comporte. Elle ne pourra pas rester isolée. Il faut s'attendre à voir les parlements, en France et à l'étranger, en édicter aussi bientôt sur les autres points importants de la question ouvrière.

LOUIS THEUREAU.

VILLAGE BANKS OR AGRICULTURAL CREDIT SOCIETIES FOR SMALL OCCUPIERS, VILLAGE TRADESMEN (Les Banques de village ou sociétés de crédit agricole) par HENRY W. WOLFF.

Le crédit mutuel n'a guère réussi, chez nous, d'abord, à cause des entraves apportées par la législation et les mœurs au fonctionnement des associations en général: ensuite, à cause de l'ignorance dans laquelle la plupart de nos compatriotes semblent se complaire au sujet de la nature et des conditions du crédit.

En France, les apôtres zélés de la mutualité se figurent naïvement qu'on peut suppléer à la pratique des affaires par le nombre et l'enthousiasme. A quoi bon s'enquérir des résultats fournis par l'expérience, à quoi bon s'initier aux leçons de la science fondée sur ces résultats? Ne suffit-il pas d'être nombreux, de « se sentir les coudes », de recevoir des dons, des legs et des subventions, et surtout, d'inscrire le nom de quelques politiciens influents sur la liste des membres honoraires?

M. H. W. Wolff, qui s'est donné la tâche de propager les banques populaires et les banques agricoles en Angleterre, suggère des règles autrement pratiques sur la manière de les fonder et de les administrer.

Avant de les tracer, il a eu soin d'élucider les questions suivantes : Quel est le but de ces banques? A qui sont-elles destinées? Comment étaient organisées celles qui ont réussi et celles qui ont échoué?

Leur but est : 1° de procurer de l'argent à leurs adhérents dans des conditions telles que son emploi permette à ceux-ci de réaliser un profit ou une économie; 2° de leur enseigner la pratique des affaires, de leur donner l'habitude de l'économie, de leur apprendre à agir en commun et leur inculquer des principes qui les rendent meilleurs.

Les mêmes méthodes conduisent à ce double résultat, mais M. H. W. Wolff attache visiblement plus d'importance aux résultats moraux qu'aux résultats matériels, et il a raison.

Pour débuter, dit-il, de nombreux adhérents ne sont pas indispensables. La qualité importe plus que la quantité. Les promoteurs doivent avant tout, constituer un noyau de personnes qualifiées et pouvant compter les unes sur les autres.

Naturellement, il faut faciliter l'admission des petits fermiers et des artisans modestes à qui les banques de village sont destinées, mais il faut aussi s'assurer le concours des habitants fortunés.

Ceux-ci apporteront à la banque le crédit dont ils jouissent et, généralement, leur compétence en affaires. *Tant qu'ils ne courront aucun risque de perte*, on sera en droit de solliciter leur aide sous toutes les formes possibles.

Ils pourront prêter de l'argent à la banque, lui faire ouvrir un crédit sous leur garantie par une banque ordinaire et lui confier des dépôts mais ils devront surveiller l'emploi de leurs capitaux et garder la faculté d'en empêcher la dilapidation. Ils pourront utilement participer à l'administration de la banque et entraîner par leur exemple, les emprunteurs honteux ou les déposants timides mais, dans aucun cas, ils ne devront lui faire des dons, car le meilleur service qu'ils puissent rendre à leur voisins c'est de les *aider à s'aider eux-mêmes*.

Voilà l'idée dominante de M. H. W. Wolff, il y revient constamment, il a même consacré un chapitre spécial à la développer.

Une autre question très délicate est la méthode à suivre pour se procurerdes fonds. La solution présente, en Angleterre, des difficultés particulières puisque la loi exige des garanties avant de commencer l'affaire et empêche de recevoir en dépôt, plus des deux tiers des sommes prêtées, tout cela pour obliger les banques à posséder des ressources propres.

M. H. W. Wolff propose d'engager la responsabilité solidaire d'adhérents connus pour être honnêtes et de se faire consentir un prêt ou de se faire ouvrir un compte en banque par un ou plusisurs garants. On a vu, en Prusse, des banques populaires payer un intérêt de 4 0/0, et finir par se libérer.

Le taux d'escompte doit être au début suffisamment élevé pour que la banque se soutienne elle-même. Avec le temps, elle doit même acquérir des biens propres en se constituant un fonds de réserve.

Quant aux garanties, c'est la forme personnelle qui convient le mieux car le succès dépend de la bonne réputation des sociétaires, de l'opinion répandue dans le pays qu'ils sont exacts dans leurs remboursements, que la banque est conduite conformément à la pratique des affaires et que l'argent y est en sécurité.

La plus grande difficulté consiste dans l'emploi des capitaux. Aucun prêt ne doit être consenti si le remboursement est douteux ou bien s'il ne promet pas soit un profit, soit une économie.

On pourra, par exemple, prêter de l'argent à un cordonnier pour acheter une vache aussi bien que pour acheter du cuir, s'il possède un fonds de terre, mais on lui en refusera pour acheter des bestiaux avec l'intention de les revendre. Dans tous les cas, l'emploi des sommes prêtées devra être soigneusement contrôlé.

Les banques populaires pourraient rendre de très grands services en recueillant les épargnes et en leur trouvant un emploi productif dans le pays, sous l'œil des épargnants. Elles pourraient aussi favoriser la création de caisses d'assurances mutuelles et de sociétés coopératives, mais seulement à titre de commanditaires.

Enfin, M. H. W. Wolff n'est pas partisan de la fusion des banques populaires. Elles peuvent avoir intérêt à se fédéraliser mais sans perdre leur autonomie et leur caractère local.

Ces judicieuses observations pourront être lues avec fruit par ceux de nos mutualistes qui passent leur temps à assiéger la porte des députés, la caisse des philhanthropes et le budget du ministère du commerce. Ils apprendront que le succès des sociétés de crédit mutuel dépend moins du nombre des adhérents et de l'abondance des capitaux que « de l'éveil effectif du sentiment de la responsabilité chez tous les associés ». Ils comprendront peut-être qu'il vaut mieux procéder patiemment à l'éducation économique des travailleurs peu fortunés que de compter sur des manifestations sentimentales pour leur procurer de l'argent.

LOUIS VIGOUROUX.

DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE. HISTORIQUE. APPLICATION. RÉGIME LÉGAL. BUT ET AVENIR DE LA COOPÉRATION, par G. TRÉMEREL. In-8° Paris. V. Giard et E. Brière, 1894.

« C'est une loi aujourd'hui bien démontrée, dit l'auteur de ce livre, que la production manufacturière tend à devenir le monopole des

grandes entreprises. » Les lois s'établissent à bon compte dans la science moderne ; il est vrai qu'elles se renversent de même ; mais en attendant on en tire des conséquences et des applications qui ne sont pas toujours heureuses. De cette loi de l'industrie manufacturière, M. Trémerel conclut que la même évolution doit aussi se réaliser dans le monde commercial. Le commerce de détail doit céder la place aux grands magasins, qui ne sont eux-mêmes qu'une étape pour aboutir aux sociétés coopératives et même à la fédération des sociétés coopératives en un petit nombre, peut-être en une seule.

On ne s'arrêtera même pas là. Quand la conquête de l'industrie commerciale sera terminée on entreprendra celle de l'industrie manufacturière, puis de l'industrie agricole. « Dans cette doctrine, la conquête de l'industrie commerciale n'est pas mise en doute : elle constitue la première étape à franchir. Après avoir supprimé le commerce il faut mettre les sociétés en mesure de se suffire à elles-mêmes et par conséquent d'aborder la production. Les ateliers coopératifs sont créés et pourvus de l'outillage nécessaire à l'aide des ressources fournies par la vente des marchandises. Ainsi s'organiseront, sous la tutelle des coopératives de consommation, des manufactures de toutes sortes. Maîtresse de l'industrie commerciale et de l'industrie manufacturière, la coopération doit achever son triomphe par la conquête de l'industrie agricole. »

Et alors, la coopération régnant sur tout l'univers, tout ira en ce monde comme sur des roulettes. « Produisant désormais pour son propre compte, le consommateur ne produira ni trop ni trop peu ; il n'aura plus à craindre ni les fraudes, ni les prélèvements scandaleux des intermédiaires. Ce nouvel ordre de choses va réaliser du même coup l'idéal poursuivi par la classe ouvrière, l'abolition du salariat par la prise de possession des instruments de production... Tandis que dans l'ordre actuel, c'est le capital qui, étant propriétaire, touche les bénéfices, et c'est le travail qui est salarié ; dans le régime coopératif, par un renversement de la situation, c'est le travailleur ou le consommateur qui, étant propriétaire, touchera les bénéfices et c'est le capital qui sera réduit au rôle de simple salarié. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter cette utopie ; ce serait pourtant bien nécessaire, mais cela nous mènerait trop loin ; — admettons donc qu'elle se réalise et voyons seulement si la société s'en portera mieux, si l'ordre futur sera plus parfait que l'ordre actuel. Pour répondre à cette question nous n'avons pas besoin de faire de longues recherches, M. Trémerel va nous fournir lui-même les éléments nécessaires. La conquête de l'industrie commerciale, premier acte de la comédie, est encore loin d'être achevée ; les coopératives ne sont pas

encore groupées ni fédérées et pourtant, déjà se manifestent des symptômes inquiétants pour l'avenir.

« En raison même des sentiments qui animent les coopérateurs, le personnel salarié de leurs entreprises est en droit de compter sur un large esprit de tolérance et de solidarité. Or, la puissante société de consommation française, la *Moissonneuse*, formée presque exclusivement d'ouvriers, vient de se montrer plus intolérante que certaines institutions patronales ; elle n'a pas permis à ses employés de se constituer en syndicat. Les auteurs de cette tentative, jugée trop dangereuse pour la gestion de la société, ont été révoqués par le conseil d'administration : il en est résulté une grève. »

La coopération anglaise ne le cède en rien à la coopération française. Les Anglais sont en marche vers l'étape industrielle. Leurs sociétés de consommation ont établi d'importantes usines où l'on s'attendrait à voir les ouvriers jouissant des bienfaits du régime coopératif; mais il n'en est rien. « En abandonnant les producteurs capitalistes pour livrer leurs services aux sociétés de consommation, les travailleurs n'ont fait que changer de patron. Du moins ce nouveau patron se montre-t-il plus équitable que les autres? Témoigne-t-il à ses auxiliaires une plus grande sollicitude? En un mot l'ouvrier a-t-il gagné au change? Le Congrès de Bristol s'est occupé de la situation des employés des sociétés coopératives. Le rapport sur cette intéressante question nous apprend que 216 sociétés privent leur personnel du demi-congé du samedi. Dans 163 sociétés, les magasins restent ouverts quatre-vingt-cinq heures par semaine. Le mal est profond, à en juger par le blâme sévère que le Congrès a infligé aux nombreuses institutions qui ont abandonné la voie tracée par les premiers coopérateurs. Il a déclaré que « c'est une honte pour le mouvement coopératif qu'il y ait des sociétés qui imposent à leurs employés un travail exagéré et leur donnent un salaire insuffisant. Il invite donc le comité central à agir immédiatement auprès des différents centres régionaux pour les prier de rappeler les sociétés à leurs devoirs. »

M. Trémerel convient que la déviation est certaine, et que, de plus, elle coïncide avec la prospérité de l'œuvre, ce qui inspire quelque inquiétude. La déviation ne se borne pourtant pas là. Si l'administration des coopératives ne manifeste aucune bienveillance, aucune solidarité ni même aucune justice envers le personnel auxiliaire, les coopératives ne montrent non plus aucune solidarité entre elles. Comme de vulgaires capitalistes, elles vivent en antagonisme les unes avec les autres, de sorte que la fédération rêvée n'existera probablement jamais que sur le papier. En France, les coopératives vivent dans un isolement regrettable. Ce n'est que le petit nombre qui a adhéré à la fédération, et

c'est avec peine qu'on en obtient la légère cotisation destinée à faire vivre le personnel fédératif, le comité central. Au Congrès de Lincoln, en 1891, on a vivement reproché aux sociétés de consommation de ne point s'approvisionner, dans la mesure du possible, auprès des sociétés de production. Le même reproche est mérité par les sociétés françaises.

C'est égal, il ne faut pas moins encourager les coopératives ; il faut continuer de les exempter d'impôts; pourquoi ne leur donnerait-on pas quelques subventions, qui seraient payées par les commerçants patentés, ces pelés, ces galeux, qui exploitent indignement les consommateurs, qui font toujours des bénéfices et jamais de pertes.

Si M. Trémerel a écrit son livre, c'est qu'il est partisan de la coopération ; cependant les faits que nous venons de lui emprunter et d'autres du même genre l'inquiètent. « Les résultats fournis par l'expérience, dit-il, donnent sérieusement à réfléchir; il ne faut entrevoir aucune amélioration bien évidente dans le traitement appliqué aux travailleurs : ils laissent place au doute sur la possibilité de faire disparaître l'antagonisme des intérêts. Les sociétés coopératives pourront se faire concurrence les unes aux autres et, dans la sphère de l'industrie, l'état économique n'aura guère changé. »

Espérons que M. Trémerel réfléchira encore et qu'il finira par reconnaître que la coopération n'est, comme on l'a dit depuis longtemps, qu'un joujou offert aux travailleurs pour faire diversion aux charges fiscales qui pèsent sur eux. En attendant, le volume publié par M. Trémerel sera d'une grande utilité aux économistes qui s'intéressent à la question coopérative. La partie historique, pour la France et pour l'étranger, est une mine précieuse de renseignements classés avec ordre et rédigés avec soin.

ROUXEL.

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS. DIDEROT par JOSEPH REINACH. Un vol. in 16°. Paris, Hachette et Cie, éditeurs, 1894.

Parler de Diderot, c'est parler de l'Encyclopédie, sa principale œuvre, et de la philosophie, de ce qu'on appellera peut-être encore jusqu'à la fin de notre siècle la libre-pensée, par ironie sans doute, car la pensée n'a jamais été moins libre que de nos jours. Les penseurs hétérodoxes n'ont plus à craindre le bûcher, il est vrai; mais ils sont quelquefois exposés à l'amende et à la prison et, en tout cas, à la mort d'inanition. Quant aux orthodoxes, on sait qu'ils émargent plus que jamais au budget, source de corruption mille fois pire que les quelques autodafé de l'ancien régime. Si c'est là ce que voulaient les philosophes du siècle

dernier, ils peuvent se réjouir dans l'autre monde, s'il y en a un, du succès de leurs efforts.

M. Reinach nous présente d'abord une biographie de Diderot; ensuite il nous raconte l'histoire de l'Encyclopédie; il analyse ses romans, ses satires, ses salons, son théâtre et finalement, il résume sa philosophie. Dans cette variété de sujets, nous choisirons l'encyclopédie et la philosophie, qui nous intéressent plus directement que le reste.

L'Encyclopédie a-t-elle été une bonne œuvre ? A-t-elle produit plus de bien que de mal ? M. Reinach n'hésite pas à se prononcer pour l'affirmative. Cependant, il nous semble qu'on peut faire quelques restrictions.

La première et principale raison d'être de l'Encyclopédie était de constituer un corps de sciences et d'arts mécaniques.

En admettant l'opportunité de cette création; en supposant que les ouvrages déjà existants fussent au-dessous du rôle qu'ils doivent remplir ; en supposant qu'il est bien nécessaire d'exposer par écrit tous les détails des arts mécaniques, on ne voit pas la nécessité qu'il y avait d'introduire dans cet ouvrage des idées philosophiques et autres si éloignées des opinions courantes. N'eut-il pas mieux valu séparer ces choses, faire une encyclopédie des arts mécaniques, une autre des arts libéraux, une troisième des sciences, que de mêler dans la même collection des matériaux si disparates et si inutiles à la plupart des intéressés ? Indubitablement, l'Encyclopédie a été une arme de guerre entre les mains des philosophes; de bonne guerre, soit; mais du moment qu'ils se mettaient sur ce pied ils n'avaient pas à se poser en victimes de leurs adversaires, les rois et les prêtres, comme ils le faisaient. Le chancelier de Lamoignon n'a peut-être pas eu complètement tort de dire que « l'avantage qu'on pourrait retirer de l'Encyclopédie pour le progrès des sciences ne saurait balancer le tort irréparable qui résulte d'un tel ouvrage pour les mœurs et pour la religion. »

Cette entreprise était-elle seulement de bonne politique de la part des philosophes? N'auraient-ils pas eu plus d'avantages, n'auraient-ils pas remporté sur les théologiens plus de victoires en détournant le cours du fleuve de ce qu'ils appellent superstition qu'en voulant lui barrer brusquement le passage? J'incline fort à le croire et je pardonne volontiers à d'Alembert d'avoir pris sa retraite avant la limite d'âge.

Enfin l'Encyclopédie est faite, et personne ne conteste son influence non-seulement sur la religion, mais sur les mœurs. Bien ou mal, le fait est patent. A-t-elle du moins rendu plus de services que de nuisances aux sciences, aux arts et à l'industrie ? On lui a reproché non sans quelque raison de favoriser le faux savantisme; chacun, après l'avoir feuilletée, se croyait le plus savant homme du monde. Cette

première encyclopédie était du moins faite avec le plus de soin possible; mais il en a été publiée d'autres depuis qui ne méritent pas cet éloge. Ecrites au rabais par des littérateurs et des savants d'ordre inférieur, dépourvus d'érudition et se contentant souvent de copier plus ou moins mal les précédentes, ces encyclopédies ne favorisent guère que la routine.

Les encyclopédistes se sont proposé de remettre le travail en honneur, de relever la classe ouvrière de son état d'infériorité. M. Reinach les présente comme les fondateurs de la démocratie.

Nous voulons croire que les encyclopédistes étaient désintéressés dans cette affaire, mais nous sommes obligés de convenir que leurs successeurs de nos jours ne sont pas dans le même cas. S'ils se font les protagonistes de la démocratie, c'est pour l'exploiter; c'est bien plus dans leur propre intérêt que dans celui des prolétaires. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que la sollicitude pour le peuple fût le monopole des philosophes. A part les courtisans, tous les aristocrates étaient plus ou moins démocrates.

En philosophie, Diderot n'a eu que des idées superficielles. Théiste lorsqu'il traduisait Shaftesrbury, il devient d'un athéisme un peu vague, ou plutôt de plus en plus affirmatif. « Partout où l'on admet Dieu, dit-il, l'ordre naturel des devoirs moraux est renversé, la morale est corrompue. » Mais il parle du Dieu vindicatif du catholicisme, où il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.

Son matérialisme n'est pas plus solide que son athéisme. « L'éternité du monde n'est pas plus incommode à concevoir que l'éternité d'un esprit. » S'il ne se produisait aucun changement dans le monde, s'il n'existait aucune relation d'effet à cause, cette opinion pourrait être soutenue.

En somme, sa philosophie est bien étroite et terre à terre. Il ne voit que deux faits dans la nature : la conservation de l'individu et la conservation de l'espèce. Son apologiste, M. Reinach, est lui-même obligé d'en convenir :

« Diderot, malgré quelques contradictions qui le relèvent par accident, est un moraliste d'un ordre très bas ; il n'a le sentiment de l'esthétique morale que pendant la rapide durée d'un éclair ; le reste du temps, il se débat dans les ténèbres ou s'agite dans la boue ; ce n'est pas aux belles passions qu'il lâche la bride, c'est aux intérêts et aux appétits. »

M. Reinach considère Diderot comme le premier précurseur du transformisme. Cette hypothèse était soutenue par beaucoup d'autres auteurs contemporains et antérieurs. Elle est couramment admise dans la *Philosophie de la Nature*; et bien antérieurement dans *Tel-*

liamed; mais elle n'en est pas plus vraie, du moins dans le sens où elle est soutenue.

Diderot est aujourd'hui en grand honneur parmi les démocrates, les socialistes, les anarchistes, etc., M. Reinach peut donc compter sur un succès certain et d'ailleurs mérité, car le sujet se prête à la variété des matières, et l'auteur est un habile metteur en œuvre.

ROUXEL.

LA VIE NATIONALE. LA QUESTION SOCIALE, par ANDRÉ LIESSE. Un vol. in-12°. Paris. Léon Chailley, éditeur, 1894.

La question sociale est à la mode et cela se comprend : elle intéresse les ambitieux, les miséreux et les paresseux; or, quel est celui d'entre nous qui n'a pas l'une ou plusieurs de ces qualités ? Aussi cette question est-elle devenue, dit M. Liesse, « comme la prophétie d'un monde nouveau, d'un paradis terrestre moins subjectif, plus réalisable que les joies de l'autre monde, que le bonheur céleste promis par les livres sacrés. Et plus apparaissent indéterminées ou incertaines les solutions offertes, plus il semble que leurs contours mal définis attirent comme un mirage tous ceux qui, à des titres divers, ont à se plaindre de leur sort. »

M. Liesse ne prétend pas, comme tant d'autres, résoudre la question sociale d'une manière absolue; il ne croit même pas que cette solution soit désirable; « elle vivra, dit-il, autant que l'homme; elle est la conséquence inéluctable de sa nature mobile et inquiète, de l'extension indéfinie de ses besoins et de ses désirs; elle traduit son aspiration continue vers un état meilleur. » Si donc elle était résolue, tout ressort de l'activité humaine serait brisé; ce serait la fin du monde. Il s'agit plutôt de se mettre en garde contre les fausses solutions qui en sont proposées, et c'est principalement ce que se propose l'auteur. A cet effet, il soumet à l'examen du bon sens et des faits les systèmes sociaux les plus en vogue : socialisme dit scientifique, possibilisme, socialisme d'État, socialisme chrétien et catholicisme social. C'est l'objet de la première partie du volume. La seconde est consacrée aux administrations par lesquelles les pouvoirs constitués interviennent en matière sociale, c'est-à-dire les syndicats professionnels, les offices du travaill, la réglementation, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les institutions de prévoyance et d'assistance, etc.

Avant de songer à réformer la Société, il convient de voir si elle est mal organisée et si les causes que l'on attribue au mal sont réelles. C'est ce que fait M. Liesse dans quelques chapitres préliminaires, où il montre

qu'il faut d'abord distinguer les inégalités naturelles et les inégalités factices, qu'il existe une différence entre les fortunes conquises par le travail et l'intelligence et celle qu'ont édifiées les monopoles et les lois injustes. Il est à remarquer que ces dernières seules sont iniques et que les économistes sont les seuls réformateurs sociaux qui les condamnent ; tous les autres, ou n'en disent mot, ou font même tous leurs efforts pour multiplier à l'infini ces monopoles et ces lois injustes.

On se plaît de plus en plus à rejeter sur la liberté du travail et des échanges tous les maux dont souffre ou croit souffrir la société actuelle. La liberté pourrait avec raison, si elle parlait, dire comme l'agneau de la fable : Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas née ? En effet, les mots liberté, égalité, fraternité sont bien inscrits sur les monuments publics et sur les entêtes des circulaires ministérielles ; mais c'est tout.

« Si dans une dizaine de siècles, observe M. Liesse, des savants compulsaient nos codes, ils y trouveraient inscrits ces trois éléments sociaux. Ils pourraient donc en tirer cette conséquence que le système complet de l'appropriation par la liberté se trouvait appliqué au XIXe. siècle. Et pourtant ils commettraient une grande erreur, celle que commettent couramment les socialistes quand ils assurent que nos sociétés modernes sont entièrement sous le régime de la liberté. Il est facile de prouver, une fois cette affirmation faite, que les crises, les misères, tous les malheurs enfin susceptibles d'atteindre une société sont les résultats du régime de liberté. Or, on peut s'assurer par les lois de protection, de monopole, par les réglementations de plus en plus nombreuses qui asservissent le travail, par les entraves apportées à l'esprit d'association, que les principes du droit public, proclamés théoriquement ne sont pas respectés. »

Les socialistes prétendent remédier à l'antagonisme qu'ils supposent exister entre les patrons et les ouvriers ; et pour ce faire il veulent tout mettre entre les mains de l'État. Ils ne voient donc pas, observe M. Liesse, que la classe des surveillants, des contrôleurs, des directeurs, dans la société collectiviste, se trouvera nécessairement en antagonisme avec la classe ouvrière, et que celle-ci n'aura même plus la consolation de changer son fardeau d'épaule ?

La concurrence économique jouit aussi de la vertu de les révolter, et ils prétendent la remplacer par des bureaux de statistique, qui régleront la production et la consommation. M. Liesse n'a pas de peine à montrer que la statistique ne serait en pareille matière que la moutarde après dîner, qu'elle entraînerait des frais énormes et qu'une administration qui aurait autant de besogne, avec un contrôle incessant et des états financiers multiples à établir, arriverait à coûter aussi cher, sinon plus, que les capitalistes et entrepreneurs actuels qui jouent ce rôle dans notre société.

Le socialisme d'Etat n'est pas réfuté moins logiquement que le collectivisme. Au crédit par l'Etat demandé par certains socialistes de la chaire, l'auteur répond que ce n'est pas tant le prêteur de bonne volonté qui manque, que l'emprunteur sérieux, apte à se servir productivement des capitaux à lui prêtés. « Devenu prêteur public, l'Etat serait représenté par des personnes chargées de mesurer la solvabilité des solliciteurs. Que seraient ces délégués ? Des fonctionnaires ou tout au moins des hommes choisis par le gouvernement. Or, on peut juger de l'influence qu'aurait, en ces matières toutes financières cependant, la politique par le rôle qu'elle joue en ce moment dans le pillage des budgets. »

Si M. Liesse se bornait à la critique, son livre serait déjà d'une grande utilité, car, la première chose à faire pour guérir un malade, c'est de ne pas aggraver son mal. Mais l'auteur nous donne des indications sur la méthode à suivre que tous les réformateurs feront bien de méditer. D'abord M. Liesse reconnaît que l'inégalité des conditions peut être diminuée, mais non supprimée. Nous n'avons que peu ou point de prise sur les inégalités naturelles : elles subsisteront donc toujours et produiront leurs effets. Mais les inégalités artificielles, celles qui dérivent des monopoles et des lois injustes sont très faciles à supprimer : c'est nous qui les établissons, il ne dépend que de nous de les *désétablir* et de ne pas en mettre de pires à la place. Qu'est-ce donc qui empêche les socialistes de toutes les écoles de porter leurs efforts dans cette direction ? Serait-ce qu'ils sont les premiers à profiter des lois injustes et que leurs jérémiades ne sont que larmes de crocodiles ?

La solution du problème social, conclut M. Liesse, est donc une question d'hygiène plutôt que de médecine et encore moins de chirurgie. Puissent ces paroles être entendues et comprises de tous !

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'impôt proportionnel unique sur les choses sans inventaire, par X***, br. 8°. Montereau, impr. G. Zanote, 1894. — Chaque année on parle de répartir l'impôt d'une façon plus équitable ; les plus hardis vont même jusqu'à demander des réductions, ce qui ne les empêche pas de réclamer en même temps l'extension des attributions de l'État. Et chaque année aussi les projets de réforme échouent et se traduisent par des augmentations à jet continu. L'auteur de la présente brochure,

— très modeste par le temps qui court, puisqu'il garde l'anonyme, — se pose les trois questions suivantes : 1° Que doit être l'impôt? 2° Quelle doit en être la source? 3° Que doit être sa destination ?

L'impôt, dit-il, est le prix de la sécurité que l'État doit et assure au droit naturel : vivre et posséder. C'est aussi le prix des avantages et des jouissances que le citoyen retire des travaux et des institutions qui lui sont utiles. Il en résulte que tout citoyen doit l'impôt dans la proportion de la sécurité dont il a besoin pour lui-même et pour ses biens. Le citoyen qui ne possède que la vie ne doit que le nécessaire pour que l'État protège son droit naturel de vivre. Le citoyen qui possède la vie et les choses doit l'impôt pour la protection que l'Élat assure à sa vie et à ses choses proportionnellement à l'importance de celles-ci.

De ces principes l'auteur déduit son système d'impôt proportionnel. L'homme qui travaille pour un salaire, sur le capital des autres, n'a pas de capital. Il ne doit donc que l'impôt d'assurance sur sa vie. L'homme qui fait travailler 1, 10, 100, 1000 ouvriers, doit à l'État aurant de cotes qu'il occupe d'ouvriers et employés. L'homme qui vit de ses rentes doit un impôt proportionnel à sa richesse.

Les détails de l'application de ce système d'impôt sont trop compliqués pour que nous puissions les exposer ici. Nous dirons seulement deux choses : 1° que ce système est très original et qu'il mérite d'être étudié et médité; 2° que cependant il ne donne pas la solution définitive du problème de l'impôt parce qu'il pèche par les principes, comme on va pouvoir en juger par les quelques critiques que voici :

Si l'impôt était le résultat d'un contrat par lequel l'État vend la sécurité des personnes et des choses que le citoyen achète, ce contrat serait toujours résiliable quand les clauses n'en seraient pas remplies. Il faudrait donc une magistrature supérieure à l'État aussi bien qu'au citoyen pour juger les cas litigieux. Si l'État assure ma personne, il me doit une indemnité si je suis maltraité, blessé par un malfaiteur, il en doit une à mes héritiers si je suis tué. Au lieu de cela, l'État met le délinquant en prison pour une durée d'autant plus longue que le délit est plus grave, et c'est moi et mes concitoyens qui sommes obligés de l'y entretenir.

Il en est des choses comme des personnes, l'État n'en garantit aucunement la possession. Pour qu'il la garantît, il faudrait qu'il restituât les objets volés à la victime, soit qu'il découvre le coupable, soit qu'il ne le découvre pas. Or, la réalité des choses est bien différente de cet idéal.

Concluons donc que l'impôt est d'une nature toute différente des contrats d'assurance ; que c'est un contrat unilatéral, tout ce qu'il y a de plus léonin, qui lie absolument le contribuable et n'engage nulle-

ment l'État. C'est pour cette raison que, moins il y a d'impûts, mieux cela vaut pour le citoyen. Voyez plutôt si la sécurité des personnes et des biens est en raison du chiffre dos impôts.

Le fondement du collectivisme. Examen critique du système de Karl Marx, par E. Martineau, avec une préface de M. Frédéric Passy. Br.in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1894.— Le système de Karl Marx a été souvent discuté, on pourrait même dire réfuté dans ses parties les plus importantes , mais, grâce aux progrès des lumières, chacun se garde bien d'écouter ses adversaires, de sorte qu'on n'est pas plus avancé. La critique de M. Martineau aura-t-elle plus de succès que celles de ses prédécesseurs ? C'est peu probable : le vent n'est pas au libéralisme. Quoi qu'il en arrive nous devons convenir que les arguments avancés par l'auteur sont pressants. M. Martineau dit que la valeur n'est pas telle que la conçoit Marx : elle n'est pas matérielle ; elle n'est pas intrinsèque aux choses ; elle ne consiste pas dans le travail accompli, mais dans le travail épargné, c'est-à-dire dans le service rendu.

« La valeur est le rapport des services échangés; voilà le vrai principe : loin d'être proportionnelle à l'intensité du travail du producteur, comme K. Marx l'enseigne, elle est proportionnelle au travail épargné à l'acquéreur, en d'autres termes au service rendu. En outre, bien que la valeur soit inhérente à la matière, loin d'être du travail matérialisé, il faut dire qu'entre matière et valeur il n'y a aucun rapport. »

Tout le système de Marx reposant sur le concept qu'il se fait de la valeur se trouve renversé par ce seul fait.

On dira sans doute que la théorie de M. Martineau n'est pas nouvelle : elle a été soutenue par Bastiat et ses disciples. C'est vrai ; mais tant qu'elle ne sera pas admise il faudra bien la reproduire, car les conséquences en sont de la plus haute importance et de la fécondité la plus étendue.

« C'est d'abord, dit l'auteur, le droit de propriété qui est consolidé et dont la légitimité se place au-dessus de toute discussion. Les hommes, en effet, d'après cette distinction, dans leurs rapports les uns avec les autres, ne sont propriétaires que de leurs services, de la valeur de leurs œuvres, et, sous la pression de la concurrence, ils se transmettent, par dessus le marché, toutes les utilités gratuites attachées à ces valeurs. A moins de contester à chacun la propriété de ses services il est donc impossible de dénier à un homme le droit de propriété ainsi réduit à la propriété des valeurs. »

Rien n'est plus vrai, à cette condition que l'État n'intervienne en aucune façon dans les échanges quels qu'ils soient.

Si la valeur n'est pas une qualité intrinsèque des choses, si elle n'est

pas déterminée par les seuls frais de production mais par d'autres causes, la « plus-value, » et avec elle toute la théorie du « capital », s'écroule.

On peut d'ailleurs démontrer, par plusieurs autres voies, que la plus-value de Marx est irréalisable ; il suffit, par exemple, d'observer que Marx suppose gratuitement à ses capitalistes des consommateurs payants en nombre illimité.

Un péril social. *L'abus des grands magasins. Les sociétés coopératives. Les Economats. Disparition des intermédiaires. Que ferons-nous de nos enfants? Conclusion : Vivre et laisser vivre.* Notes d'un observateur. Br. in-18. Lille, B. Bergès, 1894. — Après le sous-titre il ne reste pas grand'chose à dire de cette brochure. L'auteur se plaint de l'inégalité des charges qui pèsent sur le grand et le petit commerce, celui-ci étant sacrifié à celui-là; et il demande que la loi des patentes soit revisée et que les grands magasins soient patentés en raison du nombre de leurs employés, de même que l'industrie paie une taxe calculée en raison du nombre de machines, de métiers, de broches, de fuseaux, de mesures de capacité fonctionnant dans la fabrique. L'observateur qui a écrit ces *notes* veut aussi que les coopératives soient patentées ou tout au moins qu'elles se renferment dans leur rôle et qu'elles ne vendent pas aux parents, aux amis et aux connaissances de leurs membres, et cela au détriment des marchands qui paient patente. La brochure se termine par de bons et sages conseils aux vendeurs et aux acheteurs.

Almanach des coopérateurs belges pour 1894. Br. in-32. Bruxelles, Louis Bertrand, 1894. — Il existe 400 sociétés coopératives en Belgique à l'heure actuelle. C'est une force avec laquelle il faudra compter. Mais pour cela il est indispensable que ces sociétés s'entendent, s'unissent, se fédèrent.

Parmi les avantages plus ou moins réels de la coopération. M. Bertrand lui attribue celui de faciliter les relations des campagnards avec les citadins, de supprimer les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs des denrées. L'auteur suppose naturellement que le libre commerce ne remplit pas cette mission et qu'il ne la remplirait pas mieux encore s'il n'était pas entravé par les impôts, les lois et règlements, etc.

Les principaux articles de cet *Almanach* tendent à jeter la déconsidération sur tous les petits commerçants, à les présenter comme des falsificateurs des denrées, etc., c'est-à-dire à prendre l'exception pour

la règle. Mais il n'y a pas lieu de faire un crime aux coopérateurs de leur ignorance : ils ne font que suivre les exemples qui leur viennent d'en haut.

People's Banks for England, by H.-W. Wolff. Br. in-8°. London, Rivington, Percival and C°, 1893. — M. Wolff est un véritable apôtre, pour l'Angleterre, des banques populaires et plus particulièrement encore des banques agricoles. Il a voyagé dans les principaux pays de l'Europe pour se rendre compte *de visu* du fonctionnement de ces institutions ; il s'efforce maintenant de les introduire dans son pays, et c'est dans ce but qu'il a fondé l'association des banques agricoles (The agricultural Banks Association). Le pauvre n'obtient pas de crédit parce qu'il est pauvre, et il reste pauvre parce qu'il n'obtient pas de crédit. M. Wolff veut que cet état de choses finisse, que le crédit soit à la portée de tout le monde, et, supposé que le crédit soit toujours nécessaire et toujours efficace, grâce aux banques populaires, bientôt tout le monde sera riche.

Sans nier l'utilité du crédit il ne faut peut-être pas s'exagérer son importance. Un fait certain et palpable, c'est que beaucoup de pauvres s'enrichissent. Je dirai même qu'il y en a trop, car ces parvenus font très souvent plus mauvais usage de leurs richesses que les anciens riches. — Donc ils obtiennent du crédit, ou le crédit n'est que d'une utilité secondaire.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : L'accroissement continu des dépenses publiques et les vœux des conseils généraux. — L'éducation de l'opinion publique. Les conférences de MM. Léon Say et Frédéric Passy. — La réaction protectionniste en Belgique. — Un moyen d'augmenter le produit du monopole des allumettes. — Le 1er mai à Gand. — L'assurance obligatoire contre les accidents en Autriche. — Ce que coûte et ce que rapporte l'île de Cuba à l'Espagne. — Un mécompte des belliqueux Japonais.

Tandis que la population demeure presque stationnaire et que le rendement des impôts diminue, en attestant ainsi un arrêt dans le développement de la fortune publique, les dépenses de l'Etat et des sous-Etats des départements et des communes progressent d'une manière continue. Après s'être élevées jusqu'à 3.715 millions, dont 615 millions de dépenses extraordinaires applicables au budget de la guerre, les dépenses de l'Etat étaient descendues à 3.220 millions en 1888; mais elles n'ont pas tardé à se relever et elles atteignaient 3.450 millions en 1893. Les départements et les communes suivent naturellement l'exemple de l'Etat : les départements ont dépensé, en 1891, 257 millions, dont 165 millions leur ont été fournis par des centimes additionnels, leur dette s'élevait, à la même époque, à 535 millions. Les communes, de leur côté, ne demeurent pas en retard; elles ont coûté aux contribuables 675 millions en 1891 et 688 millions en 1892, et le montant de leur dette était, au 31 mars 1891, de 3.293 millions [1]. Il s'est encore accru depuis.

Le peuple français ne paye donc pas loin de 5 milliards chaque année pour être gouverné et administré, et ce chiffre serait singulièrement dépassé si l'on y comprenait l'impôt militaire, à plus forte raison si l'on y ajoutait les tributs nombreux et variés que les consommateurs fournissent aux propriétaires fonciers et aux industriels protégés. On arriverait ainsi à un total de 7 à 8 milliards, soit à près du tiers de leur revenu que les statisticiens s'accordent à évaluer à environ 25 millards. Et cependant, loin de retenir son triple gouvernement central, départemental et communal, sur cette pente dangereuse de l'accroissement d'une catégorie de dépenses, pour la

[1] *Annuaire de l'Economie politique de* 1894. Les finances communales et départementales.

plupart improductives, l'opinion publique s'évertue à l'y pousser. Sans parler des socialistes, collectivistes et autres qui demandent la reprise et l'exploitation des mines, des chemins de fer, etc., par le gouvernement, les conservateurs eux-mêmes réclament continuellement l'extension des attributions de l'Etat et l'aggravation des charges de la protection. Dans la dernière session des conseils généraux où ils sont en majorité, ils ont émis une série de vœux, dont la réalisation augmenterait bien de quelques centaines de millions l'énorme fardeau qui pèse sur les contribuables et les consommateurs. Le correspondant de l'*Economist* en a dressé le catalogue instructif et suggestif :

Parmi les vœux qui ont été adoptés, dit-il, figurent une taxe de 5 0/0 sur les salaires des ouvriers étrangers (dans la Haute-Loire, un membre a réclamé même la prohibition du travail étranger dans les chantiers français), un droit de 6 francs par quintal sur le colza et les autres graines oléagineuses ; l'interdition des concessions de mines en France et dans les colonies à des sociétés étrangères, la fixation légale de la journée à huit heures, l'établissement de taxes différentielles dans les ports sur les navires étrangers, le rétablissement d'un rapport fixe entre l'or et l'argent et la reprise du monnayage de l'argent; un droit mobile sur le blé, un droit de 5 francs par quintal sur la laine, des mesures sanitaires plus rigoureuses à l'importation de la viande et du bétail, une augmentation de la prime à la filature de la soie, une surtaxe sur le sucre étranger et colonial, l'application du régime de l'alcool sur les vins fabriqués avec des fruits secs; les départements du Midi ont voté en faveur du maintien du privilège des bouilleurs de cru ; les départements du Nord ont réclamé la suppression de ce privilège; le Conseil général des Bouches-du-Rhône a blâmé le gouvernement d'avoir employé des navires anglais aux transports militaires à Madagascar.

Bref, le protectionnisme et l'étatisme dans ses applications les plus variées ont inspiré les vœux des conseils généraux. Ces corps représentatifs des départements expriment particulièrement l'opinion des classes supérieure et moyenne, tandis que les syndicats et les congrès ouvriers, dont on connaît les déclarations et les manifestes représentent celle de la classe inférieure. Le tout constitue l'opinion publique d'un des pays les plus éclairés de notre monde civilisé. Franchement, ce n'est pas flatteur pour la civilisation.

*
* *

Faire l'éducation de l'opinion publique, s'efforcer de l'éclairer sur les vrais intérêts du pays, telle est donc la tâche que doivent avant tout s'imposer les amis du progrès, et, comme on le voit, cette tâche

est lourde ! Mais ce n'est pas une raison pour se décourager de l'entreprendre. C'est une raison, au contraire, de redoubler d'efforts pour déraciner les sophismes protectionnistes qui foisonnent. Nous reproduisons, plus haut une excellente conférence que M. Léon Say a faite, dans ce but, à Bordeaux et nous regrettons que le temps nous ait manqué le mois dernier pour tenir nos lecteurs au courant de la lutte que M. Frédéric Passy a engagée à Pau contre le socialisme et à Bordeaux contre le protectionnisme [1]. Cependant ces efforts isolés, si énergiques et persévérants qu'ils soient peuvent-ils suffire, et n'y aurait-il pas lieu aujourd'hui plus que jamais, d'opposer au protectionnisme et au socialisme, une Ligue pour la défense de la propriété et de la liberté ?

*
* *

Quoique le commerce de la Belgique ait quadruplé sous un régime de demi-liberté commerciale (de 720 millions en 1860, fin de la période protectionniste, il s'est élevé successivement de 1861 à 1870 à 1.338 millions, de 1871 à 1880 à 2.511. de 1886 à 1890 à 2.815 millions et il a atteint aujourd'hui 3 milliards), la contagion du mélinisme n'a pas manqué de s'y répandre. Les propriétaires fonciers ont réclamé, à l'instar de la France, le rétablissement des droits sur les denrées alimentaires. Le gouvernement leur a d'abord donné un os à ronger en relevant les droits sur le bétail, mais, comme il fallait s'y attendre, cette concession n'a eu d'autre résultat que d'aiguiser leur appétit. Obligé de compter de très près avec eux, car ils possèdent la majorité dans les Chambres, le gouvernement vient de leur faire une nouvelle concession, en présentant un projet de loi qui frappe les farines d'un droit de 1 fr. 50 les 100 kilogammes le beurre d'un droit de 20 francs et qui soumet la margarine à un droit d'accise. Dans son exposé des motifs, le ministre des finances se défend naturellement d'avoir voulu imposer la nourriture du peuple, et il affirme que le droit sur les farines demeurera sans action sur le prix du pain. Les mélinistes ne se sont pas montrés moins affirmatifs pour les droits sur les blés, ce qui ne les a pas empêchés de réclamer, comme un complément indispensable, un droit équivalant sur le pain.

Cette nouvelle concession suffira-t-elle aux agrariens? Il est permis d'en douter. C'est pourquoi les partisans de la liberté commerciale ont pensé avec raison que le moment étant venu d'opposer une digue au flot montant de protectionnisme. Ils viennent de reconstituer

---

[1] Conférences faites le 25 mars à Pau sur la capital, le 3 avril à Bordeaux sur la nécessité de renouer nos relations commerciales avec l'étranger.

la Société d'économie politique (voir au Bulletin) de laquelle était issue, il y a quarante ans une association pour la réforme douanière qu'il ne serait pas moins opportun aujourd'hui de ressusciter.

*
* *

La grève des ouvriers des manufactures d'allumettes a appelé l'attention sur les aptitudes industrielles de l'État. Voici à ce sujet un calcul emprunté à l'*Étoile belge* et que nous recommandons particulièrement aux méditations des collectivistes et autres Étatistes :

L'allumette ordinaire en bois et à phosphore ordinaire, par exemple, achetée en Belgique et rendue dans les manufactures de l'État, revient à 90 francs le million, alors que la fabrication par l'État coûte 135 fr.— si bien que j'ai pu faire ce calcul d'apparence paradoxale, mais dont pourtant je vous garantis la rigoureuse exactitude, que, si l'État fermait ses manufactures, s'approvisionnait complètement en Belgique, licenciait ses ouvriers et continuait pourtant à les payer pour ne rien faire, il réaliserait encore une économie de 150.000 francs sur ses dépenses actuelles.

*
* *

Malgré les excitations des socialistes révolutionnaires, le 1er mai s'est passé fort tranquillement. Cependant le Conseil national du parti ouvrier avait affirmé que « le 1er mai, la France du travail sera tout entière debout » et le parti blanquiste avait publié un manifeste aussi belliqueux que possible. « Il faut, disait-il, organiser la résistance. Il faut aussi et surtout organiser l'offensive, l'attaque à la réaction capitaliste et gouvernementale, par une action socialiste énergique entraînant le peuple au combat. » Eh bien ! le peuple a manqué à tous ses devoirs. Il ne s'est pas levé et il a positivement refusé de combattre.

A l'étranger, il ne s'est pas montré moins paisible et pour tout dire moins indifférent. En Belgique, les socialistes ont eu toutefois l'heureuse inspiration d'accommoder le 1er mai au goût populaire. A Gand, ils ont organisé un superbe cortège, dont un correspondant de l'*Indépendance belge*, nous donne la description pittoresque, mais qui s'ouvrait, ô dérision, par un piquet de gendarmes.

C'est dimanche, vous le savez, que les socialistes gantois fêtaient le 1er Mai. Ils ont su « faire grand » et même beau.

Le cortège de dimanche a été avant tout une manifestation artistique.

Les fleurs ont dominé et le rouge du parti ouvrier était quelque peu à l'arrière-plan.

Il avait plu le matin, mais vers 1 heure le soleil s'est montré.

C'est au Marché du Vendredi, l'antique forum gantois, que le cortège s'est formé. Vers 1 heure 1/2, une foule nombreuse de curieux s'est rendue vers cette place.

La formation du cortège s'est faite rapidement, grâce à une feuille-ajoute du *Vooruit* indiquant la place des différents groupes.

Les trois parties de l'allégorie étaient : « Notre Fête de Mai », « Notre Idéal », « Nos Moyens de propagande ».

Les manifestants marchaient six de front. La plupart portaient des fleurs.

Le drapeau rouge flottait aux différents locaux du *Vooruit*. Le nouveau magasin était enguirlandé de fleurs.

Il était 2 heures 1/2 lorsque les clairons ont sonné le départ. Un piquet de gendarmerie à cheval ouvrait le cortège.

Une banderole verte précède le cortège avec cette inscription en lettres d'or : « Place aux travailleurs ! » Des trompettes à cheval sonnent une marche. Puis vient un cartel : *le Mois de Mai*; les gémeaux en sont le motif principal. Un groupe de manifestants étrangers à la ville suit. Vient ensuite l'harmonie du *Vooruit* exécutant la *Marche nuptiale* de Mendelssohn, et la marche du *Prophète*.

Un chœur d'enfants des deux sexes chante *'t Is Mei* de Vandermeulen, et *Dan zal de Beiaard spelen* de Benoit.

Le char du Premier mai s'avance à son tour. Sur un trône, la déesse de Mai portant une robe de soie verte et tenant une couronne de fleurs ; tout autour, des jeunes filles tenant des écussons fleuris symbolisant les différents métiers.

Puis un autre chœur d'enfants exécutant deux œuvres de Joseph Vandermeulen, un jeune compositeur de talent, en 1893 second prix de Rome, chef de musique du *Vooruit*.

Nouveau cartel : *Notre Idéal*. Un tableau, *le 1er Mai*, obtient un vif succès.

Suivent des groupes de manifestants venus de Renaix, Lokeren, Wetteren, Deynze, Alost, Tamise, Ninove, Saint-Nicolas et Bruxelles, le club des femmes, un groupe de trompettes, puis un chœur mixte exécutant le « Chant de la Bannière ».

Très crâne, le porte-étendard qui suivait, un solide *dockwerker*, montant un grand cheval caparaçonné de rouge aux écussons de bonnets phrygiens.

Très remarqué aussi le groupe socialiste de Ledeberg portant les drapeaux de toutes les nations et cette pancarte : « Travailleurs de tous les pays, unissez-vous ». Deux panneaux de De Bleye, d'une conception très originale, attirent l'attention générale. Ils font contraste et repré-

sentent une pauvre famille réduite à la misère par l'imprévoyance d'une part, et de l'autre, une famille secourue par la mutualité (socialiste).

Le tableau *Triomphe du Socialisme* est un grand panneau allégorique. Une jeune fille, vêtue de rouge, chevauche, entourée d'un nuage. Elle écrase le riche et l'homme de loi.

Un chœur d'hommes vient ensuite, exécutant le « Chant de triomphe » de Händel.

Voici les délégués des tisserands et des contonniers, des femmes chantant le *Klokke Roeland* de Tinel, le *Parez-vous de fleurs*, de Vandermeulen.

Deux grands tableaux, la Glorification du travail et l'Emancipation du peuple, ce dernier précédé d'une corbeille de fleurs gigantesque.

La fanfare « de Volksvrienden » exécutant la marche de *Judas Macchabée* et celle de *Jephté* de Händel.

Un cartel : nos moyens de propagande, précédant un nombreux groupe d'écoliers portant de petits drapeaux. On remarquait aussi le char des gymnastes, les tisserands précédés d'un tableau allégorique, les délégués des maçons, des ouvriers peintres, des charpentiers, des cigariers, puis le Club des boulangers, un autre tableau allégorique : la Fraternité et la Division, les libres penseurs avec 4 cartels allégoriques, les tailleurs, les cotonniers, les débardeurs du Dock, le *bond* de secours mutuels Moyson, le cercle d'escrime, etc., etc.

Le club des conscrits était précédé d'un panneau allégorique, un soldat tendant les mains à deux ouvriers, avec cette souscription : S'ils s'entendent, cela ira vite !

Le char de la presse portait ces mots : *Nourriture pour l'esprit.*

On y imprimait sur une pelite presse toute dorée un manifeste qu'on distribuait sur tout le parcours du cortège.

Fort bien, le char qui fermait le cortège : c'est le symbole de l'Internationale, surmonté d'une vaste mappemonde. Sous le globe avaient pris place six jeunes femmes, représentant la Paix sociale et ces Cinq parties du monde.

Signalons enfin, dans la cavalcade, la présence du drapeau du Cercle progressiste, escorté par quelques délégués.

Le cortège a parcouru lentement son long itinéraire. Aucun incident à noter.

Vers quatre heures, une pluie fine est tombée, mais le ciel est redevenu clément presque aussitôt.

Foule immense acclamant bruyamment les tableaux et les chars. De retour au Marché du Vendredi, les différents tableaux et cartels ont été groupés en guise d'apothéose.

*
* *

Les discussions du Congrès de Milan nous ont édifiés sur les frais de l'assurance obligatoire contre les accidents en Allemagne. Voici, d'après le *Journal des Débats*, ce qu'elle coûte en Autriche :

Nous trouvons dans les journaux de Vienne quelques détails sur le fonctionnement de l'assurance contre les accidents en Autriche pendant l'année 1894. Cette assurance a été, comme on sait, organisée il y a plusieurs années sur des bases différentes, à certains égards, de celles qui ont été adoptées en Allemagne, mais également avec le caractère obligatoire. D'après les chiffres que nous avons sous les yeux, on peut constater une autre ressemblance entre le système autrichien et le système allemand : c'est que tous les deux coûtent fort cher. Ainsi, à la fin de l'année dernière, le montant des rentes en cours servies par les huit établissements d'assurance territoriaux qui existent en Cisleithanie s'élevait à 960.790 florins, tandis que les dépenses de constatation des accidents, d'arbitrage et d'administration atteignaient 641.592 florins. Si, au lieu de comparer les frais généraux avec le total des rentes en cours, on les rapproche du total des cotisations encaissées, qui est de 4 millions et demi environ, la proportion devient moins forte ; mais elle est encore de près de 14 0/0, ce qui ne laisse pas d'être un coefficient fort élevé. L'assurance obligatoire est, évidemment, en Autriche comme en Allemagne, une machine dont les rouages ne fonctionnent pas à bon marché.

*
* *

L'Espagne s'impose en ce moment des sacrifices extraordinaires d'hommes et d'argent pour réprimer une nouvelle tentative séparatiste de sa colonie de Cuba. Que gagnerait Cuba à être séparée de l'Espagne? Nous l'ignorons, mais à en juger par les résultats de l'émancipation des autres colonies espagnoles, le gain serait faible. Que gagne l'Espagne à conserver Cuba ? C'est un compte facile à faire. D'après une correspondance de l'*Indépendance belge* le budget des dépenses de Cuba s'est élevé dans l'exercice de 1893-94 à 26.154.532 piastres et le budget des recettes à 20.492.764 piastres. Déficit 5.661.768 piastres. Ce déficit sera certainement doublé dans l'exercice actuel par les frais de répression de l'insurrection. Au moins, les Espagnols trouvent-ils, à titre d'industriels, de commerçants et d'armateurs, une ample compensation aux sacrifices que la conservation du Cuba leur impose à titre de contribuables? Malgré les droits protecteurs de leur industrie, de leur commerce et de leur marine, dont les consommateurs cubains supportent le lourd far-

deau, leur commerce avec cette riche colonie atteint à peine un quinzième de la totalité de leur commerce extérieur dans les meilleures années (117.485.000 francs sur 1.763.167.000 francs en 1889) et leur pavillon ne couvrait, en dépit des droits différentiels, que 9.995.000 tonneaux contre 12.346.000 entrés et sortis sous pavillon étranger. En supposant que Cuba devienne indépendante, il est douteux que son commerce avec son ancienne métropole s'en trouve sensiblement diminué, peut-être même s'accroîtrait-il, comme il est arrivé aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord, après leur émancipation. A titre de contribuables les Espagnols gagneraient donc à l'indépendance de Cuba, et ils ne perdraient rien, selon toute apparence, à titre d'industriels, de commerçants et d'armateurs. En revanche, ce serait un gros débouché de moins pour leurs fonctionnaires civils et militaires, et en Espagne, comme dans d'autres pays qu'il est inutile de nommer, les colonies ne sont-elles pas faites pour servir de débouché aux fonctionnaires?

*
* *

Le Japon a éprouvé, après sa révolution de 1868, le besoin de se civiliser à l'européenne. En conséquence, il a réorganisé et augmenté son armée, acheté des cuirassés, etc., etc., avec l'ambition de devenir, lui aussi, une grande puissance militaire. Seulement cette ambition-là coûte cher. Il a fallu aggraver le fardeau des impôts pour combler le déficit croissant du budget. Le bon peuple japonais a commencé à murmurer, et il a manifesté son mécontentement en faisant de mauvaises élections qui ont rendu le gouvernement de plus en plus difficile. Alors, les hommes politiques japonais, non moins avisés que leurs confrères d'Europe, ont eu recours à un dérivatif infaillible en cherchant, à propos de la Corée, une querelle d'Allemand aux pacifiques Chinois. L'armée japonaise, munie d'engins du dernier modèle a eu facilement raison des Célestes routiniers, elle s'est couverte de gloire, et a promptement réduit la Chine à demander la paix. Parmi les conditions de cette paix figurait, à côté d'une indemnité de 200 millions de taels (environ 750 millions de francs) destinée à couvrir les frais de la guerre avec un bénéfice honnête, la cession de l'île de Formose et du territoire continental du Liao-Tong. Malheureusement, ce territoire continental confine aux possessions asiatiques de la Russie, laquelle, préférant apparemment un voisin pacifique à un voisin belliqueux, a mis son veto sur cet article du traité. Elle

n'en avait nul droit, puisqu'il faut parler net,

Mais la France, et on ne sait trop pourquoi l'Allemagne, n'en ont pas moins sanctionné son veto, et, comme en ce monde, la raison du plus fort est toujours la meilleure, le Japon a été obligé de renoncer à devenir une puissance continentale. Il se dédommagera de ce mécompte en exigeant, avec l'assentissement des puissances un supplément d'indemnité de guerre. Il en coûtera un peu plus cher aux Chinois, mais du moins la Russie ne sera plus exposée à être conquise par le Japon.

G. DE M.

Paris, 14 mai 1895.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Manuel de la Banque, notions générales, pratique des opérations à l'usage des banquiers, industriels et commerçants, par GUSTAVE FRANÇOIS. — 1 vol. in-18 de 212 pages. Paris, Guillaumin et Cie.

La liberté de tester, droit naturel, économie politique. Histoire, législation comparée, étude critique du système français, par GEORGES ALBERT, docteur en droit. — 1 vol. in-8, de 895 pages, Paris. Larose et Ferul.

La mine de Huanchaca et l'avenir de l'argent, par OTTOMAR HAUPT. — Broch. in-8 de 54 pages. Paris, Leroy.

L'Education de la démocratie, par M. JULES PAYOT. — 1 vol. in-16, de 80 pages. Paris, Armand Colin et Cie.

Etude sur la petite propriété rurale, par le Baron S. DE LA BOUILLERIE, 1 vol. in-16 de 100 pages. Paris, Lamulle et Poisson.

Régularisation de l'instrument d'échange et de la production, par J.-J. LA BREE et J.-A. LA BREE. — Broch. in-8 de 66 pages. Imprimerie de W. Swaan à Arnhem (Hollande).

Rapports et discussions du Congrès international d'Anvers sur la législation douanière et la réglementation du travail. Tenu du 16 au 21 juillet 1894 sous la présidence de M. LOUIS STRAUSS, négociant. — 2 vol. in. 8. Buschmann.

La question ouvriere en Angleterre, par PAUL DE ROUSIERS, avec une préface de M. HENRI DE OURVILLE : 1 vol. in-12 de 532 p. Paris. Firmin-Didot et Cie.

Les paroisses anglaises. Première partie, exposé critique de la loi du 5 mars 1894, par ALEXANDRE DE HAYE. — Broch. in-8° p. Paris. de 80 Pichon.

Le prix du blé sur le marché international. — 1 voi. in-4° cartonné, publié à St-Pétersbourg par la Section du commerce des céréales.

Die sociale Frage und die Ethik, von Dr Ch. Rappoport. — Broch. in-8 de 48 pages. in Bern, Verlag von Gœpper et Lehmann.

Grunddragen af Befolkningslaran of Gustav Sundbarg. — Broch. in-8 de 51 pages. Stockholm Tryckt i central-tryckeriet.

Die geschichtliche Entwicklung des Aktienrechts, bis zum Code de commerce von Dr Karl Lehmann. — 1 vol. in-8 de 108 pages, Berlin, Carl Heymanns Verlag.

Währung und Weltkrife Ein Verfuch zur Befeitigung des Geldmonopols von Michael Furlcheim. — Broch. in-8, de 48 pages, Wien 1885.

Aspects of the social problem, by various writers edited by Bernard Bosanquet. — 1 vol. in-8, cart de 334 p. London, Macmillan and Cie.

Parallel chapters. from the first and second editions of an essay on the Principle of population, by T. R. Malthus. 1798-1803. — 1 vol. in-18 cart. de 134 pages, New-Vork, Macmillan and Cie.

The silver question. Injury to British Trade and Manufactures the paper, by George Jamieson, Esq. — Broch. in-8 de 75 pages London Effingham Wilson.

The tariff history of Canada, by Simon J. Mc Lean B. a. with a préface by James Mavor, broch. in-8 de 53 pages. Toronto Warwick Bros et Rutter.

Economia della industria agraria, con prefazione di Giuseppe Pavoncelli, 1 vol. in-8, de 220 pages, Foggia Modugno Giovanni.

Estadistica comercial de la Républica de Chile, correspondiente al ano de 1893. — 1 vol. gd. in-8° cart. de 803 p. Valparaiso Imprenta del universo de Guillermo Helfmann.

Nuovi limiti e freni nelle Istituzioni politiche Americane, par Francesco Racioppi. — 1 vol. in-8° de 376 p. Milano. Ulrico Hoepli.

Socialismo ed Anarchia, par Lucio Fiorentini. — 1 vol. in-8° de 210 p. Roma. Fratelli Bocca.

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

L'ÉCONOMIE DE L'HISTOIRE[1]

VIII. — Réforme nécessaire de l'ancien régime. — La Révolution et ses causes.

En changeant les conditions d'existence des sociétés civilisées, les progrès que nous avons passés en revue nécessitaient un changement correspondant dans les institutions et les lois sociales, aussi bien que dans les rapports entre les nations. Puisque les progrès de la puissance productive avaient été suscités par l'extension des débouchés et le développement de la concurrence entre les industries librement établies en dehors du domaine des corporations, il fallait, d'une part, aplanir les obstacles qui limitaient encore les débouchés, supprimer les péages, les douanes et les autres entraves à la liberté du commerce, d'une autre part, abolir les privilèges des corporations et leur réglementation devenu surannée, généraliser la liberté de l'industrie, et diminuer en même temps les charges qui augmentaient les frais de la production et plaçaient les producteurs dans des conditions d'inferiorité vis-à-vis de leurs concurrents des autres nations. Puisque la capacité de se gouverner soi-même s'était développée dans les classes assujetties, il fallait les affranchir de la tutelle obligatoire leur donner la liberté de disposer de leurs forces productives et de s'assurer, à moins de frais, contre les risques de l'existence ; il fallait les débarrasser des entraves et des redevances que leur imposait encore l'ancien régime de tutelle et accorder pleinement à leurs membres, maintenant en possession, ou supposés en possession, des facultés nécessaires au *self government*, la liberté de travailler et de se gouverner. Puisque enfin, les progrès de la puissance destructive avaient eu ce double résultat d'assurer les sociétés civilisées contre le risque des

[1] Voir le numéro du 15 avril.

invasions barbares, et de rendre la guerre non seulement improductive pour le vainqueur mais encore dommageable à la généralité des peuples civilisés, dont les intérêts étaient désormais unis et solidarisés par l'échange ; en un mot, puisque la guerre, après avoir été utile était devenue nuisible, il fallait la bannir du domaine de la civilisation, en avisant aux moyens d'établir dans les limites de ce domaine une paix générale et permanente.

Telles étaient les réformes qu'il s'agissait d'opérer dans les institutions et les lois sociales, et le progrès qu'il s'agissait d'accomplir dans les rapports des nations pour les adapter aux nouvelles conditions d'existence des sociétés. Et, à mesure que la concurrence vitale sous sa forme productive s'étendait davantage et acquérait plus d'énergie, ces réformes et ce progrès devenaient plus nécessaires et plus urgents. Comme sa devancière, la concurrence destructive, elle ne permettait aux sociétés de se conserver et de survivre qu'à la condition d'être fortes. De même qu'il leur avait fallu acquérir la plus grande puissance applicable à la destruction, pour résister à leurs concurrents, dans l'art de la guerre, il leur fallait désormais acquérir la plus grande puissance applicable à la production, pour soutenir une lutte analogue dans la multitude des branches de l'industrie humaine. Or les institutions, les lois et les pratiques de l'ancien régime avaient maintenant pour effet de diminuer cette puissance ou de l'empêcher de s'accroître. Les entraves à la liberté du commerce et les privilèges corporatifs faisaient obstacle au progrès industriel. La tutelle obligatoire en décadence imposait des charges qui n'étaient plus rachetées par des services équivalents. La guerre devenue improductive occasionnait une inévitable déperdition de forces, et, soit qu'elle fut heureuse ou malheureuse, elle déterminait un accroissement des impôts qui enrayaient le développement de la production. Bref, les institutions et les lois sociales de même que les pratiques de la politique de guerre s'écartaient, chaque jour davantage, de la loi naturelle de l'économie des forces.

Une réforme s'imposait donc aux sociétés, sous peine d'affaiblissement et de ruine. La nécessité de cette réforme apparaissait de jour en jour plus clairement à l'élite intellectuelle qui s'était émancipée du joug de l'autorité traditionnelle et examinait librement les institutions et les lois établies, en les appréciant au point de vue de l'utilité sociale.

Après s'être porté sur les institutions religieuses et en avoir provoqué la réforme, ce libre-examen se dirigea sur les institutions politiques, civiles et économiques et sur les pratiques du gouvernement. Grâce à l'invention d'un merveilleux instrument matériel de propa-

gande, l'imprimerie, il put descendre, non toutefois sans perdre en qualité, dans une couche plus nombreuse d'intelligences et susciter une opinion réformatrice de plus en plus puissante. Cependant si l'on s'accordait sur la nécessité d'une réforme, on n'avait qu'une idée vague et confuse du régime nouveau qu'il s'agissait de substituer au régime existant. On n'en pouvait avoir une conception exacte qu'à la condition de connaître les lois qui déterminent la constitution et le progrès des sociétés, de même qu'on ne peut, à moins de s'exposer à de coûteuses écoles, renouveler et perfectionner l'outillage d'une industrie, sans connaitre les lois de la mécanique. C'était une science nouvelle, celle de la mécanique sociale, qu'il fallait créer. Aussi longtemps que la classe, en possession de la force organisée, avait trouvé ses moyens d'existence dans les fruits de la conquête, dans les corvées, les redevances et les taxes qu'elle établissait sur les populations qui lui étaient assujetties, le besoin de cette science ne s'était pas fait sentir et elle n'avait pas été demandée. Les seules connaissances nécessaires à cette classe possédante et gouvernante de l'Etat étaient celles qui concernaient le maintien et l'extension de sa domination, et qui constituaient les sciences de gouvernement, la politique, la législation, la religion considérée comme un *instrumentum regni*. Cependant, à mesure que la guerre, jusqu'alors la source principale de la richesse des maîtres de l'État devint plus coûteuse et moins productive, ils se trouvèrent dans la nécessité d'augmenter les ressources qu'elle exigeait et, finalement, de combler les déficits par lesquels elle se soldait. Ils s'appliquèrent d'abord à élever les impôts existants et à en créer de nouveaux : mais l'expérience ne tarda pas à leur enseigner qu'il ne suffisait pas de multiplier les impôts et d'en exhausser le taux pour les rendre plus productifs ; qu'il fallait préalablement développer la capacité de les payer, et par conséquent augmenter la richesse sur laquelle ils étaient prélevés soit en nature soit en argent. De là une demande de la connaissance des moyens de multiplier la richesse, autrement que par des conquêtes devenues stériles, demande qui attira de ce côté l'attention des hommes politiques, des administrateurs et des financiers. Comme les produits de tous genres s'échangeaient contre de la monnaie on crut d'abord que la richesse consistait dans la monnaie et qu'il suffisait de multiplier celle-ci pour augmenter celle-là. De là le système qui avait pour objet de provoquer l'importation des métaux précieux, matières premières de la monnaie, et d'en empêcher l'exportation, et, plus tard, après l'invention du papier-monnaie, la croyance qu'en créant ce papier et en le multipliant, on créait et on multipliait la richesse. Mais l'expérience se

chargea encore de démontrer la fausseté de ce système et l'absurdité de cette croyance : on vit s'appauvrir des pays tels que l'Espagne et le Portugal, où abondaient les métaux précieux et on put se convaincre, lors de la chute du système de Law, que la multiplication du papier n'avait rien ajouté à la fortune de la France. On poursuivit avec une nouvelle ardeur l'étude de ces phénomènes, et les physiocrates en France, Adam Smith en Angleterre, arrivèrent à une conception plus juste sinon tout à fait complète de la nature et des causes de la richesse des nations. Selon les physiocrates, la richesse ne consistait point, comme on n'avait pas cessé de le croire, dans la monnaie, elle était le produit du travail agricole ou de l'agriculture, selon Adam Smith du travail dans toutes les branches de la production matérielle. Ces deux conceptions aboutissaient toutefois aux mêmes conséquences : savoir à la nécessité de garantir la liberté de produire et d'échanger les produits, et d'en assurer la propriété aux producteurs. A cette double fonction d'assurance, devait se réduire la besogne des gouvernements. Leurs attributions se trouvant ainsi simplifiées, ils pouvaient se borner à prélever un tantième modéré sur les produits de l'industrie agricole selon les physiocrates, sur les produits de la généralité des industries selon Adam Smith, et supprimer les monopoles, les privilèges et les règlements qui entravaient la liberté et grevaient la propriété des producteurs pour ne conserver que l'appareil nécessaire à la perception des impôts destinés à rétribuer leurs services. Il suffisait donc de « laisser faire et de laisser passer » pour que la richesse se multipliât et fournit à la société, la plus grande somme possible de bien-être. Les fondateurs de la science nouvelle croyaient, au surplus, à l'existence de lois naturelles en vertu desquelles la richesse devait se distribuer d'une manière conforme à la justice, sous le régime qu'ils préconisaient, mais cette croyance, était chez eux plutôt sentimentale que scientifique, car elle ne pouvait encore être fondée sur l'observation des faits et la prévision de progrès à peine en germe, à une époque où des obstacles naturels et artificiels de tous genres entravaient l'opération régulatrice de la concurrence.

Si la science nouvelle avait pu se compléter et se propager de manière à mettre à son service une puissance d'opinion suffisante, elle aurait épargné aux sociétés de coûteuses expériences et de douloureux mécomptes, en présidant à l'œuvre de la réforme. Mais cette réforme que la science seule pouvait acccomplir avec l'auxiliaire du temps, la force brutale, soulevée à la fois par des sentiments généreux et des appétits grossiers, se chargea de l'opérer, et l'on s'aperçoit, aujourd'hui, trop tard, qu'au lieu de l'accélérer, elle l'a

retardée. Cependant, on peut se demander si, dans l'état des esprits et des choses, l'intervention de cet agent aveugle de destruction, qui ouvrit en France l'ère révolutionnaire n'était pas inévitable. Quand on examine l'influence que les progrès de la puissance destructive et productive et du libre examen sinon de la capacité gouvernante, avaient exercée particulièrement dans ce pays, on s'étonne même que la révolution n'y ait pas éclaté plus tôt. De tous les gouvernements de l'Europe, le gouvernement de la France avait été, depuis des siècles, le plus belliqueux, et il s'était constamment appliqué, par l'unification et la centralisation de son organisme politique et militaire, à porter au plus haut point sa puissance destructive. A mesure que les progrès combinés de la puissance destructive et de la puissance productive avaient rendu la guerre plus coûteuse et moins rémunératrice, il devait donc, plus qu'aucun autre, subir les conséquences de ces progrès, et augmenter les charges des populations pour combler les déficits croissants par lesquels se soldaient ses guerres. D'un autre côté, les propriétaires féodaux, dépouillés peu à peu de leurs attributions gouvernantes, au profit du chef héréditaire de l'Etat centralisé, et attirés au foyer où se distribuaient les emplois et les faveurs, avaient dû abandonner la gestion de leurs domaines à des intendants qui continuaient à percevoir, en les aggravant, des redevances auxquelles ne correspondaient plus des services de protection et de tutelle. Malgré les emplois militaires et civils dont elle conservait en partie le monopole, sans que ce monopole fut justifié par la supériorité de l'intelligence et du caractère, cette oligarchie réduite à une domesticité de cour, allait s'appauvrissant et s'affaiblissant dans l'oisiveté coûteuse et corruptrice des intervalles de paix, sans trouver désormais une compensation suffisante dans les profits amoindris qu'elle tirait de la guerre. Au-dessous d'elle, au contraire, la bourgeoisie industrielle et commerçante s'enrichissait par l'exploitation d'entreprises que l'extension des débouchés et les progrès de l'outillage multiplaient et rendaient de plus en plus productives. A son tour, elle aspirait à gouverner l'Etat, et elle y était encouragée par une classe de lettrés sortis de son sein, dont la situation n'égalait pas l'ambition et qui usait et abusait du libre examen à l'égard des institutions et des lois existantes. Enfin, au bas de l'échelle sociale, la masse du peuple, débarrassée des charges, mais privée aussi des avantages de l'assurance obligatoire de la servitude, sans être encore en état de la remplacer par une assurance volontaire, et accablée sous le poids croissant des impôts dont l'oligarchie gouvernante était, en partie, exempte, se trouvait réduite à une condition qui la rendait acces-

sible aux pires suggestions des ennemis de l'ordre établi. Quand on considère cet état des choses et des esprits, on s'explique qu'une simple émeute soulevée dans la ville où était concentrés les pouvoirs de l'Etat ait suffi pour renverser l'édifice vermoulu et branlant de l'ancien régime.

Mais si l'on se reporte, en même temps, à l'état général de l'opinion, à la conception prédominante du rôle et des attributions d'un gouvernement, on s'explique aussi que la Révolution ait échoué à établir les institutions et les lois adaptées aux nouvelles conditions d'existence des sociétés ; qu'elle n'ait, pour ainsi dire, fait autre chose que de reconstituer, dans ses parties essentielles, l'ancien régime, en augmentant le nombre de ses bénéficiaires, sans en améliorer la qualité. Qu'a-t-elle fait et qu'ont fait, après elle, toutes les révolutions qu'elle a engendrées ?

Leur œuvre principale a consisté dans le transfert de la souveraineté à la nation. Si l'on veut se rendre compte de la portée de cette œuvre et des conséquences qu'elle devait produire, il faut remonter à l'origine de la souveraineté et à sa raison d'être.

IX. Le transfert de la souveraineté à la nation.

La souveraineté apparaît, à l'origine, comme une délégation de la puissance divine. Les divinités la déléguaient par l'intermédiaire de leurs ministres, sorciers ou prêtres, à l'individu qu'elles jugeaient le plus capable de gouverner leur peuple. Cet élu des divinités, souverain de droit divin, était responsable de ses actes seulement vis-à-vis d'elles. A l'égard de ses sujets, son autorité était illimitée comme celle des puissances supérieures desquelles il la tenait. Il pouvait leur imposer toutes les lois et exiger d'eux tous les sacrifices qu'il jugeait nécessaires à l'accomplissement de la mission de salut qui lui était confiée. Si l'on considère les conditions d'existence des sociétés dans cette période de la vie de l'humanité, on s'aperçoit que cette conception de la souveraineté y était pleinement adaptée, quoiqu'elle impliquât la négation absolue des droits des sujets. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'existence de chaque tribu, et plus tard, de chaque nation, était continuellement menacée par la concurrence vitale, sous sa forme destructive, et que tous les membres de la société vaincue étaient voués au massacre ou réduits par l'esclavage à la condition de bêtes de somme. Cela étant, il était nécessaire que le pouvoir du chef, chargé du salut commun, fut illimité. Si lourds

que fussent les sacrifices qu'il imposait, ils étaient légers en comparaison des maux qui étaient l'inévitable conséquence d'une invasion et d'une conquête. Cependant, sous l'influence des progrès combinés de la puissance destructive et de la puissance productive, le risque et les conséquences d'une conquête devinrent moins redoutables. Les usages de la guerre entre les peuples civilisés s'améliorèrent, sous l'impulsion de l'intérêt même des belligérants ; les armées d'invasion, soumises à une discipline rigoureuse, s'accoutumèrent à respecter la vie et la propriété de la population des territoires envahis, et la conquête aboutit à un simple changement de sujétion, parfois même à un changement favorable, quand le vainqueur appartenait à une civilisation supérieure à celle du vaincu. Alors, à mesure que le risque de destruction auquel les exposait la concurrence vitale, devenait moins intense, et que les échéances de ce risque s'espaçaient davantage, que la guerre, après avoir été permanente, était coupée par des intervalles de paix de plus en plus longs, alors, disons-nous, le pouvoir absolu du souverain sur la vie et les biens des sujets commença à paraître insupportable, et une lutte s'engagea entre le détenteur de la souveraineté qui voulait la conserver intacte, et les sujets qui prétendaient limiter les servitudes et les charges qu'il lui plaisait d'imposer à leur liberté et à leur propriété, finalement même, être appelés à juger de la nécessité de ces servitudes et de ces charges et à les consentir. Mais le souverain pouvait-il laisser amoindrir ainsi un droit qu'il tenait de la divinité elle-même, sans forfaire à son mandat ? Pouvait-il reconnaître à ses sujets un droit limitatif de ce droit divin ? Tout ce qu'il pouvait faire, c'était d'octroyer à ses sujets, lorsqu'il lui était impossible de se soustraire à leurs exigences, des garanties de liberté et de propriété et de réunir leurs délégués pour les consulter sur leurs besoins et leurs vœux, en demeurant le maître de retirer ces garanties, et de ne point exaucer leurs vœux, bref, tout en conservant intact le pouvoir absolu et illimité que lui conférait la souveraineté.

Cette lutte s'est terminée dans le plus grand nombre des Etats appartenant à notre civilisation, à l'avantage des sujets. Les révolutions ont dépouillé le chef héréditaire de l'Etat, de la souveraineté pour l'attribuer à la nation ; mais, dans ce transfert, elle est demeurée intacte, en ce que tous les droits qu'elle conférait au chef de l'État, roi ou empereur, sur la liberté et la propriété des sujets ont été conférés à son héritière, la nation souveraine. A la vérité, la Révolution française a formulé une « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », et, avec l'ère des révolutions, s'est ouverte aussi l'ère des constitutions. Régler l'exercice de la souveraineté de la nation d'une

part, garantir la liberté et la propriété individuelles contre l'abus du pouvoir du souverain, d'une autre part, tel a été le double but que les auteurs de cette déclaration et des constitutions ont poursuivi, mais sans réussir, jusqu'à présent, à l'atteindre. En dépit de la reconnaissance et des garanties des droits individuels, la souveraineté de la nation est demeurée ce qu'elle était sous l'ancien régime, absolue et illimitée ; la nation, ou, pour mieux dire, ceux à qui elle délègue ses pouvoirs sont investis du droit d'imposer à la liberté de l'individu toutes les servitudes, et à sa propriété toutes les charges qu'ils jugent nécessaires. Ces pouvoirs discrétionnaires ils ne manquent pas d'en user, et ils ne manquent pas non plus d'identifier l'intérêt de la nation avec le leur. C'est ce qu'a fait, notamment, en France, la Convention. Malgré la déclaration des droits de l'homme, elle a imposé à la liberté et à la propriété des individus, en invoquant le prétexte du salut public, qui se confondait, à ses yeux, avec le maintien de sa domination, des servitudes plus complètes, des charges plus lourdes que ne l'avaient fait avant elle les monarques du droit divin auxquels elle s'était substituée, et après elle, la dictature impériale ne s'est pas montrée plus respectueuse des droits individuels. En supposant, enfin, que la souveraineté tombât aux mains des socialistes, se laisseraient-ils arrêter, pour réaliser leurs conceptions, par la considération des droits individuels ? Auraient-ils plus d'égards pour la liberté et la propriété des individus que n'en ont eu les dictateurs révolutionnaires et les dictateurs impériaux ? Et n'en sera-t-il pas ainsi aussi longtemps que la souveraineté, qu'elle soit de droit divin ou de droit national, demeurera absolue et illimitée ?

Si nous examinons maintenant la constitution des pouvoirs investis de l'exercice de la souveraineté, nous nous expliquerons pourquoi son transfert à la nation n'a pas eu pour conséquence, l'augmentation des libertés et la diminution des charges individuelles, au contraire !

A la différence de la Divinité, laquelle aurait pu, si elle l'avait voulu, exercer elle-même sa souveraineté, la nation est obligée de déléguer la sienne. Cette délégation s'opère dans des conditions et sous des formes qui diffèrent d'un pays à un autre.

Quoique la souveraineté appartienne à la nation tout entière, sans distinction de classes, d'âges, ni de sexes, tous ses membres ne sont pas capables de la déléguer. Un nombre plus ou moins considérable d'entre eux sont déclarés politiquement mineurs, et leur part de souveraineté est attribuée à ceux qui sont reconnus politiquement majeurs. Ceux-ci se trouvent vis-à-vis des incapables

dans la situation d'un tuteur vis-à-vis de ses pupilles, sans avoir toutefois aucun compte à rendre, car leur responsabilité est purement morale. Ils constituent ce qu'on a nommé le pays légal. Ce pays légal a d'abord été généralement limité aux classes supérieure et moyenne des sociétés, mais il s'est ensuite successivement étendu, et il a fini par comprendre la plus grande partie, et même la totalité de la classe inférieure. Cependant l'ensemble des individus qui constituent le pays légal ne possèdent point encore, partout, tous les droits afférents à la souveraineté. Dans les monarchies, ces droits sont partagés, par une sorte de compromis, entre l'ancien régime et le nouveau. Le chef héréditaire de l'État possède une part de souveraineté, dont l'origine remonte ici à la divinité, là, à une délégation perpétuelle de la nation. Dans les monarchies constitutionnelles, elle se borne au droit de choisir les ministres, chargés de la direction des affaires publiques et de l'exécution des lois, mais avec l'obligation de les prendre dans la majorité des délégués de la nation souveraine. Ne possédant en droit, sinon toujours en fait, qu'un pouvoir quasi nominal le monarque est déclaré irresponsable. Ailleurs, dans les monarchies mi-constitutionnelles, telles que la Prusse et l'Autriche, le chef héréditaire de l'Etat exerce une part sans limites définies de la souveraineté, tandis que dans les monarchies absolues, telles que la Russie, la Turquie et les autres Etats asiatiques, il la conserve encore dans son intégrité originaire. En revanche, dans les républiques, en Suisse, en France, aux Etats-Unis, dans les états de l'Amérique du Sud, la souveraineté appartient tout entière à la nation représentée par le pays légal.

Mais, dans les républiques aussi bien que dans les monarchies constitutionnelles, la classe politiquement majeure qui constitue le pays légal ne peut exercer elle-même tous les droits afférents à la souveraineté. Elle doit se borner à la pratique du droit électoral c'est-à-dire du droit de choisir des délégués à l'exercice des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, soit que ces derniers se trouvent réunis ou séparés. Tantôt elle élit directement le parlement investi du pouvoir législatif et, dans les républiques, le président chargé du pouvoir exécutif, tantôt celui-ci est élu par le parlement. Cependant, dans les monarchies, la part de souveraineté attribuée à la nation, dans les républiques cette souveraineté intégrale, n'est déléguée que pour un temps limité. Car si le peuple souverain, de même que la divinité à laquelle il a succédé, est supposé infiniment sage et juste, il n'en est pas de même de ses délégués. Ceux-ci peuvent se tromper et même se montrer infidèles à leur mandat. Il faut donc se précautionner contre leurs erreurs et leur infidélité, enfin

aviser à ce que leur opinion demeure exactement l'expression de celle de la nation sur toutes les questions qu'ils peuvent avoir à résoudre. Le seul moyen pratique d'obtenir ce résultat indispensable auquel on ait cru pouvoir recourir au debut, a consisté à limiter étroitement la durée du mandat. Cette durée varie de un à sept ans. Un autre expédient a été mis en œuvre plus récemment, celui du référendum, qui consiste à soumettre à la ratification du peuple souverain, les lois votées par ses délégués, quand un nombre réputé suffisant de citoyens juge cette ratification nécessaire.

Mais ni le chef de l'Etat, monarque héréditaire ou président temporaire, ni le parlement ne peuvent suffire à la besogne diverse et complexe du gouvernement d'une nation. Ils sont obligés à leur tour, de déléguer la plus grosse part de leurs pouvoirs à des ministres. Dans les monarchies absolues, le chef de l'Etat choisit librement ses ministres. Dans les monarchies constitutionnelles, le chef de l'Etat est, comme nous l'avons vu plus haut, limité dans son choix, et il en est de même dans certaines républiques, notamment en France. Aux Etats-Unis, au contraire, son droit à cet égard est illimité ; seulement son pouvoir est strictement borné à l'exécution des lois votées par la majorité du Congrès.

Telle est, dans ses traits généraux, la constitution actuelle des gouvernements, et cette constitution a été pendant longtemps la préoccupation presque exclusive des esprits. On était convaincu par exemple qu'il suffirait d'étendre le droit électoral et de remplacer la monarchie par la république pour réaliser un progrès indiscutable. L'expérience n'a pas répondu à ces prévisions, parfois même elle les a entièrement trompées. Le suffrage universel substitué au suffrage restreint a produit, partout, une représentation inférieure en intelligence et même en moralité ; le remplacement d'un chef héréditaire par un chef élu et temporaire a diminué la stabilité nécessaire du pouvoir, sans assurer mieux l'aptitude à l'exercer. Enfin, chose plus importante encore, au lieu de contribuer à alléger le poids du gouvernement, l'attribution de la souveraineté à la nation a eu pour résultat de l'alourdir. Bref, si l'ancien régime de gouvernement fondé sur le Droit Divin a cessé d'être adapté aux conditions nouvelles d'existence des sociétés, le nouveau, fondé sur la souveraineté du peuple, ne l'est visiblement pas davantage.

A quoi faut-il attribuer cette faillite d'un principe qui semblait devoir résoudre d'une manière définitive, le problème du gouvernement? Pour répondre à cette question, il faut examiner les fonctions que remplissent les gouvernements modernes et la place qu'ils ont prise au sein des nations.

X. — Conséquences du transfert de la souveraineté à la nation.

Considéré au point de vue économique, un gouvernement est, chez toutes les nations civilisées, la plus importante des entreprises, celle qui emploie le personnel le plus nombreux et dont le budget est le plus élevé. Dans les grands Etats, tels que l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, c'est par milliards que se chiffrent ses dépenses, par centaines de mille que se comptent ses fonctionnaires de tout ordre. Cette entreprise colossale ne procure pas seulement à ceux qui la dirigent, et même à ceux qui remplissent les fonctions inférieures de la hiérarchie gouvernante, des avantages matériels supérieurs à ceux qu'ils pourraient trouver dans la généralité des branches de l'industrie privée, elle les investit d'un pouvoir, d'une influence et d'un prestige particuliers. On s'explique donc que les emplois de l'Etat soient l'objet d'une demande constante, et que cette demande soit d'autant plus vive que la différence est plus grande entre la situation morale et matérielle du personnel gouvernant et celle de la multitude gouvernée.

Sous l'ancien régime, les fonctions supérieures et moyennes de la hiérarchie civile et militaire étaient le monopole de la classe possédante et gouvernante de l'Etat, à laquelle il était interdit d'ailleurs d'en exercer d'autres. Le nombre des concurrents à ces fonctions, généralement héréditaires, se trouvait ainsi limité. Mais le changement graduel des conditions d'existence des sociétés et de la situation des différentes classes sociales eut pour effet d'augmenter cette concurrence. D'abord, la classe gouvernante, en possession de la plus grande partie du sol, cessa d'y être attachée par des liens aussi étroits, lorsque l'esclavage et le servage eurent disparu. L'administration d'un domaine se simplifia : le seigneur n'eut plus à s'occuper de gouverner une population qui se gouvernait maintenant elle-même, et lorsque le droit de justice et de police lui eut été enlevé, son activité se trouva réduite à la perception du loyer de ses fermes et de sa part du produit de ses métairies. Devenu presque oisif, il contracta des habitudes de dépense, auxquelles ses revenus fonciers cessèrent bientôt de suffire. Ne pouvant déroger en s'adonnant à l'industrie et au commerce, appropriés d'ailleurs à des corporations fermées, il alla solliciter, auprès du souverain, un emploi de la hiérarchie civile et militaire. Les emplois disponibles ne suffisant pas à cet accroissement de la demande, il fallut en créer de nouveaux pour pourvoir les membres influents d'une classe qui demeurait l'appui principal de la monarchie. D'un

autre côté, la classe moyenne qui avait fourni les baillis, les tabellions et les autres fonctionnaires des domaines seigneuriaux, et qui possédait les aptitudes et les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions judiciaires et administratives de l'Etat de plus en plus centralisé, se porta de préférence vers ces fonctions considérées comme particulièrement honorables et d'autant plus sûres qu'elles constituaient pour la plupart des propriétés acquises moyennant finance. Les révolutions ou les réformes qui abolirent la la vénalité des charges et qui rendirent les emplois civils et militaires accessibles à toutes les classes de la société, en supprimant par là même toutes les barrières limitatives de la concurrence ne manquèrent pas d'en augmenter la pression. Les emplois du gouvernement présentent, en effet, des avantages qui devaient les faire préférer à ceux de l'industrie privée. Le premier et le plus envié de ces avantages consiste dans la stabilité. Sauf en cas de manquements graves ou jugés tels par leurs supérieurs (est-il nécessaire de dire que le plus grave consiste dans l'indépendance du caractère ?) les fonctionnaires de tous grades sont assurés de demeurer au service de l'Etat, si insuffisante que soit leur capacité, jusqu'à l'âge fixé pour la retraite. Ils jouissent alors d'une pension qui les préserve du dénûment, pendant la période où l'homme voit diminuer et disparaître ses facultés productives. Et cette stabilité de possession devient naturellement un appât plus puissant à mesure que les causes perturbatrices, résidant, pour une bonne part, dans l'augmentation du poids du gouvernement, rendent plus précaires les emplois de l'industrie privée. A la vérité, dans quelques pays, aux Etats-Unis par exemple, où les emplois publics sont les uns recrutés par l'élection, les autres considérés comme un butin, qui est le salaire du parti vainqueur et qu'il se partage à son avénement au pouvoir, ces emplois ne sont assurés que pour une courte durée à leurs détenteurs. Mais les concurrents qui se les disputent ne sont pas moins nombreux. Seulement, ils se recrutent dans l'écume toujours abondante des sociétés, et ceux qui parviennent à les conquérir s'ingénient à en tirer de quoi subsister pendant les périodes de chômage, auxquelles les exposent les défaites de leur parti. A cette stabilité ou aux procédés qui suppléent à la stabilité, se joignent et le prestige attaché aux fonctions publiques et, généralement aussi, surtout dans les emplois supérieurs et moyens de la hiérarchie, un fardeau de travail et une responsabilité effective moindres que ceux qu'exigent les entreprises privées. On s'explique ainsi que le nombre des candidats aux fonctions publiques n'ait cessé partout de s'accroître et de déborder le nombre des emplois disponibles.

A ce flot toujours montant, on a senti toutefois la nécessité d'opposer des barrières, et on a importé dans les pays appartenant à notre civilisation le régime chinois des examens et des diplômes. On a exigé des candidats une masse croissante de connaissances, pour la plupart sans utilité appréciable, mais dont l'acquisition exige des sacrifices plus ou moins considérables de temps et d'argent. Ce système a pu restreindre dans une certaine mesure la concurrence aux emplois, mais il a eu pour résultat inévitable d'abaisser la qualité de ceux qui les remplissent. En effet, en n'ouvrant l'accès aux fonctions publiques qu'aux individus qui possèdent les avances nécessaires pour pourvoir aux frais d'une instruction lente et surchargée, il exclut du concours les capacités pauvres. En outre, les examens et les diplômes peuvent bien constater la possession d'une certaine somme d'intelligence, — encore ne constatent-ils le plus souvent que celle de la mémoire, — mais ils ne garantissent ni l'énergie de la volonté, ni la vigueur morale nécessaire à l'accomplissement des devoirs professionnels. Ajoutons que, tout en restreignant la concurrence d'un côté, on l'a étendue de l'autre, en accordant des bourses aux candidats qui appartiennent aux classes influentes et en les affranchissant en partie des dures exigences du service militaire obligatoire. Malgré les barrières artificielles des examens et des diplômes, la pression de la concurrence aux fonctions publiques n'a donc pas cessé de s'accroître, et l'on s'explique parfaitement qu'elle ait agi pour déterminer l'augmentation du nombre ds emplois. Or cette augmentation implique nécessairement celle des attributions du gouvernement. C'est pourquoi nous voyons tous les gouvernements empiéter continuellement sur le domaine de l'industrie privée, et les administrations provinciales et communales imiter à l'envi l'exemple du gouvernement central. Tantôt l'État interdit absolument aux particuliers l'exercice de l'industrie dont il s'empare, comme dans le service postal et télégraphique et dans les autres industries qu'il monopolise pour en tirer un revenu, tantôt il rend la concurrence difficile, sinon impossible, par l'abaissement excessif du prix ou même la gratuité, comme dans l'enseignement ou dans certaines branches de l'industrie des transports dont il se charge ou dont il subventionne quelques entreprises au détriment des autres. Le nombre des emplois directement ou indirectement à sa disposition va ainsi se multipliant, sans suffire cependant au nombre encore plus rapidement croissant de ceux qui y aspirent, et il s'achemine d'un pas accéléré vers l'accaparement de toutes les industries que préconisent les écoles socialistes.

Cette concurrence aux fonctions gouvernantes et administratives

qui s'est manifestée avec une énergie croissante depuis qu'elles ont cessé d'être la propriété héréditaire d'une classe, et sont devenues accessibles à toutes, se produit aujourd'hui dans les monarchies absolues aussi bien que dans les monarchies constitutionnelles et dans les républiques. Partout aussi, en Russie comme en France, en Angleterre et aux États-Unis, elle excite les gouvernements à étendre leurs attributions. Partout enfin, elle agit en provoquant chez eux la crainte d'une dépossession, ici, par la voie révolutionnaire ; là, par la voie légale de la lutte des partis organisés pour la conquête du pouvoir.

En Russie, des circonstances particulières ont accéléré dans ces derniers temps la concurrence aux emplois : c'est, d'une part, l'abolition mal conçue et plus mal exécutée du servage, qui a diminué les revenus et rendu précaire la condition de la classe prépondérante des propriétaires, et poussé ses membres à demander, soit à des emplois de l'État, soit à des industries protégées par l'État, une compensation à leurs pertes ; c'est, d'une autre part, le développement artificiel de l'instruction dite classique, qui a suscité une classe de plus en plus nombreuse d'individus aspirant à une condition supérieure à celle de leurs ascendants, tout en les rendant impropres à y atteindre. C'est dans cette catégorie de déclassés que le nihilisme a presque exclusivement recruté ses adeptes, et l'expérience n'a pas tardé à démontrer que le moyen le plus sûr, sinon le plus économique de se débarrasser des nihilistes, c'était d'en faire des fonctionnaires. L'augmentation des attributions de l'Etat est ainsi apparue comme une nécessité de conservation gouvernementale, et elle répondait d'ailleurs à cette idée fausse, mais généralement répandue, que l'extension des attributions de l'Etat a pour résultat naturel d'accroître sa puissance.

Dans les Etats constitutionnels et plus ou moins démocratiques, où la nation a délégué à un parlement l'exercice de sa souveraineté, et où les partis politiques se disputent incessamment la possession du pouvoir, la concurrence aux emplois agit plus efficacement encore, et par une impulsion presque mécanique, pour déterminer l'extension progressive et inévitable des attributions de l'Etat.

Quoique aucune constitution ne fasse mention de l'existence des partis, ils n'en jouent pas moins un rôle prépondérant sous le régime constitutionnel et parlementaire. Ils sont le produit naturel de ce régime. La nation souveraine ou, pour mieux dire, le corps électoral qui la représente se compose en effet d'une multitude d'individus dont les sentiments, les passions et les intérêts sont différents et même opposés, mais qu'on peut toutefois partager en deux grandes caté-

gories : les conservateurs, intéressés au maintien des institutions existantes et plus ou moins hostiles à tout changement, les progressistes modérés ou radicaux. Or, ces électeurs souverains mais obligés de déléguer l'exercice de leur souveraineté, portent naturellement leur choix sur des hommes dont l'opinion, en matière de gouvernement, est conforme à la leur. Et si l'on songe que le gouvernement d'une nation est une entreprise qui dépasse en importance toutes les autres, on conçoit que les candidats à sa gestion se présentent en foule et qu'ils se disputent avec acharnement les suffrages des électeurs.

Ils se présentent d'abord isolément, mais l'expérience ne tarde pas à leur enseigner que la conquête du pouvoir comme toute autre, exige l'association et la combinaison des forces. Des « partis » se constituent alors et s'organisent comme de véritables armées. Ils ont des chefs, un état-major, des soldats et une caisse. L'objectif immédiat qu'il s'agit d'atteindre, c'est d'obtenir la majorité dans les élections, car c'est à la majorité qu'appartient la gestion de l'entreprise gouvernementale. Le personnel dirigeant du parti choisit donc, dans chaque circonscription électorale, les candidats qui lui paraissent avoir le plus de chances, et il met à leur service les agents et les fonds nécessaires pour mener la campagne, par la publication de journaux et de brochures, les réunions publiques, les sollicitations et les promesses particulières, parfois même quelque chose de plus que les promesses. Ces opérations, dont l'expérience a démontré l'absolue nécessité, coûtent naturellement assez cher. Le parti se trouve donc dans l'obligation d'imposer à ses adhérents des sacrifices d'autant plus considérables que la lutte est plus vive. Ces sacrifices, il est bien entendu qu'il les demande uniquement à leur patriotisme et à l'amour désintéressé des principes de conservation ou de progrès qu'il se propose de faire triompher ; mais ce serait bien mal connaître la nature humaine de croire que ces mobiles suffisent pour recruter le contingent de l'armée et remplir sa caisse. Sans doute, il y a dans tous les partis des âmes désintéressées qu'anime le pur amour de la patrie et des « principes ». Malheureusement, ce n'est qu'une élite ; encore n'est-il pas bien sûr que les avantages attachés à la possession du pouvoir les laissent insensibles. Faut-il le dire? La masse du contingent se compose d'individus qu'attirent les profits matériels de la conquête d'un Etat à attributions multiples et à gros budget. Ces individus sont d'autant plus nombreux que la concurrence est plus grande dans les carrières privées, et qu'ils sont moins rétifs aux accommodements de conscience qu'exige la carrière politique. Peut-on repousser leur concours? L'expérience atteste

encore qu'un parti qui se montre trop difficile sur la qualité de ses adhérents ne tarde pas à disparaître. Bref, un parti n'est autre chose qu'une armée, et comme toutes les armées, celle-ci veut être payée. A la vérité, dans la plupart des armées modernes, on peut se dispenser de rétribuer les soldats assujettis au service obligatoire, mais trouverait-on des volontaires et des officiers, si on ne leur donnait pas une solde ? Les armées politiques sont composées de volontaires, et le nombre des officiers y dépasse communément celui des soldats. A défaut d'une solde actuelle, on les rétribue avec des promesses de solde. L'Etat et le budget conquis, les promesses viennent à échéance, et il faut bien les acquitter, sous peine de voir l'armée se débander, et qui sait même ? passer à l'ennemi. C'est à cette nécessité que répondait la maxime célèbre du président Jackson : « Aux vainqueurs les dépouilles ! » En quoi consistent les dépouilles ? En emplois du gouvernement et en privilèges ou faveurs qu'il est en son pouvoir d'accorder aux dépens d'autrui. Cependant, le nombre des emplois existants est limité, et il suffit rarement à pourvoir la totalité des membres du parti vainqueur. A quoi il faut ajouter qu'en expropriant complètement ses adversaires, sans excepter les plus capables et les plus influents, le vainqueur s'expose à les rendre plus dangereux, et peut-être à ameuter contre lui l'opinion publique. Il ne peut éviter ce péril qu'à la condition d'augmenter le nombre des emplois, partant d'étendre ses attributions. C'est pour lui une question vitale de conservation du pouvoir. Ajoutons encore qu'il ne suffit pas de rétribuer les services de l'armée politique, engagée dans la lutte électorale, mais qu'il faut compter avec les électeurs. Ceux-ci ont fini par s'apercevoir que leur vote a une valeur, et ils se sont demandé pourquoi ils donneraient gratis ce qui vaut quelque chose. Ils font donc leurs conditions, et réclament à leur tour une part du butin, les uns sous forme d'emplois, les autres sous forme de protection pour leur industrie ou de tolérance pour les infractions qu'ils peuvent commettre aux lois fiscales et autres. Le résultat, c'est d'imposer au parti vainqueur la nécessité impérieuse d'accroître le butin, en raison de la demande toujours croissante de ceux qui ont contribué à lui procurer la victoire.

Mais ce butin, soit qu'il se compose d'emplois, de protections, de faveurs ou de tolérances fiscales et autres est fourni par la nation tout entière. C'est la nation qui paie les appointements du personnel du gouvernement et qui supporte le renchérissement artificiel des articles de consommation, déterminé par l'accroissement du fardeau des impôts et par les protections ou les faveurs accordés à quelques-uns aux dépens de tous.

L'accroissement des attributions de l'Etat et des charges qu'il impose à la nation apparaît ainsi, en définitive, comme une nécessité organique des gouvernements modernes, soit qu'ils demeurent fondés sur le principe de la souveraineté de droit divin, soit, et même plus encore, qu'ils aient pour base la souveraineté nationale.

Les charges de l'impôt s'accroissent en même temps chez le plus grand nombre des nations civilisées par la prolongation artificielle de l'état de guerre, depuis que la guerre a cessé d'être inévitable et « utile ».

XI. — La prolongation artificielle de l'état de guerre.

Que la guerre ait survécu aux nécessités qui l'avaient fait naître et même aux profits matériels dont elle était la source, cela s'explique par les institutions dont elle avait déterminé la création, par les intérêts attachés à ces institutions et finalement, par les idées et les sentiments qui y étaient appropriés. Toutes les nations avaient dû, sous peine de destruction et d'asservissement, s'organiser en vue de la guerre. Il avait fallu qu'une classe particulièrement douée des aptitudes de combat se vouât exclusivement à l'exercice de l'art militaire pour produire à l'avantage commun un maximum de puissance destructive. Aussi longtemps que le risque de destruction, auquel elle pourvoyait, était demeuré menaçant et qu'elle avait trouvé dans la guerre une occupation presque constante avec une source abondante de profits, sa suprématie fondée à la fois sur la supériorité de ses services et des qualités dont ils exigeaient l'emploi aussi bien que sur celle de ses profits comparés à ceux des autres industries, sa suprématie, disons-nous, était demeurée incontestée. Mais il en alla autrement quand, les invasions barbares ayant cessé d'être redoutables, le risque de destruction qui pesait sur les sociétés civilisées eut disparu; quand, d'une autre part, les guerres cessèrent d'être matériellement productives. Alors, les périodes de chômage de la guerre commencèrent à se multiplier et à s'allonger, entraînant une déperdition des qualités qui attiraient aux guerriers, la considération et le respect de la multitude. Quand elle éclatait de nouveau, l'augmentation de ses frais et son improductivité rendaient inévitable un accroissement des charges publiques. Cependant les classes qui en supportaient le fardeau, ne continuaient pas moins à considérer la guerre comme un phénomène inévitable et même providentiel; elle répondait d'ailleurs à leurs instincts ataviques, et aux sentiments de haine qu'elle avait excités et accumulés, de génération

en génération, contre l'étranger, contre l'ennemi. La multitude s'en prenait plutôt à la classe privilégiée qui avait accaparé la plus estimée des professions, qui occupait presque seule tous les grades de la hiérarchie militaire, et qui était exempte d'une partie des charges dont les autres étaient accablées. Déposséder cette classe privilégiée ou entrer en partage avec elle, tel était le but que poursuivaient les classes subordonnées et qu'elles finirent par atteindre. Mais en supprimant la caste guerrière elles songeaient bien moins à supprimer la guerre qu'à la faire à leur profit, ou à ce qu'elles croyaient être leur profit sans s'aviser que la guerre avait cessé d'être profitable. Ceux-là même que la considération du profit matériel ne touchait point envisageaient la guerre comme un agent nécessaire de progrès, et tel était le point de vue auquel se plaçaient les apôtres de la révolution française en la déchaînant sur le monde. Comme objectif final, ils se proposaient, sans doute, l'établissement de la fraternité universelle, mais, de même qu'ils employaient la guillotine pour la faire régner entre les citoyens, c'était à la guerre qu'ils avaient recours pour l'établir entre les peuples.

Cette révolution essentiellement philanthropique et fraternitaire, dans son inspiration sinon dans ses procédés, a été pour la guerre une époque de renaissance. Elle a eu pour premier résultat de porter au plus haut point le risque de guerre qui avait été s'abaissant depuis la fin du XVIIe siècle et qui était tombé au point le plus bas après la paix de Versailles et le traité de commerce avec l'Angleterre. Quand on examine les procédés de régénération sociale qu'elle a mis en œuvre, on s'explique que la guerre en ait été la conséquence inévitable; guerre civile d'abord, la classe gouvernante luttant pour conserver son pouvoir, les classes gouvernées luttant pour le lui enlever; guerre étrangère ensuite, la classe menacée de dépossession réclamant le secours de ses congénères comme l'avaient fait d'ailleurs en tous temps et partout les partis révolutionnaires. Une autre cause, d'un caractère économique agissait encore pour nécessiter le recours à la guerre : c'était le rétrécissement de tous les débouchés de l'industrie sous l'influence de la crise révolutionnaire et des mesures que les nouveaux gouvernants, plus ignorants encore que leurs devanciers, prenaient pour l'apaiser. Des multitudes d'hommes valides se trouvant sans emploi, il fallait bien que la révolution, qui leur avait enlevé leurs moyens de subsistance, se chargeât de les nourrir. Elle leur ouvrait ses armées, comme autant d'ateliers nationaux, et elle les nourrissait en émettant du papier-monnaie et en réquisitionnant les subsistances, les logements et les autres nécessités de la vie. Mais le papier-monnaie se dépréciait en se multipliant et les réqui-

sitions n'avaient pas tardé à s'épuiser en épuisant le pays. Il fallait de toute nécessité aller les chercher à l'étranger en transformant la guerre de défense en une guerre d'invasion et de conquête. Des esprits naïfs et sincères, des idéologues, coloraient à leurs propres yeux cette mise au pillage des peuples voisins en la considérant comme le juste prix de leur libération. Ces peuples délivrés du joug des tyrans pouvaient-ils payer trop cher la liberté que les armées de la révolution leur apportaient au bout de leurs bayonnettes? Toutefois, le génie essentiellement positif qui s'empara de l'héritage de la révolution ne se crut pas obligé de recourir à cette justification idéologique[1]. A l'exemple de Guillaume le Conquérant, il fit la guerre simplement pour « gaigner ». Il mit systématiquement les pays conquis en coupe réglée, en les obligeant à pourvoir à l'entretien de ses armées, à fournir des dotations à ses généraux et à ses hauts fonctionnaires, des couronnes à ses frères, des subsides et des soldats à lui-même, sans parler des objets d'art qu'il enlevait à leurs musées. Grâce aux « recettes extérieures » qu'il tirait de la guerre, il équilibrait ses budgets sans imposer à « ses peuples » comme il les nommait, des charges extraordinaires. Bref, il pratiquait la guerre comme une industrie. Les profits qu'il tirait d'une opération heureuse lui fournissaient les avances nécessaires pour en entreprendre une autre, et la servitude militaire que la révolution avait pu rétablir, grâce à la crise qui avait fermé les débouchés du travail, lui procurait des ouvriers en abondance et à peu de frais. Ses recettes excédèrent largement ses dépenses aussi longtemps qu'il opéra dans des pays riches, tels que l'Italie et l'Allemagne. S'il avait pu franchir le détroit du Pas-

---

[1] En prenant le commandement de l'armée d'Italie, le général Bonaparte lui adressa une proclamation qui est considérée comme un modèle du genre et qui caractérise bien le génie essentiellement pratique de son auteur.

« Soldats, disait-il, vous êtes mal nourris et presque nus. Le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut rien pour vous. Votre patience, votre courage vous honorent mais ne vous procurent ni avantage ni gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces; vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats de l'armée d'Italie manqueriez-vous de courage ! »

En citant ce morceau d'éloquence militaire et utilitaire M. Thiers ajoute, non sans user d'un léger euphémisme : «L'armée accueillit ce langage avec plaisir : de jeunes généraux qui avaient tous leur fortune à faire, des soldats aventureux et pauvres ne demandaient pas mieux que de voir les belles contrées qu'on leur annonçait. »

THIERS. *Histoire de la Révolution française*. Liv. XXXIII.

de-Calais, la conquête de l'Angleterre qui était son objectif de prédilection lui eut fourni certainement des bénéfices, tant directs qu'indirects, bien supérieurs à ceux de toutes ses autres entreprises. Il aurait pu soumettre l'Europe entière à sa domination, au moins d'une manière momentanée, et consolider ses recettes extérieures en les transformant en tributs réguliers. L'Angleterre lui demeurant inaccessible, il dut se rabattre sur des opérations moins productives. Doué, comme tous les grands entrepreneurs d'une activité dévorante, il ne sut point s'arrêter, et ses entreprises malheureuses, en Espagne et en Russie, se soldèrent par des pertes énormes d'hommes et de capitaux, et déterminèrent sa chute. Alors, la France, envahie à son tour, dut restituer les territoires qu'elle avait conquis et fournir de larges indemnités tant aux victimes des spoliations révolutionnaires qu'aux gouvernements des nations sur lesquelles avaient été prélevées les « recettes extérieures ». En dressant le bilan des guerres de la révolution et de l'Empire, on put acquérir la preuve manifeste que la guerre, même lorsqu'elle était pratiquée par un peuple possédant au plus haut degré les aptitudes qu'elle exige, et dirigée par un entrepreneur de génie, était devenue décidément improductive[1]. Les

[1] Le tableau des finances de la Révolution est lamentable, dit M. Léonce de Lavergne. L'ancienne monarchie avait environ 600 millions de revenus. Au lieu de conserver les impôts existants en les améliorant par degré, la Révolution voulut faire, là comme partout, table rase. Elle commença par supprimer toutes les contributions indirectes, à l'exception des douanes, ce qui est un système financier comme un autre et même meilleur qu'un autre, mais ce qui n'est possible qu'en temps calme et régulier, quand on peut faire l'opération peu à peu, en ménageant la transition. Dans l'affreux désordre de ces dix terribles années, les impôts conservés ne rapportèrent que 300 millions par an, et comme on augmentait les dépenses en même temps qu'on diminuait les recettes, il fallut remplir le vide par toute sorte de moyens. La vente des biens du clergé et des émigrés produisit en dix ans 3 milliards 500 millions ; on vendit l'argenterie des églises, on fondit le métal des cloches, on décréta le maximum et l'emprunt forcé, on créa pour 45 milliards d'assignats qui finirent par tomber à rien en bouleversant toutes les fortunes. Jamais administration plus incapable n'a dirigé les affaires d'un grand peuple.

« Napoléon aimait l'économie, mais il avait sur les finances et le crédit les idées les plus fausses. Malgré les contributions qu'il leva sur l'Europe et les impôts extraordinaires dont il accabla la France, il laissa en tombant un déficit que M. de Montesquiou, ministre de l'intérieur, évaluait à 1 milliard 646 millions et que M. Calmon ramène à 754 millions, ce qui est déjà bien assez. »

L. DE LAVERGNE. Les finances de la Restauration. *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1869.

maux qu'elle avait causés, les pertes et les perturbations de tous genres dont elle avait été la source ayant déterminé la conclusion d'une ligue de la paix sous la dénomination de Sainte Alliance, le risque de guerre, surélevé par la Révolution et l'Empire redescendit et tomba même à son point le plus bas de 1815 à 1830. La révolution de 1830 le fit remonter de plusieurs points, sous l'influence de la crainte que les passions et les intérêts belliqueux ne vinssent à reprendre le dessus en France, mais la politique résolument pacifique du roi Louis Philippe le fit ensuite redescendre de nouveau. On pourrait, au surplus, dresser un tableau très approximativement exact de ses fluctuations en notant les fluctuations en sens contraire de la Bourse, à chacun de ses mouvements. Il s'est relevé brusquement en 1848, mais c'est du rétablissement de l'Empire que date son mouvement presque constamment ascensionnel. Depuis la guerre de 1870, ce mouvement de hausse s'est encore accentué, quoiqu'on puisse signaler de nombreuses fluctuations dans son développement.

A mesure que le risque de guerre s'est élevé, l'appareil nécessaire pour y pourvoir a reçu un accroissement correspondant: la servitude militaire, d'abord limitée, en fait, à la classe inférieure de la population, a été étendue à toutes les classes, chaque pays s'est entouré d'une ceinture de fortifications, comme au moyen-âge chaque seigneurie, et les budgets de la paix armée se sont élevés à un taux que n'atteignaient pas auparavant les budgets même de la guerre.

Cependant si l'on examine de près l'état actuel de l'Europe, si l'on évalue les force respectives des intérêts belliqueux et des intérêts pacifiques, on s'aperçoit que l'échéance du risque de guerre pourrait bien, sauf quelque accident qui déjoue les calculs de probabilités, être indéfiniment ajournée. Si, dans toute l'Europe, les familles des classes supérieure et moyenne, au sein desquelles se recrute presque exclusivement le personnel de la hiérarchie militaire — personnel qui trouve dans cette carrière ses moyens d'existence et auquel la guerre procure un supplément d'appointements et de chances d'avancement — si, disons-nous ces familles dont l'influence est partout supérieure à leur nombre, sont naturellement portées à mettre cette influence au service de la guerre; si les politiciens, de leur côté, s'efforcent de se rendre populaires en enflammant les passions belliqueuses, chaque fois qu'un conflit éclate entre deux nations, en revanche les intérêts pour lesquels la guerre est une nuisance, n'ont pas cessé de croître en nombre et en puissance. Le développement du commerce international en répercutant cette nuisance dans un rayon de plus en plus étendu agit progressivement pour augmenter leur influence. Si les souvenirs des maux causés par les guerres de la Révolution et

de l'Empire ont pu s'effacer, en revanche, il n'en est pas de même de ceux des guerres de notre temps. Nous avons pu apprécier l'inanité des prétextes qui ont servi à les susciter, les dommages directs et indirects dont elles ont été la source et nous sentons tout le poids du fardeau des dettes dont elles nous ont grévés. Sans doute, les gouvernements qui ont engagé cette série de guerres qui ont désolé le monde civilisé depuis quarante ans, — guerre d'Orient, — guerre d'Italie. — guerre de la sécession américaine, — guerre russo-turque, — guerre austro-allemande, — guerre franco-allemande — n'ont pas manqué d'invoquer des motifs puisés dans l'intérêt de la nation ou même dans quelque intérêt d'humanité et de civilisation. Mais, sous ces motifs éminemment respectables, il n'était pas difficile de découvrir les mobiles les moins recommandables et les calculs les plus égoïstes. Et ces guerres engagées pour satisfaire un intérêt prétendu national, un sentiment ou une idée, ont invariablement abouti à des faillites aussi bien pour le vainqueur que pour le vaincu. La guerre franco-allemande, par exemple, entreprise pour relever par la conquête de la rive gauche du Rhin, l'Empire aux abois, a causé à la France vaincue la perte de l'Alsace-Lorraine. Mais quel profit le vainqueur a-t-il retiré de sa conquête? En présence de l'exhaussement continu du risque de guerre qu'a provoqué l'appréhension d'une revanche et du développement des armements qui a été la conséquence naturelle de cet exhaussement, qui oserait affirmer que l'annexion de ces deux provinces ait été un gain pour l'Allemagne? La guerre de la sécession américaine, attisée par des philanthropes négrophiles, qui refusaient une place au nègre dans leurs églises et jusque dans leurs cimetières, et engagée par des politiciens qui se disputaient le monopole lucratif du gouvernement de l'Union, a-t-elle profité davantage aux nègres émancipés et aux blancs émancipateurs? Elle n'a débarrassé les nègres du joug de l'esclavage des planteurs que pour les mettre à la merci de la lie de la population blanche et les livrer aux arrêts sommaires du juge Lynch; elle a inauguré dans l'Union américaine, un régime de privilège et de corruption qui y a suscité avec une monstrueuse inégalité de la distribution de la richesse, les plus honteuses pratiques de l'exploitation économique et de la simonie politique, en provoquant finalement, la réaction violente du socialisme.

Ces résultats des guerres contemporaines constituent une leçon de choses, plus propre qu'aucune propagande à agir sur les esprits. Mais peut-être le facteur le plus puissant de pacification consiste-t-il dans le régime que la hausse progressive du risque de guerre a imposé au plus grand nombre des nations de l'Europe, nous vou-

lons parler de la servitude militaire, généralisée. Aussi longtemps que les cadres des armées n'ont été remplis que par une classe inférieure, dépourvue d'influence politique, les guerres les moins motivées et les plus injustes ne rencontraient qu'une faible résistance dans les classes supérieures avec lesquelles les gouvernements sont obligés de compter. Ces classes au sein desquelles se recrutent les militaires de carrière étaient plutôt disposées à y pousser; elles s'y résignaient tout au moins, aisément. Il n'en est plus ainsi depuis qu'elles ont été appelées à fournir leur part gratuite et obligatoire de chair à canon. Les sentiments les plus vifs, ceux de la paternité et de la conservation personnelle, plaident maintenant chez elles la cause de la paix. Un gouvernement qui déchaînerait la guerre en Europe sans motifs sérieux, sans pouvoir invoquer l'intérêt manifeste de la sécurité nationale s'exposerait à la réprobation de l'opinion du monde civilisé. La généralisation de la servitude militaire peut donc avoir cette conséquence inattendue d'abaisser le risque de guerre. Aussi commence-t-elle à exciter la méfiance des intérêts belliqueux, et voyons-nous une réaction s'opérer en faveur de l'ancien mode de recrutement des armées. Cette réaction s'appuie à la vérité sur d'autres motifs, tels que la difficulté de mettre en mouvement des armées innombrables, l'affaiblissement de l'esprit militaire, causé par la trop courte durée du service, mais elle n'en a pas moins pour mobile déterminant, quoique caché et peut-être inavoué, la crainte de voir grandir les influences pacifiques. Malgré le progrès visible et continu de ces influences, la paix de l'Europe n'a pas cessé toutefois d'être à la merci d'un incident fortuit, car elle dépend de la volonté incertaine et mobile de quelques chefs d'Etat ou ministres en possession du pouvoir redoutable que confère l'exercice de la souveraineté : celui de rendre une guerre inévitable. Et telle est l'organisation politique et administrative des États civilisés que, la guerre déclarée, la nation est obligé de la faire, sans posséder aucun moyen d'y mettre un terme, aussi longtemps que ceux qui la gouvernent jugent à propos de la continuer. A l'époque où le monde civilisé était continuellement menacé par les invasions des barbares, ce pouvoir absolu qui mettait à la disposition du souverain, toutes les forces et les ressources de ses sujets avait évidemment sa raison d'être, car le salut de la nation, la vie et les biens de chacun de ses membres dépendaient de l'issue de la lutte : mais est-il aujourd'hui autre chose qu'un monstrueux et coûteux anachronisme ?

G. DE MOLINARI.

DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE DE M. CLÉMENCEAU

On sait que la dernière publication de Courcelle Seneuil a été une réunion d'études morales et politiques, imprimées dans divers recueils ou inédites, sous ce titre collectif : *La Société moderne*. Notre regretté collaborateur venant de mourir au moment où j'avais à rendre compte de son volume dans le *Journal des Économistes*, il m'avait semblé opportun d'essayer de faire connaître les conditions de la société moderne, telle que la concevait le savant et fécond publiciste [1]. Postérieurement et à propos du volume magistral de M. H. Spencer intitulé *Justice*, j'ai cru intéressant de traiter le même sujet, dans la même forme, d'après les vues de l'illustre sociologiste anglais [2]. Je demande la permission de traiter à nouveau ce sujet, aux apparences si diverses, en prenant pour point de départ une publication récente [3] d'un de nos hommes politiques de grand talent, partisan décidé des réformes sociales, de tout temps animé d'une généreuse sympathie pour les faibles, les petits, les humbles, les opprimés, les déshérités. Le premier de ces écrivains était un économiste; le deuxième est un philosophe, amené progressivement, par le raisonnement et l'étude des faits, à consacrer les conclusions essentielles de l'économie politique ; le troisième, M. Clémenceau, est antiéconomiste avéré et ne se fait pas faute de critiquer les économistes, de les railler et même de les injurier quelque peu à l'occasion, entraîné manifestement alors par la passion politique : or celle-ci, toujours mauvaise conseillère, est certainement incompatible avec le calme qu'exige une appréciation nette des faits sociaux, dont la brûlante complexité se prête à tant de divergences d'opinion.

Nos trois écrivains, l'économiste, le philosophe, l'antiéconomiste, ont cependant des manières de voir communes. Ainsi ils croient tous trois à une base scientifique de la civilisation, à une évolution certaine de l'humanité vers un état meilleur. Ils estiment que l'effort

[1] *Journal des Économistes*, septembre 1892, p. 341.
[2] *Ibidem*, janvier 1893, p. 27.
[3] *La Mêlée sociale*, par M. Clémenceau. — Charpentier et Fasquelle, 1895.

de plusieurs générations successives est nécessaire pour obtenir une amélioration durable : Courcelle Seneuil seul est patient, convaincu qu'il est que la lenteur qui a présidé à l'édification du passé peut seule présider à la correction ; M. H. Spencer est découragé, ainsi que je l'ai constaté récemment ici même ; M. Clémenceau est fébrilement impatient. Tous trois pensent que ce n'est pas sur la charité, dont ils proclament à l'envi l'impuissance, que peut être édifié un ordre stable ; leur objectif commun est la justice sociale, mais ils ne l'entendent point de façon identique. Ils proscrivent la colonisation par la force et admettent la liberté complète des échanges. L'accord cesse, d'ailleurs, avant même qu'on ait quitté les régions supérieures.

Ainsi Courcelle-Seneuil et M. H. Spencer veulent que l'individu ne soit subordonné au groupe social dont il fait partie que dans une certaine mesure ; que chacun ait son sort réglé pas sa nature et la ligne de conduite qui en est la conséquence ; qu'il participe de la sorte aux résultats d'une coopération naturelle, dont les exigences sont d'ailleurs impératives. M. Clémenceau veut, au contraire, réglementer le groupe social au profit de l'individu, faire prédominer par la contrainte la partie altruiste du sentiment de justice sur la partie égoïste. Tandis que Courcelle Seneuil et M. H. Spencer ne conçoivent la société que comme fondée sur le travail industriel, voient que la raison d'être, pour un gouvernement moderne, est principalement de faire régner la paix entre les citoyens, par une justice rendue aussi parfaitement que possible, — M. Clémenceau, au nom d'une solidarité humaine dans laquelle il a foi au point de vouloir l'imposer, préconise un altruisme autoritaire qui conduit en droite ligne au socialisme, par une extension abusive des attributions de l'État. Il serait tenté de maudire les machines, bien qu'en dernière analyse, elles concourent à l'augmentation du bien-être de la population, mais à raison des inconvénients immédiats qu'elles présentent à l'origine pour la classe ouvrière, surtout des inconvénients permanents d'une subordination fatale de celle-ci au capitalisme. Dans un ordre d'idées analogue, il restreindrait volontiers la liberté des spéculations commerciales. Enfin, tandis que Courcelle Seneuil et M. H. Spencer, sous la pression d'une complication croissante des phénomènes sociaux, abondent en distinctions inévitables, M. Clémenceau s'exagère, dans chaque question, l'élément qui frappe le plus son imagination, néglige les autres éléments et n'hésite point à formuler une opinion absolue.

*
* *

« La mêlée sociale ! Déclamation, métaphore, disent superbement les heureux. — Poignante réalité, geignent les misérables. » Ainsi débute la préface enflammée, écrite avec ce style énergique qui fait de l'auteur un des principaux journalistes de notre temps, qu'a mise en tête d'une collection de ses articles de *La Justice* l'ancien *leader* de l'extrême gauche à la Chambre des députés. Ces heureux superbes n'auraient raison à aucun point de vue et les misérables n'ont certainement pas tort. Seulement, « le combat pour la vie », suivant la formule que Darwin a rendue classique, est-il bien l'état exact d'une nation civilisée à la fin du XIXe siècle ? « Cette loi de massacre est fatale, intangible, disent les économistes qui attendent du seul effort de l'individu l'atténuation du mal. » Les économistes disent bien : « il faut un vainqueur et un vaincu », dans la concurrence pour l'existence ; mais ils ne parlent point d'un tueur et d'un tué, ils laissent la formule de Darwin pour ce qu'elle vaut dans le règne purement animal, qui semble en effet basé sur le principe fondamental du *Mangez vous les uns les autres*. Seulement ils considèrent que l'homme, s'il est le « gorille lubrique et féroce » de Taine, partant un animal de l'ordre supérieur, il est aussi, pour employer la célèbre définition de Bonald, « une intelligence servie par des organes ». Ils diront donc, avec M. Clémenceau : « l'espèce humaine, sociable comme tant d'autres, mais arrivant à disposer de ce merveilleux agent de rapprochement, d'entente, de suggestion, qui s'appelle le langage articulé, fonde des groupements (famille, tribu, cité, peuple) capables d'évoluer à mesure que se modifie la conception de l'intérêt du groupe ». Seulement ils ne souscriront pas tous à cette proposition que « la mêlée bestiale de la lutte sanglante pour la vie devient la mêlée sociale, aussi violente, aussi brutale, mais parée de cette hypocrisie qui, affirmant la bonté, lui prépare les voies ». Ils ont leurs Alcestes et leurs Philintes, leurs pessimistes et leurs optimistes, leurs intransigeants et leurs éclectiques, à ce point qu'il en est qui reconnaissent franchement, sans en être autrement fiers, qu'il y a bien peu de place ici-bas pour quiconque a la prétention exorbitante de ne pas exploiter autrui et de ne pas être exploité par autrui, et qu'il en est d'autres, intelligents, sceptiques et ambitieux, qui ne se donnent pas assez la peine de conformer leurs actes à leurs manifestes (oraux ou écrits). L'intransigeance, dans le domaine des intérêts, n'est ni commode ni fructueuse, mais elle est théoriquement irréductible ; elle n'admet que ces ménagements pratiques auxquels doit condescendre tout réformateur sérieux d'abus même invétérés, que l'expérience a éclairé sur les inconvénients inhérents à toute révolution brusque.

« Est-ce que la loi d'altruisme n'est pas aussi naturelle à l'homme, aussi fatale que la loi d'égoïsme elle-même ? La société n'est pas seulement la mise en commun de tous les égoïsmes individuels. L'altruisme moyen de tous se retrouve aussi dans la formule sociale de l'Etat. Pourquoi vouloir le corps social égoïste ? Pourquoi barrer la route à l'altruisme collectif ?..... C'est la négation même de notre nature, cet état social que les économistes s'obstinent à fonder sur la moitié, purement égoïste, de l'âme humaine. » Comme l'auteur, ils voient « les conditions de la vie : la lutte pour le mieux-être, le conflit d'égoïsme et d'altruisme, source de tout progrès ». Comme lui, chacun d'eux s'écrie : « Hélas ! je ne vous offre rien, ne disposant de rien et ne me trouvant responsable de rien dans l'ordre de l'univers. Je cherche et je constate. » Seulement ils ne constatent pas les mêmes phénomènes que M. Clémenceau et surtout ne conçoivent pas de même la « formule sociale de l'Etat », de l'intervention duquel, en dehors de quelques attributions nécessaires ou inévitables, ils n'attendent rien autre chose qu'un développement intensif du fonctionnarisme.

Ce qui fait surtout l'intérêt de *La Mêlée sociale*, c'est l'extrême variété qui y règne. Par cela même, l'ouvrage n'est guère susceptible d'analyse; mais, à travers la multiplicité des sujets qui y sont traités et ne sauraient être résumés, la pensée générale se dégage nettement. A ce que je viens déjà d'en dire d'après la préface, je voudrais ajouter l'indication des idées principales sur lesquelles insiste l'auteur.

*
* *

Le dissentiment fondamental entre « la gent économiste » et M. Clémenceau est certainement la négation pure et simple des lois naturelles par celui-ci. « S'il ne s'agissait que de les constater pour s'y soumettre aveuglément, l'histoire de l'homme ne serait pas différente de celle de la matière brute. — Est-ce à dire que nous ne pouvons que constater la loi de l'offre et de la demande pour y céder? Lorsqu'on l'a formulée, on a tout simplement constaté un des aspects économiques de la lutte pour la vie, et puis c'est tout. Vous dites qu'il n'y a plus qu'à s'incliner. Moi je prétends qu'il n'y a plus qu'à se révolter » (pp. 267-8). Il est étonnant de voir combien cette petite loi élémentaire a le don de mettre en colère tous les adversaires de l'économie politique et prouve, par cela même, le caractère scientifique de son existence, tant au point de vue du juste qu'au point de vue de l'utile, dans une société civilisée. En tout cas, cette loi est certainement celle dont la violation, directe ou indirecte, se manifeste immédiatement par des phénomènes à la nature desquels il est

impossible de se méprendre ; on peut la maudire, parce que, dans des circonstances exceptionnelles, elle se trouve contraire à l'altruisme qu'elle sert si puissamment d'ordinaire ; on ne doit pas se révolter contre elle, attendu qu'elle est la réalisation de cette loi d'égale liberté que M. H. Spencer regarde à bon droit comme le fondement de la justice, loin d'y voir l'expression pure et simple de la force. Que M. Clémenceau veuille bien y réfléchir, il y aura toujours cette différence, entre la matière brute et l'homme, que l'une se conforme inconsciemment aux lois naturelles, tandis que l'autre a d'abord à les découvrir, puis à s'y conformer consciemment et de manière à les utiliser au mieux des conditions d'existence de la société. M. Clémenceau lui-même rend hommage au principe quand il combat, à l'instar du plus vulgaire des économistes, MM. Méline et Jaurès, dont il a bien raison d'associer les noms à propos de leur alliance hybride en vue du renchérissement des denrées agricoles.

Du reste, soit dit une fois pour toutes, M. Clémenceau ne perd point une occasion d'exercer sa verve intarissable sur M. Méline et sa « doctrine universelle et absolue du protectionnisme empirique » ; ce ne sont pas les économistes qui s'en plaindront et je passe.

Le cas de l'éminent collectiviste est bien autrement intéressant pour eux, car voici comment il est traité par l'auteur de *La Mêlée sociale* : M. Jaurès « fixe un minimum de salaire, mais, comme il n'oblige pas à employer le travailleur, est-il bien sûr de ne pas aboutir à diminuer le travail, quand le minimum de salaire sera trop élevé, et à décourager les bons travailleurs quand on voudra leur imposer ce minimum, devenu trop bas ? — Pourquoi l'Etat aurait-il seulement le monopole de la distribution du blé et non des autres marchandises ? On n'en pourrait donner de raison et M. Jaurès l'a loyalement reconnu. Monopole universel de l'Etat, fixation de tous les salaires : voilà donc le régime promis. J'admire l'audacieuse imagination qui, sans broncher, bouleversant les rapports des hommes entre eux, franchit l'abîme qui sépare les sociétés modernes des communautés entrevues dans le rêve » (p. 77). C'est ce que pensent tous les économistes, mais tous ne seraient pas capables de s'exprimer avec l'énergie communicative de pages que je regrette d'être obligé d'abréger. Comment se fait-il que l'homme de talent qui a écrit ces pages ait cependant dit, dans sa préface : « Le socialisme n'est, sans doute, qu'une des phases de l'humanité » (p. XXIX) ; « le socialisme, c'est la bonté sociale en action, c'est l'intervention de tous au profit de la victime de la vitalité meurtrière de quelques-uns » (p. XXIV) ? Du reste, de temps à autre, le volume de M. Clémenceau présente ainsi quelques heureuses contradictions.

Sans compter que l'auteur ajoute : « Prétendre, avec l'économiste anti-social du laissez faire, qu'on doit s'opposer à l'effort d'altruisme social, c'est méconnaître l'homme, le calomnier gravement. » Cette épithète d'anti-social, je me rappelle avoir vu l'appliquer précisément aux socialistes par un apôtre militant de l'action sociale par l'initiative privée, à qui j'avais été contraint de l'appliquer moi-même dans une circonstance sur laquelle il me faudra revenir plus loin. *Habent sua fata voces.* Voilà une expression dont se servent tour à tour contre l'adversaire, économistes ou socialistes intransigeants, économistes timides ou socialistes mitigés (ils ne diffèrent souvent guère), parce qu'elle formule le reproche inévitable qu'ont à s'adresser ces poursuivants d'une « princesse lointaine », que les uns n'attendent que de la liberté et que les autres espèrent conquérir par des procédés plus ou moins autoritaires, sans reculer au besoin devant la violence.

Pour en revenir à la loi naturelle de l'offre et de la demande, écoutons ce qu'en dit M. de Castellane, à son retour d'Amérique : « Quand on voit de près, chez un peuple, la mise en pratique de cette loi, sans restriction, sans bureaucratie, sans taquinerie d'aucun genre, on sent que l'arbre de vie des démocraties est trouvé... Liberté d'aller, de venir, de penser, d'entreprendre, de vouloir, de tester, en un mot d'être son maître en tout et pour tout [1]. » Je ne suis point autrement admirateur des Américains, avec lesquels je trouve que nous avons trop d'affinités redoutables quant aux mœurs politiques, mais je crois que leurs mœurs économiques sont à observer avec soin ; ils ne laisseraient certainement pas un de leurs journaux dire avec ironie : « l'économie politique enseigne que l'activité de l'homme est une marchandise au même titre et dans les mêmes conditions qu'un sac de pommes de terre » (p. 296) ; elle ne peut nulle part enseigner autre chose que ceci : le prix de la main-d'œuvre dépend notamment du nombre des individus qui demandent du tra-

---

[1] *Revue de Paris*, 15 avril 1895, p. 876. — Je ferai cependant une réserve au sujet de la liberté de tester, dont le besoin ne me paraît pas se faire sentir dans notre démocratie française. J'ai toujours été étonné de cette persistance que met à la réclamer une école économique, qui s'appuie surtout sur le principe moral de l'esprit de famille. Méconnaît-elle l'enseignement saisissant que donne Shakespeare dans *Le roi Lear*, quand il dépeint, avec les couleurs que l'on sait, les malheurs de ce père qui, se laissant séduire par les perfides flatteries de Régane et de Gonerille, déshérite la sympathique Cordelia ? Cette école ne songe donc point au germe fatal de dissolution qu'introduirait sa liberté funeste dans les familles !

vail. Comment se refuser à admettre que la mêlée sociale est assujettie à des lois naturelles, aussi générales que celles qui régissent les phénomènes météorologiques et malheureusement tout aussi incohérentes? Ce n'est, d'ailleurs, pas « la vie humaine » qui est une marchandise, c'est le service humain et il n'y a là rien d'attentatoire à la dignité humaine; c'est une idée qui doit être courante, aussi bien pour les classes dirigées, que le contraire est de nature à froisser, que pour les classes dirigeantes, auxquelles il donnerait une vanité ridicule.

*
* *

Au commencement du mois dernier, le Conseil municipal de Paris s'est encore occupé de cette lamentable histoire du fonctionnement scandaleusement défectueux du bureau de bienfaisance d'un arrondissement de la rive droite. Tandis que plusieurs membres ne se souciaient visiblement pas qu'on entrât dans des détails qu'ils jugeaient d'une divulgation fâcheuse, d'autres estimaient que cette divulgation, loin d'être nuisible, était salutaire, parce qu'il est toujours utile de ne pas mettre la vérité sous le boisseau. Si j'avais l'honneur d'être membre de ce petit parlement, c'est avec ces derniers que j'aurais marché, pensant que c'est le seul moyen d'arriver, sur toute question sociale, à la formation d'une opinion publique éclairée et capable d'imposer une ligne de conduite rationnelle. Dans l'espèce, il a naturellement été parlé de l'élaboration d'un nouveau règlement d'administration publique, en remplaçant un autre de 1886, qui n'a jamais été appliqué. Autant qu'on en peut juger sur l'apparence, la difficulté réside dans la répartition des attributions entre l'administration de l'assistance publique de Paris et l'assemblée municipale; je ne crois pas qu'il soit question de tenter de fermer la grande ville à tous les miséreux de toutes les autres communes de France, qui, on le sait, y sont au contraire maladroitement attirés de tant de façons, non plus que d'arriver enfin à ne secourir que les dignes au lieu d'entretenir trop généralement des indignes. C'est pourquoi très certainement les choses resteront en l'état, quel que soit le texte du réglement attendu.

Or, sur ces choses, M. Clémenceau et les économistes marchent la main dans la main : « L'assistance publique consiste à prendre aux pauvres, par l'impôt, pour rendre aux pauvres ce qu'on leur a pris, déduction faite des frais de perception et d'administration. Il n'y a de sûrement secourus que les employés. Est-il rien de plus absurde? Je ne parle pas du mode de distribution, il est trop difficile pour n'être pas nécessairement mauvais » (p. 137). Le fait est que, dans l'arrondissement que le Conseil municipal de Paris vient de

mettre sur la sellette, « les indigents inscrits au bureau de bienfaisance ont reçu, par mois d'été, la somme dérisoire de 2 francs ! » Le rapporteur attribue les détournements commis, durant des années, dans la caisse des miséreux, à « la qualité inférieure du personnel administratif de ce bureau, où l'administration centrale accumulait ses employés les plus défectueux : elle serait bien coupable, si elle persistait dans son indifférence et sa mollesse, et assumerait une responsabilité très grave, si elle mettait de nouveau le bien des pauvres à la merci de personnes indélicates et criminelles ». Malversations mises à part, car il serait désespérant d'admettre que les crimes dont il s'agit ne sont pas exceptionnellement rares, sur un budget annuel de 40.000.000 francs, 10.000.000, soit le quart, sont absorbés par les frais du personnel, ce qui justifie la réflexion humoristique de M. Clémenceau.

Ne retenons que les deux faits de négligence administrative et d'exubérance des frais généraux de gestion, et nous aurons la formule d'un double motif pour lequel les économistes libertaires refusent de croire aux promesses dont sont prodigues les économistes autoritaires, *alias* socialistes. Les premiers ne contestent nullement les défectuosités multiples du régime social, comptent sur la liberté et sur la diffusion des notions élémentaires de l'économie politique pour améliorer ce régime, mais contestent absolument aux seconds la possibilité de lui substituer utilement un régime différent, fondé avant tout sur l'avènement d'un personnel de fonctionnaires meilleurs et plus économique, qu'ils n'ont certainement pas sous la main.

Les conseillers municipaux parisiens avec lesquels je me supposais tout à l'heure en communion d'idées ne faisaient que suivre cette maxime de Grégoire le Grand : « S'il résulte du scandale du récit d'un fait véritable, il vaut mieux laisser naître le scandale que renoncer à la vérité. » Cette maxime est bien autrement à respecter, au point de vue social, à la fin du XIXe siècle qu'au XIe, par suite des conditions inéluctables de la publicité périodique. Il faut toutefois être profondément pénétré du principe, pour ne point être ébranlé dans la conviction où l'on est que la liberté de la presse est devenue l'une des exigences primordiales de la société moderne, quand on songe aux dangers que lui fait courir cette liberté même. « Il y a, sans doute, des idées mauvaises, funestes, condamnables », dit M. Clémenceau (p. 446) dans une partie du volume consacrée à l'anarchisme. « Qui le nie ? Ce sont les idées fausses. Comment les combattre ? En démontrant leur fausseté. Ne cherchez pas d'autres moyens, il n'y en a pas ». Il ne faut cependant pas raisonner comme

s'il ne s'agissait que de vivacités de langage échappées dans une discussion entre « littérateurs plus ou moins divertissants », c'est-à-dire entre hommes de bonne foi se livrant à l'étude des mêmes questions, désireux d'en trouver la solution la moins défectueuse, car on ne peut guère compter sur autre chose en matière sociale, et différant de manière de voir. Il faut se mettre en présence de ces exagérations coupables, propres, d'une part, à apeurer des timides, auxquels il importe de montrer la nécessité d'envisager de front les difficultés sociales autrement qu'en agaçants bénisseurs, ou d'hypocrites endormeurs, non moins dangereux les uns que les autres ; propres, d'autre part, à exaspérer les souffrants et à les jeter dans la désespérance, non moins périlleuse pour le corps social que pour eux-mêmes, qui leur suggère des partis extrêmes où ils en viennent à faire le mal pour le mal, avec la certitude de l'insuccès. C'est l'éternel problème du délit d'opinion, qu'il est si difficile de définir, mais qu'on ne peut cependant purement et simplement laisser dans le domaine théorique ; il y a là, comme toujours, une question de mesure à trancher suivant le tempérament politique de chacun. Ainsi M. Clémenceau, à qui il faut rendre ce témoignage qu'il ne dissimule rien, parle de « la bête sauvage, cachée au plus profond de l'âme humaine, qui rompt ses liens et se rue dans le sang, excusant le meurtre par la sublimité d'un idéal entrevu » ; n'est-il pas socialement utile de réprimer toute provocation manifeste à cette irritation sourde qui, à un moment donné, peut faire explosion ?

A ce même point de vue et cette fois en deux mots, je trouve que M. Clémenceau est trop simpliste et paradoxal, quand il s'écrie : « S'il fallait soutenir que, par les *déclassés*, l'humanité a pensé senti, agi, vécu, je ne serais guère embarrassé ». J'ai eu occasion de rappeler ici même [1] le danger social de tout déclassement artificiel des individus, dont on fait des mécontents et partant des révolutionnaires, qu'il ne faut pas confondre avec les évolutionnistes.

*
* *

Non seulement un chapitre de *La Mêlée sociale* est consacré aux mines, mais elles sont souvent mentionnées dans le volume, notamment à propos des grèves. L'importance de l'industrie minière dans l'histoire des progrès matériels de l'humanité, le grand nombre des ouvriers qu'emploie cette industrie admirable, la nature spéciale des travaux souterrains, les conditions intéressantes dans lesquels ils

---

[1] Livraison de septembre 1892, p. 350.

s'exécutent, les dangers qu'ils présentent parfois, le retentissement qu'ont nécessairement certains accidents qui leur sont propres, comme ces terribles explosions de grisou qui font trop souvent une masse de victimes et d'un seul coup dans les exploitations houillères, la concentration inévitable de cette branche de l'industrie collective aux mains de puissantes compagnies, qui emploient des armées d'ouvriers, et, par suite, l'acuité particulière que cette concentration peut donner à un conflit survenant entre les employeurs et les employés, tous ces éléments divers expliquent l'intérêt que prennent aux mines ceux qui s'occupent des questions sociales. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la grande place qu'ont les mines dans le volume de M. Clémenceau, d'autant plus que, comme on ne l'a certainement point oublié, il en a fait l'objet d'études approfondies, lorsqu'il était membre de la Chambre des députés.

Je me bornerai à lui soumettre une observation au sujet de l'opinion qu'il a émise en appréciant la proposition de loi de M. Goblet, aux termes de laquelle, notamment « dans le cas de grève, lorsque la cessation du travail se sera prolongée pendant plus de deux mois, sans qu'une proposition d'arbitrage ait été acceptée ou ait pu aboutir, l'État pourra reprendre possession de la mine ». M. Clémenceau fait de justes réserves au sujet des dangers évidents que présenterait une disposition aussi draconienne, mais il s'est arrêté trop tôt dans sa lecture de l'article 6 (d'une longueur démesurée, il faut en convenir) de la loi du 27 avril 1838. Si le premier alinéa dit que « le ministre pourra prononcer le retrait de la commission », un des alinéas suivants, ajoutant qu'il « sera procédé publiquement, par voie administrative, à l'adjudication de la mine abandonnée », n'interdit point au concessionnaire déchu de se présenter à cette adjudication. On conçoit, sans qu'il soit besoin d'insister, combien se trouve ainsi restreint le droit de l'État, à la disposition de qui la mine ne restera que si aucun soumissionnaire ne se présente. Puis, se demandant si cette prescription légale s'applique au cas, prévu par l'article 49 de la loi du 21 avril 1810, où « l'exploitation est restreinte ou suspendue de manière à inquiéter la sûreté publique ou les besoins des consommateurs », M. Clémenceau n'hésite point à répondre par l'affirmative. Or la première hypothèse, celle de la grève, soulève les objections qu'il a formulées à propos du texte de M. Goblet, et la seconde est bien difficile à admettre avec le fonctionnement de la liberté commerciale.

J'avais fort envie de critiquer ce passage : « On fait *gratuitement* cadeau du bassin d'Anzin ou de Lens à certains personnages qui, sous l'aiguillon de la faim, y font descendre, avec l'aide des gen-

darmes et des juges, d'autres êtres humains. Ceux-ci extraient le charbon pour eux-mêmes et pour les actionnaires, qui n'extraient rien que la part de salaire qu'ils s'attribuent pour ne rien faire » (p. 352). Mais je me heurtais à un incident académique. Ayant trouvé la même idée exprimée, à propos des mines de Carmaux, dans un chaud plaidoyer en faveur de « l'action sociale par l'initiative privée » [1], j'avais cru pouvoir m'en scandaliser. Or ce plaidoyer a depuis été honoré d'un prix à l'Académie des sciences morales et politiques : est-ce quoique ou parce que ? Je l'ignore et, dans le doute, je m'abstiens prudemment, tout en gardant ma manière de voir.

L'auteur de *La Mêlée sociale* est d'ailleurs très résolument partisan du principe de la propriété individuelle : « Je n'ai garde, dit-il (p. 124), de m'élever contre ce principe, que je considère comme la condition primordiale du développement individuel et du progrès humain. — Si jamais il y a un vote sur le principe, on s'apercevra que le danger n'est pas bien grand. Mais y a-t-il un meilleur moyen de combattre l'idée collectiviste que de s'efforcer de fonder la propriété individuelle sur le respect du droit de chacun ? » (p. 284).

*
* *

Qui, en réfléchissant au spectacle que nous donne l'évolution industrielle, n'a point éprouvé le regret qu'exprime mélancoliquement l'auteur de *La Mêlée sociale* : « Qu'est devenu le patron des anciens temps, avec ses deux ou trois ouvriers et son apprenti? L'industrie moderne, avec ses exigences de rapidité et de bon marché, a dissocié tous ces petits groupes quasi familiaux, pour joncher de leurs débris l'usine monstrueuse. Le *patron père*, le *patron ami*, vivant de la vie de ses ouvriers, peinant ou prospérant avec eux, a disparu ou achève de disparaître... Patrons et ouvriers luttent directement entre eux, à coups de réductions de salaires, d'accroissement de travail, de malfaçons, de grèves, d'exigences et de refus de concours... Il y a quelque chose de plus redoutable encore que le grand industriel. C'est la société anonyme, qui est maintenant la règle de la haute industrie, comme elle est en voie de s'emparer du commerce. Les patrons, ce sont les actionnaires changeants, dispersés dans le monde, qui ne connaissent de l'usine que

---

[1] *Journal des Economistes*, juin 1893, p. 440. — « Est-il économiquement fatal que le porteur d'une part de 500 francs... ait pu revendre cette part de 1.500 à 2.500 francs... tandis que le mineur... recevra de 12 à 1.500 francs par an ? »

le dividende » (p. 168). C'est l'éternelle et inévitable contradiction entre le progrès matériel, unique objectif de l'économie politique, et le reste, qui ressortit à d'autres lois naturelles de l'humanité dont cette science n'a guère à s'occuper, sous peine d'empiéter sur le domaine d'autres sciences morales.

Etablir, par exemple, entre l'employeur et l'employé, des relations différentes de celles résultant du contrat de louage, ne ressortit plus au domaine réglementaire ; elle ressortit au domaine moral. M. Clémenceau n'est pas de cet avis. « Qu'on nous dise pourquoi on refuserait au corps social d'intervenir dans les rapports économiques, pour empêcher la misère et la mort par l'usure prématurée ou le manque de travail, quand il intervient hardiment pour créer, développer ces fléaux. Lorsqu'on prélève une taxe sur le salaire insuffisant du travailleur pour tous ses besoins et que, de toutes ces déprédations, on fait des *garanties d'intérêt* pour des capitaux privés, n'est-elle pas flagrante l'intervention du corps social pour affaiblir le faible et fortifier le fort? » (p.269). La virulence de l'objurgation n'est pas pour enhardir celui qui veut tenter de répondre à la question posée; néanmoins, il est impossible de se dérober et de ne point avouer que, si la « gent économiste » conseille à l'Etat de ne point intervenir en pareille occurrence, c'est tout simplement parce qu'elle est convaincue qu'en cédant à un sentiment irréfléchi d'altruisme, il ne ferait qu'aggraver le mal qu'on veut guérir; le plus égoïste des deux n'est pas celui qu'on pense. Récuser absolument l'intervention du législateur dans la réglementation du travail industriel est sans doute bien grave, la définir est bien délicat, car il faut prendre garde, si je puis risquer une image triviale dans un sujet aussi sérieux, de faire comme Ugolin, qui mangeait ses enfants pour leur conserver un père.

Je suppose qu'en parlant de « garanties d'intérêt pour des capitaux privés », M. Clémenceau vise les chemins de fer. Personnellement, j'ai toujours soutenu que ce problème économique, sur lequel il n'est plus temps financièrement de revenir en France, y a été absolument raté, tout en ayant été résolu aux applaudissements de la grande majorité des Français. Ceux-ci voulaient des chemins de fer à tout prix et, oubliant qu'il n'y a économiquement d'utile que ce qui se paie, ne voulaient pas les payer. Alors l'Etat s'est chargé de les faire et, la politique électorale se mêlant de la partie (comme il était facile de le prévoir), en a fait à tort et à travers, par toutes sortes d'expédients, d'où des épisodes comme celui auquel ont donné récemment lieu les réseaux d'Orléans et du Midi. La véritable solu-

tion française était la solution anglaise par la liberté, avec ses inconvénients mais aussi avec ses avantages.

Si donc l'intervention de l'Etat est refusée parce qu'elle équivaudrait, pour les résultats qu'elle produirait, à la tâche de remplir le tonneau des Danaïdes, pourquoi a-t-elle lieu en cas de grève, « cette lutte à *armes égales* du capital et du travail » ? Les économistes sont bien à l'aise sur la question de la liberté des grèves, car ils ont certainement contribué à façonner à cet égard l'opinion publique. Mais ils sous-entendent que le « feignant » qui voudrait travailler ne sera pas contraint, par le « travailleur » qui voudrait ne rien faire, surtout par le meneur qui souffle la discorde artificielle dans un intérêt quelconque, à formuler des revendications auxquelles ce « feignant » n'attache aucun prix ; ils sous-entendent que la grève, — mesure qui ne se prend pas, comme une délibération parlementaire ou une décision judiciaire, à la majorité des voix, — sera librement pratiquée par ceux-là seuls qui la jugent nécessaire. L'Etat n'intervient pas dans des relations économiques, il remplit sa mission principale de gardien de l'ordre public. C'est M. Clémenceau qui a souligné « armes égales », en ne se plaçant qu'au point de vue de cette intervention ; il y a un autre point de vue plus digne des préoccupations du penseur, c'est que les armes ne sont point égales et ne peuvent guère l'être entre l'ouvrier, privé du salaire quotidien dont il vit, et l'actionnaire, privé d'un revenu dont il peut également vivre, mais pour qui la gêne ne sera jamais aussi immédiatement aiguë. Il y a là un *desideratum* à ne pas perdre de vue par ceux qui s'intéressent à l'amélioration pacifique du sort de la classe ouvrière, dans les limites du possible ; celle-ci n'a qu'à se constituer, comme en Angleterre, des caisses de grève [1].

---

[1] La tentative de grève du personnel des omnibus parisiens dicte la réfutation de l'opinion émise par M. Clémenceau. Le préfet de police, interpellé au conseil municipal (*Bulletin officiel* du 23 mai 1895, p. 1300, col. 3), a fait connaître que « 12 gardiens de la paix, parmi ceux qui ont été assaillis, ont été l'objet de violences graves ; que 6 ouvriers de la compagnie ont été gravement meurtris ; que 6 voyageurs, dont 3 femmes, ont été grièvement blessés par des pierrres que lançaient les grévistes ». Ce magistrat n'intervenait donc pas dans une querelle entre « le capital et le travail », en usant de la force publique dont il dispose ; il accomplissait sa mission de gardien de l'ordre public tout simplement. Pourquoi donc a-t-il dit incidemment que « la grève ne pouvait durer deux mois, parce que la population parisienne ne l'aurait pas souffert » ? Elle en aurait souffert et n'avait pas d'autre rôle à jouer.

J'insisterai sur cette épithète « pacifique » parce que l'auteur de *La Mêlée sociale* a une page (203) que je ne saurais ainsi qualifier et qui pose une question à laquelle « la gent économiste » n'est nullement embarrassée de répondre : « Nos grèves... ne sont que l'apprentissage hâtif de la redoutable grève silencieuse, toute de calme et de paix, devant qui cèderont les plus fiers, parce qu'elle donnera le sentiment de l'irrésistible. La grève générale n'est qu'un mot encore. Qui sait ce que feront sortir de ce mot l'éducation, la discipline des foules industrielles aujourd'hui dissociées, demain peut-être solidement massées? Quelle force monstrueuse surgira tout à coup de toutes ces faiblesses accumulées? » Ce qui sortirait de ce monstrueux fait économique est bien facile à prévoir : la mêlée sociale deviendrait sanglante, une dictature militaire en sortirait, une guerre étrangère se grefferait vraisemblablement sur la guerre civile, avant ou après, puis l'ordre se rétablirait sur des bases absolument identiques aux bases actuelles quant à l'ensemble ; seulement la civilisation française aurait éprouvé un mouvement de recul. Ce serait en un mot une sorte de suicide social ; nos classes dirigeantes feront bien de méditer cette éventualité, car tout peut arriver en France.

*
* *

M. Clémenceau, s'il est parfois d'accord avec « la gent économiste », comme nous l'avons vu, est aussi d'accord avec le pape, mais contre elle. On lit, dans la célèbre encyclique du 15 mars 1891 (*De conditione opificum*) : « La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et creusé entre elles un abîme immense. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle toutes les sources. D'autre part, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre. Que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol et on verra l'abîme se combler peu à peu. » Ce n'est point à coup sûr à la France, qu'on a pu définir une démocratie de propriétaires, que peut s'appliquer le conseil papal, car les petits propriétaires abondent chez nous et y sont assurément la

---

7.500 hommes ont dû être mis sur pied, paraît-il, pour faire cesser les agressions, ce qui accentue les inconvénients inhérents à la constitution d'une trop grande industrie ; mais pourquoi a-t-on créé le monopole des omnibus parisiens ?

meilleure garantie de stabilité du corps social. Il ne peut vraiment s'agir non plus de nos classes dirigeantes et de nos classes dirigées, qui forment un ensemble où les unes et les autres se juxtaposent finalement avec une continuité graduelle, qui exclut tout idée d'un immense abîme les séparant. Léon XIII a certainement raisonné dans l'hypothèse de l'existence d'un groupe de milliardaires, comme en Amérique, et de millionnaires en face d'un groupe de miséreux; or rien n'est moins exact, nos millionnaires ne constituant, comme toutes les statistiques en font foi, qu'une infime minorité, à tous égards, des citoyens entre lesquels s'émiette la richesse nationale. Mais cette minorité, dont on parle trop, fausse absolument les idées des masses sur la répartition actuelle des richesses et permet les déclamations d'une école qui, en criant à l'injustice de cette répartition, fondée sur les résultats d'une partielle et saine liberté économique, se propose de la refaire par voie d'autorité.

« Il s'agit de savoir si les lois qui aboutissent à une certaine répartition de la richesse peuvent être remplacées par d'autres lois, plus équitables. » Après avoir posé la question en termes qui ne laissent pas de montrer ce qu'elle peut avoir d'inquiétant, l'auteur de *La Mêlée sociale* ajoute que les riches ont la clé du problème et qu'il leur suffit de se serrer pour faire place aux nouveaux venus (p. 138). Bien plus, ce qui m'a fait songer au pape, — qu'on a fait intervenir, par le passage ci-dessus reproduit dans la singulière querelle que se sont faite récemment mystiques et libres-penseurs, — M. Clémenceau lance cette prophétie : « Un homme qui meurt de faim à côté d'un autre qui accumule, jusqu'à être hors d'état d'en jouir, des biens qui sont faits de la privation d'autrui, paraîtra un spectacle aussi intolérable que le serait pour nous aujourd'hui l'institution de l'esclavage » (p. 99).

Le véritable abîme, le voici : les classes dirigeantes ne voient pas au-delà de leur intérêt particulier et immédiat; elles font maladroitement presque tout ce qu'il ne faut pas faire, à peine de compromettre une suprématie légitime et sans laquelle aucune réforme pacifique et durable ne saurait aboutir; elles le font même par amour de l'art, à en juger par les trois derniers succès obtenus, dans leurs trois revues principales, par trois romans où ce qu'on appelle le « monde » est dépeint avec les couleurs les mieux choisies pour le rendre méprisable. Comment veulent-elles, en donnant une aussi triste idée de la société moderne aux classes dirigées, que celles-ci n'attendent point une amélioration de leur sort d'une refonte complète d'un état social qu'on leur présente comme honteux? La vérité est que l'extrême droite et l'extrême gauche de

ce groupement naturel, le jour où elles font échange d'aménités, peuvent se jeter au visage la célèbre et impertinente répartie de Figaro au comte Almaviva : « On veut que le pauvre soit sans défaut... Aux vertus qu'on exige », *etc.* En effet, trop souvent les classes dirigeantes, étant ce qu'elles sont, n'ont pas l'air de soupçonner ce qu'elles seraient si elles avaient été par fortune placées au bas de l'échelle sociale. Par contre, les classes dirigées, ou envient platement les classes dirigeantes dans ce qu'elles n'ont pas d'enviable, ou ne voudraient pas qu'elles fussent de chair et d'os comme une humanité quelconque. Une sympathie éclectique est naturellement acquise à cette foule intermédiaire, obligée par la solidarité de figurer au conflit, sans conviction ni illusion, qui n'est ni *En haut* ni *En bas* (ce sont deux titres de chapitres d'une section intitulée *De bas en haut*), mais qui n'hésite pas, lorsqu'elle est vraiment libre, à préférer la domination des classes dirigeantes à celle des classes dirigées. La raison en est très simple : si les deux se valent moralement, elles ne sont point matériellement oppressives de la même manière, dans leur convoitise : avec les unes, on doit s'attendre à ce que, par ruse, par intrigue ou même par simple abus d'influence, mais dans les formes, la bourse, la place, etc., peuvent être effrontément détournées ; avec les autres, on peut redouter en outre les brutalités et même les violences. C'est, en effet, la seule solidarité qui se puisse reconnaître ; elle est inconsciente et ne réside pas dans les régions métaphysiques. L'auteur de *La Mêlée sociale*, ai-je besoin de le dire? n'est pas du tout de cet avis : « C'est la gloire du monde moderne d'avoir fait jaillir, du haut des égoïsmes, la notion supérieure de la solidarité des hommes, formule et sanction de l'altruisme invincible qui limite et mesure en nous les redoutables conséquences de l'accroissement du moi » (p. 97).

E. Lamé Fleury.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

Les machines dans l'agriculture; le labourage à vapeur et ses avantages ; les débuts du labourage électrique, l'électricité à la ferme, les moteurs électriques dans les laiteries et dans le battage des grains.— Le pétrole comme combustible ; son emploi en Russie. — L'application de chauffage aux locomotives, aux bateaux et aux chaudières fixes. — Les voies aériennes et les câbles porteurs ; leur utilisation dans les constructions et pour les transports industriels et agricoles.

Comme le montre M. Fouquet dans ses excellentes chroniques trimestrielles, la chimie et les sciences naturelles apportent leur concours précieux aux progrès de l'agriculture moderne : grâce à elles, si l'on veut bien les écouter, les plus heureuses transformations peuvent être opérées dans les méthodes agricoles et culturales proprement dites. Mais l'industrie mécanique a une action à exercer elle aussi en la matière, soit en modifiant et perfectionnant les machines déjà employées dans les entreprises agricoles, soit en créant de nouveaux appareils susceptibles de mieux préparer la terre, de mieux tirer parti des récoltes, de diminuer les frais de main-d'œuvre, d'augmenter les rendements.

Ainsi que le faisait très bien remarquer M. de Salis, tandis que la mécanique, la machine, a envahi dans ce siècle toutes les branches du travail et de la production, l'agriculture, au moins en Europe et particulièrement en France, est demeurée en arrière : elle ne recourt pas à ces appareils qui augmentent pourtant dans une si grande proportion la puissance productive pour une même quantité de travail humain.

On se plaint de ne pas produire à assez bas prix pour lutter contre certaines concurrences étrangères, et l'on ne songe guère aux ressources pour ainsi dire illimitées de la mécanique, qui effectuerait les travaux agricoles à bien meilleur marché que les bras de l'homme. En somme la machine produirait, dans cette sorte d'industrie spéciale qu'on appelle l'agriculture, des effets analogues ou plutôt identiques à ceux qu'elle a produits et qu'elle produit même tous les jours dans l'industrie proprement dite.

Si la machine agricole (en entendant ce mot dans un sens un peu étroit) est si rarement employée, c'est qu'on se heurte chez le paysan à un esprit de routine invétéré. Ce fut une véritable révolution quand on introduisit le moteur à vapeur dans la ferme, sous la forme de

locomobiles d'un type certainement grossier et primitif au début, mais qui rendaient néanmoins les services les plus sérieux. Puis, peu à peu, l'on est arrivé à employer des moteurs beaucoup plus perfectionnés, dotés de dispositifs permettant une économie de combustible ; la chaudière à retour de flamme a été adoptée généralement. On a enfin compris que le cheval est un moteur mécanique très cher, qu'on peut le remplacer avantageusement par une machine à vapeur, en le réservant pour d'autres besognes que ne pourrait accomplir la machine.

Cela est tellement vrai qu'en 1891, par exemple, l'industrie agricole possédait, en France, 16.250 chaudières représentant une force totale de 92.650 chevaux-vapeur. Mais il faut remarquer que sur cet ensemble 13.960 chaudières et 76.369 chevaux étaient consacrés au battage et à la préparation des grains et graines. Et cependant les moteurs mécaniques peuvent avoir en matière agricole, un champ d'application beaucoup plus vaste, et il est un travail qu'on semble peu disposé à leur confier, au moins en France : c'est le labourage.

Le labour à la vapeur est employé couramment aux Etats-Unis : grâce à lui la préparation du sol est plus rapidement menée à bien, et nous savons, par les indications données nombre de fois par M. Fouquet, quelle importance a le labourage au point de vue du rendement des récoltes. On doit savoir essentiellement comment se pratique ce labourage à vapeur : la charrue étant supposée placée à un bout du champ, une locomobile à l'autre, celle-ci enroule sur un tambour, au moyen d'un treuil, le câble métallique qui est fixé en tête de la charrue. Cette charrue, qui trace plusieurs sillons à la fois, est formée d'un double jeu de socs, et elle est à balance, un des jeux portant sur et même dans le sol, tandis que l'autre est maintenu en l'air au-dessus du sol : de la sorte elle n'a pas besoin de tourner. Quand elle est parvenue au bout du premier sillon, un câble de traction attaché à son arrière et passant sur des poulies de renvoi solidement fixées et immobilisées, est tiré et enroulé par le moteur ; la charrue marche en sens inverse, tandis que le premier câble se déroule. Souvent aussi le travail se fait au moyen de deux locomobiles placées respectivement aux deux extrémités de la pièce de terre.

Nous avons dit que le labourage mécanique ne s'est que bien peu introduit en France, on prétend qu'il se heurte à toutes sortes d'impossibilités ; sans doute n'est-il pas toujours possible, mais il faut se souvenir que le battage des grains à la machine avait soulevé les mêmes objections. C'est surtout les labours de défoncement qu'on ne peut guère pratiquer qu'en recourant aux machines à vapeur,

les nombreux attelages de bœufs sur une même charrue étant très difficiles à manœuvrer.

Etant donné le développement considérable que prennent les moteurs électriques, il était naturel d'y songer pour les travaux agricoles, et notamment pour la mise en mouvement des charrues. La forme même des champs ou du terrain, la disposition des propriétés environnantes, des fossés, des plantations, gênent fréquemment pour la mise en place de la locomobile devant tirer la charrue à vapeur, et pour le passage du câble de traction ; il est impossible notamment de mettre la machine à vapeur à une certain distance du champ à labourer. Au contraire, on peut aisément imaginer par la pensée un câble souple, un câble électrique apportant la force à un de ces petits moteurs, à une de ces dynamos si peu encombrantes, qu'il sera possible d'installer sur la charrue même et qui en fera tourner les roues : le courant électrique, la force, par l'intermédiaire du câble, viendra facilement d'une génératrice quelconque qu'on aura installée dans les meilleures conditions, qu'on aura, par exemple, laissée en place dans le bâtiment qui l'abrite d'ordinaire, ou même d'une chute d'eau utilisée au mieux.

Or, on vient précisément de faire d'intéressantes expériences sur la matière. Un premier essai a été tenté en Saxe, à Halle-sur-Saale, en octobre 1894 ; la charrue était pourvue d'un moteur électrique, comme nous le disions, mais, pour assurer son déplacement et vaincre la résistance énorme qu'oppose l'ouverture du sol, le moteur prend appui sur une chaîne fixée aux deux extrémités du sillon à tracer, il procède à la façon d'un toueur. Nous avons parlé des toueurs ici même, et l'on doit se rappeler que, pour prendre appui sur la chaîne, ils emploient une roue à évidements où s'insèrent les maillons de la chaîne. Le courant était fourni par une machine à vapeur actionnant une dynamo-électrique, une dynamo, comme l'on dit tout court ; ce courant était amené par deux câbles souples. On labourait des sillons de 200 mètres de longueur et la chaîne étendue suivant cette longueur représentait un poids de 1.000 kilogrammes ; faisons remarquer tout de suite que cette chaîne ne s'use que fort peu.

On travaillait dans un sol argileux, dur et collant, au moyen d'une charrue à deux raies, creusant deux sillons de 0 m. 60 de large sur une profondeur de 0 m., 24 ; la traction opérée sur la chaîne représentait un poids de 650 à 700 kilogrammes. Comme elle se déplaçait à une vitesse de 0 m., 90 par seconde, cela représentait une puissance de travail utile de 8 chevaux-vapeur ; d'autre part, comme le moteur proprement dit demande une puissance de 12 chevaux, et que la dynamo-génératrice commandée

directement par la machine à vapeur doit développer 15 chevaux, on trouve que le rendement de la charrue électrique est de 53 0/0, autrement dit qu'on utilise réellement les cinquante-trois centièmes de la puissance consommée. Or il est bon de comparer ce chiffre avec celui de 35 0/0 qui représente le rendement du labourage avec deux locomobiles à vapeur, et celui de 25 0/0 qu'on obtient avec une seule locomobile.

Il est nécessaire naturellement de savoir combien coûtent et les appareils de ce genre et le travail qu'ils permettent. La charrue avec son moteur, 250 mètres de chaîne de touage, deux ancres pour fixer les extrémités de la chaîne, les chariots pour supporter le câble et 600 mètres de ce câble électrique, coûtent 12.500 francs, quand il s'agit d'une charrue à 4 socs ; pour un appareil à 3 socs, la dépense est presque la même, 12.000 francs, et enfin elle est seulement de 7.500 francs pour une charrue à 2 socs.

Mais pour évaluer le prix de revient du labourage électrique, il faut tenir compte du coût de la génératrice et de son moteur. D'après les évaluations de M. Brutschke, une forte charrue, en dix heures, peut labourer 4 hectares à 0 m. 35 de profondeur moyennant une dépense totale, amortissement compris, de 103 fr. 56, ce qui fait 25 fr. 89 par hectare. Pour M. Ringelmann, qui a repris la question, et estime que l'électricité par la vapeur coûtera plus cher que ne le pense M. Brutschke, le prix de revient par hectare serait de 38 fr. 62, et si on labourait à une faible profondeur, comme on pourrait alors travailler 6 hectares par jour, le prix de revient ne serait plus que de 25 fr. 76.

Pour les deux auteurs que nous avons invoqués, il ne semble pas que l'énergie électrique doive encore remplacer la traction animale pour les travaux des champs, du moins d'une façon générale ; il est certain que l'électricité ne procure une économie réelle qu'autant que les génératrices sont actionnées par une chute d'eau. Mais il n'en subsiste pas moins une accélération très grande du travail, et une facilité des plus appréciables. D'ailleurs, la puissance hydraulique est loin d'être rare.

C'est ainsi qu'un constructeur, M. Tailhades, vient de réaliser une installation de ce genre où une chute d'eau fournit le courant électrique nécessaire. La chute existait dans une propriété à Enguibaud, près de Saint-Paul-Cap-de-Joux (dans le Tarn); sur cette chute on a disposé une turbine pouvant donner 30 chevaux de force. La propriété, longue de 1.800 mètres, a été divisée en deux par une ligne électrique aérienne fixée sur des poteaux au moyen d'isolateurs. Ici la charrue n'est pas munie d'un moteur sur son châssis même : on

recourt à un treuil à deux tambours de la même façon à peu près que pour le labourage à vapeur avec une seule locomobile. Mais le treuil est mû électriquement ; il roule au moyen de quatre galets sur des rails posés sur le sol, et on le déplace tous les quatre ou cinq sillons ; il reçoit la force, le courant, de la ligne aérienne par un fil souple qu'on peut faire glisser le long de cette ligne au fur et à mesure des déplacements du treuil. On peut labourer sur une largeur de 400 mètres de chaque côté de la ligne aérienne, c'est-à-dire que, avec cette installation, on laboure une surface totale de 144 hectares.

Il s'agit d'une installation définitive, et non point d'essais ; on a réussi à défoncer parfaitement le terrain argilo-siliceux à 0 m. 60 de profondeur, la charrue marchant à 26 m. 50 par minute. Ajoutons, du reste, qu'on se réserve aussi d'employer le courant électrique pour actionner les autres machines agricoles, depuis les batteuses jusqu'au hache-paille et à la baratte à beurre.

*
* *

Précisément il y aurait lieu d'envisager, à côté de la question, l'emploi général de l'électricité dans les exploitations agricoles, du moteur électrique à la ferme, pour assurer divers travaux qu'on fait encore actuellement à bras d'hommes. Quand une exploitation possède un moteur à vapeur, ou quand elle peut disposer de la puissance d'une chute d'eau, c'est déjà un réel avantage que de distribuer cette puissance mécanique aux séparateurs, écrémeuses, etc., qui préparent le beurre, aux moulins, coupe-racines, qui traitent les matières alimentaires pour le bétail. Mais les transmissions, courroies, engrenages, poulies, qui sont alors nécessaires, constituent des complications et des dangers ; il est malaisé de les bien entretenir dans la ferme ; de plus, toutes ces transmissions sont d'une fixité à peu près absolue, tandis qu'il faudrait pouvoir déplacer aisément les appareils qu'elles doivent commander.

On comprend dès lors de quel avantage serait l'emploi de la force électrique, si l'on se rappelle avec quelle facilité elle se distribue, simplement au moyen de câbles flexibles pouvant suivre les déplacements des mécanismes à mettre en action. De plus en plus aujourd'hui, les transmissions électriques sont d'un usage courant dans les ateliers et il pourrait être fort intéressant de montrer les services que l'électricité rend à ce point de vue.

Depuis quelque temps déjà, on poursuit aux Etats-Unis des essais du plus haut intérêt sur l'emploi de l'électricité comme force motrice dans un assez grand nombre de fermes ; cette fois nous pou-

vons citer une installation européenne. Elle vient d'être achevée récemment sur le domaine d'Ugaste Lowatell, en Moravie : elle comprend d'abord une station centrale qui actionne en même temps une usine pour le travail du bois. Une machine à vapeur de 30 chevaux commande une dynamo-électrique d'où partent deux circuits d'une longueur totale d'environ 10 kilomètres. Il y a sur le domaine un moulin qui est ordinairement mû par l'eau ; mais, quand l'eau manque, le courant électrique lui apporte la force motrice nécessaire ; toutefois nous n'insisterons pas sur ce côté de la question, qui nous intéresse moins. Le courant se distribue à une laiterie, puis à trois fermes ; dans la laiterie, il fournit le mouvement et une puissance de 10 chevaux à une pompe centrifuge et aux différents appareils de fabrication du beurre. Les câbles de transport sont formés de fils de cuivre supportés par des poteaux spéciaux sur des isolateurs en verre ; ces mêmes poteaux soutiennent une ligne téléphonique, qui met en communication la station productive d'électricité avec les fermes et la laiterie.

Chacune des trois fermes possède ce qu'on peut appeler une *locomobile électrique*, c'est-à-dire une machine dynamo-réceptrice, recevant le mouvement du courant venu de la station centrale : ce moteur n'est pas immuablement installé sous un hangar de la ferme, et c'est pour cela que c'est une véritable locomobile. En effet, le mécanisme y est protégé par un revêtement impénétrable à la pluie, et le truc à roues qui porte la dynamo peut aisément se déplacer, soit dans une partie quelconque de la ferme, soit en pleins champs pour donner le mouvement aux machines à battre, aux hache-paille, aux pompes, etc. Comme les fils distributeurs du courant traversent la propriété en contournant les pièces de terre, où que soit conduite et installée la locomobile électrique, on peut aisément, au moyen d'un câble flexible, la mettre en communication avec les conducteurs du courant, et par suite leur fournir ce courant.

On se trouve au mieux de cette installation remarquable, et, à l'automne, quand les grains sont battus, on peut toujours utiliser fructueusement ces moteurs électriques. Avec ces locomobiles d'un nouveau genre, on n'a point à s'occuper du transport de l'eau ni du charbon, on ne perd pas de temps pour la mise en marche, enfin il y a moins de risques d'incendie.

*
* *

Tandis que, normalement, les chemins de fer européens emploient la houille, les briquettes, etc., pour le chauffage de leurs locomotives, on est frappé de voir tout au contraire que, sur les chemins

de fer russes, le chauffage des machines est assuré en grande partie par d'autres combustibles, tantôt du bois, tantôt du *pétrole*.

Si l'on ne juge des choses qu'en surface, l'on ne sera pas étonné d'entendre ici parler du pétrole : on sait, en effet, que les moteurs à pétrole se multiplient, surtout dans les pays qui, comme le nôtre, n'ont pas la satisfaction d'en voir majorer le prix par des droits de douane fantastiquement élevés. Mais il faut se comprendre, et les locomotives russes ne sont nullement des moteurs à pétrole comme en l'entend couramment : elles sont chauffées au pétrole, on y emploie celui-ci comme combustible, et la différence est très grande.

Le véritable moteur à pétrole ressemble beaucoup au moteur à gaz, et, si l'on se rappelle les explications que nous avons données sur celui-ci il y a relativement peu de temps, on nous comprendra d'autant plus facilement. C'est en somme un moteur à explosions : on mêle une faible quantité de vapeurs de pétrole à une assez grande quantité d'air pour faire un mélange détonant, et l'allumage en étant assuré par une petite flamme intérieure, étincelle électrique par exemple, la combustion vive s'en produit. Le volume de gaz se dilate et fait déplacer le piston du moteur. Quel que soit l'intérêt de ces appareils, quels que soient les services qu'ils rendent, nous ne voulons pas nous en occuper, au moins aujourd'hui, et nous voulons simplement indiquer le parti qu'on peut tirer du pétrole comme combustible pour le chauffage des machines à vapeur, des moteurs classiques, et tout spécialement pour le chauffage des locomotives de chemins de fer.

C'est en Russie que l'on a eu la première idée de cette application du pétrole à l'alimentation des foyers de chaudières à vapeur : cela se comprend du reste, étant donnée l'abondance de cet hydrocarbure dans la région de la mer Caspienne. Nous disons pétrole, mais, à la vérité, le liquide qu'on emploie ainsi n'est pas du pétrole proprement dit, c'est le résidu que l'on obtient après avoir éliminé du pétrole brut, au moyen de la distillation, la benzine et l'huile d'éclairage : ce résidu se nomme en Russie *masoute* ou *astalki*. Il était naturel qu'on pensât à utiliser ce résidu dans les usines de distillation et de raffinage des pétroles, et l'on s'est mis à l'utiliser comme combustible dans les foyers ; puis on est arrivé à l'employer couramment pour les locomotives de la ligne de Bakou à Tiflis et pour les bateaux de la mer Caspienne. Enfin le procédé s'est largement répandu en Russie, et, à l'heure actuelle, un nombre considérable de bateaux et de locomotives sont aménagés dans ce but. Nous disons aménagés : le fait est que primitivement l'on se contentait de charger l'astalki dans les foyers et de le brûler d'une

façon très défectueuse ; mais aujourd'hui on recourt à des appareils d'injection qui assurent une excellente combustion.

Ce combustible liquide a de nombreux avantages qui doivent frapper à première réflexion. Et d'abord il a un pouvoir calorifique considérable, qu'on estime généralement à deux fois celui du charbon : par suite, à égalité de puissance, l'approvisionnement en est bien moins lourd que celui de la houille, et on peut augmenter la vaporisation, c'est-à-dire la force de traction d'une machine, tout en diminuant le chargement. L'approvisionnement opère dans les meilleures conditions, dans des réservoirs, sans espace perdu, et ce sont là des avantages précieux non seulement sur les locomotives où la place est si comptée, mais aussi dans les bateaux de guerre et de commerce où l'on ne cherche guère moins à l'économiser. La manutention de ce combustible est des plus simples : pour l'amener et le distribuer dans le foyer, il suffit de quelques branchements de tuyaux munis de quelques valves et de quelques robinets. La manœuvre d'un de ces robinets suffira pour faire arriver le liquide, ou au contraire pour en arrêter la venue, c'est-à-dire pour allumer ou éteindre les feux sans aucune perte de temps, ni opération préparatoire.

Sans entrer dans le détail mécanique, et un peu trop technique, du dispositif des foyers où l'on brûle le pétrole, nous pouvons dire que celui-ci est emmagasiné dans un réservoir où il est réchauffé, pendant le fonctionnement du système, par un tuyau de vapeur venant de la chaudière, puis il est amené par un tube spécial à l'avant du foyer, où il est entraîné par un jet de vapeur[1], dans une série d'injecteurs ou d'ajutages. Au début de l'opération on a eu soin d'allumer dans le foyer quelques chiffons imbibés de pétrole, et il s'allume à ces flammes. Dès lors, chaque injecteur fait l'effet d'un jet de gaz d'une rôtissoire ou d'un fourneau, chacun de ces jets devant continuer de brûler tant qu'il restera du pétrole dans le réservoir, ou que l'on ne fermera point le robinet permettant l'arrivée du liquide dans les injecteurs. Le mécanicien règle avec la plus grande facilité la combustion, et l'on évite toute consommation inutile de liquide ; le feu est d'une régularité absolue, et l'on ne crée pas des périodes de ralentissement ou d'accélération exagérée de chauffage, comme avec le charbon quand on a un mauvais chauffeur qui ne sait pas charger le feu à point.

---

[1] Au commencement, on emprunte de la vapeur à une chaudière déjà en fonction.

En présence des avantages considérables qu'offre le combustible liquide, on devait naturellement chercher à en étendre l'usage hors de Russie et des Etats-Unis, où l'abondance du pétrole avait incité à l'employer de la même façon qu'en Russie. Le fait est que, sur les grands paquebots transatlantiques notamment, le combustible liquide remplacerait avec bien des avantages la houille : la transformation du service des chaufferies s'y impose en effet. Avec les puissances formidables qu'on donne aux moteurs de ces navires, on arrive à des consommations fantastiques de charbon : non seulement le personnel qu'on emploie pour l'alimentation des foyers atteint un chiffre véritablement extravagant, mais ce personnel même n'a plus un instant de répit, il devient presque impossible de satisfaire l'appétit dévorant des foyers de ces chaudières monumentales. C'est qu'il ne faut pas seulement amener la houille devant les quatre-vingts foyers, il faut encore secouer les grilles, veiller aux feux de façon à ne jamais les laisser tomber, enlever les cendres, ramoner les tubes. Avec le pétrole, comme nous le disions tout à l'heure, l'armée des chauffeurs est pour ainsi dire supprimée, et ceux qui restent n'ont plus à effectuer qu'un travail extrêmement simple d'ouverture et de fermeture de robinets; il n'y a plus de cendres à manutentionner, il y a moins de suie à ramoner, toute la machinerie est rendue plus puissante sous un même volume.

En France en particulier, et généralement en Europe, on a répugné longtemps à cet usage des hydrocarbures, en donnant pour raison les odeurs et les vapeurs inflammables; à la vérité, dans les installations qui existent, on a su parfaitement éviter tout danger. Nous disons installations existantes non seulement en pensant à la Russie et aux Etats-Unis, mais aussi au Danube, sur lequel naviguent des navires à vapeur dont les chaudières sont installées sur le principe que nous avons indiqué.

Au surplus, même en dehors de ces pays, on a commencé à construire des bateaux à vapeur dont les chaudières sont chauffées au pétrole. Tout naturellement on y a songé d'abord pour les bateaux pétroliers, pour ces bateaux citernes comme on les appelle, qui transportent l'huile minérale en *vrac* dans les vastes compartiments de leurs cales : ils peuvent, comme de juste, se procurer ce combustible à un prix très réduit, et ils n'ont pas besoin de l'emmagasiner dans des soutes spéciales, ils n'ont qu'à puiser à même leur chargement.

Tout dernièrement on annonçait qu'une maison de Hambourg venait de commander des bateaux de pêche à voiles, mais ayant comme moteurs auxiliaires des hélices commandées par des machines

où la vapeur est produite au pétrole. Les bateaux de plaisance dotés d'une installation de ce genre ne sont plus aujourd'hui une rareté, et une compagnie de construction de New-York s'est fait une spécialité de ces embarcations. Ceux qui ont visité l'exposition du Yachting tenue à Londres il y a trois ou quatre mois, ont pu y voir exposés un certain nombre de bateaux à moteurs à pétrole.

Les avantages de ce qu'on nomme le combustible liquide sont tellement considérables qu'on ne se contente plus de l'employer à bord des navires, et qu'on voit imiter l'exemple donné à l'Exposition de Chicago, l'utiliser pour chauffer les chaudières des usines et manufactures. Rappelons que les générateurs de l'Exposition de 1893 étaient uniquement chauffés avec de l'huile minérale : ces générateurs étaient au nombre de 54. De mars à novembre, on n'y a pas brûlé moins de 1.273.201 barils d'huile minérale ; on obtenait la vaporisation de 14 kilog. 25 d'eau par kilogramme de combustible ; un cheval-vapeur coûtait à produire pendant une heure 0 fr. 033. Si l'on avait brûlé du charbon au lieu d'huile, on aurait dépensé par heure 361 francs au lieu de 282 : c'est-à-dire que l'emploi du pétrole procura une économie de 20 0/0, rien qu'au point de vue du prix du combustible même. Et il faudrait encore tenir compte de l'économie de main-d'œuvre, d'après les observations que nous faisions tout à l'heure.

Cet essai caractéristique, et d'autant plus connu qu'il se rattache intimement à la grande *Foire du monde*, a eu certainement une grande influence sur la vulgarisation du chauffage au pétrole. Nous pourrions citer l'exemple de certaines grandes faïenceries de Limoges, qui cherchent depuis longtemps à réduire le prix de la cuisson de leurs produits : ou bien elles devaient spécialement employer un charbon à longues flammes qui coûte très cher, ou bien se résoudre à ne brûler que du bois, qui coûte encore davantage ; il est vrai que celui-ci a du moins l'avantage de donner aux pièces une couleur blanche des plus pures. Enfin, une des maisons les plus importantes de Limoges a été conduite à se servir des résidus de distillation du pétrole, il paraît que les résultats ont dépassé les prévisions : les produits soumis à la cuisson ont été retirés du four dans un bien meilleur état que quand on faisait usage du bois de la meilleure qualité.

Sans allonger outre mesure ces indications, nous devons encore mentionner des essais du plus grand intérêt qui se poursuivent actuellement en Angleterre, à l'imitation de ce qui se fait en Russie, pour le chauffage au pétrole des locomotives. La compagnie du *Great*

Eastern Railway. essaye ce chauffage avec le système Holden sur une trentaine de machines.

Celles-ci ne présentent extérieurement rien de particulier sinon que le tender supporte deux réservoirs cylindriques allongés contenant l'hydrocarbure ; on a gardé les soutes à charbon du tender parce que ces locomotives sont à combustible mixte. Elles peuvent employer le combustible solide en même temps que le combustible liquide, et cela est fort précieux : le pétrole est en effet sujet à des variations de prix fort étendues, et quand le prix de vente augmentera, comme actuellement, on diminuera la proportion d'huile brûlée pour augmenter celle de la houille. L'installation des brûleurs, des becs qui amènent le combustible dans le foyer, est fort analogue à celle que nous avons décrite pour les chemins de fer russes, et les différences ne pourraient intéresser que des techniciens.

Avec ce combustible, le chauffage, l'élévation de température de l'eau, se fait très rapidement, une tonne de combustible liquide remplace deux tonnes de charbon ; pour parcourir une longueur de 1.600 mètres (le mille anglais), au lieu de 16 kilogrammes de charbon, on consomme seulement 5 kil. 340 de charbon et 4 kil. 750 d'hydrocarbure. Veut-on quelques indications prouvant bien quelle facilité donne ce procédé de chauffage? Sur la ligne de Liverpool à Harwich, où l'on rencontre pourtant des rampes assez fréquentes, la pression dans la chaudière reste constamment fixe, l'intensité du feu pouvant être modifiée d'une manière immédiate au fur et à mesure des besoins. Pour finir, ajoutons que les nouvelles locomotives du *Great Eastern Railway* font des parcours de 1.300 kilomètres sans qu'on ait besoin de nettoyer le foyer, sans qu'on touche en réalité au feu.

Il est utile de remarquer que, la combustion du pétrole se faisant d'une façon bien autrement complète que celle du charbon, la fumée qui s'échappe du tuyau des locomotives au pétrole est réduite à un minimum : il y aurait donc, par suite, d'excellents motifs pour employer ces moteurs dans les chemins de fer métropolitains souterrains. Précisément on se propose de recourir à ce système pour le métropolitain qu'on projette à Vienne : dans ce but, des expériences ont été faites sur le réseau d'Etat autrichien, et elles ont donné d'excellents résultats.

Malheureusement pour la France spécialement, il y a une raison douanière, l'éternelle raison protectionniste, qui vient rendre des plus difficiles l'emploi des moteurs à pétrole et du combustible liquide : dans le but unique de donner une prime aux producteurs d'huile de colza et autres, on nous fait payer l'huile minérale un

prix fort élevé, tandis qu'en Angleterre et en Belgique elle ne coûte que 10 à 12 centimes le litre.

***

Les voies ferrées ont rendu et rendent chaque jour les plus grands services, surtout maintenant que rien ne les arrête plus, qu'elles franchissent les fleuves, les vallées et même les bras de mer sur les ponts les plus audacieux, qu'elles escaladent les montagnes en s'accrochant à leurs flancs. Mais pour triompher ainsi des inégalités du terrain, il faut des travaux d'art coûteux, et l'idéal serait évidemment d'établir des voies aériennes, allant d'un point à un autre à travers l'espace, sans s'occuper de ces inégalités qu'elles franchiraient à une grande hauteur. Cet idéal est en partie réalisable au moyen des *câbles porteurs,* dont l'établissement ne coûte relativement que peu.

Supposez que vous ayez à transporter des pierres, des minerais, ou quelque chose d'analogue, d'une des chaînes de collines bordant une vallée à l'autre chaîne située par-delà le cours d'eau qui coule dans le fond de cette vallée : en suivant les moyens ordinaires, vous chargeriez pierres ou minerais dans une charrette, vous descendriez la colline, vous traverseriez le cours d'eau sur un pont, que vous auriez peut-être à aller chercher fort loin, puis il vous faudrait remonter ensuite autant à peu près que vous auriez descendu. Pour cela, il vous faudrait des attelages vigoureux, sans parler du temps que vous auriez perdu. Or, tendez un câble suffisamment solide au travers de la vallée, du point où vous extrayez votre pierre au point opposé où vous devez la transporter : sur ce câble ainsi raidi faites glisser une benne, un récipient métallique qui y roulera suspendu sous une poulie dont la gorge appuiera sur le câble, et vous aurez la voie aérienne cherchée, le câble transporteur. Il y a naturellement quelques dispositifs essentiels sur lesquels il n'est pas besoin d'insister : il faut qu'à la benne soit attaché *un double câble permettant de la tirer en avant ou en arrière,* pour lui faire traverser la vallée et pour la ramener ensuite en sens inverse. Nous n'avons pas besoin d'expliquer que la benne ne peut pas se renverser : elle est suspendue sous le câble, son centre de gravité est au-dessous de la poulie qui assure son roulement.

Parfois le câble ainsi tendu ne fait pas fonction de voie proprement dite : il est animé de mouvement à la façon d'une courroie de transmission, entraîné par deux grands tambours placés à chaque extrémité de l'installation de transport, et on y accroche les bennes qu'il emporte à travers l'espace. Parfois aussi la voie est formée de

deux câbles placés parallèlement, exactement à la façon de la double file de rails d'un chemin de fer, et les wagonnets y roulent au moyen ou de deux ou de quatre roues.

On comprend que le cas cité par nous à titre d'exemple est loin d'être le seul où l'on ait intérêt à employer le câble porteur aérien : il sera tout indiqué aussi pour apporter des matières premières prises sur une colline jusqu'au fond de la vallée. Avec une légère modification, il sera précieux pour monter les blocs de pierre du fond d'une carrière au niveau du sol : bien entendu, ici il n'y aura plus à faire rouler des wagonnets ou des bennes sur le câble, mais bien des palans qui porteront, suspendus inférieurement, les blocs de pierre.

Le champ d'application des câbles porteurs est des plus vastes, d'autant qu'on en fait maintenant en fils d'acier qui présentent une résistance formidable. Tantôt il s'agira simplement de transporter à une issue les matériaux que lui apportent des bateaux amarrés sur un quai voisin, et alors l'avantage sera d'assurer ce transport rapidement, d'une façon facile et peu coûteuse, sans gêner la circulation dans les rues situées entre le quai et l'usine, le transport se faisant au-dessus de ces rues, à une hauteur suffisante pour passer pour ainsi dire inaperçu. Tantôt, au contraire, il s'agira d'une longue distance à parcourir, et le fonctionnement du système sera tout aussi heureux, à cela près que, pour empêcher le câble de fléchir sous son propre poids, on le soutient au moyen de poteaux en bois ou en ter.

On ne peut pas songer à énumérer tous les types d'installations auxquels on a employé et l'on emploie ces câbles, mais on peut, du moins, en citer les principaux, pour bien montrer la facilité avec laquelle ils se plient aux exigences des entreprises les plus diverses.

Les États-Unis sont devenus la terre classique de ce système de transport par câble. On l'applique souvent même au transport des voyageurs, et nous pourrions citer le chemin à câble aérien de Knoxville qui traverse la rivière, en venant d'une colline des environs, à une hauteur de 105 mètres au-dessus du niveau de l'eau (à son point le plus élevé), installation qui ferait quelque peu frémir d'autres que des Américains. La plupart des carrières dans le nord du nouveau monde sont exploitées avec ce procédé ; on l'emploie couramment pour apporter des remblais en un point donné, la benne entraînant alors avec elle une petite corde qu'il suffit de tirer fortement de la station de départ, pour qu'elle déverse son contenu de terre là où doit s'élever le massif. On assure de même le transport des pierres de taille, au moyen de palans qui vont à l'endroit précis où les pierres doivent être déposées : de la sorte, il n'y a plus à

élever péniblement la pierre à la hauteur de son assise, puis à la faire glisser sur des rouleaux de bois jusqu'au point où elle doit prendre place. En suivant cette méthode féconde, les Américains construisent des ponts de pierre au-dessus des voies ferrées sans pour cela interrompre un seul instant la circulation des trains.

En Europe, on se hasarde peu à recourir aux câbles pour le transport des personnes ; cependant nous pourrions citer le câble de Gibraltar ou du moins celui qui dessert un des forts de cette colonie anglaise. Mais, pour les matériaux, des exemples sont fort nombreux. Tel est le chemin de fer aérien des mines de talc, près du Pinerolo, qui sont situées à environ 2.100 mètres d'altitude ; en France, nous citerons, avec notre ami et confrère Max de Nansouty, certains porteurs aériens de l'Isère et du Gard, porteurs qui atteignent jusqu'à 2.700 mètres de longueur. En Savoie, on s'est servi à maintes reprises de ce système pour apporter les matériaux de construction des forts de la frontière ; enfin dans l'arrondissement de Barcelonnette, on l'emploie couramment pour descendre les fourrages du haut de la montagne.

Néanmoins, il est certain que nous sommes bien loin, en Europe, de tirer tout le parti qu'il faudrait de ces câbles porteurs, qui présentent des qualités précieuses, notamment au point de vue de la faible quantité de force motrice qu'ils réclament.

DANIEL BELLET.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

(Du 15 février au 15 mai 1895.)

SOMMAIRE : Les Congrès d'assistance et de répression aux États-Unis. — L'enquête monétaire allemande de 1894. — Les démolisseurs de sociétés. — L'histoire des métiers à Valenciennes. — La statistique des transports. — Les syndicats professionnels. — La représentation politique. — La centralisation administrative. — Le Centenaire de l'Institut. — Travaux divers. — L'agriculture aux États-Unis. — Communications des savants étrangers. — Décès.

I

M. L. Lallemand, correspondant de l'Académie, a fait une importante communication sur les *Congrès nationaux d'assistance et de répression aux États-Unis.*

Depuis 1874, les hommes d'œuvre, les divers représentants des différentes administrations hospitalières américaines se réunissent chaque année, sans distinction d'opinions et de croyances, pour s'éclairer réciproquement et arriver à la connaissance des meilleurs moyens de soulager le pauvre et de régénérer le coupable. Les comptes rendus de ces congrès, qui comptent maintenant plus de 500 membres, présentent un réel intérêt : aux États-Unis, d'ailleurs, le principe qui domine tout est celui de la liberté ; il existe assurément des institutions officielles de bienfaisance ; toutefois les États n'hésitent jamais à subventionner les sociétés privées pouvant rendre d'utiles services ; les œuvres catholiques, protestantes ou autres, fonctionnent librement et ne rencontrent, en général, de la part des autorités, que bienveillance et protection.

Plusieurs des rapporteurs ne craignent pas de combattre avec la dernière vivacité les systèmes de charité légale ; ils blâment énergiquement les hommes qui mettent l'aumône, puisée dans le Trésor public, au service des influences politiques, fait malheureusement

assez commun en Amérique. On a affirmé que si protéger la société est une fonction de l'État, qui nomme à cet effet des agents, ouvre des écoles gratuites, entretient des tribunaux, construit des prisons, des asiles d'aliénés, l'État dépasse sa mission et envahit injustement le domaine de l'Église, de la famille et de la personnalité humaine, s'il puise dans le Trésor des fonds destinés à être répartis entre tous ceux qui réclament assistance. Au Congrès de 1877, il a été rappelé que la simple aumône n'est pas la charité, qu'il faut toujours proportionner le secours aux besoins dûment constatés de celui qui reçoit ; de plus tous les efforts doivent être faits pour éviter de rompre les liens de famille du pauvre, et de diminuer sa volonté de se soutenir par ses propres forces. La question de mesures pour la diminution du paupérisme a été examinée avec soin : on a recommandé de s'occuper avant tout de l'enfance, de ne pas se borner à assister le pauvre, mais bien de l'étudier ; si la plupart des orateurs préconisent des maisons de travail où les vagabonds, les mendiants professionnels seraient astreints à un labeur permanent, tout le monde est unanime à reconnaître qu'il faut s'occuper de l'enfance, lui inculquer l'amour du labeur ; aussi, de toutes parts aux Etats-Unis ont surgi des orphelinats, des écoles industrielles ou de réforme, on a mis également en pratique le système de placement des jeunes vagabonds à la campagne chez des cultivateurs. Il y a lutte, et lutte fort vive entre les partisans du système des secours à domicile, *out door relief* et les adhérents à l'idée de l'internement dans les asiles hospitaliers *in door relief*; bien que cette pratique ait été louée comme plus économique, et aussi comme plus importante au point de vue de la morale publique et privée, la majorité des rapporteurs se montre nettement hostile à ce genre d'assistance officielle, qui a le grand tort de favoriser le paupérisme, de détruire l'habitude du travail, de transformer le nécessiteux en *pauper*, de produire le mécontentement, les sommes allouées étant toujours inférieures aux demandes.

Si les établissements de charité sont placés sous la surveillance du gouvernement, cette surveillance est, le plus souvent, théorique; pour y remédier, plusieurs Etats ont institué des bureaux officiels d'assistance, qui sont chargés du contrôle; cette création a été critiquée parfois, néanmoins l'utilité en est reconnue presque universellement ; là où existent ces bureaux, on a pu réaliser des économies importantes dans les établissements relevant de l'Etat et dans d'autres œuvres municipales ou privées, en préconisant de meilleurs systèmes de distribution des secours, en aidant à réformer la comptabilité, en donnant d'utiles conseils empruntés à la grande expérience

pratique des membres qui composent ces bureaux. On est divisé sur le point de savoir s'il faut étendre ou restreindre les pouvoirs de ces *boards of charities*, mais tout le monde s'accorde sur la nécessité de bannir la politique des établissements officiels d'assistance.

Le régime de liberté dont jouit la charité aux Etats-Unis a permis de multiplier les œuvres de bienfaisance ; mais plus le nombre de ces institutions est devenu considérable, plus il a fallu harmoniser leurs efforts, afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des deniers si abondamment versés par des milliers de bienfaiteurs. C'est ce but que poursuivent les « *charity organization societies* », fondées à l'heure actuelle dans plus de 80 cités américaines pour favoriser un échange utile d'informations puisées aux sources les plus sûres et données avec la prudence et la discrétion nécessaires. La France était en retard sous le rapport de la création des sociétés organisatrices de la bienfaisance ; depuis quelques années la lacune a été comblée avec l'organisation, par M. Lefebvre, de l'*Office central des institutions charitables*.

Ce qui ressort des travaux suscités par les Congrès américains c'est qu'il ne faut pas chercher à combattre le paupérisme avec les armes de la charité légale et de la bienfaisance officielle, que tout au contraire, il convient d'aller directement au pauvre, d'étudier ses besoins, de toucher son cœur, de fortifier son caractère, de lui inspirer le respect de soi-même et le désir de se suffire par ses propres forces, la véritable charité étant celle qui aide le malheureux à sortir de sa triste position grâce à l'énergie de la volonté et à la persévérance dans le travail ; d'autre part, que pour favoriser le développement des œuvres utiles, assurer leur avenir il faut, comme en Amérique, un régime libéral, il faut que, tout en conservant le droit de légitime surveillance, les pouvoirs publics s'habituent à considérer les institutions privées comme le précieux auxiliaire dont la prospérité profite grandement au bien général.

M. A. Raffalovich, correspondant de l'Académie pour la section d'économie politique, a lu une note très substantielle sur *l'enquête monétaire allemande de* 1894.

En 1871, l'Allemagne a procédé à une réforme monétaire ; elle en a retiré des avantages fort sérieux. La vente de l'argent démonétisé parut d'abord assez aisée ; à la fin de l'année 1875 on en avait refondu 1.640.000 kilogrammes et vendu 350.000 kilogrammes. Mais en 1876 le prix de l'argent commença à baisser : on vit apparaître des mouvements qui, d'après les uns, étaient la conséquence nécessaire de la réforme effectuée en 1871 et qui, d'après d'autres, avaient une origine totalement étrangère, si étrangère même qu'ils n'au-

raient pas manqué de se produire même en l'absence de toute modification. De jour en jour le besoin d'une enquête parut plus grand : elle fut prescrite par M. de Caprivi; les partisans du double étalon et ceux du maintien de l'état de chose actuel s'y rendirent et produisirent tous les arguments de nature à justifier leur thèse. Une réforme n'est pas chose aisée : les innovations en matière de monnaie sont parfois grosses de dangers ; il faut avant tout éviter des expériences désastreuses et conserver au pays la sécurité monétaire dont il a besoin.

M. E. Worms, correspondant de l'Académie pour la section d'économie politique, a fait une lecture sur les *Démolisseurs des sociétés*.

Un savant professeur de l'Université de Gratz, M. L. Gumplowicz, a paru, dans ces derniers temps, vouloir soutenir que les attaques dirigées contre l'organisation sociale actuelle doivent être impunies ; le point de départ de cette théorie est le suivant : l'homme n'est qu'un simple reflet de l'agglomération humaine dont il fait partie, c'est un être dépourvu, en quelque sorte, de personnalité, d'initiative, d'action et d'influence propre, par suite de responsabilité ; la haine des classes est une chose absolument naturelle ; on ne saurait dès lors exercer des poursuites contre ceux qui l'admettent pas plus que contre ceux qui cherchent à renverser ce qui est contraire aux idées partagées par un certain nombre d'individus. Le travail de M. Worms a pour but de réagir contre ces tendances. Il démontre que l'État, indestructible au moins dans ses éléments essentiels, sert de paravent à l'organisation des pouvoirs, au gouvernement lui-même, qui est bien autrement fragile que l'État et qui cherchera même d'autant plus à se défendre par des lois sévères qu'il se sentira moins sûr de l'assentiment des populations : ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que là où le gouvernement serait fort de cet assentiment, il doit être nécessairement abandonné à toutes les attaques, même les plus perfides, sans parler des attaques à main armée. Le tort de M. Gumplowicz est d'envisager, sous prétexte de sociologie, un peuple en bloc et de traiter en quantité négligeable les individus qui le composent, comme si ces unités recevaient en tout le mot d'ordre de la communauté, étaient incapables d'initiative et de répercussion sur l'ensemble. Ce qu'il faut c'est tenir compte des données de la sociologie, et, sans abandonner aucun de ses enseignements, rechercher les dessous qui seuls peuvent rendre les investigations rigoureuses, dessous qui existent dans le ressort, dans les tendances, dans les résolutions, dans les agissements raisonnés, libres et volontaires des individus que doit accompagner dès lors leur entière responsabilité.

M. Cucheval Clarigny a fait une très intéressante communication sur l'*Histoire des métiers à Valenciennes*.

La corporation des peintres, enlumineurs, verriers, brodeurs et tailleurs d'images en pierre et en bois était réputée une des plus anciennes de Valenciennes ; elle était aussi une des plus florissantes. Elle entretint et développa dans la ville le culte de tous les arts et elle y prépara l'éclosion, au XVIe siècle, de cette grande école de peintres et de sculpteurs qui a été une des gloires de la France. Bien que les peintres et sculpteurs formassent une corporation spéciale, une ordonnance du Magistrat autorisait la fréquentation de leurs ateliers par les apprentis et compagnons d'autres corporations pour lesquelles la connaissance des arts de dessin était un utile secours ; tels étaient les verriers, ou fabricants de vitraux, les hautelisseurs, les orfèvres et lapidaires, les escriniers. Les hautelisseurs fabriquaient les étoffes de luxe, les velours à ramage, les moires et surtout les tapisseries à fleurs et à personnages ainsi que les tentures d'appartement ; les escriniers étaient les ébénistes qui sculptaient le bois et fabriquaient des armoires, des bahuts et des coffrets avidement recherchés dans toute l'étendue des Flandres; les orfèvres qui formaient la corporation la plus opulente fabriquaient toutes sortes de bijoux que les maîtres lapidaires ornaient de pierres précieuses. Les corps de métiers établis dans la capitale du Hainaut étaient régis par des chartes ; ce n'était pas une concession, une faveur émanée de l'autorité politique : Valenciennes, comme la plupart des grandes cités flamandes, était une ville libre qui s'administrait elle-même par des magistrats élus : les chartes de ses métiers furent des productions spontanées de l'esprit corporatif ; ce sont les intéressés eux-mêmes qui ont voulu se constituer en corps de métiers et qui se sont donné des règles librement débattues et consenties : c'est, du reste, ainsi que les choses se sont passées dans toutes l'étendue des pays wallons et flamands où régnaient le même attachement aux libertés locales et les mêmes habitudes d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Lorsqu'un groupe d'artisans exerçant la même profession était devenu assez nombreux pour avoir besoin de règles qui s'imposassent à tous et ne pussent faire l'objet d'une discussion, il se réunissait en assemblée ; un projet de statuts était élaboré ; le *Magistrat*, c'est-à-dire le prévôt et les échevins, désignait deux de ses membres pour présider une nouvelle assemblée dans laquelle, après discussion, le texte définitif était arrêté, transcrit sur le registre du greffier ; le *Magistrat* le confirmait, c'est-à-dire en consacrait l'authenticité et le caractère obligatoire pour tous les adhérents. La corporation se

constituait alors en élisant un *connétable* destiné à la représenter et à diriger les affaires communes, trois ou quatre *maîtres-jurés* pour le remplacer et les *égards* ou surveillants de la fabrication. Toutes les chartes sont profondément imprégnées de sentiments religieux : c'était dans une chapelle que se tenaient les réunions, on y déposait la bannière et les emblèmes qui se portaient dans les processions, la *boîte* ou trésor commun de la corporation ; on y célébrait des offices pour la corporation ou ses anciens membres, l'assistance y était obligatoire aussi bien qu'aux cérémonies funèbres. Les ressources étaient fournies par les droits que les apprentis, compagnons ou maîtres avaient à acquitter à chaque échelon qu'ils franchissaient, les amendes infligées pour manquement à un devoir corporatif, parfois par la cotisation hebdomadaire. Sur les fonds ainsi recueillis on prélevait d'abord les frais d'entretien de la chapelle et de la célébration des offices, les dépenses soit pour les funérailles des confrères pauvres, soit pour les confrères malades, convalescents ou devenus incapables de travailler pourvu que la maladie ou l'impotence ne fût pas la conséquence de l'inconduite ou d'actes de violence.

Des confrères choisis parmi les plus anciens et surtout parmi ceux qui s'étaient retirés du commerce avaient mission, sous le nom d'*Egards*, de visiter tous les ateliers afin de s'assurer qu'ils étaient convenablement tenus, que les apprentis étaient bien traités et sérieusement instruits, enfin que les produits fabriqués étaient de bonne qualité et qu'ils avaient le poids ou les mesures voulues pour qu'on y apposât les armes de la ville qui étaient une recommandation efficace auprès des acheteurs étrangers. Les *Egards* devaient s'assurer que les maîtres n'entretenaient pas chez eux un nombre de compagnons ou d'apprentis supérieur à celui que les règlements autorisaient et ils veillaient à ce que le travail ne se prolongeât pas pendant les intervalles de repos indiqués par la cloche commune, ni trop avant dans la soirée.

Le justice était prompte et économique : les contestations étaient portées en première instance devant le connétable et les maîtres jurés assistés de quelques compagnons ; en appel elles étaient décidées par treize notables commerçants, désignés par le *Magistrat* parmi les plus anciennement établis et les plus réputés.

C'est à cet ensemble d'institutions charitables ou protectrices que Valenciennes a dû l'extraordinaire prospérité dont il a joui depuis plusieurs siècles. La vie de famille assurée aux apprentis et aux compagnons a exercé une action réelle sur la condition matérielle, sur la moralité des ouvriers et sur leurs rapports avec les chefs d'indus-

trie ; dans l'espace de huit siècles Valenciennes n'a vu ni une grève ni aucune atteinte à la tranquillité publique.

D'un rapport présenté par M. Levasseur sur l'*Album de statistique graphique de* 1883 dû à M. Cheysson, il résulte que le nombre des voyageurs à toute distance a augmenté de 1891 à 1892 de 32 millions 1/2, c'est-à-dire de 12,7 0/0 à la suite de l'application des nouveaux tarifs, que les recettes brutes ont suivi le progrès d'un pas inégal : 10 millions de plus-value (impôt non compris) pour les voyageurs, tandis que la progression normale était de 13 à 14 millions, 5 millions de plus-value pour la grande vitesse et 3 millions de moins-value pour la petite vitesse dont une partie de la clientèle s'est portée, après l'abaissement des tarifs, sur la grande vitesse ; presque tout le bénéfice de l'augmentation dn nombre des voyageurs a été pour la troisième classe qui en a gagné 27 ; la seconde n'en a gagné que 4 et la première est restée stationnaire et comme c'est surtout sur la troisième classe qu'a porté la réduction des tarifs, on comprend pourquoi la recette n'a pas augmenté proportionnellement au nombre des voyageurs ; ce sont surtout les petits parcours qui ont profité de la réforme. Il faut reconnaître que la réforme des tarifs de grande vitesse a été une des causes de la rapide progression de la garantie d'intérêts qui, de 49 millions 1/2 en 1890, s'est élevée à 97 en 1891 et n'est descendue à 60 1/2 en 1892 que pour monter à 114 en 1893 (elle est évaluée à 195 pour 1895).

M. Lyon Caen a fait une intéressante communication sur les *Syndicats professionnels*, d'après une publication du Ministère du commerce.

Le nombre total des Syndicats professionnels était, pour la France et l'Algérie, au 1er juillet 1894, de 4.966 dont 2.178 syndicats ouvriers, 1.518 syndicats de patrons, 1.093 syndicats agricoles, 177 syndicats mixtes. Une progression constante s'est produite depuis la mise en vigueur de la loi de 1884 dans le nombre des syndicats de chaque espèce. Mais cette progression est beaucoup plus lente pour les syndicats mixtes. De 1893 à 1894 les syndicats ouvriers se sont élevés de 1.926 à 2.178, les syndicats patronaux de 1.397 à 1.518, tandis que les syndicats mixtes ont passé seulement de 173 à 177. Le nombre des syndiqués s'est accru aussi pour les syndicats autres que les syndicats mixtes, tandis qu'il a diminué pour ceux-ci. On comptait dans les syndicats d'ouvriers 402.125 membres en 1893 et 408.625 en 1894 ; dans les syndicats patronaux 114.202 membres en 1893 et 122.251 en 1894 : dans les syndicats agricoles 353.930 en 1893 et 384.332 en 1894 ; le nombre des membres des syndicats mixtes s'est, au contraire, d'une année à l'autre, abaissé de 30.052 à

29.124. La progression très lente du nombre des syndicats mixtes, et la diminution du nombre des membres de ces syndicats sont des faits regrettables et constituent un fâcheux symptôme. Les syndicats composés exclusivement de patrons ou d'ouvriers ont trop souvent servi jusqu'ici à accentuer les dissentiments , à organiser et à prolonger les grèves. Les syndicats mixtes, à raison même du double élément qui les compose, sont la manifestation extérieure d'un sérieux désir d'entente et peuvent être un excellent moyen de conciliation. Malheureusement, les syndicats mixtes sont les seuls qui ne se développent pas. La loi de 1884 n'a imposé que des formalités très simples pour la constitution des syndicats ; néanmoins, elle n'a pas été accueillie à l'origine sans une certaine défiance; on a persuadé aux ouvriers qu'elle était plus une loi de police qu'une loi de liberté ; aussi, les syndicats existants de fait, avant la loi de 1884, ont préféré continuer à vivre sous le régime de la tolérance et rester exposés à des poursuites pour violation de la loi nouvelle, plutôt que de se transformer en syndicats réguliers. La défiance paraissait, disait-on, en partie confirmée par le fait que le bureau des syndicats professionnels était placé au Ministère de l'intérieur où se trouve la direction de la Sûreté générale. Un décret de 1886 a transféré ce bureau au Ministère du commerce. Durant la même année le nombre des syndieats se conformant à la loi de 1884 a monté subitement de 740 à 1358. Il n'y aurait plus, d'après les préfets, pour toute la France que 101 syndicats irréguliers répartis dans 8 départements; la plupart (91) sont des syndicats d'ouvriers. Depuis 1891, le nombre des syndicats irréguliers a diminué de 90. Cette diminution provient de ce qu'après des condamnations encourues à raison même de leur irrégularité, la plupart des syndicats de la Bourse du Travail de Paris se sont conformés à la loi.

M. Arthur Desjardins a présenté une notice sur *la nature juridique de la représentation politique* : l'idée du mandat impératif, d'après lui, doit être complètement écartée; d'ailleurs le rapport qui existe entre les électeurs et l'élu n'est pas en fait un mandat; la haute direction de l'État doit appartenir aux plus capables ; il existe une loi sociologique en vertu de laquelle il convient d'appeler les plus éminentes capacités du peuple à l'exercice des plus hautes fonctions publiques ; dans notre société moderne et démocratique les électeurs occupent la place qui, dans les régimes aristocratiques, revient à la naissance et avec les formes despotiques au char du prince.

M. Aucoc a lu un mémoire étendu relatif aux *Controverses sur la décentralisation administrative.*

Le savant auteur étudie d'abord les rapports du pouvoir central

avec les agents institués pour veiller aux intérêts généraux du pays et avec les représentants des groupes locaux, il résume l'histoire des diverses phases de nos institutions municipales et provinciales, puis, arrivant jusqu'à l'époque actuelle, il constate que la question de décentralisation, malgré ce qui a été fait, reste encore à résoudre ; la question est du reste fort complexe ; il ne faut pas, pour la juger, se placer uniquement au point de vue de la liberté, d'ailleurs, la liberté des administrateurs n'assure pas toujours la liberté et la sécurité des citoyens ; il faut veiller à l'unité d'application de la loi ; les finances locales sont une partie des finances du pays ; s'il est nécessaire de limiter l'autorité du gouvernement on doit lui laisser tous les moyens d'action dont il a besoin pour donner satisfaction aux intérêts généraux du pays et s'il est juste et utile que les pouvoirs locaux aient une certaine indépendance, il est nécessaire de prendre des précautions contre leurs entraînements et leurs écarts.

M. de Franqueville a lu l'introduction de l'ouvrage qu'il doit publier prochainement à l'occasion de la célébration du *Centenaire de l'Institut.*

C'est un résumé de l'histoire des anciennes académies détruites en 1793 par la Convention, et dont l'origine remonte, suivant M. de Franqueville, à la seconde moitié du XVIe siècle. Ce fut en novembre 1570 que le roi Charles IX autorisa, par lettres patentes, la fondation de l'Académie royale de poésie et de musique qui prit, sous le règne de Henri III, le nom d'Académie du palais. Cette Compagnie, dont firent partie la plupart des poètes de la Pléiade, cessa de se réunir pendant les troubles de la Ligue et ce fut seulement en 1635 que Louis XIII établit l'Académie française dont Louis XIV se déclara plus tard le protecteur. En 1663 se forma la petite Académie qui devint ensuite l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, et enfin l'Académie des Sciences fut fondée en 1666. En dehors de ces grandes Compagnies fermées, existaient encore au XVIIIe siècle, les Académies de peinture et d'architecture, toutes deux assez largement ouvertes et ayant le double caractère d'école et celui de réunion savante.

M. Albert Sorel a communiqué une étude sur les *Conférences qui ont précédé le traité de Campo-Formio.*

M. Barthélemy Saint-Hilaire a lu un fragment sur l'*idée de philosophie* et M. Naville, associé étranger de l'Académie, a adressé un mémoire sur la *métaphysique expérimentale.*

M. G. Picot a présenté le onzième rapport sur les travaux de la Commission chargée de la publication des Ordonnances des rois de

France. L'enquête relative aux actes du régne de François 1er est terminée; le catalogue comprendra plus de 28.000 pièces. Six volumes du catalogue sont publiés. Le septième et dernier volume, qui aura présenté le plus de difficultés, comprendra un supplément chronologique ainsi que la série des actes non datés. La Commission espère qu'il sera terminé au commencement de 1896.

II

L'analyse du remarquable rapport de M. Levasseur sur *l'Agriculture aux Etats-Unis*, donnée dans les précédentes livraisons, mérite à tous égards d'être reprise.

L'Américain a eu longtemps et a aussi devant lui l'espace ; dans certaine parties, de vastes forêts, dans d'autres et surtout dans le centre, des pâturages immenses; ailleurs de belles prairies naturelles. Aussi le nombre des animaux est-il beaucoup plus grand aux États-Unis qu'en Europe ; en 1893 on comptait pour 66 millions et demi d'habitants sur le territoire des Etats-Unis, 163 millions d'animaux d'espèces chevaline, bovine, ovine et porcine ; soit 25 animaux par 10 habitants. Le nombre des chevaux a beaucoup augmenté depuis une trentaine d'années : de 4 millions 1/3 environ en 1850 il s'est élevé à plus de 16 millions en 1894, les mulets et ânes ont presque triplé depuis 1850 ; pendant longtemps les Etats-Unis n'ont eu qu'un bétail de très médiocre qualité ; à partir de 1853 des frais d'amélioration ont été faits ; de grands et rapides progrès ont été réalisés depuis la guerre de la rebellion, c'est-à-dire depuis que les Américains ont cherché en Europe des débouchés à leur production en viande, c'est alors qu'a commencé d'une manière méthodique l'élevage en grand dans les plaines de l'Ouest ; des agronomes se flattent aujourd'hui d'obtenir aux Etats-Unis, grâce à l'élevage en plein air et à la qualité des herbes, une viande d'une qualité supérieure à celle des animaux élevés à l'étable en Europe. Les pays d'engraissement se trouvent surtout au nord sur la rive gauche du Mississipi, particulièrement dans le « Blue Grass » du Kentucky et du Tennesee. C'est dans les fermes du Nord-Est que le gros bétail a le plus de valeur et qu'il est le mieux engraissé, c'est aussi dans ces Etats que le nombre des consommateurs est le plus considérable relativement à l'étendue du territoire. Les bœufs sont employés quelquefois au travail. Toutefois cet emploi est rare, excepté dans le Sud, même il a diminué depuis la guerre de la rebellion. Des statisticiens évaluaient il y a une douzaine d'années la valeur du lait des Etats-Unis à 3 millions de francs, la production du beurre à 40 millions et celle du fro-

mage à 140 millions de kilogrammes. Les Américains se sont moins appliqués à l'élevage des moutons ; aujourd'hui il y a rétrogradation. La moyenne générale est d'environ 6 têtes par kilomètre carré. La proportion en France est presque dix fois plus forte par rapport au territoire. Relativement au nombre d'habitants elle est à peu près la même dans les deux pays, malgré la diminution du nombre total des animaux de cette espèce depuis vingt ans en France. Aussi les Etats-Unis ne suffisent-ils pas à leur propre consommation de laine, quoique le rendement moyen par mouton ait augmenté depuis cinquante ans de 2 livres à 5 et même 6 livres 1/2 et que la production ait triplé depuis trente ans, avec une progression constante de 1872 à 1885. Tous les ans les Etats-Unis importent plus de laine qu'ils n'en exportent, tandis que l'exportation des moutons vivants augmente. Les porcs ont aux Etats-Unis une importance beaucoup plus grande que les moutons, quoique le nombre total des animaux ne soit pas plus considérable ; mais on éléve un porc en moins de temps et le produit annuel se trouve être ainsi beaucoup plus considérable. L'élevage de ces animaux qui a fait de grands progrès malgré la crise de la guerre de la rebellion, est un des côtés caractéristiques de l'agriculture américaine. Les porcs étaient, en 1850, au nombre de 30.354.000 et en 1894 au nombre de 45 millions, ce qui correspond à 6 animaux par kilomètre carré et presque à 2/3 de tête par habitant. La France possède à peu près 10 porcs par kilomètre carré et 1 porc par 7 habitants. L'élevage des porcs est partout associé à celui des bœufs. La région centrale tient le premier rang sous le rapport de la quantité. Les Etats-Unis, dans lesquels l'élevage, surtout celui des bœufs et des porcs, a pris une grande importance, produisent plus qu'ils ne consomment et ne sont soutenus et stimulés dans cette pratique agricole que par leur exportation pour les autres Etats ou pour l'étranger. Or, comme le bétail vivant et la viande sont des produits encombrants, le développement de cette industrie a été jusqu'ici et restera étroitement lié au progrès des voies de communication et surtout des chemins de fer.

Le commerce de la viande a pris une extension considérable. L'exportation des animaux et des matières animales, qui était déjà de 50 millions de dollars (257 millions de francs) en 1872 et constituait à peu près le douzième de l'exportation totale des Etats-Unis est montée à 172 millions de dollars (885 millions de francs) en 1880 sur une exportation totale de 840 millions de dollars (4.326 millions de francs). Elle serait plus considérable si la grande distance entre certains pays d'élevage, comme le Colorado ou même la région du centre, et les ports de New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston

etc., ne faisait perdre aux bœufs beaucoup de leur poids. La volaille est, sauf exception, plus abondante que fine aux Etats-Unis. Mais le commerce des œufs est considérable et généralement lucratif. Quoique les Etats-Unis aient beaucoup augmenté de 1870 à 1880 la fabrication des soieries ils élèvent cependant encore peu de vers à soie. Le miel et la cire ont plus d'importance.

Aux Etats-Unis, non plus que dans les Etats européens, les régions agricoles ne sont pas assez nettement tracées par la nature ou par l'exploitation pour qu'on ne puisse pas différer au sujet de leur étendue et de leurs limites. Si l'on ne peut songer à décrire chacun des quarante-quatre Etats et des territoires, on peut prendre dans chaque région quelques-uns de ceux qui la caractérisent et indiquer les traits principaux qui peuvent en marquer le caractère.

D'après les documents officiels, la première région est la Nouvelle-Angleterre (Connecticut, Maine, Massachussetts, New-Hampshire, Rhode Island et Vermont) : c'est une des premiéres contrées colonisées ; cependant elle n'a depuis longtemps qu'un rôle secondaire dans la production des céréales; la population est très clairsemée dans le nord, la plus grande partie du sol étant impropre au labour; les ouvriers ont quitté les fermes pour les manufactures ; les terres sont généralement exploitées par le propriétaire ; on constate que beaucoup de fermiers ont été découragés par la dépopulation des campagnes, le peu de fécondité du sol et le bas prix des denrées. Dans ces régions l'agriculture subit une crise très grave : c'est même moins une crise qu'une transformation sans chance de retour : ce n'est pourtant pas une situation désespérée puisque la terre a des emplois divers et que, si des champs reviennent à leur ancien état forestier, d'autres se couvrent de légumes. La deuxième région est le Centre Atlantique (New-York, Pennsylvanie, New-Jersey, Delaware, Maryland), le sol est meilleur : la majeure partie des fermes est exploitée par le propriétaire, plus des deux tiers du sol sont occupés par des fermes et plus de la moitié des terres de ferme est en labour, l'autre tiers est en bois. Tous les Etats de cette région subissent, comme ceux de la Nouvelle-Angleterre, une dépréciation de valeur de la terre qui est la conséquence de la diminution des denrées. La troisième région dite du Sud-Atlantique, comprend la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Géorgie, elle n'est pas riche en céréales ; le bétail n'a qu'une médiocre valeur ; la population est pauvre, elle est essentiellement rurale et nulle part aux Etats-Unis la proportion des travailleurs agricoles relativement à ceux des villes n'est plus forte, la consommation urbaine étant ainsi restreinte, les denrées ont peu de débouchés et sont à bas prix,

quoique l'homme du Sud paye souvent ses objets de consommation plus cher que l'homme du Nord. La terre a peu de valeur. Les terres sont divisées et affermées. Les cultivateurs sont beaucoup plus souvent des métayers travaillant à mi-fruits que des fermiers payant leur redevance en argent. La quatrième région est connue sous le nom de région du Golfe, elle est composée de six Etats : la Floride, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, le Texas et l'Arkansas. Les deux tiers environ des terres sont exploités par leurs propriétaire : le métayage est plus fréquent que le fermage et les métayers sont en général pauvres et peu industrieux. La population est en grande majorité rurale et, comme dans le Sud Atlantique, elle est rongée par l'usure. La terre a en général peu de valeur. Cette région est caractérisée surtout, comme celle du Sud-Atlantique, par la culture du coton. Le sol et le climat conviennent très bien à l'élevage de la race bovine qui s'y multiplie vite et qui constitue le principal revenu du pays. Les documents officiels classent sous le nom de Cinquième région, la région apalachienne de l'ouest, le Tennessee, le Kentucky et la Virginie occidentale. L'aisance ne semble pas régner. Les habitants se livrent surtout à l'élevage. Cette région était autrefois et est encore très boisée : les flancs des Apalaches dans le Tennessee portent de vastes forêts de pins ; au-dessous les collines portent des bois ou des pâturages : les vallées de la plaine ont des terres de labour fertiles. La sixième région est la région centrale (en d'autres termes l'Ohio, le Michigan, l'Indiana, l'Illeinois, le Missouri, l'Iowa le Nebraska, le Kansas). Plus de la moitié des terres de fermes sont labourées, tandis qu'il n'y en a guère que le quart dans la Nouvelle-Angleterre et le tiers dans les anciens Etats à esclaves. Les trois quarts à peu près des fermes sont exploités par leurs propriétaires. La terre, étant très productive, a une valeur bien supérieure à la moyenne générale des Etats-Unis. Cette région centrale est le grenier de l'Amérique.

Le rendement en blé, surtout en blé d'hiver, est bien supérieur à la moyenne générale. Quoique cette région appartienne en partie à celle qu'on nommait autrefois la « Prairie », les prairies n'y occupent qu'un espace restreint, beaucoup moindre, relativement au territoire, que dans la Nouvelle-Angletere. Le bétail est, en général, amélioré depuis quinze ans. Il n'existe pas de contrée qui ait, par tête d'habitant, une telle abondance et, en même temps, une si grande diversité de céréales et de bétail. Les fermiers ne payent pas la main-d'œuvre très cher, puisque le salaire mensuel dans la région est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la moyenne générale des États-Unis. La septième région comprend les plaines du Nord, le

Wisconsin, le Minnesota et les deux Dakota. Les grandes propriétés, quoique nombreuses dans le Minnesota, sont l'exception; la moyenne est de 160 à 200 acres (64 à 81 hectares); sur 160 il y en a ordinairement une centaine en labour, dont un tiers en blé; le reste est en prairies ou en pâture. Là, comme dans le reste de l'Amérique, les fermiers se plaignent du bas prix auquel ils vendent leurs denrées; cependant les petits souffrent peu de la crise parce qu'ils vivent de leur propre fonds, qu'ordinairement ils en vivent assez largement avec leur famille, et que la variété des cultures, qui est facilitée par le voisinage de deux grandes villes (Minneapolis et Saint-Paul) les rend moins dépendants du marché des céréales. La région de la Cordillière constitue la huitième région : le Montana, l'Idaho, le Wyoming, le Nevada, l'Utah, le Colorado, l'Arizona et le New-Mexico. Il n'y a qu'une très minime partie des terres de cette région qui soient occupées en fermes : moins de 1 0/0 du territoire. Celles qui le sont contiennent beaucoup plus de bois ou de prairies et de terres incultes que de terres labourées. Le sol a, en général, peu de valeur, excepté toutefois sur certains points du Colorado et de l'Utah. L'exploitation est faite presque exclusivement par les propriétaires. Dans tout l'Ouest, où l'on devient facilement propriétaire et où les ouvriers sont très rares, le salaire est plus élevé que dans le reste de l'Amérique. Comme la proportion des terres en culture est très faible relativement au territoire, la région a peu d'importance au point de vue de la production totale. Cependant, comme on n'y cultive guère que des terres d'alluvion dans les vallées et à l'aide de l'irrigation, le rendement par are se trouve en général être très fort. La neuvième région dite du Pacifique se compose du Washington et de l'Orégon, dont toute la partie orientale se rattache en réalité à la région de la Cordillère, et la Californie. C'est une région remarquable par l'égalité relative du climat. Dans le Washington et l'Orégon il y a encore très peu de terrains appropriés à la culture. Il y en a davantage en Californie, beaucoup moins cependant que dans le centre et l'est des Etats-Unis parce qu'une grande partie du pays est montagneuse ou aride et que la population est insuffisante. Dans les fermes les labours occupent à peine le tiers du sol. La terre étant en grande quantité relativement à la population, a généralement peu de valeur, même en Californie. Les quatre cinquièmes des fermes sont exploitées par leurs propriétaires, même en Californie ; la proportion est encore plus forte dans les deux autres Etats. La Californie est un des Etats où le salaire des ouvriers de ferme est plus élevé ; le Washington est celui où il l'est le plus. La Californie est de beaucoup le plus important Etat du Pacifique. C'est, après le

Texas, celui de l'Union qui a le plus vaste territoire, territoire plus grand que celui de la Nouvelle-Angleterre et de la région du Centre-Atlantique réunies, mais elle ne vient qu'au 22e rang sous le rapport de la population et par conséquent la densité y est encore très faible : elle attend des bras.

III

M. Pingaud a fait une communication fort curieuse intitulée : *La fin des Parlements, histoire d'un livre* : il s'agit d'un essai de rédaction des lois fondamentales de l'ancien régime qui fut tenté en émigration par quelques anciens membres des Parlements et intitulé : « *Développement des principes de la monarchie française* ». Cet écrit fut l'occasion de polémiques très vives dans le monde de l'émigration et atteste les prétentions, intraitables jusque dans l'exil et la ruine, des membres de l'ancienne magistrature.

MM. Welschinger et Ch. Bénard ont été admis à lire des travaux relatifs l'un au *Directoire et au Concile National de* 1797, l'autre à *l'exégèse platonicienne.*

IV

L'Académie a perdu, le 28 février, M. de la Sicotière correspondant pour la section d'histoire, élu à la place de M. Colmeiro, décédé, et le 11 mars M. Césare Cantu qui, après avoir été nommé en 1869 correspondant pour la section d'histoire à la place de M. Milman, avait remplacé, le 22 décembre 1886, M. Leop. Ranke comme associé étranger.

J. Lefort.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN DIVERS PAYS

MARIAGES ET NAISSANCES

A la suite d'une publication faite en Italie en 1884, l'*Institut international de statistique* exprima le désir de voir le service de la statistique italienne compléter et publier les données relatives au mouvement de la population dans divers pays. Le dernier numéro du *Bulletin de l'Institut* vient de publier la première partie de ce travail [1], dû à la collaboration de MM. Luigi Grimaldi-Casta, vice-secrétaire de la direction de la statistique, et Enrico Raseri, chef de la section de la statistique démographique et sanitaire. Les données sont relatives aux mariages et aux naissances ; celles qui se rapportent aux décès seront publiées ultérieurement.

Il est d'autant plus intéressant de résumer ce travail, que de tels renseignements ne peuvent être obtenus que grâce à un labeur soutenu et en utilisant des publications toujours volumineuses, d'une consultation quelquefois difficile et rarement à la portée de ceux qui, sans mandat officiel, désirent étudier ces questions. Ces chiffres ont d'autant plus de valeur que MM. Grimaldi-Casta et Enrico Raseri ont pu toujours obtenir les informations dont ils avaient besoin auprès des chefs des services statistiques des divers pays.

Avant de donner ce qui se rapporte aux mariages et aux naissances, l'indication de la population totale est nécessaire. Elle a été relevée, soit d'après les publications officielles, soit en prenant pour base le dernier recensement, en admettant que l'augmentation annuelle de la population est la même que celle qui résultait de la comparaison du dernier recensement avec le précédent. L'armée et la marine ne sont pas comprises dans les chiffres donnés pour l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie ; pour l'Angleterre, ne sont pas compris non plus les habitants de l'île de Man et des îles du Canal, comme pour l'Autriche-Hongrie, le territoire de Fiume, la Croatie et la Slavonie. Pour la Suisse, le chiffre se rapporte à la population domiciliée, et pour la Belgique à la population légale.

[1] Movimento della popolazione in alcuni stati d'Europa e d'America. Parte 1. Matrimoni e nascite. *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. VII, 2e livraison.

Les îles Féroë et l'Islande ne sont pas comprises avec le Danemark ; au contraire, les Açores et Madère sont comprises avec le Portugal. Le chiffre donné pour la Russie d'Europe ne comprend pas la Pologne russe, la Finlande et la Transcaucasie; enfin, la province de Buenos-Aires ne comprend pas la ville du même nom, cédée par la province à l'État comme capitale de la République Argentine.

	Population à la date indiquée du dernier recensement		Population moyennnes dans les années indiquée	
	—		—	
Italie	1881	28.459.628	1887-91	29.969.680
France	1891	38.095.219	»	38.043.044
Angleterre et pays de Galles.	1891	29.002.525	»	28.451.692
Ecosse	1891	4.025.647	»	3.973.527
Irlande	1891	4.704.750	»	4.763.009
Empire d'Allemagne	1890	49.428.470	»	48.740.494
Prusse	1890	27.957.367	»	29.574.177
Bavière	1890	5.594.982	1887-90	5.540.026
Saxe	1890	3.502.684	1887-91	3.388.540
Wurtemberg	1890	2.036.522	»	2.029 304
Autriche	1890	23.707.906	»	23.534 873
Hongrie	1890	15.133.494	»	14.996.700
Suisse	1888	2.917.754	»	2.928.500
Belgique	1890	6.069.321	»	6.060.870
Hollande	1889	4.511.415	»	4.508 365
Suède	1890	4.784.981	»	4.769.060
Norvège	1891	1.988.674	»	1.984.695
Danemark	1890	2.172.380	»	2.151.256
Espagne	1887	17.565.632	1887-88	17.618.726
Portugal	1878	4.550.699	»	»
Grèce	1889	2.187.208	1889	2.187.208
Roumanie	1889	5.038.342	1889	5.038.342
Serbie	1890	2.161.961	1887-91	2.109.119
Russie d'Europe [1]	»	»	1887	83.280.500
Finlande	1890	2.380.140	1887-91	2.346 459
Massachussetts	1890	2.238.943	1887-90	2.149.902
Connecticut	1890	746.258	»	726.437
Rhode-Island	1890	345.506	1887-91	336.227
Province de Buenos-Aires	»	»	1887-88	807 615

La population étant connue et, d'autre part, le nombre des mariages contractés annuellement étant relevés, il est facile d'établir la proportion par 1.000 habitants. En outre, en relevant, d'après les statistiques, le nombre de personnes qui, dans chaque pays, sont à même de contracter

[1] La population totale de la Russie (Europe et Asie), y compris la Finlande, a été estimée, au commencement de 1891, à 119.032.750 habitants

mariage, on peut établir également la proportion des époux au nombre total des personnes aptes au mariage et connaître ainsi, inversement, le nombre moyen des célibataires des deux sexes. Ces deux tableaux sont donnés ci-dessous, en tenant compte toutefois que pour la proportion par 1.000 habitants, la troisième période est pour la Bavière 1886-90, pour l'Espagne 1887-88, la seconde période étant pour le même pays 1878-80, pour le Massachussets 1886-90, le Connecticut 1885-89 et la province de Buenos-Aires 1887-88. Pour le second tableau, la moyenne annuelle des époux est calculée pour la Grèce sur la période 1874-85. Afin de maintenir l'uniformité dans la comparaison des diverses statistiques, l'âge du mariage a été pris partout à 15 ans pour les deux sexes, quoique certains États aient une limite supérieure de plusieurs années.

	Moyenne annuelle par 1000 habitants			Nombre de personnes à même de contracter mariage (1)	Moyenne annuelle des époux 1874-91	Époux par 1000 habit à même de contracter mariage
	1865-69	1876-81	1887-91			
Italie	7.30	7.50	7.69	8.940 374	448.233	50.1
France	7.89	7 61	7.26	12 366.158	566.628	45.8
Angleterre et pays de Galles	8.36	7.67	7 [illegible]1	7 690.988	404.167	52.6
Ecosse	7.02	6.88	6.64	1.261.565	51.611	40.9
Irlande	5.29	4 56	4 41	1.951.058	44.789	23.0
Empire d'Allemagne	»	7.83	7.93	13.841.331	732.393	53.0
Prusse	8.82	7.88	8.08	»	»	»
Bavière	9.25	7.30	6.96	»	»	»
Saxe	9.18	8.86	9 23	»	»	»
Wurtemberg	»	7.12	6.66	»	»	»
Autriche	8.69	7.74	7 74	6.904 348	354.391	51.3
Hongrie	10.28	9.61	8 64	2.965 879	271.600	91.6
Suisse	»	7.40	7 11	1.01[illegible].697	41.527	40.8
Belgique	7.58	6.90	7 22	1.916 8[illegible]2	80.270	41.9
Hollande	8 10	7.84	7.02	1 258.904	61 782	49.0
Suède	6.18	6.58	5.98	1.561.8[illegible]8	59.03[illegible]	37.8
Norvège	6 45	7.18	6 36	»	»	»
Danemark	7 90	7.78	6.[illegible]7	589.023	30.601	52.0
Espagne	7.57	6.60	5.61	»	»	»
Portugal	»	»	7.33	»	»	»
Grèce	6.49	5.66	»	492.000	20.479	41.6
Roumanie	»	»	7.99	»	»	»
Serbie	11.29	11.48	»	»	»	»
Russie d'Europe	»	9.79	»	»	»	»
Finlande	7.01	7.81	7.12	644.857	32.207	49.2
Massachussetts	10.53	7 83	9.29	»	»	»
Connecticut	9.21	7.30	7 95	»	»	»
Rhode-Island	11.27	8.94	9.16	»	»	»
Province de Buenos-Aires	»	»	6.10	»	»	»

[1] D'après les recensements de 1880 et 1881.

La diminution proportionnelle des mariages est à peu près générale ; les tables détaillées reproduites dans le *Bulletin* ne laissent aucun doute à cet égard. La reproduction, même partielle, de ces tables, est impossible ici ; voici toutefois, pour une période de dix-neuf années, les données proportionnelles se rapportant au commencement et à la fin de la période, le maximum et le minimum constatés pendant ces dix neuf années et la moyenne de la période.

MARIAGES PAR 1.000 HABITANTS POUR LA PÉRIODE 1874-92, SAUF LES EXCEPTIONS INDIQUÉES.

	Première et dernière année de la période.		Maximum.		Minimum.		Moyenne de la période.
Italie	7,62	7,49	1875	8,39	1880	6,95	7,77
France (1874-91)	8,33	7,49	1874	8,33	1890	7,07	7,55
Angleterre et pays de Galles	8,51	7,72	1874	8,51	1886	7,12	7,66
Ecosse	7,59	7,05	1874	7,59	1886	6,31	6,86
Irlande	4,62	4,64	1876	5 »	1880	3,92	4,45
Empire d'Allemagne	9,53	7,93	1874	9,53	1881	7,46	7,99
Prusse	9,64	8,04	1874	9,64	1881	7,63	8,12
Bavière	9,21	7,39	1874	9,21	1880	6,61	7,27
Saxe	10,11	8,58	1875	10,62	1892	8,58	9,14
Wurtemberg	8,98	6,92	1874	8,98	1883	6,16	6,93
Autriche (1874-91)	9,04	7,79	1874	9,04	1877	7,51	7,92
Hongrie —	10,71	8,59	1875	10,95	1889	8,13	9,61
Suisse	8,29	7,39	1875	8,96	1882	6,80	7,29
Belgique	7,56	7,62	1892	7,62	1878	6,70	7,06
Hollande	8,38	7,17	1874	8,38	1888	6,89	7,40
Suède (1874-91)	7,24	5,82	1874	7,24	1891	5,82	6,42
Norvège —	7,65	6,58	1875	7,82	1888	6,14	6,84
Danemark	8,22	6,79	1876	8,55	1892	6,79	7,53
Espagne (1878-88)	7,04	5,67	1878	7,04	1887	5,55	6,27
Portugal (1886-90)	7,16	7,60	1890	7,60	1886	7,16	7,33
Grèce (1874-85)	6,34	6,29	1875	6,76	1881	4,59	5,85
Roumanie (1886-92)	7,74	8,19	1891	8,79	1888	7,61	7,98
Serbie (1879-92)	14,44	9,40	1879	14,44	1885	8,82	11,13
Russie d'Europe (74-90)	9,63	8,24	1879	9,98	1877	7,25	8,93
Finlande (1874-91)	8,95	6,87	1874	8,95	1889	6,86	7,57
Massachussetts (74-90)	9,65	9,31	1883	9,69	1878	7,45	8,81
Connecticut (1874-89)	8,23	7,84	1888	8,29	1879	7,13	7,76
Rhode-Island	10,18	9,54	1874	10,18	1885	8,18	9,13
Province de Buenos-Aires (1881-88)	5,92	6,10	1888	6,10	1883	5,26	5,71

Si on s'attache maintenant à l'état civil des époux, on constate que les célibataires (hommes) représentent toujours plus de 80 0/0 (sauf en Hongrie 79,58), et souvent de 85 à 90 0/0 de la totalité des époux ; pour les femmes, la proportion est plus élevée encore, puisque généralement elle atteint et dépasse 90 0/0. Il en résulte que les seconds mariages sont plus fréquents chez les veufs que chez les veuves ; quant aux divorcés, le nombre en est faible et n'atteint pas au maximum 2 0/0. Il est vrai que dans certains pays qui admettent le divorce, en Autriche pour les non catholiques, en Écosse, en Grèce, en Roumanie, dans la Russie d'Europe, en Finlande et dans les États de l'Amérique du Nord, les divorcés sont confondus avec les veufs et les veuves dans les statistiques.

Il est à remarquer que le mariage de veufs et veuves ne représente qu'une assez faible partie des seconds mariages. Pour les veuves, les seconds mariages avec veufs sont cependant sensiblement égaux avec ceux contractés avec des célibataires, sauf en Hongrie (9,21 0/0 avec veufs, 3,88 avec célibataires), en Roumanie (5,77 contre 2,62), et dans la Russie d'Europe (7,53 contre 3,28) ; mais pour les hommes, l'écart est en général considérable. Quant aux mariages de divorcés entre eux, autant du moins qu'ils sont séparément indiqués dans les statistiques, ils atteignent comme maximum, en Suisse, 0,24 0/0 ; ils ne représentent en France (1886-90), que 0,05 0/0.

La détermination de l'âge des époux a plus d'importance encore que l'examen de leur état civil. Dans tous les pays, les lois ont fixé l'âge minimum auquel chaque sexe peut contracter mariage. Mais généralement les mariages très précoces sont rares, d'autant plus que chez les hommes le souci de la situation à conquérir, les exigences du service militaire, les obligent souvent à ne songer au mariage que bien des années après la limite légale. Toutefois, en examinant les statistiques détaillées, on peut constater une tendance, accentuée même dans certains pays, à contracter mariage plus jeune, surtout chez les hommes. La réduction des années du service militaire, au moins dans l'armée active, a peut-être en cela une certaine influence.

CHIFFRES PROPORTIONNELS DE LA CLASSIFICATION DES ÉPOUX PAR AGE [1]

	Au-dessous de 20 ans.	De 20 à 25 ans.	De 25 à 30 ans.	De 30 à 35 ans.	De 35 à 40 ans.	De 40 à 50 ans.	De 50 à 60 ans.	Au-dessus de 60 ans.
Italie 1886, 1888-1891	2,63	41,02	24,79	13,96	6,87	6,74	2,64	1,35
France (1886-1890)	1,90	24,58	42,36	15,2	7,0[illegible]	5,35	2,39	1,06
Angleterre (1887-1891)	2,14	33,41	29,99	10,72	5,09	5,02	2,38	1,25
Ecosse —	2,54	35,62	32,62	13,95	6,62	5,79	2,01	0,82
Irlande —	2,46	31,17	30,44	17,81	8,19	7,05	2,08	0,80
Prusse —	0,06	69,53		21,81		5,47	2,22	0,91
Bavière —	0,51	28,92	35,54	24,72		9,27		1,40
Saxe —	0,02	38,78	36,87	11,00	5,20	5,00	2,23	0,90
Wurtemberg —	17,62		44,50	18,93	7,79	7,21	2,88	1,07
Autriche —	17,19		47,29	22,02		7,98	3,79	1,73
Hongrie —	26,08		49,81	13,83		5,98	3,03	1,24
Suisse (1885-1889)	1,01	26,29	34,49	16,38	8,21	8,33	3,62	1,64
Belgique 1884, 1885 et 1890	4,71	22,33	37,36	16,58	7,93	7,31	2,67	1,11
Hollande (1887-1891)	2,97	27,98	35,22	15,19	7,56	6,83	2,89	1,36
Suède —	0,15	26,68	36,08	17,80	8,20	6,81	4,28	
Norvège 1886-90	1,79	26,48	34,07	17,76	8,09	6,93	4,92	
Danemark 1885-89	25,22		39,01	18,53	7,61	6,32	2,39	0,92
Espagne (1878-1882)	41,89		44,27		8,60		4,46	0,78
Grèce (1881-1885)	3,94		81,17			14,89		
Roumanie (1886-1890)	0,01	52,46	36,10		7,90	3,29		0,24
Russie d'Europe (1882-1886)	32,01	34,11	17,74	6,05	3,75	4,31	2,03	
Finlande (1887-88-90 et 1891)	2,85	31,45	32,63	14,15	7,07	7,00	4,85	
Massachussetts (1886-90)	1,89	35,60	33,14	13,46	6,61	5,68	2,26	1,36
Connecticut (1885-89)	1,92	68,70		19,32		5,70	2,62	1,74
Rhode-Island (1886-90)	2,52	36,62	30,64	13,08	6,78	6,44	2,47	1,45
Province de Buenos-Aires (1884-1888)	2,81	31,36	33,37	16,16	8,64	5,57	1,52	0,57

[1] Pour l'Italie, de 20 à 26 et de 26 à 30 ans. — Autriche, Hongrie, jusqu'à 24 ans et de 24 à 30 ans. — Belgique, jusqu'à 22 ans et de 22 à 25 ans. — Hollande, jusqu'à 21 ans et de 21 à 25 ans. — Espagne, jusqu'à 25, 35 à 45 et 45 à 60 ans.— Grèce, 20 à 45 ans, 45 et au-delà. — Roumanie, jusqu'à 18 ans, 18 à 25, 35 à 45 et 45 à 60.

CHIFFRES PROPORTIONNELS DE LA CLASSIFICATION DES ÉPOUSES PAR AGE [1]

	Au-dessous de 20 ans	De 20 à 25 ans	De 25 à 30 ans	De 30 à 35 ans	De 35 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	Au-dessus de 60 ans
Italie 1886, 1888-91	23,35	47,77	12,77	6,95	3.76	3,78	1,62	
France 1886-90	20.52	42.20	20,59	7,80	4,17	3,20	1,52	
Angleterre 1887-91	11,06	49,68	22,50	7,47	3,77	3,79	1,34	0,39
Ecosse —	11,64	45,11	25,67	8.92	4,19	3,53	0.78	0,16
Irlande —	11,83	48,03	25,74	8.08	3,09	2,41	0,62	0,20
Prusse —	8,13	73,59		13,55		3,67	0,90	0,16
Bavière —	10.73	41,93	26,62	15,40		5,12		0,20
Saxe —	7,65	51.95	24.43	7,41	3,72	3,72	0,94	0.18
Wurtemberg —	4,01	41,41	33,09	11,14	4,68	4,37	1,14	0,16
Autriche —	17,33	30 28	30 26	14,94		5,35	1,84	
Hongrie —	36.77	33,58	15,70	8.01		4,13	1,81	
Suisse 1885-89	7,21	40,61	28,07	10,96	5,66	5,64	1,55	0,30
Belgique 1884, 1885 et 1890	18,15	28,97	27,99	12,06	5,53	5,32	1,49	0,49
Hollande 1887-91	12,43	36,56	28,58	10,60	5,07	4.67	1,63	0.46
Suède —	6 36	36,07	31,37	14,09	6,02	4,78	1,31	
Norvège 1886-90	7,94	39.20	28,48	12 70	5,61	4,67	1,40	
Danemark 1885-89	7,37	39,13	30,84	12,55	5,03	3,97	0,92	0,19
Espagne 1878-82	67,22		24,97		5,43		2,16	0.22
Grèce 1881-85	3,49	89,60			6,91			
Roumanie 1886-90	16,07	66,17	13,05		3,63		1,05	0 03
Russie d'Europe 1882-86	56,35	29.48	6,94	3,05	1,90	1,86	0,42	
Finlande 1887, 1888, 1890 et 1891	16.97	39,52	22,10	9,46	5 24	5 32	1,39	
Massachussetts 1886-90	16,10	44,53	23,19	7,87	3,96	3,13	0,92	0,30
Connecticut 1885-89	15,26	68,57		11,00		3,55	1,15	0,47
Rhode-Island 1886-90	15 87	44,43	22,18	8,72	4,05	3,51	0,91	0,33
Province de Buenos-Aires 1884-1888	45,61	31,90	12,41	4,20	3,04	2,11	0,61	0,12

Le relevé du chiffre des naissances importe plus encore que celui des mariages, car dans une certaine mesure c'est de la nativité plus ou moins grande que dépend l'avenir d'un peuple. On ne peut dire que la diminution ou l'augmentation du nombre des mariages peut faire pronostiquer les résultats quant à la population, car des circonstances diverses, des considérations de tous genres, peuvent faire qu'entre deux

[1] Italie, de 20 à 26 et de 26 à 30. — Autriche, Hongrie, de 20 à 24 et de 24 à 30. — Belgique, jusqu'à 22 et de 22 à 25. — Hollande, jusqu'à 21 et de 21 à 23. — Espagne, de 35 à 45 et de 45 à 60. — Grèce, jusqu'à 16 et de 16 à 30. — Roumanie, jusqu'à 18, 18 à 25, 35 à 45, 45 à 60.

contrées présentant le même nombre de mariages, la nativité est largement différente; sans même prendre autre chose que les statistiques françaises, on trouverait des exemples nombreux en comparant les divers départements entre eux.

A prendre les résumés statistiques, il semble qu'une diminution dans le nombre proportionnel des naissances est un fait à peu près général. Il n'appartient pas ici de rechercher les causes de cette diminution relative, mais uniquement de la constater. Voici, du reste, les chiffres qui se rapportent aux trois périodes 1865-69, 1876-80, 1887-91.

	Naissances par 1.000 habitants (morts nés non compris).		
	1865-69	1876-80 [1]	1887-91 [1]
Italie	37,2	36,8	37,6
France	25,9	25,4	23,0
Angleterre et Pays de Galles.	35,3	35,4	31,3
Écosse	35,1	34,7	31,1
Irlande	26,4	25,8	22,8
Empire d'Allemagne	»	39,2	36,5
Prusse	37,9	39,0	37,2
Bavière	37,5	40,4	35,9
Saxe	40,5	43,4	41,8
Wurtemberg	43,1	42,4	33,9
Autriche	37,9	38,8	38,0
Hongrie	40,7	44,1	42,8
Suisse	»	31,3	27,7
Belgique	31,8	31,9	29,3
Hollande	35,1	36,4	33,4
Suède	30,4	30,2	28,4
Norvège	30,3	31,5	30,6
Danemark	30,9	32,1	31,3
Espagne	36,7	35,7	36,3
Portugal	»	»	34,8
Grèce	29,8	27,4	»
Roumanie	»	»	42,7
Serbie	45,7	38,7	44,4
Russie d'Europe	»	48,5	»
Finlande	31,4	36,7	34,1
Massachussetts	25,6	24,2	25,8
Connecticut	22,9	22,2	22,5
Rhode-Island	24,0	23,7	23.9
Province de Buenos-Aires	»	»	34,4

[1] Pour la Bavière, 1886-90; l'Espagne, 1878-80 et 1887-88; le Massachussetts, 1886-90; le Connecticut, 1885-89; la province de Buenos-Aires, 1887-88.

En calculant le nombre des naissances illégitimes par 100 naissances, mort-nés non compris, on voit que dans la dernière période considérée, seule la province de Buenos-Aires dépasse 20 0/0 (21,06) ; six États ont de 10 à 15 0/0 (Bavière 14,01, Saxe 12,45, Wurtemberg 10,03, Suède 10,23, Portugal 12,20, Autriche 14,67) ; onze ont de 5 à 10 0/0 (Italie, 7,30, France 8,41, Écosse 7,93, Allemagne 9,23, Prusse 7,81, Hongrie 8,61, Belgique 8,75, Norvège 7,33, Danemark 9,43, Roumanie 5,75, Finlande 6,47); enfin, six sont au-dessous de 5 0/0 (Angleterre et Pays de Galles 4,52, Irlande 2,78, Suisse 4,63, Hollande 3,20, Serbie 1,00, Massachussetts 2,01), les autres résultats ne sont pas fournis.

Toutefois, ces chiffres ne peuvent être considérés comme d'une absolue précision, car il semble certain que des enfants, nés hors mariage, sont cependant déclarés comme légitimes, la production d'une pièce établissant l'état civil des parents n'étant pas exigée comme complément de la déclaration, d'autant mieux que celle-ci peut être faite même par un étranger en l'absence du père et à défaut d'autres parents.

En adoptant une méthode indiquée par le Dr Bertillon, la classification donnée ci-dessus quant aux naissances illégitimes se trouve modifiée. Au lieu d'être comparé au chiffre total des naissances, le total des naissances légitimes ou non est comparé au nombre de femmes mariées ou non existant à une époque déterminée. On obtient ainsi les résultats suivants, le nombre de femmes (mariées, célibataires ou veuves de 15 à 50 ans), ayant été établi d'après les recensements de 1880 et 1881.

	Femmes mariées	Moyenne annuelle des naissances légitimes 1874-91	Naissances par 1000 femmes mariées	Célibataires ou veuves	Moyenne annuelle des naissances illégitimes 1874-91	Naissances par 1000 femmes non mariées
Empire d'Allemagne(1874-90)...	5.831.886	1.572.907	270	5.848.061	155.259	26.5
Ecosse	427.046	114.918	269	523.461	10.395	19.9
Belgique	610.527	161.524	265	711.475	14.085	19 8
Italie	3.961.522	924.998	251	3 207.644	78.812	24.6
Angleterre.....	3.370.000	843.765	250	3.453.480	41.800	12.1
Autriche.....	2.963.203	740.613	250	2.737.883	121.614	44.4
Suède	508.523	122.025	240	»	»	»
Irlande.....	499.241	119.951	240	765.560	3.152	4.1
Suisse.....	338.912	80.093	236	388.195	3.962	10 2
France	5.207.578	849.027	163	4.266.224	71.166	16.7

Un fait à remarquer, c'est l'excès, dans les naissances, des enfants du sexe masculin sur ceux du sexe féminin. Pour la période considérée, et à part la Grèce dont le résultat, 118 contre 100, est au moins douteux, les autres pays donnent pour les naissances légitimes de 103,6 (Angleterre), à 108,3 (Espagne) ; la France (104,6) a une proportion un peu

inférieure à celle de l'Empire d'Allemagne (105,2). Pour les naissances illégitimes, les chiffres sont un peu plus faibles, allant de 101,6 (Suisse) à 107,9 (Espagne).

De même que pour les mariages, on peut constater, à peu près partout, une diminution dans la proportion des naissances aux habitants des divers pays dont on a relevé les statistiques. Plus encore que pour les mariages, il y a impossibilité de donner les tableaux, cependant si intéressants, qui sont consacrés aux naissances. Voici pourtant, pour la période considérée, la première et la dernière année de la période (1874-92 sauf les exceptions indiquées), le maximum et le minimum, et la moyenne, en pour cent et en nombre, ce qui permet, par un calcul facile, d'obtenir en nombres les principales données :

	Naissances (morts-nés non compris) 1894-1892 Proportion par 1000 habitants								Moyenne des naissances de la période
	1re année	dernière année	maximum		minimum		Moyenne		
Italie	34.9	36.4	1876	39.2	1880	33.9	37.2		1.075.744
France (1874-91)	26.2	22.7	1874	26 2	1890	22.0	23.4		920.194
Angleterre	36.0	30.5	1876	36.4	1890	30 2	33 5		886 217
Ecosse	35 6	30.8	1874	35.6	1890	30 4	33.2		125.297
Irlande	26.7	22.5	1874	26 7	1890	22.3	24.2		122 109
Empire d'Allemagne	40.1	35.7	1876	40.8	1890	35 6	37.7		1.737.624
Prusse	39.8	36.3	1876	40.3	1883	36.3	37.8		1.059.594
Bavière	11.0	35 9	1876	42.4	1890	34.9	38.1		203.556
Saxe	44.1	40.0	1876	45.4	1892	40.0	42.4		131.222
Wurtemberg	43 7	39.9	1876	45.4	1890	32.8	38.6		75.398
Autriche (1874-91)	39.7	38.4	1876	45.2	1890	36.7	38.5		862.227
Hongrie —	42.7	42.3	1879	40.0	1890	40 6	43.9		621.433
Suisse	30 4	28 1	1876	45 8	1890	26.7	29.3		83 692
Belgique	32.6	28 6	1876	32.8	1892	28.6	30.7		175.707
Hollande	36.4	32.0	1876	33.2	1892	32.0	34.9		146 177
Suède (1874-91)	30.7	28.2	1875	37.1	1889	27.7	29.5		135.837
Norvège (1874-91)	30.6	30.8	1876	31 0	1889	29.9	31.0		59.380
Danemark	30.9	29.5	1884	33.4	1892	29.5	31 8		64.557
Espagne (1878-88)	36.0	36.4	1886	36.9	1880	35.4	36.2		621.660
Portugal (1886-90)	33 1	35.0	1889	35.7	1886	33.1	34 8		163.762
Grèce (1874-85)	30.1	27.8	1876	30 8	1883	21.1	26 6		46.214
Roumanie (1886-92)	42.2	42.0	1891	45.3	1890	40.6	42.5		214.233
Serbie	41.8	42.1	1884	47.6	1877	33.2	43.1		78.226
Russie d'Europe (1874-90)	50.4	48.5	1882	50.6	1878	46.4	49.2		3.829.709
Finlande (1874-91)	37.7	34.0	1877	38.0	1890	32.7	35 5		75 761
Massachussetts (1874-89)	28 3	26.2	1874	28.3	1879	23.5	25.5		46.930
Connecticut —	24 7	22 6	1874	24.7	1880	21.7	22.7		14.717
Rhode-Island	24.8	24.2	1891	25.5	1880	22.1	23.5		7.019
Province de Buenos-Aires (1881-88)	37.2	32.1	1882	38.1	1888	32.1	36.2		24.356

Tous ces chiffres sont exclusifs des morts-nés, mais à ce point de vue, les statistiques n'offrent pas une concordance parfaite. Les délais de

déclarations varient suivant les pays, trois jours en France et en Belgique, cinq en Italie, une semaine en Prusse, etc. D'autre part, l'indication « morts-nés » est donnée tantôt aux enfants décédés avant la déclaration, tantôt à ceux décédés avant ou pendant l'accouchement. Il en résulte des écarts assez sensibles, qui doivent se retrouver en sens contraire dans les statistiques des décès. Sous ces réserves, voici les chiffres relevés pour diverses périodes.

	Morts-nés par 100 naissances (morts-nés compris)		
	1865-69	1876-80	1889-91 [1]
Italie	2,23	3,01	3,67
France	4,49	4,41	4,60
Empire d'Allemagne	»	3.93	3,53
Prusse	4,10	4,08	3.61
Bavière	3,32	3,43	3,24
Saxe	4,35	4,01	3.63
Wurtemberg	»	3,72	3,40
Autriche	2,09	2,51	2,85
Hongrie	»	1,40	2,00
Suisse	4	3,90	3,80
Belgique	4,61	4.38	4,56
Hollande	5,08	5,08	4,76
Suède	3,26	2,95	2,62
Norvège	3,70	3,45	2,75
Danemark	3,77	3,06	2,72
Finlande	3,26	2,78	2,78
Massachussetts	2,86	2,94	3,41
Connecticut	»	2,43	3,85
Rhode-Island	3,84	3,40	3,52

D'après les recherches faites dans une récente période de cinq années, les morts-nés sont de beaucoup plus nombreux pour les garçons que pour les filles; on trouve en effet 146,1 contre 100 dans le Massachussetts, 145,1 dans le Connecticut, 142,2 en France, et le minimum, en Norvège, est encore de 124,6 contre 100.

La répartition a été faite, pour les morts-nés, entre les naissances légitimes et illégitimes; dans l'un et l'autre cas, la proportion pour cent a été calculée sur le nombre total des naissances, morts-nés compris.

---

[1] Danemark, 1887-89; Massachussetts, 1886-92; Connecticut, 1876-78-79-80 et 1887-89.

	Morts-nés par 100 naissances légitimes	Morts-nés par 100 naissances illégitimes		Morts-nés par 100 naissances légitimes	Morts-nés par 100 naissances illégitimes
Italie (1887-91)	3.59	4.69	Suisse (1885-85)	3.78	6.26
France (1886-90)....	4.27	7.82	Belgique (1887-91)..	4.43	5.96
Allemagne (1886-90).	3.53	4.50	Hollande — ..	4 65	8.04
Prusse (1887-91)....	3.51	4.77	Suède — ..	2.50	3.65
Bavière —	3.20	3.53	Norvège — ..	2.58	3.92
Saxe —	3.52	4.37	Danemark (1885-89).	2 64	4 12
Wurtemberg 1887-91	3.40	3.40	Espagne (1878-82) ..	1.22	3.37
Autriche —	2.64	4.10	Finlande (1887-91) ..	2.63	4.78
Hongrie —	1.90	3.06			

La proportion est sensiblement plus forte pour les naissances illégitimes ; il est malheureusement facile de trouver à cela un motif plausible.

G. François.

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

A bien des points de vue le discours prononcé au banquet de la Mansion House par sir William Harcourt, est digne d'attention. L'accroissement automatique des dépenses nationales était le thème fondamental de l'allocution du Chancelier de l'Echiquier. C'est là, a-t-il dit, le seul point noir des finances anglaises. « Ce n'est pas dans la diminution du revenu, mais dans l'augmentation continue des dépenses que gît la difficulté. Le fait est, ajoute sir William Harcourt, que quel que soit l'accroissement du revenu, les dépenses et les gaspillages le surpassent toujours. D'après ce que je vois c'est un mal universel; c'est une épidémie non seulement nationale mais encore internationale. J'étudie avec un intérêt bien naturel les difficultés et les budgets des autres pays, j'y vois les mêmes embarras et les mêmes plaintes touchant l'augmentation incessante des dépenses; partout on se demande comment on pourra y remédier. D'après mes observations personnelles, le moyen le plus aisé qu'on ait trouvé jusqu'à présent a consisté dans la création de nouvelles dépenses. Cette mesure-là jouit d'un avantage inappréciable, tout le monde ou presque tout le monde est disposé et même anxieux de voter en faveur de son adoption. »

Sir William Harcourt n'a exagéré en aucune façon en parlant ainsi. L'accroissement des dépenses de l'État est le seul élément du budget sur lequel on peut prophétiser à coup sûr. Nul ne risque de se tromper en affirmant que le total des dépenses de l'année courante sera plus élevé que celui de l'exercice précédent.

Si on recherche d'où provient l'augmentation de ces dépenses on voit qu'elle découle uniquement de l'accroissement de l'intervention gouvernementale dans les diverses fonctions de la vie civile. Les budgets de la guerre et de la marine peuvent s'élever occasionnellement à des chiffres énormes, mais au moins y a-t-il possibilité, sinon probabilité, de futures réductions dans ces deux départements lorsque les craintes et le danger de complications à l'étranger auront disparu. Mais il n'est pas permis de concevoir semblable espérance pour le budget du service civil ordinaire; l'accroissement des dépenses promet d'y être permanent. Petit à petit, année par année, on transforme les devoirs du gouvernement et on érige un Etat dispensateur et responsable comme s'élève une île de corail, cellule par cellule. Chaque année le Parlement adopte une

demi-douzaine de mesures qui confèrent à l'Etat de nouveaux pouvoirs et de nouvelles fonctions, créent de nouveaux services dont on charge de nouveaux fonctionnaires que de nouveaux inspecteurs doivent surveiller. Mais de nouvelles places, de nouveaux inspecteurs, de nouveaux employés, cela signifie de nouvelles dépenses et,dans la plupart des cas, des gaspillages sur une plus grande échelle.

Tout le monde, en parlant de la législation socialiste, discute comme si l'objection principale à faire valoir contre son adoption était réduite à ces arguments moraux et politiques : l'affaiblissement de l'individualité du caractère et la perte de la liberté civique. Ces arguments sont sans doute assez forts et assez importants pour détruire à eux seuls le socialisme mais l'objection, purement fiscale, contre l'ingérence croissante de l'Etat dans les affaires journalières n'est pas moins puissante. L'intervention de l'Etat est le luxe le plus coûteux. C'est un fait qu'on devrait faire ressortir aux yeux de tous. On incline généralement à penser que placer telle ou telle industrie sous la surveillance et le contrôle du Gouvernement, ou charger un ancien service d'une nouvelle fonction c'est une simple bagatelle qu'on n'a nul besoin de considérer sérieusement. Il est de fait cependant que ces nouvelles lois, clauses, additions et sous-sections qui déclarent que telle ou telle chose ne peut être faite avant qu'on ait obtenu le consentement du *Board of Trade*, du *Home Office* ou du *Local Government Board*, sont autant de traites tirées sur le ministère des Finances. Ce sont en effet autant d'engagements à payer tant d'employés en plus, à faire imprimer tant de pages de plus et à user tant de rames de papier et de pelotes de ficelle rouge de plus. En pratique on ne peut augmenter les attributions d'un ministère sans augmenter le nombre des fonctionnaires qui devront se charger de ces nouveaux services. Mais on ne peut accroître les dépenses sans élever les impôts. D'où il découle que l'augmentation des pouvoirs et des devoirs de l'Etat, le développement des moyens d'intervention dans le domaine de l'initiative privée, sont, par essence, l'imposition de nouvelles charges sur le contribuable. Le fait peut n'être pas apparent si on ne regarde que la surface des choses, mais il n'est pas pour cela moins réel.

Ainsi en est-il de ce que nous appellerons les objections économiques directes contre l'accroissement de l'intervention de l'Etat. Le mal indirect causé à la communauté, considérée dans son aspect économique, c'est-à-dire en tant qu'entité productrice et accumulatrice de richesses, est à peine moins sérieux. Aucun observateur impartial ne peut manquer de s'apercevoir que deux choses accompagnent toujours l'ingérence gouvernementale dans la liberté individuelle en matière d'industrie et de commerce : gaspillage et inefficacité. L'industrie qui pros-

père le mieux est celle que l'Etat laisse le plus libre de se développer à sa guise. Dès que l'Etat intervient, cette industrie commence à perdre de sa vigueur ; dans les cas extrêmes, elle languit et dépérit. — Même lorsque l'État applique à ses industries les méthodes les plus scientifiques, le tort infligé à la communauté est certain.— Et cette tendance à dépérir ne peut que causer une perte économique, petite ou grande, en proportion avec la nature et le degré où l'intervention s'est fait sentir. Il s'ensuit que l'ingérence gouvernementale en matière industrielle et commerciale non seulement accroît les charges de la nation mais la rend moins capable de supporter le poids des taxes. Lorsque l'Etat, ne se contentant plus de règlementer et de restreindre l'industrie, devient lui-même entrepreneur, le résultat est encore pire. C'est trop peu dire que d'affirmer que même efficacement conduite et entourée des circonstances les plus favorables, l'entreprise directe d'un travail par l'Etat entraîne une perte économique ; cela tient à ce qu'un particulier aurait toujours pu faire le même ouvrage mieux et à meilleur marché. De quelque côté qu'on la considère au point de vue économique, l'intervention de l'Etat dans le domaine de la vie civile ou dans le mécanisme de la production est un mal parfois aussi nécessaire qu'une opération chirurgicale, mais c'est un mal. Chaque fois qu'on veut proposer une nouvelle mesure tendant à accroître l'intervention de l'Etat il faut se souvenir, tout excellentes que semblent les raisons qui militent en faveur de son adoption, qu'il y a un revers à la médaille. La nouvelle demande d'ingérence gouvernementale peut après tout être susceptible de bien, mais elle a certainement sa contrepartie, apparente ou cachée, lorsqu'on la considère au point de vue économique, puisque l'Etat ne peut agir sans imposer une charge, petite ou grande suivant le cas, sur la communauté tout entière. Assurément nous ne pensons pas que ce soit la seule considération qui doive entrer en ligne de compte lorsqu'on étudie la question de l'intervention de l'Etat. Mais nous maintenons que c'est un côté de la question qui ne devrait jamais être laissé dans l'ombre ; on n'est que trop porté de nos jours à le dissimuler.

(*The Economist.*)

SOUVENIRS DE TANTE CLAIRE[1]

C'est sous ce titre que viennent de paraître, avec un avant-propos de M. Ernest Naville et une lettre de feu Mme de Gasparin, des extraits de la correspondance et du journal d'une femme inconnue en dehors d'un cercle étroit de relations intimes et qui n'avait jamais pensé assurément à occuper d'elle le public. Pourquoi a-t-on songé à le faire après sa mort?

Pourquoi ce qu'on nous donne d'elle se présente-t-il avec des recommandations comme celles des noms que je viens de citer? Pourquoi enfin ai-je jugé nécessaire d'en faire dans ce recueil une mention particulière et de donner au compte rendu d'un si petit volume une étendue que l'on ne donne pas toujours aux ouvrages les plus considérables?

C'est d'abord que, dans ce petit volume, il y a plus de substance, car tout y est moelle ou peu s'en faut, que dans beaucoup de gros volumes. C'est que, par l'originalité, par la profondeur, par la finesse de la pensée, par la vivacité du tour et l'agrément de la forme, les réflexions de Mlle Aubert sont de nature à mériter l'attention des esprits les plus sérieux, aussi bien qu'à charmer le goût des plus délicats et que, s'il est vrai que les puristes puissent parfois, comme le dit M. Naville, trouver à mordre sur le style, ce style sans prétention n'en est pas moins, dans sa franche et ferme allure, d'une saveur égale pour le moins à celle des morceaux les plus universellement consacrés. C'est enfin qu'au *Journal des Economistes* et sous la direction de M. de Molinari, le nom de Mlle Aubert a droit à des égards particuliers. Mlle Aubert n'a point écrit comme Miss Hariett Martineau ou Mme Meynieu sur l'économie politique, bien que, sous sa plume, des éclairs de bon sens économique jaillissent à tout instant. Elle a fait mieux et davantage ; elle avait formé l'esprit et le cœur de ce jeune écrivain trop tôt disparu, qui, dès l'âge de 23 ans, publiait les lettres sur l'enseignement des collèges en France ; qui, plus tard, entre autres choses, donna à l'*Economiste belge* des articles de la plus haute valeur sur les questions de politique et de morale à l'ordre du jour et dont j'ai publié,

[1] Un vol. in-18, Georg et Cie, Genève et Bâle.

après sa mort, en deux volumes, ce qu'il nous a laissé de meilleur : Charles Clavel.

Ce mérite du neveu et la mémoire que nous gardons, M. de Molinari et moi, de nos trop courtes relations avec lui, suffiraient sans doute pour motiver, de notre part, un coup d'œil sympathique sur les pages tombées de la plume de la tante. Mais ces pages, même sans cette recommandation, mériteraient l'attention que j'essaye d'attirer sur elles, en répétant, avec Mme de Gasparin : qu'une étoile d'une lueur aussi pure et aussi douce ne doit pas être laissée sous le boisseau.

C'est, il est vrai, surtout peut-être, sous l'émotion que lui avait causée l'élévation des sentiments religieux de Mlle Aubert, que Mme de Gasparin exprimait son admiration sous la forme de cette image évangélique. Et, il faut le dire, à ce point de vue, toute personne non prévenue contre ces sentiments ; toute personne pour qui les problèmes et les préoccupations de la vie à venir ne sont point un vain mot, quelque larges, quelque vagues même que soient ses idées ou ses aspirations ultra terrestres, ne saurait lire avec indifférence la correspondance et le journal de Mlle Aubert.

C'est non seulement avec admiration mais avec un véritable attendrissement qu'on l'entend parler tour à tour de Vinet et de Pascal, qui charment, en l'étonnant quelque peu, son intelligence, mais auxquels elle reproche de procéder trop par l'argumentation, de Channing qui, au point de vue de la doctrine, lui laisse peut-être quelque chose à désirer, mais de qui elle se sent plus près par le cœur et de qui elle espère bien, malgré les différences confessionnelles, pouvoir serrer un jour la main dans un autre monde ; ailleurs de ces prédicateurs qui font de beaux sermons dogmatiques, méthodiques, théologiques, mais ennuyeux et en dehors de la compréhension des simples et des petits ; tantôt plaçant Dieu trop haut, et ne comprenant pas qu'il faut un peu d'amour humain pour aimer véritablement Dieu ; tantôt le faisant trop petit et réduisant la religion à des formules au lieu de la mettre dans le bon emploi de la vie et dans la confiance en l'éternelle et infaillible justice. Mais, sans être à l'index dans ce recueil, tant s'en faut, et bien qu'on y comprenne ce que de Fontenay appelait la valeur économique de la morale et de la vertu, peut-être faut-il réserver pour une autre destination les passages qui se rapportent plus particulièrement à cet ordre d'idées et insister surtout ici sur un autre genre de réflexions. Je prendrai de préférence celles qui ont rapport à l'éducation et à l'enseignement. La formation de l'homme n'est-elle pas par excellence la formation du capital personnel et du capital social, et n'y a-t-il pas, de plus, un intérêt particulier à retrouver sous la plume de la tante, ce souci des problèmes d'éducation qui, dès l'âge de 12 ans, avait pris posses-

sion de l'esprit du neveu, qui, à 20 ans, lui avait fait dresser le plan d'un monument dont il n'a pu poser que quelques pierres et qui est resté jusqu'à la fin, la passion de sa trop courte existence ?

Voici d'abord un extrait du journal. Les enfants auprès desquels elle remplace sa sœur morte, ont été faire une partie de campagne dans les environs de Genève. « On s'est amusé ; la nièce a passé une heure à ranger ses fleurs dans des petits vases et des soucoupes, et pendant le goûter », dit la bonne tante, « réflexions philosophiques sur ce que le bonheur ne tient pas tant aux circonstances extérieures qu'aux goûts et au caractère de chacun ; sur ce que la Providence a voulu que les jouissances de fond, les jouissances vraies, fussent à la portée de tout le monde. La famille, la sociabilité et les premiers besoins de la nature à satisfaire, voilà ce que chacun peut atteindre et, quand on n'a pas l'esprit faussé par des désirs et des besoins factices et vaniteux, il y a amplement de quoi se rendre heureux. Ces bonnes choses restent en dehors de tout ce qui est coûteux et difficile à atteindre, et sont de beaucoup les meilleures. Cette vérité à été l'idée dominante de la journée.

— « Ne portons envie à personne, avait-elle dit un instant auparavant. Une vie intime comme la nôtre, le contentement de soi-même, le sentiment profond de l'attachement que nous nous portons et d'un dévouement sans bornes, voilà bien des bonheurs. Et qui sait si notre sort n'est pas, au fond, bien préférable à d'autres plus brillants, que tous envient ? »

Avec de pareils sentiments, on peut deviner comment tante Claire entendait l'art délicat entre tous de former l'esprit et le cœur de l'enfance. C'est sa préoccupation principale et les passages qui s'y rapportent abondent. J'en note au hasard quelques-uns.

« Ce qui fait impression dans l'âme, dit-elle, c'est ce qui s'y infiltre goutte à goutte dans la vie de famille. C'est ce qui se fait, et peut-être encore plus *ce qui se tolère*, qui, aux yeux des enfants, appuie et forme définitivement toutes les idées de bien et de mal, d'après lesquelles ils ne raisonneront pas, peut-être, mais d'après lesquelles ils agiront certainement. Il faudrait obliger la pratique de surpasser toujours l'enseignement moral. Et malheureusement, en éducation, on fait toujours le contraire. Alors, l'enseignement moral *pèse*, tandis qu'il devrait être une des joies de l'âme. Et il le serait en étant l'expression de ce qui est et non l'expression de ce qui devrait être. J'en conviens, c'est peut-être trop exiger, car, quand les populations en seront arrivées là, la grande question humanitaire sera résolue, ou plutôt trouvée. Mais en attendant, dans les familles où il y a du bon sens, on peut déjà se sortir un peu de la vieille routine ; diminuer le prêche ; rendre doux et accessible

ce qu'on en conserve ; mais tenir la main à ce que ce qui a été dit soit fait. N'émettez pas des idées de vertu que vous ne vous sentez pas la force de pratiquer et ne posez pas aux enfants des règles qu'ils ne pratiqueront guère qu'à demi et qu'ils oublieront bientôt tout à fait. »

Et un peu plus loin :

« Nous nous donnons trop de peine pour corriger les défauts des enfants ; et nous négligeons trop les bons germes que nous laissons croître tout seuls sans penser à y mettre jamais des gouttes d'eau ; comme cela, il y en a beaucoup qui se perdent et s'étiolent. Si on leur avait donné force et vigueur, ils auraient d'eux-mêmes étouffé les petites mauvaises herbes qui croissent autour. La direction, sans doute, est une bonne chose, mais il n'en faut pas trop user et abuser comme correctif. L'instituteur le plus habile serait celui qui saurait surtout le mieux cultiver. »

Je cite encore, avant de quitter le journal, ces dernières lignes :

« Ce que les enfants comme les hommes pardonnent le moins, c'est l'indifférence. Ils ne se rendent pas toujours compte de ce qu'ils éprouvent; mais ils ne s'attachent pas...

« ... L'intérêt porté aux choses est contagieux et sympathique. Le bonheur et la vertu souffrent également de ce que la majeure partie des hommes n'ont pas appris jeunes à mettre un intérêt suffisant à leurs travaux ou à des récréations innocentes.

« *Apprendre à mettre de l'intérêt* est une des parties les plus importantes de l'éducation; mais, pour l'enseigner aux enfants, il faut posséder cette faculté soi-même. Les objets qui peuvent captiver l'homme d'une manière utile ou agréable ne manquent pas de par le monde ; mais les facultés qui pourraient être mises en rapport avec ces objets restent sans développement, manquent d'un instituteur qui les signale, qui les fasse valoir, et qui, après avoir éveillé la curiosité d'un enfant sur tel ou tel objet, l'aide dans ses efforts pour l'atteindre et soutienne ensuite sa persévérance. »

Ces pensées, que la tante consignait pour elle-même dans son journal, ce programme qu'elle se traçait en quelque sorte en pensant à ses chers orphelins, comment s'y est-elle conformée dans la pratique ? On peut le voir à toutes les pages, dans les lettres qu'elle leur écrit lorsqu'elle est séparée d'eux, comme dans celles qu'elle écrit en parlant d'eux, aux amis avec lesquels elle échange ses confidences. L'aîné de ses neveux, Ami, est à Londres, bien jeune encore, avec quelques autres ; et la bonne tante, soucieuse de leur tenue au physique comme au moral, écrit en souriant : « les esprits délicats parmi vous, (et je crois que tu en es un) sentiront que si le travail va bien, que si les amitiés se cimentent, l'usage du monde ne s'acquiert pas beaucoup entre vous, les manières

ne se polissent pas. J'en vois d'ici quelques-uns étendus sur des sofas ; d'autres les jambes en l'air dans d'étranges positions ; puis qu'est-ce que ces pipes comme ornement? Je présume bien que c'est pour les offrir aux amis quand ils viennent passer une soirée avec vous, car je présume bien que vous deux vous n'en êtes pas à la pipe. Enfin mes garçons, vous que je me figure un peu être les fins de la bande, gardez-vous du trop grand laiser-aller d'une société de jeunes gens. Vos expressions,je n'en doute pas, sont toujours irréprochables; mais, si les autres se roulent, ne vous roulez pas. S'ils lèvent les jambes, soyez assis, vous comme si le prince Albert était de la société. En un mot, sans que cela condamne nullement les autres, sans avoir l'air d'être jamais un iota de plus qu'eux, soyez toujours autant que possible, les gentlemen de la société. Ils ne vous en aimeront que mieux à la longue. On a toujours un attachement de plus pour ceux qui ont le don de tenir en respect et de donner le ton convenable à une réunion, intime ou non. Et d'autant plus que ces réunions doivent se répéter souvent. »

Un peu plus tard, c'est Charles,le cadet, qui, à son tour, est au loin, Mais, sérieux comme il l'est, et quelque peu sauvage, la tante craint que la curiosité des parents, quelque tendre et amicale quelle soit, ne lui pèse plutôt. « Et cependant, s'écrie-t-elle, petits mâtins que vous êtes, considérez-vous ce que c'est que d'avoir assisté pendant tant d'années à vos moindres développements ; d'avoir vu entrer une à une les idées dans vos petites têtes, encourageant l'une, étouffant l'autre, causant de tout avec vous, vivant de votre vie, attendant vos rentrées, veillant vos sorties; en un mot étant tout en vous et par vous, puis, tout à coup, plus rien ; porte fermée, un mur de cent pieds de haut entre le passé et l'actuel. Ce sont d'autres qui influent sur vous. Et pas une âme qui nous ouvre le moindre guichet pour que nous envoyions quelque chose, sauf ce que ces chers enfants eux-mêmes savent ou peuvent montrer. Voilà ce qui peut leur donner courage pour surmonter les difficultés réelles qu'il y a à parler de soi. »

Un peu plus loin, c'est à la nièce Anna, que la tante montre comment on peut surmonter ces difficultés, trouver dans les moindres détails de sa vie de quoi intéresser les vieux parents qui sont au loin et leur écrire une lettre intéressante et naturelle. « Te souviens-tu, dit-elle de l'enfant qui va faire une promenade par la campagne et qui s'est bien ennuyé parce qu'il n'a rien su voir, et de cet autre qui revient enchanté parce qu'il a recueilli fleurettes et insectes. Moi je crois que tu regardes et que tu éprouves surtout; mais c'est l'art de reproduire qui te manque encore. »

A côté de ces lignes pleines de malice souriante, comment ne pas être frappé de celles-ci, qui semblent prouver que la nièce avait su écrire

mieux encore qu'en parlant avec intérêt des petits détails de sa vie lointaine :

« C'est toi qui est la Sévigné aujourd'hui. C'est-toi qui viens montrer tes yeux humides aux grands parents et poser ta joue contre la leur. C'est toi qui as pensé à eux et prié pour eux dès ce matin : et pour cela reçois au moins leurs tendres baisers. Puis, dis-toi bien que sans le sentiment d'être aimés de toi et de nos bons garçons, la vie leur serait peu et que plus l'on décline, plus l'on sent que c'est là tout. Oui, ma petite Anna, des autrefois et d'à présent, mille fois déjà tu m'as rendue heureuse par les bons mouvements de ton petit cœur, et je compte encore sur lui pour être mon appui, ma jouissance, ma consolation, quoi qu'il advienne de ma vieille personne passablement usée au dedans comme en dehors. Aussi, puisse le Dieu de bonté te bénir et vous bénir, vous remplir de sa force et de sa sagesse. Vous avez besoin de croître justement parce que nous déclinons. Et non seulement il faudra vous soutenir seuls, mais nous prêter votre force et nous laisser beaucoup puiser dans votre affection. »

Je tourne la page et, dans une lettre à Charles, qui est allé suivre des cours à Berlin, je cueille ces phrases, qui semblent contraster avec les précédentes, et qui, partent bien, pourtant, de la même tête et du même cœur :

« Quand on lit l'histoire, on prend assez les hommes en pitié et compassion. Que de victimes, que de vies manquées, que d'êtres qui sont nés pour végéter et qui n'ont réellement jamais vécu. Plus je regarde autour de moi ou dans les siècles passés plus je vois que la vie n'est bonne que pour ceux qui ont de la vaillance. Les faibles sont les malheureux. Vaillance au travail ; vaillance contre soi-même dans ses penchants mauvais ; vaillance contre les circonstances quand elles ne nous sont pas favorables. Et voilà pourquoi mon Charlot, il te faut prendre de l'huile de foie de morue. »

Un peu plus loin, le ton n'est pas beaucoup différent, ni le sentiment non plus. « Je ne crois pas, dit Mlle Aubert à son Charles, que la nécessité de gagner sa vie, qui est si souvent attachée à la carrière des études, lui nuise du tout. Je pense qu'elle la soutient au contraire et que beaucoup de ceux qui sont devenus éminents, n'auraient été que des amateurs, si la nécessité ne les avait obligés à plus de perfection. Dans tous les travaux que demande une vocation quelconque, la diligence est un immense bienfait, et l'on ne devient diligent que quand on est obligé de se dépêcher. Aussi, crois-moi, vive la nécessité, même pour ceux qui sont allumés du feu sacré. Elle est en tout cas l'allumette qui le rallume et chez les plus ardents, il est sujet à s'éteindre. »

Laboulaye, qui fut du trop petit nombre de ceux qui ont apprécié Charles Clavel, disait avec sa bonhomie narquoise qui a bien quelque rapport avec l'humour de Mlle Aubert : « La pauvreté est une bonne nourrice ; bien qu'elle vende parfois son lait un peu cher. »

Une citation encore et je m'arrête, non sans regrets car la mine est inépuisable.

« Ce qui fera certainement la valeur de tes écrits, dit Mlle Aubert à son Charles, c'est le côté moral. Plus les hommes restent collés au mal par faiblesse, plus ils ont goût à ces belles sentences morales, bien assénées sur la tête de tous. Or l'énervement est la maladie de notre siècle. Chacun le sent ; chacun en éprouve le malaise et si l'on ne se sent pas décidé encore à faire mieux l'on espère du moins que le voisin sera plus ébranlé après avoir lu ces belles choses. »

Hélas, bien peu de personnes (il est vrai que celles-là étaient de bons juges), ont compris et apprécié la valeur de ces belles choses qu'écrivait le jeune publiciste et, malgré des approbations comme celle de Laboulaye, de Naville, d'Alfred Maury et de quelques autres au nombre desquels comme disait Malherbe, je me range, les œuvres de Charles Clavel n'ont eu, jusqu'à présent que bien peu de lecteurs. Ce fut après sa mort, l'un des plus amers chagrins de sa bonne tante. Qui sait si ce n'est pas elle qui, sans l'avoir cherché, va maintenant, par la faveur avec laquelle sont accueillies ces pages discrètement tirées de l'intimité pour laquelle elles étaient faites, appeler l'attention sur les œuvres de son neveu ?

FRÉDÉRIC PASSY.

LA COUR MALGACHE

La reine actuelle, Ranavalona III, est une femme de taille au-dessous de la moyenne, aux traits peu délicats et au teint plus brun que la plupart de ses sujets. Elle s'habille à l'européenne et revêt aux jours de cérémonie une robe à queue en velours rouge ; dans ces rares occasions elle place sur sa tête une couronne d'or.

Son habitation ordinaire est, non le grand palais de Manja-Kamiadana, vaste édifice à trois étages qui domine toute la ville et que fit construire Ranavalona Ier par un architecte français, M. Laborde, mais une maison voisine en pierre décorée du nom de palais de Masoandro et qui est aménagée avec confort et même avec bon goût.

Mais le pouvoir suprême n'appartient qu'en apparence à la reine. Le vrai souverain de Madagascar qui a nom Rainilaiarivoni, cumule les emplois d'époux de la reine et de premier ministre.

Depuis trente ans Rainilaiarivoni fait la pluie et le beau temps à Madagascar.

Il n'a pas loin aujourd'hui de 65 ans et il a déjà vu se succéder au trône trois reines, Rasonerina, Ranavalona II et Ranavalona III. Il est petit et d'apparence chétive ; ses traits sont réguliers, son teint est foncé et ses cheveux ondulés attestent une origine bourgeoise. Sous un air humble et bonhomme il cache une extrême énergie, une volonté inébranlable et une souplesse d'esprit qu'on trouve souvent chez les princes asiatiques. C'est un politicien des plus habiles.

Il habite le palais de Tranovola ou Maison d'Argent qui fut construit par le prince Rakoto, fils de Ranavalona Ier; sur son emplacement s'élevait jadis une maison royale dont les clous et les serrures étaient en argent, c'est de là que vient le nom de la construction actuelle.

Assez simplement vêtu dans la vie ordinaire, le ministre-roi tient pour les audiences solennelles à affirmer son autorité par un costume spécial. Il endosse alors une sorte de dolman de satin blanc soutaché d'or et des culottes courtes, se chausse, par dessus des bas blancs aux jarretières enrubannées, de grands brodequins en cuir jaune aux talons très élevés, enfin suspend à son épaule un lourd baudrier doré, qui supporte un sabre recourbé dont le fourreau en cuir noir est incrusté d'or ; pour compléter ce costume, il noue à son cou la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

La fête du Faudravana est la grande fête du pays, elle se célèbre chaque année le 22 novembre, c'est-à-dire le onzième jour de l'année malgache.

A cette occasion toutes les affaires sont suspendues. En outre la loi enjoint aux personnes brouillées de se réconcilier au moins pendant les jours de fête. Les Malgaches prennent cette ordonnance si au sérieux que les femmes divorcées elles-mêmes vont à ce moment-là retrouver leurs anciens maris.

Pendant les jours qui précèdent cette fête, la reine et ses principaux officiers s'occupent à faire des largesses au peuple avec les produits de la douane ; dans tout le pays on échange, en guise de cadeaux, des bœufs ou des quartiers de viande.

Le 21, à huit heures du soir, une salve d'artillerie est tirée avec de vieux canons sans affut ; à ce signal, les dignitaires et les Européens de marque se rendent au palais d'Argent, où, dans la grande salle, la reine trône sur un fauteuil tendu de velours rouge.

Tous les serviteurs du palais, pendant de longues heures, défilent devant la souveraine et lui offrent des présents ; le premier ministre fait ensuite un grand discours sur les événements de l'année, sur les vertus de son auguste épouse et sur la sage politique de son gouvernement, en n'ayant garde de s'oublier. Il demande de temps à autre aux assistants si ses actions ont été justes et équitables et ceux-ci s'empressent de le rassurer en s'écriant : *Marina ! Izay !* (C'est vrai ! C'est cela !)

Pendant ce temps, la reine qui a la funeste habitude de chiquer, crache sans discontinuer dans un vase d'argent que lui présente une suivante.

Enfin, quand le discours est terminé,les parents de la souveraine défilent par rang de taille, depuis son grand'oncle jusqu'à son dernier petit-neveu, armé d'une longue cuiller qui va servir à préparer le riz traditionnel.

Mais avant cette opération culinaire, derrière un rideau rouge, on chauffe un bain, où Ranavalona va se tremper quelques instants, tandis que les canons tonnent et annoncent au peuple que la purification royale s'accomplit.

La reine se rhabille et remonte sur le trône, tenant une corne de bœuf pleine d'eau recueillie dans sa baignoire. Elle y trempe ses doigts, mouille le front des représentants des différentes castes ; puis, ayant aspergé les assistants, elle mange solennellement quelques cuillerées de riz, le premier qui ait été cuit dans l'année qui commence.

Cette opération marque la fin de la fête officielle. Les réjouissances populaires continuent néanmoins pendant plusieurs jours encore,

A citer dans le programme de ces réjouissances le numéro suivant : à une heure annoncée d'avance, la reine fait lâcher à travers la ville cinq ou six cents bœufs engraissés qui lui ont été donnés en présent et le peuple se lance à la poursuite des animaux affolés qui appartiennent à ceux qui réussissent à les capturer.

Pour finir, nous donnons ici quelques détails sur l'armée malgache, question qui nous intéresse le plus pour le moment.

C'est Andrianampoinimerina qui le premier, au commencement de ce siècle, leva une petite troupe de 20.000 hommes qu'il arma et instruisit aussi bien qu'il put. Son fils, Radama Ier continua son œuvre dans laquelle il fut aidé par deux sergents anglais et le français Robin. On lui envoya même de Londres 400 uniformes rouges qu'il n'employa que pour les jours de revue et de parade. Chaque homme dut s'habiller, se nourrir et se loger comme il put. On ne lui donnait qu'un fusil et quelques cartouches.

Depuis, cette organisation rudimentaire s'est développée surtout en 1879. Aux termes d'une loi datée du 28 mars de cette année, tout Hova libre et valide doit le service militaire pour cinq ans à partir de 18 ans d'âge et les chefs qui exempteraient un homme de leur propre autorité, sont passibles d'une amende de 500 francs et perdent leur grade. Passé ce temps, il est libéré, mais peut être rappelé en cas de besoin.

Ces levées, qui donnaient au commencement 20.000 hommes par an, n'en donnaient plus que 7.000 à 8.000 ces dernières années.Le Hova déteste le service militaire, il fait tout pour l'éviter. Le plus grand nombre y réussit. On se fait nommer *chef de la prière*, maître d'école, aide-de-camp d'un gouverneur ; on donne de l'argent au chef de village on s'enfuit dans les provinces éloignées, on déserte pendant les quatre mois que dure l'inscription : en un mot on invente toutes sortes de moyens, et c'est ainsi que les pauvres surtout deviennent soldats.

Il n'y a à Madagascar ni paye, ni caserne, ni approvisionnements, ni intendance. Les soldats résident dans leurs villages et ne montent à la capitale que deux fois par mois pour y apprendre quelques mouvements rudimentaires et le maniement du fusil.

Mais tous ces règlements sont loin d'être appliquées avec régularité. Les hommes trouvent le moyen de s'exempter de tout service.

Enfin il y a pour l'artillerie une école des cadets. C'était le colonel anglais Graves qui la dirigeait. Il y a deux ans, il s'en alla au Cap, d'où il est revenu depuis dans l'espoir d'événements importants.

Shervington dirige une deuxième école de cadets pour les autres armes et le capitaine français Lavoisot a eu aussi son école dont les hommes étaient armés de fusils Gras et de sabres-baïonnettes.

Telle est l'armée hova. Elle n'est pas, on le voit, bien terrible par sa composition, ni par sa formation et son instruction. Elle ne l'est pas non plus par son nombre ou par son armement.

En pratique le gouvernement hova a beaucoup de peine à réunir 15.000 hommes. Quand en 1888, il voulut soumettre Tulear, un premier convoi fut envoyé par terre ; 50 0/0 désertèrent et l'expédition échoua complètement. On la recommença l'année suivante, sous la direction du prince Ramahatra, et l'on s'embarqua à Tamatave ; 30 0/0 des hommes disparurent pendant le voyage de Tananarive à Tamatave.

Dans l'ensemble ils ont environ vingt mille fusils se chargeant par la culasse et huit à neuf mille fusils à pierre. Encore ces armes sont-elles en triste état, sales, encrassées, rouillées, détériorées à plaisir. On ne les astique pas ; on les remise n'importe où, on les charge parfois avec des pierres pour tirer le caïman.

Une certaine quantité de poudre est fabriquée sur place et distribuée en six arsenaux, elle est de fort mauvaise qualité. Mais outre cette poudre, destinée surtout aux démonstrations publiques, on en achète, pour la guerre, en Amérique et en Angleterre. Dernièrement on a fait venir des machines pour faire des cartouches. Elles se trouvent au palais de Sounianana.

Cependant de nouvelles armes ont encore été achetées tout récemment en Angleterre et il se pourrait bien que nos troupes se trouvassent en face de soldats réellement armés et pouvant par suite, malgré tous leurs défauts, non pas les faire reculer, mais leur résister et leur faire du mal.

Enfin nous ne tarderons pas à connaître le vrai état des choses.

Dr Meyners d'Estrey.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mai* 1895.)

1. — **Note** relative à l'ouverture à Paris, en 1895, du 5e congrès pénitentiaire international (page 2510).

— **Rapport** présenté au ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, par M. Albert Ballu, sur les travaux de fouilles et de consolidation des ruines de Timgad, exécutés en 1894 par le service des monuments historiques (page 2510).

2. — relatif aux études et aux grades dans les facultés de droit suivi : 1° d'un décret sur la licence en droit ; 2° d'un décret sur le doctorat en droit ; 3° d'un arrêté déterminant le programme de l'épreuve de droit civil du doctorat en droit (sciences juridiques) ; 4° d'un arrêté sur les conférences dans les facultés de droit (page 2521).

— suivi d'un décret portant organisation du personnel des ouvriers d'état (page 2529).

— **Décret** autorisant l'admission en franchise, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890, de 40.000 hectolitres de vins de raisins frais d'origine et de provenance tunisiennes (page 2530).

3. — **Rapport** suivi d'un décret instituant un tribunal de première instance à Chandernagor (Inde) (page 2541).

— suivi d'un décret interdisant les achats de rente pour le compte des déposants des caisses d'épargne de la Réunion (page 2542).

— sur les constructions scolaires (1878-1885) (page 2553).

5. — **Loi** approuvant une convention passée entre l'État et la compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne, pour la concession à cette compagnie du chemin de fer de raccordement des lignes de Bordeaux à la frontière d'Espagne et de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port, avec une gare maritime à établir sur les quais de la rive gauche de l'Adour, aux Allées-Marines, à Bayonne (page 2581).

— **Circulaire** adressée aux recteurs par le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, concernant les candidats déclarés admissibles au baccalauréat ès sciences (page 2596).

7. — **Décret** fixant les traitements attribués aux secrétaires dans les ambassades et légations (page 2614).

11. — **Loi** portant modification de l'article 4 de la convention conclue le 18 février 1886 entre la France et l'Espagne pour l'exercice de la pêche dans la Bidassoa (page 2673.

— **Décret** modifiant le premier paragraphe de l'article 2 du décret du 8 août 1878 sur l'admission temporaire des biscuits sucrés (page 2675).

14. — déterminant le droit de douane applicable aux mélasses étrangères importées à la Martinique (page 2726).

16. — **Rapport** sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1892 (page 2753).

— présenté au ministre de la marine par M. E. Fabre, administrateur de l'établissement des invalides de la marine, sur la statistique des naufrages et autres accidents de mer pour l'année 1893 (page 2765).

18. — **Décret** déclarant d'utilité publique la source minérale dite « source du Par », située sur le territoire de la commune de Chaudesaigues (Cantal), et lui attribuant un périmètre de protection (page 2801).

19. — **Rapport** suivi d'un décret portant réorganisation de l'administration judiciaire de la Cochinchine et du Cambodge (page 2817).

— adressé au Président de la République par le ministre des colonies, suivi d'un décret fixant le traitement, la parité d'office et le costume des magistrats de l'Indo-Chine (page 2824).

— **Arrêté** portant ouverture et réglant les conditions d'un concours pour l'installation de la Cour des comptes et la suppression des ruines du quai d'Orsay (page 2826).

22. — **Décret** modifiant les dispositions réglementaires de divers décrets et cahiers des charges qui règlent le service d'outillage public administré par la chambre de commerce de Marseille (cahier des charges y annexé) (page 2873).

23. — **Rapport** sur l'application de la loi du 27 mai 1885 relative à la relégation des récidivistes pendant les années 1888, 1889 et 1890 (page 2905).

— **Décret** instituant au ministère de l'intérieur une commission chargée de l'étude des questions relatives à l'application de la loi du 25 avril 1895 concernant la préparation, la vente et la distribution des sérums thérapeutiques et des produits analogues (2914).

24-25. — **Rapport** présenté au Président de la République par la commission des banques coloniales sur les opérations de ces établissements pendant l'exercice 1893-1894 (page 2929).

31. — suivi d'un décret portant règlement d'administration publique

pour l'organisation du service du contrôle des chemins de fer d'intérêt général (page 3049).

— **Décret** déléguant aux recteurs le droit de nommer à certains emplois dans les facultés de médecine, les facultés mixtes de médecine et de pharmacie, les écoles supérieures de pharmacie, les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie (page 3051).

Les Grèves en 1894. L'office du travail vient de publier la statistique des grèves et des recours en conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1894. Il résulte des chiffres officiels qu'au cours de l'année dernière, 391 grèves ont éclaté et que 54.576 grévistes y ont pris part; en outre, 4.468 ouvriers ont été forcés de chômer par le fait de grèves : ce qui a élevé le nombre total des journées chômées à 1.062.480. Comparés à ceux de 1893, ces chiffres sont satisfaisants, puisqu'au cours de cette année on avait relevé 634 grèves auxquelles 170.123 grévistes avaient pris part. Mais, à ce point de vue, l'année 1893 avait été exceptionnelle, à cause des grèves des bassins miniers. Pour se rendre un compte plus exact de la situation il faut remonter quelques années en arrière. Or, en 1892, on n'avait signalé que 261 grèves et 267 en 1891.

Quant aux causes des grèves, il va sans dire que les questions relatives aux augmentations de salaires sont les plus nombreuses; elles figurent pour une proportion de 55 p. 100. Il est impossible de ne pas être frappé du nombre relativement considérable des grèves motivées par les demandes de réintégrations d'ouvriers renvoyés ou par des demandes de renvoi du personnel : la proportion de ces grèves n'est pas inférieure à 15 p. 100, et encore est-il probable que dans les 20 p. 100 figurant sous la rubrique de « contestations diverses » sont inscrites plusieurs grèves motivées par les exigences des ouvriers vis-à-vis du personnel dirigeant. Les grévistes ont obtenu satisfaction complète dans 21 p. 100 des cas intéressant 25 p. 100 environ du nombre total des grévistes; ils ont échoué dans 45 1/2 p. 100 des grèves; enfin il y a eu réussite partielle ou transaction dans 33 p. 100 des grèves pour 47 p. 100 du nombre des grévistes.

Si maintenant nous essayons de nous rendre compte des effets de la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, nous constaterons que 101 recours à la loi sur la conciliation et l'arbitrage ont été signalés au cours de l'année 1894; 8 de ces recours (7 par les ouvriers et 1 par le juge de paix) ont été faits dès la naissance du différend, avant la cessation du travail; 93 ont été faits lorsque la grève était déjà déclarée.

Comme il y eu 391 grèves dans l'année, la proportion des recours à la conciliation, suivant la procédure instituée par la loi, a donc été de 25,83 p. 100. Le nombre des recours adressés par les ouvriers a été de 51; les patrons ont fait cette démarche 4 fois; les ouvriers et les patrons réunis, 2 fois, et le juge de paix est intervenu d'office dans 44 différends. Dans 8 cas, le travail a été repris presque immédiatement sans qu'il ait été donné suite à la demande de conciliation légale; dans ces cas, le recours avait été formé 4 fois par les ouvriers, 3 fois par le juge de paix et 1 fois par les ouvriers et les patrons réunis. Ces différends se sont terminés par 3 réussites, 2 transactions et 3 échecs. Ces 8 cas mis à part, il y a eu 31 refus, dont 26 par les patrons, opposés aux demandes de conciliation; mais, dans 2 cas, les patrons ayant répondu à une deuxième convocation du juge de paix, le nombre des refus définitifs se trouve réduit à 29 : 24 par les patrons, dont 16 lorsque la demande provenait des ouvriers, et 8, lorsqu'elle émanait de l'initiative du juge de paix; 4 par les ouvriers, dont 3 opposés à l'invitation du juge de paix et 1 à la demande faite par les patrons; enfin, dans une grève, patrons et ouvriers ont refusé de se rendre à la convocation du juge de paix. A la suite de ces refus, les ouvriers ont, 2 fois, renoncé à leur demande (ils n'avaient pas encore cessé le travail); la grève a été déclarée 1 fois, continuée 21 fois et terminée 5 fois par l'échec des ouvriers, qui ont abandonné leurs réclamations. Les 22 grèves commencées ou continuées après les refus de rapprochement pour la discussion se sont terminées par 6 réussites, 7 transactions et 9 échecs. Dans les 64 autres conflits, 65 comités de conciliation ont été constitués, dont 2 pour la même grève, dans des cantons différents.

En résumé, ces résultats sont assez médiocres, et on ne saurait trop regretter que le monde du travail mette si peu d'empressement à profiter des intentions conciliantes de la nouvelle législation.

(*Journal des Débats.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 JUIN 1895

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE. — Election d'un second président, de deux vice-présidents et d'un questeur-trésorier.

DISCUSSION. — Quels sont, au point de vue économique, les avantages et les inconvénients de l'inégalité des conditions d'existence?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Léon Say, membre de l'Académie française, premier président.

Avant la réunion ordinaire a lieu l'assemblée générale annuelle qui, cette fois, est extraordinaire aussi bien qu'ordinaire.

Le secrétaire perpétuel lit, au nom du bureau, le rapport moral et financier qui suit :

La mort, depuis notre dernière assemblée générale, nous a enlevé dix de nos confrères. Deux membres correspondants en 1894 : Henri Schœnfeld, hygiéniste belge très distingué, mais que nous avions peu vu, puis Adolphe Le Hardy de Beaulieu, président de la Société belge d'économie politique, chaud partisan des libertés économiques, et qui nous rappelait les belles traditions de son cousin Charles.

Ensuite huit membres titulaires : Armand Lalande, député girondin, éloquent défenseur, à la Chambre, de la liberté commerciale, ancien président de la Chambre de commerce de Bordeaux et fondateur principal de l'*Économiste français*; Claudio Jannet, esprit très libéral, emporte bien prématurément, à 50 ans, au moment où ses ouvrages, en affirmant son mérite, commençaient à lui valoir une place des plus distinguées dans le monde des économistes.

Les six autres ont disparu depuis le commencement de cette année : Béziat d'Audibert, savant actuaire ; Emile Récipon, député libéral et le duc de Noailles méritent nos regrets quoiqu'ayant peu participé à nos travaux. Puis celui dont la perte nous fut plus particulièrement sensible, Auguste Burdeau, rapidement parvenu à l'un des postes les plus éminents de notre organisation politique.

Enfin, tout récemment, nous avons eu le regret d'enregistrer la perte d'Adolphe d'Eichthal, esprit éminent, homme pratique et par-

tisan sincère de la liberté commerciale et de Henri Fould, grand négociant commissionnaire, un ami également de la liberté du commerce et un des fondateurs, comme Armand Lalande, de l'*Economiste français*.

Cet hommage rendu à la mémoire de nos morts, félicitons-nous que ce soit M. Félix Faure, un membre de notre Société, à qui le poste de président de la République ait été confié.

Aujourd'hui le nombre des membres titulaires est de 244 et celui des membres correspondants de 92, en tout, 336, contre 344 il y a un an.

L'année écoulée aura été la plus laborieuse, au point de vue de nos finances, que nous ayons traversée jusqu'alors. Ajoutons de suite que le succès a finalement couronné nos efforts et que, grâce à la Commission nommée à la dernière assemblée annuelle, nous sommes sortis des difficultés dans lesquelles nous nous débattions depuis quelques années et qui avaient motivé les réflexions anxieuses de nos censeurs.

Voici d'abord le compte budgétaire propre à l'année 1894. Nous disons propre à l'année 1894, reportant dans un compte spécial d'exercices clos, les dépenses arriérées des années 1893 et 1892. Nous agissons ainsi parce que l'arriéré jadis à régler est actuellement intégralement soldé. Pour tous les travaux typographiques de 1894 et des années précédentes nous ne devons plus rien à personne. Les rentes nécessaires pour réprésenter les cotisations rachetées, même celles qui ont été jadis réglées par des membres actuellement décédés, sont achetées et payées. Il y a même, au compte aliénable, 312 fr. 76 représentés par des rentes. Ceci dit, passons au compte des recettes et dépenses.

Recettes de 1894

Cotisations membres titulaires	3.500	
» membres correspondants	390	
Rachat 5 membres titulaires	1.000	
» 3 membres correspondants	300	
Arrérages de rentes (neuf mois)	376	25
	5.566	25

Dépenses de 1894

Invitations	60	
Affranchissements des convocations mensuelles	211	05
Affranchissements divers et voitures	266	15
Recouvrement des cotisations et pertes de caisse	32	40
Timbres de carnets de cotisations	168	55
Indemnité du comptable	200	
Etrennes à divers	150	

Bulletin, compte Davy et papiers	1.799 25
Impressions. Compte Hennuyer	226 50
Annuaire 1895	383 60
Papeteries diverses	70 25
Secours	65 65
Subvention au *Bulletin des faits économiques*	100
Divers	25 75
Achats de rentes. Compte inaliénable	1.300
» Compte aliénable	312 76
	5.371 91
Excédent porté au compte d'exercices clos	194 34
Total égal	5.566 25

COMPTE DES EXERCICES CLOS

Vente de 27 volumes des Annales		135
Excédent du service ordinaire de 1894		194 34
Souscriptions aux Annales		5.190
		5.519 34
A déduire :		
Bulletin Davy etc. 1893	1.192 80	
Impressions Hennuyer 1893	311	
Annuaire 1893	342 80	
» 1894	340 45	
Rentes compte aliénable	2.108 34	
Frais divers relatifs à la propagande des Annales	431 40	4.726 79
Solde en excédent de recettes		792 55

Nous disons excédent de recettes et non bénéfice, car, pour l'obtenir, nous avons emprunté, à nous-mêmes, il est vrai, au compte des Annales, la somme de 5.190 francs. C'est un emprunt sur l'avenir, nous ne voulons pas le dissimuler. Mais on se rendra rapidement compte que ces souscriptions reçues par avance, ne nous constituent débiteurs que de marchandises à livrer au fur et à mesure de leur fabrication, c'est-à-dire de volumes livrables à leur apparition, soit d'ici à plusieurs années. D'ici là, comme le prouve le budget de prévision suivant, nous aurons des excédents de rentrées de plus de mille francs par an qui amortiront cet emprunt fait à nous-mêmes.

Voici, en effet, les chiffres d'un budget de prévision qui n'a plus d'arriéré à combler, qui ne doit rien au passé, qui est bien celui de 1895, rien de plus, rien de moins :

RECETTES

Cotisations annuelles	4.000
Médailles	mémoire.
Rentes	585
	4.585

Dépenses

Invitations	100
Affranchissements des convocations aux réunions mensuelles	215
Affranchissements divers et voitures	300
Recouvrement des cotisations et pertes de caisse.	25
Indemnité du comptable	200
Etrennes diverses	150
Bulletin	1.600
Papeteries et impressions diverses	370
Annuaire	385
Subvention au Bulletin des faits économiques	100
Divers	100
	3.545

Soit un excédent probable de recettes de plus de 1.000 francs.

A plusieurs reprises nous avons parlé des Annales ; il ne sera pas inutile d'entrer un peu plus avant dans le sujet et de vous relater les opérations qui permettront, sans peser sur le budget ordinaire de la Société, de mener à bonne fin cette œuvre importante, quoique, financièrement et comme comptabilité elle relève plus des exercices 1895 et suivants que de l'année 1894.

6 volumes sur 16 ayant paru et occasionné un débours total de 16.114 fr. 15, soit près de 2.700 francs par volume, nous avons été tout naturellement portés à en conclure que les 10 volumes restant à paraître coûteront 27.000 francs; y joignant 3.000 francs comme frais administratifs (confection d'une table alphabétique et analytique des matières mise en ordre de la copie, correction des épreuves, le tout pour les 16 volumes), cela fait un total de 30.000 francs auquel il a fallu pourvoir en dehors des ressources ordinaires de la Société.

La Commission, nommée à cette fin, il y a un an, composée de MM. Mercet, Coste et Neymarck, a d'abord jugé utile d'inviter directement tous les membres de la Société à souscrire. L'importance de chaque souscription a été arrêtée à 100 francs pour le coût total des 16 volumes, le montant pour les membres qui avaient déjà acheté les six premiers volumes étant, pour ce fait, réduit à 70 francs. Nul doute qu'avec le temps les souscriptions individuelles arriveront à couvrir, par leur importance totale le montant des frais de la confection des 10 derniers volumes. Mais en acceptant chaque souscription de 100 francs, nous avons contracté l'obligation de livrer au titulaire les 16 volumes. Il nous a donc fallu, avant de commencer la reprise de cette publication, nous assurer, jusqu'au dernier volume, les fonds indispensables à ce but, c'est-à-dire trouver en dehors des souscriptions, une somme d'environ 20.000 francs. Alors la Commission nous aidant de ses conseils et de son concours matériel,

nous avons réussi à grouper 45 de nos collègues qui ont formé un fonds, actuellement entre nos mains, de 19.550 francs simplement garanti, quant au remboursement, par la vente ultérieure des Annales, mais en compensation sans intérêt. C'est un fait des plus flatteurs pour notre Société et qui mérite à la Commission inspiratrice et coopératrice de ce résultat nos plus chaleureux remerciements.

La situation comme bilan, tout notre arriéré étant réglé, est assez simple. Nos obligations, vis-à-vis de nos confrères rachetés, sont représentées par 585 francs de rente 3 p. 100 ayant coûté 17.511 fr. 50. Etant payées nous les comptons pour mémoire. Pour mémoire également, la valeur des 2.600 volumes des Annales (tomes I à VII) qui, avec 5.000 volumes en voie de publication (VII à XVI), forme la garantie du capital de 19.550 francs mis à notre disposition comme il a été expliqué plus haut. A plus forte raison pour mémoire la médaille frappée à l'occasion du centenaire de Smith et Turgot qui nous a coûté 4.000 francs. Par contre nous avons emprunté au compte de souscription des Annales la somme de 5.190 francs que, dès cette année nous commençons à amortir. Voilà en peu de mots le bilan de notre situation, négligeant de vous relater que notre compte créditeur dans la maison Guillaumin se solde par la somme infime de 85 fr. 45, ceci pour être amené à vous dire que le concours amical et gracieux de Mlle Pauline Guillaumin a continué à être acquis à la Société.

Quant à ce qui est le principal dans notre Société, disons que l'année écoulée n'a pas été, au point de vue scientifique, moins avantagée que celle qui la précède, et, soit par l'importance des questions discutées, soit par la manière dont les sujets ont été traités, 1894-95 n'a pas à être jalouse de sa sœur aînée.

M. E. Varagnac lit ensuite, au nom des censeurs, un rapport sur les comptes présentés par le secrétaire perpétuel.

Après une courte discussion, les comptes de 1894 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

M. Mercet est ensuite invité à lire, au nom de la commission nommée il y a un an pour étudier et mettre en application les moyens d'achever la publication des *Annales*, un rapport dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Il est ensuite procédé aux élections. Le nombre des votants est 84.

Par 83 voix, M. Frédéric Passy est élu deuxième président. Par 81 voix, MM. Juglar et Leroy-Beaulieu (ce dernier nommé en juin dernier pour un an seulement) voient leur mandat renouvelé. Enfin,

par 81 voix, M. Charles Letort est réélu questeur-trésorier. Toutes ces réélections ont lieu pour quatre ans.

Par acclamation, MM. Brelay et Varagnac sont élus censeurs pour l'année 1895.

Après le dîner habituel a lieu la séance ordinaire.

Elle est également présidée par M. Léon Say. On remarque, parmi les convives, M. Gustave Boissonnade, professeur agrégé à l'Ecole de droit de Paris, de retour d'une longue mission au Japon où il avait été appelé pour l'élaboration des nouveaux codes, et M. E. Eynac, ancien préfet, invité particulier d'un membre de la Société.

M. Léon Say rappelle aux membres présents que la Société a fait, depuis un mois, la perte de M. Henri Fould, membre des plus distingués de la Chambre de commerce de Paris, chef d'une importante maison de commerce et dont la parole était écoutée, dans cette enceinte, avec plaisir et profit.

Le président annonce également à la réunion l'élection de M. Frédéric Passy comme deuxième président pour quatre ans, et le renouvellement, également pour quatre ans, des mandats de MM. Juglar, Paul Leroy-Beaulieu et Charles Letort.

M. Alph. Courtois, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les ouvrages et travaux offerts à la Société et dont l'énumération se trouve plus loin.

La question mise en discussion est la suivante :

Quels sont, au point de vue économique, les avantages et les inconvénients de l'inégalité des conditions d'existence?

M. **Fréd. Passy** prend la parole pour exposer la question.

Un homme d'une incontestable valeur, dit-il, mais qui n'a pas toujours eu des idées justes en économie politique, Montesquieu, a paru croire que les lois devaient tendre à modifier la répartition naturelle des richesses en diminuant les grosses fortunes et en grossissant les petites, de façon à obtenir le plus grand nombre possible de fortunes moyennes. Il n'a fait qu'exprimer une idée très répandue et l'on peut dire que la plupart des personnes qui n'ont point sérieusement étudié ces questions, alors même qu'elles répugneraient à toute mesure de confiscation ou de privilèges, considèrent l'inégalité des fortunes comme regrettable.

C'est une idée fausse, dit M. Passy et qu'il importe de combattre. L'inégalité, en tant qu'elle est naturelle, et non point obtenue par la violence ou par le privilège, est nécessaire, elle est juste, et elle est bienfaisante.

Elle est nécessaire, car elle est la condition même du mouvement et du progrès. « Il faut du jeu dans les machines », a dit Turgot. Il

y faut aussi une force vive qui les mette en mouvement. Il faut, pour que l'eau circule et, en circulant, arrose les terres, ou fasse marcher la roue des moulins ; qu'elle soit sollicitée par la différence des niveaux. Il faut de même, pour que les hommes soient sollicités à l'action et à l'effort, qu'ils aient intérêt à agir et que l'effort heureux soit récompensé par la supériorité du résultat. Si toutes les conditions étaient égales et condamnées à rester égales, tout stimulant au progrès disparaîtrait et tout s'arrêterait dans la société : « La responsabilité, a dit admirablement Bastiat, est le tout de l'homme, elle est son moteur, son professeur, son rémunérateur et son vengeur. »

L'inégalité est juste, et elle est bienfaisante, car le mouvement qu'elle provoque ne s'opère pas au seul profit de celui qui en recueille les bénéfices directs. L'invention réalisée, l'amélioration obtenue, le perfectionnement des procédés ou des outillages, après avoir été la conquête et la récompense de leur auteur, deviennent peu à peu le bien de tous.

« Tout homme naît débiteur », a dit le chancelier Bacon, et Laboulaye a admirablement développé cette idée en montrant que nous vivons du passé, et que nous travaillons avec les forces de l'humanité entière. Stuart Mill, de son côté, a fait l'inventaire de ce qu'il appelle « l'héritage des déshérités », et cet héritage est immense. Mais, pourquoi, trouvons-nous en entrant dans la vie, tant de ressources préparées, tant de conquêtes de la science? Parce que ceux qui nous ont précédés ont eu intérêt à travailler, à épargner, à utiliser et que, de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils ont laissé à leurs héritiers ou à leurs représentants, une part plus ou moins grande, par un inévitable rayonnement, est tombée dans le domaine commun.

On croit travailler dans l'intérêt du grand nombre, dans l'intérêt de la démocratie, en faisant la guerre aux grosses fortunes, en attaquant le capital, dans les mains qui le détiennent, et dans ce but, on réclame des impôts de nivellement, des impôts progressifs. C'est là, dans la conviction de M. Passy, une tendance antidémocratique. Outre que, toute progression étant arbitraire, l'idée une fois admise, on peut être conduit jusqu'aux confiscations les plus monstrueuses. Contrarier la formation du capital, c'est, suivant l'expression même de M. Cobden : « Tarir le fleuve dans lequel les salaires se puisent ».

M. Passy cite à ce propos, un passage d'un discours d'un ouvrier américain, membre de la Société des chevaliers du travail, à l'occasion de ce célèbre milliardaire que l'on avait surnommé : « le roi des chemins de fer ». De quel droit, disait-il, jetez-vous l'injure à

cet homme? il possède une fortune immense. Mais, comment l'a-t-il gagnée? En créant des voies de communication nouvelles, en mettant à votre disposition le moyen de vous transporter plus rapidement et à plus bas prix, de faire économiquement les produits dont nous avons besoin, où de vendre ceux dont vous voulez vous défaire.

Il s'est bâti un palais, et l'a enrichi d'objets d'art, soit; mais qu'est-ce que cette partie de ses dépenses, en comparaison de ce que son activité a versé et verse tous les jours en salaires pour le développement de l'industrie et du commerce national?

Il voyait juste, cet ouvrier américain : de plus en plus à mesure que se développent les œuvres de la civilisation de grandes avances sont nécessaires puisqu'on ne peut rien entreprendre sans avances, et ces avances on ne peut les trouver que dans les capitaux réalisés, et dans les capitaux disposés à couvrir, en vue du bénéfice, les risques inséparables de toute entreprise nouvelle.

Il importe donc, dit M. Passy, au plus haut degré, de débarrasser la démocratie des sentiments de jalousie et d'envie dont elle est encore trop imprégnée.

Il importe de la guérir de ce que Victor Hugo a appelé « la jalousie stupide de celui qui est en marche, à l'égard de celui qui est arrivé, et lui a montré et ouvert le chemin ».

Il n'importe pas moins, ajoute-t-il, et c'est un des moyens de corriger cette vue fausse de la démocratie, de combattre l'abus qui se fait malheureusement de la fortune, et de faire comprendre à ceux qui la possèdent, la responsabilité matérielle et morale qu'elle leur impose.

Le capital, on ne saurait trop le répéter avec Cobden, est le fleuve où le salaire se puise ; mais, le travail, ce sont les mille ruisseaux par lesquels s'alimente ce fleuve du capital. Sans capital, pas de travail, mais sans travail, pas de capital. C'est le fruit qui est la semence « et non seulement la fortune qui n'est point bien employée, qui est dissipée dans l'oisiveté manque à sa destination, mais elle devient une cause de démoralisation, de misère, de désordre, et elle compromet et par les mauvais exemples qu'elle donne, et par les mauvais sentiments qu'elle excite, la cause même de la propriété la plus respectable et la plus sacrée ».

Turgot, lorsqu'il essayait de faire comprendre au roi et au Parlement ce que c'est que l'impôt, après avoir montré que ce n'est point une charge arbitralement imposée par la force à la faiblesse, mais la rétribution des services rendus par la collectivité à ses membres, ajoutait : « Plus on est élevé en dignité et en fortune, plus on doit se

tenir pour honoré, d'acquitter sa part des dépenses publiques. Il est étrange qu'on puisse s'enorgueillir d'être exempt de taxe comme gentilhomme quand on voit exécuter la marmite du paysan. »

Il faudrait, dit M. Passy, que les possesseurs des grandes fortunes, s'appliquant ces belles paroles, se sentissent d'autant plus responsables de l'usage qu'ils font de leurs ressources, qu'elles sont plus considérables et plus en vue, et je ne crois mieux pouvoir résumer ce que j'ai essayé d'établir, qu'en répétant avec notre ancien collègue M. de Fontenay, qu' « il ne s'agit plus de maintenir des classes dans la société, mais d'unir tous nos efforts pour faire disparaître toutes les divisions, en abattant d'un commun effort les murs mitoyens de l'orgueil et de l'envie ».

M. **Paul Leroy-Beaulieu** est d'avis que le progrès se ralentit quand on arrive à trop d'égalité entre les hommes.

Il faut, dit-il, une certaine inégalité, il faut de gros capitalistes, il en faut même plus qu'on ne croit généralement, pour les grandes entreprises. Suez a compté parmi ses promoteurs au moins un très gros capitaliste, le vice-roi d'Egypte. Stuart-Mill, ce grand penseur, qui était en même temps un si mauvais observateur, a commis cette erreur singulière de prétendre que le monde, il est vrai, ne saurait se passer de capitaux, mais qu'il pourrait se passer de capitalistes !

Le succès de Suez a rendu aux petits capitaux ce mauvais service, de les conduire à croire qu'ils pouvaient recommencer aisément la même œuvre et réussir de même à Panama.

Comment se forment, dit l'orateur, dans l'industrie, les grands capitaux, — en excluant la fraude, bien entendu ?

On leur reconnaît deux origines : l'invention et la combinaison, — laquelle est une invention de chaque jour, fondée elle-même sur l'épargne.

1° L'invention est la substitution d'une méthode nouvelle de production ou de commerce.

2° La combinaison porte sur la mise en œuvre de nouvelles matières premières, la distribution nouvelle d'équipes d'ouvriers, de nouveaux agencements satisfaisant aux goûts du public.

Les esprits ingénieux qui mettent à profit ces moyens de succès se distinguent parfois parmi cent concurrents ; ils savent choisir les hommes, réduire intelligemment leurs prix de revient, attirer par de bas prix de vente, des commodités nouvelles, etc.

Tout en gardant pour eux un profit palpable, ceux-là font en même temps profiter les consommateurs de conditions avantageuses; ils gagnent eux-mêmes et beaucoup, et ils épargnent.

Qui donc est lésé ? Le public, en particulier, n'a-t-il pas une

réelle participation dans les heureux résultats de ce progrès?

Sans doute, à propos du succès des grands magasins, on a voulu apitoyer sur le sort des petites boutiques, où une famille languissante est à attendre quelques rares clients... L'idéal du progrès et de l'organisation économique, ce sont les grands magasins. La fortune qu'ils réalisent est, du reste, la preuve des services qu'ils rendent.

M. P. Leroy-Beaulieu a essayé de chiffrer le profit réalisé par l'humanité par suite de l'invention de Bessemer, qui est mort avec une cinquantaine de millions, dit-on. L'humanité a fait, depuis 1860, une économie qui peut s'évaluer à plusieurs milliards! Qu'est-ce que la fortune de Bessemer en comparaison?

Où les combinaisons industrielles et commerciales sont actives, de grandes fortunes se forment.

Cependant, comme le démontrait il y a dix-sept ans dans son livre si connu M. Leroy-Beaulieu, nous marchons, à beaucoup d'égards, vers une moindre inégalité des conditions. L'intérêt de l'argent baisse, les conversions se multiplient; il n'y a de grands bénéfices que dans les industries nouvelles, — de plus en plus rares.

En résumé, répète M. Leroy-Beaulieu, il est avantageux qu'il se forme de grandes fortunes : c'est là le progrès au point de vue économique.

Il est certain, dit M. **René Worms**, que l'inégalité des conditions a l'avantage d'être un principe de mouvement et de vie dans le corps social. Il est certain aussi qu'elle rappelle l'inégalité avec laquelle la nature elle-même a réparti ses dons. Mais, pour être généralement acceptée, pour se faire reconnaître comme utile à la collectivité, il faut qu'elle ne choque pas la justice. Et elle ne saurait être juste, que si la différence des fortunes correspond à une différence dans les services rendus par leurs propriétaires à la société. Or cette proportionnalité n'existe pas toujours. Le fait seul de l'hérédité introduit entre deux enfants, quant à la fortune, une différence considérable, alors qu'il n'en existe encore aucune quant aux services sociaux par eux rendus. D'autre part, le négociant, et surtout le spéculateur, qui se retirent des affaires avec une fortune d'un million, par exemple, n'ont sans doute pas rendu à la société cent fois plus de services que tel fonctionnaire ou industriel qui ne laisse aux siens qu'un héritage d'une dizaine de mille francs. Ce n'est même pas leur intelligence et leur activité seules qui leur ont valu ces grosses fortunes. Des causes sociales de tout ordre ont contribué à les former. Il est donc juste que la société bénéficie de leur constitution. La loi, naturellement, ne doit pas le faire par la spoliation

en privant arbitrairement l'homme laborieux du fruit de son travail. Elle ne peut que lui demander un impôt correspondant aux bénéfices qu'il retire de l'organisation sociale, sans oublier bien entendu l'impôt sur les successions. Mais les mœurs ont le droit d'aller plus loin. Elles peuvent créer aux possesseurs de grandes fortunes un véritable devoir de s'en rendre dignes par la fondation d'œuvres d'utilité commune, en faveur de leurs collaborateurs ouvriers, en faveur des pauvres en général, en faveur de l'instruction publique, etc. Ce sera le meilleur moyen de justifier leurs richesses et de faire admettre de tous l'inégalité qui existe à leur profit.

M. **Léon Say** fait remarquer que la part des hommes tels que Boucicaut dans le progrès n'est pas aussi mince qu'on a voulu le dire. Le fondateur du *Bon Marché* n'a pas été seulement entraîné par le mouvement des idées et du progrès, mouvement auquel les anciennes maisons, croupissant dans la routine, résistaient aveuglément. Il a eu le mérite indiscutable d'une fructueuse initiative, en transformant de fond en comble le commerce de la nouveauté.

Comme MM. Frédéric Passy et P. Leroy de Beaulieu, **M. Alfred Neymarck** estime que l'inégalité des conditions d'existence des divers citoyens d'un pays, aussi dure qu'une semblable théorie puisse paraître, est une loi économique à laquelle nul ne peut se soustraire. Turgot, que M. Passy citait à diverses reprises, en a démontré magistralement la vérité. L'égalité des conditions était, disait-il, une vaine utopie : dans son premier *Discours en Sorbonne*, dans ses *Lettres à Mme de Graffigny*, dans ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, il montrait que l'inégalité naîtrait et s'augmenterait même chez les peuples les plus vertueux et les plus moraux, car la diversité des professions, à défaut de passions ou de vices, suffirait à l'engendrer.

Que l'on admette un instant que tous les hommes aient des conditions d'existence égales, que les fortunes soient nivelées, que chacun n'ait plus la préoccupation du lendemain, aurait-on, par cela même, supprimé les causes d'inégalité qui existent entre les hommes ? Les aurait-on rendus tous heureux ? Assurément non.

Le contraste de l'intelligence, de la force et de l'activité, de l'économie et du travail des uns, avec l'indolence, l'inaction, la dissipation, la prodigalité des autres, sera toujours une des plus puissantes causes d'inégalité, cette inégalité existera toujours, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue moral. On croit, et c'est là une thèse socialiste fréquemment soutenue, que l'Etat peut remédier par des lois à ces inégalités, modifier les conditions d'existence de chacun, rendre les uns un peu moins riches, les autres un peu

moins pauvres, faire en sorte que les uns aient un peu plus de travail et que les autres ne restent pas oisifs. C'est une grosse illusion. Comme le disait encore Turgot, les hommes n'étant point nés égaux, « leurs forces, leur esprit, leurs passions rompraient toujours entre eux l'équilibre momentané que les lois pourraient y mettre ». Si tout le monde était riche, si tout le monde avait une « condition d'existence égale », qui donc voudrait travailler? L'égalité des conditions provoquerait un arrêt général dans le travail, ce serait la négation de tout progrès et de toute amélioration. Chacun serait réduit au nécessaire ou plutôt, il y aurait bien plus de gens qui n'en seraient pas assurés, car tous les travaux seraient découragés et la misère deviendrait générale.

Il y aura toujours, dit M. Alfred Neymarck, des faibles et des forts, des humbles et des puissants, des pauvres et des riches : c'est un phénomème naturel et, partant, inévitable.

Ce n'est pas la loi qui pourra jamais changer cet ordre naturel issu de la destinée humaine et de la succession des faits.

Il faut s'efforcer d'améliorer le sort de ceux qui souffrent, aider le faible à devenir puissant, s'il en est capable, faciliter aux pauvres l'occasion du bien-être, de la richesse.si par son travail et son intelligence, il peut acquérir l'aisance et la fortune ; il faut laisser chacun disposer de ses facultés en toute liberté, car c'est la liberté, la libre volonté, l'initiative, les qualités morales et non la contrainte, la loi, qui pourrait jamais changer la situation de chacun de nous.

M. **N. C. Frederiksen**, recherchant quels sont les enseignements de l'économie politique au sujet des inégalités sociales, en trouve, par exemple, dans le phénomène de la formation de la valeur, où l'on observe des tendances vers le nivellement. C'est là une condition du mouvement et de la force. En disciple de Bastiat, j'ai cru, dit-il, à sa doctrine du progrès de l'égalité avec la liberté, par l'accroissement du capital, comme par le travail. J'y crois moins aujourd'hui. Il y a une tendance vers l'égalité. Le capital ne cesse de s'accroître ; il est plus facile de le former, et l'on se résout plus volontiers à s'en priver, à exercer l'abstinence, à mesure que la situation économique progresse. De même, le travail n'est plus, dans la même mesure qu'autrefois, matière première, produit brut. Mais, sous d'autres rapports, il est aussi plus facile de former la force humaine, le travail ; la création de l'homme est un but en soi-même, la famille n'est pas formée par calcul pour produire du travail ; il devient aussi plus facile d'employer le travail, et l'idéal c'est que l'on arrive à trouver un plaisir à être en activité, à travailler. Des inventions peuvent effacer des inégalités, mais peuvent aussi les

créer ; les machines récompensent le travail, mais créent aussi de la concurrence, etc. L'ensemble devient beaucoup plus compliqué, et le résultat n'est pas aussi simple ni aussi sûr que le supposait Bastiat. Tous ceux qui reçoivent plus que le paiement ordinaire reçoivent des rentes, qui ne sont nullement particulières à l'agriculture, et comprennent au contraire tout l'excédent, produit par les conjonctures ou par des avantages spéciaux. C'est cependant un trait caractéristique de toutes les rentes, de toutes les inégalités économiques créées par la liberté, qu'elles tendent à se détruire elles-mêmes, à l'avantage de l'humanité. Nous avons cru que les rentes françaises étaient une exception : c'est un des faits modernes les plus remarquables qu'elles ont été effacées, par suite de la colonisation et du développement des moyens de communication, au bénéfice de l'humanité; il en sera de même maintenant du monopole du pétrole, des avantages personnels, etc. C'est la loi de la liberté.

M. **Frédéric Passy**, avant de répondre à M. Worms, s'arrête un instant aux dernières paroles de M. Frederiksen.

M. Frederiksen, dit-il, a eu raison dans ce qu'il vient de dire de de la rente. Oui, Ricardo s'est trompé, et après lui, quelques-uns de ceux que nous respectons comme nos maîtres les plus illustres, lorsqu'il a vu dans ce qu'il appelle « la rente » un fait particulier à la propriété foncière. La rente, ou pour parler plus exactement, l'inégalité, le rendement supérieur au rendement moyen est partout. C'est la supériorité de la force, de l'adresse, de l'intelligence, de l'esprit d'invention, la nouveauté du procédé, etc. C'est le service meilleur ou plus abondant, payé plus cher et rapportant davantage. Et, comme l'a dit encore très bien M. Frederiksen, cet avantage de situation ou de mérite, justifié par la supériorité des services rendus, tend naturellement à se détruire lui-même en se fondant peu à peu par la concurrence.

Un de nos anciens, que la plupart de nos collègues d'aujourd'hui n'ont pas connu, M. Quijano, a admirablement exposé cette vérité dans une lettre insérée au *Journal des Économistes* à propos d'une des séances de notre société et reproduite par Charles le Hardy de Beaulieu dans son livre *La propriété et sa rente*. Il y montre très bien que la rétribution supérieure obtenue par un service supérieur, dure plus ou moins et est plus ou moins considérable suivant l'importance même et la durée du service; que dès lors elle est légitime et conforme à l'intérêt général. A la condition que la liberté soit entière, et qu'aucun privilège ne constitue au profit de celui qui en jouit une inégalité artificielle.

Et ceci, dit M. Passy, me ramène aux observations de M. Worms.

Les observations de M. Worms sont très justes en tant qu'elles s'appliquent à des inégalités artificielles, à des inégalités créées par la loi. Mais ces inégalités, nous les avions dès le premier mot mises hors de cause et nous n'avons jamais pu avoir en vue que les inégalités naturelles, résultant du libre jeu de l'activité individuelle.

Celles-ci, nous le maintenons énergiquement, elles sont indispensables et elles sont utiles. Il faut des chefs de file pour guider et pour entraîner ceux qui viennent derrière eux.

L'inégalité, si l'on veut me permettre de répéter cette formule que j'ai quelquefois employée, l'inégalité est : l'instrument de l'élévation commune qui nous rapproche en nous élevant tous vers un niveau supérieur, et par conséquent elle tend à nous égaliser. Le prix, qui provoque l'offre, est l'introducteur du bon marché et de la gratuité souvent ; la propriété est le pionnier de la communauté.

Je serai plus d'accord avec M. Worms, dit M. Passy et, on a pu le voir déjà, quant à ce qui concerne le danger de ces fortunes recueillies sans travail et sans mérite, et trop souvent par suite, dépensées sans discernement et sans satisfaction réels. Aussi verrai-je volontiers laisser aux pères de famille une liberté plus grande dans leurs dispositions testamentaires, de même que je trouve regrettable que l'on ne sache pas plus souvent, dans notre pays, imiter l'exemple de ces grandes fondations américaines qu'a rappelées M. Worms. Mais notre collègue prétend-il priver le père de laisser à ses fils qui n'ont point démérité et qu'il sait dignes d'en faire bon usage, la fortune qu'il a gagnée précisément pour la leur laisser ? Ne voit-il pas que ce serait atteindre dans son essence l'activité productrice et par conséquent déshériter la société en déshéritant les enfants ?

Prétend-il interdire au donateur les libéralités qu'il veut faire à un donataire, il faudrait pour être conséquent avec lui-même aller jusque-là.

L'impôt progressif sur les successions n'est pas plus juste, et il n'est pas moins fâcheux au point de vue économique, que l'impôt progressif sur les revenus.

On a cité M. Carnegie et son « évangile de la richesse ». Dans cette brochure, le riche industriel professe que l'on ne doit user de la fortune que dans l'intérêt public, et que non seulement on doit s'en servir pour faire des fondations utiles, mais que l'on doit se dépouiller pour ces fondations de son vivant, allant jusqu'à dire qu'un jour viendra où l'on ne pourra sans déshonneur laisser à sa mort quelque chose à sa famille. Ce qui n'a pas empêché (soit dit en passant) M. Carnegie de défendre très énergiquement ses établisse-

ments métallurgiques, et son autorité contre ses ouvriers, tout en continuant à jouir en Écosse des nombreux millions que lui a valus son intelligence, avec l'aide de la législation protectrice des Etats-Unis. Cette préoccupation philantrophique et ce désintéressement théorique paraissent très généreux, et de nature à profiter à la société. Je me suis pourtant permis, dit M. Passy, lorsque j'ai eu l'occasion de rendre compte de l'*Evangile de la richesse*, de faire mes réserves. D'abord, je n'admets pas qu'il soit interdit à un père de préparer à ses fils une grande situation, qui leur permettra de rendre de grands services à leur pays ou à l'humanité, au filateur Robert Peel, de doter l'Angleterre du grand ministre Robert Peel. Ensuite, il n'est pas prudent de se dépouiller soi-même outre mesure, et, si un grand industriel, M. Carnegie ou un autre, disposait à mesure de ses bénéfices pour des œuvres d'intérêt public, il s'exposerait, lorsque viendraient des années moins bonnes, à ne pouvoir entretenir l'activité de ses affaires, et à mettre sur le pavé son personnel.

MM. Steinhei et Dieterlen, achetant des cotons à tous prix pour ne pas arrêter le travail au début de la crise cotonnière, et réalisant contre leur attente de très gros bénéfices par suite de la hausse des tissus, ont dû à ces bénéfices de pouvoir traverser plus tard sans mésaventure une période de perte, et de continuer jusqu'à des temps meilleurs à occuper leurs ouvriers.

Cela revient à dire, conclut M. F. Passy, qu'il faut des réservoirs, il faut des points fixes, il faut des supériorités et des inégalités de force, de richesse, d'intelligence, d'activité, parce qu'il faut, comme je l'ai dit en commençant, du mouvement et du progrès.

Il faut choisir, me disait un jour mon oncle, M. Hippolyte Passy, « être des fourmis toutes égales dans leur fourmilière et toujours dans la même situation, de génération en génération, ou être des hommes inégaux, différents mais perfectibles. »

M. R. **Worms** repousse la qualification de « socialiste » que quelques assistants lui ont appliquée à la suite de son discours.

M. G. **de Molinari** est d'accord, dit-il, sur un point avec M. Worms, c'est que la société n'est pas parfaite. Elle renferme certainement des inégalités excessives. Mais peut-on employer la loi à y porter remède ? Le rôle naturel de la loi, c'est de garantir la liberté et la propriété des citoyens. Quand on la fait sortir de ce rôle, on s'expose à de graves mécomptes, et trop souvent même on s'éloigne du but que l'on veut atteindre. Si l'on établit, par exemple, un impôt progressif, comme le demande M. Worms avec modération, mais que les socialistes ne manqueront pas d'aggraver sans modération,

qu'arrivera-t-il ? C'est que les grosses fortunes s'en iront : elles iront se réfugier dans les pays où elles sont moins durement traitées. Et quel sera le résultat de cette émigration ? C'est qu'il y aura moins de capitaux dans le pays. S'il y a moins de capitaux, il y aura moins d'emplois pour le travail. S'il y a moins d'emplois, les ouvriers seront moins demandés, les salaires baisseront, et la loi aura augmenté l'inégalité qu'elle avait pour but de diminuer. Même résultat si les socialistes moins modérés que M. Worms brûlaient un beau jour le grand livre de la dette publique. Serait-ce un moyen d'encourager l'épargne ? Et si l'épargne diminue, s'il se forme moins de capitaux, il faudra les payer plus cher ; la part du capital augmentera aux dépens de celle du travail. Enfin si, comme le demande M. Worms, on se contente pour commencer d'établir un impôt progressif sur les successions, qu'arrivera-t-il encore ? Comme on ne se soucie point généralement de léguer ses biens à l'Etat, on s'efforcera de les lui soustraire, on préférera augmenter ses dépenses. En un mot ces lois socialistes destinées à établir l'égalité dans la société n'auront servi qu'à l'appauvrir. Ou si elles établissent une égalité quelconque, ce sera l'égalité dans la misère.

Comme les socialistes, et jusqu'à présent avec plus de succès, les protectionnistes s'efforcent de détourner la loi de sa destination naturelle. En l'employant à protéger certaines industries, ils prétendent augmenter la richesse du pays. Mais ce qu'ils ajoutent aux revenus des industriels et des propriétaires fonciers, ils l'enlèvent à ceux des consommateurs. C'est un déplacement de la richesse, ce n'est pas un accroissement. Enfin en la soustrayant au grand nombre pour la concentrer en un petit nombre de mains, en improvisant ainsi artificiellement de grosses fortunes, on encourage le gaspillage, car les biens trop facilement acquis se dépensent de même. Aux Etats-Unis, par exemple, où le tarif a édifié en quelques années des fortunes colossales, on a vu se répandre des habitudes de luxe qui dépassent tout ce que nous connaissons en Europe. Les journaux mondains nous apprenaient dernièrement que les dames américaines portent des voiles parsemés de diamants, et qu'elles ont mis à la mode les souliers garnis de pierres précieuses ; il y en a qui coûtent plus de cent mille francs la paire. N'est-ce pas insensé ? L'orateur conclut donc que les législations socialistes ou protectionnistes ne peuvent avoir d'autre résultat que d'appauvrir la société au lieu de l'enrichir et d'augmenter l'inégalité au lieu de la diminuer. Le seul rôle utile de la loi, c'est de garantir également la liberté et la propriété de tous.

M. Bonnal proteste énergiquement contre l'attitude des divers

Parlements qui se sont succédé en France depuis 1878 et qui tous, dit-il, se sont évertués et s'acharnent encore, spécialement à la Chambre des députés, à étouffer le principe de liberté.

La séance est levée à 11 heures 15.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Souveraineté du peuple et gouvernement, par EUGÈNE D'EICHTHAL. — *Paris*, 1895, in-8.

The life and writings of Turgot, comptroller-general of France, 1774-6. — *London*, 1895, in-8.

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1894.— *Paris*, 1895, in-8.

Sur la nécessité de renouer nos relations commerciales avec l'étranger, par FRÉDÉRIC PASSY. — *Bordeaux*, 1895, in-8.

Le marché financier en 1894-1895, *par* ARTHUR RAFFALOVICH. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1895, in-8.

Rapports sur l'Exposition internationale de Chicago en 1893. *Congrès tenus Chicago en* 1893, *par* M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. — *Paris*, in-4.

Popolazione. Movimento dello stato civile. Anno 1893. — *Roma*, 1895, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 30 *aprile* — *Roma*, 1895, in-4.

Le Précurseur d'Anvers (9 *et* 15 *mai* 1895). *Comptes rendus de meetings antiprotectionnistes.*

Les Congrès nationaux d'assistance et de répression aux Etats-Unis, par LÉON LALLEMAND. — *Paris*, 1895, in-8.

PÉRIODIQUES

Bulletin de l'Office du travail, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Bulletin du ministère des travaux publics, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de l'Association philotechnique, Revue économique de Bordeaux, Revue des sociétés, Revue du commerce et de l'industrie, Annali di statistica, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Annals of the american Academy of political and social science, Journal des assurances, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Droit financier, Journal de la Société de statistique de Paris, Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale, Annales du commerce extérieur, Revue géographique internationale, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

COMPTES RENDUS

Le contrat de travail. Etude sur la législation qui règle les rapports entre les patrons et les ouvriers de l'industrie, par P. Hubert-Valleroux, Prix Rossi, 1894. Paris, 1895, in 8°. Arthur Rousseau.

Ce nouvel ouvrage de notre collaborateur, connu par ses nombreux travaux historiques et théoriques sur les questions ouvrières, notamment sur les sociétés coopératives, les corporations d'arts et métiers et les syndicats professionnels, présente les mêmes qualités d'information complète et exacte, de rigueur logique, de concision et de clarté que ceux qui l'ont précédé. La pensée générale qui l'a guidé a été de réagir contre un courant qui, en matière sociale, devient de plus en plus dominant et se fait sentir avec une force croissante dans les questions qui concernent les relations du capital et du travail. Tandis que la raison et la justice demandent que le contrat de travail fait entre citoyens majeurs et maîtres de leurs droits ait pour fondement la liberté et que, s'il est nécessaire que les pouvoirs publics y interviennent en certaines circonstances, ce doit être le moins souvent possible, l'opinion qui tend à se généraliser de plus en plus veut que le législateur et les pouvoirs publics interviennent sans cesse et se substituent pour ainsi dire à la libre volonté des individus. C'est ce courant, qui ne repose sur aucune base scientifique et qui, provoqué par des causes diverses, tient surtout à cette lâche disposition des esprits actuels à toujours chercher le parti le plus fort, que M. Hubert-Valleroux s'est proposé de combattre de toute son énergie et c'est le sentiment qui forme la note dominante de son livre. Ce sentiment je le partage complètement avec lui. Je crois comme lui que l'État ne doit se mêler des rapports du travail et du capital que lorsque son action devient indispensable et quand l'initiative individuelle est absolument insuffisante pour atteindre les améliorations nécessaires. Je suis d'accord encore avec M. Hubert-Valleroux, pour flétrir le défaut de virilité avec lequel un grand nombre d'hommes politiques accueillent les exigences des ouvriers, ou plutôt de leurs meneurs, quelque absurdes ou iniques qu'elles soient, par cela même qu'elles émanent des classes laborieuses. Mais je ne puis plus être de son avis, quand loin de témoigner aux classes déshéritées les mêmes sympathies que dans ses ouvrages précédents, il ne voit dans le désir de favoriser l'ouvrier plus que le patron, le pauvre plutôt que le riche, que l'effet d'une sensibilité dépourvue de réflexion et de connaissance ;

quand il semble plaindre autant le patron des accidents et des pertes qui peuvent lui survenir dans le cours de ses affaires que l'ouvrier de l'insuffisance de ses ressources habituelles; quand s'appuyant sur la théorie qu'on a déduite du fait que le capital est du travail accumulé, théorie que je croyais abandonnée tant elle est peu soutenable, il met sur le même rang les droits du capital et les droits du travailleur; quand enfin, il juge avec une sévérité impitoyable la plupart des mesures prises en faveur des classes laborieuses par les gouvernements républicains qui se sont succédé en France dans ces dernières années. Ce sont là, d'ailleurs, des questions sur lesquels les meilleurs esprits sont en désaccord, d'autant plus que la menace incessante des bouleversements les plus désastreux et les prétentions excessives des meneurs socialistes tendent à rejeter bien des hommes sympathiques aux ouvriers parmi les adversaires de toute réforme sociale. Pour M. Hubert-Valleroux, en outre, le point de vue presque exclusivement juridique où il s'est placé l'a porté à se préoccuper davantage du droit strict que des situations de fait, ce qui modifie singulièrement les appréciations.

Son livre, en effet, est le développement d'un mémoire couronné par la Faculté de droit de Paris et qui visait avant tout les questions juridiques que soulève le contrat du travail. La partie économique du problème s'est trouvée rejetée ainsi sur l'arrière-plan. Et pourtant c'est la partie principale, même dans l'ouvrage de M. Hubert-Valleroux. Je regrette que l'auteur ne se soit pas placé à un point de vue plus général et n'ait pas subordonné les données juridiques aux données économiques. Tel qu'il est son cadre est un peu étroit et les faits de l'ordre économique n'ont plus leur valeur propre. Ainsi la grande question des coalitions de patrons ou d'ouvriers a dû être traitée sous la rubrique : *Violences contre la liberté du travail!* La législation ancienne et les auteurs du code civil se sont certainement peu occupés des rapports du droit avec l'économie politique. Mais il n'en est pas de même de la législation contemporaine et c'est sous la pression des circonstances économiques qu'ont été rendues toutes les lois récentes concernant le travail.

L'ouvrage de M. Hubert-Valleroux est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'histoire générale du contrat du travail en France ; après avoir retracé rapidement le régime résultant des statuts corporatifs et des mesures prises par l'autorité publique pour le confirmer ou l'amender, elle résume les mesures législatives dont ce contrat a été l'objet sous chacun des gouvernements qui se sont succédé en France depuis la Révolution française. La seconde partie, qui comprend plus des trois quarts du volume, s'occupe exclusivement du contrat de travail dans la législation actuelle. Avant d'en indiquer les subdivisions, disons d'abord que c'est un travail des plus consciencieux, avant toute

juridique, mais traitant suffisamment les questions économiques que la législation a prétendu résoudre, ne se bornant pas à faire connaître et à apprécier les lois, décrets et règlements divers ordonnés par les pouvoirs publics, mais indiquant l'application qu'en a faite la jurisprudence et en constatant les effets pratiques. Bien qu'il s'agisse uniquement de la législation française, M. Hubert-Valleroux a jugé utile d'éclairer sur plusieurs points son sujet par la comparaison des législations étrangères qu'il connaît parfaitement, ce qui est d'un grand secours pour la solution des questions controversées. L'auteur discute toutes ces questions à son point de vue, en exposant le pour et le contre et son ouvrage offre ainsi tous les éléments désirables à celui qui veut étudier à fond ces problèmes importants.

Cette deuxième partie est divisée en quatre chapitres. Le premier est consacré spécialement à deux des conditions essentielles de la validité de tout contrat : la capacité des parties et le libre consentement. Là viennent naturellement les questions relatives aux mineurs, aux femmes mariées, aux étrangers, et aussi aux violences contre la liberté du travail et aux mesures nécessaires pour les réprimer. Nous nous contentons d'indiquer les matières traitées, les difficultés qu'elles soulèvent ne pouvant être résolues pour la plupart d'une manière péremptoire et tous les esprits impartiaux admettant la solution indispensable de quelques-unes, par exemple la nécessité de réprimer les violences dont sont victimes les ouvriers qui refusent de participer à une grève ou d'assurer au chef d'industrie le choix de son personnel. L'auteur passe ensuite dans le même chapitre à d'autres questions de nature plutôt économique, il discute les limites mises par la loi à la liberté des contractants, telles que le maximum légal des journées de travail, le minimum légal du salaire, le repos dominical, puis la question du contrat de travail fait par les syndicats et des syndicats obligatoires, du livret ouvrier, du placement des ouvriers, enfin quelques points secondaires qu'il est inutile d'énumérer. M. Hubert-Valleroux trouve qu'au besoin l'État aurait le droit de fixer le maximum de la journée de travail, mais dans les conditions actuelles de l'industrie, toute fixation de ce genre lui paraît peu pratique et inutile ; il est tout à fait opposé à toute fixation légale du minimum des salaires. Il admet que les syndicats puissent passer des contrats de travail au nom de leurs membres et revendique pour eux le droit d'agir en justice pour exécuter ces contrats ; mais il repousse absolument la formation des syndicats obligatoires qui équivaudront au rétablissement du système des corporations, contre lequel il se prononce formellement, en discutant ce qui s'est fait à cet égard à l'étranger et surtout en Autriche. Il est grand partisan des livrets et ne craint pas que la police les fasse servir à des fins bien

étrangères au travail. Il pense que les syndicats ouvriers seront appelés naturellement à opérer le placement des ouvriers, mais pour cela il faudrait qu'ils fussent autres qu'ils ne sont.

Il est certain qu'à l'égard de tous ces problèmes et d'autres encore que rappelle M. Hubert-Valleroux, les meneurs socialistes ont émis des prétentions excessives, qu'il est nécessaire de combattre. Cependant il ne faut pas oublier que ce ne sont pas eux qui ont élevé les premières réclamations sur ces divers points et que notamment, en ce qui concerne la durée de la journée du travail, le minimum du salaire, les livrets ouvriers, elles ont été motivées par des abus graves et incontestables, signalés par les économistes eux-mêmes et qui, en l'absence de toute mesure législative, pourraient se renouveler. M. Hubert-Valleroux croit que sous ce rapport la situation de l'ouvrier n'est plus la même qu'au commencement de ce siècle et qu'ayant aujourd'hui le droit de suffrage, le droit d'association, le droit de coalition, sa condition est égale à celle du patron et qu'il est assez armé pour se défendre lui-même. Et cependant il reconnaît lui-même que cet ouvrier ne peut guère faire usage de ces droits qu'en se confiant à des meneurs, qui le plus souvent le trompent. En somme l'égalité des droits est bien peu de chose vis-à-vis des grandes inégalités matérielles qui caractérisent la société moderne et des énormes différences d'éducation, d'instruction, d'habitudes, de relations personnelles, de moyens d'action de toute espèce qui en résultent. Ces différences constituent pour les classes ouvrières une infériorité de fait et pour rétablir l'égalité de droit, il est bien juste que la législation les favorise en certains points.

Le chapitre II est relatif au fonctionnement du contrat de travail et s'occupe particulièrement des obligations des patrons et des ouvriers. M. Hubert-Valleroux a écarté dès l'abord tout ce qui concerne l'apprentissage et le travail des enfants, comme formant une matière trop spéciale et trop étendue : par des motifs analogues, il laisse de côté les questions de prévoyance, qui comprennent les assurances contre la maladie, le chômage et la vieillesse. Plusieurs sections de ce chapitre traitent des dispositions légales destinées à assurer la sécurité des ouvriers, notamment de ceux qui travaillent dans les mines, ainsi que des règlements d'atelier et des amendes. Mais le chapitre presque tout entier est consacré à une double question, des plus ardues, qui comme le dit M. Hubert-Valleroux, ferait seule la matière d'un ouvrage à part. C'est celle de la responsabilité des patrons dans les accidents arrivés à leurs ouvriers pendant le travail et de l'assurance obligatoire contre les accidents. M. Hubert-Valleroux entre dans le détail des opinions et des théories, quelquefois subtiles, qui ont été émises sur ces graves questions et aussi des solutions qu'elles ont reçues à l'étranger, et les soumet à une

discussion approfondie. Malheureusement nous ne pouvons le suivre dans cette analyse, qui est déjà elle-même un résumé. Mais le lecteur y trouvera un exposé lucide et complet de toutes les controverses qu'a suscité ce problème d'une si grande actualité.

Dans deux derniers chapitres l'auteur traite de la manière dont finit le contrat de travail et de la juridiction compétente en cette matière, c'est-à-dire de la législation relative aux tribunaux de prud'hommes et aux voies de conciliation et d'arbitrage.

La conclusion par laquelle M. Hubert-Valleroux termine son livre n'est pas encourageante. Il pense avoir prouvé que dans le contrat de travail, la liberté doit être le fondemenl auquel il n'est permis de toucher qu'en de bien rares occasions. Mais supposons rendues les lois qui tendent à ce but, supposons la liberté des contractants bien garantie, aurons-nous enfin de bons et loyaux rapports entre les ouvriers et les patrons et le contrat sera-t-il si bien ajusté que nulle des deux parties ne soit lésée? Nullement. L'égalité entre le patron et l'ouvrier peut manquer en bien des cas; qui empêche alors l'une des parties d'opprimer l'autre, le patron d'abuser des besoins de l'ouvrier pour lui offrir de son travail un prix dérisoire, l'ouvrier pour abuser du droit de coalition, pour arracher au patron des salaires ruineux? A ces maux, M. Hubert-Valleroux ne voit qu'un remède : c'est le relèvement de la conscience morale des patrons aussi bien que des ouvriers, et ce relèvement ne peut s'accomplir qu'à une condition : le retour sincère aux croyances religieuses et à la morale du christianisme. Sur ce dernier point, je suis complètement d'accord avec lui. Seulement je ne crois pas qu'il suffise de la liberté seule et du simple retour à la foi des temps passés, mais qu'il faut s'efforcer, en outre, de faire pénétrer dans les institutions sociales et économiques les principes de justice et de fraternité qui forment l'essence de la morale chrétienne. La liberté n'y perdrait rien, car les efforts individuels suffiraient pour atteindre ce résultat et il ne faudrait pour cela ni révolution sociale ni grand changement dans la législation. Si par la bonne volonté des ouvriers les associations coopératives de production se multipliaient, si par la bonne volonté des chefs de la grande industrie, la participation aux bénéfices devenait générale dans les usines, la plupart des questions irritantes que soulèvent aujourd'hui les conditions du travail seraient résolues et toutes au moins perdraient de leur acuité. Et cette révolution pacifique ne serait-elle pas le plus puissant argument en faveur du retour aux enseignements du christianisme?

A. Ott.

I. Le homestead ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière, par Paul Bureau, professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris. A Paris, Arthur Rousseau.

II. Les homestead aux Etats-Unis, par L. Vacher, président de la Société de statistique de Paris, ancien député. Paris, Guillaumin et Larose et Forcel.

III. L'insaisissabilité du foyer de famille aux Etats-Unis. Etude sur le homestead, par Louis A. Corniquet, docteur en droit. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

Tout le monde sait aujourd'hui que le homestead est une institution américaine, pratiquée maintenant chez quelques autres peuples, d'où résulte, en faveur des moindres familles propriétaires, l'insaisissabilité de leur habitation, jointe à quelques dépendances; lesquelles comprennent parfois les meubles d'un usage indispensable. C'est beaucoup l'isba russe depuis l'émancipation des serfs. Chacun aura bientôt d'ailleurs à étudier, dans leurs diverses dispositions et en leurs résultats obligés, trois propositions venant d'être faites à notre Chambre des députés pour que le homestead soit accordé à nos paysans-propriétaires. L'une par M. de Mun et l'abbé Lemire, ce qui n'a surpris personne; l'autre par M. Léveillé, ce qui doit étonner davantage, le sachant professeur fort distingué de la Faculté de droit de Paris. Ce n'est effectivement pas assez, pour un homme d'étude et de sérieux savoir, afin de faire inscrire cette innovation dans nos lois, de répéter après un ancien ministre de l'Union américaine, M. de Long, dans l'Assemblée constitutionnelle du Névada, que le homestead est basé sur la vieille maxime anglaise : la maison de chaque homme est sa forteresse, *every man's house is a castel*. M. Levasseur dit très justement, dans l'excellente préface que lui doit M. Bureau : « L'objet et le but de la loi du homestead, est de donner à l'homme sécurité *for his house*, pour son foyer. » Mais il faut voir à quelles conditions et à quel prix il procure cette sécurité, s'il la procure.

Plus d'un Américain croit même encore, malgré l'extension du homestead dans la plupart des Etats de l'Union qu'il constitue une violation manifeste de la Charte des Etats-Unis. Car l'article 1er de la section 10 de cette Charte défend aux Etats — et ce sont uniquement les Etats qui établissent en définitive le homestead — « de restreindre par aucune loi les effets des obligations nées des contrats ». Cela paraît effectivement assez positif. Mais les Américains ont une manière souvent fort différente de la nôtre d'interpréter les lois. Une singulière particularité aussi du homestead, très contraire à nos anciens privilèges fonciers et à notre présente

législation sur l'insaissibilité des biens, lorsqu'elle l'admet, c'est qu'il n'a pas pour corrolaire nécessaire leur inaliénabilité. Les Américains ne comprendront probablement jamais cette dernière dérogation aux règles ordinaires de la propriété et des conventions. La conservation des biens dans les familles en vue des biens eux-mêmes, est une pensée absolument inconnue de l'Amérique. Le homestead, s'éteint d'ailleurs à la mort du chef de famille qui en profitait, *the head of family*, ou de sa veuve, et à la cessation de la minorité de ses enfants.

Il existe, aussi bien, deux sortes de homesteads, celui dont je viens de parler, constitué sur des biens particuliers, en faveur de familles d'avoir très modeste, et celui constitué sur des terres du domaine public, afin d'attirer la population et la culture sur ces terres, immenses aux Etats-Unis. Peut-être semblerait-il que ce dernier homestead se dût admettre sans restriction et c'est aussi bien sous cette forme que M. Burdeau le loue le plus, quoique son enthousiasme pour le homestead soit moins complet que celui de M. Verger et de M. Corniquet. Cependant c'est le homestead public, comme on l'appelle ordinairement, qui, à son origine, a rencontré les plus vives résistances. Lorsque le Congrès des Etats-Unis voulut l'établir en 1859, le président Buchanan y mit son veto et ce n'est que son successeur, le président Lincoln, qui signa la seconde décision du Congrès en sa faveur ; décision qui devint la loi du 20 mai 1862. Je n'ai pas besoin de dire que cette loi impose, aux propriétaires de homesteads, certaines conditions de résidence, de construction et de culture. Mais ce qui surprendra plus encore, je crois, que les résistances que je viens de rappeler et que le véto du président Buchanan, c'est que le homestead public ne s'est largement étendu, de même au surplus que le homestead privé, que dans les Etats de l'Ouest. Les deux sont fort rares surtout dans les Etats de l'Est, les plus puissants et les plus riches. Le consul anglais à New-York écrit, dans l'un de ses rapports, qu'on n'a jamais pleinement profité de la loi, à cet égard notamment dans les dix dernières années, « que plusieurs avocats et fonctionnaires à qui il a parlé de la loi du homestead, lui ont répondu qu'ils ignoraient l'existence d'une pareille loi, plus inconnue encore dans les campagnes ». Le consul anglais de Boston, dans le ressort duquel se trouvent le Massachussetts, le Vermont, le New-Hampshire et le Maine, écrit de son côté dans un rapport officiel aussi, que malgré toutes ses recherches auprès des gens de loi, des propriétaires, des fonctionnaires, « il n'a pu obtenir de précises indications sur cette institution, « tant elle est peu pratiquée ». Tous, ajoute-t-il, sont unanimes dans leur opinion, que c'est seulement dans les circonstances rares et exceptionnelles qu'on profite de cette loi, et qu'elle n'est pas généralement considérée comme bienfaisante en pratique, les proprié-

taires préfèrant ordinairement êtres libres d'hypothèquer leurs immeubles. »

En Amérique même, l'on est donc loin d'admirer autant le homestead que les trois auteurs dont je m'occupe, surtout que les deux derniers. M. Vacher dédie tout simplement son livre « à la gloire de la nation et de la république des Etats-Unis »; M. Corniquet voit dans le homestead et l'origine et tous les mérites de la petite propriété, la suppression des légions de vagabonds, la mise en culture du domaine public. « Le homestead, dit-il, a été regardé aux Etats-Unis comme la panacée, comme le remède à tous les maux. Législateurs et jurisconsultes ont célébré à l'envi ses mérites; il semblerait que cette institution est la pierre angulaire de la Société américaine. » Où pourtant a-t-il vu cela? L'on s'est déjà convaincu du contraire. M. Bureau lui-même, quoique moins enthousiaste que MM. Vacher et Corniquet, loue beaucoup le homestead. Il est toutefois forcé de reconnaître que jusque dans l'Ouest, ce sont les facilités du crédit, au sein même du domaine public, qui « font monter très vite ceux qui possèdent les qualités nécessaires pour réussir ». Il dit encore ailleurs : « Si la petite propriété rurale, dans les Etats de l'Ouest, se constitue sans l'aide de la législation du homestead et même par des procédés qui en excluent l'application, cette législation n'a-t-elle, du moins, aucune influence sur la conservation de cette petite propriété, une fois constituée? Sans nier absolument cette influence, il nous paraît certain qu'elle est très modeste... les lois du homestead ne présentent aux fermiers de l'ouest qu'un intérêt extrêmement restreint. » Pour les commerçants, il voit, en outre, dans le homestead comme une déclaration d'une situation voisine de la banqueroute, et lui préfère presque pour les ouvriers les *loan and building societies.*

Quant à moi, je l'avoue, je condamne sous toute forme et de façon absolue le homestead. C'est une très fâcheuse dérogation aux droits et aux devoirs de la propriété, à la sécurité et au respect des contrats. C'est un privilège, et tout privilège, soit en bas, soit en haut, est une nuisance bien plus qu'un profit pour ceux mêmes qu'on a voulu favoriser. Qu'ont donc produit nos anciens droits féodaux ? Que valent encore nos substitutions, nos hypothèques occultes, notre régime dotal ? Les partisans de l'homestead répètent en tout ce qu'ont dit ou ce que continuent à dire les partisans des lois sur l'usure, et quel homme de bon sens ou d'affaires n'a sur ces lois maintenant l'opinion de Turgot et de Benlham ? Si l'on comprenait à toute force autrefois de telles exceptions aux règles communes, l'on ne saurait aujourd'hui les admettre au milieu de nos incessantes entreprises, de nos successifs changements de position, avec nos coutumes et les exigences du crédit : le homestead empêche l'expropriation, c'est vrai; mais à quel taux permet-il l'emprunt ? Qui s'enga-

gerait ou s'associerait avec celui qui en jouit? La meilleure disposition des lois qui le reconnaissent, est encore celle qui permet d'y renoncer.

Cela ne veut pas dire que nous n'ayons bientôt à le voir inscrit dans nos lois. Un privilège en faveur des masses laborieuses, qui sont les masses électorales, c'est une trouvaille, et l'on n'y renoncera pas. Que ces masses en souffrent, ce n'est pas la question ; elles voteront avant d'en souffrir, tout est là.

Des trois ouvrages dont j'ai écrit les titres en tête de ce compte rendu, le mieux conçu, le mieux fait et le plus complet est incontestablement celui de M. Bureau. L'Académie des sciences morales et politiques l'a très justement couronné lors du concours qu'elle avait ouvert sur la question du homestead. Le livre de M. Vacher, récompensé par la même académie, a surtout pour mérite de contenir un grand nombre de documents législatifs et juridiques, des divers Etats de l'Union américaine sur cette institution. Quoique très étudié, aussi lui, et bien écrit, le livre de M. Corniquet ne me paraît mériter que le troisième rang.

GUSTAVE DU PUYNODE.

ANNUAIRE DES SYNDICATS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE, publié avec les encouragements du ministère de l'Agriculture, par M. L. HAUTEFEUILLE, agent de la Société nationale d'agriculture, cinquième année (1894-95). Chez l'auteur, rue de Vaugirard, 177. Paris.

L'objet principal de l'*Annuaire des syndicats agricoles* est de faire connaître, dans son ensemble et dans ses détails, le mouvement puissant et quelque peu inattendu qui a fait fleurir, dans nos campagnes françaises, une idée dont l'application semblait limitée aux professions urbaines ou, tout au moins, aux professions industrielles : l'idée syndicale. C'est, en effet, une situation nouvelle que celle de l'agriculture groupée dans des associations dont le caractère pratique se distingue très nettement des sociétés d'agriculture et des comices agricoles.

L'agriculture française, on peut le dire, a transformé ses allures ; elle est devenue moins soumise, plus entreprenante. Ses réclamations sont plus vives qu'autrefois; au ton qu'elle prend pour les produire, on reconnaît une habituelle pratique du suffrage universel. L'agriculture ne se contente pas de récriminer : elle agit. Elle se forme en groupes puissants, non plus seulement pour banqueter, discourir ou pétitionner, mais pour acheter et pour vendre, et ces nouveaux groupes sont répandus sur toute la surface du territoire, dans un certain ordre logique, comme si une pensée directrice avait présidé à leur répartition géographique.

Cette création rapide des syndicats agricoles prouve bien que si le sentiment des intérêts particuliers est développé à l'excès chez les paysans français, l'instinct de l'imitation ne l'est pas moins. Disons la vérité : le cultivateur français attend le conseil utile. Il ne se précipite pas à la suite du premier venu; il reconnaît des chefs qu'il imite assez fidèlement. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans l'industrie où la foule ouvrière pousse ses meneurs devant elle, en leur montrant le chemin qu'ils doivent poursuivre.

Le caractère général du mouvement qui a donné lieu à la création de 1.300 syndicats agricoles, est d'être essentiellement pratique et utilitaire. Le but principal de ces associations a été de grouper les commandes des agriculteurs ayant les mêmes besoins, afin d'obtenir par l'achat en gros les produits à de meilleures conditions de prix et de qualité. Ces produits varient peu. Ce sont généralement des engrais, des semences, des boutures de vignes américaines. On conçoit qu'il y ait avantage à s'adresser aux grandes maisons lorsqu'on peut présenter de fortes commandes et à s'affranchir de l'intermédiaire coûteux d'un courtier plus ou moins consciencieux. Mais le plus grand service rendu par les syndicats agricoles, c'est d'avoir détruit en grande partie le commerce interlope des engrais.

La surveillance de la fraude en matière d'engrais a toujours été impossible au petit cultivateur ignorant. Comment l'acheteur de 30, 50 ou même 100 francs d'un engrais payé cher, pourrait-il faire procéder à une analyse coûtant 15 francs par exemple, tandis que le syndicat qui surveillle la livraison de 20.000, de 50.000, de centaines de mille kilos d'engrais, peut faire la dépense nécessaire pour analyser cinq ou six échantillons ! Le paiement de cette dépense réparti entre tous les adhérents devient insignifiant pour chacun et la sécurité est complète. Dans le cas de fraude ou d'erreur constatée, c'est le syndicat qui engage les poursuites aux frais de l'association ou qui exige les réparations. Les syndicats n'ont pas seulement moralisé le commerce des engrais : ils ont généralisé l'emploi des engrais, servant de guide au cultivateur isolé et ignorant; ils sont devenus ainsi une école essentiellement économique d'agriculture pratique.

En lisant la préface, écrite par M. Hautefeuille avec une louable indépendance, il semblerait même que le service que nous venons de faire ressortir soit le seul qu'on puisse attendre des syndicats agricoles.

En effet, l'assurance, l'arbitrage, les boucheries coopératives, la vente des produits, le crédit agricole lui-même, paraissent n'avoir donné que des résultats illusoires et quelquefois nuls, malgré le bruit fait autour de plusieurs de ces institutions. M. Hautefeuillle nous semble afficher un scepticisme sans doute exagéré en ces matières. La mise en marche de

ces diverses créations peut exiger plus de tâtonnements que l'opération si simple d'acheter en commun; mais nul ne peut dire exactement où s'arrêtera le mouvement actuel. Toutefois, il convient de retenir l'espèce d'avertissement donné par M. Hautefeuille, parce qu'il a visité déjà une grande partie de la France et reçu de nombreuses confidences des personnes les mieux placées pour réfléchir et juger sainement. En parcourant son ouvrage et en comparant les éditions entre elles, on peut constater que les syndicats qui ont limité leur action à l'achat des engrais ont pu grandir, s'étendre et prospérer, tandis que très souvent les autres entreprises ont langui ou péri parce qu'elles ont eu pour effet de provoquer des divisions qui font penser au proverbe : Qui trop embrasse, mal étreint.

LOUIS PASSY.

TABLEAU OECONOMIQUE, by FRANÇOIS QUESNAY, first printed in 1758 and now reproduced in facsimile for the British Economic Association Londres. Macmillan and C° 1894, [1].

Fondée il y a quatre ou cinq ans à Londres, afin d'offrir à la fois un centre de ralliement éclectique, et un centre de publicité (l'*Economic Journal*) à tous les économistes, quelle que soit l'école à laquelle ils se rattachent, la *British Economic Association* avait également mis à son programme l'impression ou la réimpression de livres, de pièces et de documents inédits ou passés à l'état de raretés bibliographiques. Elle vient d'inaugurer son programme par la publication, en fac simile, du *Tableau Oeconomique* de Quesnay, qui a fait tant de bruit au siècle dernier et qui, tiré seulement à quelques exemplaires, passait pour être absolument et à tout jamais perdu. Il existait cependant encore aux *Archives Nationales*, mais enseveli dans les papiers du marquis de Mirabeau. C'est là qu'un économiste autrichien, M. le Dr Stephan Bauer, correspondant pour l'Autriche de la *Br. Ec. Association* et connu par de savants travaux sur l'origine de la Physiocratie (*Zur Entstehung der Physiocratie*) publiés dans les *Jahrbücher für Nationalœkonomie* de M. Conrad (année 1890), a réussi à le découvrir dans le dossier qui porte la cote M 784.

Le *Tableau Oeconomique* s'y présente à nos yeux d'abord sous forme de manuscrit couvert de ratures et de surcharges ; ensuite imprimé avec

---

[1]. Le *Tableau* a été réimprimé pour les membres de la *British Economic Association*, mais un certain nombre d'exemplaires est mis en vente chez MM. Guillaumin et Cie.

des notes, coupé de diagonales obliques allant de la colonne des *dépenses reproductives* à celle des *dépenses stériles* et suivi d'une *Explication* ; encore sous forme d'imprimé, avec des notes, mais sans lignes transversales, et précédant l'*Extrait des Oeconomies Royales de M. de Sully*, qui a fourni la substance des *Maximes Générales du Gouvernement Economique d'un Royaume Agricole*. Ce sont ces deux derniers textes du *Tableau* avec l'*Explication* et l'*Extrait des Oeconomies Royales*, que la *British Economic Association* a fait reproduire en phototypie ; le tout ayant pour introduction une préface concise due à la plume nerveuse et sobre de son secrétaire, M. Higgs. De son côté, M. Bauer a donné dans la livraison de mars de l'*Economic Journal* une étude approfondie et détaillée du *Tableau*, qui lui doit l'honneur de revoir la lumière après un sommeil de plus d'un siècle.

Les économistes français seront sensibles à cet hommage décerné à la mémoire du patriarche de la Science économique française, hommage qui coïncide avec le deuxième centenaire de sa naissance. Deux lettres inédites trouvées dans le même dossier, adressées à Mirabeau et publiées à la suite de l'article de l'*Economic Journal*, nous apprennent que Mirabeau s'est trouvé « empêtré dans le zigzag » de l'honnête Quesnay. Celui-ci confesse que son « tableau fondamental de l'ordre oeconomique.... a rapport à tant de choses qu'il est difficile d'en saisir l'accord » et se met en devoir de fournir les éclaircissements nécessaires, mais il reste convaincu que « le zigzag bien conçu abrège bien du détail et peint aux yeux des idées fort enlacées que la simple intelligence aurait bien de la peine à saisir ». Quoi qu'il en soit, l'article de M. Bauer, reposant sur une solide érudition, fera encore mieux saisir l'objet que Quesnay avait en vue ; il fera dorénavant partie intégrante de la littérature de la physiocratie.

E. Castelot.

Le marché monétaire anglais et la clef des changes, par Georges Clare, traduit de l'anglais et annoté par M. Gérard Giraud. Lecène, Oudin et Cie, 1894.

L'auteur n'a d'autre prétention, dit-il, que de mettre ses lecteurs en état de lire un *Bulletin financier*. Son livre n'en est pas moins un véritable traité de banque, d'une clarté et d'une simplicité remarquables.

Il décompose le mécanisme financier anglais reposant tout entier sur la banque d'Angleterre, régulatrice des changes, gardienne de la circulation et dépositaire de l'or. Deux autres parties consacrées aux changes étrangers et au marché libre complètent les éclaircissements.

Un trait surtout caractérise la banque d'Angleterre : elle est la banque de l'État et celle des banquiers. « Chez elle se concentrent toutes les opérations du Trésor ; elle encaisse les recettes de tous les percepteurs des revenus publics dans toute l'étendue du pays ; elle solde les dépenses, gère la Dette, émet des bons du Trésor et lui fait des avances lorsque les sorties dépassent momentanément les entrées (p. 9). » Elle n'est pas cependant une banque d'État — ce dont il faut la féliciter — car, sauf en ce qui concerne l'émission des billets, elle jouit d'une liberté d'action complète. — Elle est le banquier des banquiers. Ses comptes courants particuliers renferment « non seulement les soldes au crédit des puissantes compagnies et des riches négociants, mais encore les soldes de caisse de beaucoup de banques provinciales, et de toutes les banques, au nombre de 26, qui forment la Chambre des compensations de Londres : chacune a un compte à la Banque d'Angleterre, et les soultes des compensations journalières se règlent par un simple transfert sur les livres de la Banque... C'est une des particularités des habitudes anglaises, qu'aucun établissement, sauf la Banque d'Angleterre, ne prend charge de sa propre réserve ; autant que possible on renvoie la responsabilité à un autre : on ne garde que la somme nécessaire aux besoins ordinaires de chaque jour, et le surplus, qui doit être mis de côté pour faire face aux retraits imprévus, est déposé dans une autre banque (p. 49). » On remarque, ce qui est une preuve de sagesse et contrairement à ce qui arrive chez nous, que ces réserves augmentent au moindre symptôme de crise.

Le fonctionnement de la Banque d'Angleterre fait d'elle le grand réservoir d'or du pays. En effet, elle est obligée d'acheter tout l'or qu'on lui apporte au prix de 77 shillings 9 pence l'once standard. A la Monnaie, on n'en retirerait qu'un penny et demi de plus, ce qui couvrirait à peine les frais de la frappe. Il en résulte qu'en pratique tout l'or va dans les caves de la Banque.

Si quelques-uns de ces traits peuvent s'appliquer à la Banque de France, on remarquera cependant que la Banque d'Angleterre semble être plus spécialement le banquier des banquiers, tandis que la Banque de France, depuis quelques années surtout, par la multiplication de ses bureaux, met moins ses services à leur disposition qu'elle ne leur fait concurrence. On dirait qu'elle a surtout en vue de se créer le monopole de l'escompte direct. En Angleterre, presque tout le papier, et surtout le bon, s'escompte par l'intermédiaire des courtiers : ceux-ci connaissent les signatures, les antécédents, la manière de travailler, les habitudes de leurs clients,et leur propre signature garantit de tous risques le banquier qui reçoit les traites de leurs mains. Chez nous, la Banque de France tend de plus en plus à se substituer aux banquiers locaux, aux

escompteurs, les fait disparaître, et sans offrir, soit pour le fond, soit pour la forme, les facilités légitimes dont le commerce a besoin. La Banque d'Angleterre nous semble, à ce point de vue, dans une meilleure voie.

La Banque d'Angleterre se divise en deux départements, celui de l'émission comprenant au passif les billets émis, et à l'actif la dette de l'État, les monnaies d'or et les lingots; et le département commercial comprenant au passif le capital, les réserves, les comptes courants du Trésor et ceux des particuliers, et à l'actif les valeurs sur l'État, le portefeuille et les avances, les billets de banque, les pièces d'or et d'argent. Cette distinction n'existe pas chez nous. Elle permet à la Banque d'Angleterre de régler automatiquement selon les besoins l'émission de ses billets. Celle-ci se compose actuellement de 16.450.000 liv. st. (411 millions de francs) basée sur des valeurs. De plus une partie variable, dont chaque billet de 5 liv. st. doit être représenté dans les caves par un poids de 616 37/100 grains d'or fin. Ce fonctionnement de la Banque d'Angleterre, au point de vue de l'émission, donne à ses billets une valeur hors de toute contestation. Ajoutons que le système des chèques plus développé en Angleterre que chez nous et dont l'usage est mieux compris, tend à restreindre l'emploi des billets de banque.

La constitution de la Banque de France est plus élastique que celle de la Banque d'Angleterre. Elle n'est pas forcée de posséder en or la contre-partie de tous ses billets, au-delà d'un certain chiffre. Elle peut donc toujours, au cas d'une expansion soudaine de la circulation, venir en aide au commerce et créer des billets : en un mot elle n'a pas à redouter cette crise qui menace l'Angleterre, lorsque le département commercial, n'ayant plus de billets, se retourne en vain vers le département de l'émission, qui n'a pas le droit de lui en fournir. Cette remarque du traducteur de l'ouvrage est exacte, et à trois reprises, en 1847, en 1857 et en 1866, la Banque d'Angleterre n'a dû son salut qu'à la suspension momentanée du *Bank act*. Le billet de la Banque de France n'est pas moins sûr : son crédit dépend plus de la prudence de la direction, e celui de la Banque d'Angleterre du système, pour ainsi dire, absolument mécanique de l'émission.

Le département commercial est régi comme toute autre banque. Il intervient comme le régulateur du prix de l'argent par le taux de l'escompte qu'il élève ou abaisse, selon les circonstances, pour défendre l'encaisse or de la Banque. C'est le seul moyen que celle-ci emploie, à la différence de la Banque de France qui met souvent une prime sur l'or. A ce point de vue du prix de l'argent, les Anglais ont une idée plus juste que nous, et ne s'effraient pas d'une élévation de l'escompte. Les Français aiment l'argent à bon marché et se figurent qu'un taux d'es-

compte bas est favorable au commerce, tandis qu'il signifie souvent disette et stagnation des affaires.

La lecture de ce livre peut inspirer de bonnes idées pour le perfectionnement de notre Banque de France. Les hommes d'affaires en feront aussi leur profit. Il est de nature à rectifier bien des errements qui ont cours chez nous, à notre grand préjudice.

MAURICE ZABLET.

MANUEL DES DÉPOSANTS AUX CAISSES D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE POUR LA VIEILLESSE, par M. Léopold Arnaud. Paris, Lahure, imprimeur-éditeur.

Le petit manuel que M. Léopold Arnaud, commis principal à la direction générale des postes et télégraphes, vient de faire paraître, sera d'un grand secours pour tous ceux qui ont l'habitude de recourir aux services de nos caisses d'épargne ou de prévoyance en général : caisses privées, postale, des retraites, etc. Les déposants y puiseront tous les renseignements de nature à les intéresser et à faciliter leurs opérations.

Il est certain, comme le dit l'auteur, que la plupart des livres publiés jusqu'ici n'ont envisagé les opérations de ces caisses que sous leur aspect juridique, moral ou économique, et non au point de vue des règles à observer et des obligations à remplir. Le public ne trouve pas, dans ces ouvrages, des conseils pouvant le guider sûrement dans ses rapports avec les grandes administrations dont nous parlons. Il est généralement peu au courant des formalités à observer, soit pour déposer ses économies, soit pour les retirer, soit encore pour les convertir en achats de rente ou en versements à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

La Caisse des dépôts et consignations, entre autres, lui fournit bien des prospectus, des feuilles volantes contenant des tableaux de chiffres ou des instructions spéciales, mais ces documents sont pour lui de véritables rébus; il a besoin qu'on lui explique d'une façon plus claire, plus précise la portée de l'opération qu'il veut entreprendre ou qu'on lui énumère les pièces dont il doit se munir pour la réaliser. Nos fonctionnaires s'imaginent, de bonne foi, que les instructions qu'ils rédigent dans ce but seront d'une compréhension facile pour le public ; or, celui-ci n'est pas toujours familiarisé avec les chiffres ou les explications par trop techniques qu'on lui donne. Si l'on avait affaire à des lettrés, cela irait tout seul, mais le plus souvent ce sont des gens sans grande culture intellectuelle qui se présentent aux guichets de ces caisses. On ne saurait donc trop préciser les instructions qu'on met sous leurs yeux.

A ce point de vue, le manuel de M. Arnaud rendra de véritables services à tous les déposants, quels qu'ils soient.

D'ailleurs, le manuel a été rédigé d'une manière on ne peut plus simple et méthodique. Pas de développements inutiles : des instructions nettes et catégoriques. Cela se lit couramment et sans aucune fatigue. Une table bien dressée indique tout de suite, au futur déposant, le genre d'opération qui l'intéresse ; elle lui fournit le détail dont il a besoin, attire son attention sur le point spécial dont il a hâte de prendre note. Divers appendices contiennent toutes les formules employées, soit pour opérer des versements, obtenir un livret, dresser une procuration, déclarer une perte de pièce ou adresser une demande de transfert, etc.

L'auteur a absolument raison quand il dit que l'ignorance des règles auxquelles sont soumis les dépôts et les retraits de fonds d'épargne est souvent la source de difficultés et de lenteurs que l'on ne peut qu'imputer aux procédés trop compliqués de l'administration.

Enfin, le manuel ne sera pas seulement utile aux déposants ; il pourra être consulté aussi avec fruit par les officiers ministériels qui y trouveront toutes les indications nécessaires au point de vue de la délivrance des certificats de propriété, des significations d'opposition et des démarches à faire en faveur de leurs clients.

Un court historique de la création des divers établissements d'épargne et de placement ouvre le volume ; ce résumé est intéressant et met bien le lecteur au courant des progrès réalisés jusqu'à nos jours par ces œuvres si fécondes par leurs résultats et si utiles au développement de l'esprit de prévoyance.

EUGÈNE ROCHETIN.

LA COLONISATION FRANÇAISE EN INDO-CHINE par J.-L. DE LANESSAN. — Paris, Félix Alcan.

Ce livre est en quelque sorte la justification de M. de Lanessan de ses actes, et des mesures prises par lui pour la prospérité de notre colonie de l'Indo-Chine pendant les quelques années de son passage aux difficiles fontions de Gouverneur général, fonctions pour lesquelles on lui avait accordé les pouvoirs les plus larges et les plus étendus. Son livre mérite d'être lu avec une grande attention, l'auteur rend compte de la manière la plus méthodique de cette mission accomplie avec conscience et aussi avec compétence, d'autant plus que tant de fautes y ont été commises par ses prédécesseurs et aussi par l'administration générale à Paris.

Comme nous l'avons déjà rapelé bien des fois, et sur ce point M. de Lanessan est complètement d'accord avec nous, la métropole n'a jamais su doter ses colonies du régime gouvernemental, administratif et économique dont elles auraient besoin. Elle les tient toujours en tutelle comme des enfants mineurs, alors qu'elles ont besoin d'une indépendance d'autant plus grande qu'elles sont plus éloignées. Elle les soumet à des législations faites pour la métropole ne répondant ni aux besoins particuliers des populations indigènes et des colons, ni aux nécessités imposées par le climat.

Pour avoir des colonies prospères il faut leur accorder une grande indépendance. La métropole doit entourer leurs actes de toutes les garanties nécessaires; elle peut les doter de conseils aussi forts qu'elle le voudra, où tous les intérêts y compris les siens, seraient représentés, elle doit les surveiller et les contrôler, mais cela fait, elle doit les laisser libres d'agir au mieux de leurs intérêts et sous leur responsabilité.

Les capitaux sont prudents, ils n'iront que dans les colonies susceptibles de leur offrir des garanties sérieuses; ils prendront leurs précautions, mais ils iront où la confiance les poussera.

M. de Lanessan dit avoir acquis la preuve que les capitaux sont disposés à se diriger vers le Tonkin, sans autre garantie que celle du protectorat ; car ils ont confiance, comme tous les colons de là bas, dans l'avenir de la colonisation française en Indo-Chine.

On sait que notre colonie asiatique est actuellement en proie à de réelles difficultés financières. M. de Lanessan en explique les causes. La Colonie, ni son administration, ne sont responsables. La faute remonte au ministère du pavillon de Flore. C'est, du moins, ce que démontre M. de Lanessan.

Par crainte de complications parlementaires, le gouvernement n'a pas voulu, en temps opportun, faire le nécessaire pour éviter cette situation.

Cette situation est déplorable. Ainsi voilà une colonie qui ne demande qu'à progresser. Les impôts rentrent facilement, le produit des douanes augmente, l'initiative privée s'y donne carrière. Et c'est à Paris qu'on entrave tout et compromet gravement l'avenir du Tonkin en même temps que la cause générale de la colonisation.

A tout prix, il faut savoir si oui ou non on veut utiliser et développer nos colonies. Et dans l'affirmative on doit mettre fin aux fantaisies dangereuses de la métropole.

La Commission du budget n'a pas seulement consenti à entendre la déposition de M. de Lanessan.

Quant au système de M.de Lanessan nous l'approuvons complètement il ressemble du reste de tous points à celui adopté par les Hollandais dans leurs colonies de l'Archipel Indien et qui a donné de si beaux résultats. Il a pour caractère distinctif, de laisser aux fonctionnaires indigènes une grande part dans l'administration et de ramener à nous les populations en apportant le moins de trouble que nous pouvons dans leurs habitudes et en respectant leurs mœurs et leurs traditions.

Continuera-t-on cette politique depuis que M. de Lanessan n'y est plus? Nous croyons qu'il y a lieu d'en douter. On aime à changer constamment la forme du gouvernement chez nous et c'est là ce qu'il y a de pire pour les colonies.

Dr Meyners d'Estrey.

La Rome d'aujourdhui, par Henri Joly. 1 vol. E. Dentu, éditeur.

On s'imagine parfois, dans le monde catholique à l'étranger, que la dualité de souveraineté doit créer à Rome une situation particulièrement pénible. Ce n'est pas dans la ville, en tout cas, que cette impression est saisissable car si Rome est satisfaite d'être une capitale, elle est, suivant M. Joly, encore plus heureuse d'être *deux* capitales parce qu'elle y trouve son bénéfice. Depuis vingt-cinq ans beaucoup de choses se sont insensiblement modifiées : la population a pris une allure mi-catholique, mi-nationale et tous les ministres du roi quels qu'ils soient se sentiraient soulagés si le Pape acceptait ou encourageait la moindre avance. Si le bas clergé avait voix au chapitre, l'entente ne tarderait pas à être cordiale; en effet, vivant avec le peuple de Rome, offrant son ministère à tout le monde et acceptant de tous la rémunération de sel services spirituels, il entretient avec l'élément national des rapports sin gulièrement adoucis par cet échange de bon procédés. Mais il n'a guère voix au chapitre et les hauts dignitaires de l'Eglise qui gravitent autour du Vatican ne peuvent naturellement partager ses idées. Entre les deux se trouvent bien les chefs ou représentants qualifiés des ordres religieux; mais dans les ordres étrangers, ou dans ceux dont la direction supérieure est étrangère, l'idée de la souveraineté pontificale est dominante, dit notre auteur. Ceux dont les directeurs sont Italiens préféreraient la politique des nuances, des combinaisons. L'accord est donc oin d'être parfait sur ce point, dans le monde religieux,à Rome. Quant à l'élément laïque où personne ne croit plus à la possibilité d'une reconstitution des anciens Etats de l'Eglise, nombre de bons catholiques

désirent ardemment la réconciliation du pape et du roi, non seulement afin d'émarger au budget du royaume tout pauvre qu'il soit, mais surtout par crainte de la révolution.

La misère, qui est si grande dans presque toute la péuinsule, se fait plus fortement sentir près de la capitale, les atteintes à la propriété y sont devenus si nombreuses, que la province de Rome est, avec la Sardaigne de triste renom, en tête de la liste pour les délits de cette espèce. L'esprit de mendicité, si général dans ce pays, y sévit particulièrement : on voit des fonctionnaires, des commerçants, des ouvriers bien rémunérés assez oublieux de toute dignité personnelle pour solliciter — à cause d'indigence reconnue par certificats — l'entrée, *gratuite* de leurs enfants dans les établissements de bienfaisance publique réservés aux orphelins ou aux enfants moralement abandonnés. Aussi ces derniers, livrés au vagabondage par suite du manque de place dans les institutions qui leur étaient destinées peuplent-ils les prisons, au grand détriment de la société. M. Joly note que dans une de celles qu'il visitait à Rome, tous les jeunes internés étaient déjà anarchistes. A ces gamins de 12 à 16 ans la bonne parole avait été apportée par des enfants de Massa et de Carrare enfermés avec eux.

Puis les tendances particularistes des diverses provinces sont plus vives que jamais; cependant la dynastie n'aurait que peu de chose à faire pour se consolider d'un bout à l'autre du royaume : « respecter davantage, restaurer même au besoin les libertés municipales ou provinciales et diminuer la misère par un autre système de gouvernement », dit l'auteur. Mais le système de gouvernement empire chaque jour, les charges s'accroissent, la misère augmente, surtout depuis que l'entrée des Etats-Unis est interdite aux émigrants qui ne possèdent pas un petit capital.

C'est sans doute afin de chercher un remède aux maux qui accablent l'Italie que le Vatican a créé l'économie politique chrétienne et a chargé un philosophe distingué de l'enseigner non pas seulement à son malheureux pays, mais aussi au monde entier dans la « Revue internationale des questions sociales ». A ceux qui croyaient qu'il ne pouvait pas plus y avoir d'économie politique chrétienne qu'il n'y a de physique, de chimie, d'astronomie, de chirurgie, de médecine chrétienne, nous donnerons, en nous basant sur les explications fournies à M. Joly, la formule de cette nouvelle science : un peu, tout petit peu, d'économie politique diluée dans beaucoup, énormément, de philantropie. Qu'elle ne retarde pas les réformes qu'elle prétend amener en « agissant sur les lois économiques », c'est tout ce que l'économie politique, sans qualificatif, demande à l'économie politique chrétienne et à son organe attitré.

Mais comme nous ne sommes pas très rassuré sur ce point et que l'Italie a besoin d'être promptement sortie du marasme où elle est plon-

gée, nous quittons le Vatican pour aller voir si le tout-puissant dictateur italien n'a pas de meilleurs moyens à sa portée. Est-ce l'interlocuteur qui n'a pas osé attaquer un sujet pénible ou est-ce discrétion ministérielle? Toujours est-il que nous n'avons pas la moindre idée de ce que M. Crispi compte faire pour soulager sa patrie. Mais par contre, il découvre assez bien ce qui doit améliorer la situation de la nôtre et comme ses conseils ne sont pas à dédaigner, nous reproduisons un fragment de sa conversation. — Sous le régime impérial, dit le ministre à M. Joly, vous n'aviez pas la liberté politique mais dans le reste vous étiez peut-être plus libres qu'aujourd'hui. Vous aviez surtout la liberté commerciale que vous n'avez plus. Le système Méline sera ruineux pour la France ; vous vous fermez tous vos débouchés. — A cela le visiteur répondit : En haut et en bas on résoudrait le problème dans un sens libéral, mais c'est au milieu, surtout chez les propriétaires ruraux, qu'on réclame le plus la protection. Ils se croient à la veille d'être ruinés, ils ne veulent pas mourir; ce sont leurs intérêts personnels qu'ils défendent. — M. Crispi répliqua : Il en est ainsi partout. Dans les conditions sociales où sont tous les peuples de l'Europe, l'intérêt prime tout... Il faut perfectionner l'agriculture, augmenter les rendements et puis il faut faire comme l'Angleterre qui depuis Robert Peel s'est enrichie par le libre-échange.

Ce sont certes de sages avis ! Quel dommage que M. Crispi qui voit si bien la paille dans l'œil de son voisin ne se préoccupe pas de la poutre qui est dans le sien.

M. L.R.

La vie privée d'autrefois. Arts et métiers. Modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. *Les Magasins de nouveautés. — L'enfant.* — La Naissance. — Le Baptême. — 2 vol. E. Plon, Nourrit et Cie, 1895.

Nous n'avons pas la prétention de résumer ici les multiples informations que donne M. Franklin dans cette nouvelle étude sur les magasins de nouveautés. La variété des sujets, l'abondance des détails rendraient notre tâche un peu ardue. L'histoire des gants, parfums, aiguilles, épingles, dés à coudre, aiguillettes, bretelles, patenôtres, fermaux, ceintures, ceints, demi-ceints, boucles, jarretières, boutons, les renseignements sur les statuts, démêlés et remaniements infinis des corporations qui se partageaient la fabrication et la vente de ces produits, serait trop compliquée dans l'espace mesuré dont nous disposons. Cependant, nous ne pouvons renoncer au plaisir de montrer à

nos bons protectionnistes qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil et qu'au lieu de nous faire avancer dans la voie du progrès, leurs théories nous font au contraire reculer aux plus beaux jours du temps si honni des corporations.

Alors plus qu'aujourd'hui, les entrepreneurs de métiers, attentifs à soutenir leur industrie arriérée contre les fâcheux effets de la concurrence, ne voyaient d'autre possibilité de défense que dans le recours à la protection gouvernementale qui leur faisait rarement défaut. Voici un exemple bien caractéristique des moyens qu'ils mettaient en œuvre pour prévenir tout changement de fabrication qui n'était pas à leur profit ; c'est la communauté des passementiers-boutonniers qui nous le fournit. Bien que les statuts de la corporation lui accordassent, dit M. Franklin, le monopole de tous les boutons fabriqués « au crochet, au doigt, à l'aiguille et au dé », les tailleurs et les fripiers avaient pris l'habitude de confectionner eux-mêmes les boutons communs en drap ou en crin destinés aux vêtements qu'ils faisaient ou raccommodaient. Les passementiers tolérèrent d'abord cette concurrence. Mais la mode vint de porter des boutons de la même étoffe que l'habit, et en 1694 le Languedoc, qui fournissait chaque année au roi un don gratuit, dut en diminuer le montant, la province étant appauvrie par suite de la décadence du bouton de soie. Les passementiers saisirent cette occasion pour présenter leurs doléances au roi. Celui-ci envoya le 25 septembre une Déclaration par laquelle, en faveur de sa province du Languedoc, il interdisait aux ouvriers de faire, et aux particuliers de porter aucun bouton qui ne fût de soie à peine pour les premiers d'une amende de 500 livres dont un tiers appartiendrait au dénonciateur, pour les seconds d'une amende de 300 livres. Cette déclaration fut confirmée le 11 janvier de l'année suivante par un arrêt du Conseil qui autorisa les jurés passementiers à faire des visites dans les boutiques des tailleurs, des fripiers, etc., pour s'assurer qu'aucune contravention n'y était commise. Le triomphe des passementiers fut de courte durée. Ils découvrirent presque aussitôt qu'on avait trouvé un procédé pour fabriquer les boutons au métier. Les statuts de la corporation n'avaient rien prévu de pareil ; elle se voyait d'autant plus sûrement ruinée que les nouveaux boutons étaient mieux faits et moins chers. Dans cette extrémité on recourut encore au roi qui défendit, en 1695, de confectionner aucun bouton au métier. Mais surgit un nouveau déboire. En 1700 ils représentèrent à Louis XIV « qu'il commençait de s'introduire un nouvel abus par les boutons de corne qui se jettent en moule et auxquels on donne toutes sortes d'impressions sans que la main ni l'aiguille y ait aucune part ; que l'usage de ces boutons était contraire aux règlements et serait également préjudiciable au commerce des soyes et aux dits

boutonniers ». Et le roi interdit la fabrication des boutons de corne. Mais en dépit des déclarations et édits, le public préférait les boutons prohibés et trouvait toujours le moyen de s'en procurer. Dès lors les fonctions des jurés-passementiers ne furent pas uue sinécure ; les procès-verbaux des saisies qu'ils opérèrent en une quinzaine d'années donnent une haute idée de l'activité et de l'énergie qu'ils déployèrent. En 1738, les passementiers soutinrent un procès contre les fondeurs qui prétendaient avoir seuls le droit de fabriquer des boutons de cuivre. Le Parlement, dans l'arrêt rendu à ce sujet, autorise les deux corporations rivales à faire des boutons de cuivre, sous la condition que ceux des passementiers ne seront ni fondus ni soudés et que ceux des fondeurs ne seront pas montés sur des moules de bois.

La querelle des passementiers et du public. consommateur de boutons, nous a entraîné un peu loin et c'est dommage car nous avions glané dans le livre de M. Franklin quelques bonnes recettes, destinées aux lectrices du *Journal des Economistes*, pour rendre au visage la grâce et la fraîcheur qu'il avait à quinze ans ou « pour faire la chair colorée à celui qui l'a pâle ». Quoique peu économiques et fort compliquées, elles auraient certainement été appréciées par des personnes qui ne doivent pas se soucier d'user des cold-creams, poudres de riz, carmin, noir, bleu, etc., enfin de tout l'arsenal dont l'usage semble reprendre depuis quelques années, après avoir sévi jusqu'à la Révolution. Nous ne résistons cependant pas au plaisir de leur donner un procédé infaillible pour avoir de belles joues roses : « Prens pigeons blancs et les fais engraisser de pignons par quinze jours, puis les tues. Et ayant jetté la tête, les pieds et les entrailles, fais-les distiller à l'alambic, avec demy-pain d'alun succarin, trois cens feuilles de fin argent battu, cinq cens feuilles d'or, et la mie de quatre pains blancs détrempée en lait d'amandes, une livre de moëlle de veau ou de bœuf, et sain (graisse) de porc frais. Fais le tout distiller à petit feu, et en auras une eau très parfaite.» Espérons que les élégantes d'aujourd'hui ne seront jamais reprises de la fantaisie de se badigeonner le visage de safran, comme le faisaient leurs devancières du XIIIe siècle !

Au XVIIIe siècle, ces coloriages, véritable revanche des vieilles sur les jeunes, étaient devenus une telle nécessité qu'en 1745 la jeune princesse Marie-Thérèse, arrivant d'Espagne — où cette mode absurde n'avait pas été adoptée — pour épouser le Dauphin, mit la ville et la cour en émoi par suite de son refus de se soumettre à cette opération aussi malpropre que compliquée. On en référa au roi et à la reine qui décidèrent que la vue de cette tête blême, ne pouvant manquer d'effrayer le Dauphin, la jeune princesse eût à renoncer à son teint naturel. Pis encore, la tyrannie de cette mode s'imposait même aux morts ! Quand mourut

Madame Henriette, fille de Louis XV, son corps fut transporté de Versailles à Paris dans un carrosse. « Elle fut, dit Barbier, mise sur un matelas; elle était en manteau de lit, coiffée en négligé, avec du rouge. » On ne s'abstenait du rouge qu'en signe de grand deuil ou d'extrême dévotion. Mademoiselle Martin, au Temple, fournissait le rouge le plus recherché ; suivant la baronne d'Oberkirch, le moindre de ses pots coûtait un louis et, ceux qui sortaient de l'ordinaire, 60 à 80 louis. Elle avait la permission d'en faire faire à Sèvres exprès pour elle. Ceux là, elle les envoyait aux reines; une duchesse pouvait à peine s'en procurer un par hasard.

De cette débauche de peinture, la petite figure de l'enfant était préservée; au moins n'en trouvons-nous pas trace dans l'intéressant volume que M. Franklin lui consacre, et lorsqu'on a vu jusqu'à quels excès cette manie a été poussée, on est tout surpris de le voir épargné.

Il est vrai que l'auteur s'occupe surtout des superstitions, cérémonies et réjouissances qui accompagnaient sa naissance et son baptême, dans toutes les classes de la société. La venue d'un enfaut — surtout d'un enfant mâle — donnait parfois lieu chez les particuliers à un déploiement de luxe et à des fêtes fort coûteuses. Mais tout était surpassé par le faste avec lequel le roi, la cour et le public célébraient la naissance d'un héritier de la couronne de France. En lisant les descriptions des fêtes et de l'enthousiasme général provoqués par cet heureux événement jusqu'à la veille de la Révolution, on a peine à comprendre le débordement de haine et d'outrages qui poursuivit la famille royale quelques années plus tard.

Mais si cet ouvrage ne contenait que les détails pittoresques des choses, M. Franklin le jugerait certainement incomplet, aussi a-t-il consacré plusieurs chapitres à l'histoire de la décadence du mariage dans les hautes classes de la société en France, à la longue lutte que dut soutenir le pouvoir contre la négligence des curés pour obtenir la tenue régulière des registres de l'état civil, à la triste situation des non-catholiques, particulièrement des protestants, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à l'édit de 1787. Enfin ces deux volumes continuent, non moins agréablement que les précédents, à nous faire revivre la vie des anciens Parisiens.

M. LR.

La propriété, origine et évolution. *Thèse communiste*, par Paul Lafargue. Réfutation, par Yves Guyot, in-16°. Paris, Ch. Delagrave, 1895.

Je ne sais pas si M. Lafargue s'entend bien lui-même dans son origine

et évolution de la propriété. J'en doute. En tout cas il ne se fait guère entendre : comme le singe de la fable, il oublie d'éclairer sa lanterne. C'est un moyen comme un autre, et même meilleur que beaucoup d'autres, de se faire admirer par les demi-savants, qui trouvent profond ce qu'ils ne comprennent pas. Il ne faut donc pas me demander le comment et le pourquoi de ce que raconte M. Lafargue : s'il le sait lui-même, il ne le dit pas ; il se borne à prophétiser. Voici donc, tel que je l'ai compris, le résumé de ses oracles.

La propriété a été commune à l'origine. — Commune à qui ? commune à quoi ? — Tout était en ce temps-là pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'âge d'or n'est point une chimère, mais la plus réelle des réalités. Quel dommage que cela n'ait pas duré !

Les chrétiens nous donnent une explication de l'origine du mal, s'en contente qui veut. M. Lafargue ne prend pas cette peine. Il affirme que, de commune, la propriété est devenue collective ; mais il se garde bien, et pour cause, de nous dire pourquoi et comment.

Cependant, dans le communisme de M. Lafargue, comme dans le catéchisme des chrétiens, c'est la femme qui a été le premier auteur du mal. Le matriarcat a été la première forme de la propriété collective.

Le collectivisme ne vaut pas le communisme, il s'en faut de beaucoup; toutefois, auprès des régimes de propriété qui lui ont succédé, il eût été fort désirable qu'on se fût arrêté là ; à défaut de l'âge d'or, on aurait du moins eu l'âge d'argent. Mais, par une fatalité dont nous ne voyons pas la raison — ni M. Lafargue non plus, puisqu'il ne la dit pas, — le matriarcat est devenu patriarcat. Peut-être Ésaü (la femme) a-t-elle vendu son droit d'aînesse à Jacob (l'homme) pour un plat de lentilles ?

Au patriarcat, moins bon que le matriarcat, a succédé la féodalité, encore pire. Vous allez peut-être croire que le régime féodal a été le comble du mal et que la Révolution de 1789 y a porté remède ? Vous n'en approchez point. Au féodalisme a succédé l'individualisme, le capitalisme. Cette fois, nous sommes au fond de l'abîme; c'est l'abomination de la désolation. La raison de cela c'est que M. Lafargue vit sous ce régime. Il est évident que s'il avait vécu au moyen âge, — à moins peut-être d'être seigneur, — il aurait trouvé que la féodalité est le pire des états sociaux.

Enfin, nous touchons au terme de nos maux ; la captivité de Babylone va bientôt finir. La propriété individualiste ou capitaliste, à votre choix, se suicide elle-même et redonne naissance au communisme en retour. Il ne manque plus qu'une petite chose, un rien, pour que l'âge d'or revienne. Quelle est cette petite chose ? Vous ne l'avez pas devinée ? Il faut et il suffit que le prolétariat s'empare du pouvoir politique. Et le prolétariat c'est, naturellement, M. Lafargue et ses coreligionnaires.

En quoi consistera ce communisme rédempteur? M. Lafargue nous dit bien ce qu'il ne sera pas. Ce ne sera pas l'infâme capitalisme ; ce ne sera pas non plus du féodalisme, quoique M. Lafargue ait beaucoup de tendresse pour ce régime ; ce ne sera pas le patriarcat, ni même le matriarcat, ni même le communisme primitif. Il faut faire les choses dans la perfection ou ne pas s'en mêler. Ce sera un communisme d'un tout nouveau genre, absolument inédit.

M. Lafargue ne donne aucun détail sur le bonheur qui nous attend quand le prolétariat sera au pouvoir. Et il a bien raison : s'il divulguait le secret de son communisme fin de siècle, les bourgeois qui sont au pouvoir seraient capables de s'en emparer et de le réaliser. Or, c'est ce qu'il ne faut pas. M. Lafargue veut bien être communisateur, et nous lui en savons gré, mais il n'entend pas être communisé. Que de gens sont comme lui !

Tout ce que nous pouvons dire du futur âge d'or, c'est que la journée de travail ne sera pas, comme en régime capitaliste, de douze à quinze heures ; pas même de huit, de six, de quatre, de deux. Les terriens du XXe siècle, s'ils veulent bien se laisser communiser, ne travailleront plus du tout. Les machines produiront tout ce qui leur sera nécessaire en quantité suffisante (p. 520). M. Lafargue n'ajoute pas que les machines se reproduiront elles-mêmes ; mais cela va de soi, chacun peut le deviner.

Les hommes n'étant jamais complètement satisfaits, certains lecteurs diront sans doute que la vie sera bien monotone ou bien ennuyeuse sous le régime communiste, car, c'est un grand travail de ne rien faire, a dit Montchrétien. Rassurez-vous. Les communeux auront une petite occupation, oh, toute petite, et très amusante. Ils auront tout simplement à dresser les statistiques pour régler la production, car il ne faudra pas surmener les machines inutilement.

Telle est la quintessence du système communiste de M. Lafargue. Cela dit, nous devons ajouter que l'auteur fait preuve d'une grande érudition mais érudition inutile et mal appliquée, car les faits qu'il rapporte n'ont souvent aucune relation de cause à effet, avec son système, et souvent ils prouveraient plutôt contre que pour.

La thèse communiste de M. Lafargue a été réfutée, dans le même volume, par M. Yves Guyot. M. Lafargue exagère le bien du passé ; M. Yves Guyot exagère le mal ; son histoire du moyen âge est celle de Voltaire. M. Lafargue dénigre le présent à l'excès ; M. Guyot l'exalte un peu trop. Pour nous, rien n'est absolument bon ni absolument mauvais. A certains égards, l'état social du moyen âge valait bien celui des temps modernes ; seulement ce qu'il avait de bon était conforme aux principes économiques et ce qu'il avait de mauvais y était contraire ; il en est de

même dans les temps modernes. Le tort des moyennageux est de trouver bon dans le moyen âge ce qui était mauvais, et de trouver mauvais ce qui était bon.

M. Yves Guyot nous fait un noir tableau de la fiscalité ancienne ; mais il confond ensemble le moyen âge et l'ancien régime ; et puis la fiscalité moderne est encore plus rapace que celle même de l'ancien régime : elle ne se contente pas de tondre le présent, elle empiète sur l'avenir.

Quoique M. Yves Guyot nous paraisse trop contempteur des temps anciens et trop admirateur du présent, il ne considère pourtant pas l'organisation actuelle de la propriété comme la perfection même à laquelle il ne faut pas toucher sous peine d'avoir sur les doigts. Mais, d'accord avec les économistes et contrairement à tous les socialistes, il soutient qu'il faut la rendre plus libre et non la réglementer ; qu'il faut la rendre plus mobile, plus facilement échangeable et transmissible, afin qu'elle aille à celui qui la fera mieux valoir ; qu'il faut la rendre plus individuelle, suivant la tendance naturelle, et non la collectiviser, la socialiser. la nationaliser, la communaliser, comme le veulent les diverses écoles socialistes, ce qui aboutirait à la stériliser.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les tabacs et toubekis grecs au point de vue chimique. *Rapport présenté au Congrès international de chimie appliquée* (Bruxelles, août 1894), par A.-K. DAMBERGIS, in-4°. Athènes, Impr. nationale, 1894. — Les qualités chimiques des tabacs ne sont guère de notre compétence, ni théoriquement, ni expérimentalement, nous nous dispenserons donc d'en rien dire. Quant à la production du tabac en Grèce, elle paraît aller en diminuant pour le moment. comme le prouve ce petit tableau :

Année	Superficie en strèmes (= 1.000 mm).	Quantité en oques (= 1.280 gr.)
1889	64.789	3.335.398
1890	63.940	3.361.098
1891	57.501	2.859.493
1892	58.147	3.134.614
1893	67.440	2.840.102

On voit qu'en 1893 la superficie est plus considérable et la production est moindre.

Pourtant, dans le royaume hellénique, la culture du tabac est libre, « mais la possession et le transport du tabac en feuilles n'est accordée qu'en vertu d'une permission délivrée par l'éphore des finances compétent, sur un cautionnement préalable ». De sorte que les Grecs sont libres de cultiver le tabac comme les fous sont libres de leurs mouvements quand ils sont revêtus de la camisole de force. Pour qu'ils soient encore plus libres, seize éparchies sont exemptes de l'obligation ci-dessus.

« Le hachement du tabac et la confection des cigarettes sont un monopole de l'État. » L'État français est en retard sur l'Etat grec; il ne jouit que du monopole du hachement; mais j'ai entendu dire qu'il se disposait à s'élever au même niveau. Je ne serais même pas étonné qu'il le dépassât; en effet, du moment qu'il s'approprie le monopole de la confection des cigarettes, pourquoi pas celui du papier? pourquoi pas des chiffons qui servent à faire ce papier? pourquoi pas du linge qui sert à faire les chiffons? pourquoi pas du lin et du chanvre qui servent à faire les tissus? pourquoi pas de la terre qui porte le lin et le chanvre? Quand on est dans une bonne voie, on ne saurait aller trop loin.

Causeries d'un instituteur sur les principes élémentaires de l'économie politique, par Th. Desdouits, in-16°. Paris, Delalain, 1895. — « Si le socialisme devait réellement faire régner la justice et diminuer la misère, il faudrait être bien rétrograde ou bien égoïste pour le combattre. » Mais M. Desdouits croit qu'il produirait un résultat tout opposé; au lieu d'être un progrès social, le régime socialiste serait un retour à un état de civilisation très imparfaite. C'est pourquoi l'auteur de ces *Causeries* a cru devoir réfuter le socialisme et poser les principes économiques du vrai progrès social. Ce petit livre comprend cinq conférences : la première sur la production de la richesse, la seconde et la troisième sur sa répartition d'après les lois de la justice; dans la quatrième, on considère la doctrine du socialisme comme une fausse application de la loi de charité; enfin, la cinquième traite de la vraie application de la loi de charité, du rôle de l'Etat et de celui de l'initiative privée dans la lutte contre la misère. L'auteur s'est proposé de vulgariser plutôt que d'innover en économie politique.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le devis de l'exposition universelle de 1900. — Un discours de M. Lannelongue. — Les progrès de l'alcoolisme. — Le Congrès international des mineurs. — La ligue nationale républicaine de décentralisation. — Un oukase des chambres syndicales des tailleurs de pierres de l'Isère. — Les effets de la protection sur le prix du blé. — La *Berliner Packetfahrt*. — Comment nous civilisons en Asie et en Afrique. — Les ouvriers noirs du pays de l'or, l'économie politique et M. Clémenceau. — Le concours de la commission du phosphore. — Le style des bureaux apprécié par Montesquieu.

Le devis que M. le commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 vient de présenter à la Commission supérieure, s'élève, en chiffres ronds, à 100 millions [1], et ce devis, comme tous

[1] **Evaluation des dépenses.**

I. — TRAVAUX		
Clôtures d'enceinte et guichets d'entrée	300.000	
Bas ports et quais de la Seine, ponts et passerelles sur la Seine	9.460.000	
Palais et constructions des Champs-Elysées	20.625.000	
Palais et constructions de l'Esplanade des Invalides, des quais, du Champ-de-Mars et du Trocadéro	24.320.000	
Nivellement du sol et réseau d'égouts, viabilité, jardins et plantations, canalisation des eaux et chemin de fer circulaire	5.590.000	
Pavillons des services généraux et divers, fontaines et motifs décoratifs des jardins et avenues, fêtes, concours d'exercices physiques à Vincennes	8.100.000	
Remise en état des lieux après l'Exposition	600.000	
Frais d'agence, somme à valoir	4.005.000	
		73.000.000
II. — EXPLOITATION		
Service mécanique et électrique, manutention	6.900.000	
Expositions rétrospectives	1.500.000	
Congrès, auditions musicales, expositions diverses	1.400.000	
Jury de récompenses	1.000.000	
Exonération à des exposants ouvriers, dépenses diverses	700.000	
Somme à valoir	500.000	
		12.000.000
III. — SERVICE CENTRAL		
Personnel, matériel, impressions, douane, police, pompiers, fabrication de tickets, dépenses générales		8.000.000
Réserve		7.000.000
Total		100.000.000

ses pareils, sera certainement dépassé. En présence des déficits croissants de nos budgets, est-il bien sage d'engager une si grosse dépense? Avons-nous besoin de rappeler que les expositions organisées par l'Etat, en France aussi bien qu'ailleurs, se soldent généralement par un déficit, tandis que la première exposition universelle, celle du Crystal palace, dont l'industrie privée avait pris l'initiative et s'était chargée, sans aucune intervention ou subvention gouvernementale, avait réalisé un gros bénéfice. C'était, à la vérité, en Angleterre. Mais, n'en déplaise à M. Méline, pourquoi une entreprise qui a réussi en Angleterre, échouerait-elle en France? Les attractions que Paris pourra offrir aux visiteurs de l'an 1900 ne vaudront-elles pas bien celles que Londres offrait à ceux de 1851? Et l'industrie privée ne trouverait-elle pas quelque moyen de « faire grand » et même de « faire beau » sans dépenser une vingtaine de millions à démolir le palais de l'Industrie et à massacrer les Champs-Elysées? Pourquoi donc ne pas la laisser faire?

*
* *

Dans la discussion engagée à la Chambre des députés sur la réforme de l'impôt des boissons, M. Lannelongue a fait un exposé plein d'un triste intérêt, des progrès de l'alcoolisme.

Il y a, dit-il, dans l'histoire de l'alcoolisme, deux phases distinctes :

La première, antérieure à 1855, est la phase des eaux-de-vie naturelles. Jusqu'alors, en effet, on ne connaissait guère que l'eau-de-vie produite par la distillation des fruits, et les statistiques montrent qu'on en consommait douze fois plus que de l'autre, soit 892.000 hectolitres contre 76.000.

A cette époque l'alcoolisme, encore très rare, était l'alcoolisme aigu provenant de l'abus de l'alcool de vin ; on constatait que certaines personnes étaient mortes en quelques heures pour en avoir bu une trop grande quantité. On en signalait les effets, le *delirium tremens* notamment, et on remarquait que cette maladie sévissait surtout sur certaines professions : marchands de vin, marins, ouvriers. En somme, cet alcoolisme, très différent de l'alcoolisme actuel, n'a laissé que peu de traces.

Une chose fréquente dans cette période, c'était l'ivresse, mais une ivresse temporaire ; on croyait même qu'elle était bonne, utile. Ai-je besoin de rappeler à ce sujet l'école de Salerne, l'exemple de certains hommes d'Etat d'Angleterre et de ce grand réformateur de religion qui a fait sa réforme en se livrant à de copieuses libations?

L'ivresse ne compromettait ni la race, ni la famille, ni même l'individu.

J'arrive à la période postérieure à 1855; l'alcool de vin manque tout à coup ; alors apparaît l'alcool de grains, et la consommation, en quelques années, passe de 1 litre 46 à 4 litres 56.

En même temps les crimes et les suicides augmentent dans des proportions considérables.

Cet alcoolisme nouveau qui se manifeste à la suite de l'apparition des alcools d'industrie, ce n'est plus cette ivresse passagère qui ne laisse le lendemain qu'un léger mal de tête, c'est une ivresse permanente, c'est une ivrognerie devenant un besoin impérieux auquel l'individu ne peut s'arracher et qui se traduit par le défaut de résistance.

En présence de tous les fléaux, de toutes les épidémies qui nous assiègent, la vraie caractéristique de l'homme, c'est sa résistance.

Or le buveur alcoolique perd toute résistance. A quarante ans il est comparable à un vieillard de soixante ans, et encore le vieillard qui n'a pas d'affections organiques offre plus de résistance, parce que ses tissus ne sont pas altérés comme ceux de l'alcoolique.

Le défaut de résistance de l'individu est le fait le plus considérable de l'histoire de l'alcoolisme.

Et ce ne sont pas les classes riches qui sont dans cet état pitoyable : ce sont les classes pauvres, celles qui sont mal nourries, qui habitent des logements sans lumière, et qui ajoutent à ces mauvaises conditions d'hygiène l'alcoolisme.

... Mais, dit-on, il faut bien que l'alcool rapporte une certaine somme au Trésor. Soit ; mais le gouvernement s'est-il demandé ce que lui coûte l'alcool? Il lui coûte très cher.

D'abord, c'est le peuple qui paye; c'est le salaire de l'ouvrier qui y passe, car les riches ne boivent que du bon.

D'après M. Guillemet, l'alcool coûte 1 milliard 200 millions de salaires aux ouvriers. Un Anglais a calculé que, dans son pays, 3 milliards de salaires sur 10 étaient absorbés par l'alcool, et M. Roussel a eu raison de dire que l'alcoolisme est le principal facteur du paupérisme.

Le département de la Seine entretient 12.000 aliénés dans ses asiles. C'est une dépense de 7 millions par an. Vous pouvez faire le calcul pour les autres départements.

Les individus qui se livrent chaque jour à l'ivrognerie, au bout de peu de temps travaillent moins et, par suite, rapportent moins d'argent à leur famille, puis ils deviennent malades et ne gagnent plus rien ; enfin, quand ils sortent de l'hôpital, ils sont sujets à des accidents, entrent dans les maisons d'aliénés, et leur famille tombe à la charge de la charité publique ou de l'Etat.

Malheureusement, il est douteux que l'aggravation proposée des

droits sur l'alcool ait la vertu d'enrayer les progrès de l'alcoolisme. Et, si comme on peut le craindre, la consommation des spiritueux ne diminue pas ou n'est que faiblement atteinte, l'augmentation de l'impôt pèsera sur la portion du revenu de l'ouvrier qui est affectée aux dépenses du ménage et se traduira par un surcroît de privations infligées à la femme et aux enfants. Tel est le résultat ordinaire des impôts qualifiés de moralisateurs.

*
* *

Le Congrès international des mineurs vient de se réunir à Paris. Il a fait preuve de bon sens en repoussant une proposition ayant pour objet de confier à une commission gouvernementale et internationale le soin de régler la production du charbon, de manière à la limiter aux besoins de la consommation. Comme si la concurrence, quand elle n'est pas limitée sinon réglée par les tarifs de douane et les *trusts* ou les syndicats qu'ils engendrent, ne remplissait pas d'elle-même cet office nécessaire! Le Congrès est revenu d'ailleurs à la routine accoutumée des errements socialistes en émettant un vote en faveur de la journée de huit heures (non toutefois sans rencontrer l'opposition d'une forte minorité de mineurs du nord de l'Angleterre) et un autre vote attribuant aux employeurs la responsabilité des accidents du travail. Avons-nous besoin de dire que les accidents du travail, comme tous les autres risques, se couvrent naturellement par une prime, et que cette prime qui s'ajoute au salaire dans l'état actuel des choses, s'en déduira lorsque le risque sera mis à la charge de l'employeur au lieu d'être supporté par l'ouvrier. Mais ceci est de l'économie politique, et, dans un congrès socialiste, l'économie politique c'est l'ennemi!

*
* *

Une ligue nationale républicaine de décentralisation s'est fondée récemment à Paris. « Elle se propose, — lisons-nous dans son programme, — de répandre les idées propres à faciliter le réveil de la vie locale et l'accroissement des libertés publiques ; mais elle ne prétend pas imposer à ses adhérents un programme positif déterminé. Elle ne proclame comme intangible qu'un seul principe : le respect de l'unité nationale. » C'est bien vague! S'il ne s'agit que de déplacer l'intervention des pouvoirs publics, d'augmenter les attributions des gouvernements communaux et départementaux en diminuant celles du gouvernement central, ce n'est guère la peine! Et peut-être la décentralisation ainsi comprise aura-t-elle plus d'inconvénients que d'avantages. Ce ne sont pas les « libertés publiques », c'est-à-dire la liberté des corps légiférants ou réglementants qu'il importe d'accroître, c'est tout simplement la liberté privée.

*
* *

Dans l'Isère, nous écrit un de nos abonnés, les chambres syndicales des tailleurs de pierres viennent de prendre des mesures qui ne manquent pas d'intérêt.

1° Il est interdit aux ouvriers de quitter les chantiers où ils travaillent sans y être autorisés par les chambres syndicales ;

2° A dater du 25 mai, il leur est interdit de demander du travail aux patrons ou à leurs employés ; en conséquence, l'ouvrier devra être muni d'un bon des chambres syndicales l'autorisant à s'embaucher dans le chantier désigné par elles ;

3° Les patrons qui voudront obtenir des ouvriers devront les demander aux chambres syndicales.

En d'autres termes, les ouvriers et les patrons ne pourront plus obtenir, ceux-là des salaires, ceux-ci du travail sans l'autorisation des chambres syndicales. Sous l'ancien régime, il leur fallait la permission du seigneur et plus tard celle du roi. Auront-ils gagné au change, et ne sont-ils pas en train de redevenir ce qu'ils étaient alors : des serfs ?

*
* *

Dans une correspondance de Berlin adressée, à l'*Indépendance Belge* nous trouvons une nouvelle réfutation de cette étonnante affirmation des protectionnistes, que les droits sur le blé n'en augmentent pas le prix et par conséquent qu'ils sont absolument sans action sur le prix du pain.

Vous savez que les agrariens ne cessent de prétendre : 1° que les droits n'augmentent pas les prix, et 2° qu'ils se ruinent à cultiver. Reproduire le tableau en entier prendrait trop de place. Bornons-nous à indiquer les prix moyens du seigle à Berlin et à Amsterdam par 1.000 kilos :

	Berlin.	Amsterdam.
1885	140 marks	117 marks
1886	120 —	103 —
1887	120 —	93 —
1888	131 —	92 —
1889	155 —	103 —
1890	169 —	121 —
1891	211 —	171 —
1893	133 —	114 —
1894	117 —	92 —

Toujours, grâce aux droits, le blé a été plus cher à Berlin qu'à Ams-

terdam, et cela en de fortes proportions ; *toujours* il a été plus cher que sur tous les marchés où les céréales ne sont pas protégées.

*
* *

Il est généralement convenu que l'État est seul capable de transporter les lettres et les petits paquets aussi bien que les dépêches télégraphiques, — ce qui ne l'empêche pas, au surplus, de prohiber rigoureusement la concurrence. A Berlin, où cette prohibition s'est relâchée, il s'est fondé une société postale, sur laquelle la même correspondance nous apporte ces renseignements stupéfiants et subversifs :

Des chiffres curieux nous sont fournis par la *Berliner Packetfahrt*. Cette société s'est établie, il y a quelques années, pour faire concurrence à la poste, tant en matière de transport des colis, ou plutôt des paquets qu'en expédition des lettres.

Nous avons donc deux postes à Berlin, celle de l'État et celle de la *Packetfahrt*. Quand la *Packetfahrt* s'est mise à la besogne, chacun s'est empressé de prendre ses actionnaires en pitié. Ils vont boire un bouillon ! disait-on.

Pas le moins du monde ! La Société fait des affaires d'or. Elle a un millier d'employés et on ne sait combien de centaines de chevaux et de voitures. Tout se fait chez elle à meilleur marché qu'à l'État. Elle transporte une lettre pour deux pfennig, encaisse presque pour rien, ne demande qu'une bagatelle pour expédier un colis et malgré cela elle vient de distribuer 25 p. 100 de dividende !

Elle a gagné jusqu'ici un demi-million en 1894. Le nombre de paquets qu'elle a transportés s'est élevé, l'année dernière, à 2 millions 250.000 ! Elle a encaissé 280.000 factures ou comptes.

La poste de l'État en est stupéfaite. Ah ! nous avons eu bien tort, en Europe, de remettre tant de choses entre les mains des gouvernements ! Ce que certaines maisons de Berlin économisent par an en se servant de *Packetfahrt* est incroyable. Et notons que la Société ne s'est pas fondée avec de forts capitaux, puisqu'un bénéfice d'un demi-million lui permet de distribuer 25 p. 100 de dividende.

Quels bénéfices ne pourrait pas réaliser une poste particulière internationale, ayant quelques agents dans chaque grande capitale, et qui se chargerait de transporter les lettres internationales, lesquelles coûtent 25 centimes chacune, au minimum !

Oui, mais il faudrait pour cela que les gouvernements consentissent à laisser faire la concurrence, et à laisser passer la poste à bon marché. Il nous paraît infiniment plus probable qu'on se hâtera d'exproprier en Prusse l'industrie de la *Berliner Packetfahrt* comme

on a exproprié, en France, l'industrie des allumettes... pour cause d'utilité publique.

*
* *

Nous ne sommes nullement hostile à la colonisation et nous croyons même que les peuples sauvages ou d'une civilisation inférieure peuvent trouver avantage à échanger leurs chefs barbares ou leurs gouvernements arriérés contre des gouvernements appartenant à une civilisation supérieure. Malheureusement il arrive trop souvent que les Européens s'asiatisent ou s'africanisent au lieu d'européaniser les Asiatiques ou les Africains.

Lisez par exemple ce court extrait de l'intéressant ouvrage de M. de Lanessan sur *la colonisation francaise en Indo-Chine*

Je pourrais citer un huyen (sous-préfecture) de la province d'Hanoï, dans laquelle on avait décapité, en quinze jours, soixante-quinze notables, parce qu'ils n'avaient pas cru ou voulu, — qui peut savoir en pareil cas la vérité, — dire quel chemin suivait une bande de malfaiteurs qui avait traversé leurs villages.

Et celui-ci :

Des malfaiteurs sans armes avaient profité de la foule pour se glisser dans le poste du Linh-Co et enlever des fusils qui n'étaient pas gardés. *Le phu n'était que peu coupable, mais il fallait faire un exemple.* Le tribunal mixte ayant prononcé la peine de mort, l'exécution de la sentence eut lieu immédiatement. Un autre incident du même genre s'était produit vers la même époque dans un autre poste du Vinh-Yen, le fonctionnaire annamite *qui était moins coupable que le précédent*, paya sa négligence de la peine des travaux forcée à perpétuité.

Voilà comment les Européens montrent aux Asiatiques la supériorité de leur justice. Voici maintenant de quelle façon ils la pratiquent en Afrique :

Le commandant civil de Lambaye (Baol), M. Donis, avait à reprocher au chef du village de Diomigo, voisin de sa résidence, un manque d'empressement à l'exécution de ses ordres. Il résolut, en conséquence, de le faire garrotter.

L'administrateur alla trouver le chef et, l'interpellant brusquement :

— Le *Tègué* vous a-t-il jamais garrotté? questionna-t-il.

— Non, répondit le notable, car je ne lui ai jamais manqué.

— Eh bien ! moi, je vais vous faire garrotter !

— Vous me tuerez plutôt ! Je n'ai commis aucune faute ; je ne veux pas être garrotté !

Les gens de Diomigo déclarèrent formellement qu'ils s'opposeraient de toutes leurs forces à l'exécution de cette menace.

Ah! c'est ainsi! s'écria l'administrateur. Et il donna l'ordre de mettre le feu aux cases...

Le cadi de Lambaye, assisté de Bar-Diop, de Fara-Lambaye et du diaraf Baol, dit au fonctionnaire :

— Tu verras le feu et la fumée de l'incendie !...

Il tint parole...

Le 6 mai, à 1 h. 25 du soir, le feu était allumé et le village de Diomigo très important flambait aux quatre coins.

En un clin d'œil, toute l'agglomération fut la proie des flammes. Chassés par l'incendie, les habitants se réfugièrent dans la brousse, pour y être chassés et traqués commes des bêtes fauves par les cavaliers de Lambaye!

Le cadi de ce village avait, en effet, autorisé ses gens à s'emparer de toute personne qu'ils pourraient atteindre dans sa fuite, et la réduire en esclavage...

Des enfants, des femmes, furent ainsi saisis. Ceux qui purent s'échapper se réfugièrent dans la brousse et quelques indigènes de Diomigo furent vus autour d'un puits où ils s'étaient arrêtés dans leur fuite désordonnée.

Rien ne resta de ce malheureux village, et ce qui échappa au feu fut livré au pillage ; on fit main basse sur les animaux comme on l'avait fait sur les personnes, et grâce au désordre occasionné dans la contrée par cet événement, on comprit dans la razzia des chèvres et des ânes appartenant à des villages voisins. Quelques petits traitants virent leurs marchandises brûlées avec tous les greniers de mil et d'arachides qui existaient à Diomigo.

Après l'exécution de cet ordre barbare, et après avoir semé ainsi la désolation et éparpillé les familles dans la brousse, en proie à la faim, le cadi de Lambaye voulut leur fermer tout asile et compléter ainsi le malheur qu'il ne croyait pas complet.

Il fit appeler les chefs de tous les villages voisins et leur intima l'ordre de nourrir ses gens ; chaque famille avait à apporter une grande callebasse de couscous et de viande. Il leur enjoignit ensuite l'ordre de venir le lendemain à Lambaye subir l'épreuve du feu et jurer qu'ils n'avaient donné refuge à aucun habitant de Diomigo.

Cette épreuve consiste à passer la langue sur une barre de fer rougie au feu ; il ne faut pas qu'elle brûle si l'on est innocent!

Béhanzin lui-même aurait-il fait mieux?

Le *Journal des Débats* publie, sur le pays de l'or de l'Afrique australe, des lettres d'ailleurs fort intéressantes mais qui renferment sur le traitement des ouvriers noirs employés dans les mines, la manière de les recruter et les procédés en usage pour réduire leurs salaires, des renseignements médiocrement honorables pour les compagnies blanches et leurs *managers*.

« Et maintenant, dit mon ami le *manager*, faisons un tour dans la propriété. Vous avez vu la mine, les batteries et les installations à cyanure ; mais vous ne connaissez pas nos réduits à nègres, notre *compound* : la visite vous en paraîtra peut-être curieuse. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler des « cloîtres » de Kimberley ; les ouvriers noirs y sont soumis à un régime sévère, leur contrat en fait des esclaves de la Compagnie ; ils n'ont aucune liberté, ne sortent jamais, ne voient leurs femmes ou leurs amis qu'en présence de surveillants. Ces précautions sont légitimes : elles rendent impossibles les vols de diamants, et, en prévenant l'ivrognerie, en empêchant les déprédations, le désordre, permettent de tirer de cette masse de trois mille sauvages un travail utile. Notre système est plus indulgent : nous ne soumettons point nos ouvriers à des règles aussi strictes; ils vivent, à nos frais, dans un *compound*, où ils sont obligés de demeurer ; mais les sorties ne leur sont pas interdites. Nous ne craignons pas les vols d'or ou d'amalgames; s'il s'en commet, ce n'est pas au *compound* qu'il faut chercher les coupables. Mais voici l'heure du repas, allons voir manger nos hommes. »

... « Ce sont des enfants, de véritables enfants. Il faut les voir à la distribution de viande, jaloux de leur part, roulant des yeux féroces lorsqu'ils se croient lésés. Désirez-vous visiter nos cantines? »

A l'entrée du *compound*, s'élevaient deux bâtisses sans étages, en maçonnerie. Nous entrâmes. « Voici, reprit le *manager*, la cuisine où se prépare le maïs. On le jette, écrasé, dans ces énormes cuves, avec de l'eau et du sel. Au bout de quelques heures d'un feu lent, la pâtée est prête : voulez-vous en goûter? C'est un peu fade, mais très nourrissant : nos boys, dont c'est l'aliment favori, ne sauraient s'en passer. Ici, à côté, est la cantine à la viande. » Sur le sol, au milieu de flaques de sang caillé, s'étalait la carcasse déchiquetée d'un bœuf ; un chien rongeait un os, dans un coin; un nègre, retardataire, découpait des rognures de chair.

« C'est ici que deux fois par jour, à midi et le soir, se fait la distribution ; vous savez que nos boys sont divisés par petites troupes : chacune à sa hutte, où les hommes couchent sur les lits de camp, côte à côte ne me demandez pas de vous les faire visiter : il serait dangereux pour

votre propreté personnelle de vous aventurer dans ces bouges. Le groupe a son chef, élu, et son « chargé de vivres »; c'est ce dernier, qui, à l'heure du repas, se rend à la cantine ; il apporte un récipient, généralement un vieux bidon à pétrole, qu'on lui remplit de pâtée de maïs; puis, il va chercher sa part de viande et une poignée de sel. Ils passent ainsi a la file, dans un ordre parfait.

— Vous n'avez jamais de disputes?

— Rarement ; nos boys sont des garçons paisibles; ils ne font de tapage que lorsqu'ils sont ivres ; ils ont trop peur du fouet et du bâton.

— Il y a donc une police ici, et des juges pour rendre des sentences?

— Vos idées sont bien celles d'un Européen, me répondit mon ami; le juge, dans l'enceinte de cette propriété, c'est moi, et ma police, la voici. » Et du doigt il me montrait deux nègres colossaux qui s'étaient approchés. « Voyez-vous cette plaque d'acier qu'ils ont au bras? C'est l'insigne de leur dignité; elle leur confère le droit de distribuer des coups de bâton.

... « Quel est le salaire de vos noirs? demandai-je à mon ami. — Environ 74 francs par mois, me dit-il, la nourriture et le logement sont à nos frais. C'est une grosse question, et qui préoccupe vivement la chambre des mines, que celle du *native labour*. On a redouté un moment que le développement de nos exploitations ne fît renchérir la main-d'œuvre. Cette crainte est aujourd'hui écartée ; grâce aux efforts de notre chambre, nous sommes sûrs de ne jamais manquer d'ouvriers ; et nous espérons même, avant peu de temps, réduire leur salaire. Nous en employons actuellement 40.000 : si, comme on le présume, leurs gages sont diminués de dix livres par an, ce sera une économie, pour le Rand, d'environ quatre cent mille livres, cinq millions de francs...

— Et comment comptez-vous y arriver?

— D'une façon très simple : en organisant parmi les tribus un système de recrutement tel que, sur un simple avis, nous puissions attirer ici le nombre de boys nécessaires : par là, nous sommes maîtres de fixer les conditions d'engagement.

« Or, ce système est prêt à fonctionner; les autorités portugaises acceptent de nous expédier à 50 francs par mois, des Inhambanes et des Chupis ; au même prix, nous aurons des Mapungas et les nègres de Lourenço Marquès. Nous ne donnerons pas davantage à ceux qui nous viendrons de Zoutpansberg. La seule difficulté est d'assurer leur transport et leur nourriture : elle n'est pas insurmontable. Nous avons déjà établi des dépôts dans le Nord, à Pietpotgieters Rust et à Zandfontein : nous entretenons auprès des tribus des agents qui surveillent nos intérêts et signent les contrats ; nos ennemis, les *touts*, dont l'industrie consiste à débaucher nos boys pour les livrer à d'autres entreprises,

sont aujourd'hui, grâce à la stricte surveillance que nous exerçons, réduits à l'impuissance. Nous avons pour nous l'appui du gouvernement boer qui, par la taxe prélevée sur chaque ouvrier noir introduit, se fait un revenu considérable.

La Justice, en reproduisant ces informations peu édifiantes, ne manque pas de rendre responsables l'économie politique et la loi de l'offre et de la demande de l'esclavage plus ou moins déguisé des mineurs du pays de l'or. « Le principe fondamental de l'économie politique, dit M. Clémenceau, c'est, comme on sait, la loi de l'offre et de la demande, Doutez de Dieu si vous voulez, on vous laissera dire. Mais s'il vous vient l'idée malencontreuse de toucher d'une main sacrilège à l'axiome fétiche des économistes, vous serez déclaré anathème, excommunié dans ce monde et brûlé dans l'autre. » Nous nous bornerons à répondre à M. Clémenceau que l'économie politique n'a jamais recommandé d'enfermer les ouvriers et de leur donner des coups de bâton, que la loi de l'offre et de la demande implique avant tout la liberté des engagements et des contrats ; enfin que les économistes n'ont brûlé ni même guillotiné personne. Cela ne fait pas partie de leur « bloc ».

*
* *

On a nommé une Commission chargée d'étudier la question de la substitution du phosphore amorphe au phosphore ordinaire dans la fabrication des allumettes et spécialement « de rechercher les conditions dans lesquelles pourrait être mise au concours l'invention d'un moyen pratique de substituer le phosphore amorphe au phosphore ordinaire ».

D'après le *Moniteur industriel* qui a puisé ses renseignements dans le *Dictionnaire de chimie industrielle*, de M. A. Villon, ce moyen pratique, dont la Commission va mettre l'invention au concours a été inventé une quarantaine de fois depuis le commencement de ce siècle :

Ces allumettes *sans* phosphore, prenant feu sur une surface rugueuse quelconque, sont connues depuis 1825. Depuis cette date jusqu'en 1888, on compte *plus de quarante* formules différentes. Quant aux types de sûreté, c'est-à-dire exigeant un frottoir spécial, on en connaît au moins *six*, dont le plus ancien remonte à 1857.

On peut donc se passer de phosphore rouge pour même remplacer les allumettes *suédoises*, où, par parenthèse, le phosphore est non dans la pâte des têtes, mais dans celle du frottoir. Il en serait de même pour quelques types de fantaisie, *vesta*, *bengale*, *éclair*, et autres.

Quant aux allumettes-bougies, dont l'inflammabilité doit être grande pour qu'elles puissent prendre sans se plier, la pâte en phosphore blanc serait aisément remplacée par l'une ou l'autre des compositions sensibles ne contenant pas de phosphore.

Tout cela, nous le répétons, est le secret de Polichinelle.

Espérons donc que ce secret de Polichinelle ne tardera pas trop longtemps à être communiqué à la Commission.

*
* *

Voici une bien jolie note sur le style des bureaux que le *Temps* emprunte aux *Souvenirs de voyage* de Montesquieu, actuellement en cours de publication :

« Ce qui choque le plus dans notre gouvernement de France, c'est le style de nos bureaux : Le roi est toujours surpris d'apprendre.... le roi est toujours étonné.... le roi trouve très mauvais.... et autres phrases misérables qui n'aboutissent à rien, et qui n'augmentent pas la grandeur du roi de la moindre chose. C'est le cardinal de Richelieu, Louvois et Colbert qui ont mis ce style aigre en usage. Je me souviens toujours de cette lettre de M. de Louvois à un officier d'une citadelle : — Monsieur, le roi a été très surpris d'apprendre que la corde du puits de votre citadelle était rompue depuis plus de quinze jours. A quoi il répondit : « Monseigneur, lorsque j'ai reçu la lettre dans laquelle vous me parlez de la triste nouvelle que le roi avait eue de ce que la chaîne de notre puits s'était cassée, je l'avais déjà fait remettre.

Il se peut que les bureaux ne fassent pas aujourd'hui des phrases aussi misérables, mais à coup sûr, ils en font autant qui n'aboutissent à rien.

G. DE M.

Paris, 14 juin 1895.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le marché financier en 1894-1895, par Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut. — 1 vol. in-8 de 611 pages. Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire parlementaire des finances de la monarchie de juillet, par A. Calmon, membre de l'Institut. — 1 vol. in-8, tome Ier, de 412 pages. Paris, Calmann-Lévy.

La politique commerciale de l'Allemagne, par M. Emile Worms, correspondant de l'Institut. — 1 vol. in-8 de 305 pages. Paris, Marchal et Billard.

Souveraineté du peuple et Gouvernement, par Eugène d'Eichthal (Bibliothèque d'histoire contemporaine). — 1 vol. in-8 de 264 pages Paris. Félix Alcan.

Le chômage moderne, causes et remèdes, par M. Thury, ingénieur, professeur à l'Université de Genève. — 1 vol. in-8 de 146 pages. Genève, Eggimann et Cie. Paris, Félix Alcan.

Statistique des Grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1894. — 1 vol. in-8 de 304 pages. Paris, Imprimerie national.

Un problème de colonisation intérieure. La germanisation de la Pologne prussienne, par Bertrand Auebrach. — 1 broch. in-8 de 16 pages. Paris, Félix Alcan.

Hygiène publique. Nécessité de l'Inspection sanitaire des viandes dans les campagnes, étude des moyens les plus propres à assurer le fonctionnement de ce service. — 1 broch. in-8 de 34 pages. Troyes, imprimerie Martelet.

Sur la nécessité de renouer nos relations commerciales avec l'étranger. Conférence faite dans la salle de l'Athénée le 3 avril 1895, par Frédéric Passy, membre de l'Institut. — 1 broch. in-8 de 31 pages. Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou.

Essais et études, par Emile de Laveleye. — 1 vol. in-8. 2e série 1875-1882, de 418 pages. Gand J. Wuylsteke. Paris, Félix Alcan.

Le chômage involontaire. Contribution à l'étude de l'assurance contre le chômage, par M. Paul Otlet, avocat de la Cour d'Appel de Bruxelles. — 1 broch. in-8 de 52 pages. Paris, secrétariat général du Comité, 20, rue Louis-le-Grand.

Ladislas Zaleski, bachelier ès sciences naturelles, maître d'économie politique, privat docent à l'Université de Kazan. Critique de la théorie du degré final de l'utilité. — 1 broch. in-8 de 15 pages.

Discorso per l'Inaugurazione della nuova residenza della cassa di risparmio di Ravenno lettro dinanzi A. S. E. H. Ministro dell' Avvocato Valentino Rivalta presidente. — 1 broch. in-8 de 14 pages. Ravenna.

Viagem a um Paiz de Selvagens, par Oscar Leal. — 1 vol. in-8 de 232 pages. Lisboa, Lisraria de Antonio Maria Pereira.

Bimetalism, by Henry Dunning Macléod, M. A. — 1 vol. in-8, de 154 pages, seconde édition. London, Longmans, Green and Cie.

Nous signalons exceptionnellement l'œuvre d'érudition que vient de publier, à la librairie Guillaumin, notre collaborateur M. René Stourm, parcequ'elle nous semble susceptible de rendre de grands service a tous ceux qui étudient les finances de l'ancien régime et de la révolution. La *Bibliographie historique des finances du dix-huitième siècle* contient, en effet, l'inventaire complet des livres, brochures et écrit parus sur le sujet au cours du siècle ou postérieurement. Des analyses et commentaires mettent spécialement en relief les ouvrages saillants, et l'ordre chronologique adopté par l'auteur mène droit au document cherché. En même temps, cet ordre historique, développé dans le texte qui court au-dessus des notes, permet d'apprécier, avec pièces à l'appui, la suite des événements financiers à travers les règnes de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et la Révolution. La bibliographie de M. René Stourm se trouve ainsi doublée d'un livre d'histoire.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT-DEUXIÈME

N° 1. — *Avril* 1895.

I. L'ÉCONOMIE DE L'HISTOIRE, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut 3

II. LE VÉRITABLE DÉGRÈVEMENT DES PETITES SUCCESSIONS, par M. CHARLES PARMENTIER 26

III. MOUVEMENT COLONIAL, par M. le Dr MEYNERS D'ESTREY 38

IV. REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER, par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut 49

V. LES ZONES FRANCHES DU PAYS DE GEX ET DE LA HAUTE-SAVOIE, par MAURICE ZABLET 77

VI. LA CITÉ MODERNE DE M. JEAN IZOULET, par M. ROUXEL 85

VII. LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE, par M. ANTOINE E. HORN 94

VIII. BULLETIN. — I. Publications du *Journal officiel* 101
II. Le rendement des octrois 102
III. Consommation de l'alcool en France 106

IX. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE (Séance du 5 *Avril* 1895.) COMMUNICATION. — DISCUSSION : La crise monétaire américaine; ses causes, ses conséquences, ses remèdes. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. CH. LETORT 108

X. COMPTES RENDUS : *Le transformisme social. Essai sur le progrès et le regrès des sociétés*, par M. G. DE GREEF. Compte rendu par M. E. LAMÉ FLEURY 126

La question monétaire considérée dans ses rapports avec les crises économiques, par M. LÉON POINSARD. Compte rendu par M. G. DU PUYNODE, correspondant de l'Institut 128

Banques anglaises et usages de banque en Angleterre, par M. A. LECOFFRE. Compte rendu par M. ANDRÉ LIESSE 131

Précis de législation et d'économie coloniale, par M. P. ROUGIER. Compte rendu par M. L. THEUREAU 132

Le pays du mouton. — Les forêts de cedres, chênes liège. Compte rendu par M. LR 134

Law in a Free State (*Du rôle de la loi dans un pays libre*), par M. W. DONISTHORPE. — *Bas Kapital*, par M. KARL MARX. Compte rendu par M. E. CASTELOT 141

Idea liberale. Compte rendu par M. ROUXEL 147

XI. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES 149

XII. Chronique économique : Les conflits de la science et de la religion. — M. Brunetière et M. Berthelot. — La ligue nationale bimétallique. — La ligue des consommateurs de Bordeaux. — La bonification pour les pensions de retraite des travailleurs. — La suppression du droit de grève dans les industries de l'Etat. — La simplification des formalités du mariage, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 150

XIII. Bulletin bibliographique 157

N° 2. — *Mai* 1895.

I. La crise et la protection, par M. Léon Say, député, membre de l'Académie française 161

II. Les théories de la population en Allemagne depuis le XVIe siècle, par M. Castelot 178

III. Mouvement agricole, par M. G. Fouquet 197

IV. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel 208

V. La question franco-suisse, par M. Maurice Zablet 232

VI. Une cité ouvrière coopérative hollandaise, par M. Daniel Bellet 238

VII. Les jardins d'enfants, par M. LR 243

VIII. Militarisme et protectionnisme, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 247

IX. Bulletin. — I. Publications du *Journal officiel* 251
II. Le Canal de la mer du Nord à la Baltique 251
III. La Société belge d'Economie politique 255

X. Société d'économie politique (Séance du 5 *Mai* 1895). — Communications : Admission de nouveaux membres. — Discussion : De l'influence d'une monnaie dépréciée sur les importations et les exportations d'un pays. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Ch. Letort 260

XI. Question des logements insalubres. Réclamation de M. Joseph Korosi 279

XII. Comptes rendus : *L'Origine du mariage dans l'espèce humaine*, par M. Ed. Westermarck, traduction de M. de Varigny. Compte rendu par M. E. Castelot 282

Henri Ducor. Aventures d'un marin de la Garde impériale, prisonnier de guerre sur les pontons espagnols. Compte rendu par M. le Dr Meyners d'Estrey 285

Les Budgets français : Le budget de 1895, par M. Pierre Bidoire. Compte rendu par M. G. du Puynode 286

Les Ouvrières de l'aiguille à Paris, par M. Charles Benoist. Compte rendu par M. LR 289

De la Conciliation et de l'arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers, par M. C. de Fromont de Bouaille. Compte rendu par M. Louis Theureau 294

Les Banques de village ou Société de Crédit agricole, par M. Henry H. Wolff. Compte rendu par M. L. Vigouroux. 296

Des Sociétés coopératives de consommation à l'étranger et en France, par M. G. Trémerel. — *Les Grands écrivains français : Diderot*, par M. Joseph Reinach. — *La vie nationale. La Question sociale*, par M. André Liesse. Comptes rendus par M. Rouxel..... 298

XIII. Notices bibliographiques..... 298

XIV. Chronique économique : L'accroissement continu des dépenses publiques et les vœux des conseils généraux. — L'éducation de l'opinion publique. Les conférences de MM. Léon Say et Frédéric Passy. — La réaction protectionniste en Belgique. — Un moyen d'augmenter le produit du monopole des allumettes. — Le 1er mai à Gand. — L'assurance obligatoire contre les accidents en Autriche. — Ce que coûte et ce que rapporte l'île de Cuba à l'Espagne. — Un mécompte des belliqueux Japonais, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 311

XV. Bulletin bibliographique..... 319

N° 3. — *Juin* 1895.

I. L'économie de l'histoire (*suite*), par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut..... 321

II. De la société moderne, d'après une publication récente de M. Clémenceau, par M. E. Lamé-Fleury, ancien conseiller d'Etat. 344

III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet.. 360

IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. J. Lefort..... 374

V. Mouvement de la population en divers pays, par M. G. François..... 389

VI. L'intervention de l'État..... 401

VII. Souvenirs de tante Claire. Etude par M. Frédéric Passy, membre de l'Intitut..... 404

VIII. La cour malgache, par M. le Dr Meyners d'Estrey..... 411

IX. Bulletin. — I. Publications du *Journal officiel*..... 415
II. Les grèves en 1894..... 417

X. Société d'économie politique (*Réunion du 5 juin* 1895). — Assemblée générale annuelle. — Discussion : Quels sont, au point de vue économique, les avantages et les inconvénients de l'inégalité des conditions d'existence. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Ch. Letort..... 419

XI. Comptes rendus. — *Le contrat de travail. Etude sur la législation qui règle les rapports entre les patrons et les ouvriers de l'industrie*, par M. P. Hubert-Valleroux. Compte rendu par M. A. Ott..... 436

Le Homestead ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière, par M. Paul Bureau. — *Le homestead aux Etats-Unis*, par M. L. Vacher. — *L'insaisissabilité du foyer de famille aux Etats-Unis*, par M. L. Corniquet. Comptes rendus par M. G. du Puynode..... 441

Tableau œconomique, par François Quesnay. Compte rendu par M. E. Castelot..... 446

Le marché monétaire anglais et la clef des changes, par M. Georges Clare. Compte rendu par M. Maurice Zablet. 447

Manuel des déposants aux caisses d'épargne et de retraite pour la vieillesse, par M. Eug. Rochetin..... 450

La colonisation française en Indo-Chine, par M. J.-L. de Lanessan. Compte rendu par M. le Dr Meyners d'Estrey..... 451

La Rome d'aujourd'hui, par M. H. Joly. — *La vie privée d'autrefois*, par M. Alf. Franklin. Comptes rendus, par M. LR..... 453

La propriété. Origine et Evolution, par M. Paul Lafargue; *Réfutation*, par M. Yves Guyot. Compte rendu par M. Rouxel..... 458

XII. Notices bibliographiques..... 461

XIII. Chronique économique : Le devis de l'Exposition universelle de 1900. — Un discours de M. Lannelongue.— Les progrès de l'alcoolisme. — Le congrès international des mineurs. — La ligue nationale républicaine de décentralisation. — Un oukase des chambres syndicales des tailleurs de pierres de l'Isère. — Les effets de la protection sur le prix du blé. — La *Berliner packetfahrt*.— Comment nous civilisons en Asie et en Afrique. — Les ouvriers noirs du pays de l'or, l'économie politique et M. Clémenceau. — Le concours de la commission du phosphore. — Le style des bureaux apprécié par Montesquieu..... 463

XIV. Bulletin bibliographique..... 475

XV. Table des matières du tome XXII..... 477

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

HB
3
J8
sér.5
t.21-22

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY